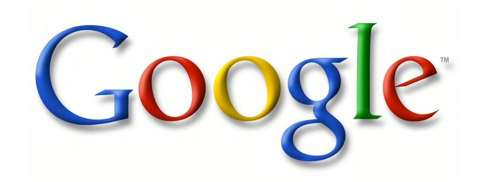
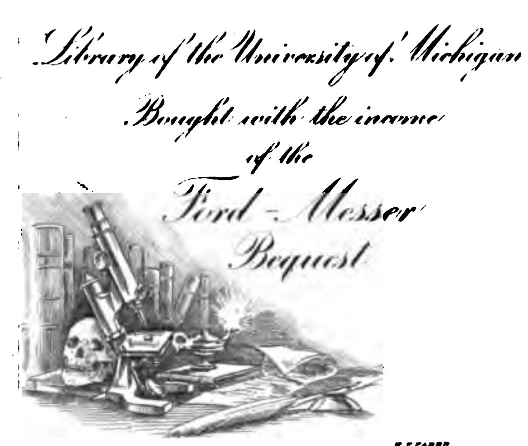






E F FABER

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1865

NOUVELLE SÉRIE

TOME I

Les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ont été rédigés pendant huit années par M. Ernest Desjardins, qui en prit, à ses risques et périls, l'honorable initiative, en 1857. D'abord simplement autorisés par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, et plus tard soumis à sa surveillance, ils étaient publiés dans des conditions qui ne répondaient ni à l'importance de leur objet ni au dévouement du rédacteur.

Ils ont été accueillis néanmoins, soit dans le sein de l'Académie, soit au dehors, comme un établissement utile à la connaissance des résultats de ses travaux et aux relations qu'elle entretient avec le monde savant.

L'Académie a voulu les constituer définitivement sur des bases qui en assurent l'utilité plus complète, et elle les a placés sous la direction immédiate de son Secrétaire perpétuel.

M. E. Desjardins ayant fait connaître que sa situation

Les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ont été rédigés pendant huit années par M. Ernest Desjardins, qui en prit, à ses risques et périls, l'honorable initiative, en 1857. D'abord simplement autorisés par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, et plus tard soumis à sa surveillance, ils étaient publiés dans des conditions qui ne répondaient ni à l'importance de leur objet ni au dévouement du rédacteur.

Ils ont été accueillis néanmoins, soit dans le sein de l'Académie, soit au dehors, comme un établissement utile à la connaissance des résultats de ses travaux et aux relations qu'elle entretient avec le monde savant.

L'Académie a voulu les constituer définitivement sur des bases qui en assurent l'utilité plus complète, et elle les a placés sous la direction immédiate de son Secrétaire perpétuel.

M. E. Desjardins ayant fait connaître que sa situation

actuelle ne lui permettait point de continuer les *Comptes rendus* avec la suite, l'exactitude, la parfaite correction qui en sont les conditions plus que jamais nécessaires, l'Académie en a confié la rédaction à M. Amédée Tardieu, attaché à ses travaux et premier sous-bibliothécaire de l'Institut. M. Auguste Durand en est reconnu l'éditeur, chargé de la publication et de la distribution.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1865.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 6.

Par un message, en date du 3 janvier, M. le ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie de l'appréciation qu'elle lui a communiquée, sur sa demande, du deuxième rapport de M. Neubauer relatif à l'étude des monuments karaïtes de Saint-Pétersbourg. M. le Ministre, accueillant le vœu qui lui avait été exprimé au nom de l'Académie, autorise la publication de ce rapport et de celui qui l'a précédé dans le Journal de la Société asiatique de Paris.

Renouvellement annuel du bureau, ainsi que des Commissions littéraires et de la Commission administrative.

L'Académie procède par la voie du scrutin à la nomination du Président ; il y a 33 membres appelés à voter, le dépouillement du scrutin donne 27 votants. M. Egger, Vice-Président sortant, est élu à la majorité de 25 voix Président de l'Académie pour l'année 1865.

Un second scrutin a lieu pour l'élection d'un Vice-Président. M. Brunet de Presle est élu en cette qualité par 27 voix sur 30 votants.

Aux termes des art. 54, 56, 35 et 36 du règlement général,

quatre scrutins de liste ont lieu successivement pour la nomination des Commissions littéraires et de la Commission administrative.

Sont élus: 1° Membres de la Commission des travaux littéraires, MM. Naudet, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, De Longpérier, Ad. Régnier, Maury;

2° Membres de la Commission des antiquités de la France, MM. Vitet, De Longpérier, Renier, Maury, Delisle, De Lasteyrie, Desnoyers, Hauréau;

3° Membres de la Commission de l'École française d'Athènes, MM. De Laborde, Renier, Dehèque, Beulé, Miller;

4° Membres de la Commission centrale administrative, MM. Garcin de Tassy et Mohl.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants:

I. — Pour le concours du prix Bordin à décerner en 1865 sur la question proposée en 1863 et ainsi conçue : *Rechercher toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive* (MEGILLATH-TAANITH, SÉDER OLAM, SIPHRA, SIPHRI, etc.); *présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes*, un mémoire, le seul parvenu, portant pour épigraphe,

Altis urbibus ultimæ
Stetere caussæ, cur perirent
Funditus, imprimeretque muris
Hostile aratrum exercitus insolens.
(Horat. Carmin. lib. I, od. 16).

II. — Pour le concours des antiquités de la France : 1° Une introduction et douze annexes aux dix fascicules, présentés dans la séance précédente et admis, sur les *Monuments funéraires de l'Armorique primitive considérés particulièrement dans le Morbihan*, par M. le Dr Closmadeuc; — 2° en double exemplaire, *Les constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge* (Paris et Strasbourg, 1865 1 vol. in-8°), et *Les paysans de l'Alsace au moyen âge, études sur les cours colongères de l'Alsace* (ibid. 1865, 1 vol. in-8°) : ouvrages connexes du même auteur, M. l'abbé Hanauer; — 3° *Histoire de la Seigneurie de Jonvelle et de ses environs*, par M. l'abbé Coudriet, curé de Lods, et M. l'abbé Châtelet, curé de Béteaucourt (Besançon, 1865, 1 vol. in-8°); — 4° en double exemplaire, *Lettre* de

M. P. E. Thomas, avocat à Rouen, *sur le poids de table de Toulouse* (Rouen, 1864, br. in-8°); — 5° *Les coutumes du Val d'Orbey*, publiées avec introduction et notes par M. Ed. Bonvalot (Paris, 1864, br. in-8°); — 6° Un second exemplaire du tome VI de l'ouvrage de M. Maurice Champion sur les *Inondations en France*.

Sont offerts les ouvrages suivants : 1° en double exemplaire, *Quatre lettres inédites de madame de Maintenon précédées et accompagnées d'un précis historique*, par M. Victor Fouque; Paris et Châlon-sur-Saône, 1864, in-8° (1); — 2° deux exemplaires de l'*Histoire de l'armée en France*, par M. Courrent, lieutenant-trésorier au 17e bataillon de chasseurs à pied (Toulouse, 1864, 1 vol. in-12); — 3° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France* : 1864, 3e trimestre; — 4° *Revue historique de droit français et étranger* : 10e année (1864), 6e livraison.

Séance du vendredi 13.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la formation de trois Commissions : 1° Pour le prix ordinaire ; 2° pour le prix Bordin; 3° pour le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Lecture faite du programme du prix ordinaire à décerner en 1865 (question relative à la *Chronique de Froissart* : voir le compte rendu de la séance du 30 décembre 1864), il est procédé à un premier tour de scrutin, par suite duquel sont élus membres de la Commission de ce prix MM. Paulin Pâris, De Wailly, Delisle et Desnoyers.

Pour la Commission du prix Bordin, dont le sujet, également rappelé, est relatif aux *Données géographiques, etc., contenues dans les deux Talmuds*, etc., un second scrutin désigne MM. Reinaud, De Saulcy, Renan et Munk.

Enfin sont nommés membres de la Commission de numismatique MM. De Saulcy, De la Saussaye, De Longpérier et Beulé.

M. DE ROUGÉ reprend et termine la première lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon.*

(1) Malgré le désir exprimé par l'auteur, cet ouvrage, vu l'époque dont il traite, ne saurait être admis au concours des antiquités de la France et ne peut être considéré que comme un hommage à l'Académie.

M. QUICHERAT, au nom de la Commission du prix Gobert, fait le rapport préalable d'usage indiquant la liste des ouvrages envoyés au concours; ils sont au nombre de quatre : 1° Suite de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville (t. IV, 1181-1285, 2e livraison; t. VI, *Catalogue des actes*, 1re livraison); — 2° Suite de l'*Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, par M. Vallet de Viriville (t. III, 2e partie, 1453-1461); — 3° *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont: sa vie, son temps, ses écrits, son procès, sa mort*, par M. Chéron de Villiers, 1 vol. in-8°, avec atlas in-fol.; — 4° *Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais, et les autres contrées qui forment aujourd'hui de département de l'Yonne*, par M. A. Challe; 2 vol. in-8°.

Deux lettres diversement importantes de la correspondance ordinaire, mais toutes deux d'un intérêt scientifique, sont renvoyées à la prochaine séance, ainsi que la présentation d'un ouvrage joint à l'une d'elles et celle d'un autre ouvrage sur le même sujet (*Question de la prononciation grecque*), annoncé par M. le Secrétaire perpétuel.

Sont offerts les ouvrages suivants :

1° *Le Musée Napoléon à Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet (extrait de la *Revue de l'art chrétien*); Paris, 1864, br. in-8°; — 2° *Bibliothèque et Musée de Grenoble : réponse à M. le Dr Leroy*, par M. Gariel, conservateur de la bibliothèque (Grenoble, 1864, br. in-8°) : pièce d'une polémique d'intérêt local; — 3° *Revue archéologique* : Ne série, 6e année, no 1 (janvier 1865), où l'on remarque, entre autres articles diversement intéressants, celui de M. T. Devéria sur la nouvelle *Table d'Abydos* comparée aux autres listes royales de l'ancienne Egypte rédigées sous les Ramessides ou antérieurement; — 4° *Annales de la propagation de la foi.*

M. VINCENT fait hommage à l'Académie, de la part de M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, d'une *Note sur les poteries acoustiques de nos églises*, « question archéologique curieuse, soulevée depuis quelque temps dans différentes contrées, et pour l'éclaircissement de laquelle M. l'abbé Cochet produit quelques faits nouveaux dus à ses recherches persévérantes sur les églises de Normandie. »

Séance du vendredi 20.

M. Martin-Daussigny, par une lettre du 19 janvier, commu-

nique à l'Académie deux nouvelles inscriptions retirées dernièrement du lit du Rhône et dont il croit devoir lire ainsi la première :

D M
IVLLIAE MACRINAE
MATRI DVLCISSI
MAE
MACRINVS ET MARCI
ANA FILI

Quant à la seconde, elle n'offre jusqu'ici de lisibles que les mots VXORI EIVS.

Un envoi considérable de publications, faites aux frais du gouvernement russe et écrites en russe pour la plupart, est parvenu au secrétariat de l'Institut avec une simple liste. M. Dulaurier, qui n'a pas été étranger à cet envoi, est prié de vouloir bien, pour la séance prochaine, traduire la liste qui l'accompagne, en y joignant quelques éclaircissements.

M. le Président informe l'Académie que la lettre de M. l'abbé Cochet, à lui adressée, et accompagnée de trois planches photographiées représentant divers monuments gallo-romains découverts à Lillebonne (Seine-Inférieure), le 26 octobre dernier, ne contient rien de plus que la description de ces monuments, lesquels ont passé sous les yeux de l'Académie.

M. le Président se charge de l'examen préalable de quelques documents touchant la prononciation du grec envoyés de l'étranger à l'occasion de l'enquête récemment ouverte au sein de l'Académie sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique. Ces documents sont : 1° deux brochures de M. Telfy, professeur à Pesth, l'une en hongrois, l'autre en allemand, accompagnées d'une lettre fort étendue ; 2° deux programmes, en allemand, dont l'auteur est M. Schuch.

M. le Secrétaire perpétuel *donne lecture de son Rapport semestriel sur les travaux des Commissions de publication pendant le deuxième semestre de l'année 1864 :*

« Messieurs,

» Je ne puis, comme il me fût donné de le faire pour les deux semestres

qui ont précédé celui qui vient de finir, prendre acte aujourd'hui devant vous d'aucune publication nouvelle. Mais je n'en dois pas moins reconnaître que plusieurs de vos Commissions ont singulièrement approché du terme assigné par elles-mêmes à des parties considérables de leurs travaux, et que presque tous vos ouvrages ont accompli de notables progrès depuis mon dernier rappport. J'ai donc la pleine confiance que les premiers mois de cette nouvelle année tiendront toutes les promesses faites pour l'expiration de la précédente, et vous partagerez ma conviction à cet égard, si vous voulez bien prêter votre attention au fidèle exposé que je commencerai par vos grandes collections historiques.

» Le tome XXII du *Recueil des historiens de la France* ne peut manquer de paraître très-prochainement. L'impression de la seconde des *Tables*, dues à M. L. Delisle, touche à sa fin, aussi bien que celle de la *Préface*, rédigée par M. N. de Wailly. Les titres sont prêts, et le volume se terminera par deux glossaires de peu d'étendue, dont la copie est livrée.

» Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, confié aux soins de MM. H. Wallon et Ad. Régnier, n'est guère moins avancé. Non-seulement le texte entier est imprimé, mais la *Table* est en épreuves ou en composition, et la *Préface*, déposée en copie, sera bientôt mise sous presse.

» Quant à la division *orientale* du même grand recueil, les *Historiens grecs*, regagnant le temps perdu, en avaient pris la tête depuis quelque temps; ils sont aujourd'hui au repos. Les notes de la première partie ou des *Prolégomènes*, sur lesquelles s'est éteinte la longue activité de M. Hase, sont entièrement imprimées, ainsi que la seconde et la troisième partie, c'est-à-dire les récits d'Anne Comnène sur la première croisade, édités par M. Miller, de Cinname et de Nicétas Choniate sur la seconde et la troisième, par M. Alexandre. Mais l'impression a été suspendue par une absence prolongée de M. Miller, chargé d'une mission scientifique en Orient, dont nous avons d'ailleurs beaucoup à espérer. Je m'assure que notre confrère, aujourd'hui de retour, n'en sera que mieux préparé et plus empressé à reprendre la part du travail commun qui lui revient de nouveau. M. Alexandre, absent à son tour pour quelques mois et toujours plein de zèle, le relèvera sitôt qu'il aura terminé cette tâche et fait imprimer la quatrième croisade.

» La fin tant attendue du tome I[er] des *Historiens arabes* éprouve encore un retard, mais qui sera sans doute le dernier. Ni l'*Introduction* promise, ni les *additions et corrections*, ni les *Index* n'ont pu être livrés. Il résulte des explications nouvelles, qu'a bien voulu me donner M. Reinaud, que la rédaction de ces accessoires nécessaires du corps du volume, terminé d'ailleurs, s'achève sur tous les points en ce moment.

» M. Dulaurier m'annonce, de son côté, que l'*Introduction* étendue qui doit ouvrir le tome I[er], du reste entièrement imprimé, des *Historiens arméniens* des croisades, sans parler des *Index* qui en seront l'appendice obligé, ne pourra être achevée que dans le cours de l'année actuelle. Le passé, j'aime à le croire, nous répond ici de l'avenir.

» La *Table chronologique des diplômes et actes imprimés concernant l'histoire de France*, dont il n'avait point été question depuis la publication du tome VII, annoncée dans mon avant-dernier rapport, a été reprise avec activité par la mise sous presse du tome VIII, qui part de l'an 1303, et sera le dernier de l'utile recueil, commencé jadis par Bréquigny, et continué successivement par M. Pardessus et M. Laboulaye.

» Quant au recueil, qui sera plus utile encore, mais qui exige de bien plus grandes recherches, puisqu'il doit comprendre les textes mêmes des *Chartes*

et diplômes non imprimés de la troisième race, antérieurs à Philippe-Auguste, il est toujours engagé dans sa longue préparation. L'éditeur futur, notre confrère M. L. Delisle, me fait connaître que M. Siméon Luce, son digne auxiliaire, quoique distrait par un épisode administratif qui ne peut être qu'accidentel, n'en a pas moins profité de son séjour prolongé dans le département des Bouches-du-Rhône, pour continuer le dépouillement des archives de ce département. Il vient d'envoyer trente-cinq documents qu'il a transcrits, les uns d'après les titres originaux du fonds des Templiers et des Hospitaliers, les autres d'après le Livre noir de l'archevêché d'Arles.

» Le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France* reste également en préparation, depuis la publication faite il y a bientôt deux ans, du tome XXIV, qui a ouvert, par des vues générales si remarquées, l'état des Lettres et celui des Arts dans notre pays, au quatorzième siècle. Les notices particulières sur les auteurs doivent maintenant y succéder, et le vénérable Président de la Commission nous promet que les premières de ces notices seront prochainement livrées à l'impression; que, par conséquent, l'attente excitée du public ne restera pas trop longtemps en suspens. J'ai déjà dit, dans mes deux précédents rapports, que l'ordre chronologique, adopté autrefois par les Bénédictins, sera repris dans le nouveau volume, et aussi strictement observé qu'il est désormais possible, même pour la poésie. Après les noms et les œuvres qui se rencontrent, pour ainsi dire, sur la limite de deux âges, entre le treizième et le quatorzième siècle, viendront ceux qui, de plus en plus, ont une date certaine. Il sera temps d'en énumérer au moins les principaux, à mesure qu'une partie des feuilles imprimées aura commencé à passer sous mes yeux.

» La continuation du *Gallia christiana*, cet autre grand recueil national, si libéralement rattaché à nos travaux depuis un an, se poursuit par l'impression du tome XVI, qui marche avec plus de lenteur que ne le voudrait notre confrère M. Hauréau, que nous ne le souhaiterions nous-même. Mais la faute n'en est ni à lui ni à nous. La copie est fort en avance sur les feuilles imprimées, qui n'ont point dépassé la treizième pour l'*Histoire*, la huitième pour les *Actes*; encore, neuf feuilles seulement sont-elles tirées pour la première de ces deux parties du volume. Les épreuves reviennent, depuis quelques jours, avec une activité que doit stimuler celle de l'auteur.

» En passant à un autre ordre de vos publications, aujourd'hui si multipliées et si diverses, j'ai la satisfaction de voir que celle qui vint, la première, s'ajouter, il y a tantôt quatre-vingts ans, à vos *Mémoires*, la principale et longtemps l'unique, ne souffre point de cette complication. Il s'agit des *Notices et Extraits des Manuscrits*, recueil précieux, à la rédaction duquel concourent, il est vrai, des savants étrangers à l'Académie. Trois nouveaux volumes ne peuvent guère manquer de paraître avant la fin du premier semestre de cette année. Celui qui, de beaucoup, est le plus anciennement sous presse, la deuxième partie du tome XVIII, consacrée aux *Papyrus grecs de l'Égypte*, n'a vu tirer, dans le cours de ce semestre, que trois feuilles nouvelles, de la trente-sixième à la trente-huitième, ce qui est trop peu; mais un certain nombre d'autres sont en épreuves ou en placards, et, à vrai dire, le texte entier du volume est aujourd'hui imprimé, y compris les suppléments au recueil de Letronne, reconnus nécessaires sur la proposition de MM. Brunet de Presle et Egger. L'assurance m'est donnée par les éditeurs que la correction des épreuves ne retardera plus le tirage, et que la rédaction des *Tables*, préparée à mesure sur les bonnes feuilles par M. Egger, ne saurait entraver l'impression.

» Le tome XX, première partie, des *Notices*, qui formera la seconde partie

des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, traduits par M. DE SLANE, touche de plus près encore à sa fin. Quarante-neuf feuilles de ce volume considérable sont tirées ou bonnes à tirer, et le reste, en épreuves, n'attend plus qu'une révision définitive. Je viens de transmettre à l'imprimerie une notable portion du manuscrit de la troisième et dernière partie, destinée à compléter le tome XXI, dont la partie consacrée aux littératures de l'Occident est sur le point de paraître, la publication n'en étant retardée que par le tirage des dernières feuilles. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'Académie que la première partie du tome XVIII, le tome XIX tout entier, et la deuxième partie du tome XX ont été successivement publiées. Il en est de même de la deuxième partie du tome XV, formée de la *Table occidentale* des quatorze premiers volumes du recueil. Quant à la partie française de la *Table orientale*, ce quinzième tome l'attend vainement depuis longues années pour être complet. Il y a là, après tant de délais, tant d'encouragements récents encore, et dont il n'a pas été tenu plus de compte que des engagements antérieurs, une négligence que l'Académie ne pourrait plus tolérer sans faiblesse.

» Je viens au double recueil de *Mémoires* que vous avez fondé, il y a vingt-cinq ou trente ans, pour donner aux travaux des savants du dehors, lus dans vos séances ou jugés par la Commission des antiquités de la France, et que cette Commission ou celle des travaux littéraires a le plus distingués, un supplément de récompense et le puissant encouragement de la publicité sous vos auspices. Dans la première série, celle qui se rapporte à *des sujets divers d'érudition*, le nouveau volume que j'ai déjà annoncé et qui formera la première partie du tome VII, s'imprime avec autant d'activité que le permettent les difficultés inhérentes à la nature bien neuve encore de son sujet unique, le *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, qui pourra rendre de si utiles services à des études d'un grand avenir. Je n'attendrai pas, du reste, que ce volume soit achevé pour mettre sous presse la seconde partie du tome VII, que se disputeront plusieurs travaux qui ont aussi leur nouveauté et leur mérite.

» Il se trouve que, dans l'autre série du recueil, celle des *Antiquités nationales*, le tome V sera occupé, sinon tout entier, du moins pour la plus forte part, par un seul Mémoire ; mais ce Mémoire n'a pas moins d'importance pour l'histoire générale du commerce et de l'industrie au moyen âge que pour la spécialité des recherches qui valurent à l'auteur la première médaille au concours de 1861. Trente-cinq feuilles sont tirées, dix au moins en épreuves, presque tout le reste en placards ; la publication de la première partie de ce tome aura donc lieu très-prochainement et la seconde suivra de près.

» Je n'ai plus, Messieurs, à vous entretenir que des *Mémoires de l'Académie* elle-même, l'objet de ma constante sollicitude, mais qui dépend de vous beaucoup plus que de moi. Grâce à l'exemple donné par le plus ancien d'entre nous, imité par ceux qui se souviennent que là est le devoir commun, que là est la gloire traditionnelle de la Compagnie, j'ai lieu de croire que, cette année encore, je pourrai vous présenter un nouveau volume de vos *Mémoires* proprement dits, la seconde partie du tome XXV, dont près de la moitié a été imprimée dans les six derniers mois. La première partie, vous le savez, est réservée à l'*Histoire de l'Académie*, pour la période de 1861 à 1864. La période précédente, celle de 1857 à 1860, est le sujet de la première partie du tome XXIII, travail personnel de votre secrétaire, qui sera mis sous presse avant la fin de janvier. Un supplément considérable y sera rattaché, et, cette fois encore, comme au tome XVI, un travail de notre grand Fréret, son Mémoire sur l'*Origine des Français*,

dont la réimpression d'après ses manuscrits, conférés avec l'édition de Leclerc de Sept-Chênes, fut décidée par vous, en 1851, sur le rapport d'un juge des plus compétents, M. Guérard. Les placards de ce Mémoire célèbre, qui a gardé une sérieuse importance, sont depuis longtemps sous mes yeux. J'espère enfin que le tome XXII, celui de la *Table* tant attendue, qui doit comprendre la seconde décade de la nouvelle série de vos Mémoires, pourra s'imprimer aussi dans le courant de cette année. M. Longueville, chargé du travail, m'annonce qu'il a terminé la rédaction des bulletins des tomes XII à XXI, et qu'il remettra très-prochainement la copie de la lettre A. C'est seulement après la publication de cette Table que seront comblées les anciennes lacunes de votre seconde collection. Quant aux nouvelles, qui se produiront successivement par la force des choses, ma tâche sera peut-être encore d'en remplir quelques-unes. Elle sera du moins, je l'espère, avec le concours dévoué de votre Commission des travaux littéraires, qui m'encourage autant qu'il m'honore, de faire en sorte que l'état de vos publications, si satisfaisant dans son ensemble, le devienne de plus en plus dans ses détails. »

M. de Rougé commence la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon.*

M. le Secrétaire perpétuel lit l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. Auguste Mariette à M. Ernest Desjardins et datée de Boulaq, 7 janvier 1865 :

« J'ai découvert à Abydos un magnifique pendant de la table de Saqqarah. Séti Ier, accompagné de son fils, qui sera plus tard Ramsès II (Sésostris), fait une offrande à 76 rois rangés devant lui, Ménès en tête. De Ménès à Séti Ier, cette formidable liste passe à travers presque toutes les dynasties. Les six premières y sont représentées; puis nous sommes introduits en présence de souverains encore inconnus, appartenant à cette période obscure qui suit la 6e dynastie et précède la 11e. De la 11e à la 18e, la nouvelle table suit les voies tracées qu'elle ne quitte plus pendant les règnes des Thoutmès, des Aménophis et du premier Ramsès.

» Si tout, dans cette nouvelle liste, n'est pas absolument nouveau, du moins y trouvons-nous une éclatante confirmation de Manéthon; or, dans l'état de la science, c'est ce que nous pouvons espérer de mieux. Tout ce qui consolide Manéthon nous donne à nous-mêmes confiance en nos propres efforts; tout ce qui le contredit infirme les résultats que nous obtenons. La nouvelle table d'Abydos est, du reste, le plus complet et le mieux conservé des monuments que nous possédions en ce genre. Elle est d'un style splendide, et pas un cartouche n'y manque. Elle a été trouvée gravée sur les murs d'une petite salle du grand temple d'Abydos, que nous déblayons encore en ce moment. — En face, une liste parallèle nous montre le même Séti Ier faisant une offrande à 130 autres personnages qui, cette fois, personnifient les *nomes* et *districts*, ou divisions et subdivisions géographiques de l'Egypte. — Ainsi, d'un côté de la précieuse chambre, que nos fouilles viennent de mettre au jour, est représentée l'histoire; de l'autre, la géographie. »

Dans la suite de cette lettre M. Mariette se plaint de la publi-

cation anticipée qui a été faite en Allemagne des résultats de sa belle découverte. A ce sujet, M. le Secrétaire perpétuel fait observer que M. de Rougé a pris l'initiative de cette réclamation, en commençant la lecture qu'il poursuit en ce moment, et que, selon la demande d'un membre, la revendication du droit de M. Mariette ne manquera pas d'être portée devant le public.

M. Egger met sous les yeux de l'Académie, au nom de la Société impériale des antiquaires de Normandie, dont il a eu l'honneur d'être le directeur pendant l'année 1864, un plan et deux feuilles de dessins des antiquités découvertes au village de Vieux (territoire des *Viducasses*) par suite des fouilles exécutées dans cette localité en 1860, 1862 et 1864, aux frais de cette Compagnie. Le plan, dressé par les soins de M. le commandant du génie Lefèvre, fait voir comment les fouilles de cette année relient et complètent les découvertes qu'avaient produites les fouilles de 1860 et de 1862. Les deux feuilles de dessins dus au crayon d'un habile artiste caennais représentent des débris de sculpture, divers objets en bronze et des fragments de poteries gallo-romaines. L'ensemble de ces figures sera prochainement commenté dans un rapport spécial de M. Charma, Secrétaire de la Société normande. Mais il suffit d'y jeter les yeux pour apprécier l'importance de l'établissement romain que recouvre aujourd'hui le village de Vieux, importance attestée d'ailleurs par les fouilles précédentes, dont M. Charma a rendu compte dans le tome XX (p. XXXIV et suiv.) des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* et dans un autre rapport spécial dont l'Académie a reçu l'hommage (Juillet 1855, in-8°).

M. Egger se fait un devoir de signaler le zèle et les généreux sacrifices par lesquels une société de province a pu réaliser avec ses seules ressources et sans l'aide du gouvernement des recherches aussi intéressantes sur les antiquités de la Gaule romaine. Il recommande particulièrement à l'attention de la Compagnie les fragments d'une belle inscription latine, la seule de quelque valeur qui ait été recueillie à Vieux depuis la découverte, déjà ancienne, du célèbre morceau connu sous le nom de *marbre de Thorigny*.

M. de Saulcy donne communication à l'Académie d'une notice *sur*

l'inscription funéraire du tombeau dit de Saint-Jacques, situé à Jérusalem, dans la vallée de Josaphat.

ANALYSE.

Cette inscription, que M. de SAULCY avait signalée à l'attention des voyageurs futurs, dans le récit de son premier voyage en terre sainte (1850-1851), avait été copiée par M. le comte Melchior de Vogüé, qui en a fait le sujet d'un mémoire lu devant l'Académie et inséré depuis dans la *Revue archéologique* (1). L'auteur de ce travail y avait joint un aperçu de l'histoire des écritures sémitiques, et avait conclu de ses recherches et de ses observations que le texte en question devait être comtemporain, à quelques années près, en plus ou en moins, de l'époque initiale de notre ère. Dans son récent voyage à Jérusalem, M. de Saulcy a pu, non-seulement estamper ce texte précieux, mais en rapporter un bon moulage. La transcription et l'interprétation de M. de Vogüé lui paraissent fort exactes, si ce n'est pour un nom propre, dont l'initiale seule peut être transcrite avec certitude, toutes les autres lettres étant de lecture douteuse. Le second caractère cependant lui semble très-identifiable avec un *daleth*. Cela étant, l'inscription doit se lire ainsi :

Ceci est le tombeau..... pour Eléazar, Honiah, Joâzer, Chemâoun Jehoudah, Jokhanan, fils de Jad....., pour Eléazar, fils de Honiah. Leur maison (est celle des) Beni Hézir.

De l'insertion de cette indication de lignée M. de Saulcy conclut que les personnages enterrés dans le tombeau dit *de Saint-Jacques* sont, par Hézir, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, d'une famille sacerdotale, qui a pu compter parmi ses membres des souverains pontifes. Et de fait, après le retour de la captivité, le grand prêtre Jaddoua, le Jaddous de Josèphe, contemporain d'Alexandre le Grand, a eu pour fils et successeur Onias Ier, dont le nom se retrouve dans la forme hébraïque *Honiah,* et celui-ci pour fils et successeur Eléazar. Le tombeau en question aurait donc reçu, en

(1) Lecture terminée à la séance du 26 février 1864. Voy. les *Comptes rendus*, t. VIII, p. 78-79.

255, époque de la mort d'Eléazar, le corps de ce grand prêtre, après avoir servi de sépulture à son père Onias et aux frères de ce dernier, tous fils de Jaddous.

M. de Saulcy se refuse à admettre, quant aux dates, la théorie de M. de Vogüé sur les modifications successives des écritures sémitiques, théorie qui fait descendre à l'époque la plus récente l'adoption de l'écriture hébraïque dite *carrée*. Invoquant le témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme, qui nous apprennent que le frontal du grand prêtre portait le nom ineffable de Jéhovah écrit ΠΙΠΙ, M. de Saulcy démontre qu'en effet, si l'on écrit le nom tétragramme en caractères carrés analogues à ceux de l'épitaphe du tombeau de Saint-Jacques, on obtient un groupe de lettres offrant une singulière analogie avec celui des caractères grecs ΠΙΠΙ et que si, au contraire, on l'écrit en prétendu hébreu archaïque, la ressemblance avec le grec disparaît complétement. Combattant ensuite l'hypothèse de M. de Vogüé, qui voit dans les légendes des monnaies hébraïques l'emploi d'une écriture archaïque adoptée, par pur patriotisme, à toutes les époques de la période numismatique de l'histoire des Juifs, M. de Saulcy rappelle que les mêmes monnaies, empreintes de ce prétendu archaïsme patriotique, portent des légendes grecques, dont la présence met à néant le patriotisme qu'on veut attribuer à leurs auteurs. M. de Saulcy croit que les Juifs ont eu concurremment deux écritures, l'une sacrée, la carrée, l'autre vulgaire destinée aux usages ordinaires, et notamment à la composition des légendes monétaires destinées à être comprises de tout le monde. S'il n'en était ainsi, il deviendrait impossible de répondre au dilemme suivant : tous les monuments antiques de Jérusalem portant des inscriptions en hébreu carré sont antérieures ou postérieures à la période numismatique, et comme elles ne peuvent être postérieures, puisque cette période descend jusqu'à la destruction par Hadrien de la nationalité juive, il semble qu'il faut de toute nécessité admettre que les deux écritures étaient employées concurremment.

M. de Saulcy termine sa communication en donnant connaissance à l'Académie du dernier travail de M. le général Rawlinson sur les tablettes bilingues de terre cuite trouvées à Ninive et dé-

posées aujourd'hui au British Museum : de l'examen de ces tablettes datées il résulte que l'écriture araméenne des médailles des Satrapes de l'Asie Mineure était en usage dès le règne de Sennakherib et que l'écriture du tombeau de Saint-Jacques était déjà employée pendant le règne de Nabuchodonosor, que le *schin*, par exemple, que M. de Vogüé appelle *rabbinique* et regarde comme moderne, était déjà connu et usité vulgairement sous le règne de ce monarque conquérant.

En conséquence, M. de Saulcy maintient son attribution du tombeau dit *de Saint-Jacques* aux grands prêtres Onias et Eléazar, fils et petit-fils de Jaddous.

M. le baron de Witte, associé étranger, présente à l'Académie, au nom de M. le duc de Blacas, un mémoire relatif aux vases de terre trouvés dans les environs d'Albano, en 1817.

Comme ces vases, modelés à la main, ont été trouvés entre des couches de tuf ou de peperino, on leur a attribué une très-haute antiquité et on les a considérés comme des poteries fabriquées par les plus anciens habitants de la contrée. M. le duc de Blacas a rassemblé dans son travail tout ce qui a été dit au sujet de cette découverte, et il y a ajouté des observations nouvelles qui lui appartiennent. S'aidant de recherches géologiques, l'auteur a voulu retrouver l'âge auquel on peut raisonnablement faire remonter ces vases, et il arrive à cette conclusion que les poteries trouvées dans les montagnes d'Albano sont un peu plus anciennes que l'époque assignée à la fondation de Rome, et que ces vases renfermaient les cendres de populations habitant le Latium au temps où florissait Albe-la-Longue.

Une trouvaille, qui a eu lieu récemment dans le midi de l'Espagne, aux environs de Gibraltar, a mis au jour quelques poteries qu'on a voulu comparer à celles d'Albano, mais ces poteries de Gibraltar n'ont aucune analogie avec les premières, et M. le duc de Blacas termine en disant que cet exemple peut servir d'enseignement sur le danger des rapprochements aventureux. Ce mémoire est accompagné de 5 planches lithographiées donnant la forme des vases et des ustensiles trouvés à Albano et d'une petite carte de la localité et de ses environs.

M. Wallon présente au nom de M. Germain, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie, les trois ouvrages suivants :

1° *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier d'après les documents originaux inédits* (Montpellier, 1864, in-4°);

2° *Relation inédite concernant le complot de Nîmes et de Montpellier de 1705, publiée avec une notice d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris* (Montpellier, 1864, in-4°);

3° *Du rôle de la ville de Nîmes dans le développement intellectuel de la France* (Montpellier, 1864, in-8°).

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. de Rossi, les nos 11 et 12 du *Bullettino di Archeologia cristiana*, accompagnés d'une planche coloriée;

Et, au nom de M. Viollet le Duc, le tome VII de son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XIIe siècle*, en 5 fascic., avec de nombreuses gravures (Paris, 1865, in-8°).

Ouvrages offerts :

1° *Un entretien littéraire avec S. S. Pie IX*, par M. Norbert Bonafous, professeur à la faculté des lettres d'Aix (Aix, 1864, br. in-8°) ;

2° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de Morinie*, 16e année, 51e et 52e livraisons (Saint-Omer, 1864, in-8°);

3° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : Novembre-décembre, 1864 ;

4° *Annales de philosophie chrétienne* : Décembre, 1864.

Sont adressés tardivement pour le concours des antiquités de la France les quatre ouvrages suivants de M. l'abbé Poquet : 1° *Rituale seu mandatum insignis Ecclesiæ suessionensis, tempore episcopi Nivelonis exaratum* (Suessione, MDCCCLVI, 1 vol. in-4°);—2° *Les miracles de la sainte Vierge traduits et mis en vers par Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne et religieux bénédictin de Saint-Médard-lès-Soissons* (Paris, 1857, 1 vol. in-4°); — 3° *Rapport sur un ancien rituel ou cérémonial de la cathédrale de Soissons*, br. in-8° ; — 4° *Jules César et son entrée dans la Gaule Belgique*, 1864, br. in-8°.

De ces quatre ouvrages, le dernier seulement, dont la date rentre dans les conditions du concours, peut y être admis, la date de l'envoi réel au Ministre de l'Instruction publique, qui le transmet, par une lettre du 16 janvier, étant constatée par celle de l'auteur qu'elle renferme, datée du 30 décembre, et le timbre de la poste du 31. Quant aux trois autres ouvrages, ils sont périmés par la

date même de leur publication, se trouvant d'ailleurs sans rapport avec le sujet du quatrième. Ajoutons que le second avait été déjà présenté et écarté pour le même motif de date trop ancienne, en 1861, dans la séance du 22 mars.

Séance du vendredi 27.

M. le vicomte de Rougé, à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, croit qu'il importe de signaler une inexactitude du *Moniteur universel*, du 27 janvier, dans un article relatif aux dernières découvertes de M. Mariette, où il est présenté comme ayant été témoin de la mise au jour de la *nouvelle Table d'Abydos*. Cette découverte n'a été réellement faite que huit ou dix mois après son départ de l'Égypte; mais pendant son séjour à Abydos, il a vu tous les préparatifs des fouilles, les ordres étaient donnés, le plan tracé et déjà les résultats commençaient à se produire. Des pylones, une partie des soubassements des nouvelles parties du temple étaient trouvés. Plus tard, l'exécution des mesures prises a amené les admirables découvertes que l'on sait.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Edward William Lane écrit de Worthing (Sussex), le 20 janvier 1865, à l'Académie, pour lui exprimer sa respectueuse gratitude du titre de correspondant étranger qu'elle lui a décerné dans la séance du 16 décembre 1864.

M. Ch. Grellet-Balguerie, par une lettre datée de Paris, le 25 janvier, demande le dépôt d'un paquet cacheté relatif, dit-il, à une découverte historique et archéologique : le dépôt est prononcé.

M. Miller communique à l'Académie une inscription grecque récemment découverte aux environs d'Athènes et contenant un décret honorifique du quatrième siècle avant notre ère. Il s'agit de deux habitants du dème Aexoné, ayant bien mérité de leurs concitoyens et auxquels on accorde deux couronnes d'or de 500 drachmes chacune. L'inscription présente cette particularité remarquable que l'initiative du décret émane du dème lui-même, sans que le sénat et le peuple d'Athènes interviennent. Comme il est dit, en outre, que cette stèle honorifique avait été élevée dans

le dème et dans le théâtre des Aexoniens, la découverte se trouve avoir une véritable importance pour la topographie de l'Attique, en ce qu'elle fixe d'une manière certaine la position d'Aexoné.

M. de Rougé continue la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon.*

M. Wescher reprend sa lecture, en communication, *sur les inscriptions inédites de Delphes.*

M. Laboulaye fait hommage, de la part de M. le professeur Francesco Bonaini, de deux lettres adressées par lui, l'une au directeur du journal florentin *La nation*, sous ce titre : *l'Archivio centrale di Stato in Firenze*, pour faire ressortir les fâcheuses conséquences du déplacement des Archives, nécessité par le transfert du Sénat à Florence, et l'autre au marquis Ridolfi, sous le titre : *Del più conveniente edifizio per residenza al Senato del Regno* (septembre 1864 et janvier 1865, 2 br. in-8°).

M. Naudet offre à l'Académie, à titre d'hommage respectueux de l'auteur, M. E. Cauchy, savant magistrat, non moins versé que son père dans les lettres classiques, un recueil ayant pour titre : *De nepote rapto avitum carmen*, poëme latin composé de douze pièces de divers mètres et traduit en vers français par l'auteur lui-même. C'est le récit émouvant de ce drame de famille qui a eu tant de retentissement en 1859 et dans lequel le petit-fils de l'auteur jouait le rôle principal.

M. Dulaurier fait connaître à l'Académie l'origine de l'envoi qui lui a été fait, grâce à son entremise personnelle et par les bons offices de M. Abraham de Noroff, ancien ministre de l'instruction publique de Russie, au nom de la *Commission archéographique* de Saint-Pétersbourg, dont M. de Noroff est président. Il entre, à cette occasion, dans quelques détails sur la pensée qui a provoqué ce don, sur les intentions dans lesquelles il a été offert et sur les divers éléments dont il se compose ; ce sont les suivants :

1° *Collection complète des Annales russes*, t. I, II, IV, V, VI, VII, VIII, IX, XV, 9 vol. in-4°. Les t. X à XIV n'ont pas paru; le t. III, qui a été détruit dans un incendie, sera incessamment réimprimé.

2° *Actes historiques rassemblés dans les archives et les bibliothèques de la Russie par les membres de la Commission envoyés en mission spéciale dans les années* 1829-1834. T. I, II, III et IV, 4 vol. in-4°.

4° *Actes historiques*, t. I à V, avec Index, 6 vol. in-4°.

4° *Suppléments aux actes historiques*, t. IV à VIII, 5 vol. in-4° (les t. I, II et III manquent, mais vont être imprimés de nouveau).

5° *Documents pour servir à l'histoire des provinces occidentales de la Russie*, t. IV et V, 2 vol. in-4° (les tomes I à III sont sur le point d'être réimprimés).

6° *Documents relatifs à l'histoire des provinces méridionales et occidentales de la Russie*, t. I, III et IV, 3 vol. in-4° (le tome II est sous presse).

7° *Historica Russiæ monumenta ex antiquis exterarum gentium archivis et bibliothecis deprompta* a J. Turgenevio, t. I (1075-1584); t. II (1585-1719), 2 vol. in-4°.

8° *Supplementum ad historica Russiæ monumenta*, 1 vol. in-8°.

9° *Rerum Rossicarum scriptores exteri*, t. I, 1 vol. in-4°.

10° *Actes juridiques avec un vol. d'index*, 2 vol. in-4°.

11° *Documents ayant rapport à la procédure judiciaire de l'ancienne Russie*, t. I et II, 2 vol. in-4°.

12° *La Russie sous le règne d'Alexis Mikhaïlowitch* : relation du drak ou chancelier Kotochiskhin, auteur contemporain, 1 vol. in-4°.

13° *Chartes et diplômes ayant trait aux relations des provinces nord-ouest de la Russie avec Riga et les villes Hanséatiques*, 1 vol. in-4°.

14° *Livre terrier ou cadastre de la province de Novogorod*, t. I et II, 2 vol. in-4°.

15° *Livre terrier ou cadastre de la terre d'Ijora*, parties I et II, avec une carte, in-4°.

16° *Lettres de différents souverains russes et de quelques membres de leurs familles*, t. Ier, in-4°.

17° *Médaillons du comte Tolstoï relatifs aux événements militaires des années* 1812, 1813 et 1814, 1 vol. in-fol.

18° *Collection de médailles russes* : séries 1, 2, 3; 3 vol. in-fol. (les gravures des 4e et 5e séries ont été anéanties dans l'incendie dont il a été déjà question).

19° *Journal des travaux de la Commission archéographique*, part. I et II, in-8°.

20° *Voyage de l'higoumène russe Daniel en terre sainte au commencement du XIIe siècle, sous le règne du roi de Jérusalem Baudouin I*, 1 vol. in-4°.

21° Le même ouvrage traduit en français, suivi du texte russe collationné sur 30 mss. et accompagné de notes critiques, historiques et géographiques, par M. Abraham de Noroff, 1 vol. in-4°.

Ce dernier est offert à titre particulier d'hommage par M. de Noroff.

M. Dulaurier se réserve d'entretenir plus tard l'Académie, si elle le juge à propos, du contenu de chacun des ouvrages offerts.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 3.

Pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre à lui adressée par M. le duc de Luynes et dans laquelle il l'informe que, sur les attestations spéciales de MM. Patin et Littré, et d'après la lecture du rapport de M. Hauréau fait l'an dernier au nom de la Commission des antiquités de la France, rapport auquel M. le Secrétaire perpétuel avait joint sa recommandation personnelle, il a donné ordre qu'une somme annuelle de 4,000 fr. fût mise, pendant trois ans, à la disposition de M. Godefroy, lauréat de l'Académie française, pour l'aider à achever le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, qu'il prépare depuis longtemps et qui doit combler cette lacune signalée chaque année par l'Académie des Inscriptions dans le programme du prix Gobert.

L'Académie, d'un mouvement unanime, décide que M. le duc de Luynes sera remercié en son nom de ce nouveau bienfait rendu à la science.

M. le colonel Sarrette, qui a présenté au concours des *Antiquités de la France* deux études d'archéologie, *Arioviste* et *Alesia*, écrit, en date du 20 janvier, au Secrétaire perpétuel pour signaler, dit-il, une erreur séculaire dans la traduction de deux phrases du texte de César (Hirtius) relatif à Uxellodunum (ch. XI du livre VIII) et dans le texte même pour la seconde de ces phrases. — Renvoi de cette lettre à la Commission à titre de renseignement.

M. le Président, qui s'était chargé d'examiner une lettre de M. le professeur Telfy, de Pesth, et trois ouvrages, dont deux de l'auteur de la lettre, traitant également de la prononciation du grec, lit le *Rapport* suivant :

« M. J. Telfy, professeur de philologie classique à l'université hongroise de Pesth, écrit à l'Académie, en date du 8 janvier 1865, pour lui offrir son ouvrage publié en allemand à Leipzig, en 1853, sous ce titre : *Études sur les Grecs anciens et modernes et sur l'his-*

toire phonique des lettres grecques. A cet hommage l'auteur rattache des considérations en faveur de la prononciation traditionnelle du grec, telle qu'on la pratique en Orient. Il s'appuie à cet égard particulièrement sur les rapports étroits qui subsistent entre le grec moderne et le grec ancien, rapports dont il donne des preuves empruntées à divers auteurs du moyen âge. Puis il rappelle les noms et les opinions des philhellènes français, comme Fauriel et M. Villemain, et des hellénistes de profession, comme l'illustre Boissonade, qui, soit par leurs écrits, soit par la pratique de leur enseignement, ont contribué à resserrer l'alliance des écoles grecques de l'Orient avec celles de l'Occident.

» M. Telfy, quand il écrivait cette lettre, ne connaissait encore que la question soumise à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique; il ignorait la réponse que l'Académie a faite en faveur de la prononciation orientale.

» A son envoi sont joints : 1° une brochure en hongrois, du même auteur, contenant la traduction grecque d'un chant national hongrois, traduction qui a paru pour la première fois, avec des observations sur l'histoire de la métrique et sur la manière d'accentuer les vers grecs, dans la *Nea Pandora* d'Athènes, en 1861 et en 1863; 2° deux programmes académiques de M. G. Schuch (en allemand) sur l'*Iotacisme dans la langue grecque* (Munich, 1861-1863), dissertation, dont les conclusions s'accordent avec celles de M. Telfy tant sur la langue grecque en elle-même que sur la prononciation traditionnelle des Hellènes.

» Ces divers écrits témoignent donc du mouvement qui s'opère dans les écoles savantes du centre de l'Europe en faveur d'un retour aux traditions que les disciples d'Érasme avaient réussi à faire abandonner par presque tous les hellénistes européens. »

M. le vicomte de Rougé continue la deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon.*

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Beulé, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, fait hommage à l'Académie de la 2e livraison du t. II du *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts* (Paris, 1865, in-4°, avec planches intercalées).

M. Carl Wescher continue et termine sa première communication *Sur les inscriptions inédites de Delphes relatives aux Amphictyons* : analyse après la lecture des *Appendices*.

M. Egger fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne, ministre de l'Empereur Frédéric II, avec une étude sur le mouvement réformiste au XIIIe siècle* (Paris, 1864, in-8°) : « C'est le résumé de recherches approfondies sur la vie et la politique de ce personnage célèbre, dont M. Huillard-Bréholles avait déjà signalé le rôle original dans son *Introduction à l'histoire diplomatique de Frédéric II* (1858, in-4°) et dans un mémoire intitulé : *Frédéric II, l'Empire et le sacerdoce au XIIIe siècle* (extrait de la *Revue britannique*), dont l'Académie a récemment reçu l'hommage. Le savant diplomatiste met en relief aujourd'hui, à l'aide de preuves nouvelles, la pensée qu'il avait déjà attribuée à Frédéric II et à son ministre d'opposer à la papauté ecclésiastique de Rome une sorte de papauté laïque et impériale. Quelque opinion que l'on professe à cet égard, on ne peut méconnaître le double intérêt que présente cette question d'histoire, et par elle-même, et par son rapport avec les luttes engagées de notre temps entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. On aime à louer la scrupuleuse érudition avec laquelle l'auteur éclaire jusqu'en ses moindres détails un si grave et si difficile sujet ; »

2° *De la méthode comparative appliquée à l'étude des langues*, leçon lue par M. Michel Bréal à l'ouverture de son cours du collége de France : « plusieurs membres de l'Académie, ajoute M. Egger, ont entendu et apprécié cette leçon ; ceux qui la liront y reconnaîtront toutes les qualités d'une science déjà étendue et d'une méthode déjà sévère, et ils applaudiront à ce début d'un savant jeune et modeste, dont l'Académie a eu l'occasion de récompenser les travaux dans un de ses derniers concours ; »

3° *Des institutions commerciales d'Athènes* au siècle de Démosthène, première partie d'une série d'études entreprises sur les *Institutions juridiques d'Athènes* par M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble : « Ce premier essai, sur un sujet assez neuf encore, donne une idée très-favorable du savoir et de l'esprit critique que M. Caillemer apporte aux recherches d'antiquité ; »

4° *Les Guêpes d'Aristophane devant l'histoire, ou usages et abus de la justice à Athènes*, par M. G. Roux, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Grenoble, ancien membre de l'École d'Athènes : « C'est le tableau un peu sévère des mœurs et des institutions juridiques d'Athènes, mais un tableau dont tous les traits sont empruntés à l'histoire

et qui atteste une connaissance approfondie de la littérature attique. On regrette qu'une santé délicate ait empêché M. Roux de produire plus souvent devant le public le résultat de ses études sur un pays dont il a exploré les ruines et dont il connaît si bien les monuments littéraires. »

M. Reinaud offre à l'Académie, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Recherches sur le paganisme arménien* par M. J. B. Emin (de Moscou), ouvrage traduit du russe par M. A. de Stadler (Paris, 1864, in-8°), « opuscule d'un savoir réel et d'un grand intérêt mythologique ; »

2° *Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton du Beausset, avec un appendice sur Bandol*, par M. l'abbé Magloire Giraud (Toulon, 1864, 1 vol. in-8°).

M. le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages ci-après :

Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste, par M. Pierre-Philippe Bourlier, baron d'Ailly, t. I (Lyon, Perrin, 1864, in-4°) : « cet ouvrage, précédé de *Prolégomènes* étendus, paraît se recommander à toute l'attention de la Commission de numismatique ; »

Collection des inventaires sommaires des Archives communales antérieures à 1790, publiée par ordre de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur : *Département de l'Aube : Bar-sur-Seine*, par M. D'Arbois de Jubainville (1864, gr. in-4°) ;

Diplomatarium Norvegicum. Oldbreve, etc. *Anciens brefs recueillis et publiés* par C. R. Unger et H. J. Huitfeldt ; 6e recueil, 2e partie (1403-1570), avec une double table des choses et des noms (Christiania, 1864, in-8°) ;

Pavelige Nuntiers Regnskabs og Dagböger, etc. : Comptes et journaux des nonces du Pape (1282-1334), avec un appendice contenant des diplômes, publié sous l'autorité du gouvernement par M. P. A. Munch, professeur (Christiania, 1864, in-8°) ;

Inscriptions de l'île de Rhodes relatives à des sociétés religieuses, par M. Carl Wescher (extr. de la *Revue archéol.*), in-8° ;

Ouverture du cours de philologie comparée des langues indo-européennes, à la Bibliothèque impériale, le 29 décembre 1864, par M. J. Oppert (Paris, br. in-8) ;

Lettre à M. Oppert sur quelques particularités des inscriptions cunéiformes anariennes, par M. L. de Rosny (extr. des *Annales de philosophie chrétienne*), br. in-8 ;

Du signe interrogatif des divers peuples et des fausses idées de l'Europe sur les hiéroglyphes, dissertation par M. le chevalier de Paravey (Lyon, 1865, br. in-8°);

Les armes d'Alise: Notice avec photographies et gravures sur bois par M. Verchère de Reffye (extr. de la *Revue archéol.*), 1864, in-8°;

Revue archéologique : Février 1865 (la première étude publiée dans ce numéro renferme un examen critique de la dissertation précédente, par M. Jules Quicherat);

L cabinet historique, décembre 1864.

Sont adressés pour les concours les deux ouvrages suivants:

1° *Mémoire sur l'origine des populations lorraines*, par M. E. A. Ancelon, docteur en médecine, 1864, mémoire manuscr. de 33 p.;

2° *Handbuch der Zendsprache* von Ferdinand Justi: *Altbactrisches Woerterbuch*, *Grammatik*, *Chrestomathie* (Leipzig, 1864, in-8).

Renvoi de ce dernier ouvrage à la Commission du prix Volney.

Séance du vendredi 10.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. Miller a la parole pour la lecture de la première partie du *Rapport*, dans lequel il rend compte à l'Empereur des résultats de sa dernière mission scientifique en Orient et que S. M. l'a autorisé à communiquer préalablement à l'Académie.

Mission scientifique de M. E. Miller en Orient.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, 3 février.

« Sire,

» Je dois rendre compte à Votre Majesté de la manière dont j'ai compris et rempli la mission qu'Elle a bien voulu me confier. Il s'agissait d'aller explorer les bibliothèques des monastères grecs de l'Orient, surtout celles du mont Athos, et d'appliquer mes connaissances paléographiques à la recherche des ouvrages, des fragments d'ouvrages appartenant aux belles époques de la littérature grecque, et qui avaient pu échapper aux investigations de mes savants devanciers : D'Ansse de Villoison, le révérend Rob. Curzon, Zachariæ, Fallmerayer, Tischendorf, Porphyrios, le général Sébastianoff et surtout Mynoïde Mynas (1) qui a fait un long séjour dans ces couvents, et en a rapporté un grand nombre de manuscrits précieux.

(1) Je suis l'orthographe adoptée par Mynas lui-même. Il serait plus régulier d'écrire Minoïde Minas.

» Il y avait, de ma part, pour ainsi dire imprudence, et presque présomption, à entreprendre un nouveau voyage d'explorations littéraires après des recherches si multipliées et si fructueuses, faites par des savants si habiles et si expérimentés. Depuis plusieurs siècles les bibliothèques des couvents grecs de l'Orient ont été mises à contribution, comme le témoignent les collections de l'Europe savante et entre autres le riche dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris. Qu'on ajoute à cela les incendies, les guerres et l'incurie des moines qui détruisaient, vendaient ou laissaient périr leurs documents littéraires, autant de motifs pour croire à l'insuccès d'une nouvelle mission de ce genre. D'un autre côté, certaines découvertes importantes m'avaient créé des précédents, et peut-être même des obligations. On se souvenait du précieux manuscrit des Petits Géographes que j'avais le premier mis en lumière; on se rappelait l'importante découverte des fragments de Nicolas de Damas, que j'avais faite à l'Escurial en 1843, et le livre des *Philosophumena*, publié à Oxford en 1851. Ces précédents attiraient sur moi l'attention du monde savant, et, par cela même, me rendaient la tâche plus difficile. Il m'a donc fallu un certain courage et une grande résignation pour me charger d'une mission aussi délicate et d'un résultat aussi incertain. Je me disais toutefois qu'on me tiendrait compte de la situation; on ne me rendrait pas responsable de la pauvreté des bibliothèques grecques du Levant au point de vue littéraire, et, si mon voyage était infructueux, on me saurait au moins gré des efforts que j'aurais tentés pour qu'il n'en fût pas ainsi. D'ailleurs, je nourrissais encore au fond du cœur quelque espérance; plusieurs fois j'avais eu la main heureuse, et je me laissais aller à une impulsion instinctive qui me disait de partir. Je partis donc confiant dans ma bonne étoile et dans ma longue pratique des manuscrits. Mes pressentiments ne m'ont pas trompé, et je suis heureux d'annoncer à Votre Majesté des résultats avantageux. Lorsqu'il s'agit de l'antiquité grecque, rien n'est indifférent : le moindre débris sauvé du grand naufrage littéraire compense bien des peines et bien des sacrifices. C'est la qualité et non la quantité qui relève le prix des découvertes. Mais avant d'indiquer les résultats de mon voyage, je dois, en quelques mots, dire ce que j'ai fait pour les obtenir, les dépôts littéraires que j'ai explorés, les manuscrits que j'ai examinés, l'état dans lequel ils se trouvent, leur genre, leur nombre, leur antiquité, etc.

» Ma première destination fut Constantinople. Je désirais explorer les bibliothèques de cette ville, surtout celle du Sérail dont on a tant parlé et sur laquelle il régnait encore une grande incertitude. Je me rendis d'abord à Bucharest avec l'intention de parcourir les couvents de la Valachie, dans le cas où ils m'auraient offert quelques chances de découvertes. Mais j'avais peu d'espoir de ce côté; les monastères grecs de ce pays sont d'une fondation relativement moderne, et il était difficile de supposer qu'ils possédassent des manuscrits anciens. En effet, je fus bien vite édifié à ce sujet. Un des ministres du gouvernement valaque voulut bien me montrer un recueil très-important sur les couvents grecs de la Moldavie et de la Valachie, avec une description très-détaillée des manuscrits et de tous les objets précieux qui y sont conservés. Rien qui soit digne d'être signalé. Des évangiles, des liturgies, des livres d'heures plus ou moins anciens, avec une reliure plus ou moins précieuse. Je visitai en détail les bibliothèques de Bucharest, celles de l'école et de l'archevêché, mais je ne fus pas plus heureux. Dès lors je renonçai sans regret à une exploration qui menaçait d'être longue et sans profit pour la

science. Je quittai donc Bucharest et je me rendis directement à Constantinople.

» Arrivé dans l'ancienne capitale de l'empire grec, mon premier soin fut de visiter les bibliothèques du patriarche de Jérusalem et de celui de Constantinople. L'une, que l'on me permit de voir en détail, contient environ 400 manuscrits grecs, mais presque tous théologiques. L'autre est sans aucune importance.

» Une de mes préoccupations, comme je l'ai dit plus haut, était d'examiner avec la plus sérieuse attention les manuscrits occidentaux conservés dans la bibliothèque du Sérail. Il s'agissait d'une négociation à entamer et d'une autorisation à obtenir; cela devait demander plusieurs jours, j'en profitai pour aller visiter quelques monastères grecs situés dans les environs de Trébizonde. On m'avait beaucoup parlé de ces couvents, et entre autres de celui de Soumela. Malgré le long voyage à entreprendre sur la mer Noire, je n'eus pas un moment d'hésitation, mais j'en fus pour mes peines que je regrettai beaucoup moins que le temps perdu. Les monastères sont situés à une assez grande distance de Trébizonde. Le consul de France, M. Schefer, frère de notre célèbre orientaliste, ne voulant pas me laisser entreprendre seul cette expédition, se mit avec ses gens à ma disposition, et nous allâmes ensemble visiter les couvents en question. J'appris qu'effectivement Soumela possédait autrefois plusieurs manuscrits importants, mais j'ai le regret de dire que la disparition de ces monuments littéraires coïncide avec le séjour de Mynoïde Mynas dans ce monastère. Les souvenirs que ce dernier y a laissés, ainsi qu'au mont Athos, justifient pleinement la méfiance que les moines montrent maintenant aux voyageurs qui viennent visiter leurs bibliothèques.

» Quand je revins à Constantinople, la négociation, grâce à l'intermédiaire de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France, avait réussi. Son Altesse le grand vizir avait donné des ordres pour que tous les manuscrits occidentaux du Sérail me fussent communiqués. Je me hâtai de profiter de cette permission, et j'allai m'installer dans une des salles du palais, où l'on m'apporta tout ce qu'on put trouver en fait de manuscrits grecs et latins. J'ai tout lieu de croire qu'on y a mis une extrême complaisance, car on m'a communiqué jusqu'à des feuilles de parchemin gâtées par l'humidité, et même des volumes imprimés qu'on avait pris pour des manuscrits. Ceux que j'ai examinés sont au nombre d'une centaine environ. Les ouvrages qu'ils renferment appartiennent aux belles époques de la littérature. Il ne s'agit plus là, comme dans les bibliothèques des couvents, d'évangiles, de livres liturgiques, de Pères de l'Église, de collections canoniques, etc., mais bien d'auteurs dont les noms réveillent des souvenirs et des espérances: Homère, Polybe, Aristote, Plaute, Tacite, Tite-Live, Jules César, etc. Un certain nombre de manuscrits latins proviennent de la bibliothèque de Matthias Corvin; ornés de blasons, de miniatures et admirablement écrits, ils ont presque tous été exécutés en Italie pendant le 15ᵉ siècle. Parmi les manuscrits grecs, j'en signalerai trois qui méritent l'attention des philologues.

» 1° Une histoire des événements qui ont suivi la prise de Constantinople, tels que la prise de Sinope, de Trébizonde, etc. Cet ouvrage, écrit en grec et inédit, est partagé en dix livres et a pour auteur un certain Critobule (1), écrivain inconnu d'ailleurs. J'ai déjà eu l'occasion de parler de ce ma-

(1) M. Tischendorf a publié la lettre dédicatoire de Critobule à Mahomet II, p. 123, de sa *Notitia editionis cod. bibl. Sinaitici* (Lips. 1860, in-4°).

nuscrit en envoyant à Votre Majesté un fragment curieux sur la fabrication de la poudre à canon, fragment que j'avais remarqué en parcourant l'ouvrage. Cette histoire ferait un supplément utile à la collection grecque de la Byzantine.

» 2° Un très-beau manuscrit du 11e siècle contenant les écrits de Héron d'Alexandrie. Il serait important de le comparer avec une édition de ce célèbre mathématicien, et surtout avec l'excellent mémoire de M. Henri Martin, de Rennes, sur les écrivains qui ont porté le nom de Héron.

» 3° Un Ptolémée du 15e siècle, avec de très-belles cartes, présentant quelque analogie avec celui de Vatopédi au mont Athos, surtout en ce qui concerne la représentation figurative des villes.

» Pendant que j'achevais l'examen des manuscrits du Sérail arrivait à Constantinople M. Guillemet, artiste d'un rare mérite, auquel M. le Ministre de l'instruction publique avait bien voulu donner une mission parallèle à la mienne, et qui était chargé en même temps de me venir en aide avec les ressources de la photographie. Combinant ses tournées avec les miennes, il devait étudier l'art byzantin, surtout à son origine, et copier religieusement les rares monuments qui ont été conservés, monuments qui tendent à disparaître incessamment. Obéissant à un zèle inintelligent, les moines du mont Athos donnent à l'entreprise la restauration de leurs églises, et chaque jour des artistes, sans aucune espèce de talent, viennent couvrir de leurs affreux badigeons les précieux restes de l'art byzantin. Iviron, Vatopédi, Pantocrator ont déjà subi cette déplorable transformation, et Lavra est menacée de la même profanation. On connaît, par les heureux essais de Papety, les admirables peintures de Pansélinos ; c'est à cet artiste que M. Guillemet s'est attaché de préférence, s'appliquant à le reproduire dans tout son charme de sentiment et dans toute sa naïveté. Les dessins de Papety, qui a mis son imagination à la place de la réalité, donnent une idée très-fausse de la manière de Pansélinos, qui vient d'être interprété avec un rare talent d'exactitude par mon compagnon de voyage. Indépendamment de ces travaux de reproduction, si intéressants pour l'histoire de l'art, M. Guillemet a créé et même beaucoup créé. Il a fait une vue et un dessin très-remarquables de chacun des vingt monastères, véritables forteresses, qui sont disséminés sur le mont Athos. Il a pris en photographie ou dessiné des types, des objets précieux conservés dans les églises ; en un mot, il a fait une collection des plus intéressantes et qui ne peut manquer d'être appréciée par les amateurs éclairés de l'art. Mais j'empiète sur les droits de M. Guillemet ; c'est à lui de dire ce qu'il a fait et de donner des détails sur le riche portefeuille qu'il rapporte. C'est ce qu'il expliquera avec une grande compétence dans le rapport qu'il compte adresser prochainement à M. le ministre de l'instruction publique.

» Dès que nous fûmes réunis, M. Guillemet et moi, nous tombâmes bien vite d'accord. Toutes nos aspirations se dirigeaient vers le mont Athos et nous avions hâte d'explorer les richesses artistiques et littéraires promises à nos espérances. Je me munis auprès du patriarche de Constantinople des lettres de recommandation nécessaires et nous partîmes pour la sainte presqu'île. Notre arrivée coïncida avec de grandes préoccupations politiques ; on agitait alors la grosse question des couvents dédiés, et les moines étaient partagés entre la crainte d'être dépouillés de leurs revenus en Valachie et en Moldavie et l'espérance de rencontrer sympathie et protection auprès des têtes couronnées. Les conditions dans lesquelles nous arrivions étaient donc de nature à faciliter notre mission et à rendre les moines moins méfiants que d'habitude et plus généreux dans leurs communications. Nous nous étions établis au skite de Saint-André, situé à quel-

ques minutes de la petite capitale nommée Caryès. C'est dans cette ville, comme on le sait, que se tient le conseil général de tous les monastères du mont Athos. Chacun y envoie un représentant, qui est nommé pour deux ans. Dans des réunions, qui ont lieu plusieurs fois par semaine, on discute les affaires générales et particulières des couvents, affaires dans lesquelles intervient le kaïmakan ou gouverneur turc, toutes les fois qu'elles ne sont pas purement ecclésiastiques. C'est le plus ancien corps délibérant connu. Cette réunion forme ce qu'on appelle le grand conseil du mont Athos. Avant de commencer notre tournée, il était indispensable de présenter au conseil nos lettres de recommandation. Le nom auguste de celui qui m'envoyait avait bien vite transpiré, et comme on désirait se concilier sa haute protection, il fut décidé qu'on fixerait un jour pour nous recevoir avec tous les honneurs possibles. Le jour dit, deux cawas, soldats albanais formant la garde du conseil, vinrent nous prendre au skite de Saint-André et nous conduisirent à Caryès. A notre entrée dans la ville, les cloches se mirent en branle, pendant que les représentants venaient à notre rencontre et nous conduisaient dans la salle du conseil. Je ne raconterai pas à Votre Majesté tout ce qui fut dit de part et d'autre dans cette réunion. Comme cela ne pouvait manquer d'arriver, la question des couvents dédiés fut mise sur le tapis. Les moines protestèrent de leur dévouement à la France, à l'illustre souverain qui la gouverne; ils ajoutèrent qu'ils étaient heureux de pouvoir montrer ce dévouement en mettant à notre disposition tout ce qui pouvait nous intéresser. Toute espèce de promesses furent faites à cet égard, et des ordres furent envoyés dans les monastères, pour qu'à notre arrivée tout nous fût communiqué avec la plus grande libéralité.

» Dès le lendemain de cette magnifique réception officielle, nous nous mettions en route pour Iviron, où nous reçûmes l'accueil le plus hospitalier. Nous y séjournâmes une quinzaine de jours, M. Guillemet s'occupant des peintures byzantines, moi passant tout mon temps avec les manuscrits. Nous parcourûmes ainsi l'un après l'autre tous les couvents, y faisant de plus ou moins longs séjours suivant le plus ou moins d'importance des collections que nous avions à visiter. En général, sauf quelques rares exceptions, nous n'avons eu qu'à nous louer de l'accueil qu'on nous a fait. Quant aux facilités que nous espérions rencontrer pour nos recherches, elles n'ont pas été données partout avec la même libéralité. Malheureusement aussi notre mission ne marchait pas aussi vite que la question des couvents dédiés, et, à notre grand regret, nous eûmes à constater un changement notable dans la manière d'être des moines à notre égard, dès le moment où, en principe, cette question eut été décidée contrairement à leurs désirs et à leurs espérances. Il y aurait cependant ingratitude de notre part si nous n'adressions pas des remercîments officiels aux révérends Pères d'Iviron, de Xéropotami et de Zographou, qui ont toujours été les mêmes pour nous, c'est-à-dire dévoués, complaisants et faciles dans leurs communications. Cette année encore nous avons pu apprécier la généreuse hospitalité et la grande libéralité des bons pères d'Iviron.

» Ainsi que je l'ai dit plus haut, les monastères disséminés dans la montagne sont au nombre de vingt, indépendamment des skites qui, d'une importance moindre, sont cependant encore des constructions considérables. Toutes ces communautés religieuses possèdent des bibliothèques plus ou moins riches. Chiliandari et Zographou, étant des couvents bulgares, ne contiennent pour ainsi dire pas de manuscrits grecs. Les mieux pourvus en ce genre sont Vatopédi, Lavra et Iviron. Viennent ensuite Cotlo-

mousi, Pantocrator, Esphigmenou, Stavronikita. Quant aux autres, il serait inutile de les citer. Le nombre des manuscrits grecs conservés dans tous ces monastères, et que j'ai pris la peine d'examiner, monte environ à 6,000. Malheureusement ce sont presque toujours les mêmes ouvrages : évangiles, psautiers, liturgies, saint Jean Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et les autres pères de l'Eglise. Loin de moi la pensée de déprécier ce genre de manuscrits qui, indépendamment de leur importance théologique et littéraire, doivent intéresser vivement le miniaturiste et le paléographe, comme l'ont fort bien prouvé les travaux de M. Porphyrios et du général Sébastianoff; dans toute autre circonstance j'aurais pris intérêt à ce genre de recherches, mais ce n'était pas là le but de ma mission. Sans négliger complétement la littérature théologique, je devais diriger mes recherches d'un autre côté et tâcher de découvrir quelque page inconnue appartenant aux belles époques de la littérature.

» Les palimpsestes attiraient principalement mon attention. J'en ai rencontré un certain nombre, mais, comme presque toujours malheureusement, c'étaient des livres ecclésiastiques ou théologiques cachés sous d'autres du même genre. Les bibliothèques d'Italie sont les plus privilégiées à ce point de vue.

» En général, ceux qui recherchent des manuscrits n'attachent de prix qu'aux volumes en parchemin. Sans doute ces derniers sont d'une grande importance, surtout quand ils contiennent des ouvrages anciens; mais il ne faut rien négliger : c'est dans un manuscrit du seizième siècle que j'ai découvert les fragments de Nicolas de Damas. Il existe aussi une espèce de manuscrits qui méritent un examen sérieux, ce sont ceux sur papier de coton et datant des treizième et quatorzième siècles. A cette époque, les savants, n'étant pas assez riches pour acheter du parchemin, avaient adopté le papier de coton qui était beaucoup moins cher. C'est ce qui explique pourquoi ces manuscrits sont écrits avec une grande correction et contiennent presque toujours des ouvrages ou des fragments importants. Remplis d'abréviations, ils ont souvent rebuté les personnes peu expérimentées, qui n'ont pas osé aborder les difficultés d'un pareil déchiffrement. Moins lus que les autres, écrits par des hommes instruits et habiles, ils offrent plus de chances heureuses aux investigations du paléographe.

» S'en tenir uniquement aux bibliothèques des monastères, ce serait négliger une source féconde de découvertes. La presqu'île du mont Athos est semée d'une foule d'habitations monacales que l'on désigne sous le nom de *kilia*. Ces *kilia* ne manquent pas d'une certaine importance : une maison complète à un étage, avec une ou deux chapelles intérieures, indépendamment quelquefois d'une église extérieure. Chacune de ces habitations est occupée par un ou deux caloyers qui payent une redevance au monastère dont elle dépend. On y trouve très-souvent des manuscrits provenant sans doute des couvents et dans un état déplorable de mutilation. Presque tous sont lacérés, incomplets; les volumes en parchemin ont été les plus maltraités; ils ont servi à raccommoder des vitres ou à couvrir des pots de confitures. La plupart du temps ce ne sont que des livres d'église sans aucune valeur, mais il arrive aussi quelquefois qu'on est dédommagé de sa peine par la découverte d'un fragment inédit d'un ouvrage important, soit dans des feuillets dépareillés, soit sur la couverture d'un volume. J'en ai fait moi-même une heureuse expérience, et si j'ai un regret, c'est de n'avoir pas pu visiter tous ces *kilia*. Malheureusement plusieurs se trouvent à une grande distance, et le temps me manquait pour de pareilles explorations qui trop souvent sont infructueuses au point de vue littéraire; il n'en est pas de même pour l'amateur des arts, car

chacune de ces églises, de ces chapelles qui sont innombrables, renferme de petits tableaux byzantins sur bois et très-anciens.

» En général, les moines du mont Athos sont très-méfiants, et ils ont raison. On a tant et si souvent abusé de leur confiance! Ils ne montrent pas du premier coup leurs richesses. Il faut les voir souvent, causer avec eux, leur inspirer de la confiance; alors ils deviennent communicatifs et sortent de quelque endroit secret des manuscrits et des objets curieux qu'ils consentent à vendre. Il y en a cependant contre lesquels tout échoue. A les entendre, ils ne possèdent absolument rien; les incendies, les guerres ont tout détruit. Vrai ou non, c'est toujours le motif invoqué pour ne rien montrer. Les touristes sont acceptés, bien reçus même, à la condition qu'ils se contenteront de voir ce qui est exposé aux regards de tous : mais s'ils demandent plus, alors commencent les réticences, le mauvais vouloir, les résistances, et ils sont obligés bien souvent de partir sans avoir pu satisfaire leur curiosité. Ces détails sont de nature à faire comprendre toutes les difficultés que j'ai rencontrées dans mon exploration littéraire, malgré les promesses faites officiellement dans le grand conseil de Caryès, promesses dont les échos affaiblis étaient venus expirer à la porte de certains couvents.

» Dans ces derniers, lorsque la bibliothèque m'était enfin ouverte, bibliothèque qui bien souvent consistait en plusieurs centaines de volumes jetés pêle-mêle sur des planches, j'étais obligé de faire l'examen des manuscrits debout, rapidement, et entouré de cinq ou six moines qui suivaient tous mes mouvements et me dévoraient des yeux. Si ensuite, afin d'occuper mon temps d'une manière utile, je les priais de me permettre d'emporter un volume dans ma chambre, ils examinaient ce volume dans tous les sens et avec la plus grande curiosité, et, comme ils étaient incapables de le déchiffrer, ils étaient obligés de m'en demander le contenu.

» Lorsqu'on a une longue expérience paléographique, il est très-facile de dire, à première vue, l'âge présumable d'un manuscrit. C'est ce qui m'arrivait souvent avec les bons pères, et comme la date, placée quelquefois à la fin des volumes, me donnait toujours raison, ils étaient émerveillés de mon érudition. Aussi dans plusieurs monastères me pria-t-on d'inscrire en tête de chaque manuscrit l'âge auquel il appartenait. J'acceptai volontiers cette tâche, parce qu'elle me donnait l'occasion de faire mon examen avec toutes les facilités désirables.

» Les grands couvents tiennent-ils en réserve des richesses littéraires qu'ils ne communiquent à personne? C'est ce que je n'oserais affirmer. Toutefois je citerai un fait qui pourrait le faire croire. Une personne très-honorable de Salonique m'a affirmé avoir, en 1854, vu et tenu entre ses mains des fragments d'Homère sur papyrus et des fragments d'un tragique grec également sur papyrus; les premiers appartenaient à Lavra, les seconds à Chiliandari. J'ai eu recours à tous les moyens possibles pour obtenir des renseignements à cet égard; il m'a toujours été répondu que ces monuments précieux n'avaient jamais existé dans les couvents en question. Je me contente de citer ce fait, sans vouloir en tirer des conséquences.

» Ce que les moines craignent surtout de montrer, ce sont leurs chrysobules. On désigne sous ce terme général les chartes impériales ou particulières en faveur d'un couvent, les donations, les contrats de ventes, d'achats, d'échanges, etc., qui forment un ensemble de pièces très-curieuses et très-importantes pour la topographie, les usages et la langue du moyen âge. Les chartes des empereurs et des princes de la maison impériale présentent moins d'intérêt que les autres pièces, parce qu'elles sont rédigées d'après un formulaire convenu et toujours le même. Il est bien regrettable

qu'on n'ait jamais imprimé ces actes dont la réunion aurait formé une collection des plus précieuses ; on n'aurait pas aujourd'hui à déplorer la perte de la plupart d'entre eux, et les moines ne chercheraient pas vainement plusieurs des preuves constatant leurs droits de propriété, preuves qu'ils sont obligés de produire dans la question des couvents dédiés. Toutefois, une publication de ce genre ne pourrait être confiée qu'à des savants très-exercés dans la paléographie grecque, parce que la plupart de ces actes sont remplis d'abréviations très-difficiles à comprendre et de termes qui ne sont plus en usage aujourd'hui. Il n'entrait pas dans mon plan de rechercher et de transcrire ces chrysobules ; il m'aurait fallu un temps plus considérable que celui dont je pouvais disposer. Je me suis donc contenté d'examiner ceux qu'on a bien voulu me montrer, entre autres à Chiliandari qui possède plus de cent cinquante chartes grecques, dont quelques-unes très-anciennes, et un plus grand nombre encore en langue slave. Comme échantillon j'ai rapporté la copie de quelques pièces provenant du couvent de Zographou.

» Après avoir terminé notre tournée artistique et littéraire dans le mont Athos, M. Guillemet et moi nous partîmes pour Salonique, où je reçus l'hospitalité la plus généreuse chez le consul de France, M. le marquis de Poucharra. Je restai dans cette ville le temps nécessaire pour examiner les manuscrits de Tchaous-Monastir et ceux de l'école grecque. Cet examen ayant été sans résultat, nous prîmes le bateau à vapeur de Volo, pour de là nous rendre aux Météores, qui sont situés à une petite journée de Triccala. On sait que ces monastères sont construits sur le sommet d'immenses rochers taillés en forme d'aiguilles. Il y en avait jadis environ vingt-quatre : il n'en reste plus aujourd'hui que sept ; tous les autres sont en ruines et abandonnés. On ne peut y monter qu'au moyen d'un filet à grandes mailles que les moines font descendre au bout d'une corde. La hauteur est effrayante ; ce voyage aérien ne dure pas moins de cinq minutes. Un autre moyen d'ascension consiste dans des échelles mobiles et verticales suspendues les unes aux autres. La dernière, la plus voisine de terre, est toujours relevée de manière qu'on ne puisse pas monter sans que le couvent soit prévenu. Mais ce moyen est impraticable, surtout pour les personnes qui, comme moi, sont sujettes au vertige. C'est celui qu'emploient les moines, habitués qu'ils sont à mesurer d'un œil indifférent la profondeur de l'abîme. Nous avions commencé par le couvent le plus important, celui qui est appelé le *Météore*. Pendant que j'étais suspendu dans le vide, je ne regrettais ni mes peines, ni mes émotions à l'idée que j'allais me trouver au milieu d'une bibliothèque riche en manuscrits et d'autant plus intéressante pour moi, qu'elle est moins explorée. Mais quel ne fut pas mon désespoir, lorsque j'appris que l'hégoumène était à Constantinople depuis quatorze mois, et qu'il avait, avant de partir, mis les scellés sur la bibliothèque ! Il fallut bien prendre mon parti de ce contre-temps. Je visitai Barlaam, Saint-Étienne et les autres couvents où je ne trouvai rien d'important, et nous retournâmes à Salonique. La saison étant trop avancée pour entreprendre de nouveaux voyages, je revins passer quelques semaines à Paris afin de vérifier plusieurs de mes notes, et de remettre ma santé un peu ébranlée par les fièvres que j'avais prises au mont Athos.

» Un de mes regrets les plus vifs était de n'avoir pu visiter le monastère de Saint-Jean dans l'île de Patmos, où l'on conserve une collection de manuscrits grecs. Mais ce regret n'existe plus depuis que j'ai eu le plaisir de voir M. Saccélion, employé à la bibliothèque d'Athènes. Ce savant a rédigé le catalogue des manuscrits en question, catalogue qu'il a bien voulu

me communiquer. Ce travail, très-bien fait et qui prouve chez l'auteur de grandes connaissances littéraires et paléographiques, tout en rendant inutile mon voyage à Patmos, me donne toutefois l'occasion de parler d'une question littéraire pleine d'intérêt, et dont la solution me préoccupait vivement.

» L'ouvrage des *Philosophumena*, que j'ai attribué et que je persiste à attribuer à Origène, était composé de dix livres, dont le premier seul était connu. J'ai retrouvé et publié les sept derniers d'après un manuscrit rapporté d'Orient par Mynoïde Mynas en 1843 (1) et dont personne alors, pas même lui, n'avait soupçonné l'importance. Il manque donc encore deux livres, le second et le troisième, qui devaient, je voudrais pouvoir dire qui doivent être extrêmement curieux, parce qu'ils contenaient certainement, comme le quatrième, des fragments inédits de poëtes anciens. Cet ouvrage est intitulé *Philosophumena* ou *Réfutation de toutes les hérésies*. C'est sous ce dernier titre que je l'ai trouvé désigné dans un ancien catalogue (2) manuscrit de la bibliothèque de Patmos, renseignement que je vois confirmé dans la *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, publiée en 1856 par M. Guérin, ancien membre de l'École française d'Athènes, avantageusement connu par les missions importantes qu'il a remplies en Tunisie et en Palestine. Page 101 de cet ouvrage, on trouve un catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Jean. Le nombre en montait jadis à 600; il n'y en avait plus que 240 à l'époque où le savant voyageur la visitait, c'est-à-dire en 1852. M. Guérin a rencontré tant d'obstacles auprès des moines de Patmos qu'il a dû se contenter de donner les titres apposés au dos des couvertures ou en tête de chaque ouvrage. Le n° 156 est ainsi conçu : « Contre les hérésies, in-4°. Sans nom d'auteur. » Plus tard, ce manuscrit disparaît et il n'en est plus question. Coxe ne le mentionne pas dans son catalogue; M. Tischendorf n'en parle pas, et M. Saccélion ne l'a plus trouvé. Ce volume serait donc sorti de la bibliothèque de Saint-Jean postérieurement à l'année 1852. D'un autre côté, on sait que Mynas a été à Patmos, qu'il y a séjourné, et que parmi les manuscrits rapportés par lui en France, figure celui que j'ai publié; c'est également un in-4°, sans commencement ni fin. Si le volume indiqué par M. Guérin est un de ceux dont il n'a pu voir que le dos, peut-être l'ouvrage en question n'y était-il déjà plus. Dans ce cas il ne faudrait pas chercher le manuscrit de Patmos ailleurs que dans la Bibliothèque impériale de Paris; et il n'y aurait plus d'espérances à fonder de ce côté.

» Ces détails qu'on trouvera peut-être un peu longs m'ont paru nécessaires pour expliquer la manière dont mon voyage littéraire s'est effectué, dire mes espérances déçues ou réalisées et indiquer les secours et les obstacles que j'ai rencontrés. Voici maintenant la liste des ouvrages ou des fragments d'ouvrages que je rapporte de mon exploration :

» 1° Commentaire sur les Psaumes avec de nombreuses citations des versions d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque.

» 2° Nouveaux fragments de la petite Genèse. On sait que le texte grec est perdu. On en connaît une version éthiopienne, que M. Dillmann a traduite en allemand. L'abbé Ciriani a retrouvé une partie de la version latine dans un manuscrit palimpseste de Milan. Les fragments grecs que j'ai découverts viennent s'ajouter à ceux que Fabricius avait déjà réunis.

(1) Voy. le *Moniteur de* 1844, p. 19.

(2) Le cardinal Mai a publié un fragment d'un autre catalogue des manuscrits de Patmos dans la *Nova Biblioth. Patrum*, t. VI, p. 537.

» 3o Fragments d'histoire ecclésiastique de Théodore le Lecteur et d'un certain Jean, surnommé *Diacrinomenos*. Ce dernier était l'auteur d'une histoire ecclésiastique en dix livres, suivant le témoignage de Photius, qui avait lu les cinq premiers seulement. Les nouveaux fragments appartiennent aux huit premiers.

» 4° Histoire de la fondation d'un monastère grec de la Macédoine à la fin du onzième siècle. On y trouve un catalogue des manuscrits, des peintures et des objets précieux qui y étaient conservés à cette époque.

» 5° Lettres et opuscules inédits de Photius.

» 6° Paraphrase des Halieutiques d'Oppien, d'après un manuscrit du dixième siècle. L'auteur de cette paraphrase suit le poëte de très-près, en rend le sens très-facile à saisir, et met sur la voie de quelques bonnes corrections.

» 7° Les fables d'Ésope, mises en vers et en langue vulgaire par un certain George. Ce recueil est curieux parce qu'il contient plusieurs fables nouvelles, et l'auteur paraît avoir eu entre les mains la collection complète de Babrius.

» 8° Chrestomathie d'Homère, de Sophocle et d'Euripide, d'après un manuscrit du dixième siècle. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux différences de texte, ce recueil moral prouve que, déjà à cette époque, les pièces des deux célèbres tragiques étaient réduites au nombre que nous possédons aujourd'hui.

» 9° Fragments inédits d'Élien, contenant des noms et des faits historiques entièrement nouveaux.

» 10° Explications grammaticales d'une foule de passages extraits de divers auteurs. Cet ouvrage considérable, bien que composé par un chrétien, ne manque pas d'intérêt; l'auteur a puisé aux bonnes sources et le recueil contient des citations inédites.

» 11° Extraits des proverbes de Lucillus Tarrhæus et de Didyme. On sait que les grandes collections parémiographiques sont perdues; nous n'en avons que des abrégés. Parmi les proverbes que j'ai découverts, plusieurs contiennent des citations inconnues d'Aristote et de divers poëtes comiques ainsi que des titres de pièces, et donnent des renseignements nouveaux sous le rapport de l'histoire et de la mythologie.

» 12° Opuscules de la plus haute importance, et ayant pour auteurs de très-anciens grammairiens, chez lesquels Photius et Eustathe me paraissent avoir puisé toute leur érudition, l'un pour son lexique, l'autre pour la rédaction de ses commentaires sur Homère. Voici le détail de ces opuscules :

» Extrait de Claude Casilon : « Sur les expressions difficiles qu'on rencontre dans les orateurs attiques. » Auteur et ouvrage inconnus jusqu'à ce jour.

» Didyme d'Alexandrie : « Sur les mots difficiles employés par Platon, » l'un des innombrables écrits de ce grammairien, perdus aujourd'hui.

» Epitomé de Zénodore : « Sur la langue d'Homère. » Il est cité par Eustathe.

» Suétone : « Sur les termes ironiques, et de leur origine. » On savait que Suétone avait écrit en grec et qu'il avait composé un grand nombre d'ouvrages dont il ne restait aujourd'hui que les *Vies des douze Césars* et de courtes notices sur les grammairiens et les rhéteurs. Le nouvel écrit que je viens de découvrir est extrêmement curieux, il a été cité sous ce titre par *le Grand Étymologique*.

» Fragment d'un autre traité de Suétone sur les jeux des Grecs.

» Aristophane de Byzance : 1° « Sur les mots dont les anciens ne se ser-

vaient pas ; » 2° « Dénominations des différents âges de l'homme et de quelques animaux ; » 3° « Sur les dénominations des différentes parentés. »

» 13° Recueil d'observations grammaticales, découverte non moins précieuse que les précédentes. Pour en faire comprendre toute l'importance, il me suffira de citer les noms les plus célèbres aux belles époques de la littérature grecque, noms qui s'y trouvent accompagnés de citations et de fragments inédits, Eschyle, Sophocle, Euripide, Pindare, Ménandre, Alcman, Alcée, Archiloque, Antimaque, et beaucoup d'autres dont la liste serait trop longue ; des noms d'écrivains et des titres d'ouvrages inconnus jusqu'à ce jour, des rectifications importantes pour l'histoire littéraire, des explications nouvelles, indépendamment d'une foule de renseignements qui viennent enrichir l'histoire et la mythologie.

» Je passe sous silence un certain nombre d'opuscules et de fragments inédits qui intéressent les différentes branches de la science, philosophie, médecine, littérature, grammaire, etc., ou des collations qui me permettront d'améliorer le texte de plusieurs écrivains. Tous ces documents trouveront leur place dans une des publications que je prépare en ce moment.

» Il me reste à expliquer comment ma mission littéraire et paléographique dans l'origine, est devenue plus tard épigraphique et archéologique.

» J'ai encore ici à constater des résultats non moins heureux. C'est ce qui formera la seconde partie de mon Rapport. »

M. Renier, chargé par M. le ministre de l'instruction publique, de communiquer à l'Académie le rapport que lui a adressé M. Allmer, correspondant du Comité des travaux historiques près son ministère, sur l'emploi des fonds mis à sa disposition pour la reprise des fouilles dans l'église de Saint-Pierre de Vienne, le résume ainsi qu'il suit :

« Les fouilles exécutées, en 1860, sous le pavé de l'église Saint-Pierre de Vienne avaient fait découvrir, indépendamment d'un grand nombre de fragments antiques, soixante-sept sarcophages intacts appartenant en partie à des personnages historiques, celui notamment du célèbre évêque de Vienne, saint Mamert, l'instituteur des *Rogations*, et celui de Sylvia, mère du patrice Celsus, qui commanda les armées de Gontran, roi de Bourgogne. Les nouvelles fouilles n'ont pas été moins productives. Sans parler d'un très-grand nombre de fragments d'architecture, dont plusieurs offrent un véritable intérêt artistique, on a trouvé vingt-sept nouvelles inscriptions, chrétiennes pour la plupart. Huit sont datées et appartiennent aux 5e et 6e siècles de notre ère. Bien que les personnages qui y sont mentionnés soient inconnus et qu'aucun ne paraisse avoir d'importance historique, ces inscriptions ne sont pas, tant s'en faut, dépourvues

d'intérêt. On sait combien sont rares les monuments épigraphiques de cette époque; or, ceux-ci nous fournissent de nouvelles formes paléographiques et les formules qu'ils contiennent contribueront à faire mieux connaître l'histoire du christianisme dans la Gaule et particulièrement dans la Viennoise au VIe siècle de notre ère.

» Parmi les inscriptions *païennes* qui sont sorties de ces fouilles, il en est une aussi qui a une importance réelle. Elle était connue depuis longtemps : Chorier l'avait publiée dans ses *Recherches sur les antiquités de Vienne;* mais, depuis, le monument s'était perdu, ce qui était fort regrettable, l'inscription dont il s'agit étant jusqu'ici la seule où l'on ait trouvé mentionné un *stator* d'une colonie. Or, ces doutes aujourd'hui ne peuvent plus subsister et l'on est forcé d'admettre que les magistrats municipaux avaient, comme les magistrats de Rome, des *scribæ*, des *præcones*, des *lictores*, des *viatores* et des *statores*. Les fouilles, ajoute M. Renier, ont dû s'arrêter, faute de fonds, au seuil de l'église, mais le porche et le cloître, qui restent encore à explorer, recèlent certainement des monuments aussi intéressants que ceux qui viennent d'être découverts et probablement mieux conservés, ces parties de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre n'ayant pas été soumises aux mêmes remaniements que l'intérieur de l'église. Je demande donc que l'Académie, en remerciant M. le Ministre pour la communication de cet intéressant rapport, lui exprime le désir qu'une nouvelle allocation de fonds rende possible l'achèvement de ces recherches. »

L'Académie décide, en effet, qu'il sera écrit en son nom à M. le Ministre à l'effet d'obtenir une nouvelle subvention, égale à la première, qu'elle estime nécessaire à la poursuite de ces fouilles déjà si productives.

M. Waddington lit, en communication, le mémoire suivant :

LES ÈRES EMPLOYÉES EN SYRIE.

« L'habitude de se servir d'une ère royale ou provinciale, au lieu d'une ère municipale, pour marquer les années courantes, semble avoir été particulière à l'Asie, du moins dans les siècles qui précèdent l'ère chrétienne; même sous l'empire romain, on n'en trouve en Occident que peu d'exemples.

excepté en Afrique, tandis qu'en Asie Mineure, et bien plus encore en Syrie, cet usage était généralement adopté, ainsi que le prouvent les légendes des monnaies et les inscriptions gravées sur les monuments publics et particuliers.

» A Rome, les années de la fondation de la ville ne sont guère indiquées que sur quelques monuments spéciaux, comme les fastes; sur tous les autres, jusqu'à la chute de l'empire, les années sont marquées par les consulats. En Grèce, les Olympiades ne sont employées pour la chronologie que par les auteurs : on n'en trouve l'indication que sur un petit nombre de monuments, tous d'une époque assez basse. Chaque ville avait sa façon particulière de compter, les unes par la succession des magistrats civils, les autres par celle des prêtres de leur principale divinité, et cette habitude est une source continuelle d'embarras pour l'établissement de la chronologie ancienne.

» En Orient, les habitudes étaient différentes, et cela tient aux profondes différences qui séparent les constitutions politiques des deux races. Tandis qu'en Grèce et en Italie, la cité était le seul centre auquel chaque citoyen rapportait tous les incidents de sa vie avec un patriotisme ardent, mais souvent étroit et inintelligent, les populations de l'Asie, généralement plus fanatiques que patriotes, et soumises de tout temps à des gouvernements monarchiques, reconnaissaient plutôt le lien plus large de la communauté de race, ou de l'attachement héréditaire à une dynastie nationale. Aussi bien est-ce en Asie, et notamment en Syrie, que l'usage des ères royales et provinciales fut le plus répandu.

» Les rois de Syrie furent les premiers à inscrire sur leurs monnaies les années d'une ère qui avait son point de départ à l'origine de la dynastie; ils furent bientôt imités par les rois du Pont et de la Bithynie en Asie Mineure, plus tard par ceux de la Characène sur le golfe Persique; mais leurs contemporains, les rois de Macédoine, n'adoptèrent jamais un usage qui répugnait aux idées helléniques. L'emploi d'une ère sur la monnaie publique est la meilleure manière de la vulgariser; aussi l'usage de celle des Séleucides devint-il général en Syrie; et, bien que restreint sous l'empire romain à une portion de cette province, il persista chez les auteurs syriens pendant tout le moyen âge, et cette antique manière de compter les années est encore employée de nos jours par les chrétiens nestoriens et jacobites.

» Après la chute des Séleucides, d'autres ères furent successivement adoptées dans différentes parties de la Syrie : d'abord celle dite de Pompée, en usage dans quelques villes qui avaient reçu de ce général l'autonomie municipale; ensuite l'ère césarienne, particulière au district d'Antioche, et ayant la même origine que celle de Pompée; enfin celle de Bostra ou d'Arabie. Celles dont nous allons nous occuper dans ce travail sont l'ère de Bostra, celle des Séleucides, et celle d'Antioche, qui, toutes les trois, furent employées dans des districts assez étendus jusqu'à la conquête musulmane.

I. — *Ère de Bostra.*

» Le point de départ de l'ère de Bostra est indiqué dans le *Chronicon Paschale;* on y lit à l'année 405 après J.-C. : Πετραῖοι καὶ Βοστρηνοὶ ἐντεῦθεν τοὺς ἑαυτῶν χρόνους ἀριθμοῦσι (*ed. Bonn.*, p. 472). L'année 405 est celle où l'Arabie fut conquise par Cornelius Palma, légat de Syrie pour l'empereur Trajan, et réduite en province romaine. Jusqu'à présent on manquait des documents nécessaires pour déterminer avec précision le commencement de cette ère ; mais grâce aux nombreuses inscriptions que j'ai copiées tant

à Bostra que dans une foule de localités de l'Auranitide et de la Trachonitide, il nous sera facile d'arriver à une entière certitude à cet égard.

» Et d'abord il ne peut être douteux que l'ère employée dans presque toutes les inscriptions de ces provinces ne soit la même qui est mentionnée dans le *Chronicon Paschale* La seule médaille de Bostra qui porte une date a été frappée sous Septime Sévère avec l'indication de l'année 104, qui tombe effectivement sous le règne de ce prince; et une inscription gravée dans cette ville sous l'empereur Justinien est datée de l'année 434 qui correspond à l'an 539 de l'ère chrétienne, treizième de son règne. De plus, dans une autre inscription de Bostra on trouve l'année 134 τῆς ἐπαρχίας, d'où il résulte que l'ère n'était pas particulière à la ville, mais commune à toute la province. En effet, l'année de la province, τῆς ἐπαρχίας ou τῆς ἐπαρχίου, est mentionnée dans des inscriptions de Salkhat, de Bousân, d'El-Hayat, de Harran, de Busr-el-Hariri, localités toutes situées dans l'Auranitide et dans la Trachonitide. Cependant, dans quelques cas, l'origine de l'ère est rapportée plus directement à la ville de Bostra; dans une inscription de Harran on trouve l'expression ἔτους Βοστρηνῶν, et à Amra ἔτους κατὰ Βόστρα; comme Bostra était à cette époque la capitale de la province et la résidence du légat, cette expression s'explique d'elle-même. J'ajouterai enfin qu'une médaille de Rabbath-moba, à l'effigie de Caracalla et portant la date 105, montre que l'ère de Bostra était usitée dans cette ville, qui appartenait également à la province d'Arabie.

» Pour déterminer exactement le commencement de l'ère, nous aurons recours à deux inscriptions que j'ai copiées à Harran, et dont M. Wetzstein a déjà tiré parti dans le même but. Elles se trouvent encore à leur place originaire encastrées dans la façade d'un édifice antique, qui était un πανδοχεῖον ou hôtellerie publique, où les étrangers recevaient une hospitalité gratuite, et dont la partie inférieure, ou rez-de-chaussée, a été construite par certaines personnes nommées dans l'inscription, tandis que la partie supérieure, ou premier étage, a été achevée par d'autres. La première inscription est placée au-dessus de la porte d'entrée, la seconde au-dessus d'une fenêtre du premier étage; toutes les deux sont datées de la même année 292, appelée année de Bostra dans la première, et année de la province dans la seconde; dans toutes les deux on a ajouté l'indiction, qui est la dixième pour la première, et la onzième pour la seconde. Voici donc une même année qui correspond à deux indictions successives.

» En prenant pour base l'an 105, indiqué par le *Chronicon Paschale*, on voit que l'année 292 de l'ère de Bostra correspond à peu près à l'année 397 de l'ère chrétienne; or la dixième indiction commence au 1er septembre 396, et la onzième au 1er septembre de l'année suivante; d'où il résulte que le *commencement* de l'année 292 de Bostra tombe entre le 2 septembre 396 et le 31 août 397. Mais un passage du commentaire de Simplicius sur la Physique d'Aristote (V. f. 205) nous apprend que les Arabes et les habitants de Damas commençaient l'année à l'équinoxe du printemps, et par conséquent l'on peut fixer avec toute certitude au 22 mars le commencement de l'année de Bostra. Ainsi l'ère de Bostra commence au 22 mars de l'an 106, et en ajoutant 105 à une année de l'ère de Bostra on trouvera l'année correspondante de l'ère chrétienne, au 22 mars de laquelle elle a commencé.

» Ce résultat, auquel était déjà arrivé M. Wetzstein, est confirmé par un grand nombre d'inscriptions, que j'ai copiées pendant mon voyage, et qui lui étaient inconnues; et les difficultés, que soulevaient quelques-uns des textes qu'il cite, ont disparu grâce à des copies plus fidèles. Ainsi une inscription de Sahwet-el-Khudr, gravée sous le règne de Marc-Aurèle,

porte la date 66, qui correspond à l'année 171 de notre ère, onzième du règne de ce prince. Une inscription d'Imtân, gravée sous Constantin et Constant, est datée de l'année 238 de Bostra, 343 de notre ère, qui appartient effectivement au règne de ces princes. J'ai remarqué que, sur treize inscriptions de mon recueil qui portent à la fois la date de l'ère et le chiffre de l'indiction, dix sont datées de l'indiction qui correspond à la première moitié de l'année provinciale, tandis que trois seulement furent gravées pendant l'indiction qui correspond à la seconde moitié de l'année. Cette anomalie s'explique par ce fait, que les édifices, auxquels appartiennent ces inscriptions, ont dû généralement être bâtis pendant la belle saison, qui comprenait toute la première moitié de l'année de Bostra.

» Dans la grande majorité des inscriptions datées, on trouve seulement la mention de l'année, sans l'indication spéciale de l'indiction ou de l'ère à laquelle elle se rapporte; mais il est évident que, sauf preuve du contraire, c'est toujours à l'ère provinciale qu'il faut les rapporter. L'usage de l'ère de Bostra se propagea lentement d'abord, comme il arrive toujours lorsqu'on veut changer les habitudes d'un peuple : je n'en ai trouvé que trois exemples pour le premier siècle de l'ère, l'année 34 à Kreyé, 59 à Mélah-es-Sarrar, et 66 à Sahweh ; ces trois localités sont situées dans la portion méridionale de l'Auranitide, à proximité de Bostra et du désert de Syrie.

» Le second siècle de l'ère est représenté par huit inscriptions, dont deux à Bostra, une à Kreyé, une à Hébrân, une à Salkhat, une à Awas, une à Ormân, une à Sahweh : toutes ces localités sont également situées sur la lisière méridionale de l'Auranitide et dans le rayon où se rencontrent les inscriptions nabatéennes.

» Les dates du troisième siècle de l'ère se rencontrent dans toute l'étendue de l'Auranitide et de la Trachonitide; celles du IVe et du Ve sont moins fréquentes, et enfin celles du VIe ne se rencontrent que dans deux localités sur la lisière du désert, Salkhat et Melah-es-Sarrar. Les trois dates que j'ai relevées pour le Ve siècle de l'ère provinciale correspondent aux années 633, 644 et 665 de l'ère chrétienne et se trouvent sur des monuments chrétiens; la première est antérieure de quatre ans à l'établissement définitif de la domination musulmane en Syrie (637) et à la soumission du dernier prince Ghassanide; les deux autres sont postérieures de quelques années à cet événement, mais ce n'est pas une raison pour les rapporter à une autre ère, l'ère chrétienne, par exemple, comme le voudrait Wetzstein; il n'y a aucune trace de l'emploi de l'ère chrétienne en Syrie à cette époque, et d'ailleurs on ne change pas en un jour les habitudes d'un peuple. Pendant le premier demi-siècle de la conquête musulmane, il devait rester encore bon nombre de chrétiens dans ces districts écartés et arides, si peu faits pour attirer la cupidité de conquérants, qui avaient devant eux tant de riches provinces à envahir; et il est très-naturel de supposer qu'ils aient conservé encore pendant quelques années leurs usages et leur ère traditionnelle.

» Outre l'ère générale de la province, on trouve encore dans quelques localités une ère particulière. Ainsi les dates des inscriptions de Chakka ne s'accordent ni avec l'ère de Bostra, ni avec celle des Séleucides, usitée dans les environs de Damas; elle est d'ailleurs désignée expressément dans les inscriptions comme ἔτος τῆς πόλεως. Chakka est l'ancienne Σακκαία de Ptolémée, ville principale de la Batanée, et qui devint colonie romaine probablement sous le règne de Septime Sévère ou d'Alexandre Sévère; ces faits, qui résultent de différentes inscriptions inédites, et sur lesquels je reviendrai dans un autre mémoire, nous mettent sur la voie

pour fixer le commencement de l'ère locale ; il faut sans doute la rapporter à l'établissement de la colonie romaine. Dans tous les cas cette ère a peu d'importance, et on n'en trouve pas trace ailleurs que sur les monuments de Chakka.

» A peu de distance de Chakka se trouvent les belles ruines de Chéhébé, les plus importantes du Haourân après celles de Bostra. Là aussi on s'est servi d'une ère locale : une inscription en l'honneur des empereurs Philippe, père et fils, datée de la première année de la ville en est la preuve. Ici il ne peut y avoir de doute ; les ruines de Chéhébé sont celles de l'ancienne Philippopolis d'Arabie, la patrie de l'empereur Philippe, et l'ère locale commence à l'époque où ce prince rebâtit entièrement sa ville natale, l'orna d'édifices considérables, et lui accorda avec le nom de Philippopolis le titre de colonie romaine. Tous ces faits, nouveaux pour la science, résultent des inscriptions et des monuments que j'ai relevés à Chéhébé, et seront développés dans un mémoire spécial, que j'aurai plus tard l'honneur de soumettre à l'Académie.

II. — *Ere des Séleucides.*

» L'usage de l'ère de Bostra ne s'étendit pas vers le nord au delà des limites de la Trachonitide ; entre ce district et le premier village de la banlieue de Damas s'étend une plaine déserte qui va rejoindre à l'est le grand désert de Syrie, et qui a constitué de tout temps une limite naturelle entre le pays damasquin et la province méridionale. Au village de Deir-Ali, le premier endroit habité qu'on rencontre, lorsqu'on quitte la Trachonitide pour se rendre à Damas et qu'on a traversé le petit désert, il se trouve une inscription intéressante à plus d'un titre, et qui prouve que l'ère des Séleucides y était usitée. Cette inscription constate la construction d'une synagogue des hérétiques Marcionites par les soins d'un ancien nommé Paul, et elle est datée de l'année 630. Or, l'hérésie de Marcion se répandit en Orient dans la seconde moitié du IIe siècle ; pendant le IIIe siècle elle avait de nombreux adhérents, ainsi que le montre la vigueur avec laquelle elle est combattue par Tertullien et par l'auteur des *Philosophumena*, enfin Saint Epiphane, écrivant au IVe siècle, déclare formellement qu'elle était encore très-répandue de son temps en Syrie et en Egypte. Il est donc évident que l'année 630 ne peut être comptée d'après une ère moins ancienne que celle des Séleucides, et on peut avec toute certitude placer la construction de la synagogue des Marcionites en l'an 319 de l'ère chrétienne.

» Pour Damas et Emèse, l'usage de l'ère des Séleucides est attesté par les médailles ; pour Palmyre, par de nombreuses inscriptions ; pour quelques localités moins importantes, telles que Abila de Lysanias, Maloula et les villages de la banlieue de Damas, on peut invoquer le témoignage des inscriptions funéraires païennes, datées des années 509, 512, 555, 572, qu'il serait difficile de rapporter à une autre ère. A Hamah ou Epiphanie, la principale ville de la vallée de l'Oronte, au nord d'Emèse, l'ère qui figure sur les médailles n'est point celle des Séleucides, mais au village de Kéfarbou, situé à deux lieues à l'ouest de Hamah, j'ai trouvé une inscription chrétienne avec la date 851 et la troisième indiction, qui se rapporte certainement à l'ère des Séleucides. Enfin, à une journée de marche au nord de Hamah, dans les montagnes d'El-Barra, dans ce district rempli des plus magnifiques ruines chrétiennes, la seule ère en usage est encore

celle des Séleucides. C'est ce que nous allons démontrer par quelques exemples.

» D'abord la seule inscription *païenne* avec date, que j'ai rencontrée dans ce district, où les monuments sont presque sans exception de l'époque chrétienne, est une inscription funéraire de l'an 498, ce qui établit une forte présomption en faveur de l'ère des Séleucides. Quant aux inscriptions chrétiennes, les dates descendent jusqu'aux années 710, 720, 728, 731, 741 et 877, qui tomberaient toutes longtemps après l'établissement de l'islamisme, si on les rattachait à une ère plus moderne que celle des Séleucides. Or, on ne peut admettre que les monuments d'El-Barra et des environs aient été construits à une époque où le christianisme n'était plus la religion dominante; bien au contraire, ces belles ruines attestent à chaque pas la présence d'une population riche et civilisée, dans toute la ferveur du christianisme, élevant des églises magnifiques, des habitations spacieuses, des tombes monumentales, et y gravant partout le symbole de sa foi, la croix, le monogramme du Christ, et des sentences pieuses tirées des Ecritures saintes. Tout cela ne pouvait plus avoir lieu après l'invasion musulmane, et l'état même des ruines montre qu'après la conquête ces montagnes furent abandonnées par leurs anciens habitants, et très-peu colonisées par les envahisseurs musulmans.

» Du reste, il nous sera facile de prouver que l'ère des Séleucides est la seule qui s'applique parfaitement à la triple donnée chronologique, fournie par quelques inscriptions, c'est-à-dire l'année, le jour du mois et l'indiction. Je prends pour exemple une inscription gravée au-dessus de l'entrée d'un grand tombeau creusé dans le roc, à Khirbet-Hâs; elle est datée du vingtième jour de xanthicus de l'année 741, et de la treizième indiction. Le commencement de l'ère des Séleucides a été fixé avec une entière certitude par Ideler et Clinton au 1er octobre de l'année 312 avant J.-C.; ainsi l'année 741 commence au 1er octobre de l'année 429 de l'ère chrétienne. D'un autre côté, la treizième indiction constantinienne, la seule en usage en Orient, commence au 1er septembre de la même année, et le mois syro-macédonien xanthicus correspond à notre mois d'avril; il y a donc accord complet, et la date du monument correspond au 20 avril de l'année 430 de l'ère chrétienne. L'inscription de Kéfarbou, dont j'ai déjà parlé, nous fournira un second exemple également concluant; ici la date est le mois artemisius de l'année 851, et la troisième indiction; l'année 851 des Séleucides commence au 1er octobre 539 de notre ère, la troisième indiction au 1er septembre de la même année, et le mois artemisius correspond au mois de mai; l'inscription fut donc gravée au mois de mai de l'année 540. Une troisième inscription, copiée à Deïr-Sambil par M. de Vogüé, conduit au même résultat. La date la plus basse que j'aie rencontrée est le mois de mai de l'année 556 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante-cinq ans environ avant l'invasion musulmane.

III. — *Ère césarienne d'Antioche.*

» Au nord des montagnes d'El-Barra, dont il est séparé par la fertile plaine d'Edlip, s'étend un second groupe de montagnes, appelé le Djebel-Ala, qui, à l'ouest, domine le lac d'Antioche, et, à l'est, pousse ses derniers contre-forts jusqu'à une demi-journée d'Alep. Plus au nord, on rencontre un second groupe de montagnes, moins élevé que le Djebel-Ala, et qui porte le nom de Djebel-Sémân. Dans le premier on trouve encore une foule de belles ruines chrétiennes, semblables à celles d'El-Barra, et dans

le second, la magnifique église de Deir-Sémân, bâtie à la fin du ve siècle en l'honneur de saint Simon Stylite, et qui est, sans contredit, la plus belle ruine chrétienne qui existe au monde. La grande route d'Antioche à Alep passe entre les deux pâtés de montagnes et suit la dépression qui les sépare.

» Ici encore les monuments et les inscriptions abondent, mais, bien que l'architecture soit à peu près la même que celle des édifices d'El-Barra, les chiffres des dates sont beaucoup moins élevés, et si on les rapportait à l'ère des Séleucides, la construction de toutes ces églises, plus ornées et plus vastes que celles d'El-Barra, tomberait en plein paganisme, à l'époque des plus cruelles persécutions de l'Église. Il faut donc chercher une autre ère, et le doute n'est point permis; tout ce district est voisin d'Antioche, la grande métropole païenne et chrétienne de la Syrie, et l'ère en usage à Antioche doit être celle qui a été employée ici. Le point de départ de cette ère a été déterminé par Noris et Belley, et, ensuite, plus exactement, par Ideler; elle commence à l'automne de l'année 49 avant J.-C. Le véritable commencement de l'année syrienne était le 1er octobre; mais, à une époque qu'on ne peut déterminer avec précision, on le recula d'un mois et on fit coïncider le commencement de l'année civile avec celui de l'indiction, c'est-à-dire avec le 1er septembre. On trouve dans les auteurs des exemples des deux manières de compter, et nous verrons qu'il en est de même dans les inscriptions. Ainsi l'historien ecclésiastique Évagrius, qui écrivait à Antioche au vi^e siècle, fait commencer l'année au 1er septembre, comme l'a démontré Ideler (I, p. 453), et l'historien syrien Abou'l-Faradj dit que, de son temps, les Grecs de Syrie commençaient l'année au 1er septembre, tandis que les Syriens proprement dits conservaient l'ancien usage du 1er octobre.

» Dans le district de Deir-Semân, habité autrefois par les populations hellénisées, syriennes d'origine, mais ne parlant plus que le grec, l'usage avait prévalu de faire coïncider le commencement de l'année avec celui de l'indiction. L'inscription suivante en est la preuve; elle a été copiée par M. de Vogüé, au village de Dana, sur une grande maison antique; elle est datée du 27 de gorpiæus, de l'an 532 et de la septième indiction. L'année 532 de l'ère d'Antioche, ainsi que la septième indiction, commence au 1er septembre 483, et l'inscription a été gravée le 27 septembre de cette année; si on faisait commencer l'année au 1er octobre 483, le 27 gorpiæus 532 correspondrait au 27 septembre 484; mais alors la huitième indiction était déjà commencée, et il n'y aurait plus accord entre les deux données. Deux autres inscriptions, datées du mois d'août et du mois d'octobre, s'accordent avec l'un et l'autre système. Mais il n'en est pas ainsi d'un autre texte, trouvé à Ktell-Lata, à la lisière septentrionale des montagnes d'El-Barra. Elle est datée de l'an 497 et de la troisième indiction; l'année 497 d'Antioche commence à l'automne de l'an 448 de notre ère, et la troisième indiction au 1er septembre de l'an 449; si donc l'année de l'ère locale commençait, comme l'indiction, au 1er septembre, il y aurait juste une année de différence entre l'année de l'ère et l'indiction, et les deux données chronologiques ne s'accorderaient point entre elles; mais si l'on fait commencer l'année de l'ère locale au 1er octobre, le dernier mois de cette année coïncidera avec le premier mois de la troisième indiction, et il en résultera que l'inscription a été gravée au mois de septembre 449. On se demande pourquoi les anciens habitants du village de Ktell-Lata ont employé l'ère d'Antioche de préférence à celle des Séleucides, usitée dans tout le groupe de montagnes dont dépendait leur territoire; cela peut tenir au caprice du personnage qui a fait élever le monument, ou bien à la cir-

constance que ce village se trouve à l'extrémité des montagnes d'El-Barra, sur la limite, en quelque sorte, du domaine des deux ères. Quant à l'époque du commencement de l'année, pour laquelle il eût été fort incommode de s'écarter des errements suivis dans le voisinage, l'habitant de Ktell-Lata s'en est tenu à l'usage universellement adopté par ses voisins d'El-Barra, qui se servaient de l'ère des Séleucides et commençaient leur année au 1er octobre.

» Des remarques que nous venons de faire il résulte clairement que l'ère des Séleucides était généralement employée dans la portion moyenne de la Syrie, et l'ère d'Antioche dans la Syrie du Nord. Ces deux ères appliquées aux monuments donnent des résultats parfaitement concordants. Dans les deux groupes, les derniers monuments païens portent des dates antérieures de quelques années au règne de Constantin, et les monuments chrétiens des dates postérieures à la paix de l'Église. Quant aux questions de détail, comme le commencement des différentes années civiles et des indictions, les témoignages des meilleurs auteurs et les travaux de Noris, de Belley, d'Ideler et de M. de Wailly trouvent dans nos découvertes une confirmation éclatante; car c'est la première fois qu'il a été possible de les contrôler par des monuments anciens, d'une conservation parfaite et d'une authenticité irrécusable. »

Séance du vendredi 17.

M. de Saulcy commence la première lecture d'un Mémoire *Sur les monuments d'Aâraq-el-Emyr.*

M. Waddington lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Sur l'emplacement de Philippopolis d'Arabie et sur les médailles de Marin et de Pacatien.*

ANALYSE.

Après avoir relevé l'erreur commune à Zonaras et à Cédrenus, qui identifient Bostra et Philippopolis, et celle de Cassiodore et de Jornandès qui confondent les deux Philippopolis, celle de Thrace et celle d'Arabie, M. Waddington établit d'après un double passage du premier et du second Aurelius Victor : 1° que l'empereur Philippe était fils d'un chef de bande de la Trachonite, ou, comme on dirait aujourd'hui, fils d'un cheikh arabe du Lédja; 2° que Philippopolis fut fondée dès le commencement de son règne avant qu'il eût quitté la Syrie pour aller à Rome.

Cela posé, il se demande, après tant d'autres numismatistes, quel est ce personnage inconnu, du nom de Marinus, dont l'apothéose est représentée sur certaines médailles de bronze, de fabrique

asiatique, qui portent au revers la légende ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑΣ, avec le type de Rome assise et les lettres S. C., et, grâce aux sept inscriptions découvertes par lui à Chéhébé, village important du Haourân, situé à l'angle S.-E. du Lédja, c'est-à-dire sur la lisière même de la Trachonite, et servant de résidence à l'un des principaux chefs Druses de la contrée, il démontre que, comme Tôchon d'Annecy l'avait si heureusement conjecturé dès 1817, le dieu Marinus des médailles est le père de l'empereur Philippe, tandis que le Marinus des auteurs, général romain qui commandait en Mœsie et qui fut vaincu et tué du vivant même de Philippe, se nommait en réalité Tiberius Claudius Marinus Pacatianus.

« Après tout ce que nous venons d'exposer, dit en finissant M. Waddington, il est presque inutile de réfuter l'opinion de Burckhardt adoptée par tous les géographes modernes et par les auteurs du *Corpus Inscriptionum Græcarum*. Le célèbre voyageur avait trouvé au village d'Ormân, dans le sud-est du Haourân, une inscription d'où il résulte qu'un monument funéraire y avait été élevé par un βουλευτὴς Φιλιππροπολίτης. Mais cette mention ne prouve aucunement que les ruines d'Ormân sont celles de Philippopolis ; au contraire, lorsque l'auteur d'une inscription funéraire prend soin d'indiquer sa patrie, on peut généralement en conclure qu'il était étranger à la localité où se trouve l'inscription. J'ajouterai que j'ai trouvé dans deux autres localités du Haourân des inscriptions gravées par des personnages qui étaient sénateurs de Philippopolis ; le nom antique d'une de ces localités est connu et je n'ai pas besoin de dire que ce n'est pas Philippopolis. Quant au nom que portait le village natal de Philippe, avant de devenir une ville et une colonie romaine, je n'ai pu le retrouver, malgré mes recherches. Serait-ce par hasard la *Pulpudena* de Jornandès ? Il est possible que cet historien ne se soit trompé qu'en plaçant Philippopolis en Thrace et qu'il ait trouvé le nom de Pulpudena dans les sources qu'il a consultées ; mais il est si difficile de faire la part du vrai et du faux chez les auteurs de la décadence que je ne voudrais pas insister sur cette conjecture. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. GARCIN DE TASSY, comme un hommage du traducteur à l'Académie, *Un chapitre de l'histoire de l'Inde musulmane ou chronique de Scher Schah, sultan de Dehli*, traduite de l'hindoustani (Paris, 1865 ; br. in-8°) ;

2° Au nom de M. GERHARD, associé étranger, les n°s 190-192 de l'*Archäologische Zeitung* (Octobre-Décembre 1864), renfermant trois notices d'intérêt divers, une entre autres de M. Fr. Lenormant sur une figurine

en terre cuite rapportée par lui d'Eleusis et qui représente avec un caractère tout à fait antique et attique *Demeter Eleusinia* ;

3° Au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Académie à Rome, le n° 1 de la 3ᵉ année du *Bullettino di Archeologia cristiana* (janvier 1865 : il y est question d'une exploration souterraine de la *Via Salaria Vecchia*) ;

4° Au nom de M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, les *Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I (1818-1848), Rouen, 1863, 1 vol. in-8° ;

5° De la part de M. Hippolyte Fauche, le 3ᵉ volume de sa *traduction française du Mahabharata* (Paris, 1865, 1 vol. in-8°) ;

6° *Grande Inscription du palais de Khorsabad, commentaire philologique* rédigé par M. Jules Oppert, « l'un de ces travaux, ajoute M. le secrétaire perpétuel, qui sont le plus propres à faire avancer une science nouvelle et pleine d'avenir. » (Extrait du *Journal asiatique*, 1863, 8°) ;

7° Deux mémoires connexes de M. Poulain de Bossay, ancien professeur de l'Université, aujourd'hui membre de la Commission centrale de la Société de géographie de Paris, intitulés, l'un, *Recherches sur Tyr et Palætyr* (Paris, 1863, 1 vol. in-4°), et l'autre, *Essais de restitution et d'interprétation d'un passage de Scylax* (Paris, 1863, 1 vol. in-4), tous deux extraits du tome VII des *Mémoires de la Société de Géographie* : « le premier de ces mémoires reprend en sous-œuvre une question bien des fois agitée ; en prenant pour base l'exploration de M. de Bertou, M. P. de Bossay arrive à des conclusions fort différentes des siennes, et, en ce qui concerne Palætyr, dont il conteste la priorité par rapport à Tyr, fort différentes de l'opinion de la plupart des savants ; le second mémoire s'écarte en plusieurs points de la restitution que M. Miller a faite des pages 92 et 93 du Ms. unique de Scylax, aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale de Paris, et que M. Ch. Müller a généralement adoptée dans son édition des *Petits Géographes grecs* : par exemple, il fait disparaître le nom de *Sarapta*, voire même celui de *Palætyros*, y substituant des leçons nouvelles, à vrai dire plus que douteuses, mais qui méritent examen ainsi que tout le travail d'interprétation de l'auteur sur la Syrie et la Phénicie selon Scylax ; »

8° *Intorno una iscrizione arcaica di T. Vezio con ricerche su l'Ercole Giovio e sul Brato od erba Sabina e sua natura e simbolica*, di Domenico de Guidobaldi (Napoli, 1864 ; br. in-8° avec un fac-simile) : « dissertation, dit M. le Secrétaire perpétuel, d'un grand intérêt à la fois philologique et paléographique, mythologique et archéologique, sur un des plus anciens monuments épigraphiques de l'Italie, signalé par les maîtres de la science dans ces derniers temps ; l'auteur, qui s'est principalement étendu sur *l'Hercules Jovius* de l'inscription des Peligni et sur le *Brat* (*ho*), le *brathy* des Grecs ou l'herbe sabine qui lui est offerte, a joint à son travail, riche en

rapprochements de tout genre, un appendice sur *Navelli* et sur les découvertes récentes faites dans le pays des Marses; »

9° *Le tombeau de Josué : Note sur le Khirbet-Tibneh, dans le massif d'Ephraim*, par M. V. Guérin (extrait de la *Revue archéologique*, 1865) ;

10° *Les pâtres valaques de la Grèce*, par M. Fr. Lenormant (extrait de la *Revue orientale et américaine*; (Paris, 1865, br. in-8°) ;

11° *Note sur le sceau que l'on apposait du temps du roi Philippe-Auguste sur les obligations dues aux Juifs*, par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême (Angoulême, 1865, br. in-8°) ;

12° *Réponse à la lettre signée* « Le Doyen de la faculté de droit de Grenoble, Bardet, » par M. Gariel (1865, Br. in-8°);

13° *Annales de philosophie chrétienne*, n° de janvier 1865;

14° *Revue orientale* : V° année (1865), n° 53;

15° *Bulletin de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte*, 1864, Décembre, n° 33;

16° *Revue de l'Instruction publique* : N° 46, 16 février 1865; avec un résumé des séances de l'Académie en décembre 1864 par un nouveau rédacteur, que recommandent de sérieux travaux d'érudition.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *L'Etrurie et les Etrusques*, etc. par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut, complément du tome I, et tome II grand in-8° avec un atlas grand in-fol. de cartes et de planches, précédées d'un appendice épigraphique et d'une explication des monuments représentés, formant le tome III de l'ouvrage;

2° *Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure) en* 1858-59, par M. l'abbé Cochet (Rouen, 1864, br. in-8°), « exposé curieux d'une découverte qui ne manque pas d'importance ».

M. Brunet de Presle offre, au nom de l'auteur, M. Constantin Sathas, une chronique inédite découverte par lui et qui renferme des faits intéressants relativement à l'histoire du moyen âge. Elle est intitulée: Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, etc. Ἀθήνησιν, 1 vol. in-8°, avec des accessoires historiques et numismatiques.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 24.

En l'absence de correspondance officielle, M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Ernest Desjardins annonce à l'Académie qu'il est chargé de lui offrir, de la part de M. Fiorelli, au nom de la surintendance générale et de la direction

du Musée national et des fouilles d'antiquités à Naples, les tomes III et IV de la 2e série des *Volumes subsistants d'Herculanum*, composés chacun de cinq fascicules in-folio et publiés en 1861, après une soigneuse collation avec les papyrus originaux. Ces deux volumes renferment divers traités de Philodème sur la *rhétorique*, sur la *richesse*, sur les *signes* et peut-être aussi sur les *poëmes*. On sait (et MM. Egger et Renier prennent soin de le rappeler) que plusieurs de ces traités étaient déjà connus et même traduits, notamment chez nous, par feu M. Gros, les dessins et les cuivres que l'ancien gouvernement napolitain avait fait préparer dès longtemps, sans les publier, ayant été copiés d'une manière subreptice et ces copies hâtives ayant été portées en Angleterre. Mais le nouveau travail de collation, que M. Fiorelli vient de faire sur ces matériaux anciens, en augmente de beaucoup la valeur. M. Fiorelli, d'ailleurs, a imprimé la plus louable activité à la continuation du dépouillement des papyrus d'Herculanum et il est plus que probable que la publication prochaine d'un grand nombre de textes nouveaux répondra à la longue attente du monde savant. Ajoutons que le savant Napolitain, par la même lettre, veut bien prendre envers l'Académie l'engagement de lui faire part des résultats successifs des fouilles de Pompéi.

M. de Saulcy commence la seconde lecture de son Mémoire *sur les Monuments d'Aârâq-el-Emyr.*

M. Paris fait la seconde lecture de son Mémoire *Sur une ancienne Chronique des Bretons attribuée à Nennius et sur l'*Historia Britonum *de Geoffroy de Monmouth.*

ANALYSE.

On connaît le préambule de l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth. Vers l'année 1130, Gautier, archidiacre d'Oxford, à qui l'on attribuait de grandes connaissances historiques, avait rapporté de France un livre écrit en langue bretonne et qui contenait l'histoire des anciens rois de l'île de Bretagne. Il le montra à Geoffroy de Monmouth en l'engageant *à le traduire* en latin. « Précisément alors, ajoute Geoffroy, j'avais été conduit dans l'in-

térêt d'autres études à jeter les yeux sur l'histoire des rois de Bretagne, et j'avais été surpris de ne trouver ni dans Bède, ni dans Gildas aucune mention des princes dont le règne avait précédé la naissance de Jésus-Christ, ni même d'Arthur et des princes qui avaient régné en Bretagne depuis l'incarnation. Cependant les glorieux gestes de ces rois étaient demeurés célèbres dans maintes contrées où l'on en faisait d'agréables récits, comme aurait pu les fournir une relation écrite. Je me rendis aux vœux de Gautier, bien que je ne fusse pas exercé dans le beau langage, et que je n'eusse pas fait amas de tournures élégantes empruntées aux auteurs. J'usai de l'humble style qui m'appartenait et je fis la traduction du livre breton, etc. Tel qu'il est aujourd'hui, ce livre, noble comte de Gloucester, se présente humblement à vous ; c'est par vos conseils que je l'ai corrigé et l'on y reconnait si bien votre heureuse influence qu'il a cessé d'être la méchante production de Geoffroy pour devenir l'œuvre du fils d'un roi, etc. »

M. Paulin Paris veut bien admettre en substance ce qui est dit dans ce préambule et croire à l'existence d'un livre, premier type, première inspiration de celui de Geoffroy de Monmouth, mais il conteste que ce livre ait été primitivement écrit en langue bretonne. Dans sa conviction, le livre que Gautier d'Oxford rapporta du continent était écrit en latin, et, s'il reçut plus tard la forme bretonne, ce fut sur le modèle de l'original latin. Mais quel était cet original latin ? M. Thomas Wright a dès longtemps constaté que Geoffroy de Monmouth avait eu sous les yeux la chronique dite aujourd'hui *de Nennius*, et qu'il en avait même copié textuellement des phrases et des pages entières. M. Paulin Paris reprend cette remarque de M. Th. Wright et par de nouveaux exemples et de nouvelles considérations met hors de doute le lien étroit qui unit la chronique de Nennius à celle de Geoffroy. Il retrouve même tout le procédé de composition de celui-ci. Ce procédé consiste à suivre Nennius pas à pas, mais en l'amplifiant, en mettant une ligne pour un mot, un paragraphe ou un chapitre pour une phrase. Tout lui devient matière à développement, à réminiscences soit des auteurs classiques, soit des traditions nationales et populaires. Mais qui empêcherait, dira-t-on, que la Chronique même de Nen-

nius n'eût été écrite primitivement en breton et qu'elle n'eût été dans cette forme rapportée du continent? A cette objection, qu'il prévient, M. P. Pâris répond que le latin de la Chronique de Nennius n'est pas celui des clercs du douzième siècle, mais bien le latin de Frédégaire et du moine de Saint-Gall, qu'il conserve toute la rouille, toute la physionomie du latin du neuvième siècle et qu'à cette date reculée, où personne encore ne s'était avisé de composer un livre en français, la composition d'une Chronique en langue bretonne est encore bien moins admissible.

Pour qui, d'ailleurs, aurait-on écrit cette chronique bretonne? Pour ceux qui n'entendaient que le breton? Mais ceux-là étaient aussi incapables de lire le breton que le latin. On n'apprenait à lire qu'en se mettant au latin et c'était par la science de la lecture que les clercs français, anglais ou bretons se distinguaient des autres. On conçoit très-bien, au contraire, qu'au neuvième siècle un clerc ait pu avoir la bonne pensée de marcher sur les traces du vénérable Bède en inscrivant, dans la seule langue alors littéraire, les traditions vraies ou fabuleuses de ses compatriotes; que cette chronique latine, rarement transcrite dans la Basse-Bretagne, n'ait passé qu'au douzième siècle dans la Bretagne insulaire par les mains de l'archidiacre d'Oxford; que Geoffroy de Monmouth en ait reçu le premier la communication et que, la croyant entièrement inconnue, il en ait fait la base d'une plus large composition, mais que, pour prévenir les objections et les réclamations auxquelles auraient donné lieu ses doctes interpolations, il n'ait pas voulu avouer la source à laquelle il avait puisé et qu'il ait mieux aimé supposer l'existence d'un autre livre tout différent de celui qu'il avait entre les mains. Toutefois cette supercherie de Geoffroy de Monmouth ne réussit qu'à demi, car si l'*Historia Britonum* parut à des clercs tels que Henry de Huntingdon, Alfred de Bewerley et Robert du mont Saint-Michel une révélation inattendue, sans qu'ils émissent le moindre doute sur la sincérité de l'original et l'exactitude de la traduction, on n'en reçut pas partout avec la même confiance les fabuleux récits, témoin la plaisante protestation de Girard le Gallois, témoin surtout l'éloquente diatribe et la vive et pressante critique de Guillaume de Newbury. Les bons esprits n'avaient

donc accepté l'*Historia Britonum* que comme un recueil d'histoires controuvées à plaisir, auxquelles les Bretons seuls pouvaient ajouter sérieusement foi. « Cependant Geoffroy de Monmouth avait donné là un exemple dont nos romanciers avaient besoin et qu'ils ne tardèrent pas à suivre. La courte, informe, mais précieuse Chronique de Nennius avait éveillé la verve de Geoffroy et ce que Nennius avait été pour lui, il le fut à son tour pour Robert de Borron et pour les auteurs de ces grands romans en prose et en vers dits *de la Table ronde*, dont la France semble avoir le droit de réclamer la composition et qui devaient produire une si grande révolution dans la littérature et même dans les mœurs de toutes les nations chrétiennes. »

M. Munk fait hommage à l'Académie de la leçon qu'il a faite, le 1er février dernier, pour l'ouverture de son cours de littérature hébraïque, chaldaïque et syriaque au collége de France.

M. Renier présente à l'Académie, de la part de M. Le Blant, la 2e livraison du tome II de ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* contenant les feuilles 11 à 22 du texte et les planches 43 à 54.

Sont adressés à l'Académie les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne :* année 1864 (Châlons-sur-Marne, 1865; in-8°).

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 3.

Pas de correspondance.

M. de Rougé continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon.*

M. Miller lit, en communication, la notice détaillée d'un *Recueil de proverbes* découvert par lui durant son dernier voyage en Orient et signalé dans la première partie de son *Rapport* à l'Empereur. Ce recueil intitulé [Ζηνο]βίου ἐπιτομὴ τῶν Ταρραίου καὶ Διδύμου παροι-

μιῶν diffère essentiellement de celui des éditions. D'abord, les proverbes n'y sont plus rangés suivant l'ordre alphabétique de leurs lettres initiales, κατὰ στοιχεῖον, et cette disposition, qu'on croyait avoir été employée par Zénobius le premier, lui est évidemment postérieure. Il faut l'imputer aux mêmes compilateurs qui ont gâté l'œuvre du parémiographe contemporain d'Adrien par leurs changements de rédaction, leurs anachronismes, leurs omissions arbitraires et aussi par leurs trop nombreuses interpolations, que Schneidewin avait déjà reconnues et signalées, et qui en grossissant l'ensemble outre mesure ont peut-être été la cause de ce classement par ordre alphabétique. Ramené à sa forme originale, le recueil de Zénobius est appelé à rendre de grands services non-seulement à la littérature par les proverbes nouveaux qu'il contient et par le grand nombre de citations classiques dont il enrichira les collections de fragments des poëtes, des philosophes et des historiens de l'ancienne Grèce, mais aussi à l'archéologie par une rédaction quasi-pittoresque de maints proverbes déjà connus.

M. Wescher achève la lecture, en communication, de son Mémoire sur les résultats de ses dernières explorations à Delphes. Ce mémoire est intitulé : « Étude sur le monument bilingue de Delphes, suivie d'éclaircissements sur la découverte du mur oriental, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives a l'histoire des Amphictyons, » et se divise en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE SUR LE MONUMENT BILINGUE.

EXTRAIT.

« Le *monument bilingue de Delphes* a dérobé pendant des siècles une partie de ses richesses aux investigations de la science. Connu seulement dans sa partie supérieure, il a été publié dans le *Corpus Inscriptionum Græcarum* (vol. I, n° 1711, A et B) d'après une ancienne copie de Cyriaque d'Ancône, complétée en quelques endroits à l'aide d'une seconde copie, très-imparfaite encore, prise au commencement de ce siècle par l'Anglais Edward Dodwell et insérée à la fin du second volume de ses *Voyages en Grèce*.

» Ce fut pendant mon dernier séjour à Delphes que j'entrepris une étude sérieuse du monument bilingue. Ce n'était pas chose facile. Le marbre sur

lequel est gravé ce monument se trouve au fond d'une cave obscure, privée d'air, remplie de jarres à huile, encombrée d'instruments aratoires et servant de dépôt à des immondices de tout genre. Il est encastré dans un mur, et, de plus, il est renversé, ce qui ajoute encore à la difficulté de la lecture. Je n'eus même pas la liberté de faire débarrasser la place : la propriétaire, craignant qu'on ne démolît son habitation, ne m'autorisait qu'avec peine, et à prix d'argent, à me glisser furtivement chez elle pendant les heures du jour où les voisins, allant aux champs, laissaient leurs maisons désertes. Durant douze journées consécutives, je m'enfermai dans ce réduit, travaillant à la lueur de deux lampes, couché à plat ventre devant l'inscription, afin de pouvoir la contempler de bas en haut. Voici le résultat de mes recherches :

» L'inscription bilingue publiée dans le *Corpus* sous le nº 1711 est gravée sur deux colonnes en grands caractères de l'époque romaine. Elle occupe présentement la partie supérieure du marbre, l'inscription latine étant à la gauche du spectateur et l'inscription grecque étant à sa droite. Mais comme le marbre, au lieu d'être dans sa position naturelle, se trouve aujourd'hui renversé, cette double inscription a été gravée en réalité sur la partie inférieure du monument, le texte grec se trouvant primitivement à gauche et le texte latin à droite.

» Au-dessous de ces deux inscriptions ainsi disposées, j'en remarquai une autre, en caractères beaucoup plus petits et à peine visibles, qui me parut avoir une étendue bien plus considérable. Cette observation coïncidait parfaitement avec la remarque que fait M. Bœckh dans le *Corpus* : « *Dodwellus, præter Græcum et Latinum titulos eos, quos edimus, alium Græcum dicit inesse litteris minutissimis scriptum sed maximam partem sub solo sepultum.* » Je résolus d'avoir ce texte à tout prix, et, ne pouvant le faire nettoyer par des ouvriers, je le nettoyai moi-même. J'apportai d'autant plus d'ardeur à ce travail qu'il devenait évident pour moi, d'après l'inspection même du monument, que ce texte inédit, gravé primitivement sur la région supérieure du marbre, remontait à une date bien plus ancienne que les deux textes, l'un grec et l'autre latin, gravés au-dessous. L'événement a justifié ces prévisions.

» Je trouvai partout le marbre tellement gâté et les lettres si peu profondément gravées que les procédés ordinaires de l'estampage ne paraissaient guère applicables. Néanmoins, je parvins, après plusieurs essais, à prendre une série d'empreintes partielles qui, me servant à contrôler ma copie, me permirent d'atteindre à cette exactitude rigoureuse qui est le premier devoir de l'épigraphiste. Les fragments arrachés ainsi à une destruction imminente valent la peine qu'ils ont coûtée, car ils appartiennent à un monument qui avait une importance religieuse et politique de premier ordre.

Je vais donner successivement :

1º L'inscription latine dans son état actuel, en la comparant aux anciennes copies qui nous sont parvenues;

2º L'inscription grecque, déjà publiée par M. Bœckh, avec les corrections et additions importantes que j'ai faites d'après l'original;

3º Les textes grecs inédits que j'ai trouvés au-dessous des deux inscriptions précédentes (1).

» La portion inédite du monument, gravée sur la région inférieure du bloc

(1) Le mémoire renferme, pour chacune de ces subdivisions, un fac-similé du document, une transcription en minuscules, une traduction et un commentaire. Cette partie du travail, trop considérable pour être reproduite ici intégralement, ne se prête pas à l'analyse.

renversé, ne compte pas moins de soixante-douze lignes rangées sur deux colonnes. Elle comprend deux jugements émanés du sénat amphictyonique.

» Le premier jugement a pour objet de déterminer les limites du territoire sacré de Delphes, et d'en bannir les usurpateurs qui, mettant à profit le malheur des temps, s'étaient approprié des portions plus ou moins considérables de ce territoire.

» Le second jugement a pour objet d'évaluer les richesses du temple de Delphes, soit en argent, soit en troupeaux, et de réprimer les détournements frauduleux par lesquels on tentait souvent de soustraire au dieu une partie de ses revenus.

» Dans les deux cas, il s'agit de rétablir dans son intégrité la fortune d'Apollon, fortune qui se composait de deux parties distinctes, l'une immobilière, l'autre mobilière.

» Chacun de ces deux jugements est précédé d'une énumération des peuples qui siégeaient au conseil amphictyonique, avec l'indication du nombre de suffrages dévolu à chacun d'eux. De ces deux listes, l'une est presque entière, l'autre est incomplète : toutefois, le fragment qui reste de cette dernière est assez considérable pour qu'on puisse affirmer à coup sûr l'identité des deux catalogues, et se servir de chacun d'eux pour combler les lacunes de l'autre.

» On peut donc distinguer, dans cette région du monument, trois parties différentes dont la réunion compose cet ensemble de documents nouveaux.

» Ces trois parties sont :

» 1° Le double catalogue des Amphictyons ;

» 2° La détermination des limites du territoire sacré ;

» 3° L'évaluation des revenus, en argent et en nature, du temple d'Apollon.

» Ces trois parties répondent aux trois questions suivantes, qu'il suffit d'énoncer pour en montrer l'importance :

» 1° Quelle était la composition du conseil amphictyonique ?

» 2° Quelles étaient les limites du territoire sacré de Delphes ?

» 3° Quels étaient les revenus du temple d'Apollon ?

» Le mémoire examine successivement chacune de ces trois questions. L'analyse détaillée de cette triple discussion serait trop considérable pour trouver place ici. Nous allons donner un aperçu de la réponse à chacune de ces questions, en nous étendant préférablement sur la première, à cause de l'intérêt capital qu'elle offre pour l'histoire de l'*Amphictyonie*, c'est-à-dire de la première institution religieuse et politique du monde grec.

§ 1. *De la composition du conseil amphictyonique.*

» Deux passages du monument delphique sont relatifs à ce sujet : ce sont deux catalogues placés, l'un au début, l'autre au milieu du monument. Le premier catalogue est compris dans les lignes 1-7 de la première colonne ; le second catalogue est compris dans les lignes 8-18 de la deuxième colonne.

» Le premier catalogue est un fragment dans lequel les noms de six peuples ont pu être lus ou restitués avec certitude.

» Voici ces noms :

[Αἰν]ιάνων
Οἰ[ταίων]

Λ[ο]κρῶν [Ἑσπερίων]
[Λοκρῶν Ὑπ]οκνημιδίων
Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου
Περραιβῶν.

» Dans les parties de lignes aujourd'hui effacées il y a place pour six autres noms, ce qui constitue un total de douze peuples. Mais comme dans la liste complète, qui se trouve au milieu de la deuxième colonne, le nombre des peuples est de dix-sept, comme d'un autre côté notre fragment incomplet constitue bien réellement le début de la première colonne, nous devons conclure de ces circonstances que l'inscription ne commençait pas autrefois là où elle commence aujourd'hui, mais que les premières lignes du document étaient gravées sur un autre bloc. Cette conséquence n'a rien qui doive surprendre, du moment qu'il est prouvé que le marbre, sur lequel nous lisons ces inscriptions, faisait partie jadis de l'architecture du temple et se trouvait encastré dans une des faces de la *cella*.

» Le second catalogue occupe le milieu du document. Il est complet et nous présente un dénombrement de *dix-sept* peuples. Parmi les dix-sept noms, quelques-uns sont intacts, d'autres sont mutilés : à l'aide d'efforts persévérants, j'ai pu tous les retrouver. Les Perrhæbes seuls manquaient à l'appel, mais leur place était marquée, et les débris d'un Π encore visibles sur le marbre nous autorisent à la leur adjuger, en nous fondant sur leur présence parmi les six peuples dont les noms nous sont conservés par le catalogue fragmentaire du début.

» Voici, d'après ces données, la liste des peuples amphictyoniques, avec l'indication du nombre de suffrages attribué à chacun d'eux.

1.	Δελφῶν.	ψῆφοι δύο	2
2.	Θεσσαλῶν.	ψῆφοι δύο	2
3.	Φωκέων.	ψῆφοι δύο	2
4.	Δωριέων τῶν ἐκ Μητρ[οπόλεως]	ψῆφος μία	1
5.	Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου.	ψῆφος μία	1
6.	Ἀθηναίων.	ψῆφος μία	1
7.	Εὐβοιέων	ψῆφος μία	1
8.	Βοιωτῶν.	ψῆφοι δύο	2
9.	Ἀχαιῶν Φθιωτῶν.	ψῆφοι δύο	2
10.	Μαλιέων	ψῆφος μία	1
11.	Οἰταίων.	ψῆφος μία	1
12.	Δολόπων.	ψῆφος μία	1
13.	Περραιβῶν.	ψῆφος μία	1
14.	Μαγνήτων.	ψῆφοι δύο	2
15.	Αἰνιάνων	ψῆφοι δύο	2
16.	Λοκρῶν Ὑποκνημιδίων.	ψῆφος μία	1
17.	Λοκρῶν Ἑσπερίων.	ψῆφος μία	1
		Total.	24

» L'addition totale donne dix-sept peuples et vingt-quatre voix. C'est un double fait qu'il s'agit d'expliquer.

» Si nous consultons les auteurs anciens, nous trouvons que deux points sont hors de contestation. Le premier de ces points, c'est que le nombre des peuples amphictyoniques était primitivement de douze. L'orateur Eschine est formel sur ce point : κατηριθμησάμην ἔθνη δώδεκα τὰ μετέχοντα τοῦ ἱεροῦ, dit-il dans un de ses discours (1). Le second point, non moins certain, c'est que chacun de ces peuples disposait de deux voix : δύο γὰρ ψήφους ἕκαστον φέρει ἔθνος (2).

» Examinons notre liste à ce double point de vue. Nous y trouvons d'abord sept peuples qui disposent de deux voix. Ce sont les suivants :

Δελφοί
Θεσσαλοί
Φωκεῖς
Βοιωτοί
Ἀχαιοὶ Φθιῶται
Μάγνητες
Αἰνιᾶνες

» Cela fait quatorze voix.

» Restent dix peuples qui n'ont qu'une voix chacun. Ce sont les suivants :

Δωριεῖς οἱ ἐκ Μητρ[οπόλεως]
Δωριεῖς οἱ ἐκ Πελοποννήσου
Ἀθηναῖοι
Εὐδοιεῖς
Μαλιεῖς
Οἰταῖοι
Δόλοπες
Περραιδοί
Λοκροὶ Ὑποκνημίδιοι
Λοκροὶ Ἑσπέριοι

» Il est évident pour moi que ces dix peuples qui n'ont qu'un suffrage doivent être rangés deux par deux, chacun ne formant en quelque sorte que la moitié d'un peuple.

» Pour les *Doriens*, la chose ne souffre aucune difficulté. Les Δωριεῖς figurent réunis dans toutes les listes que l'antiquité nous a laissées, et l'orateur Eschine indique bien les deux fractions dont se composait la grande famille dorienne, d'une part les Doriens du Parnasse, d'autre part les Doriens du Péloponnèse et à leur tête les Lacédémoniens. « Celui qui vient de Dorium et de Cytinium, dit Eschine, a le même droit que le Lacédémonien, » τὸν ἥκοντα ἐκ Δωρίου καὶ Κυτινίου ἴσον δυνάμενον Λακεδαιμονίοις (3). Or nous savons que Dorium et Cytinium étaient deux petites villes de

(1) Æschin., *De falsa leg.*; ed. Reiske, p. 285.
(2) Id. *Ibid.*
(3) Id. *Ibid.*

l'ancienne Doride, situées au pied du Parnasse (1). C'est la province que Pausanias appelle ἡ ἀρχαία Δωρίς (2). C'était la métropole de la race dorienne. La restitution du nom de μητρόπολις, dont les cinq premières lettres seulement sont fournies par l'inscription, m'a été suggérée par un passage de Thucydide (3).

» Quant aux *Athéniens* et aux *Eubéens*, ils représentent également deux fractions d'un même tout, les Ἴωνες, nommés par les auteurs. Eschine semble faire allusion à ce fait, lorsqu'il nous montre l'Ionien d'Erétrie ou de Priène égal aux Athéniens : πάλιν ἐκ τῶν Ἰώνων τὸν Ἐρετριέα ἢ Πριηνέα (ἴσον δυνάμενον) τοῖς Ἀθηναίοις (4). Erétrie est une ville de l'Eubée.

» Même remarque pour les *Locriens*. C'est un tout qui se subdivise. Les Λοκροὶ Ἑσπέριοι ou Locriens occidentaux ne sont autres que les Locriens Ozoles, habitant la plaine d'Amphissa, à l'ouest de Delphes. Strabon constate leur identité : Καλοῦνται δ' οἱ μὲν Ἑσπέριοι Λοκροὶ καὶ Ὀζόλαι, ἔχουσί τε ἐπὶ τῇ δημοσίᾳ σφραγῖδι τὸν Ἕσπερον ἀστέρα ἐγκεχαραγμένον (5). L'autre branche est celle des Λοκροὶ Ὑποκνημίδιοι, vulgairement appelés Epicnémidiens. Ils habitaient au pied du mont Cnémis et avaient Oponte pour capitale : Λοκροὺς τῇ Φωκίδι ὁμόρους ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Κνήμιδι, dit Pausanias (6). Cette distinction des Locriens en deux branches subsistait au temps du périégète : πέμπουσι δὲ καὶ Λοκροὶ οἵ τε καλούμενοι Ὀζόλαι καὶ οἱ πέραν Εὐβοίας ἕνα ἑκάτεροι (7).

» Restent les quatre peuplades thessaliennes : Μαλιεῖς, Οἰταῖοι, Περραιβοί, Δόλοπες. Je propose de les réunir deux à deux de la façon suivante :

Μαλιεῖς — Οἰταῖοι
Περραιβοί — Δόλοπες

» La liste définitive des douze peuples amphictyoniques peut donc être arrêtée ainsi :

1. Δελφοί
2. Θεσσαλοί
3. Φωκεῖς
4. Δωριεῖς { οἱ ἐκ Πελοποννήσου / οἱ ἐκ Μητροπόλεως }
5. Ἴωνες { Ἀθηναῖοι / Εὐβοιεῖς }
6. Βοιωτοί
7. Ἀχαιοὶ Φθιῶται
8. Μαλιεῖς — Οἰταῖοι
9. Περραιβοί — Δόλοπες
10. Μάγνητες
11. Αἰνιᾶνες
12. Λοκροὶ { Ὑποκνημίδιοι / Ἑσπέριοι }

(1) Steph. Byz., s. v. Δώριον.
(2) Pausan., X, 37, 2.
(3) Thucydid., III, 92.
(4) Æschin., *loc. laud.*
(5) Strab., IX, 3, 1.
(6) Paus., X, 8, 2.
(7) Id. *Ibid.*, 5.

» Cette liste, constituée d'après un document irrécusable, nous permet de faire avec sûreté l'appréciation critique des listes divergentes qui nous ont été transmises par les auteurs.

» Les listes fournies par les auteurs peuvent se réduire à trois : celle d'Eschine, celle de Pausanias, et celle que j'appellerai *synoptique*, parce qu'elle est contenue à la fois dans Libanius, dans Harpocration et dans Suidas.

» La liste d'Eschine se trouve dans le discours περὶ παραπρεσβείας (1). Voici les peuples nommés dans cette liste : Θετταλούς, Βοιωτούς, Δωριέας, Ἴωνας, Περραιβούς, Μάγνητας, Λοκρούς, Οἰταίους, Φθιώτας, Μαλιεῖς, Φωκεῖς.

» La liste de Pausanias se trouve dans le Xe livre de sa description de la Grèce (2). Elle donne l'énumération suivante : Ἴωνας, Δόλοπας, Θεσσαλούς, Αἰνιᾶνας, Μάγνητας, Μαλιέας, Φθιώτας, Δωριεῖς, Φωκέας, Λοκροὺς τῇ Φωκίδι ὁμόρους ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Κνήμιδι.

» La liste synoptique se trouve dans Harpocration (3), dans Suidas (4), et dans Libanius (5). On y trouve les noms qui suivent : Ἴωνες, Δωριεῖς, Περραιβοί, Βοιωτοί, Μάγνητες, Ἀχαιοί, Φθιῶται, Μηλιεῖς, Δόλοπες, Αἰνιᾶνες, Δελφοί, Φωκεῖς.

» Si l'on compare ces trois listes, on remarquera que la liste d'Eschine ne donne que onze peuples ; celle de Pausanias n'en donne que dix ; celle des synoptiques seule a l'air d'en donner douze, mais c'est par suite d'une erreur des copistes et des éditeurs. On trouve dans la plupart des manuscrits les deux mots Ἀχαιοί et Φθιῶται séparés par un signe de ponctuation sous la forme suivante :

Ἀχαιοί . Φθιῶται

Les éditeurs en ont conclu que c'étaient deux peuples distincts. Cette erreur doit désormais disparaître de toutes les éditions. Il s'agit ici des *Achéens Phthiotes* de la Thessalie, dont le double nom se retrouve dans Hérodote (6) et dans plusieurs inscriptions (7).

» On remarquera encore que dans les trois listes l'erreur porte principalement sur les petites peuplades thessaliennes, ce qui s'explique aisément. Ces peuplades obscures et mal connues pouvaient être facilement confondues les unes avec les autres. A part cette confusion, la liste d'Eschine serait presque irréprochable. C'est évidemment la meilleure. S'il avait réuni les Μαλιεῖς et les Οἰταῖοι, tribus qui n'avaient chacune qu'un suffrage, et s'il avait donné la place vacante aux Αἰνιᾶνες, il y aurait conformité parfaite avec notre inscription. Les manuscrits d'Eschine ne donnent, il est vrai, que onze peuples. M. Charles Müller, dans les *Oratores Attici* de la collection Didot, a comblé cette lacune par les Δόλοπες (8). C'est une erreur, puisque les Δόλοπες, d'après notre monument delphique, votaient

(1) Æschin., *De falsa leg.*; ed. Reiske, p. 285.
(2) Pausan., X, 8, 2.
(3) Harpocrat., s. v. Ἀμφικτύονες.
(4) Suid., s. v. Ἀμφικτύονες.
(5) Liban., *Orat.* 64, tome III, p. 414 ; ed. Reiske.
(6) Herodot., VII, 132.
(7) Notamment dans une inscription d'Halicarnasse que j'ai publiée dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* (Janvier 1865).
(8) Vol. II, p. 83.

avec les Περραιϐοί. Le peuple qui n'est pas nommé dans le texte d'Eschine, ce sont les Δελφοί, comme le prouve la comparaison des trois listes avec notre inscription.

» La liste de Pausanias est beaucoup moins exacte. Il ne donne que dix peuples, parmi lesquels il nomme, il est vrai, les Αἰνιᾶνες omis par Eschine. Pour les Locriens, il n'indique que les Locriens Hypocnémidiens à l'exclusion des autres. Cependant, un peu plus loin, lui-même nous apprend que de son temps les Locriens Hypocnémidiens n'avaient qu'un suffrage, et les Locriens Hespériens un autre.

» Quant à la liste *synoptique*, si l'on corrige l'erreur des manuscrits concernant les Ἀχαῖοι Φθιῶται et si l'on réunit les Δόλοπες avec les Περραιϐοί, elle se rapproche de l'exactitude. Il ne reste plus qu'à remplir les deux places vacantes, l'une par les Θεσσαλοί, l'autre par les Λοκροί, qui sont fournis par les autres listes et dont l'absence dans celle-ci est un oubli flagrant. Quant aux Μηλιεῖς, il faut les maintenir : c'est tout simplement la forme ionique de Μαλιεῖς.

» Cette discussion des textes montre que les contradictions entre les diverses listes sont plus apparentes que réelles. Tous ces dénombrements peuvent être ramenés sans violence à celui que donne notre précieuse inscription. Grâce à la découverte de ce document, nous connaissons désormais la composition régulière et normale de la ligue amphictyonique. Cette composition est indépendante des changements passagers introduits par la politique ou imposés par la guerre.

§ 2. *Des limites du territoire sacré.*

» Dans le premier des deux catalogues amphictyoniques découverts sur ce monument le nom de chaque peuple, soit qu'il dispose de deux voix, soit qu'il n'en ait qu'une, est accompagné invariablement de l'indication du vote avec la formule suivante : ἱερομνημόνων χρίματι στῆναι (*hieromnemonum sententiâ stare*). Ces mots signifient que l'amphictyonie tout entière accepte la délimitation tracée par les hiéromnémons. Les termes de cette délimitation sont renfermés dans un jugement qui n'a pas moins de quarante lignes d'un texte très-difficile à lire, tant à cause de son état de mutilation que par suite de la présence d'une foule de noms géographiques, presque tous inconnus pour nous, qui s'y pressent les uns à côté des autres.

» A travers les lacunes de ce texte, j'ai pu retrouver l'indication précise des *vingt-six* bornes sacrées ou ὅροι établies par les hiéromnémons comme marquant les limites du territoire appartenant à Apollon Pythien. C'est bien là le tracé de frontières, appelé en grec ἀφορισμός, en latin *determinatio*, et visé, trois siècles plus tard, par le légat impérial Caïus Avidius Nigrinus en des termes qui nous ont été heureusement conservés : « *Sententiam hieromnemonum qua consecratas regiones Apollini Pythio ex auctoritate Mani Acili et senatus determinaverunt... quæ etiam Delphis in latere ædis insculpta est.* » C'est ce document précieux, gravé sur les murs du temple de Delphes et adopté ensuite comme règle souveraine par les empereurs Romains, qui est désormais retrouvé pour la science.

» Les noms de localités sont en grand nombre dans ce texte, qui est rempli de détails géographiques, conformément à ce que dit Caïus Avidius Nigrinus (*vocabula regionum quæ hieromnemonum determinatione continebantur*). J'ai pu déchiffrer la plupart de ces noms de localités autrefois gravés sur le marbre et même compléter plusieurs d'entre eux, à l'aide

des différences de dialectes révélées par d'autres monuments épigraphiques existant à Delphes et confirmées par la tradition encore vivante du langage hellénique dans cette contrée. Quelques-unes de ces localités, dont la place est nettement marquée sur le sol actuel, m'ont servi à fixer la position relative des autres. J'ai reporté ces indications sur une carte du territoire sacré de Delphes, carte qui sert d'annexe au mémoire.

§ 3. *Des revenus du temple d'Apollon.*

» Cette partie du document est un jugement amphictyonique relatif aux richesses si souvent pillées du temple de Delphes. Ce jugement a pour but spécial d'évaluer le *déficit* existant à cette époque dans les richesses appartenant au dieu. Ces biens paraissent avoir été répartis de la manière suivante :

» 1° Le trésor proprement dit appelé θησαυρός ;

» 2° Le revenu des troupeaux (τῶν θρεμμάτων πρόσοδος) ;

» 3° L'argent monnayé, désigné par le terme χρῆμα, employé tantôt au pluriel χρημάτων, tantôt au singulier χρήματος.

» Une partie de l'argent avait disparu : il s'agit de déterminer le montant de la somme qui manquait. L'évaluation est faite en une monnaie de compte particulière appelée τάλαντον συμμαχικόν. Ce talent se subdivise, comme les autres, en mines (μνᾶ) et en statères (στατήρ). Cette évaluation n'est pas uniforme : le chiffre varie d'un peuple amphictyonique à l'autre. Parmi les chiffres proposés, le plus bas est celui des Delphiens : c'est un talent cinquante et une mines et deux statères. Le chiffre le plus élevé est celui des Œtéens ou habitants de l'Œta : c'est quatre talents trente-cinq mines. Les Delphiens avaient deux voix : les Œtéens n'en avaient qu'une. Restent vingt et une voix qui se répartissent entre les chiffres suivants :

3 talents 5 mines.	1 voix.
3 talents 30 mines.	2 voix.
4 talents 5 mines.	8 voix.
3 talents 35 mines.	10 voix.

Ce dernier chiffre, voté par les Thessaliens, les Eubéens, les Achéens Phthiotes, les Dolopes, les Perrhæbes, les Magnètes et les Locriens Hespériens, est définitivement adopté. Les Amphictyons décident qu'indépendamment du trésor et du revenu des troupeaux les richesses du dieu ont subi une diminution de trois talents et trente-cinq mines : Ἀμφικτύονες ἔκριναν τῷ θεῷ χρήματος ἀπεῖναι ἐκτὸς τοῦ θησαύρου καὶ ἐκτὸς τῶν θρεμμάτων προσόδου τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε.

» L'inscription aborde ensuite une autre question : celle des troupeaux de gros et de menu bétail qui appartenaient au temple, et dont les Amphictyons n'ont pu déterminer le compte exact.

Autres fragments.

» On voit que cet ensemble de documents offre les renseignements les plus précieux et les plus inattendus pour l'histoire du temple de Delphes. J'ai établi, d'après des indices certains, que ces documents étaient complétés par d'autres inscriptions semblables gravées sur les blocs voisins

J'ai retrouvé plusieurs fragments de ce genre épars dans les ruines de Delphes et paraissant appartenir à la même série de textes. Ces fragments sont également relatifs à l'Amphictyonie. J'en ai conclu que les inscriptions les plus importantes, celles qui offraient un caractère public et religieux, avaient été gravées sur les murs de la cella du temple, tandis que les vastes surfaces du soubassement étaient abandonnées aux particuliers pour y inscrire les actes d'affranchissement qui ont un caractère purement privé.

DATE DE CES DOCUMENTS.

» La date des inscriptions amphictyoniques qui se groupent autour du monument bilingue est fixée par le nom de *Manius Acilius* que j'ai lu distinctement dans une de ces inscriptions. Ce général romain proclamé consul en l'an 562 de Rome (192 av. J.-C.) et vainqueur des Étoliens l'année suivante, délivra le sanctuaire de Delphes des maîtres impérieux qui y dominaient depuis près d'un siècle. Il y eut alors une restauration religieuse de l'Amphictyonie, opérée en la présence et sous la protection de l'armée romaine. Cette restauration religieuse, indiquée par les documents que j'ai découverts, eut lieu vers le commencement de l'an 190 avant J.-C.

» Ces inscriptions sont donc antérieures de deux siècles à l'ère chrétienne. Quant aux deux jugements de Caïus Avidius Nigrinus, l'un grec et l'autre latin, qui constituent à proprement parler la partie *bilingue* du monument, la seule qui fût connue avant moi, ces deux arrêts sont postérieurs de plus d'un siècle à l'ère chrétienne. Ils datent du règne de Trajan, et se placent en l'an 114-117 après J.-C. La réunion sur un même monument de textes séparés chronologiquement par un intervalle de plus de trois cents ans est un fait remarquable dans l'histoire de l'épigraphie grecque.

SECONDE PARTIE.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LA DÉCOUVERTE DU MUR ORIENTAL DE DELPHES.

» L'emplacement du temple et de la ville de Delphes présente l'aspect d'une vaste pente couronnée au sommet par les roches Phédriades et descendant par une inclinaison rapide jusqu'au ravin du Plistus. Sur ce plan incliné, des terrasses bâties de main d'homme portaient les monuments publics et les demeures privées des Delphiens. Sur une des terrasses supérieures s'élevait le temple, dominant de cette hauteur la ville et la contrée. La plate-forme du temple s'appuyait sur un soubassement qui devait avoir trois côtés. Jusqu'ici un seul de ces trois côtés était connu : c'est le mur pélasgique qui regarde le midi et à la découverte duquel s'attache le nom glorieux d'Ottfried Müller. Ce mur a été l'objet de trois déblayements successifs. Le premier déblayement a été entrepris par Ottfried Müller, assisté de son disciple et ami M. Ernest Curtius, qui a publié à Berlin, en 1843, sous le titre d'*Anecdota Delphica*, les inscriptions recueillies sur cette portion du mur. Le second déblayement a eu pour auteur un habitant de Delphes, le capitaine Frango : les inscriptions ont été partiellement recueillies par MM. Conze et Michaelis, et publiées par eux à Rome en 1860-61. Le troisième déblayement, auquel j'ai pris moi-même une part active, de concert avec mon collègue, M. Foucart, a été exécuté

au nom et aux frais de l'Ecole française d'Athènes. J'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie les résultats épigraphiques de ce travail dans la séance du 30 août 1861.

» Ces fouilles successives, si considérables qu'elles fussent, laissaient une question capitale à résoudre. Cette question peut se poser ainsi : Les faces latérales du soubassement existent-elles dans le sol? Sont-elles de construction pélasgique? Portent-telles des inscriptions? C'est ce problème que je me proposai de résoudre dans un dernier voyage.

» En étudiant les nombreuses inscriptions précédemment recueillies sur le mur méridional, j'étais convaincu que ces inscriptions avaient été gravées suivant une ligne allant de l'est vers l'ouest, les inscriptions les plus anciennes se trouvant à l'est. Je résolus donc de rechercher la face orientale, qui me paraissait la plus importante pour deux raisons : 1° pour une raison *archéologique*, puisqu'elle soutenait jadis l'entrée du temple; 2° pour une raison *épigraphique*, puisque je la regardais comme ayant été la plus anciennement gravée.

» L'événement justifia ces prévisions. Sur le chemin de Delphes à Castalie, une pierre antique, à demi dégagée par les pluies d'hiver, avait attiré mon attention. J'ouvris une fouille sur ce point, et, à la date du 15 juin 1862, j'eus le bonheur de découvrir le mur oriental profondément enterré et couvert d'inscriptions parfaitement conservées, ce mur est d'appareil pélasgique. Je recueillis sur-le-champ plusieurs des documents inscrits sur les pierres polygonales, notamment deux belles inscriptions amphictyoniques, dont l'une est relative à un vol commis dans l'enceinte sacrée, aux dépens de l'*offrande des Phocéens* (ἐκ τοῦ ἀναθήματος τοῦ Φωκέων). Ces textes sont chronologiquement antérieurs à la guerre des deux ligues, de la ligue étolienne et de la ligue achéenne, guerre qui éclata en l'an 221 av. J.-C. Ils sont donc plus anciens que les inscriptions du mur méridional.

» Arrêté par des obstacles matériels, j'ai été contraint de refermer ma fouille. Avant de combler la tranchée, j'ai fait construire au-devant du mur un petit caveau en pierres sèches, que j'ai fait surmonter d'un pont mobile en bois. Le tout est recouvert de terres rapportées. Cette trace de ma découverte doit subsister dans le sol encore aujourd'hui. Elle marque pour l'avenir le point central de la topographie delphique.

CONCLUSION.

» En comparant les inscriptions du mur oriental avec le groupe de documents que j'ai découvert au-dessous du monument bilingue, j'arrive à déterminer les points principaux de l'histoire des Amphictyons. Les textes groupés autour du monument bilingue nous font connaître la composition normale et régulière du sénat amphictyonique. Les inscriptions du soubassement nous donnent l'idée des changements passagers introduits dans cette organisation par la politique ou par la guerre. Ces changements sont particuliers à certaines époques, mais le fond de l'institution demeure toujours le même : c'est un lien fédéral consacré par la religion. En complétant cette revue par l'examen des inscriptions de l'époque impériale romaine éparses dans les ruines de Delphes, on arrive à se former une idée des dernières vicissitudes subies par cette grande institution au moment où elle va disparaître de la scène du monde.

» On peut dire que l'histoire de l'Amphictyonie, si peu connue jusqu'à ce jour, vient de nous être révélée par les ruines de Delphes. C'est un

des exemples les plus frappants des services que l'épigraphie est appelée à rendre à la science historique. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques, et sur les attractions électriques*, par M. Th. Henri Martin, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Rennes (Rome 1865, in-4° : Extrait des *Atti dell' Accademia pontificia de' Nuovi Lincei*, t. XVIII, séances du 3 déc. 1864 et du 8 janv. 1865 et publié sous les auspices de M. le prince Buoncompagni);

2° *Note relative à un passage de la Paléographie grecque de Montfaucon, corrigé d'après un manuscrit de la Bibliothèque Impériale*, par M. Wescher (Extrait de la *Revue archéologique* de 1864, in-8°);

3° *Revue archéologique* : N° de mars 1865, débutant par un article de M. Mariette, correspondant de l'Institut, intitulé « *La Stèle de l'an 400*; »

4° *Comptes rendus de la société d'ethnographie américaine et orientale* : t. II, n° 7;

5° *De la Sphère et des constellations de l'antique astronomie hiéroglyphique*, par M. le Chr de Paravey (Paris, 1835; in-8°).

Séance du vendredi 10.

Pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie la 1re partie du tome V de son Recueil des *Mémoires des savants étrangers* (série des *Antiquités de la France*) contenant le commencement de l'important mémoire de M. Félix Bourquelot sur les Foires de Champagne.

M. le comte de Pibrac adresse à l'Académie, par une lettre datée d'Orléans, le 8 mars, le calque d'une inscription latine découverte à Orléans et dans laquelle se trouve pour la première fois le nom de CENABVM.

M. Renier est prié de vouloir bien examiner cette inscription et en rendre compte ensuite à l'Académie.

M. le vicomte de Rougé achève la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon* (1).

(1) On trouvera l'analyse de cet important travail dans une prochaine livraison.

M. Ernest Desjardins lit, en communication, une note *sur la position géographique des* SERRENSES *mentionnés dans deux inscriptions récemment découvertes sur la voie Nomentane.*

M. Joseph Gagliardi a trouvé, il y a peu de temps, près du camp Prétorien, à quelque distance de Rome, sur la voie Nomentane, une inscription mentionnant des *sodales Serrenses* et deux vases de bronze portant également une inscription et ayant appartenu au même collége, ou, comme nous dirions, à la même confrérie. Cette découverte a été annoncée par le commandeur Pietro Ercole Visconti dans le *Giornale di Roma* du 9 juin 1864 et M. le chevalier de Rossi a consacré à l'étude de ces curieux monuments un article du plus haut intérêt dans son *Bullettino di archeologia cristiana* du mois d'août (anno II, n° 8, p. 57-62). Cet article, dont l'importance a été signalée à l'Académie par M. RENIER, dans la séance du 29 novembre, traite surtout de la question des colléges païens au point de vue de la religion et des analogies qu'ils présentaient, quant à leur constitution et aux lois de tolérance de l'État à leur égard, avec la société des premiers chrétiens. Mais dans ce travail, M. de Rossi ne s'est point occupé de la question géographique qui était étrangère à son objet et il s'est contenté de reproduire l'opinion du chevalier Ch. Louis Visconti, qui voit dans les *sodales Serrenses* une association de personnes originaires de la petite ville d'Afrique de *Serra*, laquelle pourtant ne figure que dans la liste des évêchés des provinces ecclésiastiques de ce pays, à la fin du IVe siècle.

Dans le n° de novembre du même bulletin, M. de Rossi, il est vrai, a publié une note de Mgr. Cavedoni sur l'origine des *Serrenses*, dans laquelle le savant de Modène propose avec raison de chercher leur patrie parmi les quatre localités suivantes : le *Serreum castellum* de la côte de Thrace, mentionné par Tite-Live, et voisin du *Serrium promontorium;* la ville de *Serreium*, dans l'île de Samothrace; celle de *Serræ*, que mentionne le Synecdème de Hiéroclès entre le Strymon et la ville de *Philippi;* enfin la ville de *Phères* en Thessalie, qui, suivant un des commentateurs de Lycophron, aurait porté aux

bas temps le nom de *Serra* ou de *Serræ*, mais comme il ne dit pas laquelle on doit préférer, M. Desjardins a pensé que la question méritait d'être reprise et qu'on pouvait arriver à déterminer avec plus de précision la patrie de ces *sodales Serrenses* de Rome : tel est l'objet du présent mémoire.

Il commence par rappeler en quels termes sont conçues les deux inscriptions où ce nom figure. L'une, gravée sur une plaque de marbre, est ainsi conçue :

C. H E D V L E I V S
I A N V A R I V S Q Q
A R A M S O D A L I
B V S. S V I S. S E R R E
N. S I B V S. D O N V M
P O S V I T E T L O C V M
SCHOLEIPSEAC QVESIVIT

L'autre est gravée sur une mesure de capacité et est composée de trois lignes :

C. C I R. R I V S. Z O. S I. M V S
S O. D A. L I. B V S. S V. I S. M E. S V
R A. L I. A. D. D. S E. R E. S I. B V S

Dans la première, on voit un certain C. Heduleius Januarius, exerçant dans le collége des *Serrenses* l'emploi de *quinquennalis*, c'est-à-dire les fonctions d'administrateur et de recenseur quinquennal des membres et affiliés de la confrérie, faire présent d'un autel, « *aram* », au collége « *sodalibus suis* » et acheter le terrain, où se tenaient les réunions de ce collége : « *locum scholæ ipse acquisivit.* »

Dans l'autre inscription, il s'agit d'un certain C. Zosimus, qui fait présent au collége des mesures servant apparemment aux sacrifices célébrés par les membres. Il paraît donc hors de doute que les *sodales Serrenses* formaient une association religieuse.

Cela posé, et après avoir complété la liste des localités dont les *ethniques* peuvent présenter une certaine conformité avec le nom

des *Serrenses* des inscriptions, M. Desjardins procède par éliminations successives et arrive à cette première conclusion, que, sur la liste des dix noms dressée par lui, deux localités seulement méritent qu'on examine leurs titres. Ces deux localités sont : 1° la ville de Σέρρειον qu'Étienne de Byzance place dans l'île de Samothrace ; 2° le *Serreum castellum*, qui était sur la côte de Thrace juste en face de cette île.

Mais en rapprochant tous les textes relatifs à la seconde localité, M. Desjardins reconnaît qu'elle a toujours eu assez peu d'importance, que ce n'était qu'une forteresse construite sur le fameux promontoire de même nom ; que cette forteresse n'existait probablement pas encore au temps d'Hérodote et qu'elle n'existait plus au Ve siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque d'Etienne de Byzance ; que c'est au temps de Démosthène et pendant les guerres de Philippe III que ce point a dû avoir le plus d'importance stratégique et que tel est le sens des expressions τεῖχος et *castellum* employées par l'orateur athénien et par l'historien latin des guerres de Macédoine pour la désigner.

Reste donc la ville de Samothrace, mentionnée par Etienne de Byzance, sous le nom de Serra, Σέρρα, dont l'ethnique latin est sans aucun doute *Serrenses*.

« Or, ajoute M. Desjardins, si l'on considère que le collége, dont l'existence nous est connue par les inscriptions nouvellement découvertes sur la voie Nomentane, est une association religieuse, ayant une *ara*, une *schola*, un *quinquennalis*, ce qui révèle une organisation régulièrement calquée sur celle des municipes et des colonies et sur celle des *fabri*, comme toutes les organisations de colléges religieux et funéraires autorisés à Rome ; que les initiés aux mystères de Samothrace étaient nombreux dans tout l'empire ; que ces restes vénérés de l'ancien culte des Cabires étaient en grand honneur encore à cette époque, on ne pourra guère douter que les *sodales Serrenses* ne fussent originaires de la ville de *Serra* de Samothrace.

» Comme nouvel argument à l'appui des premiers, on peut citer des monuments trouvés à Samothrace même et qui prouvent que les mystères orphiques avaient une grande vogue à l'époque romaine.

Une inscription bilingue, trouvée à Samothrace même et publiée par M. Conze (*Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, Hannover, 1860, p. 64), nous montre figurant sur une liste d'initiés, ΜΥΣΤΑΙ, un certain *L. Veneilius* et un autre personnage du nom de Q. Acorenus. Une autre inscription, également trouvée à Samothrace, fait connaître des initiés romains (1).

» Mais s'il est incontestable qu'il existait à Samothrace une ville du nom de *Serreium* ou de *Serra* et que les *sodales Serrenses* de Rome étaient bien originaires de cette ville, dans quelle partie de l'île était-elle située? M. Conze, le dernier savant qui ait exploré Samothrace avec soin, décrit les ruines d'une ville aux murs très-anciens, et même en quelques endroits de construction pélasgique, sans lui donner d'autre nom que celui de *Palæpolis* qui est l'appellation vague moderne. Le nom de Samothrace, que Ptolémée lui donne comme à l'île elle-même, Σαμοθράκη νῆσος καὶ πόλις (l. III, c. 11), n'est même pas encore le nom local, c'est la dénomination commode dont se servaient les étrangers pour désigner la capitale d'une île, qui ne comptait pas d'autre ville remarquable; mais Étienne de Byzance et les inscriptions des *sodales Serrenses*, venant aujourd'hui à se prêter une mutuelle lumière, permettent, ce semble, de restituer à la capitale de Samothrace son vrai nom, lequel n'est autre que *Serra* ou *Serræ*.

» On peut en outre, dit M. Desjardins, considérer comme infiniment probable que le nom de *Serreium* ou de *Serrium*, porté par le promontoire, puis par la forteresse qui s'élevait sur la côte de Thrace, en face, et à peu de distance de l'île, leur sera venu de la ville de *Serra* de Samothrace, véritable mère-patrie des établissements de la côte, puisque ce promontoire, avec son château fortifié, avait pour voisines les villes de *Sala* et de *Zoné*, dont Hérodote fait précisément deux colonies de l'île de Samothrace. Enfin l'amirauté anglaise a signalé, dans ces derniers temps, au cap Gremia, près d'*Ænos*, à 5 lieues S. S. E. de l'embouchure de la Maritza

(1) Cette inscription a été publiée par M. François Lenormant (*Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr*, p. 224). L'original se trouve aujourd'hui dans le cabinet de M. Edmond Le Blant.

(rive gauche), les ruines de fortifications antiques qui semblent s'accorder parfaitement avec la position, l'importance et les particularités connues du *Serreium* ou *Servium* de Démosthène et de Tite-Live. »

M. le comte de Vogüé lit, en communication, une *notice archéologique sur la région centrale de la Syrie*, et particulièrement sur les monuments d'architecture construits dans cette région entre le Ier et le VIIe siècle de l'ère chrétienne. Il y détermine les époques, les caractères, la physionomie propre de ces monuments et essaye en ces termes de distinguer les éléments divers de ce qu'on pourrait nommer, suivant lui, *l'école de Syrie :*

« Le trait particulier de l'architecture du Haourân, c'est que la pierre est le seul élément de la construction. Le pays ne produit pas de bois, et la seule roche utilisable est un basalte très-dur et très-difficile à tailler. Réduits à cette seule matière, les architectes surent en tirer un parti extraordinaire et satisfaire à tous les besoins d'une civilisation avancée. Par d'ingénieuses combinaisons, que nous étudierons ailleurs en grand détail, ils surent construire des temples, des édifices publics et privés, dans lesquels tout est de pierre, les murs, les solivages, les portes, les fenêtres, les armoires. Cette nécessité toute matérielle, en exerçant leur sagacité et leur savoir, leur fit trouver des principes nouveaux. Ainsi l'arc, seule combinaison capable de relier à l'aide de pierres deux supports éloignés, devint le principal élément de la construction; des séries d'arcs parallèles supportant les dalles du plafond servirent à couvrir la plupart des salles; quand l'espace à couvrir était trop grand pour la longueur des dalles ordinaires, on eut recours à la coupole. On conçoit les profondes modifications que l'introduction de ces éléments apporta dans l'art de bâtir; les arcs, par leur poussée, appelèrent des contre-forts extérieurs destinés à en contre-balancer l'effet; il en résulta que l'ensemble des arcs, des dalles et des contre-forts forma comme une ossature qui, dans beaucoup de cas, réduisit les murs latéraux au simple rôle de murs de remplissage, et permit de donner une grande indépendance aux diverses parties d'une même construction. Dans un pays soumis aux terribles chances des tremblements de terre, cette combinaison était excellente. Elle se retrouve plusieurs siècles plus tard, avec les perfectionnements apportés par l'expérience et l'art, dans les principes gothiques de nos cathédrales françaises. De même la nécessité de poser une coupole sur un plan carré amena les architectes à trouver la forme des pendentifs sphériques, trait particulier au style dit *byzantin;* mais ils ne surent pas y arriver du premier coup et y parvinrent par une série de tâtonnements intéressants à étudier. La coupole de la *kalybé* ou chapelle d'Omm-ez-Zeitoun, achevée dans la 7e année du règne de l'empereur Probus, c'est-à-dire dans l'été de l'année 282 après J.-C., est le plus ancien exemple daté de ces tâtonnements et elle est assez bien conservée pour que tout le système de la construction puisse être observé.

» Même dans la région nord de la Syrie centrale, où l'on avait à proximité les forêts du mont Amanus, on se servait du bois le moins possible; on le réservait pour les toits, quelquefois pour les planchers ; le

reste était construit en pierre. C'étaient de hardis et habiles tailleurs de pierre que les architectes de ce temps et de ce pays; rarement, si ce n'est en Égypte et dans les civilisations primitives de l'Orient, on a vu attaquer le rocher avec cette vigueur. Une maison était-elle à bâtir, on creusait l'étage inférieur dans la roche vive, l'étage supérieur était construit avec les matériaux extraits de cette carrière improvisée; le plus souvent, pour ne pas perdre de temps, chaque bloc était employé avec les dimensions que lui donnaient les hasards de l'extraction, d'où il résulte que l'appareil est très-irrégulier, qu'il offre des décrochements nombreux, souvent même des joints polygonaux qui rappellent, à s'y tromper, les formes compliquées des constructions cyclopéennes. On taillait, pour les colonnes, les piliers, les architraves, de puissants monolithes qui atteignent souvent une longueur de cinq mètres. De pareils ouvriers ne reculaient devant aucune difficulté de ce genre. Aussi tous les tombeaux de quelque importance sont-ils creusés dans le roc. Nous avons là de ces hypogées qu'ailleurs on s'est trop hâté d'attribuer à des époques très-reculées, avec des salles souterraines entourées de sarcophages, précédées de portiques réservés dans la masse du rocher, fermées à l'aide de portes en basalte. Ici le doute n'est pas permis; ces vantaux de basalte sont ornés de monogrammes chrétiens, la croix paraît dans tous les éléments de la décoration; enfin les inscriptions sont positives et donnent des dates précises.

» Dans l'architecture romaine la disposition d'un monument était généralement subordonnée à un système de proportions, à une formule qui variait peu, quels que fussent les dimensions ou les matériaux employés; les plans d'un petit temple pouvaient servir pour un grand, il suffisait de diminuer l'échelle : tout grandissait à la fois, les colonnes, les moulures, jusqu'aux portes et aux fenêtres; une fois un ordre adopté, on en appliquait aveuglément tous les détails, même inutiles, même en opposition avec la fonction à laquelle ils étaient assujettis. C'est ainsi que dans les monuments romains on voit des fragments d'architraves s'interposer entre les arcs et le chapiteau des colonnes, des corniches très-saillantes se profiler à l'intérieur des édifices.

» Les architectes gréco-syriens qui bâtirent les monuments qui nous occupent procédèrent tout autrement; tout en adoptant les éléments des ordres gréco-romains, ils les employèrent avec une grande logique, retranchant les membres inutiles et subordonnant leurs dimensions non plus à une règle uniforme de proportion, mais à la dimension et à la nature des matériaux mis à leur disposition et au programme qu'ils avaient à remplir; ne voulant se servir pour les supports que de monolithes, ils n'excédaient jamais une certaine hauteur, et donnaient à leurs ouvertures des dimensions presque invariables, quelle que fût d'ailleurs la grandeur de l'édifice. Si la colonne n'était pas assez haute pour le but proposé, ils la plaçaient sur un piédestal ou surhaussaient l'arc qu'elle était destinée à porter; quant aux arcs eux-mêmes, ils les appuyaient directement et sans intermédiaire sur le chapiteau; si la portée excédait la longueur de leurs dalles ou de leurs poutres, ils la diminuaient par l'emploi de corbeaux, ou par des combinaisons de corbeaux et de colonnettes hardiment posées en encorbellement. Ils déterminaient la saillie et le profil des corniches extérieures non plus d'après des modèles consacrés, mais d'après l'inclinaison des toits, l'écoulement des eaux, ou toute autre condition pratique. Enfin ils faisaient de la bonne et solide architecture, dans laquelle chaque membre était appelé par une fonction franchement accusée, dont la déco-

ration était sobre et originale, et qui, essentiellement logique et raisonnée, ne manquait ni d'élégance ni de fermeté.

» Ainsi, tandis qu'en Occident le sentiment de l'art s'éteignait peu à peu sous la rude étreinte des barbares, en Orient, en Syrie du moins, il existait une école intelligente qui maintenait les bonnes traditions et les rajeunissait par d'heureuses innovations Dans quelles limites s'exerça l'influence de cette école? Dans quelle mesure ses enseignements ou ses exemples contribuèrent-ils à la renaissance occidentale du XI[e] siècle? Quelle part enfin l'orient byzantin eut-il dans la formation de notre art français du moyen âge? Nous ne prétendons pas résoudre définitivement ces problèmes; on trouvera du moins dans nos dessins les principaux éléments de la solution. Dès aujourd'hui, nous pouvons dire que l'influence orientale, soit directe, soit indirecte, a été plus grande que nous n'étions jusqu'à présent disposé à l'admettre; l'opinion soutenue à cet égard par M. VITET, presque seul contre tous, et puisée par lui dans d'ingénieuses inductions, recevra des monuments une éclatante confirmation. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. EGGER, Président de l'Académie, son *Discours d'ouverture à la séance publique de la société des antiquaires de Normandie en* 1864 (Caen, 1865, br. in-8°);

2° Au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Académie, le n° de février 1865 du *Bullettino di archeol. cristiana* contenant une revue générale des fouilles et recherches qui ont lieu en ce moment dans les catacombes de Rome ;

3° De la part de M. Brosset, membre de l'Académie imp. des sciences de Saint-Pétersbourg, *Histoire de la Siounie* (ou de la maison Sisacano) par Steph. Orbélian, trad. de l'arménien en français.

M. DE WITTE, associé étranger, présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. l'abbé Martigny, le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* récemment publié à la librairie Hachette.

« On n'avait pas encore essayé, dit M. de Witte, de réunir en corps et sous forme de dictionnaire ce que l'on connaît des origines du christianisme sous le rapport des mœurs, des coutumes, des monuments figurés, des costumes, etc. C'est une heureuse pensée qui a inspiré cet ouvrage, fait avec beaucoup de soin et d'érudition et qui a demandé dix ans d'un travail continu. Ce dictionnaire est enrichi d'un grand nombre de gravures sur bois, offrant des monuments, des symboles, des ustensiles, des vêtements, des meubles, etc. La forme de l'ouvrage a naturellement imposé à l'auteur l'obligation de resserrer et de condenser autant que possible les nombreux matériaux qu'il avait réunis et qui forment encore un volume de plus de sept cents pages imprimées à deux colonnes. Je n'ai eu le temps de lire que quelques-uns des articles de ce vaste dictionnaire, mais je peux

déjà citer les suivants, *Colombe*, *Eucharistie*, *Monogramme du Christ*, *In pace*, *Poisson*, *Sang des martyrs*, etc., qui attestent les connaissances étendues de l'auteur. Du reste, avant d'entreprendre ce livre, M. l'abbé Martigny s'était fait un nom dans la science par plusieurs dissertations spéciales, telles que sa *Notice sur sainte Agnès*, une autre sur les *symboles dans l'antiquité chrétienne*, une troisième *sur la représentation d'Orphée*, ses études sur *l'agneau et le bon pasteur*, sur *l'image du Flabellum*, etc. Il a mis à contribution pour son *Dictionnaire* non-seulement tous les grands recueils tels que ceux de Bosio, de Boldetti, de Bottari, etc., mais encore une foule de dissertations sur les points les plus divers de l'archéologie sacrée; il a consulté aussi les travaux les plus récents et a eu l'avantage de se trouver en relations personnelles avec les savants les plus versés dans la connaissance des antiquités chrétiennes, en Italie, avec M. le chev. de Rossi, l'illustre épigraphiste romain; en France avec feu M. l'abbé Greppo, qui le premier, de ce côté-ci des Alpes, a fait revivre le goût et l'étude des plus anciens monuments du christianisme, et enfin avec M. Le Blant, dont l'Académie connaît le beau livre sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule. »

M. Jacques Maissiat fait hommage, par une lettre à l'Académie, de son ouvrage intitulé *Jules César en Gaule* (T. I. Paris, 1865, gr. in-8°), lequel comprend les cinq parties suivantes : 1° une appréciation critique des Commentaires de Jules César; 2° une notice géographique sur les régions du S.-E. de la Gaule; 3° une notice sur les moyens militaires employés dans la guerre de Gaule; 4° une notice rétrospective sur la guerre des Romains contre les émigrations gauloises qui s'étaient établies en Italie; 5° un exposé de l'invasion de la Gaule Celtique par J. César, avec application sur le terrain. — La carte qui se rattache à la notice géographique sera présentée plus tard.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, etc. T. I., 4e livraison, avec 8 planches : Introduction et Glossaire par M. Gabriel Azaïs (Béziers et Paris, 1865, in-8°);

2° *Notice sur un manuscrit du grand Coutumier de France conservé à la bibliothèque du Vatican*, par M. Eug. de Rozière (Paris, 1864, br. in-8°);

3° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, année 1862-63 : Nos 3 et 4 (Reims, 1864, 1 vol. in-8°);

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VIII (1862-64), in-8°;

5° *Annales de la propagation de la foi*, mars 1865, br. in-8°;

6° *Le cabinet historique*: janvier 1865.

Séance du vendredi 17.

M. le Président informe l'Académie de la perte douloureuse et malheureusement trop prévue qu'elle vient de faire dans la personne de M. le comte Beugnot, « le second par l'ancienneté sur la liste de ses membres et l'un de ceux assurément qui lui ont rendu les services les plus signalés. »

M. Renier lit, en communication, les éclaircissements qui lui avaient été demandés dans la précédente séance sur l'inscription latine récemment trouvée à Orléans et dont un calque a été transmis à l'Académie par M. le comte de Pibrac. Cette communication ayant vivement frappé l'Académie, M. Renier, sur la proposition de l'un des membres, est prié de vouloir bien en faire une seconde lecture, en la considérant comme un mémoire.

M. Delisle lit à l'Académie, en communication, la notice suivante :

Sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale (1).

« Les anciens manuscrits ont quelquefois passé par de bien étranges vicissitudes. On se rappelle cet exemplaire de Virgile, écrit en lettres capitales, dont M. Pertz a récemment suivi les destinées avec tant de sagacité : le Vatican en possède plusieurs feuillets que Claude Dupuy offrit à Fulvio Orsini vers la fin du seizième siècle ; Mabillon en examina un deuxième fragment dans les restes de la bibliothèque de Pithou qui, du temps de Louis XIV, appartenaient au ministre Le Peletier ; un troisième fragment, composé de quatre feuillets, s'est rencontré en 1862 dans le cabinet d'un savant hollandais et a été acquis par M. Pertz pour la bibliothèque de Berlin.

» L'histoire du manuscrit dont je m'occuperai dans cette notice n'est guère moins extraordinaire. Il s'agit du recueil des œuvres de saint Avit, écrit sur papyrus au sixième siècle.

» Jusqu'à ces derniers temps, la Bibliothèque impériale en possédait : 1°, sous le n. 8913 du fonds latin, quatorze feuillets plus ou moins mutilés ; 2°, sous le n. 8914 du même fonds, une trentaine de lambeaux qui ont jadis appartenu à des feuillets dont le sort nous est inconnu.

» Tous ces fragments sont depuis longtemps à la Bibliothèque, quoiqu'ils ne figurent pas sur les anciens catalogues. Ils sont cités comme conservés

(1) Les textes qui font le sujet de cette notice seront prochainement publiés, avec des *fac simile*, par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

à la Bibliothèque du roi par D. Ruinart en 1689, par Mabillon en 1704 et par les auteurs du nouveau traité de diplomatique en 1754. Ils avaient précédemment fait partie de la bibliothèque du président de Thou. C'est là qu'ils furent étudiés par le P. Sirmond, qui en donna de courts extraits dans son édition de saint Avit, imprimée en 1643 et reproduite en 1696 dans le second volume des Œuvres du savant jésuite. C'est également chez de Thou que Jérôme Bignon dit avoir trouvé ces curieux débris, dont il fit une copie, qui fut revisée par Bigot, et qui, tombée dans les mains de Baluze, entra à la Bibliothèque du roi en 1719.

» Les travaux de Sirmond et de Bignon ne prouvent pas seulement que les fragments de saint Avit appartenaient à la famille de Thou dans la première moitié du dix-septième siècle ; ils montrent encore que, dès cette époque, le manuscrit ne se composait que de quatorze feuillets.

» Rien ne pouvait faire espérer la découverte de nouveaux morceaux de ce manuscrit, quand, au mois de janvier dernier, un des hommes de service attachés au département des manuscrits, Emile Dambreville, m'annonça tout joyeux qu'il venait de trouver « quelque chose de bon. » En même temps il me montrait un feuillet de papyrus, admirablement conservé, que je reconnus sur-le-champ pour appartenir à notre manuscrit de saint Avit. Ce nouveau feuillet a été aussitôt rapproché des quatorze feuillets que la Bibliothèque impériale possédait anciennement ; il forme aujourd'hui la feuille 15 du manuscrit latin 8913.

» Le volume dans lequel Emile Dambreville avait fait cette importante trouvaille est le manuscrit latin 11859, jadis n. 113 du fonds français de Saint-Germain. C'est un grand in-folio rempli des travaux d'un savant médecin du seizième siècle, Jacques Dalechamps, sur l'ornithologie. Il est entré à la Bibliothèque nationale en 1795, et il n'est pas admissible que ce soit depuis cette époque qu'on y ait placé un feuillet de papyrus, dont aucune note d'ailleurs n'atteste l'entrée ou la présence à la Bibliothèque.

» Le manuscrit de Dalechamps fut conservé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés depuis 1715 jusqu'à la Révolution. Ce n'est pas non plus à cette période que l'on peut rapporter l'insertion du feuillet de papyrus dans le manuscrit. Les bénédictins, qui faisaient un si grand cas des fragments de saint Avit conservés à la Bibliothèque du roi, auraient été trop fiers d'en posséder un feuillet dans leurs collections pour ne pas le mentionner sur leurs catalogues et pour ne pas le citer de préférence aux fragments de la Bibliothèque du roi.

» Avant d'arriver à Saint-Germain, le manuscrit de Dalechamps faisait partie de la bibliothèque de Séguier. Je croirais encore difficilement que les bibliothécaires du chancelier n'eussent pas apprécié la valeur d'un antique feuillet de papyrus, s'ils en avaient eu connaissance, et je doute fort qu'on doive leur en attribuer l'introduction dans le volume de l'Ornithologie de Dalechamps. Nous sommes donc amené à supposer que le feuillet dont il est ici question s'y trouvait déjà quand Séguier en devint propriétaire.

» Il importe de faire observer que le manuscrit de Dalechamps venait de Lyon. Sur le premier feuillet on a tracé une note qui est aujourd'hui en partie déchirée, mais dont les mots suivants sont encore parfaitement lisibles : « Achepté à Lyon des héritiers de Rouille, q...... cinq livres, l'an 1626, revenant d'Italie. DE SAINT BASILE. »

» D'autre part il est certain que les fragments de saint Avit recueillis par le président de Thou appartenaient primitivement à l'église Saint-Jean de Lyon. A cet égard, le témoignage de Guillaume Paradin ne laisse aucune espèce de doute. « Je ne veux omettre, écrivait cet historien en 1573, qu'en l'église de Sainct Jean se trouvent certains livres fort antiens, escrits

en escorce d'arbre, dont l'un est lisable et contient un commentaire sur les psalmes: l'autre qui n'est relié, ains lacéré et imperfait, est escrit en caractères antiques, et qui bonnement ne se peuvent lire, combien que la lettre soit belle et nette, et semble à plusieurs qui ne sont stilez à tels caractères que ce soit lettre grecque, mais véritablement ce sont lettres latines, dont la forme est dissemblable aux nostres, pour la diversité des caractères, qui fait que, quelque bon esprit que ce soit, il luy seroit mal aisé d'en lire une page en huict jours. A la vérité, ce sont des œuvres d'Avitus, archevesque de Vienne, qui florissoit environ l'an cinq cens et vingt. Car il y a une homélie de la conversion de Lenteildis, sœur germaine du roy Clovis, laquelle fut lors convertie de l'hérésie arrienne à la vraye et catholique chrestienne. Il y a plusieurs autres traictez, monstrans manifestement que ce sont des œuvres d'Alcimus Avitus, insigne théologien et excellent poëte, lequel est nommé en l'un d'iceux livres, en une épistre, de laquelle le tiltre est tel : *Avitus episcopus papæ Constantinopolitano*. Il y a aussi une omélie prononcée quand un grand seigneur de Lyon, nommé Sigistricus, et sa sœur furent convertis de l'hérésie arrienne. Aucuns ont estimé que ces livres sont de toille, les autres de joncs du Nil, parce qu'il semble qu'il y a des filamens, il y en a qui ont opinion que ce sont petites pièces de bois, collées et rapportées l'une à l'autre, car il y en a aucunes qui semblent se decoller, et ne peut-on bonnement deviner que c'est. Tant il y a que c'est chose vénérable et digne d'être conservée pour la révérence de l'antiquité. »

» N'y a-t-il pas lieu de conjecturer que le manuscrit de saint Avit sorti de la bibliothèque de Saint-Jean de Lyon vers la fin du seizième siècle aura été dépecé dans cette ville, que le président de Thou en aura acquis le fragment le plus considérable, composé de quatorze feuillets et d'une vingtaine de lambeaux; qu'un amateur lyonnais s'en sera procuré un feuillet dont il aura cru mieux assurer la conservation en le plaçant dans un volume de grand format tel que l'Ornithologie de Dalechamps, et que le reste, c'est-à-dire trente feuillets au moins, aura été dispersé ou détruit?

» Quoi qu'il en soit, les savants pourront désormais étudier à la Bibliothèque impériale un quinzième feuillet de saint Avit, dont l'intérêt est pour le moins égal à celui des quatorze feuillets anciennement connus.

» Le recto du nouveau feuillet est à peu près entièrement occupé par la fin d'une homélie qui dut être prononcée à la fondation d'un établissement religieux et charitable. Vient ensuite un titre ainsi conçu :

DICTA IN DEDICATIONE BASILICE QUAM MAXIMUS EPISCOPUS IN JANAVINSIS URBIS OPPIDO CONDEDIT.... DISTRUCTO INIBI FANO.

» Nous avons donc sous les yeux le discours prononcé par saint Avit à la dédicace d'une Basilique que l'évêque Maxime avait fondée à Genève en remplacement d'un temple païen qui venait d'être supprimé. Le prélat commence par rappeler une fête qui avait eu un grand retentissement dans le royaume des Bourguignons, la consécration du monastère d'Agaune ; puis il se félicite des progrès de la vraie religion et de l'affaiblissement de l'hérésie arienne. La cérémonie à laquelle il assiste lui cause un surcroît de bonheur. Quoi de plus heureux que la transformation d'un temple païen en une basilique chrétienne! Au culte des idoles va succéder la vénération des martyrs. D'une semence de mort vont sortir des fruits de vie. C'est déjà beaucoup de détruire un poison : qu'est-ce donc de le changer en un remède? Les épines sauvages vont se métamorphoser

en fleurs aux plus belles couleurs et aux plus suaves parfums. Qu'importe s'il y avait là un affreux buisson dont personne ne pouvait approcher sans être blessé? On n'y apercevra plus que les roses les plus délicates.

» La page se termine par les premiers mots d'une comparaison empruntée au voyage d'Israël vers la terre promise : *Sic quondam, dum priscus Hisraelita terram repromissionis expeterit aredam squalentemque haemi.....*

» J'ai constaté que la suite de cette phrase se trouvait sur un des feuillets anciennement connus, celui qui est coté 4, et qui a été monté à l'envers, c'est-à-dire que le relieur en a pris le verso pour en faire le recto et réciproquement. Ce feuillet commence par les mots : *Faciem cœlestis cibi candor aspersit,* qui sont le complément naturel de la phrase restée inachevée au bas du feuillet nouvellement découvert : « c'est ainsi qu'autrefois, quand le vieil Israël se dirigeait vers la terre promise, la blancheur d'une nourriture céleste couvrit la face aride et hideuse du désert. C'est ainsi que du rocher jaillit une eau vivifiante. Mais à quoi bon vanter les miracles de Moïse et ceux d'Elisée? Votre pontife, s'écrie saint Avit, en montrant aux Genévois l'évêque Maxime, votre pontife vient d'accomplir d'aussi grandes merveilles; en effet y a-t-il plus de mérite à convertir les créatures par la prière, qu'à introduire le Créateur dans un édifice d'où son ennemi vient d'être chassé? A la vérité, les Ariens vont se substituer aux Gentils, s'il n'y a plus de païens pour adorer plusieurs dieux, nous verrons frémir l'hérétique qui ne veut point qu'on prie un Dieu Un. Lui qui divise la Trinité aime la multiplicité des dieux et fait cause commune avec ceux qui se créent une foule de divinités. Mais qui peut se plaindre? En condamnant les édifices des cultes profanes, nous livrons des temples aux fauteurs de ces cultes qui voudront se convertir. Que ceux donc qui aimaient la Divinité divisée viennent l'adorer ici dans son unité! Que ceux qui vénéraient des pierres reconnaissent le Christ pour le fondement de leurs croyances! L'autel des sacriléges est tombé, un autel s'élève pour les sacrifices. Le nom est le même, mais l'objet est bien différent. Le serpent d'airain a guéri les morsures du serpent de feu. Nos adversaires ont cédé; ils ont dû, malgré eux, souffrir un bonheur qu'ils ne méritaient pas d'offrir. On dirait qu'ils jouent le rôle des corbeaux du prophète Hélie. » L'orateur achève son discours par une péroraison dans laquelle il résume les motifs qu'a toute l'assistance de s'abandonner à des transports d'allégresse.

» La date de l'homélie que je viens d'analyser peut être approximativement fixée à l'année 516, c'est-à-dire à l'époque de la consécration du monastère d'Agaune mentionnée dans les premiers mots du discours. L'évêque Maxime, qui, dans cette circonstance, reçut les félicitations de saint Avit, figure dans plusieurs documents authentiques depuis 516 jusqu'en 533. Ce fut, selon toute apparence, sous le pontificat du même évêque que fut célébrée à Genève une autre dédicace à laquelle saint Avit prit également part. Il y prononça une homélie dont quelques passages ont été publiés, mais dont l'ensemble n'a pas encore été mis au jour. C'est une lacune que l'on peut essayer de combler à l'aide des feuillets recueillis par de Thou. Au haut du feuillet 4, on lit ce titre qui a été incomplétement donné par Sirmond, mais que les principaux historiens de Genève ont connu d'après une note de Godefroy : DICTA IN DEDICATIONE BASILICE GENOVE QUAM HOSTIS INCENDERAT.

» A cette homélie appartiennent incontestablement les deux pages du feuillet 4 et selon toute vraisemblance les deux pages du feuillet 12. C'est au feuillet 12 que le P. Sirmond a emprunté les lignes qui forment les n°s 3 et 4 de ses fragments des homélies de saint Avit, et les historiens de Genève avaient déjà soupçonné que le quatrième fragment se rapportait à

la dédicace de leur Église, mais ils n'ont élevé aucune prétention sur le troisième. Ce dernier ne peut cependant pas être séparé du quatrième, il suffit pour s'en convaincre de voir comment les deux morceaux se sont fait suite dans le manuscrit original.

» On a encore voulu attribuer à l'église de Genève la deuxième partie du premier fragment de Sirmond, mais cette attribution me paraît fort incertaine; c'est, du reste, un passage qui mérite toute l'attention des archéologues; malgré les mutilations qu'il a subies, il pourra servir à l'histoire de l'architecture pendant le sixième siècle. Le P. Sirmond n'en a donné que dix-neuf mots pris un peu au hasard. C'est là un exemple qui montre que nos fragments de papyrus ont été jusqu'à présent fort imparfaitement explorés. Heureusement, nous ne tarderons pas à jouir de l'édition qu'en a préparée le Dr Nolte, et dans laquelle pourra trouver place le morceau dont le hasard vient de nous révéler l'existence. »

M. le Président et M. de Rougé communiquent à l'Académie les fragments suivants de deux lettres qui leur ont été adressées du Caire, en date du 3 mars, par M. Mariette, correspondant de l'Institut :

« J'ai été assez content de ma dernière tournée. A Assouan, j'ai trouvé un temple (*speos*) creusé en l'honneur d'Isis. La déesse y a partout le nom d'*Isis-Sothis*. Cette dénomination est sans doute en rapport avec la position de Syène, qu'on croyait être sous le tropique, et peut-être était-ce de l'un des temples de cette ville qu'on observait ce fameux lever de l'étoile qui servait à fixer le commencement de l'année. — Abydos est devenu magnifique et les sculptures surtout y sont admirables. Vous voyez par là que je suis de l'avis de Strabon. J'ai fait chercher le grand puits dont il est question dans le géographe, et je crois avoir été assez heureux pour le rencontrer. Jusqu'à ce que le fond ait été atteint, je n'ai rien à en dire. Du reste, comme le temple de Philæ, comme les *Syringes* de Thèbes, comme le colosse de Memnon, le temple d'Abydos était de ceux que les Grecs visitaient et admiraient, car on y trouve un assez grand nombre de *proscynèmes* grecs. — Quant à Denderah, j'y ai séjourné près d'un mois et je me suis appliqué à faire la monographie des cryptes réservées dans l'épaisseur des murs et des fondations. Chose remarquable (mais attestée par les inscriptions), on enfermait dans ces cryptes de véritables trésors en statères d'or et d'argent, en ornements de toute matière précieuse et on les murait pour l'éternité. Je m'étonne moins maintenant de l'acharnement mis par les Arabes à démolir les édifices antiques, acharnement jusqu'ici d'autant moins explicable pour moi qu'on se donnait souvent pour renverser un monument bien plus de mal qu'autrefois on n'en avait eu pour le mettre debout. A la chute du paganisme égyptien, la tradition des trésors cachés était encore vivante.

» Fondé primitivement par Chéops, le temple de Denderah avait été embelli par les Pharaons de la sixième et de la douzième dynastie. Ramsès II l'avait restauré à son tour et peut-être achevé. Mais sous Ptolémée Neo-Dionysos, il fut trouvé si complétement ruiné qu'il fallut le reconstruire en entier. D'après cette courte histoire, qui résulte des inscriptions mêmes du monument, il est facile de se faire une idée de leur importance au point de vue historique.

» Vous n'apprendrez pas sans satisfaction que je vais enfin faire paraître un premier volume de mes *Fouilles*. Devéria et moi y travaillons avec

assiduité. Ce volume contiendra environ cent planches reproduisant les monuments trouvés à Djebel-Barkal, à Assouan, à Éléphantine, à Denderah et à Tanis. Le second volume servira à faire connaître les découvertes faites à Memphis (Myt-Rahyneh, Sakkarah, Abousyr, Grandes-Pyramides). Le troisième sera consacré à Thèbes et ainsi de suite. Je réserve pour la fin Edfou, dont je veux faire une monographie complète. Ce temple sera publié jusque dans ses plus petits recoins. Quant au texte, il paraîtra dans une suite de fascicules et portera le titre de *Notices descriptives*. Jusqu'ici je n'ai fait que réunir autour de moi des matériaux. Maintenant que ces matériaux sont en nombre suffisant, il est temps de les mettre en œuvre... »

A cette bonne nouvelle, qui ne saurait venir plus à propos et que l'Académie accueille avec la plus vive satisfaction, M. de Rougé en joint une autre non moins intéressante, c'est que M. Sanson, par un noble dévouement pour les études égyptiennes, vient de se charger, à ses risques et périls, de publier 160 planches des photographies exécutées par M. de Banville, avec un succès très-remarquable, dans le cours de la mission dont il faisait partie, sous la direction de M. de Rougé. En retour, M. de Banville abandonne à M. Sanson la propriété de ses négatifs. La science possédera donc bientôt, grâce au désintéressement de ces messieurs, une suite de monuments et d'inscriptions reproduits avec une fidélité complète, et dont elle tirera des lumières nouvelles sur l'histoire de la civilisation de l'ancienne Egypte.

M. le Président soumet à l'Académie quelques observations relatives aux écrits de Plutarque. Ces observations lui ont été récemment suggérées par les nouvelles études qu'il a dû faire sur les *Œuvres morales*, en vue de son cours de littérature grecque à la Faculté des lettres. M. Egger parle d'abord d'un ouvrage perdu de Plutarque, qui formait trois livres et avait pour titre Πόλεων Εὐεργεσίαι, ce qu'on a jusqu'ici traduit en latin par *Urbium res præclare gestæ*; il signale l'invraisemblance du sens exprimé par cette traduction et conclut de divers rapprochements avec Hérodote, avec Thucydide, surtout avec le témoignage des inscriptions, que l'ouvrage en question devait être une compilation historique où étaient rassemblés les noms des εὐεργέται ou bienfaiteurs des villes grecques, c'est-à-dire des citoyens qui par leurs services avaient mérité le titre de *bienfaiteurs* qu'on trouve ordinairement joint à celui de *proxènes*. Compris de cette façon, le titre de πόλεων

εὐεργεσίαι rappelle celui d'un autre ouvrage du même auteur qui avait pour objet les fondateurs des villes (περὶ πόλεων κτίσεως).

La seconde observation porte sur deux petits traités depuis longtemps reconnus comme apocryphes, celui des *histoires parallèles* et celui *des fleuves*. En s'appuyant sur la critique déjà ancienne de l'abbé Sallier (*Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. VI) et sur les recherches plus pénétrantes de M. Hercher dans son édition du περὶ ποταμῶν (Lipsiæ, 1851, 8°), M. Egger signale la ressemblance de ces deux compilations rédigées d'après la même méthode, pleines l'une et l'autre de citations qui se rapportent à des ouvrages et à des auteurs pour la plupart imaginaires. Le petit livre *De Orthographia*, publié sous le nom d'Apulée d'abord par Angelo Mai, puis par M. Osann (Darmstadt, 1826), offre tout à fait les mêmes caractères, ainsi que l'a démontré M. Madvig (*Opuscula academica*, Havniæ, 1834). Or, Quintilien (*Instit. Orat.*, I, 8) atteste précisément que, pour faire montre d'érudition, certains grammairiens allaient jusqu'à farcir leurs livres de citations mensongères. Les trois opuscules en question appartiennent à cette classe d'écrits jusqu'à présent peu remarqués.

M. Egger se demande si l'on ne pourrait pas pousser plus loin le rapprochement. Il constate qu'un certain Sostratus est persiflé comme grand conteur de fables dans le célèbre passage de Juvénal (*Sat.* X, v. 178 et suiv.), où le satirique reproche aux Grecs leur goût pour les mensonges en histoire, et qu'un Sostratus est au nombre des autorités que cite l'auteur des *Parallèles* et du *Traité des fleuves*. Or, la préface des *Parallèles* semble indiquer l'intention ironique de comparer les fables de la tradition romaine à celles de la tradition grecque. Cela posé, qui sait si l'auteur de ces opuscules n'est pas un grammairien grec, qui, ému des reproches que les Romains adressaient à sa nation, aura voulu y répondre en leur prouvant que les deux peuples avaient montré aussi peu de critique l'un que l'autre dans la rédaction de leurs antiques annales? Ainsi interprétés, les deux opuscules, au lieu de rester ce qu'ils ont semblé jusqu'ici, des apocryphes de bas étage, mêlés tout au plus de quelques pages authentiques, prendraient place

parmi les documents d'une polémique assez ingénieuse entre deux écoles de savants.

Ces dernières conjectures paraîtront sans doute hardies et M. Egger ne les exprime qu'avec beaucoup de réserve, mais il les croit au moins dignes d'un sérieux examen.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. E. de Coussemaker, correspondant régnicole de l'Institut, *Traités inédits sur la musique du moyen âge*, 1865, in-4°;

2° *Chinesische Texte zu Dr. Johann Heinrich Plath's Abhandlung* ; Abtheilung II : *Der cultus der alten Chinesen*. Munich, 1864, in-4° (Extrait du tome IX, partie 3e, des *Mémoires de la classe de philosophie et de philologie de l'Académie des sciences de Munich*) ;

3° *Contributions towards the ancient Geography of the Troad : On the site of Gergis*, par M. Frank Calvert, br. in-8° de 6 pages avec la coupe du tumulus de Balli-Dagh (Troade), appelé le *tombeau de Priam* par quelques géographes modernes;

4° *Vercingétorix et sa statue*, par M. A. Delacroix (Besançon, 1865, in-8°);

5° *Dissertation sur le pont construit par César pour passer le Rhin* (*De bello Gallico*, lib. IV, cap. 17), par M. Prévost, officier supérieur du génie ; Saumur, 1865, in-12 (2 exemplaires avec une lettre d'envoi de l'auteur);

6° De la part de M. Ed. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux, *Essai sur la numismatique gauloise du N.-O. de la France*, 2e partie (Paris et Bayeux, 1864, in-4°).

7° M. LE PRÉSIDENT fait hommage, au nom de l'auteur, de la dissertation intitulée : *Les Cromlech's de Mackwiller* (Bas-Rhin, arrondissement de Saverne), décrits par M. le colonel de Morlet (Strasbourg, 1865, in-8° avec 2 planches).

8° M. EGGER se charge encore, en l'absence de M. VINCENT, d'offrir pour lui, au nom de M. le comte Achmet d'Héricourt, mandataire de l'Académie d'Arras, le tome XXXVI des *Mémoires de ladite Académie* (Arras, 1864, 1 vol. in-8°).

Séance du vendredi 24.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 17 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie un mémoire ayant pour titre: « *Essai sur l'histoire des relations politiques et commerciales*

de Venise avec l'empire d'Orient, par M. Armingaud, ancien membre de l'École française d'Athènes, manuscrit grand in-4°, relié, en la priant de lui faire connaître son jugement sur ce travail. Renvoi à la commission de l'École française d'Athènes, chargée de l'examen préalable.

Par un second message, en date du 22 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique prie M. le Secrétaire perpétuel de donner avis à l'Académie qu'il vient de porter de 1200 fr. à 2000 fr. l'indemnité, dont jouit M. Fréd. Godefroy sur les fonds de l'Instruction publique, en considération des recommandations honorables et compétentes qui ont signalé ses travaux à l'attention de l'autorité.

M. le Président de l'Institut, par une lettre en date du 18 mars, prie l'Académie de vouloir bien désigner le lecteur qui devra la représenter dans la prochaine séance trimestrielle du 5 avril prochain.

M. Fauche écrit, à la date du 21 mars, une lettre à l'Académie, par laquelle il se met sur les rangs pour la place devenue vacante dans son sein par suite du décès de M. le comte Beugnot.

M. de Saulcy, au nom de M. Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, présent à la séance, fait une communication relative à la découverte d'un cimetière mérovingien, qui vient d'avoir lieu sur le territoire de Pommiers, à environ 4 kilomètres de Soissons. Ce cimetière considérable est situé sur le bord de la grande voie romaine de Milan à Boulogne, au lieu dit *Bacancourt*. Grâce aux nouvelles charrues qui labourent profondément la terre un grand nombre de tombes (4 à 500), en pierres juxtaposées par groupes et sur plusieurs lignes, ont été mises à découvert. Elles contenaient des ossements et des crânes bien conservés, des monnaies, des poteries de l'époque mérovingienne. On a recueilli aussi des tronçons de cippes, dont l'un a pour décoration des cercles concentriques et l'autre la croix de Saint-André. Une quarantaine de ces tombes ont été ouvertes, et l'on a trouvé avec un très-beau *scramasax*, un coutelas, des couteaux, des poignards en fer et en bronze, ainsi que des boucles de ceinturon, dont une fort belle, des bagues, des anneaux, des bracelets, des colliers, etc. Plusieurs

de ces objets, le scramasax entre autres, avec sa lame bien aiguisée, et plusieurs dessins représentant des tombes avec leurs décorations sont mis sous les yeux de l'Académie qui, en remerciant MM. DE SAULCY et Prioux de cette intéressante communication, engage la Société archéologique de Soissons à continuer ses fouilles avec l'utile concours du bibliothécaire de la ville.

M. DE SAULCY termine ensuite la seconde lecture de son *Mémoire sur Aâraq-el-Emyr*.

ANALYSE.

Aâraq-el-Emyr (*le rocher du prince*) est une ruine ou plutôt un ensemble de ruines situées au delà du Jourdain, à une journée à l'est de Jéricho, au fond de la vallée où coule le Ouad-Syr. Les traits saillants de ces ruines sont les suivants : 1° deux étages de chambres creusées dans le roc ; 2° un bassin ou étang artificiel, aujourd'hui desséché, au milieu duquel s'élève un édifice rectangulaire construit en blocs énormes ; 3° une frise d'animaux de grande dimension ayant appartenu à l'édifice. Signalés pour la première fois, en 1820, par deux voyageurs anglais, MM. Irby et Mangles, ces curieux monuments n'avaient plus été visités par aucun Européen, lorsque, dans l'été de 1862, MM. Waddington et de Vogüé se décidèrent à les rechercher et les retrouvèrent assez facilement grâce à la protection des cheikhs Adouân qu'ils avaient pris pour guides et pour escorte. M. de Saulcy, après avoir entendu au sein de l'Académie l'intéressante communication de M. de Vogüé, ressentit à son tour le désir de visiter ces restes importants. Le 7 novembre 1864, il était rendu sur les lieux en compagnie de MM. Salzmann, Gélis, capitaine d'état-major bien connu par ses beaux travaux topographiques, et quelques autres amis, et procédait immédiatement à l'étude minutieuse du terrain et des ruines qui le recouvrent. Or, par suite de ses investigations personnelles, M. de Saulcy se trouve en désaccord complet avec M. de Vogüé, sur la destination et l'origine des monuments d'Aâraq-el-Emyr. L'historien Josèphe (dans le livre XII, ch. IV, § 11, de ses *Antiquités Judaïques*)

racontec omment, après la mort de son père, Hyrcan, voyant ses frères aînés ligués contre lui, quitta Jérusalem et alla s'établir de l'autre côté du Jourdain, où il ne cessa pendant sept ans de guerroyer contre les Arabes. « *Il construisit aussi*, ajoute Josèphe, *une forte tour* (βᾶριν ἰσχυρὰν) *qu'il bâtit en pierre blanche jusqu'au faîte, sculptant dessus des animaux de très-grande taille. Il l'entoura d'un étang large et profond, puis sur le flanc de la montagne opposée il creusa dans les rochers proéminents des souterrains de plusieurs stades de profondeur. Il y établit des appartements pour les festins, pour l'habitation et pour tous les usages de la vie. Il y introduisit aussi des eaux courantes en abondance, pour l'agrément et la décoration de ce palais. Les portes d'entrée ne reçurent que la largeur suffisante pour permettre à une seule personne d'y passer à la fois, et cela dans un but de sécurité et pour que, dans le cas où il serait assiégé par ses frères, il ne courût pas le risque de tomber entre leurs mains. Il construisit aussi des palais extérieurs immenses qu'il orna de somptueux jardins. Puis, lorsque tout fut achevé, il donna à cet endroit le nom de* Tyr : *il est situé entre la Judée et l'Arabie, au delà du Jourdain, non loin de l'Essébonitide.* » Enfin Josèphe nous apprend qu'après être resté pendant toute la durée du règne de Séleucus IV Philopator, maître de cette contrée, Hyrcan, qui avait conscience de tout le mal qu'il avait fait aux Arabes, se donna la mort pour échapper à la vengeance certaine et à l'implacable cruauté d'Antiochus Epiphane. Comme M. de Vogüé, M. de Saulcy reconnaît qu'Aâraq-el-Emyr est bien évidemment le lieu qui a servi de refuge à Hyrcan et que ce sont ces mêmes ruines que Josèphe a voulu décrire, mais que les monuments, dont ces ruines sont les débris, aient été, comme l'affirme Josèphe et comme l'admet M. de Vogüé, élevés par Hyrcan lui-même, c'est ce qu'il se refuse absolument à croire.

« Le seul rôle, dit-il, qu'Hyrcan put et dut jouer pendant les sept années de séjour qu'il fit au delà du Jourdain, fut celui d'un chef de bandits, rançonnant les tribus voisines, pillant leurs troupeaux et vivant comme un véritable cheikh de bédouins, c'est-à-dire au jour le jour et de rapines. Entouré d'ennemis de tous côtés, il se construit, au plus vite nécessairement, une forteresse. Mais quoi! à cette forteresse il applique des sculptures que la loi judaïque déclare abominables! A-t-il donc abjuré avec tous ses adhérents le judaïsme? Certes, je ne crains pas de

répondre *Non!* Car, s'il eût abjuré, il n'eût rien eu à craindre d'Antiochus. Qu'est-ce donc que cette prétendue forteresse? En fugitif et en envahisseur qu'il est, il va sans doute se hâter de créer un asile capable de soutenir un siége. Comment s'y prend-il? Il s'installe dans un bas-fond, dominé de trois côtés sur quatre. Il crée un grand parallélogramme sans flanquements, mais percé de baies énormes, multiples et toujours ouvertes. Il n'emploie que des blocs immenses dont la manœuvre est pour chacun d'eux un véritable tour de force. Il les empile les uns sur les autres, en les plaçant de champ, de sorte que le premier coup de bélier les jettera bas. Tout cela fait une détestable forteresse, sans doute, et quel remède le constructeur trouve-t-il à ces inconvénients? Il taille des colonnes, des bas-reliefs représentant des lions gigantesques, des corniches à moulures multipliées, des cordons de denticules, etc., à l'intérieur et à l'extérieur il couvre sa forteresse de sculptures. Il y installe un énorme lion ailé de ronde bosse, y établit des galeries supérieures, ornées de colonnes charmantes. On en conviendra, voilà une étrange citadelle! Du moins, suivant Josèphe, il l'a entourée d'un étang vaste et profond et l'a rendue ainsi inaccessible. Eh bien! Josèphe se trompe. L'étang n'a existé que sur trois côtés; sur le quatrième, on accédait de plain-pied à la citadelle et fort à l'aise, par une belle porte monumentale construite aussi en blocs énormes, couverte aussi de sculptures, et n'ayant absolument rien de commun avec un ouvrage de fortification quelconque. Est-ce tout? Non, pas encore. Hyrcan le fugitif construit, toujours en blocs énormes, un aqueduc souterrain qui va chercher fort loin l'eau du Nahr-Syr, pour alimenter l'étang qu'il creuse autour de la forteresse. Il construit d'immenses terrasses qu'il nivelle avec soin. Il y établit une acropole. Il taille les rochers qui servent d'escarpe à cette acropole. Il remue la terre par millions de mètres cubes. Non content de cela, il creuse le flanc des montagnes, y ouvre des souterrains soi-disant *de plusieurs stades*, et dont le plus grand a tout juste 28 mètres de profondeur. C'est là qu'il abrite la cavalerie de son armée, et il y a place en tout pour trente-neuf chevaux! Les portes de ces souterrains, dit toujours Josèphe, sont à peine assez larges pour donner passage à un homme, et, en fait, quelques-unes de ces portes ont 5 mètres, les autres 2 mètres 75 à 2 mètres 30 de largeur. Enfin pour embellir son séjour, Hyrcan se ménage dans les rochers tout un appareil d'illumination. Et tous ces travaux, qui ont dû demander des siècles peut-être et des milliers de bras, se sont faits en sept ans par l'effort d'une poignée de fugitifs, condamnés à combattre tout le long de l'année sans paix ni trêve. Non, dit en finissant M. de Saulcy, là fut un sanctuaire des Ammonites; le *Qasr-el-Aâbed* ou *Palais de l'esclave Noir* est évidemment un édifice religieux, un temple de Qamos ou de Moloch. L'idole qui y était adorée, c'était le lion de ronde bosse dont j'ai retrouvé les débris. Avant que ce temple fût élevé, un autre existait auquel on arrivait des grottes (l'une de ces grottes servait peut-être d'étable aux animaux destinés aux sacrifices) par la voie ou levée sur laquelle étaient plantés de 15 en 15 mètres des blocs bruts, accouplés et percés d'un trou rond, dont j'avoue, du reste, que j'ignore la destination. Parmi les grottes, il y en avait une, dont le vestibule, aujourd'hui détruit, avait reçu un dispositif d'illuminations. Plus tard, lorsque le grand temple fut construit, d'autres monuments dus à la même conception, furent érigés, tels que la grande porte sculptée et les deux édicules dont j'ai parlé dans la description générale des lieux. Quant aux traces du séjour d'Hyrcan, elles se réduisent aux débris de la pitoyable construction qui

jonchent l'intérieur du Qasr-el-Aâbed, à la large coupure pratiquée dans le chemin en corniche longeant l'étage supérieur des cavernes, pour se ménager là apparemment une dernière retraite, dans le cas où il eût fallu évacuer la fameuse ἰσχυρὰν βᾶριν, et peut-être bien aussi aux habitations de l'acropole, dont les décombres ressemblent singulièrement aux débris de toutes les localités ruinées de l'Ammonitide, comme du reste de la Syrie. Que dire maintenant de l'âge probable du Qasr-el-Aâbed et de la porte monumentale ? A ce sujet, je n'ai que des conjectures à proposer, celle-ci entre autres, que le temple d'Aâraq-el-Emyr aura été bâti par un satrape des rois Achéménides, et détruit aussitôt après la chute de cette dynastie de conquérants, ce qui rend compte de la manière la plus satisfaisante du style de la grande frise des lions et des chapiteaux à buste d'animaux, si voisins de ceux du palais de Persépolis. »

M. Waddington lit, en communication, le mémoire suivant intitulé :

LES DEUX TRACHONITES : EL-LEDJA, EL-SAFA.

« La Trachonite (en grec ὁ Τράχων ou bien ἡ Τραχωνῖτις) est un plateau volcanique légèrement élevé au-dessus des plaines environnantes et affectant la forme d'un triangle, dont la pointe est tournée vers le nord, et dont la base est orientée à peu près de l'est à l'ouest. Tout l'espace compris dans ce triangle, qui a environ dix lieues de large dans tous les sens, n'est pour ainsi dire qu'une seule masse de lave noire, qui, en se délitant sous l'action des éléments, forme une terre rouge d'une singulière fertilité. Sans chercher à examiner en détail la formation géologique de ce district, question pour laquelle je suis loin de posséder les connaissances nécessaires, je voudrais cependant dire en peu de mots l'impression générale que m'a laissée l'aspect des lieux.

» Le centre de l'action volcanique qui a donné naissance à la Trachonite paraît avoir été situé à l'angle sud-ouest du plateau. Là, en effet, auprès de Chéhébé, l'ancienne Philippopolis, se trouve une rangée de cratères, des flancs desquels plusieurs coulées de lave se dirigent vers le nord-est, et vont se perdre dans le centre du plateau ; l'un de ces cratères, le Tell-Chihân, est assez élevé ; les autres le sont moins ; tous sont encore couverts de scories et de cendres, au milieu desquelles une maigre végétation se fait jour au printemps de chaque année. Lorsque d'un point élevé l'œil embrasse toute la partie méridionale de la Trachonite, elle présente dans son ensemble l'aspect d'un plateau uni parsemé de térébinthes, dont le feuillage d'un vert assez vif contraste avec la noire lave où ils ont pris racine ; mais, lorsqu'on y entre, l'aspect n'est plus le même ; la lave, en se refroidissant, a formé une série de renflements et de dépressions, entre lesquels serpente le sentier ; les renflements sont nus, sans aucune végétation, et rendent un son métallique sous les pieds des chevaux ; dans les dépressions, au contraire, l'action des siècles a accumulé une couche de terre végétale susceptible de culture, et il s'est formé ainsi une quantité de petits enclos qui, près des villages, sont cultivés par les habitants, et ailleurs fournissent à leurs troupeaux un assez bon pâturage. Les renflements formés par la lave ont généralement la forme de dômes aplatis, et on y remarque souvent des cercles de formes concentriques, comme il s'en forme à la surface d'un liquide

très-épais qui, après avoir été vivement remué, s'est solidifié avant d'avoir repris complétement sa surface unie. Quelquefois, par suite d'un refroidissement plus rapide, le dôme s'est fendu par le milieu et laisse voir une profonde crevasse.

» La portion nord de la Trachonite présente un aspect plus sauvage et plus saisissant, surtout dans la partie de la lisière qui est tournée vers le nord-ouest. C'était là l'extrémité de la coulée, et c'est là que la lave incandescente s'est refroidie d'abord et que s'est formée la première croûte solide. La masse encore liquide qui se trouvait en dessous et qui était toujours alimentée par le feu du cratère soulevait à mesure la croûte ainsi formée, la brisait, la poussait de côté, et en formait de nouvelles par son refroidissement graduel. Cette action volcanique, qu'on peut suivre pour ainsi dire pas à pas, a donné naissance aux formations les plus extraordinaires, aux accidents les plus bizarres. Des monceaux de lave entassée en couches tantôt verticales ou horizontales, tantôt inclinées sous tous les angles possibles, des amas d'aiguilles gigantesques, des blocs fendus et éclatés, des crevasses béantes, des bassins profonds, tel est l'aspect de ce chaos étrange dont l'enfantement a dû être le spectacle le plus grandiose qu'ait jamais donné la nature, spectacle contemporain peut-être des grandes convulsions terrestres dont les récits bibliques ont conservé le souvenir, et qui causèrent la destruction de Sodome et de Gomorrhe. Et cependant au milieu de cette sauvage nature, si peu faite pour attirer les hommes, on rencontre de nombreuses ruines; de tous les côtés se détachent sur l'horizon les noires silhouettes des villages et des bourgades qui peuplèrent autrefois cette solitude. Il semble que deux causes pouvaient seules y attirer des habitants, ou bien le besoin de sécurité contre l'oppression, ou bien le désir de trouver un repaire inaccessible d'où ils pourraient ensuite à leur gré aller piller les riches plaines de l'Auranite et de la Batanée. Le nom que porte de nos jours la Trachonite indique bien cette double destination : les Arabes l'appellent *El-Lédja*, ce qui signifie *le Refuge*, et ses seuls habitants sont les Druses en révolte contre l'autorité du pacha de Damas ou les Bédouins nomades, qui passent avec raison pour les pillards les plus incorrigibles de toute la Syrie. Dans l'antiquité, il en était de même, les récits de l'historien Josèphe l'attestent; les bandes de Zénodore, après avoir pillé la campagne de Damas, se réfugiaient dans la Trachonite, et l'expédition heureuse qu'Hérode le Grand dirigea contre elles fut un de ses premiers titres à la faveur d'Auguste. Toutefois, il ne faudrait pas supposer que les ruines du Lédja sont contemporaines de Zénodore et d'Hérode, les Bédouins de ce temps-là, les *Arabes Trachonitæ* des historiens, vivaient, comme ceux de nos jours, sous la tente, ou se servaient des cavernes naturelles qui abondent dans le pays. Ces ruines existantes ne remontent pas au delà du deuxième siècle de notre ère, et je n'ai pas rencontré un édifice qui fût nécessairement antérieur au règne de Trajan; les plus anciens dont on peut déterminer la date appartiennent aux règnes des Antonins, et la plupart sont postérieurs à cette époque. Ceci est d'accord avec l'histoire; car ce n'est qu'après l'établissement de l'administration romaine que les incursions des nomades furent définitivement arrêtées, grâce à la série de postes établis sur la frontière du désert, grâce surtout à la route construite à travers la Trachonite et qui en rendait l'accès facile aux troupes régulières.

» Les limites de la Trachonite sont marquées par sa constitution physique, mais au plateau volcanique qui en forme le noyau il faut ajouter une ceinture de terres fertiles qui l'entoure de tous côtés. Sur le plateau

même, l'eau est très-rare, il n'y a de source qu'au seul village d'Ahiré, partout ailleurs il faut recourir aux citernes et il en existe plusieurs de très-grandes dimensions. A la circonférence, au contraire, et surtout à l'ouest et au nord, il y a sur plusieurs points des sources abondantes qui jaillissent au pied du plateau; aussi toute la lisière est-elle garnie d'une série de villages et de bourgs, dont les habitants cultivaient autrefois et cultivent encore aujourd'hui les plaines voisines.

» Il est hors de doute que le Lédja actuel représente l'ancienne Trachonite. En effet Burckhardt, le premier voyageur qui y pénétra, copia aux ruines de Mismié (l'ancienne *Phænos*) une inscription où cette bourgade est qualifiée du titre de μητροκωμία τοῦ Τράχωνος. On a tiré de ce document la conclusion, non-seulement que le Lédja est l'ancienne Trachonite, mais que Phænos en était en quelque sorte la capitale. Cette dernière assertion est inexacte, il n'y avait pas de ville proprement dite dans la Trachonite et partant point de capitale; mais le pays était divisé en un certain nombre de districts ou cantons, qui avaient chacun son chef-lieu, appelé μητροκωμία. Outre Phænos, j'en ai retrouvé deux autres, le premier est Zorava appelée maintenant Ezra et située à l'angle sud-ouest du plateau; l'autre, bâtie près de l'angle sud-est, où s'élève le village moderne de Bréké et non loin de Philippopolis, portait le nom de Βορέχαθ, auquel on ajoutait celui de Σαβάων pour montrer qu'elle avait été colonisée par une tribu sabéenne et pour le distinguer de quelque autre village homonyme. Il y avait peut-être une ou deux autres μητροκωμίαι, à en juger du moins par l'importance de quelques-unes des ruines; cependant, comme Phænos, Zorava et Boréchath des Sabéens sont placées aux trois angles du plateau, on peut aussi supposer qu'elles se partageaient tout le territoire de la Trachonite.

» Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, il existe un grand nombre de ruines antiques dans la Trachonite, tant à l'intérieur que sur la lisière du plateau. Ces ruines ne marquent l'emplacement que d'anciens villages; mais au premier coup d'œil et avant d'être habitué au caractère massif et à la merveilleuse conservation des édifices antiques dans cette portion de la Syrie, on a de la peine à ne pas se croire en présence des restes de véritables villes. Quelques voyageurs se sont laissé prendre à cette illusion bien naturelle; mais il ne faut point oublier que, grâce à la nature indestructible des matériaux employés, grâce à la solidité de la construction, il y a nombre de villages où pas une maison n'a péri; beaucoup d'habitations se sont écroulées, mais pas une n'a disparu de la place qu'elle occupait. Aussi le voyageur, habitué à ne retrouver ailleurs, sur les sites anciens, que les ruines de quelques édifices publics, mais pas une trace d'habitations particulières, s'exagère-t-il facilement l'importance des localités dont il voit devant lui les restes presque intacts : c'est ce qui est arrivé notamment à M Wetzstein, dont le récit fait supposer l'existence d'un beaucoup plus grand nombre de villes dans le Haourân qu'il n'y en a réellement.

» Parmi les nombreux villages ou hameaux qui couvraient la Trachonite, il y en a plusieurs dont j'ai retrouvé les noms anciens. Outre les trois μητροκωμίαι, dont j'ai déjà parlé, je citerai *Rimea*, dont le nom moderne est Rimé, *Novérakké*, appelée aujourd'hui Nedjrân, *Aèrita*, auj. Ahiré, *Agrœna*, auj. El-Djrân, *Abiba*, auj. Khabeb, *Arisa* et *Jackphira*, auj. Zubeir et Zebiré. On remarquera que la plupart des noms modernes reproduisent fidèlement les noms anciens, sauf les petites différences qui peuvent exister entre les transcriptions en arabe et en grec. Ce fait remarquable qui se reproduit partout dans le Haourân, ainsi que dans la Palestine et en

général dans toute la Syrie, montre que dans une grande partie du pays le fond de la population n'a pas été sensiblement modifié par la conquête musulmane; les tribus syriaques et arabes qui l'habitaient se sont amalgamées assez facilement avec les Arabes conquérants, qui appartenaient à la même race qu'eux et qui parlaient une langue voisine de la leur. Dans le Haourân, et en général dans les pays situés au delà du Jourdain, la fusion dut être plus facile que partout ailleurs. Les habitants de ces pays étaient des Arabes et sont appelés Arabes par les auteurs longtemps avant le commencement de l'ère chrétienne, et ce témoignage historique est confirmé par le grand nombre de noms propres purement arabes qu'on rencontre dans les inscriptions. On s'est souvent demandé comment quelques bandes peu nombreuses, parties de la Mecque et de Médine, ont pu, en si peu d'années, conquérir la Syrie tout entière et y établir une domination, qui, sous différentes formes, a duré jusqu'à nos jours. Le fanatisme des soldats, l'habileté des chefs ne suffisent pas pour expliquer la rapidité et la facilité de la conquête, car le pays était habité par une population nombreuse, civilisée, de religion différente, et, bien que la puissance militaire de Byzance fût singulièrement déchue, il semble qu'en Syrie le grand nombre de villes fortes et la seule force d'inertie, qui résulte de l'hostilité d'un peuple tout entier, devaient être un obstacle insurmontable pour une armée de Bédouins. L'histoire montre qu'il n'en fut pas ainsi, et il faut que d'autres causes aient opéré en faveur des envahisseurs. Ces causes, une connaissance plus approfondie de l'état ancien du pays nous les a révélées; ce sont la communauté de race et de genre de vie entre les anciens habitants et les nouveaux venus, l'étroite affinité entre les dialectes qu'ils parlaient, enfin les nombreuses émigrations venues du Yémen, que mentionnent les historiens arabes et dont on retrouve maintenant les traces certaines. Sans entrer plus avant dans cette question, qui est d'un grand intérêt et sur laquelle nous reviendrons plus tard, bornons-nous à constater combien la persistance des noms anciens est précieuse pour la géographie, car on peut dire, en thèse générale, que, lorsque le nom actuel d'un site antique n'est pas évidemment de formation moderne, il représente l'ancien nom sémitique, sous une forme accommodée à la prononciation arabe et très-voisine de la forme grécisée que donnent les inscriptions.

» Lorsque après la mort du dernier tétrarque la Trachonite et les districts voisins furent annexés à la province romaine de Syrie, un des premiers soins de l'administration romaine fut de construire une route militaire traversant le pays d'un bout à l'autre et donnant aux soldats des garnisons un accès facile au milieu de ces repaires de brigands. On savait que cette route, qui figure sur la table de Peutinger, partait de Damas, pénétrait dans la Trachonite à Phænos, qu'elle en ressortait près de Rimé et qu'après avoir passé à quelque distance à l'ouest de Soueïda, elle allait aboutir à Bostra; mais aucun voyageur n'était entré assez avant dans la Trachonite pour pouvoir s'assurer de son existence et déterminer exactement la ligne qu'elle suivait. J'eus la satisfaction de pouvoir le faire. A 10 minutes à l'est du village d'Ahiré et presque au pied du Tell Amara, colline qu'on aperçoit de loin dans tout le Lédja, le sentier tortueux que suivaient nos chevaux coupa tout à coup la voie romaine. Elle était là intacte, comme si elle eût été faite hier, se prolongeant à perte de vue des deux côtés au nord et au sud. Elle a environ 4 mètres de large, elle est pavée de morceaux de lave de forme irrégulière et parfaitement assemblés, et de chaque côté il y a une petite bordure formée de blocs placés debout. Je désirais vivement la suivre pendant quelque distance pour tâcher de découvrir quelques bornes milliaires qui m'eussent indiqué l'époque où

elle fut construite, je désirais aussi voir les travaux d'art qui doivent nécessairement exister dans la partie nord du Lédja; malheureusement la défiance des habitants me créait un obstacle insurmontable et je dus me contenter de monter au sommet du Tell Amara et de relever avec ma boussole la direction qu'elle suit : au pied du Tell qu'elle contourne, la voie décrit une courbe légère; mais des deux côtés, elle se prolonge en ligne droite et apparemment intacte aussi loin que l'œil peut la suivre. Les habitants m'assurèrent que vers le nord du Lédja elle est coupée et interrompue en plusieurs endroits; mais je n'ajoute que peu de foi à ces rapports qu'ils ont tout intérêt à répandre; en effet, la voie romaine serait encore aujourd'hui aussi praticable pour l'artillerie et pour des troupes régulières qu'une route de France, et les habitants du Lédja, toujours en révolte contre le gouvernement turc, craignent qu'on n'en profite pour pénétrer dans leur refuge. Ahiré, le principal village sur le tracé de la voie, était dans l'antiquité un bourg assez considérable et l'endroit le plus important de l'intérieur de la Trachonite; ce qui tient à ce qu'il possède une source, la seule dans l'intérieur du plateau où il y ait de l'eau toute l'année : il y avait là, comme à Phænos, un poste romain. Quand on se souvient que cette route militaire a été taillée, sur une longueur de 10 lieues, dans une lave d'une extrême dureté et à travers tous les obstacles qui résultent de l'inégalité du terrain, on est profondément frappé de la grandeur de la puissance romaine et de l'énergique administration qui a laissé son empreinte ineffaçable jusque dans ces contrées lointaines et sauvages.

» Nous venons de tracer les limites et d'indiquer les principaux endroits de la Trachonite proprement dite, de celle qui est souvent mentionnée par Josèphe et qui faisait certainement partie de la tétrarchie de Philippe et d'Agrippa. Il nous reste maintenant à parler d'un autre district qui présente avec la Trachonite une remarquable analogie et qui en forme en quelque sorte un appendice; c'est le district connu sous le nom de Safa et qui a été visité pour la première fois par des voyageurs européens, il y a sept ans. Un Anglais, M. Cyril Graham et M. Wetzstein, le savant consul de Prusse à Damas, avaient seuls pu y faire une course rapide. Trois fois pendant la première année de mon voyage j'avais essayé sans succès d'y pénétrer à mon tour; enfin, la seconde année, M. de Vogüé et moi, nous avons pu visiter ce district éloigné, y séjourner une dizaine de jours, l'explorer en entier et y copier des centaines d'inscriptions.

» Le *Safa* est une formation volcanique semblable à celle du Lédja, mais sur une échelle beaucoup plus vaste. Le plateau de lave ressemble à celui du Lédja, mais il est plus accidenté et présente en général des dépressions plus profondes et plus larges, dans lesquelles les Bédouins peuvent planter leurs tentes et abriter leurs troupeaux. Ce qui distingue surtout le Safa, c'est le nombre et l'élévation des cratères qui ont donné naissance à cet océan de lave; ceux du Lédja sont peu élevés et présentent la forme régulière de cônes plus ou moins tronqués; ceux du Safa, au contraire, sont d'une grande hauteur, leurs sommets et leurs flancs sont déchirés de la façon la plus fantastique; l'un surtout, celui qui porte le nom d'Abou Ghânim, offre au regard étonné l'image du chaos, la lave s'y dresse tantôt en aiguilles menaçantes, tantôt elle s'ouvre en gouffres béants et la montagne se termine par une pointe aiguë qui se détache sur l'azur avec la netteté de l'éclair sur un ciel orageux. Les laves du Safa viennent presque se relier à l'ouest avec celles du Lédja par des coulées intermédiaires qui partent d'une série de cratères échelonnés à l'est de Chakka. Vers l'est et le nord, elles s'étendent fort loin, l'espace de deux fortes journées de marche environ, jusqu'au Djebel Sès, qui en forme l'extrême limite;

au delà commence le steppe qui s'étend jusqu'à l'Euphrate. Le Djébel-Sès est un point très-important pour la géographie du désert de Syrie, il est souvent question dans les récits des Bédouins du sable doré qu'on y trouve et des ruines qui existent au pied de la montagne. Comme, avant nous, aucun Européen n'a réussi à atteindre ce point éloigné, on me permettra d'entrer dans quelques détails sur la course que nous y fîmes. Le Djebel-Sès, qu'on aperçoit de fort loin et plusieurs heures avant d'y arriver, présente l'aspect d'un trapèze allongé, on dirait une montagne peu élevée et terminée au sommet par un plateau. Quel fut notre étonnement, lorsqu'après avoir gravi le flanc de la montagne, au lieu de trouver devant nous le plateau que nous attendions, nous aperçûmes à nos pieds une vaste cuvette circulaire, parfaitement régulière et creusée comme par la main de l'homme; son diamètre est de 800m environ; au milieu s'élève un groupe de petits monticules coniques, restes de la dernière éruption; en face de nous, au bord opposé de la montagne, une large déchirure indiquait le point par où la lave s'était frayé un passage pour aller se répandre au loin en formidables coulées que l'œil peut suivre à perte de vue avec la même facilité que si l'éruption venait d'avoir lieu. Nous étions au bord d'un des plus grands cratères qui existent au monde, aussi remarquable par son étendue que par la merveilleuse régularité de sa forme. Au pied de la montagne, il y a une large et profonde dépression qui l'entoure de deux côtés et qui s'est formée par le soulèvement même de la masse centrale; en hiver et au printemps, la moitié de son étendue est couverte d'eau et forme un petit lac qui ne résiste pas toutefois aux terribles rayons du soleil d'été. Sur le bord extérieur de la dépression, on remarque les ruines d'une petite forteresse à bastions réguliers, de construction romaine assez soignée, des bains bâtis en brique rouge (c'est presque le seul exemple de l'emploi de la brique que j'aie rencontré dans tout le Haourân) et quelques autres édifices de moindre importance. . . . .

» A l'est du groupe qui porte plus particulièrement le nom de Djebel-es-Safa et au centre même de cette nature si sévère s'étend une verte et riante vallée, qui forme avec le cadre qui l'entoure le contraste le plus étrange, le Rouhebé (c'est ainsi qu'on la nomme) occupe le fond d'un bassin allongé, qui reçoit les eaux de tout le Safa et d'une partie du versant oriental du Djebel-Haourân; l'action des eaux y a accumulé une couche épaisse de limon jaune formée par l'érosion de la lave et qui surpasse encore en fertilité la terre rouge du Haourân. En hiver, lors de la saison des pluies, une partie du Rouhebé devient un lac, mais au printemps les eaux disparaissent promptement et la terre se couvre d'une magnifique verdure. C'est alors que les Bédouins du Safa, les sauvages tribus des Chtayé et des Gheyât viennent y planter leurs tentes, la vallée se couvre de troupeaux et l'animation y règne; mais dès le mois de mai, la chaleur y devient très-forte, au commencement de juin on n'y trouve plus une goutte d'eau, et les tribus sont forcées d'aller chercher dans le Djebel-Haourân l'herbe et l'eau dont elles ne peuvent se passer. Par une exception aux habitudes des nomades, les Bédouins du Safa ensemencent chaque année une portion du Rouhebé en blé et en orge; aux premières pluies, ils grattent le sol avec une sorte de herse grossière, ils y jettent un peu de semence et la nature fait le reste; au mois de mai la récolte est prête et la fin de la moisson est le signal du départ.

» Telle est en peu de mots la constitution physique du Safa, district qui tient une grande place dans les récits des Druses et des Bédouins et qui offrirait à un géologue un sujet d'études des plus intéressants, mais dont le rôle dans l'histoire est nul. Seul parmi les géographes anciens,

Strabon paraît avoir connu l'existence de cette seconde Trachonite : « Au delà de Damas, dit-il, sont les deux Trachones, ὑπέρκεινται δ' αὐτῆς δύο λεγόμενοι Τράχωνες (XVI, 2, 20). » Il est toutefois difficile d'admettre que Josèphe, dont les écrits accusent une connaissance approfondie de la géographie syrienne, ait complétement ignoré l'existence du Safa, et je suis assez porté à croire que, lorsqu'il parle des Arabes Trachonites, il entend désigner non-seulement les tribus qui campaient habituellement dans le Lédja, mais aussi toutes celles qui habitent le Safa et le désert à l'est du Haourân, tribus que la nécessité de trouver de l'herbe et de l'eau pour leurs troupeaux réunit chaque année sur les sommets et les versants du Djebel-Haourân. Autrement, il devient impossible d'expliquer les chiffres mentionnés par l'historien; ainsi il parle quelque part d'un corps de 3000 cavaliers arabes de la Trachonite et à aucune époque le Lédja n'a pu fournir plus de 500 cavaliers. En résumé, nous croyons, avec M. Welzstein, que le Safa est bien la seconde Trachonite mentionnée par Strabon.

» Avant de quitter ce district il nous faut dire quelques mots des antiquités qu'on y voit. A son extrémité nord, le poste romain de Djebel-Sès gardait l'entrée des passages qui donnent accès dans la vallée du Rouhebé. Au sud, dans le Ouadi-ech-Cham, auprès du seul puits dont l'eau ne tarit jamais, se trouve un autre fort romain de l'époque des Antonins et qui gardait du côté du midi l'entrée du Safa; car dans ces plaines torrides, que les Bédouins eux-mêmes appellent une *terre de feu*, celui qui est maître des puits est maître du pays. Ce fort se nomme Nemara et nous y avons trouvé de nombreuses pierres tumulaires portant les noms des soldats qui y étaient morts : tous appartenaient à des corps auxiliaires et étaient originaires des villages les plus rapprochés de la Batanée. Dans la vallée même du Rouhebé il n'y a qu'une seule ruine de quelque importance appelée Chirbet-el-Beida ou *le Château-Blanc*, parce que le basalte dont il est construit est un peu moins noir que la lave environnante. Cet édifice, où nous n'avons trouvé aucune inscription, appartient aux derniers temps qui ont précédé la conquête musulmane. Quelques sculptures d'ornement qu'on y trouve accusent un mélange d'influence byzantine et asiatique et rappellent un peu le palais de Khosroès à Ctésiphon. C'était probablement une résidence de printemps et peut-être aussi un lieu de refuge pour les souverains Ghassanides du pays et ils y entretenaient sans doute une petite garnison; mais c'est un édifice isolé. Il n'y a dans le voisinage que quelques cabanes grossièrement construites en pierres brutes : le manque absolu d'eau pendant l'été a toujours empêché le Rouhebé d'être habité d'une manière permanente.

» J'arrive en terminant au résultat le plus important de notre exploration du Safa, je veux parler des nombreuses inscriptions gravées à la pointe sur les blocs de basalte. Elles se rencontrent sur plusieurs points différents; il y en a quelques-unes au Djebel-Sès; plus nombreuses à Ridjm-el-Marâ, point intermédiaire entre cette montagne et le Rouhebé, c'est surtout sur la lisière méridionale de cette vallée, aux points appelés Ridjm-Kâkoul, el-Odésie et Ouadi-el-Gharz qu'on les trouve en abondance; près du fort de Nemara, elles sont aussi très-nombreuses et on en trouve encore sur plusieurs points du désert pierreux qui sépare le Safa du Djebel-Haourân; dans le Haourân, au contraire, on n'en trouve plus trace. Elles sont souvent accompagnées de dessins grossiers représentant des faits de guerre ou de chasse, l'enlèvement d'une femme, un guerrier monté sur un chameau ou le combat d'un homme contre un lion; par ce côté elles rappellent quelques-unes des fameuses inscriptions sinaïtiques, mais là s'arrête la ressemblance, le caractère employé n'a aucun rapport

avec l'alphabet nabatéen usité dans la presqu'île du Sinaï, tandis qu'il a une étroite ressemblance avec l'alphabet himyarique qu'ont fait connaître les travaux de Fresnel et plus récemment les tables de bronze trouvées dans le Yémen et publiées par le British Museum. Voilà donc une confirmation aussi éclatante qu'inattendue des plus anciennes traditions arabes : tout le monde connaît le récit de l'antique prospérité du Yémen et de la construction de la fameuse digue qui, en retenant les eaux des torrents, assurait l'irrigation du pays pendant l'été, puis vint la rupture de cette digue au 2e siècle de notre ère, suivie de la désolation du pays et de l'émigration vers la Syrie des peuplades qui l'habitaient. Les rochers du Safa témoignent de l'exactitude de ces traditions ; les hommes qui les ont couverts d'inscriptions sont les émigrants du Yémen, car l'himyarique était la langue de leur pays. Nous reviendrons plus tard sur cet intéressant sujet ; pour le moment, nous nous bornons à constater que les inscriptions appartiennent aux trois et quatre derniers siècles qui ont précédé la conquête musulmane, que plusieurs d'entre elles commencent par une croix et qu'on trouve parmi elles d'autres inscriptions évidemment contemporaines, écrites en arabe avec le caractère coufique de la forme la plus ancienne. J'ajouterai enfin que le déchiffrement de ces textes offrirait un beau sujet d'étude à l'orientaliste qui voudrait l'entreprendre. Nous avons rapporté en France et déposé au Louvre huit pierres couvertes d'inscriptions et nous en avons copié plus de six cents.

» Tels sont les principaux résultats qu'a produits l'exploration des deux Trachonites ; nous allons passer maintenant à la Batanée, province plus intéressante sous le rapport historique et dont les limites très-mal déterminées jusqu'à présent seront aussi mieux connues désormais, grâce aux inscriptions que j'y ai découvertes. »

M. Ernest Desjardins, au nom de son frère, M. Abel Desjardins, commence la lecture d'un mémoire intitulé : « *La Paix de Saint-Germain en 1570*, etc., *d'après les documents inédits.* »

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. Beulé, de son récent écrit intitulé : *Un préjugé sur l'art romain* (extrait de la *Revue des deux mondes* du 15 mars 1865), br. in-8°.

M. de Saulcy offre à l'Académie, de la part de M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, un ouvrage ayant pour titre : *Notice sur deux fragments d'un Pentateuque hébreu-samaritain* (Paris, 1860, in-8°). En même temps, il consulte l'Académie sur l'opportunité d'offrir ces fragments qu'il a rapportés de Naplouse soit à la bibliothèque de l'Institut, soit à la Bibliothèque Impériale. Sur le double avis de MM. Munk et Paris, M. de Saulcy adopte cette dernière destination.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants : 1° au nom de Mgr Cavedoni, correspondant de l'Institut, à Modène : *Cenni archeologici intorno alle terremare nostrane* (Extrait du vol. II des *Atti e memorie delle RR. Deputazioni di Storia patria per le provincie modenesi e parmensi*), Modena, 1865, in-4° ;

2° *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, 1863, in-8° ;

3° *Bulletin* de la même Société (1862-64), in-8° ;

4° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : Nouvelle période, t. VII, 3ᵉ cahier (Angers, 1864, in-8°) ;

5° *Rapport sur les fouilles de Beuvraignes*, par M. J. Corblet (Amiens, 1865, in-8°) ;

6° *Journal asiatique*, t. V, n° 17 (janvier-février 1865, Paris, in-8°) ;

7° *Annales de philosophie chrétienne*, n° 62 (février 1865), renfermant la première partie d'une *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments*, par M. Oppert ;

8° *Revue historique de droit français et étranger* (janvier-février 1865) ;

9° *Revue de l'Instruction publique du* 23 *mars*, contenant un compte rendu des séances de l'Académie pour le mois de janvier.

Séance du vendredi 31.

M. le comte Albert Beugnot écrit à l'Académie, le 25 mars, pour la remercier en son nom et au nom de sa famille des sentiments exprimés dans la lettre qui lui a été écrite par suite de la notification du décès de M. le comte Beugnot, son père.

M. Fr. Godefroy, par une lettre en date du 30 mars, prie M. le Secrétaire perpétuel de se rendre l'interprète de sa profonde gratitude pour l'appui que lui ont prêté, auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, nombre des membres de la Compagnie.

M. Martin-Daussigny communique à l'Académie les nouveaux résultats qui viennent d'être obtenus par suite des recherches poursuivies dans le lit du Rhône, notamment une inscription qui paraît offrir un certain intérêt. Sa lettre ayant été renvoyée à l'examen de M. L. Renier ne sera lue que dans la séance prochaine.

M. le Président annonce, d'après une pièce émanant de la municipalité de Saint-Malo et qui est communiquée aux Académies avant de l'être à l'Institut tout entier, dans sa prochaine assemblée générale, qu'une souscription est ouverte par la ville de Saint-Malo pour ériger une statue à Chateaubriand, et que l'Institut est invité à s'y associer.

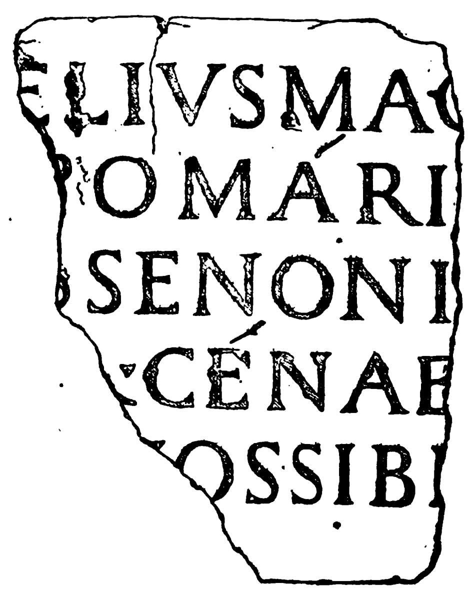
L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui devra représenter l'Académie dans la séance trimestrielle du mercredi 5 avril prochain. M. Delisle est désigné à la presque unanimité pour lire sa notice récemment communiquée à l'Académie *sur*

un fragment de papyrus trouvé à la bibliothèque impériale et renfermant un passage inédit de saint Avitus.

M. Renier fait la seconde lecture de sa notice (transformée en mémoire par le vœu de l'Académie) *sur une inscription récemment découverte à Orléans.*

EXTRAIT.

« Trois ouvriers terrassiers, employés aux travaux du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, avaient trouvé, en 1846, au point où ce chemin de fer traverse le faubourg Saint-Vincent, sur le bord de la voie romaine qui conduisait d'Orléans à Paris, une plaque de marbre blanc couverte sur une de ses faces de grandes et belles lettres latines. Ils la transportèrent dans la cour d'une maison voisine et l'y laissèrent (1). Pendant près de dix-neuf ans elle resta dans cette cour exposée aux injures du temps et à d'autres causes de destruction (2), et quoiqu'elle eût été aperçue par quelques personnes instruites, elle y serait encore si, dans ces derniers temps, un antiquaire savant et zélé, M. le comte de Pibrac, n'eût été informé de son existence. M. de Pibrac n'eut besoin que de la voir pour en reconnaître l'importance. Il s'empressa d'en faire l'acquisition, pour la donner au musée d'Orléans, et en envoya à l'académie un excellent estampage, d'après lequel a été exécutée la gravure suivante, et depuis à moi-même une photographie.



(1) Un de ces ouvriers existe encore, et il a pu fournir les renseignements les plus précis sur l'époque et sur le lieu de cette découverte.

(2) Il y a quelques années, le propriétaire de la maison voulut en faire faire un

» En nous adressant cet estampage, M. de Pibrac y a joint quelques renseignements, que je dois d'abord rappeler à l'Académie.

» La plaque de marbre qui porte cette inscription a sept centimètres d'épaisseur. Elle est brisée à droite et à gauche, de sorte que l'inscription a perdu le commencement et la fin de ses lignes. Mais elle n'a rien perdu dans le sens de sa hauteur, qui est de soixante-quinze centimètres. Les lettres des trois premières lignes ont quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur; celles des deux dernières soixante-dix centimètres seulement.

» La première lettre de la première ligne, quoique brisée, se reconnaît facilement pour un E; la dernière pourrait être un C ou un G : M. de Pibrac croit que c'est plutôt un G.

La petite boucle que l'on aperçoit avant la lettre O de la deuxième ligne ne peut être que la panse d'un P; si c'était celle d'un R ou d'un B, on verrait au-dessous la queue de l'R ou la panse inférieure du B.

» La petite courbe qui se voit au commencement de la troisième ligne, avant la lettre S, est la partie inférieure d'un autre S.

» On aperçoit distinctement au commencement de la quatrième ligne, au-dessous du point triangulaire, l'extrémité de la queue d'un R. La dernière lettre de cette ligne ne peut être qu'un B ou un E. Ce n'est pas un E, car les deux traits qui se dirigent vers la droite en haut et en bas du jambage vertical, ne sont pas horizontaux, mais s'infléchissent légèrement, le premier vers le bas, le second vers le haut, et celui du milieu se bifurque distinctement pour former les deux panses d'un B; c'est donc un B.

» Enfin, on distingue avant la lettre O de la dernière ligne la partie supérieure d'un V.

» Ces renseignements sont parfaitement exacts, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en examinant attentivement l'estampage, ou la gravure qui le reproduit. J'ajouterai que l'on remarque dans cette inscription deux accents bien caractérisés, un sur la lettre A de la deuxième ligne, l'autre sur la lettre E de la quatrième qui, jointe à la forme des lettres, notamment de la lettre O, qui est presque ronde, permet d'en faire remonter la date au milieu du premier siècle de notre ère.

» La première ligne se compose de la fin d'un nom de famille ELIVS, et du commencement d'un surnom MAC ou MAG.

» Le nom de famille pourrait être *Aelius, Aurelius* ou *Cornelius* (1). Je ne pense pas que ce soit un des deux premiers. Ils se rencontrent en effet très-rarement, surtout dans les provinces, avant l'époque des Antonins. Le troisième, au contraire, devint très-commun dès le temps de Sylla. Des provinces entières furent alors peuplées de *Cornelius*. On en rencontre beaucoup dans la Narbonnaise, et je puis en citer un dans une ville voisine d'Orléans à Auxerre (2), qui, au milieu du premier siècle de notre ère, faisait encore partie de la cité des Sénonais, à laquelle, ainsi qu'on le verra, appartenait le personnage dont il est question dans cette

caniveau pour recevoir les eaux d'une gouttière; un tailleur de pierre fut appelé; il se mit à l'œuvre, et les mutilations qu'on remarque à la lettre L de la première ligne sont l'effet de ses premiers coups de ciseau. Mais, heureusement, il reconnut bientôt que la dureté du marbre rendrait son travail très-difficile et il y renonça. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Mantellier, président de chambre à la cour impériale d'Orléans.

(1) Trois autres noms de famille sont terminés en *elius*, savoir : *Poetelius*, *Laelius* et *Coelius* ou *Caelius ;* mais les deux premiers ne se rencontrent plus sous l'empire, et le troisième fut toujours très-rare.

(2) Il est nommé dans une inscription qui a été publiée par l'abbé Lebeuf, *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 9.

inscription. C'est donc ainsi qu'il faut restituer le premier mot de ce document.

» Ce nom de famille devait être précédé d'un prénom, qu'il est impossible de rétablir avec la même probabilité. Je ferai seulememt remarquer que la plupart des *Cornelius* des provinces qui devaient leur nom à Sylla portaient comme lui le prénom de *Lucius*.

» Quant au surnom, si la dernière lettre de cette ligne était un C, ce pourrait être MAC*er* ou MAC*rinus*; mais M. de Pibrac nous dit que cette lettre lui paraît être plutôt un G; ce serait alors MAG*nus*, surnom qui convient mieux en effet à un *Cornelius*, étant un de ceux qu'avait adoptés une des branches les plus illustres de cette famille, celle des *Cinna*. On sait que celui qui fut l'objet de la clémence d'Auguste, et qui fut consul en 758 de Rome, s'appelait

Cn. Cornelius L. f. L. n. Cinna Magnus (1).

Il était, par sa mère, petit-fils de Pompée (2), et c'est pour cela qu'il avait pris le surnom de *Magnus*, surnom qu'il transmit du reste à sa famille, ainsi que le prouve l'inscription suivante (3):

CN·CORNELIVS·MAGNI·L
OCEANVS·ACCENSVS
PATRONO·IN·COS·
ANTIPHO · MAGNAE
SYNETVS·MAGNAE·L
A·MANV

Cnaeus Cornelius, Magni libertus, Oceanus, accensus patrono in consulatu,
Antipho Magnae,
Synetus, Magnae libertus, a manu.

» La première ligne de notre inscription doit donc être ainsi restituée.

L.CORNELIVSMAGNVS

» On pourrait être tenté de voir dans les lettres POMARI, qui sont

(1) Dion. Cass. lib. LV, c. 14 et 22; Grut. p. 883, 5; Fabretti, *Inscr. dom.* p. 703, n. 240.

(2) Dion. Cass. lib. LV, c. 14.

(3) Cette inscription faisait partie des collections Campana, avec lesquelles elle a été apportée à Paris; elle doit se trouver aujourd'hui au musée du Louvre. On remarquera qu'elle est accentuée, comme la nôtre, et que sa date ne peut être postérieure ni de beaucoup antérieure au milieu du premier siècle de notre ère, puisque les personnes qui l'ont fait graver sont un affranchi de *Cn. Cornelius Cinna Magnus*, qui avait été un de ses *accensi* pendant son consulat, en 758 de Rome, 5 de notre ère), un esclave de sa fille *Magna*, et un affranchi de cette même *Magna*, qui était en outre son secrétaire (*a manu*), ce qui prouve que cette fille de Cinna était déjà assez âgée pour avoir une maison montée. Cette inscription a été publiée par M. Mommsen, dans le *Rheinisches Museum*. Nouvelle série, t. VI, p. 4, d'après une copie de Borghesi, qui n'en avait pas remarqué les accents.

tout ce qui reste de la deuxième ligne, la fin d'un nom au datif PO, et le commencement soit d'un mot comme MARI*to*, soit d'un surnom comme MARI*no* ou MARI*ano*. Mais on est bien vite forcé de renoncer à cette conjecture.

» On sait maintenant quelle est la valeur des accents dans les inscriptions latines. Dans un mémoire qui a été couronné par l'Académie (1), le P. Garrucci a démontré que ces signes, qu'on désigne à tort sous le nom d'accents, servaient à indiquer les syllabes longues par nature, et cette explication est aujourd'hui généralement admise.

» Or, dans notre inscription, la lettre A est marquée d'un accent; elle est donc longue, et par conséquent ne peut avoir fait partie ni du mot *marito* ni des surnoms *Marino* ou *Mariano*, dont la première syllabe est brève.

» Remarquons d'ailleurs que la première ligne ne contient pas, à la place ordinaire, entre le nom de famille et le surnom, la mention du père de *Cornelius*. Cela prouve que ce personnage n'était pas fils de citoyen romain. S'il l'eût été, son père se serait nommé, comme lui, *Cornelius* et l'on aurait rappelé sa filiation, en mettant après son nom de famille et avant son surnom le sigle du prénom de son père et l'abréviation du mot *filius*. Il était donc fils d'un Gaulois, dont le nom devait se lire au génitif à la suite des siens. Les lettres POMARI sont ce qui reste de ce nom et en forment probablement la fin.

» On connaît un assez grand nombre de Gaulois qui ont porté des noms terminés en *marus*; j'en citerai seulement quelques-uns:

Virdomarus ou *Viridomarus*, chef des Insubres, qui fut battu et tué en 532 de Rome, par le consul M. Claudius Marcellus (2);

Un autre *Viridomarus*, chef éduen qui joua un rôle considérable dans la campagne qui se termina par la prise d'Alesia (3);

Indutiomarus, qui commandait les *Treveri*, quand cette peuplade fut attaquée par César (4);

Iantumarus et *Excincomarus*, qui sont mentionnés dans des inscriptions publiées par Gruter (5);

Segomarus et *Nertomarus*, dans des inscriptions publiées par Orelli (6);

Illiomarus enfin, dans une inscription trouvée près de la fontaine de l'Étuvée, et que l'on conserve au musée d'Orléans. Cette inscription a été publiée en fac-simile par M. Jollois (7), à qui j'en emprunte le texte:

AVG · ACIONNAE
SACRVM
CAPILLVS · ILLIO
MARI · F · PORTICVM

(1) *I segni delle lapidi latine volgarmente detti accenti*; Roma, 1857, in-4°.
(2) Tit. Liv. *Epitom.* lib. XX.
(3) Caes. *Bell. Gall.* lib. VII, c. 38, seq.
(4) Caes. *Bell. Gall.* lib. V, c. 3, seq.
(5) Pag. 807, 5 et 914, 12.
(6) N. 2123 et 2394.
(7) *Notice sur les nouvelles fouilles entreprises à la fontaine de l'Étuvée*; Orléans, 1825, in-4°. Les deux N de la première ligne, les lettres TI et les lettres VM de la quatrième sont liées. — Deux personnages portant ce même nom d'*Illiomarus* sont mentionnés dans une inscription du musée de Lyon; voy. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 409.

CVM·SVIS·ORNA
MENTIS·V·S·L·M

Augustae Acionnae (1) *sacrum, Capillus, Illiomari filius, porticum cum suis ornamentis, votum solvens libenter merito.*

» Or, dans ces noms terminés en *marus*, la syllabe *ma* est longue ; c'est ce que prouve l'inscription suivante du musée de Vérone (2), dans laquelle cette syllabe est marquée d'un accent, comme elle l'est dans la nôtre :

VIRDOMÁRVS
THARTONTIS·F
DOMOBITVRIX
MISSICIVS·ÁLAE
CLAVDIAE·NOVAE
T·F·I·ET
PÁMAE·SORÓRI

Virdomarus, Thartontis filius, domo Biturix, missicius alae Claudiae novae, testamento fieri jussit, et Pamae sorori.

» Nous avons donc la fin du nom du père de notre *Cornelius*. Il s'agit maintenant d'en découvrir le commencement. Nous le trouverons, ou plutôt nous trouverons ce nom tout entier dans les *Histoires parallèles* attribuées à Plutarque, § 30, où il est parlé d'un chef gaulois nommé *Atepomarus* (Ἀτεπόμαρος Γάλλων βασιλεύς). Il est vrai que l'historiette, dans laquelle figure cet *Atepomarus*, est une fable, et même une fable peu vraisemblable. Mais, si le personnage est fabuleux, le nom est réel, car il est formé d'éléments réellement gaulois.

» Il en est ainsi de sa terminaison μαρος ou *marus* ; je viens de le démontrer. Quant à sa première moitié *Átepo*, nous la retrouvons dans le nom *Ateporix* (Ἀτεπόριξ), dont nous avons des exemples certains. Ce nom est en effet celui d'un chef Galate mentionné par Strabon (3), et il se lit deux fois dans la longue inscription qui est gravée sur l'ante gauche du temple de Rome et d'Auguste à Ancyre (4) :

(1) *Acionna* est probablement le nom de la nymphe qui présidait à la fontaine de l'Étuvée, et par conséquent celui que cette fontaine elle-même portait dans l'antiquité.
(2) Maffei, *Mus. Ver.* p. 121, 3.
(3) Lib. XII, c. III, § 37 (p. 560, Cas.).
(4) *Corp. inscr. Graec.*, n. 4039. — A la 15e ligne de cette inscription, Franz suppose une lacune après le mot ΚΑΙΣΑΡΟΣ, et il la remplit par le mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Cette restitution est inutile : les copies de Tournefort et de Paul Lucas n'indiquent pas de lacune en cet endroit ; et elle est impossible, parce que l'addition du mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ rendrait cette ligne trop longue pour être contenue dans la largeur de l'ante.

Lignes 23-26 : ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΔΗΜΟΘΟΙ
ΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣΑΝΕ
ΘΗΚΕΚΑΙΣΑΡΟΣΚΑΙΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΒΑΣΤΗΣ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος δημοθοινίαν ἔδωκεν, ἀνδριάντας ἀνέθηκε Καίσαρος καί Ἰουλίας Σεβαστῆς.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné un repas public et élevé les statues de César et de Julia Augusta.

Lignes 32-33 : ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος τὸ δεύτερον δημοθοινίαν ἔδωκεν.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné une seconde fois un repas public.

» La deuxième ligne de notre inscription doit donc être ainsi restituée :

ATEPOMARIF

» La troisième ligne se compose du mot SENONI, avant lequel on aperçoit la trace d'un S; elle ne peut se restituer que de cette manière :

CIVISSENONIVS

» *Civis* était le titre par lequel on désignait les citoyens d'une *civitas*. C'était une acception particulière aux trois provinces de la Gaule celtique, aux deux Germanies et à la Bretagne, les seules provinces de l'empire où il y eût un grand nombre de *civitates*, qui n'étaient ni colonies ni municipes. Les monuments en fournissent de nombreux exemples; il suffira d'en citer quelques-uns :

Civis Remus, *civis Tribocus*, *civis Sequanus*, *civis Batavus*, dans des inscriptions de Lyon (1).

Civis Bellovacus, dans une inscription de Vienne (2).

Civis Treverus, dans des inscriptions de Lyon (3), de Châlon-sur-Saône (4), d'Autun (5), de Woringen (6), etc.

Civis Lingonus, dans une inscription de Bourbonne-les-Bains, à laquelle se rattache le souvenir de deux confrères que nous avons récemment

(1) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 219, 305, 334, 417, 429, 508.
(2) Chorier, *Antiquités de Vienne*, 2e édit., p. 495, 1.
(3) De Boissieu, ouvrage cité, p. 546 et 519.
(4) Marcel Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, p. 32, n. 13.
(5) Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. I, p. 336.
(6) Orelli, n. 192.

perdus (1), et dont je crois devoir mettre le texte sous les yeux de l'Académie :

DEO · APOL
LINI·BORVONI
ET · DAMONÆ
C·DAMINIVS
FEROX·CIVIS
LINGONVS·EX
VOTO

Deo Apollini-Borvoni et Damonae, Gaius Daminius
Ferox civis Lingonus ex voto.

» La manière dont le titre de citoyen de la cité des Lingons est rendu dans cette inscription (*civis Lingonus* (2) au lieu de *civis Lingo*) suffirait pour justifier ma restitution du mot SENONIVS. Mais la légitimité de cette restitution peut se démontrer par une preuve plus directe.

» L'antiquaire florentin Simeoni avait copié à Lyon les deux inscriptions suivantes (3):

SEX·IVLIO
THERMIANO
SENONIO

Sexto Iulio Thermiano Senonio.

SEX · IVLIO A
MERMIANO II
SENONIO D
SEXTO·IVLIO
SEXTILIANO

» Dans la dernière, MERMIANO est une faute évidente pour THERMIANO ; le commencement de cette ligne était sans doute à moitié effacé, et Simeoni aura pris pour une M ce qui restait des deux lettres TH ; c'est

(1) Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase sur une inscription trouvée à Bourbonne-les-Bains*, 1833, in-8°. — Les lettres NI qui terminent la deuxième ligne forment un monogramme.

(2) Ce titre est écrit de la même manière par Martial, lib. VIII, *Epigr.* 75 :

Dum repetit sera conductos nocte Penates
Lingonus a Tecta Flaminiaque recens.

(3) J'en ai tiré le texte de la copie du manuscrit de Simeoni, qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de la ville de Lyon, fol. 55 et 87.

une confusion qui s'explique facilement. Cette inscription doit donc se lire ainsi :

Sexto Iulio Thermiano Senonio.
Sexto Iulio Sextiliano....

» Je montrerai tout à l'heure comment il faut expliquer les lettres

A
II
D

que l'on remarque à la fin des trois premières lignes.

» Le *Thermianus* dont il est question dans ces deux inscriptions était prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, et le bloc sur lequel la seconde était gravée faisait partie d'un monument élevé par les trois provinces en l'honneur de ce prêtre et de sa famille. On conserve au musée de Lyon un autre fragment de ce monument, sur lequel se lisent trois inscriptions relatives à trois membres de cette famille (1).

» Or, on a retrouvé à Sens, dans ces dernières années, six autres inscriptions ayant également fait partie d'un monument élevé en l'honneur de la même famille, et celle de ces inscriptions qui est relative à *Thermianus* est ainsi conçue :

SEXTIVLTHERMIANO
SACERDOTIARAEIN
TERCONFLVENTARAR
ETRHODANIOMNIBHO
NORIBVSAPVDSVOS
FVNCTOSOCERO

Sexto Iulio Thermiano, sacerdoti arae inter confluentes Araris et Rhodani, omnibus honoribus apud suos functo, socero.

» On remarquera que cette inscription ne contient pas l'indication de la cité à laquelle appartenait ce personnage, et l'on peut en conclure que cette cité était celle-là même au chef-lieu de laquelle était situé ce monument. Cette indication se trouve, au contraire, dans les deux inscriptions copiées à Lyon par Simeoni, et cela se conçoit facilement ; elle y était nécessaire, les dépendances du temple de Rome et d'Auguste contenant un grand nombre de monuments élevés en l'honneur de prêtres appartenant aux différentes cités de la Gaule. On a pu, en revanche, se dispenser d'y indiquer la qualité de prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, qualité qui, dans le lieu où se lisaient ces inscriptions, se déduisait facilement de l'absence même de toute espèce de titre.

» Si nous ne possédions que la première de ces inscriptions, on pour-

(1) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 101.

rait, en la comparant à l'inscription de Sens, supposer qu'elle était incomplète, que le mot SENONI y était écrit suivant l'usage des auteurs, et que l'O, qui vient après, n'était autre chose que la première lettre de la formule *omnibus honoribus apud suos functo*. Mais la deuxième inscription copiée par Simeoni ne permet pas cette supposition, puisque le mot SENONIO y est immédiatement suivi d'une autre inscription, relative probablement à un fils de *Thermianus*:

Sexto Iulio Sextiliano, [filio.

» Quant aux lettres

A
II
D

que l'on remarque à la droite de cette inscription, elles formaient le commencement des trois premières lignes d'une autre inscription consacrée à la femme de ce personnage. En effet, l'inscription de Sens, qui est relative à cette femme, est ainsi conçue:

AQVILIAEFLA
CILIAECIVI
AEDVAEIVLI

Aquiliae Flaciliae, civi Aeduae, Iulii [Thermiani coniugi, socrui.

» Ce qui nous donne pour l'inscription de Lyon la restitution suivante :

SEX·IVLIO	AQVILIAEFLACC
THERMIANO	ILLAE·CIVI·AE
SENONIO	DVAE·CONIVGI
SEX·IVLIO	
SEXTILIANO	
FILIO	

» De toute cette digression il résulte que l'on ne peut douter de l'authenticité des deux inscriptions de Lyon dont nous devons la connaissance à Simeoni; que dans ces deux inscriptions le mot SENONIO n'est pas un deuxième surnom de *Thermianus*, mais bien un adjectif ethnique destiné à nous faire savoir à quelle cité ce personnage appartenait; enfin, que le nom des Sénonais s'écrivait indifféremment SENO ou SENONIVS, comme celui des Lingons LINGO ou LINGONVS, et que, par conséquent, la restitution que j'ai proposée pour la troisième ligne de notre inscription est suffisamment justifiée.

» Nous voici arrivés à la quatrième ligne de cette inscription; c'est celle qui en fait le principal intérêt, car le mot CENAB, qu'on y lit, ne peut être autre chose que le nom de ville CENABVM, ou son ethnique CENABENSIS.

» Six auteurs seulement font mention de cette ville : César, qui en parle souvent (1), et qui la nomme constamment *Genabum*; Paul Orose (2), l'Itinéraire d'Antonin (3) et la carte de Peutinger, où elle est nommée *Cenabum*, comme dans notre inscription; enfin Ptolémée (4) et Strabon (5), qui l'appellent Κήναβον, ce qui est encore plus exactement l'orthographe de notre inscription, dans laquelle on a exprimé par un E marqué d'un accent la voyelle longue représentée en grec par la lettre η.

» Il n'y a pas lieu de s'étonner que César ait écrit par un G une syllabe qui se prononçait CE ou KE. Nous trouvons dans des mots latins d'un usage beaucoup plus fréquent une permutation analogue; je veux parler des prénoms que l'on représentait par les sigles C et CN, prénoms qui, suivant Quintilien (6), se prononçaient *Gaius* et *Gnaeus*; et d'ailleurs la nomenclature géographique de la Gaule nous fournit un second exemple du même fait dans le nom des Cévennes, que certains auteurs écrivent aussi par G (7), tandis que chez d'autres, en plus grand nombre, il a pour initiale un C ou un K (8).

» Le mot CENAB était précédé d'un R, qui ne pouvait être que la dernière lettre d'un titre de magistrature. Quel était ce titre? Ce n'était certainement pas celui de *quaestor*, ni celui de *duumvir*; les cités seules avaient des questeurs et des duumvirs, et *Cenabum*, à cette époque du moins, n'était qu'un simple *vicus* de la cité des Carnutes (9).

» Les magistrats ordinaires des *vici* ou des *pagi* portaient le titre de *magister* ou celui de *praefectus* (10). Il ne peut être ici question de ce dernier titre, qui, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (PRAEF), n'est jamais terminé par un R. Quant au titre de *magister*, il est toujours sur les monuments suivi du mot *vici* ou du mot *pagi*, et jamais il ne se trouve, comme il le serait dans notre inscription, placé immédiatement avant le nom du *vicus* ou du *pagus*, ou avant son ethnique.

» Je pense qu'il s'agit d'un *curator*, magistrat extraordinaire que l'on rencontre dans les *vici* et les *pagi* (11) aussi bien que dans les colonies, les municipes ou les cités, et dont souvent le titre précède immédiatement l'ethnique du lieu où il exerçait ses fonctions (12); qui était quelquefois, comme notre *Cornelius*, choisi parmi les citoyens d'une cité voisine (13), et dont le titre enfin, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit

(1) *Bell. Gall.* lib. VII, c. 3, 11, 28; lib. VIII, c. 5.
(2) Lib. VII, c. n.
(3) Pag. 267, Wessel.
(4) Lib. II, c. 7.
(5) Lib. IV, c. 2, § 3 (p. 191, Cas.).
(6) *Institut. orat.* lib. I, c. 7.
(7) *Gebennici montes*, Mela, lib. II, c. 5; *Gebennae*, Lucain, livre I, vs. 434; Γεβέννα ὄρος, trad. grecque de César, livre VII, c. 8 et 56.
(8) *Cebenna mons*, Caes. lib. VII, c. 8 et 56; Plin. *Hist. nat.*, lib. III, c. 4; Κέμμενον ὄρος, Strab. lib. II, c. 5, § 28 (p. 178, Cas.).
(9) Ptolem. lib. II, c. 7; Strab. lib. IV, c. 2, § 3 (p. 151, Cas.).
(10) On trouve aussi des édiles dans quelques *vici* et dans quelques *pagi* (Mommsen, *Inscr. Helv.*, n. 87; *Revue de Philologie*, t. II, p. 356); mais il est évident qu'il ne peut être ici question de ce titre.
(11) Cf. *Curator vikanorum Lousonnensium*, Mommsen, *Inscr. Helv.*, n. 133; *curator pagi Veiani*, Henzen, n. 5188.
(12) Cf. *Curator Vicetinorum*, Orelli, n. 3219; *curator Bleranorum*, Henzen, n. 5135; *curator Ferentinorum* et *curator Volsiniensium*, Orelli, n. 96, etc., etc.
(13) Voy. mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 43, où j'ai publié une inscription dans laquelle est mentionné un Sénonais qui avait été curateur de la cité des Vénètes.

qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (CVR), est toujours terminé par un R.

» Notre quatrième ligne doit donc être restituée ainsi :

CVRATOR·CÉNABENSIVM

ou plutôt ainsi :

CVR·CÉNAB

à cause du point que l'on remarque après ce qui reste de la lettre R, et qui est le seul qui se voie dans notre inscription (1).

» Quant à la cinquième ligne, elle est presque complète : il n'y manque que deux lettres. Elle doit se lire ainsi :

VIVOSSIBI

VIVOS pour VIVVS, orthographe archaïque, qui est un nouvel argument à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur l'âge de ce monument (2).

» Notre inscription entière doit donc se lire ainsi :

L.CORNELIVSMAGNVS
ATEPOMARIF
CIVISSENONIVS
CVR·CÉNAB
VIVOSSIBI

Lucius Cornelius Magnus, Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi.

Lucius Cornelius Magnus, fils d'Atepomarus, citoyen Sénonais, curateur de Cenabum, a fait élever pour lui de son vivant ce monument.

» Et je ferai encore remarquer que l'ensemble de cette inscription ne convient pas moins bien que les détails, sur lesquels j'ai appelé l'attention de l'Académie, à la date que je lui ai assignée, c'est-à-dire au milieu du premier siècle de notre ère, époque où la Gaule commence à devenir romaine, et où les monuments nous montrent en effet un grand nombre de personnages portant déjà des noms entièrement romains, tandis que leurs pères sont encore désignés par des noms purement gaulois.

» Maintenant quelles lumières peut-on tirer de cette inscription pour résoudre la question, depuis si longtemps controversée, de savoir si *Cenabum* ou *Genabum* doit être placé à Orléans, suivant l'opinion de D'Anville, ou à Gien, suivant celle de l'abbé Lebeuf? Il me semble que, si elle ne la résout

(1) Voy. Morcelli, *De stilo inscr. Lat.*, p. 465, ed. Rom.
(2) Voy. Quintil. *Inst. orat.*, lib. I, c. 7.

pas, elle est du moins un argument considérable en faveur de l'opinion de D'Anville. En effet, il est évident que le monument que décorait cette inscription était situé hors du territoire de la cité des Sénonais ; sans cela le titre de *civis Senonius* que prend le personnage auquel elle est consacrée ne se comprendrait pas. Or cela convient bien mieux à Orléans qu'à Gien, qui, s'il faisait, comme on l'a prétendu, partie du territoire des Carnutes au temps de César, ne tarda pas, dans tous les cas, à être incorporé dans celui des Sénonais où nous le trouvons à sa première apparition dans l'histoire. En second lieu, la charge de curateur d'un *vicus* était une très-petite charge, et l'on ne pouvait guère en tirer vanité que dans le lieu où on l'exerçait (1). Enfin, il y a quelque raison de croire que, si *Cornelius* avait, quoique Sénonais, été choisi pour exercer à *Cenabum* cette charge de curateur, c'est qu'il y demeurait. Il est donc fort probable que la ville où a été trouvée cette inscription, et où était nécessairement situé le monument qu'elle décorait, occupe l'emplacement de l'antique *Cenabum*. »

M. Tischendorf met sous les yeux de l'Académie un volume, in-folio, appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Leipzig et qui contient 44 feuillets du célèbre *Codex Sinaïticus*, manuscrit grec de la Bible, découvert par lui, en 1844, au couvent du mont Sinaï, et publié en *fac-simile* aux frais et sous les auspices de l'Empereur de Russie, publication dont l'Académie a reçu naguère un exemplaire.

M. Waddington donne communication à l'Académie du mémoire suivant : *Sur la Batanée et sur l'Auranite et sur leur histoire sous les Iduméens.*

LA BATANÉE.

« Maintenant que nous avons bien déterminé les limites de la Trachonite, il sera plus facile de fixer celles d'une province limitrophe, sur laquelle les géographes ont été fort peu d'accord, je veux parler de la Batanée.

« Dans le chapitre de la *Géographie* de Ptolémée relatif à la province romaine de Syrie on lit le passage suivant : Βαταναίας χώρας, ἧς ἀπ' ἀνατολῶν ἡ Σακκαία καὶ ταύτης ὑπὸ τὸ 'Αλσάδαμον ὄρος οἱ Τραχωνῖται Ἄραβες. Comme cet auteur est le seul qui ait fait mention de Saccæa, on peut se demander s'il entendait désigner sous ce nom une ville ou un district. L'article qui précède le mot Σακκαία fait supposer qu'il s'agit d'un district. De plus, cette forme rapprochée de Βαταναία semble plutôt indiquer un territoire qu'une ville. On pourrait donc traduire de deux manières : « *La Batanée, à l'E. de laquelle se trouve la Saccée, dont dépendent les Arabes Trachonites, qui vivent au pied du mont Alsadamus;* » ou bien : « *La Batanée dans l'E. de laquelle se trouve Saccæa et à laquelle appartiennent les Arabes Trachonites.* » Mais une inscription que j'ai trouvée à Chéhebé, l'ancienne Philippopolis, tranche la question en faveur de la seconde traduction.

(1) Il en était de même des *magistri* et des *praefecti*. Les inscriptions qui rappellent ces magistrats inférieurs ne se rencontrent que dans les lieux où ils exerçaient leurs fonctions.

» Ce texte, qui se trouve encore à sa place primitive, sur un socle encastré dans le mur de quelque édifice public, est ainsi conçu : M. Ἰούλιον Φίλιππον εὐσεβῆ, εὐτυχῆ, σεβαστὸν Σακκαιῶται. Le socle portait donc une statue de Philippe élevée par les habitants de Saccæa; or, précisément à une heure et demie de marche à l'E. de Chéhebé, on voit les ruines d'un bourg considérable, qui portent maintenant le nom de Chakka. Porter et Wetzstein, tout en interprétant fort mal le texte du géographe, avaient déjà émis la conjecture que Chakka représente la Saccæa de Ptolémée, l'inscription que je viens de citer prouve que leur conjecture était fondée. Ce point établi, revenons au texte de Ptolémée ; il en résulte deux faits : 1° que Saccæa était située dans la partie orientale de la Batanée; 2° que les Arabes Trachonites dépendaient de cette province. Nous allons examiner ces deux points et voir s'ils sont d'accord avec le témoignage de Josèphe, seul auteur où l'on trouve des notions précises sur la géographie du Haourân.

» Josèphe mentionne constamment la Batanée, la Trachonite et l'Auranite comme formant un ensemble et comme soumises au même prince; de plus, il dit expressément que la Batanée est limitrophe de la Trachonite (τοπαρχία ἡ λεγομένη Βαταναία, ὡρίζετο δὲ αὐτὴ τῇ Τραχωνίτιδι, Ant. Jud. XVII, 2, 1), et il l'appelle τοπαρχία, nom qu'il applique souvent aux cantons ou divisions secondaires d'une même province. Ptolémée ne nomme ni l'Auranite ni la Trachonite parmi les districts de la province de Syrie, mais il regarde la Trachonite comme faisant partie de la Batanée. Si donc la ville de Saccæa était située dans la partie orientale de la Batanée du géographe, qui comprend la Trachonite, elle devait se trouver au milieu de la Batanée plus restreinte de l'historien Josèphe. Or, il se trouve précisément que le pays autour de Chakka porte encore aujourd'hui en arabe le nom de *Ard-el-Batanieh*, c'est-à-dire *la terre de Batanée* ou *des Batanéens*. L'étendue que les habitants assignent à l'Ard-el-Batanieh n'est pas très-bien déterminée, et les renseignements que j'ai recueillis ne sont pas parfaitement d'accord; les uns placent les limites du district un peu plus au S. que d'autres, mais tous s'accordent à comprendre sous ce nom les plaines à l'E. du Lédja et les pentes qui s'étendent au N. E. et à l'E. entre les sommets du Djebel-Haourân et le désert pierreux qui conduit au Safa. De l'aveu de tous, les pentes occidentales du Djebel-Haourân n'en font pas partie, non plus que les plaines au S. du Ouadi-Monchennef. Parmi les quatre autres villes de la Batanée, mentionnées par Ptolémée, il n'y en a qu'une dont j'aie retrouvé l'emplacement : c'est Nelaxa, appelée Nila par Eusèbe et Hiéroclès et Néla dans une inscription d'El-Monchennef, endroit où il existe des ruines considérables. Eusèbe dit expressément que Nila était un village de la Batanée. Ainsi la Batanée s'étendait au moins jusqu'à El-Monchennef, et ceci est d'accord avec l'histoire, car cette province faisait partie du royaume d'Agrippa, et j'ai trouvé une inscription de ce prince à El-Monchennef. Je n'en ai pas trouvé plus loin au S., et effectivement son royaume ne pouvait s'étendre beaucoup plus loin, car à Salchat, ville située plus au S., en dehors de la montagne et sur la lisière du désert, j'ai trouvé une inscription nabatéenne datée du règne du roi Arétas, fils du roi Malchus. — Ainsi, les textes de Ptolémée et de Josèphe, les inscriptions nouvellement découvertes et la tradition locale, tout s'accorde parfaitement et permet de déterminer exactement les limites de la Batanée. Elles sont à l'O. la Trachonite et le sommet de la chaîne du Djebel-Haourân, au N. et à l'E. le désert, au S. le royaume des Arabes nabatéens, dont la frontière se trouvait quelque part entre El-Monchennef et Salchat.

L'AURANITE.

» Le nom de ce district n'a pas varié depuis 25 siècles : tel il était au temps du prophète Ezékiel (XLVII, 16, 18), tel il est encore maintenant ; en arabe comme en hébreu, le nom est Haourân. Les limites de l'Auranite ne sont nulle part indiquées par les auteurs, mais elles ne sont point difficiles à déterminer.

» Nous savons d'abord que l'Auranite formait un ensemble avec la Batanée et la Trachonite, dont nous connaissons maintenant les limites. Ensuite il résulte d'un passage de Josèphe qu'elle était limitrophe du royaume des Nabatéens ; en effet, lorsque Zénodore, tétrarque de ces trois districts, se vit menacé d'en être dépouillé par Auguste en faveur d'Hérode le Grand, il se hâta de vendre l'Auranite aux Arabes moyennant une somme de 50 talents, et ceux-ci s'empressèrent de faire valoir leurs droits en faisant des incursions dans leur nouvelle acquisition. Or, les inscriptions nabatéennes des rois Malchus et Arétas, trouvées à Bostra et à Salchat, montrent que ces deux villes appartenaient au royaume nabatéen ; d'un autre côté, nous avons démontré que le versant oriental du Djebel-Haourân jusqu'aux frontières nabatéennes faisait partie de la Batanée ; il ne reste donc pour l'Auranite que le versant O. et S. O. de la montagne, avec la large plaine qui s'étend au N. de Bostra jusqu'aux montagnes du Djolân. Or, tout ce district s'appelle encore maintenant Haourân, et les paysans musulmans qui l'habitent se nomment *Haouranié* : c'est un district d'une fertilité admirable et réputé le premier de toute cette portion de la Syrie. Ainsi l'Auranite était bornée à l'E. par la Batanée, au S. par le royaume nabatéen, à l'O. par la Soulanite appelée maintenant Djolân, au N. O. par l'Iturée, qui porte de nos jours le nom de Djedour, et au N. E. par la Trachonite.

» La principale ville de cette province était Kenath ou Kanetha, nom dont les Arabes ont fait Kanawât ; il en existe encore des restes considérables. Le géographe Ptolémée met cette ville au nombre de celles de la Décapole, et par conséquent il considère l'Auranite comme faisant partie de cette province ; ceci montre encore une fois que la Batanée ne peut être placée que sur le versant oriental du Djebel-Haourân. J'ai retrouvé dans les inscriptions les noms d'un grand nombre de localités anciennes de la Batanée et de l'Auranite ; et je les ai indiquées sur la carte qui doit être jointe à la relation de notre voyage. Mais comme aucun de ces endroits n'est mentionné par les auteurs, il serait inutile d'en faire ici la nomenclature. Il suffira de signaler de nouveau la remarquable persistance des noms anciens, qui dans la plupart des cas sont usités encore maintenant avec de très-légères modifications. — Tels sont les principaux résultats géographiques qu'a produits l'exploration de cette portion de la Syrie. Je passe maintenant aux résultats historiques.

» *Histoire.* — La Batanée, la Trachonite et l'Auranite, qui ne forment, à vrai dire, qu'une seule province, eurent toujours le même sort et furent toujours réunies sous le sceptre d'un seul prince. Vers la fin du 1er siècle avant J.-C., elles étaient gouvernées par un certain Zénodore, fermier général des territoires dépendant de la tetrarchie de Lysanias, le tétrarque d'Abilène. Comme ses revenus légitimes ne lui suffisaient pas, il avait organisé un système de brigandage aux dépens des habitants de Damas, dont la riche banlieue a toujours été un objet de convoitise pour les nomades du désert voisin. Les gens de Zénodore étaient des Arabes de la Trachonite, et après leurs expéditions ils trouvaient dans ce district inaccessible

un refuge assuré. C'est absolument ce qui se passe de nos jours : au nom de Zénodore substituez celui de Khatar-bey ou de tel autre chef de bandits, et au lieu d'Arabes Trachonites dites *Soulontes du Lédja* et l'état de choses actuel sera la fidèle image de ce qui se passait il y a 1900 ans. Les plaintes des Damasquins et des autres habitants de la plaine finirent par arriver jusqu'à Auguste qui chargea Hérode de purger le pays de ces bandes pillardes. Hérode s'en acquitta si bien qu'il rendit la sécurité à cette portion de la Syrie. Auguste retira à Zénodore une partie de sa tétrarchie, comprenant la Trachonite, la Batanée et l'Auranite, et en accorda l'investiture à Hérode. Ceci avait lieu en l'année 24; quatre ans plus tard, Auguste vint en Syrie et peu de temps après Zénodore mourut à Antioche; l'empereur donna alors à Hérode le reste de ses États, c'est-à-dire tout le pays qui s'étend entre la Trachonite et la Galilée; ces nouvelles acquisitions comprenaient l'Iturée, appelée maintenant *Djedour*, le massif du mont Hermon ou *Djebel-ech-cheikh*, le territoire de Cæsarea Paneas, appelé aujourd'hui *Bâniâs*, et la haute vallée du Jourdain appelée *Ard-el-Houleh, la terre de Houleh*, l'ancienne Oulatha. Ainsi, outre la Judée, la Galilée et la Pérée, Hérode se trouva posséder tout le pays qui s'étend depuis la ligne du Jourdain jusqu'au grand désert de Syrie; son royaume était borné à l'est par les États nabatéens et le désert, au nord par le territoire de Damas resté indépendant, par l'Anti-Liban et par les petites souverainetés de Chalcis et du Liban. Il conserva toutes ces possessions jusqu'à sa mort, qui eut lieu l'an 4 avant J.-C.

» Deux fois durant son règne, les habitants de la Trachonite se révoltèrent, car ils ne pouvaient renoncer à leurs habitudes pillardes, et le gouvernement fort et régulier d'Hérode leur était odieux. Le roi comprima ces deux soulèvements, et, à la suite du second qui fut assez grave et dura quelque temps, il établit sur la lisière de la Trachonite une colonie de 3,000 Iduméens, qui assurèrent la tranquillité du pays. Enfin, vers la fin de son règne, voulant achever la pacification du pays et étendre sa protection aux nombreux Juifs de la Mésopotamie, qui chaque année traversaient le désert pour venir sacrifier à Jérusalem, il appela en Batanée un chef juif de la Babylonie, nommé Zamaris, qui était allé, avec une troupe de 500 archers à cheval, offrir ses services à Saturninus, le gouverneur de la Syrie. Hérode lui donna des terres avec l'autonomie et l'exemption de tout impôt. Zamaris fonda en Batanée une ville appelée Bathyra, qui, grâce aux immunités dont jouissaient ses habitants, devint bientôt considérable : les Juifs venaient de tous les côtés s'y fixer; ils conservèrent leur autonomie jusque sous la domination romaine, mais l'exemption d'impôt avait déjà cessé sous les tétrarques successeurs d'Hérode. J'ai cherché en vain les restes de Bathyra, et, bien que j'aie examiné un à un presque tous les villages de la Batanée, je n'ai trouvé que peu de traces d'une population juive. Il en existe pourtant dans les noms propres qu'on rencontre dans les inscriptions; ainsi les noms Ἄννηλος, Οὐάϐηλος, Οὐάδδηλος, Ῥάϐϐηλος, Σαράηλος, Τανάηλος accusent une origine juive, bien qu'à une époque plus ancienne on trouve aussi parmi les populations idolâtres de la Syrie des noms propres, dans la composition desquels entre le radical אל; il suffira de citer celui de Hazaël, roi de Syrie. Je sais bien que M. Wetzstein regarde ces noms comme appartenant à des Arabes venus du Yémen et ayant subi les influences judaïques qui eurent tant d'empire dans ce pays; mais n'est-il pas plus simple et plus vraisemblable de supposer qu'ils furent introduits dans la Batanée par la colonie juive d'Hérode? L'histoire nous apprend qu'il y avait dans cette province une ville et un petit district peuplés de Juifs et nous trouvons dans les inscriptions des noms propres juifs,

et il sera toujours difficile de ne pas reconnaître entre ces deux faits la liaison qui doit exister entre la cause et l'effet. Le règne d'Hérode n'a pas laissé beaucoup de traces dans le Haourân, et mon recueil épigraphique ne contient qu'un seul monument de cette époque. A Sia, village situé à une demi-lieue de Kanatha, dans les ruines d'un petit temple que M. de Vogüé et moi nous avons fait déblayer, nous avons trouvé la base d'une statue d'Hérode élevée par un certain Obæsatus, fils de Soadès; l'inscription est ainsi conçue : Βασιλεῖ Ἡρώδῃ κυρίῳ Ὀβαίσατος Σοάδου ἔθηκα τὸν ἀνδριάντα ταῖς ἐμαῖς δαπαναῖς, « *Au roi Hérode, mon seigneur, moi Obæsatus, fils de Soadès, j'ai élevé cette statue de mes propres deniers*. » D'abord, nous avions eu l'espoir de retrouver la statue et d'enrichir le Louvre d'un monument d'un grand intérêt, un buste authentique du roi Hérode; mais il fallut bientôt renoncer à cette espérance. Les autres bases que nous avions découvertes étaient encore à leur place sur les parois du temple, et les statues qui les avaient surmontées étaient en morceaux sur le sol, brisées dans la chute générale de l'édifice. La base de la statue d'Hérode, au contraire, à laquelle un pied adhérait encore, avait été arrachée violemment de sa place, et la statue brisée en mille morceaux évidemment par la main de l'homme : c'était sans doute l'œuvre des premiers chrétiens qui avaient voulu venger le massacre des Innocents sur l'effigie du meurtrier.

» A la mort d'Hérode le Grand, son fils Philippe eut en partage toute cette portion de ses États qui composait autrefois la tétrarchie de Zénodore. Ce prince agrandit la ville de Paneas, située près des sources du Jourdain et lui donna le nom de Césarée et il fonda Julias sur la rive orientale du lac de Tibériade. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut, l'an 34 de notre ère, après un règne paisible et obscur de 37 ans. Comme il ne laissait pas d'enfants, l'empereur Tibère réunit sa tétrarchie à la province romaine de Syrie, tout en lui conservant une administration distincte. Je n'ai trouvé dans le Haourân aucun monument du règne de Philippe, non plus que de la 1re annexion à l'empire romain, qui ne dura que 3 ans. Peu de jours après son avénement à l'empire, Caligula accorda à Agrippa, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode, le titre de roi et l'investit de la tétrarchie de son oncle Philippe, en y ajoutant d'abord l'Abilène, qui avait appartenu à Lysanias, et ensuite la Pérée et la Galilée. L'empereur Claude agrandit encore son royaume en y ajoutant la Judée et la Samarie et quelques parties du Liban, notamment la ville de Berytus; et il donna à son frère Hérode la principauté de Chalcis (A. D. 41). Les États d'Agrippa étaient, à cette époque, plus étendus que ceux de son grand-père, le roi Hérode; son règne fut prospère et populaire parmi les Juifs, mais ne fut pas de longue durée. Ce prince, que Josèphe appelle *le grand Agrippa*, mourut en l'an 44, après un règne de sept ans. A sa mort, la Batanée et les provinces voisines furent de nouveau réunies à l'empire romain. Agrippa laissait un fils, qui portait le même nom que lui, et qui fut élevé à Rome à la cour de l'empereur Claude, il n'avait que 17 ans à la mort de son père. En l'an 48, à la mort de son oncle, Hérode, tétrarque de Chalcis, Claude donna cette petite principauté au jeune Agrippa, mais quatre ans plus tard, en 52, il la lui retira pour la remplacer par les anciennes tétrarchies de Philippe et de Lysanias. Depuis cette année jusqu'à sa mort, Agrippa II gouverna, avec le titre de roi, la Trachonite, l'Auranite, la Batanée, l'Abilène et les autres districts qui s'étendent jusqu'au Jourdain. Il mourut à l'âge de 70 ans, au commencement du règne de Trajan; avec lui s'éteignit la dynastie iduméenne, et son royaume fut définitivement annexé à la province romaine de Syrie.

» J'ai trouvé dans le Haourân six inscriptions appartenant aux règnes

des deux Agrippa ; comme ces deux princes ont porté exactement les mêmes titres, on ne peut pas toujours faire la part de chacun ; toutefois, comme le règne d'Agrippa II a été fort long, tandis que celui de son père n'a duré que sept ans, dans le doute c'est plutôt au fils qu'il faut les attribuer. L'inscription suivante copiée à El-Monchennef, sur la frontière sud de la Batanée, appartient certainement à Agrippa I ; elle est ainsi conçue : « Ὑπὲρ σωτηρίας κυρίου βασιλέως Ἀγρίππα, καὶ ἐπανόδου κατ' εὐχὴν Διὸς..... τὸν οἶκον ᾠκοδόμησεν. » L'absence de titres et la forme des lettres, pareilles à celles de la base de la statue du roi Hérode, indiquent qu'il s'agit ici du 1er Agrippa. Le mot ἐπάνοδος s'applique au retour de ce prince dans ses États, après son second voyage à Rome, à l'époque de la mort de Caligula et de l'avénement de Claude. Avec la deuxième inscription, nous revenons aux ruines du temple de Sia, qui nous avaient déjà fourni l'inscription du roi Hérode. Celle-ci est complète et dans un parfait état de conservation ; elle est ainsi conçue : « Ἐπὶ βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππα φιλοκαίσαρος, εὐσέβους καὶ φιλορωμαίου, τοῦ ἐκ βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππα φιλοκαίσαρος, εὐσέβους καὶ φιλορωμαίου, Ἀφάρευς ἀπελεύθερος καὶ Ἀγρίππας υἱὸς ἀνέθηκαν. » Elle nous apprend qu'une partie de l'édifice avait été élevée sous le règne d'Agrippa II par son affranchi Aphareus et Agrippa, le fils de ce dernier. L'importance de ce texte consiste en ceci qu'il est le seul qui nous donne les titres complets des deux princes. Une médaille frappée à Césarée de Palestine, sous le règne d'Agrippa Ier, ne donne à ce prince que les titres de μέγας et de φιλόκαισαρ, l'inscription y ajoute ceux d'εὐσεβής et de φιλορώμαιος. Quant à ceux d'Agrippa II, ils étaient complétement inconnus, les médailles ne lui donnant que le seul titre de roi. Je ne ferai que mentionner un troisième fragment que j'ai trouvé à Soueida, dans l'Auranite, auprès du temple, où un personnage inconnu est appelé *l'ami des rois*, βασιλέων φίλος, c'est-à-dire probablement des deux Agrippa. Ce fragment n'a d'importance que parce qu'il montre que le temple de Soueida est contemporain de celui de Sia, ainsi que l'indique d'ailleurs l'architecture particulière de ces deux édifices. La quatrième inscription a été trouvée à El-Hit, l'ancienne Eitha, dans le nord de la Batanée, elle avait six lignes dont il ne reste malheureusement que les commencements. Elle nous apprend un fait intéressant, c'est qu'Agrippa s'appelait Julius et s'était fait enrôler dans la *gens Julia*, comme son contemporain Sauromate, roi de Thrace. Il y est question aussi d'un ἔπαρχος νομάδων ou *préfet des Arabes nomades*, fonction qu'on retrouve dans des textes postérieurs. La cinquième inscription est gravée en grandes lettres en relief sur le linteau de la porte d'un édifice en ruines à Deïr-el-Cheïr, un peu au nord d'El-Hit et aussi dans la Batanée. Elle est complète et ainsi conçue : Διομήδης Δαρήῖος ἔπαρχος βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππα ἀπὸ θεμελίων ἀνήγειρεν. Un passage de Josèphe prouve que c'est sous le règne d'Agrippa II que ce monument fut élevé. En effet, l'historien raconte (*Bell. Jud.*, II, 17, 4) qu'au commencement de la révolte des Juifs Agrippa II envoya à Jérusalem, pour soutenir le parti de la paix, 3,000 cavaliers de l'Auranite, de la Batanée et de la Trachonite sous le commandement de l'hipparque Darius et du stratége Philippe. L'éparque Darius de l'inscription est évidemment le même personnage que l'hipparque Darius mentionné par Josèphe et ce rapprochement ne laisse pas que de donner un certain intérêt au monument de Deïr-el-Cheïr.

» J'arrive maintenant à la sixième inscription trouvée à Kanatha dans l'Auranite et la plus importante de toutes. La forme des lettres, qui sont exactement pareilles à celles de l'inscription d'Agrippa II trouvée à Sia, me porte à l'attribuer à ce prince plutôt qu'à son père. C'est un édit royal adressé aux habitants de la province et d'un grand intérêt pour l'histoire.

Il n'en reste malheureusement qu'une faible partie. L'intitulé gravé en grandes lettres est ainsi conçu : « [Βασιλεὺς Ἀ]γρίππας φιλόκαισαρ [καὶ φιλορώ]μαιος λέγει. Le mot λέγει et en latin *dicit* était la formule habituelle des édits des empereurs, des rois ou des gouverneurs romains; on en connaît maintenant plusieurs exemples, parmi lesquels je citerai le décret du triumvir Marc-Antoine dans le recueil des *Agrimensores*, l'édit de Dioclétien et de ses collègues *sur le maximum*, ceux d'un proconsul de Chypre et de deux préfets d'Égypte et enfin plusieurs édits d'empereurs et de proconsuls rapportés par Josèphe. Les titres que prend le roi Agrippa sont les mêmes que dans l'inscription de Sia. Dans le préambule de l'édit, dont il ne reste que quatre lignes, le roi se plaint de l'état sauvage, θηριώδους καταστάσεως, dans lequel ses sujets ont vécu jusqu'alors : « Dans certaines parties du pays, dit-il, ils vivent comme bêtes fauves dans des tanières (ἐν φωλεύσει ou ἐνφωλεύσαντες). » Ce fragment, tout mutilé qu'il est, montre quel était l'état général du pays avant l'administration romaine et explique pourquoi l'on ne trouve pas trace d'une civilisation antérieure à la dynastie iduméenne. De plus, on ne peut opposer une meilleure réfutation aux théories de Porter et de quelques autres écrivains anglais, qui, mettant au service de l'archéologie biblique une érudition plus zélée que profonde, n'ont pas hésité à reconnaître dans les ruines massives, mais relativement modernes, du Haourân, les soixante-dix villes du royaume de Basan, dont parle l'Écriture sainte, toutes entourées de fortes murailles et fermées avec des portes d'airain. Quoi qu'il en soit de ces soixante-dix villes et de leur position, elles n'ont certainement pas laissé de traces dans le Haourân.

» Outre ces six inscriptions copiées dans le Haourân, j'en signalerai une septième trouvée dans l'Abilène, qui faisait également partie du royaume d'Agrippa. J'ai découvert ce texte au village d'Helboûn, dans les gorges de l'Anti-Liban, à cinq lieues au nord de Damas et à la même distance à peu près d'Abila, capitale de cette petite tétrarchie. L'inscription, la plus monumentale que j'aie rencontrée en Syrie, était gravée sur deux grandes pierres formant l'architrave d'un temple ou d'un portique; chaque pierre avait quatre mètres de long, mais je n'ai pu retrouver que celle qui porte la première moitié de l'inscription. Elle constate l'exécution de l'édifice par les soins des habitants d'Helboûn. A la première ligne on lit : ἐπὶ βασίλεος μεγάλου Μάρκου et à la seconde Καίσαρος καὶ φιλορωμαίου et le texte peut se restituer avec certitude ainsi qu'il suit : ἐπὶ βασίλεος μεγάλου Μάρκου Ἰουλίου Ἀγρίππα φιλοκαίσαρος καὶ φιλορωμαίου. Elle nous donne le prénom Marcus omis dans les autres inscriptions, mais qui était connu par une médaille à la légende βασίλεος Μάρκου Ἀγρίππα. On remarquera aussi que, sur la médaille comme dans l'inscription d'Helboûn, le titre royal est écrit βασίλεος et non βασιλέως.

» Enfin, pour terminer ce qui concerne le règne d'Agrippa, j'ajouterai que M. Wetzstein a découvert une autre inscription au village d'Akraba, dans le Djedour, l'ancienne Iturée, datée de la 18e année du règne de ce prince.

» Tous ces monuments épigraphiques, les premiers qu'on ait retrouvés de la dynastie iduméenne, viennent confirmer le récit de l'historien Josèphe et, à défaut de son témoignage, attesteraient la domination de ces princes sur la Batanée, l'Auranite, la Trachonite, l'Iturée et l'Abilène. Quant à l'importante ville de Damas, avec la riche plaine qui l'entoure, elle ne fit jamais partie de leur royaume, bien qu'elle fût presque enclavée au milieu de leurs possessions ; elle fut de bonne heure annexée à la province romaine de Syrie.

» Avant de passer aux légats impériaux qui remplacèrent les princes

iduméens, il me reste à parler d'un monument d'une véritable importance historique. Il s'agit d'une inscription araméenne que j'ai trouvée à Hébrân sur le versant méridional du Djebel-Haourân et presque sur la limite du royaume d'Agrippa et du territoire nabatéen. Ce texte, que j'ai rapporté en France et qui est maintenant au Louvre, a été déchiffré par M. de Vogüé. Voici l'interprétation qu'il en a donnée (*Revue archéol.* 1864, p. 287) et qui est parfaitement certaine: « *Au mois de tischir de l'an 7 de Claudius César, cette porte a été faite par Malkon, fils de Kamdanat.* » On se souvient que depuis la mort d'Aggrippa I, en 44, jusqu'à l'avénement de son fils en 52, il s'écoula un intervalle de 8 ans, pendant lequel la Batanée et les provinces voisines furent réunies à l'empire romain. Si l'on compte la 7e année de l'inscription depuis l'avénement de Claude à Rome, elle tombe en l'an 47; si on la compte depuis le commencement du règne de Claude en Batanée, elle tombe en 50 ou 51. Dans les deux cas, elle correspond à une des huit années pendant lesquelles cette province n'eut pas de souverain particulier et fut soumise à l'autorité directe du légat de Syrie. Comme Josèphe est le seul historien qui ait mentionné ces faits, il n'est pas sans importance de voir son témoignage confirmé d'une façon si remarquable. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants:

1°. Au nom de M. Minervini, correspondant de l'Académie, à Naples, sa dissertation intitulée : *Sileno orgiaste, breve illustrazione di una statuetta pompeiana* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie d'archéologie*, etc., pour 1864), Naples, 1865, in-4°: ce *Silène ivre*, qui fait un digne pendant à l'*Hercule ivre* de Parme, dont M. Ern. Desjardins nous a donné le plâtre, a été récemment découvert à Pompéi dans les fouilles dirigées par M. Fiorelli;

2° De la part de M. Ch. Robert, correspondant régnicole, un article critique intitulé : *Monnaie gauloise au type du personnage assis, du rameau et du serpent* (extrait de la *Revue numismatique*) : l'auteur y réfute avec sévérité l'interprétation ultra-symbolique qu'a donnée, en 1863, de ce monument numismatique M. Fr. Streber, couronné, la même année, par l'Académie pour son mémoire sur les patelles dites *à l'arc-en-ciel;*

3° Au nom de M. le comte Melchior de Vogüé, le complément de son ouvrage intitulé : *Le temple de Jérusalem;* Paris, 1864, in-fol. (Titre, préface, f. 33-36 du texte et planches XIV-XIX, XXXV et XXXVII);

4° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1863-64 (Rouen, 1864, in-8°);

5° *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* et *Bulletin* de la même Société, 7e année (1864), 2 vol. in-8°;

6° *Sur les Celtes : que les vrais Celtes sont les vrais Gaulois*, par M. Périer (Paris, 1865, br. in-8°);

7° *Première lettre sur Genabum*, par M. Vergnaud-Romagnési, 1865 br. in-8°;

8° *Les lois morales sont-elles dues à l'homme ou à Dieu,* par M. le chev. de Paravey (extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, févr. 1865);

9° *Revue numismatique* : année 1864, sept. à décembre ;

10° *Annuaire de la Société d'ethnographie,* par M. Alfred Lédier: 5° année, Paris, 1864 ;

11° *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts*, etc., par M. A. Dantès: 1re livr. Paris, 1865, in-8°.

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 7.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication sommaire d'une lettre qui lui est adressée, en date du 31 mars, par M. Dufriche et qui accompagne l'envoi d'une feuille manuscrite renfermant un *alphabet unitaire*, etc., que l'auteur présente éventuellement pour le concours du prix Volney, en 1865, dont la clôture est fixée à ce jour même, 7 avril. Il pense toutefois que cet essai pourra être considéré ou comme trop incorrect ou comme insuffisant dans son état actuel et s'en remet à M. le Secrétaire perpétuel du soin de décider la question. L'ajournement proposé, après l'inspection de la pièce, est adopté.

M. Vallet de Viriville adresse sept exemplaires du tome III et dernier de son *Histore de Charles VII*, admise au concours du prix Gobert pour 1865. Il demande que ce volume, aujourd'hui complet, soit substitué aux livraisons ou fragments qui en avaient été précédemment envoyés. — Renvoi à la commission du prix Gobert.

M. le baron Aucapitaine, par une lettre de Médéah, en date du 25 mars, transmet la photographie d'une inscription romaine qu'il vient de découvrir à *Touta*, dans la tribu des Oulad Mokhtar Cheraza, et qu'il s'occupe, dit-il, de faire transporter au musée d'Alger.

M. Renier a la parole pour donner connaissance à l'Aca-

démie d'une lettre de M. Martin-Daussigny qui a été renvoyée à son examen dans la dernière séance.

« En décembre 1863 et en janvier 1864, dit M. Martin-Daussigny, j'ai eu l'honneur de signaler à l'Académie des découvertes de monuments épigraphiques faites à Lyon dans le lit du Rhône, en aval du pont de la Guillotière, vis-à-vis de la place Grolier. Ces découvertes, qui avaient été faites aux deux tiers du lit du fleuve, à partir de sa rive gauche, prouvaient, selon moi, que le Rhône, à l'époque romaine, s'étendait beaucoup plus loin vers sa rive droite qu'il ne le fait aujourd'hui, et couvrait ainsi une grande partie de l'espace occupé maintenant par le quartier d'Ainay, et j'étais d'autant plus fondé à émettre cette opinion que l'énorme masse de matériaux de construction, d'où avaient été tirées les inscriptions dont il s'agit, se continuait sans interruption depuis le lieu où ces inscriptions avaient été trouvées jusqu'à la rive gauche actuelle.

» On m'objecta que les blocs qui portent ces inscriptions, et qui sont pour la plupart corrodés par le frottement des graviers et des galets, avaient été déplacés depuis l'antiquité et qu'ils avaient dû être entraînés par la violence des eaux au lieu où l'on venait de les découvrir.

» Cette objection n'était pas sérieuse, car il était impossible d'admettre que le Rhône eût pu emporter à une aussi grande distance, *dans une direction perpendiculaire à son cours*, cent trente blocs énormes, qui ne forment même pas le quart de la masse totale de matériaux antiques dont l'existence sous les eaux a été constatée par les ingénieurs.

» Au surplus, une nouvelle découverte vient de me donner complétement raison.

» Depuis longtemps les mariniers signalaient un écueil au milieu du fleuve, en aval du pont de l'Hôtel-Dieu et à plus de deux cents mètres du lieu où ont été faites les découvertes de 1863 et 1864. M. l'ingénieur Gobin ayant voulu s'assurer du fait a constaté en cet endroit l'existence de blocs énormes, et s'étant mis en devoir de les retirer, il en a extrait successivement trente-cinq, tous en choin de Fay comme ceux qui avaient été trouvés en face de la place Grolier. Et cette fois il n'est plus possible de dire que ces blocs avaient été entraînés en cet endroit par le courant, car ils étaient retenus et enchevêtrés dans une rangée de pilotis antiques que l'on retire successivement et dont un, encore garni de son armature en fer, doit être déposé au Palais des arts. Ces pilotis ont 0m, 30 de diamètre sur une longueur de 2 à 3 mètres au plus. Ils sont pour la plupart assez bien conservés.

» J'ai marqué avec soin sur les ponts les points où toutes ces découvertes ont été faites, et aujourd'hui je puis déterminer avec précision le tracé de la rive gauche du Rhône à l'époque romaine.

» La plupart des trente-cinq blocs dont il s'agit sont regardés comme des assises de grand appareil. Quelques-uns cependant sont des monuments funéraires dont les inscriptions ont été effacées par le frottement des galets. Un seul porte encore l'inscription suivante:

D ET M
MEMORIAE AETERNAE
M.VERINI VRSIONIS VET
MISS HONESTA MISSIO

NE EX LEG. XXX. V. V.
VERINIA MARINA · DO
MINO PATRONO ET CON
IVGI KARISSIMO SIBIQUE
VIVA FECIT ET VERINI
VRSA AETERNVS MARI
NVS VICTOR FILI PATRI
PIENTISSIMO PONEND
CVRAVERVNT ET SVB
ASCIA DEDICAVERVNT.

» Cette inscription, ajoute M. Renier, doit se lire ainsi :

Diis Manibus et memoriæ æternæ Marci Verinii Ursionis, veterani missi honesta missione ex legione trigesima Ulpia Victrice.

Verinia Marina domino, patrono et conjugi karissimo sibique viva fecit, et Verinii Ursa, Aeternus, Marinus, Victor, filii, patri pientissimo ponendum curaverunt.

» Elle est intéressante à divers titres : c'est l'épitaphe d'un vétéran de la légion XXXe *Ulpia Victrix,* gravée par les soins de sa femme. Cette femme avait été son esclave, puis son affranchie et enfin son épouse, et elle a exprimé ces diverses relations en lui donnant les titres de *Dominus*, *Patronus* et *Conjux*. Ce dernier titre prouve qu'elle était mariée légitimement et que par conséquent ce vétéran avait reçu, comme les soldats des cohortes auxiliaires, le *jus connubii* en même temps que l'*honesta missio*.

» On a trouvé à Lyon un assez grand nombre d'inscriptions relatives à des militaires. Parmi ces inscriptions dix rappellent des soldats de la XIIIe cohorte urbaine; elles appartiennent toutes au premier siècle de notre ère, période pendant laquelle, on le sait par le témoignage de Tacite, cette cohorte forma seule la garnison de la capitale de la province lyonnaise. A partir du deuxième siècle, les inscriptions militaires de Lyon appartiennent toutes aux légions stationnées sur les bords du Rhin, légions qui fournissaient sans doute à tour de rôle la garnison de la

colonie de Lugdunum. Ces légions sont la *VIIIe Augusta*, dont nous avons quatre inscriptions, la *XXIe Primigenia*, qui en a laissé sept ; la *Ire Minervia*, qui en a laissé huit et enfin la *XXXe Ulpia Victrix*, dont nous avions neuf nonuments : celui-ci est le dixième. »

M. Renier, par la même occasion, croit devoir s'expliquer sur l'inscription de *Touta* qui vient d'être présentée à l'Académie et qui lui paraît, examen fait, sans importance réelle, vu surtout l'absence de la ligne qui pouvait lui donner de l'intérêt.

M. De Saulcy, avant d'entreprendre la lecture du mémoire pour lequel il est inscrit, fait hommage à l'Académie, au nom de la commission de la *Topographie des Gaules*, des quatre feuilles dont se compose la carte de la Gaule au commencement du ve siècle.

M. De Saulcy commence la première lecture d'un nouveau mémoire sur le *Haram-ech-cherif de Jérusalem*, formant à proprement parler la seconde partie de celui dont il fit, il y a deux ou trois ans, les deux lectures successives à l'Académie.

M. Ernest Desjardins continue pour M. Abel Desjardins, son frère, la lecture de son mémoire en communication intitulé : *La paix de Saint-Germain en* 1570, etc., *d'après des documents inédits.*

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

1°, au nom de M. De Wailly, son ouvrage intitulé : « *Histoire de saint Louis par Joinville,* » texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous (Paris, 1865, in-12) ;

2° Au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Institut, le n° 3 (mars 1865) du *Bullettino di archeologia cristiana,* renfermant un intéressant article sur le christianisme dans la famille des Flavii Augusti et la généalogie de cette famille avec l'indication de ses membres chrétiens ;

3° De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne I. *Denkschriften : Philosophisch-historische classe*, XIII Band, in-4° avec 17 planches ; II. *Tabulæ codicum manuscriptorum, præter Græcos et Orientales, in bibliotheca palatina vindobonensi asservatorum*, edidit Academia Cæsarea Vindobonensis ; (Vindobonæ, 1864, t. I. in-8°) ; — III. *Fontes rerum austriacarum :* 1er *Abth.* (*Scriptores*), IV. Band, 2^e Th. in-8° ; — IV. *Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen*, XXX Band ; 2^e Hälfte ;

XXXI Bd. 1e et 2e Hälft. 3 fascic., in-8o); — V. *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften: Philos.-histor. Classe*, XLIV Bd., Hefte 1,2,3; XLV Bd. H. 1,2,3; XLVI Bd. H. 1,2,3; XLVII Bd. H. 1, in-8o; — VI. *Almanach der k. Akad. der Wissensch.* XIV Jahrgang, 1864, pet. in-8o;

4o De la part de l'auteur, M. Joseph Aschbach, *Livia Gemahlinn des Kaisers Augustus, eine historisch-archäologische Abhandlung*; Wien, 1864, in-4o mit vier Tafeln;

5o De la part du Ministre du Mexique à Paris, *Geografia de las lenguas y carta etnografica de Mexico, precedidas de un ensayo de clasificacion de las mismas lenguas y de apuntes para las inmigraciones de las tribus*, por el lic. Manuel Orozco y Berra (Mexico, 1864, 1 vol. in-4o).

Sont présentés en outre à l'Académie :

Notice sur M. Fauché-Prunelle, par M. Gariel, conservateur de la bibliothèque de la ville de Grenoble (Gren., 1865, in-8o);

Memoir on the discovery and antiquity of the codex sinaiticus, by C. Tischendorf, 1865, br. in-8o;

La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque, par M. Henri Weil (extrait de la *Revue archéologique*) ;

Note épigraphique sur l'état de l'église de Trèves après l'invasion des Ripuaires, par M. Edmond Le Blant (extrait de la *Revue archéologique*) ;

Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne, par le même (extrait du 28e vol. des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*) ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1864, 4e trimestre ;

Bulletin de la Commission historique du départ. du Nord, t. VIII, Lille, 1865, in-8o;

Bibliothèque de l'école des Chartes : no de janvier-février 1865;

Revue archéologique : avril 1865 ;

Annales de philosophie chrétienne : mars 1865.

Séance avancée au mercredi 12.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXI, deuxième partie, du recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, renfermant les cinq notices suivantes : 1o sur le ms. grec, no 2322, de la Bibliothèque impériale contenant le recueil ΙΠΠΙΑΤΡΙΚΑ, par M. Miller; 2o-3o quelques lettres d'Honorius III et de Gré-

goire IX par M. HAURÉAU ; 4° sur un recueil historique présenté à Philippe le Long, par M. DELISLE ; 5° examen des chartes de l'Église romaine contenues dans les rouleaux dits *Rouleaux de Cluny*, par M. Huillard Bréholles.

M. DE SAULCY continue et termine la première lecture de la seconde partie de son mémoire sur le *Haram-ech-cherif.*

M. Waddington lit, en communication, le mémoire suivant: *Sur les légats de Syrie, de Trajan à Septime Sévère.*

« Le roi Agrippa II étant mort la 3e année du règne de Trajan (A. D. 100), son royaume fut définitivement annexé à la province romaine de Syrie et fut soumis à l'autorité directe des légats impériaux. C'est sous le règne de Trajan que la province de Syrie atteignit sa plus grande extension; toutes les petites principautés indépendantes avaient été absorbées successivement, et depuis le Taurus au N. jusqu'aux frontières de l'Égypte, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, la Syrie ne formait qu'un seul gouvernement; seules, la Palestine, régie par un procurateur, et l'Arabie, gouvernée par un légat prétorien, avaient une administration distincte; mais elles étaient en quelque sorte des appendices de la Syrie proprement dite, et plusieurs fois elles furent placées sous l'autorité directe du légat impérial qui résidait à Antioche.

» Ces divisions administratives subsistèrent jusqu'au règne de Septime Sévère. Le géographe Ptolémée, qui écrivait sous le règne d'Antonin, nous en a laissé le tableau détaillé, tableau dont la fidélité a été quelquefois mise en doute, mais dont l'étude attentive de l'histoire et le témoignage des monuments démontrent la scrupuleuse exactitude. Ainsi, on s'est étonné qu'il ait rangé les villes de la Décapole dans la province de Syrie, et non dans la Palestine, ou dans l'Arabie, à laquelle elles semblent devoir appartenir par leur position géographique. En effet, la Décapole et la Pérée forment une longue bande qui s'étend le long de la rive gauche du Jourdain entre la Galilée, qui appartient à la province de Syrie, la Palestine et le pays des Nabatéens, qui forme le province d'Arabie, et il semble naturel qu'elles dussent dépendre de l'une ou de l'autre de ces provinces. Mais si l'on consulte l'histoire, on aperçoit facilement la raison de cette division, si peu en accord avec la géographie. En effet, la province de Syrie s'agrandit au S. par une série d'annexions successives, temporaires d'abord et enfin définitives, lorsque la dynastie iduméenne s'éteignit dans la personne d'Agrippa II. La province de Palestine fut composée presque exclusivement des pays habités par des populations juives; les autres districts, où les Juifs étaient peu nombreux, et où il se trouvait d'importantes villes helléniques, animées d'ailleurs d'une haine profonde contre les Juifs, ne désiraient pas avoir Jérusalem pour capitale politique et ils aimaient mieux se rattacher à la province de Syrie; de leur côté, les Romains, qui craignaient l'esprit remuant et le fanatisme patriotique des Juifs, avaient tout intérêt à les isoler des populations environnantes et à leur donner un gouvernement particulier. C'est pourquoi la province de Palestine, formée dès le règne d'Auguste, ne reçut point d'accroissement lors des différentes annexions qui eurent lieu pendant les règnes suivants; au contraire, tous les nouveaux districts incorporés à l'empire allaient toujours grossir la province consulaire de Syrie. Ainsi, à la mort du premier Agrippa, la Pérée et la Décapole furent annexées à la Syrie et non

à la Judée. Quant à la Batanée et à l'Auranite, à la mort d'Agrippa II, elles ne pouvaient pas être réunies à la province d'Arabie, qui était alors indépendante et qui ne fut conquise que 5 ans plus tard. Ainsi donc l'histoire est parfaitement d'accord avec les divisions territoriales indiquées par Ptolémée; il en est de même des monuments. Les habitants de Gadara, Philadelphie et Abila, toutes villes de la Décapole, avaient soin d'indiquer sur leurs monnaies qu'elles appartenaient à la Cœlé-Syrie et non à la Syrie-Palestine, comme leur voisine Neapolis ou Samarie et un décret honorifique des habitants de Gérasa atteste qu'ils étaient sous la juridiction du légat de Syrie. Ces villes étaient placées sur la lisière orientale de la province de Syrie. Celles qui se trouvent plus à l'E., et dont le territoire était limitrophe, appartenaient à la province d'Arabie, ainsi que nous le verrons plus loin. L'Auranite et la Batanée, avec le reste du royaume d'Agrippa II, devinrent, à partir de la mort de ce prince, partie intégrante de la province de Syrie, et cet état de choses dura jusqu'au règne de Septime Sévère.

» La province de Syrie était regardée à juste titre par les empereurs romains comme une des principales de l'empire et ils n'en confiaient le gouvernement qu'à ceux des consulaires qui avaient déjà fait leurs preuves ailleurs et qui avaient administré avec succès des provinces frontières, comme la Cappadoce, la Bretagne ou la Mésie, ou qui avaient commandé avec éclat les armées impériales. Le gouvernement de la Syrie était réservé aux généraux les plus distingués de l'empire, *majoribus reservata,* dit Tacite; c'était généralement leur dernier gouvernement actif, leur bâton de maréchal en quelque sorte, et, après la Syrie, ils ne pouvaient plus guère ambitionner qu'un second consulat, ce qui arriva souvent, ou bien le proconsulat d'Asie ou d'Afrique, charge aussi honorable que lucrative, mais qui ne comportait pas de commandement militaire. Aussi bien, la série des légats de Syrie offre-t-elle pour l'histoire un intérêt tout particulier, car elle comprend la plupart des hommes qui se distinguèrent dans la carrière militaire et plusieurs d'entre eux furent des prétendants à l'empire. Assez bien connue pour le premier siècle de l'empire, la liste de ces fonctionnaires se réduisait à un petit nombre de noms pendant le siècle suivant, ce siècle des Antonins si important pour l'histoire du monde, époque de prospérité et de bonne administration et dernière période d'expansion de la puissance romaine. On sait combien l'histoire de ce temps a été maltraitée et par quels misérables abrégés elle est représentée dans nos bibliothèques. Aussi les inscriptions ont-elles pour cette époque une importance particulière. Grâce à des documents épigraphiques, les uns connus depuis longtemps, les autres entièrement nouveaux, j'ai pu rétablir en grande partie la suite des légats de Syrie depuis l'avénement de Trajan jusqu'à celui de Septime Sévère; il existe encore de regrettables lacunes, mais de nouvelles découvertes viendront sans doute les remplir. La nature même de ce travail me forcera souvent à entrer dans des détails minutieux et techniques; mais il s'agit de reconstituer l'histoire d'une grande province, et j'espère que l'Académie me pardonnera, en faveur de l'importance du sujet, l'aridité de la discussion.

» Le premier légat de Syrie, après l'annexion des États d'Agrippa, est A. Julius Quadratus. Ce personnage, un des plus considérables de l'empire sous les règnes de Domitien et de Trajan, n'est mentionné par aucun auteur, mais il existe une dizaine d'inscriptions grecques et latines et une médaille, qui permettent de suivre sa longue carrière administrative. Il fut deux fois consul; il gouverna successivement la Bithynie, la Syrie, la Cappadoce, la Crète et Cyrène, peut-être l'île de Chypre, ensuite la Syrie

et enfin la grande province consulaire d'Asie; en outre, il faisait partie du collége des *Septemviri epulonum* et des *fratres Arvales*. L'époque du séjour de Quadratus en Syrie n'est pas difficile à déterminer. Elle résulte d'abord d'une inscription honorifique émanant des habitants de Gérasa dans la Décapole et où il est qualifié de consul et de légat de Syrie, de Phénicie et de Commagène pour l'empereur Trajan. Comme il y a ΥΠΑΤΟΣ dans cette inscription et non ΔΙΣΥΠΑΤΟΣ, sa légation de Syrie est évidemment antérieure à son second consulat qui eut lieu en l'an 105; mais d'un autre côté Trajan y porte déjà le titre de *Dacicus* qu'il prit dans le courant de l'année 103, de sorte qu'une portion de l'administration de Quadratus tombe nécessairement entre ces deux années. Quadratus devait être à Rome avant le 1er janvier 105 pour prendre possession de la charge consulaire et par conséquent il dut quitter la Syrie dans le courant de l'année précédente; mais, comme les fonctions de légat duraient ordinairement trois ans, il s'ensuit qu'il arriva en Syrie au plus tard en l'année 101, y resta les deux années suivantes et transmit le pouvoir à son successeur dans le courant de l'année 104. Une autre inscription, trouvée à Pergame, et gravée évidemment pendant que Quadratus était proconsul d'Asie, confirme la date que nous venons d'établir. Elle énumère toutes les fonctions qu'il avait remplies jusqu'à cette époque. Elle mentionne d'abord son 2e consulat et son proconsulat d'Asie: conformément à l'usage généralement adopté, ces deux charges importantes sont placées en tête de la liste; ensuite viennent les fonctions religieuses, puis l'énumération des autres fonctions dans l'ordre chronologique, finissant par la légation de Syrie. On pourrait objecter que le proconsulat d'Asie a pu précéder le second consulat et qu'il faudrait alors reculer d'autant la date de la légation de Syrie. En effet, le premier consulat de Quadratus est de l'année 93, ainsi qu'il résulte d'un diplôme militaire de Domitien, publié par Cardinali; par conséquent, selon la règle bien connue qui était suivie à cette époque, il était en mesure de concourir 10 ans après, c'est-à-dire en 103, au tirage pour les provinces consulaires d'Afrique et d'Asie. Mais le titre de *Dacicus* donné à Trajan dans l'inscription montre que Quadratus était encore en Syrie en cette même année, et il est matériellement impossible qu'il ait pu aller à Rome pour prendre part au tirage, gouverner l'Asie pendant un an et revenir à Rome pour son second consulat, le tout dans l'espace de 15 ou de 18 mois. Ainsi la date que nous avons établie est certaine; Quadratus gouverna la Syrie de 101 à 104, fut à Rome pour son second consulat en 105, prit part au tirage des provinces consulaires probablement cette année même et gouverna l'Asie en 106 et 107. J'ajouterai que l'inscription honorifique de Gérasa nous apprend un autre fait intéressant. Gérasa s'appelait aussi Antioche sur le Chrysorhoas; en effet, les habitants de cette ville y prennent le nom de Ἀντιοχεῖς οἱ πρὸς τῷ Χρυσορόᾳ οἱ πρότερον Γερασηνοί. Le Chrysorhoas est la petite rivière qui coule au milieu des ruines de Djerach, va se jeter dans le Jourdain et porte maintenant le nom de Zerka.

» Le successeur de Quadratus fut A. Cornelius Palma, un des généraux les plus célèbres de son temps, et l'un des trois dont Trajan plaça les statues dans le Forum (Dio. LXVIII, 16); les deux autres étaient Sosius Senecio et Marius Celsus. Palma avait été consul pour la première fois en l'an 99, mais on ne sait rien de lui avant son arrivée en Syrie l'an 104. Un fragment de Dion Cassius (LXVIII, 14) nous apprend que, dès l'année suivante, il fit la conquête du royaume des Nabatéens et se rendit maître de Pétra, leur capitale; ce passage de l'historien est confirmé par les monuments. En effet, l'ère de la province romaine d'Arabie, formée de l'ancien royaume nabatéen, commence au 22 mars de l'année 106, ainsi que

je l'ai démontré dans un mémoire précédent, et le gouvernement de la Syrie par Palma est attesté par trois inscriptions que j'ai découvertes dans le Haourân, l'une à Soueida, les deux autres au village d'Afiné; elles sont toutes relatives à l'établissement d'aqueducs et de conduits d'eau et montrent que l'administration de Palma était aussi éclairée qu'énergique. Il paraît être resté en Syrie au delà du terme ordinaire de 3 ans, car son second consulat est de l'an 109 et on peut supposer que pour lui, comme pour plusieurs autres légats de Syrie, cet honneur suivit de près la fin de sa légation. Il gouverna donc la Syrie environ 4 ans depuis le milieu de l'an 104 jusqu'au milieu de 108, et ce n'est pas trop, si l'on se souvient qu'il fit pendant cet intervalle une campagne pénible et eut à organiser une nouvelle province. Palma est l'un des derniers généraux romains qui aient étendu le territoire de l'empire; dans d'autres temps il eût transmis à ses descendants le surnom d'*Arabicus*. Il survécut à Trajan, mais, au commencement du règne d'Adrien, soit que sa renommée eût excité la jalousie de ce prince, soit qu'il eût conspiré contre lui, il fut mis à mort par son ordre (Dio. LXIX, 2).

» On ne connaît pas le successeur de Palma, et il y a ici une lacune d'un ou de deux légats dans la série.

» Pendant les dernières années du règne de Trajan, la Syrie fut gouvernée par P. Ælius Hadrianus, qui lui succéda sur le trône impérial. Une inscription, découverte, il y a 4 ans, dans le théâtre de Bacchus à Athènes, nous permettra de déterminer assez exactement l'époque où Hadrien fut légat de Syrie. Ce texte important contient le *cursus honorum* du futur empereur, depuis son entrée dans la carrière administrative jusqu'à son 1er consulat, qu'on place d'un commun accord à l'an 109, bien que cette date ne soit pas entièrement certaine. De plus, l'inscription fut gravée lorsque Hadrien accepta les fonctions d'archonte éponyme de la ville d'Athènes et l'on sait par un passage de Phlégon de Tralles que son archontat correspond à l'année 112; ainsi, en cette année, Hadrien n'était pas encore légat de Syrie. Le départ de Trajan pour sa guerre contre les Parthes est fixé par les médailles à l'année 114; or, c'est pendant cette guerre qu'Hadrien gouverna la Syrie. Selon Spartien (*Hadr.* 4), il dut à la faveur de l'impératrice Plotine d'être désigné comme un des légats qui devaient prendre part à cette guerre et Dion dit expressément qu'il gouverna la Syrie pendant la guerre parthique (LXVIII, 33; LXIX, 1,2); enfin il remplissait ces fonctions à la mort de Trajan. Ainsi la légation syrienne d'Hadrien ne peut être antérieure à l'année 114; elle commença probablement vers la fin de cette année et dura jusqu'au mois d'août 117, époque de la mort de Trajan.

» En quittant la Syrie, Hadrien en confia le gouvernement à L. Catillius Severus, qui remplit ces fonctions jusque vers la fin de l'année 119; il alla alors à Rome et inaugura son 2e consulat au 1er janvier de l'année suivante. Après avoir été l'ami d'Hadrien, Catillius fut en butte aux persécutions de ce prince; cependant il fut proconsul d'Asie sous son règne, ainsi que l'atteste une inscription de Thyatire et pendant sa dernière maladie il était préfet de Rome; mais, lors de l'adoption d'Antonin, il afficha si hautement son mécontentement de ce choix et ses propres prétentions à l'empire qu'il fut destitué de sa charge (Spart. *Hadr.* 5, 15, 24). Catillius avait été l'ami de Pline le Jeune, et il est plusieurs fois mentionné dans sa correspondance.

» Depuis l'an 120 jusqu'à la révolte des Juifs en 132, il y a une nouvelle lacune dans notre liste. Lorsque la guerre éclata, Publicius Marcellus gouvernait la Syrie, et il se rendit immédiatement en Palestine, laissant

l'intérim de la province à Tiberius Severus, légat de la 4e légion. Ces faits résultent d'une belle inscription trouvée il y a quelques années à Ancyre en Galatie. Marcellus manquait de vigueur et la révolte acquit bientôt une telle gravité qu'il fallut en confier la répression aux plus habiles généraux de l'empire. Le premier d'entre eux était Julius Severus, légat de Bretagne; il fut envoyé en toute hâte en Palestine, et, après une campagne en règle, il vint à bout des révoltés. Il succéda alors à Marcellus comme légat de Syrie et fut envoyé de là en Bithynie, province qui à cette époque était troublée par des dissensions intestines et qui avait besoin, selon l'expression de Dion, non pas d'un bon général, mais d'un administrateur juste et éclairé et ayant une grande considération personnelle. Il s'acquitta si bien de ces fonctions difficiles qu'un siècle après on se souvenait encore en Bithynie des bienfaits de son administration (Dio. LXIX, 13-14). Ces faits, empruntés à l'abrégé de Dion Cassius, ont été confirmés en partie par une inscription de la Dalmatie découverte récemment par M. Mommsen et contenant tout le *cursus honorum* de Severus.

» On ne connaît pas le successeur de Severus, dont la légation occupe les dernières années du règne d'Hadrien, et nous arrivons maintenant au règne d'Antonin, celui qui entre tous a été le plus maltraité par le temps. On sait en effet que, dès l'époque où Xiphilin faisait son abrégé de Dion Cassius, le 70e livre de son *Histoire*, celui qui contenait le règne d'Antonin, était perdu. Ce règne fut une époque de paix et de prospérité; aussi les légats de Syrie, dont nous avons recueilli les noms, ne sont-ils plus des généraux célèbres. Ils étaient sans doute bons administrateurs: un empereur pacifique ne leur demandait rien de plus et c'est tout ce que nous pouvons en dire.

» Le premier, par ordre de date, est ce Burbuleius Ligurianus, dont le *cursus honorum* a fourni à Borghesi le sujet d'un de ses plus beaux mémoires. Burbuleius était légat de Cappadoce à la fin du règne d'Hadrien et au commencement de celui d'Antonin; de cette province, il passa au gouvernement de la Syrie où il mourut.

» Quelques années plus tard, en l'an 149, le légat était probablement Apicius Julianus : c'est ce qui résulte d'une inscription de cette année que j'ai trouvée à Soueïda dans le Haourân. L'inscription est malheureusement rognée d'un côté et les titres qui suivaient le nom de Julianus ont été enlevés; mais la place qu'il occupe dans l'inscription, immédiatement après ceux de l'empereur et du César Marc-Aurèle semble prouver suffisamment qu'il est celui du légat de la province. Je n'ai rencontré aucune autre mention de ce personnage.

» Borghesi place aux dernières années du règne d'Antonin le gouvernement de Commodus, légat mentionné sur une médaille de Séleucie de Piérie, avec la date 188 ; mais, comme on ne sait pas à quelle ère se rapporte cette date, on ne peut en tirer d'induction certaine. En effet, on peut choisir entre deux ères, toutes les deux usitées à Séleucie, celle de Pompée et celle de la bataille d'Actium : avec la 1re, le gouvernement de Commodus tomberait en l'an 124; avec la 2e, en l'an 157. Les deux places sont vacantes dans notre liste. Dans le premier cas, le légat serait L. Ceionius Commodus, consul en 106 et aïeul de l'empereur L. Verus, et il aurait succédé en Syrie à Catillius Severus; dans le second cas, il s'agirait de Julius Commodus, qui fut gouverneur de la Thrace sous Antonin, ainsi que le prouvent les monnaies frappées en son nom à Périnthe et à Anchiale. En somme, la question reste douteuse. Il y a eu un légat de Syrie appelé Commodus, mais nous ne sommes pas en état de décider si son administration doit se placer sous Hadrien ou sous Antonin.

» Nous arrivons maintenant à une période moins obscure. Depuis la mort d'Antonin jusqu'à l'avénement de Septime Sévère, nous pourrons suivre presque sans interruption la série des légats de Syrie et dire quelques mots de cette province, qui fut, à cette époque, le théâtre d'événements importants.

» Vers la fin du règne d'Antonin, le gouverneur était L. Attidius Cornelianus, ainsi que le prouve une inscription de Gérasa, gravée sous le règne d'Antonin Auguste et de M. Aurèle César, dans laquelle Cavedoni a fort habilement restitué le nom d'Atilius Bradua, consul de l'année 160. Une autre inscription trouvée dans les environs de Damas prouve qu'il était encore en fonction lors de la 2e puissance tribunicienne de L. Verus, c'est-à-dire dans la seconde moitié de l'année 162. Ces deux inscriptions confirment un passage de Capitolin. Dans la vie de M. Aurèle, cet auteur nous apprend que Vologèse, roi des Parthes, déclara subitement la guerre à Rome au début du règne de M. Aurèle et commença les opérations par l'invasion de la Syrie et la défaite d'Attidius Cornelianus, qui gouvernait alors la province (c. 8). Le revers éprouvé par Cornelianus l'empêcha d'obtenir un second consulat, comme le firent tant d'autres légats de Syrie. Il se retira sans doute à Rome et dans sa vieillesse, en l'an 190, il devint membre d'un des principaux colléges de pontifes, ainsi qu'il résulte d'un fragment de leurs fastes trouvé à Rome. Il mourut en 198.

» Son successeur en Syrie fut M. Annius Libo, cousin germain de M. Aurèle et fils de L. Annius Libo, consul en 128. Nommé par M. Aurèle, il arriva en Syrie pendant que L. Verus y était, mais il irrita tellement ce prince par son insolence que celui-ci le fit empoisonner peu de temps après.

» Après lui, la province fut gouvernée par Julius Verus, qualifié d'*ami des Augustes* dans une inscription d'Abila. Dans ce document les deux empereurs portent le titre *d'Armeniacus*, qu'ils prirent en 164, mais non celui de *Parthicus*, qui ne commence qu'en 166 : d'où il résulte que Julius Verus était légat certainement en 165 et probablement pendant quelque temps avant et après cette date.

» L'empereur L. Verus était arrivé en Syrie en 162 et il retourna à Rome en 166. La guerre parthique avait duré ces 4 années et elle s'était terminée par le triomphe complet des armées romaines qui avaient soumis la Mésopotamie et pillé Ctésiphon, la capitale de Vologèse. Toutefois, le commencement de la guerre avait été désastreux : en Cappadoce, une légion romaine avait été taillée en pièces et l'ennemi avait envahi la Syrie. Les légions cantonnées dans cette province étaient énervées par une longue paix et il fallut toute l'énergie et la sévère discipline des généraux, qui avaient longtemps guerroyé sur le Danube, pour rendre à ces troupes amollies l'esprit militaire et la confiance qui l'accompagne. On peut lire de curieux détails à ce sujet dans les lettres de Fronton à L. Verus. Les généraux qui rétablirent l'honneur des armes romaines pendant cette guerre furent Statius Priscus, Avidius Cassius, Martius Verus et Pontius Lælianus. Après la guerre, dit Capitolin, l'empereur confia le gouvernement des provinces à ses compagnons d'armes : en effet Verus devint gouverneur de Cappadoce et Cassius légat de Syrie. Avidius Cassius était donc légat de Syrie dès la fin de 166 et il conserva ses fonctions jusqu'en 172, époque à laquelle il se révolta contre M. Aurèle et périt misérablement bientôt après.

» Ce personnage, l'un des plus considérables de son temps, était originaire de Cyrrhus, ville située dans le N. de la Syrie, sur les frontières de la Commagène. Son père, Avidius Heliodorus, était un rhéteur, qui avait

gagné la faveur d'Hadrien, était devenu son secrétaire particulier et avait été gouverneur d'Égypte au commencement du règne d'Antonin, ainsi que le prouvent un passage d'Aristide et une inscription trouvée près du colosse de Memnon. De la première portion de la carrière de Cassius on ne sait qu'une chose, c'est qu'il commandait pendant le règne d'Antonin sur les rives du Danube ; là il s'était distingué par sa brillante valeur et par la sévérité inflexible avec laquelle il maintenait la discipline. Aussi, à peine monté sur le trône, et aux premières rumeurs de l'invasion des Parthes, M. Aurèle le nomma-t-il consul, afin qu'il fût en mesure d'exercer un commandement supérieur dans la campagne qui allait s'ouvrir. A partir de ce moment, il ne cessa de jouer un rôle considérable ; il partagea avec Martius Verus l'honneur de la victoire ; tandis que ce dernier opérait en Arménie et en Cappadoce, Cassius reçut le commandement des légions syriennes et combattit en personne contre Vologèse. Les *litteræ laureatæ* qu'il envoya à Rome pour annoncer une de ses victoires forment le sujet d'une lettre que lui adressa Fronton et où il le comble d'éloges. Malgré la défiance qu'inspirait à L. Verus l'ambition mal dissimulée de Cassius, défiance qu'il chercha à faire partager sans succès à Marc-Aurèle, le général victorieux fut nommé légat de Syrie avec des pouvoirs fort étendus, lorsque Verus retourna en Italie. Il reste sur les monuments du Haourân de nombreuses traces de son administration ; j'ai trouvé une inscription de lui de l'année 168, deux de l'année suivante, une de l'année 170, et enfin une de 171, année qui précéda sa révolte. Les auteurs modernes se sont généralement trompés sur la date de cet événement, qu'ils placent en 175, c'est-à-dire trois ans trop tard. Et cependant la véritable date est clairement indiquée dans la lettre de Marc-Aurèle à Faustine, conservée par Vulcatius : « Si j'avais pu l'empêcher, écrit l'empereur, Avidius n'aurait pas été tué ; » puis il ajoute : « J'ai désigné notre gendre Pompeianus pour être consul l'année prochaine. » De même, dans son allocution au Sénat, après la nouvelle de la suppression de la révolte, il annonça la nomination de son gendre au consulat. Or, Pompeianus fut consul pour la seconde fois en 173. La révolte eut donc lieu l'année précédente, c'est-à-dire en 172 ; et l'on remarquera que cette date est parfaitement d'accord avec les monuments du Haourân, dont le dernier appartient à l'année 171. Cassius jouissait d'une grande popularité en Syrie, et, bien que les légions lui fussent hostiles, les populations s'étaient déclarées en sa faveur. On en trouve sur les monuments une preuve remarquable ; le Sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, et, selon l'usage en pareil cas, son nom devait être effacé de tous les monuments publics où il avait été gravé. Eh bien ! tandis que les noms de Commode, de Maximin et d'autres princes sont effacés de manière à ce qu'on ne puisse en reconnaître une seule lettre, le nom de Cassius n'est jamais martelé que très-légèrement et pour la forme ; on peut presque toujours le lire sans la moindre difficulté.

» Le successeur de Cassius fut P. Martius Verus, son collègue pendant la guerre des Parthes, et ensuite gouverneur de la Cappadoce. Une inscription de Chéhebé, gravée sous le règne de Marc-Aurèle, mais lorsque Commode avait déjà reçu le titre d'Auguste, montre qu'il était encore légat de Syrie en 177. Il quitta la province l'année suivante pour aller à Rome recevoir le consulat pour la deuxième fois. Il eut pour collègue en cette occasion Commode lui-même. Dès l'année suivante, il fut nommé membre d'un des grands collèges sacerdotaux de Rome ; il mourut probablement dix ans après, en 190. Un fragment de Dion, conservé par Suidas, nous retrace le portrait de Martius Verus. Aussi habile diplomate que général, il rendit autant de services à l'empire par l'influence personnelle qu'il

exerçait autour de lui et par l'attrait de sa conversation et de ses manières que par son énergie dans le commandement et sa parfaite connaissance de toutes les ressources de l'art militaire.

» Il eut pour successeur en Syrie M. Pontius Lælianus Sabinus, le dernier de cette brillante pléiade de généraux qui s'étaient illustrés dans la guerre parthique. Il commanda d'abord en Thrace et en Mésie inférieure, sous le règne d'Antonin, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Philippopolis, frappée en son nom, et d'une inscription de Troësmis, publiée récemment par M. Renier. Il accompagna ensuite L. Verus en Syrie et fut chargé en qualité de chef d'état-major de la réorganisation des troupes romaines cantonnées à Antioche. Il se distingua pendant la guerre et y obtint plusieurs récompenses militaires, puis il gouverna successivement les deux Pannonies et fut nommé enfin, en 178, à la légation de Syrie, ainsi que le prouve son *cursus honorum*, trouvé à Rome. L'empereur Marc-Aurèle lui éleva une statue dans le forum de Trajan. Il mourut peut-être pendant sa légation ; dans tous les cas, il ne la conserva pas durant la période ordinaire de trois ans ; car, à l'avénement de Commode, en 180, la Syrie était gouvernée par Helvius Pertinax, le même qui fut plus tard empereur.

» Capitolin nous apprend qu'arrivé au terme de ses fonctions Pertinax revint à Rome et fut immédiatement exilé en Ligurie par le favori Perennis, et que cet exil dura trois ans, jusqu'à la mort de Perennis. Or, la mort de ce dernier est fixée à l'année 185, d'où il résulte que Pertinax gouverna la Syrie pendant les années 180, 181 et 182, et revint à Rome à la fin de cette année.

» On ne connaît pas son successeur immédiat ; mais, cinq ans après, la huitième année de Commode, C. Domitius Dexter était légat de Syrie, ainsi que le prouve une intéressante inscription que j'ai copiée à Soueïda. Tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il fut nommé préfet de Rome à l'avénement de Septime Sévère et qu'il devint consul pour la seconde fois trois ans après.

» A Domitius Dexter succéda Asellius Æmilianus, mentionné dans une inscription que j'ai copiée à El-Monchennef, dans la Batanée. C'est lui qui suivit plus tard la fortune de Pescennius Niger, lorsque ce dernier disputa l'empire à Septime Sévère. Il était à cette époque proconsul d'Asie et commanda les troupes de Niger à la bataille de Cyzique ; il y fut vaincu par les généraux de Septime Sévère et y perdit la vie. L'inscription d'El-Monchennef nous révèle le nom de sa famille, que l'on ignorait. C'est à la même gens Asellia, très-obscure du reste, qu'appartenait Asellius Claudianus, mis à mort par Septime Sévère, et qui était sans doute proche parent d'Æmilianus. Il ne faut pas confondre ce dernier avec son contemporain Casperius Æmilianus, mentionné dans la vie de Sévère.

» Le successeur d'Æmilianus en Syrie fut Pescennius Niger, ainsi que nous l'apprend Hérodien ; il y était encore à la mort de Commode ; les derniers événements de sa vie sont très-connus : on sait qu'il fut un moment maître de la Grèce et de toutes les provinces d'Orient, et qu'au bout d'un an de règne il fut vaincu et tué en l'an 194.

» Avec lui se termine la série des légats impériaux qui gouvernèrent la Syrie tout entière. Instruit par les événements dont il avait été témoin pendant sa vie et dont il avait failli être victime, Septime Sévère reconnut combien il était dangereux de confier à un seul homme un gouvernement aussi étendu et le commandement de forces militaires aussi considérables. Il partagea la Syrie en deux provinces, dont l'une fut appelée *Syria Cœle*, ou *Syria major*, et l'autre *Syria Phœnice*. Dès les premières années de son

règne, ce changement était accompli, et tandis que l'historien Marius Maximus gouvernait la Cœlé-Syrie, un autre légat, Q. Venidius Rufus, gouvernait en Syro-Phénicie. »

M. Texier met sous les yeux de l'Académie le dessin d'un *dolmen* celtique qu'il a observé et dessiné, en 1828, dans un jardin de Draguignan (Var). Ce monument est en pierre calcaire jurassique. La table supérieure est telle qu'elle a été extraite de la carrière, elle affecte la forme d'un losange amorti aux angles. Sa longueur est de 5 mètres et sa largeur de 3 mètres 80, la surface est de 9 mètres 50 et le cube de 6 mètres, le poids est en conséquence de 18,000 kil. La table est placée en porte-à-faux sur deux autres pierres verticalement plantées dans le sol, la hauteur est de 2 mètres 38, la distance entre les deux supports de 2 mètres 53 et la partie de la table en porte-à-faux est de 1 mètre 60. On peut donc considérer ce monument celtique comme un des plus remarquables qui existent en France. Sa conservation est parfaite et il est encore aujourd'hui l'objet des soins du propriétaire du jardin. A chaque extrémité du monument sont plantés, d'un côté, un if, et, de l'autre, un micocoulier dont l'âge plus que séculaire indique que les générations passées avaient remarqué ce monument unique dans le midi de la France. Mais depuis quelques années on a observé sur l'autre rivage de la Méditerranée de nombreux monuments identiques avec ceux que les archéologues regardent comme des ouvrages des Celtes. M. Texier a mis naguère sous les yeux de l'Académie un dolmen entouré d'un cercle de pierres au village de Tarif près de La Calle ; depuis ce temps les dolmens et les tumulus observés en Algérie dans la province de Constantine sont innombrables. Les deux plus célèbres tumulus sont les tombeaux du Médracem qui passe pour la sépulture de Syphax, et le tombeau dit *de la chrétienne*, tombeau commun des rois de Numidie. Il n'est pas inutile de rappeler que le nom donné par les Arabes à ce monument provient d'une erreur. Les quatre panneaux d'une porte monolithe qui existe encore sont séparés par quatre listels, qui aux yeux des indigènes représentent une croix. Par une autre singularité, la contrée

d'Asie qui fut appelée *Galatie* ne renferme aucun vestige de ces monuments, aucun vestige même de tumulus.

M. le VICE-PRÉSIDENT commence, au nom de M. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes, la lecture en communication d'un *Mémoire sur la date historique du renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1863-64, Rouen, 1864, in-8° ;

2° Deux opuscules de M. Hipp. Sauvage, juge de paix, ayant pour titre, le premier, *Mortinais historique et monumental*, août 1864, br. in-8° ; le second, *Notre-Dame de Lonlay (Orne), son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire.*

Ces deux opuscules, sur la demande de l'auteur, sont admis au concours des antiquités de la France pour 1866.

Séance du vendredi 21.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 18 avril, M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il a reçu et renvoyé à M. le Préfet des Vosges le manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, dont il avait demandé le prêt pour le service des travaux de l'Académie.

M. le Ministre de la marine et des colonies, par un message du 21, informe M. le Président que M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française, lui a adressé pour être offerts à l'Académie divers manuscrits en caractères cambodgiens, traitant de la guerre avec la Chine, du mariage et des devoirs des époux, des préceptes du bouddhisme, des fautes et châtiments, ainsi que plusieurs tragédies et comédies écrites dans ces mêmes caractères. Ces manuscrits forment six liasses ou volumes.

M. le PRÉSIDENT, en recommandant ces documents à l'attention de ceux des membres de l'Académie pour lesquels, en raison de la spécialité de leurs études, ils doivent avoir un intérêt parti-

culier, pense qu'il conviendrait peut-être pour leur donner toute leur valeur d'en faire le dépôt au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où ils seraient réunis, classés avec les autres manuscrits orientaux et mis à la disposition du public savant, tandis qu'à la bibliothèque de l'Institut, qui ne possède guère de documents de ce genre, ils courraient le risque de demeurer ignorés.

Cette question sera reprise ultérieurement.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. J. M. Pereira da Silva, résidant à Rio de Janeiro et membre de la chambre des députés du Brésil, le prie de faire, en son nom, hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants de sa composition :

1° *Les hommes illustres du Brésil pendant les temps coloniaux*, 2 vol. in-8° ; — 2° *Histoire de la fondation de l'empire Brésilien (Portugal et Brésil de* 1808 *à* 1825) ; 3 vol. in-8°.

Cette dernière œuvre, dit l'auteur, n'aura pas moins de huit volumes. M. da Silva annonce, du reste, dans cette lettre un nouvel envoi soit de ses autres ouvrages soit de diverses collections de mémoires historiques, géographiques et politiques publiés par l'Institut du Brésil et par l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

M. G. Pauthier, par une lettre du 21 avril, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire complet du *Livre de Marco-Polo,* qui va bientôt paraître en 2 vol. gr. in-8°. Ce livre, publié d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, est accompagné des variantes de ces trois manuscrits, de l'explication des mots hors d'usage, d'un commentaire géographique et historique tiré des historiens orientaux, principalement chinois, et d'une carte générale de l'Asie destinée à faire connaître l'état de cette grande partie du monde à l'époque où Marco-Polo la parcourut presque tout entière et à faciliter l'intelligence de son livre.

M. Pauthier rappelle qu'en 1862 il avait déjà présenté les seize premières feuilles de son travail, en se portant candidat à une place de membre ordinaire alors vacante. Il croit devoir renouveler sa candidature, dans l'occasion nouvelle qui se pré-

sente, et il l'appuie aujourd'hui sur un titre nouveau et complet, dont l'Académie, il l'espère, appréciera toute l'importance pour l'histoire de la géographie et même pour celle de notre langue et de notre littérature au moyen âge, puisque le célèbre voyageur vénitien voulut rédiger en français l'original même de sa relation, tel qu'il le remit à l'envoyé de Charles de Valois pour ce prince. C'est cette relation, traduite successivement dans toutes les langues de l'Europe, même du latin en français, qu'après cinq siècles et demi M. Pauthier a entrepris de rendre à la France sous sa forme première, en l'entourant de toutes les lumières de la science moderne.

Le nom de M. Pauthier est inscrit sur la liste des candidats à la place vacante dans le sein de l'Académie.

M. DE SAULCY commence la seconde lecture de la suite de son *mémoire sur le Haram-ech-cherif.*

M. DE LONGPÉRIER, au nom de M. W. Henri Black, président de l'Institut chronologique et membre de la société des Antiquaires de Londres, lit en communication la note suivante : *Sur la signification chronologique des lettres majuscules qui se trouvent dans le texte hébreu de l'Écriture sainte.*

« Une grande incertitude a régné jusqu'à présent sur le sens véritable des lettres majuscules qui se trouvent en divers endroits du texte hébreu de la Bible, particulièrement dans ces manuscrits en forme de rouleaux qui contiennent les livres de Moïse et le livre d'Esther. Ces caractères, d'une dimension différente de celle qui est adoptée par l'écrivain pour le texte courant, ne peuvent être un effet du hasard, car dans les manuscrits portant des notes marginales massorétiques ils sont soigneusement indiqués et signalés.

» Les anciens rabbins ne nous ont rien donné de solide, à mon avis, touchant la signification de ces caractères majuscules. Dans leur opinion, ils avaient un sens *secret*. Ce mystère même attira pendant longtemps mon attention sans que je pusse rien découvrir de satisfaisant. Mais au mois de juillet dernier, je suis arrivé enfin à une explication qui me paraît susceptible d'être soumise à l'Académie.

» Les mots dans lesquels paraissent ces caractères majuscules sont, pour la plupart, peu importants, et tels qu'il n'est pas probable que leurs éléments recèlent un mystère religieux.

» Quoique l'usage des acrostiches soit très-répandu dans la littérature hébraïque, antique ou du moyen âge, ces caractères ne peuvent, après examen, être considérés comme composant des acrostiches ou des anagrammes.

» C'est pourquoi je pris le parti de rechercher s'ils ne constituaient pas des chronogrammes, et je ne tardai pas à acquérir la certitude de ce fait. En

appliquant d'abord mon idée au petit livre d'Esther qui offre, entre tous les livres bibliques, les formes d'écritures les plus variées et les plus curieuses. J'ai déjà dans plusieurs mémoires spéciaux exposé la preuve de l'authenticité des caractères en question, soit à l'aide des plus anciens manuscrits de ma bibliothèque particulière, soit à l'aide de manuscrits conservés dans les collections publiques de Londres, d'Oxford, de Cambridge, confirmés par ceux de la Bibliothèque Impériale de Paris.

» Je me suis appuyé sur la massore marginale et sur la grande massore. Aussi, je ne reviendrai pas ici sur ces détails et je me contenterai, pour ne pas abuser du temps de l'Académie, d'exposer en quelques mots le résultat de mes investigations.

» I. Le livre d'Esther contient trois caractères majuscules ח, ו et ת, qui, suivant l'usage remontant à la plus haute antiquité, ont la valeur numérale que voici : ח = 8, ו = 6, ת = 400. En les additionnant suivant l'habitude juive on obtient pour total 414.

» Considérant ce total comme une date à laquelle, selon l'habitude très-commune, il manque le nombre millénaire, je lis 3414; et en soustrayant ce nombre de la date judaïque correspondante à la première année de l'ère chrétienne, j'obtiens :

3761 — 3414 = 347 avant J. C.

» Cette année 347 avant notre ère est la douzième du règne d'Artaxerce III, prince qui en conséquence serait l'époux de la reine juive Esther; fait qui s'accorde avec le témoignage de la version grecque qui fournit Ἀρταξέρξης pour l'équivalent de l'Ahasverus du texte hébraïque.

» II. J'ai compté les majuscules de la loi de Moïse qui sont les plus nombreuses et qui constituent un grand chronogramme de quatorze caractères, dont je donne ici et la place et la valeur numérale :

Gen.	I, 1	ב	valant.	2
Lev.	XIII, 33	ג	—	3
Deut.	VI, 4.	ד	—	4
Deut.	XXXII, 6	ה	—	5
Lev.	XI, 42.	ו	—	6
Num.	XIV, 17.	י	—	10
Lev.	XI, 30	ל	—	30
Deut.	XXIX, 28. . . .	ל	—	30
Exod.	XXXIV, 7. . . .	נ	—	50
Num.	XXVII, 5	ן final	—	700
Deut.	VI, 4.	ע	—	70
Gen.	XXX, 42.	ף final	—	800
Exod.	XXXIV, 14. . . .	ר	—	200
Deut.	XVIII, 13. . . .	ת	—	400
			Total.	2310

» Lequel nombre soustrait de 3761, équivalent de la première année de l'ère chrétienne, donne l'an 1451 av. J. C., véritable époque de l'accomplissement de la loi et de la mort de Moïse, selon le célèbre chronologiste Usserius (Usher) et la plupart des autres chronologistes modernes.

» J'ai encore, à l'aide de procédés exposés dans mes diverses dissertations, obtenu les dates suivantes :

— 1° Les prophètes antérieurs (ou historiques) ont été rassemblés en

codex en l'année de l'ère judaïque 3228, — 533 av. J. C. Les prophètes postérieurs (ou prophétiques) en l'année de l'ère judaïque 3298, — 463 av. J. C.

— 2° Le livre de Daniel fut écrit en l'année judaïque 3236, — 525 av. J. C. et, par cette raison, il ne fait pas partie du recueil des prophètes.

— 3° Les livres de Job et de Ruth ont été ajoutés à la collection de l'Écriture sainte en l'année judaïque 3260, — 501 av. J. C.

— 4° Le livre du *Prédicateur* (ou Ecclésiaste) fut écrit sous le pseudonyme du roi Salomon en l'année judaïque 3270, — 491 av. J. C.

— 5° Les *Psaumes*, en cinq livres, furent colligés en l'année judaïque 3321, — 440 av. J. C.

— 6° Les *Proverbes*, le *Cantique* et les livres vulgairement appelés *Chroniques*, Esdras et Néhémie, mais qui à proprement parler ne forment qu'un seul livre, ont été réunis (le canon complété, ainsi qu'on dit) en l'année judaïque 3340, — 421 av. J. C. : date remarquable, fournie par les quatre lettres initiales majuscules des livres de la Genèse, des Proverbes, du Cantique et des Chroniques, c'est-à-dire בּמשׁא = 3340, nombre dans lequel les unités sont comptées pour autant de mille.

» Le livre des lamentations de Jérémie, qui ne fait pas partie des prophètes, et dans lequel je n'ai pas trouvé de caractères majuscules, a été ajouté à la collection biblique à une époque incertaine. Mais le livre le plus récent, tant pour les faits historiques que sous le rapport de la composition littéraire, est le livre d'Esther qui, ainsi que je l'ai fait voir en commençant, est marqué de la date 3414, — 347 av. J. C., et qui doit avoir été écrit peu de temps après cette année qui indique l'époque à laquelle se sont accomplis les événements dont il fait mention.

» Ainsi, ces caractères, réputés pendant si longtemps mystérieux, examinés et interprétés à l'aide d'un procédé bien simple, nous fournissent des renseignements d'une extrême importance tant pour l'histoire que pour la religion. Ni l'historiographe Josèphe, ni les Talmudistes, ni les massorètes ne nous avaient éclairés à ce sujet, et j'ose espérer que l'Académie voudra bien accueillir avec indulgence la tentative consciencieuse que j'ai faite pour résoudre un obscur détail de l'exégèse. »

M. Abel Desjardins, présent à Paris, termine la lecture commencée par son frère de son mémoire communiqué ayant pour titre : *La paix de Saint-Germain* (1570) *d'après des documents entièrement inédits.*

ANALYSE.

Les éléments de ce mémoire sont extraits du troisième volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, lequel se rapporte aux événements qui ont précédé et suivi la paix conclue en 1570, au nom du roi Charles IX, avec les chefs du parti huguenot. « Dans le conflit d'opinions auquel ont donné lieu les odieux événements de 1572, l'enquête, dit M. Abel Desjardins, demeure ouverte et les nouveaux témoignages doivent être admis avec faveur. »

Or, le nouveau témoin que M. Desjardins invoque, « témoin assez bien placé pour tout voir, assez habile pour tout juger », n'est autre que le commandeur Petrucci, envoyé du duc de Toscane Cosme I, qui résidait à la cour de France depuis 1565, et qui, par sa conduite habile et prudente, avait su gagner la confiance de la reine-mère et du roi. Sa correspondance renferme une explication naturelle et concluante des clauses de la paix de Saint-Germain. Elle montre comment, en 1570, les huguenots étaient en mesure de dicter la loi, comment la cour, malgré ses deux stériles victoires de Jarnac et de Montcontour, était dans l'impossibilité de prolonger la lutte faute de vivres et d'argent, comment l'anarchie régnait dans les provinces, où chaque gouverneur prenait et faisait ce qu'il voulait, et dans l'armée où les exigences des reîtres et des Suisses, que la cour ne pouvait ni payer ni renvoyer, allaient chaque jour croissant. Dès le mois de février, Biron, au nom du roi, avait ouvert les négociations avec Beauvais la Nocle et Téligny, et l'amiral, qui s'était tenu d'abord sur la réserve, « se voyant armé et le roi désarmé », avait fini par se laisser émouvoir et par prêter l'oreille aux propositions de la cour. La plus sûre garantie qu'on pût lui offrir était l'éloignement des Guises. Or, en juin, la reine-mère avait rompu ouvertement avec le cardinal de Lorraine, mais on sentait qu'il serait plus difficile de se débarrasser des représentations du Saint-Siége, on connaissait le caractère inflexible de Pie V, pontife vertueux et rigide, ennemi des tempéraments et des concessions. Comment lui faire accepter celles auxquelles on allait souscrire ? Il fallait à tout prix prévenir un éclat de la cour de Rome et à cet effet on jeta les yeux sur le duc Cosme, lequel passait pour avoir de l'ascendant sur le pape ; on comptait qu'il voudrait bien se charger de lui faire entendre que le royaume de France était dans un état désespéré et tandis que le roi, en personne, agit auprès du nonce, la reine-mère vint trouver Petrucci : « *Avec les armes,* lui dit-elle, *on détruit le pays et les innocents pâtissent aussi bien que les coupables. En temps de guerre, le nombre des huguenots va toujours croissant, parce que tous les vagabonds qui n'ont pas d'autre refuge, sans être de leur secte, se*

exerçait autour de lui et par l'attrait de sa conversation et de ses manières que par son énergie dans le commandement et sa parfaite connaissance de toutes les ressources de l'art militaire.

» Il eut pour successeur en Syrie M. Pontius Lælianus Sabinus, le dernier de cette brillante pléiade de généraux qui s'étaient illustrés dans la guerre parthique. Il commanda d'abord en Thrace et en Mésie inférieure, sous le règne d'Antonin, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Philippopolis, frappée en son nom, et d'une inscription de Troësmis, publiée récemment par M. Renier. Il accompagna ensuite L. Verus en Syrie et fut chargé en qualité de chef d'état-major de la réorganisation des troupes romaines cantonnées à Antioche. Il se distingua pendant la guerre et y obtint plusieurs récompenses militaires, puis il gouverna successivement les deux Pannonies et fut nommé enfin, en 178, à la légation de Syrie, ainsi que le prouve son *cursus honorum*, trouvé à Rome. L'empereur Marc-Aurèle lui éleva une statue dans le forum de Trajan. Il mourut peut-être pendant sa légation ; dans tous les cas, il ne la conserva pas durant la période ordinaire de trois ans ; car, à l'avénement de Commode, en 180, la Syrie était gouvernée par Helvius Pertinax, le même qui fut plus tard empereur.

» Capitolin nous apprend qu'arrivé au terme de ses fonctions Pertinax revint à Rome et fut immédiatement exilé en Ligurie par le favori Perennis, et que cet exil dura trois ans, jusqu'à la mort de Perennis. Or, la mort de ce dernier est fixée à l'année 185, d'où il résulte que Pertinax gouverna la Syrie pendant les années 180, 181 et 182, et revint à Rome à la fin de cette année.

» On ne connaît pas son successeur immédiat; mais, cinq ans après, la huitième année de Commode, C. Domitius Dexter était légat de Syrie, ainsi que le prouve une intéressante inscription que j'ai copiée à Soueïda. Tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il fut nommé préfet de Rome à l'avénement de Septime Sévère et qu'il devint consul pour la seconde fois trois ans après.

» A Domitius Dexter succéda Asellius Æmilianus, mentionné dans une inscription que j'ai copiée à El-Monchennef, dans la Batanée. C'est lui qui suivit plus tard la fortune de Pescennius Niger, lorsque ce dernier disputa l'empire à Septime Sévère. Il était à cette époque proconsul d'Asie et commanda les troupes de Niger à la bataille de Cyzique ; il y fut vaincu par les généraux de Septime Sévère et y perdit la vie. L'inscription d'El-Monchennef nous révèle le nom de sa famille, que l'on ignorait. C'est à la même gens Asellia, très-obscure du reste, qu'appartenait Asellius Claudianus, mis à mort par Septime Sévère, et qui était sans doute proche parent d'Æmilianus. Il ne faut pas confondre ce dernier avec son contemporain Casperius Æmilianus, mentionné dans la vie de Sévère.

» Le successeur d'Æmilianus en Syrie fut Pescennius Niger, ainsi que nous l'apprend Hérodien ; il y était encore à la mort de Commode ; les derniers événements de sa vie sont très-connus : on sait qu'il fut un moment maître de la Grèce et de toutes les provinces d'Orient, et qu'au bout d'un an de règne il fut vaincu et tué en l'an 194.

» Avec lui se termine la série des légats impériaux qui gouvernèrent la Syrie tout entière. Instruit par les événements dont il avait été témoin pendant sa vie et dont il avait failli être victime, Septime Sévère reconnut combien il était dangereux de confier à un seul homme un gouvernement aussi étendu et le commandement de forces militaires aussi considérables. Il partagea la Syrie en deux provinces, dont l'une fut appelée *Syria Cæle*, ou *Syria major*, et l'autre *Syria Phœnice*. Dès les premières années de son

règne, ce changement était accompli, et tandis que l'historien Marius Maximus gouvernait la Cœlé-Syrie, un autre légat, Q. Venidius Rufus, gouvernait en Syro-Phénicie. »

M. Texier met sous les yeux de l'Académie le dessin d'un *dolmen* celtique qu'il a observé et dessiné, en 1828, dans un jardin de Draguignan (Var). Ce monument est en pierre calcaire jurassique. La table supérieure est telle qu'elle a été extraite de la carrière, elle affecte la forme d'un losange amorti aux angles. Sa longueur est de 5 mètres et sa largeur de 3 mètres 80, la surface est de 9 mètres 50 et le cube de 6 mètres, le poids est en conséquence de 18,000 kil. La table est placée en porte-à-faux sur deux autres pierres verticalement plantées dans le sol, la hauteur est de 2 mètres 38, la distance entre les deux supports de 2 mètres 53 et la partie de la table en porte-à-faux est de 1 mètre 60. On peut donc considérer ce monument celtique comme un des plus remarquables qui existent en France. Sa conservation est parfaite et il est encore aujourd'hui l'objet des soins du propriétaire du jardin. A chaque extrémité du monument sont plantés, d'un côté, un if, et, de l'autre, un micocoulier dont l'âge plus que séculaire indique que les générations passées avaient remarqué ce monument unique dans le midi de la France. Mais depuis quelques années on a observé sur l'autre rivage de la Méditerranée de nombreux monuments identiques avec ceux que les archéologues regardent comme des ouvrages des Celtes. M. Texier a mis naguère sous les yeux de l'Académie un dolmen entouré d'un cercle de pierres au village de Tarif près de La Calle ; depuis ce temps les dolmens et les tumulus observés en Algérie dans la province de Constantine sont innombrables. Les deux plus célèbres tumulus sont les tombeaux du Médracem qui passe pour la sépulture de Syphax, et le tombeau dit *de la chrétienne*, tombeau commun des rois de Numidie. Il n'est pas inutile de rappeler que le nom donné par les Arabes à ce monument provient d'une erreur. Les quatre panneaux d'une porte monolithe qui existe encore sont séparés par quatre listels, qui aux yeux des indigènes représentent une croix. Par une autre singularité, la contrée

d'Asie qui fut appelée *Galatie* ne renferme aucun vestige de ces monuments, aucun vestige même de tumulus.

M. le Vice-Président commence, au nom de M. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes, la lecture en communication d'un *Mémoire sur la date historique du renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1863-64, Rouen, 1864, in-8°;

2° Deux opuscules de M. Hipp. Sauvage, juge de paix, ayant pour titre, le premier, *Mortinais historique et monumental*, août 1864, br. in-8°; le second, *Notre-Dame de Lonlay (Orne), son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire.*

Ces deux opuscules, sur la demande de l'auteur, sont admis au concours des antiquités de la France pour 1866.

Séance du vendredi 21.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 18 avril, M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il a reçu et renvoyé à M. le Préfet des Vosges le manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, dont il avait demandé le prêt pour le service des travaux de l'Académie.

M. le Ministre de la marine et des colonies, par un message du 21, informe M. le Président que M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française, lui a adressé pour être offerts à l'Académie divers manuscrits en caractères cambodgiens, traitant de la guerre avec la Chine, du mariage et des devoirs des époux, des préceptes du bouddhisme, des fautes et châtiments, ainsi que plusieurs tragédies et comédies écrites dans ces mêmes caractères. Ces manuscrits forment six liasses ou volumes.

M. le Président, en recommandant ces documents à l'attention de ceux des membres de l'Académie pour lesquels, en raison de la spécialité de leurs études, ils doivent avoir un intérêt parti-

culier, pense qu'il conviendrait peut-être pour leur donner toute leur valeur d'en faire le dépôt au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où ils seraient réunis, classés avec les autres manuscrits orientaux et mis à la disposition du public savant, tandis qu'à la bibliothèque de l'Institut, qui ne possède guère de documents de ce genre, ils courraient le risque de demeurer ignorés.

Cette question sera reprise ultérieurement.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. J. M. Pereira da Silva, résidant à Rio de Janeiro et membre de la chambre des députés du Brésil, le prie de faire, en son nom, hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants de sa composition :

1° *Les hommes illustres du Brésil pendant les temps coloniaux*, 2 vol. in-8° ; — 2° *Histoire de la fondation de l'empire Brésilien* (*Portugal et Brésil de* 1808 *à* 1825) ; 3 vol. in-8°.

Cette dernière œuvre, dit l'auteur, n'aura pas moins de huit volumes. M. da Silva annonce, du reste, dans cette lettre un nouvel envoi soit de ses autres ouvrages soit de diverses collections de mémoires historiques, géographiques et politiques publiés par l'Institut du Brésil et par l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

M. G. Pauthier, par une lettre du 21 avril, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire complet du *Livre de Marco-Polo*, qui va bientôt paraître en 2 vol. gr. in-8°. Ce livre, publié d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, est accompagné des variantes de ces trois manuscrits, de l'explication des mots hors d'usage, d'un commentaire géographique et historique tiré des historiens orientaux, principalement chinois, et d'une carte générale de l'Asie destinée à faire connaître l'état de cette grande partie du monde à l'époque où Marco-Polo la parcourut presque tout entière et à faciliter l'intelligence de son livre.

M. Pauthier rappelle qu'en 1862 il avait déjà présenté les seize premières feuilles de son travail, en se portant candidat à une place de membre ordinaire alors vacante. Il croit devoir renouveler sa candidature, dans l'occasion nouvelle qui se pré-

sente, et il l'appuie aujourd'hui sur un titre nouveau et complet, dont l'Académie, il l'espère, appréciera toute l'importance pour l'histoire de la géographie et même pour celle de notre langue et de notre littérature au moyen âge, puisque le célèbre voyageur vénitien voulut rédiger en français l'original même de sa relation, tel qu'il le remit à l'envoyé de Charles de Valois pour ce prince. C'est cette relation, traduite successivement dans toutes les langues de l'Europe, même du latin en français, qu'après cinq siècles et demi M. Pauthier a entrepris de rendre à la France sous sa forme première, en l'entourant de toutes les lumières de la science moderne.

Le nom de M. Pauthier est inscrit sur la liste des candidats à la place vacante dans le sein de l'Académie.

M. de Saulcy commence la seconde lecture de la suite de son *mémoire sur le Haram-ech-cherif.*

M. de Longpérier, au nom de M. W. Henri Black, président de l'Institut chronologique et membre de la société des Antiquaires de Londres, lit en communication la note suivante : *Sur la signification chronologique des lettres majuscules qui se trouvent dans le texte hébreu de l'Ecriture sainte.*

« Une grande incertitude a régné jusqu'à présent sur le sens véritable des lettres majuscules qui se trouvent en divers endroits du texte hébreu de la Bible, particulièrement dans ces manuscrits en forme de rouleaux qui contiennent les livres de Moïse et le livre d'Esther. Ces caractères, d'une dimension différente de celle qui est adoptée par l'écrivain pour le texte courant, ne peuvent être un effet du hasard, car dans les manuscrits portant des notes marginales massorétiques ils sont soigneusement indiqués et signalés.

» Les anciens rabbins ne nous ont rien donné de solide, à mon avis, touchant la signification de ces caractères majuscules. Dans leur opinion, ils avaient un sens *secret*. Ce mystère même attira pendant longtemps mon attention sans que je pusse rien découvrir de satisfaisant. Mais au mois de juillet dernier, je suis arrivé enfin à une explication qui me paraît susceptible d'être soumise à l'Académie.

» Les mots dans lesquels paraissent ces caractères majuscules sont, pour la plupart, peu importants, et tels qu'il n'est pas probable que leurs éléments recèlent un mystère religieux.

» Quoique l'usage des acrostiches soit très-répandu dans la littérature hébraïque, antique ou du moyen âge, ces caractères ne peuvent, après examen, être considérés comme composant des acrostiches ou des anagrammes.

» C'est pourquoi je pris le parti de rechercher s'ils ne constituaient pas des chronogrammes, et je ne tardai pas à acquérir la certitude de ce fait. en

appliquant d'abord mon idée au petit livre d'Esther qui offre, entre tous les livres bibliques, les formes d'écritures les plus variées et les plus curieuses. J'ai déjà dans plusieurs mémoires spéciaux exposé la preuve de l'authenticité des caractères en question, soit à l'aide des plus anciens manuscrits de ma bibliothèque particulière, soit à l'aide de manuscrits conservés dans les collections publiques de Londres, d'Oxford, de Cambridge, confirmés par ceux de la Bibliothèque Impériale de Paris.

» Je me suis appuyé sur la massore marginale et sur la grande massore. Aussi, je ne reviendrai pas ici sur ces détails et je me contenterai, pour ne pas abuser du temps de l'Académie, d'exposer en quelques mots le résultat de mes investigations.

» I. Le livre d'Esther contient trois caractères majuscules ח, ו et ת, qui, suivant l'usage remontant à la plus haute antiquité, ont la valeur numérale que voici : ח = 8, ו = 6, ת = 400. En les additionnant suivant l'habitude juive on obtient pour total 414.

» Considérant ce total comme une date à laquelle, selon l'habitude très-commune, il manque le nombre millénaire, je lis 3414; et en soustrayant ce nombre de la date judaïque correspondante à la première année de l'ère chrétienne, j'obtiens :

3761 — 3414 = 347 avant J. C.

» Cette année 347 avant notre ère est la douzième du règne d'Artaxerce III, prince qui en conséquence serait l'époux de la reine juive Esther; fait qui s'accorde avec le témoignage de la version grecque qui fournit Ἀρταξέρξης pour l'équivalent de l'Ahasverus du texte hébraïque.

» II. J'ai compté les majuscules de la loi de Moïse qui sont les plus nombreuses et qui constituent un grand chronogramme de quatorze caractères, dont je donne ici et la place et la valeur numérale :

Gen.	I, 1	ב	valant.	2
Lev.	XIII, 33	ג	—	3
Deut.	VI, 4.	ד	—	4
Deut.	XXXII, 6	ה	—	5
Lev.	XI, 42.	ו	—	6
Num.	XIV, 17.	י	—	10
Lev.	XI, 30	ל	—	30
Deut.	XXIX, 28. . . .	ל	—	30
Exod.	XXXIV, 7. . . .	נ	—	50
Num.	XXVII, 5	ן final	—	700
Deut.	VI, 4.	ע	—	70
Gen.	XXX, 42.	ף final	—	800
Exod.	XXXIV, 14. . . .	ר	—	200
Deut.	XVIII, 13. . . .	ת	—	400
			Total.	2310

» Lequel nombre soustrait de 3761, équivalent de la première année de l'ère chrétienne, donne l'an 1451 av. J. C., véritable époque de l'accomplissement de la loi et de la mort de Moïse, selon le célèbre chronologiste Usserius (Usher) et la plupart des autres chronologistes modernes.

» J'ai encore, à l'aide de procédés exposés dans mes diverses dissertations, obtenu les dates suivantes :

— 1° Les prophètes antérieurs (ou historiques) ont été rassemblés en

joignent à eux et grossissent leurs rangs. » Et elle s'exprimait avec tant de chaleur, elle paraissait en proie à une affliction si profonde que le méfiant Petrucci ne douta pas un moment de sa parfaite sincérité. Il reçut les mêmes confidences du maréchal de Montmorency et apprit que, dans le conseil, le cardinal de Lorraine lui-même avait approuvé et conseillé la cession de la Rochelle aux protestants. De tout ceci M. Desjardins conclut que la paix de Saint-Germain a été pour le parti royaliste une humiliation inévitable, « et non un guet-apens dressé à loisir pour y faire tomber deux ans plus tard de trop confiants adversaires. » Restent pourtant un ou deux passages de la correspondance de Petrucci qui semblent se prêter à une interprétation fâcheuse. M. Desjardins l'a bien senti et, prévenant l'objection, il s'écrie : « Quand la reine-mère fait dire par le roi au nonce : « *Je propagerai la foi catholique par la voie du traité plus que par la voie des armes* ET CELA AVANT PEU, » quand elle-même dit à Petrucci : « *Espérons que Dieu, qui sait que tout se fait à bonne fin, nous apportera* QUELQUE REMÈDE, » est-ce que cela signifie qu'elle s'apprête à marquer ses victimes et à organiser le massacre ? Cela ne veut-il pas dire bien plutôt que, se faisant illusion peut-être, elle voit dans la paix le moyen de désunir les protestants, de gagner, voire même de convertir leur jeune chef, Henri de Navarre, qui par deux fois déjà avait essayé d'échapper à la surveillance de l'amiral pour venir faire sa soumission au roi, et qui s'était souvent apitoyé tout haut sur la destruction et le pillage des églises, d'autant que la reine-mère, dépourvue de toute conviction religieuse, ne compte pour rien la ferveur et le fanatisme du parti huguenot, qu'elle ne tient compte que des chefs et se persuade que la foule les suivra à la messe tout aussi bien qu'au prêche? » Le jeune roi, de son côté, pour prévenir le retour de la guerre civile, se serait volontiers engagé dans une guerre extérieure, n'importe contre qui, mais de préférence contre le roi d'Espagne, qu'il soupçonnait d'être l'auteur de la mort de sa sœur, l'infortunée princesse Élisabeth de France. Ce qui le prouve, c'est l'emportement avec lequel il accueille, à l'insu de sa mère, les ouvertures du Génois Jean Galéas Frégose, diplomate

habile, qui, sachant que l'empereur et le roi d'Espagne avaient vu dans la bulle du 27 août 1569, par laquelle le pape avait investi spontanément Cosme I du titre de grand-duc de Toscane, le premier une atteinte à la prérogative impériale et le second un danger pour ses possessions du Milanais et des Deux-Siciles, avait conçu le plan chimérique d'une coalition dirigée contre les deux branches de la maison d'Autriche et dans laquelle seraient entrés à la fois, au lendemain de la paix de Saint-Germain, et le fougueux Charles IX et le généreux Coligny, entraînant après lui les protestants de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Toute cette négociation, à laquelle Petrucci a été activement mêlé, et qu'il raconte dans le plus grand détail, est résumée par M. Desjardins d'une manière très-dramatique. Mais elle ne devait pas aboutir, et la bataille de Lépante, en réunissant dans la joie d'une commune victoire le Saint-Père et le roi d'Espagne, allait rendre chacun à ses alliances naturelles, Charles IX à la tutelle de sa mère, et celle-ci au joug des Guises; de son côté, Cosme I, qui était riche, devait trouver plus simple d'acheter la paix de Philippe II et de l'empereur la reconnaissance de son nouveau titre.

M. Munk fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Poésies rituéliques des Juifs portugais*, recueillies et traduites en français par E. A. Astruc, rabbin adjoint à M. le grand-rabbin de Paris, et aumônier au lycée Louis-le-Grand (Paris, 1865, in-12), et accompagne cette présentation des paroles suivantes : « La poésie hébraïque du moyen âge est peu connue et mérite de l'être davantage. Les Juifs, notamment en Espagne, cultivaient avec ardeur la langue des Arabes. Frappés des beautés et de la richesse de cette langue, ils en devinrent jaloux, et, pour me servir de l'expression d'un de leurs poëtes : « *Une sainte jalousie s'empara de leur âme en voyant les aimables enfants que Hagar avait mis au monde, tandis que Sarah était devenue stérile.* » Ils voulurent donc essayer de rétablir dans sa pureté primitive la langue hébraïque, qui n'avait jamais cessé d'être écrite, mais qui, de plus en plus, avait dégénéré sous la plume d'écrivains dénués de goût. Un poëte ancien, nommé Eleazar Hakallir, que les uns font remonter jusqu'à l'époque des docteurs de la Mischnâ et que d'autres font descendre jusqu'à la fin du Xe siècle, mais qui, dans tous les cas, remonte au moins au VIIe ou au

VIII[e] siècle, Eleazar, dis-je, avait composé un nombre prodigieux de poésies religieuses, de prières, d'hymnes, qui ne manquent pas d'une certaine vigueur, mais qui bravent la grammaire et qui sont remplies de puérilités cabalistiques. Les compositions d'Eleazar, répandues parmi les Juifs de tous les pays, ne pouvaient point convenir aux Juifs d'Espagne, qui sentirent le besoin de créer une nouvelle poésie liturgique. Dès le X[e] siècle, comme s'exprime le poëte Al-Harizi, « *ils commencèrent à bégayer* ». Le XI[e] siècle vit naître Salomon Ibn-Gebirol, de Malaga, grand philosophe et grand poëte, célèbre parmi les Latins sous le nom d'Avicebron comme auteur du *Fons vitæ*. M. Astruc, dans sa Préface, invoque le témoignage d'un de nos savants confrères, M. Hauréau, qui, après avoir cité une poésie d'Ibn-Gebirol, que j'avais publiée dans mes *Mélanges de philosophie juive et arabe*, s'exprimait en ces termes : « Possédons-nous au XI[e] siècle un poëte latin qui se recommande par une si noble tenue, par des mouvements d'éloquence aussi vifs et aussi naturels? Non, sans doute. » M. Astruc aurait pu citer un jugement semblable porté sur Ibn-Gebirol par notre savant confrère, M. Jourdain. — Au XII[e] siècle parut Juda Hallevi, à qui les rabbins du moyen âge décernent les plus pompeux éloges. « *Lui seul*, dit un poëte, *a su pénétrer dans le sanctuaire de la poésie; Dieu avait fermé les portes de son Ciel, le génie de Juda en a brisé les verrous.* » Son *Diwân* complet, qui renferme quelques centaines de pièces, se publie en ce moment en Allemagne. Les lecteurs européens ont pu en juger par une de ses plus belles élégies sur Sion, que Herder a traduite en vers allemands. La poésie juive, qui a emprunté les formes extérieures de la poésie arabe, est bien supérieure à celle-ci par les pensées et les sentiments qu'elle exprime. M. Astruc a réuni dans son recueil un choix de poésies religieuses d'Ibn-Gebirol, de Juda Hallevi et de quelques autres poëtes. La traduction est à la fois fidèle et élégante. Le plus beau morceau de ce recueil est incontestablement le *Kéther Malkhonth* ou *Couronne royale* d'Ibn Gebirol, qui, comme je l'ai dit ailleurs, est à la fois un hymne religieux, une pieuse méditation et un poétique résumé de la cosmologie péripatético-alexandrine. M. Astruc se propose de donner plus tard des morceaux de la poésie profane des Juifs d'Espagne. « *Tout a son temps*, dit l'Ecclésiaste, *il y a un temps pour pleurer, un temps pour rire; un temps pour le deuil, un temps pour la danse.* » De temps à autre, les Juifs déposent eurs vêtements de deuil et les habits de fête leur inspirent de joyeux chants d'amour, des jeux d'esprit et des facéties qu'on est étonné de lire dans la langue sainte. Je ne rappellerai ici que le *Ta'hkemoni* de Juda Al-Harizi, ouvrage dans le genre des *Séances de Hariri*, dont le même

auteur a eu la hardiesse de tenter une traduction hébraïque. L'illustre Silvestre de Sacy lui rend le témoignage d'avoir très-souvent égalé son modèle. Al-Harizi trouva à son tour un imitateur dans le poëte juif Emmanuel de Rome, dont les poésies hébraïques rappellent souvent les poëtes italiens de son temps, Guittone d'Arezzo, Guido Cavalcanti et autres. Emmanuel fut contemporain et probablement ami du Dante, si toutefois, comme on peut le supposer, il est le même que le poëte juif Manoello, à qui Bosone de Gubbio, jurisconsulte très-estimé de l'époque, adressa un sonnet, en 1328, pour le consoler de la mort du Dante, leur ami commun, et de celle d'une dame juive de distinction, morte la même année. Le sonnet commence par ces vers.

Due lumi son di novo spenti al mondo
In cui virtù e bellezza si vedea (1).

» Les *deux lumières* sont le Dante et la dame juive.

» Je me suis un peu écarté de mon sujet, mais j'ai voulu montrer que la poésie hébraïque du moyen âge mérite quelque attention.

» Le petit recueil de M. Astruc est extrait de la traduction complète, en cinq volumes, du *Rituel des Juifs d'Espagne et du Portugal*; nous ne pouvons qu'encourager M. Astruc dans son projet, de faire connaître successivement aux lecteurs français les plus belles parties de la poésie hébraïque du moyen âge, si riche en beautés de tout genre et où le lecteur admire l'abondance et la profondeur des pensées, la noblesse des sentiments qui forment en général un contraste si frappant avec la poésie arabe contemporaine (1). »

M. Stanislas Julien, au nom de M. Léon de Rosny, présente un *Guide de la conversation japonaise précédé d'une introduction sur la prononciation en usage à Yédo* (Paris, 1865, br. in-8°):

M. le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Cavedoni, correspondant à Modène, *Le principali questioni riguardanti la Numismatica giudaica diffinitivamente decise* (extrait du t. V, série II, des *Opuscules religieux*, etc., de l'auteur), br. in-8°;

2° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par MM. Perrot et Delbet, 11° et 12° livr. in-fol. avec pl.;

3° *Œuvres choisies de Kalidasa,* traduites par M. H. Fauche (Paris, 1865, in-12);

(1) Voy. *Poeti antichi raccolti dai codici Mss. della Bibliot. vaticana e Barberina* da Mgr. Allacci (Nap., 1661, p. 14).

4° *Herkulanische Studien : Philodem über Induktionsschlüsse, nach der Oxforder und Neapolitaner Abschrift herausg.* von Th. Gompers (Leipzig, 1865, in-8°) ;

5° *Le Talkhys d'Ibn Albanna*, publié et traduit par M. Aristide Marre (extrait des *Actes de l'Académie pontificale des Nuovi Lincei*, t. XVII ; Rome, 1865, in-4°) ;

6° *Les trois grands peuples méditerranéens et le christianisme*, par M. Gust. d'Eichthal ; Paris, 1865, br. in-8°) ;

7° *Considérations sur Miltiade*, par L. J. Hubaud (Marseille, 1864, br. in-8°) ;

8° *Le Cabinet historique*, février et mars 1865 ;

9° *Revue de l'instruction publique*, n° du 20 avril 1865.

Séance du vendredi 28.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. W. H. Waddington, par une lettre en date du 25 avril, informe M. le Secrétaire perpétuel qu'il se porte comme candidat pour le fauteuil vacant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par la mort de M. le comte Beugnot. Il appelle de nouveau l'attention de l'Académie sur les titres dont elle lui a tenu compte avec tant de bienveillance, lors de sa précédente candidature, sur ses travaux de numismatique, d'archéologie et d'épigraphie qui lui ont valu deux prix en 1853 et en 1855, sur le commentaire des inscriptions recueillies par M. Phil. Le Bas, en Grèce et en Asie Mineure, et notamment sur la communication faite récemment dans les séances de l'Académie de quelques-uns des principaux résultats géographiques, chronologiques et historiques des deux années d'explorations exécutées par lui en Syrie.

Le nom de M. Waddington est de nouveau inscrit sur la liste des candidats.

M. de Saulcy continue et termine la seconde lecture de la suite de son *mémoire sur la nature et l'âge respectif des divers appareils de maçonnerie employés dans l'enceinte extérieure du Haram-ech-Chérif de Jérusalem*.

ANALYSE.

Dans ce mémoire, M. de Saulcy reprend à nouveau et dans son

entier la question de l'existence à Jérusalem de nombreux restes de construction remontant à la dynastie des rois de Juda. « Ce fait, dit-il, que le premier je m'étais efforcé de démontrer rigoureusement, à mon avis du moins, à l'aide des textes empruntés à la Bible et à l'historien Josèphe et que depuis plus de dix ans je croyais universellement admis, a été remis aujourd'hui en question par mon savant confrère M. Renan, et par mon ami M. le comte de Vogüé.... L'opinion de deux jeunes et habiles architectes, compagnons de travaux et de voyages de MM. Renan et de Vogüé, a été invoquée à l'appui de la thèse, qui de constructions contemporaines, à mon avis, de David et de Salomon, faisait des constructions contemporaines d'Hérode le Grand, tout au plus. Le témoignage de pareils appréciateurs était bien fait pour m'inspirer un grande incertitude. Je me suis donc vu forcé de me demander si je ne m'étais pas fait illusion et si les preuves que j'avais alléguées à l'appui de ma thèse avaient bien la valeur que je leur attribuais. J'ai tout relu, tout revu, grâce aux merveilleuses photographies de mon ami A. Salzmann... Mais cela ne suffisait plus. Je savais qu'il me serait possible de pénétrer à mon tour dans l'intérieur du Haram-ech-Chérif. Je n'ai donc pas hésité à affronter les fatigues d'un long et coûteux voyage, et je suis retourné à Jérusalem, pour y recueillir les éléments de la conviction dont j'avais besoin soit pour persévérer hautement dans mon opinion première, soit pour proclamer loyalement et sans arrière-pensée que je m'étais trompé dans les appréciations publiées par moi et que je voyais si franchement combattues. »

Dans la première partie de son nouveau travail, M. de Saulcy procède à une description aussi détaillée, aussi minutieuse que possible de l'enceinte actuelle du Haram-ech-Chérif, signalant, au fur et à mesure qu'il les rencontre, non plus sous le nom de *Salomoniens*, qu'il renonce provisoirement à employer, mais sous la qualification plus humble *de grand appareil*, les restes de construction qu'il considère comme étant de l'époque judaïque pure et caractérisant en même temps les autres systèmes employés à des époques successives. Les conclusions qu'il donne sont celles-ci : « Les constructions arabes et turques se montrent

exclusivement au couronnement de la grande enceinte ou enceinte proprement dite. Au-dessous de ces constructions médiocres et relativement modernes, l'appareil des croisades se montre nettement au-dessus du mur romain, dans lequel était percée la triple porte du sud, et à l'angle sud-ouest au-dessus de la face sud du grand appareil et au-dessus de la face ouest de l'appareil hérodien. L'appareil byzantin de Justinien se montre au-dessus de la porte d'El-Aksa dans le mur de l'église Sainte-Marie, devenue la mosquée d'El-Aksa. L'appareil romain se reconnaît à l'angle nord-ouest d'abord, puis aux grandes brèches avoisinant la porte dorée et autour de la triple porte en plein cintre de la face méridionale. A l'appareil romain se montre subordonné l'appareil hérodien que l'on reconnaît autour de la porte d'El-Aksa et au-dessus du pont qui reliait le temple au Xystus. Puis, au-dessous de tous ces systèmes successifs de construction, on trouve un fragment d'appareil tout à fait distinct, plus ancien que l'appareil hérodien, intermédiaire entre l'appareil romain et le grand appareil à la face sud de l'avant-corps du sud-est. C'est un échantillon de la reconstruction de Néhémie. Reste enfin le grand appareil, sur lequel repose le tout, et qui ne pouvant être rapporté à Néhémie, dont l'œuvre de réparation n'a absorbé qu'un temps fort court (52 jours en tout), doit être forcément attribué à Salomon et en quelques parties à ses successeurs immédiats. »

Quels sont donc les caractères essentiels de cet antique appareil, auquel M. de Saulcy, après sa longue et consciencieuse démonstration, se croit en droit de restituer le nom de *Salomonien* ? « Assises de blocs considérables, dit-il, en retraite les unes sur les autres de plusieurs centimètres, de manière à répartir le fruit des murailles sur ces retraites successives ; blocs ornés d'un encadrement élégamment repiqué, jointoyés avec un soin extrême et portant fréquemment à leur surface extérieure des saillies destinées à faciliter la manœuvre de masses aussi considérables ; assises horizontales ajustées avec un soin qui ne laisse rien à désirer ; quant aux joints verticaux, négligence absolue de la règle relativement moderne, qui veut que l'on

dispose les blocs superposés joint sur plein, incorrection qui à elle seule suffirait pour faire reporter ledit appareil à la plus haute antiquité. »

La seconde partie du mémoire de M. de Saulcy est consacrée à la discussion des textes qui concernent le Haram-ech-Chérif : il commence naturellement par ceux de l'historien Josèphe, les reprend tous un à un, les traduit, les commente, avec cette distinction importante établie au début, qu'il faut les tenir en suspicion dès qu'ils donnent ou impliquent des chiffres de dimensions, mais ne plus les traiter avec le même dédain du moment qu'on ne leur demande plus que des faits historiques. Il interroge ensuite la *Théophanie* d'Eusèbe, dont le livre IV, au ch. 18 relatif à la destruction du temple de Jérusalem, lui fournit la preuve qu'à l'époque où Eusèbe écrivait, il restait encore debout certaines parties du temple détruit par les Romains.

Le 31e quatrain, intitulé *Pinna templi*, du *Diptycon*, qui figure parmi les œuvres d'Aurelius Prudentius Clemens, lui montre en outre ce que l'on pensait, vers 494, de l'angle sud-est de l'ancienne enceinte du temple. Déjà, en 333, le pèlerin de Bordeaux avait à ce propos écrit les paroles suivantes : « *Ibi est angulus turris excelsissimæ ubi Dominus ascendit et dixit ei is qui tentabat eum... Ibi est et lapis angularis magnus, de quo dictum est :* LAPIDEM QUEM REPROBAVERUNT ÆDIFICANTES. *Item ad caput anguli, et sub pinna turris ipsius sunt cubicula plurima, ubi Salomon palatium habebat. Ibi etiam constat cubiculus in quo sedit et sapientiam descripsit. Ipse vero cubiculus uno lapide est tectus.* » Dans un autre passage du commentaire de saint Jérôme sur saint Matthieu, écrit vers l'an 400, M. de Saulcy trouve l'indication de la triple porte murée au pied de laquelle lui-même a fait ses fouilles les plus intéressantes. Enfin dans une espèce d'*Appendice*, M. de Saulcy procède pour la *Porte dorée* et la *Porte sous el-Aksa*, comme il a fait pour l'enceinte même du Haram-ech-Chérif, les décrivant d'abord avec un soin scrupuleux, puis interrogeant chronologiquement les différents textes qui s'y rapportent, pour arriver à cette conclusion que ces deux monuments contem-

porains n'appartiennent en aucune façon à l'art byzantin, mais sont des œuvres d'Hérode.

M. VINCENT, qui était porté à l'ordre du jour pour une communication, en demande l'ajournement après la lecture complète du mémoire de M. H. Martin, de Rennes, *sur la période sothiaque*. En attendant, il croit devoir remettre un dépôt cacheté, dont il lui sera donné acte à la date de ce jour.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL continue la lecture du susdit *Mémoire* de M. H. Martin, commencée par M. le VICE-PRÉSIDENT dans l'avant-dernière séance.

M. le PRÉSIDENT communique, au nom de M. l'abbé Magne, directeur de l'institution de Saint-Vincent, à Senlis, la *note* suivante sur les fouilles d'antiquités entreprises récemment près de cette ville, et dit en avoir constaté lui-même les premiers résultats dans un voyage qu'il a fait sur les lieux dans ces derniers jours.

« Le comité archéologique de Senlis, fondé il y a environ deux ans, s'occupe depuis deux mois de déblayer les anciennes *arènes* de cette ville. Le fait de leur existence paraissait établi par le nom d'une fontaine, aujourd'hui desséchée, connue dans le pays sous le nom altéré de *fontaine des Raines*, mais désignée dans d'anciens titres par le nom de *Fons arenarum*. D. Grenier, dans son grand ouvrage sur la Picardie, indique leur place d'une manière assez précise en disant qu'elles étaient situées entre le moulin de Bellefontaine et la ville. Ces renseignements, confirmés d'ailleurs par l'aspect du terrain disposé en forme de cirque, ont décidé le comité à entreprendre des fouilles qui ont déjà donné d'importants résultats. Deux murs gallo-romains de moyen appareil ont conduit, à droite et à gauche, à deux couloirs, puis à deux autres parallèles, et, toujours en descendant, à de larges dalles formant comme des gradins ou marches d'escalier au nombre de trois. Elles paraissaient se prolonger en voûte assez plate au-dessus d'une chambre très-curieuse, que l'on a complétement mise au jour et dans le fond de laquelle sont pratiquées trois niches en plein cintre, celle du milieu plus haute et plus large. Deux autres s'ouvrent dans chacun des murs latéraux. Un triple enduit appliqué très-régulièrement, blanc, puis rouge, puis bleuâtre, recouvre chambre et niches, dont les angles sont peints en rouge très-vif. Cette chambre donne par une ouverture sur ce qu'on nomme l'*Arène*. En continuant les fouilles sur la droite, on a mis à nu le mur du *Podium*, bâti en très-grandes pierres. L'arène proprement dite de ces *Arènes* ou de ce cirque supposé est à une profondeur d'environ 6 mètres au-dessous du sol. Elle n'est point pavée, mais formée d'un beau tuf d'un grain très-fin et très-doux. On conjecture qu'il a dû y avoir trois étages de gradins, le *Podium* compris. Le troisième étage devait s'élever au-dessus du sol et être surmonté d'un toit recouvert en tuiles, ce qu'attestent de nombreux débris. Des ossements de grands quadrupèdes, carnassiers et autres, et divers objets en bronze et en fer, des poteries, dont

quelques fragments finement travaillés, des morceaux de sculpture, des fragments de verre, des objets de toilette, etc., et près de 90 médailles de grand, moyen et petit bronze, de Commode à Gratien, ont été trouvés dans ces fouilles. »

Diverses observations sont faites sur cet exposé, entre autres par M. TEXIER, qui soulève la question de savoir si les ruines dont il s'agit ne seraient pas plutôt celles d'un théâtre que d'un cirque, les monuments de ce dernier genre ne présentant pas de chambre comme celle dont la description vient d'être donnée.

La suite des fouilles, interrompues faute d'argent, résoudra peut-être cette question.

Sont présentés à l'Académie :

1° Par M. le PRÉSIDENT, au nom du comité archéologique de Senlis, les *Comptes rendus et mémoires* de cette société (1862-63), Senlis, 1864, in-8°;

2° Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de M. Vivien de Saint-Martin : I. *l'Année géographique*, etc. 3° année, Paris, 1865, 1 vol. in-12; — II. *Rapport sur l'état actuel de la géographie du Mexique* (Paris 1865, in-8°);

3° *Recherches sur les origines Aryennes, étude ethnologique*, par M. Brullé, doyen de la Faculté des sciences de Dijon (Dijon, 1864, br. in-8°);

4° *Note sur un globe terrestre provenant de la succession de Titon du Tillet*, etc., par Eug. Chatel, archiviste du Calvados, br. in-8°;

5° *Actes du Comité d'archéologie américaine*, t. I, livr. 1 à 3, in-8°.

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 5.

Il est donné lecture de la correspondance.

Trois lettres sont adressées à la date du 4 mai.

La première est de M. D'Avezac, qui demande son inscription sur la liste des candidats aspirant à la place vacante de membre ordinaire, en remplacement de M. le comte BEUGNOT ; — la seconde de M. Guessard, qui sollicite de nouveau les bienveillants suffrages de l'Académie dans cette circonstance et regrette qu'une

longue maladie, qui ne lui a pas permis d'ajouter un titre nouveau à ceux qu'il a déjà fait valoir, l'empêche encore en ce moment de remplir les devoirs d'usage et de bienséance prescrits aux candidats; — la troisième de M. de Mas-Lastrie à la même intention : indépendamment des travaux soumis au jugement de l'Académie et des récompenses qu'ils lui ont méritées, il se recommande d'autres travaux anciens ou récents dont l'objet principal a été l'exploration des archives étrangères et la mise en œuvre des documents qu'elles renferment pour l'histoire des expéditions, des relations et des établissements de la France au dehors et pour l'histoire générale du commerce et de la géographie maritimes au moyen âge. Il rappelle, d'une part, sa longue collaboration avec M. le comte Beugnot lui-même pour établir le texte des assises de Jérusalem; d'autre part, il présente à l'Académie les 44 premières feuilles imprimées (grand in-4°) du *Recueil général des traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes d'Afrique*, dont il s'occupe depuis quelques années.

Les noms de MM. D'Avezac, Guessard et de Mas-Latrie sont ajoutés à la liste des candidats.

M. le Président rappelle la proposition faite par lui dans l'avant-dernière séance pour transférer au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale les six volumes ou liasses de manuscrits provenant du Cambodge, dont M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française, a fait don à l'Académie par l'entremise de M. le ministre de la marine.

Plusieurs membres appuient ces motifs puisés tous dans l'intérêt des études orientales et rappellent les précédents qui militent en faveur de cette proposition. L'Académie consultée décide qu'à la diligence de M. le Secrétaire perpétuel les documents dont il s'agit seront adressés à M. l'administrateur de la Bibliothèque impériale, à l'effet d'en opérer le dépôt au cabinet des manuscrits, avec mention sur les registres de cet établissement, d'une part, du nom de M. le contre-amiral de la Grandière, donateur, d'autre part, de la délibération en vertu de

laquelle le transfert a été prononcé par l'Académie pour cause d'utilité publique. M. le ministre de l'instruction publique sera informé de cette mesure et prié de vouloir bien la revêtir de son approbation.

M. Miller commence la lecture, en communication, d'une nouvelle notice sur les résultats littéraires de son dernier voyage en Orient.

Sont présentés à l'Académie :

1° Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Littré, la 11e livraison (ETR-FLE) de son *Dictionnaire de la langue française*, gr. in-4°;

2° Par M. Victor le Clerc, comme un hommage de M Ferd. Wolf, correspondant de l'Académie à Vienne, le *Mémoire* lu à l'Académie des sciences de Vienne, en 1864, et intitulé *Über Raoul de Houdenc und insbesondere seinen Roman Meraugis de Portlesguez*. M. Le Clerc, à qui ce mémoire est dédié, rend honneur pour honneur à M. Wolf, en faisant une analyse étendue de son remarquable travail sur celui qu'il appelle « *un maître de la langue et de l'art des vers et le modèle des trouvères avec Chrestien de Troies.* »

M. Littré présente à l'Académie, de la part de M. le Dr Daremberg, le nouveau volume qu'il vient de publier, et qui a pour titre « *La médecine : histoire et doctrine* (Paris, 1865, 1 vol. in-8°). »

« C'est, ajoute M. Littré, un recueil de pièces qui ont paru en différents temps, mais qui sont rattachées par le lien commun exprimé dans le titre. Beaucoup de choses y méritent l'attention. M. Littré signale, entre autres, l'article sur Paul d'Égine, où M. Daremberg montre que l'intérêt de l'étude des ouvrages de compilation comme celui-là gît dans la recherche des originaux, et l'article où, à propos de la circulation du sang, il indique les circonstances qui favorisent ou retardent une découverte. Il signale surtout le coup d'œil sur l'histoire de l'école de Salerne, où l'auteur annonce ses importantes découvertes sur la tradition de la médecine après l'établissement des Barbares dans l'empire romain. Ses preuves gisent dans les nombreux manuscrits latins d'une très-haute antiquité sur lesquels il a mis la main et qui témoignent qu'alors se forma une médecine latine avec des traductions et des extraits d'auteurs grecs, médecine qui dura jusqu'à l'arrivée des livres arabes en Occident. Avant ces travaux de M. Daremberg, il y avait entre la chute de l'empire et l'introduction des livres arabes une vaste lacune qui mutilait l'histoire. Dans ce volume la médecine et l'érudition sont côte à côte. En médecine, M. Daremberg est un disciple fidèle de l'expé-

rience ; en érudition, un fidèle investigateur des textes. C'est la même méthode appliquée à deux domaines différents. »

M. de Witte présente, au nom du traducteur et comme un hommage à l'Académie, l'ouvrage suivant dont la réputation est européenne et que l'Académie a naguère honoré du prix de numismatique, *Histoire de la monnaie romaine*, par Th. Mommsen, traduite par M. le duc de Blacas, t. I. (Paris, 1865, gr. in-8°, avec 20 pl. gravées.)

Sont offerts en outre à l'Académie :

Fossæ Marianæ ou *Recherches sur les travaux de Marius aux embouchures du Rhône*, par M. Alfred Saurel (Marseille, 1865, br. in-8°, en double exemplaire) : l'auteur sera consulté sur la destination possible de cet ouvrage ;

Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, publié par M. J. L. A. Diegerick, t. VI (Bruges, 1864, 1 vol. in-8°) ;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers) : *Nouvelle période*, t. VII, 4e cahier (Angers, 1864, br. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour procéder, aux termes de l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845, à l'exposition et à l'examen des titres des candidats ,qui se présentent pour la place déclarée vacante par suite du décès de M. le comte Beugnot.

Ces candidats sont, par ordre alphabétique, MM. D'Avezac, Fauche, Guessard, Mas Latrie, Pauthier et Waddington.

Séance du vendredi 12.

M. le Président informe l'Académie que M. Jourdain est retenu chez lui par une indisposition douloureuse.

M. Dulaurier, par un motif du même genre, se trouve dans l'impossibilité d'assister à la séance.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un membre ordinaire. Il y a trente-cinq votants, majorité absolue 18.

Un premier tour donne 16 voix à M. Waddington, 14 à M. D'Avezac, 5 à M. Guessard.

Au second tour, M. Waddington obtient 20 voix, M. D'Avezac 15.

En conséquence, M. le Président déclare M. William Henry Waddington élu membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. Miller achève de lire sa notice sur divers opuscules grecs inédits découverts par lui en Orient, et déjà signalés dans son *Rapport* à l'Empereur.

ANALYSE.

Le premier de ces opuscules a pour titre : Ἐκ τῶν Κλαυδίου Κασίλωνος παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ῥήτορσι ζητουμένων, « *Extraits de Claude Casilon sur les passages difficiles dans les auteurs attiques.* » L'auteur, Casilon, tout à fait inconnu, porte un nom dont il n'existe pas d'autre exemple et qui paraît avoir une physionomie romaine. Quant à l'ouvrage même, il n'est cité nulle part. Les extraits découverts par M. Miller, et qui contiennent avec maintes citations d'auteurs anciens l'explication des mots Ὀροσάγγης, σαγγάδης, παρασάγγης, ἄγγαρος, ὀργάς, ὀστρακισμοῦ τρόποι et πενέσται, rapprochés du lexique anonyme qui a été publié à la suite de celui de Photius, lui permettent d'affirmer que ce recueil anonyme n'est lui-même qu'un long extrait de l'ouvrage de Cl. Casilon.

Le second opuscule est intitulé : Διδύμου περὶ τῶν ἀπορουμένων παρὰ Πλάτωνι λέξεων, « *Didyme sur les locutions difficiles employées par Platon.* » C'est là un des innombrables écrits, aujourd'hui perdus, du célèbre grammairien d'Alexandrie. Il ne figure point parmi ceux dont nous connaissons les titres et doit être ajouté à la liste, d'ailleurs très-exacte et très-complète donnée p. 11 et suiv. de l'ouvrage que M. Schmidt a consacré à Didyme, et dans lequel il prouve combien est injuste le dédain de certains critiques modernes pour un grammairien dont les scholiastes invoquent sans cesse l'autorité et que des écrivains célèbres, tels qu'Hérodien, Plutarque et Pline, ont plus d'une

fois transcrit purement et simplement sans le citer. Platon, ajoute M. Miller, a de tout temps passé pour un des maîtres dans l'art de bien dire. Aussi avait-il excité au plus haut point l'admiration des anciens, qui considéraient son langage comme une véritable poésie. Un choix exquis de termes, dont plusieurs étaient anciens, et le soin avec lequel il évitait les mots vulgaires, avaient donné une grande autorité à ses écrits, mais avaient contribué en même temps à en rendre l'intelligence difficile. Naturellement les grammairiens regardèrent comme une entreprise utile de chercher à expliquer pour les lecteurs peu instruits toutes les expressions devenues obscures dans les œuvres de Platon. Il y en eut plus d'un qui s'exercèrent dans ce genre. Suidas cite Harpocration, le familier de César, comme ayant composé en deux livres un ouvrage intitulé Λέξεις Πλάτωνος, et, suivant Photius, Boethus, grammairien et philosophe Alexandrin du troisième siècle de notre ère, avait écrit deux traités sur le même sujet, dont l'un intitulé Λέξεων Πλατωνικῶν συναγωγὴ κατὰ στοιχεῖον lui paraissait même plus utile que celui de Timée. Mais ces ouvrages d'Harpocration et de Boethus sont perdus; le lexique de Timée le Sophiste περὶ τῶν παρὰ Πλάτωνι λέξεων, seul spécimen qui nous restât, avant l'intéressante découverte de M. Miller, de toute cette *littérature* sur la langue de Platon, est rempli, comme on sait, d'interpolations et de termes étrangers à Platon. Le traité de Didyme, qui ne suit pas d'ailleurs, comme le lexique de Timée, l'ordre alphabétique, ne présente pas le même inconvénient. Les articles en sont aussi généralement plus détaillés, et les explications moins concises; les citations classiques y sont bien autrement abondantes, puisque le lexique de Timée ne contient en tout qu'une citation d'Homère et une d'Hippocrate. Enfin, dit M. Miller, tandis que Timée sert plutôt à éclaircir qu'à corriger le texte de Platon, Didyme réunit les deux avantages, et comme les manuscrits qu'il avait sous les yeux différaient beaucoup de ceux que nous possédons aujourd'hui, son témoignage vient souvent justifier certaines leçons qui avaient été mises en doute par la critique moderne. Un autre renseignement que l'on doit à Didyme, c'est que Platon

se plaisait à employer certains mots contrairement à l'usage attique; il en cite plusieurs exemples : χλῶνες au lieu d'ἀκρέμονες, παρειαί au lieu de γνάθοι (ce dernier est cependant employé une fois) et τορύνη au lieu de εὐεργέτις (lis. ἐτνήρυσις, autre forme d ἐτνοδόνος, synonyme de τορύνη) qui était le nom donné par les Athéniens à une espèce de cuiller. Le traité de Didyme avait été mis à contribution par quelques grammairiens et parémiographes de l'antiquité, et bon nombre des passages qu'il cite des auteurs anciens, tels que Homère, Simonide, Euripide, Démosthène, Hypéride, nous étaient déjà connus, mais il contient des fragments inédits de Phérécrate et d'Hipponax (1). Enfin, d'après les derniers mots qui terminent le recueil de Didyme, M. Miller incline à penser qu'il avait rédigé cet opuscule pour quelque grand personnage de son temps.

La notice qui suit est consacrée à l'abrégé du grand ouvrage en dix livres que Zénodore, suivant Porphyre, avait composé sur la langue d'Homère, περὶ τῆς Ὁμήρου συνηθείας. Cet abrégé porte le nom de Zénodore écrit en toutes lettres, d'où il suit que les critiques ont eu tort de corriger dans le passage de Porphyre Zénodore en *Zénodote*, se fondant sur ce que Zénodote, ce fameux critique d'Alexandrie qui avait tant écrit sur Homère, est cité

(1) « On ne connaît qu'un seul écrivain du nom de Phérécrate; c'est le célèbre poëte comique athénien dont on possède un grand nombre de fragments. Un autre personnage du même nom est mentionné par Cicéron dans ses Tusculanes (I, 10), mais il n'y figure que comme interlocuteur dans un dialogue qui doit avoir eu lieu à Corinthe entre plusieurs philosophes et que Dicéarque avait rédigé en trois livres. Il faudrait donc s'en tenir au comique, mais le fragment cité est évidemment écrit en prose et l'on n'y retrouve pas la moindre trace de vers. Didyme, à propos de l'expression ἐπὶ κόρρης, « *sur la joue* », donne des exemples tirés de Démosthène et d'Hypéride, exemples qui se trouvent reproduits dans Harpocration, puis il ajoute ce passage de Phérécrate : ὁ δ' Ἀχιλλεὺς, κτλ. « *Mais Achille lui donna un soufflet si bien appliqué que le feu brilla sur sa joue.* » Si nous avons là, dit M. Miller, les éléments de deux vers du poëte comique, j'avoue mon insuffisance, et je laisse à d'autres plus habiles le soin de les faire rentrer dans le mètre phérécratien. Nous sommes moins riches pour Hipponax, dont on ne connaît environ que cent cinquante vers. Nous en trouvons un nouveau cité ici à propos du mot χαμεύνιον dans le sens de κραββάτιον, lit, grabat.

Ἐν ταμείῳ τε καὶ χαμευνίῳ γυμνόν.

Dans un grenier et nu sur un grabat. »

par Suidas comme ayant composé un traité tout pareil et portant le même titre. Peut-être même, comme le pense M. Miller, s'agit-il là d'un seul et même traité sur lequel Zénodote n'aurait aucune espèce de droit et d'une nouvelle erreur à porter au compte de Suidas.

M. Miller s'étend davantage, et c'est justice, sur l'opuscule de Suétone, intitulé : Σουητίνου Τραγκύλου περὶ βλασφημιῶν καὶ πόθεν ἑκάστη, « *Suetonius Tranquillus, sur les noms ironiques et de leur origine.* » Malheureusement ce n'est là encore qu'un abrégé de l'ouvrage original qui a tant servi à Suidas, à Hésychius (1), à Photius, au grand Etymologique et à Eustathe (2), mais, si court qu'il soit, cet abrégé est très-curieux et prouve que Suétone était très-versé dans la connaissance de la littérature grecque et qu'il avait lu notamment avec grand soin les anciens poëtes comiques.

Laissons, du reste, ici parler M. Miller lui-même :

» Suétone commence par une espèce de petite préface : « *Homère*, dit-il, *est le premier qui introduisit l'usage des termes ironiques; les poëtes qui vinrent après lui, les comiques, les orateurs et même d'autres écrivains renchérirent les uns sur les autres et aidèrent à propager cet usage qui fut poussé jusqu'à l'exagération.* Puis il cite et explique quelques expressions homériques pour faire comprendre les différentes manières dont le poëte a pratiqué ce genre d'ironie. Il divise ensuite son petit traité en plusieurs courts chapitres et réunit sous le même titre les expressions ayant le même sens. Voici les titres de chacun de ces chapitres :

(1) « Un des avantages que présente le nouveau recueil est de justifier et de confirmer certains articles d'Hésychius qui avaient été regardés comme corrompus. »

(2) « Eustathe le transcrit souvent mot pour mot et y puise toute son érudition. Toutes les fois qu'il copie Suétone, il se contente de dire *les anciens*, οἱ παλαιοί, *un ancien*, παλαιός τις, ou bien il fait observer que le mot a été employé d'une manière ironique, σκωπτικῶς. Eustathe paraît avoir eu entre les mains l'ouvrage original ou tout au moins un extrait plus complet, témoins plusieurs mots et quelques citations d'auteurs qui ne se trouvent point dans notre ms. Par contre, ce dernier contient des mots et des acceptions nouvelles qu'Eustathe a négligés. Ainsi, en parlant des efféminés, Suétone cite le mot χαλέβασις, ἀπὸ τοῦ χαλαρῶς βαδίζειν, marcher avec mollesse (ce mot χαλέβασις, qu'il faut peut-être écrire χαλίβασις, est inconnu aux lexiques) ; ληρεό. ὁ ἀναιδής, effronté, impudent, sens que je ne trouve pas ailleurs ; — μινυθώδης, *pour facile à changer, peu digne de foi* (on ne connaissait à ce mot que le sens *de peu de durée* dans lequel l'emploie Hippocrate); — λαμνή dans le sens de *sotte*, d'*idiote*, mot inconnu, employé peut-être comme nom propre dans les comédies. »

Ἐπὶ ἀνδρῶν ἀκολάστων, sur les libertins.

Ἐπὶ γυναικῶν, sur les femmes (à prendre dans le mauvais sens, bien entendu, puisqu'il s'agit de termes ironiques ou injurieux).

Ἐπὶ ἐκδεδιῃτημένων καὶ ἐξητηρημένων ἀρρένων, sur la prostitution masculine.

Εἰς πονηρούς : ce mot est très-étendu comme signification et comprend les pervers, les méchants, les vicieux, etc. Ce chapitre est un des plus riches.

Εἰς ἀλαζόνας, sur ceux qui se vantent, les glorieux, les vaniteux.

Εἰς ἀγοραίους καὶ πολυπράγμονας καὶ φιλεγκλήμονας, sur les bavards, les intrigants et les chercheurs de querelles.

Εἰς μωρούς καὶ εὐήθεις, sur les fous et les sots.

Εἰς πρεσβύτας, sur les vieillards.

Εἰς ἀγροίκους, sur les gens grossiers (trois expressions seulement).

Εἰς ἀπλήστους, sur les gens insatiables.

Εἰς εὐτελεῖς στρατιώτας, sur les mauvais soldats.

» Mais les noms placés sous cette rubrique appartiennent tous à la catégorie précédente, et il n'y en a pas un seul pour justifier le titre en question. D'où il est facile de conclure que le copiste a fait une erreur, en confondant sous deux titres différents ce qui appartient au premier et en omettant les détails du second.

» Εἰς δούλους, sur les esclaves, forme le dernier chapitre. Suétone termine en citant les termes injurieux qui sont pris des noms de nations, de villes et de peuples, comme κιλικίζειν pour νωθολογεῖν et αἰγυπτιάζειν pour πονηρεύεσθαι. Eustathe néglige le mot νωθολογεῖν, de sorte que l'explication πονηρεύεσθαι s'applique également à κιλικίζειν, ce qui a induit en erreur les lexicographes. Il faut rétablir dans le texte νωθολογεῖν, en ayant soin de l'écrire νοθολογεῖν. Ce mot inconnu aux lexiques, est excellent, il signifie « *dire des choses fausses* », et trouve sa justification dans la locution proverbiale Κίλιξ οὐ ῥᾳδίως ἀληθεύει, « *le Cilicien ne dit pas facilement la vérité.* »

» A la suite de Suétone, continue M. Miller, se trouve un opuscule d'Aristophane de Byzance, intitulé Περὶ τῶν ὑποπτευομένων μὴ εἰρῆσθαι τοῖς παλαιοῖς, *sur les mots que l'on suppose n'avoir pas été en usage chez les anciens*. Cet écrit d'Aristophane n'est cité nulle part avec ce titre, mais il est clairement indiqué par Eustathe, précisément à propos du premier mot qui commence l'opuscule, Σάννας dans le sens de μωρός, *fou*. Eustathe s'exprime ainsi : « Ὁ δὲ τὸν σάννα τοῦτον παρασημηνάμενος Ἀριστοφάνης ὁ γραμματικὸς καὶ ἄλλας ἐκτίθεται καινοφώνους λέξεις, οἷον ἀσίλλαν.... *Aristophane le grammairien qui critique ce mot* σάννας, *cite d'autres néologismes, tels que* ἀσίλλαν. » Puis Eustathe continue, en donnant presque textuellement l'opuscule en question, que nous n'avons pas complet, comme le prouvent certains mots (à commencer par ἀσίλλα), certains détails, certaines citations qui ne figurent point ici, et certains articles (στίμμις et μομφός par exemple) dont la rédaction est plus développée dans Eustathe. Par contre, notre manuscrit donne des mots et des explications qui manquent à ce dernier. En voici un tout à fait nouveau : τὴν ψευδολογίαν dans un bon sens, signifiant une conversation savante, εὐμέθοδον ὁμιλίαν. Les derniers mots du manuscrit sont Μομφός, ἡ μέμψις, après lesquels Eustathe ajoute καὶ τοιαῦτα μὲν ταῦτα, ce qui indique la fin de l'ouvrage.

» Vient ensuite un autre opuscule intitulé : Ὀνόματα ἡλικιῶν, *Dénominations des différents âges*, mais sans nom d'auteur. Il appartient encore à Aristophane de Byzance, comme nous l'apprend Eustathe, qui le copie presque entièrement, en ayant soin toutefois de le citer. Dans certains passages même, il annonce qu'il se sert des propres paroles du célèbre grammairien, γράψας οὕτως, d'où l'on voit que notre extrait a été fort abrégé.

L'auteur commence par les noms qui s'appliquent aux différents âges de l'homme, puis à ceux de la femme. Ces derniers manquent presque entièrement dans Eustathe; il s'occupe ensuite du bétail et des différents animaux. Pollux a puisé souvent aux mêmes sources qu'Aristophane, peut-être même s'est-il servi de l'ouvrage de ce dernier. Quant à Eustathe, ainsi que nous venons de le dire, il a fondu dans ses *commentaires* le traité presque tout entier. Il a cependant omis des mots et des articles importants (παιδίσκιον, par exemple dans le sens de *jeune fille*, lequel manque aux lexiques, et les articles ἱππονόμοι, ἱπποπόλοι). A propos de μῆλον, dans le sens de *taureau*, notre ms. cite Simonide, ἐν Εὐρώπῃ. Eustathe néglige ces derniers mots qui nous donnent un nouveau titre d'une des élégies du poëte de Céos.

» Indépendamment des extraits de l'ouvrage Ὀνόματα ἡλικιῶν, on trouve ici des détails lexicographiques sur les désignations des différentes parentés. Il est évident qu'ils proviennent d'un autre traité d'Aristophane sur ce sujet. C'est ce que nous apprend encore Eustathe, qui, en reproduisant un fragment de ce dernier, le cite ainsi : ἐν τοῖς τοῦ γραμματικοῦ συγγενικοῖς.

» Ces trois opuscules d'Aristophane étaient suivis d'un traité *sur les jeux des Grecs*, mais par suite de la lacune d'un ou de plusieurs feuillets, nous ne possédons plus que la fin de ce traité. Si court qu'il soit, ce fragment est extrêmement précieux parce qu'il appartient encore à Suétone. On sait que l'auteur de la *Vie des Césars* avait composé un livre sur les jeux des Grecs, περὶ τῶν παρ' Ἕλλησι παιδιῶν βιβλίον ά, comme dit Suidas. C'est ce que témoigne aussi Tzetzès. Eustathe, sans le nommer, cite simplement l'auteur de ce traité : ὁ δὲ τὰ περὶ ἑλληνικῆς (ou comme il dit ailleurs καθ' Ἕλληνας) παιδιᾶς γράψας, et c'est avec raison que Wolf et les autres éditeurs de Suétone ont admis ces dernières citations parmi les fragments de l'historien latin. Mais ce qui met la question hors de doute, c'est que la fin de notre opuscule se retrouve presque mot pour mot dans Eustathe, qui annonce la provenance de ses extraits. Le fragment retrouvé concerne les dés, κύβους, les pions ou dames, πεσσούς, les griphes, la σκάπερδα, jeu auquel les jeunes gens s'exerçaient dans les Dionysiaques; la ὀστράκου περιστροφή (d'une rédaction moins complète et différente dans Eustathe), espèce de jeu d'enfant qui consistait à jeter en l'air une coquille blanche d'un côté et noire de l'autre, et il fallait avant qu'elle fût retombée crier νὺξ ἢ ἡμέρα, nuit ou jour, ἀσκωλιασμός, ce que les enfants appellent le cloche-pied; τρυγοδίφησις, jeu qui consistait à rechercher et à retirer avec les lèvres un objet caché dans la lie au fond d'un plat; σκινθαρίζειν, donner une chiquenaude; puis viennent, on ne sait pourquoi, les explications de certains mots qui n'ont point rapport aux jeux des Grecs, tels que μελάνθη espèce de scarabée doré, φίττα dans le sens de ταχύ, promptement, et κύνδαλος, cheville, pieu.

» Bien que le commencement n'existe pas dans notre ms., il serait facile de le retrouver dans Eustathe, au moyen duquel on pourrait reconstituer à peu près le traité tout entier, observation qui s'applique également à l'autre ouvrage *sur les dénominations ironiques*. Les éditeurs futurs de Suétone ne manqueront pas à cette tâche. »

M. le Secrétaire perpétuel termine, pour M. Th. Henri Martin, la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la date historique du renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne.*

ANALYSE.

« Les Grecs et les Romains, dit en commençant M. Henri Martin, connaissaient une période égyptienne, dont la durée était de 1461 années vagues de 365 jours, mises en concordance avec 1460 années de 365 jours 1/4, considérées comme fixes par rapport aux saisons naturelles. Ces 1460 années fixes étaient réparties en 365 tétraétérides, dont chacune contenait 3 années de 365 jours et une année de 366 jours. Les Grecs et les Romains, à l'exemple des Egyptiens, donnaient à cette période de 1460 ans le nom de *période sothiaque*, c'est-à-dire période de l'étoile Sirius, appelée Sothis en Egypte, ou bien ils la nommaient *période cynique* ou *caniculaire*, c'est-à-dire de même période de Sirius, étoile principale de la constellation du Grand-Chien. Le commencement et la fin de cette période étaient marqués par le retour du lever héliaque du matin de Sirius à Memphis au premier jour de l'année vague égyptienne de 365 jours, contenue 1461 fois dans la période sothiaque.

» Une des périodes a commencé le 20 juillet d'une des deux premières années juliennes du règne d'Antonin le Pieux, règne dont le premier jour a été le 11 juillet de l'an 138 de notre ère. Est-ce le 20 juillet de l'an 138, ou bien est-ce le 20 juillet de l'an 139 qui a été le premier jour de cette période sothiaque ? Les critiques modernes se sont partagés sur le choix entre ces deux dates, et sur l'une des deux M. Biot a fondé une hypothèse qui lui a servi de point d'appui pour élever une opinion entièrement contraire aux vues de M. Letronne sur le calendrier égyptien, en ôtant au lever héliaque de Sirius observé à Memphis l'importance capitale que M. Letronne, avec toute l'antiquité, a attribué à ce lever dans la constitution de ce calendrier.

» En ce qui concerne la date précise du commencement de la dernière période sothiaque (question que M. Letronne a négligée), un même texte de Censorin est invoqué de part et d'autre. Cependant nous verrons que ce texte est décisif en faveur de l'une des deux dates. Deux autres textes, l'un de saint Clément d'Alexan-

drie, l'autre attribué à Théon d'Alexandrie résolvent indirectement cette même question, en indiquant la date du commencement de la période sothiaque précédente. Nous verrons que ces deux textes bien compris confirment le témoignage de Censorin interprété comme il doit l'être. Seulement, il est vrai que le premier de ces deux textes est assez vague pour laisser quelque incertitude, et que le second texte renferme une erreur qui en diminue l'autorité. »

Dans le passage en question, inséré au ch. XXI de son traité *De die natali* (p. 113-114, éd. Havercamp, Leyde, 1743 et 1767, in-8°), Censorin, après avoir fixé l'année où il écrit par des indications multiples, qui nous le montrent comme un chronologiste très-exact et parfaitement renseigné non-seulement sur les ères des Romains, mais sur celles des Grecs et des Alexandrins, Censorin ajoute qu'en la présente année le premier jour de l'année vague égyptienne est tombé sur le 25 juin (*ante diem VII kal. julias*), tandis que 100 ans auparavant, sous le consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens, l'année vague des Egyptiens et leur année marquée par le lever héliaque de Sirius avaient commencé ensemble le 20 juillet (*ante diem XIII kal. aug.*) de l'année romaine. Censorin ajoute encore qu'on est maintenant dans la 100ᵉ année à partir du commencement de cette grande année égyptienne dont il a déjà parlé et qu'on nomme à la fois *solaire, caniculaire et divine* (1). M. Henri Martin démontre aisément que ce passage du chapitre XXI a été écrit par Censorin entre le 25 juin et le 29 août de l'année julienne, 238 de notre ère, et que la période sothiaque présente a commencé le 20 juillet de l'an 139. « Comment donc peut-il se faire que depuis le XVIIᵉ siècle jusqu'à ce jour tant de savants aient cru voir dans ce passage de Censorin que la période so-

(1) En effet, dans le chapitre XVIII, Censorin a dit que la grande année des Égyptiens, nommée *cynique* en grec et *caniculaire* en latin, commence lorsque le premier jour de l'année vague de 365 jours est revenu en coïncidence avec le jour du lever héliaque de Sirius : ce qui a lieu au bout de 1461 années vagues, plus courtes d'un quart de jour *environ* (*circiter*) que l'année naturelle.

thiaque avait commencé au 20 juillet de l'an 138 de notre ère? » C'est, répond-il, qu'à l'époque où Pétau, Bainbridge, Greaves et Marsham se sont occupés de ce texte, les *Fastes consulaires* de l'anonyme latin et de Théon d'Alexandrie pour l'époque impériale n'étant pas encore publiés, ces savants ont renversé le problème et ont pris pour inconnue la date du consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens; c'est que, de plus, ils ont eu le tort de négliger la phrase nette et précise où Censorin dit que la 100ᵉ année de la période sothiaque *est maintenant courante:* c'est qu'ils se sont arrêtés à la phrase où Censorin dit vaguement qu'il y a 100 ans que cette période a commencé; c'est qu'interprétant cette phrase d'une manière arbitraire, que l'autre phrase contredit, ils ont conclu à tort que 100 *années entières* de la période sothiaque *étaient écoulées* au moment où Censorin écrivait et que, par conséquent, *il fallait retrancher* 100 *du nombre* 238 *pour trouver l'année de notre ère* où la période avait commencé. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à placer faussement en l'année 138 le consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens. Tout en publiant les *Fastes consulaires* de Théon, qui réfutent cette erreur, Dodwell a dit, comme ses devanciers, que, suivant Censorin, la période sothiaque a commencé le 20 juillet de l'an 138. Répétée par Fréret et par Bailly, cette fausse donnée est devenue pour M. Biot le fondement d'une hypothèse sur l'origine de la période sothiaque. Passant au texte de saint Clément d'Alexandrie, dans lequel il est dit que les Hébreux sont sortis d'Egypte 345 ans avant la période sothiaque (1), 890 ans avant la première olympiade et 1667 ans avant l'ère chrétienne, M. Henri Martin déduit de ces différentes indications que c'est bien l'an 1322 avant notre ère, compté à la manière des chronologistes, que saint Clément a probablement voulu désigner comme époque de cette période et l'on a vu qu'au 20 juillet de l'an 1322 chronologique avant Jésus-Christ pour le commencement d'une période sothiaque correspond le 20 juillet de l'an 139 de notre ère pour le commencement de la période suivante. Le troisième

(1) *Strom.* I, p. 335-336 de l'édit. de Paris, 1641, in-fol.

texte étudié par M. H. Martin est une note grecque anonyme qui se trouve dans les mêmes manuscrits avec le commentaire de Théon sur *les tables manuelles* de Ptolémée. Elle est écrite en un langage barbare et si mal rédigée que le sens se laisse à peine deviner, ce qui déjà laisse présumer qu'on l'a à tort attribuée à Théon. Elle peut se diviser en deux parties, dont l'une concerne une ère sothiaque, dite *de Menophris*, tandis que l'autre partie concerne la manière de faire servir cette ère au calcul de la date du lever héliaque de Sirius dans une année fixe alexandrine. La première partie de cette note a été publiée par Larcher en 1802 dans sa traduction d'Hérodote (t. II, p. 556 et suiv.). La note complète l'a été pour la première fois par M. Biot, en 1823, dans ses *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne* (p. 303 et suiv.), avec une traduction française de M. Hase. « Elle indique d'abord que l'ère de Ménophris avait commencé avec une période sothiaque, et que 1605 années de cette ère étaient révolues avant la fin de l'ère d'Auguste et le commencement de l'ère de Dioclétien. L'auteur, ensuite, cherche la date du lever héliaque de Sirius dans la 100e année fixe de cette dernière ère, et avant cette centième année de Dioclétien il compte, *à tort*, 1705 ans de Ménophris, puis il prend 426, quart de 1705 en nombre entier, évidemment parce que le lever héliaque de Sirius, qui tombait sur le 1er jour de l'année vague au commencement de l'ère de Ménophris, a dû, à raison d'un jour en 4 ans, se déplacer de 426 jours en 1705 ans. Ensuite, aux 426 jours il en ajoute 5, sans dire pourquoi et sans qu'il soit facile de le deviner. Il obtient ainsi le nombre 431. De ce nombre il retranche 102, « *nombre* qui est, dit-il, *celui des tétraétérides écoulées en laissant* 21. » Il faut deviner que ce sont 21 années et non 21 tétraétérides. M. Henri Martin discute tout au long cette note obscure et indépendamment de la faute de calcul déjà signalée par M. Biot et qui consiste à avoir compté les 329 jours de différence entre la place du lever héliaque de Sirius en la 1re année vague de la période sothiaque de Ménophris et la place de ce lever dans la 100e année fixe de l'ère de Dioclétien, depuis le commencement de l'année, au lieu de les avoir comptés au delà du premier jour de l'année, date du lever héliaque de

Sirius, au commencement de l'ère de Ménophris, ce qui le conduit au 29 épiphi, 329e jour de la 100e année fixe de l'ère de Dioclétien, quand il devait arriver au 330e jour, il y relève deux autres fautes de calcul tenant du reste à la même cause, qui est de faire entrer dans le compte d'un intervalle de temps les deux années extrêmes. Ainsi du 4 septembre de l'an 46 chronologique avant J.-C., date du commencement de l'année vague égyptienne, pendant laquelle commence la 1re année du calendrier romain réformé par J. César, jusqu'au 30 août de l'an 26 chronologique avant J.-C., il a compté à tort 21 ans au lieu de 20 ans, ou bien du 29 août de l'an chronologique 25 avant J.-C. au 29 août de l'an 383 de notre ère date du commencement de la 100e année de l'ère de Dioclétien, il a compté 102 tétraétérides, c'est-à-dire 408 ans au lieu de 407. Ainsi encore, puisque lui-même atteste qu'avant la 1re année de Dioclétien il y a 1605 années révolues dé l'ère de Ménophris, la 1re année de l'ère de Dioclétien est la 1606e de l'ère de Ménophris et la 100e de Dioclétien la 1705e de Ménophris, et par conséquent il n'y a que 1704 années de Ménophris, et non 1705 avant la 100e de Dioclétien. Comme ce genre d'erreur est commun à l'anonyme et à Théon, qui compte, par exemple, 5 années entre l'ère d'Auguste et la 5e année de cette ère, M. Biot avait supposé que l'auteur de la note n'était autre que Théon; mais M. Martin, qui déjà, d'après le style de la note, avait cru pouvoir douter de cette attribution, la nie formellement d'après cette considération nouvelle que sur la période sothiaque le vrai Théon commet une erreur historique justement contraire à la pensée de l'anonyme. « Théon, dit-il, croit que l'année fixe alexandrine, commençant du 29 au 30 août julien, existe de toute antiquité en Égypte, concurremment avec l'année vague, et c'est la date réelle de commencement de la série des années fixes alexandrines, c'est-à-dire le commencement de la 5e année de l'ère alexandrine d'Auguste, qu'il donne comme l'époque d'un renouvellement de période sothiaque, tandis que, suivant l'anonyme, la période sothiaque s'est renouvelée, comme nous le verrons, au commencement de la 3e année vague du règne d'Antonin le Pieux, d'après la manière de compter des Egyptiens. En résumé, ajoute M. H. Martin, l'auteur de la note anonyme

mérite peu de confiance quand il donne le résultat de ses propres calculs inexacts au fond et obscurs dans la forme, mais il peut mériter plus de confiance quand il ne fait que reproduire une donnée qui lui est fournie par la tradition. Or, tels paraissent être les 1605 ans, comptés par lui depuis le commencement de l'ère de Ménophris jusqu'au commencement de l'ère de Dioclétien. Et comme il n'est pas possible (M. Henri Martin le démontre contre l'assertion de M. Biot) qu'il s'agisse ici d'années vagues, l'auteur anonyme de la note, tout comme Censorin, fait commencer la dernière période sothiaque en l'année 139 de notre ère, 4852e année de la période julienne. « Remarquons bien, dit encore M. Henri Martin, en terminant cette première partie de sa dissertation, que pour rendre cette note favorable à l'hypothèse qui fait commencer une période sothiaque au 20 juillet de l'an 1323 chronologique avant J.-C., et qui fait commencer par conséquent une autre période sothiaque au 20 juillet de l'an 138 de notre ère, il faudrait substituer dans cette note 1606 ans à 1605 ans. Or, nous avons vu que l'erreur familière à l'auteur de la note consiste, au contraire, à ajouter une unité de trop au nombre des années ou des jours compris dans un intervalle de temps, et qu'ainsi, lorsqu'il y a lieu de rectifier ses calculs d'intervalles, c'est en retranchant qu'il faut le faire et non en ajoutant. » Dans un de ses mémoires sur l'astronomie égyptienne, le même que nous avons cité plus haut, M. Biot avait conclu légitimement du texte de Censorin et du texte attribué à Théon d'Alexandrie ces trois mêmes dates 2782, 1322 avant J.-C. et 139 de l'ère chrétienne pour les commencements des trois périodes sothiaques consécutives, Ideler et MM. Boeckh, Lepsius et Bunsen pareillement, la vérité sur ce point de chronologie pouvait donc paraître désormais au-dessus de toute contestation. « Mais dans un nouveau mémoire publié en 1846, oubliant, sous l'empire d'une hypothèse nouvelle, ce qu'il avait constaté lui-même autrefois, M. Biot a prétendu faussement que le texte de Censorin pouvait désigner le 20 juillet 138 aussi bien que le 20 juillet 139, et s'appuyant sur l'autorité de Bainbridge et de Dodwell, dont il a repris l'erreur pour son compte, c'est l'an 138 qu'il a choisi. Le but de ce changement d'opinion était de soutenir que la période

sothiaque avait été inventée par les Alexandrins, à l'occasion de l'avénement d'Antonin le Pieux, et de renverser ainsi le système de M. Letronne sur l'histoire du calendrier égyptien. Du reste, dans ce mémoire, M. Biot disait fort bien qu'en remontant du 20 juillet 138 à 1460 ans et à 2920 ans en arrière on trouvait, pour les commencements des deux périodes sothiaques le 20 juillet des années chronologiques 1323 et 2783 avant J.-C., identiques aux années astronomiques 1322 et 2782 ; mais il avait tort d'ajouter, avec Bainbridge, que la date de 1323 avant J.-C. résultait certainement du texte de saint Clément d'Alexandrie, lequel désigne, au contraire, nous l'avons vu, l'année 1322. Dans ce même mémoire, comptant faussement comme des années vagues les 1605 années de la note attribuée à Théon, M. Biot faisait descendre d'après ce texte les commencements des deux dernières périodes sothiaques à l'année chronologique 1321 avant J.-C., et à l'an 140 de notre ère, mettant ainsi un désaccord de 2 ans entre ce témoignage indigne, suivant lui, de toute confiance et le témoignage de Censorin, tel qu'il l'avait altéré en prétendant l'interpréter. Enfin, dans l'introduction de ses *Études sur l'astronomie indienne et chinoise* publiées en 1862, M. Biot revient encore sur cette question, et suivant le besoin de son hypothèse sur l'origine de la période sothiaque, qu'il maintient, on le voit renouveler ou aggraver l'erreur que Fréret et Bailly avaient commise par mégarde. »

La seconde partie du mémoire de M. Henri Martin est consacrée à rechercher les conséquences de ce fait bien établi que *la période sothiaque, suivant Censorin et deux autres témoignages concordants, avait commencé à une date précise, à savoir au 20 juillet de l'an 139 de notre ère,* ce qui lui donne occasion de raffermir contre les attaques de M. Biot et contre les réticences plus récentes de M. Brugsch la certitude historique de l'existence antique chez les Égyptiens de l'année vague de 365 jours, de l'année sothiaque de 365 jours 1/4, et de la période sothiaque, qui marque le roulement de l'une de ces deux années dans l'autre.

« D'abord, dit M. Martin, l'existence de l'année vague de 365 jours sans intercalation chez les anciens Egyptiens ne peut pas être

l'objet d'un doute légitime, car, sans parler du témoignage inexact d'Hérodote, nous avons ceux d'Eratosthène, d Hipparque et de Geminus, qui tous les trois désignent l'année vague comme en usage de leur temps chez les Égyptiens. Censorin, de son côté, nous atteste qu'en dehors de l'usage officiel d'Alexandrie les Egyptiens avaient conservé l'année vague. Ptolémée et Théon, tous deux alexandrins, nous assurent que l'année vague était bien authentiquement égyptienne. Enfin le scholiaste de Germanicus affirme qu'autrefois un serment imposé aux rois d'Egypte garantissait la conservation de cette antique forme d'année. Cet ensemble imposant de témoignages laisse naturellement supposer que, pour les dates marquées dans les inscriptions monumentales des Égyptiens, l'année vague devait être employée, et telle était, en effet, dit M. H. Martin, l'opinion générale admise par les savants, mais ce fait vient d'être contesté d'une manière absolue et pour toutes les époques par M. Brugsch, et M. de Rougé lui-même ne le considère plus comme indubitable. M. Brugsch prétend trouver dans les textes égyptiens de toutes les époques, depuis le temps de la construction des grandes pyramides jusqu'au temps de l'empire romain, l'emploi chronologique d'une année civile fixe mise en parallèle avec l'année sothiaque, et dont le commencement oscillait du 7 au 11 phaophi, c'est-à-dire du 37[e] au 41[e] jour de cette année, de telle sorte que les anciens Egyptiens auraient toujours eu deux années fixes, l'une sacrée, l'autre civile, toutes deux de 365 jours un quart, mais différentes par leur point de départ, astronomique pour l'année sothiaque, non astronomique pour l'année civile. Ceci du reste, comme le fait remarquer M. H. Martin, ne saurait détruire la certitude historique de l'antiquité et de la persistance de l'année vague de 365 jours chez les Egyptiens, et si l'année civile *fixe* (en admettant la réalité de la découverte de M. Brugsch) était celle de a caste sacerdotale, l'année civile *vague*, plus connue des Grecs et des Romains, devait être celle des classes populaires. Mais la comparaison de l'année vague et de l'année sothiaque donnant aux Égyptiens le déplacement d'un jour en 4 ans dans l'année vague pour le lever héliaque de Sirius, point de départ de l'année sothiaque, comme M. Letronne nous l'a démontré, il leur était

facile de calculer que 1460 années de 365 jours un quart contenaient le même nombre de jours que 1461 années vagues de 365 jours, et la période sothiaque, par le fait, leur était donnée. On peut donc dire que l'invention de cette période doit être à peu près aussi ancienne que la coexistence des deux formes d'année dont elle est la conséquence évidente. Or, d'une part, les 5 jours épagomènes de l'année vague de 365 jours sont marqués sur des monuments de la XIIe dynastie, comme M. DE ROUGÉ l'avait déjà remarqué avant M. Lepsius; d'autre part les Égyptiens rapportaient à Hermès la connaissance du quart de jour qui complétait l'année fixe de 365 jours un quart, comme ils rapportaient à Hermès tout ce qui se perdait dans la nuit des temps antiques. Et l'on trouve dans une inscription du temps de Ramsès II Sirius appelé *l'étoile du commencement de l'année,* laquelle année n'est autre apparemment que l'année de 365 jours un quart, dont le commencement était marqué par le lever héliaque de Sirius. Il est donc probable que la notion de la période sothiaque remonte aussi à une très haute antiquité (1). « Puis, ajoute M. Henri Martin, si la période sothiaque n'était qu'une invention tardive des Alexandrins, comme le veut M. Biot, qu'une flatterie à l'adresse de l'empereur Antonin le Pieux, pourquoi n'ont-ils pas fait coïncider le commencement de cette période avec la 1re année du règne d'Antonin? Rien n'était plus facile: la place de l'année de 366 jours dans chaque tétraétéride n'ayant rien de nécessaire, ils auraient pu faire commencer la période sothiaque au 20 juillet de l'une quelconque des années 136, 137, 138 et 139, tout en prenant pour année de 366 jours celle qui aurait commencé au 20 juillet de cette dernière année.

(1) « Seulement, ajoute M. H. Martin, on a mal posé la question quand on s'est demandé au commencement de quelle période sothiaque cette notion avait été trouvée par les Egyptiens. L'année sothiaque de 365 jours un quart, la tétraétéride de 1461 jours et la période sothiaque de 1461 années vagues avaient pu être inventées aussi bien en une année quelconque d'une période sothiaque qu'au commencement d'une de ces périodes produites par le roulement naturel de l'année vague dans l'année sothiaque. Car pour cette triple invention, qui d'ailleurs a pu être lente et successive, les seules conditions nécessaires étaient de fixer dans 4 années vagues consécutives la date actuelle du lever héliaque de Sirius à Memphis et de savoir par un siècle ou deux d'observations que cette date retardait d'un jour tous les 4 ans dans l'année vague. »

Mais ils n'ont pas, on l'a vu, établi cette coïncidence, d'où l'on peut conclure que cette période existait à l'avance, et que, si elle s'est renouvelée au 20 juillet de l'an 139, c'est apparemment en vertu des principes d'après lesquels elle était réglée antérieurement. Comment expliquer aussi que, moins d'un siècle après la prétendue invention de la période sothiaque, l'an 138, par les Alexandrins, saint Clément d'Alexandrie, parlant d'une période sothiaque commencée l'an 1322 avant J.-C., l'ait appelée *la période sothiaque*? Ces expressions montrent bien que pour lui le commencement de cette antique période était une ère connue de ses lecteurs. De son côté, l'auteur de la note attribuée à Théon, pour calculer la date du lever héliaque de Sirius, dans la 100e année fixe de l'ère alexandrine de Dioclétien, n'aurait pas remonté jusqu'à ce même commencement de période sothiaque, qu'il nomme, lui, *l'ère de Ménophris* (1), si ladite période n'eût été inventée qu'au commencement du règne d'Antonin le Pieux. Au lieu d'aller chercher cette époque reculée, il eût pris tout naturellement pour point de départ la première période sothiaque réelle, celle d'Antonin. Ajoutons que la méthode suivie par l'anonyme grec pour le calcul du lever héliaque de Sirius n'est qu'une transformation maladroite et inutile d'une méthode bien antérieure non-seulement à l'époque d'Antonin le Pieux, mais encore à l'époque d'Auguste, et qu'employaient les Égyptiens pour trouver dans chaque année vague passée, présente ou future la date variable du lever héliaque de Sirius pour le climat de Memphis. »

(1) « D'où vient ce nom? Suivant une ingénieuse conjecture de M. Biot, le mot *Ménophris* résulterait d'une altération de *Men-Nofré*, nom égyptien de Memphis, c'est-à-dire du lieu auquel se rapportait la date officielle du lever héliaque de Sirius. Il est vrai que le langage de l'anonyme grec est bien bizarre et qu'il dit : ἕως τῆς λήξεως Αὐγούστου, *jusqu'à la cessation d'Auguste* » pour dire « *jusqu'à la fin de l'ère d'Auguste*, » commencement de celle de Dioclétien. Mais il est incroyable qu'il ait pu dire « ἀπὸ Μενόφ, εως, *depuis Ménophris* », en entendant « *depuis Memphis* » et avec l'intention de dire « *depuis l'ère de Memphis* ». Il me paraît évident que, sinon en réalité, du moins dans la pensée de l'anonyme, Ménophris est un homme, un antique roi et non une ville. D'ailleurs, jamais Memphis n'a été nommée Ménophris par les Alexandrins. Et pour qu'un Alexandrin ait pu faire cette confusion et prendre une ère de Men-Nofré, c'est-à-dire de Memphis, pour l'ère du roi Ménophris, il faut supposer qu'en Egypte l'ère de Men-Nofré a été connue des indigènes avant l'époque alexandrine. Or, c'est là précisément le contraire de ce que M. Biot a voulu soutenir. »

Pour arriver à ces conclusions qui appartiennent à l'objet principal de son mémoire, M. H. Martin a dû traiter accessoirement quelques points obscurs de l'histoire du calendrier égyptien, laissés dans l'ombre par M. Letronne, et notre analyse serait incomplète si nous ne reproduisions pas de cette partie de son travail au moins le résumé que lui-même en a donné sous la forme suivante :

« 1° conclusion : L'ère alexandrine d'Auguste a commencé le 30 août de l'an 30 chronologique avant J.-C. Mais il est certain que les sept premières années de cette ère n'ont eu que 365 jours, et que la première année de 366 jours a été la huitième, qui a commencé le 29 août de l'an 23 chronologique avant J.-C.

» 2° conclusion : Si donc la série des années fixes alexandrines a commencé avec la 5e année de l'ère, comme Théon d'Alexandrie le dit expressément, c'est-à-dire le 30 août de l'an 26 chronologique avant J.-C., l'année de 366 jours a été la quatrième de chaque tétraétéride. Si, au contraire, la série des années fixes avait commencé cinq ans après l'ère, et si les cinq premières années de l'ère avaient été vagues, comme Théon le dit dans le même passage par une contradiction flagrante, la première année fixe aurait commencé le 29 août de l'an 25 chronologique avant J.-C., et l'année de 366 jours aurait été la troisième de chaque tétraétéride alexandrine. La première hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable.

» 3e conclusion : Dans la tétraétéride alexandrine, le jour intercalé tombait sur le 29 août de l'année julienne qui précédait la bissextile. De même, dans la tétraétéride sothiaque, suivant l'hypothèse la plus vraisemblable, le jour intercalé tombait sur le 19 juillet de cette même année julienne. Il est donc très-probable que la première année sothiaque après l'intercalation commençait le 20 juillet, de même que la première année alexandrine après l'intercalation commençait le 30 août, mais que chacune des 3 années sothiaques suivantes commençait le 19 juillet, et chacune des 3 années alexandrines suivantes le 29 août; de sorte que l'oscillation du commencement de l'année alexandrine entre le 29 et le 30 août, correspondant exactement à l'oscillation du commencement de l'année sothiaque entre le 19 et le 20 juillet, le premier jour de l'année alexandrine était toujours le 42e jour de l'année sothiaque, restée en usage chez les Egyptiens même depuis l'établissement de l'année fixe alexandrine.

» 4e conclusion : L'intention de faire commencer toujours l'année alexandrine avec le 42e jour de l'année sothiaque expliquerait pourquoi le jour intercalaire de la tétraétéride alexandrine n'a pas été mis dans l'année julienne bissextile, mais dans l'année précédente. En effet, il est naturel que l'année fixe alexandrine se soit modelée sur l'antique année sothiaque de l'Egypte, et non sur l'année julienne des Romains.

» 5e conclusion : Si M. Brugsch ne s'est pas trompé en croyant trouver dans des textes égyptiens de toutes les époques la preuve de l'emploi chronologique d'une année civile fixe mise en parallèle avec l'année sothiaque et dont le commencement oscillait du 7 au 11 phaophi, c'est-à-dire du 37e au 41e jour de cette année, le 1er jour de l'année civile fixe devait osciller du 25 et même du 24 au 29 août julien, tandis que probablement le premier jour de l'année sothiaque oscillait du 19 au 20 juillet. Dans cette même hypothèse, l'oscillation du premier jour de l'année civile

fixe entre 5 jours consécutifs de l'année sothiaque devait être produite par l'intercalation de 5 jours à la fin de chaque 20e année civile de 365 jours, de même que l'oscillation du premier jour de l'année sothiaque entre deux jours de l'année julienne devait être produite par l'intercalation d'un jour à la fin de chaque 4e année sothiaque de 365 jours.

» 6e conclusion : Si l'antique usage de cette année civile est réel, le premier jour de cette année a été ramené en coïncidence avec le premier jour de l'année vague après une période de 1461 années vagues. Si, comme il est probable, le jour intercalaire de la tétraétéride sothiaque était à la fin de la 4e année, et si le premier jour de l'année sothiaque oscillait du 19 au 20 juillet, c'est le 29 août de l'an 22 chronologique avant J.-C. que le premier jour de l'année civile fixe, 41e jour de l'année sothiaque, a été ramené par cette période sur le premier jour de l'année vague. Mais au moins trois ans, et probablement quatre ans auparavant, on avait établi l'année fixe alexandrine, qui, semblable par sa durée moyenne à l'année civile fixe, en différait légèrement par son point de départ dans l'année sothiaque et considérablement par son mode d'intercalation.

« 7e conclusion : Cependant, si, d'une part, malgré les probabilités contraires, on suppose que l'année de 366 jours était la première de chaque tétraétéride sothiaque, et que le premier jour de l'année sothiaque tombait toujours sur le 20 juillet julien ; si, d'autre part, malgré des probabilités contraires assez fortes aussi, l'on suppose que la première année fixe alexandrine commença le 29 août de l'an 25 chronologique avant J.-C., et non le 30 août de l'année précédente, et que l'année de 366 jours était la 3e de chaque tétraétéride alexandrine, alors l'accord entre l'année sothiaque, l'antique année civile fixe et l'année fixe alexandrine sera bien plus remarquable. Car le 29 août de l'an 25 chronologique avant J.-C. aura été le 41e jour d'une année sothiaque, et, par conséquent, le premier jour d'une année civile fixe, venant après l'intercalation de 5 jours, aura été ramené en coïncidence avec le 1er jour d'une année vague par le renouvellement d'une période de 1461 années vagues, et au commencement de cette période l'année civile fixe, pliée au mode d'intercalation quaennale de l'année sothiaque, sera devenue l'année fixe alexandrine.

Les points nombreux, dit en finissant M. H. Martin, sur lesquels ces conclusions s'écartent des vues émises par l'illustre adversaire de Letronne, importent beaucoup pour l'histoire du calendrier des Égyptiens et des Alexandrins. Mais ces points de divergence, quelle qu'en soit l'importance historique et archéologique, ne changent rien au calcul rétrospectif des observations astronomiques que les anciens nous ont laissées datées en années vagues égyptiennes de l'ère de Nabonassar ou en années fixes alexandrines. Tout ce qui concerne ces deux formes d'année dans le *Résumé de Chronologie astronomique* de M. Biot garde toute sa valeur quant à l'exactitude mathématique des applications qu'on en peut faire pour le calcul des observations antiques. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Renier, *Sur une inscription récemment découverte à Orléans*, extrait de la *Revue archéologique* de mai 1865 ;

2° Au nom de M. Gerhard, associé étranger, son 3e mémoire « *Ueber den Bilderkreis von Eleusis* » extrait du recueil de l'Académie des sciences de Berlin (Berlin, 1865, in-4° avec 3 pl.) ;

3° Au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Académie à Rome, *Bullettino di archeologia cristiana* (3e année, n° 4, avril 1865) : dans les *Notizie* de la fin de ce numéro est mentionnée la découverte faite dans la basilique de Saint-Clément du portrait d'un saint Prosper, qui pourrait être saint Prosper d'Aquitaine, auteur de tant d'écrits consacrés à la défense de la doctrine de l'Eglise et de saint Augustin sur la *grâce* contre les Pélagiens et les Semi-Pélagiens;

4° Deux opuscules de M. le Dr Eugène Robert intitulés, le premier, *Observations critiques sur l'âge de pierre* (Paris, 1865, br. in-8°); le second, *Sur les figures d'hommes et d'animaux des poteries rougeâtres antiques* (Paris, 1865, br. in-8°), l'un et l'autre en double exemplaire pour le concours des antiquités de la France;

5° *Annales de la ville de Verdun-sur-Saône-et-Doubs en Bourgogne*, par M. J.-P. Abel Jandet (de Verdun), 1865, br. in-8°;

6° *Revue archéologique* de mai 1865.

M. DE LA VILLEMARQUÉ fait hommage à l'Académie, au nom de M. Davy de Cussé de la 1e livr. d'un *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan relevés et réduits au pantographe* (Vannes, 1865, in-8°).

Séance du vendredi 19.

A l'occasion du procès-verbal de la séance précédente et de la lecture du mémoire de M. Henri Martin, de Rennes, qui y est relatée, M. VINCENT communique la note suivante :

« Un passage de l'empereur Héraclius, cité par Dodwell et publié par Halma à la fin du troisième livre des *Tables manuelles*, établit que l'année alexandrine commençait communément le 29 août, mais que pour les années intercalaires, dont le commencement précédait celui de l'année bissextile julienne, le commencement était fixé au 30 août : les dates alexandrines retardaient ainsi d'un jour jusqu'au 1er mars, où l'ordre se rétablissait par l'identité de ce jour avec le 5 *phaménoth.* »

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 19 mai, M. le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel, pour être soumis à l'examen de l'Académie, un rapport accompagné de dessins, qu'a envoyé à M. le Ministre des affaires étrangères

M. Engelhardt, commissaire français pour la navigation du Danube, et qui forme la suite de celui qui fut communiqué, le 5 août dernier, sur les découvertes épigraphiques faites dans les ruines de l'ancienne Troësmis de la Mœsie inférieure.

M. le Secrétaire perpétuel, rappelant l'intérêt du rapport dont cette première communication fut l'objet, propose la nomination, dans la prochaine séance, d'une commission qui, nonobstant l'absence du rapporteur de l'an dernier (M. Renier), pourrait être la même.

M. le Secrétaire perpétuel présente ensuite à l'Académie le tome XXII du *Recueil des historiens de la France*, édité par MM. de Wailly et Delisle, et renfermant la troisième livraison des monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV depuis 1226 jusqu'en 1328.

M. Brunet de Presle lit, en communication, les *Observations* suivantes *sur le texte des historiens byzantins*.

« Les Grecs instruits, qui vinrent après la destruction de Constantinople, en 1453, chercher un asile en Italie et dont M. Villemain, dans son *Lascaris*, a si bien esquissé le caractère et l'influence, n'apportaient pas seulement les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque. Presque tous, dans leur fuite, s'étaient efforcés de sauver aussi quelques manuscrits des historiens de Byzance, qui leur rappelaient la splendeur passée de leur patrie, souvent de précieux souvenirs de famille et les témoignages de leur foi traditionnelle. Mais si les Italiens accueillirent avec enthousiasme les poëtes, les orateurs, les historiens d'Athènes, admirables modèles qui hâtèrent en Occident ce grand mouvement intellectuel nommé *la Renaissance*, ils ne pouvaient prendre le même intérêt à des écrits dont le style ne porte que trop l'empreinte de la décadence, à ces longues annales entremêlées de discussions théologiques, souvent dirigées contre le Pape, d'invectives contre les Latins ou du minutieux cérémonial d'une cour dont la pompe avait autrefois ébloui l'Occident, mais dont on ne voyait plus que la vanité, depuis que l'empire grec s'était écroulé deux fois si facilement, d'abord devant les Francs, en 1204, et enfin devant les Ottomans. L'histoire des Turcs, dont les progrès rapides alarmaient l'Europe, préoccupait davantage, et on imprima deux fois en peu d'années, en 1556 et en 1562, la traduction latine de l'ouvrage de Laonic Chalcondyle sur les origines de ces redoutables conquérants.

» Par des motifs différents l'historien de Justinien, Procope, avait aussi trouvé dès 1509 un traducteur latin. Mais, à l'exception de Zonaras, dont les premiers livres embrassent l'histoire ancienne de Rome, de Nicétas Choniate, qui a raconté la prise de Constantinople par les Latins, de Zosime, dont Henri Estienne a joint les deux premiers livres à son édition d'Hérodien, en 1581, on ne trouvait encore au commencement du 17e siècle presque

aucun des historiens byzantins imprimé en grec. Tous ces écrivains ne méritent cependant pas d'être enveloppés dans le jugement sévère que Sainte-Croix a porté contre eux dans son *Examen des historiens d'Alexandre* et auquel Schœll paraît souscrire en le transcrivant dans son *Histoire de la littérature grecque*. D'ailleurs l'histoire, ainsi qu'on l'a souvent remarqué, n'a-t-elle pas le privilége, même sans le prestige du style et à la seule condition d'être sincère, de se faire lire avec intérêt? Et quel intérêt varié dans cette série d'écrivains dont les uns résument d'après des historiens, presque tous perdus aujourd'hui, les faits principaux de l'histoire universelle depuis la création, et dont les autres nous offrent à partir de Constantin les annales suivies du peuple qui s'efforça, durant plus de onze siècles, de soutenir le nom romain, de ce peuple chez qui les civilisations grecque et latine vinrent se fondre dans le christianisme, et qui, placé aux confins de l'Europe et de l'Asie et en lutte continuelle avec les peuples de l'orient et du nord, ne laissa jamais éteindre complétement le foyer des lettres dont il avait reçu le dépôt, et forme le lien entre les temps modernes et l'antiquité! A la vérité les faits importants sont trop souvent noyés dans des détails d'un intérêt secondaire, mais pour quiconque ne se laisse pas rebuter par l'aridité du premier aspect, les écrivains byzantins offriront une mine aux investigations historiques qui ne sera pas de longtemps épuisée.

» C'est ce que le jésuite Labbe eut le mérite de comprendre en traçant, en 1648, dans son *Protrepticon*, le plan du *Corpus historiæ byzantinæ*, qui, sous les auspices de Louis XIV, fut imprimé dans les splendides éditions du Louvre. Grâce au concours de savants tels que Henri de Valois, Pétau, Ducange, Goar, Fabrot, Boivin et enfin de M. Hase, qui, au commencement de ce siècle, a ajouté un dernier volume à cette collection, le programme de Labbe a été suivi et même à plusieurs égards dépassé. Avant que la collection du Louvre, qui forme plus de 40 volumes in-folio (indépendamment des suppléments, tels que l'*Imperium orientale* de Banduri), ne fût achevée, on en fit une réimpression à Venise à partir de 1729. Cette dernière, malgré les fautes qui la déparent, était elle-même devenue rare et peu accessible au commun des lecteurs, lorsqu'en 1827 M. de Niebuhr, le célèbre auteur de l'*Histoire romaine*, entreprit de donner en Allemagne, à Bonn, une nouvelle édition dans le format in-8° de la collection des historiens byzantins, avec toutes les améliorations que l'investigation des bibliothèques et les progrès de la critique historique pouvaient faire espérer de notre temps. A tous les travaux, dont les historiens byzantins avaient été l'objet dans les premières éditions et qui devaient être réimprimés intégralement, M. de Niebuhr promettait de joindre les textes publiés en dehors de la collection du Louvre ou récemment découverts qui s'y rattachaient et des considérations historiques nouvelles. Enfin une nouvelle édition du dictionnaire de Ducange de la moyenne et basse grécité enrichi et corrigé devait terminer cette collection, dont il eût en quelque sorte formé l'index général.

» Grâce à la vive impulsion qu'un homme d'un esprit aussi actif que M. de Niebuhr imprimait à tout ce dont il s'occupait, à ses nombreuses relations, au concours de jeunes savants, tels que MM. Schopen et Pinder qui avaient fait une étude spéciale de quelques parties des annales byzantines, la nouvelle édition, accueillie avec faveur, s'annonça par des améliorations très-réelles sur les précédentes.

» En m'accusant réception de quelques collations de manuscrits que je m'étais fait un plaisir de lui offrir, M. de Niebuhr m'écrivait en 1827 : « Dans peu de mois, j'aurai l'honneur de vous envoyer l'*Agathias* de ma ré-

cension. Je me flatte que vous trouverez qu'avec fort peu de moyens nous y avons beaucoup fait, et cela vous donnera, Monsieur, la certitude que votre travail ne sera pas perdu. »

» En effet les volumes qui se succédèrent rapidement, l'*Agathias* de Niebuhr (1828); le *Cantacuzène* de M. Louis Schopen (1828-1832); le *Léon le diacre,* reproduit par M. Iacobs d'après l'édition *princeps* de M. Hase, avec les *Acroases* de Théodose et l'ambassade de Luitprand (1828); les deux premiers volumes de *Nicéphore Grégoras* par M. Schopen (1829 et 1830); le livre si curieux de *Constantin Porphyrogénète* sur le cérémonial de l'empire, avec l'important commentaire de Reiske, dont une partie paraissait pour la première fois, par M. de Niebuhr en 1829; les extraits de *Dexippe*, d'*Eunape*, de *Pierre Patrice* et autres, avec les fragments trouvés par Mgr Mai dans les palimpsestes et revus par MM. Bekker, Niebuhr et Classen, en 1829; tous ces volumes, disons-nous, présentaient des additions d'un réel intérêt et une révision attentive.

» Après la mort si regrettable pour les lettres de M. de Niebuhr, le 2 janvier 1831, le libraire Weber continua courageusement l'entreprise conçue par Niebuhr, et désormais sous la direction (*auctoritate*) de l'Académie royale de Prusse et avec le concours de plusieurs philologues, qui se sont fait un nom par leurs travaux sur les auteurs classiques.

» On doit à MM. Louis et Guillaume Dindorf, qui avaient déjà publié la chronique de *Georges Syncelle* et *Nicéphore* en 1829, *Malalas* en 1831, la *Chronique paschale* en 1832, *Procope* en 1833-38; — à M. Lachmann *Genesius* en 1834; — à M. Meineke *Cinname* et *Nicéphore Brienne* en 1836; — à M. Classen la *Chronographie de Théophane* en 1839–41. Mais la part la plus active dans la direction de cette grande publication paraît avoir été dévolue à M. Bekker. C'est sous le nom de ce savant qu'ont paru, en moins de dix ans, de 1834 à 1844, *Théophylacte Simocatta*, *Ducas*, *Nicétas Choniate*, *Pachymère*, *Michel Glycas*, *Merobaudès* et *Corippus*, *Manassès*, *Zosime*, *Jean Lydus*, *George le Moine*, *George Cédrène* et *Scylitzès*, *Codinus*, *Anastase le bibliothécaire*, *Ephrem*, *Léon le grammairien*, *Paul le silentiaire*, *George Pisida*, *Laonic Chalcondyle*, *Phrantzès*; puis, en 1849, l'*Historia politica et patriarchica Constantinopoleos* et les *Epirotica*; en 1853, l'histoire inédite de *Michel Attaliote*, que j'avais retrouvée dans un manuscrit de notre Bibliothèque et dont j'avais remis la copie dix-huit ans auparavant à M. Weber; enfin, en 1855, les livres inédits de *Nicéphore Grégoras*, dont j'avais également envoyé la copie depuis bien des années. Rien n'a paru depuis, et l'on attend toujours le second volume d'*Anne Comnène* qui compléterait un des ouvrages les plus intéressants de la collection.

» On conçoit que le libraire-éditeur, découragé par la mort ou l'abandon de ses premiers collaborateurs et de ses souscripteurs et par l'indifférence du public lettré, n'apporte plus à cette entreprise la même activité qu'il y a trente-huit ans. Mais le peu d'intérêt que cette publication excite parmi la jeunesse studieuse des universités allemandes ne tient-il pas en partie au dédain que M. Bekker semble professer pour ces écrivains du moyen âge qu'il honore à peine d'une préface de quelques lignes, au lieu des commentaires instructifs qui, dans le plan de Niebuhr, devaient les accompagner? Les textes n'offrent pas toute la correction désirable. Ces imperfections sont d'autant plus regrettables qu'il y a peu d'espoir qu'un autre éditeur reprenne de longtemps une si grande et si lourde entreprise, à moins que les savants grecs de Constantinople, qui montrent aujourd'hui une louable ardeur pour l'étude de leur histoire nationale, ne reculent pas devant une nouvelle édition de la Byzantine, qu'ils seraient mieux que

d'autres à même d'éclairer par les traditions locales et les monuments subsistants. En attendant qu'un pareil vœu se réalise, il n'est peut-être pas inutile de signaler quelques-unes des améliorations dont le texte de la Byzantine serait susceptible et que des philologues aussi distingués que ceux que nous venons de nommer n'auraient pas manqué d'introduire dans leur édition, s'ils y avaient apporté le même intérêt que M. de Niebuhr et ses premiers collaborateurs.

» En 1852, M. le Dr Mullach, qui s'est fait surtout connaître par une édition des fragments des philosophes éléates et du traité d'Aristote sur Mélissus, Xénophane et Gorgias, mais qui ne croit pas déroger en sortant quelquefois du cercle de l'antiquité classique, a publié, sous le titre de *Conjectaneorum Byzantinorum libri duo*, quelques observations sur le texte du *Ducas* de l'édition de M. Bekker. Je ne crois pas que M. Mullach ait toujours rencontré juste dans les corrections qu'il propose, et je me permettrais de suggérer quelques sous-amendements. Mais je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il insiste sur la nécessité, même pour les hellénistes les plus experts, d'étudier d'une manière toute spéciale le siècle des écrivains qu'ils se proposent d'éditer.

» L'absence de cette étude d'ensemble se fait sentir dans la plupart des volumes de l'édition allemande de la Byzantine. Lorsqu'il existait d'un auteur plusieurs manuscrits, l'Académie de Berlin les a fait collationner, et les variantes ont été soigneusement indiquées au bas du texte. Mais plusieurs de ces écrivains byzantins ne nous ont été conservés que par un seul manuscrit, ou, s'il en existe plusieurs copies, elles sont en général récentes et n'offrent que des variantes insignifiantes. Un secours plus utile, et que les nouveaux éditeurs ont presque toujours négligé, c'est de comparer entre eux les auteurs qui ont raconté les mêmes faits, quelquefois presque dans les mêmes termes. Le *Corpus historiæ byzantinæ* contient quelques écrivains originaux, qui se sont bornés à raconter l'histoire de leur temps, et d'autres qui, voulant embrasser une période plus étendue, ont résumé ou quelquefois simplement copié les premiers. En voici un exemple : les éditeurs de *Cédrène* m'avaient demandé d'éclaircir par l'examen des manuscrits de Paris une question assez controversée, le point où finissait l'histoire de *Scylitzès* et celui où commençait celle de *Cédrène*. C'est en feuilletant dans ce but un des manuscrits de ces auteurs que j'y ai trouvé l'histoire de *Michel Attaliote* qui n'y avait point été signalée. *Attaliote* a raconté brièvement, à partir de 1034 de J.-C., les règnes de Michel Paphlagon, de Michel Calafat, de Constantin Monomaque, de Théodora, de Michel Stratioticus et d'Isaac Comnène. Arrivé aux règnes de Constantin Ducas, de Romain Diogène et de Michel Parapinace, sous lesquels il exerça de hauts emplois, il entre dans des détails très-précis et très-intéressants sur les événements dont il fut témoin et quelquefois acteur. Enfin son histoire devient un panégyrique lorsqu'il raconte l'avénement de Nicéphore Botaniate à qui son livre est dédié. Mais ce prince fut détrôné la seconde année de son règne, en 1080, par Alexis Comnène. Attaliote se tint probablement dès lors à l'écart et ne chercha point à multiplier les copies de son livre; et Jean Scylitzès, qui écrivit sous les règnes suivants, ne se fit pas scrupule de s'en approprier une partie en effaçant les éloges donnés à Botaniate ou en les corrigeant quelquefois d'une façon assez maladroite. Enfin Cédrène à son tour inséra dans son histoire une portion de celle de Scylitzès. En sorte qu'il est telle page qu'on peut lire dans divers manuscrits sous les noms d'Attaliote, de Scylitzès ou de Cédrène, sauf quelques variantes, qui ne sont pas le résultat de la somnolence d'un copiste, mais dont on peut aisément reconnaître l'intention.

» Ayant eu souvent l'occasion de consulter et de comparer entre eux dans un but historique les divers auteurs de la Byzantine, j'y ai relevé un assez grand nombre de fautes que les éditeurs, trop exclusivement concentrés dans la récension du texte qu'ils étaient chargés de publier, n'ont pas remarquées. Ces fautes portent le plus souvent sur les dates et sur les noms propres. Celles qui altèrent la diction n'ont pas échappé aux habiles philologues allemands, mais il faut s'être occupé de l'histoire et de la géographie du moyenâge pour remarquer l'altération d'un nom propre. Ce sont quelques exemples de ce genre qu'il me paraît utile de signaler, car ce que l'on cherche dans les historiens byzantins, ce n'est pas l'élégance du style, mais l'exactitude des faits. On m'excusera donc si je m'arrête à des détails un peu minutieux et qui ne portent quelquefois que sur le changement d'une lettre majuscule en minuscule ou *vice versa*. Ces exemples sont pris un peu partout, suivant le hasard de mes lectures; et, pour faire comprendre les erreurs que j'ai cru voir, je suis obligé d'indiquer les circonstances auxquelles chacun de ces passages se rapporte. »

M. Deville, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire, en communication, *sur la colonne Trajane.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Polain, correspondant de l'Académie, *Liste chronologique des édits et ordonnances de l'ancien duché de Bouillon*, de 1240 à 1795 (Bruxelles, 1865, br. in-8°);

2° Au nom de M. Oppert, *le Livre de Judith* (extrait de l'*Annuaire de la Société d'ethnographie*, Paris, 1865, br. in-8°);

3° *Tibetische Texte* übersetzt und erläutert von Emil Schlagintweit : 4° Mémoire contenant l'*Inscription du monastère de Hémis à Ladak* (Munich, 1864, br. in-8°) ;

4° *Sceaux du XIV*° *siècle ayant servi à diverses juridictions de la sénéchaussée du Poitou*, par M. Vallet (de Viriville) : extrait du 28° vol. des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, br. in-8°;

5° *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. IV, 1re liv. (Guéret, 1865, in-8°);

6° *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 1864, br. in-8° ;

7° *Revue historique de droit français et étranger* (livr. de mars-avril 1865, br. in-8°) ;

8° *Annales de philosophie chrétienne :* Num. d'avril 1865;

9° *Annales de la propagation de la foi* : Num. de mai 1865 ;

10° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte;*

11° *Annuaire philosophique*, t. XI, 6e livr. : mai 1865.

M. le Président, au nom de M. Edmond Le Blant, fait hommage à l'Académie d'une livraison nouvelle de son *Recueil d'inscriptions chrétiennes de*

la Gaule, contenant les feuilles 27-40 du tome II, et les planches 55 à 66 terminant ce tome.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 26.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 24 mai 1865, adresse ampliation d'un décret rendu, sur sa proposition, le 20, et par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. WADDINGTON, pour remplir la place d'académicien ordinaire, devenue vacante par le décès de M. le comte BEUGNOT, est approuvée.

En conséquence, M. WADDINGTON est introduit et présenté à l'Académie par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. M. le PRÉSIDENT l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Par un autre message du 22 mai, M. le Ministre adresse les travaux de l'Ecole française d'Athènes envoyés par le Directeur de l'école pour l'année 1864-65, ce sont :

1° Un mémoire *sur l'art et le génie thébains*, par M. Decharmes, membre de deuxième année, 67 pages in-folio ;

2° Deux mémoires de M. Gebhart (4e année) intitulés, l'un, « *Le portrait en sculpture dans l'antiquité* » (26 pp. in-folio), l'autre, « *Essai sur la peinture de genre chez les anciens* » (81 pp. in-folio).

Un autre membre de l'Ecole, M. Petit de Julleville, de deuxième année, ayant entrepris un travail *sur l'établissement du christianisme en Grèce*, d'après l'une des questions proposées par l'Académie, et la première partie de ce vaste sujet ayant pu seule être achevée, a demandé et obtenu l'autorisation de retarder l'envoi de son travail.

Ces nouveaux mémoires ont été communiqués, le jour même, à la commission de l'Ecole d'Athènes, saisie antérieurement des deux mémoires de M. Terrier (*sur Délos*, 1re partie) et de M. Armingaud (*sur les Relations de Venise avec l'empire d'Orient*, 1re partie), lesquels sont à l'examen.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission qui sera chargée d'examiner les nouvelles inscriptions transmises par M. le Ministre de l'instruction publique et accompagnant le second rapport de M. Engelhardt à M. le Ministre des affaires étrangères sur le résultat des fouilles de Troësmis.

Sont élus, au scrutin de liste, membres de ladite commission : MM. de Longpérier, Renier, Quicherat et Waddington.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Question des porismes : Notice sur les débats de priorité auxquels a donné lieu l'ouvrage de M. Chasles sur les porismes d'Euclide*, par M. Breton de Champs (Paris, 1865, br. in-8°), écrit dont l'auteur fait hommage à l'Académie par une lettre, où il en signale le caractère et l'importance, se référant d'ailleurs à la découverte d'un résumé de l'ouvrage perdu d'Euclide, publié par lui en 1849;

2° *Revue numismatique*, nos de janvier à avril 1865;

3° Par M. le Président, au nom de l'auteur, M. Ed. Chaignet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, une dissertation intitulée « *Des formes diverses du chœur dans la tragédie grecque* » (Paris, 1865, br. in-8°) : M. le Président signale l'intérêt de cet écrit qui témoigne d'études sérieuses sur l'art dramatique chez les Grecs, études déjà prouvées par d'autres ouvrages.

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 2.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 2 juin, M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, pour faire suite à sa communication du 19 mai dernier, plusieurs inscriptions et photographies prises sur les ruines de Troësmis, et adressées à M. le Ministre des affaires étrangères par M. Engelhardt. — Renvoi de ces nouveaux documents à la commission récemment nommée.

M. Vincent fait la première lecture d'un mémoire *sur l'année alexandrine*.

M. Brunet de Presle lit la suite de ses *Observations sur le texte des historiens byzantins*.

» Sous le règne de Michel IV, en 1034, un métropolitain de Thessalonique, nommé Théophane, accusé de concussions, fut relégué dans une de ses propriétés. L'empereur fit administrer le diocèse par une personne chargée de remettre au titulaire une pension alimentaire. Cédrène s'exprime ainsi (t. 2, p. 519. ex recens. Im. Bekker) : » Καὶ τὸν μητροπολίτην 'εξωθεῖ τῆς ἐκκλησίας καὶ ἔν τινι κτήματι περιορίζει. Ἐφίστησι δὲ προμηθέα τῇ μητροπόλει, παρ' οὗ καὶ οὗτος σιτηρέσια λαμβάνειν τετύπωτο καὶ καθ' 'εαυτὸν διάγειν. La nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* cite plusieurs exemples, tirés de Nicéphore Grégoras, d'Ephrem, de Phrantzès, du mot προμηθεύς employé comme ici dans le sens de *tutor* ou *curator*. Mais les éditeurs de Cédrène n'ont pas compris le sens de ce mot, et, en y mettant une majuscule, ils en ont fait un nom propre, *Prométhée*. Le traducteur latin va plus loin, il lui fait conférer l'épiscopat par l'empereur : *episcopatum Prometheo committit, mandatque ut Theophani alimenta præbeat isque privatus vivat*. Lebeau et son nouvel éditeur Saint-Martin parlent d'après ce passage de l'archevêque Prométhée et l'exact Lequien n'a pas manqué, dans son *Oriens christianus*, d'enrichir la liste des archevêques de Thessalonique de ce nom mythologique. Prométhée y figure comme le trente-quatrième archevêque.

» Une autre majuscule a, je crois, donné naissance à une ville qu'on cherche en vain sur les cartes. C'est encore dans Cédrène (t. 2, p. 741, éd. Bekker) : « Λέκας δέ τις ἀπὸ Παυλικιάνων Φιλιππουπόλεως ὡρμημένος ἐξ Ἐπιγαμβρίας ηὐτομόλησε τοῖς Πατζινάκοις. *Lecas autem quidam a Paulicianis ex Philippopoli profectus Epigambria ad Patzinacas transfugit*. » En 1819, Constantin Œconomos, prêtre de Philippopolis, a composé, à la demande du métropolitain de cette ville, Païsios, et fait imprimer à Vienne une description très-exacte de cette province, avec une carte où les moindres villages et les monastères isolés sont indiqués. Les souvenirs historiques, les inscriptions, les médailles qui se rapportent à cette contrée sont recueillis dans cette monographie. Je n'y trouve pas *Epigambria*, et quoique la désinence βρία soit fréquente en Thrace et signifie, selon Etienne de Byzance (v. Σηλυμβρία), *une ville* dans l'idiome du pays, je crois que dans la phrase de Cédrène le mot Ἐπιγαμβρία n'est que le mot commun qui signifie *alliance par mariage* et je traduirais : » Un certain Lécas, qui était issu par alliance des Pauliciens de Philippopolis, passa chez les Patzinaces. »

« J'ai cru long-temps que les éditeurs de la chronique d'Ephrem avaient pris des montagnes pour un chef de brigands. Mais voici qu'une charte de fondation d'un monastère, récemment publiée, si elle est authentique, renverserait ma conjecture. Je vais cependant indiquer ce qui me l'avait suggérée.

» Manuel Comnène, après avoir repris Corfou sur les Siciliens en 1148, voulut châtier les Serviens et les Dalmates qui s'étaient alliés contre lui avec les Hongrois. Nicétas Choniate (liv. II, § 6, p. 119) raconte qu'un chef des Serviens, qu'il ne nomme pas, ne se sentant pas de force à résister en rase campagne, abandonna la plaine, ne voyant plus de salut pour lui que dans les montagnes. Ἀφίσταται μὲν τῶν πεδινῶν, εἰς δὲ τὰ ὄρη αἴρει τοὺς ὀφθαλμούς, etc. Ephrem, auteur d'une histoire en vers, publiée

pour la première fois par Mgr Mai, d'après un manuscrit unique du Vatican, rapporte les mêmes faits dans les vers suivants (v. 4141, p. 175, éd. Im. Bekker) :

Ἄναξ ἐπέστη Πελαγονίας τόποις,
καὶ Τριβαλλάρχην Οὔρεσιν κακεργάτην
μέτεισιν αὖθις κατὰ Ῥωμαίων ὅπλα
κινοῦντα κακῶς Παιόνων συμμαχίᾳ.

» On ne sait rien sur Ephrem, dont le nom est donné par Raphael Volaterran comme auteur de cette chronique dont la première page a disparu. Mgr Mai a établi qu'il avait mis en vers les chroniques de Nicétas Choniate et de George Acropolite. J'avais donc été amené à penser que c'étaient les mots εἰς τὰ ὄρη, *dans les montagnes*, qu'Ephrem avait rendus par le datif pluriel et la forme poétique οὔρεσιν pour ὄρεσιν, et je supposais que c'était à tort que Mgr Mai avait fait de ce mot un nom propre en y mettant une majuscule et en traduisant *Triballorum principem injurium Uresim impetit*. Mais on produit un chrysobulle signé d'un Uresis, qui est, dit-on, le prince servien Ourosch, sur lequel la *Chronique d'Epire*, publiée pour la première fois par Pouqueville et réimprimée par M. Bekker, donne de nombreux détails. J'abandonne ma conjecture ; cependant j'avoue que je voudrais qu'on examinât de plus près le chrysobulle attribué à Uresis et qui me paraît un peu suspect, et cette chronique d'Epire que je crois très-moderne, bien qu'elle commence par des détails très-précis sur l'enlèvement de Proserpine. Pouqueville l'a publiée sous le nom de Michel Nepota Duc, et elle commence par un tableau chronologique emprunté à la chronique imprimée sous le titre de *Ducæ Michaelis Ducæ nepotis*. N'y a-t-il pas là quelque confusion? C'est une question que je laisse à examiner à M. Heuzey, qui a recueilli dans les couvents des Météores de curieux renseignements sur la condition encore si peu connue de l'Epire au moyen-âge.

» Deux vers de cette chronique d'Ephrem auraient dû faire apercevoir d'une double erreur qui s'est glissée dans le texte et dans la traduction latine de Nicétas Choniate (Liv. VII, p. 275, éd. Bekker). Un titre ecclésiastique a été pris pour un nom propre. Il est question de Soterichus Panteugenus, évêque désigné de la grande Antioche, ville qui prit le surnom de Théoupolis après avoir été relevée par Justinien (Voy. Etienne de Byzance au mot Θεούπολις et Procope *De ædificiis Justiniani*, l. II, 10, p. 238, éd. Dindorf). Le texte de Nicétas porte : Ὁ ὑποψήφιος τῆς Θεουπόλεως μεγάλης Ἀντιοχείας Σωτήριχος ὁ Παντεύγενος. L'ancien éditeur Jér. Wolf a cru qu'il s'agissait de deux personnages et de deux villes différentes, il a traduit : *Hypopsephius Theopolitanus*, *Soterichus Panteugenus Antiochenus*. Cette erreur de Wolf a été relevée par Mgr Mai dans son édition d'Ephrem, où le même fait est exprimé de la façon suivante qui ne laisse aucune amphibologie (v. 4746, p. 198) :

Σωτήριχός τις Παντεύγενος τοὐπίκλην,
τελῶν ὑποψήφιος Ἀντιοχείας,

Ces deux vers avaient été déjà cités par Ducange dans le *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, au mot ὑποψήφιος, dont il explique le sens, qui est celui d'*évêque élu, mais non encore consacré*. Le dernier éditeur n'a profité ni de l'article du glossaire, ni de la note de Mgr Mai qu'il a réimprimée.

» Le même Ephrem, dont nous venons de nous servir pour corriger Nicétas, peut l'être à son tour à l'aide de cet historien. Au vers 4222 (p. 178, éd. Bekker), Ephrem dit, en parlant du mariage de Manuel Comnène avec Marie d'Antioche :

Ἔγημε κάλλος εὐπρεπεστάτην κόρην,
Ἀντιοχείας σατράπου θυγατέρα,
Ἰταλιώτου Πετεβίνου ἱππότου,

Mgr. Mai traduit *prognatam Petebino equite ex Italia*, et l'éditeur de Bonn inscrit Petebinus dans la liste des noms propres. Cependant on sait que Marie d'Antioche était fille de Raymond de Poitiers. Les mots πετεβίνου ἱππότου employés par Ephrem, ainsi que par Cinname et par Nicétas Choniate, doivent donc se traduire par *chevalier poitevin*. Quant à l'épithète d'Ἰταλιώτης dont Ephrem se sert, peut-être la prend-il dans le sens général de *latin* : Nicétas Choniate (p. 151) a employé le mot φράγγος. Peut-être aussi Ephrem a-t-il confondu le Poitou et Padoue : les Grecs n'étaient pas forts sur la géographie de l'Occident.

» Au vers 3222 du même poëme on lisait dans le manuscrit :

Ὁ Καταχαλὼ τοὐπίκλην Κεκαυμένος .

Mgr Mai, qui ne connaissait pas apparemment ce personnage, lequel porte le double nom de Catacalon et de Kekavménos, a corrigé ce surnom en κεκασμένος dans le sens d'*illustre*. Il est étonnant que l'éditeur de la Byzantine, où ce nom revient très-souvent, n'ait pas rétabli dans la nouvelle édition d'Ephrem la leçon du manuscrit. Le traducteur latin de Cédrène rend quelquefois ce surnom, qui signifie *le brûlé*, par *combustus* et d'autre fois par *ambustus*, qui rappelle un surnom devenu héréditaire dans l'antique famille Fabia. Mais il résulte de cette variante que les actions de ce général, qui joua un grand rôle dans le milieu du XI[e] siècle, sont réparties sous deux noms dans l'index historique.

» Au vers 3577 du même poëme (p. 153 de l'édit. de Bonn), on lit :

Καὶ Ῥαϊμοῦνδος, οὗ πατὴρ ἦν Ῥομπέρτος,

Il faut rétablir Βοεμοῦνδος, Bohémond, ou au moins avertir de cette confusion qui pourrait bien être du fait de l'auteur : les noms occidentaux se brouillent aisément dans la bouche des Grecs.

» Pendant que nous nous occupons d'Ephrem, citons une petite erreur d'un autre genre qu'il eût été facile de faire disparaître. C'est en parlant de la mort d'Alexis Comnène (vers 3690, p. 158, éd. Bekker) :

Μετ'οὐ πολὺ δέδεκτο τέρμα τοῦ βίου,
κατὰ στομάχου μύδρον εἰσδεδεγμένος
Ἀσκληπιαδῶν προσταγῇ τε καὶ κρίσει.

Mgr Mai traduit : *cum medicorum consulto judicio ardentem pilulam stomacho recepisset*. Toutefois le savant cardinal avait conçu quelques doutes sur

ce sens, car il ajoute en note : « μύδρον. *Judicent eruditi de hujus vocabuli sensu.* » M. Bekker a reproduit la traduction et la note. Le sens de μύδρος, *fer rouge,* ne présentait pas cependant de difficulté sérieuse, et d'ailleurs il suffisait de se reporter à Zonaras pour savoir que les médecins appliquèrent à Alexis *un cautère à l'estomac.*

» Je reviens aux altérations que les noms ont subies dans la Byzantine et dont M. de Salverte aurait pu grossir un des chapitres de son *Essai sur les noms propres.* Si quelques majuscules ont été mises mal à propos, il faut les rétablir ailleurs. George Syncelle (*Chronographie*, t. 1er, p. 23-24, de l'éd. de M. Guil. Dindorf), cite un passage du philosophe Zosime de Panopolis, ἐκ τῶν γεγραμμένων αὐτῷ πρὸς θεοσέβειαν. Le traducteur latin a rendu ces mots par *divino cultui magis ac magis augendo.* Il fallait dans le texte mettre une majuscule à Θεοσέβεια, et traduire *ad Theosebiam : dans ses livres adressés à Théosébie.* Le fragment cité qui commence par les mots : « *ô femme!* ὦ γύναι, » aurait pu avertir l'éditeur de la méprise, et d'ailleurs s'il s'était reporté à l'article de Suidas reproduit dans les notes de Goar à la fin du volume, il y aurait lu Ζώσιμος, Ἀλεξανδρεὺς φιλόσοφος. Χημευτικὰ πρὸς Θεοσεβίαν τὴν ἀδελφήν.... Ce nom de Théosébie analogue à celui d'Eusébie, si usité depuis le christianisme, manque dans les lexiques de noms propres de Crusius et de Pape et dans la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ gr.*, mais on y trouve celui de Θεοσέβιος.

» Ce genre d'erreur que je signale dans la Byzantine est fréquent dans tous les ouvrages publiés pour la première fois d'après les manuscrits où aucun signe orthographique ne distingue les noms propres. Ainsi le savant Fabricius et même son soigneux éditeur Harles n'ont pas échappé à ce danger. On trouve dans leur *Bibliothèque grecque* plusieurs noms d'auteurs purement imaginaires. En voici un ou deux exemples :

» Dans la liste des astronomes perdus, *astrologi deperditi* (vol. IV, p. 166, éd. Harles), on trouve un Paracation d'après ce passage du scholiaste d'Hésiode : Ὅταν δὲ γένηται σύνοδος καὶ ἐγγύτης ἡλίου καὶ σελήνης, ὡς Παρακατίων λέγει, τότε καὶ ὁ γάμος εὔκαιρος. Harles ne connaissant pas d'ailleurs d'écrivain de ce nom propose de corriger en ὥσπερ ὁ Κάτων λέγει. Mais il n'y a rien à changer que la majuscule en minuscule pour reconnaître dans παρακατιών le participe présent de παρακάτειμι. Le sens est donc, *comme il le dit lui-même un peu plus bas :* παρακατιών, *en poursuivant.*

» Fabricius à son tour (vol. X, p. 539 : t. XI, p. 699, éd. Harles) rapporte, d'après Ducange, une recette contre la fièvre, tirée du manuscrit MCCLXI de la Bibliothèque du Roi, et qu'il attribue à *Melanius Cocinus* d'après ce titre Ἑρμηνεία πάνυ ὠφέλιμος εἰς τὸν πυρετόν, γράφεται δὲ οὕτως μετὰ Μελανίου Κοκίνου. Ces derniers mots signifient simplement que cette recette doit être écrite *en encre rouge,* μετὰ μελανίου κοκίνου, ou κοκκίνου. Et en effet, le manuscrit indiqué par Fabricius et qui porte aujourd'hui le no 2224, contient (au folio 77, verso) une formule magique écrite en encre rouge.

» Je retrouve ces deux mots dans un passage des *Hieroglyphica* d'Horapollon, où ils ont donné lieu à une erreur plus singulière. C'est au chap. 38 : « *Comment on exprime les lettres égyptiennes.* » Je lis : Μέλαν καὶ κόκκινον καὶ σχοίνιον ζωγραφοῦσι, ils représentent l'encre noire et rouge et un roseau. On trouve, en effet, dans les hiéroglyphes, et avec le sens qui lui est ici assigné, une tablette de scribe avec ses deux godets de couleur noire et rouge et un calam. Un ancien copiste d'Horapollon paraît avoir remplacé le mot κόκκινον par celui de κόσκινον,

un van, *vannus*. Puis est venu un scholiaste qui a voulu rendre raison de ce symbole et voici comme il s'y prend : « Κόσκινον, *un van*, parce que le van étant le premier instrument de la confection du pain se fait avec le roseau. Les Égyptiens indiquent par là que quiconque a la nourriture du corps doit étudier les lettres, mais que celui qui n'a pas de quoi vivre doit recourir à un autre métier. C'est aussi pour cela que chez les Egyptiens la science se nomme σβῶ, ce qui signifie complète nourriture, πλήρης τροφή... » La note est curieuse, mais elle a surtout l'avantage de constater que dans le livre d'Horapollon, tel qu'il nous est parvenu, il y a deux parts à faire : l'énonciation du sens des hiéroglyphes et les explications qui ont été ajoutées postérieurement, puisqu'ici elles s'attachent à une leçon du texte altérée déjà par les copistes. »

M. Munk fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage suivant : *Chrestomathie biblique* ou *Choix de morceaux de l'ancien Testament*, traduits du texte hébreu et accompagnés de sommaires et de notes par Louis Segond, docteur en théologie, pasteur de l'église de Genève (Genève, 1864, 1 vol. in-8°). « M. le pasteur Segond, ajoute M. Munk, a eu, ainsi qu'il le dit dans sa Préface, pour but d'offrir à la jeunesse et aux familles un volume de littérature religieuse, où l'on puisse lire et apprécier quelques-uns des plus beaux morceaux de l'Ancien Testament, principalement des livres poétiques et prophétiques. Il a mis en tête de la plupart des fragments de courts résumés analytiques, accompagnés de quelques appréciations littéraires ou religieuses, et quelques notes expliquant les passages les plus obscurs. Sa traduction est élégante et en général fidèle. Sans s'astreindre à une *littéralité*, qui serait contraire au génie de la langue française, il a toujours cherché à saisir la pensée de son auteur et à la reproduire le plus exactement possible. M. Segond me paraît appelé à nous donner enfin une traduction française qui puisse satisfaire aux besoins des études hébraïques et aux exigences du goût littéraire. Il va publier prochainement une traduction du prophète Isaïe avec des notes et des sommaires analytiques, et il est chargé officiellement par l'église de Genève d'une version nouvelle de l'Ancien Testament tout entier. Sa *Chrestomathie* peut être considérée comme un beau spécimen de cette version. »

M. Le Clerc fait hommage au nom de l'auteur, M. L. Vaucher, du 2e fascicule de son livre intitulé : *In M. Tullii Ciceronis libros philosophicos curæ criticæ* (Lausanne, 1865, in-8°).

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Noël Des Vergers, correspondant de l'Institut, et de la part des auteurs : I. deux mémoires du professeur Francesco Rocchi, in-

titulés, l'un : « *Di un frammento d'iscrizione Forlinese restituita agli imperatori Caracalla e Geta* » (br. in-4°), l'autre : « *Di una iscrizione in onore di Geta Cesare scoperta in Ancona* » (br. in-4°) ; — II. un mémoire de M. le comte Giov. Gozzadini intitulé, « *Intorno all' acquedotto ed alle terme di Bologna* » (in-4°) ;

2° *Su talunni articoli del Bullettino della Commissione di antichità e belle arti in Sicilia : lettera di* Carlo Crispo Moncada » (Palermo, 1865, br. in-12) ;

3° *Supplimenti letterarii* dal Can. Prof. Giovacchino Geremea, di Catania (br. in-8°) ;

4° *La ladrerie du porc dans l'antiquité*, par le Dr J. M. Guardia, bibliothécaire-adjoint de l'Académie de médecine (Paris, 1865, br. in-8°) ;

5° *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 1er trimestre de 1865 ;

6° *Le cabinet historique* : avril 1865 ;

7° De la part de M. Ducrocq, libraire-éditeur, à titre de remercîment des bienveillantes communications qui lui ont été faites, I. *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis* 1789, par M. J. Chénier, précédé d'une *Notice* sur l'auteur par Daunou ; — II. *Tableau historique de l'érudition française* ou *Rapport sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne depuis* 1789, par Dacier ; précédé d'une *Notice* sur l'auteur par Silvestre de Sacy ; — III. *Eloges historiques* de Cuvier, précédés de l'*Éloge* de l'auteur, par M. Flourens ; — IV. *Mélanges de littérature orientale* de Silvestre de Sacy, précédés de l'*Eloge* de l'auteur par M. le duc de Broglie ; — V. *Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle*, par Daunou, précédé d'une *Notice* sur l'auteur par B. Guérard ; — VI. *Mélanges d'érudition et de critique historique*, par Letronne, précédés de *l'Eloge* de l'auteur par le baron de Walckenaer ; — VII. *Mélanges d'histoire et de philologie orientale* par Etienne Quatremère, précédés d'une *Notice* sur l'auteur par M. Barthélemy Saint-Hilaire. En tout 7 vol. in-8°, avec portraits.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 9.

M. le Secrétaire perpétuel fait lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 8 juin, M. le Ministre de l'in-

struction publique adresse un troisième mémoire de M. Gebhart, membre de l'Ecole française d'Athènes, ayant pour titre : *Etude de la sculpture primitive en Egypte* (16 pp. in-4°). — Renvoi à l'examen de la commission.

Par un second message du même jour, M. le Ministre de l'instruction publique transmet, de la part de son collègue des affaires étrangères, les volumes IV à XIX des *Publications de la société d'archéologie* du Grand-Duché de Luxembourg, accompagnés d'une lettre d'envoi signée du secrétaire-conservateur, au nom de l'administration de ladite société.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie plusieurs passages d'une lettre datée de Rome, le 3 juin, qu'il a reçue de M. Renier, et qui donne d'intéressantes nouvelles de l'effet produit par les découvertes de M. P. Rosa, qui ont fait connaître la véritable topographie du mont Palatin et des lieux voisins; d'une autre découverte capitale que vient de faire M. de Rossi, correspondant de l'Académie, qui a retrouvé l'entrée primitive et principale de la catacombe de Flavia Domitilla, entrée tout à fait semblable, extérieurement, à celle des grands hypogées païens, et qui confirme la doctrine de M. de Rossi sur *la légalité* des cimetières des premiers chrétiens; enfin d'un tombeau trouvé à Ostia, orné de peintures remarquables se rapportant à la profession du défunt. La dernière partie de la lettre renferme quelques détails curieux sur l'*Hercule Mastai*, appelé ainsi du nom du pape régnant, qui en a fait l'acquisition. Ce colosse de bronze doré, de près de 4 mètres de hauteur (la plus grande statue antique de bronze qu'on ait découverte jusqu'ici) a été trouvé sur l'emplacement du théâtre de Pompéi, et paraît être l'une des statues qui, ainsi que nous l'apprend Pline, ornaient ce monument. Au reste, M. Renier lui préfère de beaucoup la belle statue d'Auguste trouvée dans les ruines de la villa de Livie, à *Prima porta,* laquelle porte une cotte d'armes aux franges dorées et un manteau qui était entièrement peint en pourpre.

M. Vincent commence la seconde lecture de son mémoire *sur l'année alexandrine.*

M. de Rougé croit devoir faire, à ce sujet, quelques réserves

sur la qualification d'*année civile* donnée par M. VINCENT à l'année vague égyptienne, celle à laquelle les astronomes ont rapporté leurs observations pour la commodité du calcul.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait par M. QUICHERAT au nom de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Deville, correspondant de l'Académie, termine sa lecture, en communication, *sur la colonne Trajane.*

ANALYSE.

Dans cette notice, consacrée à l'histoire proprement dite du monument, M. Deville traite successivement de l'époque et de la durée de sa construction, de sa dédicace, de ses dimensions primitives, toutes questions, dit-il, qui n'ont été en quelque sorte qu'effleurées, et qui méritent un examen particulier. Il commence par rectifier l'assertion de Dion Cassius, que la colonne Trajane avait été érigée par Trajan lui-même, et invoque à cet effet l'inscription antique gravée sur la base même du monument, laquelle prouve que l'empereur était resté, du moins officiellement, étranger à cette érection, et que ce fut le sénat qui, au nom du peuple romain, fit élever cette colonne et la lui dédia, conformément au droit qui lui appartenait, et que les bons empereurs avaient respecté, de décréter les honneurs triomphaux et d'en consacrer le souvenir par l'érection de monuments publics. D'après la même inscription, M. Deville constate que ce fut entre la guerre des Daces et celle des Parthes que la colonne Trajane fut élevée, et que sa construction dut embrasser une période de quatre années, de l'an 109 à l'an 113, époque de la dédicace. Abordant ensuite la question de ses dimensions primitives, il demande à Piranesi la mesure de la portion antique encore subsistante au moment où il en relevait les dessins, et trouve pour l'intervalle de la base au chapiteau 35^{m},26. Restait pour avoir la hauteur totale à retrouver les proportions de la statue antique qui jusqu'au XVIe siècle avait formé le couronnement de la colonne et celles du socle

qui la supportait. Or on savait dès longtemps que la tête de cette statue mesurait, du sommet du crâne à la pointe du menton, 2 pieds 3 pouces romains, soit 0m, 652. M. Deville eut l'idée, pour s'assurer de la proportion de la tête relativement au corps entier, de se reporter aux figures mêmes de Trajan reproduites sur les bas-reliefs de la colonne, jugeant que le travail de la statue avait pu être confié à l'un des artistes qui avaient exécuté avec tant de talent ces figures, et que l'artiste dans ce cas avait dû appliquer à la statue le type proportionnel déjà adopté par lui. Généralement ces figures de Trajan sur les bas-reliefs sont dans la proportion de huit têtes. La statue aurait donc d'après cela mesuré 5m, 21 de hauteur. Quant à sa base, laquelle se composait (les médailles en font foi) d'une simple plinthe ou dé horizontal posé sur le chapiteau même de la colonne, elle avait dû, dit M. Deville, être combinée de manière à ce que les jambes et les pieds de la statue fussent vus d'en bas à une distance peu éloignée. « Or, d'après les lois de la perspective, ils eussent été masqués par le chapiteau de la colonne, si le dé fût resté dans la mesure d'une plinthe ordinaire, comme celle des statues vues de plain pied. » Cela étant, M. Deville a cru pouvoir, sans exagération, en porter la hauteur à 60 ou 70 centimètres, ce qui lui donne pour la hauteur totale de la colonne antique 41m,17, chiffre qui s'accorde d'une façon surprenante avec celui que nous ont transmis Eutrope et Cassiodore, 140 pieds, soit 41m,16. L'antiquité ne nous a pas transmis le nom de l'architecte qui fut chargé de l'érection de la colonne Trajane, mais il est très-vraisemblable que ce fut Apollodore, le même à qui Trajan avait confié les travaux de nivellement et d'embellissement du Forum. A quoi M. Deville ajoute qu'il est permis de croire qu'étant Grec lui-même « Apollodore avait fait appel à des artistes grecs, restés les maîtres en fait d'art des ouvriers romains. »

La fin de cette lecture donne lieu à une observation de M. Beulé, qui ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire intervenir des artistes grecs dans l'exécution d'un monument qui lui paraît porter au plus haut degré le caractère de l'art romain.

M. BRUNET DE PRESLE commence la lecture de la suite de ses *Observations sur le texte des historiens byzantins.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente :

Au nom de M. Ernest Desjardins et de la part de l'auteur, M. l'abbé Martigny, un mémoire intitulé : *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon* (Paris et Lyon, 1864, br. in-8°) : « M. l'abbé Martigny, dans cette brochure, examine et explique les bas-reliefs les plus usités sur les sarcophages chrétiens des premiers siècles. Il s'occupe plus spécialement de donner le sens des représentations du sarcophage trouvé près de Balazuc (Ardèche) au xv[e] siècle et transporté au musée lapidaire de Lyon, où il est conservé sous le n° 764. Les bas-reliefs qui décorent ce monument, reproduits dans une gravure qu'accompagne la brochure, sont répartis dans sept compartiments séparés par des pilastres torses couronnés de chapiteaux composites. Ces compartiments renferment un certain nombre de personnages et représentent cinq scènes distinctes : la *résurrection de Lazare*, la *guérison du paralytique*, la *prédiction du reniement de saint Pierre*, la *guérison d'un aveugle* et *Job s'entretenant avec ses amis.* M. l'abbé Martigny s'applique à montrer, à l'aide de textes présentés et expliqués dans une savante dissertation, que toutes ces scènes ont une signification symbolique relative à la résurrection et à la vie future. »

M. DE ROUGÉ fait hommage, au nom de son fils, M. Jacques de Rougé, d'un article intitulé « *Textes géographiques du temple d'Edfou* (*Haute-Egypte*), » extrait de la *Revue archéologique* (1865) : « Ce premier article, qui sera suivi de plusieurs autres, a pour objet d'expliquer un des monuments les plus importants en son genre et celui qui apporte à la géographie de l'Egypte le plus grand nombre de documents. Il s'agit de la représentation symbolique des *Nomes* figurés par une longue série de personnages que le roi présente à la triade divine du temple. Le jeune auteur, ajoute M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, sur les indications d'un père, qui est pour lui un guide si sûr dans ces difficiles recherches, est parvenu à déterminer la véritable signification des caractères hiéroglyphiques qui représentent, non pas, comme l'a cru M. Brugsch, les villes, bourgs et villages, mais une division tripartite des Nomes établie sur un tout autre principe, en quoi il a eu l'honneur de se rencontrer avec M. Lepsius dans un de ses plus récents travaux. »

M. DE LONGPÉRIER fait également hommage, au nom de M. Maggiora Vergano, d'une brochure ayant pour titre : « *Di due Monete inedite di Carlo d'Orleans battute in Asti* (estratto della *Rivista della Numismatica antica e moderna* diretta dal prof. Agostino Olivieri, fascic. 11, Asti, 1864) :

« Ces deux monnaies, ajoute M. de Longpérier, sont intéressantes pour notre histoire, puisqu'elles émanent de l'autorité d'un personnage français, vaillant guerrier et poëte illustre. L'une de ces pièces n'a pour légende que KAROLVS DVX AVRELIENSIS Z. C'. (et cætera). Armes d'Orléans pures. Cette pièce d'argent, frappée avant l'époque où Charles d'Orléans prit le titre et les armoiries de duc de Milan, appartient au temps où le prince était encore prisonnier à Londres. J'ai déjà fait voir dans la *Revue numismatique* que, pendant la captivité de Charles d'Orléans, le roi de France avait fait battre, au nom de son cousin, et en France, de beaux écus d'or que nous avons retrouvés. Mais il paraît qu'à Asti aussi l'on avait émis des monnaies avant la libération du fils de Valentine de Milan. »

Sont offerts encore à l'Académie :

1° *L'Atlantide de Platon expliquée scientifiquement* par M. J. Nicklès, professeur à la faculté des sciences de Nancy (Nancy, 1865, br. in-8°) ;

2° *L'istmo di Suez, ragionamento* dal Mgr. Luigi de' Conti Pila-Carocci, prelato domestico di S. S. (Roma, 1864, in-8°) ;

3° *Rapports sur des recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel, en Asie Mineure et sur les fouilles d'Aptère dans l'île de Crète* par M. Wescher (Paris, 1865, in-8°), avec une lettre d'envoi ;

4° *Journal asiatique* : n° 18 (mars-avril 1865) ;

5° *Revue archéologique* : juin 1865 ;

6° *Actes de la Société d'ethnographie* : 2e série, t. Ier, 1re livraison.

Séance du vendredi 16.

Il est donné lecture de la correspondance. Par une lettre du 13 juin, M. le Ministre de l'instruction publique autorise l'Académie à se dessaisir en faveur de la Bibliothèque impériale des six volumes en caractères cambodgiens qui lui ont été donnés par M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française.

M. Saurel annonce, par une lettre du 13 juin, que les deux exemplaires envoyés par lui de son opuscule intitulé *Fossæ Marianæ* sont réellement destinés au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la commission de 1866.

L'Académie nomme, au scrutin de liste, commissaires chargés de vérifier les comptes de 1864 MM. Renier et Waddington.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion du rapport de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie décerne le premier prix à M. Vallet (de Viriville) pour son *Histoire du règne de Charles VII, roi de France*, aujourd'hui complète, et le second prix à M. Challe, président de la Société archéologique de l'Yonne, pour son *histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois et le Sénonais*.

M. de Longpérier, au nom de la commission de numismatique, lit le *rapport* suivant :

« L'Académie a renvoyé à l'examen de la commission du prix de numismatique, cinq ouvrages dont voici les titres :

1° *The coins of the ancient Britons*, arranged and described by John Evans (London, 1864, in-8°, 26 pl. gr.);

2° *Numismatique gallo belge* ou *Histoire monétaire des Morins, des Atrébates et des nations gallo-belges en général*, par Alex. Hermand (Bruxelles, 1864, in-8°, 15 pl. lith.);

3° *History of Jewish Coinage and of Money in the old and New Testament*, by Fred.-W. Madden (London, 1864, in-8° avec vignettes dans le texte);

4° *Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste*, par Pierre-Philippe Bourlier, baron d'Ailly (Lyon, 1864, in-4°, 49 pl. grav., tom I);

5° *Essai sur la numismatique gauloise du N.-O. de la France*, par Ed. Lambert (Bayeux, 1864, in-4°. pl., lith.).

« La commission se félicite d'avoir à entretenir l'Académie de tant d'ouvrages importants, dénotant tous de la part de leurs auteurs des études persévérantes et approfondies.

» Le mémoire de feu M. Hermand est le résultat de longues et patientes recherches. L'auteur a étudié avec soin les découvertes successives faites dans le sol de la Morinie, et il est arrivé à circonscrire d'une manière satisfaisante les types qui appartiennent à cette contrée. Lorsqu'il s'agit, comme c'est ici le cas, de monnaies qui sont pour la plupart sans légende, la tâche n'est pas sans difficulté, et il faut savoir gré à l'antiquaire de l'intelligence avec laquelle il s'en est acquitté. Mais il est à regretter que M. Hermand ait adopté certaines interprétations mythologiques qui manquent de solidité. Le chapitre principal dans lequel l'auteur développait ses idées sur le symbolisme des types gaulois n'a pas été à la vérité imprimé, mais il en subsiste dans la description des monuments des traces nombreuses qui suffisent pour égarer le lecteur.

» M. Ed. Lambert a repris dans un nouveau fascicule le travail qu'il avait commencé en 1844. Sa méthode est la même et son second volume n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux à l'étude de la numismatique gauloise. L'auteur nous fait connaître bien plutôt les monnaies trouvées dans le N.-O. de la France ou conservées dans les collections de la Normandie qu'il n'établit d'une manière rigoureuse les limites du monnayage qu'indique le titre de son recueil. La publication a une utilité générale incontestable, sans cependant avoir atteint la valeur d'un traité complet ou d'une monographie bien arrêtée.

« M. Fred. W. Madden a condensé dans un beau volume, édité avec le plus grand soin, le résultat de toutes les recherches auxquelles la monnaie des Juifs a donné lieu. Après les travaux de Bayer, de MM. MUNK, LENORMANT, Cavedoni, DE SAULCY, Lévy, Reichardt, de Vogüé, la tâche était assez ardue. Car, si chacun de ces savants a fait faire des progrès à l'étude des monnaies juives, chacun aussi a proposé ses explications pour des points extrêmement obscurs et sur lesquels on est demeuré rarement d'accord. A coup sûr, un livre consacré à la monnaie de l'Ancien et du Nouveau Testament sera toujours bien accueilli en Angleterre, et M. Madden a eu raison de compter sur un succès. Mais a-t-il réussi, comme l'affirmait récemment un savant Italien, à résoudre toutes les difficultés que présentait encore l'étude de la monnaie juive, discutée par tant d'antiquaires et de philologues? Il est permis à cet égard de conserver des doutes sérieux. La numismatique judaïque présente divers problèmes dont les données tendent continuellement à devenir plus précises, mais pour la solution desquels il manque toujours certains documents que les raisonnements par voie d'induction ne peuvent pas remplacer. La commission pense que M. Madden a contribué efficacement par son savant résumé à intéresser une classe nombreuse de lecteurs à ces recherches dignes des plus sérieuses sympathies.

» Les *Recherches sur la monnaie romaine* de M. le baron d'Ailly empruntent à la vieille expérience numismatique de leur auteur une importance réelle. Cet antiquaire distingué a repris, après Eckhel, les PP. Marchi et Tessieri, MM. LENORMANT et Mommsen, l'étude de la monnaie primitive des Romains. Il se trouve en désaccord avec ses devanciers sur les faits les plus essentiels, tels, par exemple, que l'âge et le point de départ des monnaies italiotes. Admettant comme acquise à la science l'attribution au temps des rois de deux monnaies d'argent publiées en 1859 par un illustre archéologue, M. d'Ailly a basé un système complet sur ces monuments, très-antiques, sans aucun doute, mais dont les types et les légendes ne présentent pas toute la certitude désirable. Son livre contient toutefois une série de renseignements fort précieux sur les documents originaux qu'il a examinés, pesés et fait dessiner avec un soin qu'on ne saurait trop louer. Il fait justice de monuments faux qui nuisaient à la science, et, en cela aussi, il rend un service aux érudits qui n'ont pas, comme lui, une habitude pratique des monnaies originales. L'ouvrage de M. le baron d'Ailly n'est pas encore complet et la commission croit devoir attendre la suite promise par l'auteur pour se prononcer sur un travail assurément très-estimable. L'étude toute spéciale que M. d'Ailly a faite des monnaies dites *consulaires* donnera à cette continuation une valeur particulière et indépendante des considérations chronologiques sur lesquelles s'appuie la classification des monnaies primitives.

» M. John Evans nous a présenté une grande et belle monographie qui manquait à la science : le recueil des monnaies antiques de la Grande-Bretagne depuis l'introduction du monnayage dans cette contrée jusqu'à l'époque où les espèces nationales firent place au système romain. Cet ouvrage, qui contient, en vingt-six belles planches parfaitement gravées, la figure d'environ trois cent quatre-vingts monnaies, dont à peu près deux cent quarante portent des légendes, est rédigé avec une méthode et une critique qui le recommandent expressément à l'estime et à l'attention des antiquaires. Sans doute, la numismatique des Bretons n'offre pas les complications redoutables qui rendent si difficile et si lente la classification de la monnaie des Gaules. Les conditions géographiques des deux pays expliquent suffisamment cette différence. Mais, néanmoins, M. Evans avait plus

d'un obstacle à vaincre pour arriver aux résultats qu'il a obtenus. En Angleterre, comme en France, l'étude des monuments antiques a été bien souvent obscurcie par des interprétations arbitraires, par des systèmes mal fondés. M. Evans a eu recours à un excellent procédé pour produire la lumière. Au lieu de discuter des monuments isolés qui permettent, qui même semblent favoriser des attributions de fantaisie, il a commencé par former des séries en présence desquelles la saine critique peut seule conserver sa force. Son intelligente prudence a su écarter les attributions fausses maintes fois proposées par ses devanciers, il n'a jamais perdu de vue les indications que lui fournissaient les textes historiques et ne s'est pas laissé entraîner à donner aux types de la monnaie un sens symbolique qu'ils ne comportent pas ou qu'on s'habitue à demander à des doctrines religieuses plus mal connues encore que les monuments où l'on prétend en retrouver l'influence. On doit particulièrement signaler la manière ingénieuse dont se trouvent groupées et expliquées les unes par les autres toutes les monnaies de la famille de Commius. En l'absence de textes propres à le guider pour cette partie de sa remarquable monographie, M. Evans a montré ce que peut suggérer à un esprit sain une étude attentive des monuments de l'antiquité.

» La commission propose de décerner le prix à M. John Evans pour son recueil des monnaies frappées par les anciens Bretons ».

M. Vincent continue la seconde lecture de son *Mémoire sur l'année Alexandrine*, en annonçant qu'il tiendra compte dans un complément des observations faites sur cette lecture par son confrère, M. de Rougé.

M. Noël Des Vergers, correspondant de l'Institut, fait passer sous les yeux de l'Académie, au nom de M. le comte Gian-Carlo Conestabile, présent à la séance, une suite de dix-huit dessins coloriés représentant les peintures récemment découvertes dans deux cryptes fouillées aux environs d'Orvieto et qui vont être publiés par les soins de M. Conestabile aux frais du gouvernement italien.

MM. Des Vergers et Conestabile accompagnent leur communication d'intéressantes explications développées par M. Conestabile lui-même dans la *note* suivante :

« Les dessins que j'ai eu l'honneur d'exposer devant l'Académie sont la reproduction très-exacte des peintures murales retrouvées dans une nécropole étrusque des environs d'Orvieto sur le territoire de l'antique Vulsinies, capitale d'une des plus riches lucumonies de l'Etrurie centrale. L'honneur de cette belle découverte revient tout entier à M. Dominique Golini, très-habile excavateur, et c'est le gouvernement italien, par l'organe de M. Amari, votre savant correspondant, alors ministre de l'instruction publique, qui voulut bien me charger de l'examen des objets trouvés dans ces nouvelles cryptes, dont un article publié dans le bulletin de l'Institut archéologique de Rome, par M. le Dr Brunn, son docte secrétaire, avait déjà fait connaître l'importance. Mon rapport ayant eu

pour résultat de confirmer l'intérêt exceptionnel qui s'attachait à ces peintures et de déterminer le ministère à en ordonner la publication, on fit les calques que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, reproduction fidèle où le caractère des originaux et le coloris sont conservés avec une parfaite exactitude.

» Deux chambres sépulcrales d'une grande simplicité architecturale, à peu près carrées et dont l'une est divisée dans la presque totalité de sa longueur par un mur de refend, ont leurs parois couvertes de fresques à teintes plates exécutées sur un stuc dont préalablement le tuf avait été enduit. Ce stuc étant tombé en plusieurs places par l'effet du temps ou de l'humidité, sa chute a amené la perte d'une grande partie des peintures : de là les fâcheuses lacunes qui se remarquent dans nos dessins. Les sujets dans les deux tombeaux se rattachent au culte des morts.

» Les dessins qui reproduisent les fresques de la crypte la moins importante (n°s 2 et 3) offrent des biges rappelant le voyage du défunt vers sa demeure éternelle, et une procession funéraire qui s'avance probablement aussi vers le séjour des bienheureux. Parmi les personnages qui composent cette procession se voient le *cornicen*, le joueur de *lituus*, et dans l'ensemble il y a quelque chose qui rappelle les *apparitores* des magistrats romains. La coiffure haute et pointue de l'*auriga*, à gauche de l'entrée, n'a pas de comparaison sur les monuments connus jusqu'ici. On voit dans cette même crypte quelques fragments de figures de guerriers se rattachant probablement aux combats funèbres usités en Etrurie Sur la porte d'entrée ainsi que sur la paroi du fond il y a deux dragons qui jouent un grand rôle dans le symbolisme funéraire des Etrusques. On peut remarquer encore, en se rappelant qu'il est fait plus d'une fois allusion dans l'antiquité à la richesse des chaussures tyrrhéniennes, la paire de sandales posée sur un tabouret au pied d'un des lits et dont on retrouve la pareille aux pieds d'un des personnages dont il n'existe plus qu'un fragment. Les inscriptions placées au-dessus ou à côté des têtes ont en général, dans ce tombeau, le caractère de noms propres, sauf le mot *presnthe* placé au-dessus de la procession dont j'ai parlé, et qui, dans ses rapports avec le latin *præsens, præsentes*, pourrait bien être considéré comme un équivalent du latin *apparitores*.

» Le second tombeau offre un intérêt beaucoup plus complet encore, et, malgré ce qu'il a souffert par les mêmes causes de dégradation que le premier, il nous a transmis presque intactes quelques-unes de ses principales compositions. Le plan de la crypte démontre (ainsi que je l'ai déjà fait remarquer) que la tombe se partage en deux sections à l'aide d'un mur de refend qui, se détachant de la paroi du fond, s'avance vers la porte. A l'entrée nous trouvons, au-dessus des montants de cette porte, les fragments d'une figure de Charon et d'une autre figure avec un *lituus*, dont le caractère de mélancolie se retrouve bien rarement dans les peintures étrusques. En parcourant d'abord la série des peintures à gauche de l'entrée, nous y voyons les préparatifs d'un repas funèbre, d'offrandes funéraires, de cérémonies sacrées en l'honneur du mort et près de son tombeau, tombeau que je crois représenté par la stèle surmontée d'un vase figuré sur l'épaisseur du mur qui s'avance de la paroi du fond divisant la crypte en deux sections et formant par conséquent deux groupes de fresques. Dans la première partie, celle dont nous nous occupons maintenant, on remarque des animaux morts et éventrés, bœuf, chevreuils, lièvre, pigeons. Un personnage est occupé à séparer la viande en morceaux, un autre à broyer quelques ingrédients que nous ne saurions spécifier, un troisième à dresser sur des tables des gâteaux, des grappes

de raisin, des grenades, des œufs, mets où l'on peut reconnaître des offrandes à Bacchus ou à Proserpine, tandis qu'un musicien jouant de la double flûte nous rappelle le passage où Athénée affirme que les Tusques accomplissaient au son de cet instrument la plupart de leurs occupations domestiques. Sur une autre paroi se voit une espèce de four ou de cheminée autour de laquelle travaillent activement deux personnages (dessin n° 6) dont l'un, d'une remarquable élégance dans les mouvements, puise de l'eau dans une amphore avec une longue cuiller, tandis que l'autre se tient debout derrière le four, sur le devant duquel sont peints deux *phallus* rappelant le culte des Pélasges et confirmant le caractère hiératique de ces compositions. Des peintures de la quatrième et dernière paroi de cette section de la crypte il ne nous reste qu'une table, en partie effacée, sur laquelle sont des vases contenant les mets ou offrandes préparés par le travail des personnages précédents et destinés au repas funèbre. Ainsi cette première moitié du tombeau représente, à mon avis, la partie matérielle et que j'oserai appeler terrestre de l'œuvre du peintre étrusque, œuvre résumée en dernier lieu par la stèle que j'ai signalée plus haut et qui, en admettant, comme je le suppose, qu'elle représente le tombeau, de la manière dont elle se trouve placée à côté du groupe de Pluton et de Proserpine, auquel nous allons arriver, pourrait indiquer allégoriquement qu'au delà de la pierre sépulcrale il n'y a que l'éternité et le jugement suprême. Quant à un singe grimpant sur cette stèle et attaché par un cordon, c'est un détail curieux et tout à fait nouveau. Si, d'un côté, on peut y voir simplement le caprice de l'artiste, de l'autre il ne serait pas impossible d'y découvrir un sens allégorique relatif à la vie future. Quoi qu'il en soit, on ne peut que se borner à de simples conjectures que je me permettrai d'exposer dans le texte dont j'accompagnerai la publication de ces planches.

» Dans la seconde section de la crypte, à droite de l'entrée, nous nous trouvons, à ce que je pense, en présence des scènes de la vie éternelle, au milieu du banquet des bienheureux et des jouissances de la vie future. Nous voyons représenté d'abord le moment où le défunt apparaît au séjour des ombres. Il est monté sur un char, accompagné d'un démon ailé, comme il s'en trouve fréquemment dans les représentations funèbres des Etrusques, bien que le type particulier de cette figure symbolique, ainsi que la beauté et l'élégance du personnage placé dans le char, ne soient pas communs sur les monuments. Vient ensuite le repas des ombres admises déjà au repos éternel et qui, couchées sur des *triclinia*, se retournent vers le nouveau compagnon qui leur arrive. Des oiseaux représentés auprès des lits peuvent bien se rattacher soit aux usages domestiques, soit à l'aruspicine étrusque. Nous arrivons au dernier lit (dessin n° 10) parfaitement conservé en face duquel sont placés les joueurs de cithares et de doubles flûtes. Si tout l'ensemble de cette composition est remarquable par l'art avec lequel sont dessinés les personnages différents qui l'animent, cet art est encore dépassé dans le groupe suivant, l'une des plus intéressantes représentations de la peinture étrusque. Nous y voyons les dieux souverains des enfers, Pluton et Proserpine, accompagnés de leurs noms en caractères étrusques Eita et Phersipnai, Adès et Perséphone. Des vases disposés sur une table et destinés au repas éternel, des candélabres avec des cierges allumés devant les divinités et des jeunes-gens consacrés au service des convives ou des dieux mêmes complètent la scène. Pluton, coiffé d'une peau de lion, porte un sceptre autour duquel s'enroule un serpent, dont la pré-

sence s'explique par le caractère chthonien de ce reptile et par d'autres arguments tirés des mythes relatifs au monde souterrain.

» Je me bornerai maintenant à quelques mots sur les inscriptions. Il me faut dire d'abord que, si celles de la section de gauche ont encore besoin d'autres études pour être complétement expliquées, j'ai eu cependant presque toujours la satisfaction d'en donner dans mon commentaire des textes exacts et complets. Peut-être en grande partie sont-elles relatives aux différentes opérations dont sont chargés respectivement les personnages peints sur cette partie de la crypte. Quant aux inscriptions de l'autre partie, elles constituent, soit par leur nombre, soit par leur étendue, une véritable collection de textes étrusques qui doivent offrir un grand intérêt. Malheureusement j'ai été forcé de n'en reproduire que trois ou quatre sur les planches et dans le texte explicatif, ayant rencontré pour les autres un obstacle insurmontable dans l'humidité des parois qui altère complétement le fond blanc de l'enduit et le confond avec les traits noirs des inscriptions. Pour surmonter ces difficultés, j'avais proposé, appuyé de l'avis conforme de mon savant ami Fabretti, d'extraire du souterrain les peintures en sciant les parois, ce qui pouvait s'exécuter sans danger, mais le gouvernement a retardé sa décision par des raisons que je n'ai pas à examiner ici.

» Au point de vue de l'art, ces peintures offrent déjà un grand progrès soit dans le coloris et la variété des teintes, soit dans les raccourcis, soit dans l'expression : cependant on y relève une certaine inégalité dans la correction du dessin, et elles n'atteignent pas encore, tant s'en faut, la perfection des peintures de Vulci publiées par mon savant ami M. Noël Des Vergers. Toutefois, je crois être dans le vrai en les mettant en ligne avec tout ce qui nous reste de plus remarquable en fait de peintures murales à Tarquinies, à Véies, à Cœre, à Clusium, à Vulci, et en les faisant remonter à la deuxième époque de l'art étrusque, c'est-à-dire à peu près vers le milieu du quatrième siècle de Rome.

» Des vases, des bronzes, une armure complète exécútée avec une finesse de travail remarquable, une petite coupe gravée au trait, trois miroirs, l'un avec le mythe de Persée et de Méduse, un autre avec Hélène et les Dioscures, le troisième probablement avec l'attentat d'Ajax sur Cassandre, ont été trouvés dans les tombes voisines. Parmi les vases, un stamnos à figures jaunes offre la double représentation d'Hercule enfant qui étouffe les serpents et de Priam demandant à Achille le corps d'Hector. Ce vase, d'un travail indigène et l'un des plus remarquables qui aient été trouvés en Etrurie pour la finesse de l'exécution, est certainement d'une époque plus avancée que celle à laquelle j'ai fait remonter les peintures. Le second vase, tout étrusque par le sujet, offre Charon entraînant le défunt vers le séjour infernal et un Cerbère exécutés avec une verve digne d'attention. Un troisième vase représentant des centaures a été trouvé dans la belle crypte qui contenait les peintures. »

Sont présentés à l'Académie :

1° Au nom de M. Bernard Quaranta, l'un de ses plus anciens correspondants, les quatre mémoires suivants : I. *Intorno ad una osca iscrizione incisa nel cippo disotterrato a Pompei nell' agosto del MDCCCLI* (Napoli, 1851, br. in-4°) ; — II. *Di un candelabro di bronzo trovato nelle vicinanze dell' antica Nuceria Alfaterna che può aver servito di ceriolario*

(Napoli, 1852, br., in-4°) ; — III. *L'orologio a sole di Beroso scoperto a Pompei* (Nap., 1854, br. in-4°) ; — IV. *Di un Sileno in bronzo e di altre cose ritrovate a Pompei* (*Ibid.*, 1864, br. in-4°) ;

2° *Si les anciens ont usé des liqueurs alcooliques*, par M. P. Masson (br. in-8°) ;

3° *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen*, par M. Hellis (Rouen, 1865, br. in-8°) ;

4° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon*, 32e et 33e années, 1864-65 (Toulon, 1865, 1 vol. in-8°).

Séance du vendredi 23.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse deux nouvelles inscriptions, avec plans, transmises par M. Engelhardt pour être jointes à ses précédents envois.

Par un second message, du 22 juin, M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie, comme étant de nature à l'intéresser, un exemplaire de la carte des treize provinces composant l'archipel japonais et dressée par les officiers de cet empire, exemplaire qui lui a été transmis par M. le Dr Mourier, en mission au Japon. Les remercîments de l'Académie seront offerts à M. le Ministre pour ce curieux présent, avec prière de vouloir bien lui communiquer une copie du rapport fait par M. de Rosny à son département sur cette carte japonaise.

M. le Président de l'Institut, par une lettre du 17 courant, invite l'Académie à vouloir bien désigner le lecteur qui devra la représenter à la séance trimestrielle du 5 juillet prochain.

MM. Vallet de Viriville et Challe offrent à l'Académie, par lettres des 17 et 18 juin, l'expression de leur gratitude pour le premier et le second prix Gobert dont elle vient d'honorer leurs ouvrages.

M. Martin-Daussigny adresse, au sujet de deux monuments antiques récemment découverts à Lyon, une lettre, en date du 21 juin, dont il sera donné lecture dans une prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XX,

1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, renfermant le second tiers des *Prolégomènes* d'*Ibn Khaldoun*, traduits avec des notes et divers appendices par M. de Slane.

M. Vincent termine la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur le calendrier des anciens Egyptiens.*

ANALYSE.

Dans ce nouveau mémoire destiné à faire suite à sa communication du mois de décembre 1864, M. Vincent s'occupe en particulier de la réforme qu'Auguste fit subir au calendrier égyptien en ajoutant un quart de jour à l'année vague, d'où est résultée l'année alexandrine égale à l'année julienne : c'est-à-dire que dans l'année alexandrine comme dans l'année julienne, 3 années de 365 jours étaient, d'après cette réforme, suivies d'une année de 366 jours.

M. Vincent prouve par la discussion de plusieurs textes de Ptolémée et de Théon, ainsi que par un passsage de l'empereur Héraclius, que l'année alexandrine commençait le 29 août julien dans les années communes, et le 30 août quand il y avait intercalation. La première intercalation eut lieu en l'an 21 avant notre ère, compté astronomiquement; et par conséquent, en partant de là, c'est toujours dans les années qui précédaient les bissextiles romaines, que l'intercalation alexandrine avait lieu et que l'année alexandrine commençait exceptionnellement au 30 août.

M. Vincent développe cette théorie en donnant, d'après Théon et Ptolémée, divers exemples de transformation d'une date alexandrine en une date égyptienne vague, et réciproquement; et il confirme le tout par des confrontations de doubles dates appliquées à des éclipses dont l'existence est constatée par le témoignage de ces auteurs comme par la théorie.

M. Vincent a soin de noter en passant que la seule forme d'année employée par Ptolémée et Théon dans les calculs précédents est l'année de 365 jours, nommée expressément par ces auteurs l'*année égyptienne*; et de plus, qu'il n'existe chez les astronomes de ces temps aucune expression pour qualifier l'année convention-

nelle de 365 jours un quart, bien que celle-ci fût connue comme durée approximative de l'année naturelle, puisque Hipparque avait essayé d'y porter une correction pour la ramener à l'année tropique.

M. Vincent s'occupe ensuite de la question traitée dans une note du manuscrit 2390 de la Bibliothèque impériale (note attribuée à Théon), où il s'agit de trouver le jour du lever héliaque de Sirius en l'an 100 de Dioclétien (383 de J.-C.). Ce jour, à l'époque désignée, est nécessairement le même qu'à l'époque de la réforme alexandrine, ce que l'auteur de la note paraît ne pas avoir aperçu. De cette manière, on arrive facilement à la date du 26 épiphi qui correspond au 20 juillet julien. L'auteur de la note trouve directement le 24 épiphi (18 juillet) et il ajoute 5 jours, ce qui donne le 29 épiphi (23 juillet). Il est vraisemblable que la première date se rapporte intentionnellement à la latitude de Thèbes, et la seconde à celle de la Basse-Egypte. En effet, Ptolémée fixe le lever de Sothis au 22 épiphi (16 juillet) par le climat de 13 heures et demie, qui est celui de la Haute-Egypte, et au 28 épiphi (22 juillet) pour celui de 14 heures, qui est celui de la Basse-Egypte. Il faut observer en outre que Ptolémée compte le jour astronomiquement à partir de midi, et que pour lui le matin du 29 appartient encore au 28 : l'accord des deux auteurs est donc aussi satisfaisant que possible. L'influence de la latitude sur le jour du lever héliaque de Sothis ramène M. Vincent à un sujet dont il a déjà entretenu l'Académie: c'est le précieux monument découvert par Mariette-bey dans les ruines de Tanis, et nommé désormais la *stèle de l'an 400*.

M. de Rougé regarde cette date comme n'appartenant point à une ère égyptienne, ce qui peut être vrai au point de vue de l'éminent égyptologue; mais M. Vincent pense qu'une date exprimée en notation égyptienne, se référant à une époque déjà ancienne de 400 ans, ne peut avoir pour origine qu'un lever héliaque de Sothis : c'est ce qui résulte du concours unanime de toute l'antiquité à déclarer que tel était pour les Egyptiens le point de départ de la supputation du temps. En second lieu, suivant l'opinion du même académicien, cette ère qui comptait déjà 400 ans de durée pratique avait dû, par la même raison, commencer avec la saison

hiéroglyphique de l'été, c'est-à-dire au jour dont la date s'écrivait *1er jour du 1er mois de la chaleur*, ou *de l'inondation*, et cela quel que fût le signe hiéroglyphique adopté pour représenter cette saison. En effet, qui dit *ère* dit une période de temps dont cette ère détermine le point de départ; or, déjà, ces conditions ne peuvent se trouver réunies qu'une fois tous les 480 ans.

Enfin M. Vincent suppose qu'il n'y a eu aucune solution de continuité dans la notation du temps, soit nominale, soit graphique, entre l'origine de l'ère proposée et celle de la période sothiaque de l'an 1321 avant notre ère. Or, les conditions historiques du problème ne permettant pas que l'on s'écarte de l'époque citée (-1321) d'un laps de temps qui contiendrait plusieurs fois cet intervalle de 480 ans, il s'ensuit qu'une seule date peut être admise pour l'origine de l'ère : et c'est le 20 juillet de l'an julien proleptique — 1801. Toute autre époque que l'on voudrait essayer pour remplacer celle-là manquerait nécessairement à l'une des conditions énoncées ci-dessus, conditions qu'il paraît cependant logiquement impossible de se refuser à admettre.

Le résultat précédent, supposé convenu, présente une circonstance bien remarquable : 400 ans après l'époque précitée (les années étant ici de 365 jours un quart), le 100e lever héliaque de Sothis devait avoir lieu dans la Basse-Egypte au 10e jour du mois vague de mesori, comme il résulte d'un calcul facile à vérifier. Mais on a vu plus haut que le phénomène avait lieu 6 jours plus tôt dans la Haute-Egypte : le 4 de mesori, date de la dédicace de la stèle, était donc le jour même où l'étoile Sothis faisait sa 100e apparition héliaque, depuis l'origine de l'ère, sur l'horizon du vaste empire de Ramsès.

Cette manière de voir se trouve puissamment corroborée par l'observation suivante : un scholiaste de Platon attribue au roi nommé Saïtès une réforme du calendrier, dont nous parlerons plus bas; ce roi est donné par l'Africain comme le chef de la xve dynastie, et par Eusèbe comme le chef de la xviie. D'un autre côté le Syncelle attribue, d'après Manéthon, à un roi du nom d'Aseth, qu'il considère comme le chef de la xviiie dynastie, cette réforme du calendrier. Or, comme Aseth ne se trouve mentionné ni par Eu-

sèbe ni par l'Africain, il y a vraisemblablement ici une confusion, peu surprenante du reste au milieu de l'obscurité qui règne sur cette époque de l'histoire d'Egypte où finit la domination des pasteurs. Quoi qu'il en soit, on peut induire comme conclusion générale et probable de ces renseignements, qu'en effet une réforme du calendrier eut lieu vers l'époque fixée par M. Vincent. Suivant lui, le serment si souvent cité, qui devait être à perpétuité la sauvegarde du maintien de l'année de 365 jours, aura été institué simultanément à cette forme d'année ; et le roi Saïtès, par cette mesure de haute sagesse, aura voulu ménager à ses successeurs le moyen de connaître un jour la véritable valeur de l'année.

En effet, au bout de 400 ans, l'expérience était faite ; elle était complète, et si je ne m'abuse point sur le sens et sur le but de la stèle, on savait dès lors prédire, à un jour près, quel jour de l'année vague se lèverait Sothis, sous telle ou telle latitude de l'Egypte. Mais la valeur fractionnaire de l'année sothiaque était un obstacle à ce qu'on pût l'employer commodément aux usages civils ; on crut devoir, pour ceux-ci, continuer à se servir de l'année vague, sauf à constater une fois pour toutes le rapport des longueurs respectives des deux sortes d'années. Quant à faire une application quelconque de ce rapport, il fallait, pour n'apporter aucun trouble dans la supputation régulière des temps, attendre que les deux périodes trouvassent un point de repère commun, condition qui devait se rencontrer 80 ans après, en 1321, époque où le lever héliaque de Sothis aurait parcouru les 120 jours de la tétraménie de la chaleur ou de l'inondation. Telle est l'origine de la période sothiaque, qui du reste ne figure jamais sur les monuments.

Revenant à la réforme d'Auguste, M. Vincent examine les propositions contenues dans un remarquable ouvrage de M. Brugsch intitulé : *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Egyptiens* (1864). L'auteur de cet ouvrage établit « qu'au » temps de l'empire romain en Égypte, à côté de l'année alexan- » drine, année fixe (de 365 jours 1/4), réservée pour la notation des » dates dans la vie civile, les Egyptiens connaissaient une seconde » année (fixe), dont le 1er thoth, jour du nouvel an, était signalé » par le lever de l'étoile Sirius, » mais que « les dates se rappor-

» tant à cette année réservée pour l'usage sacré étaient exprimées moyennant des éponymies de mois et des éponymies spéciales; » et en outre, « que l'année alexandrine entrait 40 jours » après le lever de l'étoile Sirius » ou le commencement de l'année sacrée.

Ces diverses propositions ne paraissent pas contestables, mais M. Brugsch va plus loin; pour lui, le commencement de l'année sacrée ne coïncidait pas avec une date fixe alexandrine (26 épiphi), mais tombait sur un jour susceptible de varier depuis le 26 jusqu'au 30 de ce mois. Dans cette variabilité l'on pourrait encore soupçonner l'influence de la latitude, mais les chiffres de M. Brugsch ne sont nullement conformes, suivant M. Vincent, à ceux que l'on tirerait directement de la théorie de Ptolémée.

Ce n'est pas tout encore : M. Brugsch croit trouver dans les monuments des preuves que l'année alexandrine n'aurait pas été réellement établie par Auguste, mais qu'elle aurait été connue et employée avant l'époque romaine; de telle sorte que, suivant le même auteur, il aurait existé en Égypte, de temps immémorial, deux années fixes, distantes l'une de l'autre de 40 jours.

M. Vincent, tout en déclarant son incompétence pour trancher d'une manière définitive ces graves questions, croit cependant pouvoir soutenir que le mois, auquel se rapportent les éponymies signalées par M. Brugsch, n'est autre que le mois lunaire, et que ces éponymies elles-mêmes se rapportent aux diverses phases de la lune. Ainsi l'on y distingue la fête du 1er jour ou de la néoménie, la fête du 2e jour ou de la première apparition, la fête du 6e jour où la lune a acquis la forme tout à fait *ménoïde*, celle du 15e jour où la lune est *pleine*. Enfin, ce que M. Brugsch paraît n'avoir pas remarqué, les deux fêtes du 7 et du 23, fêtes de la *séparation* ou du *partage*, coïncident avec les jours où la lune est *dichotome*, c'est-à-dire est parvenue à son *premier* ou à son *dernier quartier*.

Cette manière de voir paraît expliquer la fréquence, sur les monuments, de la mention du premier jour d'une période qui serait le jour de la néoménie, suivant M. Vincent, tandis qu'elle est

pour M. Brugsch un premier jour soit de l'année, soit d'un mois dont le nom n'est pas exprimé.

Il faut remarquer d'ailleurs à ce sujet que, d'après le scholie auquel M. Vincent a fait allusion plus haut, la réforme opérée par le roi Saïtès dans le calendrier, a dû consister à remplacer par l'année vague de 365 jours non pas une année imaginaire de 360 jours, ainsi que le dit le Syncelle, mais bien l'année lunaire.

Avant de terminer, M. Vincent se fait un devoir de reconnaître ses obligations envers la science égyptologique de son honorable confrère M. de Rougé, ainsi que les secours qu'il a trouvés dans sa parfaite obligeance. « C'est à son savant ami qu'il appartient » de dire le dernier mot sur ces obscures questions. Il paraît » d'ailleurs convenable d'attendre que M. Brugsch ait publié le » second volume qu'il annonce, et développé complétement son » système. »

La communication de M. Vincent peut être résumée dans les termes suivants :

1° Dès les temps les plus anciens, le lever héliaque de Sothis était le commencement de l'année religieuse des Égyptiens. La notation hiéroglyphique des divisions du temps s'appliquait spécialement à cette année.

2° Antérieurement à la dix-septième ou à la dix-huitième dynastie, les relations civiles paraissent avoir été réglées sur le calendrier lunaire ou lunisolaire.

3° En l'an 1801 astronomique avant notre ère, au 1er paschon (20 juillet), jour du lever héliaque de Sothis dans la Basse-Égypte, l'année lunisolaire fut officiellement remplacée par une année vague de 365 jours; et l'ignorance où l'on était alors de la valeur exacte de l'année naturelle fit appliquer à cette année vague la notation hiéroglyphique de l'année naturelle.

4° Parvenu à l'an 400, on avait reconnu, par une suite d'observations attentives, que cette année vague avançait d'un jour tous les 4 ans sur l'année sothiaque; on savait prédire à jour fixe la date du lever de l'étoile aux diverses latitudes, et l'on connaissait la distance de 6 jours qui existait entre les dates de ces levers aux latitudes extrêmes de l'Égypte.

5° En 1321, le lever héliaque de Sothis ayant parcouru tous les jours de la première tétraménie de l'année vague, et étant ainsi parvenu du 1er paschon au 1er thoth, le rapport des deux années étant désormais constaté, la période sothiaque put être théoriquement constituée.

6° Enfin, en l'an 21, l'année vague fut allongée d'un quart de jour par Auguste, qui la rendit ainsi égale à l'année caniculaire, mais en la faisant commencer 40 jours après le lever de Sirius.

M. Miller communique à l'Académie une courte notice sur une inscription grecque en vers découverte à Salonique, et qu'il restitue et traduit ainsi qu'il suit :

Νουμήνιος Κοίνου.
Ἥματι μὲν γενόμην ᾧ καὶ κλυτότοξος Ἀπόλλων,
τεσσαρακαιδεκέτης δ' ἐξέλιπον βιότην·
ταυτῷ δ' ᾧ γενόμην θάνον ἤματι, τηνίκα Φοίβῳ
ἀστοὶ πανδήμους ἐξετέλουν θυσίας.

« *Numénius, fils de Coenus* (1).

« *Je vins au monde le même jour* [*de l'année*] *que le célèbre archer Apollon, et je quittai la vie à l'âge de quatorze ans. Je mourus le même jour que celui où j'étais né, au moment où les citoyens faisaient des sacrifices publics à Phébus.* »

« Il s'agit maintenant, ajoute M. Miller, de savoir dans quel mois et à quel jour on rapportait la date de la naissance d'Apollon. D'abord on sait qu'Apollon était né le 7 du mois; de là l'épithète d'ἑβδομαγέτης ou ἑβδομαγένης qui lui est donnée. On le disait aussi né dans le septième mois de l'année; de là le surnom d'ἑπταμηνιαῖος qu'il recevait parfois, mais d'autres l'entendent en ce sens que Latone n'était enceinte que de sept mois lorsqu'elle accoucha. D'un autre côté, Plutarque, qui écrivait au temps de l'empire

(1) « Peut-être faut-il lire Κοίντου, « *fils de Quintus*. » Du reste le nom de Coenus, comme celui de Numenius, est très-connu : il avait été porté notamment par le fils de Caranus, roi de Macédoine. C'était aussi le nom d'un des chefs de l'armée d'Alexandre. »

romain, nous dit positivement (*Quæst. Græc.*, § 9) qu'Apollon était né dans le mois delphique de Βύθιος. On s'accorde généralement à identifier ce mois du calendrier delphien avec le thargélion attique et l'*aprilis* des Latins. Ainsi on peut porter la naissance d'Apollon au 7 thargélion, c'est-à-dire au 7 avril. C'est à cette date effectivement qu'on fêtait Apollon à Delphes, mais tous les cinq ans seulement. En était-il de même à Thessalonique? Ce n'est pas probable. Dans cette dernière ville, la fête d'Apollon avait sans doute lieu tous les ans à la même époque, puisque Numenius est mort à l'âge de 14 ans, au moment même de sa célébration. Autrement, il faudrait admettre la coïncidence de cette 14e année avec le retour quinquennal de la fête en question, ce qui, au reste, n'est pas impossible. Tite-Live (XXV, 12) nous raconte l'origine des jeux et des sacrifices institués en l'honneur d'Apollon et qui étaient célébrés, chaque année, en partie aux frais du public, en partie aux frais des particuliers. C'est sans doute à cet usage que se rapporte celui qui était suivi dans la ville de Thessalonique. Mais la dénomination du mois Ἀπελλαῖος usitée en Macédoine et dans la Thessalie, mois qui correspondait à novembre-décembre, nous reporte à une autre époque de l'année. Il y a là un petit problème historique, dont je laisse la solution à de plus habiles. »

M. G. Lejean commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé : *Géographie comparée de l'Ethiopie sous les Ptolémées.*

M. le Vice-Président fait hommage, au nom de M. Tommaso Semmola, membre ordinaire de l'Académie d'archéologie, lettres et beaux-arts de Naples, des deux écrits suivants extraits des comptes rendus de cette Académie pour 1864 : 1° *Sulla illustrazione di tre diplomi bizantini pubblicati da Pasquale Placido* (br. in-4°) ; 2° *Della uniformità nello studio della lingua greca e specialmente in quello riguardante la pronunzia di essa* (br. in-4°).

M. le Vice-Président y joint un *chant élégiaque* (en grec, avec traduction latine) *sur l'anniversaire de la mort du comte de Cavour*, par le même auteur (1 f. in-4°).

Sont offerts encore à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le livre des droiz et des commandemens d'office de justice*, publié d'a-

près le manuscrit inédit de la Bibliothèque de l'Arsenal, par C. J. Beautemps-Beaupré, docteur en droit, etc. (2 vol. grand in-8°) : ouvrage destiné au concours des antiquités de la France pour 1866 ;

2° *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône*, t. IV (Vesoul, 1865, in-8°) ;

3° *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1865 ;

4° *Revue de l'instruction publique*, n° du 8 juin 1865.

Séance du Vendredi 30.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. l'administrateur général, directeur de la Bibliothèque impériale, représenté par M. de Wailly, conservateur sous-directeur, prie M. le Secrétaire perpétuel, par une lettre du 26 courant, de transmettre à l'Académie l'expression de la gratitude des chefs de la Bibliothèque pour le dépôt qu'avec l'autorisation du ministre elle a bien voulu faire dans cet établissement des six manuscrits cambodgiens provenant du don de M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française. Ces manuscrits ont été inscrits au registre des dons, avec l'indication de la provenance, et seront mis à la disposition du public savant, selon le vœu de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut. M. Miller est prié, en cette qualité, de réunir et de compléter les résultats littéraires de son dernier voyage d'après les communications partielles qu'il en a faites à l'Académie.

Le bureau, aux termes des art. 37 et 38 du règlement, propose à l'Académie : 1° de fixer au vendredi 28 juillet prochain le jour de la séance publique annuelle ; 2° de procéder dans la séance prochaine au choix d'un mémoire qui devra y être lu par extrait. — Ces deux propositions sont adoptées.

M. Hauréau, au nom de la Commission des antiquités de la France, présente les conclusions suivantes sur les résultats du concours de l'année 1865.

La Commission propose de décerner :

La 1re médaille à M. Jules Guiffrey pour son *Essai sur la réunion du Dauphiné à la France avec les négociations qui l'ont précédée et suivie* (manuscrit de 361 pages in-4°);

La 2e médaille à M. G. de Closmadeuc pour son ouvrage intitulé : *Les monuments funéraires de l'Armorique primitive considérés particulièrement dans le Morbihan* (manuscrit in-4° avec planches);

La 3e médaille à M. l'abbé Hanauer pour ses deux ouvrages intitulés : I. *Les constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge: recueil de documents inédits* (1 vol. in-8°); II. *Les paysans de l'Alsace au moyen âge; étude sur les cours colongères de l'Alsace* (1 vol. in-8°);

Et d'accorder dans l'ordre suivant les mentions honorables :

1re mention à M. l'abbé Cochet pour son ouvrage intitulé : *La Seine-Inférieure historique et archéologique* (1 vol. in-4°);

2e à M. de Linas pour son livre *Sur l'orfèvrerie mérovingienne : les Œuvres de saint Eloi et la verroterie cloisonnée* (1 vol. in-8°);

3e à M. d'Espinay pour ses *Cartulaires angevins : étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge* (1 vol. in-8°);

4e à M. Lebrun-Dalbanne pour ses ouvrages intitulés : « *Le trésor de la cathédrale de Troyes* » (br. in-8°), et « *Les bas-reliefs de saint Jean au marché de Troyes* » (in-8°, tiré in-fol.)

5e à M. Rossignol pour ses « *Etudes sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Guillac* » (manuscrit de 103 pages in-4°);

6e à M. Levot pour son « *Histoire de la ville et du port de Brest,* » t. I (1 vol. in-8°).

Ces conclusions sont adoptées par l'Académie.

M. Brunet de Presle continue la lecture de ses *Observations sur le texte des historiens byzantins.*

« Connaissant par expérience les difficultés d'une première édition d'après les manuscrits, je ne ferai pas au savant Reiske un reproche pour quelques méprises singulières dans son utile édition du livre de Constantin Porphyrogénète *de Cerimoniis aulæ byzantinæ*. Il est entre autres un passage sur lequel il avait appelé l'attention des éditeurs qui viendraient après lui et que les savants de Berlin auraient pu corriger sans un grand effort d'imagination. C'est au chap. 45 du livre II sur l'armement maritime qui eut lieu sous les empereurs Constantin et Romain Porphyrogénète contre la Crète. Après l'indication de la solde de

divers contingents, on trouve une parenthèse ainsi conçue dans l'édition (t. I, p. 668) : (Ζήτει εἰς τοὺς ἄρχοντας τοῦ τετραδίου λεπτομερέστερον τὴν ῥόγαν τῶν γ πλοϊμοθεμάτων.) Ce qui est rendu en latin (*Quantum rogæ acceperint tria themata marina diligentius exquirendum ab archontibus quatuor tagmatum.*) C'est-à-dire : (Pour savoir plus exactement la solde des trois provinces maritimes, il faut la demander aux commandants des quatre bataillons.) Cependant Reiske avait quelques doutes sur la lecture de cette phrase, qui est écrite de la sorte : Z^{τ}_{η}. $\overset{\tau}{\text{εἱς}}$ $\overset{\chi}{\text{ἀρ}}$. τοῦ δδιου. Il a représenté dans les notes la disposition des lettres et il ajoute : « *Hæc rhesis per compendia sic erat in membranis exarata. Non soleo hæc talia minuta attingere, nisi ubi ipse mihi diffido, rectene mentem scripturæ abbreviatæ assecutus fuerim.* » Reiske avait raison de se défier de l'exactitude de la transcription, et nous devons lui savoir gré d'avoir représenté les mots écrits en abrégé, lesquels doivent se lire : Ζήτει εἰς τὴν ἀρχὴν τοῦ τετραδίου, c'est-à-dire *voyez au commencement du cahier.* Τετράδιον est ce que les copistes latins nomment *quaternio* et non pas le τετράδιον militaire, *avant-garde* composée de quatre hommes qui n'ont rien à faire ici. En se reportant quelques pages plus haut au fol. 121, recto du manuscrit, on trouve en effet le détail auquel le copiste renvoie par cette note abrégée pour éviter une répétition. Ces renvois se rencontrent plusieurs fois, et les éditeurs auraient dû s'étonner que l'empereur, écrivant les événements de son règne pour l'instruction de ses successeurs, les invitât à se renseigner près des commandants des avant-postes.

» Je le répète, dans une édition *princeps*, quelques erreurs de ce genre sont presque inévitables, mais on peut être plus exigeant envers les éditeurs subséquents. Les trois ouvrages de Jean Lydus sur les mois, sur les présages célestes, sur les magistratures romaines ont paru dans la collection de Bonn en 1837, *ex recognitione Immanuelis Bekkeri*. Le livre important *De Magistratibus* reproduit d'après la première édition de Fuss de 1812 aurait demandé et attend encore une véritable recension. Pour le traité *De ostentis*, que M. Hase a restitué en 1823 d'après le manuscrit à moitié détruit et par un véritable tour de force qui a excité l'admiration du monde savant, on conçoit que les éditeurs allemands ont pu se croire dispensés de s'en occuper. Voici pourtant un passage sur lequel M. Hase lui-même appelait de nouvelles conjectures et qu'on peut rétablir par le seul changement d'une minuscule en majuscule. C'est au fol. 4 recto du manuscrit. Lydus dit qu'il croit superflu de s'occuper des présages que l'on peut tirer de la présence de certains animaux sauvages dans les villes, sujet qui a été traité par d'anciens auteurs : Τὰ γὰρ περὶ ἐπόπων καὶ νυκτικοράκων λύκων τε καὶ ἀλωπέκων, ὅταν ἐν πόλεσι φαίνωνται, τὰ εἰρημένα τοῖς ἀρχαίοις μεταπολλητα, καὶ τοὺς ἐξ ὧν αὐτοῖς διαλέγεται, περιττὸν ἀντικρὺς ἀναφέρειν. M. Hase n'a pas mis d'accent sur ces lettres μεταπολλητα, et il a écrit en marge *sic codex*, il a traduit : *Nam de upupis, cicumis, lupis, vulpibus, quando in civitatibus conspiciuntur, supervacaneum est ea, quæ veteres inter abscondita memoraverunt quibusque auctoribus ea exponunt, palam proferre.* L'édition de Bonn reproduit ce texte, cette traduction et aussi cette note de M. Hase. « *Num* μετ' ἀπόῤῥητα *sive* μήτ' ἀπόλυτα? *sed neque hæc placent.* » M. Hase avait parfaitement senti que ces mots ne donnaient ni un sens ni une construction satisfaisante. Il est singulier qu'il n'ait pas pensé à mettre un Π majuscule à Πόλλητα et à rétablir ainsi le nom d'un devin célèbre Πόλλης, que Lydus cite quelques pages plus haut et à qui Suidas a consacré un article en remarquant que ce nom fait

au génitif Πόλλητος, ce qui nous donne bien l'accusatif Πόλλητα. Πόλλης, ὄνομα μάντεως καὶ κλίνεται Πόλλητος, ὃς συνέγραψε τὸ ’ενόδιον οἰώνισμα, ὅτι, ἐὰν ἀπαντήσῃ τις τόδε βαστάζων, τόδε σημαίνει. Le même Suidas et Eudocie citent d'autres ouvrages de présages de Pollès. Le sens est donc bien certainement : *Je crois inutile de répéter après Pollès ce que les anciens ont dit sur ce sujet*; et dans la traduction latine, au lieu de *inter abscondita palam proferre*, *post Polletem referre*. « Je dois ajouter que, depuis que j'ai commencé cette lecture, ayant eu l'occasion de communiquer ce passage à notre nouveau confrère, M. WADDINGTON, il m'a signalé, et a eu l'obligeance de me prêter une édition nouvelle du *De ostentis*, donnée avec la collection complète des *Calendaria græca*, par M. Wachsmuth (chez Teubner, 1863). Et j'y ai vu que cet éditeur a introduit dans son texte la correction que je proposais ici et qui lui avait été suggérée par M. Gutschmid, rédacteur de l'Index. M. Wachsmuth s'étonne egalement que M. Bekker n'ait pas introduit dans son édition de 1837 quelques additions que M. Frédéric Osann, d'après un manuscrit de Florence, et M. Cramer, dans ses *Anecdota oxonensia*, ont apportées au texte de Lydus et qui ajoutent à l'honneur de M. Hase en confirmant plusieurs de ses conjectures.

» Quelquefois, pour rétablir la véritable leçon, il n'aurait pas été nécessaire de recourir à d'autres livres, il suffisait de tourner quelques feuillets. Ainsi Cédrène (p. 322, B. du Louvre; t. 1er, p. 564, B. de Bonn), en énumérant les objets d'art qui décoraient les thermes de Lausus, cite une statue de la Minerve de Lindes de quatre coudées de haut en pierre d'émeraude (*smaragdus*), œuvre des statuaires Scyllis et Dipœnus et que Sésostris, roi d'Egypte, avait envoyée en présent à Cléobule, tyran de Lindes. Ἵστατο δὲ καὶ τὸ ἄγαλμα τῆς Λινδίας Ἀθηνᾶς τετράπηχυ, ἐκ λίθου σμαράγδου, ἔργον Σκύλλιδος καὶ Διποίνου τῶν ἀγαλματουργῶν, ὅπερ ποτὲ δῶρον ἔπεμψε Σέσωστρις Αἰγύπτου τύραννος Κλεοβούλῳ τῷ Λινδίῳ τυράννῳ. M. Sillig, dans son *Catalogue d'artistes*, p. 295, dit à l'occasion de ce passage : *Ineptum Cedreni commentum de Minervæ statua lapide smaragdo facta præterire satius est.* Les éditeurs de Cédrène ont fait comme M. Sillig, ils ont trouvé que cette assertion ne méritait pas qu'on s'y arrêtât. Aussi n'ont-ils pas remarqué que, quelques pages plus bas (p. 351, B. du Louvre ; p. 616, B. de Bonn), en parlant de l'incendie qui dévora la bibliothèque et une partie de ce musée, Cédène cite encore la Minerve de Lindes que le roi d'Egypte, *Amasis*, avait envoyée au sage Cléobule. Voici le texte : καὶ τὸ τῆς Λινδίας Ἀθηνᾶς ἐξ ἄλλης ὕλης, ἣν Ἄμασις ὁ τῶν Αἰγυπτίων βασιλεὺς τῷ σοφῷ Κλεοβούλῳ ἀπέστειλε. Je dirai d'abord en passant que ces mots ἐξ ἄλλης ὕλης, *alia ex materia*, comme dit le traducteur latin, lorsqu'il n'a pas été question dans les lignes précédentes de la matière dont étaient faites les autres statues, auraient dû peut-être arrêter les éditeurs. Pour moi, je serais bien tenté de lire ἐξάλλης en un seul mot (ou plus correctement, ἐξάλλου). Hésychius explique le mot ἔξαλλα par λαμπρά, ἀλλόφυλα ἢ ἔξοχα, *brillants*, *étrangers*, ou *supérieurs*, et cette épithète convient bien pour désigner une statue en smaragde, matière très-remarquable et étrangère à la Grèce. Je ne pense pas que ce soit la mention d'une statue d'émeraude de quatre coudées qui ait fait traiter l'assertion de Cédrène de *mensonge inepte*. M. Sillig connaissait bien certainement le passage de Théophraste (*De lapid.*, § 24) où il est parlé d'une émeraude (ou comme on voudra traduire ce mot de σμάραγδος) de quatre coudées de haut sur trois de large. Pline, l. XXXVII, 19, mentionne aussi d'après Théophraste un obélisque de quarante coudées de haut sur trois de large, formé de quatre pierres de smaragde. Il cite encore une stèle de σμάραγδος ou de *pseudosmaragdus* dans le temple

d'Hercule à Tyr, et Apion Plistonice a écrit que dans le labyrinthe d'Egypte il existait de son temps un colosse de Sérapis en smaragde de neuf coudées. Il n'y a donc rien d'impossible qu'une statue de Minerve de quatre coudées ait été faite de cette même matière. Ce qui a pu justement choquer M. Sillig, c'est le nom de *Sésostris* comme contemporain de Cléobule, mais nous venons de voir que dans un second passage du même auteur relatif à la même statue on lit *Amasis*. Il est donc infiniment probable que c'est par une distraction de copiste que le nom du roi d'Egypte le plus célèbre a été substitué dans le premier passage à celui d'*Amasis*. Ainsi rectifiée, cette indication ne manque ni d'intérêt ni de vraisemblance. En effet Amasis commença de régner dans la 52ᵉ ou 53ᵉ olympiade, vers 572 ou 568 avant J.-C. C'est le temps où florissaient Scyllis et Dipœnus, que Pline place vers la 50ᵉ olympiade. C'est égalcment le temps de Cléobule de Lindes. Diogène Laërte nous dit que ce philosophe avait puisé sa science en Egypte, ce que confirme la nature de ses écrits énigmatiques. Un homme aussi distingué fut sans doute admis à la cour d'Amasis qui, ainsi que tous les rois Saïtes de la 26ᵉ dynastie, attirait et favorisait les Grecs et les Cariens. Diogène nous apprend encore que Cléobule rétablit à Lindes le temple de Minerve fondé par Danaüs, καὶ τὸ ἱερὸν τῆς Ἀθηνᾶς ἀνανεώσασθαι αὐτὸν κτισθὲν ὑπὸ Δαναοῦ. Pour relever ce monument fondé par un prince égyptien, Cléobule dut naturellement s'adresser à son hôte, le roi d'Egypte, qui avait fait des libéralités à plusieurs temples de la Grèce. Ainsi Amasis avait donné au temple de Junon à Samos deux statues de bois qui le représentaient lui-même et qu'Hérodote y vit encore. Le même historien parle des statues qu'Amasis consacra dans le temple de Minerve à Lindes, et il donne de cette libéralité le même motif que Diogène Laërte a indiqué d'après Duris ; savoir, le désir de renouveler une fondation des filles de Danaüs. D'après la traduction française d'Hérodote par Miot, les statues de Minerve à Lindes auraient été de *marbre*, mais le texte porte seulement δύο τε ἀγάλματα λίθινα, et rien n'empêche d'admettre qu'elles fussent de cette matière que les Grecs nommaient σμάραγδος.

» On s'étonnera peut-être qu'une statue donnée par un roi d'Egypte fût l'œuvre de deux artistes grecs. Mais Scyllis et Dipœnus étaient de Crête, pays où l'influence et même la domination égyptienne est incontestable. Cette influence égyptienne se faisait remarquer et dans le style des ouvrages attribués à Scyllis et à Dipœnus et dans les matières qu'ils employaient : Pausanias (*Corinth.* ch. 22, t. I, p. 480, éd. Clavier) cite des statues en ébène, bois qu'on ne tirait que d'Ethiopie. Si l'on ne veut pas faire voyager Scyllis en Egypte, on peut supposer qu'Amasis s'est borné à donner ce bloc remarquable, le même peut-être qu'un roi de Babylone avait envoyé en présent au roi d'Egypte, et que Scyllis et Dipœnus y ont sculpté la Minerve de Lindes sur le lieu même. Au reste, je ne tiens point à justifier de tous points la tradition recueillie par Cédrène et qui n'est qu'un extrait d'un auteur plus ancien, comme l'indique le mot Ὅτι en tête de ce paragraphe. Il me suffit d'avoir montré par ce dernier exemple que, si l'on ne dédaignait pas autant les annalistes byzantins et que l'on prît la peine de purger leur texte de quelques erreurs évidentes, la lecture en deviendrait moins rebutante et pourrait quelquefois fournir des renseignements utiles même pour la connaissance de l'antiquité. »

A l'occasion de cette correction proposée par M. Brunet de Presle, diverses observations sont échangées entre les membres de l'Académie.

M. DE LONGPÉRIER fait remarquer que presque tous les monuments égyptiens trouvés dans le monde romain n'y avaient été apportés que depuis la diffusion du culte de Sérapis à l'époque impériale.

M. DE ROUGÉ s'étonne qu'on n'ait pas retrouvé en Grèce de monuments de l'art égyptien primitif, si les relations de la Grèce et de l'Égypte dans les temps dits *héroïques* sont réelles.

M. BRUNET DE PRESLE répond qu'il reconnaît la justesse de l'observation de M. DE LONGPÉRIER, mais que, pour la statue égyptienne de Lindes, sa consécration par Amasis et son transport à Constantinople sont confirmés par une série de témoignages depuis Hérodote qui lui paraissent laisser peu de doutes sur cette attribution. Quant aux relations de l'Egypte avec la Grèce au temps de Danaüs, s'il y eut quelques statues, peut-être de bois, apportées alors, il n'est pas surprenant qu'elles aient été détruites. Pausanias ne mentionne pas de monuments de l'art égyptien primitif subsistant de son temps, mais seulement des traditions. M. BRUNET pense, du reste, que, malgré les objections élevées contre l'existence des colonies égyptiennes en Grèce, cette opinion peut encore être défendue.

A quoi M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL objecte que cette question ne saurait être reprise utilement que si l'étude directe des documents égyptiens fournit à la discussion quelques arguments nouveaux.

M. le PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie de la 6e édition de ses *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques* (Paris, 1865, 1 vol. in-12).

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Rossi, correspondant, les nos 5 et 6 (mai et juin) de 1865 du *Bullettino di archeol. cristiana*, relatifs aux nouvelles et importantes découvertes faites dans le cimetière de Domitilla;

2° De la part de l'auteur, et par l'entremise de M. DE SAULCY, les *manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons*, par M. Ed. Fleury (Paris, 1865, 1 vol. in-4°);

3° *Intorno ad una traduzione italiana fatta nell' anno 1341 di una com-*

pilazione astronomica di Alfonso X, re di Castiglia, nota di Enrico Narducci (Roma, 1865, br. in-8°);

4° *Notice sur un sceau peu connu de l'ancienne église collégiale royale de Saint-Aignan d'Orléans*, par M. Vergnaud-Romagnesi (Orléans, 1865, br. in-8°);

5° *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie*, etc., *du département de la Loire*, année 1864, t VIII, 3e et 4e livraisons (Saint-Etienne, 1865, 2 vol. in-8°);

6° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XI (1863) : 3e cahier (Epinal, 1864, in-8°);

7° *Bibliothèque de l'école des Chartes* : mars-avril, 1865, in-8°.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 7.

Pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre divers rapports de commissions de prix.

M. Hauréau lit le rapport suivant qui motive les conclusions adoptées dans la dernière séance :

« Messieurs,

» Vous avez fréquemment soumis à l'examen de votre commission un nombre d'ouvrages beaucoup plus considérable. Il ne s'est, en effet, présenté cette année que quarante-six concurrents. Mais ce qui vous importe le plus, ce n'est pas leur nombre, c'est leur mérite. Aussi avons-nous hâte, Messieurs, de vous déclarer que votre commission a jugé le concours de cette année supérieur à plusieurs autres qu'elle se rappelle et ne désigne pas.

» Deux volumes manuscrits nous ont été envoyés par M. Jules Guiffrey, sous ce titre commun : *Essai sur la Réunion du Dauphiné à la France*. De ces deux volumes, le premier offre une histoire étendue des négociations, des intrigues, des actes publics et des pratiques secrètes qui ont préparé l'achat du Dauphiné par la maison de France, ainsi qu'une fidèle analyse des contrats divers et nombreux qui ont validé, confirmé et irrévocablement consommé cette transaction célèbre. Le second volume contient un assez ample recueil de pièces justificatives.

» Ces pièces sont toutes importantes, c'est-à-dire bien choisies. Toutes,

il est vrai, ne sont pas inédites. Le président de Valbonnais en avait déjà publié quelques-unes. Mais les textes de Valbonnais sont assez souvent incorrects, et, ce qui est plus grave, incomplets. Il était Dauphinois, de très-noble race, et, contraint d'avouer que son dernier Dauphin l'avait vendu, il ne pouvait faire cet aveu sans honte. De là plus d'une réticence. Valbonnais a donc supprimé plusieurs pièces, dont on a retrouvé l'indication dans ses papiers. En outre, par déférence pour quelques familles considérables de sa province, il a mutilé quelques-unes des pièces qu'il a rendues publiques. Les additions et les corrections de M. Guiffrey sont donc intéressantes. Quand il s'agit d'un fait historique d'une telle gravité, nous voulons l'apprécier sur des rapports sincères.

» Mais M. Jules Guiffrey n'est pas seulement un scrupuleux éditeur d'utiles diplômes : c'est encore un historien distingué. Quelques erreurs ont été signalées dans l'introduction de son *Essai*, et, outre ces erreurs, des lacunes historiques et des négligences littéraires. L'auteur, qui doit être jeune, a beaucoup plus exercé son esprit à la recherche des faits, qu'à l'étude de ces lois, peut-être encore mal définies, suivant lesquelles les nationalités s'affirment, se constituent, s'abandonnent elles-mêmes et disparaissent. On regrette qu'il n'ait pas esquissé largement, dans un style ferme et concis, les origines bourguignonnes du peuple dauphinois, les anciennes entreprises des Francs contre son indépendance, les défaillances et les trahisons qui l'asservirent, cette audacieuse conjuration de seigneurs et de prélats qui l'affranchit à la journée de Mantaille, et, dans la suite des temps, quand ce peuple commence à renoncer à lui-même, sa soumission calculée à l'empire d'Allemagne, enfin son accession tardive, et néanmoins libre, résignée, nécessaire à la France, qui ne doit plus, quoi qu'en pense Valbonnais, l'opprimer, mais l'associer à sa grandeur, à sa puissance, à sa gloire. Cette critique s'adresse, disons-nous, à l'introduction de l'ouvrage. Mais aussitôt que l'auteur aborde le récit des événements qui eurent pour conséquence les traités de 1343, de 1344 et de 1349, il fait remarquer les qualités précieuses de son esprit sagace, attentif, curieux de la vérité, qui se plaît à suivre la trace dissimulée de toutes les intrigues, qui reconnaît habilement la part des circonstances et la part des hommes, de leur industrie ou de leur faiblesse, dans l'événement qui va s'accomplir. Nicolas Chorier veut que le dauphin Humbert, qui avait sans doute l'humeur bizarre, ait abdiqué son gouvernement presque royal par excès de légèreté. Guichenon suppose qu'il vendit prudemment à la France ce que la Savoie s'apprêtait à lui ravir. L'opinion de Baluze est qu'il fut plus simplement séduit, trompé, livré par les principaux officiers de sa maison, émissaires gagés du roi Philippe. Suivant M. Guiffrey, qui voit plus juste, les causes des grands événements n'ont jamais cette simplicité ; et il le prouve bien, lorsqu'il nous expose le détail des renseignements qu'il a recueillis soit dans les historiens, soit dans les archives de Paris, de Grenoble, sur le fait unique qui a été la matière de ses patientes recherches. En effet que d'intérêts conspirèrent au même résultat, sans parler du vœu populaire, qui, loin de contrarier les menées des grands, les secondait ! Et, en outre, que de malheurs et que de fautes ! Ainsi, quand on se représente le dauphin Humbert II, prince magnifique et dissolu, toujours en proie à quelque passion véhémente, toujours à la merci de quelque influence funeste, inquiété tour à tour par la France et par l'Allemagne, travaillant à les tromper, et n'aboutissant à rien, si ce n'est à les irriter, courant ensuite à la conquête de l'Orient pour échapper aux embarras qui l'assiégent dans sa province, et s'interrompant au milieu de sa course, pour revenir sans

gloire, sombre, endetté, misérable, fuyant les regards des siens, on n'est pas trop étonné de le voir, en cette extrême détresse, tourner ses regards vers un cloître, s'y précipiter avec la rage du désespoir, et laisser à autrui la charge de payer des créanciers dont il ne sait plus même le nombre. Telles sont, en réalité, comme les rapporte fidèlement M. Jules Guiffrey, les causes multiples de la cession du Dauphiné.

» Pour conclure, Messieurs, M. Jules Guiffrey a laborieusement recherché toutes les pièces d'une négociation importante, que personne, ni Chorier, ni Balesdens, ni Valbonnais, ne nous avait encore exposée en pleine lumière; il a écrit l'histoire anecdotique de cette négociation avec une entière indépendance d'esprit, sans rancune dauphinoise, sans jactance française, faisant preuve, dans tout le cours de son travail, d'une ingénieuse critique, d'un discernement qu'il ne nous a pas été facile de prendre en défaut, et nous lui avons en conséquence décerné la première médaille.

» La seconde nous a paru méritée par M. le docteur de Closmadeuc, auteur d'un ouvrage également manuscrit, intitulé : *Monuments funéraires de l'Armorique primitive, considérés particulièrement dans le Morbihan*. Vous savez, Messieurs, qu'il s'est formé dans le Morbihan une société de zélés archéologues, qui a fait exécuter des fouilles importantes sous les dolmens et les tertres tumulaires, depuis longtemps signalés près de Vannes, de Lockmariaker, en des plaines arides, dans les plus âpres solitudes des bois, et, au sein même de l'Océan, dans les îles de Gavrinis et du Rheno. M. le docteur de Closmadeuc, qui a dirigé quelques-unes des fouilles entreprises par cette confédération savante, et qui, de son propre mouvement, à ses frais, en a commencé d'autres, non moins heureuses, en fait connaître le détail à l'Académie. De tous les monuments qu'ont épargnés chez nous le temps, les invasions, les guerres civiles et la passion de la nouveauté, les plus antiques sont incontestablement ces mystérieux dolmens, qu'on trouve en si grand nombre sur notre plage armoricaine. Quelle a été la destination première de ces monuments? C'est une question agitée. On ne sait plus même aujourd'hui s'il convient de les attribuer aux Celtes, ou à un plus ancien peuple. Tandis que la science hésite encore à se déclarer ouvertement contre la tradition, la tradition doit chercher des arguments pour se défendre, car la science en a déjà produit pour la combattre. Nous ne saurions, Messieurs, assister avec indifférence à une controverse qui peut avoir pour résultat des découvertes inattendues sur nos origines nationales. M. le docteur de Closmadeuc propose, sans trop les recommander, quelques opinions sur l'ensemble des faits qu'il nous révèle. Avant de conclure avec quelque confiance, il faut explorer encore, encore observer. Votre commission, Messieurs, approuve la réserve de M. de Closmadeuc; et elle lui doit et lui rend ce public témoignage, qu'il n'existe aucun travail plus intéressant, plus complet que le sien, sur des monuments analogues à ceux qu'il a décrits.

» Le goût des enquêtes historiques est, en Bretagne, presque nouveau. En Alsace, dans la patrie adoptive de Schæpflin, il est ancien. M. l'abbé Hanauer, professeur au gymnase catholique de Colmar, s'est proposé de continuer les recherches de cet illustre maître sur la condition politique et civile des paysans de l'Alsace, durant les siècles qui précédèrent immédiatement les temps modernes. C'est un dessein qui l'a conduit en diverses archives, où sa patience, aidée par quelque bonne fortune, lui a fait retrouver un nombre très-considérable de pièces inconnues, ou mal connues, qui sont devenues entre ses mains la matière d'un livre intitulé : *Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge*. Enfin M. l'abbé

Hanauer a composé sur ces pièces un ouvrage important, renvoyé comme le précédent à notre examen, sous le titre de : *Les Paysans de l'Alsace au moyen âge : Etude sur les cours colongères de l'Alsace*. Les colonges en latin *colonia*, ou *colonica*, étaient des communautés rurales, régies par des constitutions propres à chacune d'elles, et néanmoins, comme on le soupçonne, peu différentes. M. l'abbé Hanauer nous fait connaître l'origine évidemment germanique et les vicissitudes de ces constitutions ; les droits et les devoirs des cours colongères, leur compétence, leurs immunités et leurs charges. C'est une histoire presque achevée, dont toutes les parties offrent un égal intérêt. L'auteur nous paraît, il est vrai, trop admirer ses cours colongères, et l'époque à laquelle elles appartiennent. Ne regrettons rien de ce passé : ne protestons pas contre les décrets du temps, qui sont les décrets de la raison plus éclairée ; et, parce que nous aspirons toujours à une condition meilleure, ne nous méprisons point tels que nous sommes par comparaison avec nos plus lointains ancêtres. Non, ne nous conseillez pas de retourner en arrière, avec la tristesse du repentir. Il nous convient mieux de marcher en avant, avec l'allégresse de l'espérance !

» Mais si, malgré notre penchant pour la vie municipale, nous refusons très-résolûment de contribuer à la restauration tardive des cours colongères, nous ne devons pas moins féliciter et remercier M. l'abbé Hanauer de nous avoir si bien appris ce qu'elles étaient, comment elles se gouvernaient elles-mêmes, comment elles administraient les affaires des communautés soumises à leur juridiction. A ces questions on n'avait encore que des réponses insuffisantes ; mais les trois cents chartes, ou constitutions, se rapportant à pareil nombre de colonges distinctes, qui ont été trouvées, lues et comparées par M. l'abbé Hanauer, lui ont fourni des renseignements si nombreux, si variés, et toutefois si conformes où ils devaient l'être, sur les institutions communales de la haute et de la basse Alsace au moyen âge, qu'il a pu faire sur un sujet déjà traité plus d'une fois un livre vraiment nouveau, auquel nous sommes heureux de pouvoir accorder, comme gage d'estime, notre troisième médaille.

» Ainsi, Messieurs, après des lectures réitérées, de longues délibérations, et quelques hésitations, honorables pour plusieurs concurrents dont il nous reste à vous faire connaître les titres, nous avons attribué les récompenses de premier ordre dont vous nous avez établis les dispensateurs. Nous aurions voulu, cette fois, pouvoir en décerner un plus grand nombre.

» Nous exprimons donc le regret de n'accorder qu'une mention à l'ouvrage intitulé *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par M. l'abbé Cochet. Ce gros volume présente, sous la forme commode d'une statistique départementale, l'inventaire des explorations archéologiques poursuivies avec tant de zèle, depuis bientôt trente années, par M. l'abbé Cochet, et quelques autres antiquaires normands d'un mérite reconnu. L'auteur nous promène dans toutes les villes, tous les villages, tous les hameaux d'une vaste province, et, avec le secours de nombreuses gravures jointes au texte de son ouvrage, il décrit, en quelque sorte sous nos yeux, tous les monuments antiques, gaulois, romains ou francs, qui ont été jusqu'à ce jour signalés soit à la surface, soit dans les entrailles mêmes de ce territoire, si riche en précieux débris.

» Que de richesses, en effet, et quel immense catalogue en a dressé notre studieux, notre infatigable correspondant ! Ce catalogue ne peut, il est vrai, quel qu'en soit le volume, offrir que des renseignements sommaires. Mais regrette-t-on un discours plus étendu ? Assurément on ne le regrette

pas. Le style exact et sans apprêt de M. l'abbé Cochet convient au sujet qu'il traite. Il connaît la bonne méthode, et la pratique. Il a fréquenté, sans doute, comme nous tous, Messieurs, ce *Temple du Goût,* dont l'oracle, qui a dicté tant d'autres immortelles sentences, a justement condamné, chez quelques antiquaires, ce puéril verbiage,

> Qui noie éloquemment un rien
> Dans un fatras de beau langage,

et, s'inclinant devant un tel arrêt, ce n'est pas Félibien qu'il a voulu prendre pour modèle. Il a plus heureusement choisi le docte chanoine d'Auxerre, l'abbé Lebeuf, grand marcheur et simple comme lui, ardent, passionné, naïvement enthousiaste pour ses moindres trouvailles, comme lui, et nous retrouvons en conséquence chez le disciple le mépris du maître pour le repos et pour la vaine rhétorique.

» Votre commission, Messieurs, exprime le désir que chacun des départements de la France possède bientôt un répertoire archéologique semblable à celui que M. l'abbé Cochet vient de faire pour la Seine-Inférieure. Ces sortes de livres, sous leur forme modeste, doivent beaucoup contribuer à l'avancement de la science, en rapprochant les monuments et en invitant à les comparer. Nous aurions donc pu, Messieurs, et nous ne doutons pas que tel ne soit votre sentiment, attribuer justement une médaille à l'auteur de *la Seine-Inférieure historique et archéologique.* Mais n'ayant pas la liberté d'augmenter le nombre de ces récompenses, nous avons dû placer au second rang des ouvrages dignes de figurer au premier. Si nous avons inscrit, au dernier moment, le nom de M. l'abbé Hanauer avant celui de M. l'abbé Cochet, c'est en nous rappelant que, dans un des précédents concours, M. l'abbé Cochet obtenait une de nos médailles pour sa *Normandie souterraine*, ouvrage dans lequel il a communiqué pour la première fois au public la plupart, ou, du moins, les plus importantes de ses découvertes, et en reconnaissant que son nouveau livre, quelle qu'en puisse être l'utilité, ne nous en signale pas beaucoup de nouvelles.

» La deuxième mention nous a paru plus que méritée par M. Charles de Linas, auteur d'un volume intitulé : *Orfèvrerie mérovingienne.* M. de Linas, qui a déjà recommandé son nom par d'estimables travaux sur les étoffes du moyen âge, a traité, dans l'ouvrage soumis cette année à notre examen, deux questions difficiles : l'une, particulière, concernant les œuvres de saint Éloi; l'autre, plus générale, relative à l'orfévrerie cloisonnée, avec ornements de verre ou de grenats. La plupart des archéologues limousins prétendent que saint Éloi, leur illustre compatriote, était émailleur. M. de Linas vient en aide à ceux qui combattent cette opinion. Sur le calice de Chelles, cet ouvrage fameux dont il n'existe plus qu'une image conservée par la gravure, on a signalé la présence d'une couche d'émail. M. de Linas n'y voit que des incrustations de verres cloisonnés. Ce qui l'a conduit à rechercher tous les monuments du même genre, offrant les traces du même travail, qu'il a pu retrouver parmi les reliques assez nombreuses, mais encore mal classées, de l'orfévrerie mérovingienne; recherche faite pour la première fois, et qui a été pour M. de Linas l'occasion des rapprochements les plus instructifs et des observations les plus ingénieuses. Votre commission, Messieurs, sans se prononcer sur les vues systématiques de l'auteur, tient à déclarer qu'elle place son ouvrage parmi ceux qui font honneur à l'archéologie moderne.

» Nous avons accordé la troisième mention à M. d'Espinay, juge d'in-

struction à Saumur, pour son volume intitulé : *Les Cartulaires angevins.* Que ce titre, Messieurs, ne vous trompe pas. Le volume envoyé par M. d'Espinay ne contient le texte d'aucun cartulaire : mais dans les cartulaires imprimés ou inédits de l'Anjou, l'auteur s'est proposé d'étudier quelles étaient les institutions publiques, quels étaient les rapports civils des personnes, avant la promulgation de la coutume. La coutume d'Anjou n'a pas manqué de commentateurs : mais les plus instruits de ces commentateurs ignoraient les temps anciens, dont ils méprisaient la barbarie; et ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est l'histoire même de ces temps obscurs. Vous approuverez donc, Messieurs, le dessein formé par M. d'Espinay. Mais l'a-t-il exécuté de manière à satisfaire pleinement votre commission? Voici nos critiques. Nous ne trouvons pas dans l'ouvrage de M. d'Espinay de suffisants détails sur le gouvernement des comtes d'Anjou, ces puissants et fiers consuls, ni sur l'administration temporelle des évêques d'Angers, moins turbulents sans doute, moins ambitieux et moins affairés que d'autres évêques de la même province, personnages toutefois considérables, non-seulement dans l'Eglise, mais encore dans l'État. Ce qui regarde l'ancien droit public de l'Anjou n'a pas été traité par l'auteur avec les développements nécessaires et attendus. Mais son ouvrage abonde en renseignements nouveaux et précieux sur l'ancien droit civil du même pays. Appelons-nous justement droit civil un chaos d'usages que d'autres usages semblent contredire, de conventions qui, n'étant pas écrites, ne sont pas garanties, de traditions romaines ou barbares, et de prescriptions religieuses, dont l'étrange amalgame choque et trouble notre logique? Mais plus tout cela manquait de cohérence, plus il était difficile à M. d'Espinay de présenter en bon ordre le détail de pratiques qu'il avait observées, de les expliquer et de les faire comprendre. Il ne s'agissait pas, en effet, de retrouver l'ancien code des lois angevines sur la propriété, le mariage, la puissance paternelle, les successions, les donations, les contrats, etc., etc. Ce code n'a jamais existé. Il s'agissait de le faire, de le rédiger sur des pièces de procédure : très-pénible labeur, où l'expérience du jurisconsulte devait venir en aide à la sagacité de l'érudit. Nous estimons, Messieurs, que l'ouvrage de M. d'Espinay, nous offrant ce code méthodiquement ordonné, rendra plus d'un service à la science.

» Le *Trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Lebrun-Dalbanne, est un opuscule intéressant. Mais nous attribuons une plus grande importance à l'écrit du même auteur qui a pour titre *Les bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes*. Un de ces bas-reliefs, qui représente la cène, ouvrage d'une élégance rare, paraît un des chefs-d'œuvre de l'art florentin. Mais ici l'apparence n'est-elle pas trompeuse? M. Lebrun-Dalbanne prétend démontrer que l'auteur de cette composition italienne, dont l'exécution offre des parties si délicates et d'un travail si raffiné, est un sculpteur français, nommé Legentil, qu'il suppose disciple de Michel-Ange. Cette démonstration ne nous a pas semblé complète. Nous avons encore été moins persuadés, par l'observation attentive des photographies envoyées par M. Lebrun-Dalbanne, que les œuvres ainsi reproduites soient toutes du même ciseau. Cependant, malgré les doutes que nous venons d'exprimer, la dissertation de M. Lebrun-Dalbanne est d'un savant, homme de goût, qui recherche plutôt la vérité que les hypothèses, et son étude consciencieuse, instructive sur des ouvrages auparavant trop peu connus, nous a paru mériter une de nos mentions.

» Deux volumes imprimés et un volume manuscrit ont été envoyés par M. Élie Rossignol. Ces trois volumes, où l'histoire occupe plus de place

que l'archéologie, concernent l'arrondissement de Gaillac, et l'auteur en annonce d'autres sur le même arrondissement. Ajoutons qu'il s'est proposé de décrire, avec la même abondance de détails, les autres circonscriptions administratives du riche département auquel le Tarn a donné son nom. M. Élie Rossignol sera sans doute encouragé par la reconnaissance de ses concitoyens dans le cours d'un travail si long, si méritoire, qui réclamera de lui tant de soins, qui lui causera tant de soucis. Qu'il obtienne de nous dès aujourd'hui, même pour une étude inachevée, une mention accompagnée de quelques conseils. Nous remarquons, en effet, que dans la série de ses notices cantonales ou communales, il a commis plusieurs péchés contre la bonne méthode. Ces notices n'étant pas ordonnées, l'auteur nous conduit d'abord, suivant son caprice, soit aux lieux principaux, soit aux lieux secondaires, et quelquefois l'histoire des lieux secondaires est racontée avec des développements que l'auteur n'accorde pas aux lieux principaux. Qu'il observe désormais les règles consacrées, qu'assurément il n'ignore pas. Il sera plus clair, intéressera davantage et s'épargnera de fastidieuses redites. L'auteur voudra bien accepter ces conseils comme donnés par l'estime. C'est l'emploi d'une existence tout entière que d'écrire l'histoire d'un département sur le plan qu'il s'est tracé. Nous témoignons à M. Élie Rossignol combien nous approuvons son courageux dessein, en lui signalant des défauts qu'il peut corriger encore.

» Enfin, Messieurs, notre sixième et dernière mention est acquise à M. Levot, pour son *Histoire de la ville et du port de Brest*. Ce volume nous révèle peu de documents inédits. Ajoutons que le récit des anciens événements ne pouvait y réclamer une place considérable, l'importance de la ville de Brest étant presque moderne. Mais M. Levot est un judicieux historien, qui sait douter, qui sait réduire à leur juste valeur ces fictions entées sur d'autres fictions, qui charment, qui passionnent tant d'esprits, même ailleurs qu'en Bretagne. M. Levot est, en outre, un narrateur habile. Après avoir soumis au contrôle d'une prudente critique tout ce qu'on sait encore, tout ce qu'on croit savoir sur les origines obscures de la ville de Brest, il nous raconte les entreprises des Anglais contre cette ville, leurs fréquentes agressions depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, leurs succès plus ou moins durables et leurs derniers revers, dans un style clair, assez animé, qui, sans aucun artifice de mise en scène, émeut, intéresse, fait tout voir et tout saisir. Ce n'est pas non plus, Messieurs, un mérite si commun. Il nous plaît de mentionner, pour conclure, un écrivain vraiment lettré.

» Il nous reste à nommer MM. Lepage, Forgeais, Castan, Cousin, Bascle de La Grèze, de La Querière, Thomas, Onofrio, dont les louables travaux ont été remarqués. MM. Lepage et Forgeais obtenaient l'un et l'autre une médaille dans le précédent concours. Vous avez apprécié, vous avez proclamé l'utilité de leurs études : il ne peut donc vous être indifférent d'apprendre qu'ils les ont continuées, avec un zèle encore excité par vos encouragements. M. Castan nous fait connaître, dans un opuscule qui doit être cité, un manuscrit de Froissart que l'on croyait perdu depuis près d'un siècle. M. Louis Cousin disserte, en des termes dignes d'exciter l'attention des érudits, sur l'emplacement controversé de Quentovic. M. Bascle de La Grèze conduit chaque jour plus loin, dans les archives de la Bigorre, ses actives recherches sur l'histoire religieuse et féodale de cette province. M. de La Quérière a composé, sur des documents nouveaux, une bonne histoire de l'ancien hôtel de ville de Rouen. M. Onofrio fait preuve d'un savoir spécial et d'une sage méthode dans un curieux glossaire des patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Enfin M. Thomas a découvert

une belle planche de cuivre, datée de l'année 1408, sur laquelle sont inscrits les noms de cent quarante-six orfèvres de Rouen. Le mémoire de M. Thomas, qui nous apprend l'existence de cette table précieuse, étant manuscrit, nous exprimons le désir qu'il soit au plus tôt publié : un extrait de ce mémoire nous paraîtrait même bien placé dans un de nos recueils académiques.

» Il faut terminer notre rapport. Cependant nous ne pouvons déposer la plume, sans vous communiquer une réflexion que nous inspire ce remarquable concours. Dans un temps où tous les métiers prospèrent, mais où tout le domaine des disciplines libérales n'est pas également cultivé, notre histoire nationale est restée, du moins, l'objet des plus laborieuses, des plus fructueuses enquêtes. — Continuons donc, Messieurs, à les encourager. »

Ce rapport est adopté après quelques observations de détail.

M. Renan, au nom de la commission du prix Bordin, présente les conclusions de son rapport dans les termes suivants : « La commission est d'avis de ne pas décerner le prix à un Mémoire (le seul présenté), dans lequel elle a à signaler des imperfections nombreuses et des fautes matérielles plus ou moins graves. Elle n'en reconnaît pas moins que l'auteur a fait sur un sujet difficile des études étendues, quoique insuffisantes, que certaines parties ont été traitées avec talent et qu'en général la méthode qu'il a suivie est très-bonne. » — La commission propose en conséquence à l'Académie de remettre la question au concours et de proroger le terme jusqu'au 31 déc. 1866. — Cette rédaction est adoptée.

M. Delisle, au nom de la commission du prix ordinaire à décerner en 1865, lit le rapport suivant :

L'Académie avait mis au concours, pour le prix ordinaire, la question que voici : « *Déterminer la date et la valeur des différents textes de la Chronique de Froissart, distinguer ce qui appartient en propre à cet historien, indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.* » Un seul mémoire a été envoyé au concours. Il porte pour devise : *Toute la vie de Froissart se résume en quatre mots,* VOYAGER, REGARDER, ENQUERRE ET COUCHER PAR ÉCRIT (Paulin Paris).

» L'auteur n'a pas compris la portée de la question proposée par l'Académie ; il n'a pas soumis les textes à une critique suffisante et n'est pas arrivé à établir un classement qui puisse servir de base à une nouvelle édition de Froissart. Il s'est pour ainsi dire borné

à donner la description matérielle des manuscrits et des éditions. Ces descriptions tiennent une place considérable dans le mémoire soumis au jugement de l'Académie; elles ne sont cependant pas aussi complètes qu'on aurait pu l'espérer; plusieurs n'ont pas été faites sur les manuscrits eux-mêmes, mais empruntées à des publications antérieures. La commission a surtout regretté de voir signaler comme perdus des manuscrits tels que ceux de Soubise et de saint Vincent, qui sont conservés à la Bibliothèque impériale et à la Bibliothèque de Besançon. Elle a donc pensé que le prix ne devait pas être décerné et elle ne croit pas qu'il y ait opportunité à remettre la question au concours. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées et l'Académie décide que le prix sera prorogé jusqu'en 1867 sur une question nouvelle relative au moyen âge, qui sera proposée dans la séance prochaine par la même commission dont les pouvoirs sont renouvelés *ad hoc* (MM. Paris, de Wailly, Delisle, Desnoyers).

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission de six membres, qui sera chargée de présenter à la prochaine séance trois sujets pour chacun des deux prix ordinaire et Bordin à décerner, en 1867, dans la catégorie de la littérature et de l'histoire classiques.

Sont nommés au scrutin de liste, pour faire partie de la commission, MM. Naudet, Le Clerc, Ravaisson, Wallon, Renier, Miller.

L'Académie passe à la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance publique fixée au 28 juillet. M. le Secrétaire perpétuel rappelle les titres des mémoires ou communications entre lesquels le choix doit être fait. M. Miller est élu, à la presque unanimité, pour lire l'extrait des Notices qu'il a communiqué à l'Académie sur les résultats littéraires de son voyage en Orient, et qui avait été déjà désigné pour la dernière séance trimestrielle, où la lecture n'a pu avoir lieu.

M. le Président fait hommage à l'Académie, de la part de M. Huillard-Bréholles d'un article compris dans le n° du 25 juin de la *Revue contemporaine mensuelle* intitulé : *Les explorations récentes de la mer Morte.* « L'auteur de l'article dit justement que de

ces explorations aucune n'a plus vivement frappé l'attention publique que celle qui fut conduite, l'année dernière, par M. LE DUC DE LUYNES, et dont les résultats ont été ou seront successivement mis sous les yeux du monde savant, soit par les compagnons de M. de Luynes, soit par lui-même. Un court avant-propos, placé en tête de la première de ces publications (celle de M. Vignes, lieutenant de vaisseau), annonce que M. de Luynes s'est réservé la dernière, c'est-à-dire la partie historique et archéologique du voyage, la moins positive, dit-il, mais qui ne sera, nous en sommes assuré, ni la moins intéressante, ni la moins scientifique. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Martin-Daussigny, en date du 21 juin et déjà annoncée, par laquelle le zélé conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon communique à l'Académie deux découvertes nouvelles de monuments antiques faites dans cette ville. La première est celle d'une mosaïque d'un mérite ordinaire, mais assez bien conservée, qui a été trouvée au clos des Chazeaux, dépendant de l'hospice de l'Antiquaille. Elle est destinée fort convenablement à la décoration du nouveau Palais des sciences et des lettres. Quant à la seconde, faite sur la rive droite de la Saône, c'est un très-beau fragment d'inscription de l'époque romaine, et le bloc qui la porte faisait partie d'une espèce de canal. On y lit en caractères de la plus belle époque ayant dans la première ligne 13 centimètres de hauteur, dans la seconde 9 centimètres 8 millimètres, dans la troisième, 15 centimètres 5 millimètres :

E V E N T V I
VSARENSIS
C I A E G A L

M. Martin-Daussigny rapproche ce texte de l'inscription donnée par Muratori (t. I, p. XCII) et croit pouvoir l'expliquer par le fait de l'arrivée de l'empereur à Lugdunum. Il discute à ce sujet sur le mot ARENSIS ou *ad aram*, qui lui paraît désigner un prêtre d'Auguste et se livre à d'autres rapprochements, qui n'ont pas, au jugement de quelques membres, la même valeur. Ce qu'il y a de

positif c'est qu'un grand bronze d'Adrien, portant ADVENTVS AVG., a été trouvé au même lieu.

M. VINCENT ajoute à sa dernière lecture *sur l'année alexandrine* un complément qui donne lieu à de nouvelles observations de M. DE ROUGÉ, relativement aux diverses formes plus ou moins certaines d'année fixe, chez les anciens Égyptiens, indiquées sur les monuments hiéroglyphiques.

Séance du vendredi 14.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année* 1865.

« MESSIEURS,

» J'ai la vive satisfaction de pouvoir constater devant vous que les engagements pris, il y a six mois, au nom de vos commissions de publication et de la commission qui dirige avec moi vos travaux, ont été tenus de tout point. J'ai déposé successivement sur le bureau de l'Académie quatre volumes terminés de vos ouvrages, et peu s'en est fallu que je pusse vous en présenter cinq avant l'expiration de ce premier semestre. Plusieurs autres ont singulièrement approché du terme. Quelques-uns, en revanche, ont été entravés par des causes indépendantes de la volonté des auteurs. Presque tous ont accompli les progrès que vous étiez en droit d'attendre : c'est une bonne situation, où les faits parleront d'eux-mêmes.

» Le tome XXIIe des *Historiens de la France*, travail considérable et difficile, commencé il y a près de dix ans, vous a été offert l'un des premiers, comme il devait l'être. Poursuivant la série des Chroniques et parallèlement des comptes royaux et autres documents de l'histoire intérieure et extérieure de la France, durant la période qui s'étend de Louis IX à Charles IV, ce volume de 255 feuilles in-f° ne peut manquer de frapper vivement l'attention des savants et celle des hommes instruits, dans toute l'Europe. C'est une partie importante d'une des assises principales d'un grand monument littéraire et national. Remercions-en M. Natalis de Wailly, le digne continuateur de MM. Daunou et Naudet, et son zélé collaborateur M. Léopold Delisle.

» J'avais espéré que le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades* formerait, dès aujourd'hui, le pendant du nouveau volume de l'ouvrage dont ce recueil est l'un des compléments. Mais, en dépit de l'activité ordinaire de MM. H. Wallon et Ad. Régnier, ni la *table* ni la *préface* et d'autres accessoires du texte imprimé qui les attend depuis six mois, n'ont pu être entièrement composés, quoique livrés à temps par les auteurs.

» Il n'en est pas tout à fait de même du tome 1er des *Historiens arabes*, dans la division *orientale* de cette même collection. Cependant M. Reinaud s'est remis sérieusement en marche. Les *additions et corrections* au texte du volume ont été déposées à l'Imprimerie impériale, et la composition a recommencé. Quant à l'*introduction*, à laquelle notre savant confrère

travaille sans relâche, et qui formera près de cent pages, il la promet à notre juste attente pour la fin du mois prochain. Ce tome Ier, depuis si longtemps sous presse, pourrait donc paraître cette année.

» M. Dulaurier, qui avait mené avec tant d'entrain l'impression terminée l'an dernier du texte et de la traduction du 1er volume des *Historiens arméniens des croisades*, a été malheureusement arrêté dans le travail des compléments de ce volume, par une longue et douloureuse maladie. Nos regrets égalent ceux de notre confrère, et nos vœux sont, avant tout, pour son entier rétablissement.

» Les *Historiens grecs* du recueil dont il s'agit seraient encore dans la même situation, si M. Miller, dès son retour d'Orient, répondant à notre appel, ne se fût empressé de reprendre son tour de travail. Il prépare le texte de la quatrième croisade, s'occupe de mettre la traduction latine en accord avec ce texte revu sur les manuscrits, et commencera l'impression de cette partie du volume sitôt qu'il aura terminé cette tâche. Les deux savants collaborateurs, M. Alexandre et lui, alterneront alors pour les notes, comme ils l'ont fait jusqu'ici pour le texte.

» L'impression du tome VIII et dernier de la *Table* dite de Bréquigny, renfermant l'analyse chronologique des *diplômes et actes imprimés concernant l'histoire de France*, se poursuit régulièrement sous les auspices de M. Laboulaye. Six feuilles sont tirées, six ou sept en épreuves ou en composition.

» Pour ce qui est du Recueil des *Chartes et Diplômes non imprimés des rois de la troisième race*, antérieurement à Philippe-Auguste, M. Léopold Delisle nous fait espérer que ce Recueil sortira bientôt de la longue incubation à laquelle il est encore soumis. En attendant, M. Luce, qui, de son côté, prolonge son absence, vient d'envoyer trente-huit pièces nouvelles tirées du Livre noir de l'archevêché d'Arles.

» Le tome XVI du *Gallia christiana* poursuit son cours. M. Hauréau nous annonce que le premier fascicule, embrassant l'histoire complète du diocèse de Vienne et une partie de celle du diocèse de Grenoble, pourra être distribué dans les premiers jours du mois d'août. Sur les cinquante feuilles dont ce fascicule doit se composer, quarante-quatre sont imprimées, sept en épreuves.

» Nous en aurions fini avec nos grands ouvrages, si le format seul décidait de cette qualification. Mais l'*Histoire littéraire de la France* la mérite autant qu'aucun autre. Le vénérable et toujours actif président de la commission des auteurs qui s'en partagent la rédaction, M. Victor Le Clerc, nous informe que les premières feuilles du tome XXV viennent d'être livrées à l'impression. Les considérations générales sur l'état des lettres et des arts au XIVe siècle, qui remplissent le tome précédent, vont faire place à la longue série chronologique des notices particulières qui en sont le développement et quelquefois la preuve. A mesure que, de semestre en semestre, les feuilles de ce travail de longue haleine et d'intérêt national aussi, auront passé sous nos yeux, nous nous ferons un devoir et un plaisir d'en donner l'analyse. Le moment n'est pas encore venu.

» En passant à d'autres publications, qui ont leur importance au point de vue de l'histoire et de la philologie classique, orientale ou du moyen âge, je suis heureux de pouvoir dire que la mémoire de notre illustre Letronne va recevoir enfin le pieux et digne hommage que l'Académie décida de lui rendre, il y a plus de quinze ans. Nous le devrons au zèle permanent de notre confrère M. Brunet de Presle et à l'aide efficace qu'est venu lui prêter, dans les derniers temps, le dévouement de M. Egger. J'ai sous les yeux les cinquante-cinq feuilles imprimées qui, avec les tables et d'autres

accessoires non moins nécessaires, encore sous presse, formeront la collection des *Papyrus grecs de l'Égypte*, dont Letronne fut le fondateur, et compléteront le tome XVIII de notre important Recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*. Les *fac-simile*, qui attendaient depuis longtemps le volume qu'ils n'attendront plus, en seront à la fois la contre-épreuve et l'ornement.

» Quelques jours encore, et ce grand travail, où M. Hase mit aussi la main dans l'origine, eût pu vous être présenté, comme l'ont été, dans le cours de ce dernier semestre, deux autres volumes du même Recueil : ce sont la première partie du tome XX, formant la seconde des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, si savamment traduits du texte arabe rectifié, par M. de Slane; puis la deuxième partie du tome XXI, que ne tardera pas à compléter par la première notre habile et actif orientaliste, si j'en juge d'après les quatorze feuilles du dernier tiers des *Prolégomènes* que j'ai déjà sous les yeux. La partie de ce tome dont je viens de parler, consacrée aux documents occidentaux de toutes les époques, en offre une assez grande variété; ce sont : une *Notice* sur les manuscrits grecs, n° 2322 de la Bibliothèque impériale, contenant un Recueil d'*Hippiatriques*, par M. Miller; des *Lettres* d'Honorius III et de Grégoire IX, par M. Hauréau; une *Notice* sur un Recueil historique présenté à Philippe le Long, par M. Delisle; enfin un *Examen des Chartes de l'Église romaine* contenues dans les *Rouleaux* dits *de Cluny*, par M. Huillard-Bréholles.

» Les *Mémoires de divers savants* étrangers à l'Académie, qui leur donne, à côté de ses propres Mémoires, l'hospitalité appréciée d'un double Recueil, ont continué leur marche inégale. La première série, la plus avancée parce qu'elle est la plus riche, est arrêtée, depuis quelque temps déjà, sur la première partie du tome VII, par les difficultés croissantes de l'impression du *Syllabaire assyrien* de M. Ménant. Cependant six feuilles sont tirées, plusieurs autres vont l'être, et ni le zèle de l'éditeur ni celui de l'Imprimerie impériale ne feront défaut pour dégager honorablement l'Académie d'une entreprise dont le succès seul peut justifier la hardiesse. Je n'attendrai pas qu'elle soit terminée pour mettre sous presse la seconde partie de ce tome, dont j'ai sous la main tous les éléments adoptés par la commission des travaux littéraires.

» Dans la deuxième série du Recueil, j'ai pu déposer sur le bureau la première partie du tome V, qui est aussi la première partie du savant et curieux mémoire de M. Bourquelot sur les *Foires de Champagne*, jadis couronné par l'Académie dans le concours des *Antiquités de la France*. La seconde partie, qui terminera le tome V de ce grand travail, est déjà parvenue à la vingtième feuille tirée; dix sont bonnes à tirer, et le reste du volume est en composition.

» Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous parler de vos *Mémoires*, c'est-à-dire de vous-mêmes, qui donnez l'exemple à tous et le devez. Ce devoir, où vous avez toujours mis votre première gloire, est en bonne voie d'accomplissement. De la seconde partie du tome XXV des *Mémoires* proprement dits, mise sous presse dans les derniers mois de 1864, près de trente feuilles sont tirées; la suite s'imprime laborieusement, au grand profit, nous en avons la confiance, de nos études égyptiennes; un savant et intéressant Mémoire d'art et d'archéologie à la fois orientale et classique terminera le volume, dignement ouvert par deux dissertations d'histoire romaine. La première partie du tome XXVI sera prochainement mise sous presse; la plupart des matériaux m'en sont remis.

» L'*Histoire de l'Académie*, ma tâche personnelle entre plusieurs autres, n'est pas non plus demeurée en arrière. De la première partie du

tome XXIII de votre nouveau Recueil, qui comprend cette histoire pour la période antérieure à celle-ci, quinze feuilles environ sont imprimées ou en voie d'impression; la copie est presque entièrement préparée.

» J'ai enfin l'assurance de la publication plus ou moins prochaine d'un autre complément bien nécessaire de vos *Mémoires*. Les bulletins composant la *Table des matières* des tomes XII à XXI de la seconde série sont terminés; la lettre A, revisée, va être envoyée à l'imprimerie; les autres suivront régulièrement. Ainsi sera remplie peu à peu, par le tome XXII, la dernière lacune de votre collection.

» Je n'ai plus qu'à rendre grâce, une fois encore, au concours toujours si bienveillant pour moi de votre commission des travaux littéraires, à son zèle plus dévoué, plus actif, plus persévérant que jamais pour le bien de l'Académie et pour l'honneur de son nom. »

M. DELISLE a la parole, au nom de la commission chargée de présenter trois nouveaux sujets pour le concours du prix ordinaire de 1863, prorogé en 1867. Les sujets présentés sont les suivants :

N° 1. « Etudier les compositions historiques originales se rapportant aux règnes de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V et de Charles VI. En apprécier l'autorité, la sincérité et le mérite littéraire. »

N° 2. « Etudier les changements introduits dans la langue française, durant le XIVe siècle. En rechercher les causes et en déterminer l'influence sur l'usage des siècles suivants. »

N° 3. « *Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le* XIII*e siècle. Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie. Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire et en général sur l'histoire religieuse et civile du* XIII*e siècle.* »

L'Académie, après discussion, adopte au scrutin le sujet n° 3, imprimé en caractères italiques.

M. EGGER, président, désigné AD HOC par la commission chargée de présenter trois sujets pour le prix ordinaire et trois pour le prix Bordin à décerner en 1867, propose en premier lieu pour le prix ordinaire les trois sujets suivants :

N° 1. « *Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'*ŒUVRES MORALES *de Plutarque; distinguer entre ces divers ouvrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont*

apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. On devra pour l'examen demandé s'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des opuscules en question (1). »

N° 2. Etudier les commentaires d'Eustathe sur Homère et la Préface, seule conservée, de son commentaire sur Pindare. Dresser, autant qu'il sera possible, un catalogue des ouvrages dont Eustathe s'est servi pour son travail en distinguant ceux qu'il avait entre les mains et ceux qu'il ne connaissait que par le témoignage d'autres écrivains. Apprécier en définitive ce qu'il y a d'original dans son érudition et dans sa critique.

N. 3. Faire l'histoire critique de la grande compilation historique et scientifique exécutée par les ordres de Constantin Porphyrogénète. Rechercher quel en a été le plan et l'intention, quelles parties s'en sont conservées et sont aujourd'hui ou publiées ou encore manuscrites. Apprécier les services que l'étude de ces extraits a rendus ou peut rendre encore à l'étude de l'histoire ancienne.

L'Académie adopte le sujet n° 1 (imprimé en caractères italiques) pour être porté au programme de la séance publique.

M. le rapporteur propose en second lieu pour le prix Bordin les trois sujets qui suivent :

N° 1. « *Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le* XI*e siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement dite. Comparer, sous le rapport du nombre et de la langue, ces peuplades avec la race hellénique et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.* »

N° 2. « Tracer d'après le témoignage des écrivains originaux,

(1) « Il n'y en a guère qu'une dizaine dont il existe des éditions spéciales. Wyttenbach n'en a commenté que vingt-huit. Les recherches de Benseler, *De hiatu in scriptoribus græcis*, fournissent là-dessus un criterium nouveau d'assez grande valeur. »

le tableau des institutions politiques, militaires et religieuses de l'empire byzantin, depuis la mort de Théodose jusqu'à la prise de C. P. par les Latins en 1204. Exposer les principaux changements qu'y apportèrent les invasions des peuples étrangers, les révolutions intérieures, les dissensions religieuses et déterminer en quelle mesure ces causes diverses ont agi pour retarder ou précipiter la chute de l'empire. »

N° 3. « Réunir, classer, exposer systématiquement, en rapprochant les témoignages des auteurs anciens et en s'aidant des meilleurs traités modernes sur les antiquités helléniques, les notions nouvelles que les recueils généraux ou partiels d'inscriptions ont ajoutées à l'ensemble de nos connaissances sur les institutions politiques et religieuses des principales villes de la Grèce, depuis le commencement des temps historiques jusqu'au IIIe siècle de notre ère. »

L'Académie adopte le sujet n° 1 pour être porté au programme de la séance publique.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie en 1864.

L'Académie se forme en comité secret :

La séance redevient publique.

M. LE VICE-PRÉSIDENT communique une lettre qu'il a reçue, à la date du 11 juillet, de M. L. Cousin, accompagnant un manuscrit intitulé : « *Mes derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic.* » C'est un supplément au mémoire envoyé par l'auteur pour le concours des antiquités de la France, actuellement jugé. Il sera écrit en conséquence à M. L. Cousin, qui disposera de son manuscrit.

M. MILLER communique à l'Académie la seconde partie de son *Rapport* à l'Empereur concernant les résultats *archéologiques* de sa dernière mission en Orient.

Sont présentés à l'Académie, par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Edw. W. Lane, correspondant de l'Académie, le tome I, partie 2°, de son *Arabic-english Lexicon* (1 vol. gr. in-4°);

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, 5e volume (t. XXV de la collection), Paris et Rouen, juin 1865, 1 vol. in-4°;

3° *Société académique des sciences, etc., de Saint-Quentin*, 3e série, t. V (travaux de 1863-64), Saint-Quentin, 1864, in-8°;

4° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV (Genève et Paris, 1865, in-8°);

5° *La France avant César*, par Le Marin de Tyr (*sic*) : *Origines gauloises: géographie, religion, mœurs, étymologie des anciens noms*, par A. Voisin, prêtre, membre de plusieurs sociétés savantes, 1re et 2e livraisons, Paris, 1864-65, 2 br. in-4°;

6° *Les préliminaires du siége d'Alésia*, par M. Aug. Castan (Besançon, 1865, br. in-8°);

7° *Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine et sur leurs institutions politiques avant la domination romaine*, par M. Valentin-Smith (Paris, br. in-8°);

8° *Notice sur l'ancienne église paroissiale Saint-Jacques* (à Lunéville), par M. A. Joly, architecte (Nancy et Lunéville, 1865, br. in-8°), en double exemplaire;

9° *Encore un mot sur l'emplacement de Quentowic*, par M. l'abbé Laurent (Amiens, 1865, br. in-8°);

10° *Recherche sur la parabole de la vigne aux premiers siècles chrétiens*, par M. Edmond Le Blant (Extrait de la *Revue archéol.*, br. in-8°);

11° *Revue archéologique* du mois de juillet 1865;

12° *Annales de la propagation de la foi :* juillet 1865, n° 221 ;

13° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte*, n° 35 (mai 1865);

14° *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique, 32e année, t. V (4e série), avril et mai 1865.

M. Paris fait hommage à l'Académie, au nom de M. E. Cortambert, des deux opuscules suivants :

1° *Rapport sur le prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie*, lu à l'assemblée générale de la Société de géographie (Extrait du *Bulletin* de ladite Société, Paris, 1865, br. in-8°) ;

2° *Edouard Vogel*; br. in-4°.

Séance du vendredi 21.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 14 juillet, M. le Ministre de

l'instruction publique transmet à l'Académie copie d'une lettre que M. Engelhardt, commissaire français pour la navigation du Danube, a adressée à M. le Ministre des affaires étrangères sur la nouvelle découverte qu'il vient de faire près de l'embouchure du Pruth, d'une forteresse romaine analogue à celle de Troesmis. Le plan approximatif de cette forteresse est joint à la lettre. L'Académie prononce le renvoi à la commission chargée d'examiner les nouvelles inscriptions de Troesmis.

Par un second message du 18, M. le Ministre, sur la demande qui lui avait été adressée, communique le rapport fait à son département par M. de Rosny sur la carte des 13 provinces de l'Archipel japonais envoyée à l'Académie le 22 juin dernier. Ce rapport sera copié et l'original réintégré au ministère; la copie sera réunie à la susdite carte, dans la bibliothèque de l'institut.

Par une troisième lettre du 19, M. le Ministre fait connaître son assentiment au choix fait par l'Académie du vendredi 28 pour sa séance publique annuelle.

M. Dehèque, au nom de la commission de l'Ecole française d'Athènes, lit le rapport suivant sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1864-65 :

« Messieurs,

» Les Mémoires qui nous sont parvenus de l'Ecole française d'Athènes sont au nombre de six :

» Un Mémoire de M. Armingaud, *sur les relations politiques et commerciales de Venise avec l'empire d'Orient;*

» Trois Mémoires de M. Gebhart : 1° *sur la sculpture primitive en Égypte*; 2° *sur la peinture de genre chez les anciens;* 3° *du portrait en sculpture dans l'antiquité;*

» Un Mémoire de M. Decharme *sur l'art et le génie thébains*; enfin un Mémoire de M. Terrier *sur l'île de Délos.*

» Tous ces travaux, malgré les lacunes ou les erreurs que nous avons pu y remarquer, et sous la réserve de deux mémoires trop imparfaits, continuent de faire honneur à l'École française d'Athènes, et justifient nos espérances et nos prédilections.

» Cette institution nationale étant une école de perfectionnement des hautes études classiques, tout ce qui relève de l'érudition et de l'art, et qui se trouve dans l'horizon de la Grèce, est de son domaine. M. Armingaud était donc autorisé à traiter des relations politiques et commerciales de Venise avec l'Empire d'Orient. Arrivé en Grèce à une époque de crise et d'anarchie, il a dû renoncer aux travaux purement grecs, aux sujets

proposés par l'Académie, et s'interdire des explorations et des recherches que l'état du pays rendait impossibles. Il a songé à l'empire grec plutôt qu'à la Grèce elle-même, et c'est entre Constantinople et Venise qu'il a partagé ses études.

» Nous n'avons encore que la première partie du Mémoire de M. Armingaud, mais cette première partie est une œuvre considérable : elle ne comprend pas moins de 216 pages in-folio.

» L'auteur y traite d'abord des rapports de Venise et de Constantinople pendant la période primitive, celle du protectorat byzantin, qui finit avec Nicéphore et Charlemagne, puis de leurs rapports pendant la période d'alliance où, de protégée devenue protectrice, la république de Saint-Marc exploita l'empire grec pendant trois siècles.

» Commençant à l'origine de la république et au règne de Justinien, cette première partie a pour limite la conquête de l'empire grec, en 1204, par les Vénitiens et les Francs. Plus tard l'œuvre sera complétée; elle s'étendra jusqu'à nos jours, et comprendra l'étude des monuments byzantins de Venise et de l'Italie.

» M. Armingaud nous semble n'avoir rien négligé pour bien faire, et il y a réussi. Il s'est enfermé dans les bibliothèques de Venise; il en a exploré les archives, il y a trouvé des pièces inédites dont il nous donne le texte, des pièces qui font époque dans l'histoire de la diplomatie vénitienne. Pour marcher avec sûreté dans le labyrinthe de l'histoire, il a pris pour guide les actes mêmes de la république, les *Diplomi arabi* de notre savant correspondant M. Amari, les diplômes grecs ou chrysobulles impériaux de Müller, la collection byzantine, la chronique de Dandolo, les manuscrits de Bessarion, qui sont une des mines les plus riches de l'histoire italienne, un des plus précieux joyaux de la bibliothèque de Saint-Marc.

» Un des principaux mérites de ce Mémoire, c'est la variété des documents et des aperçus qu'on y trouve. Les événements sont bien présentés; le récit est rapide et attachant. Point de détails inutiles. L'auteur sait distinguer et mettre en relief les faits qui présentent un caractère général, et en tire des inductions ingénieuses et d'utiles observations. L'histoire politique et commerciale de Venise, dans ses rapports avec Constantinople, occupe de droit la première place; mais les questions d'art, de grammaire même et de philologie, les influences de l'Orient sur Venise et l'Italie y sont exposées et expliquées avec un goût parfait, avec une érudition qui attestent des études toutes spéciales. Il y a tel chapitre qui nous fait entrevoir à distance la future école vénitienne et ses grands coloristes.

» Nous tempérerons ces éloges par quelques observations. Ce n'est pas sans quelque peine que nous avons vu l'œuvre très-estimable d'un historien de Venise qualifiée d'une épithète irrespectueuse et injuste. Ailleurs M. Armingaud cite comme inédit le manuscrit d'un ouvrage publié et connu (1); il parle ailleurs du siége de Tyr, comme d'un fait par lui signalé pour la première fois, et ce fait est tout au long décrit dans l'*Histoire des croisades* de Michaud. Enfin il ne semble pas avoir lu l'intéressant chapitre que M. Depping a consacré à Venise et à son commerce.

» Pour apprécier à toute sa valeur le Mémoire de M. Armingaud, il faudrait en connaître l'ensemble et l'harmonie. Il est donc nécessaire d'attendre la rédaction des parties qui le compléteront. Ce que nous avons lu

(1) *Essai sur divers arts* du moine Théophile, traduit par M. le comte de l'Escalopier (Paris, 1843, in-4°).

nous donne les meilleures espérances pour le succès de l'œuvre entière, et nous a fait voir le brillant frontispice d'une œuvre durable.

» En passant du Mémoire de M. Armingaud à ceux de MM. Gebhart et Decharme, nous quittons les questions politiques et commerciales pour entrer plus intimement dans les régions sereines de l'art.

» Le premier Mémoire de M. Gebhart est intitulé : *De la sculpture primitive en Égypte*.

» Le respect ou plutôt le culte que professe M. Gebhart pour l'antiquité classique, pour la mythologie d'Homère et d'Hésiode, l'a rendu intolérant à l'excès en matière d'exégèse et de symbolisme. Les dieux grecs sont toujours pour lui ces êtres personnels qu'une race de poëtes et d'artistes avait doués d'une âme vivante et revêtus des formes les plus harmonieuses. Avec ce sentiment excessif de la beauté grecque qu'il a puisé dans ses fortes études littéraires, M. Gebhart est allé étudier l'art égyptien en Égypte, et là il a trouvé, dans les représentations sculpturales des hommes et des dieux, des types qui naturellement n'ont pas satisfait les goûts d'un disciple passionné de Phidias et de Platon.

» Ce n'est pas, en effet, au point de vue de l'art grec que ces représentations ont toute leur valeur; l'archéologue, l'historien, le philologue, les étudient et les admirent pour des raisons que M. Gebhart ne semble pas comprendre. Il a été les voir en artiste; il les apprécie et les juge avec un sentiment fin et délicat, mais aussi avec une sévérité excessive et partiale.

» En thèse générale, suivant M. Gebhart, les Egyptiens sont incapables de produire la beauté; et il cherche à le prouver en indiquant les caractères principaux de la sculpture en Egypte. Il développe longuement cette idée que, chez les Egyptiens, il s'est accompli un phénomène peut-être unique dans les annales de l'art; que l'art, partout ailleurs, s'est avancé progressivement vers la perfection; qu'en Egypte, dans la seconde période de son histoire, sous l'influence sacerdotale, il y a décadence : les corps des statues sont sans vie, sans expression; les momies, enveloppées dans leurs bandelettes, ne sont pas plus inertes, plus roides; les jambes sont jointes, les bras adhérents au buste. Mais avant que la sculpture hiératique, dit-il, eût définitivement fixé le type de ces êtres immobiles, des artistes avaient orné les tombeaux de la nécropole de Memphis de sculptures coloriées où règnent le mouvement et la vie.

» Ce fait d'un art primitif égyptien, qui remonte à près de quarante siècles avant notre ère, supérieur à l'art sacerdotal qui se constitua plus tard, M. Gebhart le justifie et le prouve par la description détaillée des bas-reliefs coloriés qui ornent la chambre intérieure du grand tombeau de Sakkara.

» Quant au fait en lui-même, la découverte n'en appartient pas à M. Gebhart, qui a pu l'apprendre de tous les égyptologues; ce qui lui appartient en propre, c'est la description de la chambre funèbre, où nous nous plaisons à reconnaître des mérites de style. Mais que de détails minutieux, parfois imaginaires!

» Si M. Gebhart ne voit aucune apparence de beauté dans toutes ces représentations de personnages humains, il en trouve moins encore dans les idoles de bronze dont fourmille le panthéon égyptien. Là, pour lui, les dieux sont des monstres; avec leurs têtes d'épervier, de serpent, de bœuf, ils appartiennent à un fétichisme mystérieux; ils sont du domaine de l'érudition, mais ils ne relèvent pas de l'art.

» N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un esprit aussi cultivé ait pu voir là des fétiches et ignorer à ce point les notions les plus élémentaires de la

mythologie égyptienne, ait méconnu le genre de beauté, la pureté des lignes des statues égyptiennes qui ornent nos musées; qu'il n'ait pas compris que l'architecture, dans laquelle ont excellé les Egyptiens, tient de bien près à la sculpture? Rien dans ce Mémoire, même par quelque échappée, ne nous prouve que M. Gebhart, en Egypte, ait entrevu le sens et la grandeur de l'art égyptien et de ses monuments.

» Son Mémoire a le grave défaut de traiter avec prétention, et comme une nouveauté, un sujet parfaitement connu. Il a cherché du moins à rajeunir le sujet par le style, et il y a parfois réussi. Son œuvre, qui, d'ailleurs, n'a pas plus de seize pages, est d'une lecture agréable; mais le plaisir même qu'on y trouve en est aussi la critique, car c'est celui qui résulte d'une œuvre plus superficielle que profonde, plus littéraire que savante.

» Si ce premier Mémoire peut sembler un exercice de style, il n'en est pas de même du second Mémoire *sur la peinture de genre dans l'antiquité,* qui se distingue par des recherches originales et neuves. C'est une œuvre bien étudiée, d'assez longue haleine, où l'histoire de la peinture de genre dans l'antiquité est exposée, sous le titre d'*Essai*, dans 84 pages in-folio.

» M. Gebhart, qui se complaît dans l'histoire et la philosophie de l'art, semble avoir entrepris une histoire générale des arts du dessin. Le Mémoire actuel est une suite de ses études appliquées, non plus au grand art des Polygnote, des Phidias, des Praxitèle, mais au genre secondaire dans lequel se sont distingués les plus grands artistes connus, des peintres obscurs, une foule d'artistes anonymes, et qui est encore un reflet très-brillant du génie grec.

» Ce Mémoire se compose de deux parties. Dans la première partie, l'auteur définit son sujet en expliquant ce qu'il faut entendre par la peinture de genre, en quoi elle diffère de la peinture d'histoire. Les scènes de la vie commune, les grotesques, les représentations d'animaux, les natures mortes, les simples paysages, les marines, etc., constituent la peinture de genre. C'est de la peinture historique, réduite à d'humbles proportions par le sujet et par l'exécution. Dans la peinture d'histoire brille au premier rang Polygnote, qui, sous Cimon et Périclès, fut le premier des peintres de la Grèce, comme, un peu plus tard, Phidias en fut le premier sculpteur. Dans ce même grand siècle de l'art hellénique, Pauson amuse et scandalise ses contemporains avec ses grotesques. La tentative de Pauson ne fut pas un fait isolé; et désormais chaque artiste fit en quelque sorte deux parts de son talent, l'une réservée à la grande peinture religieuse ou héroïque, l'autre consacrée à une peinture plus humble, plus vulgaire, où il donne carrière à son imagination et qui le délasse de travaux plus sérieux. C'est ce que firent Zeuxis, Parrhasius, toute l'école asiatique et ionienne. A l'occasion de Parrhasius s'élève la question de la peinture licencieuse qui commence avec lui, comme les grotesques avec Pauson. L'opinion de l'illustre Letronne est ici reproduite et soutenue; mais nous croyons que M. Gebhart se rapprocherait de la vérité en reconnaissant que la licence païenne était presque sans limite et se manifestait partout dans les œuvres d'art, sur les vases et jusque dans le culte public.

» L'école de Sicyone apparaît à son tour, et le premier artiste qui l'illustra, Timanthe, fut à la fois grand peintre d'histoire et peintre de genre renommé.

» L'auteur examine chaque école grecque à son tour, en apprécie les artistes et leurs œuvres, signale et décrit de préférence leurs productions dans la peinture de genre, et après avoir brillamment montré l'état des

beaux-arts sous Alexandre et ses successeurs, il nous conduit en Italie et à Rome.

» A Rome, comme en Grèce, la peinture historique précéda la peinture de genre. Vers l'an 450 de Rome, Fabius Pictor retrace, avec le pinceau, de grandes scènes de l'histoire romaine. La peinture de genre n'y apparaît guère qu'au temps des Césars, avec Ludius, l'inventeur du paysage.

» Par les documents historiques, par les textes, M. Gebhart nous a fait connaître les caractères principaux de la peinture de genre chez les anciens; la seconde partie est consacrée aux monuments. L'auteur étudie dans les fresques, les mosaïques et les vases peints, la peinture de genre, et nous montre comment les monuments figurés expliquent et complètent les textes.

» De son examen des textes et des monuments, des discussions savantes qui les éclaircissent et les mettent en relief, M. Gebhart tire des conclusions qui nous semblent bien motivées et que nous adoptons, à savoir : que, dans les œuvres mêmes d'un ordre inférieur, il se trouve encore une lueur affaiblie et charmante des rayons qui ont illuminé en Grèce les chefs-d'œuvre de la poésie et de l'art.

» L'histoire de la peinture de genre a été rapidement esquissée par Pline. Ce que l'écrivain latin en avait oublié était épars dans Athénée, Pausanias, Aristote et Varron. M. Gebhart a recueilli, coordonné ces renseignements; les peintures, les mosaïques, retrouvées à Herculanum et à Pompéi, ont aussi été étudiées par lui avec le plus grand soin. C'est à l'aide de ces textes et de ces matériaux, en y appliquant son esprit sagace et ingénieux, qu'il est parvenu à rendre ces recherches aussi intéressantes qu'instructives, sinon définitives et complètes.

» On voudrait trouver dans ce Mémoire plus de netteté et de précision. La précision est ici d'autant plus nécessaire que le sujet en lui-même est plus vague. Aussi nous ne pouvons dissimuler à M. Gebhart que son Mémoire n'a pas dissipé tous nos doutes. En effet, nous connaissons si imparfaitement les tableaux des Grecs qu'il nous semble difficile de dire avec certitude : telle œuvre était de la peinture d'histoire, telle œuvre de la peinture de genre. M. Gebhart, en distinguant la *grande* et la *petite* peinture, n'est ni plus net ni plus précis. Chez les Grecs les sujets, petits en apparence, pouvaient être grands par la proportion, par le style. Les peintures licencieuses ne sont pas nécessairement de la petite peinture, comme le croit l'auteur, témoin l'*Io* du Corrége, qui est au Musée de Berlin, et la *Léda* qui est attribuée à Michel-Ange. Le paysage est encore moins de la petite peinture. Demandez-le plutôt au Poussin. Malgré nos scrupules et nos doutes, nous reconnaissons néanmoins que ce Mémoire a un mérite réel; malheureusement nous n'en pouvons pas dire autant d'un autre Mémoire de M. Gebhart : *Du portrait en sculpture dans l'antiquité*. Ce Mémoire nous paraît encore inférieur au premier.

» L'auteur se propose de prouver que les Grecs idéalisaient leurs portraits, que les Romains recherchaient plutôt la réalité. Il n'y a là rien de bien nouveau, mais M. Gebhart ajoute que les Grecs avaient un type de beauté pour leurs portraits comme pour leurs statues de divinités, que les Romains avaient aussi le leur, qui était différent. Cette thèse assez étrange, l'auteur pouvait la soutenir, de manière sinon à nous convaincre, du moins à nous intéresser; il pouvait, après s'être livré sur les lieux à l'étude des types des deux races, appuyer son opinion de tous les arguments que lui fournissent l'étude des textes, la connaissance de la vie privée des anciens, les traits et les anecdotes rapportés par les auteurs

Ainsi, il faisait une histoire curieuse et intéressante du portrait en sculpture chez les anciens.

» Au lieu de suivre M. Gebhart dans les sept paragraphes dont se compose ce Mémoire, nous nous bornerons à lui recommander d'employer les ressources de son érudition et de son esprit à des recherches plus positives et plus pratiques.

» Dans ces trois Mémoires d'un mérite si inégal, se révèlent des qualités précieuses, le goût de l'observation, le sentiment du beau, un talent remarquable de description. Si ces Mémoires sont des chapitres d'une histoire des arts du dessin, dont le *Praxitèle* déjà publié fut comme une annonce du plus favorable augure, nous engageons l'auteur à revenir plus d'une fois sur son œuvre, à la méditer longtemps, à se bien garder d'une publication hâtive. C'est à ces conditions que nous pouvons espérer de lui un livre qui fasse véritablement honneur au philosophe et à l'artiste.

» L'auteur du Mémoire *sur l'art et le génie thébains*, M. Decharme, commence par décrire l'aspect général de la Béotie, s'exagérant peut-être l'influence du sol et du climat sur le caractère et le génie des peuples. En Béotie la terre est grasse et féconde; les pâturages sont abondants; l'atmosphère est épaisse et lourde. A cet air épais on attribuait la lourdeur d'esprit des Thébains : *Bœotum in crasso jurares aere natum*, a dit Horace, que M. Decharme a omis de citer, parmi les autorités qu'il allègue pour constater l'influence du climat. Du reste il établit fort bien que cette réputation semble peu méritée, en rappelant que les Muses et les Grâces étaient Béotiennes, qu'Hésiode et Pindare étaient Béotiens. Ajoutons à ces témoignages les souvenirs du général thébain Épaminondas, des philosophes Cébès et Simmias, les amis de Socrate, et l'on verra que rien n'aurait manqué à Thèbes pour mériter une renommée presque égale à celle de Sparte et d'Athènes, si les Thébains avaient combattu vaillamment dans les guerres médiques, et n'avaient pas alors trahi la cause de la Grèce. Cette faute politique leur a coûté cher, et ils l'expient encore. Peut-être M. Decharme aurait-il dû en dire un mot ou insister davantage. Les chapitres qu'il consacre à la mythologie béotienne, aux religions pélasgiques, aux divinités helléniques particulières à la Béotie, telles que Bacchus, Hercule, les Muses, les Grâces, sont une introduction très-logique à l'histoire du génie thébain; car, ainsi que M. Decharme le remarque fort judicieusement, les légendes religieuses sont une création de l'esprit d'un peuple, qui méritent d'être étudiées comme les autres et qui peuvent servir à les éclairer. De même que l'Attique a ses dieux, dit-il, il y a des divinités particulièrement thébaines, et sous le rapport mythologique il y avait en Béotie tout ce qui pouvait inspirer l'imagination des poëtes et des artistes.

» Si les architectes thébains n'ont attaché leur nom à aucune œuvre monumentale, c'est que, de tous les arts, l'architecture est celui qui se prête le moins aux détails d'une histoire locale, en Grèce surtout. Il y a une architecture grecque qui a varié suivant les temps et les lieux, il n'y a pas eu d'architecture proprement thébaine. Ici, M. Decharme aurait pu rappeler la destruction de Thèbes par Alexandre et la ruine de tous ses monuments; il y en avait peut-être de très-remarquables. Ce qui est évident, c'est qu'on ne cite aucun architecte thébain.

» Il n'en fut pas de même de la sculpture à Thèbes; elle n'a pas manqué de caractère, et elle a eu ses artistes qui ne sont, il est vrai, ni bien nombreux, ni bien célèbres. Dans la période primitive, là comme ailleurs, la sculpture sur bois a précédé la sculpture sur pierre. A Thèbes plusieurs statues que l'on croyait tombées du ciel étaient l'objet d'une vénération

particulière, entre autres une statue d'Hercule attribuée à Dédale, dit sans plus d'explication M. Decharme. Ici, on serait tenté de prendre Dédale pour un artiste thébain, et il eût été bon de mettre en garde le lecteur en qualifiant d'artiste athénien ce petit-fils d'Érechthée dont Socrate prétendait descendre. Des essais aussi informes ne sont pas encore de l'art, et quand ils se prolongent, observe très-bien M. Decharme, ils font obstacle à l'art véritable; et, en effet, il faut attendre jusqu'à l'époque de la première invasion des Perses pour rencontrer le nom d'un sculpteur thébain, Ascarus, disciple de Canachus de Sicyone. Puis se succèdent Pythodore, Aristomène et Socrate à la date de la seconde guerre médique, Hypatodore, un Aristogiton, dont les œuvres sont ingénieusement appréciées et décrites d'après Pausanias et Pline. Enfin, une inscription inédite, copiée à Thèbes même par M. Decharme, lui a permis d'accroître sa liste de trois noms, Dorion, Léon et Mélas; nous le félicitons de cette heureuse découverte. Les statues sculptées par ces artistes thébains étaient souvent des héros et des athlètes; l'idéal et le grand style semblent leur avoir fait défaut, et il y a lieu de croire qu'aucun de ces artistes n'a fondé une école.

» Si Thèbes n'a eu ni architectes, ni sculpteurs célèbres, du moins Thèbes peut être fière de ses peintres. Nicomaque a excellé dans son art, et telle fut l'estime dont il jouissait qu'il a été cité à côté d'Homère. Il a fondé une école et a eu des disciples, entre autres Philoxène d'Érétrie et Aristide qui, lui aussi, a été honoré comme un maître. D'après leurs œuvres dont il ne reste que des souvenirs, d'après les jugements portés par les anciens, et qui sont ici recueillis et résumés avec une intelligence curieuse et un goût exercé, notre jeune archéologue estime que l'originalité des peintres thébains consistait surtout dans la recherche de l'effet et dans le choix des sujets empruntés à la vie réelle.

» C'est peut-être aussi à la vie réelle avec ses fêtes et ses banquets, si fort du goût des Béotiens, surtout au sentiment religieux qui domina toujours en Béotie, qu'il faut attribuer le développement et les progrès de la musique. Leur passion pour cet art leur fit de bonne heure perfectionner les instruments, notamment la flûte; et ici M. Decharme aurait dû profiter d'un passage d'Athénée où, suivant Juba, les Thébains sont les inventeurs de flûtes faites avec des pattes de biche. Les musiciens thébains étaient recherchés dans toute la Grèce, et remportaient des prix même à Athènes, ainsi que nous l'apprend une inscription choragique découverte sur le mur de l'Acropole, que M. Decharme semble ne pas connaître. Il nous rappelle, du moins, fort à propos, pour constater la perfection de l'art musical chez les Béotiens, la légende d'Amphion, fondateur de Thèbes, le choix que fit Périclès du Thébain Pronomus pour enseigner la flûte à son pupille Alcibiade, l'anecdote de Timothée qui excitait et apaisait à son gré les passions d'Alexandre, en observant, avec raison, que la gloire musicale des Béotiens ne serait pas parvenue jusqu'à nous aussi complète et avec tant d'éclat s'ils n'avaient été que d'habiles joueurs de flûte; chez eux la poésie s'unissait à la musique, surtout la poésie lyrique, et le grand lyrique thébain est cité comme ayant porté cette alliance de la musique et de la poésie au plus haut degré de l'art.

» Toute cette partie du Mémoire appuyée sur les meilleurs témoignages de l'histoire, des inscriptions agonistiques, du traité de Plutarque περὶ Μουσικῆς, est composée de la manière la plus satisfaisante; et pourtant, en ce qui concerne Pindare, on pourrait souhaiter une glorification plus originale et moins incomplète, surtout quand on se rappelle les belles

études de Müller *sur les Doriens*, de M. Villemain *sur le génie de Pindare*, et de notre confrère M. Vitet *sur Pindare et l'art grec*. M. Decharme, en s'inspirant de ces excellents travaux, pourrait améliorer encore son Mémoire. En voici les conclusions : « L'imagination n'a pu jouer un grand rôle chez les Béotiens, race rude, peu cultivée, trop vigoureuse de tempérament pour être vive d'esprit. On ne trouve à Thèbes ni la vivacité ni la souplesse ioniennes; elles sont remplacées par la gravité, par la fermeté, par un ensemble de qualités solides qui méritent l'estime sans commander la sympathie. » Ces mêmes qualités se retrouvent en partie dans l'auteur du Mémoire, mais sans exclure la vivacité d'esprit, sans exclure encore moins la sympathie. Il a la nôtre au plus haut degré pour avoir traité une question proposée par l'Académie, et surtout pour l'avoir traitée avec conscience, avec méthode, avec talent.

» Le dernier Mémoire dont nous avons à entretenir l'Académie est celui de M. Terrier, *sur l'île de Délos*. L'année dernière, dans son étude sur le cap Sunium, il avait traité un des sujets proposés par l'Académie. C'est encore un sujet compris dans son programme qu'il a traité cette année; nous lui en savons beaucoup de gré, et cette déférence ajoute au vif intérêt que nous inspirent ses travaux.

» Après s'être préparé par la lecture des voyages que firent à Délos Bondelmonte au xvi° siècle, Spon vers 1675, Tournefort en 1700, Leake en 1812, M. Terrier s'est embarqué pour les Cyclades dans les meilleures dispositions littéraires et scientifiques, mais sans les fonds nécessaires pour se procurer une équipe de manœuvres, qui, avec la pioche et des crics, pussent lui faire des fouilles et retourner des blocs de pierre. Faute de ces moyens indispensables pour un voyage d'exploration, M. Terrier n'a pu faire qu'une promenade archéologique; mais nous sommes portés à croire que ce n'est pas sa faute, s'il n'a pas fait mieux.

» Il débute par de judicieuses réflexions, bien exprimées et sans emphase, sur la petitesse de l'île de Délos, qui n'a guère que cinq lieues de long sur deux de large, et la grandeur de ses souvenirs. Cette observation philosophique peut s'appliquer, d'ailleurs, à la Grèce tout entière. Il examine ensuite la configuration géologique de l'île et décrit l'aspect qu'elle lui offrit au mois de mai 1864. Aucune ruine imposante, dit-il, ne domine les décombres dont l'île est jonchée; aucun arbre n'ombrage l'humble végétation qui la couvre. Des lentisques rabougris ont remplacé le palmier de Latone.

» A la description générale et d'ensemble, qui décèle le coup d'œil d'un habile observateur, succède une description détaillée et savante. M. Terrier parcourt le terrain pas à pas, examinant chacun des restes intéressants qui s'y rencontrent. De la pointe septentrionale de l'île il se dirige vers le sud, en se détournant tantôt à droite, tantôt à gauche, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'autre extrémité de l'île et qu'il l'ait ainsi parcourue dans sa plus grande longueur, sans laisser inexploré, pour ainsi dire, le moindre débris.

» A quelques centaines de mètres de son point de départ, au nord, il rencontre la mare formée par les eaux pluviales et par la dépression du terrain, dont Tournefort a fait le marais rond, τροχοειδὴς λίμνη, d'Hérodote et de Callimaque : M. Terrier démontre fort bien qu'il y a là une fausse attribution, et que c'est plus au centre de l'île qu'il faut placer l'étang circulaire, si souvent célébré par les poëtes. En avançant un peu vers le sud, notre voyageur retrouve la source qui est une des plus belles et des plus abondantes de l'archipel, ne tarissant jamais et pouvant fournir de l'eau à toute une flotte, la source dont parle Pline le Naturaliste, *Inopus*

fons, et qui, suivant lui, décroissait et augmentait de la même façon que le Nil. La tradition du temps de Tournefort, d'après laquelle cette eau venait du Jourdain, n'était qu'une transformation chrétienne de la tradition antique qui la faisait venir du Nil. Cette espèce de puits artésien qui, au lieu d'être jaillissant, affleure aujourd'hui le sol, est sur un plateau assez élevé pour que de là il ait pu s'épancher et arroser l'île dans la direction du Cynthe, la colline d'Apollon, alimenter le lac, et se perdre dans le port principal de l'île, aujourd'hui le port de Fourni. Quelques indices constatent encore cette ancienne direction de l'Inopus.

» Cette partie supérieure de l'île, en se rétrécissant, forme une presqu'île. L'isthme qui l'unissait au reste de l'île porte encore des traces d'un double mur qui la fermait. Ce mur barrait l'entrée du territoire sacré, et servit à contenir les esclaves; car Délos, comme nous l'apprend Strabon, était un des plus grands entrepôts du commerce d'esclaves. Ce mur doit dater, suivant M. Terrier, de la guerre servile qui donna tant d'alarmes à la Sicile, à l'Italie surtout, à la Grèce même. Ce mur faisait de cette presqu'île une vaste prison, un ergastule immense, où l'on pouvait sans danger recevoir et parquer tous les malheureux que les pirates, que les trafiquants y exposaient en vente. M. Terrier a bien raison d'observer que cela gâte beaucoup notre Délos.

» De l'autre côté de la muraille, à une très-petite distance, se rencontrent des débris de constructions nombreuses, d'un stade avec des assises de granit et près de ce stade l'emplacement d'un gymnase, ainsi qu'on le voit dans la plupart des cités grecques. Nous sommes déjà dans la ville, ou du moins dans l'un de ses faubourgs; car, à partir de ce point, les débris se succèdent, plus ou moins amoncelés sur le côté qui fait face à l'île de Rhénée, s'étageant du rivage, autrefois bordé de quais et de portiques, jusqu'au sommet du Cynthe. Bientôt à l'amoncellement des décombres on s'aperçoit qu'on doit être au centre de la ville antique. Là se tiennent encore debout six colonnes, non cannelées, mais avec des chapiteaux doriques, engagées dans les décombres. M. Terrier nous les signale comme les seules qui ne soient pas encore renversées et brisées. Que sont donc devenues les mille colonnes que dit avoir vues Bondelmonte, les six colonnes de granit et les cinq colonnes de marbre, admirées par Tournefort et Spon? Elles ont servi à bâtir les maisons des Miconiotes et à faire de la chaux. Sur un autre tas de décombres, il y a encore de belles colonnes, au nombre de quatorze, mais couchées les unes près des autres, et, suivant M. Terrier, comme des tiges de blé moissonnées d'un même coup de faux. Elles sont les restes d'un gymnase, et, d'après la tradition, l'endroit s'appelle encore l'Ecole, τὸ Σχολεῖον. Tels étaient au reste le nombre et la richesse des édifices que les Déliens avaient consacrés à l'éducation, que, depuis la ruine complète de Délos, l'île entière s'appela souvent *les Ecoles*. C'est pour Délos un titre d'honneur que nous savons gré à M. Terrier d'avoir recueilli.

» Près de là on pénètre dans une grande enceinte rectangulaire, au milieu de laquelle se voit un bassin ovale de 380 pas de tour, dont les bords sont en partie éboulés et qu'entourait un portique. Nous sommes en présence de l'étang circulaire, λίμνη τροχοειδής. Ici M. Terrier fait preuve d'une critique ingénieuse et sûre en démontrant que ce n'est point une naumachie, comme le prétend Tournefort, ni une école de natation, mais bien le lac près duquel, suivant les Grecs, naquirent Apollon et Diane : là s'élevait le palmier qu'embrassa leur mère dans les douleurs de l'enfantement, là s'épanchaient les eaux de l'Inopus. Quand la cité fut construite, les eaux continuèrent d'y arriver, tantôt à ciel ouvert, tantôt par un conduit souterrain. M. Terrier

a retrouvé la direction de ce conduit, et parfaitement établi que le niveau du terrain s'élève uniformément, de sorte qu'on pourrait encore, avec un simple tuyau posé sur le sol, amener l'eau de l'Inopus du sommet de la presqu'île au centre de l'île dans le bassin, λίμνη τροχοειδής.

» Entre ce bassin et la mer était la partie la plus peuplée de la ville, celle où il y avait le plus de monuments; ils formaient comme une ceinture autour du lac et se continuaient à mi-côte rejoignant les grandes ruines du Sud. M. Terrier qui, sur d'autres points, a pu reconnaître les enceintes, les cours des maisons, leurs citernes, qui a pu établir qu'elles étaient en général de petites dimensions avec un péristyle, une galerie soutenue par des colonnes, des chambres pavées en mosaïque, comme le prouve un nombre infini de cubes coloriés, ici se trouve dans le plus grand embarras et ne peut se reconnaître au milieu de fragments innombrables, amoncelés pêle-mêle dans une inextricable confusion. Et pourtant il pense qu'avec du temps et beaucoup de patience, ajoutons avec beaucoup d'argent, on parviendrait à s'orienter dans ce désordre, dans ces débris de temples, de portiques, d'autels, de statues, à reconnaître la différence des ordres, des styles, des époques, à faire revivre en partie la ville d'Apollon dans son antique splendeur. Au milieu de ces ruines, M. Terrier se livre à de curieuses études d'art, il mesure le diamètre des colonnes, il remarque que la partie supérieure est cannelée, que la partie inférieure est à pans coupés; il trouve des chapiteaux qui représentent des taureaux accroupis comme dans l'architecture persépolitaine. C'était ici l'occasion de rappeler que le taureau est une image symbolique du culte de Diane représentée par le croissant de la lune τὰ κέρατα, et adorée chez les Taures, d'où l'épithète Ταυροπόλα que lui donne Sophocle dans l'*Ajax*. Remarquons encore ici la sagacité du jeune archéologue, qui parvient à reconnaître aux colonnades écroulées l'agora, l'hippodrome des cités grecques, le principal temple de l'île, le temple d'Apollon avec son enceinte qui recélait de si riches offrandes. Au-dessous du Cynthe, à mi-côte, il retrouve l'édifice singulier que Leake prend pour l'entrée d'une chambre souterraine, peut-être, dit-il, du trésor de Délos. M. Terrier combat cette attribution, il y voit un sanctuaire primitif. Cependant les habitants des îles voisines l'appellent la caverne du Dragon. Or un dragon gardait la toison d'or, un dragon gardait les pommes d'or du jardin des Hespérides. M. Terrier ne nous semble pas avoir été suffisamment frappé du rapprochement à faire entre les idées de dragon et de trésor. Au dire de Tournefort, un escalier de marbre menait de cet endroit au sommet du Cynthe. Il ne reste plus de trace de cet escalier; mais de rocher en rocher on arrive assez facilement et en quelques minutes au sommet de la colline. Là se trouvent encore les restes d'un mur de marbre, des fûts de colonne; mais ce qu'on admire surtout c'est le magnifique spectacle qu'on a sous les yeux et que décrit si bien M. Terrier.

» Pour rester sous le charme d'un tel spectacle, nous ne suivrons pas M. Terrier jusqu'à l'extrémité sud de l'île où se reproduisent les mêmes aspects de ravages et de deuil; nous ne nous embarquerons pas non plus avec lui pour visiter l'île de Rhénée, la nécropole de Délos, et ses tombes dévastées; mais de la barque qui l'y conduit nous jetterons avec lui un dernier regard sur Délos, non plus sur la Délos en ruines, mais sur l'île antique d'Apollon, que M. Terrier, dans une ingénieuse prosopopée, évoque et fait revivre avec ses pompes et ses splendides monuments, avec toute son activité commerciale et religieuse.

» Mais cette apparition s'évanouit bientôt devant la réalité. Aujourd'hui, et depuis plus de quinze siècles, quelle désolation! quel silence! et l'on ré-

pète tristement avec Tibulle : « Apollon, qu'est devenue ta Délos ? *Delos ubi nunc, Phœbe, tua est ?*

» M. Terrier a bien fait de décrire encore une fois et de constater l'état des lieux dans ces îles de Délos et de Rhénée, car il est probable qu'elles changeront bientôt d'aspect. Déjà Rhénée, l'île des morts, commence à revivre, colonisée et peuplée par un paysan de Micone qui s'y est établi avec ses dix enfants. Délos recevra bientôt une colonie des négociants de Syra qui y projettent une escale et des magasins. Les ruines, les décombres seront remplacés par des maisons. Notre jeune archéologue, qui en a le pressentiment, s'en afflige d'avance. Nous espérons qu'on trouvera sous ces décombres tant de médailles, tant d'inscriptions, tant d'objets d'art, que les archéologues en prendront leur parti et s'en consoleront. Nous n'avons pu analyser et apprécier que la première moitié du Mémoire de M. Terrier ; dans la seconde partie il doit traiter du culte d'Apollon, sans doute aussi de celui de Diane, des médailles, des inscriptions. Si cette seconde partie répond à la première, nous pourrons dire que, grâce à M. Terrier, nous avons retrouvé la meilleure part du trésor de Délos.

» En résumé, les travaux que nous venons d'apprécier attestent une activité régulière et féconde dans notre Ecole d'Athènes. Parmi les Mémoires qu'elle nous a transmis, ceux où sont traités des sujets proposés par l'Académie ont obtenu des succès qui doivent encourager les membres de cette Ecole à leur donner la préférence. Qu'ils se gardent surtout de traiter de ces sujets vagues et mal définis où l'imagination, la fantaisie, remplacent la saine philosophie et l'érudition. Nous les engageons aussi à ne pas perdre de vue deux auteurs dont l'étude constante peut être si profitable, non-seulement pour eux, mais pour la science, Pausanias et Pollux. Un livre de Pausanias, traduit et commenté sur les lieux mêmes décrits par le géographe, sera toujours un texte excellent pour des études d'histoire, d'archéologie et d'art ; de même des chapitres de l'*Onomasticon* de Pollux, traduits en grec vulgaire, donneront lieu à des questions de philologie comparée, de grammaire et de lexicologie d'un réel intérêt. Ces conseils nous sont dictés par un vif désir de voir les jeunes membres de l'Ecole d'Athènes suivre de très-près les traces de leurs devanciers et laisser à leurs successeurs la tradition des bons exemples, nous rappelant ainsi les jeunes athlètes qui, dans cette même Athènes, se passaient de main en main le flambeau aux fêtes de Prométhée. »

M. de Wailly commence la lecture, en communication, d'une *Notice sur le manuscrit français, n° 10148, de la Bibliothèque impériale.*

M. de Witte, associé étranger, lit, en communication, une Notice *sur une médaille restituée par Trajan.*

ANALYSE.

La médaille dont il s'agit est un *aureus* conservé au musée du Vatican, qui reproduit deux types, le buste de Jupiter Capitolin et Vesta assise, gravés sur des monnaies qui ont été frap-

pées immédiatement après la mort de Néron et avant la proclamation de Galba. Cette série monétaire a été reconnue et restituée par M. le duc de Blacas dans un travail publié, en 1862, dans la *Revue numismatique*. Jusqu'à ce jour on ne connaissait pas une seule médaille de cette série qui eût été restituée par un des Césars postérieurs à Néron. A ce titre, cet *aureus* mérite déjà une attention particulière.

Quant à la singularité d'une restitution de cette espèce, l'auteur fait remarquer que Trajan est le seul des empereurs romains qui se soit attaché à faire revivre les types monétaires de la république et à rappeler les souvenirs d'un autre âge et d'une autre forme de gouvernement. Parmi les deniers de la république restitués par Trajan, la pièce à coup sûr la plus remarquable, parce qu'elle rappelle l'expulsion des rois, l'abolition du gouvernement monarchique et l'établissement de la république, est celle de la famille Junia, portant d'un côté la tête de la Liberté et de l'autre le consul Brutus escorté de ses licteurs. Il fallait chez le prince qui permettait le renouvellement de ces souvenirs républicains une confiance bien grande dans la force du gouvernement et dans la sagesse et l'affection du peuple pour oser remettre sous les yeux des citoyens l'image de celui qui avait détruit la tyrannie de Tarquin et chassé les rois de Rome.

L'auteur cite plusieurs passages de Tacite et de Pline le jeune d'où il résulte que Trajan, loin de craindre le réveil de ces souvenirs de liberté à l'époque où Rome était gouvernée comme république, était porté par système politique à laisser une apparence de liberté, dont personne, du reste, ne songeait à abuser. Pline, dans le *Panégyrique* de Trajan, fait allusion à Brutus et à l'expulsion des rois.

Quant au choix du type, le buste de Jupiter Capitolin, l'auteur trouve dans le même panégyrique plus d'une allusion. C'était au Capitole que Trajan avait eu le présage de son élévation à l'empire ; c'était dans le temple de Jupiter Capitolin que Nerva, après la nouvelle d'une victoire, l'avait solennellement adopté et proclamé son successeur.

Le buste de Jupiter Capitolin, tout en rappelant un type républicain, ne pouvait être plus heureusement choisi par Trajan, car ce type faisait aussi allusion à son adoption par Nerva.

M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, 1° de l'ouvrage intitulé : « *Philosophie de la raison pure, avec un appendice de critique historique*, par M. Schœbel (Paris, 1865, 1 vol. in-12);

2° Des deux thèses qui viennent d'être soutenues avec un succès mérité devant la faculté des lettres de Paris par M. Paul Riant, et dont voici les titres : I. *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte au temps des croisades* (Paris, 1865, 1 vol. grand in-8°); — II. *De Haymaro Monacho, archiepiscopo Cæsariensi et postea Hierosolymitano patriarcha*, thèse latine à laquelle est joint le *Liber tetrastichus* du même moine *de expugnata Accone*, A. D. MCXCI, 1 vol. grand in-8°.

M. le Vice-Président présente à l'Académie la traduction italienne publiée à Palerme, en 1856, et venue récemment à sa connaissance, de son mémoire couronné en 1842 sur *les Etablissements des Grecs en Sicile* (*Ricerche sullo stabilimento dei Greci in Sicilia, sino al tempo in cui quest' isola divenne provincia romana*, etc., prima traduzione di Cas. Melchiorre Pisani; Palermo, 1856, 1 vol. grand in-8°).

Sont offerts en outre à l'Académie.

1° *Revue numismatique* : mai-juin 1865;

2° *Annales de philosophie chrétienne* : juin 1865.

Séance publique annuelle du vendredi 28.

Discours d'ouverture de M. Egger, Président :

« Messieurs,

» Appelé par une confiance que je tiens pour singulièrement honorable à résumer devant vous une partie de nos travaux annuels, je ne puis me défendre de jeter un coup d'œil en arrière sur les deux siècles qui nous séparent aujourd'hui de nos origines, et il m'est difficile de ne pas mêler quelque sentiment d'orgueil à ces souvenirs. Telle que l'esquissait naguère un de nos secrétaires perpétuels, et que l'a développée en un juste volume notre confrère M. Maury, l'histoire de notre compagnie tient dignement sa place dans l'histoire générale de la France. On aime à y suivre l'action toujours croissante que vous exercez sur les progrès de l'esprit humain. On voit naître là de bien grandes choses sous des noms d'une modestie trompeuse ; on voit germer des idées fécondes dans les entretiens de cette commission, choisie d'abord au sein de l'Académie française, qui n'avait, à ses débuts, que des devoirs subalternes à remplir, et qui les remplissait

avec une conscience obscure de ses ambitions prochaines et de l'avenir réservé à ses travaux.

» Lorsque les deux abbés de Bourzeis et Cassagne, lorsque Charpentier et Chapelain se réunissaient, avec Charles Perrault pour secrétaire, chez le ministre Colbert, et y préparaient des légendes pour les médailles de Louis XIV, des devises pour les pompeuses fêtes de la cour; lorsque, plus tard, Boileau et Racine (car ils nous appartiennent aussi et nous sommes fiers de les compter parmi nos ancêtres) apportaient dans cette même commission l'éclat de leur gloire littéraire et les conseils discrets de leur bon goût, on était loin de prévoir ce que deviendrait un jour la réunion d'esprits élégants que l'on appelait alors *la petite Académie*. Dès 1701 cependant, par son zèle à préparer et à commenter l'histoire métallique du roi, elle avait mérité le titre d'*Académie des inscriptions et médailles*, et elle avait obtenu comme une charte de constitution régulière. Plus nombreuse désormais et mieux recrutée pour le travail, elle avait, chaque semaine, deux séances remplies par des lectures sur divers sujets d'érudition; elle inscrivait sur ses jetons la devise un peu orgueilleuse *Vetat mori*, et elle commençait à justifier sa devise en écrivant, pour son propre compte, des choses dignes de la postérité. Les *inscriptions* dont elle s'occupait n'étaient plus seulement celles des monuments publics et des médailles du roi, c'étaient celles de Rome et de la Grèce antique, sur lesquelles je vois que le grand Leibnitz la consultait déjà en 1710; les *belles-lettres*, dont le nom s'ajouta, en 1716, à son titre officiel, étaient les lettres savantes; c'étaient, comme l'a très-bien dit Voltaire, « les « recherches de l'antiquité, avec la critique judicieuse des opinions et des faits. » Cela parut mieux encore lorsque, l'année suivante, le premier volume de ses Mémoires ouvrit une collection destinée à s'enrichir rapidement, et montra quelle vie nouvelle s'était développée dans ses studieuses conférences. L'institution des séances publiques, qui remonte à 1701; l'établissement des concours annuels, dus à la libéralité d'un généreux magistrat (1732), resserrèrent le commerce de notre compagnie avec les érudits de la France et de l'étranger. Ainsi, en soixante ans, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à côté de l'Académie française et de l'Académie des sciences, s'était acquis toute la force morale, et elle avait reçu toutes les consécrations officielles qui fondent et qui maintiennent chez nous l'autorité dans les choses de l'esprit. Rarement gênée par le pouvoir dans l'exercice de ses droits, plus souvent soutenue, encouragée à promouvoir, en tous les sens, les études d'histoire et surtout d'histoire ancienne, elle a sans cesse vu s'accroître son domaine avec les moyens de le féconder. La révolution de 1789 ne l'a un instant frappée, avec les trois autres Académies, que pour la relever bientôt et l'agrandir encore; et aujourd'hui, héritière d'importants travaux que laissait interrompus la suppression des ordres monastiques, elle suffit à la lourde tâche de juger annuellement six concours, sans compter la part qu'elle prend au jugement des concours pour le prix Volney et pour le prix fondé par M. Louis Fould, et de publier huit grandes collections sans compter le recueil de Mémoires qu'elle a libéralement ouvert aux savants du dehors. C'est là, qu'il me soit permis de le dire, un exemple de ce que peut une austère persévérance sous la plus noble des inspirations, l'amour du vrai.

» Par un singulier contraste, Messieurs, si l'on faisait maintenant le compte des diverses occupations entre lesquelles se partage notre année académique, la commission des inscriptions et médailles, celle qui représente parmi nous la *petite Académie* de 1663, tiendrait peu de place dans cette revue; elle est, on ne sait pourquoi, mais on le regrette, assez rarement

consultée. En revanche, les autres commissions ont eu beaucoup à faire, et le dernier rapport de notre secrétaire perpétuel constate que le travail ne s'est ralenti dans aucune des voies ouvertes à notre activité. Quatre volumes (il s'en faut de peu que j'eusse à dire *cinq*), publiés depuis le mois de juillet 1864, en témoignent hautement. Nos comptes rendus, dont la deuxième série va bientôt être publiée d'après un plan et un règlement nouveaux, font voir nos séances hebdomadaires employées à une heureuse variété de lectures auxquelles contribuent tour à tour les académiciens et les personnes étrangères à l'Académie. Quant à nos divers concours, deux d'entre eux, il est vrai, n'ont pas produit, cette année, de Mémoires qui méritent le prix proposé. Au concours pour les antiquités nationales le nombre des envois a notablement diminué. Et pourtant, à prendre dans leur ensemble, à juger par la moyenne de leur valeur les cinquante ouvrages qui nous ont été soumis, on a l'idée d'un remarquable mouvement d'études dans toutes les parties de la science. On reconnaît qu'une laborieuse école d'érudits s'attache de plus en plus à nous par un sentiment de libre déférence, et travaille attentive à nos jugements, jalouse d'obtenir les récompenses dont nous sommes les dispensateurs. Les six rapports que vous avez entendus et dont deux (1) seront publiés, selon l'usage, expriment encore plus de satisfaction sur les résultats obtenus que de regrets sur des échecs, qui, d'ailleurs, semblent tous réparables.

» La grande et patriotique libéralité du baron Gobert récompensera, cette année, l'histoire la plus approfondie du règne de Charles VII, celle que vient d'achever, après des recherches d'une scrupuleuse et infatigable patience, M. Vallet (de Viriville). Honoré du second prix, l'an dernier, il méritait aujourd'hui d'arriver au premier rang que pourra lui disputer l'an prochain soit un rival encore imprévu, soit l'auteur même de l'Histoire des comtes de Champagne, couronnée en 1864, quand, à son tour, ce savant archiviste aura complété son œuvre. Le second des prix Gobert est décerné aux deux volumes de M. Challes sur les Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, tableau intéressant, souvent neuf par le détail, de luttes jadis exposées avec beaucoup d'impartialité par l'abbé Lebeuf et sur lesquelles un savant regrettable, le comte Léon de Bastard, avait réuni des matériaux qu'a su mettre à profit notre second lauréat.

» Le prix ordinaire de l'Académie était proposé pour un examen critique de la Chronique de J. Froissart; il n'a pu être décerné au Mémoire unique que nous avons reçu. Ce Mémoire témoignait de laborieux efforts, mais qui, mal dirigés, n'ont abouti qu'à mieux faire ressortir l'extrême difficulté du sujet. Ce motif et l'espoir de voir enfin publier une édition définitive du célèbre chroniqueur nous décident à retirer le sujet du concours; il y est remplacé par une question sur les Sermonnaires du XIIIe siècle. Le concours pour le prix Bordin sur un sujet ardu, mais très-attachant par sa nouveauté, la géographie de la Palestine étudiée d'après les documents talmudiques, n'a suscité qu'un seul concurrent, dont le Mémoire très-étendu, très-méthodique, mais écrit avec une insuffisante connaissance de la langue hébraïque, quelquefois avec des préventions peu dignes d'un esprit sérieux, ne pouvait soutenir un examen justement sévère. L'Académie ne couronne point ce Mémoire, mais elle remet le sujet au concours pour 1867, et elle espère que cet intervalle suffira pour qu'une meilleure réponse soit faite à la question proposée.

(1) Le *Rapport sur les antiquités nationales*, par M. HAURÉAU; et le *Rapport sur l'École d'Athènes*, par M. DEHÈQUE.

» La commission de numismatique, plus heureuse que les deux précédentes, a pu distinguer, parmi plusieurs bons livres, un livre excellent, celui de M. John Evans *sur les Monnaies des anciens Bretons;* elle vous le désigne comme digne d'obtenir le prix fondé par M. Allier de Hauteroche. En cette occasion, l'Académie se loue de pouvoir attacher une récompense spéciale à des travaux dont la matière s'est si fort accrue depuis un siècle; elle aime surtout, quand elle le peut comme aujourd'hui, à porter hors de nos frontières le témoignage de son impartiale sympathie pour tous les vrais savants.

» Devant la commission des antiquités nationales, beaucoup d'ouvrages d'une érudition solide et d'une saine critique se sont disputé nos couronnes. La meilleure preuve de notre embarras à les décerner, c'est qu'un des vétérans de l'archéologie française, M. l'abbé Cochet, figure seulement pour la première mention sur notre liste. Trois livres, d'un caractère plus original, marquaient, en des genres très-divers, le début de leurs auteurs dans les recherches scientifiques. Il a paru juste d'attribuer, pour cette raison, les trois médailles : la première à M. Jules Guiffrey, la seconde à M. le docteur de Closmadeuc, la troisième à M. l'abbé Hanauer.

» M. Jules Guiffrey, archiviste récemment sorti de l'École des Chartes, a rédigé, surtout d'après les documents manuscrits, une histoire sévèrement exacte et souvent neuve de la réunion du Dauphiné à la France: la précoce maturité de l'esprit et du savoir caractérise ce premier essai d'un jeune historien qui promet beaucoup et pour qui le succès d'aujourd'hui sera sans doute un engagement d'honneur à persévérer dans la même voie.

» Dans cet ordre de recherches sur notre vieille France, M. l'abbé Hanauer, professeur au Gymnase catholique de Colmar, nous a vivement intéressés par les résultats d'un laborieux dépouillement des archives municipales de l'Alsace au moyen âge: il nous a même étonnés parfois en nous montrant les libertés de la commune villageoise, maintenues sous tant de formes, en un pays et dans un temps où nous plaçons d'ordinaire le règne absolu des tyrannies féodales. Les deux volumes du docte professeur manquent un peu de méthode dans la rédaction; ils laissent voir trop de regrets pour les institutions d'un régime justement aboli. Néanmoins il était équitable d'encourager de pareilles études, ouvertes par Schoepflin et Grimm à l'émulation de la France et de l'Allemagne, mais où nous avons le droit de revendiquer une part privilégiée, au nom de l'Alsace devenue française.

» Des mérites tout différents, mais aussi estimables, distinguent le travail manuscrit de M. de Closmadeuc sur les monuments funéraires de l'Armorique primitive. C'est là un sujet où s'accumulent encore, sous nos yeux, en dépit de la critique, bien des descriptions superficielles, des interprétations et des systèmes hasardés. Il y a donc plaisir à voir le savant Breton qui explore scrupuleusement les plus vieilles antiquités de sa province, les explique sans prévention, lorsqu'elles sont explicables, renonce le plus souvent à interpréter ces témoins encore muets de l'existence des anciennes races, et croit sa tâche remplie quand il nous transmet des matériaux historiques épurés avec un soin sévère.

» L'infatigable explorateur des monuments et des tombeaux antiques de la Normandie, M. l'abbé Cochet, a le même art de fouiller méthodiquement et de décrire exactement les produits de ses fouilles. Ce que d'autres ont fait avant lui, autour de lui, ce qu'il a fait lui-même si longtemps et avec tant de persévérance, il l'a rassemblé dans un livre complet, qui devient aujourd'hui l'instrument nécessaire de toute recherche sur les

antiquités de la Seine-Inférieure, et qui pourrait servir de modèle pour la description archéologique de nos autres provinces. Après le gros volume de M. l'abbé Cochet, votre seconde mention honorable témoignera de l'attention de vos commissaires à signaler tous les genres de mérites originaux. Le Mémoire de M. Charles de Linas sur les *Œuvres de saint Eloi et la verroterie cloisonnée* renferme, en 120 pages d'une érudition substantielle et judicieuse, tout ce que l'on sait aujourd'hui sur les procédés de l'orfévrerie mérovingienne. On y apprend brièvement beaucoup de choses, que l'on ne craint pas trop d'avoir à désapprendre un jour, comme il arrive souvent avec les auteurs enclins à devancer par leurs conjectures le progrès des découvertes. C'est au même titre de description précise et d'interprétation prudente que sont mentionnés honorablement les deux opuscules de M. Lebrun-Dalbanne, sur le *Trésor de la cathédrale de Troyes* et sur les *Bas-Reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, tous deux importants pour l'histoire de l'art dans notre pays, le second surtout, en ce qu'il fait revivre la mémoire d'un de ces modestes et habiles statuaires du xv[e] et du xvi[e] siècle, qui ont laissé des chefs-d'œuvre et que la gloire a injustement oubliés.

» Un magistrat d'Angers, M. G. d'Espinay, dans un livre bien composé, sagement écrit, résume avec l'autorité de l'érudit et du légiste ce que les cartulaires angevins nous apprennent sur *le Droit de l'Anjou au moyen âge*. Déjà couronné pour ce travail dans la capitale de l'Anjou, M. d'Espinay a paru digne de l'être dans le concours où toute la France vient se disputer vos encouragements.

» En accordant une mention à la première des *Monographies communales du département du Tarn*, par M. Elie Rossignol, ouvrage en trois parties, dont l'une est manuscrite, vous honorez le savoir le plus consciencieux; mais vous croyez devoir prémunir l'auteur de ce livre contre une prolixité trop facile en ces sortes de travaux ; un recueil, où l'arrondissement de Gaillac a pris pour lui seul environ 1000 pages, promet ou plutôt menace d'atteindre des dimensions excessives. L'érudition a ses périls que le patriotisme provincial a fait plus d'une fois méconnaître; nous engageons vivement M. Rossignol à s'en défier.

» L'histoire des anciennes villes de France, qui a sa place naturelle dans ce concours, y figure, cette année, par le livre où M. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, a raconté avec beaucoup de soin et en bon langage les annales de cette ville depuis ses origines jusqu'en 1681. La première partie de l'ouvrage de M. Levot rentrait seule dans les limites de temps que votre règlement nous interdit de dépasser. Mais la seconde ne pouvait faire tort à la première, dès que toutes les deux témoignaient des solides qualités de l'historien.

» Bien loin de nous, mais sous la protection du gouvernement français et sous notre patronage spécial, l'Ecole française d'Athènes continue activement ses travaux. Elle nous a envoyé, depuis un an, six mémoires de l'intérêt le plus varié. Quelques-uns de ces jeunes esprits, que dirigent nos conseils et nos programmes, ont tenu à prouver, cette fois, toute l'indépendance que leur laissent et l'administration supérieure et l'Académie. Sur les six mémoires que nous avons eus à examiner, quatre traitent de questions librement choisies par leurs auteurs, et, nous devons le dire, cette épreuve n'a pas pour tous également réussi.

» M. Armingaud, avant même d'arriver en Orient, avait trouvé, dans les bibliothèques et les archives de Venise, l'occasion, la tentation d'étudier les rapports de la puissante république italienne avec l'empire byzantin. L'état où il trouva la Grèce, en y arrivant, se prêtait mal à des explora-

tions d'antiquaire. M. Armingaud s'est facilement résigné à suivre son penchant pour d'autres recherches. Nous le lui pardonnons volontiers, et nous ne le détournons pas de continuer ce genre d'études, puisque le filon qu'il explore nous promet des richesses de bon aloi. Son travail, même inachevé, nous donne l'idée d'un talent déjà ferme, d'une vocation tout à fait digne des plus sympathiques encouragements. Un de ses anciens à l'École, M. Gebhart, déjà connu du public par ses thèses de docteur et par un essai sur le sculpteur Praxitèle, a rédigé trop rapidement sans doute son Mémoire sur *la Sculpture des Portraits*, mémoire insuffisant pour l'érudition et d'une philosophie souvent contestable; il a presque oublié ce qu'il nous doit, ce qu'il se doit à lui-même, quand il nous a soumis, à titre officiel, quelques pages sur la comparaison de l'art hellénique et de l'art égyptien, pages écrites en courant, au retour d'une promenade en Egypte. Si sérieux qu'en soit l'objet, ces caprices d'un esprit brillant, mais aventureux, ne répondent ni au vrai caractère de l'Ecole d'Athènes, ni à nos espérances, que pourtant M. Gebhart a voulu lui-même entretenir par son travail plus approfondi, quoique imparfait encore sur *la Peinture de genre dans l'antiquité*. L'heure est critique pour ce jeune savant : le voilà, comme l'Hercule de la fable qu'il connaît si bien, entre deux Muses qui se disputent la direction de sa vie d'homme de lettres : qu'il suive résolûment les conseils de la Muse la plus sévère et qu'il dédaigne les succès faciles, en songeant que les succès laborieux sont aussi les plus durables.

» En explorant les ruines de Délos après celles de Sunium, M. Terrier a donné l'exemple d'une abnégation louable. A Délos comme à Sunium, les souvenirs de l'antiquité sont éclatants, les ruines, hélas ! sont informes. Pour retirer de cette noble poussière ce qu'elle renferme de trésors, le zèle ne suffit pas ; il y faudrait des ressources d'argent, qui trop souvent manquent à nos jeunes antiquaires, et quelquefois une maturité d'études spéciales que nous ne pouvons leur demander sans injustice. C'est beaucoup déjà qu'une exploration scrupuleuse détermine exactement l'état actuel des lieux, fixe avec sûreté quelques points de géographie ancienne, et trace avec désintéressement la route où devront s'engager de futurs explorateurs. L'Académie remercie M. Terrier de son courage; elle espère que la seconde partie du travail proposé par elle sur les antiquités de Délos, et qui a pour objet le culte d'Apollon, lui offrira, sur une matière moins aride, la juste récompense de ses efforts.

» *L'art et le génie thébains*, tel est le sujet choisi dans notre programme par M. Decharme. Le sol de la Béotie lui offrait pour le traiter peu de ressources, car la Béotie est une des contrées de la Grèce où le temps et la violence des hommes ont laissé le moins de traces des monuments qui ornaient autrefois bien des villes opulentes; mais les auteurs et les inscriptions antiques sont pleins de témoignages qui permettent de réhabiliter en quelque mesure ces Béotiens qu'une tradition peu charitable nous signale comme le peuple le plus mal né de la grande famille hellénique. M. Decharme a soigneusement relevé, classé, apprécié les moindres souvenirs de l'histoire concernant les poëtes et les artistes thébains. Votre Commission trouve peu à reprendre dans ce travail; elle y reconnaît le début heureux d'un jeune humaniste chez qui le spectacle de la Grèce, même désolée, vivifie chaque jour les dons d'un bon esprit déjà développés par la forte culture de notre Ecole normale supérieure.

» En somme, la petite colonie athénienne montre une ardeur tout à fait digne d'éloges, malgré quelques écarts. Nos programmes académiques, déjà si variés, qu'il nous sera facile d'enrichir encore, selon le besoin, lui

offrent une ample matière d'études intéressantes. Qu'elle s'y attache de préférence, en remarquant combien de voies ils lui ouvrent, dont quelques-unes, celle, par exemple, de la grammaire historique, sont presque inexplorées. La juste liberté des esprits n'a rien à craindre de cette direction dont nous ne voudrons jamais faire une servitude.

» Aux vocations qu'elle ignore et que son devoir est de susciter, à quelques-uns peut-être de ses anciens lauréats, l'Académie offre, pour les concours du prix ordinaire et du prix Bordin, des sujets dont l'étude consciencieuse servira beaucoup, nous l'espérons, au progrès de la science. Je dois signaler rapidement ces divers sujets dont le programme complet recevra, dans les actes mêmes de la présente séance, une plus grande publicité.

» D'abord l'Académie rappelle la question relative à l'alphabet phénicien, question qui attend depuis si longtemps une réponse satisfaisante. Il est bien à désirer que ce concours, où déjà plusieurs candidats se sont essayés sans succès, se termine enfin, l'année prochaine, par le triomphe d'un bon ouvrage.

» L'examen des cérémonies du culte public et national chez les Romains, et l'explication des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de *repas funèbre*, sont depuis un an au concours pour 1866, et nous aimons à croire que ces deux questions auront provoqué le zèle des antiquaires.

» Pour 1867, trois questions nouvelles paraissent aujourd'hui sur notre programme.

» L'étude des sermons prêchés en latin ou en français durant le XIII° siècle se recommande d'elle-même aux philologues, chaque jour plus nombreux, qui s'occupent des monuments littéraires du moyen âge: elle touche d'ailleurs à tous les grands intérêts de la vie publique dans cette période si glorieuse et si agitée de notre histoire.

» Dans le domaine de l'antiquité classique, les *Œuvres morales* de Plutarque ont donné lieu, depuis plusieurs années, à divers travaux d'une critique pénétrante: elles se sont augmentées par des découvertes que rien ne faisait espérer (comme on le verra, aujourd'hui même, par la lecture de M. Miller): il est opportun de réunir, de coordonner, de contrôler et de compléter ces travaux partiels, pour en faire sortir des conclusions générales sur le plus savant et le plus populaire des moralistes anciens.

» L'ethnographie de la Grèce septentrionale pendant le moyen âge séduira moins, à première vue; mais elle promet beaucoup à ceux qui voudront l'approfondir en rapprochant des nombreux témoignages de l'histoire les observations des voyageurs modernes, particulièrement celles qu'ont recueillies naguère des explorateurs sortis de notre Ecole d'Athènes.

» Nous finirons sur ce rapprochement qui marque l'alliance naturelle d'une récente institution française avec les travaux déjà deux fois séculaires de l'Académie. Notre compagnie aime tout ce qui contribue à resserrer cette alliance, parce qu'elle y voit pour les sciences qu'elle cultive un accroissement de force et d'honneur.

» Mais, au moment de céder la parole à M. le Secrétaire perpétuel pour sa notice historique sur feu Etienne Quatremère, je me sens arrêté encore par le souvenir douloureux de la perte que nous avons faite au commencement de cette année. Par une expression formelle de sa volonté dernière, le comte Arthur Beugnot a décliné l'hommage que l'Académie rend à tous les membres que la mort lui enlève, et qu'elle devait particulièrement à l'un de ses plus dévoués coopérateurs. En attendant un plus

ample éloge, qu'il reçoive du moins ici le témoignage de notre reconnaissance et de nos profonds regrets. »

Après son discours d'ouverture, M. le Président, conformément à l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, rendu en 1833, donne lecture, de la liste des élèves de l'École impériale des Chartes, nommés *Archivistes-paléographes* par arrêté du 30 janvier 1865. Cette liste comprend :

MM. Ripert-Monclar (Joseph-Anne-Amédée-François De).
Lemonnier (Joseph-Henri).
Alglave (Émile).
Achard (Marie-Antoine-Félix).
Maitre (Auguste-Léon).
Finot (Adrien-Jules-Anastase).
Duval (Louis-François-Marin).
Pécoul (Auguste-Louis).
Duhamel (Léopold-Jean-Pierre-Émile).
Demarsy (Alexandre-Charles-Arthur).
Blanc (Jean-Marie-Félix).

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite une *Notice historique sur la vie et les travaux de M.* Étienne Quatremère.

« Messieurs,

» Les lettres orientales ont été de tout temps l'une des gloires de cette Académie. Depuis la fin du dernier siècle et le commencement du nôtre, elles ont de plus en plus agrandi leur sphère, elles ont renouvelé avec profondeur leurs méthodes. Et toutefois, en regard de cette tradition récente d'études, plus sévèrement philologique et plus largement historique, l'ancienne tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours, poursuivant avec honneur ses investigations savantes. Maintes fois, sans quitter sa voie propre, elle a su profiter des progrès accomplis et en prendre sa part.

» L'orientaliste éminent dont je viens vous entretenir, et qu'indiquait à mon choix, cette année, l'ordre de ses travaux, quand même le grand nom qui m'occupait, il y a un an, ne l'eût pas appelé à sa suite, fut le représentant le plus déterminé de cette ancienne tradition. Lui-même pourtant n'a pas laissé, sur certains points, que de préparer la nouvelle, et, quoiqu'il ait été, en général, rebelle aux découvertes capitales de ce siècle, dans la science de l'antique Orient, la vaste étendue de ses connaissances l'en a fait un des précurseurs. Tel est, ici comme ailleurs, l'enchaînement nécessaire des choses et sa prise irrésistible sur la volonté des hommes !

» Etienne-Marc Quatremère fut le cousin issu de germain de Quatremère de Quincy, et nous les vîmes, pendant vingt-cinq ans, s'asseoir l'un près de l'autre parmi nous, plus rapprochés encore par cette place que par les goûts et les idées, bien qu'avec des traits communs de caractère. Né le 12 juillet 1782, Étienne-Marc était fils de Marc-Étienne, ce bourgeois de Paris, qui avait hérité de son père, comme Quatremère de Quincy du sien, une noblesse acquise par les services rendus à la cité, et, en reprenant le commerce honorable qui en avait été le premier titre, la confirma par ses vertus non moins que par sa mort, au funèbre anniversaire de l'exécution de Louis XVI.

» Le jeune Étienne, qui n'avait que douze ans, reçut de cette mort et des spectacles de cette tragique époque une impression ineffaçable. Il en conçut une invincible horreur pour la Révolution, une aversion peu déguisée pour les principes comme pour les hommes qu'il confondait dans la responsabilité de ses excès. Élevé, d'ailleurs, dans une famille de croyances fortement chrétiennes, où les femmes étaient dignes des hommes, où l'instruction solide, la piété sincère, l'amour du travail étaient inséparables, l'enfant recueillit ces salutaires exemples et il en profita pour sa vie entière. Il avait eu le bonheur de trouver dans sa mère le premier guide de ses études classiques, et ce fut elle qui cultiva d'abord cette puissante mémoire, faculté singulière de l'érudit futur qui, dit-on, savait lire à trois ans et avait déjà beaucoup lu à cinq. En elle encore, dans l'affreux malheur qui les frappa du même coup, il trouva ce ferme courage, aidé des conseils dévoués de quelques amis, qui permit à cette femme distinguée de rentrer en partie dans ses biens, de relever le commerce ruiné de son mari, et d'achever l'éducation compromise de son fils. Ce fut aussi grâce aux leçons que voulut lui continuer gratuitement le respectable instituteur, dont il tint, plus tard, pour son premier devoir de reconnaître les soins généreux. Notre savant helléniste et notre confrère D'ANSSE DE VILLOISON, ami intime de son père, comme DACIER, on s'en souvient peut-être, avait été celui du père de QUATREMÈRE DE QUINCY, présida de bonne heure à cette éducation. Il ne faut donc pas s'étonner si, après ses études classiques, terminées dès l'âge de quatorze ans, ÉTIENNE QUATREMÈRE, qu'un moment l'esprit de l'époque parut entraîner vers la culture des sciences mathématiques et physiques, tourna subitement à la philologie et bientôt à l'étude, sévère entre toutes, des langues orientales. C'était une vocation qui se déclarait, non moins irrésistible que celle de son cousin, et les directions sérieuses de VILLOISON eurent plus de succès près de l'un que jadis les représentations complaisantes de DACIER près de l'autre.

» Au lieu donc de se préparer pour l'Ecole polytechnique nouvellement fondée, et qui exerçait sur la jeunesse d'alors un prestige durable, QUATREMÈRE, tout en continuant ses lectures classiques, en se perfectionnant dans la connaissance du grec et du latin, voulut lire dans les textes originaux de l'Ancien comme du Nouveau Testament les livres saints, sa nourriture spirituelle de chaque jour. Il se mit à étudier l'hébreu, qu'il apprit presque seul, malgré ses difficultés. L'hébreu, par son antiquité, ses vicissitudes et la connexité des idiomes, ouvrit à son esprit, saisissant d'instinct plus encore que de raisonnement, les rapports des mots et des formes, le domaine entier des langues sémitiques.

» Ce fut à l'École nationale des langues orientales vivantes, création récente de la Convention, comme l'École polytechnique, qu'il rencontra le maître éminent dont la renommée déjà européenne groupait autour de la chaire d'arabe une élite d'étudiants de tous les pays. Ils étaient avides de recueillir dans ses leçons, avec les fruits d'un vaste savoir historique, les secrets de cette analyse grammaticale exacte et profonde, qui, par lui, a fait école jusqu'à nos jours. Plus que bien d'autres le jeune QUATREMÈRE était en sympathie naturelle avec M. SILVESTRE DE SACY, dont il vénérait le caractère et les opinions non moins que la science. Il fut là d'abord, puis, quelques années après, au cours de persan du Collége de France, un de ses disciples les plus zélés et les plus chers, les plus fidèles à la tradition de son enseignement, et ce qu'il dut à ses conseils, à son appui, il se plut longtemps à le reconnaître. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'époque dont nous parlons, il suivait tout en-

semble, presque avec le même goût, à l'École des langues orientales le cours d'arabe de M. DE SACY, suspect de jansénisme, et au Collége de France les leçons de poésie latine qu'y faisait DUPUIS, le trop célèbre auteur de l'*Origine de tous les cultes*. DUPUIS n'était pas même suspect de croire en Dieu, mais il prenait soin, avec une déférence aussi honorable pour le professeur que pour l'élève, d'éviter tout ce qui, dans ses explications et ses commentaires, aurait pu blesser les sentiments religieux de celui-ci. C'était, de la part d'un philosophe tel que lui, un exemple du respect des droits de la conscience, dans une chaire publique et dans une enceinte ouverte à tous, poussé jusqu'à l'extrême, mais de la plus louable délicatesse.

» ETIENNE QUATREMÈRE n'avait pas attendu, pour faire connaissance avec le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, d'y être appelé à titre d'employé, comme il le fut en 1807. Depuis plusieurs années, il s'était plongé à plaisir dans la lecture des volumes, non-seulement arabes, mais coptes, de cette riche collection, et il en avait fait de nombreux extraits. Cette dernière étude ne datait guère de plus d'un siècle, en France et partout ; elle sembla d'abord n'avoir de prix que pour l'histoire de l'Eglise, et ne s'est répandue que lorsqu'il a bien fallu la reconnaître comme la condition première de toute tentative d'explication des écritures de l'antique Egypte.

» C'était là, en effet, son immense intérêt. M. QUATREMÈRE parut le pressentir dans un premier écrit publié en 1808, sous les auspices de M. DE SACY, et qu'il intitula : *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Egypte*. Il débutait ainsi, comme l'avait fait son cousin, vingt ans auparavant, dans ses études sur l'histoire de l'art, par cette contrée d'un mystérieux attrait, de nos jours si féconde en révélations inattendues sur le passé le plus reculé de l'histoire. Pour lui, au point où en était la science, ce fut beaucoup de démontrer, par des arguments décisifs, que la langue de l'Egypte pharaonique n'avait pas cessé d'être en usage aussi bien que les lettres égyptiennes, dépositaires de cette langue, sous la domination des Ptolémées et sous celle des Romains ; que, le christianisme l'ayant consacrée en se l'appropriant, elle se mélangea d'un petit nombre de mots nouveaux sous ces diverses influences, et, vers le IIIe siècle, adopta l'alphabet grec complété par quelques caractères retenus de l'ancienne écriture nationale ; qu'enfin elle survécut à la conquête musulmane, sous le nom mutilé de *copte*, qui rappelle son origine et celle du peuple toujours plus amoindri qui la parlait, et ne s'éteignit, pour faire définitivement place à l'arabe, qu'après le XVe siècle, où elle était en grande partie réduite à l'état de langue morte.

» M. QUATREMÈRE reconnut donc le copte comme l'héritier légitime, quoique dégradé, de l'idiome qu'avaient parlé les antiques Pharaons ; il y vit, en principe, ce qu'avait déjà pensé l'abbé RENAUDOT, l'un des premiers et des plus savants membres de cette Académie, une langue-mère, d'un caractère parfaitement original, et qui n'avait avec les langues sémitiques aucun rapport essentiel. Le possédant à un haut degré dans sa grammaire et dans son vocabulaire, on pouvait croire qu'il ferait un pas de plus et qu'à l'exemple de M. DE SACY, D'AKERBLAD et de quelques autres, il chercherait à la retrouver, sinon sous le voile des hiéroglyphes, où personne ne soupçonnait encore rien qui ressemblât à une écriture, au moins dans le texte vulgaire de la célèbre inscription de Rosette et dans les textes sacerdotaux, supposés également alphabétiques. Il ne paraît point y avoir songé, et il se borna, dans la suite de son livre, à disserter savamment sur les trois ou, selon lui, quatre dialectes,

entre lesquels s'était partagée la langue copte, peut-être même déjà, d'après sa conjecture, l'ancienne langue égyptienne. Il termina par des renseignements étendus sur les travaux dont la première a été l'objet depuis le XVIIe siècle, et sur les manuscrits qui nous l'ont conservée, manuscrits dont le nombre, accru en partie sur ses indications, ne peut manquer de s'accroître encore dans les bibliothèques de l'Europe. Du reste, la publication, faite à vingt-six ans, de ce Mémoire un peu diffus, révélait chez le jeune auteur, avec une vaste lecture, un savoir puisé à toutes les sources, surtout aux sources premières, et qui avait déjà peine à se contenir.

» M. de Fontanes, le grand-maître de notre Université naissante, pour lui donner un éclat solide, cherchait alors à peupler les Facultés nouvelles de littérateurs ou de savants en renom, et de jeunes professeurs déjà éprouvés dans les études sérieuses. ETIENNE QUATREMÈRE lui fut signalé par des amis de sa famille, qui étaient ceux du grand-maître, et il le nomma, en 1809, professeur de langue et de littérature grecque à la Faculté des lettres de Rouen, supprimée quelques années après. On ne pensait point alors que ce fût trop de deux chaires pour faire revivre dans nos académies universitaires le haut enseignement des lettres antiques, et pour l'élever au degré de force et d'influence où l'avaient porté les universités étrangères, au moment même où il tombait chez nous en décadence avec notre littérature nationale. Mais, quoique le protégé de VILLOISON et de LARCHER fût helléniste, ce n'était pas là sa voie, et il le sentit bientôt. En fait de lettres, il ne rêvait plus que les lettres orientales, leurs problèmes ardus ou leurs austères beautés; les muses grecques n'avaient pour lui que des séductions dangereuses, puisqu'elles l'en détournaient, et peut-être même le laissait-il trop apercevoir à ses auditeurs. Quoi qu'il en soit, regrettant ses travaux commencés et avide de les reprendre, au bout de deux ans il était de retour à Paris, où se concentra désormais sa laborieuse et uniforme existence. L'Académie venait d'y faire paraître, en 1810, dans l'un de ses plus utiles Recueils, sa *Notice, dès longtemps préparée, sur Daniel et les douze petits prophètes*, d'après les manuscrits coptes de la Bibliothèque impériale, avec le texte même de la traduction en cette langue du prophète Zacharie. A la fin de la même année, il achevait à Rouen l'impression d'un nouveau fruit, plus considérable encore, de tant de veilles passées déjà sur les textes coptes ou autres de notre Cabinet, et il publiait à Paris, sous la date de 1811, les deux volumes de ses *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines*, donnés assez arbitrairement comme une continuation de son premier ouvrage. Il ne lui restait plus pour mener à fin cette série de dépouillements, de compilations, de recherches relatives à l'Egypte, où il était engagé depuis douze ans et où il donna tout d'abord sa mesure, qu'à terminer un nouveau dictionnaire copte, qui devait laisser bien loin derrière lui le *Lexique* de La Croze; mais il est demeuré trop incomplet sans doute pour que la publication en soit possible.

» Les deux parties des *Mémoires géographiques et historiques* sont d'une diversité singulière et quelque peu bizarre. La première des deux est celle qui répond le mieux à son objet. Elle se compose d'un recueil alphabétique des villes et bourgs de l'Egypte nommés dans les écrivains coptes que l'auteur avait compilés, avec des notices tantôt très-courtes, tantôt très-développées, au gré des documents dont il disposait. Ces dernières sont quelquefois de véritables mémoires, destinés à éclaircir par des rapprochements de toutes les époques, non sans mainte excursion dans l'histoire de

l'Egypte chrétienne ou musulmane, les noms, la position des lieux et leurs vicissitudes. Quant à la seconde partie, plus riche de faits nouveaux, c'est encore un recueil, mais d'un tout autre genre, et n'ayant de lien avec le premier que par les rapports nécessaires ou accidentels des pays et des peuples, des temps, des dynasties avec l'Egypte et son histoire, depuis les Nubiens et les Blemmyes barbares, ses vassaux ou ses ennemis de toute antiquité, jusqu'aux tribus conquérantes des Arabes, établies après l'hégire sur le sol de l'Egypte chrétienne, et jusqu'aux dominateurs mamlouks qui, plus tard, la persécutèrent, tout en nouant des relations avec les princes chrétiens d'Abyssinie, comme ils en formaient avec l'Inde. Un mémoire considérable et intéressant sur la vie du khalife fatimite Mostanser-Billah, deux siècles auparavant, ne fait que mieux ressortir le peu d'importance de plusieurs des fragments qui précèdent et qui suivent, curiosités plus ou moins secondaires pour lesquelles M. Quatremère eut toujours un goût décidé.

» Tel n'était point le jeune homme qui, à ce moment même, abordant aussi par la géographie puisée aux sources coptes l'étude de l'Egypte ancienne, entrait avec un enthousiasme persévérant dans la carrière des découvertes qu'abandonnait son prédécesseur, et devait y trouver la gloire. Le sentiment d'un grand but entrevu et manqué, autant peut-être que le besoin de compléter et de rectifier dans quelques points, par des documents nouveaux, le premier volume des *Mémoires*, inspira à M. Quatremère les *Observations* supplémentaires publiées en 1812. On y voit qu'il était frappé plus qu'il ne voulait le paraître de l'Introduction à *l'Egypte sous les Pharaons*, détachée de ce livre plein d'espérances, et bientôt suivie de l'article d'un maladroit ami, où le travail antérieur sur la géographie de l'Egypte était beaucoup trop rabaissé. L'auteur de ce travail répondit avec modération aux critiques dont sa nomenclature était l'objet, et il montra par des remarques, que son savoir déjà consommé et son expérience supérieure lui donnaient le droit de présenter comme des conseils, que Champollion le jeune n'était pas toujours aussi heureux dans ses explications que hardi dans ses hypothèses. Il se félicita, du reste, de l'accord qu'il signalait entre eux sur mainte question, et c'était de sa part presque plus qu'on n'eût pu attendre dès cette époque.

» Cependant l'Académie, qui portait encore, en 1815, le nom de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, et qui avait remarqué dans les travaux de M. Quatremère le caractère d'une érudition aussi solide qu'étendue, n'hésita pas à le choisir, le 23 juin de cette année, pour remplacer le savant La Porte du Theil. Il retrouvait parmi ses nouveaux confrères quelques-uns de ses maîtres les plus respectés; il y retrouvait son parent, M. Quatremère de Quincy, qui jouissait avec eux dans la compagnie d'une autorité grandie encore par les circonstances politiques. Il fit voir sans tarder combien il méritait par lui-même de siéger à côté de ces illustres patrons et il lut coup sur coup plusieurs mémoires, il fit plusieurs rapports, qui prouvèrent qu'il n'était pas moins versé dans la littérature persane que dans celle des Arabes, dans la connaissance de la langue arménienne que dans celle de la langue copte, et que l'histoire, les idiomes même des peuples turcs et mongols lui étaient presque aussi familiers que les idiomes et les annales des nations sémitiques.

» En effet, dans ce monde oriental, plus circonscrit alors qu'aujourd'hui, mais où rien désormais ne lui paraissait étranger, ce fut là son véritable et propre domaine, celui qu'il cultiva dans toutes les directions et où son nom fit bientôt autorité. Personne ne s'étonna donc de le voir, sur la présentation de l'Académie, en 1819, nommé, au Collége de France, pro-

fesseur des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, dans la chaire que rendait vacante la mort de l'abbé Audran. Il y reprit tout d'abord la tradition presque éteinte des fondateurs de cette chaire au XVe et au XVIe siècle. Il eut à cœur d'en remplir le programme entier et il était en fonds pour le faire. Armé de la méthode dont il avait puisé les règles à l'école de M. SILVESTRE DE SACY, il joignit à l'explication exacte, approfondie, des textes divers qu'il abordait tour à tour l'analyse attentive des formes verbales et dialectiques qui les distinguaient, préludant ainsi, sans le savoir peut-être, du moins sans le vouloir, dans un cercle restreint, à cette science nouvelle de la philologie comparée, qui allait éclairer de son flambeau toute la grande famille des langues indo-européennes, et dont il méconnut obstinément les titres. Vers le même temps, il fermait les yeux à la lumière portée dans les ténèbres des écritures égyptiennes par la découverte des hiéroglyphes phonétiques, c'est-à-dire, en principe, de ce même alphabet égyptien dont il admettait l'existence, mais sans se douter de sa véritable nature.

» Il était dans le tour d'esprit de notre confrère, comme il était dans sa foi religieuse, de suspecter toutes les nouveautés, même scientifiques, de reculer devant toutes les hardiesses, même quand il s'en permettait d'assez étranges. Pas plus que son maître, bien que dans une autre mesure, il ne bornait ses leçons à l'interprétation grammaticale des textes, quelque savante, quelque riche en rapprochements qu'elle fût : avec les mots, il voulait encore expliquer les choses, et il donnait carrière à sa multiple érudition géographique, historique, théologique même, n'excluant de ses commentaires ni les dogmes ni les miracles. Mais, quoiqu'il fût loin d'être demeuré étranger aux travaux modernes de l'Allemagne, fidèle, en cela encore, à l'exemple de M. DE SACY, il repoussait d'instinct, plus encore que de raisonnement, l'esprit et les principes de ce système d'interprétation des livres saints, fondé sur une liberté d'examen illimitée, et qu'on nomme de nos jours l'*exégèse*. Toutefois, dans les limites qui lui paraissaient compatibles avec l'intégrité du dogme, il avait son exégèse à lui, qu'il appliquait en sécurité de conscience soit à la date controversée de certains livres canoniques, tels que le livre de Job, ne le faisant guère remonter au delà de sept ou huit cents ans avant notre ère, soit à certains récits miraculeux, comme le passage de la mer Rouge, Josué arrêtant le soleil, et d'autres du même genre, qu'il expliquait, à la façon des théologiens rationalistes, en les ramenant à des phénomènes naturels, ou en donnant la torture aux textes pour en ôter le merveilleux. Il était loin de s'apercevoir que, par de pareils procédés, appliqués à de pareils textes, il tuait du même coup la lettre et l'esprit. Aussi, dans le besoin qu'il éprouvait de concilier, à tout prix, la raison et la tradition, n'hésitait-il pas à donner dans son cours, dont les ecclésiastiques n'étaient pas les auditeurs les moins assidus, ces commentaires peu orthodoxes ; il en faisait des articles pour le *Journal des Savants*, où il remplaça M. DE SACY en 1838 ; il venait même les lire à titre de Mémoires dans nos séances, où lui seul avait le privilége de traiter de pareils sujets sans scandaliser personne. Au fond, il n'avait rien d'un novateur, et ses témérités s'arrêtaient au premier pas comme ses découvertes.

» On le vit une seconde fois, quant à celles-ci, et ses travaux sur les inscriptions phéniciennes ou puniques, ce qui est tout un, en redoublèrent la preuve déjà faite par ses recherches sur la langue nationale de l'Egypte. Depuis l'abbé BARTHÉLEMY, nul, par sa profonde connaissance des idiomes comme des écritures de l'Orient sémitique, de l'hébreu surtout, si voisin de la langue qu'on parlait à Sidon, à Tyr et à Carthage, ne semblait

mieux préparé à jeter un jour nouveau sur le vrai sens de ces inscriptions. Dès 1823, puis en 1827, il avait communiqué à l'Académie deux dissertations sur quelques-uns des monuments épigraphiques, si rares, si brefs alors encore, dans leur uniformité, de ce peuple, inventeur réel ou prétendu de l'écriture, qui paraît avoir si peu profité de son invention pour se faire connaître. Il y revint, à différentes reprises, car, après tout, se multipliaient les inscriptions, tantôt bilingues, tantôt d'une étendue relativement considérable, en Sardaigne, en Afrique, à Marseille, en Phénicie même. Outre les explications partielles, tentées par les hommes les plus compétents, des travaux d'ensemble, de grands ouvrages épigraphiques ou historiques étaient publiés, tels que ceux de Gesenius et de Movers, qui sollicitaient doublement son attention. Il fit de ces ouvrages et de quelques-unes de ces explications, de celle entre autres de l'inscription du sarcophage du roi de Sidon, Esmunazar, proposée par notre illustre confrère, M. le duc de Luynes, une suite d'examens, communiqués au *Journal des Savants*, qui témoignent des études les plus sérieuses sur l'origine et l'histoire du peuple phénicien, ses migrations, ses colonies, son génie commercial, ses institutions politiques et religieuses. Quant à l'interprétation philologique des textes, le savoir si varié, si positif de M. Quatremère, servi par sa rare mémoire, ne pouvait manquer de lui fournir des rapprochements nombreux, quelquefois d'une utilité réelle; mais, à part la découverte de la forme exacte du pronom relatif phénicien, jusque-là méconnue, qu'il dégagea habilement d'inscriptions peu significatives, et que sont venus confirmer des textes plus explicites, on ne saurait dire, à s'en rapporter aux juges en ces matières, qu'il y ait marqué sa trace avec éclat.

» Il n'en fut pas de même, reconnaissons-le hautement, des recherches qui l'occupèrent pendant nombre d'années, avec une persévérance qui lui porta bonheur, sur un peuple mal connu jusque-là, quoique les anciens en eussent beaucoup parlé, quoique les ruines d'une importante cité et ses monuments grandioses, sculptés dans le roc en plein désert, eussent frappé d'admiration les voyageurs depuis Seetzen jusqu'à notre confrère M. le comte de Laborde. Ce peuple, c'étaient les *Nabatéens de Pétra*, établis entre la mer Morte et le golfe Arabique, généralement regardés comme Arabes, en contact avec les Grecs et les Romains depuis le troisième siècle avant notre ère, et que leur position entre l'Egypte et la Syrie, sur la route de Babylone, avait faits les opulents facteurs du commerce de l'Orient.

» Un fragment étendu d'un manuscrit arabe, trouvé par M. Quatremère à la Bibliothèque impériale, ouvrit à son savoir une perspective entièrement nouvelle sur l'histoire ancienne de ce peuple, sur sa race véritable et sur son origine. Déjà il avait été frappé de ce fait, que les écrivains arabes les plus autorisés, tels que Masoudi, loin de le comprendre dans la famille de peuples à laquelle ils appartenaient eux-mêmes, le rattachaient d'une manière formelle à celle des nations araméennes, et même allaient jusqu'à donner les Nabatéens comme la population primitive et indigène des pays situés par-delà l'Euphrate, dans une vaste extension. L'auteur de l'ouvrage qu'il venait de découvrir, plus affirmatif encore, faisait des Nabatéens les habitants de Babylone avant les Chaldéens, et les premiers, les vrais inventeurs des sciences, les identifiant avec les Assyriens, au sens le plus général de ce nom.

» Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que le livre dont il s'agit était un traité d'*agriculture*, de l'agriculture dite expressément *nabatéenne*, et l'œuvre considérable d'un auteur nabatéen, traduite en arabe au IIIe siècle de l'hégire, comme tant d'autres ouvrages étrangers d'après la déclaration du

traducteur lui-même. Le fragment trouvé, et qui formait deux livres seulement des neuf qui composaient le traité, renfermait, en 600 pages in-folio, un calendrier agronomique, aussi exact que développé, avec une nomenclature savante et précise de toutes les plantes qui assurément n'étaient point cultivées dans le désert de l'Arabie Pétrée, pas plus que le livre lui-même n'avait pu y être écrit. Il fallait donc qu'il l'eût été ailleurs et antérieurement.

» Tels sont les faits principaux dont notre confrère, par une induction plus hardie que d'habitude, fit sortir toute une histoire des Nabatéens qu'on peut appeler sa découverte. Il les montra, les aînés peut-être de la grande famille araméenne, établis de toute antiquité en Mésopotamie, soumis aux dominateurs successifs de Ninive et de Babylone, et se livrant à la culture de ces terres, fertiles au delà de toute mesure, sous la condition d'un travail intelligent et assidu. Ils s'y enrichirent, y firent croître et fleurir non-seulement les arbres et les plantes, mais les arts de l'esprit, et se donnèrent une littérature empreinte à un haut degré de leurs mœurs et du génie de leur race, agricole, industrieuse et alliant la science aux superstitions, à la magie surtout. On peut conjecturer qu'une partie d'entre eux se livraient au commerce, et que, par diverses causes restées plus ou moins obscures, ils formèrent avec le temps des établissements lointains en relation avec la mère patrie. Un de ces établissements dut être Pétra et son territoire successivement agrandi; ils y emportèrent leurs arts et même leurs livres, dont plusieurs furent communiqués aux Arabes, devenus leurs voisins, qui se les approprièrent en les traduisant.

» Il est à regretter que M. Quatremère, distrait par d'autres travaux, ne nous ait pas donné une idée plus complète de ce livre de l'*Agriculture nabatéenne*, le seul qui paraisse avoir survécu au naufrage de toute une littérature singulièrement originale, et où il trouvait la plus haute expression de la civilisation de Babylone elle-même. Ce qu'il en avait lu le portait à en faire remonter la composition jusqu'au règne de Nabuchodonosor II, c'est-à-dire jusqu'au VII[e] siècle avant notre ère. Ce grand ouvrage lui semblait bien répondre à cette grande époque de l'empire chaldéen. Il croyait que, s'il lui eût été possible de l'étudier en entier, dans les manuscrits de Leyde, par exemple, il y eût découvert des preuves décisives en faveur de ses opinions sur ce point et sur les autres. Il a laissé à de plus heureux, non pas à de plus savants que lui, le soin de compléter sa tâche et celle de reprendre en sous-œuvre les graves questions qu'il avait osé soulever le premier, qu'il ne se flattait pas d'avoir résolues d'une manière définitive. M. Chwolson à Saint-Pétersbourg, chez nous M. Renan, ont assumé cette double tâche avec courage et talent; l'un et l'autre, sans adhérer à toutes les conclusions de M. Quatremère, ont adopté le fond de ses idées sur un côté de l'histoire antique de l'Asie qu'il a éclairé d'une lumière imprévue. Les résultats du déchiffrement des inscriptions assyriennes, qui, en attirant davantage la curiosité de notre confrère, ne lui inspirait pas beaucoup plus de confiance que celui des inscriptions hiéroglyphiques, à tort des deux parts, trancheront quelque jour cette question. En attendant, les actes d'adoration tracés sur les rochers du Sinaï, les monuments épigraphiques, récemment découverts à Pétra et à Bostra, et les légendes lues par M. le duc de Luynes sur les monnaies des rois nabatéens eux-mêmes, ont pleinement vérifié, par la langue comme par l'écriture, l'origine araméenne de ce peuple.

» Ce mémoire si remarquable, communiqué à l'Académie dès 1823 et 1826, M. Quatremère le publia seulement en 1835, dans le *Journal de la Société asiatique* de Paris, société dont il était, depuis sa fondation en

1822, un des membres les plus considérables, dont il resta, même quand il eut cessé de l'être, par un motif qui n'avait rien de commun avec la science, un des collaborateurs les plus assidus et les plus appréciés.

» Vers le même temps, tout en essayant de résoudre avec un succès inégal, dans une suite de mémoires ou d'articles, maint autre problème que présentait à sa pensée l'histoire ancienne de l'Asie, il se livra de plus en plus à l'étude approfondie du monde oriental, tel que l'avait fait la conquête musulmane, et il le considéra sous tous ses aspects, géographie, annales, mœurs et littérature, cherchant à l'embrasser dans son ensemble. Il entreprit même de faire passer dans notre langue quelques-uns des monuments littéraires qui pouvaient en donner une connaissance intime. Ce fut pour lui l'occasion de répandre en d'amples commentaires sur les mots et sur les choses, comme il en eut une autre à l'Ecole des langues orientales, lorsqu'il eut succédé à Chézy, en 1832, dans la chaire de persan, le trop-plein de son immense savoir historique et philologique. Il publia ainsi pour le Comité des traductions de Londres, cette utile institution dont, avec ses faibles ressources, notre Société asiatique est devenue, depuis quelques années, la rivale, l'*Histoire des sultans mamlouks de l'Egypte*, écrite en arabe par Makrizi et traduite par lui-même en français, dont quatre parties ont paru de 1837 à 1845. L'ouvrage, qui avait pris entre les mains du traducteur des proportions énormes, ne put être achevé. Il aurait voulu lui donner pour pendant la grande *Description de l'Egypte* du même auteur, mais il dut renoncer à son projet pour la même cause. Il avait fait comprendre dans la magnifique *Collection orientale* du Gouvernement, décrétée dès 1813 par une pensée longtemps stérile de l'empereur Napoléon, pensée dont la monarchie de 1830 eut l'honneur de faire une réalité, l'*Histoire des Mongols de la Perse*, écrite en persan par Raschid-Eldin et qu'il mit en français avec un grand luxe d'accessoires. Ce fut là surtout, ce fut dans le premier volume in-folio, le seul publié, en 1836, de cet immense travail, qu'il versa à pleines mains les trésors de son érudition, prodiguée plus d'une fois sans choix comme sans mesure à des sujets qui n'en étaient pas toujours dignes. Que n'a-t-il plutôt donné suite à ses études sur Masoudi, le célèbre historien arabe, dont il vous avait consacré les prémices dans vos séances; à ces essais qu'il y avait lus d'une histoire des khalifes Abbassides, à celle des Fatimites de l'Egypte qu'il vous demandait de placer au devant du Recueil des *historiens orientaux des croisades?* Du moins vous pûtes le charger, préparé, comme il l'était, à toute entreprise dans le domaine de l'Orient au moyen âge, d'un volume des auteurs arabes, d'un autre des auteurs arméniens de votre multiple Recueil. Commencés avec courage, mais à une époque trop avancée de sa vie, il ne lui fut point accordé de pouvoir les continuer. Ils ont été repris après lui, ou ils le seront, par des confrères et des disciples qui ont recueilli ses exemples avant de recueillir son héritage. Il l'a été aussi, le grand et difficile travail de la traduction d'un ouvrage dont il lui avait été permis du moins de publier le texte dans une autre de vos collections. Cet ouvrage d'un des plus savants écrivains et des plus grands esprits de toute la littérature arabe, dont les manuscrits, la vie, les travaux l'avaient fort occupé, ce sont les *Prolégomènes historiques* d'Ibn-Khaldoun, sorte de généralisation, je n'ose dire de philosophie de l'histoire, telle que pouvait la concevoir un musulman du XIV[e] siècle, un sage du Maghreb, qui avait habité l'Espagne et l'Egypte, visité la Syrie, à ce moment tragique où l'islamisme, après avoir remué et éclairé le monde, cédait en Occident sous l'ascendant du christianisme, en Asie et en Afrique devant le flot montant de la barbarie renaissante. M. DE SLANE aura bientôt accom-

pli la tâche dont la confiance de l'Académie l'avait chargé avant qu'il fût notre confrère, de publier en français ce livre singulier qui jette une vive lumière sur le génie des Arabes aussi bien que sur leur histoire, et dont M. Quatremère, le premier, avait senti toute l'importance.

» Dans les vingt dernières années de sa vie, notre confrère aima surtout à communiquer, avec plus de liberté qu'il n'en trouva ailleurs, les fruits de ses veilles laborieuses aux recueils périodiques que nous avons cités et à d'autres encore qui lui étaient ouverts. C'est là qu'il faut chercher de nombreux morceaux littéraires ou historiques, d'un intérêt varié, dont plusieurs nous avaient été lus, par exemple ses dissertations sur le goût des livres chez les Orientaux, sur les asiles chez les Arabes ; son mémoire sur la vie du neveu de Mahomet, Abdallah-ben-Zobaïr ; d'autres sur Meidani, et sa collection de Proverbes, dont il donna des extraits curieux, ne pouvant la publier tout entière ; sur le *Kitab-al-Agani*, autre recueil, celui-ci poétique, d'où il tira, pour les traduire dans notre langue, des chansons populaires arabes. Nous ne finirions pas si nous entreprenions d'énumérer ici ses articles de critique, dont nous avons déjà mentionné quelques-uns, sur les ouvrages nouveaux d'histoire, de géographie, de voyages, de philologie ou d'archéologie orientale, qu'il évoquait, au *Journal des Savants*, devant son tribunal quelquefois passionné, presque toujours sévère, toujours plus ou moins compétent.

» Attentif aux mots comme aux choses dans tous ses travaux, notre confrère avait formé de bonne heure un grand dessein, poursuivi sans relâche durant longues années, et que lui seul peut-être eût été capable de mener à son terme, si les forces d'un homme y avaient pu suffire. Il s'agissait d'un dictionnaire à la fois arabe, persan, turc-oriental, syriaque, copte, voire même éthiopien et arménien, car ces langues ne lui étaient pas moins familières. Ce labeur gigantesque, tel qu'il l'avait conçu, était pour lui comme l'accompagnement obligé de tous les autres. Chaque jour, dans la suite de ses recherches, de ses travaux divers, il recueillait les éléments de son lexique polyglotte, sans cesse sur le métier, saisissant toutes les occasions d'en élaborer les matériaux, et il en rédigeait même des articles entiers dont il parsemait sans scrupule les notes quelquefois si développées de ses ouvrages. Du reste, par son immense lecture, sa mémoire aussi sûre que prompte, et la minutieuse exactitude qu'il mettait en toutes choses, il était éminemment propre à ce genre de travail, humble en lui-même, ce semble, mais où peuvent trouver place les dons les plus élevés du philologue. Si, moins partagé entre tant de devoirs, il se fût livré sans réserve à sa vaste entreprise, peut-être, avec la force de volonté qui était dans son caractère, lui eût-il été donné, comme on l'a dit, de fonder sa gloire sur une base inébranlable. Elle aurait été grande encore, dans cette sphère de la pure philologie, s'il lui eût été possible de publier séparément, ainsi qu'il s'y résolut trop tard, son lexique arabe-français, œuvre difficile autant que nécessaire, qu'il était, au jugement de M. de Sacy, plus en état que personne d'exécuter. Du moins avons-nous l'assurance que le gouvernement de Bavière, qui a fait si libéralement l'acquisition des papiers de M. Quatremère, avec celle de sa bibliothèque, n'enviera point au monde savant les précieux matériaux lexicographiques qu'il avait amassés. Confiées, dans toute l'Europe, au savoir et à la conscience des hommes les plus capables de les mettre en valeur, ces reliques et d'autres encore jetteront sur la mémoire de notre confrère un dernier reflet d'honneur mérité.

» Cette bibliothèque, passion de sa vie après celle du bien et du travail, on peut l'appeler aussi une de ses œuvres, et non pas celle dont l'utilité

sera la moins durable. Il l'avait, dès sa jeunesse, formée avec amour et à grands frais, pour la science d'abord, puis pour le goût, et avec le tact d'un connaisseur éprouvé. Elle était comme la fidèle image de son esprit si riche de connaissances, de ses travaux si nombreux et si variés, de ses lectures bien plus variées encore, qui s'étendaient, comme ses travaux, à tous les pays, à toutes les époques. Il recherchait en tout genre les livres rares, particulièrement les livres imprimés dans le midi de l'Europe. Pour notre littérature nationale, dont les chefs-d'œuvre classiques avaient sa préférence, surtout dans les éditions originales, il lui attribua une place d'honneur parmi ses collections. C'était pour elle qu'il se permettait principalement, patriote à la date de Henri IV ou de Louis XIV, le luxe de la reliure, à faire envie aux amateurs les plus délicats en ce genre. Pour l'histoire des deux époques que nous venons de dire, et surtout la seconde, ne se bornant pas plus aux imprimés que pour ses études orientales elles-mêmes, il avait recueilli dans les dépôts publics et dans les ventes un grand nombre de documents précieux. Tous ces trésors sont perdus pour notre pays, et sa correspondance littéraire avec eux; mais la bibliothèque de Munich nous a déjà prouvé qu'ils ne seront perdus ni pour nos travaux ni pour la science.

» Il y avait, du reste, entre l'Académie de cette ville et le nom de Quatremère un lien déjà ancien et qui datait de l'élection parmi ses membres étrangers, en 1810, de notre illustre Quatremère de Quincy. Ce lien s'était naturellement resserré en 1854, lorsque l'Académie royale de Bavière, remarquant qu'un membre de la même famille, non moins justement célèbre dans un autre genre d'études, manquait à sa liste, élut, tout d'une voix, par acclamation, Etienne Quatremère en la même qualité que son cousin. Il était déjà membre de l'Académie suédoise d'Upsal et il l'eût été de beaucoup d'autres pour peu qu'il en eût témoigné le désir. Mais plus curieux de mériter les honneurs que de les obtenir, même ceux qui pouvaient le flatter davantage, il se laissait volontiers oublier. C'est ainsi que, nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1829 seulement, par suite des démarches de ses amis, faites à son insu, il ne fut jamais officier, lui qui avait rendu aux lettres savantes, dans notre pays et ailleurs, tant de signalés services.

» Il en rendit beaucoup aussi à cette Académie, pendant plus de quarante ans qu'il y siégea, non moins zélé pour ses intérêts que pour ceux de la science, et n'hésitant pas à se porter le défenseur des uns comme des autres auprès du pouvoir, quand il y était appelé. C'est ainsi qu'en 1832, lorsqu'il fut question, après la mort d'Abel Rémusat, de supprimer la chaire de langue chinoise, créée dix-huit ans auparavant au Collége de France, il la défendit avec une chaleur et une prévoyance justifiées dans la suite au delà de toute attente. Il soutint avec la même ardeur, la même sincérité de conviction, en 1838, les droits de l'Académie pour la présentation des candidats aux chaires des grandes écoles, dans l'ordre de sa compétence. Enfin, et par le sentiment d'un devoir sacré pour lui envers la mémoire de l'homme auquel il était si redevable, du savant qui fut l'une de nos gloires, il défendit énergiquement M. Silvestre de Sacy, neuf ans après sa mort, contre d'injustes attaques. Il tint lui-même une place considérable dans la compagnie, et y devint, après cet homme illustre, le premier représentant des études sémitiques. Mais on ne saurait dire qu'il ait exercé la même influence; le tour de son esprit ne s'y opposait pas moins que celui de son caractère. Partisan exclusif de la tradition, qui fait la perpétuité des corps, il ne vit pas assez dans quelle mesure elle est compatible avec ce progrès légitime qui est leur développement na-

turel comme celui de la science. Toute nouveauté, nous l'avons vu déjà, lui fut suspecte à ce titre même, et il lui arriva de repousser tel règlement qui donnait plus de force à notre institution, comme il se prononça contre telle extension de nos travaux qui agrandissait sa sphère d'action, contre telle découverte dont l'honneur rejaillissait sur elle.

» Un autre obstacle à son ascendant, malgré son autorité scientifique dans l'Académie et l'estime dont il y jouissait, ce fut une réserve extrême, une roideur au moins apparente de caractère, qui rendait habituellement peu faciles les rapports avec lui; une impatience de la contradiction qui éclata quelquefois jusque dans nos réunions d'ordinaire si pacifiques. Cette nature solitaire et peu flexible, qu'il avait en commun avec son parent QUATREMÈRE DE QUINCY, et qui ne fut point, comme chez ce dernier, de bonne heure aux prises avec le monde, obligée de compter avec les hommes, et assouplie, sans se courber jamais, au dur contact des révolutions, y entra pour beaucoup sans doute; son genre de vie fit le reste. Presque toujours enfermé dans le désert, animé pour lui, de sa bibliothèque, il n'eut guère d'autre compagnie que ses livres et il ne les quittait que pour faire ses cours, pour venir à nos séances, pour aller au *Journal des Savants*. La seule affection vraiment intime, et heureusement très-prolongée, ce fut sa digne mère, à qui il devait tant. Il compta toutefois des amis sincères, qui ont attesté la chaleur secrète de son âme et la délicate sûreté de son commerce, Chênedollé entre autres, l'auteur du *Génie de l'Homme*, dont il pleura la mort. Ses seuls plaisirs, du reste, après celui d'obliger les malheureux, qu'il ne se refusait jamais, ne se l'avouant point à lui-même, c'étaient les fêtes de la famille, dont il aimait à prendre sa part, et où même, à la mode de nos aïeux, il payait, dit-on, son écot poétique. De loin en loin aussi il réunissait à sa table et dans cette bibliothèque, qui remplissait sa maison de l'île Saint-Louis, quelques confrères, quelques disciples préférés, et là son humeur, si concentrée d'ordinaire, s'épanouissait jusqu'à la gaieté. Ses parents ont fait cette remarque touchante, qu'à mesure qu'il avançait en âge son cœur s'ouvrait pour eux et pour ses amis, pressentiment et regret, comme on l'a si bien dit, du dernier adieu.

» Ce qui, dans les temps qu'il a traversés, donne au personnage de M. QUATREMÈRE quelque chose d'antique et de beaucoup plus original que son esprit, que sa science elle-même, quoique si rare, c'est l'unité complète de sa vie exclusivement vouée à ses austères études et à la pratique assidue de tous les devoirs. Il conserva comme un double dépôt, dont il devait compte à Dieu et à son pays, la foi religieuse et la foi politique que lui avaient léguées ses pères. Homme de la tradition en toutes choses, il le fut, dans les choses de la conscience, avec autant de réflexion que de fermeté. Adhérent convaincu de notre glorieuse Eglise de France, au sens du grand Bossuet, il en défendit à la fois les libertés, les doctrines et les liturgies, comme un héritage et un rempart national. Il résista sans peine à ce vent d'un scepticisme novateur qui, par l'abus de l'analyse et la confusion des objets de la pensée, menace d'emporter de nos jours les principes avec les croyances; mais il ne se laissa pas plus séduire à cet excès de mysticisme qui, par des superfétations dogmatiques et des dévotions romanesques, trouble les âmes plus sûrement encore qu'il ne les réchauffe. Il savait que là n'est pas le christianisme, le culte en esprit et en vérité.

» Tel fut ETIENNE QUATREMÈRE, l'un des demeurants d'un autre âge, même parmi nous, mais l'une des plus respectables figures qui l'aient jamais représenté. Dans l'ordre de la science, qui est surtout le nôtre, s'il lui manqua la faculté organisatrice nécessaire pour combiner les résultats de ses

immenses recherches, la critique inventive qui seule pouvait la féconder; s'il n'eut pas non plus le don de les produire avec cet intérêt supérieur qui naît de la méthode animée par un certain souffle de talent, du moins, à force de conscience dans son labeur, comme dans sa vie, il lui fut donné de répandre de vives lumières sur d'importantes questions historiques. Un jour même il fut visité, à propos des Nabatéens, d'un de ces éclairs de divination, tels qu'en eut dans un autre genre QUATREMÈRE DE QUINCY, et qui ouvrent des horizons nouveaux à l'étude des races et des langues : c'est là surtout cette trace immortelle que, selon la belle expression d'un de nos confrères, il laissera dans nos annales et dans celles de l'érudition orientale.

» M. QUATREMÈRE, le plus exact de tous à nos séances pendant quarante-deux ans, et comme la règle vivante de cette académie, disparut un jour, pour ne plus reparaître, au mois de septembre 1857. Sa constitution longtemps inaltérable, et qui paraissait à l'épreuve de ce régime de travail sans trêve ni relâche dont l'habitude avait fait un besoin, reçut à la fin une secousse terrible. Le matin même du 18 septembre, qui fut son dernier jour, au moment où il allait se lever, pour reprendre sa tâche quotidienne, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Le coup était sans remède, mais la mort ne l'avait pas surpris. La pensée de Dieu, qu'il avait sans cesse présente, s'était mêlée à son dernier soupir. Lorsqu'on pénétra dans sa chambre, on le trouva le visage calme et les yeux tournés vers l'image du Rédempteur divin, sa foi et son espoir. Il avait soixante-quinze ans, deux mois et six jours.

Son successeur a été M. LÉOPOLD DELISLE, élu le 11 décembre 1857.

Pour clore la séance, M. DE LONGPÉRIER lit au nom de M. MILLER, absent, une notice intitulée « *De quelques découvertes littéraires faites dans les bibliothèques grecques de l'Orient* (1). »

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 4.

Il est donné lecture de la correspondance. Par une lettre, en date du 31 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait en son nom du tome XX, 1re partie, des *Notices et extraits des Manuscrits* (Suite des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun traduits par M. DE SLANE).

M. le Ministre, par une seconde lettre, invite le Président de l'Académie et les membres qui voudraient l'accompagner à assis-

(1) Voir plus haut (p. 143-148) l'analyse de cette notice.

ter à la distribution des prix du concours général des lycées et colléges, qui aura lieu le lundi 7 août en Sorbonne. Des places seront réservées aux membres de l'Institut.

M. le Président de l'Institut, par une lettre en date du 29 juillet, invite l'Académie à procéder au choix d'un lecteur qui la représente dans la séance publique annuelle des cinq académies fixée au mercredi 16 août.

Par diverses lettres M. John Evans et MM. de Linas, Rossignol et Levot remercient l'Académie, le premier du prix de Numismatique, les autres des mentions honorables qui leur ont été décernées dans la dernière séance publique et expriment le regret de n'avoir pu y assister.

M. Giovanni Fruccia, par une lettre datée de Palerme, le 11 juillet, fait hommage à l'Académie d'une inscription grecque découverte à Solunto et publiée par lui, avec une très-courte explication (1 p. 1/2 in-4°).

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les premiers exemplaires imprimés de la dernière séance publique annuelle et des deux rapports de MM. HAURÉAU et DEHÈQUE, l'un sur le concours des antiquités de la France, l'autre sur les travaux de l'Ecole française d'Athènes.

Il présente également le 1er n° du tome I de la nouvelle série des *Comptes rendus des séances de l'Académie* comprenant les mois de janvier et de février 1865. Des mesures sont prises pour que d'ici au 1er septembre la publication et la distribution à domicile de la partie arriérée aient lieu dans les mêmes formes, c'est-à-dire par numéros ou cahiers bi-mensuels.

M. Ernest Desjardins, qui a le premier attaché son nom à ces Comptes-rendus, fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, par une lettre du 4 août, dont il est donné lecture, de l'ouvrage intitulé « *Il Battistero di Parma* descritto da Mich. Lopez » et contenant, outre le texte, 17 planches gravées et une photographiée, en 1 vol. in-fol., l'un des 14 exemplaires tirés dans ce format et avec ce luxe. « C'est une monographie complète du monument en question et une publication de grande importance

pour l'histoire de l'art chrétien en Lombardie, surtout au XIIe et au XIIIe siècles. »

M. REINAUD, au nom de la commission du prix Volney, fait le rapport sur le concours de cette année. Les conclusions de ce rapport, qui sera lu à la séance publique de l'Institut, du 16 août prochain, et imprimé et distribué, suivant l'usage, sont que la commission décerne le prix à l'ouvrage de M. Ferd. Justi ayant pour titre « *Handbuch der Zendsprache : Altbactrisches Wörterbuch, Grammatik, Chrestomathie* (Leipzig, 1864, in-4°). »

On passe à la désignation d'un lecteur pour la même séance du 16 août. Le choix de l'Académie se porte sur M. PARIS, qui lira un extrait de son mémoire deux fois communiqué à l'Académie *sur la Chronique dite de* NENNIUS *et sur ses rapports avec* l'HISTORIA BRITONUM *de Geoffroy de Monmouth.*

M. DE WAILLY termine la lecture, commencée dans la séance précédente, de sa *Notice sur le Ms. français n°* 10148 *de la Bibliothèque impériale.*

ANALYSE.

« Le ms. français n° 10148 de la Bibliothèque impériale, dit en commençant M. de Wailly, classé auparavant sous le n° 206 du *supplément français*, et cité plus généralement sous le nom de *ms. de Lucques*, à cause du lieu où il fut découvert par Sainte-Palaye, ne renferme qu'un texte incomplet et rajeuni de l'*Histoire de saint Louis* par Joinville. Il est donc beaucoup moins précieux que le ms. 2016 du même *supplément* classé aujourd'hui sous le n° 13568 du fonds français, lequel a été préféré avec toute raison pour servir de base à la grande édition de 1761, à celle que notre illustre confrère, M. Daunou, fit paraître, en 1840, au nom de l'Académie, dans le XXe volume du *Recueil des historiens de France*, et enfin à une édition in-12 publiée, en 1859, par M. Francisque Michel. Néanmoins ce ms. moderne et mutilé, dont l'infériorité est incontestable, m'a paru mériter, à certains égards, d'être signalé à l'attention des savants qui pourraient entreprendre une nouvelle édition de l'*Histoire de saint Louis* par Joinville. »

Et d'abord, le ms. de Lucques, comparé au ms. 13568, présente deux différences importantes. Le texte de l'ouvrage n'y commence qu'à la page 2 et y est précédé par une page contenant l'explication des 4 miniatures figurées sur le recto et le verso d'un feuillet préliminaire et représentant les quatre circonstances dans lesquelles Joinville vit saint Louis « *mettre son corps en adventure de mort pour épargner le dommage de son peuple,* » tandis que dans le ms. 13568 le début de la dédicace à Louis le Hutin se trouve à la première page, au-dessous d'une miniature qui nous montre Joinville présentant son livre au roi de Navarre. D'autre part, dans le ms. de Lucques, le texte se termine par les mots « *Veues ne oyez* » et non plus par la date « *Ceu escript en lan de grace mil CCC. et IX. ou moys doctovre,* » d'où l'on peut conclure qu'il ne dérive pas du même type que le mss. 13568, ni d'aucun autre ayant contenu cette date finale. Néanmoins, malgré cette diversité d'origine, l'un et l'autre ms. ont conservé l'empreinte plus ou moins fidèle du type original : un accord presque constant existe entre les deux mss. pour la division du texte en alinéa, et dans le petit nombre de cas, où les deux textes ne sont pas divisés de la même manière, ils ne cessent pas de se correspondre pour le fond. Il en était de même aussi très-probablement dans les 36 pages qui manquent actuellement au ms. de Lucques, car à cette lacune correspondent environ 76 pages 1/2 du ms. 13568, ce qui nous donne à très-peu de chose près la proportion habituelle de 10 pages de l'in-folio contre 21 ou 22 de l'in-4° et ce qui exclut à priori tout soupçon que cette portion du livre se soit accrue d'aucune interpolation. Le reste paraît aussi pur, car aucun des récits parasites qui ont discrédité l'édition de Pierre de Rieux ne se retrouve dans le ms. de Lucques, et l'on est en droit de dire que le plan primitif du livre de Joinville n'y a subi aucune altération. M. De Wailly ne dissimule pas que ce ms. contient sur l'administration les réformes, les aumônes et les fondations pieuses de saint Louis plusieurs passages fort étendus qui ne sont pas de Joinville ; mais, comme on les retrouve et dans le ms. 13568 et dans les éditions, il en conclut qu'ils figuraient dès l'origine dans les plus anciens exemplaires, qu'on peut discuter la question de savoir si ces addi-

tions ont été faites de l'aveu de Joinville (1) ou à son insu, mais que, tant qu'on n'aura pas découvert un ms. authentique d'où elles soient exclues, on ne sera pas autorisé à les qualifier d'interpolations.

En résumé, de ce premier examen du manuscrit de Lucques comparé au manuscrit 13568 il ressort indubitablement que nous possédons le texte de Joinville sans interpolations et sans lacunes. Mais ce n'est pas le seul service qu'il puisse rendre : M. De Wailly y a relevé une centaine de passages dans lesquels il est évidemment plus complet que l'autre manuscrit et une centaine d'autres dans lesquels il nous fournit des leçons plus correctes. Déjà M. Daunou avait recueilli et signalé la plupart de ces variantes, mais, dans la crainte d'altérer le moins du monde ce qu'il croyait être le texte original, il n'avait pas osé en faire usage, et les avait pour ainsi dire reléguées au bas des pages. M. De Wailly, qui n'a pas pour le manuscrit 13568 le même culte, a cru faire un travail utile en recommençant et en complétant ce relevé, de manière à faciliter la comparaison entre les deux manuscrits et la rectification des fautes nombreuses introduites par le copiste du XIV[e] siècle. Dans un Mémoire imprimé en 1839, un an avant la publication du XX[e] volume des *Historiens de France,* M. Paulin Paris avait soutenu déjà que le manuscrit 13568 ne devait pas avoir été exécuté avant le règne de Charles V et que la date de 1309, qui le termine, avait été reproduite d'après un exemplaire plus ancien. Or, certaines leçons du manuscrit de Lucques démontrent jusqu'à l'évidence ce que M. P. Paris avait pressenti ; appartenant en effet à un langage plus ancien que les leçons correspondantes de l'autre manuscrit, elles ne permettent pas de faire remonter le texte de celui-ci jusqu'au commencement du XIV[e] siècle, et prouvent que certains éléments au moins en ont été rajeunis. Ainsi, dans le manuscrit 13568, le copiste, entraîné à son insu par les habitudes qui prédominaient de son temps, a remplacé généralement par

(1) « Joinville paraît faire allusion à ces emprunts tirés d'une chronique en langue vulgaire, quand il parle des *faiz trouvez en un romant* qu'il a fait écrire en son livre. »

son et *mon* la forme ancienne des nominatifs singuliers *ses* et *mes* qui se trouvent, au contraire, accidentellement conservés dans le manuscrit de Lucques; il est tombé aussi dans de grossières méprises, faute d'avoir su ou de s'être souvenu que, du temps de Joinville, l'article *li* s'employait également pour le nominatif singulier et le nominatif pluriel; en outre, il ramène les adjectifs possessifs *nostre* et *vostre*, qui s'écrivaient sans *s* finale au nominatif pluriel, à la forme moderne *nos* et *vos*, tandis que dans les mêmes passages la forme ancienne est conservée par le manuscrit le plus moderne; enfin, il remplace presque toujours le nominatif singulier *messires* par le cas indirect *monseigneur*, tandis que cet ancien nominatif (moins l'*s* finale, il est vrai) se retrouve très-souvent dans le manuscrit de Lucques. Heureusement, ces altérations n'ont porté que sur la forme orthographique des mots; ce qui le prouve, c'est que certaines inversions, toutes naturelles dans un langage où le sujet pouvait se reconnaître à peu près comme dans les phrases latines, ont été conservées, bien qu'elles ne fussent plus en harmonie avec cette orthographe rajeunie; en d'autres termes, la phrase a conservé le mouvement même que lui avait imprimé la pensée de Joinville, le coloris dont son imagination l'avait revêtue. « Sans doute, il est regrettable, ajoute M. De Wailly, que nous ne sachions pas exactement dans quelle mesure Joinville observait les règles de cette grammaire qui n'a jamais été complétement fixée, mais nous devons nous féliciter de n'avoir perdu que cette forme extérieure et variable de la langue qu'il a parlée. »

Dans une sorte d'appendice à son travail, M. De Wailly détermine la véritable origine de cet intéressant manuscrit, dit *de Lucques*. M. Daunou, d'après les armes d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, que porte ce volume, avait supposé que c'était là le même manuscrit que cette princesse avait prêté, vers 1540, à Louis Lasséré, chanoine de Saint-Martin de Tours et proviseur de la maison de Navarre, qui songeait à publier un abrégé de la vie de saint Louis. Sur un avis de M. Delisle, M. De Wailly a reconnu que l'écusson d'Antoinette de Bourbon était écartelé à ses armes et à celles de son mari, Claude de Lorraine, qu'elle avait épousé en 1513; or, Claude de Lorraine cumulait avec les titres

de duc de Guise, de comte d'Aumale, de marquis de Mayenne, et d'Elbœuf, celui de baron de Joinville, et il a été enterré en 1550 dans la collégiale de Saint-Laurent de Joinville, où sa veuve reçut elle-même la sépulture en 1583; il est donc plus que probable que le manuscrit de Lucques fut exécuté pour Antoinette de Bourbon, d'après un manuscrit qui existait de son temps au château de Joinville, et, comme les archaïsmes, dont le copiste du XVI[e] siècle a conservé la trace à son insu, conviennent parfaitement à la langue que devait parler l'historien de saint Louis, on ne peut s'empêcher de croire que le volume ancien, dont ce copiste fut chargé de rajeunir le texte pour le rendre intelligible à Antoinette de Bourbon, n'était autre que l'original même qui s'était conservé là depuis la mort de l'auteur. « Par cette hypothèse si naturelle, dit en finissant M. De Wailly, on explique non-seulement les nombreux points de ressemblance qui existent entre le manuscrit de Lucques et celui du XIV[e] siècle, mais encore la différence principale que j'ai signalée plus haut, c'est-à-dire l'absence de la date finale du mois d'octobre 1309. Il me paraît probable, en effet, que le manuscrit du XIV[e] siècle a reproduit cette date d'après l'exemplaire que Joinville offrit à Louis X, et que, si le manuscrit de Lucques ne l'a pas mentionnée, c'est parce qu'elle manquait dans l'exemplaire que l'auteur avait conservé près de lui. Les deux manuscrits que possède la Bibliothèque impériale dérivent donc chacun d'un exemplaire authentique, et méritent, par conséquent, l'attention la plus scrupuleuse des éditeurs. Le plus ancien sans doute restera toujours infiniment supérieur à l'autre, mais devra y être comparé dans tous les détails, si l'on veut ne négliger aucun moyen d'améliorer le texte de Joinville. »

Quant à la conjecture timidement émise, du reste, par M. Daunou, que le manuscrit de Lucques était le même qu'Antoinette de Bourbon avait donné ou communiqué à Lasséré, M. De Wailly ne croit pas devoir l'admettre. Ce volume, orné de miniatures de luxe, devait être à l'usage personnel de la duchesse de Guise, et il lui paraît plus probable qu'elle le conserva jusqu'à sa mort et le transmit à ses héritiers, dont l'un, Charles de Lorraine, son arrière-

petit-fils, a pu l'emporter avec lui en Italie, lorsque, brouillé avec le cardinal de Richelieu, il quitta la France en 1631.

M. Renier, au nom de la commission chargée d'examiner les nouvelles inscriptions découvertes dans les ruines de Troesmis (Mœsie Inférieure) et les copies nouvelles, transmises par M. Engelhardt, de celles qui avaient fait l'objet d'un premier examen, l'an dernier, commence la lecture d'un rapport étendu qui sera continué dans une prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. L. de Rosny, communiqué par M. le ministre de l'instruction publique, sur la grande carte japonaise présentée à l'Académie dans la séance du 23 juin dernier. De ce rapport intéressant, qui sera, comme il a été proposé, copié avec soin pour rester joint à ladite carte dans la Bibliothèque de l'Institut, il résulte que « le titre de la carte, écrit en caractères chinois, doit être lu à la japonaise : *Fouzi mi zyoû-san syou yo-tsi-no zen-dzou*, et qu'il signifie : « *Carte complète des pays qui forment les treize départements d'où l'on aperçoit le mont Fouzi.* » — Le Fouzi ou *Fousi-yama*, ajoute M. de Rosny, est la plus haute et la plus célèbre montagne de tout l'archipel japonais. Suivant les historiens indigènes, il s'éleva au milieu du sol essentiellement volcanique de la grande île du Nippon l'an 285 avant notre ère et répandit maintes fois la terreur dans le pays par ses violentes éruptions. Situé à peu de distance de Yédo, résidence du lieutenant du souverain (empereur temporel des voyageurs), et entre cette ville et Myako, capitale de l'empire et résidence du souverain légitime ou *Mikado* (l'empereur spirituel des anciens auteurs), le mont Fouzi a acquis une immense renommée chez les Japonais, qui le citent comme un des lieux les plus merveilleux de leur archipel (1).

« Les treize départements auxquels il est fait allusion dans le titre de la carte sont les suivants : *Mou-sasi*, *Awa*, *Kadzousa*, *Si-*

(1) « Sur la carte en question, le mont Fouzi est figuré non loin de la côte S.O. par un cercle orné de pointillé et imprimé en jaune, tandis que la ville de Yédo apparaît en rouge au N.E. de cette fameuse montagne. »

mósa, *Fitatsi*, *Ko-tsouké*, *Simo-tsouké*, *Sagami*, *Sourouga*, *Kaï*, *Idzou*, *Sinano* et *Tôtômi*.

« Un avertissement ainsi conçu « *Ten-po midzou-no yé tora Ki-syoun. Naga-to Founa-Kosi Syoû-gou sen* » nous apprend que cette carte fut composée par *Founa-Kosi Syoû-gou*, de Nagato, au printemps de l'année *midzou-no yé tora* de l'ère *Ten-po*, c'est-à-dire en 1842 de notre ère; et dans une légende, précédée de l'explication des signes conventionnels employés par l'auteur japonais, on lit que la carte a été publiée par *Naga-tosi Bok-sen*, d'*Aki-yama*, à *Yédo*.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Rossi, correspondant, présent à la séance, le numéro de juillet de son *Bullettino di archeologia cristiana* contenant deux articles sur les hypogées chrétiens et les inscriptions découvertes dans la villa Patrizi ;

2° *Séance générale de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, du 14 juin* 1865, présidée par M. le sénateur Dumas, avec une notice étendue de M. Tresca sur la vie et les travaux de M. Froment (br. in-4°) ;

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. X, 1865, in-8° ;

4° *La bataille du Val de Cassel en* 1677, par le docteur de Smyttere (Hazebrouk, 1865, in-8°, avec une lettre d'envoi) ;

5° *Notice sur le beffroi communal de Beaune*, par Ch. Aubertin, br. in-8°, avec une lettre ;

6° *Journal asiatique*, numéro de mai-juin 1865 ;

7° *Revue archéologique*, août 1865.

8° *Revue historique de droit français et étranger*, mai-juin 1865 ;

9° *Le Cabinet historique*, mai-juin 1865 ;

Le bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain adresse les publications académiques de cette université, dont il est encore possible de disposer, ce sont :

I. Les *Annuaires* de 1846 à 1865, 20 vol. in-18 ;

II. Les *Mémoires de la Société littéraire* de ladite Université, t. V-IX, in-8° ;

III. Deux dissertations de la Faculté de philosophie et lettres (nos X et XI), savoir :

1° *Dissertation inaugurale sur Jean Ier, duc de Lorraine, Brabant et Limbourg*, etc., par C. M. J. van den Berghe, 1857, in-8° ;

2° *De vita et scriptis S. Aviti*, par Prosper Parizet, 1855, in-8° ;

IV. *Séance solennelle de la Société littéraire tenue en* 1859, br. in-8° ;

V. *Séance du* XXVe *anniversaire de la fondation de l'Université catholique*, br. in-folio ;

VI. *Recueil de discours prononcés à la Chambre des représentants et au Sénat en* 1849 (Bruxelles, 1850, in-8°) ;

VII. *Procès de M. H. Peemans contre l'Université catholique de Louvain* (Louvain, 1863, in-8°).

M. le Président fait hommage, au nom de M. de Saulcy, de son récent ouvrage intitulé : *Voyage en Terre-Sainte* (Paris, 1865, 2 vol. in-8°), accompagné de cartes, plans et figures.

1° *Les conversations de M. de Chateaubriand. — Ses agresseurs*, par Julien Danielo, son secrétaire (1864, 1 vol. in-8°) ;

Sont offerts encore :

2° *Comité archéologique de Senlis : Comptes rendus et Mémoires*, année 1864 (Senlis, 1865, in-8°).

Séance du vendredi 11.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qui, obligé de s'absenter pour quelques semaines, délègue ses fonctions à MM. Wallon et L. Renier.

En conséquence, M. le Président invite M. Wallon à venir siéger au bureau à la place du Secrétaire perpétuel.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires du compte rendu de la dernière séance publique et des rapports sur l'École française d'Athènes et sur le concours des antiquités de la France.

M. le Ministre de la marine envoie à l'Académie un exemplaire du *Code annamite* traduit par M. G. Aubaret (Paris, imprimerie impériale, 1865, in-4°).

M. Quételet, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, adresse les publications suivantes :

1° *Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant ;*

2° *Recueil des chroniques de Flandre*, par J.-J. De Smet, t. IV (Bruxelles, 1865, in-4°) ;

3° *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. VI, n° 3; t. VII, n°s 1 et 2.

M. Wescher fait hommage par lettre à l'Académie d'une *Notice sur un fragment de stèle trouvé à Athènes* (Paris, 1865, br. in-8°, extr. de la *Revue archéologique*).

M. de Rossi, correspondant de l'Académie, fait une communication verbale sur ses dernières découvertes au cimetière de Flavia Domitilla.

« Une des questions les plus capitales dans la science des » monuments chrétiens primitifs était de savoir comment l'Eglise, » dans les siècles de persécutions, avait pu posséder ces cime- » tières, qui deviennent chaque jour plus importants par la riche » mine de monuments que l'on y découvre. Cette question » n'avait presque pas été abordée; l'on se contentait d'affirmer » que les ténèbres souterraines avaient protégé les nécropoles » chrétiennes. Une telle solution du problème n'était pas satis- » faisante; elle n'en était pas une. D'abord, ces nécropoles sont » trop vastes, pour qu'elles aient pu échapper pendant trois siè- » cles à l'attention de la police; puis les cimetières n'ont pas » été toujours et partout souterrains; enfin l'histoire affirme » d'une manière péremptoire qu'ils ont été connus des autorités » païennes, et parfois même reconnus comme propriété non pas » des individus, mais de la communauté des fidèles. Dans mon » *Bulletin d'archéologie chrétienne* et surtout dans la *Roma sotter-* » *ranea*, j'ai consacré quelques pages à ce problème, historique à » la fois et archéologique, problème dont la solution est fonda- » mentale pour la science des antiquités chrétiennes, et peut » même nous faire envisager à un nouveau point de vue les rap- » ports des deux sociétés en lutte pendant les trois premiers » siècles. Mes explications et mes conclusions ont été trouvées » tout à fait neuves et inattendues; elles se sont trouvées en » contradiction avec des idées généralement acceptées sur les » modes et conditions d'existence des anciens cimetières. » C'est pourquoi de toute part l'on m'a demandé de plus amples » développements et des preuves plus nombreuses. Pour répondre

» à cette attente et à ce juste désir, j'ai demandé et j'ai obtenu
» que les fouilles du cimetière de Calixte fussent momentané-
» ment ralenties, pour aborder le cimetière de Domitille, dont le
» nom même nous indique l'origine contemporaine des origines
» chrétiennes. Plusieurs indices me faisaient espérer de pouvoir
» y trouver des hypogées de l'âge le plus reculé, et y vérifier
» les traits caractéristiques de ces hypogées à leur commence-
» ment et dans leur dévelopement successif. Mon attente a été
» de tout point surpassée; et puisque, Messieurs, vous me faites
» aujourd'hui l'honneur de m'accorder la parole, je me propose
» de vous raconter en quelques mots ces découvertes : je ne
» saurais pour ma part choisir un thème plus digne de votre
» attention. Permettez-moi pourtant de commencer par résu-
» mer les opinions et les conclusions que j'ai exposées dans
» ma *Roma sotterranea* et dans mon *Bulletin*, et qui viennent de
» recevoir une confirmation éclatante par les découvertes dont je
» vous rendrai ensuite un compte sommaire. »

M. de Rossi a rappelé alors que, d'après son système, l'histoire des cimetières chrétiens dans les trois premiers siècles doit être considérée comme formant deux époques très-différentes. — *Première époque.* Primitivement ces cimetières ne pouvaient être que des tombeaux de droit privé, dont la sécurité était garantie par les lois romaines et par la religion des *sépultures.* Leur forme architectonique et leur ornementation devaient porter l'empreinte de cette sécurité et devaient présenter la combinaison des deux types de sépulture, la chambre sépulcrale judaïque et l'hypogée romain. — *Seconde époque.* Peu à peu ces cimetières prirent une telle extension qu'il devint impossible de continuer à les faire passer pour des tombeaux de droit privé. Ils appartenaient évidemment à la communauté chrétienne; et ce fait ne pouvait pas être caché aux magistrats païens. Les empereurs eurent connaissance de cette institution; ils en reconnurent la légalité, ou au moins la tolérèrent à cause de sa ressemblance avec les *collegia funeratitia* autorisés par une loi générale de l'empire. Mais au troisième siècle quelques empereurs, ennemis déclarés des Chrétiens, retirèrent cette autorisation tacite; le droit des

cimetières de l'Eglise plusieurs fois fut aboli et les réunions des fidèles auprès des tombeaux de leurs frères furent considérées comme un crime capital. Ce nouvel état de choses conseilla aux Chrétiens beaucoup de précautions inconnues au premier et au second siècle : l'art chrétien s'exerça d'une manière moins libre et avec plus de circonspection dans les monuments qui pouvaient tomber sous les yeux des païens.

Ce système historique se trouve confirmé de la manière la plus complète par les nouvelles découvertes du cimetière de Domitille. Son entrée primitive et contemporaine de l'époque des Flaviens est patente, ornée d'un vestibule d'architecture classique et tout à fait semblable aux monuments païens de la voie Appienne ou Latine. La première galerie de l'hypogée est décorée de peintures d'un mérite artistique réel et d'un style qui rappelle celui des meilleures fresques des *columbaria* du premier siècle impérial. L'ornementation est empruntée à l'art classique et aux paraboles évangéliques ; les sujets principaux retracent des histoires bibliques sans crainte ni précaution. Les tombeaux sont magnifiques et en très-petit nombre, pour quelques personnages qui ont préparé à leurs frais le monument ; leurs formes présentent un alliage frappant de la chambre sépulcrale sémitique et de l'hypogée romain. Cette galerie primitive peu à peu fut entourée d'autres galeries, où les *loculi* creusés dans les parois pour recevoir les corps des fidèles sont très-nombreux. Enfin même le vestibule du cimetière fut entouré de nouvelles constructions du troisième siècle, lesquelles ont la forme d'un vaste *triclinium*, pour la réunion de la communauté chrétienne et pour ses agapes. Les bancs, le puits de l'eau, la fontaine y sont encore visibles. Des peintures de ce *triclinium* il reste peu de traces ; on y voit seulement des raisins et des fruits ; les chambres sépulcrales qui en dépendent sont ornées de fresques encore conservées. L'art chrétien ne s'y manifeste d'aucune manière, et la pensée religieuse se cache sous le voile d'allégories choisies avec prudence et discrétion dans le grand champ des types classiques païens. De petits génies occupés avec Psyché à cueillir des fleurs sont le sujet principal de cette ornementation.

M. de Rossi conclut ainsi : « Ce grand fait monumental n'est » pas seulement un indice de plus de la vérité des nouveaux » points de vue que j'ai proposés sur l'histoire des catacombes, » il me semble qu'une telle découverte postérieure à la publi- » cation de mon livre, et que je ne pouvais nullement pressen- » tir ni deviner, atteste l'exactitude du système tout entier, avec » lequel elle s'accorde si admirablement jusque dans les moin- » dres détails. Le hasard ne produit pas de telles coïncidences, » si parfaites et si compliquées. Du reste les catacombes de » Rome sont bien loin d'avoir dit leur dernier mot : elles four- » niront encore, je l'espère, d'autres indices, d'autres preuves, » si ce n'est même des lumières tout à fait nouvelles. »

Après cette communication, qui a été entendue par l'Académie avec un vif intérêt, M. le Président offre la parole à qui aurait des observations à présenter et demande lui-même à M. de Rossi : 1° si les plus anciennes sépultures chrétiennes étaient exposées au grand jour; 2° si l'extension de cet usage d'ensevelir en commun a quelque rapport avec le πολυάνδριον. M. de Rossi répond affirmativement sur le premier point, le vestibule dont il s'agit étant adossé à la colline coupée à pic, comme dans plusieurs tombeaux de la voie Aurélienne. Quant au πολυάνδριον, c'est-à-dire à l'enterrement de plusieurs corps dans la même fosse, il n'existait qu'à l'état d'exception dans les cimetières chrétiens. M. Egger demande encore si le paragraphe de l'inscription de Lanuvium, qui menace d'exclure les suicidés de la sépulture commune, n'est pas étrange en ces temps où le stoïcisme préconisait le suicide. M. de Rossi n'est pas éloigné de voir dans ce paragraphe un effet des idées chrétiennes, qui commençaient à se répandre; sans vouloir, dit-il, ni trop exagérer, ni trop réduire l'action du christianisme sur la société dans les premiers siècles de l'empire, on ne peut méconnaître que dès le IIe siècle son influence morale s'y infiltrait déjà d'une manière sensible.

Sur la question particulière, un membre dit que ces mesures contre le suicide prouvent peut-être seulement qu'on commençait à s'effrayer de sa fréquence.

Sur la question générale touchée par M. de Rossi, M. Renan

fait observer qu'il y a des besoins communs à toutes les sociétés, qui se produisent nécessairement, et qu'il est difficile de dire si telle chose doit se rapporter à l'influence chrétienne ou à des influences parallèles. M. Renan, poursuivant, demande s'il y a quelque relation entre les tombeaux des Juifs et ceux des chrétiens. M. de Rossi a déjà dit que les chrétiens avaient pu imiter les Juifs, mais il est possible aussi que les cimetières des uns et des autres se soient formés parallèlement. Les *loculi* et les *arcosolia* des Chrétiens sont empruntés directement à la Palestine plutôt qu'aux cimetières juifs de Rome. Le plus grand nombre des Chrétiens au 1er siècle se recrutaient dans la société païenne et non parmi les Juifs. Chez les Juifs il y a une série de symboles analogues aux symboles chrétiens, mais il n'y a pas eu emprunt des uns aux autres. Ainsi l'on ne trouve jamais dans les sépultures chrétiennes le candélabre judaïque. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les Chrétiens se séparèrent des Juifs de très-bonne heure.

Séance du vendredi 18.

Pas de correspondance ni d'ouvrages offerts.

M. Renier achève la lecture de son *Rapport* sur les inscriptions de Troesmis.

Rapport sur les inscriptions de Troesmis.

Par deux dépêches, en date des 6 avril et 25 mai 1865, M. Engelhardt, commissaire français de la navigation du Danube en résidence à Galatz, a envoyé à M. le Ministre des affaires étrangères des copies de 24 inscriptions latines provenant, les 23 premières d'Iglitza, l'ancienne *Troesmis,* la 24e de Matchin, et 11 photographies, dont 9 représentent un nombre égal de ces monuments : les deux autres sont des vues du plateau d'Iglitza et des fouilles qui y ont été exécutées sous la direction de M. Engelhardt. Ces documents vous ont été transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, et vous les avez renvoyés à l'examen d'une commission, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur (1).

(1) Cette commission était composée de MM. De Longpérier, L. Renier, Quicherat et Waddington.

Toutes ces inscriptions ne sont pas inédites ; quatre vous avaient déjà été communiquées l'année dernière, et avaient été l'objet d'un rapport, que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans votre séance du 19 août 1864.

Après vous avoir lu ce rapport, j'avais cru devoir en envoyer un extrait à notre savant correspondant, M. Mommsen, qui préparait alors, pour le *Corpus* entrepris par l'Académie de Berlin, le recueil des inscriptions latines des provinces orientales de l'empire. Il était dit dans le rapport de M. Engelhardt que les quatre inscriptions qu'il avait envoyées n'étaient en quelque sorte qu'un spécimen des monuments épigraphiques, beaucoup plus nombreux, qu'on avait découverts. M. Mommsen désirant avoir le plus tôt possible communication de ces monuments, afin de pouvoir les insérer dans son recueil, s'adressa au Ministre des affaires étrangères de Prusse et le pria de lui en procurer des copies. Cette démarche, dont notre savant correspondant voulut bien me donner avis, n'eut pas tous les résultats qu'il y avait lieu d'en espérer. Huit inscriptions seulement furent envoyées à Berlin par le vice-consul de Prusse en résidence à Galatz, savoir : les quatre que nous connaissions déjà par les copies de M. Engelhardt, et quatre inscriptions nouvelles, qui ont été publiées depuis par M. Mommsen dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome* (1). Le nouvel envoi de M. Engelhardt, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, comprend des photographies de deux de ces inscriptions, et de nouvelles copies des deux autres.

Je consignerai dans ce rapport les observations auxquelles peuvent donner lieu les photographies et les nouvelles copies des quatre inscriptions qui ont fait le sujet de mon rapport de 1864 ; je parlerai ensuite des quatre inscriptions envoyées à M. Mommsen ; enfin j'examinerai les 16 inscriptions nouvelles comprises dans les derniers envois de M. Engelhardt, en les classant chronologiquement autant que possible, et suivant leur degré d'importance.

(1) Numéro de décembre 1864, p. 260 et suiv.

I

Nous avons de la première des quatre inscriptions dont je me suis occupé dans mon rapport de 1864 (1) une excellente photographie, et il ne peut plus y avoir aucune espèce de doute sur la lecture de ce document, qui est ainsi conçu :

T I B · V E T V R I O ·
TIB · FI L · A E M IL I A
M A V R E T A N O · F N
D I S · P R A E F E C T O
5. C A S T R O R V M
L E G · V̅ · M A C
O R D O
T R O E S M E N S I V M

Tiberio Veturio, Tiberii filio, Aemilia, Mauretano, Fundis, praefecto castrorum legionis quintae Macedonicae, ordo Troesmensium (2).

L'avant-dernière ligne de cette inscription avait été oubliée dans la première copie de M. Engelhardt (3). Ne pouvant admettre une faute aussi grave dans une copie qui paraissait d'ailleurs faite avec soin, j'avais supposé que le monument était brisé par le bas, après le mot T R O E S M E N S I V M, et avait ainsi perdu une ou deux lignes contenant le mot P A T R O N O et les sigles D· D· P· P, *decreto decurionum*, *pecunia publica*. Il n'y a plus de raison aujourd'hui pour faire une semblable supposition, la photographie que nous avons sous les yeux prouvant d'ailleurs que le monument est parfaitement complet. Cette photographie prouve en outre que la dernière lettre de la troisième ligne est, comme je l'avais pensé, un monogramme pour V N, et que le mot P R A E F E C T O de la quatrième est écrit par un A E, ainsi que je l'avais supposé, et non par un E simple, comme dans la copie qui nous avait été communiquée.

(1) C'est la neuvième du dernier envoi de M. Engelhardt.

(2) Les deux dernières lettres de ce mot forment un monogramme.

(3) Cette faute ne se trouve pas dans la copie envoyée à M. Mommsen.

II

Nous avons également une photographie de la deuxième inscription (1). Cette photographie confirme pleinement l'exactitude de la première copie, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, dans mon premier rapport, sur ce monument, qui est ainsi conçu :

M · P O N T I O
l A E L I A N O
c·V·PATRI·PoNT
L A E L I A N I
*l*EG·AVG·PR·PR
*o*RDoTRoESM

Marco Pontio Laeliano, clarissimo viro, patri Pontii Laeliani legati Augusti pro praetore, ordo Troesmensium (2).

III

Nous n'avons qu'une simple copie de l'inscription n° 3 (3) ; elle nous permet de rectifier une légère erreur de la première copie, dans laquelle un C avait été oublié avant le sigle qui termine la quatrième ligne (4). Cette inscription doit donc se lire ainsi :

PVIGELLIORA
IOPLARIO·SA
TVRNINOATILIO
BRADVANOCAV
CIDIOTERTVL
LOLEGAVG
ORDOTROESMEN
EXDECRETOSVO

Publio Vigellio Raio Plario Saturnino Atilio Braduano Gaio Aucidio Tertullo legato Augusti, ordo Troesmensium ex decreto suo (5).

(1) N° 18 de M. Engelhardt.

(2) Les lettres NT, à la fin de la 3e ligne, forment un monogramme.

(3) N° 1 de M. Engelhardt.

(4) Cette erreur ne se trouve pas dans la copie envoyée à M. Mommsen.

(5) Les lettres TI ligne 3, AV ligne 4, et ME ligne 7, forment des monogrammes.

Cette rectification ne fait que confirmer l'interprétation que j'ai donnée de ce document, interprétation à laquelle, par conséquent, je n'ai rien à changer.

IV

Nous n'avons non plus qu'une simple copie de l'inscription n° 4 (1) ; mais cette copie peut donner lieu à d'importantes observations.

La première copie de M. Engelhardt était ainsi conçue :

IMP · CAESARI · M ·
AVRELIO · ANTONINO
PIO · FEL · AVG
DIVI · SEVERI · MAXIM
DIVI · ANToNININE · ÐDI
C NE T FL · NOVIO · RVFO
LEG · AVG · PR · PR · M · VP · ANTI PÆR
SACERD · PROVIN · ETBISDV
VMVIRA · OBHON · PONTIF

Plusieurs mots, dans cette copie, sont écrits en lettres pointillées; ce sont, à la première ligne, le nom ANTONINO; à la quatrième, le mot MAXIM; à la cinquième, les lettres NE et le monogramme Ð pour DE. Voici, en conséquence, en quels termes je m'exprimais dans mon premier rapport :

« On voit, disais-je, que cette inscription présente trois lacunes que l'auteur de la copie a essayé de remplir par conjecture. Ces lacunes ne sont pas dues au hasard, car elles portent sur le nom de l'empereur et sur les qualifications qui devaient le faire reconnaître parmi les princes qui avaient porté le même nom. Il s'agit donc, dans cette inscription, d'un empereur dont le nom a été effacé en vertu d'un décret du Sénat, et, par conséquent, d'*Elagabale, le seul des Antonins qui ait été l'objet d'une semblable condamnation.*

(1) N° 16 de M. Engelhardt

» Cela posé, à la quatrième ligne, je lis DIVI· SEVERI·N*epoti*, au lieu de DIVI· SEVERI· MAXIM, et à la cinquième, DIVI· ANToNINI· *fil*, au lieu de DIVI·ANToNINI·NE. Il faut lire ensuite DEDICANTE·L·NOVIO, et l'inscription entière doit être ainsi interprétée :

Imperatori Caesari Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto, Divi Severi nepoti, Divi Antonini filio, dedicante Lucio Novio Rufo legato Augusti pro praetore, Marcus Ulpius Antipater sacerdos provinciae et bis duumviralis, ob honorem pontificatus.

» Le légat impérial *L. Novius Rufus*, qui a fait la dédicace de ce monument, était connu depuis longtemps par les médailles d'Elagabale frappées à *Nicopolis ad Istrum* (1). La découverte de son nom accompagné, comme il l'est dans cette inscription, du titre de légat impérial propréteur, n'est cependant pas sans importance, car elle prouve d'une manière désormais incontestable un fait longtemps controversé (2), à savoir que les magistrats nommés sur les médailles impériales de Nicopolis et de Marcianopolis sont des gouverneurs de la province et non pas de simples magistrats municipaux. »

La copie de cette inscription qui a été envoyée à M. Mommsen est presque identiquement semblable à celle de M. Engelhardt; les lignes 2 à 6 y sont ainsi conçues :

AVRELIOANTONI
NO·PIO·FEL·AVG
DIVI·SEVERIMAXIMF
DIVI·ANoNININE DI
CETFL·NOVIO·RVFO

M. Mommsen, en annonçant ce fait dans le *Bulletin de l'Institut*

(1) Voy. Mionnet, *Méd. ant.*, t. I, p. 360, nº 41; Supplém., t. II, p. 167 et suiv., nº 644 à 685.

(2) Voy. Eckhel, *D. N. V.*, t. I, p. 17, et Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 223.

archéologique, en a accompagné l'indication des observations suivantes :

« M. Renier, jugeant sa copie fautive, a proposé de restituer NEPOTI et FIL à la place des mots martelés, et de lire ainsi les noms du légat : DEDICANTE · L · NOVIO · RVFO, et je l'ai suivi dans mon édition, mais à contre-cœur, car il était peu probable que les leçons de la copie, excellente d'ailleurs, fussent le résultat d'une erreur du copiste de Galatz, ce qui est bien plus difficile encore à admettre aujourd'hui que nous avons deux copies indépendantes l'une de l'autre et cependant d'accord entre elles. C'est pourquoi je suis presque persuadé qu'il s'agit ici, non pas d'*Elagabale* et de son légat C. Novius Rufus (1), mais d'un autre légat *T. Fl. Novius Rufus* et de *Caracalla*, à qui conviennent, en effet, les qualifications de fils de Sévère et de petit-fils de Marc-Aurèle. Le martelage du nom de Caracalla serait sans doute une chose nouvelle, du moins que je sache; mais ce ne serait pas une raison suffisante pour rejeter l'attribution que je propose. Espérons qu'un bon estampage de cette inscription viendra faire cesser ces incertitudes. »

La nouvelle copie envoyée par M. Engelhardt aura, je l'espère, le même résultat; elle est ainsi conçue :

IMP · CAESARI · M
AVRELIO ////////////////
///// PIO · FEL · AVG
DIVISEVERI //////////////
5. DIVIANToNINI //// DDI
CNE TFL · NOVIORVFO
LEGAVGPRPR, etc.

et elle est accompagnée de la note suivante :

(1) Il y a sans doute ici une faute d'impression; parmi les monnaies qui mentionnent ce légat, il y en a quelques-unes qui nous font connaître son prénom, lequel était *Lucius* et non pas *Gaius*; on y lit en légende : ΥΠ· Λ· ΝΟΒ· (ou ΝΟΒΙΟΥ·) ΡΟΥΦΟΥ; voy. Mionnet, *Méd. ant.*, Supplém., t. II, p. 167, n° 644; p. 169, n° 653; p. 171, n° 668, et p. 173, n° 674.

« Ce monument étant fendu en plusieurs endroits, je l'ai fait entourer d'un cercle de fer serré par des boulons. Il a été ensuite garni de paille et enveloppé de toile et de filin. Malheureusement, cette dernière opération a eu lieu avant que j'aie pu procéder à la vérification du fait intéressant révélé par M. Renier. L'inscription dont j'avais envoyé une copie l'an dernier présentait trois lacunes, *que j'avais essayé de remplir en y insérant les qualifications qui se rapportaient à Caracalla.* Je puis affirmer de mémoire que la disparition des caractères remplacés par conjecture n'est pas due à une cause naturelle. Les endroits de la pierre qui offrent les lacunes en question, et ces endroits seuls, portent les marques très-apparentes du ciseau, circonstance qui semble confirmer l'opinion émise par M. Renier.

» Je dois ajouter toutefois que la copie me semble exacte, lorsqu'elle fait précéder les noms NOVIO·RVFO des prénoms TFL. »

De cette note il résulte que le vice-consul de Prusse n'a pu voir le monument, qui se trouvait dans la maison du commissaire français, entièrement enveloppé de paille, de toile et de filin ; que, l'eût-il vu, il n'aurait pu y lire des mots qui n'y sont pas et ne se trouvent que dans la première copie de M. Engelhardt, lequel les y a mis par conjecture, et que, par conséquent, sa copie, loin d'être indépendante de celle de M. Engelhardt, n'en est qu'une reproduction, avec quelques variantes, qui peuvent s'expliquer, comme celles que j'ai signalées pour les inscriptions précédentes, par des erreurs du copiste auquel le commissaire français avait confié le soin de transcrire son rapport, avant de l'envoyer à M. le Ministre des affaires étrangères.

Quant à la sixième ligne, M. Engelhardt, on l'a vu, n'en affirme l'exactitude que de mémoire et très-faiblement : « *elle me semble exacte,* » dit-il. Sur ce point donc, comme sur le reste, je crois devoir maintenir ma restitution.

J'ajouterai au surplus que ce qu'il y aurait d'extraordinaire dans le fait que le nom de Caracalla aurait été martelé dans cette inscription n'est pas la seule raison qui, suivant moi, s'oppose à ce qu'on admette l'attribution proposée par M. Mommsen. Sur tous

les monuments où se trouve indiquée la généalogie d'Elagabale et d'Alexandre Sévère, cette généalogie s'arrête, il est vrai, comme dans notre inscription, à Septime Sévère, et elle est écrite, aussi comme dans notre inscription, dans l'ordre descendant, c'est-à-dire en commençant par Septime-Sévère. Mais il n'en est pas de même des monuments sur lesquels se lit la généalogie de Caracalla ; cette généalogie y est toujours écrite en remontant; elle s'y continue toujours jusqu'à Nerva ; ce serait un fait jusqu'ici sans exemple de la voir s'arrêter à Marc-Aurèle, et il ne serait pas moins extraordinaire d'y voir celui-ci désigné par le simple nom d'*Antoninus*, et non pas par ceux de *M. Antoninus*, comme sur tous les monuments postérieurs à sa mort.

Je passe maintenant aux quatre autres inscriptions envoyées à M. Mommsen.

V

La copie qu'il avait reçue de la première (1) était incomplète; il y manquait une lettre au commencement de toutes les lignes. M. Engelhardt en a envoyé une excellente photographie, qui prouve qu'elle est parfaitement conservée et doit se lire ainsi :

T I B C L P O M
P E I A N O C V
B I S C O N S V L I
C V A L F I R M v S
5. 7 L E G I I T A L

Tiberio Claudio Pompeiano, clarissimo viro, bis consuli, Gaius Valerius Firmus, centurio legionis primae Italicae (2).

Tib. Claudius Pompeianus, en l'honneur de qui avait été élevé ce monument, est un des gendres de Marc-Aurèle. Il épousa, en 169, Lucille, fille ainée de ce prince et veuve de Lucius Vérus,

(1) N° 3 de M. Engelhardt.

(2) Les lettres LI, à la fin de la 3e ligne, forment un monogramme.

et fut consul pour la deuxième fois en 173. Il survécut à Marc-Aurèle et même à Commode, à la mort duquel il refusa l'empire, que Pertinax voulait lui faire accepter.

On ne lui donne pas ici le titre de légat impérial; aussi M. Mommsen pense-t-il, avec raison, qu'on ne doit pas le compter au nombre des gouverneurs de la Mésie inférieure, et qu'il ne faut voir dans ce monument qu'un hommage rendu au gendre de l'empereur, probablement à l'occasion de son élévation à un deuxième consulat, par un de ses anciens soldats. Pompéianus avait, en effet, exercé de grands commandements militaires. Il était, en 167, pendant la première guerre contre les Marcomans, légat impérial de la Pannonie inférieure, et il fut envoyé, en 172, avec Pertinax, contre les Cattes, qui menaçaient d'envahir l'Italie. Il les défit complétement dans une grande bataille et les chassa de la Rhétie et du Norique.

Borghesi a consacré à l'histoire de ce personnage et à celle d'un autre gendre de Marc-Aurèle, *Cn. Claudius Severus*, un savant mémoire, qui a été publié dans le *Bulletin archéologique de Naples* (1).

J'avais dit, dans mon premier rapport, en m'appuyant sur l'autorité de ce savant (2), que la légion *Ve Macédonique* avait quitté la Mésie inférieure pendant la guerre de Domitien contre les Daces, et qu'elle n'y avait plus été renvoyée qu'après l'abandon de la Dacie transdanubienne par Aurélien. M. Mommsen nous apprend (3) que des inscriptions, découvertes par lui dans la Dacie, prouvent que cette légion n'y fut envoyée que sous Septime-Sévère; et, en effet, deux des inscriptions récemment envoyées par M. Engelhardt nous la montrent cantonnée encore à Troesmis sous le règne d'Hadrien (4) et même à l'avénement de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus (5). Le monument qui nous occupe, et dont on peut, ainsi que je l'ai dit, fixer la date à l'année 173 de notre

(1) IIe série, 3e année, p. 126 et suiv.
(2) *Sulle inscriz. Romane del Reno*, p. 146; *Œuvres*, Vt. I, p. 212
(3) *Bulletin de l'Institut arch. de Rome*, 1864, p. 262.
(4) Voy. plus loin, n° XI.
(5) Plus loin, n° XII.

ère, me paraît démontrer que si, à cette époque, elle n'avait pas encore été envoyée dans la Dacie, elle avait du moins quitté ses anciens cantonnements de Troesmis, et y avait été remplacée par la *Ire Italique ;* c'est, il me semble, la manière la plus vraisemblable d'expliquer la dédicace de ce monument par un centurion de cette dernière légion.

VI

Nous n'avons de la sixième inscription (1) qu'une simple copie, qui est ainsi conçue :

L·IVLIO·FAV*s*
TINIANO·LE*g*
AVG·PR·PR
ORDO·M*u*
NICIPI·TR*o*
ESM

Le monument est brisé dans toute sa hauteur du côté droit, et les lignes 1, 2, 4 et 5 ont perdu chacune leur dernière lettre. Mais ces lettres se suppléent facilement et l'inscription doit se lire ainsi :

Lucio Iulio Faustiniano legato Augusti pro praetore, ordo municipii Troesmensium.

Les médailles de Marcianopolis nous font connaître un *Faustinianus*, qui fut légat impérial de la Mésie inférieure sous Septime Sévère et Caracalla (2); un fragment des fastes du collége des Augures conservé au musée du Capitole (3) nous apprend qu'un *L. Iulius Faustinianus* fut admis en 212 parmi les membres de ce collége; enfin, une inscription de *Larinum* (4) est consacrée à un

(1) N° 5 de M. Engelhardt.
(2) Mionnet, *Méd. ant.*, Supplém., t. II, p. 74. n° 116-122; p. 78, n° 137-139 ; p. 80, n° 153-159.
(3) Guasco, *Inscr. mus. Cap.*, t. I, p. 214.
(4) Mommsen, *I. N* , 5206.

consulaire du même nom, qui avait été patron de cette colonie, et Borghesi a émis dans ses *Fastes consulaires* l'opinion, d'ailleurs très-plausible et qui se trouve pleinement confirmée par notre inscription, que le personnage mentionné dans ces deux derniers documents est le même que le légat impérial des monnaies de Marcianopolis. Notre inscription, dans laquelle il n'est question que d'un seul empereur, LEG·AVG, aurait donc été gravée au commencement du règne de Septime Sévère, avant que Caracalla n'eût été associé à l'empire.

Mais il y a ici une difficulté. La copie envoyée à M. Mommsen, laquelle est d'ailleurs entièrement conforme à celle de M. Engelhardt, présente, après le mot AVG, l'indication d'une lettre effacée. Cette lettre ne pourrait être qu'un deuxième G, indiquant un second empereur régnant simultanément avec le premier et dont le nom aurait été martelé; et comme il ne peut être ici question que de Septime Sévère et de Caracalla, M. Mommsen voit dans ce fait une preuve à l'appui de l'opinion qu'il a émise à propos de l'inscription nº IV, à savoir que le nom de Caracalla avait été martelé sur les monuments de la Mésie inférieure.

J'avoue qu'avant d'admettre cette conclusion, je voudrais être assuré que, sur le point dont il s'agit, c'est la copie de M. Engelhardt et non pas celle du vice-consul de Prusse qui est fautive; en second lieu, dans le cas où une lettre aurait été en effet effacée après le mot AVG, que cette lettre a été martelée avec intention, et qu'elle n'a pas été enlevée par un simple accident de la pierre. C'est ce qu'une bonne photographie pourrait seule nous apprendre.

Du reste, nous voyons par cette inscription que Troesmis était un *municipe*, et non pas une colonie, comme on était en droit de le conclure du titre de *duumvirs* que portaient ses premiers magistrats (1). La Mésie inférieure formait donc, sous ce rapport, une exception, comme la Numidie, où les premiers magistrats des municipes portent aussi le même titre, et non pas celui de *quatuorvirs*, comme dans l'Afrique propre et dans la plupart des autres provinces de l'empire.

(1) Voy. l'inscription nº IV.

VII

La copie que M. Mommsen a reçue de cette inscription (1) n'était pas très-exacte (2); nous en avons une excellente photographie d'après laquelle je la reproduis :

L · ANTONIO
L · FIL · ARNENSI
FELICI · KARTHA
GINE · 7 · LEG · I̅I̅I̅ ·
AVG · 7 · LEG · X̅ · GEM 7
LEG · I̅ · ITAL · VIXIT
ANNIS · LVIIII · DIDIA
MARCELLINA · CoN
IVNX · CVM · ANTONIS
MARCELLINA · ET · DI
DIANO · FILIS · ET ·
HER · B · M · FACERE
CVRAVERVNT

Lucio Antonio, Lucii filio, Arnensi, Felici, Karthagine, centurioni legionis tertiae Augustae, centurioni legionis decimae Geminae, centurioni legionis primae Italicae. Vixit annis quinquaginta novem. Didia Marcellina coniunx, cum Antoniis Marcellina et Didiano filiis et heredibus, bene merenti facere curaverunt (3).

M. Mommsen fait remarquer avec raison que cet officier était

(1) N° 4 de M. Engelhardt.

(2) L'auteur de cette copie avait lu à la ligne 3, KARTIA; il avait omis à la fin de la 5e le signe du centurion; enfin, il avait lu à la ligne 8, MARCILLINA, et à la ligne 10, MARCELINA.

(3) Les lettres TH, ligne 3, forment un monogramme.

déjà connu, par l'inscription suivante, qui a été trouvée à Lambèse (1) :

D M
M·LAETORIO
SYRIACO
MIL·LEG·III·AVG
7ANTONI·FELIC
VIXIT·ANN·XLV
MIL·ANN·XXI
C·LAETORIVS
RVFVS·FRATRI
MERENTI
DE·SE·FECIT

Diis Manibus.

Marco Laetorio Syriaco, militi legionis tertiae Augustae, centuria Antonii Felicis. Vixit annis quadraginta quinque, militavit annis viginti uno. Gaius Laetorius Rufus fratri merenti de se fecit.

J'étais loin de me douter, lorsque je copiais en 1851, près du camp de la légion *IIIe Augusta*, ce document d'un intérêt d'ailleurs médiocre, qu'il acquerrait, quatorze ans plus tard, une certaine importance par la découverte, à plus de six cents lieues des côtes de la Numidie, du *cursus honorum* complet du centurion qui y est mentionné. Cela prouve une fois de plus qu'il ne faut rien négliger en fait de monuments épigraphiques.

Cet officier, qui, on l'a vu, était de Carthage, avait commencé sa carrière militaire dans la légion *IIIe Augusta,* et il y était parvenu au grade de centurion. Il avait ensuite passé par avancement dans la *Xe Gemina,* qui était cantonnée dans la Pannonie supérieure, puis dans la *Ire Italique,* qui se trouvait à Troesmis, et c'est là qu'il mourut. Sa femme, sa fille et son fils, qui lui firent élever ce monument, l'y avaient-ils suivi ? Une inscription que j'ai aussi copiée à Lambèse (2), et que je crois devoir mettre sous les yeux

(1) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 898.

(2) *Inscr. rom. de l'Algérie,* n° 1169.

de l'Académie, prouve qu'on pourrait le supposer sans trop d'invraisemblance :

D M S
FLAVIAEIVLI
OSAECONIVGI
VIXANXXVII
MSERVILIVSFOR
TVNATVSAMILITIS
QVIPERMARIAETTER
RASRETVLITRELIQVIAS
CONIVGISEXPROVINCI
ADACIA

Diis Manibus sacrum.
Flaviae Iuliosae coniugi. Vixit annis viginti septem. Marcus Servilius Fortunatus, a militiis, qui per maria et terras retulit reliquias coniugis ex provincia Dacia.

VIII

La dernière des inscriptions envoyées à M. Mommsen est une empreinte de brique portant le nom de la légion *Ve Macédonique*, et dans laquelle les lettres MA forment un monogramme.

IX

Outre cette empreinte (1), M. Engelhardt nous en a envoyé une autre (2), dans laquelle ces deux lettres sont séparées,

LEG$\overline{V}$MAC

et il nous apprend que les briques portant l'une ou l'autre de ces empreintes sont extrêmement communes à Troesmis.

(1) N° 12 de M. Engelhardt.
(2) N° 11 du même.

Cette dernière inscription est inédite, et il en est de même de celles dont j'ai encore à entretenir l'Académie.

X

Le monument dont je parlerai d'abord (1) est un grand piédestal, qui était couvert d'inscriptions sur trois de ses faces. Il est brisé en plusieurs morceaux. M. Engelhardt n'en a découvert d'abord que la partie supérieure ; c'est la seule dont il ait envoyé les inscriptions. On en a trouvé depuis d'autres fragments ; mais il n'avait pu encore, lors de son dernier envoi, en déchiffrer les inscriptions, qui sont, dit-il, plus longues que celles de la première partie. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un dessin de cette première partie :



On lit sur la face droite :

APRONI MO.........
VALERI MAXI.....
PAPIRI MES......
VALERI PRON.....
5. IVLIVS ALEXA....
VALERIVS MAX......

(1) N° 17 de M. Engelhardt.

et sur la face gauche :

R . . . I R V . .	S E C V . . .
. . . A T . .	V A L E N . . .
. . . I V L I	V A L E N . . .
B I . . . V L	V A L . . .
M	S E V E . . .
R . . . I V . . .	L O N G . . .
	C E N N A

C O H · V I I I I

Les quatre premières lignes de la face principale sont gravées en plus grands caractères, sur une espèce d'architrave, au-dessus de la corniche du piédestal.

Au-dessous se lit une longue liste de noms, qui se continuait sur la face droite et sur la face gauche du monument.

Cette liste commence par une ligne en plus grands caractères, laquelle se lit ainsi :

Cohors prima. — Semp[roni]us Valens, ex architect[o.

Elle se continue ensuite sur trois colonnes. Les deux autres faces, qui sont plus étroites, n'avaient chacune qu'une seule colonne de noms.

Au milieu de la deuxième ligne de la troisième colonne de la face principale, on lit le mot C O H , *cohors*, et au milieu de la huitième ligne de la face gauche, les mots C O H · V I I I I, *cohors nona;* enfin, à la quatrième ligne de la première colonne de la face principale,

I V L PROCVLVS EX I M M

Iulius Proculus, ex immune.

De ces diverses particularités on peut conclure que ce monument avait été élevé par des sous-officiers et des soldats, qui y sont mentionnés suivant l'ordre des cohortes auxquelles ils avaient appartenu, en reconnaissance de *l'honesta missio* qui venait de leur être accordée. J'ai trouvé à Lambèse plusieurs monuments sem-

blables, élevés pour le même motif par des sous-officiers et des soldats de la légion *III[e] Augusta* (1).

Les noms qui se lisent à l'ablatif sur l'architrave sont ceux du légat impérial propréteur gouverneur de la province, et du légat impérial commandant la légion à laquelle avaient appartenu les soldats qui ont élevé le monument. Cette partie de l'inscription doit se restituer ainsi :

Iulio Maiore legato Augusti pro praetore, et Plotio Iuliano legato Augusti.

« Julius Major étant légat impérial propréteur, et Plotius Julianus « étant légat impérial. »

Le B qui se voit au-dessus est le reste de la formule

B · B

Bonis bene,

qui, de même qu'une autre formule plus connue,

Q · B · F · F · S

Quod bonum faustum felix sit,

se lit quelquefois en tête des inscriptions du même genre.

Le légat impérial commandant la légion, *Plotius Julianus,* est nouveau pour moi ; je ne connais aucun autre document dans lequel il soit mentionné. Mais il n'en est pas de même du légat impérial propréteur *Julius Major*. Celui-ci, avant de commander dans la Mésie inférieure, avait été légat impérial de l'armée d'Afrique, et ce fut pendant qu'il exerçait ce commandement que furent construits aux frais des quatre *coloniae Cirtenses* les ponts de la voie qui conduisait de *Cirta* à *Rusicade.* C'est ce que nous apprend l'inscription suivante, qui a été trouvée sur cette voie, et qui est

(1) Voy mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 100 et 102.

aujourd'hui encastrée dans le mur d'enceinte de la Casbah de Constantine (1) :

EX·AVCTORITATE
IMP·CAESARIS
TRAIANI·HADRI
ANI·AVG·PONTES
VIAE·NOVAE·RVSI
CADENSIS·R·P·CIR
TENSIVM·SVA·PECV
NIA·FECIT·SEX·IVLIO
MAIORE·LEG·AVG
LEG·III·AVG·PR·PR

Ex auctoritate Imperatoris Caesaris Traiani Hadriani Augusti, pontes viae novae Rusicadensis res publica Cirtensium sua pecunia fecit, Sexto Iulio Maiore legato Augusti legionis tertiae Augustae pro praetore.

On voit par cette inscription que *Sex. Julius Major* exerça le commandement dont il s'agit sous le règne d'Hadrien. Le commandement de l'armée d'Afrique était une fonction prétorienne, qu'on ne quittait ordinairement que pour être élevé au consulat (2). C'est ce qui eut lieu certainement pour lui, puisque notre inscription nous le montre à la tête de la Mésie inférieure, qui était une province consulaire. Un autre monument nous permet de fixer exactement la date de son gouvernement de Mésie. et approximativement celles de son consulat et de son commandement en Afrique. C'est un diplôme militaire appartenant au prince Ghika, et qui a été publié par M. Henzen (3). Ce diplôme, en effet, est un extrait d'un décret rendu par l'empereur Hadrien, en faveur d'un certain nombre de corps auxiliaires de l'armée de la Mésie inférieure, le 3 des nones d'avril, sous le consulat de *T. Vibius Varus* et de *T.*

(1) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 2296.
(2) Voy. mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 124.
(3) *Annales de l'Instit. de corresp. arch.*, 1857, p. 6 et suiv

Haterius Nepos, en 134 de notre ère par conséquent, *Sex. Julius Major* étant légat impérial de cette province.

On sait en quoi consistaient les priviléges accordés par les diplômes militaires. Ces priviléges consistaient dans le droit de cité pour les soldats qui ne l'avaient pas encore, et dans le droit de *connubium*. Ils ne se délivraient qu'aux corps composés de volontaires. Les légionnaires (1), qui faisaient un service obligatoire, ne recevaient que l'*honesta missio* et une certaine somme. Les diplômes militaires étaient délivrés, soit après une expédition heureuse, soit pour célébrer un grand événement, et il est probable que dans les mêmes circonstances on accordait en même temps l'*honesta missio* aux légionnaires qui l'avaient méritée. Il serait donc fort intéressant de savoir si ceux qui ont élevé le monument qui nous occupe l'avaient reçue le 3 des nones d'avril de l'an 134, date du décret rendu en faveur des troupes auxiliaires. Nous le saurions probablement si nous avions une copie exacte et complète de ce monument, et nous espérons que M. Engelhardt, après en avoir réuni les divers fragments, voudra bien compléter sa communication, déjà si intéressante, en nous en envoyant une photographie.

XI

N° 6 *de M. Engelhardt, photographie.*

Le monument est brisé à sa partie supérieure, et la fracture a emporté une partie de la première ligne, qui se composait des six lettres PRO·SAL. On aperçoit distinctement sur la photographie le pied des quatre dernières, et les deux autres se suppléent facilement.

(1) Nous avons des diplômes militaires délivrés, en 68 et en 70 de notre ère, à des soldats des légions Iʳᵉ *Adiutrix* et IIᵉ *Adiutrix* (Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. II, III, IV); mais il ne faut pas oublier que ces soldats avaient été tirés de la flotte de Misène, et étaient, par conséquent, entrés au service comme volontaires, circonstance qui ne se renouvela plus dans la suite.

L'inscription est ainsi conçue :



Pro salute Imperatoris Traiani Hadriani Augusti, Gaio Valerio Pudente veterano legionis quintae Macedonicae et Marco Ulpio Leontio magistris Canabensium, et Tuccio Aelio aedilibus, dono dederunt veterani et cives Romani consistentes ad Canabas legionis quintae Macedonicae.

Les mots, dans cette inscription, sont abrégés d'une manière très-irrégulière ; CAE, LE, CANABE, pour CAES, LEG, CANABENS, sont des abréviations qu'on ne se serait pas attendu à trouver sur un monument élevé par une autorité publique, sous le règne d'Hadrien, mais qu'il est bon de noter comme un exemple qui peut servir à expliquer des inscriptions semblables dont la lecture ne sera pas aussi certaine.

Les deux édiles ne sont pas, comme les *magistri*, désignés par leurs trois noms, mais seulement par les premières lettres de leur gentilicium, TVC*cio* et AEL*io*, ce qui ne peut s'expliquer que par la nécessité où l'on était d'abréger, par suite du défaut d'espace.

Cette inscription est d'ailleurs une des plus intéressantes que nous ait envoyées M. Engelhardt. On sait que les *castra stativa* des légions ont, pour la plupart, donné naissance à des villes, dont quelques-unes même n'ont jamais eu d'autre nom que celui de la légion qui avait été l'occasion de leur fondation (1). Elle nous apprend comment ces villes ont commencé. Des vivandiers, des marchands venaient s'établir dans le voisinage du camp, et y construisaient des baraques, *canabas* (2), dont l'ensemble formait bientôt un village. Nous avons vu de nos jours le même fait se reproduire dans la plupart des postes militaires de l'Algérie. Quand ce village avait acquis assez d'importance pour avoir une administration particulière, une *res publica*, on lui donnait, avec le titre de *vicus*, une administration semblable à celle des *vici*, c'est-à-dire, composée de deux *magistri*, de deux *édiles* et d'un conseil de *vicani* ou de *décurions*.

Les *Canabae* de la légion *V*[e] *Macédonique* avaient une pareille administration lorsque notre inscription a été gravée, puisqu'on y trouve mentionnés leurs *magistri* et leurs *édiles*. Il est vrai qu'elles n'y sont pas qualifiées de *vicus*; mais ce titre est donné aux *Canabae* de la légion *VIII*[e] *Augusta*, dans une inscription découverte près de Strasbourg en 1851, et que je crois devoir reproduire ici, la copie qui en a été publiée (3) étant trop inexacte pour qu'on pût en saisir le véritable sens.

(1) Par exemple : *Legio VII Gemina*, aujourd'hui *Léon* en Espagne; *Legio II Augusta*, aujourd'hui *Kaërleon* (ville de la légion) dans la Grande-Bretagne.

(2) Voy. sur la signification de ce mot Marini, *Frat. Arval*, p. 423, et surtout Labus, dans le *Bulletin Férussac*, sect. VII, t. XIV, p. 209 et suiv.

(3) *Revue archéol.*, VIII[e] année, p. 198; Henzen, n° 6803. J'en possède un dessin dont j'ai vérifié l'exactitude sur le monument.

I N H D *d*
ge N I O V I C I C A
na B A R E T V I
ca N O R C A N A
B E N S I V M
M A R T I V S
O P T A T V S
Q V I C O L V M N A *m*
e T S T A T V A M
D · D

In honorem domus Divinae, genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium Martius Optatus, qui columnam et statuam dono dedit.

On sait qu'*Argentoratum* était le quartier général de la légion *VIII*e *Augusta;* on ne peut donc douter que les *Canabae* dont il est ici question ne soient celles de cette légion. On peut d'ailleurs le prouver par la comparaison de trois inscriptions trouvées à Carlsbourg en Transylvanie, l'ancien *Apulum,* où résidait la légion *XIII*e *Gemina.*

Une de ces inscriptions est connue depuis longtemps : elle a été publiée par Gruter (1); mais elle existe encore et la lecture en est certaine (2). C'est une dédicace à la Fortune Auguste et au génie des *Canabenses,* par un vétéran de la légion *II*e *Adiutrix,* qui y prend le titre de *magistras primus in Canabis* (3).

La deuxième est la dédicace d'un autel à *Liber Pater* et à *Libera,* par un vétéran de la légion *XIII*e *Gemina,* qui y est qualifié de *decurio Canabensium* (4).

Enfin, la troisième est la dédicace d'un autel à la Mère des Dieux, par un vétéran de l'aile IIe des Pannoniens, qui y prend les titres de DEC*urio* COL*oniae* DAC*icae,* DEC*urio* MVN*icipii*

(1) P. 73, 4.

(2) Voy. Ackner et Müller, *Die Röm. Inschrift. in Dacien,* n° 433.

(3) Cette inscription est le seul document connu dans lequel se trouve le titre de *magistras,* qui est ici l'équivalent de *magister.*

(4) Ackner et Müller, ouvrage cité, n° 358.

NAP*ocensium*, DEC*urio* KANAB*ensium* LEG*ionis* XIII *Geminae* (1).

N'est-il pas évident que dans ces trois inscriptions, qui proviennent toutes du même endroit, il est question des mêmes *Canabae*, et que si, dans les deux premières, il n'est pas dit expressément que ces *Canabae* étaient celles de la légion *XIII*ᵉ *Gemina*, c'est que cela se comprenait de soi-même, dans le lieu où étaient situés ces monuments ? On peut en dire autant de l'inscription de Strasbourg.

Je viens de citer toutes les inscriptions aujourd'hui connues dans lesquelles sont mentionnées des *Canabae* de légions. Leur nombre n'est pas considérable : il ne dépasse pas cinq (2), même en y comprenant la nôtre, qui est de toutes la plus intéressante, puisque c'est la seule dans laquelle il soit question à la fois de *magistri* et d'*aediles*. J'ai donc eu raison de dire que c'est une des plus importantes que nous ait envoyées M. Engelhardt.

XII

N° 7 de M. Engelhardt, photographie.

Les trois dernières lignes sont presque entièrement effacées, et l'on n'y distingue plus que quelques lettres, qui permettent d'en saisir le sens, mais ne sont pas assez nombreuses pour qu'on puisse en essayer la restitution. Les cinq premières lignes au contraire

(1) Ackner et Müller, ouvrage cité, n° 387 ; Henzen, n° 6802, d'après Neigebaur, qui avait lu DEC· MVN· AP, au lieu de DEC· MVN· NAP.

(2) Deux autres inscriptions (Gruter, p. 466, 7 ; de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 209) mentionnent des *negotiatores vinarii Luguduni in Canabis consistentes*. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces *Canabae* étaient toutes différentes de celles des légions, puisqu'elles ne formaient pas un *vicus*, mais étaient seulement le siége d'un des nombreux colléges industriels de la colonie.

sont très-bien conservées et leur lecture ne peut donner lieu à aucune espèce de doute.

////R O S A L I M P A N T
ETVERIAVGLEGVMC
IALLIBASSILEG AVG
PR PR MARTIVERILEG
AVGPAELQVINTIAN
MA/////////////////M 7 AEL
Q////////////////////////
/////////////////POSVIT

Pro salute Imperatorum Antonini et Veri Augustorum, legionis quintae Macedonicae, Iallii Bassi legati Augustorum pro praetore, Martii Veri legati Augustorum, Publius Aelius Quintianus Ma[ximus? . . . . . miles legionis quintae] Macedonicae, centuria Aelii Q. . . . . . . posuit.

On voit que c'est un monument élevé pour le salut des deux empereurs, de la légion *Ve Macédonique,* du légat gouverneur de la province et du légat commandant la légion, par un soldat ou un sous-officier de cette légion (1).

Les deux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus y sont nommés d'une manière très-abrégée, comme sur les tuiles datées de l'année de leur avénement (161 de notre ère), année où ils furent tous deux consuls (2). C'est la date qu'il faut assigner à ce monument.

Le légat légionnaire, *Martius Verus,* est un des personnages les plus célèbres du règne de Marc-Aurèle. Une inscription trouvée à Pérouse (3) nous fait connaître son prénom *Publius*, et nous apprend qu'il était consul avec *M. Vibius Liberalis,* le 10 des calendes d'avril, c'est-à-dire le 23 mars, après la mort d'Antonin le Pieux, puisque ce prince y est appelé *Divus.*

(1) J'ai trouvé à Lambèse un monument analogue appartenant au règne d'Antonin le Pieux; voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie,* n° 24.

(2) Marini, *Frat. Arval.*, p. 349.

(3) Vermiglioli, *Iscriz. Perug.*, p. 384.

Or Antonin mourut le 7 mars 161; on pouvait donc supposer que *Martius Verus* et *Vibius Liberalis* avaient, le 1er mars, remplacé comme *suffecti* les deux fils adoptifs de l'empereur, qui ont donné leur nom à cette année comme consuls ordinaires. Il est vrai qu'un diplôme militaire publié par Amati (1) nous apprend que dès le 6 mai le consulat était occupé par *Celsus Plancianus* et *Avidius Cassius*. Mais on pouvait répondre que le besoin qu'on avait d'Avidius Cassius pour l'employer dans la guerre contre les Parthes, guerre qui était prévue dès les dernières années d'Antonin (2), avait pu faire réduire à deux mois la durée de la magistrature des premiers *suffecti*, pour faire arriver au consulat ce général et le rendre apte à exercer le grand commandement qu'on se proposait de lui confier.

Notre inscription rend toutes ces suppositions impossibles, puisqu'elle nous montre *Martius Verus* exerçant encore après la mort d'Antonin la charge de légat légionnaire, qui était une charge prétorienne. On ne peut donc faire remonter son consulat plus haut que l'année 162; mais on ne peut non plus le faire descendre plus bas, puisqu'il commanda aussi un corps d'armée dans la guerre contre les Parthes, commandement qui ne pouvait être confié qu'à un consulaire, et que nous savons d'ailleurs, par le témoignage de Capitolin, qu'en 165, à la fin de cette guerre, il avait exercé ce commandement pendant quatre ans : « Duces autem confecerunt » Parthicum bellum Statius Priscus et Avidius Cassius et Mar- » tius Verus per quadriennium (3). »

Statius Priscus était légat de Cappadoce; à sa mort, *Martius Verus* lui succéda dans le commandement de cette province, commandement qui lui fut conservé après la guerre, et qu'il exerçait encore en 175, lorsqu'il avertit Marc-Aurèle de la révolte d'Avidius Cassius, qui était alors, comme on sait, légat de Syrie (4).

(1) *Giornale Arcadico*, juillet 1827, p. 73; cf. Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. XXI.

(2) Capitol. *in Marco*, c. 8.

(3) *In Vero*, c. 7.

(4) Dion, livre 71, c. 23.

Ce fut lui qui fut chargé de comprimer cette révolte. Mais la guerre était finie par la mort de l'usurpateur, avant qu'il arrivât en Syrie, et il put prendre sans combat possession du gouvernement de cette province. Dion Cassius, à qui nous devons la connaissance de ces faits, nous en apprend un autre qui honore autant la mémoire de *Martius Verus* que celle de Marc-Aurèle (1). Les papiers d'Avidius Cassius étant tombés entre ses mains, il les fit brûler sans les lire, disant qu'il croyait en agissant ainsi se conformer aux intentions de l'empereur, et qu'au surplus, s'il se trompait, il consentait à mourir pour sauver tous ceux que ces papiers auraient pu compromettre.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que Marc-Aurèle ne lui sut pas mauvais gré de l'avoir si bien jugé. *Martius Verus* conserva en effet pendant plusieurs années le gouvernement de la Syrie, où l'on a trouvé des inscriptions qui le rappellent (2). Il revint à Rome en 178 et fut élevé en 179 à un second consulat. Un fragment des fastes du collége des Augures, dont le meilleur texte a été publié par Borghesi (3), nous apprend qu'il fut, en 180, admis à faire partie de ce collége, et qu'à sa mort, en 190, il y fut remplacé par L. Attidius Cornelianus, un de ses prédécesseurs dans le gouvernement de la Syrie.

Le légat gouverneur de la province, *Iallius Bassus*, est au contraire peu connu. On peut même dire qu'il ne l'est pas du tout; car quoiqu'on possède deux autres inscriptions qui le rappellent, son gentilicium est tellement inusité, qu'aucun des savants qui ont publié ces documents n'a cru pouvoir l'accepter tel qu'il s'y lit.

La première de ces inscriptions a été découverte, en 1774, près

(1) Dion, livre 71, c. 29.

(2) Letronne, *Rech. sur l'Égypte,* p. 431; *Corp. inscr. Gr.*, n° 4601. C'est le nom de *Commode* qui a été effacé dans cette inscription, et non pas celui de *Lucius Verus*, comme l'ont cru à tort MM Letronne et Franz. Voy. Borghesi, *Burbul.*, p. 39 (*Œuvres*, t. IV, p. 141).

(3) *Frammento di Fasti sacerdotali*, Œuvres, t. III, p. 396.

de l'arc de Septime Sévère; elle se trouve aujourd'hui au musée du Vatican, et est ainsi conçue:

LOCVSADSIGNATVSAB
IALLIO BASSOET
COMMODO (1) ORFITIANO
CVR·OPER PVB·C·V
CV R
M·CAECILIO·ATHENAEO
M·VALERIO·MIDIA
L·AELIO·AMPHITALE
DEDIC·XVIII·K·IAN
AVGVSTIS·N·
ANTONINO·III·ET·VERO·II·CoS

Locus adsignatus ab Iallio Basso et Commodo Orfitiano curatoribus operum publicorum, clarissimis viris.

Curantibus Marco Caecilio Athenaeo, Marco Valerio Midia, Lucio Aelio Amphitale, dedicatum octavum decimum Kalendas Ianuarias, Augustis nostris Antonino tertium et Vero secundum consulibus.

Cette inscription a été publiée, l'année même de sa découverte, par Amaduzzi (2), qui déclare l'avoir copiée sur le monument, et qui, au lieu de IALLIO, a lu TALLIO, c'est-à-dire *Tito Allio;* et telle est également la leçon qui a été adoptée par Borghesi, dans le manuscrit de ses Fastes consulaires (3). Fea (4), au contraire, et M. Henzen (5), qui ont aussi publié cette inscription d'après le monument original, ont cru y lire LALLIO, c'est-à-dire, *Lucio Allio.* Cette divergence d'opinions prouve qu'il n'y a

(1) Il y a ici sur le monument un vase à libations.
(2) *Anecdota litteraria*, t. III, p. 464.
(3) A l'année 914.
(4) *Frammenti di Fasti*, p. 83.
(5) N° 6575.

sur le monument ni TALLIO ni LALLIO, et que la lettre qui a été prise pour un T par les uns, pour une L par les autres, est tout simplement un I. Remarquons d'ailleurs que, dans cette inscription, le deuxième *curator operum publicorum*, Commodus Orfitianus, est désigné sans son prénom, de même que le légat légionnaire Martius Verus dans l'inscription de Troesmis, et qu'il n'y a aucune raison pour supposer qu'on ait dû agir autrement à l'égard de *Bassus*. Ce personnage s'appelait donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

L'inscription du Vatican, dans laquelle *Iallius Bassus* figure en qualité de *curator operum publicorum*, est datée de l'année même, pendant laquelle j'ai dit que celle de Troesmis a été gravée. Comme il est évident que ce personnage n'a pu exercer en même temps cette charge et celle de gouverneur de la Mésie inférieure, il faut nécessairement admettre qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre la concession de terrain qui est rappelée dans cette inscription, et la dédicace du monument. Mais ce laps de temps peut n'avoir pas été très-considérable ; car, à cette époque, la charge de *curator operum publicorum* ne se confiait qu'à des consulaires (1), de sorte qu'en la quittant, (et *Bassus* avait pu la quitter à la fin de l'an 160), il était en position d'être élevé au gouvernement de la Mésie inférieure.

J'ai dit que l'on possédait deux inscriptions relatives à ce personnage. J'emprunte la seconde à la *Rome souterraine* de M. de Rossi (2). Elle se lit sur un fragment de sarcophage provenant de la partie de la catacombe de Calliste, dans laquelle notre savant correspondant a reconnu l'ancienne *Crypte de Lucine*. Elle est brisée du côté droit et a perdu quelques lettres à la fin de toutes les lignes. Je la reproduis avec les restitutions de M. de Rossi, dont

(1) Voy. Borghesi. *Sull' età di Giovenale*, dans le *Giornale Arcadico*, t. CX, p. 199 et suiv.

(2) Pl. XXXI, fig. 12.

de l'arc de Septime Sévère; elle se trouve aujourd'hui au musée du Vatican, et est ainsi conçue:

LOCVSADSIGNATVSAB
IALLIO BASSOET
COMMODO (1) ORFITIANO
CVR·OPER PVB·C·V
CV R
M·CAECILIO·ATHENAEO
M·VALERIO·MIDIA
L·AELIO·AMPHITALE
DEDIC·XVIII·K·IAN
AVGVSTIS·N·
ANTONINO·III·ET·VERO·II·CoS

Locus adsignatus ab Iallio Basso et Commodo Orfitiano curatoribus operum publicorum, clarissimis viris.

Curantibus Marco Caecilio Athenaeo, Marco Valerio Midia, Lucio Aelio Amphitale, dedicatum octavum decimum Kalendas Ianuarias, Augustis nostris Antonino tertium et Vero secundum consulibus.

Cette inscription a été publiée, l'année même de sa découverte, par Amaduzzi (2), qui déclare l'avoir copiée sur le monument, et qui, au lieu de IALLIO, a lu TALLIO, c'est-à-dire *Tito Allio*; et telle est également la leçon qui a été adoptée par Borghesi, dans le manuscrit de ses Fastes consulaires (3). Fea (4), au contraire, et M. Henzen (5), qui ont aussi publié cette inscription d'après le monument original, ont cru y lire LALLIO, c'est-à-dire, *Lucio Allio*. Cette divergence d'opinions prouve qu'il n'y a

(1) Il y a ici sur le monument un vase à libations.
(2) *Anecdota litteraria*, t. III, p. 464.
(3) A l'année 914.
(4) *Frammenti di Fasti*, p. 83.
(5) N° 6575.

sur le monument ni TALLIO ni LALLIO, et que la lettre qui a été prise pour un T par les uns, pour une L par les autres, est tout simplement un I. Remarquons d'ailleurs que, dans cette inscription, le deuxième *curator operum publicorum*, Commodus Orfitianus, est désigné sans son prénom, de même que le légat légionnaire Martius Verus dans l'inscription de Troesmis, et qu'il n'y a aucune raison pour supposer qu'on ait dû agir autrement à l'égard de *Bassus*. Ce personnage s'appelait donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

L'inscription du Vatican, dans laquelle *Iallius Bassus* figure en qualité de *curator operum publicorum*, est datée de l'année même, pendant laquelle j'ai dit que celle de Troesmis a été gravée. Comme il est évident que ce personnage n'a pu exercer en même temps cette charge et celle de gouverneur de la Mésie inférieure, il faut nécessairement admettre qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre la concession de terrain qui est rappelée dans cette inscription, et la dédicace du monument. Mais ce laps de temps peut n'avoir pas été très-considérable ; car, à cette époque, la charge de *curator operum publicorum* ne se confiait qu'à des consulaires (1), de sorte qu'en la quittant, (et *Bassus* avait pu la quitter à la fin de l'an 160), il était en position d'être élevé au gouvernement de la Mésie inférieure.

J'ai dit que l'on possédait deux inscriptions relatives à ce personnage. J'emprunte la seconde à la *Rome souterraine* de M. de Rossi (2). Elle se lit sur un fragment de sarcophage provenant de la partie de la catacombe de Calliste, dans laquelle notre savant correspondant a reconnu l'ancienne *Crypte de Lucine*. Elle est brisée du côté droit et a perdu quelques lettres à la fin de toutes les lignes. Je la reproduis avec les restitutions de M. de Rossi, dont

(1) Voy. Borghesi. *Sull' età di Giovenale*, dans le *Giornale Arcadico*, t. CX, p. 199 et suiv.

(2) Pl. XXXI, fig. 12.

de l'arc de Septime Sévère; elle se trouve aujourd'hui au musée du Vatican, et est ainsi conçue:

LOCVSADSIGNATVSAB
IALLIO BASSOET
COMMODO (1) ORFITIANO
CVR·OPER PVB·C·V
CV R
M·CAECILIO·ATHENAEO
M·VALERIO·MIDIA
L·AELIO·AMPHITALE
DEDIC·XVIII·K·IAN
AVGVSTIS·N̄·
ANTONINO·III·ET·VERO·II·CoS

Locus adsignatus ab Iallio Basso et Commodo Orfitiano curatoribus operum publicorum, clarissimis viris.

Curantibus Marco Caecilio Athenaeo, Marco Valerio Midia, Lucio Aelio Amphitale, dedicatum octavum decimum Kalendas Ianuarias, Augustis nostris Antonino tertium et Vero secundum consulibus.

Cette inscription a été publiée, l'année même de sa découverte, par Amaduzzi (2), qui déclare l'avoir copiée sur le monument, et qui, au lieu de IALLIO, a lu TALLIO, c'est-à-dire *Tito Allio*; et telle est également la leçon qui a été adoptée par Borghesi, dans le manuscrit de ses Fastes consulaires (3). Fea (4), au contraire, et M. Henzen (5), qui ont aussi publié cette inscription d'après le monument original, ont cru y lire LALLIO, c'est-à-dire, *Lucio Allio*. Cette divergence d'opinions prouve qu'il n'y a

(1) Il y a ici sur le monument un vase à libations.
(2) *Anecdota litteraria*, t. III, p. 464.
(3) A l'année 914.
(4) *Frammenti di Fasti*, p. 83.
(5) N° 6575.

sur le monument ni TALLIO ni LALLIO, et que la lettre qui a été prise pour un T par les uns, pour une L par les autres, est tout simplement un I. Remarquons d'ailleurs que, dans cette inscription, le deuxième *curator operum publicorum*, Commodus Orfitianus, est désigné sans son prénom, de même que le légat légionnaire Martius Verus dans l'inscription de Troesmis, et qu'il n'y a aucune raison pour supposer qu'on ait dû agir autrement à l'égard de *Bassus*. Ce personnage s'appelait donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

L'inscription du Vatican, dans laquelle *Iallius Bassus* figure en qualité de *curator operum publicorum*, est datée de l'année même, pendant laquelle j'ai dit que celle de Troesmis a été gravée. Comme il est évident que ce personnage n'a pu exercer en même temps cette charge et celle de gouverneur de la Mésie inférieure, il faut nécessairement admettre qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre la concession de terrain qui est rappelée dans cette inscription, et la dédicace du monument. Mais ce laps de temps peut n'avoir pas été très-considérable ; car, à cette époque, la charge de *curator operum publicorum* ne se confiait qu'à des consulaires (1), de sorte qu'en la quittant, (et *Bassus* avait pu la quitter à la fin de l'an 160), il était en position d'être élevé au gouvernement de la Mésie inférieure.

J'ai dit que l'on possédait deux inscriptions relatives à ce personnage. J'emprunte la seconde à la *Rome souterraine* de M. de Rossi (2). Elle se lit sur un fragment de sarcophage provenant de la partie de la catacombe de Calliste, dans laquelle notre savant correspondant a reconnu l'ancienne *Crypte de Lucine*. Elle est brisée du côté droit et a perdu quelques lettres à la fin de toutes les lignes. Je la reproduis avec les restitutions de M. de Rossi, dont

(1) Voy. Borghesi. *Sull' età di Giovenale*, dans le *Giornale Arcadico*, t. CX, p. 199 et suiv.

(2) Pl. XXXI, fig. 12.

de l'arc de Septime Sévère; elle se trouve aujourd'hui au musée du Vatican, et est ainsi conçue:

LOCVSADSIGNATVSAB
IALLIO BASSOET
COMMODO (1) ORFITIANO
CVR·OPER PVB·C·V
CV R
M·CAECILIO·ATHENAEO
M·VALERIO·MIDIA
L·AELIO·AMPHITALE
DEDIC·XVIII·K·IAN
AVG$\underline{\text{V}}$STIS·$\overline{\text{N}}$·
ANTONINO·$\overline{\text{III}}$·ET·VERO·$\overline{\text{II}}$·CoS

Locus adsignatus ab Iallio Basso et Commodo Orfitiano curatoribus operum publicorum, clarissimis viris.

Curantibus Marco Caecilio Athenaeo, Marco Valerio Midia, Lucio Aelio Amphitale, dedicatum octavum decimum Kalendas Ianuarias, Augustis nostris Antonino tertium et Vero secundum consulibus.

Cette inscription a été publiée, l'année même de sa découverte, par Amaduzzi (2), qui déclare l'avoir copiée sur le monument, et qui, au lieu de IALLIO, a lu TALLIO, c'est-à-dire *Tito Allio;* et telle est également la leçon qui a été adoptée par Borghesi, dans le manuscrit de ses Fastes consulaires (3). Fea (4), au contraire, et M. Henzen (5), qui ont aussi publié cette inscription d'après le monument original, ont cru y lire LALLIO, c'est-à-dire, *Lucio Allio.* Cette divergence d'opinions prouve qu'il n'y a

(1) Il y a ici sur le monument un vase à libations.
(2) *Anecdota litteraria*, t. III, p. 464.
(3) A l'année 914.
(4) *Frammenti di Fasti*, p. 83.
(5) N° 6575.

sur le monument ni TALLIO ni LALLIO, et que la lettre qui a été prise pour un T par les uns, pour une L par les autres, est tout simplement un I. Remarquons d'ailleurs que, dans cette inscription, le deuxième *curator operum publicorum*, Commodus Orfitianus, est désigné sans son prénom, de même que le légat légionnaire Martius Verus dans l'inscription de Troesmis, et qu'il n'y a aucune raison pour supposer qu'on ait dû agir autrement à l'égard de *Bassus*. Ce personnage s'appelait donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

L'inscription du Vatican, dans laquelle *Iallius Bassus* figure en qualité de *curator operum publicorum*, est datée de l'année même, pendant laquelle j'ai dit que celle de Troesmis a été gravée. Comme il est évident que ce personnage n'a pu exercer en même temps cette charge et celle de gouverneur de la Mésie inférieure, il faut nécessairement admettre qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre la concession de terrain qui est rappelée dans cette inscription, et la dédicace du monument. Mais ce laps de temps peut n'avoir pas été très-considérable ; car, à cette époque, la charge de *curator operum publicorum* ne se confiait qu'à des consulaires (1), de sorte qu'en la quittant, (et *Bassus* avait pu la quitter à la fin de l'an 160), il était en position d'être élevé au gouvernement de la Mésie inférieure.

J'ai dit que l'on possédait deux inscriptions relatives à ce personnage. J'emprunte la seconde à la *Rome souterraine* de M. de Rossi (2). Elle se lit sur un fragment de sarcophage provenant de la partie de la catacombe de Calliste, dans laquelle notre savant correspondant a reconnu l'ancienne *Crypte de Lucine*. Elle est brisée du côté droit et a perdu quelques lettres à la fin de toutes les lignes. Je la reproduis avec les restitutions de M. de Rossi, dont

(1) Voy. Borghesi. *Sull' età di Giovenale*, dans le *Giornale Arcadico*, t. CX, p. 199 et suiv.

(2) Pl. XXXI, fig. 12.

l'exactitude est pleinement démontrée par l'inscription de Troesmis :

IALLIAEIALLIBA*ss*
IET·CATIAECLE*me*
NTINAEFIL·PII*ssim*
AEMATRICLEM*en*
TINAEINPAC*e*
AELCLEMENS*fi*
LIVS

VIVENTIODVL*cissimo*

Ialliae, Iallii Bassi et Catiae Clementinae filiae, piissimae matri, Clementinae in pace, Aelius Clemens filius.
Viventio dulcissimo.

Induit en erreur, comme Borghesi, M. Henzen, Amaduzzi et Fea, par l'extrême rareté du gentilicium *Iallius*, M. de Rossi a supposé une négligence du lapicide dans la gravure des deux premiers mots de cette inscription, et, dans son texte (1), il a pris pour une L la première lettre de ces deux mots. Mais le premier désignant une femme, qui ne pouvait avoir de prénom, il n'a pas détaché cette L du reste du mot, et il a fait du tout le gentilicium *Lallius*, gentilicium extrêmement rare aussi, mais dont on a cependant quelques exemples incontestables (2). Il n'y a rien à changer au texte de ce document, dont la lecture est parfaitement certaine, ainsi que le prouve le *fac-simile* de M. de Rossi.

C'est une inscription chrétienne; sa provenance, et surtout la ormule IN PACE, qu'on y lit, ne permettent pas d'en douter.

Quatre personnages y sont mentionnés :

Iallius Bassus;
Catia Clementina, sa femme;
Iallia Clementina, leur fille;
Aelius Clemens, fils d'*Iallia Clementina*.

(1) Page 309.
(2) Voy. notamment M. Mommsen, *I. N.*, 6769, col. I.

Je ne parle pas de *Viventius*, dont le nom a été gravé après coup dans le cadre de l'inscription, et qui était probablement un esclave ou un affranchi de cette famille.

L'indication de la généalogie est extrêmement rare dans les inscriptions chrétiennes. Celle-ci forme donc, sous ce rapport, une exception, que M. de Rossi a cru pouvoir expliquer en supposant que la femme, pour laquelle ce monument avait été élevé, appartenait à la haute aristocratie romaine. L'un des consuls ordinaires de l'an 230 de notre ère, *Sex. Catius Clementinus* (1), porte en effet les mêmes noms que la mère de cette femme et appartenait évidemment à la même famille. La découverte du monument de Troesmis confirme pleinement cette explication ; car on ne peut douter aujourd'hui que le *Iallius Bassus* dont il est ici question ne soit le même que celui qui est mentionné sur ce monument comme gouverneur de la Mésie inférieure, et comme *curator operum publicorum* dans l'inscription du Vatican.

Cette inscription peut donner lieu à une autre observation. *Iallia Clementina* était ou avait été mariée à un *Aelius* ; les noms de son fils *Aelius Clemens* le prouvent, et, suivant l'usage constant des inscriptions funéraires, le nom de son mari devrait se lire dans son épitaphe, avant même ceux de ses parents. Pourquoi ne s'y lit-il pas? Suivant M. de Rossi, cela ne peut s'expliquer que par la raison que ce personnage était resté païen, et l'omission même de son nom dans cette inscription prouve que *Iallius Bassus* et sa femme, qui y sont mentionnés, avaient, comme leur fille et leur petit-fils, embrassé le christianisme.

Cette observation est importante; car elle nous donne l'explication de l'extrême rareté des monuments relatifs à la famille d'*Iallius Bassus*. Cette famille était nouvelle ; elle était arrivée avec lui aux honneurs. Mais il se fit chrétien, sans doute après son gouvernement de Mésie, et dès lors lui et les siens durent s'empresser de rentrer dans la vie privée. Les actes de la vie publique étaient, chez les Romains, si étroitement liés à la religion, qu'on ne pouvait exercer aucune magistrature sans faire, pour ainsi dire

(1) Avellino, *Opusc.*, t. III, p. 178 ; Henzen, n° 5520.

à chaque instant, preuve de paganisme. Aussi les chrétiens s'abstenaient-ils avec soin des fonctions publiques, et ce furent même ces abstentions, qui, en se multipliant, devinrent la principale cause de la décadence rapide de l'empire. C'est par elles notamment qu'on peut s'expliquer comment la vie municipale, que nous voyons si active au premier et au deuxième siècle de notre ère, dans la plupart des provinces du monde romain, s'éteignit si rapidement, que, dès la fin du troisième siècle, il fallait employer des moyens coercitifs pour se procurer des magistrats.

Quoi qu'il en soit, de toute cette discussion il résulte que la date de l'inscription des cryptes de Lucine, que M. de Rossi avait cru pouvoir fixer, au plus tard, au milieu du troisième siècle de notre ère, doit être reculée d'un demi-siècle au moins ; et c'est là un résultat qui n'est pas non plus sans importance pour l'histoire des antiquités chrétiennes.

Les autres inscriptions présentent moins d'intérêt ; il me suffira d'en mettre le texte sous les yeux de l'Académie, en les accompagnant de très-courtes observations.

XIII

N° 19 de M. Engelhardt.

Sur un piédestal, aujourd'hui à Braïla, près de l'église grecque, mais provenant d'Iglitza :

IMPCAESARI///
/////////////////////////
INVICTO//////////
PPPCOSPRO/////
ORDMVNICIP///
DEVOTINVM/////
IS///AIIOE////////

C'est un monument élevé en l'honneur d'un empereur dont les noms ont été effacés en vertu d'un décret du Sénat, et qui n'avait

pas été consul avant son avénement. La formule finale, qui indique une époque assez tardive, prouve que cet empereur n'a pu régner avant le commencement du troisième siècle. Ces conditions conviennent également à Macrin, à Elagabale et à Philippe. Mais l'espace occupé autrefois par les noms de l'empereur ne suffit pas pour contenir ceux de Macrin, *M. Opellius Severus Macrinus*, et nous avons déjà un monument en l'honneur d'Elagabale (1). Je pense, en conséquence, qu'il s'agit ici de Philippe et que cette inscription doit être ainsi restituée :

IMPCAESARI*m*
iulio philippo
INVICTO*pfaugpmt*
PPPCOSPRO*cos*
ORDMVNICIP*troesm*
DEVOTINVM*inimai*
ESTATIQE*ius*

Imperatori Caesari Marco Iulio Philippo Invicto Pio Felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriae, consuli, proconsuli, ordo municipii Troesmensium devoti numini maiestatique eius.

XIV

N° 19 bis de M. Engelhardt.

Piédestal existant aussi à Braïla, près de l'église grecque, et provenant également d'Iglitza.

L'inscription est presque entièrement effacée, et la dernière ligne seule a pu être déchiffrée ; elle est ainsi conçue :

ORD·MVNICIPI·TRoESM

Ordo municipii Troesmensium.

(1) Voy. l'inscription n° IV.

XV

N° 14 de M. Engelhardt.

D M
TIBERIACLAVD*ia*
VIXITANNLL*pu*
BLICIVSVIATO*r*
5. AVGN///.VVCONI*ugi*
B M

Le monument est brisé du côté droit, et la cassure a enlevé quelques lettres à la fin des lignes; mais ces lettres se restituent facilement. Cette inscription doit se lire ainsi :

Diis Manibus.
Tiberia Claudia. Vixit annis quinquaginta. Lucius Publicius Viator, Augustalis municipii, coniugi bene merenti (1).

Cette simple inscription funéraire n'est pas tout à fait dénuée d'intérêt. Elle nous apprend, en effet, qu'il existait à Troesmis une corporation d'*Augustales*; on n'en avait pas encore trouvé jusqu'ici dans les provinces orientales de l'empire. En outre, la femme à laquelle elle est consacrée y est désignée par un gentilicium *Claudia*, et par un prénom *Tiberia*, employé comme cognomen, bien entendu, mais placé devant le gentilicium, suivant l'usage en pareil cas (2).

(1) Les lettres AV du mot *Claudia* forment un monogramme.

(2) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 727; cf. Henzen, p. 507, n° 7419 c e.

XVI

N° 2 de M. Engelhardt, photographie.

D M
TIBCLAVDIVS
TIBFQVIRINA
VLPIANVSDOM
LAODSYRIAE
7 LEGXGEMET
IIIIFLETXIIFVL
ETIIICYRETXFR
ETIIADIVTETVMA
VIXITANNISLVI
H S F C

Diis Manibus.

Tiberius Claudius, Tiberii filius, Quirina, Ulpianus, domo Laodicea Syriae, centurio legionis decimae Geminae, et quartae Flaviae, et duodecimae Fulminatae, et tertiae Cyrenaicae, et decimae Fretensis, et secundae Adiutricis, et quintae Macedonicae. Vixit annis quinquaginta sex. Heres secundus faciendum curavit.

On trouve dans le *Digeste* un curieux passage d'Ulpien, dans lequel sont énumérées un certain nombre de colonies de droit italique. Il y est dit de Laodicée qu'elle avait reçu ce droit de Septime Sévère, pour les services qu'elle lui avait rendus pendant la guerre contre Pescennius Niger (1), d'où l'on a conclu que c'était à cette époque qu'elle avait été faite colonie romaine (2). Je ne sais pas si cela résulte nécessairement de ce passage; dans tous les cas, notre inscription prouve que Laodicée était alors depuis longtemps une ville de citoyens romains, puisqu'elle nous fait

(1) « Est et Laodicena colonia in Syria Coele, cui Divus Severus ius italicum ob belli civilis merita concessit. » *Dig.*, lib. L, tit. XV, fr. 1, § 3.
(2) Eckhel, D. N. V., t. III, p. 319.

connaître un centurion légionnaire inscrit dans la tribu Quirina et originaire de cette ville, lequel mourut âgé de 56 ans, à une époque où la légion *Ve Macédonique* était encore à Troesmis, antérieure par conséquent au règne de Septime Sévère.

La carrière de ce centurion est, du reste, assez curieuse à suivre. La légion *Xe Gemina*, dans laquelle il servait lorsqu'il fut élevé à ce grade, était cantonnée bien loin de son pays, à *Vindobona* dans la Pannonie supérieure. De là il passa dans la *IVe Flavia*, qui faisait partie de l'armée de la Mésie supérieure. Il servit ensuite successivement dans la *XIIe Fulminata* en Cappadoce, dans la *IIIe Cyrénaïque* en Arabie, et dans la *Xe Fretensis*, bien près de sa ville natale, en Judée. Il quitta encore une fois l'Orient pour revenir dans la Pannonie supérieure, où se trouvait la *IIe Adiutrix*, puis, enfin, il fut nommé dans la *Ve Macédonique*, et vint tenir garnison à Troesmis, où il mourut, après avoir fait deux fois le tour du monde romain.

XVII

N° 20 de M. Engelhardt.

AVL · ANTONIVS
AVLIFIL · PAPIRIA
VALENSOESCIVI
XITANNISXXXX ·
5. ANTONIATYRAN
NISLIBERTAETHE
RESPATRONO
B · M · P

Aulus Antonius, Auli filius, Papiria, Valens, Oesci. Vixit annis quadraginta. Antonia Tyrannis liberta et heres patrono bene merenti posuit.

On savait que la ville d'*Oescum* était une colonie de Trajan (1),

(1) Elle est nommée *colonia Ulpia Oescum*, dans une inscription trouvée à *Turnu*, probablement sur son emplacement; voy. Henzen, n° 5280.

mais on ne savait pas qu'elle était inscrite dans la tribu *Papiria*; cette inscription nous l'apprend.

XVIII

N° 15 de M. Engelhardt.

D · M
C · I V L I V S S A
T V R N I N V S
D O M O O E S C I
E X O P T I O N E V E T
L E G V M A C V I
V O S E P O S V I T
C V M S C R I B O N I A
M E L I T I N E C O N I V G E

Diis Manibus.
Gaius Iulius Saturninus, domo Oesci, ex optione, veteranus legionis quintae Macedonicae, vivo se posuit, cum Scribonia Melitine coniuge (1).

XIX

N° 21 de M. Engelhardt.

D /// S ///// A N ////// V S
T R A S C A N I V S
F O R T V N A T V S
P O L L I A F A V E N T I A
M E D I C V S A N L H S E
C V I M O N I M E N T V M
R A S C A N I A P H O E B E E T
R A S C A N I V S E V /// Y C H V S
H E R E D E S /// E C ////// M /// N S

Diis Manibus.
Titus Rascanius Fortunatus, Pollia, Faventia, medicus, annorum

(1) Les lettres ET, ligne 5, et GE, ligne 9, forment des monogrammes.

quinquaginta, hic situs est, cui monimentum Rascania Phoebe et Rascanius Eut [*y*] *chus heredes* [*f*] *ec* [*erunt. Hoc*] *monimentum* [*heredes*] *non sequitur* (1).

Les inscriptions antiques dans lesquelles sont mentionnés des médecins ne sont pas communes. Celle-ci est intéressante à divers titres. Le personnage auquel elle est consacrée, *T. Rascanius Fortunatus*, n'était pas un médecin légionnaire, puisqu'on ne lui donne pas ce titre; et cependant c'était un citoyen romain, car il était inscrit dans la tribu *Pollia*. Il était de *Faventia*, aujourd'hui Faenza, et il est curieux de rencontrer à cette époque un citoyen d'une ville d'Italie exerçant la médecine si loin de sa patrie, dans une contrée où l'on se serait attendu à rencontrer plutôt des médecins grecs.

XX

N° 22 de M. Engelhardt.

ANTISTIVSZO
HCVIXITANN
XXXVIIISEAN
TISTIAANTONI
5. NAMARTIAET
VSETSIIIEAIILE
FORTVNATAMA
IHEREDESPRIMI

Antistius Zoticus, vixit annis triginta sex. Hic situs est. Antistia Antonina marita eius et....... Fortunata mater, heredes primae fecerunt (2).

(1) Les lettres NT, ligne 4; NI, ME, VM, ligne 6; NI, PH, ligne 7, et HE, ligne 9, forment des monogrammes.

(2) Les lettres NT, ligne 4 et ET, ligne 6, forment des monogrammes

XXI

Nº 8 de M. Engelhardt, photographie.

//////////////////////////////
QII ///////////////////////////
DIAE·CONIVGI·SVAE
VIX·ANNIS·XXX·ET
CLAVDIAE·IVLIA
5. NE FILIAE SVAE VI
XITANNISVETDO
MITIAEMATRO
NAEFILIAESVAE
VIX·ANNIS·III·H·S //////

.... *Quinti filius*...... *Claudiae, coniugi suae: vixit annis triginta, et Claudiae Iuliane filiae suae: vixit annis quinque, et Domitiae Matronae filiae suae: vixit annis tribus. Hic sitae sunt.*

XXII

Nº 13 de M. Engelhardt.

Cette inscription ne se compose que des quatre lettres RBAN, qui ont 0m 14 de hauteur et occupent toute la largeur de la pierre. On ne peut rien en tirer.

XXIII

Nº 10 de M. Engelhardt, photographie.

C'est à Braïla que M. Engelhardt a trouvé ce monument; mais on lui a affirmé qu'il provenait d'Iglitza.

Il appartient, ainsi qu'on le verra par l'inscription, à une époque postérieure au règne de Constantin; mais il n'en est que plus

intéressant, les inscriptions militaires de cette époque étant extrêmement rares.



La moitié supérieure du monument est occupée par un bas-relief

représentant deux bâtons de centurion, entre lesquels on lit, au milieu d'une grande couronne, les lettres DM, *Diis Manibus;* au-dessous et des deux côtés de cette couronne, se voient deux pains, *panes decussati.*

L'inscription est très-difficile à lire; cependant, après une longue étude, je suis parvenu à la déchiffrer, et je crois pouvoir affirmer l'exactitude de ma lecture. Elle est ainsi conçue :

D M
VALTHEVMPOQVI
MILITAVITINLEG
XICLLECTVSINSACRO
COMITLANCIARIVS
DEINDEPROTEXIT
ANNISVMISSVS
PREFLEGIIHERCvL
fECITANNIISEMISEET
DECESSITVIXıTANN
XXXXV M III D XI AVREL
. . . .

Diis Manibus.
Valerio Theumpo, qui militavit in legione undecima Claudia lectus in sacro comitatu lanciarius, deinde protexit annis quinque, missus prefectus legionis secundae Herculeae fecit annos duo semise (sic) *et decessit. Vixit annis quadraginta quinque, mensibus tribus, diebus undecim. Aurelius. . . . . .*

Le nom *Theumpus* est extraordinaire; mais il n'a rien qui doive nous surprendre à une époque où les légions étaient presque entièrement composées de barbares.

Ce personnage servit d'abord en qualité de *lanciarius* dans la légion *XI*[e] *Claudia*, qui, ainsi que nous l'apprend l'*Itinéraire d'Antonin* (1), était cantonnée à *Dorostorum* dans la Mésie infé-

(1) P 223, Wesseling.

rieure, et nous voyons par ce monument que cette légion était alors classée au nombre de celles qu'on appelait *comitatenses*. Il passa ensuite dans la gardede l'empereur et fut pendant cinq ans *protector domesticus*, puis il fut nommé préfet de la légion *IIe Herculea* et mourut au bout de deux ans et demi, à l'âge de quarante-cinq ans trois mois et onze jours.

La légion *IIe Herculea* tenait alors garnison à *Noviodunum* (1), station située à 38 milles à l'est de la ville de *Troesmis*, laquelle était à la même époque occupée par la légion *Ire Iovia* (2). Cette circonstance nous fait douter de l'exactitude des renseignements recueillis par M. Engelhardt sur la provenance de ce monument. Peut-être, au lieu de provenir d'*Iglitza*, avait-il été trouvé dans les ruines de *Noviodunum*, qui n'ont pas encore été reconnues, et qui ne doivent pas être fort éloignées de Braïla. Cette conjecture, si elle se vérifiait, aurait une certaine importance, car elle pourrait faire naître l'espoir de trouver dans ces ruines une mine de monuments aussi riche peut-être que celle qu'ont offerte les ruines de Troesmis.

XXIV

N° 23 *de M. Engelhardt.*

Le monument est brisé à sa partie supérieure et du côté droit, et l'inscription ne peut être entièrement restituée. C'est dommage; car c'est l'épitaphe d'un militaire, d'un légionnaire probablement, et si nous avions le nom de la légion dans laquelle il servait au moment de sa mort, peut-être ce renseignement nous aiderait-il à retrouver le nom de la ville antique dans les ruines de laquelle cette inscription a été trouvée.

M. Engelhardt l'a copiée dans l'enceinte d'une forteresse romaine qu'il a découverte près de Matchin, et dont il nous envoie un plan levé à la hâte. Il pense que cette forteresse est l'ancien *Ac-*

(1) *Itiner. Anton.*, ed. Wesseling, p. 226.
(2) *Ibid.*, p. 225.

cisus, station romaine qui, suivant l'*Itinéraire d'Antonin* (1), était située à 62 milles à l'est de *Troesmis*. Comme il ne nous fait pas connaître quelle distance sépare la forteresse dont il s'agit des ruines de *Troesmis*, il nous est impossible de vérifier l'exactitude de cette conjecture. Cette inscription est ainsi conçue :

V I X I T A N · · · ·
C I V L I V S P R · · · ·
D E C A L A E I I A · · · ·
E T C I V L I V S P R I M · · ·
B·P R O C P A T R I B E
N E M E R E N T I P O
S V E R V N T

. . . .

Vixit annis. . . . . Gaius Iulius Pr. . . . . decurio alae secundae A. . . . . et Gaius Iulius Primus, beneficiarius procuratoris, patri bene merenti posuerunt (2).

J'ai essayé, dans ce rapport, de faire ressortir l'intérêt des inscriptions dont nous devons la connaissance à M. Engelhardt. Jamais peut-être un si petit nombre de documents épigraphiques découverts dans un même lieu n'a fourni à l'histoire des renseignements aussi nombreux et aussi importants. Nous vous proposons de prier M. le Ministre d'adresser à M. Engelhardt les félicitations et les remercîments de l'Académie pour le zèle éclairé qu'il a montré dans l'exploration des lieux historiques au milieu desquels il réside. Il serait à désirer que la plupart de nos agents diplomatiques, placés dans les mêmes circonstances, employassent aussi utilement pour la science les loisirs que leur laissent les im-

(1) P. 226, éd. Wesseling.

(2) « J'ai dit, en parlant de l'inscription n° XXIII, qu'à l'époque de la dernière rédaction de l'Itinéraire la légion *IIe Herculea* était cantonnée à *Noviodunum* et la *Ire Iovia* à *Troesmis*. La Notice de l'Empire (*Orient*. c. XXXVI) nous fournit un renseignement tout contraire : elle place à *Troesmis* le quartier général de la légion *IIe Herculea* et à *Noviodunum* celui de la *Ire Iovia*. De cette contradiction entre ces documents quelques critiques ont conclu qu'il y a une erreur dans l'un des deux, et comme le texte de l'Itinéraire est mieux établi que celui de la Notice, c'est le renseignement

portantes fonctions dont ils sont chargés. La science y gagnerait beaucoup, nous venons d'en fournir la preuve, et la diplomatie française, qui ne ferait d'ailleurs que reprendre ainsi ses précédents (1), acquerrait un titre de plus à la reconnaissance du monde civilisé. »

Conformément aux conclusions de la commission, M. le Secrétaire perpétuel, en envoyant à M. le Ministre de l'Instruction publique le rapport de M. Renier, priera Son Excellence de transmettre à M. Engelhardt les félicitations et les remercîments de la Compagnie pour le zèle éclairé qu'il a déployé dans ses recherches épigraphiques.

A l'occasion d'une des inscriptions expliquées dans le rapport de M. Renier, et qui nous montre un centurion ayant fait, en passant d'une légion à une autre, pour ainsi dire le tour du monde romain, M. Alexandre demande si l'on peut bien se figurer une suite pareille de promotions de légion en légion aboutissant simplement au grade de centurion.

M. Renier répond qu'au-dessous du grade de centurion il y avait une douzaine de degrés dans la légion romaine, qu'en outre on n'y comptait pas moins de soixante centurions, tous de grade inégal et même de noms différents, qu'ainsi le cinquième centurion de la dixième cohorte s'appelait *decimus hastatus prior*, le quatrième *decimus princeps posterior*; qu'il y avait avancement de l'un à l'autre de ces grades et que le Romain dont il s'agit, qui commence à pa-

fourni par celle-ci qui a été rejeté comme erroné. J'avais cru devoir me ranger à cette opinion, et maintenant je reconnais que j'ai eu tort. Notre monument, qui rappelle un officier mort préfet de la légion *IIe Herculea*, et que l'on dit avoir été trouvé à Troesmis, est une preuve de l'exactitude du renseignement fourni par la Notice, sans que l'on doive en inférer cependant qu'il y ait une erreur dans l'Itinéraire : les deux légions avaient pu changer de garnison dans l'intervalle du temps écoulé entre la rédaction de ces deux documents. Il est vrai que ce que nous savons de l'histoire des légions prouve qu'elles changeaient très-rarement de garnison, surtout dans la même province. Mais en histoire, il n'y a pas de règle sans exception, et surtout il n'y en a pas qu'on puisse alléguer contre un fait, comme celui que nous fournirait notre monument, si ce fait était bien constaté. »

(1) « Ce n'est pas devant l'Académie qu'il peut être nécessaire de rappeler

raître dans l'inscription avec le titre de centurion, a pu ainsi par des promotions successives, quoique restant toujours centurion, changer six fois de légion et de province.

M. Renan rappelle une inscription d'Aradus où se trouvent consignés des faits analogues.

M. Alexandre demande si l'on n'expliquerait pas avec plus de vraisemblance ce déplacement fréquent des officiers romains par une cause qui ressemblerait moins à ce qui fait la mobilité des fonctionnaires publics dans l'administration moderne; s'il ne pouvait pas arriver, par exemple, qu'un soldat, un centurion même, se trouvant dans la dépendance morale d'un chef supérieur, d'un légat, d'un tribun, le suivît dans les nouvelles légions où celui-ci était envoyé.

M. Renier répond qu'il est beaucoup de changements dont cette explication ne saurait rendre compte et que notamment ici elle ne trouverait point sa place. Car, pour emmener ainsi avec soi un centurion, il eût fallu être au moins tribun. Or, après le tribunat légionnaire, on devait retourner à Rome, et y gérer la questure, l'édilité ou le tribunat du peuple, et enfin la préture avant de devenir légat légionnaire. A propos de ces promotions militaires, et pour montrer l'intervention de l'administration supérieure dans les changements dont il s'agit, M. Renier cite encore une inscription de Lambèse, où l'on voit des sous-officiers, arrivés probablement par ancienneté au grade de centurion, attendre pour en prendre possession leur nomination par l'empereur.

M. Maury fait observer que cet usage ne déroge pas aux coutumes de la République; que le droit de nommer aux grades militaires appartenait à l'Imperator; que, quand l'Imperator fut le chef de l'état, il retint tout naturellement ce droit essentiel de l'*imperium* et qu'ainsi tout le personnel militaire se trouva sous la main du prince.

M. Renan communique à l'Académie la *Note* suivante *sur les sculptures colossales du mont Stavrin, à Antioche.*

les noms illustres des *Nointel*, des *Choiseul*, et, dans des temps plus rapprochés de nous, ceux des *Mimaut*, des *Pellissier* et de tant d'autres. »

« Le général Chesney, dans son *Voyage pour l'exploration du Tigre et de l'Euphrate*, décrivant d'une façon sommaire les ruines d'Antioche, s'exprime ainsi : « Un peu après la porte Saint-Paul, sont d'anciennes excavations qui ont fait partie de l'église Saint-Jean, et dans le voisinage » une tête colossale, probablement de sphinx, et de plus une figure égyptienne en pied, toutes deux en hardi relief, sculptées dans le roc massif, » évidemment à une époque très-reculée (1). »

» Me trouvant à Antioche, j'eus naturellement le désir de voir les sculptures mentionnées pour la première fois par le général Chesney. Elles sont maintenant presque inconnues des habitants; parmi les personnes à qui j'en parlai, une seule déclara les avoir vues, ce fut M. Ch. Brouchier, agent consulaire de France à Antakieh. M. Brouchier eut en outre la bonté de me conduire lui-même à l'endroit en question. Ce ne fut pas sans quelque peine que nous y arrivâmes. Cet endroit est situé dans la partie S.-E. de l'ancienne ville, sur le flanc très-escarpé du mont que Procope appelle *Stavrin*, et qui est séparé du mont Silpius par le ravin des « *Portes de fer* ». On se rend d'abord à l'église catholique de Mar-Botros, puis on incline à gauche, on traverse un petit cimetière arménien, après quoi l'on commence à escalader les rochers par un passage étroit surplombant la plaine, jusqu'à une hauteur de 25 ou 30 mètres. Là, on se trouve sur un petit terre-plein, d'où la vue s'étend sur tout le site de la ville antique, maintenant en grande partie désert. Sur un mur de rocher, qui forme le fond de ce terre-plein étroit, se présentent les sculptures vues par le général Chesney, ou du moins mentionnées par lui, car on se prend à douter que l'habile ingénieur anglais, tout étranger qu'il était à l'archéologie, eût décrit si inexactement le monument, qu'il a, en tout cas, le mérite d'avoir signalé le premier à l'attention des savants.

» La sculpture se compose bien, en effet, de deux parties. A droite du spectateur, c'est une tête ou plutôt un buste colossal sortant du rocher en très-forte saillie. La face a été martelée par les chrétiens ou les musulmans. Mais le cou, la poitrine, le menton, tout le modelé des joues et surtout une grande et lourde draperie qui enveloppe la tête et se répand sur les épaules sont d'un fort bel effet et attestent un ouvrage exécuté d'après les principes de l'art grec. La tête offre un léger mouvement de côté, comme si elle se détournait pour regarder la ville. Elle a environ 3 m, 50 de haut depuis la naissance du cou jusqu'au haut du front.

» A gauche de ce buste colossal, qui produit sur le spectateur l'impression la plus étrange, se voit une seconde sculpture à peu près de même hauteur, mais posée sur un plan un peu plus élevé. Elle représente un personnage en pied, colossal encore, quoique de proportions infiniment plus réduites que le buste. La figure et la vaste coiffure qui la surmontait ont été martelées d'une façon qui les a rendues méconnaissables. La beauté des draperies, la noblesse de l'attitude, l'allure vive et légère attestent seules l'excellence du travail primitif. La tête devait être surmontée d'une tiare, d'un *modius* ou d'un casque très-chargé. Il semble qu'un des bras se détachait de la masse du roc et s'appuyait sur une lance ou un thyrse. J'ai cherché parmi les statues d'Antioche, dont nous possédons l'image dans les monnaies, ou que renferment les musées, à retrouver le type de cette sculpture ; je n'ai rien rencontré qui me satisfît.

» Si nous étions réduits, pour l'interprétation de ces sculptures, aux monuments eux-mêmes, on devrait donc se borner à dire que ce sont là des

(1) *The expedition for the survey of the rivers Euphrates and Tigris* (London, 1850), t. I, p. 425. — Cf. Ritter, *Erdkunde*, XVII, p. 1188.

sculptures du temps des Séleucides. Toute trace d'influence égyptienne en est complétement absente et on ne voit même pas bien comment cette idée s'est présentée à l'esprit du général Chesney ou de ses collaborateurs. Heureusement, les textes vont nous permettre d'aller plus loin et de fixer avec beaucoup de vraisemblance le sujet au moins de l'une de ces sculptures et le but qu'on s'est proposé en les exécutant.

» Le chronographe Jean Malala (1), qui était, comme on sait, d'Antioche, et le polygraphe Tzetzès (celui-ci en deux endroits de ses écrits) (2) nous apprennent que, sous le règne d'Antiochus Epiphane, la peste ravageant la ville d'Antioche, un magicien (τελεστής, φιλόσοφος καὶ τελεστὴς καὶ μυστικὸς καὶ τερατοεργάτης), nommé Læïus (Λαΐϊος, Λήϊος, Λάϊος), fit sculpter sur les rochers qui dominaient la ville une tête colossale (προσωπεῖον μέγα πάνυ) de Charon, que les gens d'Antioche, du temps de Malala, appelaient encore Χαρώνιον προσωπεῖον (3). Ces sortes de talismans sculptés n'étaient pas rares dans l'antiquité, surtout à Antioche. Malala et Tzetzès eux-mêmes (4) nous fournissent à ce sujet différents rapprochements. Quoi de plus naturel que de voir dans notre tête colossale le Χαρώνιον προσωπεῖον de Læïus? Le voile lourd et en quelque sorte funèbre qui couvre la tête, le mouvement par lequel la face semble se tourner vers la ville (προσέχοντα ἐπὶ τὴν πόλιν καὶ τὸν αὐλῶνα), comme pour en écarter les influences fatales (εἰς ἔξέλασιν λοιμικῶν τοξευμάτων), répondent bien aux exigences des textes. Il est vrai que Malala mentionne aussi deux circonstances que je n'ai pu vérifier : il assure que la tête était couronnée (ἐστεμμένον) et qu'elle portait une inscription (γράψας ἐν αὐτῷ τινα). Mais le mot ἐστεμμένον est peut-être suffisamment justifié par la coiffure dont j'ai parlé. Quant à l'inscription, elle a pu être martelée. C'était probablement un simple mot magique, qu'on aura tenu particulièrement à effacer. Il semble difficile qu'un monument aussi caractérisé que le nôtre n'ait laissé aucune trace dans les textes historiques nombreux que nous possédons sur l'ancienne Antioche. D'un autre côté, il est difficile que les sculptures de Læïus, exécutées sur la roche vive et dans des endroits peu accessibles, ἐν πέτρα, πέτραν ἐκ τοῦ ὄρους τοῦ ὑπεράνω τῆς πόλεως, aient disparu. Or, on m'a assuré que sur les nombreux rochers qui se dressent d'une façon si pittoresque dans l'enceinte d'Antioche, on chercherait vainement d'autres sculptures que celles dont nous avons parlé. Il est donc infiniment probable que notre buste n'est autre chose que le talisman colossal exécuté par ordre d'Antiochus Epiphane, pour protéger la ville dont il fut le second fondateur. La superstition multiplia à Antioche les monuments de ce genre. Après le tremblement de terre du 23 mars de l'an 37, un charlatan, nommé Debborius, prétendit conjurer le retour de tels accidents en élevant un buste (στηθάριν) sur une colonne avec ces mots ἄσειστα, ἄπτωτα. Apollonius de Tyane pratiqua à Antioche plusieurs enchantements analogues. Læïus dut être un thaumaturge du même genre; on sait que les charlatans formaient avec les mimes, les baladins, les imposteurs de toute espèce, une grande partie de la population d'Antioche.

» Je laisse le soin de découvrir le sens de la figure en pied qui se dresse à côté du buste à des archéologues plus exercés que moi Mieux que moi

(1) P. 205, éd. de Bonn.

(2) *Chil.*, II, *Hist.* 59, v. 920-25; *Exeg. in Iliad.*, p. 93, à la suite de Draco Stratonicensis, *De metris*, publié par Hermann en 1812.

(3) Cf. C. O. Müller, *Antiquit. Antioch.* (Gotting. 1839), p. 62; — Ritter, *Erdkunde*, XVII, p. 1166.

(4) Tzetzès dans le 2e des passages précités. Cf. Malala, p. 263, 264, 265. éd. de Bonn.;— Cedrenus, t. I, p. 246, éd. de Paris.

aussi, quelques-uns de mes savants confrères sauront comparer ces représentations à celles que l'antiquité étrusque nous a transmises de Charon. A mon grand regret, je ne puis présenter de dessin ou de photographie du monument dont je viens de parler. J'espère pouvoir satisfaire un jour à ce *desideratum*. »

A l'occasion de cette lecture, une discussion s'engage à laquelle prennent part divers membres de l'Académie.

M. de Longpérier fait remarquer que jusqu'à présent nous ne connaissons pas d'image de Charon voilée, et que la seule divinité masculine voilée est Saturne ; mais Saturne, comme Charon, est barbu, tandis que la figure colossale décrite par M. Renan est imberbe.

M. Maury parle dans le même sens du Charon étrusque.

M. Egger demande si l'on ne pourrait pas voir dans ce monument une de ces figures de divinités dites ἀλεξίκακα élevées pour détourner les maux.

M. Maury rappelle qu'il y avait à Rome des bustes ainsi érigés dans la pensée de détourner le mal.

Séance du Vendredi 25.

Lecture de la correspondance.

M. Cotheraux adresse à l'Académie un mémoire manuscrit *sur la chronologie de Thucydide*, mémoire qu'il désire, dit-il, soumettre au jugement de la Compagnie. Le bureau prendra connaissance de ce manuscrit, et il en sera donné lecture à l'Académie, s'il y a lieu.

M. Naudet présente à l'Académie, au nom de M. Léon Fallue, un fragment de bois provenant du blindage d'une galerie antique de 50 mètres de longueur, découverte au Puy-d'Issolu par M. Cessac. On sait que le Puy-d'Issolu est une des localités où l'on place l'antique Uxellodunum, la dernière ville des Gaules assiégée par César. M. Léon Fallue est de cette opinion, et il croit reconnaître dans la galerie dont il s'agit le long souterrain au moyen duquel les Romains détournèrent les eaux de la fontaine qui alimentait les assiégés.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux des membres de l'Académie le dessin d'un vase de bronze haut de 39 centimètres,

et le *fac-simile* de l'inscription que porte ce vase conservé au Louvre.

La forme du vase est celle d'un paon dont la tête, surmontée d'une haute aigrette, s'incline en avant. Les doigts postérieurs des deux pieds sont réunis et composent une espèce de grand anneau qui sert de support au vase et le maintient en équilibre. Sur le dos du paon un oiseau de proie se courbe et attaque avec son bec le cou de sa victime. Cet oiseau de vol constitue l'anse qui était traversée par un tube aujourd'hui brisé, tube par lequel on introduisait le liquide.

Sur la poitrine du paon est tracée une inscription bilingue, latine et arabe, ainsi conçue :

✝ OPVS SALOMONIS ERAT

عمل عبد الملك النصراني

(*Fait par Abd-el-Malek le chrétien.*)

On voit que les deux lignes de cette inscription ne s'accordent pas entre elles quant au sens. La ligne latine est précédée d'une croix ; toutes les hastes des caractères, et de la croix même, sont ornées à leurs extrémités de croissants servant d'*apex*.

La forme grêle de ces caractères, qui paraissent appartenir au XIIe siècle, offre une assez grande analogie avec celle des lettres linéaires qui se voient sur les monnaies bilingues des princes longbards de Salerne, des grands comtes et des rois normands de Sicile.

M. DE LONGPÉRIER pense que l'aiguière dont il s'occupe a été fabriquée en Sicile pour l'usage de ces chrétiens qui avaient adopté tant de coutumes musulmanes, et qui décoraient leurs édifices, leurs ustensiles, leurs vêtements d'inscriptions arabes. L'artiste Abd-el-Malek était chrétien ; il a fait sa profession de foi de deux manières ; d'abord, en plaçant une croix en tête de son texte latin ; puis en se donnant à la suite de sa signature arabe le titre de نصراني.

M. DE LONGPÉRIER ne croit pas que dans un pays musulman, en

Egypte, en Syrie, en Mésopotamie par exemple, un chrétien du XI[e] ou du XII[e] siècle eût affiché publiquement une déclaration aussi explicite de sa croyance. Si, au contraire, on se reporte à l'état singulier de ces cours normandes de Sicile, où le souverain, entouré d'officiers, de ministres, d'écrivains musulmans, qu'il payait en monnaies frappées à son nom, avec des symboles chrétiens et des légendes arabes, était assez tolérant pour laisser pratiquer l'islamisme sous ses yeux, et assez attaché à sa propre religion pour que ses serviteurs mahométans pussent se croire en péril (1), on comprendra la formule adoptée par Abd-el-Malek pour sa signature.

L'auteur parle ensuite de la forme même du vase, et cite divers exemples de l'emploi du paon dans des ouvrages d'art siciliens.

Arrivant à l'inscription latine: *Opus Salomonis erat*, M. DE LONGPÉRIER fait voir qu'on aurait tort de supposer qu'elle indique soit que l'artiste Abd-el-Malek se nommait aussi Salomon, soit qu'il avait un collaborateur portant ce dernier nom.

L'*opus Salomonis*, c'est ce qu'en français on appelait l'*œuvre Salemon*, et cette expression, à laquelle des écrivains fort instruits ont cherché divers sens, servait à désigner un objet exécuté avec une grande habileté, sans spécifier un mode particulier de travail, et sans acception de matière; car, pour l'Europe du moyen âge comme pour l'Orient, Salomon était devenu le type de la sapience. Si Childebert s'empare des dépouilles de son beau-frère Amalaric, roi des Goths d'Espagne, l'auteur de la vie de saint Droctovée dit qu'on remarquait parmi ces dépouilles trente calices *ex opere Salomonis;* lorsque Benjamin de Tudèle visite Rome, on lui montre dans une basilique deux colonnes d'airain de l'ouvrage du roi Salomon. Dans les chartes, dans les testaments, on voit figurer des vases de l'*opus Salomonis*. C'est surtout dans les romans français que la mention de l'*uevre Salemon* devient habituelle. Des armes, des éperons, des étriers, des selles, des vases, des peintures, des siéges, des édifices sont qualifiés *uevres Salemon*.

(1) Voy. *Le voyage d'Ibn Djobair en Sicile*, trad. par M. Michel Amari, dans le *Journal asiat.*, 1845, t. VI, p. 507; et 1846, t. VII, p. 73 et 201.

M. DE LONGPÉRIER cite les passages des divers poëmes où se lisent ces mentions (1) ; il rappelle la table de Salomon que le conquérant de l'Espagne Tharik ben Zéiad prit, en 712, dans le palais des rois goths, soit à Tolède, soit à Médina-Celi, et il fait remarquer qu'un auteur arabe a dit qu'elle ne provenait nullement du fils de David (2). Il en faut penser tout autant de la table de Salomon que, suivant le rédacteur du voyage de Sindbad el Bahri, le khalife Haroun er-Raschid envoya au roi de Sérendyb.

L'*œuvre Salemon*, l'*opus Salomonis*, était donc une œuvre précieuse, exécutée avec talent, avec intelligence, et l'on peut conclure de cette donnée que l'aiguière fabriquée par Abd-el-Malek devait être quelque chose de plus qu'un vase de cuivre ordinaire, et que la disposition du tube intérieur permettait de faire produire à ce vase, lorsqu'on le penchait pour verser son contenu, un son semblable au cri d'un oiseau, son que l'on obtient encore des antiques vases péruviens conservés dans nos musées.

Si l'*œuvre Salemon* est bien connue de tous ceux qui étudient nos anciens auteurs, on n'en saurait jusqu'à présent dire autant des ouvrages d'art auxquels ce terme s'applique ; et il y a intérêt à étudier pour la première fois un objet qui peut servir à commenter le texte de nos écrivains du moyen âge.

M. DE LONGPÉRIER parle ensuite des vases conservés dans les trésors, auxquels on rattachait le nom de Salomon : par exemple, la belle coupe de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il a restituée à Cosroès Ier, roi Sassanide de Perse ; ou bien encore une aiguière de cristal de roche qui a appartenu au même monastère, où Suger l'avait déposée. Ce dernier objet est tout semblable pour la forme, la matière, le style de son ornementation, à un vase conservé au trésor de Saint-Marc de Venise ; et sur ce dernier, on lit une inscription arabe dont le sens est :

(1) Plusieurs de ces passages ont été extraits des manuscrits par M. Francisque Michel. Voy. *Rech. sur les étoffes de soie, d'or et d'argent* (Paris, 1852, in-4°). — D'autres se trouvent dans les poëmes français édités par M. Guessard.

(2) Voy. Gayangos, trad. de l'*Hist. of the Mohamm. dynasties in Spain*, t. I, p. 286.

Bénédiction de Dieu à l'Imam El Aziz Billah.

inscription qui équivaut à une date, car on sait que le khalife fatimite El Aziz a régné sur l'Egypte et la Sicile de l'an 365 à l'an 386 de l'hégire (975 à 996 de notre ère); et le titre d'*imam* ne peut être donné qu'à un khalife.

Le vase provenant de Saint-Denis, aujourd'hui placé au musée du Louvre, paraît être un présent que Roger Ier, roi de Sicile, avait fait au beau-père de son fils, le comte Thibaut de Champagne, et que ce dernier donna à son tour à l'abbé Suger : « Lagenam quoque præclaram, quam nobis comes Blesensis Theobaldus in eodem vase destinavit, in quo ei Rex Siciliæ illud transmiserat, et aliis, in eodem officio gratanter apposuimus (1). »

Les deux aiguières de cristal possédées par le musée du Louvre et le trésor de Saint-Marc sont des œuvres de l'art sicilien au xe siècle. C'est la beauté de leur exécution et la richesse de leur matière qui avaient porté les religieux de Saint-Denis à attribuer au roi Salomon celui de ces deux vases qu'ils avaient entre les mains.

M. Renier explique et commente un certain nombre d'inscriptions latines qui font connaître le mode d'avancement des centurions dans les légions.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Programme de l'Université de Bonn contenant un travail de M. G. Brambach, intitulé : « *De columnis milliariis ad Rhenum repertis commentarius* (Elberfeld, 1865, in-4°) : « C'est non-seulement un recueil épigraphique exécuté avec soin, c'est aussi un savant travail de géographie historique ; »

2° *Sur les noms des céréales chez les anciens et en particulier chez les Arabes*, par M. Clément Mullet (Extrait du *Journal asiatique*) ;

3° *L'Institut*, 2e section, no d'août 1865.

(1) *Rec. des Histor. de France*, t. XII, p. 102. — Felibien, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, p. 187 des preuves.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 1er.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas fait hommage, au nom de cette Compagnie, du volume de ses *Mémoires* pour l'année 1864.

M. de Wailly a la parole pour une communication. Il donne lecture d'une lettre de M. Paul Meyer, qui vient de découvrir au *British Museum* un manuscrit contenant la traduction française par J. de Vignay d'une chronique attribuée par le traducteur à un auteur qu'il nomme Primat, et qu'il qualifie de continuateur de Vincent de Beauvais. Mais les extraits transcrits par M. Meyer prouvent que le texte de ce Primat offre des rapports évidents avec celui des *Chroniques de Saint-Denis*, et il n'est pas douteux que ce ne soit le même écrivain, dont l'abbé Lebeuf signala le premier l'existence d'après le manuscrit de ces Chroniques qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Primat y est nommé dans les vers que l'abbé de Saint-Denis adresse au roi de France, en qualité d'auteur ou peut-être de copiste du texte français des Chroniques de Saint-Denis contenues dans ce volume. La découverte de M. Meyer prouve que Primat n'était pas un simple copiste, et que, s'il a été chargé de traduire en français une portion quelconque des textes d'origine diverse dont se composent les Chroniques de Saint-Denis, il a aussi rédigé en latin une chronique sur le règne de saint Louis, dont il était le contemporain. M. de Wailly donne, à cette occasion, lecture d'un passage relatif aux derniers moments de saint Louis, où l'on trouve des détails complétement inconnus et d'un grand intérêt. Il ajoute que le chapitre XLVI de la traduction de J. de Vignay aurait pu être invoqué dans la célèbre discussion relative au cœur de saint Louis : il résulte en effet de la rubrique de ce chapitre, contenue dans les extraits faits par M. Meyer, que le cœur et les entrailles

du saint roi furent enterrés à l'abbaye de Montréal en Sicile, conformément au témoignage de Geoffroy de Beaulieu. Mais il faudrait avoir sous les yeux le texte même du chapitre pour savoir de quelle source dérive ce texte qui pourrait être étranger à Primat. — En résumé, M. Paul Meyer, à qui l'on doit déjà la découverte des *Chroniques* de Jean Le Bel, vient de rendre un nouveau service à notre histoire littéraire en révélant l'existence de la traduction de J. de Vignay, laquelle répandra un nouveau jour sur l'origine des Chroniques de Saint-Denis, en même temps qu'elle fournit des textes inédits du plus haut intérêt.

M. de Wailly remplace au fauteuil de la présidence M. Egger, qui a la parole pour une communication.

M. Egger expose devant l'Académie quelques considérations sur la critique des textes, et lui soumet un certain nombre de corrections qu'il croit pouvoir apporter au texte de Denys d'Halicarnasse. Ces corrections s'appliquent surtout à la partie des ouvrages de cet auteur la plus maltraitée par les copistes, la plus négligée des éditeurs modernes, c'est-à-dire aux *Mémoires sur les anciens écrivains de la Grèce*. Il rappelle, sur ce sujet, les *Observations* publiées par Capperonnier dans le tome XXIV des *Mémoires de l'Académie*, et exprime le désir de voir se renouer, au sein de la Compagnie, la tradition des travaux si utiles à la saine intelligence des œuvres de l'antiquité classique.

Nous ne pouvons donner ici qu'une indication sommaire des corrections proposées par M. Egger, des rapprochements et des raisonnements sur lesquels il les appuie.

« *Jugement sur Hérodote et Thucydide*, t. III, p. 318-319, éd. Gros : Τῇ μὲν ἀκριβείᾳ τῶν ὀνομάτων ἐν οἷς ἑκάτεροι προῄρηνται διαλόγοις ἀποσώζουσι τὸ ἴδιον. Au lieu de οἷς—διαλόγοις, qui n'offre aucun sens raisonnable (bien qu'Hermogène, t. III, p. 398, des *Rhetores græci* de Walz, signale dans Thucydide le mérite de *quelques dialogues*), il faut lire αἷς—διαλέκτοις. Cela est pleinement confirmé par un texte de Denys sur le même sujet, chap. III de la *Lettre à Pompée*, t. II, p. 110, éd. Gros... : ἡ καθαρὰ τοῖς ὀνόμασι καὶ τὸν ἑλληνικὸν χαρακτῆρα σώζουσα διάλεκτος. Ταύτην ἀκριβοῦσιν ἀμφότεροι. Ἡρόδοτός τε γὰρ τῆς Ἰάδος ἄριστος κανών, Θουκυδίδης τε τῆς Ἀτθίδος.

» Ce même chapitre offre une lacune qu'il est assez facile de combler. Enumérant les qualités du style, Denys mentionne d'abord la pureté, dont Hérodote et Thucydide sont des modèles, l'un pour le dialecte ionien, l'autre pour l'attique. Puis, il passe à une *troisième* qualité, la précision. La lacune est évidente. Comment la remplir? Sylburg seul s'y est essayé en insérant τὸ κυρίαις καὶ κοιναῖς λέξεσι χρῆσθαι, d'après deux passages du mémoire sur Lysias et du mémoire sur Isocrate. Krüger (*Dionysii Halic. historiographica*, p. 40) approuve, un peu légèrement, cette restitution, que M. Gros n'ose pas admettre dans le texte. Il y en a une plus sûre, que Denys nous fournit lui-même, au chap. 23 de son *Jugement sur Thucydide*, lorsqu'il dit que les anciens logographes possèdent tous les trois qualités essentielles du style : la pureté (καθαρὰ λέξις), la clarté (σαφής), la précision (σύντομος). Ce n'est pas assez pour nous permettre de restituer ici les termes dont a pu se servir Denys; mais on ne doutera pas que la seconde qualité qu'il signalait ne fût la σαφήνεια. Au reste, cela ressort encore de la phrase qui suit l'observation relative à la συντομία, et dont le sens, un peu obscur (à cause du verbe ἐξεταζόμενον), paraît être : « on pourrait dire aussi que la brièveté rapprochée de la clarté donne de l'agrément au style, mais que, sans la clarté, elle le rend pénible. » Cette observation se réfère évidemment au passage où il a été question de la σαφήνεια, et c'est ce passage même qui a disparu des manuscrits.

» Au contraire, c'est par l'intrusion de deux mots que pèche le passage suivant.

« *Jugement sur Lysias*, c. 3, t. I, p. 25 (Gros). A propos des prédécesseurs de Lysias, on lit : ὡς δὲ τἀληθὲς ἔχειει, ὁ καὶ παλαιότερον ἀεί τι θαυμαζόμενος, Θουκυδίδης τοὔνομα, δαιμονιώτατος τῶν συγγραφέων, — ποιητικῇ κατασκευῇ χρησάμενος, ἐν πολλοῖς ἐξήλλαξε τὴν ἑρμηνείαν εἰς ὄγκον ἅμα καὶ κόσμον ὀνομάτων ἀηθέστερον. En cet endroit, où la collation des manuscrits dans l'édition de M. Gros ne nous offre que la variante : Mss. A. et B. ὁ παλαιότερον αἰεί τι θαυμαζομένη, il y a deux traces de corruption : 1° Ἀεί τι qui me paraît provenir de λείπει, indice d'une lacune dans quelque manuscrit en lettres onciales comme sont ceux d'Herculanum, AEITI—AEIΠI, conjecture qui devient très-

vraisemblable, si de λείπει ainsi restitué on rapproche 2° τοὔνομα, qui est un pléonasme étrange à propos d'un écrivain aussi célèbre que l'était Thucydide. En effet, qui sait si cela ne vient pas d'une note en deux mots à la marge? λείπει τοὔνομα, où l'on faisait remarquer que Denys (ou son copiste) avait, en ce passage, *omis le nom* de Thucydide, nom que nous offrent, au contraire, les manuscrits parvenus jusqu'à nous. La chose serait d'autant plus naturelle que, dans la phrase qui précède immédiatement, Denys s'appuie sur l'autorité de l'*historien* Timée; il se trouvait donc avoir désigné assez bien, dans l'école attique, le célèbre Thucydide, même sans le nommer.

» *Ibid.* dans le chapitre 3, il y a trois corrections à faire, qui semblent se justifier par leur évidence même. Le texte devient clair en lisant : Ὥστε τὴν σαφήνειαν αὐτοῦ ζηλοῦν ἄξιον, ᾗ μάλιστα (insérer ici ἢ) οὐδενὸς ἧττον τῶν ἄλλων ἀποδείκνυται Λυσίας χρώμενος· καὶ μὴν τό γε βραχέως ἐκφέρειν τὰ νοήματα μετὰ τοῦ σαφοῦς (χαλεποῦ τοῦ πράγματος ὄντος φύσει, τοῦ συναγαγεῖν ἄμφω ταῦτα καὶ κεράσαι μετρίως), ὥστε οὐδὲν τοῖς διὰ χειρὸς ἔχουσι τὸν ἄνδρα οὔτε ἀκυρολογίας οὔτε ἀσαφείας δόξαν λαβεῖν. A la dernière ligne de ce passage, je crois aussi que Taylor avait raison de lire ἀκαιρολογίας, le *bavardage*, opposé à la *brièveté*, au lieu de « l'impropriété des termes, » qui n'a rien à faire ici. Conjecture ou leçon des manuscrits, M. Gros a tort de rejeter cette variante. Toutefois j'avoue que la mention des κύρια ὀνόματα, qui précède dans le texte de Denys, a pu tromper le traducteur français.

» Autre altération non moins grave dans ces mots du chap. 3 du *Jugement sur Lysias* (t. 1, p. 26, Gros) : Ἔγγιστα δ' αὐτῆς (τῆς προαιρέσεως μετὰ Λυσίαν ἥψατο τῶν πρεσβυτέρων νέος ἐπακμάσας Ἰσοκράτης, phrase inintelligible, où M. Gros, d'après les manuscrits A et B et d'après Taylor, propose de lire τῶν πρεσβυτέρων νέοις ἐπακμάσας. Cette dernière variante améliore déjà le texte; mais elle ne suffit pas pour lui rendre son intégrité. Il faut encore lire πρεσβυτέρῳ, au lieu de πρεσβυτέρων, et supprimer τῶν qui, probablement, s'est introduit là par suite de la mauvaise leçon πρεσβυτέρων. Celle-ci, d'ailleurs, vient sans doute de la confusion, si fréquente dans les manuscrits, du ν final avec l'ι final. Ainsi restitué, le texte veut dire que celui

qui approcha le plus de cette méthode de style fut Isocrate, « voisin par sa jeunesse de la vieillesse de Lysias. » En effet, Denys place ailleurs la naissance d'Isocrate vingt-deux ans après celle de Lysias, distance qui est conforme encore aux données chronologiques du *Phèdre* de Platon. Quant au tour même de la phrase de Denys, rétablie comme on vient de le voir, comparez Denys, *Lettre à Pompée*, c. 1, t. II, p. 69 (Gros) : οἱ δὲ λίαν ὕστερον ἐπακμάσαντες... *Ibid.*, c. 4, p. 114, Ξενοφῶν δὲ καὶ Φίλιστος οἱ τούτοις ἐπακμάσαντες, *Sur les orateurs anciens*, c. 4 de l'Introd., t. I, p. 13 (Gros) : Τρεῖς μὲν ἐκ τῶν πρεσβυτέρων, τρεῖς δ' ἐκ τῶν ἐπακμασάντων τούτοις, Suidas, au mot Μάγνης·... ἐπιβάλλει δ' Ἐπιχάρμῳ νέος πρεσβύτῃ, *Id.*, au mot Φιλόχορος... ὡς ἐπιβαλεῖν πρεσβύτῃ (Φιλοχόρῳ) νέον ὄντα Ἐρατοσθένη.

» *Du Jugement sur Lysias*, c. 11, p. 45, t. I (Gros) : Denys, énumérant les qualités caractéristiques du style de Lysias, insiste sur la *grâce*, qui en est comme le signe distinctif, et avec sa confiance habituelle dans le critérium purement littéraire pour résoudre les questions d'authenticité, il déclare que, si la grâce caractérise un discours sur lequel hésitent les critiques, il n'hésitera pas, quant à lui, à le tenir pour authentique : τῆς Λυσίου ψυχῆς αὐτὴν τίθεμαι καὶ οὐδὲν ἔτι πορρωτέρω ταύτης σκοπεῖν ἀξιῶ. Il a dit ailleurs (*Ibid.* c. 11, p. 46 et 49) : τὴν εὐστομίαν τῆς Λυσιακῆς λέξεως, et τὸ Λυσιακὸν στόμα. Mais il y a loin de cette hardiesse à Λυσίου ψυχή, que Reiske élude et que M. Gros traduit par *production de Lysias*, comme s'il avait lu τέχνη au lieu de ψυχή. C'est, en effet, τέχνη qu'il faut lire, non-seulement parce que ce mot est employé par Denys (*Sur Démosthène*, c. 50), pour désigner l'œuvre d'un *artiste*, mais parce que τέχνη et ψυχή (ajoutez-y τύχη) sont des mots fréquemment confondus par les copistes (voir les *Novæ Lectiones* de Cobet, p. 74).

» Ce même chapitre 50 du *Jugement sur Démosthène* offre plusieurs altérations faciles à corriger dans le texte et dans la traduction de M. Gros. D'abord : χρήσομαι δ' εἰκόνι φανερᾷ τῆς σαφηνείας ἐν ἑκάστοις σώμασι τῶν ἀνθρώπων, où M. Gros traduit : « Pour plus de clarté je me servirai d'une comparaison tirée des objets sensibles, » suivant, sans en rien dire, la correction évidemment certaine de Reiske : ἕνεκα τοῖς au lieu de ἐν ἑκάστοις. Plus bas, en un passage où l'auteur parle de la difficulté de distinguer la main des divers ar-

tistes, si l'on ne s'y est préparé par beaucoup de comparaisons attentives : οὐκ ἂν εὐπετῶς αὐτὰς διαγνοῖεν καὶ οὐκ ἂν ἔχοιεν εἰπεῖν βεβαίως ὅτι τῇ φήμῃ παραλαβόντες τουτὶ μέν ἐστι Πολυκλείτου τὸ ἔργον, τουτὶ δὲ Φειδίου, etc., ni Reiske, ni M. Gros ne songent qu'il suffit de lire ὅτι μὴ au lieu de ὅτι τῇ pour avoir le vrai sens où nous conduit l'ensemble du raisonnement : « Ils ne pourraient facilement » les distinguer ni dire, *autrement que* sur la foi de la tradition, » que telle œuvre est de Polyclète, telle autre de Phidias, etc. » Plus bas (t. III, p. 266, éd. Gros), en un passage où l'auteur explique que le vrai style oratoire doit renfermer certains rhythmes, mais des rhythmes insensibles (ἀδήλους), les mots ὥστε μηδ' ἡμῖν δεῖν ὅτι ἐστὶ μέτρα n'offrent aucun sens, quoique M. Gros traduise : « Qu'on » ne peut dire s'il y existe véritablement une cadence déter- » minée. » Reiske n'est guère plus heureux quand il propose de lire : ὥστε μηδ' ἡμᾶς νοεῖν ὅτι ἐστὶ μέτρα. Je ne doute pas qu'il ne soit plus simple de corriger ainsi : ὥστε μηδ' ἡμῖν ἰδεῖν εἶναι ὅτι ἐστὶ μέτρα. On comprendra sans peine que la similitude des syllabes EIN dans IΔEIN et dans EINAI ait produit l'altération qu'il s'agissait de faire disparaître. »

M. Edmond Le Blant est admis à lire un fragment de l'Introduction de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Il traite dans ce fragment du rapport que présente, aux VIe et VIIe siècles, le système des dates épigraphiques avec les divisions politiques du sol. Nos inscriptions présentent alors deux sortes de mentions chronologiques : dates par les consuls, dates par les rois barbares. Celles-ci se trouvent exclusivement dans le royaume des Francs, tandis que les autres sont renfermées dans les limites de la Bourgogne et de la Wisigothie. M. Le Blant fait observer que cette différence si nettement tranchée est en rapport avec l'attitude prise vis-à-vis des Romains par les Barbares qui se sont partagé la Gaule. Les Bourguignons se reconnaissent les sujets de l'Empire; ils traitent avec douceur les anciens maîtres du sol qu'ils occupent; seule entre toutes les lois barbares, la leur est datée par les consuls, de même que les édits de Rome, de Ravenne et de Constantinople. Leur défaite par les Francs, en 534, et la conquête de leur pays ne leur enlevant pas leur loi nationale et une apparence d'au-

tonomie, ils restent fidèles aux coutumes romaines, continuent leur ancien usage de dater par les consulats et gardent jusqu'en 628 cette façon de faire dont on ne trouve plus à Rome de traces après 565. Leurs vainqueurs et maîtres, les Francs, qui se proclament libres et traitent en égaux les empereurs, bannissent en même temps de leurs inscriptions les dates consulaires et n'y mentionnent que les années des règnes de leurs rois. Chez les Wisigoths, qui suivent le même système, pour les inscriptions comme pour les lois, on trouve pourtant, en 527, un marbre funéraire, où l'année est exceptionnellement indiquée par le nom du consul. Cette manière de dater tout éphémère et qui disparaît dès le règne de Theudis constitue une anomalie dont il faut rechercher la cause. La mention du consul de 527 correspond précisément à l'époque où le grand Théodoric, sous le patronage duquel régnait le prince wisigoth, avait relevé les vieilles institutions romaines. M. Le Blant propose, en conséquence, de voir dans l'usage suivi par les Barbares d'inscrire dans les mentions chronologiques les noms des consuls ou ceux des rois, une marque de la nature de leurs relations avec l'Empire. Il ajoute que, dans l'état actuel des découvertes, aucune mention consulaire ne s'étant encore rencontrée chez les Francs, les inscriptions trouvées vers les limites si peu certaines de ce peuple et de la Bourgogne semblent pouvoir permettre d'attribuer, suivant la forme de leurs dates, aux Francs ou aux Bourguignons la portion du sol d'où elles seront sorties. Les différences qu'offrent les inscriptions dans les mentions chronologiques ne se retrouvent pas dans les conciles qui, même dans le pays des Francs, où l'on date par les rois, notent les années par les consuls. M. Le Blant rappelle à ce sujet que le clergé au sein des pays barbares vivait néanmoins de sa vie propre, se recrutant surtout parmi les hommes de la race vaincue, se plaçant sous l'égide de la loi romaine, et ne tenant point compte des divisions politiques que subissait le sol. Sa manière de dater paraît donc en rapport avec l'ensemble de ses coutumes. « Les marbres païens, dit M. Le Blant en achevant sa lecture, sont merveilleusement riches en titres officiels, en noms de lieux, de princes, de guerriers, de magistrats. On sait quels renseignements féconds ils

ont fournis jusqu'à cette heure, comment d'importantes questions de géographie et d'histoire ont été éclairées par d'illustres interprètes de ces monuments ; un pas semblable reste à faire par les ressources de l'épigraphie chrétienne, si muette au contraire sur les choses d'ici-bas. Je m'estimerais heureux que l'Académie voulût bien accepter la note que je viens de lire comme un résultat obtenu dans cette voie. »

M. Delisle donne lecture d'un mémoire ms. de M. Abel Desjardins intitulé *L'Amiral à Blois*, 1571.

ANALYSE.

Ce travail, qui fait suite au mémoire sur la paix de Saint-Germain résumé ci-dessus (p. 128-131), contient l'historique d'une nouvelle tentative des mêmes négociateurs Petrucci, Fregose et Téligny pour rendre le calme à la France épuisée en ménageant un rapprochement sincère et une entente cordiale entre les partis, seul moyen, en effet, d'empêcher que le traité de Saint-Germain ne demeurât à l'état de lettre-morte. Bien que cette tentative ait échoué par la faute uniquement de Catherine de Médicis, M. Desjardins persiste dans sa thèse première qu'on a eu tort de ne voir dans la conduite de la cour, durant les années qui ont précédé la Saint-Barthélemy, qu'hypocrisie, trahison et calculs odieux. Il établit que la démarche de Coligny, se rendant à Blois, en 1571, avec une faible escorte, était toute spontanée, qu'il y venait, non pas attiré par un stratagème, mais avec la conscience que, dans cette œuvre généreuse de pacification, c'était à lui de faire juqu'au bout les avances, et la tête pleine d'ailleurs de grands projets. Il comptait, après avoir assuré l'exécution de l'édit de paix, entamer au sein du conseil la grave question des finances et proposer un système qui permettrait d'acquitter en trois ans la dette de l'État, sans toucher aux biens de l'église et sans trop charger le peuple ; il songeait aussi à préparer la fusion des deux églises, et à cette fin n'était pas éloigné d'admettre la *confession*, *l'intercession des saints*, invoqués sous une forme générale, *la messe* même, à la condition qu'on n'en célébrerait qu'une seule dans chaque

église et que, toujours et partout, elle serait absolument gratuite; il entendait que la plupart des églises fussent constituées en collégiales, voyant dans cette organisation une garantie d'ordre et de moralité, et voulait enfin que les prêtres fussent pris au sein de la noblesse et qu'ils possédassent au moins un modeste patrimoine qui leur assurât une sorte d'indépendance. C'est aux dépêches de Petrucci que M. Desjardins doit la découverte de ce projet de conciliation « émané d'un grand esprit et bien digne, à ce titre, de tout l'intérêt de l'historien. » Moins heureux que Frégose, qui pour prix de ses services avait été créé gentilhomme de la chambre du roi, avec pension de 5,000 livres et promesse d'un gouvernement, Petrucci, après cette généreuse tentative de rapprochement, dont il avait eu la première idée, se vit accuser, lui commandeur de Malte, d'avoir trahi les intérêts de sa religion et compromis son maître dans une alliance étroite avec les protestants; et bientôt, abreuvé de dégoûts et d'ennuis, il n'aspira plus qu'à être relevé de son ingrate mission et à pouvoir se réfugier à Rome près de son patron le cardinal de Médicis.

M. Naudet présente à l'Académie, au nom de M. Renmann, attaché à la légation d'Italie, un ouvrage de M. le commandeur Negri, chef de la direction des consulats au ministère des affaires étrangères d'Italie; cet ouvrage est intitulé : *La storia antica restituta a verità e raffrontata alla moderna* (Turin, 1865, 8°). « C'est le résumé des leçons faites autrefois par M. le commandeur Negri à l'Université de Padoue, aux anciens élèves de laquelle il est dédié. On y chercherait vainement des études originales de nature à faire avancer la science; mais on y trouvera une exposition très-claire et très-bien écrite des derniers résultats obtenus par la critique dans l'examen des différentes périodes historiques que l'auteur a embrassées. »

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, M. Tuetey, archiviste aux archives de l'Empire, les deux ouvrages suivants : 1° *Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard* (Montb., 1865, in-8°), : « cet ouvrage avait été présenté en manuscrit au concours des Antiquités nationales, en 1864, et y avait obtenu une mention honorable. L'auteur l'a revu avec soin, avant de le faire imprimer, et l'a complété par de nouvelles recherches. C'est un travail très-intéressant pour l'histoire de la Franche-Comté et pour l'his-

toire municipale non-seulement de cette province, mais de la France entière au moyen-âge ; »

2° *Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France, publié pour la première fois d'après le manuscrit original déposé à la Bibliothèque impériale* (Paris, 1865, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*) : « inventaire très-important à tous égards, mais où on lira surtout avec intérêt le catalogue détaillé des livres que Charlotte de Savoie possédait au moment où elle mourut, en 1483. »

Sont offerts encore à l'Académie :

1° *The foundations of history : a series of first things*, by Schieffelin (New-York, 1865, in-8°) ;

2° *Notice sur quelques vases peints de la collection de M. Alex. Castellani*, par le baron DE WITTE (Paris, 1865, in-8°) ;

3° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* : n° 36 (août 1865) ;

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* : Année 1865, nos 1 et 2.

Séance du vendredi 8.

Lecture de la correspondance.

M. A. Devoulx envoie à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France, deux exemplaires de l'ouvrage dont le titre suit : *Les Archives du consulat de France à Alger* (Alger, 1865, in-8°).

M. Ch. Lagarde, régent d'histoire au collége de Béziers, adresse pour le même concours, en double exemplaire, l'ouvrage suivant : *Chronique de maître Guillaume de Puylaurens sur la guerre contre les Albigeois* (1202-1272), avec une introduction et des notes (Béziers, 1864, in-12).

Renvoi de ces deux ouvrages à la future commission.

M. EGGER a la parole pour une communication.

Il expose quelques considérations générales sur le texte des tragiques grecs, sur celui d'Euripide en particulier. Il rappelle les diverses altérations que ce texte a pu subir soit par la main des copistes, soit par celle des acteurs, soit même par celle des fils ou parents de l'auteur, chargés de préparer après sa mort la re-

présentation d'une tragédie demeurée quelquefois inachevée. Plusieurs de ces changements, accidentels ou arbitraires, sont aujourd'hui à peu près irréparables. Il semble cependant que la critique ne doive pas désespérer de réduire le nombre des fausses leçons qui défigurent encore, en certains endroits, le texte des meilleures tragédies d'Euripide. Par exemple, le récit final de l'*Iphigénie à Aulis* a paru depuis longtemps indigne d'Euripide, parce qu'il renferme beaucoup de fautes contre l'atticisme et contre la métrique. Un habile philologue, M. Th. Fix, dans l'édition classique qu'il a donnée de cette tragédie, en 1843 (avec la collaboration de feu M. Le Bas), hésite beaucoup à reconnaître la main d'Euripide dans un morceau si imparfait. Sans discuter ici les raisons assez graves que l'on a de croire qu'il a existé deux rédactions ou récensions anciennes de l'*Iphigénie à Aulis*, M. Egger se propose seulement d'apporter après M. Cobet (*Novæ Lectiones*, p. 211-212) au texte dont il s'agit quelques corrections qui diminuent notablement le nombre des vers vicieux, où les philologues ont vu jusqu'ici le témoignage d'un ancienne et grossière interpolation.

« Le vers 1552, d'après la leçon des manuscrits

Ἔλεξε δ'· ὦ Διὸς Ἄρτεμις θηροκτόνε

offre un anapeste au troisième pied. Mais si on lit Δῖ' Ἄρτεμις, en supposant que Δῖα (féminin de Δῖος, *divin*), sans élision, s'est confondu avec ΔιΟC par le rapprochement de l'O et du C final, on obtient, avec un sens très-raisonnable, un spondée au troisième pied où l'anapeste était irrégulier.

« Le vers 1565

Βοᾷ δ' ἱερεύς, ἅπας δ' ἐπήχησε στρατός,

avec un anapeste, au lieu de l'ïambe, au second pied, est inadmissible ; mais si on lisait :

Βοᾷ δὲ Κάλχας, πᾶς δ' ἐπήχησε στρατός,

on aurait un vers supportable, à l'aide de deux corrections bien

faciles. Il suffit pour cela de remarquer que le nom de Κάλχας, leçon primitive, appelait naturellement la glose interlinéaire ἱερεύς (mot qui désigne Calchas, au v. 1560), que l'étourderie d'un copiste lui aura substituée. La leçon ἅπας pour πᾶς a suivi, comme conséquence naturelle, la première altération.

« Le vers 1571

ἧς αἵματι βωμὸς ἐραίνετ' ἄρδην τῆς θεοῦ,

tout à fait inadmissible avec ses deux anapestes, au second et au troisième pied, offre cette singularité, qu'en faisant passer la phrase du passif à l'actif, sans rien changer au sens,

ἧς αἷμα βωμὸν ἔραινεν ἄρδην τῆς θεοῦ,

on supprimerait au moins la première et la plus considérable des fautes qui le défigurent. Or la substitution du tour par le passif au tour par l'actif n'est-elle pas une de ces inadvertances d'autant plus faciles à comprendre qu'on supposera un copiste plus ancien et plus familier avec la langue grecque (1)?

« Au vers 1575, ἔλαφον, tribraque au 4e pied, est justement condamné par la métrique. Mais n'a-t-il pas pour synonyme νέβρον, qui, placé au 6e pied, nous permet de constituer un vers, sinon élégant, du moins correct ?

προὔθηκε βωμίαν ὀρειδρόμον νέβρον.

« Le vers 1578 est doublement fautif :

Ἡδέως τε τοῦτ' ἐδέξατο καὶ πλοῦν οὔριον

avec un amphimacre au premier pied et un anapeste au quatrième. Mais ΗΔΕΩC, écrit en majuscules, met aussitôt sur la

(1) « M. Alexandre, dit M. Egger, me suggère une correction plus hardie peut-être, à l'aide de laquelle le vers devient correct, sinon élégant :

ἧς αἷμα βωμὸν ῥανθὲν ἧρδε τῆς θεοῦ. »

voie d'une restitution qui paraît certaine. ΙΛΕΩC, précédé surtout du signe archaïque de l'esprit rude Ͱ (ἵλεως), ressemble singulièrement à ἡδέως qui l'a remplacé dans les manuscrits. Il exprime d'ailleurs beaucoup mieux le sentiment avec lequel le poëte suppose que la déesse accueille l'offrande des Grecs. Il suffit maintenant d'écrire ἐδέξατο τοῦτο pour faire passer du quatrième pied au troisième l'anapeste qui gênait la mesure. Si l'on n'a pas ainsi un vers élégant, on a du moins un vers supportable. On le rendra meilleur encore en substituant à τοῦτο le féminin αὐτὴν, qui rappellerait ταύτην employé deux vers plus haut par l'auteur, et qui permettrait d'élider la dernière voyelle d'ἐδέξατο.

« Un autre procédé, très-hardi en apparence, mais souvent appliqué avec succès par les critiques, le recours aux Lexiques des grammairiens grecs, nous aide à corriger le vers 1581,

πᾶς.... ναυβάτης
χωρεῖ τε πρὸς ναῦν· ὡς ἡμέρᾳ τῇδε δεῖ
λιπόντας κ. τ. ε. διαπερᾶν,

dont le dernier hémistiche ne peut être scandé d'une façon raisonnable. Hésychius, qui nous a conservé la vraie leçon d'une foule d'expressions des tragiques, explique αὐτῆμαρ par la périphrase ἐν αὐτῇ τῇ ἡμέρᾳ : or, en lisant, après ὡς, ἂν αὐτῆμαρ δέον, on obtient, avec un tour de phrase très-correct, ὡς ἂν δέον pour ὡς δέοντος ἂν, l'ïambe du 4ᵉ pied nécessaire pour la mesure.

« Ces divers changements ramènent, comme on le voit, à une forme très-admissible bien des vers qui comptaient jusqu'ici parmi les preuves alléguées par les éditeurs d'Euripide pour appuyer l'hypothèse d'une interpolation, dont on ne peut d'ailleurs assigner ni la date ni l'origine. Qui sait si de nouvelles conjectures ne diminueront pas encore le nombre de ces preuves ? »

M. Edmond Le Blant lit un nouvel extrait de l'introduction de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*.

« La répartition des marbres chrétiens sur le sol de l'ancienne Gaule présente, dit-il, d'utiles enseignements. Elle peut être invoquée au sujet du célèbre débat sur l'époque de l'introduc-

tion du christianisme dans notre pays. Deux systèmes, on le sait, sont en présence. Suivant Sulpice Sévère et d'autres, la religion chrétienne s'y serait répandue tardivement. Suivant des traditions, dont quelques-unes sont d'origine ancienne, presque toutes nos églises dateraient d'une époque très-reculée, notre pays ayant été converti à la foi chrétienne par les disciples de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément. L'aspect de la carte épigraphique de la Gaule chrétienne se prête mal à cette dernière donnée : ici les inscriptions sont antiques, ailleurs elles appartiennent à une basse époque ; sur quelques points on les trouve en grand nombre, sur d'autres elles sont rares ou manquent absolument. Leur répartition est, au contraire, d'accord avec ce que nous apprend l'histoire, lorsqu'elle nous montre les *chrétientés* se formant d'abord dans le bassin du Rhône, saint Martin convertissant à grand'peine, à la fin du IVe siècle, les provinces du centre, et les missions sans nombre accomplies, du Ve au VIIIe siècle, par les apôtres dans le nord et le nord-est. Les grands traits de notre carte épigraphique répondent en effet à toutes ces données. Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la 1re Lyonnaise, la Viennoise surtout, présentent les monuments les plus anciens, les plus nombreux, et, parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des lieux voisins de la mer, Marseille, Aubagne, Arles, c'est-à-dire aux cités que durent parcourir tout d'abord les ouvriers évangéliques. L'antiquité, le nombre font en même temps défaut dans le centre, où la foi ne se développa qu'en second lieu, et l'itinéraire des missions tardives, dont nos provinces du nord furent le théâtre, donne pour ainsi dire l'exacte contre-partie de notre carte, si peu remplie dans ces contrées. Pour le sud-ouest, de même si pauvre en inscriptions chrétiennes, il importe de noter qu'au Ve siècle, d'après les *Vies des Saints*, un évêque d'Auch, Orientius, aurait eu, comme les apôtres du Nord, à convertir des populations, à renverser des temples et des idoles, et qu'un disciple de saint Martin fut tué, vers le même temps, par les païens de Brives. Une série d'autres monuments laissés par les premiers fidèles, leurs sarcophages ornés de symboles et de figures appor-

tent un même résultat, en confirmant au double point de vue de l'antiquité et de la richesse la haute prépondérance de la Viennoise. Ces détails et d'autres encore, que M. Le Blant signale, lui semblent accuser l'existence d'un lien réel entre les faits de l'histoire et les monuments matériels du christianisme antique. Une autre circonstance le confirme dans cette pensée. Une anomalie remarquable se présente pour les marbres de Trèves. A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, partout enfin où l'on trouve en quelque nombre les inscriptions contemporaines des premiers empereurs chrétiens, les marbres des temps mérovingiens leur succèdent. Il en est autrement à Trèves, où l'épigraphie du VIe et du VIIe siècle n'est point représentée. Si l'on en juge par leurs caractères chronologiques, les monuments chrétiens de cette ville s'arrêteraient vers le dernier quart du Ve siècle, et c'est à ce moment qu'elle tomba, pour ne plus se relever, sous les coups des Francs qui l'occupèrent. L'histoire nous dit ce qu'en firent ces idolâtres, comment un paganisme barbare s'y établit, comment les églises furent détruites, et le trouble qu'on remarque alors dans les listes épiscopales de Trèves semble attester ce que souffrit le christianisme. Si les épitaphes chrétiennes font défaut à ce moment à Trèves, c'est sans doute parce que les fidèles se sont enfuis devant les Barbares. Entre plusieurs preuves de leur dispersion, M. Le Blant produit l'inscription tumulaire retrouvée dans la 1re Lyonnaise de l'évêque trévirois Jamlychus, qui fut témoin de l'invasion. Il rappelle encore que, d'après le moine Jonas, saint Colomban et ses compagnons vinrent dans le nord-est de la Gaule pour relever le christianisme qu'avait presque détruit la présence des Barbares. — Devant ces preuves de l'accord des marbres écrits avec les faits de l'histoire, M. Le Blant conclut que la carte d'épigraphie chrétienne qu'il joint à son ouvrage est un élément digne de prendre place parmi ceux que l'on a fait valoir en étudiant nos origines chrétiennes.

M. le Président offre les ouvrages suivants :

1° *Lettre à* M. Egger *sur divers passages de l'Aulularia*, par M. Benoist, professeur au lycée de Marseille (Lyon, 1865, in-8°) ;

2° *Le duc de Clermont-Tonnerre traducteur et commentateur des œuvres d'Isocrate*, par M. EGGER (Paris, 1865, in-8°; extrait du *Correspondant*).

Sont en outre adressés à l'Académie :

1° *Les origines féodales dans les Alpes occidentales*, par Léon Ménabréa (Turin, 1865, in-4°) : ouvrage posthume publié par l'Académie royale des sciences de Turin et offert par M. le lieutenant-général Ménabréa au nom de la famille de l'auteur;

2° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France* : 1865, 1er trimestre;

3° *Revue archéologique* : n° de septembre 1865;

4° *Annales de philosophie chrétienne* : n° d'août 1865;

5° *Annales de la propagation de la foi* : n° de septembre 1865.

Séance du vendredi 15.

Pas de correspondance.

M. HAURÉAU, inscrit pour une simple communication, commence, sur le vœu de l'Académie, la lecture, à titre de mémoire, d'un travail intitulé : *L'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne*.

M. le VICE-PRÉSIDENT lit pour M. Abel Desjardins, absent, un troisième Mémoire, en communication, ayant pour titre : *Les Mariages*, 1571-72.

ANALYSE.

Tout le monde sait qu'après la paix de Saint-Germain Catherine de Médicis négocia à la fois le mariage du duc d'Anjou, son fils bien-aimé, avec la reine d'Angleterre Élisabeth, et celui de sa fille, la princesse Marguerite, avec Henri de Navarre; mais à voir comment elle conduisit l'une et l'autre négociation, il est facile de juger qu'elle n'y attachait pas le même intérêt : en ce qui concerne la première, elle s'en tint, on peut dire, aux préliminaires; pour ce qui est de la seconde, au contraire, elle la poursuivit sans trêve ni relâche et avec une sorte de passion. Ni les difficultés qu'offrait cette alliance en elle-même, ni l'opiniâtreté inflexible

de Pie V à refuser les dispenses nécessaires, ni les répugnances instinctives et obstinées de la reine de Navarre, ni le peu de goût que la princesse Marguerite paraît avoir eu pour ce mariage, ni l'espèce de fatalité qui semblait présider à toute cette affaire (retards imprévus causés par l'état de santé du fiancé ; mort subite de sa mère à la veille du mariage, mort naturelle, quoi qu'on en ait dit, car elle faillit tout remettre en question), ne lassèrent ni ne rebutèrent cette âme d'ordinaire si faible et si versatile. Dans aucune autre circonstance de sa vie, Catherine de Médicis n'avait fait preuve d'autant de persévérance et d'obstination. « Quel sentiment l'animait donc? — La conviction, répond M. Desjardins, la conviction peut-être erronée, mais sincère, que la conversion du jeune prince de Navarre suivrait le mariage, et que la ruine du parti huguenot suivrait la conversion. Ainsi l'entendait Petrucci, notre ambassadeur florentin, et nous l'entendons comme lui. Le cours des événements qui, au lendemain des noces (1), amena le massacre de la Saint-Barthélemy, a fait croire à une connexité entre ces deux faits. Cette connexité, nous ne saurions l'admettre. Le mariage de Navarre, non plus que le retour de l'amiral à Blois, n'a, à nos yeux, le caractère d'un guet-apens. Il faut songer que les négociations se sont prolongées pendant un an ; que les Biron, les Nassau, les Lanoue, les Frégose, les Francourt, les Beauvais-Lanocle, c'est-à-dire les hommes les mieux intentionnés et les plus clairvoyants, y ont pris part, et que tous en ont approuvé la conclusion. Le concours extraordinaire des huguenots à Paris, à la fatale époque des noces, n'est pas le résultat des artifices de la reine-mère, qui en fut presque intimidée ; il fut surtout motivé par les mouvements et les opérations militaires dont les Flandres étaient le théâtre, et auxquels l'amiral et les siens se proposaient de prendre part. — Le devoir de l'historien,

(1) « Ce fut le dimanche 18 août que les deux époux furent unis solennellement dans l'église de Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, dont on avait réussi à vaincre les scrupules, en lui faisant croire qu'on avait enfin reçu du nouveau pontife, Grégoire XIII, la fameuse dispense si longtemps et si vainement attendue. »

ajoute en finissant M. Desjardins, est de respecter la justice et la vérité partout et toujours, et de se montrer scrupuleux même à l'égard des personnages qui, comme Catherine de Médicis, ne lui inspirent qu'aversion et mépris. »

M. de Longpérier commence la lecture, en communication, du Mémoire présenté par M. Cotheraux sur la *Chronologie de Thucydide.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Inscriptions géorgiennes et autres*, recueillies par le P. Nersès Sargisian et expliquées par M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (Saint-Pétersbourg, 1864, 1 vol. in-4° avec 4 pl., extrait du t. VIII de la VIIe série des mémoires de cette Académie);

2° *Liste chronologique des édits et ordonnances de l'ancien duché de Bouillon, de* 1240 *à* 1795 (Bruxelles, 1865, 1 vol. in-8°) : hommage de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique;

3° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. III, 3e livraison (1865, 1 vol. in-8°);

4° *Revue orientale*, 5e année, 2e livraison, n° 55.

Séance du vendredi 22.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle du 4 octobre.

M. le maire de la ville de Montbard, par une lettre en date du 16 septembre, informe l'Institut que l'inauguration de la statue de Buffon dans sa ville natale est fixée au 8 octobre. L'administration municipale serait heureuse de la présence des académiciens qui pourraient assister à cette cérémonie.

M. l'abbé Gaetano Cav. Frascarelli, par une lettre arriérée du 16 juillet, fait connaître que depuis plusieurs années il prépare un recueil de toutes les inscriptions françaises, à partir de la fin du XVe siècle, existant dans la capitale du monde chrétien, et sollicite les encouragements de l'Académie en lui proposant la dédicace de son ouvrage. — Il sera répondu à M. l'abbé Frascarelli

que l'Académie, tout en appréciant ce qu'il y a d'honorable pour la France dans le projet de recueil dont il s'occupe, est réduite à l'encourager de ses vœux, ce recueil ne rentrant que d'une manière fort générale dans la sphère de ses travaux. Quant à la dédicace projetée, elle ne saurait se prononcer à cet égard pour un ouvrage dont elle n'a pas eu communication.

Par une lettre, en date du 22 septembre, M. E. de Villefosse, auxiliaire attaché aux travaux historiques de l'Académie, fait connaître que l'état de sa santé l'oblige à donner sa démission de l'emploi qu'il a rempli pendant dix ans. — L'Académie accepte la démission de M. de Villefosse, et renvoie à la commission des travaux littéraires la question de son remplacement selon les formes établies.

M. Jules Lion adresse par une lettre (sans date), pour le concours des antiquités de la France, une notice manuscrite *sur la bataille de Crécy* (39 pages in-4°). — Renvoi à la future commission.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le premier des quatre fascicules dont se composera le tome XVI de la *Gallia christiana* continuée par M. HAURÉAU. Ce fascicule renferme l'histoire de la province ecclésiastique de Vienne, l'histoire de cette église et le commencement de celle de l'église de Grenoble, avec les *instruments* se rapportant à ces deux églises d'une part, et d'autre part à celle de Valence, dont l'histoire suivra.

M. HAURÉAU termine la première lecture de son mémoire, intitulé : « *L'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne.* »

M. DELISLE lit, en communication, quelques observations sur un petit poëme contenu dans le manuscrit latin 8674 de la Bibliothèque impériale. Ce morceau n'a pas été recueilli dans l'édition des œuvres d'Alcuin donnée par Froben, bien qu'il eût été cité par les Bénédictins dans leurs additions au Glossaire de Du Cange, indiqué dans le tome IV du catalogue des MSS. du roi, et publié à la fin de la dissertation de l'abbé Lebeuf sur l'état des sciences au temps de Charlemagne. Ce poëme est adressé à Samuel, archevêque de Sens. M. DELISLE établit que Samuel est le

surnom sous lequel Berneredus, archevêque de Sens et abbé d'Echternach, était connu à l'école du palais. Il explique ensuite les noms de lieux contenus dans la pièce de vers, et qu'il traduit de la manière suivante : *Sennæ*, Sens; — *Sennensis*, de Sens; *Igona*, l'Yonne; — *Sigona*, la Seine; — *Surana*, la Sauer (affluent de la Moselle). Dans les vers dont il s'agit, Alcuin se plaint des privations dont il souffrait sur la frontière de l'Allemagne. Il félicite son ami du genre de vie qu'il peut mener dans le diocèse de Sens.

M. le Président poursuit la lecture du mémoire, en communication, de M. Cotheraux sur la *Chronologie de Thucydide.*

Sont offerts à l'Académie :

1° La 2e partie du tome XXXIX des *Mémoires de la Société des antiquaires de Londres*, in-4°;

2° Le n° 6 (vol. II, 2e série) des *Proceedings* de la même Société, in-8°, avec la liste de ses membres à la date du 23 avril 1864;

3° *De S. Aviti Viennæ episcopi operibus commentarium.* — Thesim facultati litterarum parisiensi proponebat Victor Cucheval, scholæ normalis olim alumnus ad doctoris gradum promovendus (Paris., 1863, in-8°);

4° *Le cabinet historique* : juillet-août 1865.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Boissée, continuateur de l'ouvrage de feu M. Gros, du tome VII de l'*Histoire romaine de Dion Cassius*, traduite en français avec des notes critiques, historiques et le texte en regard (Paris, 1865, 1 vol. in-8°) : M. Boissée y a profité, à partir du livre LIV, de la nouvelle édition publiée à Leipzig (1863-65) par M. Louis Dindorf.

Séance du vendredi 29.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre datée du 27 septembre, M. le maire de la ville du Puy (Haute-Loire), renvoyé devant l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique, la prie de vouloir bien lui accorder pour la bibliothèque de cette ville le complément des douze premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, dont la bi-

bliothèque du Puy aurait déjà obtenu la concession partielle. — Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. Hauréau commence la deuxième lecture de son mémoire intitulé : *L'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne.*

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. le vicomte de Rougé, donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée de Londres par M. Oppert, à la date du 19 septembre, sur les résultats également importants pour l'histoire d'Assyrie et pour celle d'Égypte, au viie siècle avant notre ère, aussi bien que pour la connaissance des mois assyriens, de l'examen auquel il s'est livré de divers monuments appartenant au *British Museum.* M. Oppert, qui veut seulement prendre date devant l'Académie, fera plus tard de ces précieux documents l'objet d'une communication en forme.

M. Brunet de Presle, à cette occasion, annonce qu'il se propose d'entretenir prochainement l'Académie des coïncidences de plus en plus nombreuses et remarquables entre les monuments historiques des Égyptiens et ceux des Assyriens.

M. de Longpérier lit, en communication, une notice sur une inscription composée de douze vers léonins, inscription dont il apporte à l'Académie un *fac-simile* provenant de la collectiou de don Manuel Cano, à Grenade.

Ce texte est formé de caractères de diverses grandeurs liés, ou placés les uns dans les autres de façon à former des groupes de dimensions régulières. En voici la transcription dans laquelle l'orthographe du xiie siècle est conservée :

XPISTI COLE CVLTVM ⁝ SPECTANS MEMORANSQVE SEPVLTVM ⁝
DVM MEMORANDO CAPIS ⁝ QVEM TEGAT ISTE LAPIS ⁝
OCCVRRVNT PVLCRI ⁝ TIBI SCRIPTA LEGENDA SEPVLCRI ⁝
NAM PATET EX TITVLO ⁝ QVIS TEGITVR TVMVLO ⁝
MORIBVS ET VITA ⁝ VERVS FVIT ISRAELITA ⁝
PRESBITER EGREGIVS ⁝ VIR BONVS ATQVE PIVS ⁝
CLARVS STIRPE SATIS ⁝ NOTVSQVE NOTA BONITATIS ⁝
HIC ZAVAAB DICTVS ⁝ CVI MORS ENSIS FVIT ICTVS ⁝

PVLVIS ET OSSA IACENT : TVMVLO QVEM CERNIS HVMATA :
SPIRITVS AD CELOS : MIGRAVIT SORTE BEATA :
SEX TANTVM DEMPTIS : ANNIS DE MILLE DVCENTIS :
INSPICE QVOT RESTANT : ERAM QVEM MANIFESTANT :

Si on retranche, en se conformant au conseil du rédacteur, six années de douze cents, on obtient pour date 1194. Mais il est essentiel de remarquer qu'il s'agit ici d'une année de l'ère d'Espagne qui, excepté pour la Catalogne, fut en usage jusqu'au XIVe siècle. L'inscription appartient donc en réalité à l'année 1156 de Jésus-Christ.

Le personnage pour lequel cette épitaphe a été rédigée était chrétien et prêtre; mais son nom Zavaab indique qu'il était d'origine arabe ou juive. Cela n'a rien d'étonnant pour l'Espagne où le sort des batailles avait une si grande influence sur les professions de foi religieuses. Cependant, qu'on embrassât le christianisme ou l'islamisme, l'usage le plus général était qu'on changeât de nom.

L'épitaphe dit bien, en parlant de Zavaab : *verus fuit israelita*, mais cette expression, empruntée au Nouveau Testament, était tout à fait chrétienne.

Dans l'évangile de saint Jean (c. I, v. 47) on lit :

Εἶδεν Ἰησοῦς τὸν Ναθαναὴλ ἐρχόμενον πρὸς αὐτὸν καὶ λέγει περὶ αὐτοῦ· Ἴδε ἀληθῶς Ἰσραηλίτης ἐν ᾧ δόλος οὐκ ἔστιν.

Et saint Paul, dans son épître aux Romains (IX, 6), s'exprime ainsi : « Non enim omnes qui ex Israel, ii sunt Israelitæ. » Cette assertion de l'apôtre avait une grande portée, et servait de commentaire presque indispensable aux paroles du Christ. On conçoit combien les chrétiens avaient intérêt à se les appliquer.

Au moyen âge, ajoute M. DE LONGPÉRIER, l'expression était consacrée. Si, par exemple, Orderic Vital raconte une bataille gagnée sur les Turks Ortokides par des troupes chrétiennes, il termine ainsi son récit : « Omnipotens Emmanuhel intactæ Virginis filius feliciter suos Israhelitas confortavit, superatis hostibus. »

Dans une inscription, vraisemblablement du XIIe siècle, relevée à Saint-Augustin-lez-Limoges, on lit, exactement comme dans le texte conservé à Grenade :

MORIBVS ET VITA VERVS FVIT ISRAELITA
GAVZBERTVS CVIVS CERNITVR HIC TVMVLVS

et enfin sur un grand fragment de sarcophage en serpentine verte, trouvé à Uzerche et transporté au musée de Limoges, on lit en caractères du XIIe siècle, ou peut-être même du XIe :

MORIBVS E. . . . . . .

tronçon de vers, à ce que suppose M. DE LONGPÉRIER, et d'un vers pareil à celui qui vient d'être déjà signalé deux fois (1).

En 1405, on inscrivait encore sur la tombe d'Étienne, abbé de Sainte-Geneviève :

MORIBVS ET VITA LAVDENDVS VT ISRAELITA.

Revenant à l'épitaphe du prêtre Zavaab, il fait remarquer à la onzième ligne la date ainsi formulée :

SEX TANTVM DEMPTIS ANNIS DE MILLE DVCENTIS.

Il la rapproche de celle qui se lisait sur le mur du monastère de San Andres de Espinareda, dans l'épitaphe de Ximena Nuñez, femme d'Alphonse VI, roi de Castille :

TERDENIS DEMPTIS SVPER HÆC DE MILLE DVCENTIS,

et de cette autre date qui figure dans l'inscription tumulaire de Guillaume Jourdain, conservée dans le cloître d'Elne :

BIS VII DEMPTIS ANNIS DE MILLE DVCENTIS;

enfin de deux autres dates analogues recueillies dans la cathédrale de Palerme et dans l'église métropolitaine de Spolète.

« Si, continue M. DE LONGPÉRIER, les inscriptions du moyen âge étaient réunies en *Corpus*, ce qui serait si utile à tant d'égards, on aurait certainement l'occasion de constater beaucoup d'autres exemples de cette nature, à l'aide desquels on pourrait en quelque sorte retrouver la trace des rapports qui ont existé entre les poëtes de cette période.

(1) Voir *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 18 août 1858, p. 136.

» Qu'on nous permette, dit-il, d'entrer dans quelques détails à l'appui de cette observation.

» On sait qu'au XIIe siècle on composa pour la célèbre Rosemonde, maîtresse du roi Henri II d'Angleterre, cette épitaphe qui était gravée à Godestowe près d'Oxford :

HIC IACET IN TVMBA ROSA MVNDI NON ROSA MVNDA
NON REDOLET SED OLET QVOD REDOLERE SOLET.

Or, au musée de Toulouse, on conserve l'inscription funéraire d'un prêtre du XIVe siècle, à la fin de laquelle on retrouve non sans étonnement :

HIC IACET IN TVMBA ROSA MVNDI NON ROSA MVNDA
NON REDOLET SED OLET QVOD REDOLERE SOLET.

» Guillaume des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, près Meaux, mourut en 1233. Des prières furent dites dans un grand nombre d'églises pour le repos de son âme, et ces obits furent attestés par une série de certificats qui remplissent un grand manuscrit en forme de rouleau. En tête de ce manuscrit une belle vignette représente le chevalier étendu sur son lit funéraire ; au-dessous de cette peinture on lit :

QVI TVMVLVM CERNIT CVR NON MORTALIA SPERNIT
TALI NAMQVE DOMO FVNGITVR OMNIS HOMO.

» Et dans les églises de Saint-Aphrodise-de-Béziers, de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Saint-Just de Valcabrère on trouve les épitaphes de trois ecclésiastiques terminées par ces vers :

QVI TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO,

différant à peine de ceux qui viennent d'être rapportés; plus rapprochés encore de ceux qui se voyaient en tête de l'épitaphe de Jeoffroy, abbé de Saint-Victor de Paris, mort en 1432.

» En dehors de ces exemples de reproduction identique, il règne dans les poésies en vers léonins un esprit général, une communauté de tours et d'expressions qui doivent provenir en partie de l'enseignement, en partie des obligations imposées par la forme de ces vers.

C'est là une question qui mériterait d'être examinée par les érudits qui s'occupent spécialement de la littérature du moyen âge. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° au nom de M. Hauvette-Besnault, PANTCHÂDHYÂYÎ ou *les Cinq chapitres sur les amours de Crichna avec les Gopis*, extrait du *Bhâgavata-Purâna* (Paris, 1855, in-8°, tiré du *Journal asiatique)*;

2° *Damia o Buona Dea ad occasione d'una iscrizione osca opistografa su di una terracotta campana del museo nazionale,* per Domenico de' Guidobaldi, avec une planche lithographiée, coloriée, représentant la déesse, le porc, son attribut, et l'inscription qui les accompagne (Naples, 1865, in-8°).

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 6.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 4 octobre, adresse à l'Académie un rapport de M. Boissière, chargé par son département d'une mission scientifique en Moldavie et en Valachie, ayant pour objet de recueillir notamment les inscriptions romaines, et la prie, après examen, de lui faire connaître son avis. — L'Académie, pour satisfaire à la demande de M. le Ministre, renouvelle les pouvoirs de la Commission, qui a examiné par deux fois les inscriptions découvertes à Troesmis et transmises par M. Engelhardt.

M. DE WAILLY fait la première lecture d'un mémoire *sur la date et sur le lieu de naissance de saint Louis.*

M. HAURÉAU termine la seconde lecture de son mémoire intitulé : « *L'Eglise et l'Etat sous les premiers rois bourguignons.* »

ANALYSE.

Après avoir rappelé brièvement ce que la chronique de saint Jérôme, les histoires ecclésiastiques de Socrate et de Paul Orose et l'épître de Sidoine Apollinaire à Catullinus nous apprennent de l'origine des Bourguignons, de leur aspect physique,

de leurs mœurs et de la nature de leur établissement dans les Gaules, M. Hauréau s'attache à préciser quelle foi professait ce peuple au moment où il se fixa définitivement entre le Rhône et les Alpes. D'après le témoignage de Paul Orose que les Bourguignons, de son temps, étaient catholiques, dom Bouquet et M. Fauriel avaient cru que la conversion de ce peuple à l'arianisme avait dû suivre brusquement la mort de l'historien. Dom Plancher, lui, avait reculé, au contraire, l'événement jusqu'à l'époque du troisième roi bourguignon. Mais, aux yeux de M. Hauréau, l'assertion « d'un prêtre espagnol, qui passa toute sa vie hors d'Espagne, en Afrique, en Asie, et qui n'a raconté, comme il l'avoue, que sur des rapports assez peu fidèles, les principaux événements dont l'Espagne fut alors le théâtre, » n'a point de valeur, et il aime mieux croire que « les Bourguignons arrivèrent dans les Gaules ariens comme les Goths, leurs voisins, et déjà leurs alliés, comme eux chrétiens ingénus, initiés à la religion nouvelle par les missionnaires ariens de Valens ou quelques disciples d'Ulphilas, ignorant donc, non pas la thèse d'Arius, mais le mystère de la trinité, et n'ayant pas encore appris à en soupçonner l'importance. » Sidoine Apollinaire, d'ailleurs, compte expressément Chilpéric, le second roi des Bourguignons, au nombre des princes ariens. Seulement, ce qui a pu tromper les historiens et Paul Orose tout le premier, c'est la mausuétude, ou, pour mieux dire, la tolérance de ces rois ariens de la Bourgogne, tolérance éclairée, que les ardents sectaires, dont se composait alors l'Église orthodoxe, ne pouvaient ni admettre ni comprendre, mais que la critique impartiale et libérale de nos jours ne devait pas laisser ensevelie dans l'oubli. Au premier abord, on peut s'étonner d'entendre vanter la mansuétude du roi Gondebaud, par exemple, que toutes nos histoires nous représentent comme ayant fait périr de mort violente (et cela par pure ambition, et de concert avec son frère Godégisile) ses deux autres frères Chilpéric et Gondomar. Mais M. Hauréau prouve que cette narration, tant de fois reproduite, est mensongère, et qu'elle a dû être fabriquée, comme plusieurs autres, par des historiens franks pour justifier et ennoblir les impitoyables fureurs de la fille de Chilpéric. Déjà, dans son *Histoire*

de la Gaule méridionale, M. FAURIEL avait cité une autre tradition du même fait, tradition singulièrement adoucie, suivant laquelle Gondebaud et Godégisile, dépossédés par Gondomar et par Chilpéric de leur part d'héritage après la mort de Gundiokh (463), avaient vécu longtemps exilés en Italie, en étaient revenus avec des troupes latines pour faire valoir leurs droits méconnus et avaient livré plusieurs heureux combats aux usurpateurs, lesquels avaient enfin expié leur crime par un supplice légal. Ce n'est pourtant pas là encore, suivant M. HAURÉAU, l'exacte vérité, et il cite un document contemporain et irrécusable qui disculpe bien autrement Gondebaud du meurtre de ses frères. Gondebaud venant de perdre une de ses filles, Avitus, au nom de tous les évêques du royaume de Bourgogne, s'efforce de le consoler, et, dans ce but, lui remet en mémoire la mort de Chilpéric et de Gondomar : « *Vous gémissiez autrefois*, lui dit-il, *avec une tendresse indicible sur le trépas de vos frères ; tout votre peuple affligé accompagnait leurs funérailles avec des larmes, et pourtant, par un secret dessein de la divinité, ce qui faisait notre tristesse devait faire notre joie. Pour le bonheur du royaume, le nombre des personnes royales était diminué, et il n'en restait en ce monde que ce qui était nécessaire à l'Etat.* » « Comment, reprend M. HAURÉAU, comment de bonne foi supposer qu'un évêque, écrivant une lettre publique au nom de tout l'épiscopat bourguignon, ait eu l'inconvenance, la sottise, disons mieux, la scélératesse de rappeler en ces termes au roi Gondebaud le meurtre de ses deux frères, et cela sans aucun à-propos, uniquement pour orner de quelques antithèses, dans un compliment de condoléance, un argument de rhéteur ? Cela est incroyable, ainsi que le fait observer à bon droit M. AMPÈRE. Et cependant il y croit, admettant que le fier Avitus s'est rendu coupable de cette infâme bassesse pour rendre les oreilles de Gondebaud plus attentives et plus faciles aux discours touchant sa conversion. On se persuadera plus volontiers, il nous semble, que, si Chilpéric et Gondomar ont fini, comme le rapportent les historiens francs, par une mort violente, ils sont morts en combattant pour maintenir une usurpation coupable, et qu'ils n'ont pas eu leur propre frère pour

assassin ou pour bourreau. On ne saurait donc apprécier le caractère personnel d'un roi barbare d'après les actes qui précédèrent ou accompagnèrent son avénement, et, sur ces actes mêmes, il ne faut pas légèrement admettre tout ce qu'on a raconté, les anciennes relations n'étant guère plus véridiques que les dernières. Pour ce qui regarde Gondebaud, dans ce frère certainement calomnié, nous allons faire voir, d'après des témoignages irrécusables, un roi doux, bienveillant, moins jaloux d'accroître sa domination que de respecter tous les droits, barbare d'origine et conservateur studieux des choses romaines, un roi protecteur des personnes et des intérêts catholiques, quoique arien, quoique entouré de prêtres ariens, particulièrement habile à discerner les limites des deux puissances, et très-attentif à ne jamais franchir, pour sa part, celles de la puissance civile. »

Gondebaud, à peine affermi sur son trône, avait choisi pour sécrétaire et pour conseiller le docte Alcimus Ecditius Avitus, archevêque de Vienne, le plus illustre par sa naissance et par son mérite de tous les prélats catholiques du royaume de Bourgogne. Or, c'est dans les rapports du roi et de ce prélat, dans leurs entretiens familiers, comme dans leurs communications solennelles et publiques, qu'éclatent le mieux la modération, l'impartialité du roi bourguignon. Et d'abord adoptant la politique d'Avitus, laquelle se résume en deux points : « les rois relèvent de l'empire dont le siége est à Constantinople et les évêques relèvent de la papauté dont le siége est à Rome ; » Gondebaud se laisse dicter par lui à l'adresse de l'empereur Anastase, qui certes n'attendait rien de semblable, des lettres toutes remplies des plus humbles protestations d'obéissance ; d'autre part il permet qu'Avitus, par son attitude vis-à-vis des papes Symmaque et Hormisdas, « consolide l'établissement encore nouveau de la monarchie papale. » Et qu'on ne croie pas que cette déférence aux vues politiques de son ministre tienne à son peu de souci des matières religieuses. Ces questions l'inquiètent et l'occupent sans cesse. « On le voit interroger tour à tour Avitus sur la doctrine d'Arius, sur les distinctions subtiles d'Eutychès, sur la thèse fameuse de Sabellius et même sur certaines assertions litigieuses de quelques Manichéens sans

renom ; » et son interlocuteur lui rend cette justice qu'il écoute avec patience et bonne foi, et qu'il juge en connaissance de cause, car il est aussi instruit que tolérant et paraît avoir appris le grec de quelque grammairien d'Arles ou de Marseille. Il défend la croyance catholique sur tous les points où il l'estime conforme aux Écritures ; mais il n'a pas lu dans l'Écriture qu'il y ait trois dieux, et, suivant l'Écriture, il s'obstine à n'en adorer qu'un seul. Avitus, du reste, peut faire à la cour et jusque dans la famille royale autant de prosélytes qu'il lui plaît, Gondebaud n'y met aucun obstacle et ne retire sa faveur à aucun des nouveaux convertis ; il souffre que son fils Sigismond, l'héritier de la couronne, embrasse sous ses yeux la religion catholique, que Sedeleuba, l'aînée de ses nièces, prenne le voile et bâtisse de ses deniers dans un des faubourgs de Genève un temple catholique. Messager complaisant, il porte à Avitus les objections des docteurs ariens et reporte à ceux-ci les réponses du prélat orthodoxe ; il va plus loin, il autorise un colloque public entre les théologiens des deux sectes, consent à le présider et dans le feu de la discussion interrompt Boniface, l'orateur des ariens, pour lui commander de traiter ses adversaires avec plus de respect. Et à quel moment donne-t-il cette preuve d'impartialité vraiment royale ? Au moment où il reçoit la nouvelle de la défection de son frère Godégisile, et de l'entente secrète qui s'est formée entre les Francs et une grande partie du clergé de son royaume. « Le clergé catholique, en effet, comme le dit M. Fauriel, était ardent et pressé dans ses vœux et dans ses efforts. Il était plein d'horreur pour l'arianisme, et de toutes les chances qu'il avait d'en triompher la meilleure, dans son idée, n'était pas la plus paisible et la plus douce, mais la plus prompte, dût-elle être orageuse et violente. » Avitus lui-même, le plus éclairé des évêques de la Bourgogne, et le plus attaché au roi Gondebaud, puisqu'il courut à ses côtés lorsque Clovis parut sur les frontières du royaume, tenait habituellement pour l'arbitraire et sommait le roi d'imposer silence par un décret aux ministres de la religion arienne.

Malgré les succès passagers de Clovis, Gondebaud, on le sait, tint bon et retarda encore de seize ans le triomphe de la violence. Mais, à sa mort, quand on fut bien sûr, malgré les gages que Sigis-

mond avait donnés à l'Église orthodoxe par son éclatante conversion et la ferveur de sa piété, que ce prince entendait pratiquer à l'égard de ses sujets ariens la même tolérance que son père avait pratiquée envers le clergé catholique de son royaume, et ne pas conformer sa conduite à toutes les maximes d'État de la tradition théodosienne, lesquelles se résument dans ceci, *que le glaive de la puissance civile doit sans pitié, sans relâche, atteindre et frapper quiconque s'est déclaré l'adversaire de l'église orthodoxe*, dès l'année 517, l'agitation épiscopale commença contre lui pour ne finir qu'à sa mort et à l'entrée dans Vienne des fils de Clovis.

M. Egger termine pour M. Cotheraux la lecture de son mémoire en communication intitulé *De la chronologie de Thucydide.*

ANALYSE.

Suivant l'auteur de ce mémoire, il est essentiel de bien préciser le commencement de la guerre du Péloponèse, car c'est là le pivot de toute la chronologie de Thucydide. Thucydide, on le sait, décrit les événements de cette guerre mémorable par saisons d'été et d'hiver, un été et un hiver ensemble ayant pour lui la valeur d'une année. L'été de six mois commençait au printemps, non pas toujours à la nouvelle lune de l'équinoxe, comme le prétend Fréret, mais la plupart du temps avec le printemps même, c'est-à-dire au premier souffle du zéphyr, lequel pour la Grèce comme pour l'Italie, d'après les indications d'Euctémon et de Démocrite, tous deux contemporains de Thucydide, commençait à souffler le 16e ou le 17e jour depuis l'entrée du soleil dans le signe du Verseau, c'est-à-dire le 7 ou le 8 de notre mois de février. Quelquefois même Thucydide fait commencer le printemps au premier fait de guerre de la nouvelle campagne. A quelle année, maintenant, appartient le printemps de Thucydide? A l'année *pléiadique*, la plus anciennement connue en Grèce, et celle sur qui était réglé l'*hémérologe* attique non-seulement du temps de Thucydide, mais encore à l'époque où vivait Théophraste. Enfin le même Théophraste nous apprend qu'il y avait une année pléiadique lunaire ou *luni-pléiadique*, et c'est de cette année

lunaire que Thucydide fait usage quand il indique le mois athénien.

Deux faits principaux marquent le commencement de la guerre du Péloponèse : 1° l'occupation de Platées par les Thébains; 2° l'invasion de l'Attique par les Lacédémoniens.

Or, en ce qui concerne le premier événement, si partant de l'éclipse de soleil survenue au commencement de la 8e année de la guerre et que les calculs astronomiques placent au 22 mars (grégorien) de l'année 424 avant J.-C., et de la fuite de la prêtresse Chrysis après l'incendie du temple de Junon à Argos, fuite survenue au milieu de la 9e année, on rétrograde jusqu'à la première année de la guerre, on trouve que les mois de mars et de septembre de l'année 431 avant J.-C. sont les limites dans lesquelles s'est trouvé compris le premier été de la guerre. Et comme l'occupation de Platées a eu lieu le mois finissant, qu'il s'agit là, suivant le témoignage précis du scholiaste, d'un mois lunaire, que l'éclipse de soleil survenue le 3 août de la même année fixe la nouvelle lune du mois de mars précédent au 8, on voit qu'on peut déterminer le jour de cet événement d'une manière à peu près certaine. — Quant à l'invasion de l'Attique par les Lacédémoniens, qui a eu lieu, suivant Thucydide, le 80e jour après les événements de Platées, « à l'époque où l'été et le blé étaient dans leur force », sa date, on le voit, tombe le 27 mai de la même année.

M. Cotheraux entre ici dans quelques développements pour expliquer cette dernière expression de Thucydide (ἐν ἀκμῇ τοῦ θέρους τοῦ σίτου ἀκμάζοντος, ἅμα τῷ σίτῳ ἀκμάζοντι). Pour le blé, dit-il, comme pour le raisin, l'état exprimé par le mot ἀκμή n'est pas la maturité, mais un état qui précède la maturité d'un mois environ, distinction que Pollux fixe à l'aide des mots κάρπον ἀκμάζοντα d'une part et du mot πέπονα de l'autre. Mais cet état, on le conçoit, est relatif au climat comme à la nature des plantes et des fruits, et il n'indiquera pas la même époque pour la Judée, par exemple, que pour l'Attique. Ainsi Josèphe et Thucydide, pour indiquer le commencement de l'été pléiadique, emploient deux expressions équivalentes (ἐν ἀκμῇ τοῦ θέρους et τοῦ θέρους ἀκμάζοντος, mais Josèphe ajoute *le blé étant mûr*, et Thucydide *le blé étant dans sa force*, en

raison de la différence des climats. Or, pour l'Attique, cet état du blé indique une époque voisine de la fin du printemps (10-15 mai grégorien).

De ce qui précède ressortent pour M. Cotheraux deux faits essentiels dans la chronologie de Thucydide : 1° le commencement de l'année archontique ; 2° l'emploi par cet historien de deux systèmes chronologiques, l'un qu'il applique aux événements de l'histoire générale, dans ses considérations rétrospectives, l'autre qui est spécial à la guerre du Péloponèse. Thucydide dit qu'au moment de la prise de Platées (8 mars grégorien) Pythodore devait être encore pendant deux mois archonte à Athènes. Or, un passage curieux du 16e discours d'Antiphon, que Corsini a le premier mis en lumière, prouve que ces deux derniers mois de l'année archontique étaient le *Thargélion* et le *Scirophorion*. L'année archontique succédant immédiatement à l'archontat de Pythodore a donc dû commencer le 7 mai (grégorien), correspondant au 1er hécatombéon, jour de la nouvelle lune la plus proche du lever des pléiades, d'où il suit que, du temps de Thucydide, l'année civile et l'année archontique étaient également *pléiadiques*.

Dans un autre passage (L. V, c. 20), Thucydide rapporte que les Athéniens et les Lacédémoniens firent une trêve de 50 ans à la fin de la 10e année de la guerre, l'hiver finissant avec le printemps (τελευτῶντος τοῦ χειμῶνος ἅμα ἦρι), et il montre que, si l'on compte, comme il a fait, un été et un hiver pour une année, on trouvera que cette première guerre a duré dix étés et autant d'hivers, c'est-à-dire dix années révolues (du 8 mars 431, jour de l'invasion de Platées, au 8 mars de l'an 421). Mais dans le même passage, présentant un autre calcul qui contient aussi dix années entières à partir de la première invasion des Lacédémoniens en Attique, il emploie des expressions, αὐτοδέκα ἐτῶν διελθόντων καὶ ἡμερῶν ὀλίγων παρενεγκουσῶν, qui ont une valeur différente. Or c'est là une particularité chronologique restée jusqu'ici complétement inaperçue, et que M. Cotheraux dans le présent mémoire s'est proposé surtout de mettre en lumière. Elle consiste en ce que Thucydide compte aussi par années purement lunaires sans aucune intercalation, *solutis habenis*, comme dit Scaliger à propos de l'année tro-

pique des Perses. La dixième année lunaire se terminant au 4 février 421, il faut ajouter cinq jours pour compléter les dix années lunaires, c'est là ce que Thucydide veut dire par les mots καὶ ἡμερῶν ὀλίγων παρενεγκουσῶν, en d'autres termes, il s'est écoulé dix années lunaires moins quelques jours depuis la première invasion de l'Attique par les Lacédémoniens jusqu'à l'époque où la trêve de 50 ans s'est conclue. Ainsi se trouverait expliqué ce passage que Dodwell trouvait très-utile pour toute la chronologie de Thucydide, mais très-difficile à comprendre, et qui passait aux yeux de Corsini pour un problème inextricable.

M. Cotheraux ne s'en tient pas là et par différentes applications de ce même calcul des années lunaires il arrive à des résultats tout à fait nouveaux pour la chronologie générale. C'est ainsi qu'il arrive à fixer aussi exactement que possible la date de la bataille de Salamine, que l'on s'accordait à placer en septembre ou en octobre 480, au 30 ou 31 juillet de cette même année. Il faut dire que les plus célèbres chronologistes modernes avaient, comme Plutarque, négligé ici un détail important fourni par Hérodote, à savoir que cette bataille a eu lieu dans la saison des vents étésiens, laquelle se trouve comprise entre le lever de la canicule et la fin du mois d'août. — Dans l'intervalle de temps qui sépare la bataille de Salamine de celle de Marathon (13 août 490) Thucydide place une période de dix ans qui, suivant M. Cotheraux, ne peut être aussi que lunaire. — Une autre période célèbre (celle de 100 ans comprise entre l'expulsion d'Hippias et l'établissement des *Quatre-Cents* à Athènes) confirme encore les calculs de Thucydide par années purement lunaires. Comme période d'années solaires, cette période de cent ans serait trop forte, si bien que Dodwell et Corsini se sont demandé si nous n'avions pas ici un calcul en nombre rond et que Corsini a réduit ladite période à 98 ans. M. Cotheraux, lui, en calculant par années lunaires trouve deux périodes solaires, l'une de 97 ans 346 jours, et l'autre de 96 ans 336 jours ou en nombres ronds 98 et 97 ans. Mais il démontre que la période de 98 ans ne peut s'adapter aux indications de Thucydide. Car, dit-il, si l'on ajoute à 411 (époque de l'établissement des *Quatre-Cents* à Athènes) le nombre 98, on aura l'an 509 pour l'année de l'expulsion

d'Hippias. Or on sait que le meurtre d'Hipparque, son frère, a eu lieu pendant la fête des Panathénées quatre ans auparavant. Cette fête aurait donc été célébrée l'an 513, ce qui ne se peut, M. Cotheraux ayant établi au préalable que ladite fête n'a pu tomber que dans les années *paires* 516, 514 ou 512 avant l'ère chrétienne. Le seul nombre d'années qui concilie toutes les dates est celui de 97, qui de l'an 411 nous conduit en rétrogradant jusqu'à l'an 508. Ajoutons que l'adoption de ce nombre se trouve confirmée par la période de 51 ans que compte Aristote depuis le commencement de la tyrannie de Pisistrate jusqu'à l'expulsion d'Hippias.

M. Cotheraux conclut ainsi : « Tout ce que nous venons d'exposer démontre jusqu'à la dernière évidence : 1° que Thucydide emploie comme année civile et archontique l'année *pléiadique ;* 2° qu'en dehors de son système chronologique particulier à la guerre du Péloponèse, il compte les temps par années purement lunaires et qu'il a appliqué concurremment ces deux systèmes aux dix premières années de cette guerre. — On comprend quelle lumière nouvelle, mais aussi quelles nouvelles difficultés vont surgir pour la chronologie de ces deux faits restés inaperçus et qui sont la source latente d'une foule d'erreurs dont la cause a échappé à toutes les recherches. »

M. de Wailly, au sujet de cette lecture, fait remarquer que l'auteur, au lieu de suivre l'usage constant des chronologistes, qui est de rapporter au calendrier julien les dates antérieures à la réforme grégorienne, a rapporté les dates données par Thucydide au calendrier grégorien, ce qui est beaucoup moins commode pour le comput.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, le 4° volume de la *traduction du Mahabharata*, par M. Hipp. Fauche (Paris, 1865, in-8°);

2° *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, pour l'année* 1865 (Constantine, 1865, in-8°);

3° *Revue archéologique* : octobre 1865;

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : juillet-août 1865.

M. de Longpérier fait hommage, au nom de M. Giovanni Fraccia, qui a transmis récemment une importante inscription de Solunte, d'une nou-

velle publication intitulée : *Antiche Monete Siciliane inedite o per qualsiesi particolarità nuove del real museo di Palermo, breve rassegna* del cav. G. Fraccia (datée du musée de Palerme, 15 septembre 1865, 2 f. in-4°).

Séance du vendredi 13.

Pas de correspondance officielle.

M. DE WAILLY fait la seconde lecture de son mémoire *Sur la date et le lieu de naissance de saint Louis.*

ANALYSE.

Le mémoire de M. DE WAILLY se divise en deux parties bien distinctes par la raison que les deux questions qui y sont traitées, loin de se mêler, sont à proprement parler l'inverse l'une de l'autre. Tandis qu'il montre, en effet, dans la première partie de son travail « comment l'on peut, en dépit des témoignages contradictoires des anciens chroniqueurs et les doutes de la critique moderne, arriver à fixer avec certitude la date de la naissance de saint Louis, » dans la seconde partie il établit qu'un simple ouï-dire, « longtemps ignoré parce qu'il était renfermé dans l'enceinte étroite d'une paroisse et dépourvu de preuves pouvant lui assigner une date certaine, n'a pas le droit de se substituer à une tradition publique, connue dans toute la France et attestée par les contemporains. »

En ce qui concerne la date de la naissance du saint roi, l'opinion soutenue par M. DE WAILLY, à savoir qu'il faut préférer l'année 1214 à l'année 1215, est l'opinion même de Le Nain de Tillemont ; mais comme Tillemont, avec sa réserve habituelle et par déférence pour les Du Cange, les Dupleix, les Labbe, tous partisans déclarés de l'opinion contraire, s'était contenté d'indiquer la sienne, sans discuter la valeur relative des textes, M. DE WAILLY a cru faire une chose utile en la mettant davantage en lumière, et en la corroborant de quelques preuves nouvelles.

Il commence par faire remarquer que tous les textes, dont on

s'est servi pour fixer cette date importante, n'ont pas la même autorité, que beaucoup font double emploi avec d'autres, qu'il en est aussi qui émanent d'écrivains, contemporains il est vrai de saint Louis, mais mal placés pour contrôler un renseignement de cette nature, tels que Mathieu Pâris, qui vivait en Angleterre, et Philippe Mouskes, qui fit tout au plus quelques courtes apparitions à la cour de Louis IX, qu'enfin ces textes ont conduit par des calculs différents aux cinq dates 1212, 1213, 1214, 1215 et 1216. De ces cinq dates, M. de Wailly écarte aisément la dernière et les deux premières, et, s'attachant aux deux autres, il nous montre que ce qui a déterminé l'opinion de Tillemont en faveur de l'année 1214 est la charte de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Longpont, datée du dimanche 24 octobre 1227, 135e année de la fondation de l'ordre de Cîteaux, 46e de la première fondation de Longpont, 1re du pontificat de Grégoire IX, 1re aussi du règne de saint Louis, présent à cette dédicace, et 14e de son âge, et que ce calcul chronologique se trouve confirmé dans ses éléments essentiels par une note tracée du vivant de saint Louis en tête d'un registre du Trésor des Chartes, dont la Bibliothèque impériale avait recueilli quelques feuillets restitués depuis aux Archives de l'empire. L'auteur de cette note, qui était un clerc de la maison du roi, voulant constater la date d'une nouvelle compilation qu'il entreprenait, fait concourir l'an 1264 de l'ère chrétienne avec la 51e année de l'âge de saint Louis et la 39e année de son règne. Or, la 39e année du règne ayant commencé le 29 novembre 1264, et l'année 1264 ayant duré jusqu'au 4 avril 1265, veille de Pâques, il faut que saint Louis soit né le 25 avril 1214 (1), pour que la 51e année de son âge ait concouru avec les premiers mois de la 39e année de son règne. La concordance, comme on le voit, est parfaite. Mais ce n'est pas tout. Sur l'indication de son confrère, M. Delisle, M. de Wailly produit un texte nouveau, tiré d'un fragment de chronique ajouté à la chronique de Godefroy de Viterbe, dans un

(1) « Personne ne conteste que saint Louis naquit le 25 avril, jour de saint Marc : lui-même l'a dit à Joinville. »

manuscrit qui appartenait aux Carmes déchaussés de Bordeaux. Une copie de ce fragment, faite par Dom Estiennot, existe dans le manuscrit 12774 de la Bibliothèque impériale, et c'est là que M. Delisle avait depuis longtemps recueilli ce passage. Il est ainsi conçu : « *Anno M.CC.XIIII, bellum de Bovinis, VI. Calendas Augusti; et eodem anno XXVI die Aprilis, quæ fuit die Sabbathi, inter primam et tertiam, natus est Ludovicus, filius regis Ludovici ex Blancha.* » Dans ce passage, dit M. de Wailly, l'année 1214 est indiquée par trois caractères différents, par le millésime, par la bataille de Bouvines, et par la coïncidence du samedi avec le 26e jour d'avril. Tout cela est exact. Ce qui peut ne pas l'être, c'est que saint Louis soit né le 26 avril, au lieu du 25, jour de saint Marc. Mais sur cette seule difficulté doit-on rejeter le passage entier comme apocryphe? M. de Wailly ne le pense pas, et il incline plutôt à penser que le continuateur anonyme de Godefroy de Viterbe aura compté le samedi 26 à partir du coucher du soleil, et désigné par les mots *prima* et *tertia* la première et la troisième heure de la nuit, autrement dit qu'il aura marqué (ce qui se faisait quelquefois) la journée *liturgique* du samedi 26 avril, au lieu de la journée *civile* du vendredi 25. De la sorte, il demeure certain que saint Louis est né le 25 avril 1214, et l'on peut même supposer d'après ce nouveau texte que la naissance a eu lieu entre 7 heures et 9 heures du soir.

Passant ensuite à la question du lieu de naissance de saint Louis, M. de Wailly expose tout au long l'origine et les phases diverses de la discussion, qui de 1735 à 1738 occupa les lecteurs du *Mercure de France*. Soulevée par M. Maillard, avocat au parlement de Paris, qui entreprit, sans s'y être suffisamment préparé, de prouver que saint Louis était né à la Neufville en Hez et non à Poissy, la controverse se continua surtout entre l'abbé Lebeuf, qui, après s'être laissé prendre imprudemment à l'attrait d'un paradoxe, n'osa plus reculer et dépensa beaucoup d'érudition en pure perte, et le P. Texte, dominicain, qui, soutenu au contraire et comme porté par la solidité de sa cause, put tenir tête avec avantage à un si rude jouteur. Toute l'argumentation des partisans de la Neufville se réduisait à ceci, qu'aucun auteur du

temps n'a dit que saint Louis fût né à Poissy, tandis qu'on connaît trois chartes, deux de Louis XI, de 1468 et de 1475, et une troisième de Henri IV, de 1601, dans lesquelles ces princes *donnent exemption de tailles et impôts pour quelque temps aux habitants de la Neufville en Hez dans le Beauvaisis, en considération de ce que saint Louis était né en ce lieu et en la manière que les prédécesseurs de ces habitants avaient joui de la même exemption.* A vrai dire, les originaux de ces lettres patentes avaient péri pendant le siége du château de la Neufville au commencement du règne de Henri IV, mais qu'importe? la tradition n'en était pas moins constante. De son côté, le P. Texte objectait que la naissance de saint Louis à Poissy est attestée de la manière la plus formelle et par Guillaume de Chartres, qui rappelle que le saint roi se disait lui-même originaire du diocèse de Chartres, *de Carnotensi diocesi oriundus*, et par Bernard Guidonis qui, dans une notice de l'état de l'ordre de Saint-Dominique en 1303, dit expressément que saint Louis est né à Poissy, *apud Pissiacum natus est*, et par la charte de fondation du couvent de Poissy où Philippe-le-Bel fait valoir comme motif de cette fondation l'affection que son aïeul avait pour le lieu de son origine, *originis suæ locum.* Il faisait valoir d'autre part l'opinion du docte Baillet, qui s'était décidé contre la Neufville en Hez, sa ville natale, bien qu'il connût parfaitement les lettres de Louis XI et de Henri IV, les ayant citées en note à la page 379 de son deuxième volum d la *Vie des saints.* L'abbé Lebeuf ne se tenait pas pour battu : « qu'était-ce, disait-il, contre l'autorité de ces lettres respectables que le témoignage d'un Guidonis, d'un compilateur sans goût, sans critique, sans discernement? Que signifient les mots *originis locum* et *oriundus*, si ce n'est le lieu de la naissance spirituelle de saint Louis, c'est-à-dire le lieu où le baptême lui fut administré? Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que la Neufville fût alors une localité sans importance, elle avait son cartulaire conservé à la Bibliothèque du roi, où tout le monde pouvait lire des lettres du saint roi, du mois de mars 1258, en faveur du chapelain du château. » Il avait essayé aussi d'abord de nier que Baillet eût eu connaissance des lettres de Louis XI et de Henri IV, pré-

tendant que la note de la *Vie des saints*, où elles sont citées, n'avait été insérée que dans une édition posthume, puis, obligé de reconnaître qu'il se trompait, il avait insinué que Baillet, alors bien mal portant, avait dû citer sans lire, etc., etc. Le débat, on le voit, dégénérait en pures subtilités, et l'abbé Lebeuf, trouvant la matière ingrate, n'avait plus cherché sur la fin qu'à se ménager une retraite honorable. Néanmoins le paradoxe qu'il a soutenu a survécu à sa défaite et à toute cette controverse aujourd'hui complétement oubliée. Il compte de nos jours encore des partisans, témoin la réimpression qui a été faite, en 1850, dans les *Mémoires des antiquaires de Picardie*, du mémoire d'un sieur Lemoine conçu dans ce sens et adressé en 1767 à Dom Grenier, témoin aussi certain passage d'un récent mémoire de M. Ledicte Duflos sur les vitraux peints de l'arrondissement de Clermont. En présence d'une erreur aussi persistante, M. de Wailly a pensé qu'il ne serait pas superflu de produire quelques arguments nouveaux.

Il s'étonne d'abord que les lettres originales de saint Louis, qu'on assure avoir existé jusqu'à la fin du xvie siècle, n'aient jamais été vidimées ni même alléguées, et qu'elles n'aient laissé d'autres traces qu'un simple ouï-dire dans les lettres de Louis XI; il trouve étrange surtout qu'elles n'aient pas été transcrites dans ce cartulaire que l'abbé Lebeuf avait vu à la Bibliothèque du roi et qu'on y conserve encore sous le n° 4663 du fonds français, mais où les seules chartes de saint Louis concernant La Neufville sont une double confirmation de dons faits avant sa naissance au chapelain du château et au prêtre de la paroisse; il prouve ensuite, au moyen d'un texte tiré du continuateur de Guillaume de Nangis, que les mots *oriundus* et *origo* ne peuvent avoir le sens que leur attribuait l'abbé Lebeuf; et, ce qui vaut mieux, il lui oppose un texte nouveau, marquant, en termes exprès, que saint Louis est né à Poissy. Ce texte est emprunté à Jean de Saint-Victor, lequel écrivait sous le règne de Philippe le Bel, et est ainsi conçu : « *Tunc Philippus, rex Francorum, in honore S. prædicti Ludovici, avi sui, fecit apud* POSSIACUM, UBI IDEM SANCTUS LUDOVICUS NATUS FUERAT, *ædificari monasterium egregium et famosum multis sump-*

tibus et opere laborioso ibidemque posuit sorores de Ordine prædicatorum. » Enfin l'abbé Lebeuf avait écrit cette phrase : « Je veux pour un moment que Guidonis soit un bon auteur. Il a écrit une *Vie de saint Louis*, pourquoi n'y dit-il pas que ce saint est né à Poissy ? » C'était même là sa plus forte objection. M. DE WAILLY y répond comme il suit : « La *Vie de saint Louis*, dont parle l'abbé Lebeuf et la seule qui ait attiré son attention, fait partie de la *Chronique principale*, où, suivant la remarque judicieuse de Bréquigny, Guidonis a copié, jusqu'en 1277, Martin Polonais ; mais Guidonis avait pu se procurer d'autres renseignements lorsqu'en 1303 il rédigeait sa Notice sur l'ordre de Saint-Dominique ; ayant à parler là de la fondation récente du monastère de Poissy (1298), il avait dû naturellement recueillir quelques détails de plus sur la personne de saint Louis : ces détails, il les relate non-seulement dans sa *Notice*, mais encore dans la courte composition (achevée seulement en 1329) que, sous le titre de *Brevis chronica de progressu temporis S. Ludovici*, il a insérée dans la IV partie de son *Speculum sanctorale*. Les voici dans leur dernière rédaction : « *Beatus Ludovicus, rex Francorum illustris, hujus nominis nonus, alterius Ludovici regis, viri justi, et reginæ Blanchæ nomine filius, natus fuit in gaudium homo in mundo apud Pissiacum, in festo S. Marchi, anno Domini, M° CC° XIIII°*. Or, ils achèvent, on le voit, de prouver ce qui a été dit dans les deux parties du présent Mémoire, et, chose singulière, ils en résument aussi exactement que possible la double conclusion.

M. DE LONGPÉRIER communique une notice *Sur les coupes Sassanides*, que M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, appuyé en cela par plusieurs membres de l'Académie, le prie de vouloir bien compléter, pour en faire prochainement une seconde lecture à titre de *Mémoire*.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de M. RENIER, le tirage à part de son Nouveau *Rapport sur les inscriptions de Troesmis* (extrait des *Comptes rendus* de l'Académie, 4e cahier) ;

2° Au nom de M. DE WITTE,

I. *Monuments relatifs au mythe d'Adonis : Lettre à M. le professeur*

GERHARD (extrait des *Memorie dell' Instituto di Corrispond. archeologica*, t. II); Leipzig, 1865, br. in-8°;

II. *Médailles autonomes romaines de l'époque impériale* (extrait de la *Revue numismatique*, nouv. série, t. IX) : 1865, br. in-8°.

3° M. Wescher, par une lettre, fait hommage d'une *Notice sur deux inscriptions de l'île de Théra, relatives à une société religieuse*, faisant suite à ses deux précédents opuscules sur les inscriptions du même genre découvertes à Rhodes et sur un fragment de stèle trouvé à Athènes (extrait de la *Revue archéologique*) : 1865, in-8°.

4° M. D'Eichthal fait également hommage de son *Étude sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine* : 1re partie lue devant l'Académie et publiée dans la *Revue archéologique* de 1865, avec des compléments, br. in-8°.

Sont offerts encore : I. *Souvenirs du calendrier français*, par M. E. De la Quérière, de l'Académie de Rouen (1864, br. in-18);

II. *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al* 1850, scritti dal prof. cav. Alf. Corradi : parte 1. (fino a tutto l'anno 1500), Bologna, 1865, in-4° ;

III. *Journal asiatique* : n° de juillet 1865 renfermant le *Rapport* de M. MOHL sur les travaux du conseil de la Société asiatique de Paris pendant l'année 1864-65.

M. EGGER présente à l'Académie l'ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand par Ottfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Ottfried Müller et sur l'école historique de la philologie allemande*, par K. Hillebrand, professeur à la Faculté des Lettres de Douai (2 vol. in-8° de CCCLXXX, 452 et 739 pages, librairie de A. Durand), et il recommande cet ouvrage à l'attention de l'Académie par les considérations suivantes :

« L'ouvrage, si justement estimé, d'O. Müller était depuis longtemps traduit en plusieurs langues de l'Europe, notamment en italien. On en avait plusieurs fois promis et annoncé une traduction française. M. Hillebrand a enfin réalisé cette laborieuse entreprise, et cela avec un dévouement qui n'a pas voulu amoindrir sa tâche et qui l'a remplie tout entière. Allemand de naissance et Français par adoption, M. Hillebrand manie notre langue avec facilité et il s'est mis au courant des travaux de la critique française autant qu'il l'était, par son éducation même, des travaux de la critique allemande. Son *Étude sur O. Müller* et les *notes complémentaires* résument heureusement les principales controverses de l'érudition moderne sur

ΟΔΑΜΟΣΤΩΝΕΓΕΣΤΑΙΩΝΦΑΛΑ ΣΩΠΟΛΙΣ ΦΑΛΑΚ ΑΝΑΥΤΟΥΤΑΜΑΤΕΡΑ
ΙΟΔΑΣ ΡΟΥ ΕΡΥΣΣΙΟΝΑΡΕΤΑΣΕΝΕ ΑΝΦΑΛ ΠΑΝΕΥΝΟΙΑΣΕΝΕΚΑ

tous les sujets que Müller avait traités. La traduction elle-même, scrupuleuse et pourtant aisée par le tour et quelquefois brillante comme l'original, a profité de toutes les éditions ou traductions antérieures, en particulier des additions faites au texte par M. Ed. Müller, le propre frère de l'auteur. On peut donc dire sans exagérer que la publication de ces deux volumes est un véritable service rendu, surtout pour la France, aux études qu'a illustrées le grand philologue allemand. Par ce travail, M. Hillebrand a vraiment bien mérité de sa nouvelle patrie. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, qui a lui-même connaissance du travail si méritoire de M. Hillebrand, joint, sur l'invitation de M. EGGER, son témoignage à celui qui vient d'être rendu en faveur d'une des publications « les mieux faites pour servir au progrès des sérieuses études classiques dans notre pays. »

Séance du vendredi 20.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Dr Ferdinand Wolf, secrétaire de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie impériale des sciences de Vienne, exprime, par une lettre du 1er octobre, les sentiments de gratitude de cette savante compagnie pour l'envoi qui lui a été fait de la suite de plusieurs des publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. EGGER lit *sur deux inscriptions antiques d'Egeste*, la note suivante rédigée pour répondre aux questions de M. Hittorff, de l'Académie des Beaux-Arts, qui prépare en ce moment un nouvel ouvrage sur l'architecture antique en Sicile.

« Les deux lignes ci-contre sont réparties sur quatre blocs selon M. Maggiore (*Bull. de l'Institut de corresp. archéol. de Rome,* 1833, p. 171), sur trois blocs selon le dessin de Serradifalco (*Antichità di Sicilia,* vol. I, planche XIV), qui faisaient partie d'un bandeau ornant le mur d'appui de la scène, dans le théâtre d'Egeste. Elles forment deux inscriptions distinctes, ainsi qu'il est facile de

le reconnaître. La première de ces deux inscriptions peut être lue et restituée avec certitude, comme elle l'a été par M. Franz dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Berlin, n. 5542 :

ὁ δᾶμος τῶν Ἐγεσταίων Φάλα[κρον
Δ]ιοδώρου Ἐρύσσιον ἀρετᾶς ἕνε[κα

sous-entendu ἐτίμασεν ou ἐτείμασεν, selon l'orthographe très-usitée pour ce mot depuis le siècle d'Alexandre le Grand. C'est la dédicace d'une statue ou d'un buste dressé par le peuple des Égestains en l'honneur d'un citoyen nommé Phalacros (c'est-à-dire *le Chauve*), fils de Diodoros, qui sans doute avait rendu des services signalés à la ville d'Égeste. Ces sortes de dédicaces, très-communes sur les marbres de la Grèce, y résument d'ordinaire un décret honorifique comme on en trouve aussi un très-grand nombre dans les ruines des villes grecques. Leur forme elliptique a été amplement expliquée dans une dissertation spéciale de M. Letronne (*Recherches pour servir à l'histoire d'Egypte*, p. 412-433, morceau réimprimé par mes soins, avec des additions de l'auteur et après sa mort, dans la *Revue archéologique* de 1850). Le nom propre Φάλακρος est assez rare ainsi que son dérivé Φαλακρίων. Le Lexique de Pape le signale pourtant, d'après Mionnet, sur les médailles de Corcyre et de l'Illyrie. A ce propos, on peut remarquer que ces noms d'hommes, originaires d'adjectifs qui désignent une qualité ou plutôt un défaut physique, se rencontrent rarement sur les monuments antiques d'Athènes. Plus que les autres Hellènes, les Athéniens ont été jaloux de se choisir des noms qui rappellent quelque idée noble, quelque souvenir patriotique ou religieux, comme est ici le nom Διόδωρος équivalent païen du nom chrétien *Dieudonné*. Toutefois on trouve de très-bonne heure, dans les inscriptions attiques, quelques noms qui paraissent avoir été, à l'origine, de véritables sobriquets, comme Σίμων (*le camus*), Φρῦνος, Φρύνιχος (*crapaud, petit crapaud*), Μηχανίων (*le manœuvre?*), etc. Quant à Φάλακρος, il est sous la forme macédonienne Βάλακρος le nom d'un écrivain, d'ailleurs inconnu, dont Étienne de Byzance cite trois fois l'ouvrage intitulé Μακεδονικά (C. Müller, *Historicorum græcorum fragmenta*, IV, p. 346).

Ἐρύσσιος, qui marque évidemment la patrie de Phalacros, semble, à première vue, devoir être l'ethnique de la ville d'Ἔρυξ, *Eryx*, en Sicile. Cette ville est toute voisine d'Égeste, avec laquelle elle avait des liens de très-antique parenté (1), et une des inscriptions qu'on y a retrouvées mentionne précisément un Égestain (Ἐγεσταῖος, *Corpus*, n. 5501), ce qui fait penser tout de suite aux relations que pouvaient entretenir les deux cités voisines. Il est vrai que l'ethnique d'Ἔρυξ, attesté d'une manière formelle par Etienne de Byzance, est Ἐρυκῖνος. Mais le dialecte d'Égeste offrait des particularités grammaticales dont nous verrons un exemple dans la seconde inscription. Qui sait si Ἐρύσσιος, pour Ἐρύξιος, ne serait pas un de ces idiotismes particuliers aux Égestains et dont le témoignage unique nous serait parvenu sur le marbre que nous expliquons? Le changement du ξ en deux σ n'est pas sans exemple. D'abord, on le trouve dans ἄνασσα, féminin d'ἄναξ, et dans ἀνάσσω, verbe dérivé du même radical. De plus, βάννας est une forme dorienne de ἄναξ, comme κόϊς de κόϊξ (Ahrens, *de Dialecto dorica*, § 12, p. 99). Le nom de la ville d'Ἔρυξ pouvait bien être, chez les Égestains, ses voisins, Ἔρυσσα, dont le dérivé très-régulier serait ainsi Ἐρύσσιος. Je regrette de n'avoir pas là-dessus l'avis des derniers éditeurs du *Thesaurus* d'H. Estienne; mais le mot Ἐρύσσιος leur a échappé, quoique M. Hase ait relevé, au mot Φάλακρος, le nom du personnage dont nous cherchons la patrie.

La seconde inscription offre de plus grandes difficultés. Au commencement, on restitue sans peine Σώπολις Φαλάκ[ρου, grâce à l'observation consignée dans la copie de H. Barth, qui a lu nettement K au lieu de I après l'A de ΦΑΛΑ. On rejoint ainsi la syllabe AN qui se complète facilement par T, et l'on a ainsi τ]ὰν αὐτούτα ματέρα, où le mot αὐτούτα est confirmé par l'inscription suivante du *Corpus*, n. 5543 :

Διόδωρος Τιττέλου Ἀπερραῖος
τὰν ἀδελφὰν αὐτούτα

(1) W. Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (Paris, 1845), p. 61.

Μινύραν Ἀρτέμωνος ἱερατεύουσαν
Ἀφροδίτῃ Οὐρανίᾳ (s.-entendu ἀνέθηκε).

On connaissait déjà les formes doriennes αὐταύτας, αὐταύτᾳ, etc. (Voir le savant article de L. Dindorf dans la dernière édition du *Thesaurus*, au mot Αὔταυτος). Αὐτούτα pour αὐταύτου en est une variante plus grossière et qui sent le *patois*, comme tant d'autres formes que l'on rencontre dans les petits dialectes municipaux de l'ancienne Grèce, lesquels nous sont surtout connus par les inscriptions. En grec attique on aurait τὴν ἑαυτοῦ μητέρα. Εὐνοίας ἕνεκα indique que le monument a été élevé par Sopolis, fils de Phalacros, *en mémoire de la bienveillance* ou *du dévouement* que sa propre mère avait montré. Mais envers qui? Et quel était le nom propre de cette femme désignée comme la mère de Sopolis? Nous n'avons pour répondre à ces deux questions que les lettres ΑΝΦΑΛ, et, après un espace, ΙΑΝ ou peut-être ΤΑΝ. Si les intervalles vides ont été bien mesurés dans la copie de Serradifalco, les lettres manquant à gauche de la deuxième ligne ne peuvent guère être plus nombreuses que cinq ou six, ce qui suffit pour compléter un nom propre comme Θεοδώρ]αν ou Διοδώρ]αν. En admettant huit ou neuf lettres pour la lacune qui est commune aux deux lignes et que le dessinateur paraît avoir trop resserrée, comme il a trop resserré, dans la première ligne, l'espace entre ΦΑΛΛ et ΣΩΠΟΛΙΣ, on obtiendrait un sens raisonnable par la restitution suivante :

Σώπολις Φαλάκ[ρου θετὸς τ]ὰν αὐτούτα ματέρα
Διοδώρ?[αν, Φαλ[άκρου γαμε]τὰν, εὐνοίας ἕνεκα.

En français : « Sopolis, fils adoptif de Phalacros (a honoré) sa » propre mère Diodora, femme de Phalacros, pour le dévouement » (qu'elle a montré, sans doute envers la ville dont Phalacros » était déjà le bienfaiteur). » Chaque élément de cette restitution peut être justifié par quelques rapprochements qui lui donnent, au moins, une grande vraisemblance. Θετός est un mot consacré pour *adoptif*, et il se rencontre même avec ce sens dans une très-ancienne inscription dorienne de Théra (Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 55). Υἱοθεσία désigne l'*adoption d'un fils*

dans deux inscriptions doriennes de Rhodes (*Corpus*, n. 2524 et 2539) et dans la célèbre inscription de Corcyre qui contient le *Testament d'Epicteta* (*Corpus*, n. 2448). — Γαμετά, sous sa forme ionienne et attique γαμετή, n'est pas sans exemple sur les anciens marbres. On le trouve, entre autres, dans une inscription de Bargylia, en Carie (Le Bas, *Voyage archéol.*, v[e] partie, Inscr. n. 491). On le trouve aussi dans la grécité des papyrus provenant d'Égypte (*Notices et Extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2[e] partie, p. 248, 250, 251). Il répond bien ici à l'indication d'un T par le reste d'une barre horizontale au-dessus du signe | qui précède les lettres AN. La *propre mère* de Sopolis étant devenue *femme* de Phalacros, il est naturel que celui-ci ait adopté le fils qu'elle avait eu d'un premier mariage. — Quant au détour par lequel arrive à cette femme l'honneur qui lui est décerné, sans doute par l'autorité publique, c'est un fait qui peut étonner à première vue, mais que confirment des exemples analogues et faciles à expliquer. Une statue ou un buste (προτομὴ μαρμαρίνη, comme dit une inscription de Rome, *Corpus*, n. 5898) ne pouvait être placé dans un monument public sans quelque autorisation supérieure, et cette autorisation, nous la verrons 1° expressément mentionnée, comme dans le n° 5799 du *Corpus*, en l'honneur d'une femme, εὐσεβίας ἕνεκα δόγματι συγκλήτου, et dans une inscription d'Aphrodisias (Le Bas, *ibid.*, V[e] partie, Inscr., n. 1609), où un personnage, pour s'être montré μετ' εὐνοίας εὐεργέτης, est honoré en vertu d'un décret *du sénat et du peuple;* 2° explicitement transcrite sur le marbre, comme dans l'inscription de Cyzique (*Corpus*, n. 3657, dont nous possédons à Paris l'original, à la Bibliothèque impériale), où la dédicace finale semble commenter les mots εὐνοίας ἕνεκα qui terminent l'inscription d'Egeste : εὐσεβείας ἕνεκεν τῆς πρὸς τοὺς θεοὺς καὶ φιλοστοργίας καὶ εὐνοίας τῆς εἰς ἑαυτάς (il s'agit d'une prêtresse honorée par la corporation dont elle fait partie). Nous pouvons tenir cette autorisation pour sous-entendue quand, en pareil cas, nous n'en trouvons pas l'expression formelle dans une dédicace de monument. Telle est l'inscription honorifique de la statue d'une femme romaine d'Aphrodisias, statue qui lui est élevée par les soins et sans doute aux

frais de son mari (*Corpus*, n. 2818). La dédicace une fois décrétée et autorisée, il était naturel que le soin (ἐπιμέλεια, ἐπιμελεῖσθαι τῆς ἀναστάσεως. V. Franz, *Elementa epigr. gr.* Appendix, c. III) en fût confié à quelque parent ou ami de la personne qu'on voulait honorer. Ainsi, dans l'inscription napolitaine du *Corpus*, n. 5799, on voit un ancien *tribun* (δημαρχήσας) de cette ville élever, par ordre du sénat, une statue à son arrière-grand'mère (τῇ προμάμμῃ), prêtresse de Cérès. Le choix du magistrat dédicateur était évidemment à l'intention de rendre l'hommage plus flatteur à la vieille prêtresse qui en était l'objet. La même intention est facile à reconnaître dans une inscription des Branchides près de Milet (*Corpus*, n. 2888) qui nous montre un père élevant lui-même à son fils une statue décrétée, en l'honneur de ce fils, par le sénat et le peuple de leur ville natale. Les citoyens riches et généreux ne manquaient guère, en pareil cas, de payer les frais de la statue : la vanité des familles et l'économie municipale s'accommodaient à merveille d'un tel arrangement. Nous supposons encore quelque chose de semblable dans une inscription d'Argos (Rangabé, *Antiquités helléniques*, n. 1230) où l'on voit une femme dédier la statue de son mari « en souvenir de sa générosité envers la ville, » τᾶς ἐς τὰν πόλιν ἀρετᾶς ἕνεκα (1).

Cela nous ramène à la formule finale de nos deux dédicaces. On ne peut hésiter sur le sens de la première. Si, dans la seconde, nous traduisons par *dévouement* le mot εὔνοια, nous suivons un usage démontré par des centaines d'exemples : dans les décrets et les dédicaces honorifiques du même genre, εὔνοια signifie toujours plus que la simple bienveillance, et il est souvent commenté par le détail des services dont on remercie la personne honorée par une ville ou par une corporation. En ce qui concerne la mère de Sopolis, ce rôle de bienfaitrice que nous lui attribuons n'a rien qui soit contraire aux mœurs grecques, surtout depuis les temps qui avoisinent l'ère chrétienne. Les inscriptions abondent en exemples de fonctions municipales remplies, sans doute à titre purement honorifique, par des femmes. C'est ainsi qu'un monument de Labranda, en Carie, donne à une certaine Tryphæna les

(1) Cf. un autre exemple dans le *Corpus*, n. 2748, à Aphrodisias.

titres de *stéphanéphore* (magistrature annuelle et éponyme) et de *gymnasiarque* (*Corpus*, n. 2714). On pourrait multiplier ces exemples, surtout fréquents dans les villes de l'Asie Mineure (Franz, *Elem. epigr. gr.*, p. 323 not.); mais, à propos du théâtre d'Egeste, il est plus opportun de citer l'inscription du théâtre de Patares, en Lycie, qui montre quel genre de bons offices une femme opulente pouvait rendre à sa patrie, en un pays et dans un temps où les beaux-arts étaient cultivés avec passion. Nous en abrégerons seulement le protocole, qui importe peu au sujet de cette note: « A l'empereur... Titus Ælius Antoninus Augustus... consul pour la quatrième fois (148 après J.-C.), aux dieux augustes, aux dieux de son pays et à sa chère patrie, la ville de Patares, métropole du peuple lycien, Velia Procla, fille de Velius Titianus, native de Patares, a dédié et consacré le *proscenium* que son père Velius Titianus avait construit dès les fondements, et tous ses ornements et ce qui l'entoure; en outre les statues d'hommes et de dieux, et la construction du *logeion* avec les revêtements (πλάκωσιν (1)), qu'elle a fait faire elle-même. De plus, le onzième gradin de la deuxième précinction et les voiles (τὰ βῆλα, pour le *velarium*) du théâtre, faits par son père et par elle, ont été préalablement dédiés et livrés selon les décrets du sénat souverain. » (*Corpus*, n. 4283. Cf. 2782, 4342 *d.*, in *Addendis*, et Boeckh, notes sur le n. 2748.) Voilà un témoignage bien clair des services rendus par Velia Procla et qui ont pu lui mériter l'érection de quelque statue ou buste dans le théâtre de sa ville natale. La statue, si elle fut érigée, dut porter quelque inscription analogue à celle de la mère de Sopolis, dans le théâtre d'Egeste.

Le nom même de Σώπολις, équivalant à Σωσίπολις, et formé, selon l'analogie de Σώστρατος, Σωκράτης, Σωσθένης, etc. (2), a été porté par plusieurs personnages que citent les auteurs anciens, entre autres par un Amphipolitain qui figure parmi les généraux

(1) Cf. πλάκωσις τῆς πύλης dans une inscription du Recueil de Kennedy Bailie (II, n. 222 *g*, à Attalia).

(2) Son dérivé Σωπολιανός, de forme romaine, se lit sur une inscription fragmentaire de la même ville (*Corpus*, n. 5546).

sous les ordres d'Alexandre le Grand. Rien n'autorise à rapprocher notre Sopolis d'aucun de ces divers personnages. Les caractères grammaticaux et paléographiques de l'inscription et les indices fournis par l'architecture peuvent seuls nous aider à déterminer en quel siècle il a vécu, ainsi que les deux autres personnes mentionnées dans les dédicaces qu'on vient de lire. La pureté du dorisme et l'absence de noms romains permettraient d'en reporter la rédaction jusqu'à une époque antérieure à l'ère chrétienne; mais la forme rhomboïdale de l'oméga, Ω, semble indiquer une date plus récente, et voisine du temps où la Sicile fut réduite en province romaine (V. Franz, *Elem. epigr. gr.*, p. 231). On sait qu'à cette époque l'usage des portraits honorifiques était fort répandu en Grèce et commençait à se répandre chez les Romains. Dans un discours prononcé pendant sa censure, Caton s'indignait que ce genre d'honneurs fût étendu jusqu'aux femmes, « dans les provinces, » et il ne put empêcher, nous dit Pline, qu'un tel abus ne pénétrât jusque dans Rome (Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 6). Les inscriptions anciennes expliquent abondamment les témoignages de Caton et de Pline. Le savant E. Figrelius en a beaucoup profité pour son livre *de Statuis illustrium Romanorum* publié à Stockholm en 1656, et l'abbé de Guasco, après lui, dans son Essai historique sur l'*Usage des statues chez les anciens* (Bruxelles, 1768), mais ni ces deux auteurs, ni Visconti lui-même, dans le Discours préliminaire de son *Iconographie grecque et romaine*, n'ont traité d'une façon méthodique les questions qui se rapportent aux bustes ou statues de femmes consacrés, à titre officiel, dans les monuments publics. Ils ont négligé quelquefois, sur ce sujet, des témoignages épars dans les collections épigraphiques; beaucoup de ces témoignages n'ont pu d'ailleurs leur être connus. On sait que, depuis un siècle, le nombre des seules inscriptions grecques a presque décuplé dans nos recueils. Le petit monument d'Égeste nous est une occasion naturelle de signaler aux personnes compétentes un sujet aussi intéressant pour l'histoire des arts que pour celle des mœurs dans l'antiquité. M. de Köhler ne l'a qu'effleuré dans un mémoire, d'ailleurs plein de la meilleure érudition, *sur les statues honorifiques*, mémoire inséré au VI[e] volume du

Recueil de l'Académie de Bavière (voir surtout p. 228-230). Il y aurait lieu, je crois, d'y insister davantage, en s'éclairant des nombreux témoignages que les fouilles archéologiques ont mis au jour depuis cinquante ans. Une seule réflexion suffira pour faire sentir l'intérêt qui s'attacherait à cette étude.

Combien de fois, en comparant la société chrétienne avec la société païenne, n'a-t-on pas déploré l'état d'abaissement où la femme gémissait avant le christianisme! A regarder les choses de plus près, surtout dans les siècles qui précèdent immédiatement la prédication de l'Evangile, on trouve qu'il y a beaucoup à rabattre de ces plaintes trop souvent répétées. Le témoignage des inscriptions est là-dessus plus instructif encore que celui des auteurs (1). Tant de monuments, où des femmes sont honorées pour leur vertu, pour leur piété, pour leur généreux patriotisme, prouvent que, par un progrès naturel des mœurs, elles sortaient depuis longtemps de l'ombre jalouse du gynécée et cela sans que la décence de leur sexe perdît rien à cette publicité nouvelle. La vanité, une vanité bien malsaine sans doute, a pu commencer cette réforme en dressant en public les statues de quelques courtisanes célèbres (2), et le vieux Caton a pu blâmer justement l'abus d'une coutume qui contrastait d'ailleurs avec les mœurs sévères de l'ancienne Rome. Mais si les honnêtes femmes obtenaient quelquefois, à côté des hommes, une récompense publique de leurs qualités les plus honorables, pouvons-nous voir là autre chose qu'une amélioration réelle de leur sort et comme une préparation aux bienfaisantes influences que le christianisme allait exercer sur le régime des familles? »

M. Renier a la parole pour une communication. Il met sous les yeux de l'Académie et commente verbalement deux inscriptions latines découvertes récemment en Algérie, et qui déterminent la

(1) Un ouvrage de Plutarque, certainement étranger à toute idée chrétienne, le petit recueil intitulé *De la vertu des femmes*, témoigne pourtant dans le sens de nos réflexions sur ce sujet.

(2) L'abbé de Guasco (Livre cité, II, 6) trouve à l'érection de ces statues une excuse ingénieuse, mais étrange et invraisemblable.

situation précise de deux villes antiques dont on n'avait pu encore retrouver l'emplacement. Il emprunte le texte de la première de ces inscriptions au dernier volume de notices publié par la Société archéologique de la province de Constantine (1), où elle a été reproduite d'après la copie de M. Sirot, brigadier au troisième régiment de spahis. Cette inscription a été trouvée dans les montagnes de l'Aurès, près de la Zaouia des *Beni-Barbar*. La pierre sur laquelle elle se lit a 2^{m}, 20 de longueur et 0^{m}, 50 de hauteur; elle est entourée d'un encadrement qui est brisé du côté droit. Nous en donnons le texte ci-contre.

INARIO PROCESSIANO PATRI AEDELICIO VIRAI-ET AVGVRI
ECMVN BADOVIVIXIT ANNIS LXXX ET AELIAE MARCELLINAE MATRI
////AEVIXITANNISTOTIDE///DVOBVSVIRTVTISETCASTITATIS////E//////
INARIIS TITIANO FRATR//////TAPRONIANO FRATRIS FILIO IN F//R/////
DECEPTISFILIIETHEREDESEIVSMAVSO//////VMEXH-S///XII·N·FECE//////

M. Renier fait remarquer que ce texte présente quelques inexactitudes. Dans les premiers mots de la première et de la quatrième lignes, INARIO et INARIIS, les lettres IN doivent être lues NV, et avant ces deux lettres il doit y avoir une lacune, comme au commencement des lignes 2 et 3, lacune qui doit être remplie par les lettres IA; les mots dont il s'agit doivent donc se lire *Ianuario* et *Ianuariis*. Au milieu de la première ligne il faut lire AEDILICIO, au lieu de AEDELICIO, et après ce mot, on a oublié le chiffre II, qui, avec les lettres qui suivent, formait le mot IIVIRALI, c'est-à-dire *duumvirali*, ancien duumvir, comme *aedilicio*, ancien édile. Enfin, il doit manquer un D au commencement de la deuxième ligne, et OVI qui précède le mot VIXIT est évidemment une

(1) 1865, in-8°, p. 158.

lecture inexacte de QVI. L'inscription entière doit donc se lire ainsi :

Januario Processiano patri, aedilicio, duumvirali et auguri, [*d*]*ec*(*urioni*) *mun*(*icipii*) *Bad*(*iensis*) (1), [*q*]*ui vixit annis octoginta, et Aeliae Marcellinae matri,* [*q*]*uae vixit annis totide*[*m*], *duobus virtutis et castitatis* [*ex*]*e*[*mplis*]; *Ianuariis Titiano fratr*[*i e*]*t Aproniano fratris filio, in f*[*lo*]*r*[*e*] *deceptis, filii et heredes eius mauso*[*le*]*um ex sestertium* [*x*]*xii* (*millibus*) *n*(*ummum*) *fece*-[*runt.*]

On trouve, dans la *Notice de l'Empire*, parmi les officiers dépendant du comte d'Afrique, un *praepositus limitis* Badensis (2). Un *Dativus episcopus* Badiensis figure dans la liste des évêques de Numidie qui assistèrent au concile de Carthage en 255 (3), et un autre *episcopus* Badiensis, *Pancratius*, dans celle des évêques donatistes de la même province convoqués dans la même ville en 411 (4). Enfin, on remarque dans la carte de Peutinger, sur la voie qui longeait au sud la chaîne de l'Aurès, une station nommée Badias, et, comme les noms de toutes les stations de cette voie sont à l'accusatif, il semble que celui de la ville dont il s'agit doive s'écrire Badiae, d'où l'ethnique *Badiensis*. Cette ville était donc située au sud de l'Aurès, entre Biskra et les frontières de la régence de Tunis, et notre inscription nous apprend que ce n'était pas une simple station, mais un municipe, ce qu'on était d'ailleurs en droit de conclure du fait qu'elle eut plus tard des évêques.

La seconde inscription a été aussi publiée dans le dernier volume des notices de la Société archéologique de la province de Constantine (5). Mais M. Renier en a reçu de M. le commandant Payen un excellent estampage, d'après lequel il en met le texte sous les yeux de l'Académie. Elle a été découverte par ce savant

(1) Ou *Bad*(*ensis*).
(2) *Notit. occident.*, c. XXIII, p. 77, ed. Boecking.
(3) Morcelli, *Africa christiana*, tom. I, p. 94.
(4) Morcelli, *ibid.*
(5) Page 65.

officier, dans les ruines connues sous le nom de *Kerbet-Guidra*, dans la subdivision de Bordj-bou-Areridj :

IMP·CAES·M·AVR·SE
VERVS//////////////////
PIVS·FELIX·AVG·MVROS
PAGANICENSES·SERTE
ITANIS·PER·POPVL·SVOS·FE
CIT·CVR·SAL·SEMP·VICTOR
PROC·SVO·INSTANTIBVS·HEL
VIO·CRESCENTE·DEC///////
ET·CL·KAPITONE·PR//////////

A la deuxième ligne, le nom ALEXANDER a été martelé comme sur la plupart des monuments relatifs à ce prince. Les lettres RO, lignes 3 et 7, sont liées dans les mots MVROS et PROC, ce qui a été cause que les auteurs du recueil de la Société de Constantine ont lu MVRCOS le premier de ces mots, et y ont vu le nom d'une ville inconnue. Les lettres AV, ligne 3, forment également un monogramme, de même que les lettres NI, ligne 5 ; IT, ligne 6 ; TI et HEL, ligne 7 ; TE, ligne 8, et enfin ET et NE, ligne 9. Par suite d'une erreur du lapicide, les deux parties de ce dernier monogramme ne sont pas réunies, et il se lit AE. L'inscription entière doit se lire ainsi :

Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aur(elius) Severus [Alexander] Pius Felix Aug(ustus) muros paganicenses Serteitanis per popul(ares) suos fecit, cur(ante) Sal(vio) Semp(ronio) Victor(e) proc(uratore) suo, instantibus Helvio Crescente dec(urione)[*alae*] *et Cl(audio) Kapitone pr*[*aefecto.*]

Il y a lieu de remarquer dans cette inscription l'adjectif *paganicenses*, dont on n'avait pas jusqu'ici d'exemple, et qui, joint comme il l'est ici au mot *muros*, désigne les *murs du pagus*, c'est-à-dire, probablement, les murailles destinées à protéger les cultures des *Serteitani* contre les déprédations des nomades. Quant à la ville de *Serteia*, qui était située dans la Maurétanie

Sitifienne, elle eut aussi des évêques, dont un, *Felix, episcopus Serteitanus,* assista à l'assemblée des Donatistes, tenue à Carthage en 411, et un autre, *Victorinus,* qui était catholique, fut mandé dans la même ville, en 584, par le roi Hunéric et déporté en Sardaigne, où il mourut (1). C'étaient les seuls renseignements que l'on eût jusqu'ici sur cette ville, qui ne figure ni dans les itinéraires ni sur la carte de Peutinger, quoiqu'elle ait laissé, suivant M. le commandant Payen, des ruines fort considérables.

L'ordre du jour étant épuisé avant l'heure, M. LE PRÉSIDENT commence la lecture d'un morceau intitulé : *D'une nouvelle renaissance des lettres grecques et latines au XIXe siècle.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie au nom de M. De Coussemaker, correspondant, l'ouvrage intitulé : *L'art harmonique aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Paris, 1865, in-4°). « Cet ouvrage, dit M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, est le fruit de recherches laborieuses, poursuivies avec la plus louable persévérance, sur un sujet aussi neuf que difficile et sur une des branches de l'archéologie musicale qui n'est pas la moins importante à beaucoup près. Dans ce nouveau livre entièrement fondé sur les documents originaux retrouvés quelquefois avec un rare bonheur, l'auteur a fait preuve d'autant de jugement que de savoir, et la méthode vraiment scientifique qu'il a suivie explique les importants résultats historiques auxquels il est parvenu. » — M. de Coussemaker, présent à la séance, reçoit, par l'organe de M. LE PRÉSIDENT, les remercîments de l'Académie.

Sont présentés en outre à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Celestino Cavedoni, correspondant, *Il monumento Ancirano di Cesare Augusto illustrato co' riscontri delle sue medaglie* (extrait du t. VI, 2e série, des *Opuscules religieux, littéraires et moraux* de l'auteur), br. in-8°;

2° *Recherches sur les noms primitifs de Dieu*, par le chev. De Paravey (br. in-12, sans date);

3° *Histoire du monde avant le monde*, par M. Bellue (br. in-8°);

4° *Annales de philosophie chrétienne*, n° de septembre 1865;

5° *Revue de l'instruction publique*, n° 29.

6° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 2e trimestre de 1865.

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Morcelli, *Africa christiana,* tome I, p. 275.

Séance du vendredi 27.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre du 16 octobre, adressée à M. le Président de la commission centrale, et transmise à l'Académie, M. le ministre de l'instruction publique envoie un exemplaire du *Catalogue de la bibliothèque de Deventer*, dressé par les soins de l'*Athénée* de cette ville.

Par une autre lettre, datée du 21 octobre, M. le ministre de l'instruction publique remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait du 1er fascicule du tome XVI du *Gallia christiana :* « Il voit avec plaisir ce beau monument de notre histoire ecclésiastique et nationale se compléter de jour en jour par les soins d'un savant si digne de continuer l'œuvre des Bénédictins. »

Par une lettre du 22 octobre, M. l'évêque de Saint-Brieuc, cédant à une invitation officieuse de M. Régnier, communique à l'Académie le résultat des fouilles entreprises sous ses auspices par M. l'abbé Le Foll en diverses localités du département des Côtes-du-Nord, notamment à Plésidy et aux environs. — A la lettre est jointe une boîte renfermant différents objets trouvés dans la chambre sépulcrale d'un *tumulus* qui a été ouvert, et qui sont classés sous cinq chefs. M. l'évêque de Saint-Brieuc prie l'Académie de vouloir bien examiner et apprécier ces découvertes archéologiques. — L'Académie, rendant hommage au zèle éclairé de Mgr David pour la recherche et l'étude de nos antiquités nationales dans son diocèse, désigne, sur la proposition du bureau, une commission de quatre membres, MM. De Longpérier, Renier, Maury et Desnoyers, qui seront chargés de faire un rapport sur le contenu de la lettre et les objets qui l'accompagnent.

M. Paul Meyer, ancien élève de l'École des Chartes, annonce, par une lettre du 23 octobre, qu'il se met sur les rangs pour la place déclarée vacante parmi les auxiliaires attachés aux travaux de l'Académie et rappelle les titres qu'il peut présenter à sa bienveillance. — Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. Renier a la parole pour communiquer à l'Académie une inscription qui vient d'être découverte, et qui contient un renseignement intéressant pour la géographie comparée de la Gaule et de la France.

« On remarque, dit-il, dans la carte de Peutinger, sur la voie romaine qui suivait la rive droite de la Loire, entre *Nevirnum* (Nevers) et *Brivodurum* (Briare), une station dont le nom est écrit MASSAVA, et qui n'est pas indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin. D'Anville, et, après lui, tous les savants qui se sont occupés de la géographie de la Gaule ont reconnu cette station dans le village actuel de *Mesve* (canton de Pouilly, dép^{t} de la Nièvre). Mais cette attribution n'était fondée que sur la ressemblance des noms, les distances marquées sur la carte entre *Massava* et *Nevirnum* d'une part, *Brivodurum* de l'autre, n'étant pas les mêmes que celles qui séparent le village dont il s'agit de Nevers et de Briare. On pouvait donc à la rigueur la contester, rien n'étant aussi trompeur que les ressemblances des noms modernes avec les noms anciens. L'inscription, que je vais avoir l'honneur de mettre sous les yeux de mes confrères, ne permet plus aucune espèce de doute sur l'exactitude de cette attribution.

AVGSACRDEAECLVTO*n*
DAEETVCANISMASAVENSIBV*s*
MEDIVSACERMEDIANNI*f*
MVRVMINTERARCVSDVOSC*um*
SVISORNAMENTISDSD*d*

» Cette inscription, dont la découverte et la conservation sont dues à M. l'abbé Boëre, curé de Mesve, provient des substructions de l'église de ce village, que l'on reconstruit en ce moment. Elle est gravée en magnifiques caractères du commencement du deuxième siècle, sur une grande dalle de 1^{m}, 15 de longueur et 0^{m}, 72 de largeur. Un encadrement de 0^{m}, 10 de largeur et de 0^{m}, 04 de saillie l'entoure en haut, à gauche et en bas. Elle est brisée du côté droit; mais la deuxième ligne, à laquelle il ne manque que l'S finale du mot MASAVENSIBVS, prouve que la cassure n'a pas enlevé plus d'une lettre à la fin de chacune des

autres lignes. Les lettres manquantes sont F, abréviation du mot FILIVS, à la fin de la troisième ligne, VM, qui pouvaient former un monogramme, à la fin de la quatrième, et enfin D à la fin de la dernière. La lettre enlevée par la cassure à la fin de la première ligne est plus difficile à restituer; je pense cependant que c'est une N. L'auteur de la copie qui m'a été communiquée a oublié un I après le premier V de la deuxième ligne, soit que cette lettre ait été gravée dans de plus petites dimensions que les autres, entre le V et l'N, soit, ce qui est plus probable, qu'elle se lise dans l'intérieur du V. Les T sont tous plus hauts que les autres lettres, ce qui se rencontre fréquemment dans les inscriptions de l'époque à laquelle j'ai assigné ce document, qui doit se lire ainsi :

Augusto sacrum, deae Clutondae et vicanis Masavensibus Medius Acer, Medii Anni filius, murum inter arcus duos, cum suis ornamentis, de suo dono dedit.

» On voit que la localité antique, dont le village de *Mesve* occupe l'emplacement, s'appelait bien *Masava*, et non pas *Massava* par deux S, comme son nom est écrit sur la carte de Peutinger, puisque ses habitants sont nommés *Masavenses*. On voit, en outre, que cette localité n'était pas une simple mansion, mais un *vicus*, dépendant sans doute du municipe d'*Autessiodurum*, car c'est elle évidemment qu'il faut reconnaître dans le *Masva vicus in pago Autisiodorensi* du continuateur de Frédégaire, cité par D'Anville.

» La déesse *Clutonda*, dont le nom paraît ici pour la première fois devait être une divinité topique, comme on en trouve un si grand nombre dans la Gaule. Quant au mur et aux deux arcs dont il est question dans cette inscription, il serait assez difficile de dire ce qu'ils étaient, à moins cependant qu'ils n'aient fait partie de la décoration d'une fontaine, d'une source, dont *Clutonda* aurait été la nymphe, comme *Divona* à Cahors, *Acionna* à Orléans, *Eura* à la prise d'eau de l'aqueduc du pont du Gard, etc. Mais existe-t-il à Mesve une source semblable? J'avoue que je n'en sais rien. Ce n'est pas, du reste, en cela que consiste l'importance de cette inscription. »

M. DE WAILLY annonce à l'Académie que M. PAULIN PARIS a découvert récemment chez M. Brissart-Binet, libraire à Reims, un nouveau manuscrit de Joinville, remontant, comme le manuscrit de Lucques, à la première moitié du XVIe siècle, et contenant aussi traces de plusieurs leçons qui se rattachent à une langue plus ancienne que celle du manuscrit du XIVe siècle. Le manuscrit de M. Brissart-Binet a, en outre, l'avantage de combler deux lacunes considérables qui existent dans le manuscrit de Lucques. Grâce à l'extrême libéralité de M. Brissart-Binet, M. DE WAILLY a obtenu communication de ce manuscrit, et il a pu en recueillir les variantes et en transcrire les passages qui manquent dans le manuscrit de Lucques.

M. DE ROUGÉ lit une *Note sur les jours du Nil,* faisant partie de son examen du nouveau système de M. Brugsch *sur le calendrier égyptien*. Cette note donne lieu à des développements oraux et à différentes observations de la part de l'auteur et de quelques membres de l'Académie.

M. Heuzey, ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur d'histoire et d'archéologie à l'école des Beaux-Arts, lit, en communication, le travail suivant :

LA VIE FUTURE DANS SES RAPPORTS AVEC LE CULTE DE BACCHUS, D'APRÈS UNE INSCRIPTION LATINE EN VERS DE LA THRACE.

« Le village moderne de *Doxato*, en Thrace, paraît être bâti sur l'emplacement d'un ancien *vicus*, dépendant de la colonie de Philippes, comme le prouvent les fragments d'époque romaine et surtout les inscriptions latines qu'on y rencontre. Parmi ces inscriptions se trouve une longue et curieuse épitaphe en vers, que je désirerais avoir l'honneur de faire connaître à l'Académie. Elle consiste en deux colonnes de distiques, qui couvrent toute une large plaque de marbre de forme rectangulaire. Les lettres extrêmement serrées, quelquefois même liées entre elles, appartiennent à ce type d'écriture étroit et allongé qui prévaut dans les monuments du troisième siècle de l'Empire. De là quelques difficultés de restitution : car les caractères, pour peu qu'ils soient usés, se réduisent facilement à une série de traits verticaux. Une cassure de la pierre a aussi entamé quelque peu les dernières lignes de chaque colonne; mais cette double lacune ne saurait être grave, car le sens général ne semble pas interrompu. Les seuls détails d'orthographe qui puissent être notés avec certitude sont : la substitution du T au D final dans *set* pour *sed*; celle de l'O à l'U dans la forme bien connue de *volnere* pour *vulnere;* enfin l'emploi de la terminaison *is* au nominatif pluriel de la troisième déclinaison, dans *Naidis* pour *Naides;* encore cette dernière variante peut-elle s'expliquer par l'effacement de quelques linéaments sur le marbre.

SI DOLOPINRACIVM POTVITCONVELLIEREFECTVS
FERCVIIVMCI'RMEFLERETAMENPIGEAT.
NAMVELVIAEACIDTLAVDAVIICORPVSAΞIIIII
CLARVSHOMERVSITEMNONTVALAVSSIMILIS
TESORTITAPAPHONPVLCIROMINVSORENOTABAI
DIVASETINTOTOCORVEPLICATAINERAT
SOBRIAQVIPPETVOPOLIERAT.PECTOREVIRTVS
NONAETATEMINORNO@MINORINDELOCO
NECMIHIPERVALIDOSRAPIOTEMORTEDOLORES
QVAMVISAEQVANIMODATPVERVTLACRIMEM
SVCIAMVRVOLNEREVICTI

ETREPARATVSITEMVIVISINELYSIIS
SICPLACITVMESTDIVISALTERNAVIVEREFORM/
QVIBENEDESVPEROIVMINESITMERITVS
QVAETIBICASTIFICOPROMISITMVNERACVRSV
OLIMIVSSADEOSIMPLICITASFACILIS
NVNCSEVTEBROMIOSIGNATAEMYSTIDISAISE
FLORIGEROINPRATOCONGREGIINSATYRVM
SIVECANISTRIFERAEPOSCVNTSIBINAIDISAIQV
QVIDVCIBVSTAEDISAGMINAFESTATRAHAS
SISQVOICVMQVEPVERQVOETVAPROTVLITAETAS
DVMMODO

Voici le texte latin, tel que je crois pouvoir le restituer :

I

Si dolor in[frac]tum potuit conve[ll]ere [p]ectus
[H]ercu[le]um, cur me flere tamen pigeat?
Nam velut Aeacid[a]e laudavit corpus Achilli[s]
Clarus Homerus, item non tua laus similis.
Te sortita Paphon pulchro minus ore notabat,
Diva set in toto cor[d]e plicata inerat.
Sobria quippe tuo pollebat pectore virtus
Non aetate minor, n[e]c minor inde loco.
Nec mihi per validos rapio te morte dolores,
Quamvis aequanimo dat puer ut lacrimem.
. . . . *[cr]uciamur volnere victi.*

II

Et reparatus item vivis in Elysiis,
Sic placitum est divis [a]lterna vivere forma
Qui bene de supero [l]umine sit meritus;
Quae tibi castifico promisit munera cursu
Olim jussa deo simplicitas facilis.
Nunc seu te Bromio signatae mystidis AISE (?)
Florigero in prato congreg[at] in satyrum;
Sive canistriferae poscunt sibi Naidis a[e]qu[um],
Qui ducibus taedis agmina festa trahas.
Sis quo[d]cunque, puer, quo te tua protulit aetas,
Dummodo . . . .

Je vais essayer de donner de cette pièce une traduction aussi fidèle que possible, sans chercher à dissimuler les incohérences de pensée et de style, qui trahissent en beaucoup d'endroits une main peu exercée et une époque de mauvais goût.

« Si la douleur a pu déchirer l'indomptable cœur d'Hercule, pourquoi » cependant hésiterais-je à pleurer ? Car la louange, que l'illustre Homère » a donnée au corps de l'Eacide Achille, n'est pas celle qui te convient, ô » mon enfant ! La souveraine de Paphos t'avait décoré d'un visage moins » beau, mais la déesse habitait dans tous les replis de ton cœur. Dans ton » sein florissait une chaste vertu, à laquelle ton âge n'ôtait rien de son » mérite ni de son élévation. Mais, par la violence de mes douleurs, je » ne cherche pas à t'arracher à la mort, bien que la perte d'un fils soit » pour moi un juste sujet de larmes. . . . . . Nous sommes accablés » par cette cruelle blessure. . . . .
» . . . .
» . . . . Et toi cependant, renouvelé dans ton être, tu vis dans » les Champs Elysées. Les décrets des dieux ordonnent que celui-là re- » vive sous une autre forme qui a bien mérité de la lumière du jour : c'est

» une récompense que t'avait acquise, dès le chaste cours de ta vie, cette » simplicité docile, conforme aux commandements d'un dieu. Maintenant, » ou bien, dans un pré en fleurs, l'initiée marquée du sceau sacré t'agrége » au troupeau de Bacchus, sous la forme d'un satyre, ou les Naïdes qui » portent les corbeilles sacrées te réclament comme leur compagnon, pour » conduire à la lueur des torches les processions solennelles. Qu'importe » le rôle qui t'est donné, dans la place où t'a promu ton âge, pourvu » que . . . . »

Dans ces vingt-deux vers, d'une facture plus que médiocre, d'un style à la fois plat et forcé, on ne trouve, comme dans beaucoup d'inscriptions métriques, aucun renseignement historique à recueillir. En revanche, les idées mêmes, bien que gauchement exprimées, ont une grande valeur, et font de ce morceau poétique, si peu intéressant pour l'histoire des faits, un document des plus précieux pour l'étude des croyances religieuses et morales de l'antiquité, à l'époque de transition qui précède le triomphe du christianisme.

Je ne connais pas de passage des anciens où, sous des formes païennes, les espérances d'immortalité et de rémunération future soient affirmées avec autant de netteté et de conviction que sur ce marbre arraché à un tombeau. Ce n'est pas le rêve d'un poëte ou la doctrine isolée d'un philosophe : c'est un véritable acte de foi prononcé par une voix de la foule, par la voix d'un père ou d'une mère pleurant un jeune enfant. Rien ne saurait être plus fort en ce sens que le mot *reparatus*, qu'il faudrait presque traduire par *ressuscité* :

Et reparatus item vivis in Elysiis.

Et cette rénovation est une récompense; c'est le prix décerné à celui qui aura bien mérité des dieux pendant sa vie (*de supero lumine* ou peut-être *numine*). Non que l'âme passe, comme dans la doctrine de Pythagore, par une série de transmigrations; mais le juste, sous une forme nouvelle (*alterna* ou peut-être *aeterna forma*) (1) revivra à tout jamais d'une vie meilleure.

Quant à la destinée faite aux bienheureux dans cette seconde existence, elle est conforme aux idées mythologiques que l'enseignement et la divulgation des mystères avaient fini par rendre dominantes dans la société antique. Le maître de l'autre monde n'est plus le triste Pluton de la légende commune, c'est le riant Bacchus, sous le nom de Bromius. Le jeune enfant, dont on pleure la perte, sera associé aux pompes bacchiques; il y jouera un rôle approprié à son âge; il deviendra le compagnon de ces Naïdes, que Strabon compte au nombre des suivantes de Bacchus, et même, changé en satyre, il entrera dans le troupeau du dieu. Une difficulté de lecture empêche seulement de savoir de quelle manière intervient dans cette transformation le personnage féminin, désigné par les termes ambigus de *signata mystis* : celle qui, parmi les initiées, est marquée du signe sacré, ou plutôt celle qui porte sur ses lèvres le sceau des mystères, probablement l'*hiérophantide*, peut-être même la déesse qui est aux Enfers l'initiée par excellence, c'est-à-dire Proserpine :

(1) Les mots *lumine* et *alterna* doivent être préférés, comme plus voisins des linéaments restés sur la pierre.

Nunc seu te Bromio signatae mystidis AISE (1),
Florigero in prato, congregat in satyrum,
Sive canistriferae poscunt sibi Naïdis æquum,
Qui ducibus taedis agmina festa trahas.

Depuis longtemps l'étude des monuments figurés a révélé la popularité presque universelle qu'obtint, à partir d'une certaine époque de l'antiquité, la nouvelle conception de la vie future tirée du culte mystique de Bacchus. Mais les écrivains ne confirmaient cette importante découverte que par des renseignements assez vagues. Le texte le plus explicite que l'on puisse citer est encore une phrase de Plutarque, dans la *Consolation* qu'il adresse à sa femme après la perte d'un enfant. Il lui parle des mystères de Bacchus, auxquels ils sont initiés l'un et l'autre, et qui leur ont enseigné que l'âme, semblable pendant la vie à un oiseau captif, était indestructible et douée de sentiment après la mort (2). Ce passage et d'autres semblables nous apprennent bien que des idées d'immortalité se rattachaient à la religion de Bacchus; mais ce qu'ils ne montrent pas, ce qu'ils n'affirment pas suffisamment, c'est le rapport, la liaison directe que de pareilles idées pouvaient avoir avec les scènes joyeuses, souvent même burlesques jusqu'à la licence, qui décorent les monuments funéraires. L'inscription de Doxato nous fournit sur ce point un témoignage écrit des plus formels. Elle nous présente la doctrine mystique de la vie future sous les formes extérieures de la procession bacchique. Elle donne ainsi à mots découverts l'interprétation des nombreuses bacchanales qui, figurées d'abord sur les vases peints de la Grèce et de l'Italie, se perpétuent jusqu'aux derniers jours du paganisme dans les sculptures des sarcophages. Nous voyons que le mort pouvait souvent y figurer en personne, dans le cortége dansant des satyres, ce troupeau choisi de Bacchus. Sans doute l'espèce d'immortalité qui revêtait ces formes demi-bestiales fut à l'origine une conception toute matérielle, comparable sous quelques rapports aux espérances dont le Coran nourrit la sensualité des dévots de l'Islam. Mais il n'y avait pas moins là une croyance très-positive à la renaissance de l'homme, à son renouvellement après la mort, dogme fondamental autour duquel se groupèrent peu à peu des idées plus délicates et plus élevées, sans modifier toutefois la grossièreté des anciens symboles.

Pour l'inscription qui nous occupe, en particulier, il ne faut pas oublier que, bien que latine et de basse époque, elle appartient à la Thrace. Or, dans ce pays, berceau du culte orgiaque de Bacchus, le dogme de la vie future paraît avoir existé de longue date et formé le trait saillant de la religion nationale. Nous l'y voyons régner, sous une forme toute brutale et toute primitive, jusque parmi les tribus les plus reculées et les plus

(1) Le groupe de linéaments AISE. qui termine ce vers ne m'a fourni aucune combinaison satisfaisante. Faut-il y voir une simple transcription du mot grec Αἴση, qui serait lui-même pour Αἶσα, et qui indiquerait ici le jugement suprême de la déesse, tenant lieu de l'arrêt des destinées? ANSER, qui rappellerait l'oiseau sacré de Proserpine donnerait un sens des plus bizarres. D'un autre côté, pour admettre AD SE, il faut supposer que *mystidis* est un nominatif pluriel, comme plus loin *naïdis*, et lire alors au vers suivant *congregant*, ce qui est inconciliable avec la prosodie. Enfin ARTE, qui commence à s'écarter des vestiges relevés sur la pierre, forcerait à prendre pour sujet de la phrase le mot *simplicitas* du distique précédent: or, quel que soit le mauvais style de ces vers, il est difficile d'y introduire une pareille faiblesse de construction.

(2) Plutarque, *Consolatio ad uxorem*, 10.

sauvages : chez les Trauses, qui célébraient les funérailles par des réjouissances, et surtout chez les Gètes, qui se vantaient de ne pas mourir, et pensaient, en quittant la terre, aller s'asseoir au banquet de leur dieu Zamolxis. Nul doute que des croyances analogues ne fussent associées dans l'origine à l'antique religion du Bacchus thrace, d'où elles passèrent peu à peu dans les mystères de la Grèce, avec tout le cortége des rites bacchiques. Mais, sur le sol même où elles étaient nées, elles durent se développer plus volontiers que partout ailleurs. Dans une île toute voisine de la région de Philippes, à Thasos, les voyageurs ont déjà signalé, sur des sarcophages, plusieurs inscriptions grecques en distiques, où les idées d'immortalité sont exprimées avec une netteté inaccoutumée, bien que sans les curieux développements que nous trouvons dans l'épitaphe latine de Doxato.

En effet, ce qui mérite une attention particulière, c'est que la croyance à la rémunération future est ici liée à d'autres idées qui forment avec elle un corps de doctrine, et qui semblent également s'écarter du courant ordinaire des idées religieuses et même philosophiques de l'antiquité. L'auteur de cette espèce de complainte funéraire n'est pas un stoïcien. S'il retient ses larmes, ce n'est pas qu'il regarde la douleur comme une faiblesse : Hercule, ce type idéal de l'humanité, n'en a-t-il pas lui-même ressenti les atteintes?

Si dolor infractum potuit convellere pectus
Herculeum, cur me flere tamen pigeat?

Nous n'avons pas non plus à faire à un disciple de Platon. Les Platoniciens, en donnant le premier rang aux qualités de l'âme, estiment pourtant la beauté physique jusqu'à en faire presque une vertu. Ici, au contraire, la beauté du corps est méprisée, dépréciée, et la beauté morale exaltée à ses dépens :

Nam, velut Aeacidae laudavit corpus Achillis
Clarus Homerus, item non tua laus similis.
Te sortita Paphon pulchro minus ore notabat,
Diva set in toto corde plicata inerat.

Mais il y a un vers plus surprenant que tous les autres, au point que l'on est tenté d'y voir une pensée chrétienne : c'est celui qui fait l'éloge de cette simplicité docile qu'un dieu (ou que Dieu) aurait jadis érigée en précepte :

Olim jussa deo simplicitas facilis.

S'agit-il seulement ici d'une vie simple et innocente, semblable à celle de l'âge d'or, que la légende plaçait sous le patronage de Saturne? Ce mot, appliqué surtout à un jeune enfant, ne désigne-t-il pas plutôt la simplicité du cœur, cette vertu propre de l'enfance? Alors, ne croirait-on pas entendre un écho de la voix qui a dit : « Si vous n'êtes comme un de ces petits, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux? » Il est vrai que cette simplicité de l'âme avait son prix pour les anciens ; et nous trouvons, sur des sépultures que rien n'autorise à considérer comme chrétiennes, la for-

mule : « *Animae simplicissimae*. » Plutarque, dans le passage auquel j'ai déjà fait allusion, proclame les âmes des enfants morts heureuses entre toutes, parce qu'elles conservent moins que les autres l'empreinte des choses de la vie. Nous connaissons aussi trop peu, dans ses détails, la mythologie des mystères pour savoir si elle ne contenait pas quelque explication directe et toute naturelle d'un sentiment qui nous paraît au premier abord assez étranger aux habitudes de la sagesse antique. Les savants ouvrages qui sont parvenus à éclairer en partie ces obscures questions nous montrent, à Samothrace comme à Eleusis, les enfants admis à l'initiation. Dans les Eleusinies, c'est même un enfant qui se tient près du foyer sacré pour accomplir les rites expiatoires. Je vois aussi, dans la légende mystique, des dieux, comme Iacchos et Zagreus, ces deux personnifications de Bacchus, adorés sous des traits enfantins ; pourtant je n'en trouve aucun qui ait élevé la voix pour prêcher les douces vertus de l'enfance.

Parmi les idées que nous nous étonnons de lire sur un marbre antique, il en est donc que les croyances locales, développées par l'enseignement des mystères et épurées par la philosophie, suffisent pour expliquer. L'auteur de ces vers est certainement un païen, et un païen professant une forme déterminée du paganisme, celle qui était enseignée dans les mystères de Bacchus. Ses idées sur l'immortalité, sa croyance à une rénovation immédiate et à un changement de forme après la mort, sont même loin d'être d'accord avec les dogmes formulés dans le symbole des Apôtres. Peut-être cependant, pour se rendre bien compte de certains sentiments d'une morale plus délicate, qui donnent à ces espérances comme un accent inaccoutumé, faut-il ne pas oublier que la colonie de Philippes renferma de bonne heure une importante société chrétienne, dont l'influence put s'étendre même à ceux qui n'en faisaient pas partie. Le mélange d'idées qui, dans ces vers, excite vivement notre curiosité, n'est du reste que le commentaire de toute une classe de monuments mixtes ou de transition, où les symboles païens semblent employés à couvrir des croyances qui déjà s'écartent notablement de l'ancien paganisme. Parmi ces monuments, celui qu'il convient de citer surtout ici, est la fameuse chambre sépulcrale d'un prêtre de Bacchus-Sabazius, découverte dans les Catacombes, et que le caractère de ses peintures et de ses inscriptions a fait quelque temps considérer comme un tombeau demi-chrétien.

» Dans ces remarques sur l'inscription de Doxato, je ne prétends pas avoir dissipé toutes les obscurités que présente un texte souvent douteux, ni développé tous les rapprochements auxquels il peut donner lieu. J'ai voulu seulement soumettre au jugement de l'Académie les difficultés qu'on y rencontre et les curieuses hypothèses qu'il semble autoriser. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. BEULÉ, plusieurs articles sur *l'Étrurie et les Étrusques* de M. Noël des Vergers, extraits du *Journal des Savants* (1864-65), in-4° ;

2° Au nom de M. Cavedoni, correspondant à Modène, quatre opuscules intitulés : I. *Appunti critici intorno al* BATTISTERO DI PARMA DESCRITTO DAL COMMEND. MICHELE LOPEZ (Modena, 1865, br. in-4°) ; — II. *Questione grammaticale risguardante un antico cippo sepolcrale dell' agro Brescellese* (Ibid., 1865, br. in-4°) ; — III. *Dichiarazione di un antico bassorilievo*

scoperto in Modena l'anno MDCCCLXII (Ibid., 1865 br. in-4°); — IV. *Numismatica : Disquisizioni intorno all'età precisa di alcune monete antiche della Mesia inferiore, etc.* (Extrait de la *Revue de numismatique ancienne et moderne*, dirigée par le professeur Olivieri, 1865, br. grand in-8°);

3° Au nom de M. Fr. Lenormant, *Vase antique de verre représentant des combats de gladiateurs* (extrait de la *Revue archéologique*, 1865);

4° *Le Palais de Constantin à Constantinople*, par M. G. Perrot (article extrait de la *Revue de l'Est;* 1865, br. in-8°);

5° *Le pour et le contre sur la culpabilité des Templiers*, par M. l'abbé J. Corblet (extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1865, br. in-8°);

6° *Actes de la Société d'ethnographie* : t. I, 3e livraison. — Rapport annuel sur les travaux de cette Société en 1864.

L'Académie se forme en comité secret.

Nous insérons ici le document suivant comme appendice au compte rendu de la séance du vendredi 14 juillet (1).

Mission scientifique de M. MILLER *en Orient.*

SECOND RAPPORT A L'EMPEREUR.

« SIRE,

Dans les premiers jours du mois d'août de l'année 1863, je me trouvais au monastère de Vatopédi, qui, ainsi que celui d'Iviron, est situé sur la côte orientale du mont Athos. J'avais incessamment en face de moi l'île de Thasos, dont la silhouette se détachait capricieusement sur un ciel d'une transparence admirable. Les chaleurs étaient devenues très-fortes, et, depuis un mois que je travaillais avec une grande assiduité, je me sentais extrêmement fatigué; mes yeux surtout avaient beaucoup souffert dans le déchiffrement et la copie des manuscrits qui m'étaient confiés. Un peu de locomotion m'était devenue nécessaire, et il fallait m'enlever tout moyen de travail. Le monastère de Vatopédi possède plusieurs *métoches* ou propriétés rurales dans l'île de Thasos, propriétés qui sont exploitées par un des moines de ce couvent. Je savais d'ailleurs que le port de Panagia, qui se trouve sur l'emplacement de l'ancienne capitale de l'île, renferme un ensemble magnifique de ruines helléniques. Je me décidai donc à aller passer quelques jours dans cette île, et je communiquai ce projet à M. Guillemet, qui l'accueillit avec empressement, heureux qu'il était de pouvoir se reposer un peu des peintures byzantines, et retremper son goût dans l'étude de quelques beaux débris de l'art grec. Je me munis d'une lettre de recommandation pour le moine-fermier de Vatopédi, et nous partîmes sur un petit bâtiment grec. Vingt-

(1) Voy. p. 216.

quatre heures après nous débarquions au port de Panagia, et nous acceptions une très-modeste hospitalité chez ce moine.

» Nous passâmes environ six jours dans l'île de Thasos, employant tout notre temps à parcourir les ruines, malgré un soleil impitoyable. Nous avions pris pour guide M. Economidès, jeune indigène avec lequel on nous avait mis en rapport. Dans la plaine située derrière notre habitation et presque au pied de la colline, se trouve une colonne carrée en marbre, et portant les traces d'une grande inscription dont les caractères me paraissaient remonter à une très-belle époque. Cette inscription était presque entièrement effacée, quelques lettres seulement étaient encore apparentes.

» Dans l'espérance de voir revivre quelques parties de ce monument épigraphique, je le fis laver et nettoyer. Pendant cette opération, je remarquai un marbre couché horizontalement, affleurant le sol et en jonction avec la colonne. La jonction était trop bien faite pour que ce fût l'effet du hasard. Je pris le premier objet qui se présenta sous ma main et je déchaussai un peu ce marbre. Mais quels furent mon étonnement et ma joie lorsque je découvris la première ligne d'une inscription grecque! Je suivis le marbre dans la direction horizontale, et j'en trouvai un second en adhérence avec le premier, et contenant aussi une inscription; plus loin un troisième du même genre. J'envoyai tout de suite chercher une pioche et une pelle au couvent, et je déblayai cette première assise, qui me donna trois monuments épigraphiques. Au-dessous je trouvai une seconde assise composée de la même manière et présentant les mêmes particularités. Ce fut pour moi un trait de lumière. Il y avait là évidemment un mur construit avec les débris des civilisations hellénique et gréco-romaine. Les marbres, toutefois, n'avaient pas été placés au hasard : les inscriptions étaient disposées dans le bon sens. On remarquait aussi la trace d'anciens noms grecs qui avaient été remplacés par des noms de magistrats romains.

» Je n'avais pas de firman qui me permît de fouiller; le temps et les outils nécessaires pour une pareille entreprise me manquaient également. D'un autre côté, il m'en coûtait de renoncer à une découverte qui pouvait en amener d'autres beaucoup plus importantes. Je comblai le trou que je venais de faire, et je remis les choses dans l'état primitif, en priant M. Économidès de me garder le secret jusqu'au moment où je pourrais revenir exploiter la mine épigraphique dont j'avais trouvé quelques filons. J'arrêtai immédiatement un caïque, et nous retournâmes à Vatopédi pour reprendre et continuer nos travaux. C'est alors que j'eus l'honneur de prier Votre Majesté de me faire obtenir du vice-roi d'Egypte un firman, au moyen duquel je pourrais, avant la mauvaise saison, tenter un essai de fouilles dans l'île de Thasos. Nous étions alors dans la première moitié du mois d'août. Une quinzaine de jours me paraissaient suffisants pour cet essai, et, si je ne réussissais pas, nous en serions quittes pour une petite perte de temps.

» Notre tournée dans les monastères du mont Athos nous conduisit jusqu'à la fin d'octobre. Je n'avais pas encore reçu le firman en question; nous partîmes pour Salonique et de là pour les Météores. A notre retour rien de nouveau et nous étions au commencement de décembre. La saison étant trop avancée, nous renonçâmes à notre projet et nous revînmes en France. Le firman du vice-roi d'Egypte arriva enfin pendant que j'étais à Paris; mais il fallait, pour en profiter, attendre le retour du beau temps. D'un autre côté, M. Guillemet m'ayant accompagné dans mon premier voyage à Thasos, il était juste qu'il profitât de l'honneur de ces fouilles, si elles devaient être fructueuses. D'ailleurs il n'avait pas eu le temps

e terminer ses travaux au mont Athos, et quelques mois encore lui étaient nécessaires. Je réunis mes efforts aux siens pour lui faire obtenir une seconde mission de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, qui fut assez bon pour nous accorder cette faveur.

» Nous nous embarquâmes vers le milieu du mois de mai, et nous nous rendîmes directement à Salonique, pour de là nous diriger sur Cavale, qui est situé en face de Thasos. Enfin, le 1er juin, nous débarquions dans l'île au nord de Panagia. Par exception, cette année, l'hiver s'était prolongé assez tard dans ces parages. Depuis peu de jours seulement le froid et la neige avaient disparu et nous arrivions au milieu de toutes les splendeurs d'un printemps d'Orient. Le soleil était rentré en possession de l'atmosphère et cherchait à réparer le temps perdu. Ses rayons étaient d'une ardeur à nous inquiéter; mais il n'y avait plus à reculer. Je ne comptais, d'ailleurs, que tenter un essai de fouilles, et vérifier jusqu'à quel point j'avais été fondé dans mes espérances de l'année précédente.

» A notre arrivée, le proèdre, ou chef de l'île, me fit observer que le pacha, gouverneur de Thasos, étant absent pour le moment, il était convenable que j'attendisse son retour pour lui montrer mon firman et commencer nos travaux. Bien que contrarié par ce nouveau retard, je résolus de le mettre à profit en faisant le tour de l'île. Je ne parlerai point des villes et des objets d'antiquité que nous avons remarqués pendant ce court voyage. M. G. Perrot les a déjà décrits, très-bien décrits, dans le remarquable mémoire qu'il a publié récemment sur l'île de Thasos (1). Ce travail, rempli de recherches savantes, fait le plus grand honneur à l'auteur et vient compléter, en le rectifiant quelquefois, celui de M. Conze, qui a paru en 1860. Notre tournée dans l'île dura une douzaine de jours, au bout desquels nous revînmes au port de Panagia où le pacha gouverneur venait d'arriver. Quelques difficultés, soulevées par ce dernier à propos de l'interprétation à donner au firman du vice-roi d'Egypte, ne tardèrent pas à être aplanies, et des ordres furent donnés pour qu'on me laissât toute liberté dans l'exécution de nos travaux. Un cavas même fut attaché à ma personne pour me venir en aide dans le cas où je pourrais avoir quelques difficultés avec les habitants. Nous étions alors au 15 juin; les chaleurs commençaient à être très-fortes. J'arrêtai quelques ouvriers et nous nous mîmes immédiatement à la besogne.

» Dès les premiers jours nous fûmes récompensés de nos peines. Indépendamment des marbres que j'avais remarqués l'année précédente, nous en trouvâmes un grand nombre avec inscriptions. D'autres avaient été taillés pour servir de matériaux de construction et n'offraient plus trace de lettres. Bientôt nous mettions à jour un marbre immense, ayant la forme d'un carré long, mais dont la superficie était informe et n'avait pas été travaillée. Il était couché à plat et nous pensions qu'il servait à couvrir l'ouverture d'une tombe; bien que nous fussions privés des instruments nécessaires pour remuer une pareille masse, nous parvînmes à la soulever un peu. On glissa au-dessous quelques pierres pour la maintenir, et nous continuâmes ainsi cette opération jusqu'à ce qu'il fût possible de distinguer ce qu'il y avait sous le marbre. Nous aperçûmes bientôt des sculptures, mais il était bien difficile d'en reconnaître la forme et l'importance, tant elles étaient couvertes de terre. J'envoyai chercher de grands leviers de bois. Il y avait là plusieurs curieux : tous nous prêtèrent la main, et on put dresser le marbre qui heureusement se trouva placé dans le bon sens. En même temps la terre se détacha et mit à découvert de magnifiques sculptures.

(1) Voy. les *Archives des Missions*, année 1865.

Dans le premier moment, j'eus comme un éblouissement de joie. J'avais devant les yeux un bas-relief de la meilleure époque de l'art, assez bien conservé, et contenant une inscription très-ancienne. Ce bas-relief de 0m, 90 de haut environ, sur 2m, 50 de long, contient dans le milieu une niche carrée de 0m, 15 de profondeur. A gauche deux figures, dont une tient une lyre. A droite, trois muses portant des objets de toilette. Leur costume rappelle celui des personnages représentés sur les bas-reliefs d'ancien style. De longues robes à petits plis et un diadème de perles dans les cheveux : ces perles mêmes sont figurées par un petit grenetis en métal. Au-dessus de la niche et sur le bandeau est gravée une inscription grecque archaïque de deux lignes et demie. Dans le haut du monument et tout à fait sur le bord une autre inscription plus moderne et presque entièrement effacée. Cette découverte fut bientôt connue de tous les habitants du port qui tous accoururent pour voir le bas-relief. Dans la crainte de quelque accident provenant de la curiosité ou de la malveillance, je pris le parti d'établir tout auprès mon cavas qui s'organisa une petite tente pour y passer les nuits. Les Thasiens sont tellement barbares qu'ils s'imaginent que les Européens viennent en Orient chercher des trésors ; aussi s'empressent-ils de casser tous les marbres antiques dans l'espérance de trouver de quoi satisfaire leur désastreuse cupidité.

» Les jours suivants se passèrent d'une manière un peu plus tranquille. Les habitants se faisaient à l'idée de nos fouilles et le nombre des curieux diminuait sensiblement. Toutefois nous nous trouvions gênés dans nos travaux, parce que les récoltes étaient encore sur pied, et nous étions obligés de fouiller dans un champ d'orge. Malgré ces obstacles, nous continuâmes à être favorisés : un certain nombre d'inscriptions anciennes et un petit bas-relief représentant un héros à cheval, dans le genre de ceux qu'on trouve souvent sur les tombeaux, et avec quelques variantes intéressantes ; mais, ce qui était plus important, c'était un second bas-relief de la même époque que le premier et paraissant appartenir au même monument. Ce sont trois muses portant aussi des objets de toilette et des diadèmes de perles dans les cheveux ; mais pas d'inscription. Enfin un troisième bas-relief de la même provenance et avec une inscription ne tarda pas à se présenter. On y voit un personnage qui semble être un Mercure et une muse dans le costume et dans le genre des autres. Les deux inscriptions sont en ancien dialecte ionique. Ces trois bas-reliefs sont de la plus haute importance ; mon savant confrère, M. De Longpérier, dont l'avis est décisif en pareille matière, n'hésite pas à les faire remonter à une époque un peu antérieure à Phidias. Ces sculptures sont d'un très-grand style ; elles sont plus souples que celles d'Egine et paraissent avoir quelque parenté avec les beaux bas-reliefs trouvés en Asie Mineure et qui sont aujourd'hui au Musée britannique.

» C'est ainsi que les journées se succédèrent jusqu'à la fin du mois de juin, amenant chacune des découvertes intéressantes. Indépendamment des monuments figurés, cités plus haut, nous trouvâmes un grand nombre d'inscriptions que je copiais avec beaucoup de soin au fur et à mesure qu'elles sortaient de terre. Plusieurs paraissent dater au moins de l'an 411 avant notre ère, de cette époque où Alcibiade descendait à Athènes pour établir l'oligarchie des quatre cents, ce qu'il faisait sans doute partout où il passait. Ces inscriptions sont toutes du même genre et contiennent des listes de *théores*, espèce de magistrats dont les fonctions ne sont pas encore bien définies. Dans l'île de Thasos ils étaient au nombre de trois, comme l'a fort bien remarqué M. Perrot, d'après une ancienne inscription publiée dans le recueil de Boeckh, renseignement confirmé par les nouvelles listes

qui sont divisées en triades. Plus tard cette division par trois disparaît. Une partie de ces listes, les plus anciennes, sont en grec pur, avec des flexions archaïques, jusqu'à l'époque où les noms romains viennent se mélanger aux noms grecs. Il y a dans cette découverte épigraphique des éléments nouveaux pour avancer la question des théores et des notions précieuses pour la philologie. La formation des noms propres grecs a été l'objet de travaux remarquables et a exercé la sagacité de plusieurs savants, tels que Pape, etc., et en dernier lieu Letronne. Un très-grand nombre des noms qui figurent sur ces listes sont formés suivant les lois de l'analogie et sont entièrement nouveaux. Il y aurait là matière pour un mémoire très-intéressant sur l'onomatologie thasienne. Le dialecte qui domine est le dialecte ionien. Le caractère de l'écriture est très-beau, très-net et rappelle les belles époques de l'épigraphie grecque. L'emplacement sur lequel nous avions fait toutes ces découvertes était une très-grande salle ayant la forme d'un carré long. Aux quatre angles se trouvaient des colonnes carrées, d'une dimension et d'un poids considérables. Deux étaient encore debout : la première dont j'ai déjà parlé ; la seconde, à l'angle opposé, ne portait point trace de lettres. Les deux autres étaient renversées et contenaient chacune une longue inscription. Ces quatre colonnes étaient reliées entre elles par un mur dont les assises supérieures s'étaient écroulées. Ces assises, comme quelques-unes du bas, se composaient sans doute des marbres épigraphiques que nous avons découverts. Le déblayement mit à jour le pavage primitif : c'étaient de grandes dalles de marbre très-usées. Vers le milieu de la salle, sur la droite et près du mur existe un petit renfoncement, au milieu duquel nous trouvâmes un charmant petit autel votif, avec une inscription très-ancienne et rappelant, pour la forme, les lettres d'un des bas-reliefs cités plus haut. A la fin du mois de juin, nous étions parvenus au fond de cette salle ; il n'y avait ni porte ni communication extérieure. Nos découvertes s'arrêtèrent en même temps, et, pendant deux jours, nous fouillâmes sans résultat au dehors du mur. Nous avions été très-favorisés dans le commencement, et nous nous étions habitués à une récolte journalière. Nos ouvriers perdaient courage ; il fallait les stimuler en leur donnant de nouvelles espérances. Je résolus alors de me transporter au tombeau d'Antiphon.

» Au fond de la plaine à droite, le chemin s'enfonce dans une charmante vallée et conduit à une rangée de tombeaux qui ont tous été fouillés à différentes époques. C'est parmi ces derniers que M. Conze, en 1855, a découvert les inscriptions métriques de celui d'Antiphon qui devait être magnifique. Des colonnes cannelées, des ornements, des fragments de bas-reliefs et de statues gisent là sur le sol et témoignent de la barbarie des habitants qui l'ont détruit entièrement. Je passai quelques jours à explorer ces ruines n'obtenant d'autres résultats que des débris insignifiants. Dès lors découragement complet chez nos ouvriers que j'avais beaucoup de peine à maintenir en nombre suffisant. Le Thasien en général est paresseux. Quand il a gagné quelques piastres, il ne veut plus travailler. Les jours de fête (et ils sont nombreux dans l'almanach des Grecs) il passe son temps à danser et à boire. Tous les matins à quatre heures j'étais sur pied, parcourant les champs pour réveiller nos travailleurs, dont plusieurs n'avaient pas la force de se lever par suite des copieuses libations de la veille, libations qui se prolongeaient souvent toute la nuit. Je tenais à profiter des heures pendant lesquelles le soleil gravissait le côté opposé de la montagne avant de venir embraser la plaine, et à compenser ces heures d'une fraîcheur matinale par un long repos au milieu du jour. Mais quoi que je fisse, nous n'étions jamais prêts avant cinq heures du matin. L'arrêt

que nous éprouvions dans nos découvertes enlevait toute énergie à nos ouvriers. Les récoltes d'ailleurs nous faisaient concurrence. Ils choisissaient ce genre de travail, plutôt que de piocher et de remuer une terre desséchée par le soleil. Les loisirs forcés que nous faisait le calendrier grec, je les employais à parcourir les ruines, à fouiller le bois d'oliviers et à recueillir jusqu'au moindre fragment d'épigraphie grecque. Je faisais déchausser les débris de sarcophages, en ayant soin de commencer par le côté exposé au nord-est, côté sur lequel bien souvent était gravée l'inscription. C'est dans une de ces courses que je rencontrai les restes du théâtre. M. Perrot les avait déjà reconnus. Quant à M. Conze, il ne les a point vus, parce que, suivant la crête de la colline, il aura probablement passé auprès sans les apercevoir. Les Grecs, autant que possible, plaçaient leurs théâtres sur la pente d'une colline; les flancs de la montagne étaient taillés circulairement, et on y disposait les gradins destinés aux spectateurs. Les constructions nécessaires pour la scène et ses dépendances se trouvaient sur le terrain plat qui était situé au-dessous. C'est ainsi que le théâtre de Thasos avait été établi à ciel découvert, suivant l'usage, sur la pente qui regarde le nord-ouest.

» Vers le milieu de juillet nous nous transportâmes sur l'emplacement de ce théâtre, qui avait presque entièrement disparu sous une végétation sauvage et abandonnée à elle-même depuis un grand nombre d'années. Au milieu de l'hémicycle une petite place était restée praticable, grâce aux bergers qui venaient s'y installer avec leurs troupeaux de chèvres. Il fallait avant tout se faire jour dans ce fouillis inextricable. De mauvaises haches que j'avais eu beaucoup de peine à me procurer faisaient avancer bien lentement la besogne. Ce que voyant, mon cavas tira son sabre, et, en peu de temps, il nous donna les moyens de nous reconnaître au milieu de ces ruines. En quelques minutes il fit un abatis tel que nous ne savions plus que devenir. J'en profitai pour construire une immense cabane de feuillage qui nous permît de nous mettre de temps en temps à l'abri des rayons du soleil, et même de nous y installer pendant les heures de repos sans être obligés de redescendre jusqu'à notre habitation. Le demi-cercle formé par ces gradins en marbre se dessinait franchement, ainsi que les constructions, dont il ne restait que quelques ruines. On distinguait aussi les trois entrées des acteurs, celle du milieu ainsi que les deux autres. Mon premier soin fut de faire établir une tranchée, qui, partant du fond de l'hémicycle, le partageait en deux et aboutissait à la grande entrée. J'espérais ainsi découvrir le sol primitif et rencontrer l'emplacement où devait se trouver le *thymélé* ou autel de Bacchus. Après avoir creusé deux mètres, nous vîmes la brique romaine qui avait remplacé le pavage en marbre des Grecs. Après la conquête, le théâtre avait été reconstruit, comme l'indique un fragment d'inscription en lettres colossales, que j'ai trouvé dans les broussailles au bas de la colline. Malheureusement le moyen âge avait passé par là; il avait tout détruit, et comblé toutes les anciennes constructions du *proscenium*. Un fragment de triglyphe provenant de l'entablement et quelques marbres avec de simples ornements d'architecture, c'est là tout ce que produisirent ces fouilles. Pas le moindre débris de statue ou d'objet d'art. De petits morceaux de marbre nous donnèrent une idée du pavage primitif, qui devait être très-beau et très-soigné. Un certain nombre de gradins sont encore en place, et plusieurs contiennent des signes, des marques et même des noms écrits en très-grandes lettres indiquant la place des principaux personnages. Le gradin du haut faisant face au milieu du *proscenium* porte le nom de *Marcus* (Μάρκος); sur la gauche celui de *Zosimus* ((Ζώσιμος), particularités que l'on retrouve

dans quelques théâtres anciens, entre autres dans celui de Syracuse. A droite et à gauche, aux deux extrémités de l'hémicycle, étaient renversés deux marbres gigantesques et d'un poids énorme. Avec beaucoup de peine nous parvînmes à les soulever de manière à constater l'existence de grandes lettres grecques gravées avec une rare élégance. C'était probablement la place réservée aux premiers magistrats de Thasos. Lorsqu'il fut bien constaté que nous n'avions rien d'important à attendre des fouilles pratiquées sur l'ancien emplacement du théâtre, nous redescendîmes dans la plaine. A peu de distance du port j'avais remarqué, sortant de terre, plusieurs marbres gigantesques et paraissant provenir d'un magnifique et ancien monument. Les récoltes étaient terminées, et des fouilles en cet endroit étaient devenues praticables.

» Au bout de deux jours, nous nous trouvâmes en face de marbres d'une dimension telle qu'il nous était impossible de les remuer avec les engins dont nous pouvions disposer. Ces marbres étaient tombés les uns sur les autres au hasard et dans le plus grand désordre; il y avait là les traces d'une guerre qui avait tout détruit et tout renversé. Je respectai forcément la position de ces blocs travaillés, et je fis fouiller autour et au-dessous. Deux inscriptions sortirent de terre, qui me prouvèrent que nous étions sur l'emplacement d'un magnifique temple d'Esculape; mais en même temps je constatai avec douleur que le moyen âge avait encore passé par là. Un mur de construction très-postérieure s'offrit effectivement à nos regards et ne nous laissa plus d'espérances de ce côté. Faute d'engins suffisants, nous nous trouvâmes arrêtés dans nos travaux, et nous dûmes y renoncer. Nous fîmes encore quelques tentatives dans différents endroits où l'on distinguait des marbres à fleur de terre. Mais ce fut vainement. La saison était trop avancée, la chaleur était devenue intolérable et même dangereuse, nous ne trouvions plus d'ouvriers; d'un autre côté, le mont Athos était là, dans le voisinage, et nous avions quelques travaux à y terminer. J'étais d'ailleurs très-satisfait du résultat, qui avait dépassé mes espérances. Je n'avais pas eu d'autre prétention que de tenter un essai sur un emplacement déterminé, et de prouver que l'île de Thasos pouvait et devait fournir une riche moisson d'antiquités. Je m'estime heureux d'avoir ouvert la voie aux archéologues, auxquels je laisse encore beaucoup à faire, et de grandes espérances à réaliser. Combien peut-être se trouvent là de précieux monuments qui n'attendent qu'un coup de pioche pour sortir de terre!

» Dans l'attente d'un bâtiment que l'on m'avait annoncé, je crus devoir mettre en sûreté les bas-reliefs et les inscriptions que j'avais réservés comme dignes d'être transportés en France. Je les fis placer dans la cour intérieure du *métoche* de Vatopédi. Quant au grand bas-relief, afin d'éviter un double transport, je le fis renverser sur une couche de terre molle, et on amoncela au-dessus un amas considérable de matériaux divers. M. Economidès voulait bien d'ailleurs se charger de veiller sur ce remarquable objet d'art.

» Par suite d'un malentendu, nous perdîmes une partie du mois d'août à attendre le navire en question. Ayant appris qu'il n'arriverait pas avant le milieu de septembre, nous partîmes immédiatement pour le mont Athos, où nous restâmes une dizaine de jours. M. Guillemet, pressé de se rendre à Constantinople pour faire le portrait du sultan qui lui avait été commandé par le ministère des beaux-arts, me quitta pour prendre la route de Salonique, et je revins seul à Thasos pour procéder à l'embarquement de nos marbres. Enfin, le 3 octobre, arriva le transport de l'Etat, *la Truite*, qui n'ayant pas été prévenu de sa destination, n'avait pas les apparaux nécessaires pour procéder à cette opération. Mais rien n'est impossible au marin

français qui tire parti de toutes les situations, si mauvaises qu'elles soient. Le commandant Rebecq et son second, M. Marie, déployèrent dans cette circonstance un zèle et une intelligence remarquables. Grâce à leurs efforts, et malgré une pluie incessante, je pus faire embarquer tous les marbres que j'avais mis de côté.

» Indépendamment des objets découverts par nous, j'en ai recueilli d'autres qui gisaient çà et là sur le sol et qui étaient destinés à disparaître complétement; telles sont les belles inscriptions métriques du tombeau d'Antiphon. A un an d'intervalle, j'ai pu constater que la pluie avait déjà fait disparaître quelques lettres. Chaque marbre attend le moment où il sera brisé pour faire un mur de jardin ou entrer dans quelque construction. C'est ce qui est arrivé à un petit autel votif que j'avais remarqué dans un enclos du voisinage et dont je comptais cette année enrichir notre collection. Les moulures, l'inscription avaient disparu sous le ciseau, et le monument lui-même était allé prendre place dans le mur de l'église de Panagia que l'on était en train de réparer.

» Il y a environ trois ans, à une cinquantaine de mètres du port et près du ruisseau, les habitants ont trouvé un grand bas-relief représentant une femme assise et tenant un coffret entre ses mains. Sur la frise se trouve une petite inscription en dialecte ionien : *Philis, fille de Cléomède*. Dans l'idée que ce marbre devait contenir un trésor, on le cassa en dix morceaux qui furent jetés dans le coin d'un magasin. Le proèdre a bien voulu me permettre d'emporter ces fragments qui, rajustés avec soin, feront un des plus beaux monuments archéologiques. La tête de la femme, qui est d'un dessin admirable, est intacte et d'une conservation parfaite.

» Pendant que l'embarquement s'opérait, je reçus une nouvelle qui me causa le plus vif plaisir, parce qu'elle me semblait de nature à intéresser vivement les amis éclairés des arts. Il s'agissait du célèbre monument de Salonique, sur lequel se trouvent quatre groupes de statues. On sait que ces statues étaient dans un état déplorable de dégradation; chaque jour amenait une nouvelle mutilation, et il était facile de prévoir une prompte et complète destruction. C'est ce que j'avais été à même de constater pendant mon séjour à Salonique. Dans l'intention de sauver ces précieux restes de l'art ancien, je m'entendis avec le consul de France, M. le marquis de Poucharra, ainsi qu'avec le pacha de Salonique. Grâce à leur concours dévoué et à l'intervention de l'ambassadeur de France à Constantinople, je pus obtenir une lettre vizirienne qui me permettait d'enlever ces statues et de les transporter en France. Je me hâtai de terminer l'embarquement des marbres de Thasos, et je me rendis avec *la Truite* à Salonique pour recueillir ces précieux débris. Je profite de l'occasion pour remercier officiellement M. le vice-amiral D'Aboville et M. le commandant Morel, qui ont bien voulu m'aider dans cette dernière opération.

» Avant de terminer, je dois mentionner la conquête d'un marbre de la plus haute importance, qui viendra enrichir notre collection épigraphique du Louvre. Lors de mon voyage en Thessalie et aux Météores, j'ai dû, en revenant, m'arrêter deux jours à Larisse. J'en ai profité pour examiner en détail cette ville et les environs, et pour recueillir toutes les inscriptions grecques que j'ai pu y rencontrer. A vingt minutes de la ville, et presque dans la direction de Volo, se trouve un cimetière juif abandonné. A force de parcourir ce cimetière dans tous les sens, je finis par découvrir un marbre contenant une inscription grecque de 49 lignes, parfaitement conservée et présentant plusieurs particularités nouvelles du plus haut intérêt. C'est un marbre agonistique, je veux dire concernant des jeux publics qui ont été donnés dans la plaine de Larisse, à l'époque de la domination

romaine. On y lit le nom des vainqueurs à ces différents jeux. Les concurrents sont partagés en deux catégories, les enfants et les hommes faits. Les jeux qui avaient été célébrés comprennent, entre autres, la course en char, celle à cheval avec ou sans torche, la course à pied avec ou sans armes, le stade, le pugilat, le pancrace, l'arc, le concours des compositions poétiques, et, ce que j'aurais dû nommer en premier, la chasse au taureau. Le mot *taurotheria* (ταυροθερία) qui désigne cet exercice, est entièrement nouveau : on n'en connaissait pas un seul exemple. Il rappelle les *Taurocathapsies* qui étaient des fêtes où l'on donnait des combats de taureaux. Cette chasse a pris naissance en Thessalie et surtout chez les habitants de Larisse; elle s'est répandue ensuite chez différents peuples de la Grèce. Jules César est le premier qui ait donné aux Romains le spectacle de combats d'hommes contre des taureaux, à la manière des Thessaliens, ce qui a été imité par d'autres empereurs. L'usage s'en est conservé en Europe, mais avec de bien grandes modifications. La force humaine a-t-elle diminué, ou la vigueur des taureaux a-t-elle augmenté? C'est ce que je ne saurais décider. Toutefois, et sans vouloir revenir sur l'éternelle question des anciens et des modernes, je ne puis m'empêcher de constater que tout l'avantage est ici en faveur des premiers. Car on ne voit plus aujourd'hui un homme saisir le taureau par les cornes, lutter corps à corps avec lui, le terrasser, s'asseoir dessus triomphalement et finir par l'égorger. C'est cependant ce que faisaient les anciens, comme nous l'apprennent les textes, d'accord en cela avec les monuments figurés et les médailles de plusieurs villes de la Thessalie.

» L'inscription dont je viens de parler contient bien d'autres notions curieuses : ainsi le récitatif ancien et moderne, sur lequel on ne possède aucun renseignement, et parmi les compositions poétiques, le concours de l'épigramme, dans l'acception que les Grecs donnaient à ce mot, d'où sans doute toutes ces petites pièces de vers sur le même sujet qui figurent dans l'Anthologie.

» Ces détails sont de nature à faire comprendre pourquoi je tenais tant au marbre de Larisse. Grâce à l'intermédiaire du vice-consul de France à Volo, M. L. Fernandez, j'ai pu faire l'acquisition de ce monument précieux qui se trouve aujourd'hui à Paris.

» En résumé, voici la liste des objets antiques que j'ai rapportés en France :

» 1° Les trois bas-reliefs, paraissant provenir du même monument et où l'on croit reconnaître Apollon, Mercure et les huit Muses ;

» 2° L'admirable bas-relief de la Philis assise et tenant un coffret;

» 3° Cinq autres bas-reliefs, dont deux représentent des repas funéraires et trois des héros à cheval;

» 4° Quarante marbres, avec inscription, dont plusieurs datent du temps d'Alcibiade. Je me suis attaché à composer un spécimen important d'épigraphie grecque, négligeant d'ailleurs les monuments qui étaient trop frustes. Quant aux inscriptions inédites que j'ai recueillies, elles s'élèvent au nombre d'environ 200, dont 150 pour l'île de Thasos, les autres provenant de Salonique et de Larisse ;

» 5° Le marbre agonistique de Thessalie;

» 6° Les statues de Salonique;

» 7° Plusieurs marbres présentant un intérêt artistique ou archéologique, tels que deux lions de style archaïque, un siége de marbre paraissant provenir d'une exèdre, etc.

» Sire, de pareils résultats, aux trois points de vue littéraire, archéologique et épigraphique, prouvent combien Votre Majesté était dans la vérité

quand elle attachait une grande importance à cette nouvelle mission en Orient. J'ose espérer qu'elle ne regrettera pas la confiance dont elle m'a honoré et qu'elle daignera trouver que je n'ai pas été trop au-dessous de la tâche que j'avais entreprise.

» Je suis, Sire, avec un profond respect, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur,

» E. Miller, de l'Institut. »

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 3.

Pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la Commission des travaux littéraires, fait un rapport verbal sur la question du remplacement de M. De Villefosse, auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, démissionnaire. — L'Académie, prenant acte de ce rapport, décide que la nomination à la place vacante d'auxiliaire sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il est donné lecture par M. le Secrétaire perpétuel d'une lettre de M. Peigné-Delacourt, en date du 26 octobre, renfermant une communication, avec dessin à l'appui, au sujet de la découverte faite en Picardie par l'auteur de la lettre d'un bloc de grès, dont le poids est de 100 kil., et que sa disposition en forme de lentille, au bord tranchant sur une partie de la circonférence, lui fait considérer comme une hache orbiculaire de l'âge de pierre et de taille gigantesque, qui a dû, suivant lui, servir à des sacrifices humains par un mécanisme dont il essaye de donner l'idée.

M. Brunet de Presle donne lecture de la fin de ses *Remarques sur les éditions des historiens byzantins et en particulier sur celle de Bonn*.

« Indépendamment des erreurs qui se sont introduites dans la transcription des noms propres par l'absence des majuscules dans les manuscrits, beaucoup d'autres fautes proviennent soit de la ressemblance des lettres, soit de la difficulté de rendre exactement les noms étrangers, soit de la confusion de l'article avec le nom propre. Citons quelques exemples de ces diverses erreurs.

» Dans Cédrène, t. 2, p. 355, τῷ ῥηγὶ Λογγιβαρδίας Δανδούλφῳ. La leçon d'un manuscrit G. [Λανδούλφῳ], que M. Bekker a laissée de côté, était, je crois, préférable à la conjecture de Xylander, qui croyait qu'il était question dans ce passage de Rodolphe, roi de Bourgogne, et à celle de Goar, qui propose de lire Pandolphe d'après une chronique des Lombards. Luitprand (*De rebus imperatorum et regum*, l. III, dans le chap. intitulé *De consilio Landulfi, Beneventanorum principis*, parle de ce prince en ces termes: « *Joanne itaque, ut præfatus sum, Papa constituto, Landulfus vir quidam strenuus, bellorum exercitio doctus, Beneventanorum et Capuanorum omnium princeps clarebat.* Ce fut ce prince qui donna au pape le conseil de s'allier avec l'empereur de Constantinople contre les Sarrasins d'Italie. Ces faits concordent avec ce que l'historien grec rapporte de ce Landolphe, auquel il donne le titre de roi de Lombardie.

» Dans le même Cedrène, t. 2, p. 703, on lit le nom d'un général Λαχατούριος et en marge d'un ms. P. Καχατούριος, dans la traduction latine *Cachaturius*. Le même personnage est nommé plus haut, p. 684, Κατατούριος, et dans Nicéphore Bryenne, p. 47, Κουτατάριος. Michel Attaliote, auteur contemporain, dans son Histoire, fol. 202, verso, du manuscrit de Paris (p. 172 de l'éd.) le nomme Χατατούριος. Ὁ τῆς μεγάλης Ἀντιοχείας κατεπάνω, Χατατούριος ἐπονομαζόμενος, ἐξ Ἀρμενίων δ'ἕλκων τὸ γένος. Ces variantes proviennent de la difficulté pour les Grecs de rendre les sons étrangers. M. Brosset, dans ses additions à l'Histoire du Bas-Empire de Lebeau d'après les auteurs arméniens, le nomme Vestkhatchatour. La syllabe *vest* est le titre de βέστης, dont il était revêtu. M. Brosset ajoute qu'il reçut le titre de duc d'Antioche en 1060. Nous avons quelques doutes sur cette date. En effet, Michel Attaliote, dans l'histoire que nous venons de citer, rapporte que Chatatur, sommé par l'empereur Michel Ducas de marcher contre Romain Diogène, se réunit au contraire à cet ex-empereur, auquel il devait sa nomination au duché d'Antioche. Cette nomination devrait donc être postérieure à l'an 1068, date de l'avénement de Romain Diogène.

» La traduction latine de Théophane par Anastase, élément de critique qui n'est pas non plus à négliger, peut être à son tour corrigée par la comparaison avec le texte grec. Ainsi dans Anastase (ap. Theoph., t. 2, p. 177) il est parlé d'un émir cruel, *sævus amiræus*, et si l'on se reporte au texte grec, on voit seulement qu'il se nommait *Haleb*, Χάλε τὸν ἀμηραῖον. Anastase avait probablement lu χαλεπὸν, qu'il a rendu par *sævus*.

» Ibid., t. 2, p. 170, ὁ υἱὸς τοῦ Φᾶν est devenu dans le latin *filius Tuphan*.

» Dans Théophane, p. 552, on lit Ἀϐδελᾶν υἱὸν Ζουϐὲρ καὶ διάδοχον, Abdallah, fils et successeur de Zuber, ce qu'Anastase, p. 182, rend par *Abdellam, filium Zuber*, NEC NON DODACUM, et un peu plus loin (p. 185) le même est nommé Abdelatzuber en un seul mot. Dans cette même page 182 corrigez *Tiberio* en *Justiniano*. En revanche, Anastase à la page suivante aide à corriger Théophane.

» On lit dans le texte grec Ἐγένετο λοιμὸς καὶ θανατικόν (p. 552). Ces deux expressions seraient synonymes. Il faut évidemment λιμός par un iota: la famine et la peste. Anastase l'a bien vu. Il a traduit *fames atque mortalitas*. Les anciens aimaient à rapprocher les mots λοιμὸς καὶ λιμός qui avaient une grande affinité de sons, de même que ces deux calamités marchent souvent ensemble. Mais lorsque la nuance légère qui distinguait ces deux sons οι et ι se fut effacée dans la prononciation, on remplaça le mot λοιμός par θανατικόν, *mortalité*, pour éviter toute confusion. L'ancien éditeur de Théophane, Combefis, s'était aperçu trop tard qu'il avait eu tort d'imprimer λοιμός. Il en avertit dans ses *Notæ posteriores*,

p 628. Le nouvel éditeur a reproduit cette note mais sans en profiter.

» Le changement d'une lettre dans le passage suivant pourrait induire les historiens en erreur sur les progrès des conquérants arabes. A la troisième année du règne de Léon VI, dit le philosophe, et fils de Basile, c'est-à-dire en 889, les chroniqueurs byzantins disent que Samos fut assiégée par les Arabes, et son commandant Paspalas emmené captif. Je doute beaucoup qu'il soit question dans ces passages de l'île de Samos que les Grecs conservèrent beaucoup plus tard. D'ailleurs Siméon Magister (p. 704 du volume intitulé *Theophanes continuatus*) et Georges le Moine, en citant ce fait (*ibid.*, p. 852), joignent à ce nom la désignation de Κάσἰρον, *château*. Je pense qu'au lieu de Ἡ Σάμος, avec l'article féminin, il faut lire d'un seul mot et avec un iota Ἴσαμος, nom d'une citadelle assez peu connue, mais qui paraît cependant avoir été un point stratégique d'une certaine importance vers cette époque. Nous trouvons ce fort d'Isamos mentionné dans un passage du Continuateur de Théophane (p. 197) et dans Cédrène (t. 2, p. 174). L'empereur Théophile avait fait établir une ligne de signaux par le moyen de feux depuis Tarse, qui était alors la frontière des Arabes, jusqu'à la terrasse du Phare, dans le palais impérial de Constantinople. D'après un système ingénieux attribué au philosophe Léon, on avait placé aux deux extrémités de cette ligne télégraphique deux cadrans identiques dont chaque division correspondait à une phrase, telle que : « *Les ennemis font irruption* », « *Envoyez des secours*, etc. » ; — en sorte que ces avis étaient connus instantanément à Constantinople d'après l'heure à laquelle les feux étaient allumés. On ajoute que Michel l'Ivrogne, fils de Théophile, qu'une de ces dépêches télégraphiques vint déranger au milieu des jeux auxquels il passait son temps, fit briser le cadran, pour n'être plus troublé dans ses plaisirs par de fâcheuses nouvelles. Le continuateur de Théophane et Cédrène indiquent les points sur lesquels ces fanaux étaient établis. C'était d'abord le fort de Loulé près de Tarse, en Cilicie ; puis le mont Argée (aujourd'hui Ardjèh Dagh, un des points culminants de l'Asie-Mineure) ; ensuite *Isamos* (c'est le nom que nous rétablissons dans Siméon Magister et dans Georges le Moine). D'Isamos à Ægilum ; de là au mont Mimas (corrigeons en passant Μάμας, comme on a imprimé dans le continuateur de Théophane (éd. Paris, 122, D. — Bonn, p. 197). Puis Kyrizos ; Mocilos ; le mont de Saint-Auxence, enfin le phare de Constantinople.

» Je suis loin d'avoir épuisé les erreurs qui affectent les noms propres ; cependant, pour rompre un peu la monotonie, je vais indiquer quelques erreurs d'un autre genre que j'ai rencontrées dans les mêmes auteurs.

» Voici une phrase de Nicétas Choniate (p. 89, l. 21) qui deviendrait beaucoup plus claire par une transposition de deux lettres. Il est question d'un détachement des Croisés que les Turcs obligèrent à livrer un combat, lequel tourna à l'avantage des Chrétiens.... δέον μηδὲν παρενοχλοῦντας οὐχὶ λυπεῖν, μηδ' ἀναγκάζειν, τὸ τοῦ θυμοῦ θηρίον ἀφυπνίζειν τὸ τέως κοιμώμενον, ᾗ πρὸς ἀνδροκτασίας διαρρεινοῦν. Le traducteur latin a eu grand'peine à tirer de ces mots un sens satisfaisant. Il traduit : *Neque enim omni injuria abstinentes lacessendi erant, nec ad iram, ad cædes concitandi*. Au lieu de τὸ τοῦ θυμοῦ je lis : τὸ τοῦ μύθου, ce qui donne ce sens : *Il fallait ne pas les inquiéter et ne pas obliger, selon l'expression de la fable, le lion qui sommeillait à se réveiller et ne pas l'exciter au carnage*. L'expression τὸ τοῦ μύθου, comme on dit τὸ τοῦ λόγου, τὸ τῆς παροιμίας, pour κατὰ τὴν παροιμίαν, est de très-bon grec. Quant au mot διαρρεινόω je ne le trouve pas dans la dernière édition du Thesaurus de la langue grecque. On m'excusera d'interrompre

ces observations philologiques par une remarque historique. Gibbon (chap. 59, t. 11, p. 391 de la trad. fr.) attribue à Conrad et aux Allemands le brillant fait d'armes du passage du Mæandre dont il est question dans ce paragraphe de Nicétas Choniate, tandis que l'honneur en revient aux Français et à Louis VII. C'est eux que l'historien grec désigne par cette phrase, ἡ μοῖρα ἥτις τὴν Φρυγίαν παρώδευε, *la division qui longeait la Phrygie*. Lebeau ne s'y est pas trompé. L'empereur d'Allemagne qui s'était dirigé sur Iconium n'avait pas dû approcher du Mæandre.

» Dans Scylitzès, ap. Cedrenum, t. 2, p. 659, on lit νόσος κατέτρεχεν αὐτὸν δεινῶς. Je pense qu'il faut κατέτρυχεν, *le minait*.

» Dans le même, t. 2, p. 72, 'Αλλ' ὁ Μιχαὴλ ἀπεκρίνατο μήτε τι κακουργήσων ἐλθεῖν τῶν περὶ πίστεως ἐκτεθειμένων, μήτε μὴν τῶν ἤδη παραδοθέντων καὶ ἀνομολογηθέντων καταδρομήν τινα ἐργάζεσθαι καὶ καθαίρεσιν. Je propose καινουργήσων, innover en matière de foi au lieu de κακουργήσων.

» Glykas, p. 606, l. 4, Τὰ τείχη ἐκ βαράθρων αὐτῶν καταπεπλώκασι. Il est évident qu'il faut τὰ τείχη ἐκ βάθρων αὐτῶν καταπεπτώκασι. Je ne me serais peut-être pas arrêté à relever cette faute, si je n'avais, à l'occasion de cette même phrase, une autre conjecture à soumettre aux personnes qui s'occupent de l'histoire de Byzance. Il est question dans ce passage d'un tremblement de terre qui, au mois de sept. 1065, désola plusieurs villes, entre autres, celle de Nicée. Τὰ αὐτὰ τούτοις, dit Glycas, καὶ κατὰ Νίκαιαν γέγονε· κατεσείσθησαν γὰρ ὅ τε τῶν ἁγίων πατέρων ναὸς καὶ ὁ ἐπ' ὀνόματι τῆς ἁγίας Σοφίας καὶ αὐτὰ τὰ τείχη ἐκ βάθρων αὐτῶν καταπεπτώκασι. Ne serait-ce pas sur la ruine de cette église de Ste-Sophie de Nicée et non sur celle de Constantinople qu'aurait été composé un discours de Michel Psellus, εἰς τὴν τῆς ἁγίας Σοφίας σύμπτωσιν, publié pour la première fois par Meursius dans ses notes sur George Acropolite (p. 276 de l'éd. de Bonn). En effet, je ne vois pas que Ste-Sophie de Constantinople ait éprouvé à cette époque un désastre comparable à celui qui est décrit dans ce discours.

» Dans le même Glykas on lit à la p. 559 : Κατ' ἐκεῖνο δὲ καιροῦ λίθος ἔπεσεν ἀπὸ τῆς ἐν τῷ φόρῳ ἀψῖδος ὃν κομήτην καλεῖν εἰώθασι, καὶ ἀπέκτεινε ἄνδρας ξ'. Cette pierre tombée de l'arc du forum ne provenait pas d'une comète, et je m'étonne que l'éditeur ait rejeté au bas de la page la variante κοσμήτην qui aurait dû le mettre sur la voie de la véritable leçon κοσμίτην, c.-à-d. *l'entablement* (voy. le Lexique de Ducange, p. 720, et la nouvelle édit. du Thesaurus). L'éditeur aurait pu se rappeler que le même fait est rapporté dans les mêmes termes par Cédrène (t. II, p. 313), par le continuateur de Théophane (p. 420); par Léon le Grammairien (p. 321); par Siméon Magister (p. 744). Aucun des traducteurs latins ne paraît du reste avoir bien compris le sens précis de ce mot. L'un traduit « COSMETES *impositus columnis* »; l'autre « *lapis quem solebant* COSMITEN, ID EST *mundanum vocare;* » le traducteur de Glykas « *Comatum appellare consueverunt* ». On doit aussi réduire le nombre des victimes de cet accident de soixante à six en corrigeant dans Glykas et dans Cedrène ξ' en ς' d'après les trois autres auteurs que nous venons de citer qui sont plus anciens et d'ailleurs plus croyables en cela.

» Pendant que je m'occupe de Michel Glykas, je crois devoir signaler un ms. de l'Escurial, dont M. MILLER a donné la description suivante : « 121, en papier, et du XVIe siècle, Chronique sans commencement ni fin, à laquelle Nicolas de la Torre a donné le titre : Λαομέδοντος τοῦ Λακαπηνοῦ μεγάλου ἑταιρειάρχου χρονικὸν μετὰ φυσιολογίας κατ' ἐπιτομὴν ἕως τῆς βασιλείας 'Ιωάννου τοῦ Τζιμισκῆ. Incipit : Γίνεται καὶ παρὰ τὴν τῶν ὑπογείων ἀνέμων κίνησιν. Desinit : τῆς βασιλείας διάδοχον καταλιπὼν τὸν υἱὸν αὐτοῦ τὸν Κομνηνὸν 'Ιωάννην. M. MILLER ajoute en note : « Comme le nom de Laomédon Lacapène ne se

rencontre pas parmi les historiens byzantins, je comptais examiner en détail cette chronique, mais j'en ai été empêché par mon retour subit à Paris. » « Il serait à désirer, ajoute-t-il, qu'on publiât cette chronique qui renferme peut-être des faits curieux et inconnus. » J'ignore si quelqu'un a répondu à cet appel; pour moi, je soupçonne que ce livre n'est pas autre chose qu'un ms. de Glykas. En effet la première ligne conservée se trouve à la page 6, C., de l'édition du Louvre (p. 13, l. 4 de l'édition de Bonn). Les derniers mots du ms. sont aussi conformes aux derniers de l'édition. Ainsi il ne manquerait rien à la fin, quoi qu'en ait dit Nicolas de la Torre, dont la notice est évidemment très-inexacte, puisque cette chronique finirait selon lui avec le règne de Jean Tzimiscès (en 976), comme celle de Léon le Diacre, tandis qu'on voit par les derniers mots qu'elle s'étendait, comme celles de Glykas et de Zonaras, jusqu'à la mort d'Alexis Comnène en 1118.

» Si le ms. de l'Escurial ne contient pas une chronique inédite, il est du moins probable que, collationné, il offrirait quelques bonnes variantes. Quoique le texte de Glykas ait été sensiblement amélioré dans la dernière édition, il offre encore des fautes pour les noms propres; ainsi à la p. 459, l. 9, il faut corriger Θεόδωρος ὁ ἀδελφὸς en Θεοδώρα ἡ ἀδελφή.

» Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre, mais je crains d'avoir abusé de la patience des lecteurs, et ce qui précède suffit pour appeler l'attention des savants éditeurs de la Byzantine sur cette partie de leur révision qui demande un soin tout particulier.

» Les erreurs qui portent sur des dates ou des lettres ayant une valeur numérique fourniraient la matière d'un errata non moins long et encore plus aride. Si je n'ai pas une occasion de le publier, je le tiendrai à la disposition de l'éditeur de Bonn s'il juge à propos, en arrivant au terme de sa belle et grande entreprise, de faire disparaître lui-même quelques-unes des négligences qui devaient nécessairement se glisser dans un travail de si longue haleine. J'espère qu'il ne verra dans les critiques que je me suis permises qu'une preuve de l'intérêt que je n'ai cessé de porter à une publication, à laquelle je m'étais associé avec empressement au début et pour l'achèvement et le succès de laquelle je fais des vœux sincères. »

M. D'Avezac commence la lecture d'une *Note sur une mappemonde turque du XVI[e] siècle conservée à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise.* — M. le Président, à cette occasion, annonce que, dans la prochaine séance, une photographie de cette carte doit être présentée à l'Académie.

M. Renier fait hommage, dans les termes suivants, du complément qui vient d'être publié des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* par M. Edm. Le Blant.

« M. Edmond Le Blant m'a prié de présenter à l'Académie les trois dernières livraisons de son beau *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle.* Ces livraisons comprennent la préface de l'ouvrage, qui ne forme pas moins de 19 feuilles, le reste des inscriptions des sept provinces, un supplément de cinquante-deux inscriptions découvertes dans les autres provinces pendant l'impression du recueil, ou qui

avaient échappé aux recherches de l'auteur (un grand nombre de ces inscriptions ont été découvertes dans les fouilles de l'église Saint-Jean de Vienne, fouilles qui ont été exécutées aux frais du ministère de l'Instruction publique à la demande de l'Académie), et enfin les tables qui forment six feuilles. — Je n'ai rien à dire de la *préface* : M. Le Blant a été admis à en lire plusieurs fragments devant l'Académie, qui a pu ainsi se faire une idée de l'importance de ce beau travail. — Les monuments publiés dans ces livraisons sont restitués et expliqués avec la même sûreté de critique, la même sagacité et la même science que ceux qui ont paru dans les livraisons précédentes. — Les tables sont très-développées, très-méthodiques, et rendront très-faciles les recherches dans ce volumineux recueil.

» L'Académie doit s'applaudir d'avoir, en encourageant les premiers essais de M. Le Blant, excité son zèle à poursuivre des recherches qui ont eu pour résultat la publication d'un livre destiné à prendre rang parmi les plus beaux et les plus solides travaux de l'érudition française. »

M. le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. de Witte, *Études sur les vases peints*, recueil des articles publiés par lui dans la *Gazette des Beaux-arts* (1862-1865) sur la collection Campana (1 vol. grand in-8°, 1865);

2° *Notice historique sur la ville et le pays de Pamiers, ancien royaume de Frédélas*, par M. Jacques Ourgaud, D. M., ancien maire de Pamiers (Pamiers, 1865, 1 vol. in-8°);

3° *Engagement des trois États de la ville de Saint-Omer d'observer les stipulations du traité de paix d'Arras, en* 1482, par M. Deschamps de Pas (extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie,* 55e et 56e livraisons, br. in-8°);

4° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 6e série, t. III, in-8° ;

5° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers : Nouvelle période*, t. VIII, 1er cahier;

6° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, 1865, in-8°.

Séance du vendredi 10.

Pas de correspondance officielle.

M. le Président informe l'Académie du grave accident qui a

frappé, il y a quelques jours, le vénérable M. LE CLERC. L'Académie tout entière s'associe aux inquiétudes et aux vœux exprimés à cette occasion par son PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un auxiliaire. — M. Paul Meyer est nommé, à l'unanimité des 26 membres présents, auxiliaire attaché aux travaux historiques de l'Académie.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la commission chargée d'examiner les antiquités envoyées par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, fait le Rapport suivant :

« L'Académie a entendu, dans sa séance du 27 octobre, la lecture de la lettre adressée à M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc au sujet d'objets antiques, découverts dans son diocèse par les soins de M. l'abbé Le Foll, curé de Plésidy. A la suite de cette lecture, elle a renvoyé à une commission (1) l'examen des divers monuments qui accompagnaient la lettre de l'évêque de Saint-Brieuc et qui se classent ainsi : 1° objets recueillis dans le *tumulus* de Plésidy ; 2° monnaie d'or trouvée dans le camp romain situé sur le territoire de la même commune.

» Le tumulus fort élevé, connu sous le nom de *Tanwedou*, mot que, suivant le savant prélat, on peut traduire par *feu et sang* (*Tan*, feu ; *gwed*, sang), a été ouvert le 5 juillet dernier au moyen d'une tranchée horizontale, qui a fait rencontrer à 7 mètres de la circonférence et au niveau du sol une chambre sépulcrale formée de pierres brutes. Les dimensions de cette chambre sont 1m,50 en longueur et en hauteur. Deux *allées couvertes* venant de l'est et de l'ouest y aboutissent. C'est là que, sous une épaisse couche de cendres et de charbons, au milieu de débris de poterie et d'ossements pulvérisés, M. l'abbé Le Foll a trouvé 1° deux lames de poignard de bronze, longues d'environ 30 centimètres, larges à la base (laquelle est percée de trous destinés à fixer la poignée), l'une de 0m,065, l'autre de 0m,075, et décorées de filets en relief qui suivent les lignes des deux tranchants et se réunissent vers la pointe ; — 2° une lame plus petite, décorée aussi de filets en relief très-finement exécutés : elle est brisée en nombreux fragments et paraît être composée d'une pâte brune, dans le corps de laquelle on remarque, à l'aide de la loupe, des bulles ou soufflures relativement très-grandes. Ces bulles intérieures, qui atteignent presque la superficie, affaiblissent la lame et donnent lieu de croire qu'on doit voir là une imitation d'arme plutôt qu'une arme réelle qui n'aurait présenté aucune résistance. On sait que, dans les tombeaux grecs appartenant à l'époque la plus florissante de l'antiquité, on a recueilli maintes fois des bijoux de terre cuite dorés, déposés dans les sépultures pour tenir lieu d'ornements de métal coûteux. Il se pourrait que les Gaulois eussent fabriqué des imitations d'armes pour les cérémonies funèbres. Mais c'est là un fait nouveau qui réclame à la fois l'attention et l'examen des archéologues avant d'être définitivement admis ; — 3° une pince à épiler, d'or pâle probablement indigène et fort analogue au métal de diverses monnaies gauloises autonomes. Elle est formée d'une seule tige, tordue

(1) Cette commission était composée de MM. DE LONGPÉRIER, RENIER, MAURY et DESNOYERS.

au centre, comme certains *torques* et certains bracelets gaulois, et aplatie à ses deux extrémités. La présence de cette pince de style fort ancien ne peut pas servir à nous indiquer le sexe du personnage inhumé sous le tumulus de Plésidy; — 4° trois petits fragments de cuir, décorés de clous d'or disposés en double ligne brisée ou série de chevrons; — 5° deux clavettes d'or, déprimées au centre et portant la trace de rivure à leurs deux extrémités; — 6° enfin plusieurs milliers de petits clous cylindriques d'or d'un millimètre environ de longueur, pareils à ceux qui traversent les fragments de cuir. M. l'abbé Le Foll a pensé que ces objets pouvaient provenir d'un bracelet. Il est du moins évident que les petits clous d'or ont tous servi à décorer la bande de cuir, dont on conserve quelques parties et dont les deux clavettes d'or paraissent indiquer la largeur, car elles étaient probablement fixées aux deux bouts du bandeau et appartenaient au système de fermail. Après avoir été passés dans le cuir, les petits clous ont été soumis à une percussion ou compression qui les a rivés. On distingue clairement, à l'aide d'une lampe, le faible rebord qui s'est formé aux deux extrémités du cylindre. On peut comparer ce mode de décoration à celui qui est encore aujourd'hui suivi dans l'Inde pour la fabrication de petits ustensiles d'ivoire incrustés de clous d'argent.

» La monnaie d'or trouvée dans le voisinage du camp romain de Plésidy est un sol de l'empereur Julius Nepos (474-475), dont voici la description : Au droit, D. N. IVL. NEPOS P. F. AVG. (*Dominus Noster Julius Nepos Pius Felix Augustus*); buste de Nepos de face, casqué, armé d'un bouclier et d'une lance. Au revers, VICTORIA AVGGG (*Augustorum*), Victoire ailée, tournée à gauche et tenant une longue croix. Dans le champ MD, marque de l'atelier de Milan; et à l'exergue, COMOB, modification occidentale du CONOB constantinopolitain. Cette pièce est assez précieuse par elle-même, intéressante aussi parce qu'il est rare que l'on rencontre dans la Gaule des monnaies d'une époque aussi basse. Cependant on sait que l'*aureus* de Julius Nepos s'est retrouvé dans le tombeau de Childéric à Tournay (1).

» La commission signale tout particulièrement à l'Académie la présence d'armes de bronze dans un *tumulus* armoricain; elle souhaiterait que Mgr l'évêque de Saint-Brieuc pût envoyer quelques-uns des morceaux de poteries dont il parle dans son intéressante relation; car la matière et le mode de fabrication des poteries pourraient fournir les éléments d'une appréciation chronologique qui serait sans doute prématurée actuellement. Elle voudrait obtenir l'autorisation de sacrifier une parcelle de la troisième lame de poignard afin d'en faire faire l'analyse; enfin elle félicite Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et M. le curé de Plésidy de leur sollicitude pour les documents antiques dont ils ont enrichi la science. »

Ce rapport est adopté par l'Académie.

M. Boucher de Perthes adresse, par une lettre du 14 octobre 1865, pour le concours des antiquités de la France, le tome III de l'ouvrage intitulé « *Antiquités celtiques et antédiluviennes : Mémoire sur l'industrie primitive et les arts à leur origine,* » avec 12 planches représentant 104 figures (Paris, 1864, in-8°), et rap-

(1) Chiflet : *Anastasis Childerici, Francorum regis* (Antverpiæ, 1655; in-4°), p. 252.

pelle l'envoi précédemment fait des tomes I et II. — L'Académie prononce l'admission de l'ouvrage au concours de 1866.

M. EGGER continue la lecture, en communication, du morceau intitulé : « *D'une nouvelle renaissance des lettres grecques et latines au XIXe siècle.* »

M. D'Avezac reprend la lecture, en communication, de sa *Notice sur une mappemonde turque de* 1559.

Auparavant, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, de la part de M. Ernest Desjardins, et au nom de Sidi Mohammed Ben Mustapha, présentement à Tunis, d'une photographie de cette curieuse carte exécutée d'après sa pensée et à ses frais.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Avec une lettre d'envoi, datée du 3 novembre, de M. De Lazareff, conseiller privé, chambellan de S. M. l'empereur de Russie, curateur de l'Institut des langues orientales, à Moscou, I. *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Église arménienne orientale en langue française* (Paris, 1855, 1 vol. in-8°) ; — II. L'INSTITUT LAZAREFF *des langues orientales à Moscou, en langue française* (Paris, 1856, 1 vol. in-8°); — III. *Décrets, documents, priviléges et autres notions sur l'*INSTITUT LAZAREFF, *à Moscou, en langues russe et arménienne* (Saint-Pétersbourg, 1839, 1 vol. in-8°) ; — IV. *L'Église arménienne orientale, liturgie en russe* (Saint-Pétersbourg, 1857, 1 vol. in-8°) ; — V. *La vie et les dernières heures de l'empereur de Russie, Nicolas I*[er], traduit du russe en arménien (Moscou, 1855, in-8°) ; — VI. Même relation traduite du russe en géorgien (Ibid., 1855, in-8°); — VII. *Histoire de l'*INSTITUT LAZAREFF *des langues orientales à Moscou, avec la biographie des fondateurs de l'Institut*, en russe (Moscou, 1863, in-8°) ; — VIII. *Lettres du comte Spéranski à M. le comte de Lazareff* (Saint-Pétersbourg, 1864, in-8°); — IX. *L'histoire d'Arménie et d'autres peuples de l'Orient*, par l'évêque arménien Stephanos Sinian (Moscou, 1861, in-8°);

2° De la part de M. HAURÉAU, le *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque des avocats à la Cour impériale de Paris* (Paris, 1866, t. I, in-8°);

3° Avec une lettre d'envoi, datée du 5 novembre, *Le miroir de mariage, poëme inédit d'Eustache Deschamps*, publié par P. Tarbé, correspondant de l'Institut (Reims, 1865, in-8°);

4° *Essai historique sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans*, par J. A. Ulysse Chevalier (Valence, 1865, 1 vol. in-8°), avec une lettre d'hommage de l'auteur. Dans cette lettre, M. Chevalier expose que c'est dans le cours des recherches faites pour cet ouvrage qu'il a découvert le *cartulaire* original de la collégiale de Saint-Barnard, qui avait disparu depuis 90 ans et qu'on croyait à jamais perdu. Il annonce que ce précieux document, commencé au XI° siècle, sera, sous peu de jours, déposé aux archives départementales.

Sont encore adressées à l'Académie :

Revue archéologique : n° de novembre 1865 ;
Revue historique de droit français et étranger : n°s de juillet et août 1865 ;
Annales de la propagation de la foi : n° de novembre.

Séance du Vendredi 17.

M. le PRÉSIDENT notifie à l'Académie la perte cruelle qu'elle a faite dans la personne de M. JOS.-VICTOR LE CLERC, l'un de ses doyens d'âge, président de la *Commission pour l'histoire littéraire* et de la *Commission des travaux littéraires*.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par une lettre du 13 novembre, accuse réception du *Rapport* qui lui a été transmis, en trois exemplaires imprimés, sur les résultats des recherches et des travaux de M. Engelhardt dans la Mésie inférieure, et en remerciant l'Académie, particulièrement en ce qui le concerne, lui donne l'assurance que les deux exemplaires destinés, l'un à M. le ministre des Affaires étrangères, et l'autre à M. Engelhardt, recevront cette double destination.

Par une autre lettre datée du même jour, M. le ministre de l'instruction publique remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait de l'*Avis* de la commission chargée d'examiner le *Rapport* de M. Gust. Boissière, touchant les résultats de sa mission dans la région du Bas-Danube.

Une lettre de candidature est adressée par M. Fauche.

M. Mahul, lauréat de l'Académie dans le concours des antiquités de la France, écrit pour demander que son nom soit porté, à tout événement, sur la liste des candidats à telle place de correspondant régnicole qui pourrait devenir vacante.

M. Egger termine la lecture de sa communication ayant pour titre : « *D'une nouvelle renaissance des lettres grecques et latines au XIXe siècle.* »

M. d'Avezac termine également la lecture de sa *Notice sur une mappemonde turque du XVIe siècle conservée à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise.*

ANALYSE.

« La Mappemonde qui fait l'objet de cette communication est un monument xylographique dont il est parvenu à Paris, en ces derniers temps, quelques épreuves photographiées, seule reproduction qui puisse être obtenue aujourd'hui d'un original que les ravages du temps et des insectes ne permettent plus d'exposer aux risques d'un tirage à la presse.

» Du très-petit nombre d'épreuves directes qui en avaient autrefois été imprimées, on ne connaît plus que trois ou quatre exemplaires, conservés comme d'insignes raretés, soit à Venise dans la bibliothèque de Saint-Marc ou dans le musée Nani, soit à Vienne dans le cabinet du prince de Metternich. Ce curieux échantillon d'une habileté cartographique inaccoutumée chez les Orientaux avait donné lieu à une notice sommaire de quatre pages in-folio, rédigée par l'abbé Simon Assemani à l'époque même du tirage de la carte; mais les exemplaires de l'une ne sont guère moins rares que les épreuves de l'autre; et la difficulté est grande encore à se procurer certains documents d'intérêt secondaire se rattachant au même sujet : cette pénurie de sources accessibles d'information paraît à l'auteur de la note devoir faire accueillir avec indulgence par l'Académie des détails qui n'auraient peut-être point eu, sans cette circonstance, le droit d'arrêter longtemps son attention.

» Après un coup d'œil général sur l'aspect de la Mappemonde turke de Venise, et sur la disposition des légendes orientales et autres accessoires dont elle est entourée, l'auteur de la note fait l'inventaire et le classement rapide de toutes les informations qu'il a pu rassembler avec le concours actif et obligeant de l'abbé Valentinelli, bibliothécaire de la Marcienne, et de son coadjuteur M. Lorenzi; de M. Barbier de Meynard, professeur de turk à l'école spéciale des langues orientales; d'autres encore; et il présente ensuite, en autant de paragraphes successifs, d'abord les mentions recueillies dans les écrits de Santarem, Jomard, Lelewel, Zurla, Mauro Doni, Francesconi, lesquelles tirent plus ou moins immédiatement leur origine de la notice d'Assemani, et conduisent naturellement à elle; — puis une traduction littérale de cette même notice; — incontinent après une double note du Baron de Hammer, qui, dans une certaine mesure, contrôle et rectifie Assemani; — et à la suite une notice toute nouvelle de M. Barbier de Meynard, expressément rédigée d'après l'examen des lé-

gendes turkes reproduites par l'épreuve photographiée, et qui complète les explications. — Reprenant alors les mentions relatives à l'histoire extérieure du monument fournies par de simples Guides de voyage, au-dessus desquels s'élève Lazari, le commentateur de Marc Pol, le critique rappelle et discute les indications tantôt exactes, tantôt fautives ou risquées mises en circulation à ce sujet; — viennent ensuite les informations certaines et les détails descriptifs rigoureusement vérifiés sur l'original, et transmis dans ses lettres par l'abbé Valentinelli, ainsi que les faits précis constatés dans des pièces officielles recueillies dans les archives publiques par M. Lorenzi. — Enfin, dans un dernier chapitre, M. D'Avezac résume les faits qui se peuvent déduire de la discussion de tous ces témoignages pour en former une exacte notice sommaire du monument et de son auteur.

» Voici textuellement (à part certains détails qui supposeraient sous les yeux du lecteur une esquisse figurée du monument original) le résumé final de la communication de M. D'Avezac :

« Nous venons de parcourir, en recueillant tout ce qui s'est rencontré de relatif à notre sujet, l'ensemble des éléments, dont se doit former une notion précise du monument géographique désigné sous le titre de *Mappemonde turke de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise*...., curieuse rareté, dont peu de personnes ont été à portée de voir soit l'original, soit quelqu'une des anciennes épreuves la plupart aujourd'hui ignorées ou perdues, et que ne peuvent suppléer quelques réductions photographiques clairsemées.

» Un exemplaire entier du tirage en contre-épreuve de l'original était formé de la réunion de dix sections ou pièces distinctes, assemblées et collées dans l'ordre que voici :

» D'abord, quatre grandes feuilles contenant ensemble la projection cordiforme de la Mappemonde, chacune avec sa part de légendes latérales et de bordure d'encadrement : la Mappemonde se trouvant comprise tout entière sur ces quatre feuilles, il est aisé de se rendre compte de l'énonciation uniformément répétée depuis Assemani jusqu'à ces derniers temps, que cette Mappemonde se trouvait gravée sur quatre planches. C'est Lazari qui le premier, en 1847, énonça, avec plus de justesse, que le monument complet est composé de six planches.

» Une cinquième planche en effet est consacrée aux représentations [en deux parties superposées] de la sphère armillaire et des deux hémisphères célestes..., avec la continuation des deux colonnes de légendes... On sépare deux pièces après le tirage pour les assembler bout à bout..... et les réunir ainsi en bande longitudinale au-dessous de la Mappemonde.

» Il ne reste plus à y joindre, pour compléter le tableau, que les bordures d'encadrement du haut et du bas, gravées ensemble en quatre demi-bandes superposées, dans la sixième et dernière planche. Après le tirage on sépare ces quatre pièces, pour les ajuster par le bout deux à deux..., et former ainsi deux bandes étroites dont la place est d'avance déterminée.

» Les six planches sont en bois de pommier, d'une épaisseur uniforme de deux centimètres et demi, parfaitement égales entre elles, et mesurant ensemble, par leur réunion trois à trois en deux rangées verticales, une hauteur totale de 115 centimètres sur une largeur de 111 centimètres; d'où il résulte, pour la dimension propre de chaque planche séparée, une hauteur en centimètres de 38 1/3 et une largeur de 52 1/2. Elles sont gravées en relief, avec une habileté remarquable, et le tirage typographique exécuté vers la fin de l'année 1794 par l'imprimeur vénitien Pinelli ne laisse apercevoir, même dans la reproduction photographiée qui en a été

faite, que de très-rares et très-petites lacunes dans les traits les plus déliés et les plus exposés aux accidents.

» La gravure est-elle l'œuvre directe de l'auteur même du tracé? Assemani ne semble pas avoir soupçonné qu'il en pût être autrement; mais rien ne paraît moins probable, et il est plus sûr de ne considérer d'abord le constructeur de cette mappemonde qu'au point de vue de la rédaction, qu'il s'attribue expressément.

» Il se nommait *Ahhmed* et avait accompli le saint pèlerinage de la Mekke, puisqu'il prenait le titre révéré de *Hhâggy*, dont la prononciation fortement aspirée motivait, dans la transcription italienne, à Venise aussi bien qu'à Florence, l'emploi du c dur, qui, dans la bouche des Florentins, représente en effet l'aspiration forte du *hha* arabe; *Cagi Acmet* est donc une forme italienne parfaitement reconnaissable du nom de notre auteur. Sa filiation n'est point rappelée, quoiqu'il ait semblé à M. Barbier de Meynard qu'elle pouvait être supposée se perdre dans une crevasse inexorablement reproduite par l'épreuve photographiée, et sur le bord de laquelle il croyait pouvoir lire le monosyllabe usuel *ben* (fils de...); mais une étude attentive de ce point m'a démontré qu'en rapprochant par la pensée les deux bords de la crevasse on lit avec certitude en cet endroit *men scheher Thounisy* (de la ville de Tunis), et rien autre. Il fit ses études dans les écoles de l'Occident, en la ville de Fês, la plus renommée par la science de ses docteurs, et s'adonna par-dessus tout aux mathématiques et à la géographie, auxquelles il continua de s'appliquer chez les chrétiens, lorsque sa destinée, sur laquelle il ne s'explique pas plus longuement, l'eut fait tomber en esclavage au pouvoir d'un maître bienveillant, qui le laissa exercer sans entraves les devoirs de sa religion, et se livrer à son goût pour l'étude.

» La lecture des géographes d'Europe, tant anciens que modernes, et l'examen attentif de leurs cartes, lui inspirèrent la pensée de rédiger lui-même, pour l'instruction des Orientaux, un tableau du monde connu, où il réunirait aux données recueillies par le célèbre géographe arabe le sulthân Isma'yl Aboulfédâ, les perfectionnements puisés aux sources européennes, en se servant d'une projection que le cosmographe français Oronce Finé avait employée, en 1536, pour une mappemonde dont il fut gravé sur cuivre une édition nouvelle en 1566 à Vérone, projection qu'Oronce Finé lui-même avait empruntée de Jean Werner de Nuremberg, qui l'avait proposée avec quelques autres en 1514. Il faut donc se garder de croire, comme se l'était persuadé Assemani, que ce fût une construction neuve et originale, à l'égard de laquelle Hhâggy Ahhmed aurait eu l'honneur de l'invention. Un coup d'œil comparatif sur la mappemonde d'Oronce Finé et sur celle du géographe tunisien suffit à démontrer que celui-ci avait emprunté au premier non-seulement son mode de projection, mais la majeure partie de son tracé des continents et des îles; il est juste toutefois de reconnaître dans l'œuvre d'Ahhmed une nomenclature plus riche et des améliorations de détail assez notables dans la configuration des côtes du Nouveau-Monde sur l'un et l'autre Océan, particulièrement dans les contrées septentrionales.

» Le dessin fut accompagné de légendes étendues; sur l'indication de son maître, Ahhmed dut employer, outre les langues musulmanes, l'idiome turk, qui dominait alors; mais les idiotismes arabes se glissèrent en plus d'un endroit de son texte turk, si tant est que cette rédaction turke lui appartienne tout entière légitimement. Il résulte implicitement, dans tous les cas, de ce qu'il raconte lui-même, que rien ne justifie l'interprétation d'Assemani, suivant laquelle Ahhmed aurait entrepris ce travail après son

retour à la liberté : quel maître alors lui aurait imposé le choix de la langue turke pour ses légendes? — Évidemment Ahhmed était resté dans cet esclavage que la tolérance et la bonté de son maître lui avaient rendu léger; c'est chez son maître qu'il exécutait son « Tableau du Monde, » et il y a lieu de supposer que Venise même était le lieu de son séjour.

» C'est dans les années 966 et 967 de l'hégire qu'il rédigeait ses légendes; cette double date répond dans l'ère chrétienne à l'intervalle compris entre le 14 octobre 1558 et le 21 septembre 1560, époque où Soliman le grand étendait aux dépens de l'Europe le domaine de la puissance ottomane, où Philippe II régnait sur l'Espagne et le Nouveau-Monde, où François II venait, après Henri II, si malheureusement atteint par Montgommery, s'asseoir sur le trône de France ; Jérôme Priuli était alors le doge de Venise, et fut remplacé en 1567 par le vieux Pierre Loredan.

» Des documents inédits recueillis dans les Archives vénitiennes par M. Lorenzi viennent maintenant révéler ce fait curieux, qu'en l'année 1568 une autorisation régulière et un privilége exclusif furent obtenus pour la publication de la mappemonde d'Ahhmed; les termes employés pour la désigner veulent être pesés attentivement : « Il Mappamundo » arabo con le graduationi delle provincie et città osservate da sultan Ismaël et raccolte da Cagi Acmet, et tradotte dal Membré et Cambi;..... » con molta fatica et spese del Marc' Antonio Giustinian ridotte a perfetione. » Il y a là toute une série de collaborations distinctes : d'abord les observations d'Aboulfédâ recueillies et employées par Ahhmed, puis la traduction de Membré et de Cambi, enfin le labeur et les dépenses de Giustinian pour l'achèvement parfait de l'œuvre commune. Ce sont trois parts successives, diverses, sur l'étendue respective desquelles il ne pouvait y avoir d'équivoque au moment où elles étaient ainsi rappelées, mais susceptibles aujourd'hui d'interprétations différentes au gré des tendances de la critique : un scepticisme outré pourra mettre en doute jusqu'à l'identité de la mappemonde, qui faisait l'objet de l'autorisation et du privilége de 1568, avec le monument de 1559 conservé encore aujourd'hui à Venise. Cependant un fait capital domine la question et semble devoir écarter toute incertitude ; c'est l'existence même de ce monument visiblement préparé pour l'impression, circonstance qui ne permet pas d'isoler entre eux d'un côté le travail de Hhâggy Ahhmed constaté à la fois par les documents officiels en la possession de M. Lorenzi et par le monument xylographique lui-même, et d'un autre côté le concours expressément déclaré de Membré et de Cambi d'abord, et de Giustinian en dernier lieu.

» Reprenons les énonciations du permis d'imprimer et du privilége de publication : quelle distinction établissent-elles entre les trois phases successives du labeur accompli, sinon que la rédaction a été l'œuvre d'Ahhmed, que la traduction a été la tâche de Membré et de Cambi, qu'enfin l'exécution pénible et coûteuse a été le lot de Marc-Antoine Giustinian? Allons plus loin : les documents de Lorenzi parlent formellement d'une mappemonde arabe, et nous savons bien que Hhâggy Ahhmed, né à Tunis, élevé à Fês, a dû faire naturellement sa rédaction en arabe. Nous connaissons bien aussi, par le rapport de Ramusio, le nom de Michel Membré pour celui d'un homme versé dans les langues orientales et interprète en titre de l'Illustrissime Seigneurie de Venise pour la langue turke, à côté duquel le nom de Cambi paraît désigner un simple collaborateur de même profession ; et il est naturel de penser qu'à ceux-ci est due la translation d'arabe en turk, encore parsemée d'idiotismes arabes, qui nous est parvenue. Enfin arrive le tour de Giustinian, et son rôle a dû nécessairement être d'exécuter de ses propres mains ou par celles d'ouvriers habiles

à sa solde le travail matériel des planches dont il allait devenir l'éditeur privilégié. En somme, la conclusion à tirer de tout cela, c'est qu'il y a eu inadvertance de la part de Hammer et de Lazari à dire que le tunisien Hhâggy Ahhmed avait dressé et gravé la mappemonde turke de la Marcienne; il l'avait seulement dressée; ses légendes arabes avaient été mises en turk à tout le moins avec l'aide de Membré et de Cambi; et c'est Marc-Antoine Giustiniano qui a dû pourvoir à la gravure.

» Peut-être la conjecture aurait-elle quelque excuse de se risquer encore au delà, et de soupçonner que ce même Giustinian, titulaire en nom personnel du privilége exclusif pour la publication de sa mappemonde d'Ahhmed, qui lui a coûté tant de travail et de dépense, était précisément ce maître bienveillant, au service duquel l'esclave tunisien poursuivait ses études de géographie, dressait son planisphère cordiforme, et acceptait la langue turke pour les légendes destinées à accompagner celui-ci.

» La publication projetée n'eut pas lieu, par suite d'une accusation de contravention aux lois vénitiennes sur la presse, accusation dont Giustiniano fut en définitive déchargé, mais qui avait motivé une saisie à domicile, avec enlèvement et séquestre de matériel, comprenant, autant qu'on peut le présumer, les six planches gravées de la mappemonde d'Ahhmed, dont on perdit bientôt la trace.

» Cinquante ans plus tard, cependant, un de ces chercheurs de raretés, de ces curieux fureteurs qui rendent tant d'utiles services aux études archéologiques, l'infatigable Laurent Pignoria, de Padoue, dont l'attention avait été éveillée sur ce point peut-être par quelque mention de l'ancien permis d'imprimer consignée dans les registres des *Riformatori dello studio*, cherchait à se renseigner auprès de ses amis de Venise sur ce que pouvait être devenue la mappemonde arabe ou turke; il en écrivit le 10 janvier 1619, comme on l'a pu voir dans une des citations de l'abbé Valentinelli, au vicentin Paul Gualdo, en lui signalant diverses personnes pour s'enquérir près d'elles.

» Ce fut seulement dans les dernières années du siècle passé que les six planches de Giustiniano, séquestrées depuis plus de deux grands siècles, furent retrouvées intactes dans une des salles de dépôt du Conseil des Dix, renfermées, comme au jour de la saisie, dans un coffre à six compartiments, où elles étaient placées à l'instar des formes d'imprimerie en réserve. Aucune indication ne désignait leur provenance, et le vulgaire supposa que c'était une épave recueillie dans le pillage de quelque galère turke capturée.

» Quoi qu'il en fallût penser, ce coffre fut alors transporté à la bibliothèque de Saint-Marc; et, comme les planches de gravure qu'il contenait excitaient à bon droit quelque curiosité, le procurateur de Saint-Marc, François Pesaro, invita le professeur maronite Simon Assemani à lui en rendre un compte sommaire, ce qui donna lieu à un tirage de vingt-quatre épreuves par les soins de l'imprimeur Pinelli, et à la rédaction de la *Dichiarazione* ou notice explicative qu'Assemani fit paraître en 1795 à Venise, en quatre pages in-folio, qui lui valurent une médaille d'or de la part de son noble Mécène. Assemani annonçait l'intention de rédiger un mémoire beaucoup plus étendu, où il se proposait, comme introduction, de passer en revue toute la série des géographes orientaux, espérant que ce travail trouverait sa place dans la collection des *Saggi scientifici et litterari* de l'académie de Padoue; mais ce recueil demeura interrompu pendant quinze années entières, et le projet d'Assemani ne reçut pas son exécution.

» Les planches originales ont été jugées en ces derniers temps hors

d'état de supporter un nouveau tirage à la presse; ne serait-il pas à propos, si ce monument géographique est estimé assez important pour mériter une reproduction durable, de recourir à des procédés de clichage ou de galvano-plastie, avant que les ravages du temps en aient consommé l'entière destruction? Il n'est pas douteux, dans tous les cas, qu'une étude complète n'en est possible qu'à la condition d'avoir sous les yeux des exemplaires suffisamment lisibles.

» Dans l'état actuel des choses, il m'a paru utile de réunir en un seul fascicule tous les éléments épars, quelques-uns à peu près introuvables, et certains autres inédits, qu'il est essentiel d'avoir à sa portée, pour se former une opinion exacte, sinon approfondie, d'une œuvre sur laquelle la distribution de quelques épreuves photographiques vient d'appeler l'attention. L'histoire de la géographie, à défaut de la géographie elle-même, avait à ce travail de rapprochement un intérêt que je ne veux point exagérer, mais qui ne pouvait être dédaigné, et auquel je me suis efforcé de satisfaire. »

M. le Président communique à l'Académie l'extrait suivant d'une lettre qui lui a été écrite d'Athènes par M. Ch. Blondel, membre de l'École française, en date du 22 juin dernier :

« Je vous envoie une inscription que j'ai trouvée à Olympie dans le lit du Cladeos, près des ruines romaines désignées par la lettre G dans la planche 58, t. I, de l'*Expédition de Morée*. La pierre, haute de 0m,93, large de 0m,56 et épaisse de 0m,49, me paraît un piédestal : deux entailles symétriquement disposées sur les faces latérales et à la base devaient servir à la fixer dans une construction, dont j'ai cru reconnaître les restes un peu au-dessus dans le lit du torrent.

» Le piédestal a deux brisures au sommet. Les lettres sont grossièrement tracées.

......CEMEC....
....ON ΚΛΩΔΙΟ....
...ΟΒΟΥΛΟΝΤΙΤΟΥ
ΚΛΩΔΙΟΥΕΡΩΤΙΑΝΟΥ
ΥΙΟΝ CΤΕΦΑΝΩCΑCΑ
ΤΩΤΗCΑΡΙCΤΟΠΟΛΕΙΤΙ
ΑCCΤΕΦΑΝΩΤΟΝΑΡΧΙ
ΕΡΕΑCΥΝΕΨΗΦΙCΑ
ΜΕΝΗCΚΑΙΤΗCΛΑΜ
ΠΡΟΤΑΤΗCΟΛΥΜΠΙ
ΚΗC ΒΟΥΛΗC

» L. 2 Κλωδιο doit être restitué Κλώδιον.
» L. 3 οβουλον peut être pour 'Αριστόβουλον.

» L. 4 Ἐρωτιανοῦ confirme le titre admis par Fabricius, *Biblioth. gr.*, t. VI, p. 233, note m. Ἐρωτιανοῦ τῶν παρ' Ἱπποκράτει λέξεων συναγωγή.

» L. 6 et 7 ἀριστοπολειτίας est un nouvel exemple à ajouter à l'article ἀριστοπολιτεία du Thesaurus. Il faut remarquer que la forme ἀριστοπολιτεία n'est pas justifiée par les marbres, qui donnent ἀριστοπολειτεία ou ἀριστοπολειτία. Il y a une erreur à relever dans la citation du même article, λαβόντα τὰς τῆς ἀριστοπολιτείας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον, qui appartient à l'inscription du *Corpus* 1346 et non à l'inscription 1242; le texte, d'ailleurs, doit être restitué suivant Bœckh : λαβόντα τὰς τῆς ἀριστοπολειτίας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον. Le texte et la transcription de l'inscription dans le *Corpus* ne s'accordent pas : le texte porte ἀριστοπολειτίας, la transcription ἀριστοπολειτείας, où ει après le τ est donné comme restitution. Le nom ἀριστοπολειτεύτης devait être substitué au nom ἀριστοπολιτεύτης, donné par le *Thesaurus*, si l'on tenait compte des inscriptions du *Corpus* 1340, 1341, 1349, 1375, 1445. Même observation à faire au sujet de ἀριστοπολίτης auquel devrait être substitué ἀριστοπολείτης, suivant l'inscr. 1226 et l'inscr. citée dans votre mémoire, où se trouve ἀριστοπυλείτης.

» L. 7 στεφάνῳ. Jusqu'à présent, on ne connaissait la nature de l'ἀριστοπολειτία que par le terme général de τιμαί : cet honneur se trouve déterminé par la couronne, qui en était l'insigne. Le mot στεφάνῳ de l'inscription confirme l'assertion de Bœckh, qui voit dans l'ἀριστοπολειτία un honneur et non une magistrature (*Corpus*, tome I, p. 611).

» L. 7 et 8 ἀρχιερέα. D'autres grands prêtres ont porté le titre de ἀριστοπολειτεύτης (*Corpus*, n°s 1242, 1375, 1445). L'inscription 1349 offre l'exemple d'un prêtre honoré de la même distinction.

» L. 9 et 10 τῆς λαμπροτάτης ὀλυμπικῆς βουλῆς n'est peut-être donné par aucune autre inscription.

» Je ne sais si je me trompe, mais je crois les inscriptions d'Olympie assez rares jusqu'à présent. Trois ou quatre dans le *Corpus* (n°s 11, 31 et 1541), une dans le voyage archéologique de Le Bas, trois dans le mémoire de M. Beulé (1). Comme je n'ai pas en ce moment à ma disposition les *Antiquités helléniques* de M. Rangabé, ces vérifications doivent être nécessairement incomplètes.

« Il ne me reste à vous mentionner, comme nouvelles archéologiques, que la découverte d'une colonne de marbre encore debout, au carrefour qui est à côté de l'hôpital militaire. Cette colonne pourrait servir à déterminer le niveau de l'ancien sol de plus de 4 mètres au-dessous du sol actuel : les fouilles n'ont pas encore donné la base de la colonne.

« Vous savez, sans doute, que l'on vient de trouver une partie des murailles d'Athènes au rond-point qui termine à l'ouest la rue d'Hermès (cette indication comme la précédente est donnée d'après la carte de l'État-major). Ce sont plusieurs assises qui me paraissent appartenir au soubassement de l'ancien mur. Les fouilles dirigées par l'éphore des antiquités ont mis à découvert plusieurs parties de la muraille sur une longueur de plus de cinquante pas dans la direction de l'ouest à l'est avec une légère inclinaison vers le nord-est..... »

A propos de cette communication, M. Egger croit devoir signaler à l'attention de ses confrères les inscriptions assez nombreuses et souvent intéressantes que publient les journaux grecs. Parmi

(1) *Études sur le Péloponnèse*, p. 263 et suiv.

celles qui lui sont ainsi parvenues, et dont il doit la connaissance à M. Stéphanos Koumanoudis, il en mentionne une tout-à-fait remarquable par la singularité du sujet : c'est un décret, en dialecte dorien, par lequel la ville de Lamia confère le titre de *proxène* et de *bienfaiteur* à Métrodore, fils d'Androménès, médecin vétérinaire (ἱππίατρος), pour les succès qu'il a obtenus et le désintéressement qu'il a montré dans la pratique de son art ('Εφημερὶς τῶν Φιλομαθῶν, 24 oct. 1864).

Sont offertes à l'Académie les publications suivantes de la Société des arts et sciences de Batavia :

1° les vol. XXX et XXXI des *Mémoires* (*Verhandelingen*), 1863-1864 ; 2 vol. in 4° ;

2° les vol. XIII (fascic. 1 à 3) et XIV (fascic. 1 à 5) du *Tijdschrif voor indische Taal-Land-en-Volkenkunde*, etc ; in 8° ;

3° le 1er vol. (fascic. 1-4) des *Notulen*, etc; in 8°.

Séance du vendredi 24.

Pas de correspondance officielle.

M. le PRÉSIDENT annonce que l'Académie va se former en comité secret, sur la demande de la Commission de l'histoire littéraire de la France.

La séance redevient publique.

M. MILLER lit une note explicative des inscriptions grecques qui se trouvent sur les trois bas-reliefs archaïques provenant des fouilles qu'il a pratiquées dans l'île de Thasos :

« Le bas-relief principal, dit-il, c'est-à-dire le plus grand, ayant 0m, 92 de haut sur 2m, 10 de large, contient dans le milieu une niche à peu près carrée, allant un peu en diminuant vers le haut et entourée d'un chambranle qui lui donne l'aspect d'une porte. A gauche, Apollon Citharède suivi d'une muse qui étend les bras au-dessus de la tête du dieu. Elle porte une tunique talaire finement plissée; sa chevelure est retenue par un diadème en perles représentées par un grènetis en métal. A droite, trois muses tournées du côté de la niche; même costume et mêmes ornements. Au-dessus de la niche une inscription grecque archaïque, et en ancien dialecte ionique, de 2 lignes 1/2. Sur le bandeau supérieur une autre inscription en grandes lettres et datant de l'époque romaine. Le bas-relief de gauche représente trois muses pareilles aux précédentes et marchant à la suite d'Apollon. Deux d'entre elles ont de longs cheveux descendant sur leurs épaules. Pas d'inscription. Sur le bas-relief de

» L. 4 Ἐρωτιανοῦ confirme le titre admis par Fabricius, *Biblioth. gr.*, t. VI, p. 233, note m. Ἐρωτιανοῦ τῶν παρ' Ἱπποκράτει λέξεων συναγωγή.

» L. 6 et 7 ἀριστοπολειτίας est un nouvel exemple à ajouter à l'article ἀριστοπολιτεία du Thesaurus. Il faut remarquer que la forme ἀριστοπολιτεία n'est pas justifiée par les marbres, qui donnent ἀριστοπολειτεία ou ἀριστοπολειτία. Il y a une erreur à relever dans la citation du même article, λαδόντα τὰς τῆς ἀριστοπολιτείας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον, qui appartient à l'inscription du *Corpus* 1346 et non à l'inscription 1242; le texte, d'ailleurs, doit être restitué suivant Bœckh : λαδόντα τὰς τῆς ἀριστοπολειτίας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον. Le texte et la transcription de l'inscription dans le *Corpus* ne s'accordent pas : le texte porte ἀριστοπολειτίας, la transcription ἀριστοπολειτείας, où ει après le τ est donné comme restitution. Le nom ἀριστοπολειτεύτης devait être substitué au nom ἀριστοπολιτεύτης, donné par le *Thesaurus*, si l'on tenait compte des inscriptions du *Corpus* 1340, 1341, 1349, 1375, 1445. Même observation à faire au sujet de ἀριστοπολίτης auquel devrait être substitué ἀριστοπολείτης, suivant l'inscr. 1226 et l'inscr. citée dans votre mémoire, où se trouve ἀριστοπυλείτης.

» L. 7 στεφάνῳ. Jusqu'à présent, on ne connaissait la nature de l'ἀριστοπολειτία que par le terme général de τιμαί : cet honneur se trouve déterminé par la couronne, qui en était l'insigne. Le mot στεφάνῳ de l'inscription confirme l'assertion de Bœckh, qui voit dans l'ἀριστοπολειτία un honneur et non une magistrature (*Corpus*, tome I, p. 611).

» L. 7 et 8 ἀρχιερέα. D'autres grands prêtres ont porté le titre de ἀριστοπολειτεύτης (*Corpus*, n°s 1242, 1375, 1445). L'inscription 1349 offre l'exemple d'un prêtre honoré de la même distinction.

» L. 9 et 10 τῆς λαμπροτάτης ὀλυμπικῆς βουλῆς n'est peut-être donné par aucune autre inscription.

» Je ne sais si je me trompe, mais je crois les inscriptions d'Olympie assez rares jusqu'à présent. Trois ou quatre dans le *Corpus* (n°s 11, 31 et 1541), une dans le voyage archéologique de Le Bas, trois dans le mémoire de M. Beulé (1). Comme je n'ai pas en ce moment à ma disposition les *Antiquités helléniques* de M. Rangabé, ces vérifications doivent être nécessairement incomplètes.

« Il ne me reste à vous mentionner, comme nouvelles archéologiques, que la découverte d'une colonne de marbre encore debout, au carrefour qui est à côté de l'hôpital militaire. Cette colonne pourrait servir à déterminer le niveau de l'ancien sol de plus de 4 mètres au-dessous du sol actuel : les fouilles n'ont pas encore donné la base de la colonne.

« Vous savez, sans doute, que l'on vient de trouver une partie des murailles d'Athènes au rond-point qui termine à l'ouest la rue d'Hermès (cette indication comme la précédente est donnée d'après la carte de l'État-major). Ce sont plusieurs assises qui me paraissent appartenir au soubassement de l'ancien mur. Les fouilles dirigées par l'éphore des antiquités ont mis à découvert plusieurs parties de la muraille sur une longueur de plus de cinquante pas dans la direction de l'ouest à l'est avec une légère inclinaison vers le nord-est..... »

A propos de cette communication, M. Egger croit devoir signaler à l'attention de ses confrères les inscriptions assez nombreuses et souvent intéressantes que publient les journaux grecs. Parmi

(1) *Études sur le Péloponnèse*, p. 263 et suiv.

celles qui lui sont ainsi parvenues, et dont il doit la connaissance à M. Stéphanos Koumanoudis, il en mentionne une tout-à-fait remarquable par la singularité du sujet : c'est un décret, en dialecte dorien, par lequel la ville de Lamia confère le titre de *proxène* et de *bienfaiteur* à Métrodore, fils d'Andromènès, médecin vétérinaire (ἱππίατρος), pour les succès qu'il a obtenus et le désintéressement qu'il a montré dans la pratique de son art (Ἐφημερὶς τῶν Φιλομαθῶν, 24 oct. 1864).

Sont offertes à l'Académie les publications suivantes de la Société des arts et sciences de Batavia :

1° les vol. XXX et XXXI des *Mémoires* (*Verhandelingen*), 1863-1864 ; 2 vol. in 4° ;

2° les vol. XIII (fascic. 1 à 3) et XIV (fascic. 1 à 5) du *Tijdschrif voor indische Taal-Land-en-Volkenkunde*, etc ; in 8° ;

3° le 1er vol. (fascic. 1-4) des *Notulen*, etc; in 8°.

Séance du vendredi 24.

Pas de correspondance officielle.

M. le Président annonce que l'Académie va se former en comité secret, sur la demande de la Commission de l'histoire littéraire de la France.

La séance redevient publique.

M. Miller lit une note explicative des inscriptions grecques qui se trouvent sur les trois bas-reliefs archaïques provenant des fouilles qu'il a pratiquées dans l'île de Thasos :

« Le bas-relief principal, dit-il, c'est-à-dire le plus grand, ayant 0m, 92 de haut sur 2m, 10 de large, contient dans le milieu une niche à peu près carrée, allant un peu en diminuant vers le haut et entourée d'un chambranle qui lui donne l'aspect d'une porte. A gauche, Apollon Citharède suivi d'une muse qui étend les bras au-dessus de la tête du dieu. Elle porte une tunique talaire finement plissée; sa chevelure est retenue par un diadème en perles représentées par un grènetis en métal. A droite, trois muses tournées du côté de la niche; même costume et mêmes ornements. Au-dessus de la niche une inscription grecque archaïque, et en ancien dialecte ionique, de 2 lignes 1/2. Sur le bandeau supérieur une autre inscription en grandes lettres et datant de l'époque romaine. Le bas-relief de gauche représente trois muses pareilles aux précédentes et marchant à la suite d'Apollon. Deux d'entre elles ont de longs cheveux descendant sur leurs épaules. Pas d'inscription. Sur le bas-relief de

droite on reconnaît Mercure suivi d'une muse. Mercure, barbu, porte une chlamyde, qui au point d'attache sur l'épaule droite offre la marque d'une fibule métallique et est coiffé du pileus; sur la chlamyde les traces de son caducée qui paraît avoir été en métal. Il se dirige vers la niche, c'est-à-dire du côté d'Apollon. Sa jambe droite est en avant, le talon n'étant pas encore posé ; le bras droit est étendu. Au dessous et sur un petit bandeau une inscription grecque archaïque, de la même époque, mais d'une main différente que celle du grand bas-relief. Ainsi la représentation du monument entier se compose de dix personnages : Apollon, huit Muses (1) et Mercure. — Essayons maintenant d'aborder le déchiffrement des inscriptions. Commençons par la plus importante, celle du grand bas-relief.

> ΝVΜΦΗΙΣΙΝ ΚΑΠΩΓΓΟΝΙ ΝVΜΦΗΛΕΤΗΙΘΗΓVΚΑΙΑΡΣ
> ΕΝΑΜCΩΓΗΙΠΡΩΣΕΡΔΕΝΩΙΝΩVΘΕΜΙΣΩVΔΕΧΩΙΡΩΝ
> ΩVΠΑΙΟΝΙΖΕΤΑΙ

ce que je lirais ainsi :

Νύμφῃσιν κἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν ἀμβολῇ προσέρδεν δὶν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον ·οὐ παιωνίζεται.....

» C'est-à-dire :

« Il n'est pas permis, en sus des préludes, de sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphagète un mâle et une femelle, [par exemple] une brebis et un porc. On ne chante point de péan. »

» Cherchons maintenant à justifier cette traduction. Avant tout, je dois faire observer certaines particularités épigraphiques qui se remarquent dans le texte de cette inscription. Ainsi le Γ a la forme du Λ et réciproquement ; il en est de même de l'O et de l'Ω. Cette dernière permutation, anciennement en usage dans l'île de Paros, s'était conservée chez les Thasiens, qui en étaient une colonie. — νύμφῃσιν, avec l'iota adscrit, est tout-à-fait inusité dans le style épigraphique ; du moins je n'en connais pas d'exemple. Les fragments sur papyrus qui existent des poésies d'Homère en contiennent peut-être; c'est ce qu'il serait important de vérifier..... Je regrette de n'avoir pas à ma disposition l'*Homerus pictus*, publié à Milan par le cardinal Mai, d'après un MS. en onciales de la bibliothèque Ambroisienne. Les exemples n'y manquent pas ; il serait bon de constater le fait, indépendamment de l'usage épigraphique. — Κἀπόλλωνι, en tenant compte des permutations dont nous avons parlé plus haut, Γ pour Λ, O pour Ω, et réciproquement. La crase κἀπόλλωνι et le datif νύμφῃσιν donneraient à penser que nous avons là des vers, comme on devrait s'y attendre pour un texte aussi ancien et qui paraît rédigé dans le style des oracles...... Le texte que nous avons sous les yeux ne me paraît point contenir de vers ; il offre seulement des réminiscences poétiques provenant peut-être d'un très-ancien oracle, d'une ancienne prescription du culte d'Apollon. C'est ce que semble indiquer cette fin de vers θῆλυ καὶ ἄρσεν que nous trouverons plus loin. — Νυμφηγέτῃ, forme ionique. La forme Νυμφαγέτης était déjà connue par deux exemples tirés d'auteurs récents, qui

(1) Les muses se montrent au nombre de 8 dans la fameuse série des peintures trouvées à Herculanum. *Antichità di Ercolano, Pitture*, II, tav. I-IX. Voy. aussi De Witte, *Élite des mon. céramogr.*, t. II, p. 256.

l'ont appliquée à Neptune, c'est-à-dire dans le sens des Nymphes des eaux. Mais cette épithète est nouvelle comme synonyme de Μουσαγέτης appliquée à Apollon. On connaît plusieurs exemples de cette dernière. Aristide (1) a dit en s'adressant aux Muses : εἴθ' ὑμεῖς γε ἐπ' Ὀλύμπου σὺν Ἀπόλλωνι Μουσηγέτῃ τὴν θείαν ᾠδὴν ᾄδετε. Quant à l'emploi de Νυμφηγέτης dans le même sens, il est très-régulier, car on sait que dans la haute antiquité les Nymphes étaient identifiées avec les Muses; un certain nombre de passages anciens ne laissent aucun doute à cet égard (2), — θῆλυ καὶ ἄρσεν, avec le Λ ayant la forme du Γ. Ces deux mots trouvent leur application dans ὄϊν et χοῖρον qui viennent plus loin. — Les six lettres qui suivent comportent un sens difficile à déterminer; les deux premières ÁM sont certaines. On trouve ensuite un signe qui ressemble à un petit C et qui représente la forme du Π dans l'inscription crétoise de M. Thénon et sur des monnaies de Phæstus. Mais comme notre texte donne ailleurs une autre forme du Π. nous devons renoncer à cette assimilation. Observons ensuite que l'inscription comprend presque toutes les lettres de l'alphabet, moins B, Ξ, Ψ. Les deux dernières se prêtent peu ici à une combinaison raisonnable. Reste le B. Adoptons cette lettre, bien que sa forme ne soit justifiée par aucun exemple connu. Ω devient O et Γ répond au Λ, suivant la règle observée par le lapicide; ce qui nous donne ἀμβολῇ. Ce mot m'a longtemps embarrassé... Je consultai M. Dübner, dont la science est toujours prompte et communicative; il approuva ma restitution du mot ἀμβολῇ en lui donnant le sens de *préludes*. Ce sens me paraît le véritable ; mais, tout en jetant de la clarté sur l'interprétation générale de la phrase, il laisse, pour moi du moins, subsister encore quelques obscurités. — Προςέρδεν, infinitif éolien ou dorien pour προςέρδειν. Le primitif ἔρδω dans le sens de sacrifier est très-connu par les poëtes ; c'est la première fois que paraît le composé προςέρδω, mais il n'a rien que de très-régulier. Quant à la préposition πρός, qui entre ici en composition, elle se trouve justifiée par le datif ἀμβολῇ. — Ὄϊν, où l'on trouve encore Ω pour O. Ici ὄϊς est féminin, signifie brebis et répond à θῆλυ cité plus haut. — Οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον, avec la même permutation de Ω pour O. Le mot χοῖρον répond à ἄρσεν. — Οὐ παιωνίζεται, toujours suivant la même permutation. Ici commence une nouvelle phrase, une nouvelle prescription : « On ne chante pas de péan.....» Pourquoi cette dernière défense? Sans doute parce que le péan était uniquement consacré à Apollon. Or, nous devons observer qu'ici, et contrairement à l'usage épigraphique (3), Apollon est nommé après les Nymphes ou Muses. C'est peut-être pour cela qu'il est recommandé de ne point chanter de péan, mais de se contenter de préludes. — L'inscription paraît se composer de deux parties, la première, ancienne, ayant une forme sacramentelle, la seconde, plus moderne, commençant à ὄϊς et servant pour ainsi dire d'explication. — En résumé nous avons là évidemment d'anciennes prescriptions du culte d'Apollon et des Muses. Pour que les usages à observer dans ce culte pussent se graver dans la mémoire, l'ordre et les détails en étaient parfois expliqués dans des inscriptions que tout le monde pouvait lire (4). C'est ainsi, ajoute M. Maury (5), qu'en Crète, au dire de

(1) Oper. t. I, p. 2, éd. Dindorf. Cet exemple tiré d'Aristide peut être ajouté à ceux qui sont indiqués dans le *Thesaurus* s. v. Μουσαγέτης. Je citerai encore le μουσηγέτα d'une inscription en vers trouvée dans Tenos. Voy. C. I, n° 2342.

(2) Voy, les passages indiqués par M. de Witte, *Elite des mon. cér.*, t. II, p. 271, not. 4, et M. Maury, *Hist. des religions*, t. I, p. 459, not. 1.

(3) Voy. De Witte, *Elite des mon. cér.*, t. II. p. 99.

(4) Maury, *Hist. des religions*, t. II, p. 89.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 87.

Porphyre, les rites que devaient observer les Corybantes étaient inscrits sur des stèles. On avait anciennement le plus grand respect pour ces prescriptions. C'est ce que nous apprend Isocrate : « Nos ancêtres, dit-il, suivaient des règles et mettaient de l'ordre dans le culte et les cérémonies religieuses..... Leur unique soin était de ne jamais retrancher des rites antiques et de n'y rien ajouter de nouveau.

« Venons maintenant à la petite inscription archaïque qui se trouve sur le bas-relief de droite et qui est contemporaine de la première ; elle est ainsi conçue,

ΧΑΡΙΣΙΝΑΙΓΑΩΥΘΕΜΙΣΩΥΔΕΧΩΙ....Ν

que je lirais ainsi :

Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον.

« Il ne faut pas sacrifier aux Grâces une chèvre, un porc. »

» Le sens se complète au moyen de la première inscription, αἶγα et χοῖρον répondant à θῆλυ καὶ ἄρσεν. Dans le dernier mot χοῖρον, les lettres du milieu sont cassées et peuvent donner lieu à quelque incertitude. Mais dans les éléments épigraphiques qui subsistent encore je crois reconnaître le mot ΧΩΙΡΩΝ, c'est-à-dire χοῖρον, qui est exigé par le sens.....— Je m'empresse de mentionner une petite découverte qui a été faite par le Dr Bergmann, l'habile épigraphiste de Brandebourg, qui, pendant son séjour à Paris, a étudié ces bas-reliefs avec le plus grand soin. Il m'a signalé l'existence de quelques lettres dans le champ et en face de la tête de Mercure. Il y reconnaît le nom Ἀπόλλων au vocatif. Cette conjecture me paraît tout-à-fait probable. Toutefois, malgré tous mes efforts, mes yeux n'ont pu distinguer qu'une ou deux lettres. — J'ai mentionné plus haut l'existence d'une inscription plus moderne sur le bandeau du plus grand bas-relief. On y lit :

..... ΙCΤΟΚΡΑΤΗCΕΡΩΤΟC

.....ιστοκράτης Ἔρωτος

« Plusieurs combinaisons se présentent pour compléter le premier nom : Ἀριστοκράτης et Πιστοκράτης. Mais ce complément ne suffirait pas pour remplir la lacune du commencement, et, comme les dernières lettres sont un peu serrées, il est très-probable que l'inscription remplissait le bandeau tout entier. Le nom Θεμιστοκράτης me paraîtrait excellent, nom déjà connu par une autre inscription. Les inscriptions thasiennes fournissent un grand nombre de composés nouveaux, comme noms propres, se terminant en κράτης, tels sont Ἀσικράτης, Δικράτης, Δικηκράτης, Ἡγεκράτης. »

M. de Longpérier apporte à l'Académie et dépose sur le bureau deux crosses de bronze doré qui ont été récemment trouvées par un jardinier travaillant sur le terrain même où fut le chœur de l'église dépendant de la célèbre abbaye de Chaalis (Caroli locus), près Senlis (département de l'Oise). L'abbaye appartient actuelle-

ment à Mme de Vatry, qui habite la manse. L'église est tout-à-fait ruinée; quelques arceaux du sanctuaire s'élèvent encore au milieu des gazons du jardin moderne (1). C'est là que furent déterrées les deux crosses qui offrent les caractères bien tranchés de l'art du XIIIe siècle, et nous montrent les deux formes nettement accusées de la crosse épiscopale et de la crosse abbatiale. La première, de grande dimension, gravée et émaillée, contient au milieu de la volute deux figures qui représentent l'Annonciation. La seconde, qui n'est pas émaillée, mais soigneusement gravée, est décorée au centre d'un simple fleuron. On sait que l'abbaye de Chaalis était devenue la nécropole des évêques de Senlis. Le célèbre Guérin, le compagnon d'armes de Philippe-Auguste, y fut inhumé en 1230. Pendant le XIIIe siècle, le sanctuaire de Chaalis reçut encore la dépouille mortelle des évêques Adam de Chambly, Robert de la Houssaye, Robert de Cressonsart, Gautier de Chambly. Le *nœud* de la crosse épiscopale est orné de figures de dragons découpées à jour, et enlacées par la tête et par la queue. Cette sorte de chaîne est d'un très-beau travail; et M. DE LONGPÉRIER fait remarquer que c'est là un excellent spécimen du genre de décoration, dont le moine Théophile recommande l'emploi dans son ouvrage intitulé *Diversarum artium schedula* (lib. II, cap. LXXIV, p. 242 de l'éd. de M. De Lescalopier). Le passage de cet auteur, *dracones concatenati collis et caudis*, ne doit pas s'entendre de dragons *enchaînés* comme le crocodile des médailles antiques frappées à Nîmes, mais bien de dragons formant chaîne, enlacés. La décoration de la crosse épiscopale de Senlis ne laisse pas de doute sur la manière dont il faut entendre les expressions de Théophile.

M. DE LONGPÉRIER donne ensuite lecture, à titre de communication, du travail suivant :

Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche.

ANALYSE.

L'auteur rappelle que dans le second fascicule des *Monuments*

(1) Voy. la planche 1re annexée à la *Notice historique sur l'abbaye de Chaalis* par Alfred de Longpérier-Grimoard (Senlis, 1857, 8o).

et annales de l'Institut archéologique de Rome, pour l'année 1851 (p. 82), M. le Dr Emil Braun a publié, sous le titre de *Bacco giovano dalla spalla mozza*, une figure de bronze de la collection Fejervary (haute de 0m, 25), au sujet de laquelle il exprime le plus vif étonnement. Il la présente comme un des « phénomènes monumentaux les plus singuliers. » Ce qui, suivant M. Braun, rend cette figure de Bacchus inexplicable, c'est l'absence radicale du bras gauche; c'est que là où l'épaule doit s'articuler l'insertion de l'os cylindriforme non-seulement fait défaut, mais encore ne semble même pas admise par la formation de cette partie du corps; c'est que les téguments cutanés recouvrent les confins de la poitrine et du dos d'une manière tellement juste qu'à première vue on n'aperçoit aucunement la difformité indiquée. « L'aspect qui se présente, ajoute M. Braun, est celui d'une amputation faite avec un rare succès. Le bras semble avoir été désarticulé dans la jointure, et la plaie recouverte avec un art admirable. Mais peut-on rencontrer chose plus extravagante? Un dieu mutilé et cicatrisé chirurgicalement! J'avoue que je ne saurais trouver une explication de ces circonstances. Le rapprochement du mythe de Pélops, mis en pièces et reformé ensuite, ne semble pas même de nature à aplanir la difficulté que soulève toute tentative d'interprétation mythologique. »

M. de Longpérier fait observer que, quels que soient les doutes inspirés à M. le Dr Braun par les diverses interprétations que pouvait lui suggérer la statuette de bronze de la collection Fejervary, il est constant qu'il n'a point hésité sur un point capital, à savoir que l'artiste, auteur de ce bronze, avait voulu représenter un personnage privé du bras gauche. Il ne lui est pas venu à l'esprit un doute sur l'intégrité du monument, ou un désir d'enquête préalable dans les musées. Il ne paraît pas avoir songé à se demander s'il n'avait pas sous les yeux une statuette aujourd'hui défectueuse, jadis entière, mais composée de deux pièces dont l'une est perdue.

Il s'agit, en effet, d'un Bacchus dont l'épaule gauche était drapée. En pareil cas, il est beaucoup plus facile de mouler la figure en plusieurs pièces. Le bras uni à la draperie était soudé sur l'é-

paule. Mais, dans l'antiquité, la soudure des objets d'argent et de bronze, composés de différentes parties, était faite au plomb. Le prix très-élevé de l'étain, qu'il fallait aller chercher dans les mers septentrionales, ne permettait pas d'employer ce métal à un usage aussi secondaire. Or le plomb s'oxyde fort aisément, et l'oxyde de plomb tombe en poudre. Les parties soudées se détachent, et c'est pour cela que les collections de bronzes renferment un si grand nombre d'anses de vases, de mascarons d'applique, de griffes et d'autres détails d'ornementation dont il est quelquefois assez difficile de déterminer l'emploi primitif.

Quant aux statuettes privées du bras gauche, ou montrant un bras gauche fondu à part avec la draperie qui l'entoure, il en existe plusieurs dans les musées de Paris. Au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, deux belles figures de Mercure; au Musée du Louvre, un Hercule, un Apollon-Hélius, un Bacchus presque semblable à celui de la collection Fejervary, un Jupiter.

On admirait naguère dans la galerie Pourtalès une statuette de Jupiter, de bon travail, un peu trop vantée peut-être, dont le bras gauche, en partie recouvert d'une draperie tombante, avait été fondu à part ; elle avait été trouvée, en 1820, près de Besançon.

Au Louvre encore, on conserve trois bras gauches préparés en applique et provenant de figurines dont on ignore le sort. « Trois bras, dit M. de Longpérier, qui attendent des corps, comme pour faire compensation à la mutilation qui a si vivement excité l'étonnement de M. le Dr Braun. Puisqu'en passant il a nommé Pélops, dépecé par ordre de son père et servi sur la table des dieux, il sera permis de faire remarquer que ce personnage mythologique, reconstruit par Jupiter, avait une épaule d'ivoire pour remplacer celle que Cérès, distraite par la perte de sa fille, avait mangée. La fable ne parle pas du bras ; et les vases peints représentent fréquemment le jeune Lydien toujours exempt de mutilations.

« Les observations qui précèdent, à part le petit service qu'elles rendent aux antiquaires en les débarrassant d'une difficulté apparente, peuvent avoir encore une utilité plus générale. Il m'a toujours semblé que, pour arriver à la connaissance intime des antiquités, l'étude des textes et des recueils de planches était in-

suffisante; et je me permettrai de recommander certaines notions techniques comme de fort utiles auxiliaires. Ce n'est pas assez pour apprécier un monument de le considérer tel qu'il se présente à nos regards dans un musée ; il faut encore se rendre compte des procédés à l'aide desquels il a été fabriqué, et pour cela le meilleur moyen est de savoir comment s'exercent de notre temps les arts et métiers. C'est en voyant travailler les modeleurs, les mouleurs, les fondeurs, les bijoutiers, les tisseurs, les céramistes, tous ceux qui mettent en œuvre les métaux, le bois, la pierre, qu'on peut parvenir à comprendre la raison d'une foule de détails qui, appréciés à leur juste valeur, fournissent assez souvent des indices chronologiques, et, dans tous les cas, ne viennent plus compliquer inutilement l'explication des représentations de l'art des anciens.

» Avec l'étude de la fabrication, je recommanderai encore celle de la série des objets analogues entre eux. Une composition antique prise isolément peut donner lieu à beaucoup de suppositions fausses. Mais placée à son rang parmi ses congénères elle acquiert ce qu'on pourrait appeler un aspect circonscrit, un caractère relatif, qui limite les écarts de la pensée.

» Certainement, si M. le Dr Braun avait eu le temps de comparer le Bacchus Fejervary aux autres figures du même dieu qui existent dans les collections, quand même il ne fût pas sorti de la seule ville de Rome, il n'aurait pas vu dans la pose du bras droit une marque de la fermeté avec laquelle le dieu commande et se fait respecter de ses ennemis (la fermezza con cui commanda e si fa rispettare da suoi nemici). Nous sommes bien loin en effet de ce Bacchus des vieux âges, barbu, vêtu, armé, qui perce de son thyrse transformé en lance un géant toujours anonyme (1). Le dessin offert par M. Pulsky au Dr Braun nous montre ce dieu presque androgyne, qui ne connaît d'autre ennemi que la fatigue, et n'étend le bras que pour attirer vers lui, à l'aide d'une grappe

(1) — Millingen, *Ancient unedited monuments*, in 4°, T. 1er, 1822, pl. XXV. — Guigniaut, *Nouv. galerie mythol.*, pl. CXLVIII, n° 447. — Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild.*, T. I, pl. LI, 4 et LXIV, 1.

de raisin ou d'une œnochoé, la panthère qu'il veut asservir par l'ivresse. Conception d'une époque de décadence religieuse. »

» Qu'on ne s'étonne pas, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, de nous voir placer à la fin de la série cette figure de Bacchus d'apparence juvénile. C'est en vieillissant que les dieux devenaient imberbes ; témoins Mercure et Hercule qui ont subi la même métamorphose que Bacchus. »

M. Choisy, élève ingénieur à l'École des ponts et chaussées, de retour d'une mission à Athènes, communique à l'Académie la *Note* suivante *sur la courbure dissymétrique des degrés qui limitent au couchant la plate-forme du Parthénon.*

« I. Pendant un séjour de trop courte durée que j'ai fait à Athènes, mon attention se fixa d'une manière toute spéciale sur la disposition des degrés taillés dans le roc entre les enceintes du Parthénon et de Minerve Ergané. Ces degrés, parallèles à la façade occidentale du Parthénon, sont légèrement bombés vers le ciel (1), et reproduisent dans leurs formes à très-peu près la courbure même du stylobate étudiée par M. Penrose.

» Courber ces degrés comme la base même du temple, ce n'était en définitive qu'établir l'harmonie entre deux parties d'un même tout par l'application d'un procédé décoratif uniforme ; l'existence de courbures dans les gradins n'a donc rien qui doive surprendre. Mais un fait plus inattendu s'observe dans la position des sommets. Les points culminants des arêtes, au lieu de s'aligner sur l'axe du temple, s'écartent vers la gauche à une distance de 7^{m}, 50, et se placent entre l'axe du Parthénon et la grande voie de l'Acropole. En répétant les observations, en variant les points de vue, j'ai acquis la conviction qu'une telle apparence n'est point le fait d'une illusion optique ; et, comme vérification, j'ai soumis plusieurs fois la question au témoignage peu suspect de voyageurs non prévenus. Enfin, l'obligeance de M. Maniataki, directeur des travaux publics, m'a procuré les moyens de soumettre les courbures à des mesures exactes, et de traduire en chiffres les données un peu vagues de mes observations. J'ai annexé à cette note le relevé des courbes, tel que le nivellement l'a fourni ; j'aurais voulu joindre à cette représentation grossière la discussion des circonstances très-variées qui expliquent l'imparfaite régularité des courbures ; le temps m'a manqué à Athènes pour achever ce travail.

» II. Quoique ces influences ne se puissent bien apprécier que sur les lieux, il est une difficulté que je tiens à prévenir. — Les causes de déformation qui ont altéré la courbure ne suffiraient-elles pas pour en expliquer l'origine ? — Remarquons d'abord que les gradins sont taillés dans le roc ; et une courbure aussi notable que celle dont j'ai mesuré les éléments ne supposerait rien moins qu'une dislocation survenue dans la masse même du rocher, postérieurement à la taille des degrés. Des fissures existent, il est vrai, mais la cristallisation calcaire qui les remplit ne permet point d'en attribuer la cause à des altérations modernes. D'ailleurs, comme ces fissures se dirigent toutes vers le Parthénon, l'explication qu'elles pour-

(1) L'existence des courbures a été déjà signalée par M. Boetticher.

raient donner de la courbure des gradins s'applique au temple même; et l'on n'en saurait admettre l'idée sans abandonner du même coup les plus belles conclusions du grand ouvrage de M. Penrose.

» III. Le seul mouvement moderne bien constaté dans l'Acropole est un relèvement vers l'angle S. O., signalé par M. Paccard. Or, non-seulement ce relèvement très-faible ne suffit point pour expliquer les courbures de l'escalier, mais, au lieu du relèvement mesuré par M. Paccard, c'est un affaissement qu'il faudrait supposer pour rendre compte de la dissymétrie que les sommets affectent.

» IV. Il est probable que le rocher, rendu régulier par la taille et par l'interposition de pierres dans les lacunes, n'offre à l'œil qu'une ébauche destinée à disparaître sous un revêtement. Aux propylées, le revêtement était de marbre; mais la taille du rocher sous-jacent était bien moins soignée. Ici, le revêtement consistait en une couche de stuc blanc très-fin, dont on trouve la trace sous des enduits grossiers, d'origine byzantine ou turque. Nécessairement appliqué sous une faible épaisseur, le stuc dut épouser, en les corrigeant, les courbures du rocher. En outre, la faible résistance qu'un tel enduit présente donne à croire que, dans la pensée de l'architecte, l'escalier ne devait point servir comme lieu de passage : c'était plutôt (suivant une opinion émise d'ailleurs par M. BEULÉ) un emplacement destiné à recevoir des stèles, et comme une étagère immense au milieu de l'Acropole.

» V. La forme de l'escalier et son rôle primitif étant ainsi connus, il reste à rendre compte de la dissymétrie que ses courbures affectent. J'ai dit que la forme convexe des marches servait à mettre l'escalier en harmonie avec la base du Parthénon. Une condition toutefois est essentielle pour que le spectateur découvre du sentier de l'Acropole une liaison entre ces courbures diverses situées à différentes distances : c'est que toutes s'offrent à son regard dans des positions à très-peu près semblables. Or supposons pour un instant qu'au lieu de la dissymétrie observée la régularité géométrique règne dans l'ensemble; supposons, en d'autres termes, que les points culminants des gradins viennent se placer dans le plan diamétral même qui contient les sommets de courbure de toutes les lignes du Parthénon. Comme le rayon visuel tombe obliquement sur l'ensemble, la perspective va rompre toute cette symétrie géométrique; les sommets respectifs de l'escalier et du temple apparaîtront dans des directions divergentes; et les convexités, loin d'introduire dans le tableau l'unité et l'harmonie, ne produiront au contraire qu'une inutile confusion et un inexplicable désordre. Contre ces fâcheux effets, un remède se présente: il consiste à placer les sommets de l'escalier dans la direction même qui va du point de vue principal au point milieu de la façade. C'est ce que l'architecte a fait; grâce à cette habile dissymétrie, les deux séries de courbes se montrent concentriques et comme parallèles; l'analogie de position semble établir un lien entre elles; et l'harmonie cherchée saisit et frappe dès le premier regard.

» VI. Ce procédé, qui consiste à réaliser un ensemble harmonieux aux dépens de la symétrie géométrique, n'est point du reste un fait isolé dans l'art grec. La dissymétrie, dans notre exemple, se réduit à un déplacement d'axe : ailleurs elle se manifeste par des déviations angulaires; partout elle se justifie par des raisons de perspective très-simples. — Que l'Académie me permette d'énumérer rapidement les grandes dissymétries de l'Acropole, d'en rechercher les causes, enfin de rattacher, s'il est possible, la discussion qui précède à l'exposé d'une méthode générale qui semble présider aux apparentes anomalies du plan d'ensemble. Rien n'est dissymétrique comme la disposition géométrale des Propylées: la masse toutefois, de part et

d'autre, s'équilibre, et le contour apparent est limité à droite et à gauche par deux lignes issues de la base des degrés, et également inclinées sur leur axe. L'architecte avait à respecter un élégant édifice, mais dont les dimensions restreintes paraissaient faire disparate dans l'ensemble, le temple de la Victoire Aptère. C'est encore par une déviation d'axe et par une dissymétrie en plan que Mnésiclès l'agrandit. Il dirige l'axe des Propylées de manière que le temple de la Victoire tourne sa face droit vers l'entrée; il tronque visiblement une moitié de son œuvre pour respecter l'enceinte sacrée, et permettre au modeste temple de dessiner sur le ciel toute la gracieuse élégance de ses contours; et ainsi, à force de dissymétries, il parvient à mettre le sanctuaire comme dans une place d'honneur, digne des souvenirs qu'il rappelle et de la vénération qu'il inspire.

» VII. C'est pour l'instant où l'on franchit la porte extérieure que toutes les inclinaisons d'axes sont calculées dans l'ensemble des Propylées. De même c'est de la porte des Propylées que l'Acropole doit apparaître sous son plus magnifique aspect. A droite le Parthénon, à gauche et à une distance moindre, pour compenser l'insuffisance de la masse, la gigantesque figure de la Minerve Promachos. Mais ce n'était point assez d'exagérer les dimensions de cette statue pour lui assurer dans l'ensemble toute l'importance qu'elle doit prendre en face du temple dont elle balance l'effet: Phidias la met en relief par une déviation d'axe. Placée au milieu d'édifices tous orientés dans le même sens, la Minerve Promachos incline sur la commune direction des temples son large piédestal; elle se dessine par là comme une chose à part au milieu de l'Acropole; elle fait face à l'entrée; et la dissymétrie qu'elle présente attire sur elle les regards plus vivement peut-être que la richesse de ses bronzes, ou sa hauteur de quatre-vingts pieds. Au delà de cette statue, est l'emplacement de l'olivier sacré, et le tombeau de Cécrops marqué par la tribune des Arrhéphores. Ces charmantes figures sculptées avec la plus grande finesse, et destinées à être vues de face et d'une faible distance, seraient comme écrasées par la masse de la Minerve, si l'architecte n'eût pris soin d'en projeter sur elles le piédestal, de manière à les masquer complétement au premier coup d'œil. Au contraire, faite surtout pour être vue du dehors et pour annoncer aux marins la ville de Minerve, la grande statue cesse bientôt (en raison même de l'élévation de sa base) d'être visible pour le spectateur qui s'approche; et c'est alors seulement qu'apparaît, sous une inclinaison plus favorable, la gracieuse tribune dont les figures prennent plus d'élégance encore par leur contraste avec le souvenir de la menaçante déesse.

» VIII. Il serait facile de multiplier les exemples d'irrégularités en plan combinées par les Grecs en vue d'effets voulus. Ceux qui précèdent semblent m'autoriser à conclure que les anciens se faisaient de la régularité une idée autre que celle de symétrie : idée plus large, tout-à-fait compatible avec les apparentes anomalies de courbes que je développais au début de cette note. La symétrie, ils l'appliquèrent aux effets perspectifs, rarement aux combinaisons géométrales; c'est grâce à cette heureuse extension qu'ils surent concilier dans leurs ouvrages l'unité de l'ensemble avec la variété des parties. Nous avons vu comment ils réussirent, par une dissymétrie géométrique, à rapprocher sur un même rayon visuel les sommets de deux courbes qu'ils voulaient mettre en parallèle. — S'agissait-il de mettre en évidence une statue, soit même un temple, nous savons quelles ressources ils trouvèrent dans la déviation des axes pour fixer les regards et commander l'attention. Enfin, par un ménagement qui témoigne autant de la sûreté de leurs méthodes que de l'exquise délicatesse de leurs esprits, ils allèrent jusqu'à dissimuler parfois, du point de vue principal, telles parties de leur ensem-

ble que de défavorables contrastes eussent reléguées en un rang indigne d'elles. Mais un fait général semble dominer leur système : c'est le soin de tout combiner en vue du premier aspect qui s'offre au spectateur, et grave dans son esprit une impression entre toutes plus durable et plus vive.

» IX. Telles sont les conclusions générales qui ressortent des exemples cités. Mais il serait possible de particulariser la méthode, d'en suivre l'application dans le détail des édifices après l'avoir vérifiée sur l'ensemble, d'expliquer par elle plusieurs procédés de la statuaire antique, peut-être même d'en déduire quelques lumières sur la position des points célèbres d'où l'Acropole devait être aperçue : le Pnyx ou l'Agora.

» Pour le moment, je me borne à signaler l'existence d'un tel système, à en indiquer dans les degrés du Parthénon une vérification nouvelle, et à appeler l'attention de l'Institut sur les recherches capables de faire revivre sous son antique énoncé la loi qui présida chez les Grecs à la disposition des œuvres d'art, et qui règle l'harmonie de ces groupes de temples, dont l'Acropole d'Athènes est le plus admirable modèle. »

RELEVÉ DES COURBURES QUE PRÉSENTENT LES GRADINS PRÉCÉDEMMENT ÉTUDIÉS.

Nos D'ORDRE des gradins à partir du gradin inférieur.	DISTANCES des points à l'axe du Parthénon.		COTES au-dessous d'un plan général de comparaison.	OBSERVATIONS.	Nos D'ORDRE des gradins.	DISTANCES des points à l'axe du Parthénon.		COTES au-dessous du plan de comparaison.	OBSERVATIONS.
	Points à droite de l'axe.	Points à gauche de l'axe.				Points à droite de l'axe.	Points à gauche de l'axe.		
9		0m 80 3, 00 7, 00	0,388 0,386 0,367	Les côtes très-voisines de l'axe du Parthénon doivent être regardées comme douteuses : elles correspondent à des points très-rapprochés d'une large fissure, et peuvent être entachées d'erreurs soit par des dislocations récentes, soit par les difficultés mêmes qui s'opposaient à la taille exacte du rocher en cet endroit. Les mesures ont été prises au moyen d'un niveau à lunette, très-sensible et avec l'aide de M. Olandini, officier du génie hellénique.	4	2,10 1,20 0,80	0,00 2,75 6,00 8,50 12,00	1,502 1,496 1,497 1,492 1,481 1,480 1,502	
8	0,45	1, 20 2, 30 7, 00	0,622 0,617 0,599 0,578		3	1,75 0,10	2,70 4,90 8,70 10,00 11,50 13,25 15,15 16,80 19,00	1,728 1,724 1,721 1,716 1,710 1,715 1,724 1,739 1,741 1,753 1,759	
7	0,10	1, 30 8, 00	0,862 0,858 0,812		2	1,85	0,20 1,10 6,40 15,15	1,940 1,927 1,926 1,930 1,950	
6	0,85	2, 50 3, 50 5, 55 7, 90	1,080 1,058 1,058 1,043 1,040		1	2,50	4,00 7,30 15,63	2,170 2,158 2,160 2,190	
5	2,75 0,20	2, 25 4, 30 7, 00 14, 24	1,291 1,278 1,277 1,272 1,265 1,288						

Cette lecture donne lieu de la part de divers membres de l'Académie, et particulièrement de M. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts, présent à la séance, à diverses observations et indications de nature à guider M. De Choisy dans ses intéressantes recherches, s'il lui arrive, comme il en a le désir et le dessein, de retourner prochainement en Grèce.

Sont adressés à l'Académie pour ses différents concours, et d'abord pour celui du prix Gobert :

Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne, par M. D'Arbois de Jubainville, tome IV (1181-1185) : 2e partie (Paris 1865), 1 vol. in-8° (6 exemplaires), avec une lettre d'envoi dans laquelle l'auteur fait observer qu'il n'y a que les quarante premières pages de cette partie de son livre qui aient été jusqu'à présent soumises au jugement de l'Académie ; puis pour le concours des antiquités de la France :

1° *Voies romaines ; Système de construction et d'entretien*, par M. De Matty de Latour (7 volumes ou atlas in-4° renfermés dans deux boîtes), avec une lettre d'envoi développée, dans laquelle l'auteur rappelle les antécédents de son travail, dont le premier essai a obtenu une médaille en 1861 ;

2° *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, par M. Ch. Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure (Evreux et Rouen, 1865, 1 vol. in 8°), en double exemplaire ;

3° Deux ouvrages de M. le Dr Robert :

I. *Recherches sur les Celtes* (1865, in 8°), en double exemplaire ;

II. *Communications diverses faites à l'Académie des sciences sur la prétendue contemporanéité de l'homme et des grandes espèces éteintes de pachydermes*, etc. (Paris, 1865, in-4°), en double exemplaire.

Tous ces ouvrages sont admis au concours de 1866.

M. le chanoine X. Barbier de Montault, en adressant un double exemplaire de ses *Essais d'hagiographie angevine* (extraits du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 1863), exprime le désir que cet ouvrage soit admis au concours des antiquités de la France de 1866. — Il lui sera répondu que cette admission ne peut être prononcée que si l'ouvrage a été publié depuis le 1er janvier 1864.

Au précédent envoi est joint un second exemplaire de l'opuscule

intitulé *N.-D. de Lonlay*, admis au concours précédemment.

M. Victor de Saint-Genis, qui adresse à l'Académie un triple exemplaire de son ouvrage intitulé *Soixante ans de l'histoire de Savoie* (XVIe siècle), sera consulté pour savoir s'il le destine au même concours.

Il est fait hommage à l'Académie :

1° Au nom de M. Vincent et par une lettre adressée à M. le Président, d'un exemplaire de ses *Recherches sur l'année égyptienne*, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

2° Par M. Poirson, du 3e volume de la 2e édition de son *Histoire du Règne de Henri IV* (in-8° de plus de 800 pages). « C'est là, dit M. le Secrétaire perpétuel, l'avant-dernier volume de ce grand travail deux fois honoré par l'Académie française du grand prix Gobert et l'auteur y présente en huit chapitres le tableau le plus étudié et le plus largement développé du gouvernement, de la politique intérieure, de l'administration de Henri IV, depuis l'édit de Nantes, jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. L'histoire des grands établissements intérieurs du règne, jusqu'à ceux qui concernent l'instruction publique, les sciences, les lettres et les arts, termine le volume, où se rencontrent partout les preuves d'un savoir solide et puisé aux sources les plus diverses, et souvent les plus nouvelles. »

M. le Secrétaire perpétuel présente encore à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Περὶ Ἀπολλωνίου τοῦ Τυανέως διατριβὴν, etc.: thèse écrite en grec et soutenue devant la faculté des lettres de Paris par l'auteur, M. Mervoyer, « qui a voulu couronner ainsi sa longue et utile carrière dans l'enseignement » (1864, 1 vol. in-8°);

2° *Fausseté du préambule de la Charte XVI du 2e Cartulaire de l'église de Grenoble*, par M. Gariel (Grenoble, 1865, in-8°);

3° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, 15e et 16e livraisons (12 pl. et 2 feuilles d'itinéraires), gr. in f°.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 1er.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre, en remplacement de M. Le Clerc, dans la commission de l'histoire littéraire de la France. — M. le Président donne lecture, au préalable, de l'art. 25 du règlement : 32 membres sont appelés à voter. Deux tours de scrutin ont lieu successivement. Au 1er tour, MM. Delisle et Hauréau obtiennent chacun 16 voix. Au 2e tour, M. Hauréau obtient 17 voix contre 15 données à M. Delisle. En conséquence, M. Hauréau est déclaré membre de la commission de l'histoire littéraire de la France, pour prendre rang à partir de ce jour.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle qu'aux termes de l'art. 25 du règlement la lecture de la liste des correspondants doit avoir lieu dans la prochaine séance. Cette lecture sera en conséquence mise à l'ordre du jour.

Il est donné lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, en réponse à celle qui lui a été adressée le 22 novembre avec une copie certifiée du *Rapport* de la commission chargée d'examiner les résultats des fouilles entreprises à Plésidy. Mgr David, en priant l'Académie d'agréer ses vifs remercîments, et en annonçant de nouvelles fouilles qui paraissent devoir être fécondes, accorde plus qu'il ne lui a été demandé en ce qui concerne certains objets découverts dans le tumulus de Tanwedou. Il lui sera répondu que, sauf les débris de poterie, etc., qui peuvent jeter du jour sur les découvertes déjà faites, et la faculté de faire analyser tel ou tel débris du poignard présumé en os, l'Académie estime qu'il importe de ne rien distraire des objets d'antiquité trouvés, soit parce qu'ils peuvent s'éclairer les uns par les autres dans une seule et même collection, soit pour le plus grand intérêt de cette collection même. Les objets dont il s'agit seront en con-

séquence renvoyés à Mgr David, sauf l'exception ci-dessus spécifiée.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente divers ouvrages adressés pour les concours.

I. Pour le concours du prix Gobert :

Les sources du droit rural cherchées dans l'histoire des communaux et des communes, par M. A. Bouthors (Paris et Amiens, 1865, in-8° ; — 6 ex.) ;

II. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Histoire de la soie*, par M. E. Pariset, 1re et 2e parties (Paris, 1862-65, 2 vol. in-8°, — 6 ex.);

2° Un second exemplaire des *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans*, par M. Ulysse Chevalier, etc., avec une lettre d'envoi dans laquelle l'auteur fait savoir qu'il destine cet ouvrage au susdit concours (Valence, 1865, 1 vol. in-8°) ;

3° *Biographie rouennaise : Recueil de notices biographiques et bibliographiques*, etc., par Th. Lebreton (Rouen, 1865, 1 vol. in-8°).

Tous ces ouvrages sont admis.

Sur la demande de M. le PRÉSIDENT, M. V. Guérin cède son tour de parole à M. Alexandre Odobesco, conseiller d'État des Principautés-Unies roumaines, et membre du comité archéologique de Bucharest.

M. Odobesco commence la lecture en communication d'une *Notice sur le trésor de Petrosa,* découvert en Roumanie et conservé au Musée national de Bucharest. Les planches, que l'auteur de la Notice fait passer en même temps sous les yeux des membres de l'Académie, frappent vivement l'attention, tant par la richesse et la beauté des objets que par la rare perfection des dessins réduits en *fac-simile* qui les reproduisent.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

1° Au nom de M. De Rossi, correspondant, des nos 8, 9 et 10 du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, contenant, le n° 8, un mémoire de M. Carle Wescher *sur une catacombe chrétienne* trouvée à Alexandrie, avec une planche en couleur qui en représente les peintures les plus intéressantes, et un commentaire de M. de Rossi sur cette découverte et sur ses résultats pour

l'histoire des antiquités chrétiennes; — le nº 9, un mémoire de M. de Rossi sur les monuments des cinq premiers siècles de notre ère représentant saint Joseph; — et le nº 10, un mémoire du même sur les symboles de l'Eucharistie dans la catacombe d'Alexandrie, ainsi que la traduction d'un long fragment du *Rapport* fait à l'Académie, au mois d'août dernier, par M. Renier, sur les inscriptions de Troesmis, fragment extrait du commentaire de la 12e inscription, dans laquelle se trouve mentionné *Iallius Bassus*;

2º Au nom de M. J. Oppert, de son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie, d'après les monuments, depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie*, etc. (extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, 1865, 1er fascic. in-8º), « travail, dit M. le Secrétaire perpétuel, qui renouvelle entièrement cette partie si importante de l'histoire ancienne »;

3º D'une *Notice sur la vie et les ouvrages du Titien*, par M. Ernest Breton (1859, br. in-8º);

4º De 14 pièces de *vers latins* composées en divers mètres, et publiées à Saint-Pétersbourg, de 1851 à 1865, en feuilles ou brochures de différents formats, par M. Chr. Ferd. Walther, bibliothécaire à la Bibliothèque impériale publique de cette ville, conseiller d'État, etc., ainsi que d'une *ode grecque* manuscrite, du même, en strophes alcaïques, *sur la prise d'Alger par les Français, en* 1830, ode composée à Paris cette année-là même, et modifiée, dit l'auteur dans sa lettre d'envoi, « *selon les circonstances politiques actuelles de la France* »;

5º Du nº d'août-septembre du *Journal de la Société asiatique de Paris*;

6º Du nº de septembre-octobre du *Cabinet historique*.

Séance du vendredi 8.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 5 décembre, M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. le ministre des affaires étrangères, le ms. de la bibliothèque Laurentienne à Florence (Plut. IX, cod. xxiv, Nicetæ Choniatæ Collectio), dont le prêt avait été demandé pour le *Recueil des historiens grecs des croisades*. Un délai de 2 à 3 mois est fixé à la restitution du ms.

L'ordre du jour appelle la lecture annuelle de la liste des correspondants prescrite par l'art. 25 du règlement. Le décès de M. Cavedoni, correspondant à Modène, étant signalé soit par les

journaux, soit par une lettre communiquée d'un savant de Florence, des renseignements plus positifs encore, s'il est possible, seront pris, à défaut de notification directe. La nomination d'une commission de 4 membres chargée de présenter trois candidats au choix de l'Académie n'en est pas moins mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sont adressés à l'Académie pour le concours des antiquités de la France :

1° *Le roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire*, par M. Paul Meyer (Paris, 1865, 1 vol. in-8°), ouvrage auquel est joint par l'auteur l'article extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et intitulé *Recherches sur les auteurs de la chanson de la croisade albigeoise*;

2° *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par M. Gustave Desjardins (Beauvais, 1865, 1 vol. in-4°), avec une lettre d'envoi.

Ces ouvrages sont renvoyés à la future commission de 1866.

M. Victor Guérin communique à l'Académie un mémoire relatif à l'emplacement de Modin, l'ancienne patrie des Macchabées, dont la position est douteuse.

ANALYSE.

La recherche de l'endroit où cette ville était située était l'une des questions qui avaient été posées à l'auteur par l'Académie avant son départ pour la Palestine. La tradition actuelle des mahométans et des chrétiens du pays l'identifie avec le village de Sôba, صوبا, situé sur une montagne, à deux heures et demie à l'ouest de Jérusalem.

M. Guérin commence donc par étudier et décrire cette localité qui conserve encore les restes d'une enceinte considérable, jadis fortifiée, bâtie en belles pierres de taille. Mais analysant ensuite tous les passages soit de la Bible, soit de l'historien Josèphe, où il est fait mention de la ville de Modin, il montre que la position du village de Sôba ne répond pas à toutes ces données. Modin, en effet, comme cela semble résulter clairement de plusieurs passages des deux livres des Macchabées et de l'historien Josèphe, paraît

avoir été placée sur une montagne, aux confins de la grande plaine des Philistins. Eusèbe et saint Jérôme affirment, en outre, qu'elle était voisine de Diospolis, l'ancienne Lydda. Il est donc impossible, comme le veut la tradition actuelle qui remonte probablement au moyen âge, de l'identifier avec Sôba, trop éloignée à la fois et de Lydda et de la plaine philistine. El-Atroun, الاطرون, au contraire, ou, d'après la prononciation vulgaire, Latroun, لاطرون, semble, par sa position, répondre mieux aux données des livres saints, de Josèphe, d'Eusèbe et de saint Jérôme. Les ruines qui couronnent cette colline, la double enceinte dont elle était entourée et dont les traces sont encore très-reconnaissables, sa position importante au seuil, en quelque sorte, des montagnes de Juda, sur la route méridionale conduisant de Jaffa à Jérusalem, tout annonce qu'il y avait là jadis une place forte, place qui, suivant la conjecture du docteur Robinson, adoptée et développée par M. Guérin, serait celle de Modin. Cette ville, en effet, paraît avoir été située sur la route méridionale de Jaffa à Jérusalem, à une faible distance de la grande plaine que les Juifs appelaient Séphéla, et d'une petite place désignée par les Septante et par la Vulgate sous le nom de Cédron, que M. Guérin a retrouvée très-probablement dans le village actuel de Katrah, قطرة, prononcé vulgairement Gadrah, près des bords du Nahr-Roubin. Ces diverses circonstances réunies militent en faveur d'El-Atroun comme représentant l'antique patrie des Macchabées, et semblent retirer à Sôba cet honneur qu'une longue tradition a néanmoins accrédité.

M. Odobesco termine la lecture de son mémoire *sur le trésor de Petrosa* et en résume de vive voix, faute de temps, la partie historique (1).

Cette lecture et cette exposition sont l'objet de la part de M. de Lasteyrie de différentes observations, dont voici le résumé.

M. de Lasteyrie, qui adhère sur presque tous les points aux conclusions du mémoire de M. Odobesco, fait remarquer le jour

(1) L'analyse de cette importante communication ne pourra paraître que dans une des prochaines livraisons.

tout nouveau que la découverte du trésor de Petrosa jette sur des questions jusqu'ici fort obscures. A peine jusqu'à présent pouvait-on dire que l'on connût l'art des Goths. Quelques monuments de Ravenne laissés par Théodoric, et les célèbres couronnes de Guarrazar provenant des rois wisigoths, étaient à peu près tout ce qui nous en était resté. Et encore n'était-ce là qu'un art d'importation, altéré (on pouvait du moins le soupçonner) par l'influence du milieu nouveau dans lequel se trouvaient les conquérants. A Petrosa, rien de semblable: c'est à son berceau même que nous retrouvons cette fois l'art des Goths dans sa forme primitive et originale.

Toutes les pièces dont se compose le trésor aujourd'hui conservé à Bucharest ne sont sans doute point contemporaines les unes des autres. Dans le bassin orné de figures mythologiques, dans le grand disque ou plateau rompu en quatre fragments on reconnaît aisément des œuvres tout empreintes du génie grec de la décadence. Les grandes amphores elles-mêmes, quoique portant dans leur décoration quelques indices du goût barbare, rappellent encore le style grec abâtardi de Byzance. Mais, si l'on considère plus particulièrement le groupe principal du trésor, tous ces magnifiques objets d'orfévrerie d'or incrustés de grenats ou de verroteries, alors on se trouve vraiment en présence de caractères si nouveaux et si tranchés qu'il est impossible de n'y pas reconnaître une origine toute différente et les traces d'une tout autre civilisation. Jusqu'ici, cet important trésor avait complétement échappé à l'attention du monde savant. A peine M. Arneth, dans son ouvrage sur le cabinet des antiques de Vienne, en avait-il reproduit quelques pièces dans des planches très-insuffisantes accompagnées d'un texte où les inexactitudes fourmillent. Chez nous, on ne le connaissait encore que par deux planches à échelle très-réduite insérées dans l'ouvrage de M. De Linas sur l'orfévrerie mérovingienne (1). Mais M. De Linas lui-même ne connaissait les objets reproduits que d'après une photographie assez confuse due à l'obligeance de M. le chanoine Boch de Cologne, circonstance

(1) *Les Œuvres de Saint Éloi et la verroterie cloisonnée* (in-8o, Paris, 1864), page 82.

qui a malheureusement donné lieu à quelques erreurs dans la description des objets, et surtout dans leur reproduction graphique. Ainsi, pour n'en citer qu'une seule, faute d'avoir pu suffisamment saisir le caractère des parties frustes de la grande pièce en forme de paon, l'artiste a rempli ces parties par un cloisonnage tout angulaire, tandis que l'étude des originaux si bien reproduits par M. Odobesco prouve que cette ornementation se composait exclusivement de palmettes. De pareilles erreurs ne sont pourtant point sans importance; car, dans la conviction de M. de Lasteyrie, les études archéologiques sont assez avancées, les découvertes récentes ont été assez fructueuses pour qu'on puisse commencer à reconnaître dans les monuments, naguère encore si rares, de ces temps reculés certains caractères graphiques déterminant le style propre à chacune des nationalités barbares qui vinrent s'implanter sur les ruines de la civilisation antique. Les Goths n'ont pas été les seuls à fabriquer cette orfévrerie cloisonnée dont le trésor de Petrosa offre de si beaux spécimens. Presque tous les peuples septentrionaux, qui, vers la même époque, commencèrent à envahir la scène du monde, semblent avoir pratiqué cette même industrie. Et cependant des différences assez notables sont à observer entre les œuvres de chacun d'eux. Par une dégradation presque insensible de l'Ouest à l'Est, nous trouvons la forme angulaire du cloisonnage ou de l'incrustation prédominant chez les Anglo-Saxons, chez les Francs, se mariant aux formes curvilignes chez les Burgundes, chez les Lombards, et enfin ces dernières formes devenant à leur tour prédominantes chez les Goths d'Espagne, d'Italie, et surtout dans les monuments si primitifs de Petrosa. A l'occasion de la découverte des fameuses couronnes de Guarrazar, M. de Lasteyrie écrivait, il y a déjà plusieurs années: « Dans ma conviction intime, l'orfévrerie ou la » joaillerie à décoration de verre rouge cloisonné n'a été pratiquée » en aucun pays que par des peuples d'origine nord-germa» nique (1). Il est hardi sans doute, ajoutait M. de Lasteyrie, de » poser des conclusions aussi nettes relativement à des objets

(1) *Description du Trésor de Guarrazar* (in-4°, Paris, 1860), page 33.

» d'une nature si exceptionnelle, et dont on connaît si peu d'analogues. Le temps seul pourra dire si je me suis trompé (1). » Cette opinion devait en effet paraître hardie au premier abord; son auteur reconnaît lui-même qu'elle fut accueillie avec une certaine incrédulité. Et pourtant, depuis lors, chaque découverte nouvelle, chaque nouveau fait recueilli est venu plus ou moins la confirmer, de telle sorte que, sans être passée à l'état de certitude, on peut dire qu'elle repose aujourd'hui sur un faisceau de preuves, les unes négatives, les autres affirmatives, qui lui donnent du moins un grand degré de vraisemblance. « Les preuves que j'appelle négatives, dit M. DE LASTEYRIE, sont, d'une part, l'absence complète de tous monuments de cette orfévrerie à ornements de verre rouge ou de grenats partout ailleurs que dans les pays envahis, du quatrième au septième siècle, par les hordes du Nord, d'autre part, l'impossibilité où l'on a été jusqu'ici d'en retrouver le moindre vestige notoirement antérieur à l'invasion de ces barbares, ou parmi des objets se rattachant par preuves authentiques à l'art romain ou byzantin. Les preuves que, par opposition aux premières, j'appellerai affirmatives, résultent du petit nombre de monuments du même art dont l'origine nous est positivement connue, soit par des inscriptions, soit par d'autres indications également certaines. Tous, tous sans exception, se rapportent à l'un des peuples conquérants du Nord. A Tournay, c'est dans le tombeau d'un roi franc qu'on trouve les premiers spécimens de cette industrie caractéristique. A Guarrazar, ce sont les noms de deux rois wisigoths, Suintila et Recceswinthe, qui sont inscrits sur les couronnes. A Monza, le nom qu'on lit sur le grand évangéliaire à bordure cloisonnée est celui d'une princesse lombarde, Théodelinde, qui avait vu le jour en Bavière. C'est encore un nom d'origine barbare, Theudericus, qu'on lit sur le reliquaire inédit, à revêtement de verre rouge, de l'ancienne abbaye d'Agaune. Et pendant que, çà et là, des bijoux du même travail se trouvent journellement en Angleterre dans des tombes anglo-saxonnes, et chez nous dans des tombes franques, pas un objet sem-

(1) *Ibid.*, page 37.

blable n'a encore été rencontré dans les tombes romaines ou celtiques, pas un nom romain connu ou inconnu ne s'est trouvé inscrit sur aucune pièce d'orféyrerie cloisonnée à incrustation de verre ou de grenats, En présence d'une réunion de preuves aussi considérable, une seule objection restait possible. Si cette industrie était réellement propre aux peuples du Nord, si c'était réellement par eux qu'elle avait été importée dans le midi de l'Europe sur les ruines de la civilisation romaine, comment donc expliquer qu'on n'en trouvât les traces que hors de son berceau, loin des pays qui l'auraient vue naître ? Cette objection aurait eu certainement un grand poids, si de nombreuses fouilles faites dans les contrées septentrionales avaient mis à découvert un certain nombre de trésors remontant au moins à l'époque reculée dont il s'agit, et que dans aucun de ces trésors, dans aucune de ces fouilles, on n'eût trouvé aucun monument d'orfévrerie, de bijouterie cloisonnée ou à incrustations. Mais où sont ces points de comparaison ? Où sont les découvertes qui auraient pu les fournir ? Quelles traces d'une industrie antérieure au ve ou vi^e siècle a-t-on trouvées jusqu'ici dans le Nord ? Pour la première fois peut-être, voilà qu'au sein de ces contrées si longtemps enfouies dans les ténèbres de la barbarie, voilà qu'au fond des monts Karpathes le hasard fait découvrir un magnifique trésor d'orfévrerie où tout concourt à faire reconnaître l'art, l'industrie originale des Goths du ive ou ve siècle. Et que trouve-t-on tout d'abord dans cette fouille ? De splendides spécimens de cette orfévrerie, de cette industrie spéciale dont l'origine a été conjecturalement placée chez ces mêmes peuples. Le point de départ manquait. Nous mettons le doigt dessus. Géographiquement, chronologiquement, tout se complète. Et, comme si rien ne devait manquer dans cette démonstration, voilà encore que, grâce aux beaux dessins recueillis par M. Odobesco, que, grâce surtout aux détails contenus dans son excellent mémoire, nous retrouvons (chose bien remarquable) réunis dans ce *trésor d'origine* tous les procédés divers employés ailleurs dans l'application du même art, le cloisonnage à sertissure, comme dans les bijoux anglo-saxons ou francs, le montage en simples alvéoles, comme dans la couronne de Recceswinthe, le montage à jour, comme dans le joli plateau

trouvé à Gourdon, en Bourgogne. M. DE LASTEYRIE ne croit pas se faire illusion en pensant qu'un tel ensemble de circonstances doit concourir puissamment à la démonstration des idées primitivement émises par lui. Il déclare, dans tous les cas, avoir saisi comme une bonne fortune l'occasion d'appuyer son opinion sur une communication aussi importante que celle de M. Odobesco.

Sont offerts à l'Académie les livres suivants :

1° Par l'Académie impériale des Sciences de Vienne, I. les tomes XLVII, 2e cahier; XLVIII, cahiers 1 et 2; XLIX, cahiers 1, 2 et 3 des *Comptes rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*; — II. *Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen*, vol. XXXII, cahiers 1 et 2, XXXIII, cahiers 1 et 2; — III. *Fontes rerum austriacarum: Scriptores*, t. VI; *Diplomataria et acta*, t. XXI et XXIII, in-8°;

2° Par l'Université royale de Norvége, à Christiania, I. *Diplomatarium Norvegicum*, 3e recueil, t. II, in-8°; — II. les livraisons V et VI des *Monnaies de Norvége au moyen âge*, publiées par MM. Schive et Holmboe (in-f°); — III. *Nutidens Opdagelser om die gamle Aegyptere*, ved J. Lieblein, *Exposé des résultats des découvertes récentes sur l'histoire, la religion, la littérature et l'art de l'Égypte ancienne* (1865, in-12);

3° *Passage du traité de la Musique d'Aristide Quintilien relatif au nombre nuptial de Platon*, traduit et annoté par M. VINCENT, membre de l'Institut, et M. Th. Henri Martin, etc. (Rome, 1865, br. in-4°, publiée sous les auspices du prince Boncompagni);

4° *Aeschyli Supplices recensuit*, etc., Henricus Weil (Gissæ, 1866, in-8°), avec une préface et des notes « qui témoignent, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, dans ce nouveau fascicule aussi bien que dans les précédents, du savoir et du goût de l'éditeur »;

5° *Altre due monetine nuove del real Museo di Palermo*, par M. G. Fraccia (1 f. in-4°);

6° *Revue numismatique* (juillet et août 1865);

7° *Revue archéologique* (décembre 1865);

8° *Annales de philosophie chrétienne* (octobre 1865);

9° *Revue orientale*, 6e année, n° 56;

10° *Actes du Comité d'archéologie américaine*, t. I, 4e livraison.

Séance du vendredi 15.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera chargée de présenter trois candidats pour le remplacement de M. C. Cavedoni, correspondant étranger, décédé à Modène. Sont nommés pour faire partie de ladite commission MM. Mohl, de Longpérier, Régnier et Renier.

M. Miller lit en communication une *Notice* sur un écrivain byzantin nommé Nicéphore Basilacas. C'est une analyse et presque une traduction d'une espèce de *Préface* que cet auteur avait placée en tête du recueil de ses ouvrages qui sont presque tous perdus aujourd'hui. Cette préface peut être considérée comme une autobiographie littéraire de Nicéphore Basilacas.

Aucune autre lecture à l'ordre du jour ne se trouvant prête, M. Egger demande à l'Académie la permission de lui soumettre quelques observations critiques, 1° sur une inscription inédite provenant des fouilles de M. Mariette au Serapeum de Memphis; — 2° sur une leçon corrompue dans le texte de Pindare.

Le petit monument de Memphis (dont le dessin paraîtra prochainement dans la *Revue archéologique*) offre deux traits caractéristiques: d'abord l'inscription, qui constate la visite pieuse d'une toute jeune fille, est sculptée en relief au lieu de l'être en creux, comme le sont d'ordinaire les textes épigraphiques. Puis, le monument que surmonte la stèle où se lit cette inscription est une de ces tables à libations dont on connaît d'autres exemples et dont on peut éclairer l'usage par le rapprochement de plusieurs témoignages empruntés soit aux inscriptions, soit aux auteurs anciens.

Le texte de Pindare est le 100e vers (53e de l'éd. de Boeckh) de la 1re Pythique, où on lit :

..... φαντὶ δὲ Λαμνόθεν ἕλκει τειρόμενον μεταμείβοντας ἐλθεῖν
ἥρωας ἀντιθέους Ποίαντος υἱὸν τοξόταν.

« On dit que les héros divins sont venus chercher à Lemnos l'habile archer, fils de Pœan, tourmenté par sa cruelle blessure. »

Dans ce texte les Mss. donnent μεταλλάσσοντας, leçon contraire au

mètre. M. Boeckh, auteur de la leçon adoptée après lui par Boissonade, Dissen et Bergk, s'appuie sur une glose d'Hésychius reproduite par d'autres lexicographes, qui donne μεταμείβειν comme équivalent de μεταλλάσσειν. Mais M. Egger signale dans Hésychius une glose qui semble plus utile à rapprocher de la leçon μεταλλάσσοντας, c'est le mot μᾶσσαι (infinitif aoriste tiré du radical verbal μάω, dont on a plusieurs formes dans la langue homérique) expliqué par ζητῆσαι. Μεταμάσσοντας, composé avec le verbe, signifierait : aller *chercher*, aller *pour ramener*, et s'accorderait très-bien avec le génitif adverbial Λαμνόθεν, marquant le lieu d'où les Grecs voulaient ramener Philoctète. La paléographie aide à justifier cette conjecture ; car on sait combien souvent deux Λ rapprochés se changent pour l'œil et sous la main des copistes en un M (Bast, *Commentatio palæographica*, p. 724 et 919). Enfin le participe moyen μεταμαιόμενος, tiré du même radical, se trouve déjà dans Pindare (*Néméenne* III, v. 141, 77 Boeckh), raison de plus pour préférer le mot poétique μεταμάσσοντας à μεταμείβοντας, qui, d'ailleurs, n'était lui-même qu'une conjecture.

M. le chanoine Barbier de Montault, répondant à la lettre, qui lui a été adressée le 7 de ce mois, donne des explications sur la date de publication partielle des mémoires réunis dans ses *Essais d'hagiographie angevine* et sur la date de la publication d'ensemble de ces mémoires, laquelle serait postérieure à 1863. Renvoi de l'ouvrage, accompagné de la lettre, à la future commission des antiquités de la France, qui donnera son avis sur la question d'admission.

Sont présentés pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants :

I. *Tombes celtiques de l'Alsace :* nouvelle suite de mémoires, par M. Maximilien de Ring (3e cahier ou vol. in-f°, avec 16 pl.; Strasbourg, 1865) : l'auteur rappelle, dans sa lettre d'envoi, que les deux précédents cahiers de cet ouvrage, publiés en 1859 et en 1861, ont été jugés dignes, l'un d'une mention *honorable*, l'autre d'une mention *très-honorable*, et il fait remarquer qu'à l'exception d'un seul les mémoires qui composent le troisième cahier sont restés inédits jusqu'ici ;

II. *Histoire de la ville de Doullens*, par M. E. Delgove, curé de Long, etc. Amiens, 1865, 1 vol. in-4°) ;

III. *Histoire de la ville des Andelys et de ses dépendances*, par M. Brossard de Ruville (Les Andelys, 1864, 2 tomes gr. in-8°);

IV. *Études sur l'histoire de Metz*, par M. Aug. Prost, membre de l'Académie impériale de Metz : *Les Légendes* (Metz et Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

V. *Hesdin : Étude historique* (293-1865), par l'abbé Fromentin, curé de Crépy (Arras, 1865, 1 vol. in-12).

Tous ces ouvrages sont admis sans difficulté au concours de 1866.

Il n'en est pas de même des deux suivants, dont l'un, et le principal, intitulé *Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons* (1 vol. in-8°), porte la date de 1860, tandis que l'autre, intitulé *Les défenseurs de La Mothe* (1634-1643), est un extrait, publié en 1863, des *Annales de la Société d'émulation des* Vosges de l'année 1862. L'auteur de ces deux écrits, M. Chapellier, est à la fois instituteur à Épinal et archiviste de la Société d'émulation des Vosges, correspondant de l'Académie de Stanislas. L'Académie n'en regrette que plus vivement de ne pouvoir admettre au concours le premier, au moins, de ces deux ouvrages.

Sont présentés à l'Académie :

1° Par M. le Secrétaire perpétuel, le cahier de septembre-octobre des *Comptes rendus des séances* (T. 1 de la Nouvelle série);

2° Au nom de M. Garcin de Tassy, le *Discours prononcé à l'ouverture du cours d'hindoustani;*

3° *Le Bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature* : 1re partie, *Aperçu général*, par M. V. Vassilief, professeur de langue chinoise à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, traduit du russe par G. A. La Comme, et précédé d'un *Discours préliminaire*, par M. Laboulaye, membre de l'Institut, avec une préface du traducteur (Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

4° *Monete Franco-Italiche ossidionali*, edite ed illustrate da Carlo Morbio (1865, br. in-8°);

5° *Mayenne en* 1589 *et en* 1590, par M. Hipp. Sauvage (br. in-8°);

6° *Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens*, par G. Julliot (Sens, br. in-8°);

7° *Tables biographiques et bibliographiques*, etc., par A. Dantès (livr. 11 à 16);

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1865, n° 3.

M. Egger fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants :

1° *La Médecine dans Homère*, ou *Etudes d'archéologie sur les méde-*

cins, etc., dans les poëmes homériques, par M. Ch. Daremberg (Paris, 1865, in-8°), ouvrage qui a paru en partie dans la *Revue archéologique*, mais qui reparaît ici avec de nouveaux et très-instructifs développements;

2° *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes*, par Exupère Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — 2° étude : *Lettres de change et contrats d'assurance* (Paris et Grenoble, 1865, br. in-8°), « travail qui mériterait d'être plus développé, mais qui n'en jette pas moins un nouveau jour sur une question difficile, même après les recherches de MM. de Koutorga, EGGER et d'autres savants encore, comme le reconnaît M. EGGER lui-même. »

M. BRUNET DE PRESLE fait hommage à l'Académie de l'écrit intitulé « Πατριωτικαὶ σκέψεις ὑπὸ Σπυρίδωνος Πασχάλη Φίλλη Κερκυραίου (Κερκύρᾳ, 1865).

Séance du vendredi 22.

Par une lettre en date du 16 décembre, M. le PRÉSIDENT de l'Institut informe l'Académie que la prochaine séance trimestrielle est fixée au mercredi 10 janvier 1866 et l'invite en conséquence à désigner un lecteur qui la représente. — Cette désignation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le PRÉSIDENT, aux termes de l'art. 14 du règlement, consulte l'Académie sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder au remplacement de M. LE CLERC. — La question est résolue, sans division, par l'affirmative.

L'Académie, consultée de nouveau, aux termes de l'art. 16 modifié par l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845, décide que la séance préalable, destinée à l'exposition et à l'examen des titres des candidats, est fixée au vendredi 19 janvier prochain.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission de quatre membres, qui sera chargée d'examiner les ouvrages envoyés en 1865 pour le concours du prix Gobert. Sont élus à la majorité, et parmi tous les membres de l'Académie, suivant l'usage établi pour ce concours, MM. NAUDET, DE WAILLY, DE CHERRIER, WADDINGTON.

M. RÉGNIER a la parole, au nom de la commission chargée de présenter trois candidats au choix de l'Académie pour la place de

correspondant étranger devenue vacante par suite du décès de M. Cavedoni. « La commission, dit M. le rapporteur, après en avoir mûrement délibéré dans la séance de ce jour, présente, dans l'ordre suivant, MM. Weber à Berlin, Dorn à Saint-Pétersbourg et Henzen à Rome.

» M. Weber, professeur à l'Université de Berlin, membre de l'Académie de cette ville, de celles de Munich et de Saint-Pétersbourg, s'est fait connaître, il y a 20 ans, par une thèse soutenue et publiée sous ce titre « *Yajourveda specimen, cum commentario,* » dont la seconde partie parut en 1847, et qui a été l'origine de la grande publication faite à Berlin et à Londres, de 1852 à 1859, en 3 vol. in-4°, sous le titre « *The White Yajurveda,* » avec le commentaire de Mahîdhara, accompagné du Çatapatha-Brâhmana et du Çrautasûtra, avec extrait des commentaires. — Il fit paraître, en 1853, son *Catalogue des Mss. sanscrits de la Bibliothèque de Berlin*, autre grand service rendu à la science. — Dès 1850, il avait commencé à publier et il a continué jusqu'ici son recueil intitulé *Indische Studien*, qui compte 9 vol. in-8° et qui est un vrai trésor pour la philologie indienne, tant par les textes produits au jour, que par une suite de dissertations sur des points divers. — Il avait donné vers ce même temps et fait imprimer en 1852 ses *Leçons sur l'histoire de la littérature de l'Inde*, que la traduction de M. Sadous a répandues chez nous. — Il a traduit pour la première fois du sanscrit et publié, en 1856, le drame de Kâlidâsa qui a pour titre « *Mâlavikâ et Agnimitra.* » — En 1857, il a fait paraître les *Indische Skizzen*, réunion d'un certain nombre de morceaux pleins d'un intérêt sérieux sur les nouvelles recherches relatives à l'Inde ancienne, sur le Bouddhisme, sur les relations de l'Inde avec l'Occident, sur l'origine sémitique de l'alphabet indien. — Il serait trop long de citer en détail les mémoires et textes inédits dont il a enrichi pour sa part le recueil de l'Académie de Berlin de 1859 à 1864 : ceux qui se rapportent à l'astronomie indienne et notamment aux *Nakshatras* ou mansions lunaires (il a publié aussi le plus ancien calendrier de l'Inde nommé *Iyotisham*) ont donné lieu à une polémique que connaissent tous les savants. — Enfin M. Weber a été, dès l'origine, un des collaborateurs as-

sidus du *Dictionnaire sanscrit* de Böhtlingk et Roth, ainsi que du Recueil de Kuhn, sans parler d'autres travaux encore qui ont contribué à le placer en première ligne parmi les indianistes de ce temps.

» M. Dorn, porté le second sur la liste, est le principal représentant, et un représentant considérable, des études musulmanes à Saint-Pétersbourg, tant pour l'histoire que pour les antiquités : c'est lui qui éclaire de ses hautes lumières les expéditions savantes dirigées par le gouvernement russe, soit dans l'Asie Mineure, soit en Perse, et du Caucase jusqu'à l'Inde. Lui-même il a fait plusieurs voyages sur les bords de la mer Caspienne et dans la Perse même, pour y recueillir les matériaux et les manuscrits de l'histoire des contrées explorées par lui, histoire qu'il a enrichie par différentes publications. D'une part, il s'est livré à d'importantes études sur les langues iraniennes; d'autre part, il en a profité pour jeter un jour nouveau sur l'affinité des idiomes qui composent le rameau persique, germanique, et gréco-latin. Philologue, historien, antiquaire, il nous a donné une savante histoire des Afghans, une chrestomathie pouchtou et une grammaire de cette même langue, etc., etc. Le musée asiatique de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg dont il est directeur et dont il a, en 1846, publié le *Catalogue*, doit beaucoup à ses recherches, surtout pour les médailles et les inscriptions en pehlevi. Il représenterait avec honneur sur la liste de nos correspondants le pays qui l'a adopté et dont il est une des gloires scientifiques.

» On peut en dire autant pour l'Italie et pour l'Allemagne, entre lesquelles il se partage, de M. Guill. Henzen, premier secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique de Rome. C'est un des hommes qui ont le plus contribué, depuis 20 ans, au progrès de nos connaissances en histoire romaine. Parmi les épigraphistes les plus célèbres de ce temps, il n'en est pas un seul qu'on doive lui préférer. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Volumen tertium collectionis Orellianæ supplementa emendationesque exhibens* (1 fort vol. in-8°), excellent choix des inscriptions latines les plus intéressantes et les plus propres à nous faire connaître l'administration de l'Empire. Les monuments y sont accompagnés d'un commentaire très-sobre, mais en même temps substantiel et pro-

fond; — 2° la partie du 1er volume du *Corpus inscriptionum latinarum* comprenant le texte de tous les fragments connus des Fastes consulaires et des Fastes triomphaux : elle forme à peu près un tiers du volume. — 3° Il prépare depuis plusieurs années un très-grand ouvrage, qui formera plusieurs volumes in-fol. : c'est le recueil de toutes les inscriptions de Rome et de l'Italie (excepté l'ancien royaume de Naples dont s'est emparé dès longtemps M. Mommsen). — 4° Depuis 1844, tous les volumes des *Mémoires* et du *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* contiennent des travaux de M. Henzen. On peut citer parmi les principaux : *Sur les* CURATORES *des cités; sur les Tables alimentaires; sur la partie de la garde des Empereurs qui était désignée sous le nom* d'EQUITES SINGULARES; *sur les Magistratures municipales des villes de l'Italie;* 5° enfin plusieurs mémoires sur des *diplômes militaires*, où sont expliqués un grand nombre de points fort obscurs avant lui de l'histoire militaire de Rome. »

M. le PRÉSIDENT, au nom de l'Académie, donne acte à la commission de ce rapport. La discussion des titres des candidats présentés et de ceux qui pourraient y être adjoints est renvoyée, suivant l'usage, à la prochaine séance, ainsi que l'élection, s'il y a lieu.

M. DESNOYERS lit en communication un mémoire intitulé « *Épitaphe d'un abbé du XIe siècle gravée sur une* TEGULA *romaine, trouvée dans le Soissonnais*, etc. »

L'Académie passe à la présentation des mémoires ou livres envoyés pour les concours et des ouvrages offerts.

I. Est adressé, pour le concours prorogé de l'*Alphabet phénicien*, un mémoire en 14 fascicules, pet. in-fol., enregistré sous le n° 1, et portant pour épigraphe « *Materies superabat opus.* »

II. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, comte de Rochefort, grand sénéchal du roi Philippe-Auguste, décédé au couvent de Fontaine-les-Nonnains* (près Meaux), *le XXII mars M CC XXX III*, avec planche et dessins, par M. Eugène Grésy (Méaux et Paris, 1865, 1 vol. in-fol.);

2° *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze, depuis son origine jusqu'à la Révolution française*, écrite d'après des documents complétement iné-

dits, par J.-P. Hugues, pasteur, président du consistoire d'Anduze; 2e édition (1864, 1 vol. in-8o);

3o *Dictionnaire historique du département de l'Aisne;* nouve édition, par M. Melleville (Laon et Paris, 1865, 2 vol. in-8o);

4o *Le livre des serfs de Marmoutiers*, publié par feu André Salmon, ancien élève de l'Ecole des Chartes; suivi de *chartes* sur le même sujet, et précédé d'un *Essai sur le servage en Touraine*, par M. Ch.-L. Grandmaison (Tours et Paris, 1865, 1 vol. in-8o);

5o *Le Noyonnois : État politique*, par M. Léon Mazière (Noyon, 1865, 1 vol. in-8o);

6o *Helvetus et ses environs* (Ehl près Benfeld) *au Ve siècle*, par Napoléon Nicklès, avec carte (Paris et Strasbourg, 1864, br. in-8o);

7o *Monographie topographique, historique et statistique de Thoré* (Loir-et-Cher), par M. A.-L. de Rochambeau (Vendôme, 1866, 1 vol. in-8o); accompagné de : I. *Maillé de Bénehart* (extrait de la *Galerie des hommes illustres du Vendomois*), 1862, br. in-8o; — II. Mémoire sur les sépultures en forme de puits, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; — III. *Étude sur les origines de la Gaule appliquée à la vallée du Loir*, 1864, 2 br. in-8o;

8o *Histoire de Meaux et du pays meldois*, etc., par A. Carro (Meaux et Paris, 1865, 1 vol. in-8o);

9o *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia, descriptio, institutorum expositio* scripsit Ern. Herzog Tubingensis. — *Accedit appendix epigraphica* (Lips., 1864, 1 vol. in-8o en double exemplaire).

Tous ces ouvrages seront renvoyés à la future commission de 1866.

Les ouvrages suivants peuvent s'adresser également au même concours, il sera pris des informations à cet égard.

1o *Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lez-Marseille et N.-D. du Rouet ou du Roilh près Marseille*, par M. Kothen (1864); 2 br. in-8o, chacune en double exemplaire;

2o *Histoire du canton de Couptrain et de ses communes*, par M. Hipp. Sauvage (Mayenne, 1865); br. in-8o, également en double exemplaire.

Il est fait hommage à l'Académie :

1o Au nom de M. Miller, de sa dissertation intitulée : *Bas-reliefs archaïques découverts dans l'île de Thasos* (extrait de la *Revue archéologique*, 1865), br. in-8o avec planches;

2o Par l'intermédiaire de M. Mohl, des trois ouvrages suivants traduits par M. Evariste Prudhomme : I. *Histoire d'Arménie, comprenant la fin du royaume d'Ani et le commencement de l'invasion des Seldjoukides*,

par M. Arisdaguès de Lasdiverd (extrait de la *Revue de l'Orient*, etc. Paris, 1864, br. in-8°); — II. *Histoire de Darôn, par Zenob de Klag, évêque syrien*, traduite pour la première fois de l'arménien sur l'édition des RR. PP. Mékhitaristes de Saint-Lazare, et accompagnée de notes (Paris, 1864, br. in-8°); — III. *De l'alphabet arménien*, par J.-B. Emin, traduit du russe (Paris, 1865, br. in-8°);

3° Par M. Anatole de Barthélemy, des quatre opuscules suivants : I. *La numismatique en* 1863 (extrait de la *Correspondance littéraire*, Paris, 1864, br. in-8°); — II. *Numismatique mérovingienne : Rectifications et monnaies inédites* (Paris, 1864, br. in-8°); — III. *Numismatique mérovingienne: Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes* (Paris, 1865, br. in-8°); — IV. *Généalogie historique des sires de Coëtmen, vicomtes de Tonquedec et Bretagne* (1865, br. in-8°);

4° *Oreste e Pilade in Tauride, dipinto pompeiano* illustrato da W. Helbig (extrait des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, Roma, 1865, br. in-8°);

5° *Storie Narnese*, feuilles 13 à 25 (*Notizie sulla gente Rodolfini Conestabile*), in-8°;

6° *Bulletin de l'Institut national génevois*, t. XIII (Genève, 1865, in-8°), accompagné de l'*Hygiène scolaire, rapports*, etc.; br. in-8°.

M. Laboulaye fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants :

1° F. Bonaini : *Discorso per l'inaugurazione del R. archivio di stato in Pisa* (Pisa, 1865, br. in-8°);

2° *Opuscoli di G. F. Böhmer circa all' ordinare gli archivi e specialmente gli archivi di Firenze* (Firenze, 1865, br. in-8°).

Séance du vendredi 29.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats à la place vacante de correspondant étranger et l'élection s'il y a lieu.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique et M. le Président, après avoir rappelé que les trois candidats sont, dans cet ordre : MM. Weber à Berlin, Dorn à Saint-Pétersbourg et Henzen à Rome, annonce que l'on passe au scrutin. — Sur 22 votants, M. Weber obtient

15 suffrages et est proclamé en conséquence correspondant de l'Académie.

Un second scrutin a lieu pour le choix d'un lecteur qui sera chargé de représenter l'Académie à la séance trimestrielle du 10 janvier. — M. DE LONGPÉRIER est élu en cette qualité.

M. DE LONGPÉRIER procède ensuite à la seconde lecture de ses *Observations sur quelques coupes sassanides.*

ANALYSE.

M. DE LONGPÉRIER fait remarquer que, dans une dissertation lue il y a peu de temps devant l'Académie (1), il a été amené à parler des vases que le moyen âge rattachait à Salomon, et notamment d'une magnifique coupe composée d'or, de cristal de roche et de verre coloré, au centre de laquelle les religieux de Saint-Denis avaient cru reconnaître le portrait du fils de David séant en son trône (2). Il rappelle qu'il avait restitué cette coupe à sa véritable époque, en montrant qu'elle porte l'effigie du roi sassanide Cosroès I (531-579 de notre ère) dans la pose et avec l'ajustement que lui donne une belle et jusqu'à présent unique monnaie d'or appartenant à M. le duc de Blacas (3).

D'autres vases représentant des princes de la dynastie sassanide existent dans plusieurs collections. Une grande et belle coupe d'argent doré, donnée par M. le duc de Luynes à la Bibliothèque impériale, a été, toujours par suite de la comparaison avec les monnaies, classée par M. DE LONGPÉRIER au règne de Firouz (487-488) ; deux autres coupes d'argent sur lesquelles on voit des rois à cheval perçant des lions de leurs lances sont conservées au musée impérial de Saint-Pétersbourg. Une autre enfin, trouvée dans l'Inde, a été publiée par M. Cuningham dans le journal asiatique de Calcutta. M. DE LONGPÉRIER a pensé qu'il pouvait être

(1) Voy. plus haut, p. 313.

(2) Dom Germain Millet, *Catal. du trésor de l'abbaye de Saint-Denis*, 1638, p. 120.

(3) *Notice sur quelques monum. émaill. du moyen âge* (1842), p. 13 — *Ann. de l'Inst. arch. de Rome.* 1843; t. XV, p. 100.

intéressant de faire voir qu'au moyen âge même les Orientaux avaient gardé le souvenir des coupes représentant des rois sassanides, et, malgré l'apparence légendaire de leur témoignage, il lui semble qu'il peut être invoqué à l'appui des attributions iconographiques. C'est d'abord Mirkhond, auteur persan du XV[e] siècle, qui raconte comment le roi Sapor II, fils d'Hormisdas II, s'étant rendu déguisé chez l'empereur romain, pénétra dans la salle où ce dernier donnait un grand festin. L'empereur romain, quelque temps auparavant, avait envoyé en Perse un artiste chargé de rapporter le portrait de Sapor, qu'il avait ensuite fait graver dans un grand nombre de vases et de *coupes d'or et d'argent*. Il en résulta qu'un des officiers de l'empereur, portant ses yeux à la fois sur une de ces coupes et sur l'étranger qui était venu prendre part au banquet, reconnut le roi des Perses, et le signala au prince romain qui le fit prisonnier. Il est certain que Mirkhond n'a pas inventé l'anecdote précitée; on la retrouve avec quelques variantes dans un auteur arabe du XII[e] siècle, Mohammed Abou Abd-Allah Ibn Zhafer, dont l'ouvrage intitulé *Solwan el Mota* ou *Exhortations politiques*, a été publié, en 1851, par Michele Amari, correspondant de l'Académie. Suivant l'écrivain arabe, le césar romain avait envoyé dans la capitale du roi des Perses un peintre très-habile qui trouva le moyen de faire le portrait de ce prince à *cheval* ou *assis*, portrait qui fut reproduit sur la vaisselle de table et dans les coupes à boire. Ces coupes étaient de cristal de roche, d'or, d'argent et de verre. Tous ces détails répondent parfaitement à la nature des vases conservés dans les collections. Deux siècles avant Ibn Zhafer, Eutychius, patriarche melkite d'Alexandrie (933-940), rapporte, dans sa chronique arabe, l'histoire de l'arrestation de Sapor. Suivant lui, le fils d'Hormisdas, ayant entendu parler de l'empereur Maximien et de la façon dont il avait traité les chrétiens, voulut le voir et se rendit incognito à sa cour. Le roi perse est trahi par une coupe dans laquelle était gravée son image; et Maximien le fait enfermer dans une figure de vache faite de cuir de bœuf. Les trois récits offrent de nombreux traits communs. Seulement, chacun des auteurs y laisse une trace de ses sentiments personnels, de ses connaissances, de

ses mœurs. Le patriarche Eutychius, préoccupé de l'histoire des persécutions contre les chrétiens, donne à l'empereur des Romains le nom de Maximien, uniquement peut-être afin d'établir un rapprochement épigrammatique entre deux persécuteurs, et de rendre la mémoire de Maximien plus odieuse encore en montrant le sentiment d'attraction qu'il avait inspiré à l'un des plus grands ennemis du christianisme. Ibn Zhafer, qui publia son livre en Sicile, trouvait dans le supplice infligé à Sapor une trop belle occasion de rappeler l'invention du tyran Phalaris pour la laisser échapper. Aussi décrit-il minutieusement la figure de bœuf formée de sept cuirs superposés avec une petite fenêtre et un panneau mobile pour entrer, sortir, et passer la nourriture au prisonnier. Ce dernier détail rappelle immédiatement la figure de vache que Dædale fabriqua pour Pasiphaé, telle que nous l'offrent les bas-reliefs de terre cuite répandus dans les frises des maisons romaines, et aussi des peintures de Pompéi. Mirkhond, au contraire, représente le roi des Perses enveloppé dans la peau d'un bœuf fraîchement écorché, acte de barbarie orientale dégagé de tout souvenir de l'antiquité. Maximien Hercule était mort en 310, l'année même de la naissance de Sapor; Maximien Galère mourut en 311. Il est donc impossible que le fils d'Hormisdas se soit rencontré avec l'un d'eux. On ne saurait dire si Ibn Zhafer et Mirkhond ont eu la conscience de l'anachronisme commis par Eutychius, ou s'ils s'en sont tenus à une rédaction antérieure à celle du patriarche et dans laquelle Maximien n'était pas nommé. Quoi qu'il en soit, ils ne mettent en scène qu'un empereur anonyme. Il est peu probable que l'empereur romain ait envoyé en Perse un artiste chargé de lui rapporter le portrait de son puissant ennemi. Mais on peut penser que ce sont des coupes fabriquées en Perse qui, conservées comme des objets de grand prix dans les trésors du moyen âge, ont donné naissance à la légende qui vient d'être indiquée. Il serait arrivé au sujet des coupes sassanides ce qui s'est passé sur tant de points divers en Europe, où des images mal comprises, des symboles mal interprétés ont fait surgir des légendes très-accréditées pendant plusieurs siècles.

M. De Longpérier examine ensuite un passage du voyage de Sin-

dbad el Bahri, dans lequel il est dit que le Khalife Haroun-er-Raschid envoya au roi de Sérendib une coupe de cristal *pharaonien*, dans laquelle était représenté un homme agenouillé combattant un lion. Il émet des doutes sur l'origine égyptienne de ce vase qui lui paraît plutôt conforme aux idées asiatiques. Un écrivain arabe d'Egypte pouvait facilement se méprendre sur la nature des figures gravées dans une coupe, et attribuer des représentations contraires aux prescriptions de l'orthodoxie musulmane au règne des Pharaons, dont, aujourd'hui encore, les Égyptiens emploient le nom pour caractériser le temps des idolâtres.

M. de Mas-Latrie, autorisé par le bureau, commence la lecture, en communication, d'un mémoire ayant pour titre *Recherches sur les traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes d'Afrique.*

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, comme étant destinés aux divers concours, les ouvrages suivants :

I. Pour le concours du prix ordinaire à décerner en 1866 *sur les Stèles antiques représentant la scène dite le* Repas funèbre, deux mémoires manuscrits : 1° un volume gr. in-f°, enregistré sous le n° 1, avec un pli cacheté sur lequel n'a pas été reportée, par oubli, l'épitaphe ou devise, dont la copie est suppléée dans une lettre sans nom d'auteur adressée de Rome au Secrétaire perpétuel, le 21 décembre, et jointe au Mémoire : « *Quid sepulcrorum monumenta nisi nos futura cogitare* (Cic. *Tuscul.*); — 2° un volume pet. in-f°, en 5 fascicules, formant 369 pages, enregistré sous le n° 2 et portant en double l'épigraphe Χαῖρε,

II. Pour le concours du prix Gobert :

1° Six exemplaires de la 2ᵉ livraison du tome VI de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. D'Arbois de Jubainville, à joindre à la première de ce tome et au tome IV présentés récemment ; — 2° *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, *publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, *d'après les cartulaires et les titres originaux*, par MM. E. de Lépinois et Lucien Merlet (Chartres, 1865, 3 vol. in-4°), en triple exemplaire (3 autres exemplaires sont annoncés pour compléter le nombre exigé); — 3° *Histoire poétique de Charlemagne*, par Gaston Paris (Paris, 1865, 1 vol. in-8°, 6 ex.);

III. Pour le concours du prix de numismatique :

Origines du pouvoir temporel des papes précisées par la numismatique, par M. J. Charvet (Paris, 1865, 1 vol. pet. in-4°), en double exemplaire ;

IV. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Etudes sur la péninsule armoricaine*, etc., par M. Augustin, à Rennes, ms. pet. in-fol., de 129 pages ; — 2° *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, par P. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans, etc. (Paris, 1865, 1 vol. gr. in-4°) ; — 3° *Monographies communales, ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, par M. A. Élie Rossignol : 1re partie, *arrondissement de Gaillac*, t. III (Toulouse, 1865), 1 vol. in-8° en double exemplaire ; — 4° *La France littéraire au XVe siècle, ou catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an* 1500, par M. Gustave Brunet (Paris, 1865, 1 vol. in-8°) ; — 5° *Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. P. Levot, t. II : *Le port depuis* 1681 (Brest et Paris, 1865, 1 vol. in-8°, 2 ex.); — 6° deux opuscules de M. le colonel Sarrette ; I. *La question d'Alesia résolue mathématiquement en faveur d'Alaise* (Besançon, 1865, br. in-8°, 2 ex.) ; II. *Uxellodunum ; aspect tout nouveau de cette question* (Caen, 1865, br. in-8°, en double) ; — 7° *Histoire des corporations des arts et métiers de Brest, et des établissements qu'elles ont fondés dans la ville*, par M. E. Fleury (Brest, 1865, br. in-8°) ; — 8° deux opuscules (chacun en double) de M. Ed. Bonvalot, conseiller à la Cour impériale de Colmar ; I. *Les Coutumes du val d'Orbey*, publiées avec introduction et notes (Paris, 1865, br. in-8°) ; II. *Les Coutumes du val de Rosemont*, publiées pour la première fois, avec introduction et notes (Paris, 1866, br. in-8°) ; — 9° *Les cloches du pays de Bray, avec leurs dates, leurs noms, leurs inscriptions*, etc., etc., par M. Dieudonné Dergny : 1re partie, 1863 (1 vol. in-8°) ; 2e partie, 1865 (1 vol. in-8°), chacune en double exemplaire.

Renvoi de ces divers ouvrages aux futures commissions.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré, la 12e livraison (FOR-GEN) de son *Dictionnaire de la langue française* ;

2° Au nom de M. de Rossi, correspondant : *Dell' opus* DE ANTIQUITATIBUS DI HARTMANNO SCHEDEL NORIMBERGESE (Roma, 1865, br. in-8°) ;

3° De la part de M. Oppert, *Babylone et les Babyloniens* (extrait de la 3e édition de l'*Encyclopédie du XIXe siècle*), br. in-8° ;

4° *Della sentenza inscritta nella* TAVOLA DI PORCEVERA, trattazione del socio canonico Luigi Grassi (Genova, 1865, gr. in-8°);

5° *Études sur la Chine contemporaine*, par Maurice Irisson (Paris, 1866, 1 vol. in-8°);

6° *Bibliothèque de l'École des chartes* : n° de septembre-octobre 1865 ;

7° *Annales de philosophie chrétienne* : n° de novembre 1865 ;

8° *L'homœopathie dans les hôpitaux : mémoire à propos de la* PÉTITION *des ouvriers de Paris*, etc. (1865, br. in-8°, 6 ex.).

M. DE SAULCY fait hommage, au nom de l'auteur, de la monographie intitulée « *Siége de Iotapata : épisode de la révolte des Juifs* » (66-70 de notre ère), par M. Auguste Parent (Paris et Bruxelles, 1866, br. in-8°), « étude qui témoigne des recherches attentives faites sur le théâtre même de l'événement dont il s'agit, aussi bien que sur toutes les questions géographiques, historiques, etc., impliquées dans le récit de Josèphe, et qui donne pour l'avenir de légitimes espérances. »

FIN DES SÉANCES.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

D

E

F.

G

H

J

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Y

Z

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 80, l. 5, βᾶριν ἰσχυρὰν, *lisez* βᾶριν ἰσχυράν.

P. 92, l. 6, soixante-quinze centimètres, *lisez* millimètres.

— l. 7, quatre-vingt-cinq centimètres, *lisez* millimètres.

P. 119, l. 27, Ligurianus, *lisez* Ligarianus.

P. 208, l. 15, M. Renan, au nom de la commission du prix Bordin, *lisez* M. Renan, au nom de la commission du prix Bordin, et pour M. Munk, rapporteur.

P. 309, l. 32, ἐν πέτρα, πέτρᾳν, *lisez* ἐν πέτρᾳ, πέτραν.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1866

NOUVELLE SÉRIE

TOME II

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

NOUVELLE SÉRIE.

TOME II

PARIS

AUGUSTE DURAND, ÉDITEUR

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1866

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1866.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 5.

Pas de correspondance officielle.

M. le Dr Prunières adresse de Marvejols (Lozère) un pli cacheté dont l'Académie autorise le dépôt au secrétariat de l'Institut.

L'ordre du jour appelle en premier lieu l'élection d'un président et celle d'un vice-président pour l'année 1866, aux termes des art. 1-7 et 35 du règlement, lesquels sont lus par M. le Président sortant.

Par un premier scrutin, M. Brunet de Presle, vice-président de l'année précédente, est élu, à la majorité absolue, président de l'Académie pendant l'année 1866.

Par un second scrutin, à la même majorité, M. de Longpérier est élu vice-président pour la même année.

M. Egger, président sortant, après avoir exprimé sa gratitude à l'Académie pour le bienveillant concours qu'il a trouvé en elle dans l'exercice de ses fonctions, appelle à siéger au bureau MM. Brunet de Presle et de Longpérier.

Le bureau ainsi constitué, le nouveau Président adresse à M. le Président sortant les remercîments de l'Académie pour le zèle constant avec lequel il a veillé à l'exécution du règlement, à l'or-

dre des discussions, à la succession des lectures, dont il a donné plus d'une fois l'exemple; il y joint ses remercîments personnels pour les affectueux encouragements qu'il a reçus de lui l'an dernier et qui ne lui manqueront pas non plus de la part du vice-président actuel dans la tâche nouvelle et plus grave que les suffrages de l'Académie viennent de lui imposer. Il a d'autant plus besoin d'y compter, aussi bien que sur l'indulgence de la compagnie, qu'il se voit obligé par de pénibles circonstances de famille de remettre momentanément, dès la séance prochaine, entre les mains de son collègue les fonctions de Président.

M. le PRÉSIDENT annonce que l'Académie, aux termes des art. 54 et 56 du règlement, va passer au renouvellement des 4 commissions annuelles.

Sont élus : 1°, membres de la commission des travaux littéraires MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, WALLON, EGGER, RÉGNIER, MAURY et DELISLE;

2°, membres de la commission des antiquités de la France, MM. VITET, DE SAULCY, EGGER, RENIER, MAURY, DELISLE, DESNOYERS et HAURÉAU;

3°, membres de la commission de l'Ecole française d'Athènes, MM. DE LABORDE, RENIER, DEHÈQUE, BEULÉ et MILLER;

4°, membres de la commission centrale administrative, MM. GARCIN DE TASSY et MOHL.

On passe à la présentation des mémoires et ouvrages adressés pour les concours :

I. MÉMOIRES. — 1°, pour le prix ordinaire prorogé *sur l'alphabet phénicien*, un mémoire (enregistré sous le n° 2) portant pour épigraphe : *Nos qui sequimur probabilia nec ultra id quod verisimile occurrerit progredi possumus, et refellere sine pertinacia et refelli sine iracundia parati sumus.* » (Cic., *Tusc.* II, 25), ms. in-4° ;

2°, pour le prix ordinaire (également prorogé), *sur les formes du culte public et national chez les Romains*, etc., un mémoire unique ayant pour épigraphe : « *Neque in pastoribus illis, quibus Romulus præfuit*, etc. (Cic. *De divin.*, I, 47), ms. in-4° en 14 fascicules;

3°, pour le prix ordinaire de l'année, *sur les stèles funéraires représentant la scène dite* LE REPAS FUNÈBRE, un mémoire (enregistré sous

le n° 3) écrit en latin et ayant pour épigraphe. « *Sarcophage und Urnen verzierte der Heide mit Leben.* » (Goethe), ms. pet. in-fol. de 271 pages, dans lequel s'intercalent, après la page 82, vingt pages cotées I-XX, qui ont été transmises postérieurement par M. le Dr E. Bormann, au nom de l'auteur, avec une lettre datée de Berlin, le 5 janvier 1866;

II. Ouvrages. — Pour le prix Gobert :

Les épopées françaises. — Etude sur les Origines et l'histoire de la littérature nationale, par M. Léon Gautier, T. I (Paris, 1865, in-8°);

III, pour les antiquités de la France :

1° *Essai sur la domination des Empereurs d'Allemagne en Dauphiné et en Provence au moyen âge,* par M. de Ripert-Monclar (ms. de 225 pages in-4°);

2° *Chronologie des comtes de Provence de la 2e race*, par M. Louis Blancard, archiviste de Marseille (ms. in-4° de 46 pages avec un appendice de tableaux et de notes);

3° *Documents divers tirés des archives de Chenonceaux,* avec introduction, par M. l'abbé Chevalier (Paris, 1862-66), 5 vol. in-8°);

4° *L'Alsace ancienne et moderne*, ou *Dictionnaire topographique*, *historique et statistique du Haut et Bas-Rhin*, par Baquol (3e édition entièrement refondue par M. Ristelhuber, Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

5° *Eglise royale et collégiale de N.-D. de Nantes* (avec pl.), par M. Stéphane de la Nicollière (1865, 1 vol. in-8°);

6° *Etudes sur la chronologie des sires de Bourbon* (XIe et XIIe siècles), par M. A. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, à Moulins;

7° *Çà et là: Etudes historiques* (1re partie, 1865, 1 vol. in-12), par Madame Fanny Dénoix des Vergnes;

8° *Beaufort et ses Seigneurs,* par M. Eug. Cortet (1865, 1 vol. in-12);

9° *Antiquités romaines et gauloises découvertes dans l'arrondissement de Coutances*, par M. L. Quenault (br. in-8).

Renvoi aux commissions respectives.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Revue de droit français et étranger* : n° de sept.-oct. 1865;

2° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages* : n° de déc. 1865.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre, en date du 4 janvier, M. le maire de la ville du Puy offre à l'Académie ses remercîments pour la concession récemment faite à la bibliothèque de cette ville de dix volumes de l'*Histoire littéraire de la France*.

M. Le Blant, par une lettre en date du 10, adressée à M. le Président, demande à être inscrit sur la liste des candidats pour la place de membre titulaire vacante par suite du décès de M. Le Clerc.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier exemplaire des deux ouvrages suivants publiés par l'Académie :

I. Le tome XVIII, 2e partie, des *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque impériale*, etc., renfermant les *Notices et textes des papyrus grecs du Musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, publication préparée par feu M. Letronne, avec le concours de feu M. Hase, et exécutée par M. Brunet de Presle, assisté de M. Egger à partir du papyrus no 71 et surtout pour la rédaction des 3 tables alphabétique, historique, des noms propres et des mots grecs, qui ajoutent un nouveau prix à cet important ouvrage. Le volume est accompagné d'un atlas, présentant en LII planches gr. in-fol. les fac-simile des papyrus; — II, le tome V, 2e partie, des *Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, *Antiquités de la France*, comprenant la 2e partie des Etudes de M. Bourquelot *sur les foires de Champagne*, avec un appendice et des corrections et additions.

L'ordre du jour appelle l'élection des commissions de prix, aux termes des art. 35, 51 et 57 du règlement.

Sont nommés commissaires : I, pour le concours du prix ordinaire de l'année 1866, sur la question des *Stèles antiques*, etc., MM. Rossignol, Renier, Maury, et Beulé;

II, pour le concours du prix ordinaire prorogé sur la question

de l'*Alphabet phénicien*, MM. DE SAULCY, DE ROUGÉ, RENAN, MUNK et WADDINGTON.

Par un 3e scrutin, sont appelés à faire partie de la commission du concours pour le prix ordinaire également prorogé avec le nouveau programme ainsi conçu : *Étudier les formes du culte public et national chez les Romains*, etc., pour lequel un seul mémoire a été adressé : MM. NAUDET, RAVAISSON, WALLON et QUICHERAT.

Aucun mémoire n'est parvenu ni pour la fondation Bordin, ni pour le prix Louis Fould, dont la période triennale revenait cette année. En conséquence, l'Académie passe à un dernier scrutin pour la commission du prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Sont élus membres de cette commission : MM. DE SAULCY, DE LA SAUSSAYE, BEULÉ et WADDINGTON.

M. WADDINGTON, nommé secrétaire de la commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La commission du prix Gobert s'est réunie aujourd'hui (12 janvier) et a pris connaissance des ouvrages qui ont été envoyés pour ce concours. Ces ouvrages sont au nombre de cinq ; en voici la liste dans l'ordre où ils ont été remis au Secrétariat de l'Institut : 1° *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, 2e partie ; et t. VI, 2e livraison (1 vol. in-8° et 1 livr. 1864-65), par M. D'Arbois de Jubainville ; — 2° *Les sources du droit rural*, etc., par M. A. Bouthors (1865, 1 vol. in-8°) ; — 3° *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, etc., par MM. De Lépinois et Merlet (1865, 3 vol. in-4°) ; — 4° *Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Paris (1865, 1 vol. in-8°) ; — 5° *Les épopées françaises*, etc., par M. Gautier (t. I, 1865, in-8°). — La commission s'empressera de présenter son rapport à l'Académie aussitôt qu'un examen approfondi des ouvrages qui lui ont été soumis lui aura permis de formuler son jugement. »

M. RENIER commence, à titre de communication, la lecture d'un travail intitulé « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus, avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* » — Cette lecture sera continuée à la prochaine séance et l'Académie, la tenant pour celle d'un vrai mémoire, exprime le désir qu'une 2e lecture en soit faite ultérieurement.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Bullettino di archeol. crist.*, par M. de Rossi, correspondant, n° de nov. 1865 ;

2° *Sévigni, ou une paroisse rurale en Normandie, pendant les 3 derniers siècles*, etc., par M. Victor Des Diguières (Paris, 1865, in-8°) ;

3° *Exposition de peintures anciennes au musée Napoléon (d'Amiens)*, par M. l'abbé J. Corblet (br. in-8°);

4° *Journal asiatique*, n° d'octobre-novembre 1865 ;

5° *Revue archéologique*, n° de janvier 1866 ;

6° *Revue américaine*, 2° série, n° 5 ;

7° *Revue critique d'histoire et de littérature*, publiée sous la direction de MM. Meyer, Ch. Morel, G. Paris, H. Zotenberg, n° 1 (janv. 1866), in-8°.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Albrecht Weber écrit à l'Académie, en date du 17 janvier, et lui exprime toute sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son correspondant.

MM. Guessard et d'Avezac, par lettres des 17 et 18 janvier, font savoir qu'ils se mettent sur les rangs pour la place d'académicien ordinaire vacante par le décès de M. Le Clerc.

M. le Secrétaire perpétuel lit le rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie dans le cours des 6 derniers mois de l'année 1865 :

« Messieurs,

» Comme il est arrivé plus d'une fois pour la période correspondante de l'année, les travaux de vos commissions de publication, du moins vos grands ouvrages historiques et diplomatiques, ont paru languir quelque peu dans le cours du semestre qui vient de s'écouler. Par des causes générales ou particulières, plusieurs sont restés à peu près stationnaires; quelques-uns, selon l'expression ingénieuse et vraie de mon prédécesseur, à cet état d'un progrès latent qui, pour ne pas se traduire par le fait définitif de l'impression, n'en est pas moins un progrès.

» Le Recueil des *Historiens de la France* avait largement payé sa dette par la publication du tome XXII, au commencement du précédent semestre. Depuis, MM. de Wailly et Delisle, les deux éditeurs, s'occupent de préparer la copie qui doit servir au tome XXIII; ils nous annoncent qu'une première livraison de cette copie sera mise sous les yeux de la commission des travaux littéraires, avec le plan du volume, dans le cours de cette année.

» Le tome III du Recueil des *Historiens occidentaux des Croisades*, complément heureux que l'Académie a voulu donner à celui des *Historiens de*

la France, a trompé une fois encore nos espérances. La rédaction de la *Table générale* du volume est depuis longtemps terminée, ainsi que le corps de l'ouvrage, imprimé en entier; mais cette *Table* n'a pu être amenée au même point, par suite de divers retards, soit de révision, soit de correction, non plus que la *Préface* attendue. Je ne saurais douter, néanmoins, que le zèle éprouvé des éditeurs n'ait surmonté bientôt ces dernières difficultés, et que le volume ne soit publié d'ici à peu de temps. Cent vingt cahiers (c'est-à-dire deux cent quarante feuilles) sont aujourd'hui tirés ou bons à tirer.

» Pour la seconde partie de cette grande collection, comprenant les *Historiens orientaux*, nous sommes toujours dans l'attente du tome Ier des auteurs *arabes*, dont le texte et la traduction sont imprimés depuis des années. La composition des *corrections et additions* est nécessairement suspendue, quoique commencée, ainsi que la rédaction définitive des *Index*, par le besoin de les coordonner sur certains points à l'*Introduction*, dont M. Reinaud s'occupe, en dépit des mécomptes de sa santé, avec un intérêt proportionné à l'importance croissante qu'il y attache.

» Les *Historiens arméniens*, autre section de cette même partie orientale, sont dans une situation analogue, quoiqu'elle ne doive pas, selon toute apparence, se prolonger à beaucoup près autant. M. Dulaurier, lui aussi, a sous les yeux son premier volume complétement imprimé, texte et traduction; lui aussi, il s'est vu forcé d'interrompre ses travaux par une grave et longue maladie. Rétabli aujourd'hui, grâce à Dieu, il s'occupe sans relâche, dans la mesure où ses forces renaissantes le permettent, de mettre la dernière main à son *Introduction historique*, et de transcrire le double *Index* qui terminera le volume. Il espère livrer à l'impression, dans quelques mois, ces deux accessoires également indispensables.

» M. Miller, de son côté, après avoir repris avec son activité accoutumée la préparation des textes *grecs* concernant la quatrième croisade, leur collation avec un manuscrit de Florence, dont nous devons la communication à l'intervention bienveillante de M. le ministre des affaires étrangères, et la révision des traductions latines correspondantes, m'a transmis, pour être envoyées à l'Imprimerie impériale, deux livraisons successives de copie qui doivent avoir été mises en composition.

» Pour en venir aux deux autres Recueils qui tendent plus directement encore à compléter et à enrichir la connaissance des sources de notre histoire nationale, l'impression du tome VIII et dernier de la *Table chronologique des diplômes et actes imprimés* qui la concernent, poursuit son cours ralenti toutefois par l'indisposition grave dont M. Laboulaye a souffert et souffre encore. Dix-huit feuilles sont tirées, en épreuves ou en composition et la copie se continue.

» Quant à cet autre grand Recueil, toujours à l'état de préparation, de *Chartes et Diplômes non imprimés* jusqu'au règne de Philippe-Auguste, nous avons lieu de penser que ce travail préparatoire si considérable, entrepris avec tant de zèle et de savoir par M. L. Delisle, recevra bientôt un degré nouveau d'activité qui l'acheminera plus rapidement à son terme. M. Siméon Luce, l'auxiliaire aussi capable que dévoué de ce travail, nous annonce qu'il met enfin un terme à cet épisode administratif de sa carrière scientifique, qui, sans l'enlever complétement à son guide et à son maître, avait néanmoins beaucoup ralenti sa collaboration nécessaire. Il quitte Marseille et retournera bientôt, sous nos auspices, à Toulouse, pour y terminer lui-même les recherches commencées et interrompues. En attendant, 194 pièces nouvelles, copiées sur les originaux, durant une échappée en Normandie, dans les archives du département de la Manche, nous avaient

fait augurer ce retour dont nous aimons à le féliciter. Ces pièces se rapportent à douze établissements religieux, dont les principaux sont les abbayes de Blanchelande, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et du mont Saint-Michel.

» Le premier fascicule du tome XVI du *Gallia Christiana* vous a été présenté depuis mon dernier compte rendu et M. HAURÉAU m'annonce que toute la copie du second fascicule est aux mains de l'imprimeur; une vingtaine de feuilles sont tirées, en épreuves ou en placards. Tout porte à croire, malgré les regrettables retards de l'impression dans les derniers mois de l'année, que ce fascicule, qui conduira le volume à moitié, pourra être publié, suivant l'usage particulier à ce Recueil, dans le courant de mai prochain.

» La mort si justement et si unanimement déplorée de M. VICTOR LE CLERC a fait passer dans les mains du continuateur du *Gallia Christiana* les fonctions d'éditeur de l'*Histoire littéraire de la France*, cette autre grande part de la succession des Bénédictins, plus importante encore, et pour laquelle son illustre prédécesseur avait tant fait depuis vingt-sept ans. M. LE CLERC, par une prévoyance que nous nous refusions à partager, l'avait d'avance désigné pour son successeur dans la commission de l'*Histoire littéraire;* l'Académie et la commission ont acquitté son vœu tout entier, l'une en l'y nommant à sa place, l'autre en l'investissant de la charge difficile et délicate de directeur de ses travaux. Il continuera d'y faire prévaloir cet esprit de science exacte et solide, de critique à la fois ferme et impartiale, inauguré au XVIII[e] siècle par les religieux de Saint-Maur, mais qui, dans le nôtre et depuis DAUNOU, s'est constamment fortifié, élargi, élevé. Le meilleur témoignage en est ce grand tableau de *l'État des lettres pendant le XIV[e] siècle*, que M. LE CLERC achevait de tracer il y a trois ans, dans la pleine possession de sa lumineuse intelligence et de son vaste savoir. C'est le cadre imposant et sûr qu'il a laissé à ses dignes collègues et à son successeur éprouvé, le soin de remplir dans ses détails, avec les matériaux amassés par lui sans relâche et sur le plan qu'il avait dressé pour ce tome XXV, qu'il avait vu commencer, qu'il ne verra pas finir.

» Le nouvel éditeur nous apprend que l'impression de ce tome suit son cours. En effet, les deux premières feuilles bonnes à tirer m'ont été remises, il y a quelques jours, et envoyées par moi à l'imprimerie. Il est permis, dès à présent, de conjecturer que ce premier volume du XIV[e] siècle atteindra l'année 1310 et ne la dépassera pas. Le plus grand nombre des notices qui se rapportent à cette période décennale sont achevées et ont été lues dans la commission.

» Je vous annonçais, il y a six mois, que la mémoire d'un autre de nos plus illustres prédécesseurs, LETRONNE, enlevé bien avant l'âge, allait recevoir enfin l'hommage pieux et mérité que l'Académie voulut lui décerner en 1849, lorsqu'elle décida que l'impression des textes des *Papyrus grecs de l'Égypte*, préparée par lui et dont elle faisait les frais, serait confiée après sa mort à l'un de nos plus jeunes, mais de nos plus compétents confrères, M. BRUNET DE PRESLE, sous la direction si autorisée de M. HASE. Notre confrère n'a pas failli à cette mission aussi laborieuse qu'honorable, et sa persévérance, encouragée dans ces derniers temps par l'habile et affectueuse collaboration de M. EGGER, qui a revu après coup l'ouvrage entier, y a fait, de concert avec son collègue, des additions importantes, et l'a enrichi de quatre tables historiques et philologiques qui étaient ici un luxe tout à fait nécessaire, est parvenue à surmonter des difficultés sans cesse renaissantes. J'ai eu l'extrême satisfaction de pouvoir, dans la dernière séance, déposer sur le bureau de l'Aca-

démie le volume considérable, formant la seconde partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*, qui renferme les textes transcrits et commentés de ce Recueil, si utile pour la connaissance intime de l'Égypte aux époques grecque et romaine. Ces textes sont contrôlés par les *fac-simile des Papyrus*, dont LETRONNE avait fait commencer l'exécution, et qui forment un Atlas de cinquante-deux planches grand in-folio. C'est là un honneur durable pour l'érudition française et pour les auteurs.

» Les *Notices des manuscrits*, qui avaient dû laisser en arrière cet ouvrage de si longue haleine, sont parvenues, vous le savez, Messieurs, depuis quelque temps déjà, au tome XXI, qui se complétera certainement, cette année, par sa partie orientale, laquelle sera elle-même le complément de ce travail important dans un autre genre, la traduction des *Prolégomènes historiques* d'Ibn-Khaldoun, due à M. DE SLANE. Vingt-cinq feuilles du troisième volume de cette savante traduction sont tirées ou bonnes à tirer, et vingt-deux sont en composition.

» Quant au double recueil fondé par vous des *Mémoire de divers savants*, j'ai pu vous présenter, en même temps que les *papyrus* gréco-égyptiens, la seconde partie du tome V de la série des *Antiquités de la France*, qui termine le mémoire de M. Bourquelot sur les *Foires du Champagne*, travail si neuf et si intéressant pour l'histoire du commerce et de l'industrie au moyen âge. C'est le digne couronnement d'une carrière aussi modeste que laborieuse.

» La première série de ce recueil, consacrée à des sujets divers d'érudition, compte aujourd'hui deux volumes sur le métier, l'un qui menace d'y rester longtemps, et qui, par une décision récente de la commission des travaux littéraires, se complétera par le second volume du tome VII, dont les deux parties embrasseront ainsi sans interruption *le Syllabaire assyrien* tout entier. Malgré l'activité de M. Ménant, les difficultés de l'impression et de la correction de ce travail d'un genre si nouveau ont été telles jusqu'à présent, surtout à distance de l'auteur, que sept feuilles seulement sont tirées, onze bonnes à tirer, non sans appel possible, en attendant la composition de 32 feuilles de copie dès longtemps déposées. Je n'y néglige rien, pour ma part de responsabilité, soutenu, du reste, par les deux réviseurs plus compétents que moi de l'ouvrage, et j'ai lieu de compter que, dans le cours de ce premier semestre, l'Imprimerie impériale portera sur son exécution l'un de ses principaux efforts.

» En attendant, j'ai fait commencer l'impression décidée d'un nouveau volume de cette même série des *savants étrangers*, et qui sera la première partie du tome VIII. Le mémoire de M. Wescher, ancien membre de l'École française d'Athènes, sur les *Inscriptions inédites de Delphes*, lu devant l'Académie avec une approbation non équivoque, en sera l'inauguration. Tous les autres matériaux du volume sont depuis longtemps sous ma main, revêtus également de la sanction de votre commission des travaux littéraires, et je les transmettrai successivement à l'imprimerie.

» Restent, Messieurs, vos propres *Mémoires*, votre part contributive dans le mouvement aujourd'hui si fécond des sciences historiques et philologiques, de l'épigraphie et de l'archéologie en général. Cette part, j'avais espéré montrer aujourd'hui, avec quelque détail, que vous n'avez pas cessé de la prendre à cœur, vieux ou jeunes, par ses côtés les plus neufs ou les plus heureusement renouvelés. Le nouveau volume que j'aurais pu vous présenter dans quelques jours, et qui formera la seconde partie du tome XXV de la deuxième série de votre Recueil, en fournira, je

ne crains pas de le dire, une preuve éclatante. Les dernières feuilles du texte se tirent en ce moment, et j'ai reçu les dernières épreuves des planches qui sont les éclaircissements indispensables de deux des mémoires dont ce volume se compose.

» La première partie du tome XXVI, comme je l'annonçais dans les premier jours de ce second semestre, a éte mise sous presse, et un mémoire important est déjà imprimé. Ceux qui doivent y faire suite sont, pour la plupart, entre mes mains, et l'Académie, dans les formes prescrites, n'a guère que le choix des matériaux.

» L'*Histoire de l'Académie*, pour la période de 1857 à 1860, à laquelle la première partie du tome XXIII de la collection nouvelle est depuis longtemps réservée, ne compte encore que treize feuilles tirées ; mais un assez grand nombre sont en placards, et, des cinq sections qui doivent composer le volume, une seule reste à rédiger. J'ai la confiance qu'à la fin du présent semestre ma tâche touchera à sa fin, sauf le complément promis de la réimpression du mémoire de Fréret, l'une de nos plus grandes gloires, sur l'*Origine des Français*.

» Enfin, Messieurs, pour avoir terminé ce trop long rapport, je n'ai plus qu'à vous donner la bonne nouvelle de la mise sous presse de la *Table des matières* des tomes XII à XXI, comprenant la seconde décade de la deuxième série de votre Recueil. Cette *Table* en sera le tome XXII. Ainsi se trouveront comblées peu à peu les anciennes lacunes, jusqu'à ce que le moment soit venu de remplir celle de la première partie du tome XXV, qui sera votre *Histoire*, de 1861 à 1864. Puisse-t-il m'être donné de satisfaire à ce dernier devoir ! »

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition et l'examen des titres des candidats inscrits pour la place vacante dans son sein. Ces candidats sont MM. Fauche, Le Blant, Guessard et D'Avezac.

La séance redevient publique.

Avant de continuer la lecture de son mémoire, M. Renier demande à l'Académie la permission de lui communiquer une inscription très-importante, dont M. le vicomte de Vigneral, capitaine d'état-major chargé par M. le maréchal, ministre de la guerre, d'une mission scientifique en Algérie, vient de lui envoyer une excellente copie. Cette inscription a été trouvée dans les ruines connues sous le nom de *Oum-Guerigueche*, chez les Gandoura (subdivision de Bône). Elle est brisée du côté droit, mais elle se restitue facilement ainsi qu'il suit :

DIVO · COM*modo · divi*
M · ANTONINI · PII · G*erman*
SARMAT · FILIO · FR*atri*
IMP · CAES · L · SEPTI*mi · seve*

RI·PII·PERTINACI*s·aug·ara*
BIC·ADIAB·PA*r*TH·*Max·pont*
MAX·TRIB·POT·XV*iii·imp·xii*
COS·III·PROCOS·*p·p*·PROP*aga*
TOR·IMP·FORTISSIMI·*feli*
CISS*imiq·principis·et*
IMP·CAES·*m·aureli·an*
TONINI·*p*II·FE*licis·aug*·PON*t*
MAX·TRIB·POT·*x*III·CO*s·iii*
PROCOS·FORTISSIMI·*fe*
LICISSIMIQ·PR*incipis*
ET·SVPER·OMNES·P*rin*
CIPESNOBILISSIMI·CI*v*
NATTABVTVM

C'est-à-dire,

Divo Commodo, divi Marci Antonini Pii Germanici Sarmatici filio, fratri Imperatoris Caesaris Lucii Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti Arabici Adiabenici Parthici Maximi, pontificis maximi, tribunicia potestate XVIII, imperatoris XII, consulis III, proconsulis, patris patriae, propagatoris imperii, fortissimi felicissimique principis, et Imperatoris Caesaris Marci Aurelii Antonini Pii Felicis Augusti, pontificis maximi, tribunicia potestate XIII, consulis III, proconsulis, fortissimi felicissimique principis, et super omnes principes nobilissimi, civitas Nattabutum.

« Conformément à l'usage constant des inscriptions de la même époque, dit M. Renier, j'ai suppléé les sigles P · P · après le mot PROCOS de la huitième ligne ; cependant la copie de M. de Vigneral n'indique pas de lacune entre ce mot et le suivant. Les lignes 16 et 17, qui sont gravées en plus grands caractères que le reste de l'inscription, occupent la place de trois autres lignes, soigneusement rasées dans l'antiquité, et qui contenaient les noms et les titres de Géta. Cette inscription est curieuse, en ce qu'elle nous fait connaître un monument élevé en l'honneur de Commode dix-huit ans après sa mort. Il est vrai que ce monument avait été élevé en Afrique, où l'on sait d'ailleurs que la famille de Marc-Au-

rèle avait de grands biens, et où, par conséquent, elle devait avoir conservé de nombreux partisans : on a trouvé à Guelma un monument élevé en l'honneur d'une sœur de Commode, *Vibia Aurelia Sabina*, à une époque postérieure encore, puisque cette princesse y est qualifiée de *soror Divi Severi* (1). Mais ce qui donne surtout une grande importance à cette inscription, c'est qu'elle nous fait connaître le nom exact et la véritable situation géographique d'une cité dont le nom était altéré chez les auteurs, et qu'on avait jusqu'ici mal placée sur la carte. Le nom des *Nattabutes* se lit en effet *Natabudes* dans toutes les éditions de Pline (2); mais il se lisait *Natabutae* dans des manuscrits consultés par Daléchamp, et qu'il a indiqués dans son édition par la lettre V. Il se lit Νασαβοῦτες dans la plupart des éditions de Ptolémée (3). M. Wilberg l'a, il est vrai, corrigé en Ναττάβοῦται; mais les meilleurs manuscrits ont Ναττάβοῦτες, ce qui est, ainsi que le démontre notre inscription, la véritable leçon. Une mauvaise interprétation du texte de Ptolémée (4) avait fait placer les *Nattabutes* au sud des *Musulames* ou *Musulanes*, qui habitaient les vallées situées au pied de l'Aurès. Notre inscription prouve que c'est au nord de ce peuple qu'il faut les placer, au moins à l'époque où elle a été gravée; car il serait possible qu'ils fussent encore nomades à l'époque où écrivait Ptolémée, et qu'ils ne se fussent fixés que plus tard dans la contrée où notre monument a été découvert. »

M. Renier continue ensuite la première lecture de son mémoire « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. Waddington commence la 1re lecture d'un mémoire intitulé : » *Sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.* »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 2719.
(2) *Hist. nat.*, lib. V, c. 4 (4).
(3) Lib. IV, c. 3.
(4) Lib. IV, c. 2, p. 265, ed. Wilberg : πάλιν δὲ τῶν μὲν Κιρτησίων καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημβρινώτεροι, ὑπὸ τὸ Αὔδον ὄρος Μισουλανοὶ, καὶ ὑφ' οὓς Ναττάβοῦται [corrigez Ναττάβοῦτες].

1° *Note sur une mappemonde turke*, etc., par M. D'Avezac (extrait du *Bulletin de la Soc. de géographie*, n° de déc. 1865), br. in-8°;

2° *Etudes paléogr. sur l'alphabet pehlevi, ses diverses variétés et son origine*, par M. Fr. Lenormant (Paris, 1865, br. in-8°);

3° *Tegolo cumano con rappresentenza graffita e leggenda osca* (br. in-8°) et *Intorno al collegio de' fabri e sul significato della voce* TECTON (br. in-8°), par M. le professeur Giov. Garucci, à Naples, qui accompagne son double envoi d'une lettre;

4° *Le prophète Esaïe, trad. nouv. d'après le texte hébreu, avec une introduction, des résumés et des notes*, par L. Segond, docteur en théologie (Genève et Paris, 1866, 1 vol. in-8°), avec une lettre, dans laquelle l'auteur rappelle l'hommage précédent de sa *Chrestomathie biblique*, « dont le volume actuel est, dit-il, à certains égards le complément; »

5° *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. J. Labarte (t. III, gr. in-4°), avec une lettre d'envoi qui annonce la publication prochaine du 4e et dernier volume de ce grand ouvrage;

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIX, année 1864 (Poitiers, 1865, 1 vol. in-8°);

7° *Bulletin* de la même Société : 3e livr. de 1865.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

En l'absence de correspondance officielle, l'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire à la place de M. Le Clerc, décédé. L'Académie, au préalable, se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique. Le scrutin est ouvert. Sur 36 membres appelés à voter, M. D'Avezac obtient 19 voix, M. Guessard 13, M. Le Blant 4. — M. D'Avezac ayant obtenu la majorité absolue, M. le Président le déclare, en conséquence, élu membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le Secrétaire perpétuel présente comme des annexes de l'*Histoire d'Hesdin* de M. l'abbé Fromentin, admise au concours des

Antiq. de la France, les 2 br. suivantes du même auteur : I. *Dévotion à sainte Berthe*, etc. (1864, in-12) ; — II. *Dévotion à saint Silvin* (in-12, 1865).

M. WADDINGTON continue la première lecture de son mémoire sur la *Chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.*

M. HAURÉAU, de l'avis de la commission de l'histoire littéraire de la France, lit en communication la *Notice* suivante sur Durand d'Auvergne, destinée au t. XXV, actuellement sous presse, de l'ouvrage.

DURAND D'AUVERGNE

TRADUCTEUR.

« Le volume de l'ancienne Sorbonne inscrit sous le n° 841 entre les volumes de cette provenance que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale est un recueil in-4°, composé de pièces disparates, la plupart rares et intéressantes, entre lesquelles se trouve une traduction latine de cette Economique, *Œconomicorum liber unus*, qui dans tous les manuscrits, dans toutes les éditions imprimées, porte le grand nom d'Aristote (1). Or, on lit à la fin de cette traduction : « *Explicit Yconomica Aristotelis, translata de græco in latinum per unum archiepiscopum et unum episcopum de Græcia et magistrum Durandum de Alvernia, latinum procuratorem Universitatis, tunc temporis in curia Romana. Actum Anagniæ in mense Augusti, pontificatus domini Bonifacii VIII anno primo ;* » c'est-à-dire l'an 1295.

» Cet archevêque et cet évêque de Grèce nous sont inconnus. Nous avons vainement espéré découvrir sur DURAND d'Auvergne quelque document nouveau. Ce n'est ni Durand de Saint-Pourçain, comme le suppose M. Valentin Rose (2), ni Durand d'Aurillac, nés en Auvergne comme lui, qui se sont occupés, comme lui, d'Aristote, et dont le nom appartient, comme le sien, à l'histoire de notre célèbre Université de Paris. Durand de Saint-Pourçain, qu'on appelle Durand le vieux, *senior*, c'est-à-dire l'aîné des Durand d'Auvergne, ne parvint pas à la licence avant l'année 1312. Tout ce que nous savons touchant le traducteur de l'Economique est ce qu'il nous apprend lui-même à la fin de sa traduction.

» Cette traduction mérite néanmoins qu'on s'y arrête. Elle doit nous être, en effet, d'un grand secours pour résoudre une question d'histoire littéraire qui concerne Aristote lui-même. C'est donc une question grave. On va d'ailleurs l'apprécier.

» Aristote, au témoignage de Diogène de Laerte (3), n'a composé qu'un seul livre sur l'Economique, c'est-à-dire sur l'administration, le gouvernement de la famille. Regrettant sans doute la brièveté de ce discours sur une telle matière, d'anciens copistes et d'anciens éditeurs ont joint au pre-

(1) Jourdain, *Rech. crit.*, nouv. édit., p. 71.
(2) *De Aristot. libr. ord.*, p. 62.
(3) *Vies des Phil.*, liv. V, ch. 1.

mier livre authentique un second livre apocryphe. On a démontré qu'il n'y a entre ces deux livres aucun rapport ni de doctrine, ni de méthode. Cependant, cette démonstration même étant admise, ou, du moins, n'étant plus contestée, les derniers éditeurs, entre autres M. Immanuel Bekker, ont cru devoir maintenir à la suite de l'écrit sincère l'écrit manifestement supposé.

» Mais, si l'Economique d'Aristote n'a qu'un livre, comme l'a rapporté Diogène de Laerte, il manque, dans toutes les éditions modernes de ce livre unique, un second chapitre, une seconde partie, qui est plus considérable et plus intéressante que la première. De sorte que ce traité, autrefois estimé, se présente à nous maintenant amplifié et mutilé : ce qui ne permet guère de l'apprécier à sa juste valeur.

» Après ces mots οὕτω γὰρ ἄν, ἕτοιμον ὄν, οὐ ζητοῖτο, qui terminent dans toutes les éditions grecques le sixième paragraphe de l'Economique d'Aristote (1), Léonard Bruni d'Arezzo traduisait, et, plus tard, commentait un second chapitre composé de quatre autres paragraphes, qu'il commençait, dans son latin, par ces mots : « *Probam mulierem omnibus quæ sunt intus dominari oportet, curamque habere omnium secundum præscriptas leges.* » Comme il s'agissait, dans ce chapitre, des devoirs, des droits de l'homme et de la femme dans le ménage, il semblait bien à sa place après ce qu'avait dit Aristote; dans le chapitre précédent, sur les divers individus qui constituaient la famille antique. Dissertant d'ailleurs sommairement sur le même sujet dans le chapitre 5 du premier livre de sa Politique, Aristote paraissait avoir renvoyé à un traité particulier le développement de sa doctrine sur les obligations du mariage, et, dans les quatre paragraphes offerts par Léonard d'Arezzo, on pouvait lire des préceptes conformes à ceux de la Politique, exposés avec plus d'abondance, au point de vue spécial de l'Economique.

» Les deux parties de l'ouvrage étant donc parfaitement unies, aucun des contemporains de Léonard ne s'avisa de mettre en doute l'authenticité de la seconde. Aristote jouissait encore, au XVe siècle, d'une grande autorité, et Léonard d'Arezzo s'était acquis, même au delà des Alpes, le renom d'un écrivain élégant et facile. On multiplia donc les copies de sa traduction, et, quand l'imprimerie fut inventée, il s'en fit aussitôt des éditions nombreuses. Nous voyons encore, au commencement du XVIe siècle (2), Louis Vivès, un critique exercé, citer, sous le nom d'Aristote, le second chapitre de l'Economique, d'après la version de Léonard, et un autre philologue toujours estimé, Bernardino Donato (3), paraphraser à sa manière l'ensemble du même livre, sans la moindre défiance, sans le moindre scrupule.

» Cependant, aucun des manuscrits employés à la confection de la première édition grecque d'Aristote, publiée par Alde Manuce en 1495, n'avait offert le texte grec du second chapitre. On le remarqua, et, après l'avoir remarqué, on ne tarda pas beaucoup à supposer que Léonard d'Arezzo avait ajouté ce chapitre à l'ouvrage d'Aristote. Ce ne fut d'abord qu'un soupçon. Mais, comme il était plus facile de reproduire un soupçon de ce genre que de rechercher et de comparer des textes rares et dispersés, il fit fortune. Ainsi Guillaume Duval, en 1629 (4), fait observer qu'il

(1) *Arist. oper.*, édit. Juntar. 1550, t. II, p. 166.
(2) *De instit. fem. christ.*, lib. II.
(3) *Arist. oper.*, éd. 1550, t. II, p. 168.
(4) *Oper. Arist.*, éd. Guill. Duval, t. 2, p. 196.

ne croit pas beaucoup à l'existence de ce texte sans pareil que le traducteur toscan aurait eu dans les mains et qu'on aurait, après lui, perdu pour jamais. Au siècle suivant, le langage de Fabricius est plus décisif. C'est un arrêt. En dédiant à Côme de Médicis sa prétendue version de l'Economique, Léonard d'Arezzo s'est joué de son Mécène. Non, il n'a pas traduit, mais il a composé lui-même, pour les mettre frauduleusement au compte d'Aristote, les quatre derniers paragraphes de ce livre : « *Supplevit ipse post caput sextum, sive addidit quatuor capita* (1). » De ces quatre paragraphes il n'y a jamais eu d'autre texte grec qu'un savant pastiche de Jacques Tousain, de Troyes en Champagne, qui, plus tard, dans le XVI[e] siècle, a traduit en grec le latin de Léonard. Cette opinion ayant donc prévalu, tous les nouveaux éditeurs d'Aristote ont ensuite rejeté les quatre derniers paragraphes, sans même discuter, après Fabricius, les preuves d'une supercherie en quelque sorte avérée.

» Nous prouverons ici, pour notre part qu'ils ont été trompés, que l'accusation portée contre Léonard d'Arezzo est une accusation injuste, et que les quatre paragraphes, dont il n'existe plus, il paraît, que des traductions, ont été réellement traduits du grec. C'est ce que nous apprennent, en effet, Durand d'Auvergne et ses collaborateurs anonymes.

» On a dit avec assurance, quoique par simple conjecture, et l'on a cru que toute la suite de l'Economique, après les mots οὕτω γὰρ ἄν, ἕτοιμον ὄν, οὐ ζητοῖτο, avait été, non sans art, fabriquée vers les premières années du XV[e] siècle par Léonard d'Arezzo. Or, à la fin du XIII[e], dans la ville d'Anagni, sur un exemplaire semblable à celui de Léonard d'Arezzo, nos deux prélats grecs et Durand d'Auvergne traduisaient du grec en latin, mais en d'autres termes, les quatre paragraphes dont il est question. Tels sont les premiers mots du second chapitre dans notre version du XIII[e] siècle : « *Bonam mulierem eorum quæ sunt intus dominari oportet, curam habentem omnium secundum scriptas leges.* » Et tels sont les derniers : « *Propter quod proprie et communiter decet juste considerantes ad omnes Deos et homines eum qui vitam habet et multum ad suam uxorem et filios et parentes.* »

» Il existe une traduction arabe de l'Economique : M. Wenrich (2) nous la signale dans la Bibliothèque de l'Escurial. Mais contient-elle les deux parties? C'est ce que M. Wenrich nous laisse ignorer. Les deux parties se trouvent réunies dans une traduction hébraïque d'Abraham, fils de Tibbon, que possède notre Bibliothèque impériale (3), et, ce qui est remarquable, ce traducteur prétend avoir travaillé directement sur le grec. Voici encore un témoin qui dépose en faveur de Léonard d'Arezzo et contredit expressément l'assertion calomnieuse de Fabricius.

» Mais, quelle que soit la date de ces deux versions, ni l'une ni l'autre n'ont été traduites en latin. C'est par la traduction grecque-latine de l'année 1295 que l'Economique a pénétré dans nos écoles d'Occident. Aussi les exemplaires de cette traduction sont-ils nombreux. En effet, elle ne se rencontre pas seulement dans le n° 841 de la Sorbonne : nous l'avons retrouvée dans le n° 587 du même fonds, ainsi que dans le n° 7695 de l'ancien fonds latin. C'est elle que mit en français, vers le milieu du XIV[e] siècle, le docte évêque de Lisieux, Nicole Oresme. Dans la glose qui termine sa version latine-française, il dit en effet : « Et me semble que les textes sont

(1) *Fabr. Bibl. Græca*, éd. Gottl. Harles, t. III, p. 274.

(2) *De Auct. Græc. vers.*, p. 149.

(3) *Fonds hébr.*, n. 892, 2 et 940, 5.

corrompus en cette partie où est dit *Eum qui habet vitam*. Et ni a pas bonne construction. » Cette construction qu'Oresme ne trouve pas bonne, ou plutôt cette phrase absolument inintelligible se lit dans tous les exemplaires de la traduction de 1295. C'est sur cette même traduction que Barthélemy de Bruges rédigeait en 1309 son volumineux commentaire de l'Economique (1). Ajoutons qu'après avoir été, dès la fin du XIII[e] siècle, introduite dans nos écoles, elle y eut un succès si durable, que, dix ans après la mort de Léonard d'Arezzo, en 1455, l'illustre Guillaume Fichet, futur recteur de l'Université de Paris, la faisait encore copier pour son usage. C'est la copie qui nous est offerte par le n° 587 de la Sorbonne. Enfin elle a été imprimée à Leipzig, au XV[e] siècle, avec la traduction de Léonard d'Arezzo, sous ce titre : *Aristotelis Stagiritæ, philosophorum maximi, Oeconomicorum libri duo, sub gemina translatione*, en 12 feuillets in-folio (2). Nous ne connaissons aucun exemplaire de cette édition ; mais M. Valentin Rose (3) en a découvert un dans la Bibliothèque de Berlin, et, sur les indications fournies par M. Amable Jourdain, il a pu constater que l'une des deux versions latines publiées dans ce rare volume est celle de l'année 1295.

» Pour refuser maintenant au second chapitre de l'Economique la place qu'il réclame dans les futures éditions d'Aristote, il faut, il nous semble, s'inscrire contre le témoignage de Diogène de Laerte, contre le sentiment commun de tous les critiques anciens et de tous les modernes, et rejeter l'Economique entière hors des œuvres d'Aristote. C'est ce qu'ont fait quelques nouveaux critiques. Mais ils se sont en même temps prononcés contre l'authenticité des Catégories et de l'Interprétation, et ils ne paraissent pas avoir encore converti beaucoup de monde à leur opinion. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Le tome IV des *Œuvres complètes* de Borghesi formant le 2[e] volume des *Œuvres épigraphiques* (Paris, impr. imp[e], 1 vol. in-4°) ;

2° *Vesta und die Laren auf einem Pompeianischen Wandgemälde* : XXV[es] *Programm zum Winckelmannsfest der archäol. Gesellschaft zu Berlin*, von H. Jordan, nebst einer Abbildung (Berlin, 1865, br. in-4°) ;

3° *Bullet. di arch. crist.* par M. De Rossi, correspondant : n° de déc. 1865, renfermant l'article important intitulé : « *Le varie e successive condizioni di legalità dei cemeteri*, etc. »

4° *Rapprochement entre les monticules de Ninive et les tumuli*, par le docteur Eug. Robert (Paris, 1866, br. in-8) ;

5° *Rapport annuel fait à la Soc. d'ethnographie* par M. de Rosny (Paris, 1865, br. in-8°) ;

6° *Séance publique de l'Acad. des Sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix* (*ibid.*, 1865, in-8°) ;

(1) MSS. de Sorb., n. 841.
(2) Hain, *Répert. Bibl.*, t. I, p. 219.
(3) *Libr. cit.* p. 62.

7° *Revue numism.* : n° de septembre-octobre, 1865;
8° *Ann. de la propag. de la foi:* n° de janv. 1866;
9° *Le Cabinet historique:* n° de nov.-déc. 1865.

M. Egger fait hommage au nom des auteurs des deux ouvrages suivants:

I. *Le passé, le présent et l'avenir de la Grèce* par M. J. Saripolos, professeur et représentant de l'Université d'Athènes à l'Assemblée nationale hellénique, etc. (Trieste, 1866, in-8°);

II. *Notice sur la vie et les travaux de Carl Christian Rafn, secrét. perpétuel de la Soc. royale des Antiquaires du Nord*, etc., par L. Et. Borring, ancien professeur à l'École militaire de Copenhague (*ibid.*, br. in-8°).

M. de Longpérier fait hommage de l'ouvrage intitulé: *L'Église de Saint-Sulpice de Favières* par M. Patrice Salin (Paris, 1865, in-4°, avec pl.). Cet ouvrage est destiné par l'auteur au concours des Antiquités de la France de 1867.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Par un message en date du 1er février, M. le Ministre de l'instruction publique adresse ampliation d'un décret rendu sur sa proposition le 31 janvier, et par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. D'Avezac, pour remplir la place de membre ordinaire, devenue vacante par suite du décès de M. Le Clerc, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel, en conséquence, introduit et présente à l'Académie M. D'Avezac, qui, sur l'invitation de M. le Président, prend place parmi ses confrères.

M. Waddington poursuit la première lecture de son mémoire *sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.*

M. Renier a la parole pour une communication. Il annonce que M. Pietro Rosa, directeur des fouilles du palais des Césars, à Rome, vient de découvrir à droite de la *porta vetus Palatii*, ou

porta Mugonia, et dans l'enceinte même du Palatin, les ruines d'un temple qu'il croit être celui de *Jupiter Stator*. Ce qu'il y a de certain, dit M. Renier, c'est que le soubassement de ce temple est formé, comme celui du temple de *Jupiter Vainqueur*, qui a été découvert l'année dernière, de matériaux caractéristiques d'une construction du cinquième siècle de Rome, date qui est assignée par Tite-Live (1) à celle du temple dont il s'agit; que l'on y remarque les traces d'une restauration exécutée au milieu du premier siècle de notre ère, époque où le temple de *Jupiter Stator*, détruit lors de l'incendie qui eut lieu sous Néron, fut en effet rebâti (2); enfin, que la situation de ces ruines est exactement celle qui est indiquée par Tite-Live (3) et par Ovide (4) pour le temple de *Jupiter Stator*. Une autre découverte est venue confirmer cette attribution; c'est celle qui a été faite, dans ces ruines, d'un cippe en pierre d'Albano exactement semblable à celui qui a été trouvé, il y a quelques années, dans le voisinage, et dont l'inscription rappelle l'introduction à Rome du droit des Fétiaux (5). Il porte également une inscription qui présente aussi cette particularité remarquable, que l'orthographe en est très-archaïque, tandis que la forme des lettres rappelle les inscriptions des règnes de Claude et de Néron. Cette inscription ne se compose que d'un seul mot; elle est ainsi conçue:

REMVREINE.

« Quelle que soit, dit M. Renier, l'interprétation qui en sera donnée, il est impossible qu'on ne lui reconnaisse pas une certaine relation avec le Remurinus Ager, ainsi nommé, suivant Festus (6), *quia possessus est a Remo*, et qu'elle ne se rapporte pas, par

(1) Livre X, ch. 36.

(2) Tacit. *Annal*. lib. XV, c. 41.

(3) Livre I, c. 41.

(4) *Trist*. livre III, élég. I, v. 31 et suiv.

(5) M. Renier en a entretenu l'Académie dans la séance du 29 août 1862. Voy. le *Bulletin* de cette année, p. 153 et suiv. Cf. *Revue archéologique*, même année, p. 202, et *Corp. inscr. lat.*, vol. I, p. 564.

(6) Pag. 276-277, éd. O. Müller.

conséquent, à l'une des traditions les plus anciennes de l'histoire romaine. » M. Renier insiste, en finissant, sur l'importance des découvertes dont il vient d'entretenir l'Académie, découvertes qui déterminent la situation précise d'un grand nombre de lieux mentionnés dans l'histoire primitive de Rome, et qui excitent dans cette ville un très-grand et très-légitime intérêt.

M. de Mas Latrie achève la lecture en communication de son mémoire ayant pour titre : *Recherches sur les traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes d'Afrique.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

1° *Acta Universitatis Lundensis*, avec une lettre latine écrite au nom de l'Université Caroline de Lund et exprimant le vœu d'un échange entre ses publications et celles de l'Académie (Lund, 1865, 1 vol. in-4°);

2° *Flateyjarbok : En Samling af Norske Konge-Sagaer*, etc., t. III, 1re partie (Christiania, 1865, in-8°);

3° *S. Methodii opera et S. Methodius platonizans*, ed. Alb. Jahnius (Halis Saxon., 1865, gr. in-8°). « La première partie de ce livre comprend tous les ouvrages ou opuscules qui nous sont parvenus de St Méthodius avec une collection des fragments de ceux que nous avons perdus, le tout accompagné d'annotations. La 2e partie a pour but d'éclairer le platonisme des PP. de l'Eglise grecque par l'exemple de St Méthodius, et elle est pleine d'intérêt, soit par les rapprochements nombreux et textuels qu'elle présente entre les écrits de l'évêque du IIIe siècle et les dialogues de Platon, soit par les renseignements multipliés qu'y ajoutent des notes très-amples. »

4° *Annales de philosophie chrétienne* : no de déc. 1865.

5° *Revue orientale* : n° du 10 janvier 1866.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. Waddington termine la lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide.*

ANALYSE.

L'auteur se propose de fixer les années pendant lesquelles les

proconsuls mentionnés par Aristide ont gouverné la province d'Asie. Le point de départ de son système est une inscription inédite d'Ephèse qui fixe à l'année 145 le proconsulat de Julianus, qui gouverna l'Asie pendant la deuxième année de la maladie d'Aristide, d'où il résulte que Severus, le proconsul pendant la dixième année de la maladie, arriva au gouvernement de la province en 153. L'auteur montre ensuite que ce Severus est le Tib. Severus de l'inscription d'Ancyre (C. I. Gr. 4033, 4034), et que c'est lui, et non Sex. Julius Severus, qui fut envoyé en Bithynie avec des pouvoirs extraordinaires vers la fin du règne d'Hadrien (Dion, 69, 14). L'abréviateur de Dion a fait une confusion entre les deux Severus, dont l'un fut légat de Syrie par intérim, au début de la révolte des Juifs, et l'autre légat titulaire vers la fin de cette même révolte; c'est ce qui résulte du *cursus honorum* de Sex. Julius Severus, découvert récemment par M. Mommsen (voy. Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, p. 168, note). Le prédécesseur de Severus en Asie fut Vitrasius Pollio, dont la carrière est assez bien connue grâce aux inscriptions publiées par Orelli et Henzen. Statius Quadratus fut proconsul d'Asie après Severus; c'est sous son gouvernement qu'eut lieu le martyre de Polycarpe; l'auteur fixe cet événement au 23 février 155. Enfin, entre le proconsulat de Julianus et celui de Pollio, il faut placer celui d'Antonius Albus, sous lequel eut lieu le tremblement de terre qui détruisit Mytilène. L'auteur distingue entre les différents tremblements de terre qui eurent lieu à cette époque, celui qui détruisit Rhodes, celui qui renversa Mytilène, et, enfin, le grand désastre de Smyrne, qui eut lieu vers la fin du règne de M. Aurèle. L'auteur discute ensuite les témoignages relatifs aux rapports entre Antonin et Vologèse et établit que la paix fut conclue entre ces deux princes au printemps de l'année 152, et après la suppression de la révolte en Égypte, où le préfet Dinarchus perdit la vie. Enfin, l'auteur montre que les « *Sermones sacri* » d'Aristide furent écrits longtemps après la fin de sa maladie, en l'année 175, sous le consulat de Salvius Julianus.

M. Miller lit en communication les remarques suivantes *sur un*

fragment inédit de Nicétas Choniate, relatif à un fait de numismatique.

« Le manuscrit grec appartenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, qui m'a été remis officiellement dans une des dernières séances et que j'avais fait demander pour notre édition des Historiens grecs des Croisades, est un magnifique volume in-folio, en papier de coton et admirablement écrit au treizième siècle. Il contient le *Trésor d'orthodoxie*, θησαυρὸς ὀρθοδοξίας, de Nicétas Choniate, à la suite duquel se trouve un grand fragment de l'*Histoire* composée par le même écrivain. C'est ce dernier fragment que je comptais collationner. Mais je ne suis pas homme à tenir un manuscrit grec entre les mains et à ne pas l'examiner, sinon le lire d'un bout à l'autre, surtout quand il renferme, comme celui-ci, un ouvrage inédit. On sait que le texte grec du *Trésor* de Nicétas n'a jamais été imprimé; P. Morel a publié seulement une traduction latine des cinq premiers livres. J'avais lu autrefois l'ouvrage original dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, le n° 1234 grec, de la même époque et dans certaines parties, comme on serait tenté de le croire, de la même main que celui de Florence. Mais la copie de Paris est moins bien conservée, et l'humidité a rendu illisibles un certain nombre de passages. Je ne résistai donc pas à la tentation, et j'entrepris de nouveau la lecture de ce *Trésor d'orthodoxie* d'une manière plus attentive et naturellement plus fructueuse que la première fois. Parmi les renseignements que j'ai recueillis dans cette nouvelle lecture, il en est un qui me paraît ne pas manquer d'intérêt au double point de vue de l'histoire de l'art byzantin et de la numismatique.

» Reportons-nous historiquement à l'année 1082, c'est-à-dire au moment où Robert Guiscard venait de défaire l'armée grecque et de s'emparer de Dyrrachium. Alexis Comnène ne songeait qu'à réparer sa défaite. Le trésor se trouvait épuisé. Il eut d'abord recours aux membres de sa famille et à ses amis qui, chacun suivant ses moyens, concoururent au sacrifice commun. Mais cela fut insuffisant pour apaiser les murmures des troupes menaçant d'abandonner le service, si on ne leur payait pas ce qui leur était dû. Dans cette extrémité on eut recours à un autre moyen; ce fut de convertir en monnaies l'or et l'argent des églises les moins fréquentées. On invoquait l'autorité des canons ecclésiastiques qui permettaient d'employer l'argent des églises et de fondre même les vases sacrés pour le rachat des captifs; et il y avait alors une foule de chrétiens dans les fers des Turcs. Après cette décision, le Sébastocrator, frère d'Alexis Comnène, se transporte à Sainte-Sophie, fait assembler le clergé, expose le besoin pressant de l'état et la nécessité où l'on est d'avoir recours à l'église. Comme ses paroles faisaient peu d'effet sur les assistants : « L'empereur, dit-il, se trouve donc forcé lui-même d'user envers vous d'une contrainte qui ne l'afflige pas moins que vous, c'est son devoir de vous sauver malgré vous-mêmes. » Et on se hâta de mettre à exécution le projet en question.

» Cette opération ne se fit pas toutefois sans de très-vives réclamations de la part de quelques membres du clergé. Un des plus violents fut l'évêque de Chalcédoine, nommé Léon. Voyant un jour qu'on détachait les lames d'or et d'argent des portes de l'église de Notre-Dame de Chalcopratia, ce dernier fit tous ses efforts pour s'y opposer, sans tenir compte des canons ecclésiastiques au nom desquels on agissait, et ne craignant pas même d'injurier l'empereur. Dans cette affaire qui engageait aussi la

question des images, Léon assurait que le culte qu'on leur rend se termine à elles et ne se rapporte point à ce qu'elles représentent. Tel est le récit d'Anne Comnène; voyons maintenant celui de Nicétas Choniate. Son ouvrage est divisé en vingt-six parties, qu'il appelle τόμοι. La vingt-troisième est intitulée : Σύνοψις τῶν δογμάτων τῶν κινηθέντων ἐπὶ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ. Καὶ ταῦτα τοῦ Χωνιάτου, c'est-à-dire « Tableau des dogmes qui se sont produits sous le règne d'Alexis Comnène. Cette partie est aussi de Choniate. » J'omets les détails concernant les erreurs de Jean l'Italien, erreurs partagées par Eustrate, patriarche de Constantinople, et j'arrive de suite au passage qui nous intéresse; le voici textuellement :

Ἐπὶ δὲ τούτῳ καὶ τὰ κατὰ τὸν Χαλκηδόνος Λέοντα ἐπ' ἐκκλησίας καὶ τῶν ἀρχειῶν αὐτῶν διακεκωδώνισται, καὶ οὐκ ὀλίγον ἀπέτεκον καὶ αὐτὰ (ταῦτα Cod. Par.) τάραχον. Ὁ γὰρ βασιλεὺς Ἀλέξιος χρημάτων σπανίζων καὶ μὴ ἔχων ὅθεν τὰς τῶν στρατιωτῶν δαπάνας πορίσαιτο, καὶ ἄλλων μὲν ναῶν ἱερὰ ἐκσπάσας (ἀποσπάσας C. Par.), τῇ χωνείᾳ παρέδωκε καὶ εἰς νόμισμα (νόνισμα Cod. Fl.) κέκοφε· πρὸς δὲ τοῖς ἄλλοις καὶ τὰς τοῦ νεὼ τῶν Χαλκοπρατείων καθελὼν πύλας ἀργύρῳ διηλειμμένας (Leg. διειλημμένας) τυποῦντι τὰς δώδεκα δεσποτικὰς ἑορτὰς, τοῖς χοανευταῖς παρέδωκε, στείλας ἐς τὰ Χρυσοπλύσια. Ὅπερ ἰδὼν ὁ τῆς Χαλκηδόνος πρόεδρος Λέων, ἀνὴρ τῶν μὲν λογικῶν παιδεύσεων οὐκ ἐραστὴς ἀκρότατος, ἀρετῆς δ' ἁπάσης κανὼν ἀκριβέστατος καὶ ζήλου τοῦ κατὰ θεὸν ἔμπλεως, εἰκονομαχίαν πρόδηλον τὸ γεγονὸς κατωνόμαζεν, ἀποχρώμενος εἰς τοῦτο καὶ ῥήμασι τῶν ἐπ' εὐσεβείᾳ διαλαμψάντων καὶ κατὰ τῶν εἰκονομάχων ἀγωνισαμένων λαμπρότατα, τοῦ τε πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως Νικηφόρου καὶ τοῦ Στουδίτου Θεοδώρου, κτλ.

» Sous ce dernier (Eustrate), il y eut beaucoup de troubles occasionnés par Léon, évêque de Chalcédoine, à cause des trésors de l'Eglise. L'empereur Alexis Comnène manquant d'argent et n'ayant pas les moyens de payer les troupes, enleva les objets sacrés des églises et les fit fondre pour en fabriquer des monnaies. Il arracha, entre autres, les plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne, plaques sur lesquelles se trouvaient représentées les douze fêtes dominicales; et il les envoya pour être livrées aux fondeurs dans l'établissement où l'on prépare les métaux. A cette vue, Léon, évêque de Chalcédoine, homme de peu d'érudition, mais vertueux et rempli du zèle divin, taxa cette action de véritable iconomachie, employant les expressions mêmes des plus éloquents adversaires des iconomaques, tels que Nicéphore de Constantinople, Théodore Studite, etc. »

» Examinons maintenant ce récit. Je laisse d'abord de côté l'église de la Vierge Chalcopratienne, à propos de laquelle je me contenterai de renvoyer le lecteur aux savantes recherches de Ducange (1). On sait bien que les portes de cette église étaient recouvertes de bandes d'or et d'argent, mais Nicétas Choniate seul nous apprend le sujet qui y était représenté. C'étaient les douze fêtes dominicales. On appelait ainsi les fêtes du Christ et de la Vierge. Le nombre en a varié suivant les époques. Dans l'origine elles étaient au nombre de sept : la Nativité, l'Epiphanie, la Passion, la Résurrection, l'Assomption, la Pentecôte, et le jour de la

(1) *Constantinop. chr.*, p. 85 et *Not. in Ann. Comn.*, p. 293.

Résurrection des morts. Plus tard elles furent modifiées et portées à onze : l'Annonciation, la Nativité, la Purification, le Baptême, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, les Rameaux, le Crucifiement, la Résurrection, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit. Une douzième fête a été ensuite ajoutée : l'Assomption de la Vierge. Ce nombre de douze, qui existait déjà du temps d'Alexis Comnène, comme le prouve le fragment de Nicétas, s'est maintenu dans les siècles suivants, et nous le retrouvons sous le règne des Andronic, avec cette modification que la Descente du Saint-Esprit et l'Assomption y sont remplacées par la Descente de Croix, Ἀποκαθήλωσις, et par la Pentecôte, comme on le voit par les *Tétrastiques* qui commencent le recueil des poésies de Manuel Philé. Il semble même que l'ordre et la désignation des fêtes dominicales qui formaient cette dodécade étaient assez incertains; c'est du moins ce que prouverait une petite pièce inédite de Nicéphore Xanthopule, le contemporain de Philé. Voici cette pièce d'après le manuscrit grec de la Bibliothèque impériale de Paris, nº 343, fol. 111, rº. :

Εἰς τὰς δώδεκα ἑορτὰς τὰς δεσποτικὰς ςίχοι ς' τοῦ Ξανθοπούλου.

Εὐαγγελισμὸν καὶ θεοῦ γένναν ὅρα,
τὴν ὑπαπαντὴν καὶ τὸ βάπτισμα πάλιν,
ὄρος τὸ Θαβὼρ καὶ Λάζαρον 'εξ ῞Αδου,
τὰ τῆς νίκης σύσσημα καὶ ςαυροῦ ξύλον.
Ἀνάςασιν σκόπει δὲ καὶ λῆψιν ἄνω
χύσιν τε τοῦ Πνεύματος, ἔξοδον κόρης.

» Ces fêtes ont été représentées par les artistes byzantins toujours d'après le même type traditionnel, et plusieurs poëtes grecs du moyen âge ont composé de petites pièces de vers sur ces diverses productions de l'iconographie chrétienne. Indépendamment de Nicéphore Xanthopule et de Manuel Philé, je nommerai Jean, évêque d'Euchaïtes, qui avait traité le même sujet. Les églises étaient pleines de ces représentations faites soit sur les murs, soit sur de petits tableaux de bois, soit sur des diptyques et des triptyques. J'ai vu plusieurs de ces derniers entre les mains de mon illustre maître M. Hase, et nous nous amusions ensemble à déchiffrer les petites inscriptions qui accompagnaient chaque sujet. Les poésies de Manuel Philé sont remplies de descriptions curieuses au point de vue de l'art byzantin. Il est regrettable seulement qu'il donne peu de détails sur l'œuvre elle-même, et qu'il se contente la plupart du temps d'en exprimer le sentiment mystique. Une de ces pièces est consacrée à une mosaïque qui représentait les douze fêtes (1) en question (t. I, p. 9) :

Εἰς εἰκόνα μουσείου ἔχουσαν τὰς δώδεκα ἑορτάς.

» Cette pièce se termine ainsi :

Γένοιτό σοι γοῦν εὐπρεπὴς (2) ἤδη κλίμαξ,
ἡ τῶν ἑορτῶν δωδεκὰς τῶν ἐνθέων,

(1) Voy. aussi tome II, p. 389 et 420.

(2) Je dis en note dans mon édition : « Fortasse εὐπρεπής, parata. » C'est une faute d'impression. Il faut lire εὐτρεπής.

ψηφῖσι λεπταῖς εὐφυῶς πεπηγμένη,
ὡς ἂν δι' αὐτῆς μυστικῶς ἀναδράμῃς
πρὸς τὸν δι' ἡμᾶς συγκαταβεβηκότα.
Οὓς γὰρ θεωρεῖς εἰκονισμένους πέριξ
συνηγόρους τίθημι τῆς σωτηρίας.

« Puisses-tu avoir toute prête l'échelle, c'est-à-dire les douze fêtes divines habilement fixées avec de petits cailloux, afin que par son moyen tu puisses monter mystiquement jusqu'à celui qui est descendu pour nous ! Car ce que tu vois représenté tout autour milite en faveur de notre salut. »

» Parlons maintenant des Χρυσοπλύσια mentionnés par Nicétas Choniate. Strabon est le seul autre écrivain chez lequel on trouve des exemples de ce mot, mais dans le sens de *lieu où on lave le minerai pour en extraire l'or*. Ce géographe dit en décrivant la Turdétanie (Lib. III, p. 146) : « On creuse aussi des puits, et l'on a imaginé divers autres moyens pour séparer l'or d'avec le sable par des lotions, de manière qu'il existe aujourd'hui dans le pays plus d'établissements destinés au lavage de l'or (χρυσοπλύσια) que de mines. » Et ailleurs (Lib. V, p. 214) : « Il y a dans ce canton des mines d'or et de fer faciles à exploiter. » Cette traduction ne répond pas aux mots grecs χρυσιοπλύσια (que Coraï corrige en χρυσοπλύσια) εὐφυῆ καὶ σιδηρουργεῖα, qui signifient *auri lavacra et secturas ferri*. C'était dans le même sens qu'on employait les mots χρυσῶνες et χρυσεῖον, le premier désignait les *aurarii monetarii*, et le second *ergasterium et officina aurariorum*. De même les χρυσοχόοι étaient les fondeurs d'or, et leur atelier s'appelait χρυσοχοεῖον. Quant aux Χρυσοπλύσια de Constantinople, ils formaient un établissement d'une destination plus étendue. C'était là qu'on déposait et qu'on préparait les métaux pour la fonte des monnaies. On a lieu de s'étonner que Ducange n'en parle pas, car Nicétas nous apprend que cet établissement se trouvait dans le palais impérial. Ce dernier dit en effet à la fin du règne d'Andronic Comnène, au moment où Isaac l'Ange se fait proclamer empereur pour la seconde fois : « Comme il n'y avait personne pour garder le palais, le peuple y entra en foule, et y pilla non-seulement tout l'argent qui se trouvait en réserve dans les Χρυσοπλύσια, mais même la portion non monnayée, consistant en 1,200 livres d'or, 3,000 d'argent et 20,000 de cuivre. »

» Un dernier mot sur les monnaies qui provinrent du fait reproché à Alexis Comnène par Léon de Chalcédoine. A toutes les époques la numismatique a vécu aux dépens de l'art dont les productions diverses sont allées bien souvent disparaître dans les creusets des fondeurs officiels ou clandestins. Les collections de médailles, celle de Paris entre autres, contiennent peut-être parmi les monnaies d'Alexis Comnène des fragments des plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne. Et on devrait s'attendre à trouver dans les légendes une allusion au fait en question. Suivant l'usage byzantin, un côté des médailles représentait la tête de l'empereur, comme dit Amphilochius, en parlant des pièces fausses :

Ὥσπερ παράσημα καὶ νόθα νομίσματα,
ἃ βασιλέως μὲν τὴν ἐπιγραφὴν ἔχει,
κίβδηλα δ'ἐστὶ ταῖς ὕλαις δηλούμενα.

» L'autre côté contenait une prière, une invocation avec le portrait de la Vierge ou du Christ, ou même quelquefois des deux ensemble. Parmi les médailles d'Alexis Comnène il en est une sur laquelle je me permettrai

d'appeler l'attention de l'Académie. Elle est citée par M. DE SAULCY (1) avec cette indication : « Au droit, on lit CEP (Cωτερ) CYNEPΓEI BACIΛEI AΛEXIΩ. — Et au revers on voit une croix cantonnée des syllabes IC XC NI KA. C'est, ajoute notre savant confrère, une monnaie de nécessité, frappée soit à Edesse, soit à Antioche, ou dans quelque autre ville, pendant que les croisés en faisaient le siége. N'y aurait-il pas là, dans les mots συνέργει βασιλεῖ Ἀλεξίῳ, une allusion à la position difficile dans laquelle se trouvait l'empereur à l'époque dont nous parlions, et ne cherchait-il pas, par cette prière, à se faire pardonner ce qui était considéré comme un sacrilége par le clergé constantinopolitain? »

M. EGGER a reçu de MM. Decharme et Blondel, membres de l'École française d'Athènes, plusieurs inscriptions grecques qui viennent d'être découvertes dans les fouilles entreprises par les soins et aux frais de la Société des Archéophiles parmi les ruines du théâtre de Bacchus, au pied de l'Acropole. Il communique aujourd'hui à l'Académie le texte rectifié autant que possible et la traduction française de la principale de ces trois inscriptions, qui est gravée sur une seule stèle de marbre et qui contenait au moins 106 lignes, dont 85 environ nous sont parvenues ou complètes ou sans lacunes irréparables. L'inscription nous donne le texte de trois documents : 1° d'un décret du conseil amphictyonique en faveur de la corporation des artistes dionysiaques, dont le siége était à Athènes, décret en dialecte dorien et qui peut remonter à la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ ; — 2° de la lettre d'envoi aux Athéniens d'un second décret porté sur le même sujet par le même conseil ; — 3° de ce second décret, qui paraît appartenir au IIe siècle avant Jésus-Christ, et qui confirme les priviléges accordés par le premier acte. — Ces pièces, qui sont formellement extraites du *Metroon*, c'est-à-dire des archives d'Athènes, comblent une lacune considérable dans l'histoire des artistes dionysiaques ; elles contiennent un certain nombre de faits nouveaux et importants pour l'histoire du théâtre ancien et pour celle de l'amphictyonie delphique. M. EGGER se propose de les éclaircir dans un mémoire spécial, si toutefois l'édition de ces documents annoncée par un savant athénien, M. Koumanoudis, ne le relève pas de ce qu'il considère comme un devoir envers l'Académie et comme un encouragement opportun au zèle de nos jeunes antiquaires français d'Athènes.

(1) *Essai de classific.*, p. 323.

M. Renier communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Mommsen, correspondant de l'Académie.

« Mon cher confrère et ami,

» Vous savez combien j'apprécie tout ce qui me vient de vous, et le cas que je fais à bon droit de votre suffrage. Il s'ensuit nécessairement que je voudrais être le moins possible en désaccord avec vous. Or, dans votre excellent petit recueil des inscriptions de Troesmis, vous émettez des doutes sur le texte d'un monument que j'ai moi-même publié. Permettez donc que je vous adresse à ce sujet quelques observations, dont vous serez, j'en suis sûr, le premier à reconnaître l'à-propos, quand vous saurez que je suis en mesure de résoudre définitivement la question. Il s'agit de l'inscription consacrée à l'un des empereurs qui ont porté le nom d'Antonin, sous le gouverneur de la Mésie inférieure *Novius Rufus* (1). En la publiant pour la première fois (2), vous aviez cru devoir corriger la copie qui vous avait été transmise, surtout dans les parties de l'inscription qui ont été martelées dans l'antiquité, et vous l'aviez attribuée à *Elagabale* et à celui de ses légats qui porte sur les médailles les noms de *L. Novius Rufus*. Peu de temps après, j'en reçus une autre copie, presque identique à la vôtre, mais qui cependant me paraissait en être indépendante et avoir été prise comme elle sur l'original. Nous avions donc, je le croyais du moins, deux témoignages à l'appui des leçons que vous aviez cru devoir corriger, d'où je conclus naturellement que vos corrections étaient inadmissibles, et que le monument devait être attribué à un nouveau légat *T. Flavius Novius Rufus* et à l'empereur *Caracalla*. Vous persistez néanmoins dans votre opinion. Mon correspondant, dites-vous, n'a pu voir la pierre; il a été forcé d'emprunter à la copie faite antérieurement par M. Engelhardt le texte qu'il m'a envoyé, et nous nous trouvons toujours en présence d'une copie unique d'un monument fendu et martelé, copie qui peut bien être fautive en plus d'un endroit. Je ne discuterai pas les renseigne-

(1) N° 4 du recueil, *Bulletin de l'Académie*, 1865, p. 267.
(2) *Bulletin de l'Académie*, 1864, p. 257.

ments qui vous ont été transmis; mais depuis, M. Blücher, à qui j'ai fait comprendre l'importance de ce monument, m'en a envoyé, non plus une copie, mais une excellente photographie. Or cette photographie, que j'ai fait voir à plusieurs personnes du métier, tant de notre Académie que de notre Société archéologique, et qui se trouve maintenant à Rome entre les mains de M. Henzen, me donne complétement gain de cause. Il y a indubitablement à la sixième ligne, C ÆTFL et non pas C NTEL, et, quoique les parties de l'inscription qui ont été martelées ne puissent se lire, cependant, à la fin de la quatrième ligne, après le nom de Sévère, on reconnaît une F, absolument comme dans la copie de M. Blücher. Donc le légat mentionné dans cette inscription s'appelait bien *T. Flavius Novius Rufus*, et non pas *L. Novius Rufus;* et l'empereur était le fils de Sévère, c'est-à-dire Caracalla, et non pas son petit-fils Elagabale. Voilà les faits. Quant aux difficultés que soulève la leçon ainsi constatée, vos observations sont excellentes, et je serais le premier à m'y rendre et à attribuer cette inscription à Elagabale plutôt qu'à Caracalla (car c'est là le point essentiel sur lequel nous différons), si cela était possible. A l'égard du martelage du nom de Caracalla, j'ai déjà dit ce qu'on peut dire pour le défendre. Peut-être pourrais-je ajouter qu'une inscription de la province voisine de Dacie nous fournit de bonnes raisons pour établir que, peu de temps avant la catastrophe de Géta, les provinces du Danube le déclarèrent seul empereur, ce qui peut expliquer le martelage du nom de son frère dans ces contrées. L'ordre des ascendants se trouve juste; car, comme vous le savez, Caracalla commence toujours sa généalogie par le nom de son père. Mais, comme vous le relevez à bon droit, il est bien étonnant de rencontrer une inscription de ce prince où cette généalogie s'arrête au nom de son grand-père, tandis que, dans le style officiel, elle se poursuit toujours jusqu'à Nerva. L'omission du prénom *Marcus* de son grand-père n'est pas non plus régulière. Mais il y a des inscriptions de Caracalla où ce *Marcus* ne se trouve pas (1), et il y en a d'autres où l'on n'a mentionné que son père (2);

(1) Orelli, n° 951.

(2) I. N., 705.

enfin, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup que le rédacteur d'une inscription provinciale, comme celle-ci, ait péché deux fois, non pas contre la vérité des choses, mais contre la rédaction convenue de ce genre de monuments.

» J'ajoute quelques autres remarques, que j'ai faites en parcourant votre excellent recueil. A votre n° 11, qui est en effet un monument de premier ordre pour nous faire connaître l'origine des cités romaines créées par les légions, je joins cette autre inscription d'Iglitza, que m'envoie mon correspondant, et dans laquelle je rétablis quelques lettres qui manquent ou qui sont légèrement altérées :

I · O · M
PRO·SAL·IM*p*
CAESTAELHA*d*
ANTAVGPIIETM
AVRVERCAES
LVALCLEMESET
LCOMIMMIVS
VALVETLE*g*VM
MAG
ETLVALCRISPV*s*
AEDILESDESPO*s*

» Vous voyez bien que, de même que la vôtre, à laquelle elle est absolument semblable, elle nomme comme magistrats des *Canabenses* deux *magistri* et un *aedilis*; car je ne ne doute pas que vous ne conveniez, après l'avoir lue, que votre *Tuc*(*cio*) *Ael*(*io*) *aed* (*ilibus*) ne doive se changer en *Tuc*(*cio*) *Ael*(*iano*) *aed*(*ile*). C'est un fait bien curieux de ne rencontrer qu'un seul édile chez ces *Canabenses*, mais je crois en entrevoir la raison. Les *canabae* ne forment pas encore un municipe, mais seulement un *vicus*, comme le prouve l'inscription de Strasbourg, et aussi celles de Troesmis avec leurs *magistri;* c'est pour cela qu'elles n'ont pas le droit de nommer deux *duoviri* ou *quattuorviri* et deux *aediles*. Comme ce-

pendant ces *canabae* sont des *vici* prêts à devenir des municipes, on leur a permis de nommer deux *magistri* au lieu des deux *duoviri*, et un *aedilis* seulement au lieu des deux édiles. C'est le bouton prêt à éclore. Probablement les exemples peu nombreux que l'on connaît d'*aediles pagorum* ou *vicorum* doivent s'expliquer de la même manière. Du moins je n'en connais pas un seul où il soit question d'une magistrature binaire (1). Du reste, je regrette que vous n'ayez pas connu mon article inséré dans les *Monatsberichte* de notre Académie (2), vous y auriez trouvé deux monuments mentionnant des *Canabae*, à joindre à la liste que vous avez donnée.

» Votre *Thiumpus*, avec son diable de nom, est aussi un bijou épigraphique, un bijou peu élégant sans doute, mais qui n'en est pas moins précieux. C'est la *Notitia dignitatum* en action. Ce soldat de la *legio XI Claudia, lectus in sacro comitatu lanciarius*, est évidemment un de ces *undecimani*, que la Notice de l'empire d'Occident nomme parmi les *legiones comitatenses quæ sunt sub dispositione magistri peditum praesentalis*; et même, si vous voulez vous donner la peine de regarder l'écusson, qui est figuré ainsi ⊗, au milieu du bouclier de cette légion (3), vous comprendrez ce que signifient les deux *panes decussati*, comme vous les appelez, qui se voient aux deux côtés de la grande couronne. C'est, je crois, la première fois qu'un de ces écussons, qui sont en si grand nombre dans la Notice, se retrouve sur un autre monument.

» Mais excusez-moi, mon cher ami; je m'aperçois que ma lettre prend les proportions d'une véritable dissertation. Je ne veux cependant pas la finir sans vous communiquer cette inscription provenant aussi d'Iglitza, et qui se ne trouve pas parmi les vôtres :

V S · T · F
VEL . CLAV
D I A N V S

(1) Voy. *Annales de l'Institut arch. de Rome*, 1854, p. 43; I. N., 5474.
(2) 1857, p. 519.
(3) Pag. 21 de l'éd. de Boecking.

PLANINA
VIXIT·ANN
VM·I·MESI
BVS·IIII.DI
CIAI

» Connaissez-vous cette *Planina* appartenant à la tribu *Velina* ? Moi je l'ai cherchée en vain.

» Adieu : continuez à aider, comme vous le faites, par d'intéressantes communications et à aimer toujours

» Votre confrère et ami, etc.

» MOMMSEN. »

« Je n'ai pas besoin, ajoute M. RENIER, de faire remarquer à l'Académie l'importance de cette lettre de notre illustre correspondant. Je ne saurais cependant en accepter toutes les conclusions. L'Académie se rappelle qu'en octobre dernier un rapport de M. Boissière, alors en mission sur les bords du Danube, fut renvoyé par elle à l'examen d'une commission qui me fit l'honneur de me choisir pour son rapporteur. Parmi les documents qui y étaient joints, se trouvait une nouvelle copie de l'inscription sur l'interprétation de laquelle nous sommes en désaccord M. Mommsen et moi. La sixième ligne de cette inscription s'y lisait ainsi :

C ÆT F L N O V I O R V F O

comme dans la copie de M. Engelhardt, et M. Boissière, dont l'attention avait été attirée sur ce point par mon rapport de 1864, affirmait que telle est en effet la leçon du monument. Mais en même temps il ajoutait que les mots martelés à la fin des lignes 4 et 5 peuvent se déchiffrer encore sur la pierre, et qu'ils s'y lisent exactement comme je les avais restitués. Depuis, M. Boisssière est revenu de sa mission ; je l'ai vu, et j'ai reçu en outre la visite, non-seulement de M. Engelhardt, mais aussi de M. le commandant de Meurville, qui avait prêté son concours aux fouilles de Troesmis, avec cet empressement qu'on est toujours sûr de rencontrer

chez nos officiers de marine, quand on les prie de s'associer à une entreprise scientifique; et tous les trois m'ont de nouveau affirmé, de la manière la plus formelle, l'exactitude de ces assertions. Je dois ajouter enfin que la photographie qui a été envoyée à M. Mommsen avait été exécutée par M. Engelhardt, qui en avait gardé pour lui et pour M. de Meurville les épreuves les mieux réussies; que M. de Meurville a bien voulu me donner la sienne, et que j'y lis, après le mot *Severi*, les trois premières lettres du mot N E P O T I.

» De tout cela je conclus que j'ai eu raison d'attribuer ce monument à Élagabale, mais que j'ai eu tort de vouloir corriger le nom du légat, qui s'appelait bien *T. Flavius Novius Rufus*, et non pas *L. Novius Rufus*, comme celui que les médailles nous font connaître. Il faut donc admettre, malgré ce que ce fait présente d'extraordinaire, que, pendant le règne si court d'Élagabale, la Mésie inférieure fut gouvernée successivement par ces deux légats portant presque les mêmes noms, sans compter trois autres légats mentionnés également sur les médailles. — Je dois ajouter encore que les inscriptions citées par M. Mommsen, comme présentant des exemples d'irrégularités semblables à celles qu'offrirait la nôtre, si elle était relative à Caracalla, ne me paraissent pas bien concluantes. Dans la première (1), il est vrai, l'empereur Marc-Aurèle ne porte pas le prénom *Marcus;* mais il y est qualifié de GERM*anicus*, SARM*aticus*, ce qui suffisait pour le déterminer; quant à la seconde (2), dans laquelle Caracalla n'est qualifié que de fils de Sévère, elle ne présente ainsi qu'un fait très-ordinaire et dont on pourrait, je pense, citer d'autres exemples. Ce qui serait vraiment étrange, c'est qu'on y eût entamé la généalogie des Antonins en s'arrêtant, comme dans la nôtre, à Marc-Aurèle. Au surplus, M. Engelhardt, qui est reparti pour Galatz, m'a promis une nouvelle photographie et un estampage de cette inscription. Ces documents, dès que je les aurai reçus, seront mis sous les yeux de l'Académie, et il faut espérer d'ailleurs que le monument lui-

(1) Orelli, n° 951.
(2) I. N., 705.

même, qui est la propriété de la France, finira bien par arriver à Paris. Il a aujourd'hui, grâce aux graves conséquences historiques, que notre illustre correspondant a cru pouvoir en tirer, une importance qui doit nous le faire vivement désirer.

» La deuxième inscription relative aux *Canabenses* de la légion Ve Macédonique était également jointe au rapport de M. Boissière, dont la copie vaut mieux que celle qui a été envoyée à M. Mommsen, et doit être, par conséquent, mise sous les yeux de l'Académie :

I O M
PRO SAL IM////
CAESTAEL HAD////
ANIAVGPII ET M
AVR · VER · CAES
P·VAL·CLEMESET
L · COMINIVS
VAL·VET·LEG·V·M
MAG
ET L VAL CRISPVS
AEDILIS DES POS

» Ce document étant, comme tous ceux qui étaient joints au rapport qui nous avait été communiqué par M. le Ministre de l'instruction publique, la propriété de l'auteur de ce rapport, je n'avais pas cru pouvoir en faire usage. Il est heureux que M. Mommsen n'ait pas eu les mêmes raisons que moi de s'abstenir, ce qui lui a permis d'émettre sur la constitution municipale des *vici* et des *pagi* des idées dont l'importance n'aura pas échappé à l'Académie, et qui resteront certainement dans la science, qui doit déjà au savant épigraphiste tant d'heureuses découvertes. — Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente celle de l'écusson de la XIe légion parmi les bas-reliefs du monument de *Thiumpus*. Cette découverte démontre, ce qu'on était d'ailleurs porté à admettre, que les nombreux dessins qui se voient dans la *Notice* ne sont pas des dessins de fantaisie; elle prouve en outre leur parfaite exactitude, ce qui était moins généralement admis. »

A l'occasion de cette double communication, M. Waddington demande la parole.

« La différence d'opinion, dit-il, entre MM. Renier et Mommsen tenait en grande partie à ceci que, dans l'inscription, le légat de Mésie inférieure s'appelle T. FL. Novius Rufus, tandis que, selon quelques auteurs, comme Sestini, etc., qui ont publié des monnaies de la Mésie frappées sous Elagabale, ce même légat s'appelait L. Novius Rufus. Or, si les médailles sont exactement décrites, il y aurait eu à la même époque et sous un seul règne assez court deux légats portant le nom de Novius Rufus. J'ai examiné beaucoup de médailles portant le nom de ce légat, tant au cabinet de France que dans d'autres collections. Toutes portent le nom de Novius Rufus *sans aucun prénom*, ce qui est d'ailleurs le cas à cette époque sur les monnaies de la Mésie pour tous les autres légats qui y figurent. Je suis convaincu que les monnaies publiées par Sestini et autres avec le prénom de Lucius sont mal décrites, et que le prénom de Lucius est imaginaire. Il en résulte qu'il n'y a eu sous Elagabale qu'un seul légat de Mésie portant le nom de *Novius Rufus* et que ce légat s'appelait en outre *Titus Flavius*. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mém. sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, par M. de Wailly (Paris, 1866; in-8°, extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*) ;

2° *Ino Leukothea : zwei antike Bronzen von Neuwied und München*, erklärt von Friedr. Ritschl (Bonn, 1865, in-4°, avec 3 pl.), accompagné d'une lettre d'envoi ;

3° *Lettre sur les cent ans de réunion des duchés souverains de Lorraine et de Bar à la France*, etc., par M. P. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Académie (Nancy, 1866, br. in-8°);

4° *Textes géogr. du temple d'Edfou* (*Haute-Égypte*), par M. Jacques de Rougé (2e art. extrait de la *Revue archéologique* ; Paris, 1866, br. in-8°) ;

5° *Diss. sur les centaures et les amazones*, par le chev. de Paravey (br. in-8°) ;

6° *Revue archéologique*, n° de février 1866 ;

7° *Revue historique de droit français et étranger*, n° de nov.-déc. 1865.

M. de la Villemarqué fait hommage à l'Académie de la 2e édition de son livre intitulé : *L'Enchanteur Merlin* (*Myrdhinn*) : *son histoire, ses œu-*

vres, son influence (1862, in-12), et saisit cette occasion de maintenir l'authenticité des anciennes traditions bretonnes contestée récemment encore, au sujet de la chronique de Nennius, de l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth et de l'origine des poëmes du cycle d'Arthur ou de la Table ronde.

M. Maury fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Études sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne*, par M. Al. Tiron (1 vol. gr. in-8°, 1866).

Séance du vendredi 16.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Par un message en date du 12 février, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie copie d'un arrêté, en date du 3, par lequel le titre d'archiviste-paléographe a été conféré, sur la proposition du conseil de perfectionnement, aux élèves de l'École des Chartes dont les noms suivent : Sepet, Bruel, Travers, Barbier de la Serre, Lefoullou, de Mas-Latrie, Denis de Senneville, Doinel, Bertrand et Bernard.

M. le Secrétaire perpétuel notifie à l'Académie, d'après une lettre qu'il a reçue de la famille, la mort de M. Pierre Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, le second dans l'ordre d'ancienneté et l'un des plus savants de ses correspondants, décédé à Besançon le 11 février, dans sa 88e année.

M. le premier président de la Cour impériale de Riom, par une lettre du 2 février, demande l'autorisation de faire retirer du secrétariat les compléments et suite d'un certain nombre de recueils de l'Académie que M. le Ministre de l'Instruction publique aurait accordés à la bibliothèque de cette cour, il y a quelques années. — Renvoi de cette demande à la commission des travaux littéraires.

M. De Rougé communique une *note sur l'usage de régler certaines fêtes, en Égypte, par la nouvelle lune*, mais demande au préalable à l'Académie la permission de lui soumettre quelques considérations générales. — Il fait d'abord remarquer qu'il y a en ce moment une question d'opportunité qui l'engage à contrôler plus rigoureusement tout ce qui se rattache à la chronologie égyptienne et spécialement au calendrier, base nécessaire de tout comput régu-

lier. On doit constater, en effet, que des efforts considérables sont tentés aujourd'hui pour faire profiter l'enseignement ordinaire des rectifications que les découvertes de notre siècle ont apportées à la connaissance de l'histoire ancienne. Mais, à côté des avantages considérables qu'on peut retirer des nouvelles études archéologiques, il existe un danger qu'il faut se hâter de signaler : c'est celui d'introduire des assertions prématurées et, en général, des éléments douteux, dans la masse déjà si considérable des notions qui doivent occuper la mémoire des élèves. Tout ce qui concerne la chronologie ne saurait, en particulier, être traité avec une critique trop exigeante, dans les livres qu'on voudra rédiger pour l'enseignement. M. De Rougé croit devoir, à cette occasion, signaler, comme un abrégé historique des plus précieux et pouvant rendre aux professeurs les plus grands services, le livre que M. Mariette a publié récemment, sous le titre d'*Aperçu de l'histoire d'Egypte*. Le choix judicieux des matériaux et leur parfaite ordonnance rendront cet ouvrage très-utile pour la vulgarisation de la science dans ses principaux résultats. M. de Rougé ne peut cependant se dispenser de reprocher à l'auteur une trop grande hardiesse en matière de chronologie. Ce n'est pas que M. Mariette ne se rende un compte exact des règles critiques qui commandent le doute sur des chiffres qu'on n'a plus le moyen de vérifier, aussitôt qu'on a dépassé une époque relativement peu reculée. En effet, le même auteur a fait, sur ce point, dans sa notice du musée de Boulaq, les réserves les plus sages et les mieux motivées : il est donc certain qu'il n'accorde pas lui-même à ses chiffres chronologiques plus de valeur qu'ils n'en méritent réellement. Mais, si les doutes sont exposés dans une notice destinée aux archéologues, M. De Rougé croit qu'il eût été bien plus sage de ne pas poser des chiffres absolus dans un abrégé destiné à un public qui doit nécessairement les accepter sans défiance et comme un résultat certain. Il ne pense pas et ne croit pas que personne soit disposé à penser aujourd'hui plus que lui que l'enseignement de l'histoire ait gagné quelque chose en autorité, le jour où l'on a commencé à faire apprendre par cœur aux enfants les dates si problématiques de la création du monde et du déluge, sans qu'un seul mot vînt les avertir de l'in-

certitude qui s'attachait à de pareilles déterminations. M. De Rougé croit qu'il y a un grand intérêt à ne pas renouveler de pareilles fautes, qui peuvent compromettre l'autorité légitime de la science et retarder la divulgation de ses véritables progrès. Il saisit cette occasion pour recommander instamment aux personnes qui cherchent à faire profiter l'enseignement des notions nouvellement acquises, de s'abstenir d'y admettre aucun fait qui soit controversé. C'est assez dire que tous les systèmes chronologiques, qui varient aujourd'hui au gré de chaque archéologue, doivent en être soigneusement écartés, et que la meilleure leçon sur ce sujet consisterait à montrer les lacunes actuelles de la science.

« Toutefois, ajoute M. De Rougé, si le but n'est pas encore atteint, rien n'empêche qu'il ne le soit plus tard. Il rentre certainement dans l'objet naturel de nos études; mais l'édifice chronologique doit être reconstruit pièce à pièce et l'œuvre doit être commencée par les fondations. » La première question à résoudre serait incontestablement celle de savoir quelle était la nature et la forme de l'année dans laquelle était compté tout le système des dates publiques de l'Égypte, et c'est ce qui justifie l'attention toute spéciale qui est accordée aux questions relatives au calendrier. M. Brugsch, dont les travaux sur cette matière excitent en ce moment les discussions les plus intéressantes, a remarqué que certaines fêtes paraissaient, dans les divers calendriers, avoir été mentionnées à des jours différents. Pour ce savant, en pareil cas, ce n'est pas le jour de la fête qui a changé; il interprète, au contraire, les dates diverses comme appartenant à des années de formes différentes. Sans entrer dans la discussion philologique des formules par lesquelles M. Brugsch croit que les concordances étaient constatées (et sur lesquelles M. De Rougé diffère complétement d'avis avec ce savant), il a seulement voulu, en ce moment, appeler l'attention de l'Académie sur la question spéciale de certaines fêtes dont la date aurait pu varier, quant au jour, en raison de ce motif particulier qu'elles auraient dû être célébrées *à la nouvelle lune*. M. De Rougé entreprend de montrer qu'il en était ainsi, au moins pour une des fêtes figurées ou mentionnées sur les monuments. Une des expressions de la fête de la nouvelle lune était déjà connue par M. Brugsch;

elle se nommait *hebi en pautu*. M. De Rougé pense qu'il y avait plusieurs autres expressions de cette même idée, et il en signale deux nouvelles. La première serait indiquée dans le titre de la grande panégyrie qui décore une des murailles de Médinet-Habou. Ce titre commence ainsi : « Pachons, panégyrie d'Ammon, elle est » célébrée à l'apparition de la splendeur de la lune » : (*au-f ar-tu em ta pere-t en χu aah*). Tel est le sens qui lui paraît le plus naturel pour cette légende. L'objet principal de la fête était d'offrir au dieu les prémices de la moisson; le roi coupait une gerbe avec la faucille d'or et la présentait au dieu. M. De Rougé croit donc que cette panégyrie était célébrée à la nouvelle lune de Pachons, c'est-à-dire du premier mois de la saison des moissons.

L'anniversaire du couronnement du roi Ramsès III était joint à cette solennité, et il en était de même pour Ramsès II, d'après les tableaux du Ramesseum. On peut conjecturer, d'autre part, que la même règle avait été observée pour le couronnement de Toutmès III, d'après la date, célèbre dans la science, qui précède le récit de la bataille de Mageddo. Elle est ainsi conçue : « L'an 23, » le 21 Pachons, au jour de la néoménie, qui était aussi la fête du » couronnement. » Il est facile de comprendre que la date de la fête devait changer, en suivant le jeu des lunaisons dans l'année ordinaire.

M. De Rougé indique encore, comme une autre expression de la néoménie véritable, une fête qui porte le nom de *Nahab-Ka*. Le mot signifie : « personne du lotus, » c'est-à-dire « individu qui se » renouvelle ou se rajeunit. » Un texte précieux, copié à Louqsor dans les légendes d'Amenophis III, montre la véritable signification astronomique de cette fête. Les dieux y accordent au Pharaon « de commencer heureusement les années et de rajeunir les mois » dans les fêtes de *Nahab-Ka*. » Cette signification étant une fois constatée pour la fête ainsi nommée, il n'est plus étonnant de la trouver mentionnée à des jours différents dans les divers calendriers. A Médinet-Habou, on reconnaît le nom (à moitié détruit) de la même fête, au commencement de Toby : elle s'y joint également à un des jours éponymes de Pharaon. Dans les fragments du calendrier d'Edfou, c'est au contraire vers le 29 de Choiak qu'on trouve

la fête de *Nahab-Ka;* elle y est accompagnée de cette singulière mention, que la fête « a été amenée à la nouvelle lune de Thoth » par le roi Ptolémée Philadelphe. » Cette circonstance pourrait peut-être servir à mieux nous expliquer les fêtes en l'honneur du Pharaon, célébrées, d'après l'inscription de Rosette, à la néoménie de Thoth. — En résumé, M. de Rougé a surtout voulu attirer l'attention sur le rôle important que la nouvelle lune a pu jouer dans la fixation du jour de certaines fêtes et surtout de celles du couronnement du Pharaon. Il faut observer, en effet, que, parmi les jours éponymes du roi, il en était deux qui dépendaient des hasards naturels de la vie, à savoir : le jour natal et le jour de l'accession au trône. Le jour du couronnement solennel pouvait, au contraire, être choisi ; il était donc possible de le mettre en rapport avec une fête religieuse pour en accroître la solennité.

Quant à la fête de l'accession à la couronne, on la trouve, dans le calendrier de Karnak, mentionnée au 4 Pachons, pour le règne de Toutmès III. M. De Rougé saisit cette occasion pour appeler de nouveau l'attention sur la question, très-importante pour la chronologie, qui s'attache aux faits groupés autour de cette date, dans le récit du départ de Toutmès III pour sa campagne de Syrie. Le texte nous montre ce Pharaon partant de sa ville frontière, nommée *Tsaru*, en l'an 22, et à un jour effacé du mois de Pharmouti (8e mois égyptien). Or, dans les lignes suivantes, nous le retrouvons à Gaza, c'est-à-dire à quelques jours de marche, à la date du 4 de Pachons (9e mois), mais en l'an 23. N'est-il pas bien naturel de penser que le chiffre ordinal de l'année avait changé le jour même de l'avénement ? Il est impossible de supposer que l'armée ait employé douze mois à traverser l'isthme de Suez. M. De Rougé se croit donc autorisé à conclure de ce qui précède que le chiffre ordinal des années changeait, dans les dates officielles, non pas au 1er Thoth, mais bien au jour de l'avénement du Pharaon. La marche que Ptolémée a suivie dans son canon chronologique avait l'avantage de le débarrasser de la difficulté des années caves et des années pleines pour le calcul des règnes, et il est bien probable que les Egyptiens employaient une réduction du même genre dans leurs résumés historiques ; mais les faits étudiés ci-dessus tendent

à prouver qu'il faut calculer autrement les dates monumentales recueillies sous chaque règne séparément. Les débris du papyrus de Turin montrent d'ailleurs qu'on tenait note de la durée des règnes, avec le chiffre absolu des années, des mois et des jours ; on avait donc tous les éléments nécessaires pour composer des totaux bien exacts et qui peuvent inspirer la confiance, quand nous avons le bonheur de les retrouver dans un monument.

La parole est donnée à M. Reinaud pour une communication.

» Le recueil des mémoires de l'Académie (tome XXIVe, deuxième partie, pag. 155 et suiv.) renferme un mémoire de M. Reinaud sur le royaume de Mésène et de Kharacène. L'objet de ce mémoire est de fixer le commencement et la fin de ce royaume, deux questions jusque-là fort controversées faute de témoignages positifs. En ce qui concerne le commencement qui eut pour auteur un personnage de race arabe nommé Pasinès ou Spasinès, M. Reinaud l'a placé en l'année 129 ou 128 avant l'ère chrétienne. La capitale de ce royaume, située à l'embouchure du Tigre, s'appelait Spasinè-Kharax, du nom de son fondateur. Spasinès l'avait bâtie à la place d'une ville du nom d'Antioche qui était attribuée par M. Reinaud au roi Séleucide Antiochus II, dit le Dieu, vers l'an 250 avant J.-C., et Antioche avait remplacé une ville du nom d'Alexandrie fondée par le grand Alexandre. Il était à regretter que la numismatique, qui a rendu et qui rend tous les jours tant de services à la géographie et à l'histoire, ne fournît jusqu'ici aucune donnée sur un sujet si important. Cette lacune vient enfin d'être remplie. M. le baron de Prokesch-Osten, ambassadeur d'Autriche à Constantinople et archéologue fort distingué, a écrit à M. Reinaud la lettre suivante, sous la date du 31 janvier 1866 :

« Monsieur le professeur,

» Le savant auteur du mémoire sur le commencement et la fin du royaume de Mésène apprendra peut-être avec plaisir qu'une médaille du fondateur de Spasinè-Kharax vient d'être rendue à la lumière et qu'elle confirme ce qu'il a dit et sur l'époque de l'érection de ce royaume et sur l'état de dépendance où ce pays s'était trouvé jusqu'alors par rapport aux princes Séleucides. Je viens

de recevoir de l'intérieur de l'Asie un tétradragme dont je joins ici une photographie. Il pèse 16 grammes 2 centigrammes. Sa conservation est bonne, son authenticité incontestable. D'un côté est la tête du nouveau roi. L'autre côté porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΣΠΑοΣΙΝοΥ (du roi Hyspasinès), et nous apprenons par elle le véritable nom de ce personnage que les anciens écrivent tantôt Spasinès, ou, comme Lucien et comme ici, Hyspasinès. A l'exergue est la date ΗΠΡ (188 de l'ère des Séleucides ou 124 avant J.-C.). Cette date coïncide avec celle qui a été fixée par vous, Monsieur, car ce n'est pas dans la première année de la fondation de son pouvoir que ce prince aura commencé à frapper monnaie, ou, du moins, il n'est pas nécessaire que la première monnaie trouvée soit tout juste de la première année. Le style de la médaille étant séleucide, il est effectivement probable, ainsi que vous l'avez dit, que Hyspasinès avait été d'abord gouverneur de la Mésène au nom d'Antiochus VII, et qu'il profita des circonstances pour se rendre indépendant. Il me paraît de plus que la médaille nous donne presque la certitude que, ainsi que vous l'avez pensé, ce fut Antiochus II qui a relevé les ruines de la ville d'Alexandre et donné à la nouvelle cité le nom d'Antioche. Les tétradragmes de ce roi au type d'Hercule paraissent frappés en mémoire de cet événement (1). Ce type ne diffère des médailles d'Hyspasinès et de ses successeurs qu'en ce qu'ici l'Hercule n'appuie pas sa massue sur la terre, mais la tient relevée sur son genou et encore que sa tête est diadémée. Ces modifications indiquaient peut-être le changement que la position politique du pays venait d'éprouver. J'observe en outre que la flèche qui se trouve à l'exergue des tétradragmes d'Antiochus II peut se rapporter au fleuve du Tigre (dont le nom en persan a le sens de flèche). Il me serait agréable que mon petit trésor fût connu du monde savant. C'est à vous, monsieur, que je m'adresse. On n'écrit pas impunément un mémoire tel que le vôtre si vivement apprécié par tous les hommes de la science.

(1) Voy. Mionnet, *Description des médailles antiques*, tom. V, pag. 16; supplément, tom. VIII, pag. 14.

» Agréez, je vous prie, l'expression de ma haute et sincère considération.

« PROKESCH-OSTEN. »

M. WADDINGTON fait observer à cette occasion que le type de l'Hercule figuré sur cette médaille est le même qu'on retrouve sur les monnaies des rois de la Bactriane, de Diodote en particulier. Quant au nom d'Hyspasinès, c'est celui que Lucien, avec son exactitude habituelle, donne dans le traité des *Macrobiens* cité d'ailleurs par M. Reinaud.

M. Fr. Lenormant reprend son exposé, longtemps interrompu par d'autres travaux, des *résultats de ses fouilles à Eleusis en* 1860, et met sous les yeux des membres de l'Académie quelques-uns de ces résultats.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Rapport* à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne sur les antiquités gallo-romaines découvertes dans le cours des fouilles de la place Notre-Dame à Melun par M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun (1866, br. in-8°. — Avec une lettre d'envoi);

2° *Mémoires de la Société imp. d'agriculture, etc., d'Angers* : nouvelle période, t. VIII, 2e cahier (Angers, 1865, br. in-8°);

3° *Actes de la Société d'ethnographie*, t. I, 4e livr.

M. DE LA VILLEMARQUÉ fait hommage, au nom de l'auteur, M. Davy de Cussé, de la 2e livraison de son *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan* (Vannes, 1866, in-8°).

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. Castan fait savoir par une lettre du 16 du courant, dans laquelle il expose ses titres, qu'il se porte candidat à la place de correspondant régnicole, actuellement vacante par suite du décès de M. Weiss, à Besançon.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau de l'Académie le 1er exemplaire du tome XXV, 2e partie, des *Mémoires* contenant : 1° *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*, par

M. Naudet; — 2° *Mémoire sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône et sur les éléments dont se composait originairement la population romaine,* par M. Maury; — 3° *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon,* par M. de Rougé; — 4° *Mémoire sur Pompéi et Pétra,* par M. Hittorff, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Deville, correspondant, lit en communication la notice suivante *sur la couronne de Guillaume le Conquérant.*

« Il existe un poëme, en vers latins, sur la bataille d'Hastings, composé par Guy, évêque d'Amiens, contemporain de cet événement, dans lequel il se plut à décrire le diadème que Guillaume le Conquérant plaça sur sa tête le jour de son couronnement. Ce passage du poëme, comme monument archéologique, mérite d'être étudié. Mais, tout d'abord, un mot sur l'auteur du poëme, lui-même, qui est peu connu.

» Guy, avant d'être promu à l'évêché d'Amiens, avait été archidiacre de cette église. On le voit figurer, en cette dernière qualité, en 1045. Cette même année, il faisait placer une épitaphe en vers, de sa composition, sur la tombe de l'abbé de Centule, Angelramme, dont il avait été l'élève. Son nom apparaît, comme évêque d'Amiens, sur une charte de 1058. L'année suivante, il assistait, à Reims, au couronnement de Philippe Ier, du vivant de son père, le roi Henri Ier. Nous retrouvons le nom de Guy sur des chartes de 1060, 1065, 1066, soit comme émanées de lui-même, soit en qualité de témoin. Ce fut dans cette dernière année 1066 qu'il composa le poëme sur la bataille d'Hastings, qui venait de livrer l'Angleterre à Guillaume le Conquérant. Guillaume, à deux années de là (en 1068), voulant faire venir sa femme à Londres, choisit, en première ligne, pour l'accompagner, celui qui avait célébré sa victoire : « Parmi tous, dit un historien du temps, brillait le célèbre Guy, évêque d'Amiens, qui déjà avait décrit en vers le combat de Hérald et de Guillaume (1). » Ce choix fait honneur à l'un et à l'autre. Guy séjourna peu de temps en Angleterre. Il était de retour dans son diocèse en 1069, ainsi que cela résulte de la mesure qu'il y fit adopter, cette année-là, pour soustraire les biens des couvents à l'autorité des vicomtes (2). Cinq ans après, en 1074, Guy, quittait la crosse épiscopale et la vie :

« Anno M° LXXI° V°, obiit Wido ambianensis. »

» Guy doit, en partie, sa célébrité, *celebris Guido*, au poëme qu'il avait écrit sur la bataille d'Hastings. Son nom se trouvait associé à ce grand et glorieux événement; il était dans toutes les bouches. Ecoutons un contemporain, Guillaume de Jumièges, qui avait dédié son livre à Guillaume le Conquérant. Il dit, en parlant de la bataille d'Hastings : « Guy, évê-

(1) Celebris Guido, Ambianorum præsul, eminebat, qui jam certamen Heraldi et Guillelmi versifice descripserat.

(2) Visum episcopo Guidoni utilissimum potestatem, quam vicecomites in terris fratrum exercebant, relaxare.

que d'Amiens, a fait sur ce même sujet un ouvrage, en vers héroïques, qui n'est point à dédaigner (1). » — « Guy, évêque d'Amiens, dit à son tour l'historien normand, Orderic Vital, a fait un poëme dans lequel, à l'imitation de Virgile et de Papinien (2) racontant les hauts faits des héros, il décrivit la bataille de Senlac (3), réprimandant et condamnant Hérald, louant et exaltant Guillaume (4). » Nous n'entreprendrons pas l'analyse du poëme de l'évêque d'Amiens; tel n'est point le but que nous nous sommes proposé dans cette courte notice. Nous rappellerons seulement que la bataille qu'il a décrite, qui décida du sort de l'Angleterre, vit aux prises trois cent mille combattants, si l'on en croit les chroniqueurs du temps. « Dans cette bataille, dit le Moine de Saint-Florent, Guillaume eut dans ses rangs 150,000 hommes (5). » De son côté, Hérald avait réuni des forces immenses, qui devaient égaler au moins celles de son adversaire (6). De tous les écrivains, anciens et modernes, et le nombre en est grand, qui ont décrit la bataille d'Hastings, il est bien remarquable que ce soit un évêque, un ecclésiastique, qui, avec une sagacité et un coup d'œil militaire qui lui sont propres, ait le mieux apprécié cette bataille mémorable et ait mis le doigt sur ce qui décida la défaite des Anglais et assura le triomphe des Normands. « Les Anglais, dit l'évêque d'Amiens, nation arriérée, *rustica gens*, n'entendaient rien à l'art de la guerre : *nescia gens belli*. Ils ne connaissaient pas d'autre manière de combattre que par masse (7), en forme de coin, ancienne méthode qu'ils n'avaient pas modifiée :

Anglis ut mos est, densatim progredientes.

» Les Français, au contraire, dit l'évêque d'Amiens, très-avancés dans les arts, possédaient à un haut degré celui de la guerre :

Artibus instructi Franci (8) *debellare periti.*

» Enfin, et c'est là, surtout, ce qui entraîna la perte d'Hérald, les Anglais n'avaient point de cavalerie; leur nation n'en faisait aucun cas :

Solamina spernit equorum.

» L'évêque d'Amiens avait deviné juste. En effet, ce fut, principalement

(1) Edidit de eadem materia opus non contemnendum Guido, episcopus ambianensis, heroice exaratum. Lib. VII.

(2) On ne s'attendait guère
A voir Papinien en cette affaire.

C'est le cas de le dire.

(3) La bataille d'Hastings était aussi connue sous le nom de Senlac.

(4) Guido, præsul ambianensis, metricum carmen edidit, quo Maronem et Papinium gesta heroum pangentes imitatus, senliacum bellum descripsit, Heraldum vituperans et condemnans, Guillelmum vero collaudans et magnificans. » Lib. III.

(5) « In quo prælio habuit præfatus Willelmus in agmine suo centum quinquaginta millia hominum. » Il les aurait transportés sur 700 navires : « cum septingentis navibus eo navigavit. » Idem.

(6) Maximæ ex omnibus undique regionibus copiæ Anglorum convenerant.

(7) C'est dans ce même ordre de bataille que les Russes, dans la campagne de 1758, combattirent contre Frédéric, « ordre barbare, dit Napoléon dans ses Mémoires, » et qui paralysait la moitié de leurs forces. »

(8) On comprenait sous le nom de Français les peuples placés en deçà de la mer, Normands et autres.

à sa cavalerie, qui était nombreuse et aguerrie, que Guillaume dut la victoire. Elle déborda la masse agglomérée des fantassins anglais, et, une fois entamée, en fit un affreux carnage. Ce grand capitaine avait conduit lui-même ce mouvement. « Guillaume, en effet, disait un autre ecclé-
» siastique un siècle après l'évêque d'Amiens, lança d'une manière su-
» blime sur l'ennemi cinq escadrons de cavaliers. » « Willelmus quidem quinque catervas equitum splendide promovit in hostem (1). » Guy, terminant son poëme par le couronnement de Guillaume, dans Londres, soit qu'il eût assisté à cette cérémonie, soit que la renommée eût porté jusqu'à lui l'enivrement dont l'assemblée tout entière avait été saisie en voyant placer sur la tête du conquérant de l'Angleterre le diadème royal (2), se plut à décrire, avec une verve toute particulière, ce diadème. Il lui consacra les vingt-six vers suivants :

« Auro vel gemmis jubet ut sibi nobile stemma
Illud quod deceat fiat ab artifice.
Misit Arabs aurum, gemmas a flumine Nilus,
Græcia prudentem dirigit arte fabrum,
Qui Salomoniacum vix dexterior Salomone
Mirificum fecit ut diadema decens.
Principio frontis medium carbunculus ornat.
Posthinc jacinthus lucifer insequitur,
Et levis aurifico resplendet in orbe topazon.
Saphirus quartum ditat honore gradum.
Sardonicus quintus regales obsidet aures
Cui calcedonius ordine sextus abit.
Septimus est jaspis procul à quo pellitur hostis,
Sardius octavus ignivomus rutilat.
Figitur in nona cella lux chrysopaleæ,
Tuque, berille, locum clarificas decimum.
Undecimum viridis numerum smaragdus adimplens,
Huic quoque chrysopalus fert duodenus opem.
Verticis in summo stat margarita suprema,
Quem sibi subposito luce replet lapides (3),
In cujus dextra læva quam parte locata
Est amethysti lux cui color est geminus,
Æthereus veluti propulsis nubibus axis
Insitus ignitis sideribus rutilat,
Aurea lucifluis distincta corona lapillis
Undique sic renitet lumine clarifico. »

TRADUCTION :

« Il ordonne qu'une noble couronne soit faite pour lui d'or et de pierreries, et faite ainsi qu'il convient, par un artiste. L'Arabe envoya l'or; le Nil,

(1) Robert du Mont.
(2) In die natalis sub MLXVI ab incarnatione domini anno ab omnibus tam Normannorum quam Anglorum proceribus rex electus, sancto oleo delibutus ac regali diademate coronatus.
(3) Le texte de ce vers est évidemment altéré, nous l'avons rétabli, en le traduisant, de la manière suivante :

« Quam sibi supposi*ta* luce rep*lent* lapides. »

les pierres précieuses de son fleuve. La Grèce fournit un orfévre expert, qui, à peine inférieur à Salomon, fit un ouvrage merveilleux, vrai Salomonien. Le diadème fut orné, tout d'abord, vers le milieu du front, ainsi que cela convient, d'un escarboucle. Après lui suit un éclatant hyacinthe ; puis, brille une topaze dans un cercle d'or. Le quatrième rang est enrichi d'un saphir; au cinquième, la sardoine garnit les oreilles royales. En sixième ordre, s'éloigne la calcédoine; en septième est le jaspe, qui met en fuite l'ennemi. La cornaline étincelle en feu, la huitième. Dans la neuvième alvéole brille la chrysolithe; et toi, béril, tu illumines la dixième place. La verte émeraude remplit le onzième nombre; la chrysopale complète le douzième. A la pointe supérieure, en dernier lieu, se tient une perle, superposée aux pierres précieuses, qui lui prêtent leur éclat. A droite et à gauche est l'améthyste à double couleur. Semblable au firmament, qui, les nuages dissipés, étincelle du feu des étoiles, la couronne d'or, ornée de pierres rayonnantes, brille de toutes parts d'une vive lumière. »

» Le poëte entre dans des détails si précis, si minutieux, qu'il est impossible de ne pas admettre qu'il ait eu sous ses yeux, qu'il ait touché de ses mains la couronne qu'il décrit : Guy, admis à la cour de Guillaume le Conquérant et dans sa familiarité, avait eu toute facilité pour le faire.

» On ne peut douter que la couronne de Guillaume ne fût, comme le dit le poëte, tout entière en or massif. L'Orient, où le culte et la pratique des arts s'étaient conservés, avait le privilége de fournir à l'Occident des matières précieuses, des ouvriers habiles, des artistes, ainsi qu'on le voit ici, et cet exemple n'est pas le seul qu'on pût citer. Bien que l'auteur du poëme ne parle point de la façon et de la taille des pierres précieuses dont il nous donne le dénombrement et décrit la position et l'enchâssement avec tant de soin, on sait qu'on ne pratiquait point à cette époque reculée et même longtemps encore après la taille des pierres, en facettes et en pointe, mais qu'on les employait sous forme de simples cabochons. Il devait en être ainsi de celles du diadème de Guillaume. Les pierres étaient enchâssées dans un cercle d'or, *in orbe aurifico*. Elles étaient probablement montées à jour. Indépendamment de la perle, placée au sommet du diadème, Guy nomme treize pierres différentes, dans l'ordre suivant :

Escarboucle,	Cornaline,
Hyacinthe,	Chrysolithe,
Topaze,	Béril,
Saphir,	Emeraude,
Sardoine,	Chrysopale,
Calcédoine,	Améthyste.
Jaspe,	

» A l'exception de la sardoine et de l'améthyste, les douze autres pierres, la perle comprise, étaient uniques sur la couronne. Deux seulement d'entre elles, sans parler de la perle, le saphir et l'émeraude, seraient rangées, de nos jours, parmi les pierres rares et précieuses, et ont une valeur qui, en raison de leur beauté et de leur volume, peut être considérable. Le reste ne tient qu'un rang fort secondaire dans notre commerce lapidaire. Il est possible, cependant, que plusieurs de ces pierres fussent plus rares dans les contrées occidentales de l'Europe, au XIe siècle, qu'elles ne le sont de nos jours, et eussent une valeur particulière. Cela paraît assez présumable. Dans tous les cas, la vertu que, dans ces temps reculés, on attachait superstitieusement à certaines de ces pierres, devait leur donner du prix. C'est ainsi que Guy, en nommant le jaspe, a soin d'ajouter qu'il est l'effroi

de l'ennemi et l'éloigne de celui qui la porte, *procul a quo fugitur hostis*. On sait, en outre, que l'escarboucle, que le poëte place au milieu du front du conquérant de l'Angleterre, était l'emblème redouté de la force et de la puissance. Nous ne parlerons pas de l'éclat que Guy prête à quelques-unes de ces pierres, telles que la topaze, la cornaline, le béril, le jaspe, etc., qui en sont généralement dépourvues ; il convient de faire la part de l'exagération poétique et des exigences de la versification. La même excuse ne peut pas être admise pour l'origine que le bon évêque d'Amiens donne à ces pierres diverses, qu'il fait ramasser dans la vase du Nil, *misit gemmas a flumine Nilus*. On sait que Guillaume le Conquérant fut inhumé à Caen dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne, qu'il avait fondée. Richard Cœur-de-Lion nous apprend, dans une ses chartes délivrée en faveur de cette même abbaye (le 20 mars 1190), que Guillaume, en mourant, lui avait fait don de sa couronne avec les pierreries qui l'embellissaient. Les moines de Saint-Etienne la rendirent à Henri Ier, son fils, en acceptant en échange un manoir en Angleterre : *manerium de Bridetona pro corona cœterisque ornamentis eidem coronæ adjacentibus, quæ pater suus, rex Willelmus, moriens Sancto Stephano dimiserat, quæ illi monachi reddiderunt.* Henri Ier aurait-il, à l'exemple de son père, légué, en mourant, cette même couronne à l'église cathédrale de Rouen, qui l'aurait, à son tour, cédée à son petit-fils, Henri II, sur l'estimation de trois cents marcs d'argent (1)? Restée dans les mains de Henri II, la couronne de Guillaume aurait-elle servi au sacre de son fils, de Richard Cœur-de-lion? Voici ce qu'on lit dans la chronique de Roger de Hoveden, qui nous a transmis les détails de cette cérémonie : « Puis venait Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, portant la couronne d'or, grande et pesante, ornée partout de pierres précieuses : *gestans coronam auream magnam et ponderosam lapidibus pretiosis undique decoratam.* Richard Cœur-de-lion la prit sur l'autel où elle venait d'être déposée, la remit à l'archevêque, qui la plaça sur la tête de Richard où elle était soutenue par deux comtes attendu sa pesanteur ; *quam duo comites sustinebant propter ponderositatem ipsius.* Si ce diadème servit, plus tard, au dernier roi anglo-normand, au frère de Richard, il faut convenir que, du front de Guillaume le Conquérant et du front de Richard Cœur-de-Lion, passer au front de Jean-Sans-Terre, c'était tomber bien bas. Quoi qu'il en soit, en l'absence de ce précieux joyau, que le temps a emporté avec tant d'autres, nous avons cherché, à l'aide de la description si détaillée du poëte et en nous reportant aux sceaux de Guillaume le Conquérant parvenus jusqu'à nous où il est figuré, à en restituer l'image. »

M. Léon Renier présente à l'Académie l'estampage d'une inscription latine récemment découverte dans le voisinage de Tunis. « Je dois, dit-il, cet estampage à l'obligeance de M. Ernest Desjardins, auquel il a été envoyé par son ancien élève, Sidi Mohamed ben Mustapha, fils aîné du principal ministre de S. A. le Bey de Tunis. L'inscription dont il s'agit a été découverte dans les travaux de réparation d'un aqueduc dépendant de la campagne que

(1) Tempore regni, habuit coronam auream valentem trecentas marcas argenti, quam rex Henricus, avus ejus, in testamento suo ecclesiæ Rothomagensi donaverat. (MS. de la bibl. de Rouen; *Livre d'ivoire.*)

Sidi Mohamed possède sur l'emplacement de Carthage. Sidi Mohamed en a compris immédiatement l'importance, et il s'est empressé d'en faire faire un estampage et de l'envoyer à M. Desjardins. L'Académie me permettra, je l'espère, de l'associer aux félicitations que je compte adresser à Sidi Mohamed, pour cette preuve d'un zèle qui, dans la position qu'il occupe, promet à la science d'heureuses et importantes découvertes.

» Cette inscription est ainsi conçue :

FL · ANTIGONA. D · M · S · VITALIS . AVG· N·
TABELLARIVS
VIVIT · ET . CONVIVATVR VIVIT ET CONVIVAT

DVM SVM VITALIS ET VIVO EGO . FECI · SEPVLCRHVM .
ADQVE MEOS VERSVS DVM TRANSSEO PERLEGO ET · IPSE·
DIPLOMA . CIRCAVI TOTAM REGIONE . PEDESTREM.
ET CANIBVS PRENDI LEPORES ET DENI QVE VVLPIS·
POSTEA POTIONIS CALICES PERDVXI · LIBENTER .
MVLTA IVVENTVTIS FECI QVIA SVM MORITVRVS·
QVISQVE SAPIS IVVENIS . VIVO TIBI · PONE SEPVLCRHVM .

» Les lettres D· M· S· sont dans un cartouche à queues d'aronde; les lettres VM, à la fin de la dernière ligne, forment un monogramme.

» La lettre H, dans le mot SEPVLCRHVM, a été mise après l'R au lieu d'être mise après le C. Les transpositions de ce genre ne sont pas rares dans les inscriptions, et Marini a prouvé (1) que de toutes les lettres la lettre H est celle qui se transpose le plus fréquemment. Ces transpositions sont ordinairement le résultat d'une erreur du graveur. Il n'en est pas de même ici, où la transposition dont il s'agit se remarque deux fois dans le même mot, et doit, par conséquent, être regardée comme une faute d'orthographe commise par l'auteur de l'inscription. La répétition de l'S dans TRANSSEO, pour TRANSEO, peut, au contraire, être attribuée au graveur de lettres. Cette inscription, dans laquelle il

(1) *Frat. Arval.*, p. 340.

n'y a presque pas d'abréviations, ne présente d'ailleurs aucune difficulté de lecture ; elle se lit ainsi :

Diis Manibus sacrum.
Flavia Antigona vivit et convivatur.
Vitalis, Augusti nostri tabellarius, vivit et convivat[*ur*].

Dum sum vitalis et vivo ego feci sepulchrum,
Adque meos versus dum transeo perlego et ipse.
Diploma circavi totam regione pedestrem,
Et canibus prendi lepores et denique vulpis.
Postea potionis calices perduxi libenter.
Multa juventutis feci, quia sum moriturus.
Quisque sapis juvenis, vivo tibi pone sepulchrum.

» Les sept dernières lignes sont des vers rhythmiques, dans le genre de ceux de Commodien. Le verbe *circavi*, qui se lit dans le troisième, ne s'était jusqu'ici rencontré que dans les lexiques et chez les grammairiens (1). Un peu plus loin la lettre *m* du mot *regionem* a été supprimée pour faire le vers. C'est une licence dont on peut citer d'autres exemples dans les inscriptions métriques : ainsi on lit dans une inscription copiée à Salerne par M. Mommsen (2) :

Quisque huic tumulo possuit ardente lucernam,
Illius cineres aurea terra tegat,

et dans une inscription du musée du Vatican (3) :

Mors tacita obrepsit subito fecitq[*ue*] *ruinam,*
Quae tibi crescenti rapuit juvenile *figuram.*

Quant à l'adjectif *pedestrem*, il est ici un peu détourné de son acception ordinaire, et ne peut, ce me semble, être rendu que par ces mots : « où l'on peut aller à pied. » Notre troisième vers doit donc se traduire, en sous-entendant *ferens* après *diploma :* « J'ai

(1) Voy. Quicherat, *Addenda lexicis Latinis*, s. v. CIRCO.
(2) *Inscr. regni Neap.*, n. 166.
(3) Smet., p. 95, 12; Grut., p. 624, 2.

» parcouru, en portant des diplômes, toutes les contrées où l'on » peut aller à pied. » L'auteur qui se qualifie de *tabellarius Augusti*, était en effet chargé de porter les dépêches de l'empereur. Le reste s'explique sans difficulté, et toute l'inscription peut se traduire ainsi :

« Consacré aux Dieux Mânes.
» Flavia Antigona vit et festine.
» Vitalis, courrier de notre empereur, vit et festine.

» Tandis que je suis vital et que je vis j'ai fait faire ce tombeau, » et moi-même en passant je lis mes vers. J'ai parcouru, en portant des diplômes, toutes les contrées, où l'on peut aller à pied ; » j'ai pris, avec des chiens, des lièvres et aussi des renards, et ensuite j'ai vidé avec plaisir les coupes de boisson. J'ai fait beaucoup de choses qui conviennent à la jeunesse, parce que je dois » mourir. Jeune homme, si tu es sage, fais-toi élever un tombeau » de ton vivant. »

» C'est, on le voit, un curieux spécimen des doctrines épicuriennes qui avaient cours dans l'empire romain à la fin du troisième siècle de notre ère ; car je pense que c'est à cette époque qu'il faut attribuer cette inscription ; c'est celle qu'indique la forme des lettres et l'orthographe : notamment celle du mot ADQVE, pour ATQVE, est d'accord avec la paléographie.

» Au premier vers, l'auteur joue sur son nom, *Vitalis*, employé comme adjectif. Le deuxième est une allusion à ces exhortations aux passants, que l'on remarque en tête d'un si grand nombre d'inscriptions funéraires ; cette faveur que d'autres n'attendaient que de la complaisance ou de la curiosité des voyageurs, notre Vitalis se félicite d'avoir pu se l'accorder à lui-même, en lisant de ses propres yeux et jusqu'au bout, *perlego et ipse*, les vers qu'il avait consacrés à sa mémoire.

» On pourrait être tenté de donner des vers 3, 4 et 5 une interprétation plus savante, et de supposer que Vitalis avait voulu nous apprendre qu'il avait été successivement *tabellarius* ou courrier

de l'empereur, *a venatione* ou veneur de l'empereur, et enfin *a potione* ou échanson de l'empereur.

» Cette explication est en effet très-séduisante ; mais la succession des idées énoncées dans ces trois vers s'oppose à ce qu'on l'admette ; car il est évident que les dernières fonctions exercées par Vitalis devaient être celles qu'il exerçait au moment même où il composa son épitaphe, c'est-à-dire celles de *tabellarius Augusti*. D'ailleurs, si les fonctions d'un veneur pouvaient consister à prendre des lièvres et des renards, on ne pouvait pas dire qu'il entrait dans celles d'un échanson de vider lui-même la coupe, ce qui est le sens de *ducere* et de *perducere calices* ; pour que le cinquième vers pût recevoir cette explication, il faudrait qu'au lieu de *perduxi* on y lût *porrexi*. »

M. Fr. Lenormant continue l'exposé du résultat de ses fouilles à Eleusis.

M. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un mémoire *sur la chronologie du règne de Trajan*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Ragguaglio archeologico di un gruppo di sepolcri antichi scoperto di recente in Modena* (Modena, 1866, in-4°), dernier écrit publié de feu Cel. Cavedoni, correspondant de l'Académie (extrait du vol. III des *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia*) ;

2° *Scavi del Palatino descritti da Pietro Rosa* (estr. dagli *Ann. dell' Inst. di corr. archeol.* t. XXXVII), avec une pl. représentant l'état des découvertes il y a deux mois environ, c'est-à-dire antérieurement à celle du véritable emplacement du temple de Jupiter Stator, dont M. Renier a récemment informé l'Académie ;

3° *Di un bassorilievo etrusco rappresentante Apollo in mezzo agli ultimi casi di Troia*, per Gian Carlo Conestabile (estr. des *Nuove Mem. dell' Inst. di corrisp. archeol.*, vol. II) ;

4° *Bibl. de l'Ecole des Chartes* : n° de nov.-décembre 1865 ;

5° *Ann. de philos. chrétienne* : n° de janvier 1866.

M. Egger offre à l'Académie :

1° *Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaius*, par M. Caillemer,

professeur à la Faculté de droit de Besançon : « complément plein d'intérêt aux précédentes recherches des érudits à ce sujet. »

2° *Récension nouvelle du texte de l'oraison funèbre d'Hypéride et examen de l'édition de M. Comparetti*, par M. Caffiaux (Paris, 1866, in-8°). « Le texte de ce précieux morceau d'éloquence, dit M. Egger, dans l'état de mutilation où il nous est parvenu, offre un terrain toujours ouvert à la controverse critique et à des essais de restitution. En le publiant pour la troisième fois, soit pour corriger ses premières conjectures, soit pour lutter avec celles des autres éditeurs, M. Caffiaux donne un exemple de modestie et de courage qu'on doit particulièrement louer chez une personne éloignée, comme l'est cet helléniste, des grands dépôts de l'érudition classique. »

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie de deux pertes nouvelles qu'elle vient de faire parmi ses correspondants et qui lui sont notifiées, celle de M. Wachsmuth, décédé à Leipzig le 23 janvier, et celle de M. Ferd. Wolf, décédé à Vienne, le 18 février.

Par une lettre, en date du 24 février, M. le Président de la commission des Monnaies et Médailles, M. Pelouze, de l'Académie des sciences, communique à l'Académie la description et les projets de légendes de deux médailles destinées à conserver le souvenir de deux des découvertes les plus considérables de notre époque, la photographie et la télégraphie électrique, en priant M. le Secrétaire perpétuel de lui transmettre le plus tôt qu'il sera possible les légendes que l'Académie aura adoptées pour ces deux médailles.

Par une lettre du 26, M. Oudiné soumet à l'approbation de l'Académie un projet d'inscription pour la médaille commémora-

tive de l'inauguration de la rue Impériale à Marseille, et y joint deux autres projets envoyés par M. le Maire de cette ville. — Renvoi de ces deux lettres à la commission des Inscriptions et Médailles.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Martin-Daussigny, en date du 20 février, par laquelle il communique le dessin d'un objet antique en bronze, que le musée de Lyon a récemment acquis et qui lui paraît être un insigne sacerdotal, porté probablement par la grande prêtresse de Vénus.

M. le Secrétaire perpétuel propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance : 1° le renouvellement de la commission d'impression ; 2° le remplacement du dessinateur attaché à la commission des Inscriptions et Médailles, place laissée vacante par la mort de M. Nanteuil, de l'Académie des beaux-arts. — Ces deux propositions sont adoptées.

M. de Saulcy commence la première lecture d'un *mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

M. de Rougé donne lecture de la note suivante *sur une clause du traité conclu par Ramsès II avec le prince de Chet.*

« M. De Rougé a communiqué, en 1859, à l'Académie le texte d'un traité de paix conclu entre Ramsès II et le prince de Chet. Il existe, vers la fin du texte, une clause extrêmement curieuse que M. De Rougé a pu dernièrement compléter à l'aide des débris du même traité qui avait été sculpté sur une des murailles du Ramesseum. Une des principales clauses stipulait l'extradition des fugitifs que les deux princes contractants se garantissaient réciproquement ; la clause nouvellement déchiffrée vient modifier, d'une manière très-honorable pour la civilisation de ces époques reculées, ce que cette extradition pouvait présenter de rigoureux vis-à-vis de certaines classes de fugitifs. La clause était répétée dans les mêmes termes à l'égard des deux pays, elle était ainsi conçue dans son ensemble :

« Quant à l'homme qui serait ramené au grand prince de Chet
» (ou à Ramsès Miamoun), que sa faute ne soit pas élevée contre

» lui, qu'on ne détruise pas sa maison, ses femmes, ses enfants,
» qu'on ne tue pas sa mère, qu'on ne le prive pas de ses yeux, de
» sa bouche, de ses jambes: et qu'aucun crime ne soit élevé con-
» tre lui. »

» On voit que la fin de cet admirable document constate tout à la fois et la barbarie des coutumes guerrières qui ne sont que trop attestées par le livre de Josué, et l'humanité de certains princes plus civilisés, qui, tout en sauvegardant leur puissance par les garanties d'extradition qu'ils s'accordaient mutuellement, stipulaient en même temps la grâce pleine et entière de ceux qui étaient venus implorer leur protection. »

M. Fr. Lenormant termine sa communication sur le résultat des fouilles dirigées par lui pendant la mission qui lui avait été confiée en 1860.

ANALYSE.

« L'objet principal que se proposait M. Lenormant en partant pour la Grèce était de continuer, d'étendre et de compléter autant que possible les recherches entreprises l'année précédente par son père, dans le fatal voyage où il fut prématurément victime de son dévouement à la science.

» M. F. Lenormant passe d'abord rapidement en revue les noms glorieux des savants qui se sont efforcés de soulever le voile qui couvre encore la doctrine enseignée dans les mystères d'Eleusis; mais, en dépit des ouvrages de Meursius et de Sainte-Croix, et des travaux de MM. Creuzer, Lobeck, Guigniaut, Ottfried Müller, Preller, Gerhard, et enfin Charles Lenormant, il faut reconnaître qu'on ne possède jusqu'ici qu'un bien petit nombre de données positives sur le culte éleusinien, et néanmoins la solution de ce grand problème jetterait le jour le plus précieux sur la religion et la civilisation de la Grèce.

» Persuadé, comme son père, que des fouilles et des explorations archéologiques sur le sol sacré d'Eleusis et dans les ruines du temple des grandes déesses, pourraient seules élargir le domaine des notions acquises à ce sujet, M. François Lenormant résolut d'en rechercher les débris enfouis sous le dédale des masures qui forment le village moderne de Lepsina. — Déjà en 1814, une commission d'architectes anglais, parmi lesquels on comptait William Gell, Francis Bedford et John P. Gandy, envoyée dans l'Attique par la célèbre *Société des dilettanti*, avait fouillé la ville sacrée de Cérès; cette commission, après avoir relevé les monuments de Sunium, de Thoricus et de Rhamnus, fit sur le territoire d'Eleusis des recherches qui déterminèrent l'emplacement exact du temple de Cérès, et indiqua ses principaux édifices. Ces travaux, publiés dans *Les antiquités de l'Attique*, offraient sans doute le plus haut intérêt, mais loin de rendre toutes recherches ultérieures inutiles, ils en faisaient au contraire désirer la reprise. Un archéologue éminent, Philippe Le Bas, exprimait avec vivacité,

en 1843, la nécessité de fouiller de nouveau ce sol consacré; Ross, pendant les premières années de la domination bavaroise en Grèce et tandis qu'il était conservateur des monuments antiques, avait projeté de mettre à découvert les temples d'Eleusis, mais l'état financier du nouveau royaume hellénique avait mis obstacle à ce dessein. Ce vœu de deux illustres savants, M. F. Lenormant a eu l'heureuse fortune de l'accomplir, mais pour une partie seulement des édifices religieux; car le déblayement complet du temple de Cérès aurait demandé des sommes beaucoup plus considérables que celles qui avaient été mises à sa disposition.

» La première campagne des fouilles que M. F. Lenormant entreprit à Eleusis, en 1860, dura quarante-cinq jours, du 8 mai au 22 juin. Il employait alors 20 ouvriers grecs ou albanais pris dans le village de Lepsina et douze matelots français de l'équipage de *la Zénobie* que le contre-amiral baron de Laroncière-Lenourry lui avait accordés avec une bonne grâce sans égale. Dans la seconde campagne du 4 octobre au 17 novembre, cet utile concours manqua aux travaux de M. Lenormant, les sinistres événements du Liban et de Damas ayant réclamé la présence de l'escadre française sur les côtes de Syrie. M. Lenormant avait donc remplacé les matelots français en doublant le chiffre des ouvriers indigènes, il en porta le nombre à cinquante; de plus, pour une partie des travaux qui exigeait l'emploi de moyens mécaniques, M. Miaoulis, alors ministre de la marine grecque, consentit à prêter pour une semaine vingt-cinq matelots de la corvette hellénique *l'Ariadne* ainsi que des apparaux pris à l'arsenal de Poros.

» Le premier point où l'on porta les fouilles fut à l'entrée de la ville ancienne, dans la plaine, autour d'une petite chapelle entièrement construite avec des fragments antiques et consacrée à saint Zacharie. C'était dans ce lieu que l'année précédente (1859) on avait découvert, en creusant les fondations d'une école communale, retourné dans le pavement de cette petite basilique, le bas-relief devenu célèbre dans toute l'Europe que M. Charles Lenormant avait fait mouler pour l'Ecole des Beaux-Arts. M. François Lenormant en avait expliqué le sujet comme représentant Cérès qui remet à Triptolème, en présence de Proserpine, le grain de blé qu'il doit semer pour la première fois dans les champs Rhariens, mais plusieurs érudits allemands y ont vu le jeune Iacchus avec les deux grandes déesses. M. Lenormant espérait qu'un heureux hasard lui ferait retrouver le pendant de ce beau bas-relief, mais son espoir a été déçu. Ses ouvriers mirent à découvert les fondations d'une vaste et somptueuse basilique chrétienne élevée vers le sixième siècle sur l'emplacement de l'édifice païen. Ces fouilles ne furent point d'ailleurs sans résultat, elles amenèrent la découverte de plusieurs sépultures byzantines auxquelles des médailles de l'empereur Jean Zimiscès assignaient la date du dixième siècle, celle de fragments antiques d'un très-beau style, et de petites sculptures votives de sujets jusqu'ici inconnus au marbre et fréquents seulement sur les vases peints. Enfin, dans l'enceinte même de la petite chapelle de saint Zacharie, on mit à découvert, en faisant tomber le crépi, deux inscriptions dignes de remarque et qui avaient échappé jusque-là aux explorateurs.

» En même temps qu'il faisait faire ces fouilles au temple de Triptolème, M. Lenormant faisait ouvrir quelques tranchées sur le site où les *dilettanti* avaient indiqué les propylées de l'anactoron de Cérès. On acquit la certitude que les architectes anglais n'avaient point procédé à un déblayement complet, car le sol était recouvert par un amas effrayant de blocs de marbre provenant de l'écroulement de l'édifice renversé sur lui-

même lors de l'invasion d'Alaric; ils s'étaient bornés à opérer de distance en distance des sondages dont on retrouvait les trous étroits, uniquement remplis de terre après qu'ils en avaient retiré un ou deux blocs pour arriver au sol antique. On sait combien les données tirées de fouilles faites seulement par sondages sont incomplètes, et quelquefois trompeuses. M. F. Lenormant se décida à entreprendre sur ce terrain un déblayement complet, et mit ses ouvriers à l'œuvre. Cette tâche vraiment gigantesque fut facilitée par le gouvernement hellénique, qui, désireux de témoigner sa reconnaissance aux généreuses intentions de la France, se chargea de toutes les expropriations à faire. Quinze maisons bâties sur l'emplacement des propylées, achetées par ses soins, lui coûtèrent la somme de 11,000 drachmes, soit 9,900 fr. de notre monnaie.

» Les fouilles d'Eleusis se sont composées de quatre parties : 1° Fouilles des enceintes sacrées. La superficie totale du terrain sur ce point est de 4,996 mètres, ainsi divisés:

Place en avant des grands propylées,	2,800	mètres.	
Grands propylées,	504	—	
Logement des pylores, tour, espace à gauche des grands propylées,	456	—	
Espace à droite dégageant le mur pélasgique du péribole,	330	—	
Espace entre les deux enceintes sacrées,	608	—	
Propylées d'appuis.	171	—	19 c.
Terrasse du puits Callichoron,	127	—	8 c.

» La profondeur moyenne à laquelle s'est trouvé le sol antique étant de 2 m. 25 c., cela donne un cubage de déblais montant à 11,241 m. 60 c.

» La fouille se faisant au milieu du village et des jardins, il a fallu porter les déblais au moyen de tombereaux jusqu'à 400 et 500 mètres du lieu où l'on travaillait; pour utiliser ces terres, M. Lenormant les fit servir à combler un marais dont la disparition a été un grand assainissement pour le pays. Il faut de plus ajouter à ces chiffres le déblayement à gauche des grands propylées, entièrement encombrés de terre, d'où l'on a extrait 25 mètres cubes de déblais au moyen de corbeilles. Avec les dix mille francs accordés à ses travaux, M. Lenormant a mis à découvert deux propylées dont le plus grand est aussi étendu que celui de l'acropole d'Athènes, trois petits temples et plusieurs édifices. Sur les 11,241 mètres cubes de déblais cités plus haut, il faut déduire 1,500 mètres de marbre provenant de l'éboulement de l'édifice qu'il a fallu déplacer au prix d'énormes efforts. 1,500 mètres de marbre représentent un poids de plus de 750,000 kilogrammes, les blocs étaient énormes, il y en avait de 3 mètres 49 de cubage.

2° Fouilles du temple de Triptolème. — La superficie fouillée était de 90 mètres cubes, la profondeur moyenne était d'un mètre 50 cent. Le cubage des déblais a donc été de 135 mètres cubes qu'il a fallu remblayer après.

3° Fouilles du tombeau pélasgique sur le flanc de l'Acropole. Le cubage des terres extraites de ce monument est de 70 m. 99 c.

4° Sondages partiels sur le sol de l'enceinte intérieure de l'anactoron. — Ces sondages, au nombre de quatre, ont donné en tout 75 mètres cubes de déblais qu'il a fallu remblayer après.

» M. F. Lenormant donne la description détaillée des édifices renfermés

dans l'enceinte des grands et des petits propylées dont il a ainsi entièrement rendu les restes à la lumière. Ce sont, sur la place en avant des grands propylées, le petit temple d'Artemis Propylea, puis deux grands autels monumentaux décorés sur leur face antérieure des torches croisées de Cérès et de Proserpine et deux colonnes isolées supportant des statues de Victoires en marbre blanc qui complétaient la décoration de la place. Le corps entier d'une des Victoires et la partie inférieure de la seconde furent retrouvés dans les déblais. Les propylées du premier péribole étaient bâtis sur le plan de ceux de l'acropole d'Athènes et dans les mêmes dimensions, mais ces rapports constatés par les sondages des architectes anglais ne leur avaient point laissé deviner les différences qui existent entre ces deux monuments et que les fouilles de M. Lenormant ont seules permis de constater. Dans les propylées de Mnésiclès il n'y avait de clôture qu'au fond de la colonnade intérieure ; dans ceux d'Eleusis, outre les portes du fond, il y avait une clôture en avant des colonnes de la façade antérieure ; cinq marches, dont les retours s'appuyaient aux murs du péribole, supportaient cette façade. Mais la marche supérieure, double des autres en hauteur, formait un podium infranchissable, que surmontait une balustrade en marbre à hauteur d'appui, interrompue à distances égales par des espèces de piédestaux, auxquels s'appuyaient des figures en ronde bosse. De nombreux fragments des parties à jour de la balustrade, des débris des piédestaux et des figures qui les décoraient ont été retrouvés : le plus remarquable est un joli torse de Minerve. C'est seulement dans l'entrecolonnement central qu'une sixième marche en retraite permettait de pénétrer dans les propylées. Une grille à deux battants, probablement en bronze, fermait la balustrade en cet endroit. On voit encore les traces où étaient fixés les gonds et les rainures en arc de cercle dans lesquelles roulaient les battants de la grille.

» On ne peut douter que le système de la polychromie n'ait décoré l'édifice ; des fragments nombreux, des caissons du plafond ont assez conservé leurs couleurs pour qu'on puisse en restituer complétement la décoration peinte.

» Mais le fait le plus important révélé par les fouilles de M. F. Lenormant aux propylées d'Eleusis est la date de leur construction. Les architectes de la Société des dilettanti, leur traducteur français M. Hittorff et depuis lui MM. Conze et Michaëlis avaient cru ce monument contemporain de l'autonomie grecque. Une grande inscription dédicatoire, dont on n'a pu malheureusement recueillir que des lettres isolées, prouve par la forme même de ses lettres d'une manière incontestable que ces propylées d'une conception si purement grecque, ne datent que du second siècle de notre ère et sont postérieurs au règne d'Hadrien. Le fait d'un retour semblable vers les anciens types à cette époque est entièrement nouveau et doit désormais être noté dans l'histoire de l'art.

» L'intervalle entre les deux péribo les qu'on a déblayé, et qui allait des grands aux petits propylées, s'est offert aux recherches de M. Lenormant comme ayant été aux temps antiques rempli d'un véritable peuple de statues et d'offrandes de toute nature. Les ouvriers en ont extrait une quinzaine de piédestaux portant des inscriptions dédicatoires, trois corps de statues de femmes drapées, deux d'un remarquable travail et parmi de nombreux débris de sculptures une tête dont le masque presque rongé par les injures du temps offre cependant une particularité qui mérite d'être signalée : la chevelure ondoyante de cette tête nattée en couronne, puis tombant sur les épaules d'une manière tout à fait particulière, est ceinte de la couronne de myrte que nous savons avoir été l'insigne caractéristi-

que des plus hauts rangs du sacerdoce éleusinien. Ce doit donc être la tête d'une statue d'hiérophantide, et nous apprenons aussi quelle était la coiffure propre à cette grande prêtresse du culte de Déméter. Une autre tête d'homme trouvée au même lieu et rapportée au musée du Louvre est ceinte de la même couronne de myrte et du diadème que l'hiérophante portait aussi bien que le daduque.

» De grandes précautions avaient été prises à l'époque de la splendeur des sanctuaires mystiques pour éviter l'inondation qui aurait pu facilement se produire, un jour d'orage, dans cet intervalle des deux périboles où les eaux descendant de la seconde enceinte et du flanc de l'Acropole venaient se réunir. Outre un égout romain que M. Lenormant a signalé en parlant de la date des premiers propylées, une vaste citerne en briques, dont la construction n'est pas postérieure au 1er siècle de J.-C., présente son orifice à fleur de sol sur le côté des propylées. Au-delà de cette citerne et également sur la gauche des propylées, on découvre un bâtiment d'assez mauvaise construction dont la destination reste mystérieuse. Un escalier de onze marches conduit d'une des salles de cet édifice dans un souterrain dont les murailles latérales bâties en pierres calcaires de grand appareil rappellent la maçonnerie de l'Odéon d'Hérode Atticus.

» Au milieu des terres qui obstruaient l'escalier on trouve une fort belle statue en marbre de Thasos représentant Antinoüs debout, le corps nu et les jambes enveloppées d'un manteau, comme dans presque toutes les figures du favori d'Hadrien, mais avec l'omphalos delphique placé à ses pieds. Cette statue ne déparerait aucun musée; elle est brisée en plusieurs fragments, mais toutes les parties y sont et elle serait facile à rajuster. Le souterrain lui-même était rempli d'une innombrable quantité d'ossements de bœufs et de porcs, provenant sans doute des sacrifices; au milieu de ces ossements furent recueillies une trentaine de lampes en terre cuite dont quelques-unes portaient la figure du porc consacré à Cérès.

» En dégageant le pied du rocher de l'acropole dans l'intervalle qui séparait les premiers des seconds propylées, on découvrit un puits profond, de 50 centimètres environ de diamètre, creusé dans le roc, surmonté d'une margelle cylindrique en marbre de l'Hymette fort simple, mais dont les moulures accusent néanmoins la belle époque hellénique. Ce puits était sacré, car le rocher à côté présentait des cavités taillées au ciseau pour y déposer des offrandes, et la pioche des ouvriers remuait sans cesse des débris d'ex-voto, vases d'argile ou de bronze, membres humains en terre cuite, bas-reliefs de marbre représentant un seul individu ou toute une famille en adoration. Des écrivains antiques parlent de deux puits sacrés qui se trouvaient à Eleusis, l'*Anthion* ou puits fleuri, et le *Callichoron*, ou puits des belles danses. M. Lenormant n'hésite pas à voir dans le puits placé au pied de l'acropole le *Callichoron* et croit retrouver le puits fleuri sur la route de Mégare où Pausanias le place immédiatement à la sortie d'Eleusis dans la plaine Rharienne et en cela il est parfaitement d'accord dans cette attribution avec l'éminent archéologue grec, M. Rhangabé.

» Les recherches de M. Lenormant atteignirent enfin les propylées de la seconde enceinte. Les architectes anglais en avaient fouillé une partie, mais n'avaient point osé les restituer faute d'éléments suffisants. M. Lenormant a entièrement déblayé cet édifice extrêmement curieux par son plan tout à fait insolite. Il était élevé de deux marches au-dessus du sol, et avait 13 mètres 75 centimètres de longueur et 12 mètres 45 de largeur. En venant du dehors, on pénétrait d'abord dans une sorte de vestibule découvert, au fond duquel s'élevait une partie couverte du bâtiment percée de trois portes, celle du centre beaucoup plus grande et plus large que les deux autres

etqui ne s'ouvrait sans doute que les jours de très-grande fête. Ce monument a acquis dans les fouilles de M. Lenormant une très-grande importance par suite de la découverte qui fut faite de son inscription dédicatoire. Ce n'est plus seulement un édifice tout spécial, mais de date certaine, et, comme tel, il prend rang dans l'histoire de l'art. Le savant directeur de l'Institut archéologique, M. Henzen, à qui une copie de cette inscription fut immédiatement envoyée, à Rome, après sa découverte, lui a consacré, dans le numéro de décembre 1860, une dissertation qui est un vrai chef-d'œuvre d'érudition sûre et discrète. Il la lit et la restitue ainsi :

Appius Claudius Appii filius Pulche (r). Propylum Cereri et Proserpinae consul vovit, imperator probavit, Pulcher Claudius et Rex Marcius fecerunt.

» Après le déblayement des propylées d'Appius, M. F. Lenormant eût désiré pousser ses travaux dans le second péribole de manière à atteindre le sanctuaire, mais il dut s'arrêter devant des dépenses énormes, car il eût fallu exproprier la plus grande partie du village moderne et son crédit était épuisé. Il se borna à faire à l'aide de sondages une reconnaissance très-attentive de l'intérieur du téménos dans le centre duquel s'élevait le grand temple où se célébrait la portion essentielle des mystères. Strabon en attribue la construction à Ictinus. Ces sondages amenèrent la découverte d'une frise d'ordre corinthien en marbre gris de l'Hymette, que les architectes anglais avaient entrevue et croyaient être un fragment de l'hyperthyrum du temple, mais que M. Lenormant a constaté appartenir à un édifice construit à l'époque romaine; ces sondages ont également mis à découvert l'original de l'inscription n° 397 du Corpus de M. Boeckh et deux statues de femmes.

» La seconde campagne des travaux de M. Lenormant se termina par une fouille de peu d'étendue mais dont le résultat fut important. Il découvrit et fit déblayer au-dessous du mur de l'Acropole et sur le flanc du rocher un tombeau pélasgique reproduisant dans des proportions moindres le célèbre monument de Mycènes connu sous le nom de trésor d'Atrée ou de tombeau d'Agamemnon. Un passage étroit construit en ogive y donne accès à une salle ronde dont le diamètre est de 3 mètres 20 et la hauteur de 3 mètres 85. C'est l'appareil cyclopéen tout à fait primitif des murailles de Tirynthe, composé, on le sait, de gros blocs polygonaux presque bruts, dont les interstices sont remplis par de petites pierres. Clément d'Alexandrie dit qu'on montrait à Eleusis le tombeau des filles de Céléus. Ne serait-il pas possible que celui que M. Lenormant a découvert fût celui-là même auquel fait allusion l'auteur du Protreptique?

» Tandis que M. Fr. Lenormant faisait exécuter les fouilles dont nous venons de rendre compte, il s'occupait aussi de déterminer, d'après les traces antiques apparentes à la surface du sol, les principaux linéaments de la topographie jusqu'ici peu connue d'Eleusis. Il fut aidé dans ce travail par un jeune officier du corps du génie hellénique, M. Métaxa, que le ministre de la guerre avait bien voulu détacher pour quelque temps de son service. Ces messieurs dressèrent un plan général qui sera joint au second volume des *Recherches archéologiques* à Eleusis. Ils déterminèrent l'emplacement de différents édifices encore ignorés ou douteux, entre autres sur l'acropole, à l'extrémité occidentale de la plaine de Thria et dominant la baie de Salamine, au lieu même où fut plus anciennement la ville pélasgique d'Eleusis, une citadelle dont les remparts sont pour la plus grande partie construits en appareil polygonal irrégulier. On voit aussi sur l'acropole les restes d'un donjon carré élevé au XIII° siècle par les ducs d'Athènes de la maison de La Roche. Une inscription du temps d'Alexan-

dre le Grand, encastrée dans une chaumière moderne, prouva à M. Lenormant qu'il avait existé sur le sommet le plus oriental de l'acropole un monument appelé *Lycorium*, dédié à Apollon Lycorien, mais ce monument n'a pas laissé de vestiges. Sur les deux sommets de la colline se trouvait un petit temple de Vénus, remplacé aujourd'hui par une chapelle dédiée à saint Nicolas. Les ouvriers de M. Lenormant y découvrirent, au milieu d'autres débris et contre les murs de la chapelle, une figurine en marbre de Vénus, plusieurs colombes en terre cuite, et un petit bas-relief représentant un jeune homme sacrifiant une colombe, et cela vint confirmer la conjecture de M. Lenormant.

» L'enceinte d'Eleusis déterminée d'une manière positive par la ligne de ses remparts que M. Lenormant a reconnue était trois fois plus grande que ne l'avaient supposé les architectes anglais de la société des *dilettanti*. On ne retrouve point de trace de la porte donnant accès à la voie sacrée et qui conduisait vers Athènes. Elle devait être placée immédiatement en avant du sanctuaire de Triptolème, au flanc du rocher de l'acropole. L'archéologue français a relevé tous les éléments de la restitution d'une de ces maisons exiguës qui étaient celles de la majorité des habitants d'Athènes; celle de l'acropole d'Eleusis était à deux étages.

» On sait d'une façon indubitable par les auteurs et par les inscriptions que des représentations dramatiques et des jeux gymniques avaient lieu à Eleusis lors de la célébration des mystères; il devait donc y avoir un théâtre et un stade, mais l'emplacement n'en était pas jusqu'ici même soupçonné. La découverte d'une inscription amena M. Lenormant à rechercher le théâtre sur le flanc de l'acropole, qui regarde la mer; la forme d'un théâtre s'y montre clairement dessinée, et quelques gradins taillés dans le roc y étaient encore parfaitement reconnaissables. Au pied du théâtre et en allant de la colline au rivage s'étendait le stade. C'est auprès du site du théâtre que fut trouvée l'inscription qui contient un long décret sur la corporation des acteurs appelés Τεχνῖται Διονυσιακοί. Les recherches de M. Lenormant embrassèrent également le port antique, la nécropole qui s'étendait des deux côtés de la route qui menait à Mégare, et il fit fouiller quelques-unes des sépultures qu'on y voit encore. Ces fouilles amenèrent des vases peints brisés et des figurines de terre cuite, dont l'une représentait Cérès debout tenant la gerbe et le porc. Une seconde nécropole bordait la route sacrée qui conduisait à Athènes. M. Lenormant signale encore dans son rapport un aqueduc romain qui amenait à Eleusis les eaux des sources du Parnès, puis le pont d'Hadrien sur le Céphise, le fossé de Sylla, les tombeaux des sept chefs, celui d'Alopé et la palestre de Cercyon. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Delisle, ses *Observations sur l'origine de plusieurs mss. de la collection de M. Barrois* (extrait du t. II, 6e série, de la *Bibl. de l'École des Chartes*), in-8° ;

2°, au nom de M. De Caumont, correspondant, le t. I de la 4e série du *Bulletin monumental*, etc. (1865, 1 vol. in-8°);

3°, par l'entremise de M. Delisle, *Chronique de Saint Mathurin de Larchant en Gastinais*, par M. Emile Bellier de la Chavignerie (1864, 1 vol. in-12);

4° Le *Cabinet historique* : numéro de janvier 1866 ;

5° *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil*, par M. l'abbé

Baudant, curé de Chantelle, etc. (1 vol. in-4° avec pl.) : ouvrage destiné au concours des antiquités nationales de 1866, mais renvoyé, à cause de l'expiration du délai, à celui de 1867.

M. Brunet de Presle fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georgios Candianos Roma, de trois chants patriotiques réunis en 1 vol. in-8° (Braïla, 1861), sous le titre de Ἡ Καλύϐη.

Séance du vendredi 9.

Présidence de M. Egger, appelé au bureau en l'absence de MM. Brunet de Presle et De Longpérier.

Il est donné lecture de la correspondance officielle. — M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 5 mars, soumet à l'Académie un nouveau rapport de M. Boissière, chargé d'une mission scientifique en Moldo-Valachie, et la prie de lui faire connaître, comme précédemment, le résultat de son examen. L'Académie décide que la nomination d'une commission spéciale sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner un lecteur, pour la séance trimestrielle du 4 avril prochain.

L'Académie adopte la proposition qui lui est faite par le Secrétaire perpétuel, d'après l'avis de la commission des travaux littéraires, d'accorder le tome XXV, 2e partie, de ses *Mémoires* à l'Université de Lund, en retour du tome I des Mémoires de la section de philosophie, de linguistique et d'histoire de cette Université.

M. de Rougé signale l'état fâcheux de maculation d'un certain nombre de planches des *fac-simile* qui accompagnent le tome XVIII des *Notices et extraits des mss. renfermant les Notices et textes des papyrus grecs du musée du Louvre*, etc., et demande s'il n'y aurait pas quelque moyen d'y remédier — M. le Secrétaire perpétuel, après quelques mots d'explication sur les différentes causes du dommage, appuie la demande de M. de Rougé et insiste pour que l'Académie renvoie à l'examen de la commission des travaux littéraires la question de savoir si le mal peut

être réparé, et quels frais entraînerait telle ou telle opération à cet effet. — Le renvoi est prononcé.

L'Académie se forme ensuite en comité secret, sur la proposition motivée du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, pour le renouvellement de la commission d'impression prévu par l'art. 48 du règlement général. — Le scrutin est ouvert. Sont réélus au 1er tour, et à la majorité absolue, MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, RÉGNIER. — M. MILLER, élu au 2e tour, à la majorité de 13 voix sur 25, complète la commission.

La séance redevient publique et un nouveau scrutin s'ouvre pour le remplacement de feu M. NANTEUIL, de l'Académie des beaux-arts, comme dessinateur adjoint à la commission permanente des Inscriptions et Médailles. — M. EUGÈNE GUILLAUME, de l'Académie des beaux-arts (section de sculpture), est élu à l'unanimité des 25 membres votants.

M. DE SAULCY termine la première lecture de son mémoire *sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

M. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie de Trajan.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. LASSEN, associé étranger à Bonn, la 2e édition, considérablement augmentée, de son *Indische Alterthumskunde* (Leipzig et Londres, 1866, grand in-8°, t. I, 1re partie, comprenant la géographie et l'ethnographie) ;

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :* nos 48 à 50 ;

3° *Journal asiatique :* n° de janvier 1866 ;

4° *Revue archéologique :* n° de mars 1866 ;

5° *Revue de l'œuvre des pèlerinages* : n° de février 1866.

M. DE WAILLY fait hommage, au nom de M. Bertrandy, inspecteur général des archives, de trois lettres *sur Uxellodunum* adressées à M. Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des Chartes (Cahors, 1865-66, in-8°), et d'une étude historique du même auteur intitulée : *Un évêque supplicié* (Hugues Geraldi, évêque de Cahors, en 1317); Paris, 1865, in-8°.

M. WALLON offre, au nom d'un des correspondants de l'Académie, M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, un nouveau

mémoire, extrait du recueil de l'Académie de Montpellier, ayant pour titre : *Les dernières années de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, d'après le journal autographe du conseiller Joseph Duvern* (1865, in-4°); et un opuscule intitulé : *Un psaume en l'honneur de Louis XIV*, avec introduction et notes explicatives (Montpellier, 1866, in-4°).

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. EGGER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 9 mars, adresse à l'Académie un rapport de M. Guillaume Rey sur les résultats de sa mission dans le nord de la Syrie (1864-65). — L'Académie décide que la nomination d'une commission spéciale sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. GUILLAUME, de l'Académie des beaux-arts, par une lettre du 15 courant, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, en l'appelant à succéder à feu M. NANTEUIL, en qualité de dessinateur adjoint à la commission des Inscriptions et Médailles.

Par une lettre datée de Goettingen, 9 mars, et dont il est donné lecture, M. Théodore Benfey, correspondant de l'Académie, lui fait hommage de son *Sanskrit-english Dictionary with references to the best editions of sanskrit authors and etymologies and comparisons of cognate words chiefly in greek, latin, gothic and anglo-saxon*, qu'il vient de publier en un vol. in-8°. — L'Académie, sur l'avis d'un de ses membres, prie M. RÉGNIER de vouloir bien, dans la prochaine séance, édifier l'Académie sur ce travail qui paraît destiné à remplacer l'abrégé du grand Dictionnaire de Wilson.

L'ordre du jour appelle la nomination ou le renouvellement de la commission qui sera chargée d'examiner le 2e rapport de M. Boissière sur les antiquités découvertes en Moldo-Valachie qu'a transmis M. le Ministre de l'Instruction publique. — L'Académie décide que la commission précédente sera renouvelée, sans

autre changement que le remplacement de M. DE LONGPÉRIER, devenu vice-président. M. NAUDET est élu, au 1er tour de scrutin, pour compléter la commission.

M. WADDINGTON commence la seconde lecture de son Mémoire *sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide.*

M. Noël Des Vergers continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 6e cahier (novembre-décembre) qui complète le tome I de la nouvelle série des *Comptes rendus des séances de l'Académie.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I., pour le concours du prix Volney, *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'arabe, du persan ou du turc, avec leurs analogues grecs, latins, portugais et italiens,* par M. A. P. Pihan, ancien prote de la typographie orientale à l'imprimerie imp. (Paris, 1866, in-8°) ;

II, à titre d'hommages :

1° *L'aryanisme* : Discours prononcé par M. J. Oppert à l'ouverture de son cours de sanscrit (br. in-8°, 1866) ;

2°, par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, *La langue basque et les idiomes de l'Oural,* par M. H. de Charencey : 2e fascicule intitulé : *Déclinaison et comparaison avec divers idiomes* (Mortagne, 1866, in-8°) ;

3° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : n° de janv.-févr. 1866 ;

4° *Annales de philosophie chrétienne* : n° de février 1866 ;

5° *Annales de la propagation de la foi* : n° de mars 1866.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance trimestrielle du 4 avril prochain. — L'Académie désigne au scrutin M. MILLER, qui lira sa *Notice sur un écrivain byzantin du nom de Nicéphore Basilacas.*

Un scrutin de liste est ouvert pour la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner le *Rapport* de M. G. Rey sur sa mission dans le nord de la Syrie, d'après la demande de M. le Ministre de l'instruction publique. — Sont nommés, pour faire partie de cette commission, MM. DE SAULCY, RENAN, RENIER et WADDINGTON.

M. WADDINGTON continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide.*

M. VINCENT lit, en communication, le morceau suivant destiné à servir d'*Introduction* à sa traduction et restitution du *Traité de la Chirobaliste* d'Héron d'Alexandrie.

« Cette traduction du *Traité de la Chirobaliste* d'Héron d'Alexandrie forme le complément de la traduction du *Traité de la Bélopée* dû au même auteur, jointe à celle du *Traité* de Philon sur le même sujet, travail dont j'ai eu l'insigne honneur de me trouver chargé par les ordres de l'Empereur; et ce n'est pas sans avoir, pour des raisons que l'on comprendra tout à l'heure, sollicité l'autorisation de Sa Majesté, que j'en publie le présent fascicule (1).

» Le texte grec de cet opuscule avait déjà été publié, une première fois, par l'abbé Baldi, à la suite du Traité de la Bélopée d'Héron (*Aug. Vindel.* 1616), et, une seconde fois, par Thévenot, dans le recueil des *Veteres Mathematici* (Paris, 1693), avec une version latine dont l'auteur n'est pas bien connu, et une suite de figures empruntées aux manuscrits. Très-mutilé dans l'édition de Baldi, plus complet dans celle de Thévenot, mais encore très-altéré, surtout en ce qui regarde les cotes d'exécution et les légendes des figures, ce texte, on peut le dire, était resté jusqu'ici sans explication (2). C'est à tel point que les paragraphes où l'auteur s'occupe, par exemple, des *cambestria*, du *camarium*, étaient considérés comme des traités distincts (3), tandis qu'il ne fallait y voir que les descriptions partielles des divers éléments d'un même engin. Aussi, les derniers éditeurs des écrivains grecs sur l'art militaire, H. Kœchly et W. Rüstow, ont-ils renoncé même à faire la réimpression pure et simple de ce fragment, se contentant de déclarer, après Baldi, qu'il était inintelligible (4).

(1) Voir mon *Examen de l'écrit intitulé* : LA CHIROBALISTE, etc. (Chez Gauthier-Villars.)

(2) « Ce texte en ruine, dit l'abbé Baldi, est si obscur qu'il est bien difficile d'en » induire quels pouvaient être la forme et l'usage des *camaria* et des *cambestria.* » (*Heronis Alexandrini vita, Bern. Baldo Urbinate auctore,* à la suite de l'ouvrage intitulé *Heronis Ctesibii Belopœeca; Aug. Vind.* 1616. — V. p. 71, numérotée 72 par erreur.)

(3) « L'ensemble paraît être une compilation de trois fragments appartenant à » trois opuscules d'Héron, et réunis sous un titre qui ne convient qu'au premier » fragment. » (Th. H. Martin, *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie,* dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome IV de la 1re série, 1854, p. 38.) — Voyez aussi Fabricius (éd. de Harles), t. IV, p. 236.

(4) Griechische Kriegsschriftsteller (tom. Ier, p. 199) : « deren Verständniss uns aber bis jetzt verschlossen geblieben ist, das wir folglich auch dem Publicum nicht vorlegen konnten. »

» Cette obscurité tient à plusieurs causes :

» En premier lieu, l'opuscule qui traite de la chirobaliste est peut-être plutôt un recueil de notes abrégées et de mesures prises *de visu* sur une machine déjà construite, qu'un véritable traité rédigé par l'inventeur. En effet, on sait qu'Héron (1) d'Alexandrie, disciple de Ctésibius comme il s'intitule lui-même, quoique doué personnellement d'un génie vraiment créateur, s'était rendu non moins célèbre en reproduisant et vulgarisant les découvertes de son maître, qu'en inventant des machines qui lui appartinssent en propre ; et quant à celle qui nous occupe, nous avons bien ici la description plus ou moins complète des pièces principales dont elle se compose, considérées isolément, mais rien sur la méthode nécessaire pour les assembler, rien sur la manière dont elles fonctionnent, rien enfin sur la force motrice qui doit les mettre en action et leur donner la vie.

» En second lieu, outre les difficultés que peut offrir en général un texte littéraire corrompu et plusieurs fois remanié, on en rencontre ici d'autres non moins graves qui résultent, comme nous l'avons déjà indiqué, soit des sigles numériques, soit des lettres indicatrices des figures, la plupart du temps interverties, faussées ou entièrement omises ; de plus encore, la grossièreté du dessin de ces mêmes figures, qui, en outre, deviennent à tel point différentes suivant les divers manuscrits, qu'il est souvent impossible de savoir quel objet elles ont réellement pour but de représenter.

» Quoi qu'il en soit, le titre du Traité, *De la Chirobaliste* ou *Baliste à main*, indique suffisamment une arme portative destinée avant tout à lancer des masses telles que pierres, balles ou légers boulets comparables à nos biscaïens, etc., etc., tandis que, d'un autre côté, les parties composant les planches II et IV, faisant de l'arme une sorte de *gastraphète* (2), font penser, par suite, au tir des projectiles aigus (3). Cela d'ailleurs est conforme à la signification généralisée du mot *Baliste*, telle qu'elle fut admise en particulier chez les écrivains latins (4), à des époques relativement récentes.

(1) D'après une opinion qui m'a été communiquée par MM. Ch. et Fr. Lenormant, le mot HÉRON paraîtrait avoir correspondu dans la langue égyptienne à celui d'*ingénieur* : ϵρ-ϩωn, *celui qui fait les chemins*. Dans l'obélisque d'Hermapion, Apollon est qualifié υἱὸς Ἥρωνος : ce mot serait-il l'équivalent du grec δημιουργός ?

(2) Héron, *Bélopée*, p. 126 de la collection des *Mathem. veteres*, § II de ma traduction (inédite).

(3) Ce double usage de l'arme semble attesté par la présence d'une *boucle* mobile adjointe à la pièce nommée *pittarium* (pl. II, fig. 6 et 10), dont nous parlerons en son lieu, ainsi que par un contre-poids appliqué à un levier de longueur variable qui permettait de placer la corde archère à des hauteurs diverses.

(4) Les machines de jet des anciens se divisaient en deux grandes classes, les machines *euthytones* et les machines *palintones*. Or, on peut induire des textes de Vitruve (X, 13 et 14), que les machines euthytones étaient celles que l'on nommait autrement *catapultes*, et qui étaient spécialement employées à lancer des flèches ou autres projectiles aigus, tandis que les machines palintones, désignées plus particulièrement par le mot *baliste*, servaient à projeter des pierres, balles, etc. Le mot *euthytone*, c'est-à-dire *à tendance rectiligne*, se trouve ainsi correspondre à ce que l'on nomme le *tir direct*, dont la trajectoire, très-inclinée à l'horizon et atteignant peu d'élévation, ne s'écarte pas sensiblement de la ligne droite menée entre ses extrémités, tandis que le mot *palintone*, qui fait penser au tir *à feu courbe* de l'artillerie moderne, paraît dériver de ce que, pour l'artilleur placé dans le plan de la trajectoire, le projectile semble d'abord s'élever à une certaine hauteur au-dessus de l'horizon pour redescendre ensuite par une marche *rétrograde*. Les catapultes correspondraient ainsi à nos *canons* et *obusiers*, dont le tir a spécialement pour objet

» Mais ce n'est pas tout : restait le point le plus difficile et le plus délicat, celui qui consiste à déterminer la nature de la force motrice, question que le texte laisse entièrement dans l'ombre. Seulement, l'inspection des figures conduit naturellement à reconnaître que la machine ne pouvait être simplement *névrotone*, c'est-à-dire avoir exclusivement pour force motrice celle des nerfs ou tendons des animaux, celle des intestins, des crins ou des cheveux, comme les machines plus anciennes.

» Partant de là, il fallait donc, pour ne pas sortir des limites que nous impose l'état des connaissances constatées chez les anciens, que la machine fût, au moins en partie, ou bien *aérotone*, c'est-à-dire mise en jeu par l'air comprimé, comme on peut le supposer d'après Philon (1), ou bien *chalcotone* (2), c'est-à-dire tirant sa force de ressorts métalliques.

» Cette seconde opinion paraît avoir été mise pour la première fois en avant par Meister, dès l'année 1768 (3) ; et, quoique j'eusse parfaitement connaissance de ce fait, comme l'attestait en 1854 (4) M. Th. Henri Martin (dans son excellent travail cité plus haut, en note), je balançai pendant longtemps entre l'opinion de Meister et l'hypothèse d'une machine aérotone : car je croyais voir de véritables réservoirs d'air dans les conoïdes représentés par les divers manuscrits de Paris et par l'édition de Thévenot (p. 120) ; or, tant que je n'étais pas parvenu à me rendre compte de la nature et de la fonction de ces conoïdes, je ne pouvais rien affirmer sur la force motrice de la chirobaliste.

» Cet éclaircissement, que les manuscrits de Paris ne pouvaient me donner, je l'ai d'abord reçu de Vienne. M. le conseiller aulique baron de Münch-Bellinghausen, à qui je me fais un devoir d'en témoigner ici ma reconnaissance, a eu l'obligeance de faire collationner pour moi le ms. 140 (110 de Lambécius) de la Bibliothèque impériale de Vienne, et de m'envoyer, en même temps, les calques des figures de la chirobaliste, telles qu'on les trouve dans ce manuscrit (5). Ici, plus de doute sur le véritable caractère et la nature essentielle des conoïdes : les calques cités, que je reproduis dans ma première planche, en représentent clairement la charpente comme formée de feuilles métalliques repliées en manière de cônes

de *percer* ou de *renverser* le but, tandis que les balistes pourraient être assimilées aux *mortiers*, dont le *tir* a pour effet d'*écraser* ou d'*enfoncer*. Je remarque toutefois que le mot *baliste*, plus simple que le mot *catapulte*, paraît avoir fini par absorber les deux sens. Végèce n'emploie jamais la seconde expression.

(1) *Mathem. vet.*, p. 77.

(2) *Ibid.*, p. 67 et suiv.

(3) « Æneis laminis deinceps *ferreæ* successisse videntur. Saltim in difficillima illa, corruptissima et cimmeriis tenebris involuta *Cheiroballistræ* descriptione, quam Heroni debemus, *Siderotonum* aliquod organum, Chalcotono non absimile, latere videtur. Occurrunt enim in illo ferreæ laminæ quatuor, ut in hoc æneæ, et vocantur καμβέστρια, non a campo quidem, quod interpreti placuit, quasi tota Ballistra campestris dicta fuerit, fortasse ut a montanis, aut navalibus, distingueretur, sed a *curvatura* sua. » — *Alb. Lud. Frid. Meisteri de catapulta polybola commentatio;* Gotting. 1768, in-4° (p. 49).

(4) « M. Vincent m'a communiqué, dit (p. 39) ce consciencieux auteur, une in-» terprétation assez plausible de Meister, d'après laquelle le mot καμβέστρια étant » dérivé de κάμπτειν, les καμβέστρια, ainsi nommés *a curvatura sua*, seraient ana-» logues aux χαλκότονοι décrits par Philon de Byzance, p. 67-73 de Thévenot. En » outre, Meister paraît vouloir que les καμβέστρια aient fait partie de la χειροβαλίστρα. » (Voy. Meister, *loc. laud.*)

(5) Voir ma planche I. — La grande variété de figure que les manuscrits attribuent à ces conoïdes, ainsi qu'aux cylindres dont il sera question ci-après, me paraît être une preuve du grand usage que l'on a dû faire de l'arme qui nous occupe.

tronqués, suivant l'axe desquels se meuvent des broches signalées dans le texte, broches terminées d'un côté par des crochets destinés évidemment à retenir la corde archère, et de l'autre par des anneaux qui, embrassant les conoïdes, peuvent glisser à frottement sur leur surface extérieure en les comprimant plus ou moins. Dès lors, il devient évident que les bourses de cuir représentées dans les manuscrits et dans l'édition de Paris ne jouaient qu'un rôle secondaire, celui de garnir d'un coussin flexible et élastique la partie des conoïdes qu'elles enveloppaient, afin d'obvier à la détérioration que pouvait occasionner leur frottement direct contre les ressorts. Mais en même temps, le conoïde lui-même acquérait un rôle plus important par l'adjonction d'un poids additionnel qui, par sa distance variable au milieu de l'arme, permettait de hausser ou baisser à volonté la corde archère, de manière à la placer toujours en face du centre de gravité du projectile.

» Ce n'est donc pas sans de longues méditations sur ces conoïdes, sur les cylindres munis de clavettes à crochet, sur les broches mobiles dans l'intérieur des bras, sur l'analogie évidente de notre arme avec celles de la colonne Trajane, etc., que mon opinion put se trouver fixée : en conséquence donc, au moins suivant moi, la machine avait pour force motrice un simple, mais puissant, rudiment de l'écheveau de nerfs des anciennes machines névrotones, un simple filet pour ainsi dire, qui, par son exiguïté, se trouvait soustrait aux graves inconvénients signalés par Philon, et d'où résulta l'abandon de ces anciennes machines. Mais, en même temps, cet élément névrotone se trouvait renforcé par l'élément chalcotone, c'est-à-dire par des ressorts métalliques qui en assuraient et en multipliaient la puissance.

» D'autres parties de l'appareil figurent parmi les dessins ; mais, soit par suite de lacune ou d'altération, soit parce que ces parties n'auraient été que postérieurement employées, le texte n'en fait aucune mention ou les indique à peine : telle est la boucle dont j'ai signalé plus haut l'existence (1). C'est aussi après y avoir longtemps réfléchi, que j'ai pu y reconnaître un moyen de fixer la position de la corde archère avant la détente, à l'aide du contre-poids dont j'ai parlé plus haut, de manière qu'elle pût constamment frapper le projectile à la hauteur de son centre de gravité, soit que ce projectile fût une mince flèche ou une balle plus ou moins grosse.

» Ailleurs encore, ce sont des portions de figures dont la signification semble tout d'abord inexplicable : tels sont en premier lieu les arcs-boutants circulaires paraissant avoir pour but d'assurer la fixité du canon sur l'échelette (planches III, fig. 9 ; et IV, fig. 2) et de parer à la torsion des pièces de celle-ci. Tels sont encore les appuis ou contre-gardes en forme de T (pl. III, fig. 8) ayant pour objet de maintenir les ressorts dans une position normale en les empêchant de se porter capricieusement en avant ou en arrière.

» Enfin, j'ai à parler de la légende alphabétique des figures, légende qui manque à la plupart des manuscrits, et qui est déplorablement altérée dans les renvois du texte : sans compter que l'on peut trouver soit plusieurs pièces affectées simultanément des mêmes lettres, comme il arrive dans le deuxième paragraphe, soit la légende des figures confondue pêle-mêle avec les cotes numérales d'exécution, ce qui a plus ou moins lieu dans tous les paragraphes. Il faut avoir, comme moi (que l'on m'excuse de le dire), passé de longs mois, même des années, sur ce travail

(1) Ci-dessus, note 7 (3 de la page 66).

ingrat, pour en apprécier toute la difficulté ; et quiconque a pu se vanter de n'y avoir vu qu'un « travail facile » après l'avoir trouvé tout fait, celui-là, dis-je, a donné la mesure de sa compétence et de son autorité dans la matière.

» Quoi qu'il en soit, il fallait démêler tous ces éléments hétérogènes; et voici, quant aux légendes, ce qu'ont pu remarquer les érudits qui se sont occupés sérieusement de l'étude des mathématiciens grecs, manuscrits ou imprimés. D'abord, les lettres successivement employées pour la définition et l'explication des figures sont prises depuis α jusqu'à ω et dans leur ordre alphabétique (sauf l'*iòta* que l'on évite toujours à cause de la facilité de son oblitération). Ensuite, si les lettres d'un premier alphabet ne suffisent pas pour désigner tous les points notables, on y supplée par l'adjonction des épisèmes ϛ, ϟ, ϡ, notamment du ϛ que l'on place, soit après l'*ôméga* s'il est seul, soit entre ε et ζ, c'est-à-dire à son rang de sigle numérique : car les nombres

1 2 3 4 5 6 7 8 9

sont respectivement représentés par

α β γ δ ε ϛ ζ η θ.

Si cette addition des épisèmes est suffisante, on poursuit en employant les sigles numériques qui représentent les *mille*, c'est-à-dire

͵α ͵β ͵γ ͵δ ͵ε ͵ϛ ͵ζ ͵η ͵θ

identiques aux caractères des unités simples, à cela près qu'on ajoute, non point comme le dit Delambre (1), un *iòta souscrit*, mais à la gauche, une longue *virgule latérale*, ἐκ πλαγίου σύρμα. On eût pu continuer ainsi en affectant de cette même virgule latérale les sigles des dizaines et des centaines; mais tel n'était point l'usage : à partir de *dix-mille*, on employait le caractère μ (initiale de μυριάς signifiant *myriade*) ou la syllabe Mυ, en écrivant au-dessus les lettres de l'alphabet, α, β, γ,..... Ce sont ces lettres qui désignent le nombre des myriades quand il s'agit de représenter des valeurs numériques, comme on peut le vérifier, soit dans le commentaire de Porphyre sur les *Harmoniques* de Ptolémée, soit au deuxième livre de Pappus, l'un et l'autre publiés par Wallis, ou mieux encore, dans le commentaire d'Eutocius sur les écrits d'Archimède (2).

» Mais ce n'est point sous le rapport des valeurs numériques que nous

(1) *De l'Arithmétique des Grecs*, au commencement du tome II de l'*Histoire de l'Astronomie ancienne*. — Comparez la traduction allemande avec des éclaircissements, par J.-G.-J. Hoffmann, Mayence, 1817.

(2) Voir notamment le programme du Gymnase de Herford pour 1854. — Au reste, je renvoie *à Eutocius plutôt qu'à Porphyre ou à Pappus*, parce que ces derniers auteurs placent la lettre indicatrice du nombre des myriades, non au-dessus du caractère M, mais à côté. — Voyez aussi Joach. Camerar. : *De Græcis Latinisque numerorum notis* (1556) ; Sam. Tennulii *Notæ in Arithm. Nicomachi*; Cantzler : *De Græcorum arithmetica* (Gryphisvald., 1831); Moritz Cantor, *Mathematische Beiträge* (Halle, 1864); et Th. Henri Martin, *Examen* de l'ouvrage précédent (Rome, 1864).

considérons ici ce système de sigles ; nous n'avons à y voir en ce moment qu'un supplément aux signes alphabétiques employés dans la description des figures, supplément qui devient nécessaire lorsqu'on opère sur des figures un peu compliquées, comme le sont ici celles du § III (pl. III) ; ou, dans le traité de la *Dioptre* (1), celle du problème de la *mesure d'un champ* ; ou bien encore, dans le traité des *Pneumatiques* (*Math. vet.*, p. 227), la figure de l'*orgue hydraulique*.

» Telle est donc cette notation que l'on a pu traiter de *bizarre*, d'*incroyable!* Et telle est, avec ses preuves, ma réponse à un défi plus incroyable encore : cette réponse me dispense de me baisser pour en relever d'autres.

» Quant à la correspondance à établir entre les sigles grecques et les caractères français, elle est nécessairement arbitraire pour une partie plus ou moins notable : car certains caractères grecs n'ont point d'analogues dans l'alphabet français, de même que certains caractères français n'ont point d'analogues dans l'alphabet grec ; et, pour les caractères assimilables des deux alphabets, ils n'y occupent point le même rang. Ainsi Wallis, dans son édition de Ptolémée, avait adopté un certain mode de correspondance, j'en ai adopté un autre dans le traité de la Dioptre ; et un troisième traducteur, à moins d'avoir un parti pris d'avance de suivre l'une de ces deux marches, s'écartera certainement de l'une et de l'autre, au moins pour une portion (2). Quoi qu'il en soit, voici mon tableau de correspondance, toujours le même (3), que je place ici pour n'avoir pas besoin de donner de doubles figures. Au moyen de ce tableau, l'on pourra rétablir sur mes planches, pour chaque lettre française, celle qui lui correspond dans les manuscrits grecs.

A	B	Γ	Δ	E	ς	Z	H	Θ
A	B	G	D	E	J	Z	H	C
I	K	Λ	M	N	Ξ	O	Π	ϟ
I	K	L	M	N	X	O	P	W
P	Σ	T	Υ	Φ	X	Ψ	Ω	ϡ
R	S	T	U	F	Q	Y	V	&
͵A	͵B	͵Γ	͵Δ	͵E	͵ς	͵Z	͵H	͵Θ
A′	B′	G′	D′	E′	J′	Z′	H′	C′
α	β	γ	δ					
M	M	M	M	. . . .				
a	*b*	*g*	*d*	. . . .				

» J'aurais été heureux, en terminant cet aperçu, de n'avoir plus qu'à

(1) *Notices et extraits des manusc.*, *etc.*, t. XIX. 2e partie, § XXIII, p. 404.

(2) S'il n'y avait, comme on l'a prétendu, qu'une seule manière de *transcrire* les caractères grecs γ, ζ, η, θ..., comment se fait-il que Wallis remplace par un C la lettre γ que d'autres remplacent par un G? que Wallis écrive F, G, H..., au lieu de ζ, η, θ, tandis que d'autres écrivent Z, H, C...? Et, cela étant, comment peut-on soutenir qu'il n'y a pas d'autre transcription possible que cette dernière?... C'est donc un véritable plagiat que j'ai dévoilé : seulement, à une exagération apparente on a répondu par une absurdité. (Voir l'*Examen* cité, p. 9.)

(3) Seulement, je remplace A'', B'', G''... par les petites lettres *a*, *b*, *g*.... — Le lettres *a'*, *b'*, *c'*... seront employées exclusivement dans le commentaire.

rendre, auprès du public compétent, une complète justice aux divers collaborateurs qui m'ont secondé, soit de leur main, soit des lumières de leur expérience pratique, comme je déclare de nouveau l'avoir fait auprès de Sa Majesté. Mais, malheureusement, je me trouve obligé d'opérer ici une contremarche pour défendre mes droits contre des prétentions inadmissibles. On me permettra donc d'affirmer une fois de plus les faits suivants dont personne n'est en droit de contester l'exactitude.

» 1° Que j'ai le premier et de ma propre initiative entrepris la synthèse de la chirobaliste, dont les diverses parties avaient jusqu'à ce jour passé pour des appareils distincts (1);

» 2° Que j'ai le premier, autant qu'il paraît possible de le faire en raison de l'état des documents qui nous sont parvenus sur la matière, rétabli le texte de l'important ouvrage d'Héron d'Alexandrie qui contient la description de cet engin, texte gravement altéré et morcelé dans un grand nombre de passages; que j'en ai formulé avant tout autre une traduction française; qu'un aperçu de ce travail a été, sous le titre d'*Essai*, remis entre les mains de l'Empereur, et pendant ce temps, par un abus de confiance inqualifiable, livré prématurément à la publicité, au mépris de tout droit, de tout respect;

» 3° Qu'après Meister, qui le premier a reconnu dans cette machine la présence de ressorts métalliques, j'ai personnellement achevé d'en déterminer la nature caractéristique, notamment en établissant la direction convergente des bras et l'*absence de tous pivots*, et en signalant l'analogie que présente ce même engin avec ceux dont on voit des représentations, soit sur la colonne Trajane, soit à la suite de l'ouvrage intitulé *Notitia imperii*.

» Je dois dire en terminant que le texte grec, tel qu'on le lit dans les *Mathematici veteres* et l'édition de Baldi, a été collationné, d'après dix manuscrits de la Bibliothèque impériale de France, par M. Ch. Em. Ruelle qui m'a fourni à ce sujet les éléments de la Notice qui fait suite à la présente Introduction.

» A ces manuscrits il faut ajouter, non-seulement celui de la Bibliothèque impériale de Vienne n° 140, dont j'ai parlé plus haut, mais un précieux manuscrit provenant de feu Minoïde Mynas, dont Sa Majesté l'Empereur a daigné faire l'acquisition pour en doter la Bibliothèque impériale, et sur lequel, comme je l'expliquerai ailleurs, celui de Vienne a été copié. Si la découverte de ce manuscrit a causé un retard de plusieurs années dans la publication de mon travail, de son intervention est résulté un immense avantage qui a fait plus que compenser ce retard. En effet, ce document m'a fait reconnaître une erreur capitale de copie qui existe dans tous les manuscrits (excepté toutefois celui de Vienne, où par malheur la cause de l'erreur se trouve entièrement dissimulée par la forme particulière que le copiste y donne à la fraction 1/2); et cette faute, en portant presque au double de sa véritable valeur les dimensions des ressorts essentiels nommés *cambestria*, s'opposait à ce qu'on pût jamais parvenir à une restitution raisonnable du curieux engin de guerre dont il s'agit ici (2).

» Maintenant, je crois avoir tiré de ces documents tout le parti qu'il était possible d'en tirer, et il y a peu d'espérance à concevoir de nouvelles découvertes; d'ailleurs, j'ai la conviction qu'elles n'apporteraient aux résultats désormais acquis aucun changement essentiel.

(1) Mes premières idées à ce sujet ont été communiquées dès le 12 mars 1861 à M. le général Favé.

(2) K = 20 au lieu de I < = 10 1/2.

» Le lecteur voudra bien remarquer que je n'ai considéré du problème que la partie géométrique et cinématique ; quant au point de vue physique et dynamique, je ne m'en suis pas occupé. Les anciens possédaient certainement des connaissances que nous leur dénierions à tort par cela seul que nous les avons nous-mêmes trouvées, ou plutôt retrouvées, à des époques récentes : telle est celle de la trempe de l'acier, constatée chez les Ibères et les Celtes dès une haute antiquité (1) ; tel est encore l'usage du bronze battu à froid, comme métal élastique propre à construire des ressorts (2); est-il nécessaire de citer celui de la corde de boyau déjà si clairement énoncé par Homère (3) ?

» Pour les éclaircissements de cette nature, comme pour les modifications et perfectionnements de détail dont est nécessairement susceptible encore la machine telle que je l'ai comprise et décrite, ce n'est pas de moi qu'il faut les attendre ; mais j'ai la satisfaction de pouvoir annoncer que M. le capitaine A. Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur, qui dirige avec autant de savoir que de zèle l'atelier d'études que Sa Majesté a établi au haras de Meudon, a bien voulu se charger de faire les expériences nécessaires pour arriver à la complète restitution de la Chirobaliste.

» Je ne terminerai point sans témoigner aussi toute ma reconnaissance à mon ami et parent, M. le lieutenant-colonel Demarest, pour le concours dévoué que, malgré les exigences de son service, il a trouvé moyen de me prêter dans une conjoncture difficile.

» En résumé, le travail que je publie aujourd'hui est loin d'être parfait; je ne puis me le dissimuler : les interruptions forcées qu'il a dû subir par l'effet des diverses circonstances que j'ai signalées précédemment, ont pu ne pas contribuer toutes à l'améliorer. Toutefois, les personnes qui pourront le comparer avec l'ébauche qui en a été publiée sans mon aveu, et sur laquelle on n'a pas craint d'inscrire mon nom, seront à même de juger si je n'ai pour moi, comme on a osé le soutenir, que la raison du plus fort ; elles feront justice de prétentions aussi injustes qu'insensées, et sauront à quoi s'en tenir sur cet appel au jugement de Salomon si audacieusement réclamé... : jugement qui ne s'est pas fait attendre. »

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le *Curriculum vitæ* de M. Gerhard, l'un de ses associés étrangers, publié dans le nº 202 de l'*Archäologischer Anzeiger* de Berlin (oct. 1865), à l'occasion du *jubilé* célébré pour le 50e anniversaire du doctorat de l'illustre archéologue. « Cette belle carrière scientifique, ajoute M. le Secrétaire perpétuel, se confond pour ainsi dire sur tous les points avec les immenses progrès accomplis durant cette période par l'archéologie en général et plus particulièrement avec ceux de l'archéologie classique qui doit tant à M. Gerhard dans ses branches principales. La lettre qui accompagne cet envoi, qu'il a fallu solliciter de sa modestie égale à son savoir, sera communiquée à l'Académie, dans la prochaine séance, avec l'Extrait des comptes-rendus mensuels de l'Académie de Berlin qui y est joint et qui contient un mémoire lu

(1) Cf. Philon, *Vet. Mathem.*, p. 70.
(2) *Id. Ibid.*
(3) Odyssée, Chant XXI, v. 406.

pour l'auteur, par M. Haupt, le 21 décembre 1865, sur un *Miroir étrusque*, représentant la délivrance d'Hélène, la navigation d'Hercule et la déesse de lumière Eos. »

Séance du mercredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Pas de correspondance officielle.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, comme il l'avait annoncé dans la dernière séance, communique à l'Académie un extrait de la lettre de M. GERHARD relative au double envoi déjà présenté.

« L'article, dit M. GERHARD, qui fait partie du n° 202 de *l'Arch. Anzeiger*, et que, pour être plus court, j'ai qualifié de mon *Curriculum vitæ*, est tellement dépourvu de toute prétention, tellement simple, que je n'avais pas songé à en faire hommage à l'Académie, quoique je me sois toujours fait un devoir de lui offrir mes travaux et jusqu'à mes opuscules les plus difficiles à trouver. Mais, puisque vous avez jugé cet écrit même digne d'être déposé dans la Bibliothèque de l'Institut, veuillez du moins, sur l'exemplaire que je vous adresse à cet effet, en indiquer de votre main le caractère et l'intention. — Je joins à ma lettre et à cet envoi une nouveauté : c'est la description d'un miroir étrusque qui pourra intéresser l'Académie, miroir représentant Hélène poursuivie par Ménélas et cherchant son salut aux pieds du Palladium. Un peu plus tard, je vous enverrai le compte-rendu annuel des découvertes archéologiques que j'ai pu rédiger encore pour l'année 1865, non sans le désir et l'espoir de pouvoir transmettre à un plus jeune que moi le fardeau de ce travail d'une grande utilité, mais trop lourd pour mes forces actuelles. »

M. WADDINGTON termine la seconde lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide* (1).

M. DE WITTE cède son tour de parole à M. Des Vergers, qui continue et termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan*.

(1) Voy. en l'analyse ci-dessus, p. 20.

ANALYSE.

« L'auteur rappelle tout d'abord que le règne de Trajan, l'un des plus glorieux pour l'histoire de l'empire romain, est malheureusement l'un des moins étudiés et des plus obscurs. Par une singulière fatalité, cette grande époque n'a pas conservé ses annales. Tacite, après avoir flétri de sa plume les Tibère et les Néron, voulait consoler sa vieillesse en racontant les actes réparateurs du prince sous lequel il vécut; mais il n'a pas accompli son projet. Suétone termine à Domitien les vies qu'il nous a laissées des douze Césars, et les biographes sans critique qui ont continué l'*histoire auguste* ne la commencent qu'à celle d'Adrien. Il est vrai que Pline le Jeune a fait un panégyrique de Trajan : ce serait, en faisant la part de l'éloge officiel, un précieux document, s'il ne datait de la seconde année de l'avénement du prince, au moment où les grandeurs de son règne n'étaient encore que des espérances. Aussi n'avons-nous que l'abrégé de Dion Cassius par Xiphilin, quelques phrases d'auteurs postérieurs, puis des médailles, des monuments, des inscriptions dont l'interprétation nous aide chaque jour à corriger les inexactitudes d'une chronologie souvent contestée et toujours contestable.

» Espagnol de naissance, Trajan est le premier souverain d'origine provinciale qui soit parvenu à l'empire. Son père servit avec gloire, sous Néron, pendant la guerre judaïque où il mérita comme récompense de son courage les ornements du triomphe et les faisceaux consulaires. Ce consulat substitué n'ayant pas laissé de traces dans les monuments, la date en demeure incertaine; cependant nous ne saurions la rapporter qu'aux premières années du règne de Vespasien. Nous apprenons en effet par Flavius Josèphe que le père de Trajan commandait, comme légat la Xe légion en Judée et qu'il fit à la tête de ce corps le siége de Jaffa. Plus tard les médailles nous le montrent gouverneur de la Syrie, et deux inscriptions grecques prouvent qu'en l'an de Rome 832 (de J.-C. 79), il était proconsul d'Asie. Or nous savons que cette fonction ne pouvait être remplie vers cette époque que huit ou dix ans après l'exercice de la première magistrature curule. Il est donc probable que c'est en 823 ou 824 (de J.-C. 70 ou 71) que l'empereur Vespasien récompensa ainsi le lieutenant dont il avait apprécié les services. Nous avons en effet la preuve que, dès 823, le père de Trajan avait quitté le commandement de la Xe légion dans lequel il avait été remplacé par Larcius Lepidus. Quant à ce fils, dont la destinée devait être si glorieuse et qui était né à Italica, en Espagne, le 18 septembre de l'an 53 de notre ère (de Rome 806), il apprit la guerre en la faisant pendant dix années comme tribun militaire. On ne saurait préciser l'époque où il exerça la préture : tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il avait rempli cette charge antérieurement à l'an 86 de notre ère, puisqu'un passage de Spartien nous apprend dans la vie d'Adrien, que ce prince, né à Rome en 76 (de Rome 829), perdit son père à l'âge de dix ans (de J.-C. 86) et qu'on lui donna pour tuteur son cousin Ulpius Trajanus *qui avait déjà été préteur*. Trajan a été consul ordinaire en l'an 91 de notre ère, sous le règne de Domitien, et il eut pour collègue M. Acilius Glabrio. Il eut ensuite le commandement d'une des deux provinces qui formaient la Germanie, non pas la Germanie inférieure, comme on l'a pensé jusqu'à présent, mais la Germanie supérieure. C'est là que le choix de Nerva, qui l'adopta vers la fin d'octobre de l'année 97 (de Rome 850), vint l'appeler à partager le trône pour bientôt l'occuper seul.

» Nerva mourut le 27 janvier 98 (de Rome 851) et Trajan se trouvait à Cologne dans la basse Germanie, lorsqu'il apprit la nouvelle de cette mort imprévue. L'auteur du mémoire fait observer que c'est sur ce fait rapporté par Eutrope et par Aurelius Victor qu'on s'est fondé uniquement pour assigner au nouveau César la légation de la Germanie inférieure. Or, une pareille conséquence, bien qu'acceptée par tous les historiens et par d'illustres archéologues, ne paraît pas ressortir de l'assertion des deux chroniqueurs. En effet, il n'est nullement probable, ainsi que l'a fait observer M. Henzen dans un récent travail épigraphique, que Trajan, au jour de son adoption, ait conservé la simple légation que lui avait assignée Domitien. Il est bien plutôt à croire qu'une fois revêtu par le choix de Nerva de la dignité de César il prit, comme l'avait eue Germanicus avant lui, l'administration générale de toute cette partie de l'empire. Nous connaissons peu, il est vrai, tout ce qui concerne la guerre germanique à cette époque; cependant les monuments suppléent jusqu'à un certain point au silence de l'histoire : par eux on apprend que, vers la fin du règne de Domitien, la Germanie supérieure était le siége d'une guerre contre les Suèves. La base d'une statue contenant le *cursus honorum* d'un certain Q. Attius Priscus, tribun de la 1re légion adjutrix, le cite comme ayant obtenu dans cette guerre, BELLO SVEBICO, des récompenses militaires sous l'empereur Nerva, et cette légion était cantonnée dans la haute Germanie. C'était donc sur cette partie des frontières du Rhin qu'on se battait alors, et la menace d'une rupture de la part des Suèves avait pu motiver le choix qu'avait fait Domitien d'un soldat éprouvé pour administrer cette province. Un argument encore plus décisif, d'après l'auteur du mémoire, pour attribuer de préférence à Trajan la légation de la Germanie supérieure, est le passage de Spartien constatant que, lors de son adoption, Adrien, son proche parent, fut député par l'armée de Mésie où il se trouvait alors pour aller dans la haute Germanie porter des félicitations au nouveau César : *Trajano a Nerva adoptato, ad gratulationem exercitus missus*, in Germaniam superiorem *translatus est*. Trajan, au moment où le choix de Nerva se fixa sur lui, alors qu'il n'était encore que légat, ne pouvait se trouver que dans la province dont il avait le commandement, et l'assertion de Spartien semble prouver que cette province, contrairement à l'opinion reçue, était la Germanie supérieure. Une fois associé à l'empire, Trajan devait également ses soins aux deux provinces où le retenait l'intérêt de l'Etat, et des troubles chez les Bructères, qui éclatèrent vers cette époque, avaient dû l'appeler dans la basse Germanie, où vint le surprendre la nouvelle de la mort de son père adoptif.

» Quand Nerva mourut, ce fut encore Adrien qui, de la haute Germanie où il était resté en quittant la Mésie, vint annoncer à Trajan, alors à Cologne, qu'il était désormais seul chef de l'empire. Dès le début du nouveau règne, l'auteur du mémoire pense qu'il y a lieu de rectifier une date très-importante dont l'inexactitude, bien que signalée depuis 1843 par Borghesi, a été une cause de perturbation pour les historiens les plus récents de l'empire romain. Nerva en adoptant Trajan l'avait investi de la puissance tribunitienne : or, on sait que le nombre des puissances tribunitiennes, dont la durée ne pouvait dépasser un an et qu'on renouvelait par conséquent chaque année à la même époque, détermine l'ordre chronologique de chacun des règnes de l'empire en indiquant sur les monuments, inscriptions ou médailles, la quantité d'années écoulées depuis l'avénement du prince. On a donc cru longtemps que la seconde puissance tribunitienne de Trajan devait dater du jour anniversaire où il l'avait

reçue pour la première fois, c'est-à-dire de la fin d'octobre de l'année 98 (de Rome 851), pour s'accroître ainsi d'une unité au même jour jusqu'à la fin de son règne. Un seul exemple, bien qu'il doive anticiper momentanément sur l'ordre des faits, suffira, d'après l'auteur, pour démontrer combien cette fausse croyance a pu créer de difficultés dans l'interprétation et la date des événements rapportés par les chroniqueurs.

» La conquête de l'Arménie et de la Mésopotamie est un des grands actes militaires qui signalèrent le règne de Trajan, et plusieurs fois il en est question, bien qu'en termes très-vagues, dans les historiens ou sur les monuments. Or, il y a toujours eu un grand dissentiment sur l'année dans laquelle s'accomplit cette conquête. Eckhel, ainsi que l'a fait observer M. Borghesi, a été le dernier à discuter longuement cette question épineuse. Il avait remarqué, avec l'esprit d'ingénieuse investigation qui caractérise ses recherches, que, dans l'inscription de la colonne trajane, l'empereur joignait encore à la mention de la dix-septième puissance tribunitienne celle de la sixième salutation impératoriale dont il fut acclamé à l'occasion du succès de ses armées en Arabie, vers l'époque à peu près où se terminait la seconde guerre dacique, tandis que la septième salutation qu'il obtint pour la conquête de l'Arménie se trouvait jointe à la mention du dix-huitième tribunat sur l'arc de triomphe élevé au prince dans la ville de Bénévent. Il vit encore que les médailles frappées en l'honneur des victoires de la guerre d'Orient et qui portent pour légende ARMENIA·ET·MESOPOTAMIA·IN·POTESTATEM·P.R. REDACTAE, donnaient à ce prince le titre d'OPTIMVS qui ne lui fut accordé, comme Eckhel lui-même l'a prouvé, que pendant le cours de sa dix-huitième puissance tribunitienne. Il devenait dès lors évident que c'était dans l'année où Trajan avait renouvelé son titre de tribun pour la dix-huitième fois qu'il avait réduit l'Arménie et la Mésopotamie au rang de province romaine. Restait à déterminer à quelle année de la fondation de Rome correspondait cette époque désormais fixée, et le savant numismate allemand plaçant, selon l'usage, le second renouvellement du tribunat impérial à l'année révolue depuis le jour où Trajan en avait été investi pour la première fois lors de son adoption, et, suivant ainsi son calcul, supposa que le dix-huitième anniversaire devait commencer à la fin d'octobre 867 (de J.-C. 114) pour continuer jusqu'au retour du même quantième de l'année suivante. L'auteur du mémoire démontre, à l'aide de dates parvenues d'autre part à notre connaissance, comment cette supposition fondée sur l'observation des coutumes suivies jusqu'alors par la chancellerie impériale se trouve en désaccord avec les faits résultant de la lecture des chroniques ou des médailles; de telle sorte que d'excellents esprits ont essayé en vain d'expliquer des contradictions dont on ne savait comment se rendre compte. L'erreur résultait de la fausse date qu'on donnait à la seconde puissance tribunitienne de Trajan en accordant à la première la durée d'une année entière. La découverte successive de deux diplômes militaires datés du quantième du mois et du chiffre du tribunat de l'empereur ont enfin permis de reconnaître dans la date de ce tribunat une anomalie qu'on n'avait pas prévue, et de rétablir la concordance entre des témoignages également dignes de foi. Ces deux diplômes sont datés l'un du 19 janvier, portant encore le chiffre de la puissance tribunitienne de l'année précédente, l'autre du 17 février et faisant connaître qu'à ce jour le changement était accompli. Il devenait donc évident que la substitution d'un chiffre à l'autre avait dû s'opérer, non pas au mois d'octobre, mais dans l'intervalle qui existe entre le 19 janvier et la seconde moitié de février. Or, quel moment se montrait plus favorable pour cette solennité que le 27 janvier, c'est-à-dire le jour

où la mort de Nerva vint donner l'empire à son fils adoptif? Il faut seulement admettre que Trajan n'ait compté sa première puissance tribunitienne que pendant trois mois, c'est-à-dire de la fin d'octobre 850 au 27 janvier 851. C'est ce qui eut lieu évidemment, et cette simple correction aplanit les difficultés chronologiques que présentait l'expédition du prince en Orient lorsqu'on voulait faire concorder les monuments avec le récit des chroniqueurs. On voit également disparaître les autres difficultés non moins graves qu'Eckhel trouvait à admettre la XXIe puissance tribunitienne de Trajan attestée toutefois par deux inscriptions authentiques. En effet, selon le système du docte numismate, l'empereur étant mort dans les premiers jours d'août de 870 (de J.-C. 117) n'aurait pas pu compter encore son vingt et unième tribunat, puisque, l'année pendant laquelle il devait exercer le vingtième, n'aurait pas été accomplie.

» Après avoir ainsi rétabli, d'après les nouvelles découvertes de l'érudition, la base d'une chronologie jusqu'à présent toute litigieuse, l'auteur suit Trajan à Rome. Ce prince, toutefois, n'y rentra qu'après avoir assuré les frontières du Rhin où il laissa un chef habile, Vestricius Spurinna. Pline nous apprend que les succès de ce légat de la Germanie inférieure, qui avait rétabli le roi des Bructères dans ses Etats, lui méritèrent une statue triomphale votée par le sénat sur la demande de l'empereur. L'auteur cherche à déterminer l'époque de ce soulèvement des Bructères que l'on pourrait peut-être considérer comme l'une des causes du séjour de Trajan dans la basse Germanie lors de son avénement, supposition favorisée par les indications chronologiques que donne la correspondance de Pline et par la place qu'y occupe la lettre où il fait mention des honneurs rendus à Spurinna.

» M. Des Vergers discute ensuite les actes principaux de Trajan pendant les trois premières années de son règne, puis il fixe vers l'année 101 de notre ère (de Rome 854) la première expédition du prince contre les Daces. A l'aide de textes épigraphiques il recompose en partie l'armée du conquérant, groupant autour de sa personne les généraux qui combattaient sous ses ordres et qui partageaient avec lui la gloire de cette longue expédition. Les deux provinces limitrophes de la Dacie étaient la Pannonie et la Mésie : c'est de là que l'armée romaine pénétra chez les Daces. Or, on sait aujourd'hui quels étaient alors les légats de ces deux provinces. La Mésie inférieure était gouvernée par Manius Laberius Maximus, dont Dion signale les exploits dans son récit de la guerre dacique, en ne le nommant toutefois que Maximus, ce qui l'a fait confondre à tort jusqu'à présent avec le Lucius Maximus, qui, d'après Dion, réprima la révolte de Lucius Antoninus Saturninus, gouverneur de la haute Germanie sous le règne de Domitien. Quant à la Pannonie, elle était sous les ordres de Q. Glitius Agricola, dont plusieurs inscriptions conservées à Turin, sa patrie, nous permettent de reconstituer la carrière brillante dans les armes et la politique. Parmi ces monuments épigraphiques il en est un qui se trouvait gravé sur la base d'une statue votée à Glitius Agricola par une ville grecque dont il était patron et dont le nom manque à l'inscription (Bœckh, C. I. G., 6732). Mgr Cavedoni a supposé que cette ville devait être Andros. En effet les habitants d'Andros dédièrent plusieurs inscriptions, sous le règne de Néron, à un P. Glitius Agricola, probablement père de Quintus, condamné à l'exil comme complice de la conjuration de Pison, et qui, s'étant retiré dans l'île d'Andros, se sera montré assez généreux envers les habitants pour mériter de leur part des témoignages de reconnaissance, parmi lesquels il semble naturel de compter celui qui les fit choisir comme patron à Rome le fils de leur bienfaiteur.

Sa conjecture semble d'autant plus probable que Q. Glitius Agricola s'intitule, dans ses inscriptions, fils de Publius et qu'il était questeur sous Vespasien, dont le zèle fut grand à dédommager, dans leurs personnes ou leurs enfants, les victimes de la tyrannie de Néron. Après la questure, Agricola avait été nommé édile, ensuite préteur, puis légat de la VIe légion sous Domitien. Il devint, sous Nerva, légat propréteur de la province de Belgique pour arriver au consulat qui lui permit d'obtenir de Trajan la légation consulaire de la Pannonie. Un autre général, qui a laissé une grande réputation acquise en partie dans les guerres daciques, était l'Africain Lusius Quietus, commandant de la cavalerie numide, dont les rapides évolutions durent rendre de grands services à Trajan dans les plaines du bas Danube. Licinius Sura, compagnon fidèle du prince dont il avait favorisé l'adoption, ne le quittait pas et lui servait de secrétaire. Le parent de Trajan qui devint son successeur, Adrien, accompagnait aussi l'empereur en qualité d'aide de camp, *comes expeditionis Dacicæ*, et l'auteur signale à ce sujet le récent travail de M. Friedländer (*Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, etc.), qui a fait ressortir de l'examen des inscriptions la différence à établir entre les *comites imperatorum*, membres du conseil privé, et les *comites* pour une expédition déterminée, charge temporaire qui attachait le titulaire à l'état-major du prince. M. Des Vergers discute ensuite le nom de quelques chefs de corps dont l'intervention dans les guerres daciques est plus ou moins prouvée par les monuments lapidaires. Ce sont également des textes épigraphiques qui peuvent déterminer la composition de l'armée réunie sous ces officiers généraux et permettre d'en désigner en partie les légions ou les corps auxiliaires.

» Si à la recherche des noms des généraux et à la désignation de quelques-uns des corps d'armée on joint l'étude topographique du théâtre de la guerre, si on suit, à l'aide des reliefs du terrain, du cours des fleuves, de la direction des vallées, la marche probable de l'empereur à travers les vastes contrées qu'il dut parcourir, on fait revivre les récits perdus, et les belles sculptures de la colonne trajane reprennent à nos yeux leur valeur historique : c'est ce qu'entreprend l'auteur du mémoire. Depuis l'arrivée de Trajan dans les provinces danubiennes, il le suit jusqu'à l'entrée des légions dans la vallée du Maros où elles pénètrent par le défilé des Portes de fer. Parvenue jusque-là, l'armée tout entière menaçait Sarmizegethusa, la capitale de Décébale représentée aujourd'hui par le village de Varhely : mais Trajan n'était pas arrivé ainsi au cœur du pays ennemi sans avoir eu de sérieux obstacles à surmonter. Plusieurs fois il avait combattu des races guerrières et aventureuses chez lesquelles le mépris de la mort, la force corporelle, la connaissance du terrain compensaient ce qui leur manquait sous le rapport de la discipline. Trois salutations impératoriales, IMPERATOR II, III, IV, se succédant sur les monuments de la première guerre dacique, de 854 à 856 (101 à 103 de notre ère), annoncent trois batailles heureuses ou tout au moins trois grands succès obtenus à la suite d'engagements sérieux. Le premier monument sur lequel se trouve mentionné le titre d'IMPERATOR II est daté de la VIe puissance tribunitienne de Trajan, qui commença au 27 janvier de l'année 102 (de Rome 855), et prouve par conséquent, contrairement à l'avis de Fabretti, qu'il n'a pas été obtenu pendant le séjour de Trajan en Germanie, mais pendant la guerre dacique. On ne trouve pas de monument où soit inscrit le titre d'IMPERATOR III, ce qui indique que la quatrième salutation impératoriale suivit de très-près la troisième. La quatrième est datée de la VIIe puissance tribunitienne (103 de J. C.). L'extrait de Dion par Xiphilin parle en effet de différentes victoires che-

rement achetées. Pendant que l'empereur se dirigeait ainsi, à travers les montagnes, sur la capitale de la Dacie, Lusius Quietus attaquait l'ennemi d'un autre côté, faisait un grand nombre de prisonniers, et Laberius Maximus, s'emparant d'une des places les mieux fortifiées, retenait captive la sœur de Décébale. Ce prince, qui avait témoigné plusieurs fois le désir de traiter et auquel Trajan avait envoyé, sur sa demande, une ambassade composée de son conseiller intime, Licinius Sura, et de son préfet du prétoire, Claudius Livianus, se vit enfin réduit, après la prise de sa ville capitale, à implorer la clémence du vainqueur.

» Ce fut donc en triomphateur que Trajan rentra dans sa capitale où on lui décerna le surnom de *Dacicus* qu'il porte désormais sur les monnaies ou les monuments. L'un de ses premiers soins fut de faire distribuer à son armée un congiaire et de récompenser les généraux qui avaient partagé sa gloire. On était alors à la fin de l'année 103 (de Rome 856), et, comme il avait résolu d'accepter en cette occasion le cinquième consulat qui lui était offert par le sénat, il désigna pour entrer en charge avec lui, au 1er janvier 104, le commandant de l'armée de Mésie, Laberius Maximus; puis, après quelques jours d'exercice, il céda lui-même les faisceaux, ainsi que nous l'apprend le onzième diplôme de Cardinali, au commandant de l'armée de Pannonie, Glitius Agricola, dont la valeur et les services lui avaient en outre mérité les plus brillantes décorations militaires.

» L'intervalle entre les deux expéditions de la Dacie a été si court, et elles se lient tellement par leurs résultats qu'on les a toujours confondues à Rome, ainsi que le prouvent les monuments épigraphiques où l'on ne parle jamais que de la guerre dacique « *bellum dacicum*, » sans établir de distinction entre la première et la seconde. Il est probable en effet que, dès les débuts de son entreprise, Trajan avait résolu de réduire le pays en province romaine; aussi ne fut-on pas longtemps à reconnaître dans Décébale un traître à la foi jurée : il s'alliait, disait-on, aux tribus hostiles, rassemblait des soldats, donnait asile aux transfuges, enfin il était coupable du délit que les conquérants ne pardonnent pas, il aspirait à recouvrer son indépendance; en conséquence il fut déclaré l'ennemi de la république et de nouveau Trajan marcha contre lui.

» Cette fois, et grâce aux travaux exécutés par les légions, la marche de l'empereur devait être plus sûre et plus rapide. Une voie militaire qui partait des bords du Mein et, traversant la Forêt-Noire, atteignait le Danube dont elle côtoyait la rive droite jusqu'à son embouchure dans le Pont-Euxin, est attribuée à Trajan, et, bien qu'elle n'ait été terminée sans doute qu'après la soumission complète du pays, on avait dû y travailler avec ardeur depuis les premiers projets d'expédition contre les Daces. Un pont, véritable merveille de cette époque belle entre toutes par des chefs-d'œuvre d'architecture, unissait les bords du grand fleuve dont le cours avait si longtemps servi de barrière à l'empire. Une inscription récemment découverte par M. Gustave Boissière vient de faire connaître le nom ancien de la ville qui servait de tête de pont, aujourd'hui Turn-Severin en Valachie. C'est à cette œuvre gigantesque que font allusion la médaille grand bronze de Trajan qui offre au revers la représentation du pont décoré à chaque extrémité d'une tour surmontée de trophées, puis la charge de CVRATOR. PONTIS. AUG. IN. MOESIA. citée dans une inscription trouvée sur le sol de l'ancienne Sarmizegethusa. L'auteur du mémoire revient à ce sujet sur les travaux publiés récemment à propos du pont du Danube (J. Aschbach, Vienne, 1858, et Arneth, *Jahrbücher des rheinischen Alterthumsvereins*, 1860) et fait observer que d'une nouvelle copie donnée par M. Mommsen de l'inscription de Gruter, p. CLXIII, I, il ressort que la construction en remonte à la

quatrième puissance tribunitienne de Trajan, c'est-à-dire aux premiers temps de la guerre dacique. M. Des Vergers rappelle aussi l'explication donnée par Mgr Cavedoni d'une monnaie de Trajan représentant d'un côté la tête de l'empereur laurée, à droite, avec la date de son V^e consulat, puis offrant au revers une figure virile, debout, à gauche, tenant un roseau et terrassant une figure de femme personnifiant la Dacie. Il faudrait se reporter, pour expliquer cette allégorie, à une lettre de Pline le Jeune qui, exhortant Caninius Rufus à célébrer les hauts faits de Trajan dans la guerre dacique, lui écrit : *dices immissa terris nova flumina.* Cette grande figure virile représenterait alors un des fleuves de la Dacie qui, contraint par les travaux des Romains à changer de lit, court dévaster les champs des Daces. Le fait serait également représenté sur cette partie de la colonne trajane où on voit les barbares, cavaliers et fantassins, submergés par un large cours d'eau qui se précipite sur eux, tandis que les Romains, en sûreté sur les hauteurs, repoussent ceux de leurs ennemis qui cherchent à échapper au désastre.

» Parmi les compagnons de Trajan dans la seconde guerre dacique, on ne retrouve ni Laberius Maximus, ni Glitius Agricola; mais Adrien et Licinius Sura prirent part aux deux expéditions, Sura y obtint même les ornements du triomphe. Le fait est d'autant plus remarquable que Panvini, dans ses *Fastes*, a clos par Cn. Julius Agricola, le vainqueur de la Calédonie, qui mourut sous Domitien, la liste des chefs d'armée décorés des ornements triomphaux, supposant qu'il n'en avait pas été accordé sous les règnes suivants, ou que du moins le souvenir en était perdu. Cependant une inscription acéphale, conservée au Capitole, porte que le personnage, auquel elle est consacrée et dont le nom est perdu, a servi sous Trajan comme légat propréteur dans la guerre dacique, y a obtenu comme récompenses militaires huit lances d'honneur (*hastæ puræ*), huit étendards, deux couronnes murales, deux couronnes obsidionales, deux couronnes navales, deux couronnes d'or, et que le Sénat, sur la demande de Trajan, lui a décerné les ornements du triomphe ainsi qu'une statue. Or, parmi les chefs qui accompagnaient Trajan, ainsi que l'a fait observer M. Borghesi, il n'y a que Sura, son ami dévoué, son conseiller fidèle, auquel puisse convenir en cette circonstance le titre de légat propréteur, sans qu'on ait ajouté quelle province ou quel corps d'armée il commandait en cette qualité. C'était le lieutenant du prince, son *alter ego*, et nous lui voyons obtenir les décorations les plus brillantes en nombre double de celui qui était accordé aux chefs de corps. En effet, le rapprochement des inscriptions nous permet maintenant de déterminer le nombre des récompenses, lances d'honneur, étendards ou couronnes diverses, qui était attribué dans la hiérarchie militaire des Romains, d'après le grade dont on était en possession. Nous voyons que les tribuns obtenaient deux lances ou deux étendards, que les légats commandants d'une légion en avaient trois, et qu'il n'y avait que les légats gouverneurs de province, ou à la tête d'un corps d'armée, qui en eussent quatre. Sura, assimilé à ces derniers comme chef d'état-major de l'armée de Dacie, si on peut employer une expression toute moderne pour rendre le *legatus proprætor sub imp. Trajano in bello dacico*, se voit récompensé par huit lances, huit étendards, deux couronnes de chaque espèce, évidemment parce qu'il a assisté aux deux guerres réunies sous le nom de *bellum dacicum*.

» Quant à Adrien, qui fut aussi le compagnon de l'empereur dans les deux expéditions de la Dacie, une inscription d'Athènes récemment découverte, en modifiant les documents que nous devions à Spartien sur les premiers pas du successeur de Trajan dans la carrière des armes, nous est utile pour déterminer d'une manière plus précise le temps qu'a pu durer la seconde

guerre dacique. Les historiens les plus accrédités, Lenain de Tillemont, Eckhel, Francke, Borghesi, sont d'accord pour la faire terminer avec la Ve salutation impératoriale qui se trouve jointe sur les médailles au neuvième tribunat que la nouvelle chronologie oblige à ne pas prolonger au-delà du 27 janvier de l'année 106 de notre ère. C'est donc à la fin de l'année 105 que la conquête de la Dacie aurait été complétée par la dernière victoire de Trajan qui lui valut le titre d'*imperator* pour la cinquième fois. Or, M. Borghesi, dans son mémoire sur l'inscription de Burbuleius, antérieurement il est vrai à la correction que plus tard il a reconnue nécessaire dans la date des tribunats de Trajan, supposait que la seconde expédition de Dacie n'avait commencé que dans l'année de Rome 858, c'est-à-dire 105 de J.-C. Il s'appuyait, pour arriver à cette conclusion, sur le récit de Spartien d'après lequel Adrien aurait rempli les fonctions de tribun du peuple sous le consulat de Julius Candidus Celsus et de Julius Quadratus, tous deux consuls pour la seconde fois dans cette même année. Ce n'est en effet qu'après son tribunat que, d'après les paroles du chroniqueur, Trajan emmena son parent en Dacie et lui confia le commandement de la première légion *Minervia*. Or, voilà que l'inscription d'Athènes, contemporaine des faits qu'elle signale et dont le témoignage officiel est par conséquent bien plus authentique que celui d'un écrivain très-postérieur, dit au contraire qu'Adrien était préteur en même temps qu'il était légat de la première légion pendant la seconde guerre dacique : *prætori eodemque tempore legato leg. I. Minerviæ*. Nous avons donc à placer dans l'intervalle des deux expéditions de la Dacie et le tribunat d'Adrien et tout au moins sa nomination à la préture. Il nous faut supposer dès lors qu'il fut désigné comme tribun dès son retour de la 1re expédition, dans le courant de l'année 103, pour entrer en charge au commencement de l'année 104. Ce serait à la fin de cette même année que l'auteur du mémoire, revenant à l'avis de Tillemont et d'Eckhel, placerait la décision du sénat qui renouvelait la guerre. Il est vrai, ainsi que l'a fait observer M. Henzen, qu'il est contraire aux habitudes de la hiérarchie romaine de voir Adrien préteur et en même temps légat d'une légion qui combattait sur les frontières les plus reculées de l'empire ; mais le texte est là, gravé sur le marbre avec la concision et l'autorité du style épigraphique. Nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, qu'il s'agit d'un parent de l'empereur et que le commandement d'une légion était une charge prétorienne. Pour pouvoir l'emmener en qualité de légat, Trajan aura nommé Adrien préteur dès sa sortie du tribunat, et, le dispensant de rester à Rome, lui aura donné le grade militaire qui correspondait à l'emploi civil dont il était revêtu. Il y a eu de tout temps de ces accommodements en faveur de ceux qui tiennent de près au souverain dont la volonté fait les lois ou les dicte ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on est obligé de reconnaître une très-courte durée à la seconde expédition de Dacie. Quelque rapprochées les unes des autres que l'on suppose les charges exercées par Adrien, on ne saurait trouver une année complète pour sa campagne chez les Daces. La guerre fut probablement déclarée vers la fin de l'année 104, mais il est probable aussi que, tandis que les gouverneurs de Mésie et de Pannonie rassemblaient les corps d'armée, préparaient le matériel, faisaient tracer les routes et jeter les ponts, Trajan et son parent se trouvaient encore à Rome qu'ils ne quittèrent que dans les premiers mois de l'année 105 pour achever la guerre dans une seule campagne.

» L'auteur recherche ensuite ce qui advint de la Dacie après la mort de Décébale et la conquête romaine, quelles races furent appelées du dehors pour repeupler le pays épuisé d'hommes, quels furent les premiers légats

nommés par Trajan. Il revendique avec BORGHESI l'authenticité de l'inscription de Gruter suspectée à cause des interpolations qu'elle contient, inscription qui donne pour fondateur à la colonie romaine de Sarmizegethusa Terentius Scaurianus. Un diplôme militaire publié à Vienne par Arneth a confirmé ce monument en nous apprenant que, peu d'années après la conquête, l'armée romaine qui occupait la Dacie se trouvait sous les ordres de Scaurianus. On lit en effet, à la suite d'une liste des corps composant cette armée : ET SVNT IN DACIA SVB D. TERENTIO SCAVRIANO. L'épigraphie a également conservé le nom d'un autre légat de la Dacie sous le règne de Trajan ; c'est P. Calpurnius Rufus qui semble avoir été le successeur immédiat de Scaurianus, puisque le marbre qui le mentionne, daté de la XVI[e] puissance tribunitienne de Trajan, n'est postérieur que de deux ans à celui qui nomme Scaurianus.

» De retour à Rome, Trajan célébra ses victoires par un triomphe et des jeux qui, d'après Dion, durèrent cent vingt-trois jours. Les monnaies de cette année (859, 106 de J.C.) offrent en effet le type bien connu d'un quadrige portant le prince en habit de triomphateur, puis encore le type du congiaire accordé au peuple et à l'armée, avec la légende CONGIARIVM TERTIVM. C'est que les armes romaines étaient partout triomphantes. Cornelius Palma, légat de Syrie, venait de terminer une guerre difficile contre les Nabatéens et s'était rendu maître de l'Arabie Pétrée dont il avait fait une province romaine. Quelques mots de Dion Cassius, de Rufus et d'Eutrope, un passage du *Chronicon paschale*, qui nous apprend que les deux villes de Petra et de Bostra dataient leur ère de cette époque, sont les seuls renseignements fournis par les chroniqueurs ; mais un hasard heureux a sauvé de l'oubli le marbre où se trouvent rappelés les succès de Palma. C'est encore cette fois, comme pour Licinius Sura, une inscription acéphale dont le nom, par conséquent, a disparu, et qui ne contient que ces mots : « Le sénat, sur la demande de l'empereur Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, a voté des actions de grâce aux dieux immortels et a décerné (au personnage dont le nom se trouvait en tête de l'inscription) les ornements du triomphe ainsi qu'une statue dans le Forum. » La date de cette inscription, ainsi que l'a fait observer BORGHESI, se trouve circonscrite par les titres donnés à l'empereur entre 856 (de J. C. 103), année dans laquelle il obtint le surnom de Dacique, et l'année 867 (114) où il prit celui d'*Optimus*, et l'inscription elle-même doit appartenir à un personnage qui ait, dans cet intervalle, dirigé comme général en chef quelque guerre heureuse. Or, une guerre qui ait valu un tel honneur au général chargé de la conduire doit avoir été assez importante pour mériter à l'empereur une de ces acclamations impératoriales qui consacraient tous les grands succès militaires. D'autre part, nous savons que, depuis l'avénement de Trajan en 98 jusqu'à l'année 114 où commença l'expédition contre les Parthes, il n'y eut dans l'empire que trois grandes guerres, à commencer par les deux guerres daciques qui valurent au chef de l'État, ainsi que cela a été constaté plus haut, quatre acclamations impératoriales à partir de la seconde jusqu'à la cinquième. Ce n'est à aucune de celles-là que peut se rapporter l'inscription dont il s'agit, puisque les expéditions en Dacie furent commandées par Trajan en personne, et que, par conséquent, les actions de grâce (*supplicationes*) votées par le sénat n'auraient pu, dans ce cas, se rapporter qu'à lui. Reste la troisième guerre dont l'histoire fasse mention, c'est-à-dire la guerre arabique, commencée dans l'année 858, sous le consulat de Candidus Marius Celsus et de Julius Quadratus, si nous nous en rapportons au *Chronicon paschale*, et terminée vers 859 ou 860. Elle valut en effet à l'empereur, après la soumission de

Petra, sa sixième acclamation impératoriale que nous trouvons pour la première fois jointe à la onzième puissance tribunitienne (860) dans une inscription conservée à Brindisi et rapportée par Muratori.

» L'auteur discute ensuite la date des principaux monuments publics élevés par Trajan dans l'espace de temps qui s'écoula entre les guerres daciques et le départ de l'Empereur pour l'Orient. Déjà de l'expédition de Dacie date la construction du pont d'Alcantara, en Espagne, dont l'inscription relevée récemment avec beaucoup de soin par M. Hübner (*Ann. de l'inst. archéol.*, 1863, p. 173-194) présente la singulière anomalie d'unir la huitième puissance tribunitienne à la cinquième acclamation impératoriale. C'est sans doute une erreur de l'artiste chargé de graver les caractères : le huitième tribunat commençant au 27 janvier de l'année 104 (de Rome 857) ne comporte encore que le chiffre du IV° *imperium*. Les trois voies qui portaient en Italie le nom de voies trajanes, pour avoir été tracées ou réparées par Trajan, indiquent par leurs bornes milliaires l'intervalle des guerres daciques et parthique comme époque de leur établissement. Le port de Centumcellæ, aujourd'hui Civita-Vecchia, date des années 106 et 107, ainsi que le canal artificiel qui forme le bras occidental du Tibre, et le bassin ajouté près d'Ostie au port de Claude. L'aqueduc de l'Aqua Trajana date de l'année 110. Quant à l'ensemble des monuments qui ornaient le forum de Trajan, la statue équestre et l'arc de triomphe sont représentés sur les médailles datées du sixième consulat dont l'Empereur ne fut revêtu qu'en 865 (112 de notre ère). La basilique Ulpienne aurait été érigée, d'après l'inscription que porte la base d'une des colonnes, pendant le seizième tribunat, c'est-à-dire en cette même année 865. La grande colonne trajane, d'après l'inscription gravée sur le piédestal, fut achevée dans le cours du dix-septième tribunat commençant au 27 janvier de l'an de Rome 866 (113 de notre ère). L'arc de Bénévent date de la dix-huitième puissance tribunitienne, celui d'Ancône de la dix-neuvième. Pour subvenir à ces grands travaux, les carrières de marbre, de granit, de porphyre étaient exploitées dans les régions les plus lointaines. Le canal de l'isthme de Suez avait été amélioré par Trajan, de telle sorte que, tandis que Pline, sous le règne de Néron, lui conserve encore le nom de *Ptolemæus amnis*, en mémoire de Ptolémée Philadelphe qui l'avait achevé, le géographe Ptolémée l'appelle Τραϊανὸς ποταμός, constatant ainsi les grandes réparations dont il avait été l'objet sous Trajan. Et ce n'est pas seulement le témoignage de Ptolémée qui rappelle les travaux exécutés à cette époque en Égypte, ce sont aussi les monuments épigraphiques, ainsi, par exemple, l'inscription d'un certain Annius Rufus, centurion de la XV° légion *Apollinaris*, préposé par Trajan à l'exploitation des carrières de porphyre du mont Claudien, aujourd'hui Djebel-Dokhan (Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. I).

» Un des points les plus controversés de la chronologie du règne de Trajan a été la légation de Pline en Bithynie pendant laquelle s'accomplirent tous les faits que nous révèle la correspondance de l'empereur avec son légat. Baronius et Tillemont la font commencer en l'an 104 de notre ère (857), Mazocchi en 107 (860), le cardinal Noris et Pagi en 110, et Borghesi lui-même, au milieu de ces appréciations différentes, a varié plus d'une fois d'opinion. L'auteur du mémoire établit comment l'apparition d'un des diplômes militaires publiés à Vienne par Arneth, en nous faisant connaître l'année jusqu'alors ignorée du consulat d'Afranius Dexter (de J. C. 105), année pendant laquelle Pline nous apprend qu'il était à Rome, s'oppose à ce que l'on place la légation de Bithynie dans l'intervalle qui a séparé les deux guerres daciques. D'autres documents prouvent aussi sa présence en

nommés par Trajan. Il revendique avec BORGHESI l'authenticité de l'inscription de Gruter suspectée à cause des interpolations qu'elle contient, inscription qui donne pour fondateur à la colonie romaine de Sarmizegethusa Terentius Scaurianus. Un diplôme militaire publié à Vienne par Arneth a confirmé ce monument en nous apprenant que, peu d'années après la conquête, l'armée romaine qui occupait la Dacie se trouvait sous les ordres de Scaurianus. On lit en effet, à la suite d'une liste des corps composant cette armée : ET SVNT IN DACIA SVB D. TERENTIO SCAVRIANO. L'épigraphie a également conservé le nom d'un autre légat de la Dacie sous le règne de Trajan ; c'est P. Calpurnius Rufus qui semble avoir été le successeur immédiat de Scaurianus, puisque le marbre qui le mentionne, daté de la XVI[e] puissance tribunitienne de Trajan, n'est postérieur que de deux ans à celui qui nomme Scaurianus.

» De retour à Rome, Trajan célébra ses victoires par un triomphe et des jeux qui, d'après Dion, durèrent cent vingt-trois jours. Les monnaies de cette année (859, 106 de J.C.) offrent en effet le type bien connu d'un quadrige portant le prince en habit de triomphateur, puis encore le type du congiaire accordé au peuple et à l'armée, avec la légende CONGIARIVM TERTIVM. C'est que les armes romaines étaient partout triomphantes. Cornelius Palma, légat de Syrie, venait de terminer une guerre difficile contre les Nabatéens et s'était rendu maître de l'Arabie Pétrée dont il avait fait une province romaine. Quelques mots de Dion Cassius, de Rufus et d'Eutrope, un passage du *Chronicon paschale*, qui nous apprend que les deux villes de Petra et de Bostra dataient leur ère de cette époque, sont les seuls renseignements fournis par les chroniqueurs ; mais un hasard heureux a sauvé de l'oubli le marbre où se trouvent rappelés les succès de Palma. C'est encore cette fois, comme pour Licinius Sura, une inscription acéphale dont le nom, par conséquent, a disparu, et qui ne contient que ces mots : « Le sénat, sur la demande de l'empereur Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, a voté des actions de grâce aux dieux immortels et a décerné (au personnage dont le nom se trouvait en tête de l'inscription) les ornements du triomphe ainsi qu'une statue dans le Forum. » La date de cette inscription, ainsi que l'a fait observer BORGHESI, se trouve circonscrite par les titres donnés à l'empereur entre 856 (de J. C. 103), année dans laquelle il obtint le surnom de Dacique, et l'année 867 (114) où il prit celui d'*Optimus*, et l'inscription elle-même doit appartenir à un personnage qui ait, dans cet intervalle, dirigé comme général en chef quelque guerre heureuse. Or, une guerre qui ait valu un tel honneur au général chargé de la conduire doit avoir été assez importante pour mériter à l'empereur une de ces acclamations impératoriales qui consacraient tous les grands succès militaires. D'autre part, nous savons que, depuis l'avénement de Trajan en 98 jusqu'à l'année 114 où commença l'expédition contre les Parthes, il n'y eut dans l'empire que trois grandes guerres, à commencer par les deux guerres daciques qui valurent au chef de l'Etat, ainsi que cela a été constaté plus haut, quatre acclamations impératoriales à partir de la seconde jusqu'à la cinquième. Ce n'est à aucune de celles-là que peut se rapporter l'inscription dont il s'agit, puisque les expéditions en Dacie furent commandées par Trajan en personne, et que, par conséquent, les actions de grâce (*supplicationes*) votées par le sénat n'auraient pu, dans ce cas, se rapporter qu'à lui. Reste la troisième guerre dont l'histoire fasse mention, c'est-à-dire la guerre arabique, commencée dans l'année 858, sous le consulat de Candidus Marius Celsus et de Julius Quadratus, si nous nous en rapportons au *Chronicon paschale*, et terminée vers 859 ou 860. Elle valut en effet à l'empereur, après la soumission de

Petra, sa sixième acclamation impératoriale que nous trouvons pour la première fois jointe à la onzième puissance tribunitienne (860) dans une inscription conservée à Brindisi et rapportée par Muratori.

» L'auteur discute ensuite la date des principaux monuments publics élevés par Trajan dans l'espace de temps qui s'écoula entre les guerres daciques et le départ de l'Empereur pour l'Orient. Déjà de l'expédition de Dacie date la construction du pont d'Alcantara, en Espagne, dont l'inscription relevée récemment avec beaucoup de soin par M. Hübner (*Ann. de l'inst. archéol.*, 1863, p. 173-194) présente la singulière anomalie d'unir la huitième puissance tribunitienne à la cinquième acclamation impératoriale. C'est sans doute une erreur de l'artiste chargé de graver les caractères : le huitième tribunat commençant au 27 janvier de l'année 104 (de Rome 857) ne comporte encore que le chiffre du IVe *imperium*. Les trois voies qui portaient en Italie le nom de voies trajanes, pour avoir été tracées ou réparées par Trajan, indiquent par leurs bornes milliaires l'intervalle des guerres daciques et parthique comme époque de leur établissement. Le port de Centumcellæ, aujourd'hui Civita-Vecchia, date des années 106 et 107, ainsi que le canal artificiel qui forme le bras occidental du Tibre, et le bassin ajouté près d'Ostie au port de Claude. L'aqueduc de l'Aqua Trajana date de l'année 110. Quant à l'ensemble des monuments qui ornaient le forum de Trajan, la statue équestre et l'arc de triomphe sont représentés sur les médailles datées du sixième consulat dont l'Empereur ne fut revêtu qu'en 865 (112 de notre ère). La basilique Ulpienne aurait été érigée, d'après l'inscription que porte la base d'une des colonnes, pendant le seizième tribunat, c'est-à-dire en cette même année 865. La grande colonne trajane, d'après l'inscription gravée sur le piédestal, fut achevée dans le cours du dix-septième tribunat commençant au 27 janvier de l'an de Rome 866 (113 de notre ère). L'arc de Bénévent date de la dix-huitième puissance tribunitienne, celui d'Ancône de la dix-neuvième. Pour subvenir à ces grands travaux, les carrières de marbre, de granit, de porphyre étaient exploitées dans les régions les plus lointaines. Le canal de l'isthme de Suez avait été amélioré par Trajan, de telle sorte que, tandis que Pline, sous le règne de Néron, lui conserve encore le nom de *Ptolemæus amnis*, en mémoire de Ptolémée Philadelphe qui l'avait achevé, le géographe Ptolémée l'appelle Τραϊανὸς ποταμός, constatant ainsi les grandes réparations dont il avait été l'objet sous Trajan. Et ce n'est pas seulement le témoignage de Ptolémée qui rappelle les travaux exécutés à cette époque en Égypte, ce sont aussi les monuments épigraphiques, ainsi, par exemple, l'inscription d'un certain Annius Rufus, centurion de la XVe légion *Apollinaris*, préposé par Trajan à l'exploitation des carrières de porphyre du mont Claudien, aujourd'hui Djebel-Dokhan (Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. I).

» Un des points les plus controversés de la chronologie du règne de Trajan a été la légation de Pline en Bithynie pendant laquelle s'accomplirent tous les faits que nous révèle la correspondance de l'empereur avec son légat. Baronius et Tillemont la font commencer en l'an 104 de notre ère (857), Mazocchi en 107 (860), le cardinal Noris et Pagi en 110, et Borghesi lui-même, au milieu de ces appréciations différentes, a varié plus d'une fois d'opinion. L'auteur du mémoire établit comment l'apparition d'un des diplômes militaires publiés à Vienne par Arneth, en nous faisant connaître l'année jusqu'alors ignorée du consulat d'Afranius Dexter (de J. C. 105), année pendant laquelle Pline nous apprend qu'il était à Rome, s'oppose à ce que l'on place la légation de Bithynie dans l'intervalle qui a séparé les deux guerres daciques. D'autres documents prouvent aussi sa présence en

Italie dans les années 106 et 107 : or, dès que l'on dépasse cette dernière année (de Rome 860), les arguments rassemblés par le cardinal Noris, dans son *Epistola consularis*, pour fixer la légation de Pline vers l'année 863 ou 864 (110 ou 111), reprennent toute leur valeur.

» Nous arrivons maintenant à la guerre Parthique dont Dion a retracé les principaux événements dans un récit fort confus qui suffit à peine pour en suivre la marche dans son ensemble, et dont l'auteur n'examine, d'après le plan de ce mémoire, que les dates entièrement passées sous silence par l'historien ou quelques faits nouveaux acquis à l'histoire par les témoignages épigraphiques. Des médailles grand bronze, frappées à l'occasion du départ de Trajan pour la Parthie et ayant au revers : PROFECTIO AVG. S. C., tandis qu'elles offrent comme type Trajan à cheval en habit militaire, précédé et suivi de soldats armés de hastes, portent la date du VIe consulat que Trajan prit au 1er janvier de l'année 112 de notre ère; on en a conclu quelquefois que c'était de cette année 112 qu'il fallait compter le commencement de l'expédition de l'Empereur en Orient, sans remarquer que Trajan n'ayant jamais pris de septième consulat a conservé le chiffre du sixième sur ses monnaies tant qu'il a vécu. Heureusement une belle médaille d'or sur laquelle se lit également AVGVSTI PROFECTIO, avec le même sujet au revers, offre le buste lauré de l'empereur revêtu du *paludamentum*, autour duquel on lit : IMP. TRAIANO. OPTIMO. AVG. GER. DAC. Or, il a été parfaitement prouvé par Eckhel que, si, dès l'année 858 (de J.-C. 105), Trajan a pris le titre d'*Optimus princeps*, le nom seul d'*Optimus*, devenu une véritable appellation, un surnom, et non pas une qualification de son titre de prince, ne se trouve jamais sur les monnaies ou les monuments épigraphiques qu'à partir de l'année 867 (de J.-C. 114). C'est donc à cette époque seulement que fut frappée la médaille, et Trajan se mit en route pour l'Asie tout au plus tôt vers la fin de l'année 113. Cette correction dans la date de son départ convient d'autant mieux à l'enchaînement des faits subséquents que la septième salutation impératoriale qui dut signaler ses premiers exploits n'apparaît qu'avec la dix-huitième puissance tribunitienne, c'est-à-dire dans l'année 867 de Rome ou 114 de notre ère. Comment Trajan, s'il était parti dès l'année 112, serait-il resté si longtemps sans obtenir de ses soldats ces acclamations votées à chaque victoire et dont les empereurs marquaient si soigneusement le nombre, quand nous savons d'autre part que de grands succès marquaient ses premiers pas en Orient. L'empereur arriva donc en Asie ne datant encore ses inscriptions ou ses monnaies que de son sixième *imperium*, obtenu sept ans plus tôt à l'occasion de la conquête de l'Arabie Pétrée. Pendant sept ans il n'avait pas fait la guerre, il n'avait pas entrepris d'expédition lointaine et nous pouvons dater de cette période de paix la plupart des grandes œuvres dont il a marqué son règne dans les arts comme dans la politique intérieure.

» La septième salutation impératoriale qui se lit conjointement à la XVIIIe puissance tribunitienne sur un diplôme militaire trouvé à Carnuntum, la huitième gravée sur une médaille qui porte pour type les soldats de l'armée d'Orient au moment où ils acclament l'empereur (Voy. Eckhel, VI, 437), la neuvième que l'auteur a relevée, unie à ce même dix-huitième tribunat, sur une inscription conservée dans la vieille ville pélasgique de Ferentino, nous prouvent que, dans le courant de la première année de la guerre, en 114, l'empereur, qui soumit alors l'Arménie, avait remporté trois grandes victoires. Déjà, dans cette première campagne si brillamment inscrite aux fastes militaires de l'empire, Trajan s'était avancé jusqu'aux bords de l'Euphrate, avait vaincu Abgare, roi d'Edesse, et, côtoyant le

fleuve, s'était emparé de Satala et d'Elegia, sur les frontières de la Cappadoce, du Pont et de l'Arménie. C'est là que Parthamasiris vint déposer aux pieds du vainqueur la couronne d'Arménie, espérant que Trajan allait la lui rendre, comme Néron l'avait rendue à Tiridate : mais l'Arsacide, cruellement déçu dans son attente, perdit et la couronne et la vie. Le passage récemment découvert des lettres de Fronton, qui a confirmé le meurtre du roi d'Arménie, dont Eutrope seul avait parlé et dont on aimait à douter, fait peser une grande responsabilité sur la mémoire de Trajan : on voudrait effacer l'acclamation d'un nouvel *imperium* dont l'origine est due à un acte qui offense la morale, s'il est excusé par la politique.

» Au commencement de l'année suivante, nous savons que Trajan était venu passer l'hiver à Antioche où il célébra, le 27 janvier 115, l'anniversaire de son avénement en prenant pour la dix-neuvième fois la puissance tribunitienne, et où son séjour fut marqué par un cataclysme dont Dion a parlé longuement. Ce fut un tremblement de terre dont la date ne peut être sujette à aucune controverse, puisque Dion Cassius nous apprend qu'il coûta la vie à l'un des deux consuls éponymes, M. Vergilianus Pedo, dont les fastes ont enregistré le nom à cette époque. Les édifices les plus solides furent renversés de fond en comble : l'empereur lui-même n'échappa au désastre qu'en fuyant de son palais par une fenêtre et en se réfugiant dans le cirque où il resta pendant plusieurs jours. Dès le retour du printemps, il ouvrait la campagne et ne tardait pas sans doute à obtenir de nouveaux succès, bien que la neuvième acclamation impératoriale, obtenue l'année précédente, probablement à la fin de l'automne, se trouve encore réunie à la dix-neuvième puissance tribunitienne sur l'arc d'Ancône achevé dans la première partie de l'année 115, avant que la nouvelle d'un nouveau succès fût parvenue sur les bords de l'Adriatique. La dixième salutation doit avoir été suivie de près par la onzième, car nous n'avons aucun monument, inscription ou médaille qui la mentionne. Ce fut alors que Trajan, ayant soumis la Mésopotamie, fit construire une flotte de bâtiments légers à l'aide des bois qu'il faisait apporter des forêts voisines de Nisibe, traversa le Tigre et se rendit maître de l'Adiabène. La onzième acclamation, récompense probable de ce succès, se trouve jointe encore à la mention du dix-neuvième tribunat, c'est-à-dire à la date de cette même année 115, sur l'inscription qui existe au pont du Métaure : elle ne contient pas encore le titre de *Parthicus*. C'est la douzième salutation impératoriale, jointe à la XXe puissance tribunitienne dans une inscription de Pouzzoles, publiée par Mommsen sous le n° 2488 de son Recueil des inscriptions du royaume de Naples, qui pour la première fois porte ce surnom de Parthicus, dont nous ne pouvons par conséquent fixer la date plus tôt qu'en l'année 869 de Rome (116 de notre ère). Nous voyons ainsi quelle est l'époque précise que nous devons assigner à la partie du récit de Dion où il rapporte que Trajan, après avoir vaincu à Arbèles, comme Alexandre, profita de la division des Parthes entre eux pour marcher sur Babylone et s'en rendre maître. Le surnom de Parthicus ainsi que la douzième des salutations impératoriales doivent évidemment leur origine à une même victoire, puisqu'il n'y a pas d'exemple qu'on ait donné à un empereur le surnom d'un peuple vaincu sans que le chiffre de l'*imperium* se soit trouvé en même temps accru d'une salutation nouvelle par les acclamations de l'armée. Du reste, nous pouvons aller encore plus loin dans cette étude chronologique et admettre avec toute probabilité que le succès qui valut au prince ces nouveaux témoignages de la reconnaissance publique ne fut pas obtenu au commencement de l'année, puisque nous voyons par l'inscription du préfet Rutilius Lupus, gravée sur le pylone d'un temple égyptien dans l'oasis de Thèbes,

et publiée par M. Letronne avec la date du 30 du mois de Pachon, c'est-à-dire du 24 mai de cette même année, que le surnom de Parthique n'apparaît pas encore, évidemment parce qu'on n'avait pas reçu alors en Egypte la nouvelle de la victoire qui avait ajouté d'autres titres à ceux que portait déjà Trajan.

» Dans les fouilles faites, en 1858, sur la colline d'Heidenberg, site du camp romain qui occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui Wiesbaden, on a trouvé le fragment d'un diplôme militaire où on lit la mention, au six des ides de septembre, de la XXe puissance tribunitienne unie à la XIIIe salutation impératoriale que nous savons ainsi appartenir comme la précédente à l'année 116 de notre ère. Si l'origine de la salutation qui porte le chiffre XII peut avec toute probabilité, ainsi que l'on vient de le voir, se placer vers la fin du printemps, celle de la XIIIe, mentionnée sur le nouveau diplôme, doit se rapprocher de la date du VIII septembre qui y est inscrite. En effet, Dion, après avoir constaté l'occupation de Babylone par Trajan, événement auquel l'auteur a rapporté le précédent *imperium*, ajoute que l'empereur, qui avait d'abord voulu réunir l'Euphrate au Tigre par un canal, renonça à ce projet, et qu'ayant fait porter sa flotte à travers la langue de terre qui sépare les deux fleuves il passa le Tigre, assiégea Ctésiphon et s'en rendit maître. La prise de cette célèbre capitale des Arsacides, ajoute l'historien, le fit déclarer de nouveau *imperator* et lui valut la confirmation du titre de Parthicus. De ce passage il résulte que l'imperium auquel Dion fait ici allusion est le XIIIe, puisque c'est au XIIe que lui fut donné le surnom de Parthicus, qui lui fut *confirmé* cette fois, et puisque nous savons d'ailleurs que cette treizième acclamation du titre d'*imperator* fut la dernière et qu'il n'en porta pas d'autre pendant le temps qu'il vécut encore. Sa gloire était alors à son apogée : il s'était engagé peut-être avec quelque témérité dans ces lointaines conquêtes, et la dernière année de sa vie, pendant laquelle il en vit quelques-unes échapper à sa puissance, dut lui faire prévoir qu'il est souvent plus difficile de conserver que d'acquérir. Il mourut à Sélinonte, en Cilicie, en l'année de notre ère 117 (de Rome 870), quelques jours avant le onze du mois d'août. Deux inscriptions, l'une trouvée entre Gibraltar et Malacca, donnée par Orelli, l'autre, d'Avezzano, donnée par Mommsen, constatent cette XXIe puissance tribunitienne que les historiens les plus récents de Trajan lui ont refusée, et qui a pour elle l'autorité des monuments les plus authentiques. Ce sont donc les découvertes nouvelles de l'épigraphie, jointes à la comparaison des médailles, qui nous permettent d'établir désormais une chronologie régulière dans la série des événements glorieux d'un des règnes les plus grands de l'empire romain ; ordre des puissances tribunitiennes, époque et durée des guerres daciques, grands travaux publics, date de la légation de Pline et par conséquent de la correspondance de l'empereur avec son légat, enfin succession des victoires parthiques. »

M. Oppert commence la lecture, en communication, d'un Mémoire ayant pour titre « *Les relations de l'Egypte et de l'Assyrie d'après les textes cunéiformes.* »

M. Munk présente un petit recueil hébreu publié par M. A. Neubauer sous le titre de *Melekelh Ha-Schir, art poétique.*

« Ce recueil, dit M. Munk, quoique peu volumineux, renferme plusieurs pièces d'un véritable intérêt. La première pièce est un petit

traité de prosodie hébraïque, par Saadyah Ibn Danan, savant juif, qui vivait à Grenade vers le milieu du 15e siècle. Si je dis *prosodie hébraïque*, il va sans dire qu'il n'est pas question de la prosodie des anciens Hébreux, car la poésie biblique n'a pas de prosodie, ou du moins nous ne la connaissons pas. Il s'agit ici de la métrique des Arabes appliquée à la poésie hébraïque par les poëtes hébreux du moyen âge depuis le 11e jusqu'au 15e siècle. Presque tous les mètres arabes furent employés par les poëtes juifs, à l'exception de ceux où l'on rencontre deux syllabes brèves qui se suivent l'une l'autre; car, comme le *schewa mobile* seul compte pour une syllabe brève chez les poëtes hébreux et que deux *schewa mobiles* ne peuvent jamais se suivre, il en résulte que les poëtes juifs (pour me servir des termes employés dans la poésie classique) ne pouvaient jamais former ni le dactyle, ni l'anapeste, ni le choriambe, ni l'ionicus a majori ou a minori, etc. Quelques poëtes seulement ont employé, en se permettant certaines licences, les mètres que les Arabes appellent *câmel* et *wâfer*. Le mètre employé le plus souvent par les Juifs est celui que les Arabes appellent *hazedj* et qui se compose de trois pieds dont les deux premiers ont une brève et trois longues et dont le troisième a une brève et deux longues.

⏑ – – – / ⏑ – – – / ⏑ – –

» Je citerai pour exemple la première pièce de vers que nous trouvons dans la traduction hébraïque de la troisième Makâma de Hariri publiée par feu Silvestre de Sacy dans son édition des Séances de Hariri. Souvent le troisième pied est supprimé comme, par exemple, dans le poëme qui commence par les mots Ădōn Ōlām Ăschīr Mālākh (Maître de l'univers, toi qui as régné, etc.), et qui se trouve dans tous les rituels des prières des Juifs. Je craindrais d'abuser des moments de l'Académie en entrant ici dans de plus longs détails. Je me bornerai seulement à dire que, selon l'opinion de M. Amador de los Rios, ce mètre aurait été introduit par les Juifs dans la poésie espagnole, et aurait donné lieu au rhythme connu sous le nom de *arte-mayor*. Il serait trop long de donner ici des exemples des autres mètres arabes qui presque tous ont été imités par les Juifs. — La

deuxième pièce du recueil de M. Neubauer contient un petit traité analogue composé, en 1391, par un auteur inconnu.— En troisième lieu le recueil renferme les Makâmas VII et VIII de la traduction hébraïque des Séances de Hariri, publiées d'après le manuscrit unique d'Oxford dont s'était servi M. SILVESTRE DE SACY pour la publication de la troisième Makâma. — Enfin la dernière pièce est la cinquantième et dernière Makâma du livre Tachkemôni, connu chez nous par une notice de M. SILVESTRE DE SACY dans le *Journal asiatique* (octobre 1833). Cette Makâma, publiée fort incomplétement dans les éditions, est donnée ici tout entière d'après plusieurs manuscrits. Le tout est accompagné d'une préface en hébreu par M. Neubauer qui montre que la connaissance de la prosodie arabe est indispensable pour l'intelligence de la poésie hébraïque du moyen âge. »

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1°, pour le concours Volney, *Grand Dictionnaire de la langue latine sur un nouveau plan par le Dr Guill. Freund,* traduit de l'allemand en français, revu sur les textes et considérablement augmenté d'après les travaux lexicographiques et épigraphiques les plus récents, français et étrangers, par M. N. Theil, professeur au lycée impérial St-Louis (T. I-III ; Paris, 1858-1865) ;

2°, pour le concours des antiquités de la France, *Plan de la ville des Andelis,* double exemplaire destiné à être joint à l'*Histoire de la ville des Andelis*, par M. Brossard de Ruville, admise au concours de 1866 ;

3°, à titre d'hommage, *Interprétation de l'inscription d'Alise* par le comte Léopold Hugo (Paris, 1866, br. in-8°).

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Pas de correspondance.

M. REGNIER a la parole pour une présentation.

« Notre savant correspondant, dit-il, M. Théodore Benfey, pro-

fesseur à l'université de Gœttingen, fait hommage à l'Académie de son Dictionnaire sanscrit-anglais qui fait partie de la collection des *Manuels pour l'étude du sanscrit* publiée par M. Max Müller, lequel a lui-même ouvert cette collection par le texte et la traduction interlinéaire de l'*Hitopadeça* et est à la veille de faire paraître une *Grammaire sanscrite pour les commençants.* — Le Dictionnaire de M. Benfey comble une vraie et très-dommageable lacune. La 2e édition du Dictionnaire de Wilson, publiée en 1831, est depuis longtemps épuisée, ainsi que l'abrégé de Yates imprimé à Calcutta en 1846. Le Dictionnaire de M. Goldstücker n'est pas encore parvenu à la fin de la lettre A ; celui de MM. Bœhtlingk et Roth vient seulement d'arriver à la fin du *Ph.* — Le Dictionnaire de M. Benfey, qui non-seulement sera nécessaire pour les commençants, mais encore très-utile, comme étant très-maniable et d'un facile et commode usage, à tous ceux qui cultivent la littérature sanscrite, contient spécialement tous les mots qui se trouvent dans les ouvrages les plus lus et les plus accessibles à tous, tels que les diverses Chrestomathies, le Nalus, l'Hitopadeça, le Pantchatantra, les lois de Manu, les drames les plus célèbres, le Meghadûta, etc., et, par cela même qu'il est complet pour ces divers ouvrages, il renferme la plupart des termes de la littérature classique en général. Un grand avantage, que n'offre point le Dictionnaire de Wilson, ce sont les renvois, pour la plupart des sens, aux passages où les mots se rencontrent. L'étymologie est indiquée toutes les fois qu'elle est certaine ou probable ; et, à la fin des principaux articles, sont marqués des rapprochements avec le grec, le latin, les langues germaniques (particulièrement le gothique et l'anglo-saxon). — Nommer M. Benfey, c'est dire les qualités et les mérites de son travail : l'exacte précision et la sûreté des définitions, la sobriété substantielle et par conséquent toute la richesse que comportent les limites étroites de l'ouvrage. On a dit qu'il serait à souhaiter que les livres élémentaires fussent faits par les maîtres de la science. Ce vœu, cette fois, est accompli. Il n'était pas possible au savant éditeur de la collection de confier la composition de ce Dictionnaire à un philologue d'une autorité plus imposante et plus digne de confiance à tous égards. »

M. ALEXANDRE fait hommage à l'Académie, de la part de son correspondant, M. Amari de Florence, d'un ouvrage intitulé : *Lettere inedite di Muley-Hassen, rè di Tunisi, a Ferrante Gonzaga vicerè di Sicilia* (1537-1547), pubblicate da Feder. Odorici ed illustrate da Michele Amari (Modena, 1865; br. in 4°).

« Cet ouvrage est la publication d'une correspondance assez volumineuse, moitié en arabe maugrebin, moitié en italien, ou plutôt en dialecte sicilien du XVI° siècle, découverte dans les archives peu explorées de la petite principauté de Guastalla. M. ALEXANDRE explique l'origine de ces documents et leur passage dans les mains de M. Amari. Il fait connaître le principal personnage de la correspondance, Muley-Haçan, roi de Tunis, détrôné par le célèbre Hariadan Barberousse, rétabli par Charles V dans sa fameuse expédition de 1535, ensuite déposé une seconde fois par son propre fils, et, après une suite de cruelles vicissitudes, réduit à se réfugier en Italie et à intriguer pour un nouveau rétablissement auprès des Espagnols alors tout-puissants. — C'est à cette époque de sa vie que se rapportent la plupart de ses lettres actuellement éditées. Elles sont adressées à Charles V, à Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, à d'autres puissants du jour, et aux partisans que l'ex-roi avait conservés en Tunisie, en Algérie et à Constantinople. Il y a aussi des réponses de ces divers personnages. M. Amari, pour classer, pour traduire et pour commenter toutes ces pièces, a dû surmonter une foule de difficultés historiques et philologiques. Il y a déployé toutes les ressources de son érudition spécialement exercée sur les rapports de la Sicile avec les Etats barbaresques, et il a jeté de nouvelles lumières sur beaucoup de points intéressants et peu connus de l'histoire de ces Etats. En cela il a bien mérité de la science. »

M. DE SAULCY commence la seconde lecture de son *mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.* — Cette lecture donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part, outre MM. DE SAULCY et RENAN, MM. MAURY, WADDINGTON et DE ROUGÉ, et dont on trouvera le résumé plus loin.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

I. pour le concours du prix Volney,

1° *Supplément du Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par M. Lafaye, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres d'Aix (Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

2° *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, etc., par Bopp, traduite sur la 2e édition et précédée d'une introduction par M. Michel Bréal, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France (T. I, Paris, 1866, 1 vol. in-8°);

3° Mémoire (manuscrit et accompagné d'un pli cacheté) ayant pour titre : *Alphabet européen ou étude théorique des éléments des langues européennes* (115 pag. in-4°);

II. à titre d'hommages :

1°, par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le 12e et le 13e siècle*, par M. Emile De Borchgrave, Dr en droit, secrétaire de la légation de S. M. le roi des Belges près la cour des Pays-Bas, ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique et qui a obtenu le grand prix du gouvernement belge;

2° *Pitture murali a fresco e supellettili etrusche in bronzo et in terra cotta, scoperte in una necropoli presso Orvieto nel 1863*, da Dom. Golini, illustraz. congiunta a XVIII tavole in rame, pubblicata per commissione e a spesa del R. Ministero della pubblica Istruzione d'Italia da Giancarlo Conestabile (Firenze, 1865, 1 vol. in-4° avec atlas in fol.);

3° *Notions des anciens sur les marées et les euripes*, par M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut (Caen, 1866, in-8°);

4° *Anthropologie de la France : Rapport à la* SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, par M. Gustave Lagneau (Paris, 1865, in-8°);

5° *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, par M. l'abbé Corblet (Arras, 1866, in-8°);

6° *Chronique de la ville de Bailleul en Flandre* (1647-1673), publiée, en flamand, par M. De Baecker (1860, in-8°);

7° *Observations sur le traité des écritures cunéiformes* de M. le Cte De Gobineau, par M. E. De Baecker;

8° *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (année 1865, in-8°);

9° *Bulletin* de la même Société pour 1865 (in-8°);

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* : année 1865, n° 4;

11° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 4e trimestre de 1865;

12° *Revue archéologique* : n° d'avril 1866;

13° *Revue historique de droit français et étranger* : n° de janvier-février 1866 ;

14° *Revue numismatique* : n° de novembre-décembre 1865;

15° *Revue du Lyonnais* : mars 1866.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, d'une brochure intitulée : *De l'éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV, d'après un document inédit* (br. in-8°).

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance.

M. de Saulcy a la parole, et, au nom de la commission chargée d'examiner le Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Guillaume Rey, lit le rapport suivant :

« M. E. Guillaume Rey a été chargé par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique d'explorer une des parties les moins connues et les plus mal famées de la Syrie septentrionale, je veux parler du pâté montueux désigné généralement sous le nom de *Montagne des Ansarie'h.* Depuis la mort tragique du colonel Boutin, qui y fut assassiné en 1812 et dont les papiers furent perdus, en 1822, notre savant confrère, M. le comte de Laborde, en compagnie de son père, visita les districts de Safita et de Kalael-el-Hensa. Quelques missionnaires américains, MM. Eli Smith, Thomson et Lyde (de 1848 à 1852) osèrent s'aventurer dans ce pays dangereux, et le dernier d'entre eux transmit à l'illustre Karl Ritter les observations géographiques qu'il avait péniblement recueillies. M. Thomson, de son côté, publia dans la *Bibliotheca Sacra* les itinéraires à travers les districts de Safita et de El-Hensa. Depuis eux, le lieutenant Walpole parcourut la même contrée qui, postérieurement encore, a été explorée, au point de vue archéologique, par notre savant confrère, M. Waddington, et l'année suivante encore par M. Waddington, accompagné cette fois de M. le comte de Vogüé. La topographie de ce pays restait toujours à faire, et c'est

de cette rude tâche que M. Rey a sollicité l'honneur de se charger. J'avais depuis quelques mois étudié à fond les riches portefeuilles de ce jeune et courageux voyageur, et je me crois en droit d'affirmer que les matériaux topographiques et archéologiques qu'ils renferment sont de la plus haute importance.

» M. G. Rey, au retour de son long voyage, a adressé à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique un rapport détaillé, sur le compte duquel le Ministre, par une lettre en date du 9 mars 1866, a bien voulu consulter l'Académie sur la question de savoir s'il était opportun de publier ce rapport *in extenso* dans le recueil intitulé *Archives des Missions scientifiques* et publié sous les auspices du gouvernement. L'Académie, de son côté, a chargé une commission d'examiner le travail de M. Rey, et cette commission m'a fait l'honneur de me désigner pour son rapporteur. Après avoir pris, ainsi que mes honorables collègues, une connaissance complète du Mémoire en question, je viens, au nom de la commission, affirmer à l'Académie que le *Rapport* de M. Rey est parfaitement digne de figurer dans le recueil précité. Nous y trouvons en effet beaucoup de faits nouveaux et intéressants qui ne peuvent manquer d'enrichir notablément l'histoire archéologique et géographique de la Syrie. Si quelques légères taches, plus du fait du copiste que de l'auteur, s'y rencontrent par-ci par-là, ces taches disparaîtront avec la plus entière facilité à l'impression; les textes épigraphiques seront reproduits tels qu'ils existent aujourd'hui; les emprunts faits aux écrits antérieurs seront signalés avec toute la précision désirable, et dès lors le travail en question pourra et devra être consulté avec fruit par tous ceux qui auront dorénavant à s'occuper de ce curieux pays. — En conséquence, la commission est unanime pour demander à l'Académie d'appuyer la publication, dans les *Archives des Missions scientifiques*, du *Rapport* qui lui a été soumis. »

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport.

M. DE SAULCY, continue la lecture de son mémoire *sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène*. — Cette lecture donne lieu, comme celle de la dernière séance, à une longue discussion à la-

quelle prennent part MM. RENAN, WADDINGTON, BRUNET DE PRESLE et MAURY, et dont on trouvera le résumé plus loin, à la suite de l'analyse du mémoire de M. DE SAULCY.

M. DE WITTE a la parole pour une communication. Il donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. le C[te] Giancarlo Conestabile, de Pérouse, adressée à M. le professeur GERHARD. M. Conestabile parle, dans cette lettre, de quelques miroirs étrusques récemment trouvés dans les environs de Pérouse. Trois dessins de miroirs gravés, représentant des sujets mythologiques, sont joints à cette communication. Le premier de ces dessins montre Neptune et Thésée, le second Vénus, Adonis et une *Lasa*, le troisième Pélée et Thétis.

M. EGGER présente à l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : « *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1866, in-8°). » C'est, ainsi que l'explique M. EGGER, une nouvelle édition, augmentée de plusieurs appendices considérables, d'un mémoire qui a été lu, en 1857, à l'Académie et qui a été publié, en 1859, dans le Recueil de ses mémoires (2[e] série, t. XXIV, 1[re] partie), sous ce titre un peu différent : « *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne.* »

M. DELISLE présente, au nom de l'auteur, M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, le 3[e] volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, publiées dans le *Recueil des documents inédits et relatifs à l'histoire de France*. Il rappelle l'éloge que M. LABOULAYE a fait des deux premiers volumes de cet ouvrage, en les présentant successivement à l'Académie, éloge auquel il s'associe complétement.

M. RENIER présente, au nom de MM. Heuzey et Daumet, les livraisons III-VI de leur ouvrage intitulé « *Mission archéologique de Macédoine.* » — « C'est dans ces livraisons qu'il est traité de la colonie de Philippes et du célèbre champ de bataille auquel cette ville a donné son nom. M. Heuzey y a publié un grand nombre d'inscriptions inédites, qui sont, pour l'histoire de Philippes, de très-précieux documents, et l'Académie, qui a entendu la lecture de son commentaire sur l'une des plus importantes de ces inscriptions, a pu, par cet exemple, se faire une idée de la sagacité et de la science avec lesquelles il les a expliquées. Ces livraisons sont accom-

pagnées de planches nombreuses, gravées d'après les dessins de M. Daumet et fort bien exécutées. »

Sont, en outre, offerts à l'Académie :

1°, par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, I. *Histoire et mémoires de l'Acad. royale des sciences de Lisbonne* (*Classe des sciences morales et politiques et des Belles-Lettres*) : nouvelle série, t. III, part. 2. (Lisb., 1 vol. in-4° avec un atlas de 51 planches, en portugais) ; — II. *Portugalliæ monumenta historica a sec. octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita* (LEGES ET CONSUETUDINES) vol. I, fascic. 4 (Olisip., 1864, in-f°) ; — III. *Corps diplomatique portugais contenant les actes et négociations politiques et diplomatiques du Portugal avec les diverses puissances du monde depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours*, publié d'après les ordres de l'Acad. roy. des sciences de Lisbonne (Classe des sciences morales et politiques, etc.) par M. Rebello da Silva, t. II (Lisbonne, 1865, in-4°) ; — IV. *Tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les diverses puissances du monde, depuis le commencement de la monarchie portugaise jusqu'à nos jours*, commencé par M. le vicomte de Santarem et continué par M. Rebello da Silva (en portugais), t. IX (Lisbonne, 1864, in-8°) ; — V. *Légendes de l'Inde par Gaspard Correa*, publiées par les ordres de la Classe des sciences morales et politiques, etc., de l'Académie roy. des sciences de Lisbonne, sous la direction de M. Rodrigo José de Lima Felner, membre de cette Académie (en portugais), t. IV, part. 1 (Lisbonne, 1864, in-4°) ;

2° *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI° siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de Saint-Avit et des écrits de Saint-Augustin* (Genève et Bâle, 1866, in-4°), recueil contenant, entre autres morceaux intéressants, un travail de M. DELISLE, dont l'Académie a entendu la lecture ;

3° *La France sous Louis XV* (1715-1774) par M. Alph. Jobez, ancien représentant (Paris, 1864-1866, 3 vol. in-8°) : ouvrage destiné au concours du prix Gobert 1867 ;

4° *Sur des poids antiques en pierre* (en allemand) par M. Ritschl (Bonn, 1866, in-4° de 18 pages avec une planche) ;

5° *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste* (768-1180) par M. Léon Maître, archiviste du département de la Mayenne, etc. (Paris, 1866, in-8°) ;

6° *Histoire de l'école épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen âge* par M. Armand Barrot (Angers, 1866, in-8°) ;

7° *Grande inscription du palais de Khorsabad*, commentaire philologique, par M. J. Oppert (extrait du *Journal asiatique*, 1865, n° 12) ;

8° *Introduction du Bouddhisme dans le Kashmir* par M. L. Feer (extrait du *Journal asiatique*, 1865, n° 11) ;

9° *Textes tirés du Kandjour* par M. L. Feer (3 livr. lithogr.), in-8° ;

10° *La légende de Rahu chez les Brahmanes et les Bouddhistes*, par le même (Paris, 1865), in-8°.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. BRUNET DE PRESLE, Président de l'Académie, écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 20 avril, que, frappé dans ses plus chères affections par la mort de son fils, il craint de ne pas retrouver la liberté d'esprit nécessaire pour remplir convenablement les fonctions dont l'Académie l'a honoré, et qu'il le prie d'offrir à la compagnie sa démission. « Si cependant, dit-il, cette retraite présentait quelques difficultés, l'Académie voudrait bien l'excuser de se tenir quelque temps encore éloigné de ses séances. » M. BRUNET DE PRESLE termine en exprimant sa reconnaissance de tous les témoignages de sympathie qu'il a reçus de la part de ses confrères dans ces douloureuses circonstances. M. le VICE-PRÉSIDENT, de concert avec le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, « écarte l'idée d'une démission, sur laquelle M. le PRÉSIDENT, avec son dévouement ordinaire à tous ses devoirs, n'insiste pas lui-même. Il croit que c'est lui rendre un véritable service que de le maintenir à son poste, où il peut être si utile encore, et que la diversion des travaux académiques sera l'une des plus efficaces et des plus salutaires qui puissent distraire sa pensée du coup qui l'a frappé, sans porter atteinte à sa douleur si légitime. » — L'Académie tout entière partage cet avis et charge son Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. BRUNET DE PRESLE.

M. le Ministre de l'intérieur, par un message en date du 14 avril, et d'après la demande qui lui avait été présentée au nom de l'Académie, l'informe que le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, ap-

partenant aux Archives du département des Alpes-Maritimes, est à sa disposition au ministère, où le Secrétaire perpétuel peut le faire retirer. — Le cartulaire, qui a été, en effet, retiré, est remis, séance tenante, entre les mains de M. DELISLE, éditeur du Recueil des chartes et diplômes non imprimés antérieurs à 1180.

Il est fait successivement lecture de deux lettres de M. le Ministre de l'instruction publique, l'une en date du 12 avril, et l'autre en date du 19, destinée à expliquer la première, par laquelle M. le Ministre invite l'Académie à présenter deux candidats à la chaire de grammaire comparée transférée, par décret du 1er juin 1864, de la Faculté des lettres de Paris au Collége impérial de France. Ces présentations, qui avaient été ajournées dans l'intérêt même de la chaire, compléteront celles qui ont été faites, le 22 juin 1864, par les professeurs du Collége de France. — L'Académie décide que les présentations demandées par le Ministre seront mises à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 1er fascicule du t. II de la nouvelle série des *Comptes rendus des séances* de l'Académie, contenant le bulletin de janvier et de février.

M. VINCENT, avant que M. DE SAULCY reprenne la seconde lecture de son mémoire, croit devoir faire une observation sur le doute manifesté par son savant confrère dans la séance précédente relativement à l'ouverture *automatique* des portes du tombeau d'Hélène, mentionnée par Pausanias. — Cette observation de M. VINCENT, comme toutes celles auxquelles a donné lieu la seconde lecture du mémoire de M. DE SAULCY, sera résumée à la suite de l'analyse même du mémoire.

M. DE SAULCY continue cette seconde lecture, et l'interrompt à plusieurs reprises pour répondre à de nouvelles objections de MM. RENAN et MUNK.

M. DE WITTE achève la lecture de la lettre de M. le Cte Conestabile concernant les miroirs étrusques récemment trouvés aux environs de Pérouse. — Après cette communication, M. DE WITTE ajoute quelques observations sur des monuments étrusques de plomb. Contre l'avis de M. Conestabile, M. DE WITTE regarde

comme des objets faux et de fabrique moderne les monuments dont il s'agit. Il va plus loin, il conteste l'authenticité du miroir sur lequel sont représentés *Pélée* et *Thétis*, et qui se trouve parmi les dessins de M. Conestabile. Il existe plusieurs miroirs, incontestablement antiques, sur lesquels est figuré l'enlèvement de Thétis, et, de ce nombre, sont un miroir publié par Vermiglioli et un autre miroir encore inédit, que M. De Witte a eu sous les yeux, il y a quelques années, et qui, aujourd'hui, se trouve en Angleterre. M. De Witte rappelle à cette occasion quelques miroirs, avec gravures modernes, qu'il a pu examiner lui-même : *Ajax* portant le corps d'*Achille*, publié dans le *Museo Chiusino*, la lutte de *Pélée* et d'*Atalante*, miroir antique conservé au Vatican et publié dans le *Museum Gregorianum*, *Ulysse* et ses compagnons crevant l'œil au cyclope *Polyphème*, gravure copiée d'après une coupe de terre peinte, publiée par M. le duc de Luynes et conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale (Voir *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, tome I, pl. VII).

M. De Longpérier fait remarquer qu'en effet on lui présente de temps à autre des miroirs faux. Il les divise en deux classes. Ceux qui sont coulés sur l'antique ou fabriqués de toute pièce ; ceux qui sont bien antiques quant au bronze, mais qui n'offraient aucun sujet, et sur lesquels on a gravé à une époque récente des figures et des ornements. L'opération est très-facile : un miroir est traité comme une planche de graveur. Après qu'il a été verni, on le décore à la pointe, et l'on fait mordre le trait au moyen d'un acide. Cependant ce procédé, fort souvent employé, a l'inconvénient de couper les accidents de patine ou oxydation que présente la surface des miroirs antiques ; et, avec une bonne loupe, on peut reconnaître le passage du burin à travers les rugosités qui, si le miroir était gravé dans l'antiquité, devraient au contraire obstruer les lignes creuses en certaines places. Ces fraudes doivent être hautement signalées, car elles tendent à introduire dans la science des éléments délétères. Quant aux monuments de plomb, il faut se défier de ceux qui proviennent d'Italie. Un marchand de Florence a vendu, il y a quelques années, des urnes de plomb et de bronze, coulées sur des terres cuites, ou

même ornées de figures d'invention moderne. M. Henrich Brunn, le savant directeur du musée de Münich, a étudié cette fabrication avec un soin tout particulier.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Vincent, l'écrit en partie communiqué à l'Académie et intitulé « *Héron d'Alexandrie : la Chirobaliste, restitution et traduction* » (Paris, 1864, in-8°) ;

2°, au nom de M. Miller, *Inscriptions grecques inédites découvertes dans l'île de Thasos* (extrait de la *Revue archéologique* de 1866) ;

3°, de la part de M. De Witte, *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alex. Castellani* (1866, gr. in-8°) ;

4°, avec une lettre d'envoi dont il est donné lecture, *Notice sur deux inscriptions grecques monumentales récemment découvertes en Egypte*, par M. Wescher (Rome, tipogr. Tiber. 1866, in-8°) ;

5° *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Département de l'Aube* (4e livraison) par M. d'Arbois de Jubainville (Troyes, 1865, gr. in-4°) ;

6°, de la part de M. Fr. Lenormant, I. *Inscriptionum græcarum ineditarum centuria prima* (br. in-8°) ; — II. *Les Antiques à l'exposition rétrospective des Champs-Elysées* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, gr. in-8°, 1866) ; — III. *Turcs et Monténégrins* (Paris, 1866, in-12) ;

7° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVI, livr. 1), Genève, 1866, in-8° ;

8° *Annales de philosophie chrétienne* : n° de mars 1866.

Séance du vendredi 27.

Présidence de M. De Longpérier, Vice-Président.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 24 avril, remercie l'Académie du *Rapport* qu'elle lui a transmis, sur sa demande, touchant les résultats de la mission de M. Guillaume Rey dans le nord de la Syrie.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats pour la chaire de grammaire comparée au Collége de France.

M. le Secrétaire perpétuel lit, au préalable, trois lettres re-

latives à cette présentation. La première lettre, en date de Paris, le 27 avril 1866, est ainsi conçue :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» S'il en est parmi mes confrères, et de bienveillantes ouvertures me permettent de le supposer, qui aient l'intention de m'accorder le même honneur que m'ont accordé spontanément MM. les professeurs du Collége de France, et d'inscrire mon nom sur la liste de présentation pour la chaire de grammaire comparée, je viens vous demander de vouloir bien les prier de ma part de ne le point faire. Quand bien même, par un privilége auquel je ne dois ni prétendre ni m'attendre, je pourrais être nommé à cette chaire d'une manière qui me permît d'y monter, je ne croirais pas pouvoir accepter. Il n'y a point ici de ces devoirs à remplir envers la science qui pourraient expliquer et justifier soit la concession soit l'acceptation d'un tel privilége; les sujets dignes et capables ne manquent pas, et, parmi ceux qui se présentent, il en est un qui, chargé du cours, fait ses preuves dans la chaire même, depuis près de deux ans, d'une manière fort honorable.

» Agréez, je vous prie, monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments sincèrement dévoués.

» A. Regnier. »

Par la seconde lettre, M. Michel Bréal, Dr ès-lettres, agrégé de l'Université, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France, sollicite l'honneur d'être proposé par l'Académie à M. le Ministre de l'instruction publique en qualité de candidat à la chaire déclarée vacante. — Il rappelle qu'il fut présenté il y a deux ans pour cette chaire par les professeurs du Collége de France, après M. Regnier, et qu'ayant été peu après chargé du cours par M. le Ministre il a fait tous ses efforts pour répondre à ce témoignage de haute confiance. — En même temps qu'il cherchait à donner à cet enseignement son vrai caractère, il entreprenait la traduction de la grammaire comparée des langues indo-européennes de M. Bopp, l'ouvrage classique sur la matière.

Le 1er volume de ce travail a été récemment offert à l'Académie. — M. Bréal cite encore quelques écrits antérieurs de lui sur des sujets analogues et le prix décerné par l'Académie, en 1862, à son mémoire sur la religion de Zoroastre. « Du reste, dit-il en finissant, je regrette autant que personne la résolution qui paraît avoir été prise par M. Regnier de décliner toute candidature à la chaire dont il serait le plus digne. »

La troisième lettre est de M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, qui croit devoir, dans la circonstance actuelle, remettre sous les yeux de l'Académie la liste des ouvrages, remontant à 1836 et se rapportant directement ou indirectement aux langues et aux littératures comparées de la famille des peuples indo-européens, par lesquels il a de longue main cherché à mériter ses suffrages. Il rappelle, en outre, les divers cours qu'il a professés sur les mêmes sujets et en particulier sur la grammaire comparée à différentes époques, déclarant, du reste, qu'il ne se présente à la chaire vacante du Collége de France qu'après s'être assuré que M. Regnier ne s'y présente pas.

Après la lecture de ces lettres, le serutin est ouvert pour la première présentation. M. Bréal, qui, sur 33 votants, obtient 28 voix, sera désigné comme premier candidat de l'Académie. — Un second tour a lieu pour la 2e présentation : M. Eichhoff obtient 20 voix contre 11 données à M. Baudry (lequel ne s'était pas présenté), et sera, en conséquence, désigné comme deuxième candidat.

M. De Saulcy poursuit la seconde lecture de son mémoire sur le *Tombeau d'Hélène* et répond à différentes objections de MM. Renan et Munk.

M. Beulé fait une communication verbale à l'Académie, à propos de la statue d'Hercule trouvée récemment à Rome, restaurée et exposée au Vatican depuis le Vendredi-Saint. Il croit que la beauté de cette statue a été surfaite, que son style a été loué avec peu de justesse, qu'elle n'a rien de grec, qu'elle appartient au contraire à une époque avancée de l'Empire romain. Mais ce qui rend surtout cette découverte importante, c'est la grandeur du

bronze (près de 4 mètres de hauteur), la beauté et la merveilleuse conservation de la dorure, les détails curieux qu'a révélés la fouille elle-même. — « On sait que le théâtre de Pompée existe en partie sous le palais Ringhetti (jadis palais Pio) et l'on a trouvé dans la cour les restes des arcs ornés de pilastres qui décoraient l'extérieur du théâtre. — Le piédestal, sur lequel était placée jadis la statue d'Hercule, est un grand cube, sans moulures ni ornements remarquables, ajouté après coup, à une époque grossière, échancré de manière à s'appliquer sur la courbe des colonnes engagées qui forment pilastres. Le dieu a été renversé de son piédestal et il semble que la fureur populaire se soit acharnée sur lui, du moins les parties viriles ont été tenaillées, arrachées violemment. Ni les barbares ni les chrétiens n'auraient commis une semblable mutilation; ils auraient fait fondre le métal ou brisé en morceaux l'idole. Il semble que la rage d'une multitude païenne ait pu seule imaginer cette insulte dirigée non contre un dieu, mais contre quelque empereur que la flatterie avait assimilé à Hercule. Tel est le cas de Maximien Hercule, par exemple. Or le colosse, une fois renversé à terre, a été caché soigneusement : on a élevé au-dessus de lui une sorte de toiture avec des dalles et de grands matériaux : la peau de lion, fondue à part, a été replacée soigneusement sur la poitrine; le tout a été noyé dans une enveloppe de mortier, comme si des partisans de l'empereur tué ou dépossédé eussent voulu se ménager ainsi la faveur de son successeur, ce qui serait le cas pour Maximien, puisqu'il était le beau-père de Constantin. Si l'on compare l'Hercule doré aux médaillons de bronze de Dioclétien et de Maximien, on est frappé de la ressemblance qu'il présente avec l'Hercule des monnaies impériales de cette époque. Il tient également la massue, la pomme; la peau de lion est jetée sur son bras gauche. Enfin le style de la statue, quoi qu'on en ait dit, n'a rien qui contredise cette supposition. On sent qu'un type plus ancien, grec même, a été imité, mais avec une pesanteur et des fautes de proportion sensibles. Certaines parties sont traitées conformément à la tradition; d'autres annoncent la fin du 3e siècle, le travail de la barbe, notamment, qu'il est bon de rapprocher des médailles du même temps. » M. Beulé n'indique que comme

une hypothèse cette classification d'une œuvre non encore jugée. Il convient d'attendre des dessins et des preuves.

M. De Longpérier ajoute que l'attribution de cette figure colossale à un personnage impérial doit être facile à discuter en présence du monument. Il ne s'agit que d'une constatation iconographique que les médailles permettraient de faire très-sûrement. Pour ce qui est de la précaution qu'avaient eue les Romains de cacher soigneusement la statue au lieu de la détruire, elle lui paraît-trait (sauf toute réserve faite au sujet des traits du visage) répondre à l'état où durent se trouver les esprits lorsque Maxence, s'étant brouillé avec son père Maximien, le contraignit à quitter Rome. On pouvait redouter la colère du tyran Maxence, et en même temps s'attendre à un prompt retour d'Herculius triomphant, dont il eût été alors prudent de relever les images.

M. Robert, correspondant de l'Académie, communique deux médaillons d'or romains, d'une magnifique conservation, provenant d'une collection ou d'une trouvaille de monnaies du IVe siècle, achetée, il y a quelques mois, par MM. Rollin et Feuardent. — « L'un, frappé à Trèves, est de Valentinien Ier; il présente le type bien connu de Rome casquée et de Constantinople couronnée de tours, avec la légende : GLORIA ROMANORVM et TROBS, à l'exergue. C'est, à quelques légères différences près, la pièce décrite par Mionnet, d'après un exemplaire, aujourd'hui perdu, du Cabinet de France. L'autre, complétement inédit, est de Valens; il offre au droit le buste tourné à gauche de l'empereur casqué, tenant une lance et se couvrant d'un bouclier sur lequel on voit une scène de chasse. En légende : D. N. VALENS P. F. Au revers, une victoire ailée, le pied posé sur un globe, soutient, avec un génie, un grand bouclier sur lequel elle écrit : VOT. V MVLT. X. En légende : VICTORIA D. N. AVGVSTI ; à l'exergue : TES. Ces deux pièces sont d'une bonne exécution ; la seconde surtout fait honneur, par la finesse de ses détails, à l'atelier de Thessalonique. Mais c'est par leur poids qu'elles méritent le plus de fixer l'attention de l'Académie. En effet, celle de Valentinien Ier pèse 4 grammes 94, et celle de Valens 9 gram-

mes 01. Or les cinq sous d'or de Valentinien Ier que possède le Cabinet des médailles pour l'atelier de Trèves pèsent 4 grammes 55, 4 grammes 50, 4 grammes 50, 4 grammes 49, 4 grammes 48, en moyenne 4 grammes 50, dont le double est 9 grammes, tandis que le seul sou de Valens, sorti de l'atelier de Thessalonique, qui se trouve dans la même collection, pèse 4 grammes 51, dont le double est 9 grammes 02. — Ces résultats, si l'on fait la part du frai et de la tolérance, peuvent être considérés comme parfaitement concordants; il faut donc reconnaître dans ces médaillons de véritables monnaies, des *doubles sous d'or*. On peut remarquer, en outre, que le poids de ces sous et de ces doubles sous se rapproche beaucoup de celui de l'étalon, ou de la soixante-douzième partie de la livre (1). En présence de ces résultats métronomiques si concordants, qui révèlent un système régulier et bien suivi, il est difficile de ne pas s'étonner quelque peu d'entendre le savant Mommsen dire, dans la préface de son beau livre sur les monnaies romaines, que l'on attachait si peu d'importance au poids des espèces pendant la période constantinienne, que le public en était venu à peser chacune des pièces entrant dans un payement. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. De Rougé, un exemplaire du tirage à part de son Mémoire publié dans le t. XXV, 2e partie, du Recueil de l'Académie. « Ce tirage à part, dit M. le Secrétaire perpétuel, fait sur la demande de l'auteur dans l'intérêt de la science, et sans frais extraordinaires pour le budget de l'Académie, se recommande non-seulement par l'addition du Rapport général adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. De Rougé sur les résultats de sa mission en 1863-64, et par un Avant-propos sur le mémoire qui n'en n'est que le premier et déjà si remarquable fruit; il mérite d'être signalé, en outre, pour les soins que l'Imprimerie impériale s'est fait un point d'honneur d'apporter à l'exécution matérielle soit du texte chargé d'hiéroglyphes, soit des planches, et d'où il résulte un modèle de publication en ce genre. »

2° *Der Vokalismus des Vulgärlateins* von Hugo Schuchardt (t. I, Leip-

(1) En partant de la livre romaine telle que Dureau de Lamalle et Letronne l'avaient établie, on trouve pour le sou d'or étalon, 4 gr. 53; en acceptant une évaluation plus récente de la livre, celle de Boeckh, on obtient 4 gr. 54.

zig, 1865, in-8°), ouvrage dédié à MM. Diez et Ritschl, tous deux correspondants de l'Académie et maîtres de l'auteur, et accompagné d'une lettre d'envoi ;

3° *Des instruments dont les Celtes devaient faire usage pour réduire les céréales en farine*, par le Dr Eugène Robert (br. in-8°);

4° *Notice raisonnée sur deux instruments inédits de l'âge de pierre, un tranche-tête et une lancette*, par M. Peigné-Delacourt (br. in-4°, avec figures).

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, par une lettre en date de ce jour, remercie l'Académie de la nouvelle preuve d'estime pour ses travaux et de bienveillance pour sa personne qu'elle lui a donnée en portant son nom sur la liste des présentations faites à M. le Ministre de l'instruction publique pour la chaire de grammaire comparée au Collége de France.

M. le Directeur et Bibliothécaire du grand séminaire du Puy, par une lettre du 20 avril, sollicite de l'Académie, en faveur de cet établissement, la concession de ceux des ouvrages publiés par elle dont elle pourrait disposer, particulièrement de ceux qui conviennent à la bibliothèque d'une maison ecclésiastique. — Renvoi de la demande à la commission des travaux littéraires.

M. De Saulcy reprend et termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'emplacement probable du tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

ANALYSE.

M. De Saulcy commence par annoncer qu'il analysera minu-

tieusement tous les textes anciens qui mentionnent cet illustre monument, et qu'il en tirera tous les renseignements propres à amener à la détermination probable de son emplacement. Quand il aura obtenu ce premier résultat, il dit que du même coup il aura démontré l'impossibilité radicale de chercher *ailleurs* le tombeau en question. Toute cette discussion topographique est subordonnée au fait que personne ne révoque plus en doute aujourd'hui, et que D'Anville a le premier cherché à faire prévaloir, à savoir que l'enceinte *actuelle* de Jérusalem est identique avec celle qui existait au moment du siége de Titus. — M. De Saulcy énumère ensuite quelques cotes essentielles à l'élucidation de la question ; les voici :

Le seuil de la porte de Damas (Bab-el-Aâmoud), ouverte entre les antiques Tours des Femmes, est à la cote 765 (c'est-à-dire 765 m. au-dessus du niveau de la mer), la cote des Q'bour-el-Molouk étant 768.

La cote du fond du ravin qui sépare le Scopus du plateau où sont creusés les Q'bour-el-Molouk est 739.

Celle du plateau du Scopus est 777.

Entre le Bab-el-Aâmoud et les Q'bour-el-Molouk il y a 770 m.

Entre les Q'bour-el-Molouk et le thalweg de la vallée qui les sépare du Scopus, il y a 276 m.

Entre ce thalweg et le front du camp de Titus sur le Scopus, il y a 320 m.

Enfin, entre le Bab-el-Aâmoud et un pâté de rochers placé à gauche de la route de Damas, et dans lequel sont percées des excavations sépulcrales, il y a 205 m.

M. De Saulcy passe alors à l'examen des textes.

Les premiers étudiés sont ceux de Josèphe.

1° (*Ant. jud.*, XX, IV, 3.) De celui-là résulte que la reine Hélène fut enterrée avec son fils Izatès dans les pyramides, au nombre de 3, qu'elle avait fait bâtir à 3 stades de Jérusalem. Le chiffre 3, quand il s'agit du nombre des pyramides, ne saurait être douteux. Il n'en est plus de même quand il s'agit d'une mesure de distance. Quel est le stade employé ? Est-ce l'olympi-

que de 185 m.? Est-ce le judaïque de 140 m.? Nous l'ignorons. Au premier cas, si le chiffre de Josèphe était bon, nous aurions 555 m., et au second 420 m. seulement. Mais ce chiffre rond de 3 stades, venant d'ailleurs de Josèphe, est à bon droit suspect, comme tous ceux qu'il a donnés dans ses écrits.

2° (*Ant. jud.*, V, IV, 2.) Dans la description de l'enceinte d'Agrippa, il est dit que le mur construit par son ordre, et partant de la tour Psephina, passait devant le tombeau d'Hélène, et ensuite à travers les cavernes Royales. La tour Psephina, c'est le Qasr-Djaloud, les cavernes Royales sont la grotte dite de Jérémie et les vastes carrières récemment découvertes qui s'enfoncent sous Bezetha. C'est donc entre le Qasr-Djaloud et les cavernes Royales qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène.

3° (*Bell. jud.*, V, II, 2.) Une sortie des Juifs qui compromet gravement Titus lui-même, lors de sa première reconnaissance de la place, s'élance hors de la porte située entre les Tours des Femmes et en face du tombeau d'Hélène. Cette porte a été remplacée par le Bab-el-Aâmoud, où l'on voit encore et les Tours des Femmes et le eintre antique de la porte en question. Cette porte, spécifiée par cela qu'elle était en face du tombeau d'Hélène (διὰ τῆς ἀντικρὺ τῶν Ἑλένης μνημείων πύλης), ne pouvait pas en être éloignée de 800 m. Un théâtre antique directement en face de la porte de Damas, et à 300 m. de cette porte, a été récemment découvert; pourquoi ne pas citer ce théâtre au lieu du tombeau d'Hélène qui est un peu écarté de la route, si celui-ci n'était pas plus près de la ville que le théâtre?

Ces trois passages de Josèphe ont été jusqu'ici les seuls analysés par les savants. Il y en avait un quatrième qu'ils ont négligé et qui est le plus important de tous.

4° (*Bell. jud.*, V, III, 2 et 3.) Des légionnaires romains se laissent persuader par les promesses qui leur sont faites du haut des murailles par des Juifs qui feignent d'avoir expulsé, par la porte située entre les Tours des Femmes, les hommes qui ne veulent pas capituler. Ces légionnaires quittent leurs rangs et se font battre par les prétendus expulsés qui, au moment où les dupes survivant parviennent à fuir, les poursuivent à coups de javelots jusqu'au

tombeau d'Hélène (ὑποχωροῦσι δὲ αὐτοῖς οἱ Ἰουδαῖοι μέχρι τῶν Ἑλένης μνημείων εἵποντο βάλλοντες). — Dès lors il faut que le tombeau d'Hélène ait été assez rapproché des murailles de la ville, car, sans cela, les Juifs sortis de la place n'eussent pu s'aventurer jusque-là. Si l'on cherche le tombeau en question aux Q'bour-el-Molouk, les Juifs se hasardent à 770 m. de la ville. Les postes, desquels les légionnaires compromis se sont détachés, sont donc au-delà de ces 770 m.; ils sont alors au fond du ravin qui sépare les Q'bour-el-Molouk du Scopus, ou ils sont au camp, ce qui est également impossible. A cette distance, comment les légionnaires auraient-ils entendu les provocations des Juifs? Il est donc plus que probable que le tombeau d'Hélène devait être fort près des murailles.

Après Josèphe vient Pausanias (*Arcadic.*, lib. VIII, c. 16). — M. DE SAULCY montre que Pausanias prend Hélène pour une femme du pays; il était donc fort mal renseigné. De plus, il met le tombeau d'Hélène dans la ville, ἐν πόλει Σολύμοις, nouvelle erreur! Quant au mécanisme caché qui fait ouvrir spontanément le tombeau chaque année à la même heure et le même jour, c'est une invention ridicule et rien de plus. Il n'y a donc rien à tirer du passage de Pausanias, si ce n'est le fait de l'existence au moment où il écrivait (sous Hadrien) du tombeau intact encore de la reine Hélène. — Après Pausanias, le premier écrivain qui parle du tombeau d'Hélène, c'est Eusèbe, évêque de Césarée. Ce sont des stèles remarquables (εἰσέτι νῦν στῆλαι διαφανεῖς ἐν προαστείοις δείκνυνται τῆς νῦν Αἰλίας). Donc, lorsque Eusèbe écrivait, les pyramides d'Hélène se montraient encore debout dans le voisinage immédiat d'Ælia ou Jérusalem. — Après Eusèbe se présente saint Jérôme qui mentionne le tombeau d'Hélène dans l'*Epitaphium Paulæ* (Lettre à Eustochius, édit. Martianay, t. IV, p. 673.). Voici le passage en question : « Quid diu moror? Ad lævam mausoleo Helenæ derelicto.... ingressa est Jerosolymam, etc. » D'où venait Paula? M. de Saulcy démontre par la teneur de l'itinéraire de cette pieuse femme de Berytos (ou Beyrouth) à Jérusalem, qu'elle venait de Jaffa, par la vallée de Koubeïbeh. Est-elle entrée dans la ville sainte par le Bab-el-Aâmoud, ou par la porte de Jaffa (Bab-el-

Khalil), ainsi que cela est aujourd'hui de règle pour tous les arrivants ? Peu importe : car, quelle que soit la porte qu'elle a franchie, en venant par la route antique sur laquelle est placé le tombeau des Juges, elle a dû laisser à sa gauche le pâté de roches placé à 200 mètres de la porte de Jérusalem et où M. De Saulcy place le tombeau d'Hélène. — Dans l'ordre chronologique, c'est Moïse de Khorène qui se présente ensuite, et, comme il avait visité Jérusalem, son témoignage a de la valeur. Pour lui le tombeau de la reine d'Adiabène est devant la porte de la ville sainte. Cela pourrait-il se dire d'un monument placé à 800 mètres de cette porte et impossible à apercevoir de cette porte, grâce à la configuration du terrain ? — Voilà quels sont les seuls renseignements fournis par les écrivains de l'antiquité.

Au moyen âge, Marino Sanuto seul a parlé du tombeau d'Hélène ; mais, comme il le fait dans un chapitre où il invoque le témoignage de Josèphe, il paraît bien probable que c'est à la lecture des œuvres de cet historien qu'il est exclusivement redevable de son érudition plus apparente que réelle sur ce point ; au reste, si l'on serre de près le texte de Sanuto, on voit : 1° qu'il estropie le nom du peuple dont Hélène avait été reine ; 2° qu'il place son tombeau au fond de la vallée de Josaphat et près de l'église dite Tombeau de la Vierge ; dès lors ce passage qui a été invoqué en faveur de l'identification des Q'bour-el-Molouk avec le tombeau d'Hélène n'a véritablement aucune valeur.

Passant ensuite aux théories des écrivains modernes sur ce point de la topographie hiérosolymitaine, M. de Saulcy examine d'abord l'opinion du Rév. Robinson qui a été citée comme démonstrative. Après avoir protesté de son estime sincère pour les travaux de ce savant et courageux explorateur de la Palestine, M. De Saulcy aborde la question du tombeau d'Hélène, telle qu'elle est traitée dans son livre. Robinson commence par identifier, timidement il est vrai, les σπήλαια βασιλικά de Josèphe avec les monuments d'Hérode ; il fait une distinction inadmissible entre les σημεῖα Ἡρώδου et le μνημεῖον Ἡρώδου. De σπήλαια, il fait des *sépulcres*, parce qu'il ignorait, au moment où il écrivit, que les vraies grottes royales seraient bientôt découvertes. Puis il se demande

si les sépulcres précédés d'une cour, enfoncés dans le sol au lieu d'être taillés dans un flanc rocheux, ne présentent pas ainsi une forme affectée à la royauté. En ce cas, ajoute-t-il, les sépulcres ruinés de ce genre que nous avons trouvés le long du bord de la vallée, auprès desquels l'ancienne muraille a dû passer, répondraient bien aux grottes royales, ou *sépulcres royaux* de Josèphe; et le Tombeau actuel des rois correspondrait ainsi au monument d'Hélène. A cela, répond M. De Saulcy, il n'y a qu'une difficulté qui n'est pas médiocre; c'est que la muraille d'Agrippa ne passait pas le moins du monde où Robinson, pour les besoins de la cause, suppose qu'elle a dû passer. Elle n'était guère qu'à 700 mètres en arrière au sud; mais 700 mètres, on en conviendra, sont bien quelque chose. Partant de cette identification imaginaire, Robinson cherche ensuite à l'étayer de preuves. Il cite les trois passages ordinaires de Josèphe, mais il ne tient aucun compte du quatrième, commenté par M. De Saulcy. Il cite les passages d'Eusèbe et de saint Jérôme qu'il applique en admettant que Paula, venant du nord, a suivi la route actuelle de Naplouse, qui n'est que la voie antique. Mais Robinson oublie de démontrer l'identité de la route de Jaffa avec la route de Naplouse. Robinson cherche à expliquer ensuite le chiffre des stades assignés par Josèphe pour distance du tombeau d'Hélène à la muraille de la ville. Il avance que les Q'bour-el-Molouk sont à un peu plus d'un demi-mille anglais (1609 m.) de la porte moderne, soit quatre stades (en stades olympiques de 185 m., le demi-mille anglais équivaut à quatre stades et un tiers; en stades hébraïques de 140 m., à cinq stades et près de 3/4). Ces chiffres de Robinson sont donc bien peu précis. Et, comme l'ancien mur du nord passait à un stade et plus au nord du mur actuel, nous avons ainsi, conclut Robinson, une coïncidence très-exacte. Malheureusement le plan de Robinson fait passer la muraille d'Agrippa à 75 m. en arrière, au sud des Q'bour-el-Molouk, et à 640 m. en avant, au nord de l'enceinte actuelle. L'expression « à un stade et plus » est donc assez singulière, puisque ce modeste *et plus* cache, sur une distance totale de 640 m., la bagatelle de 500 m., s'il s'agit du stade hébraïque de 140 m., et de 455 m. seulement, s'il s'agit du stade

olympique. La coïncidence très-exacte qu'invoque Robinson est donc purement imaginaire, et pourtant il conclut ainsi : « ce fait, rapproché de la circonstance que la tombe d'Hélène était célèbre dans l'antiquité, justement comme le sépulcre en question est actuellement le plus remarquable objet d'antiquité des environs de Jérusalem, semble amplement suffisant pour établir leur identité. » M. De Saulcy déclare, en réponse à cela, que, de ce qu'un monument d'une ville a été célèbre dans l'antiquité, on n'est nullement forcé de dire que la plus belle ruine qui se voit de nos jours dans cette ville soit précisément identique avec le monument en question. Il rejette donc comme sans valeur toute cette argumentation de Robinson. — Le même auteur analysant ensuite le passage de Pausanias, qu'il trouve *exagéré*, parce qu'il faut y reconnaître les portes de pierre sculptées dont on n'a jamais trouvé d'exemples qu'aux Q'bour-el-Molouk, M. De Saulcy répond qu'à lui seul il en a trouvé de semblables dans deux localités différentes, à Beth-Sour (Bordj-Sour) sur la route d'Hébron et à Hesbân, et que, d'autre part, M. Mauss, architecte de Sainte-Anne de Jérusalem, lui en a signalé de fort belles, encore en place, dans des sépulcres des environs de Beït-Lehm. — Après avoir étudié et réfuté ainsi dans tous ses détails la théorie de Robinson, M. De Saulcy ajoute qu'il n'est pas seul de son avis et il développe la réfutation qu'en a faite avant lui le savant professeur de Cambridge, Georges Williams (*Holy city*, 1849, t. II, p. 519 et suivantes). Pour Williams, les Q'bour-el-Molouk ne sont que les Cavernes Royales de Josèphe, identiques elles-mêmes avec les monuments d'Hérode. Dès lors le tombeau d'Hélène doit être cherché à l'ouest des Q'bour-el-Molouk. Toute cette argumentation fondée sur l'existence d'un tracé de la muraille d'Agrippa, bien différent du tracé de l'enceinte actuelle, semble à M. De Saulcy pécher par la base et devoir être abandonnée.

M. De Saulcy examine la nature même des excavations constituant les Q'bour-el-Molouk. Environ dix mille mètres cubes de la pierre calcaire la plus dure et la plus compacte ont dû être enlevés au ciseau. Dès lors il a fallu un temps très-long et des dépenses

énormes pour creuser ce sépulcre. Est-ce bien la pieuse Hélène qui a pu se décider à un pareil acte d'orgueil posthume? M. De Saulcy ne le pense pas. — Il aborde ensuite la question de l'époque à laquelle Hélène a pu être inhumée, et il établit par des chiffres positifs qu'elle n'a pu être enterrée avant l'année 66 de Jésus-Christ. Or, en 70, le tombeau en question a servi de charnier de guerre pour les soldats de Titus tués pendant le siége, ainsi que l'ont constaté ses dernières fouilles. Ajoutez à cela que le sarcophage découvert dans ces dernières fouilles avait été violé avant l'emploi du tombeau comme charnier de guerre. Il l'avait donc été dans l'intervalle écoulé de 66 à 70, c'est-à-dire presque immédiatement après l'inhumation du cadavre royal que contenait ce sarcophage. De plus, celui-ci n'a pu être violé que par des pillards désireux de ne pas profaner les restes humains dont ils dérangeaient le repos, puisqu'ils ont pris grand soin de respecter les ossements, de refermer le sarcophage ainsi que la chambre sépulcrale qui le contenait. — M. De Saulcy, parlant ensuite des tombes très-nombreuses qui se voient dans les Q'bour-el-Molouk, démontre qu'il ne peut être question de chercher dans ces tombes des membres de la famille du roi Izatès, car Josèphe nous raconte (*Bell. jud.*, VI, vi, 4) que le jour même où, après l'incendie du temple, les Juifs parlementèrent avec Titus sur le pont du Xystus et refusèrent de capituler, les fils et les frères d'Izatès demandèrent grâce au prince romain, qui les fit charger de chaînes et les envoya en otages à *Rome*.

M. De Saulcy, résumant ensuite toutes les indications topographiques fournies par les écrivains de l'antiquité, en vient forcément à placer le tombeau d'Hélène au pâté de roches qui se voit à gauche de la route de Naplouse et à 200 mètres seulement du Bab-el-Aâmoud. Il annonce qu'il a pris des mesures pour faire entreprendre des fouilles sur ce point, afin d'y chercher les bases des trois pyramides signalées par Josèphe. Cette solution, du reste, M. De Saulcy n'en revendique pas l'honneur pour lui-même, car elle est due à M. E. De Barrère, consul général de France à Jérusalem, qui l'avait déjà suggérée à M. Pierotti, lequel l'a utilisée

dans la rédaction de son plan de Jérusalem. M. de Barrère a de plus constaté le premier que les Juifs de Jérusalem célèbrent tous les ans une fête commémorative nommée Fadayat-el-Akel, *la distribution des vivres*. Cette fête, ils la *commencent* au pâté de roches qui vient d'être signalé comme étant le site du tombeau d'Hélène, et vont la terminer, en passant aux Q'bour-el-Molouk (qu'ils regardent comme le tombeau du riche Q'alba-Schabouâ, guide de Rabbi Akiba), auprès d'une grotte sépulcrale située à 200 m. à l'est des Q'bour-el-Molouk, dans les escarpements de la vallée, et nommée spécialement Fadayat-el-Akel. — Le mémoire de M. de Saulcy se termine ainsi : « Il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre le nom de *distribution des vivres* ou d'*aumône des vivres*, et le souvenir de la pieuse femme, qui sauva Jérusalem de la famine. Cette fête commémorative une fois instituée, on se rend parfaitement compte du choix que les Juifs ont fait, à une époque que nous ignorons, du tombeau même de leur bienfaitrice pour célébrer la commémoration de ses bienfaits. »

DISCUSSION.

I. M. Renan maintient comme probable l'opinion de Robinson et des autres sur l'identité des *Tombeaux des rois* et du *Tombeau d'Hélène*. Sur le 1er passage de Josèphe, M. Renan, tout en faisant bon marché des chiffres de Josèphe, pense que l'expression *trois stades* désigne « une certaine distance, » une distance susceptible d'être évaluée en stades. « Si l'on nous demandait de dire sur-le-champ la distance de l'Institut à l'Arc de Triomphe, nous dirions 2 kilomètres au risque de nous tromper beaucoup. Mais si l'on nous demandait la distance de l'Institut au Louvre, nous ne parlerions pas de kilomètres. » — Dans le 2e et le 3e passage de Josèphe, ἀντικρύ signifie *vis-à-vis*, et non *devant*, avec le sens d'un rapprochement immédiat. — Dans le 4e passage, Josèphe suppose évidemment que les Juifs qui font la sortie vont au-delà des lignes des assiégeants. Les lignes étaient à peine formées. Tout cet épisode est présenté comme un fait irrégulier, se passant sans l'ordre des chefs. Si le tombeau d'Hélène était aussi près des murs que le

suppose M. de Saulcy, il y aurait eu à peine sortie, et Josèphe n'aurait pas de raisons d'être si fier ; les traits des Juifs du haut des murs pouvaient presque atteindre ledit tombeau. Rien dans le texte de Josèphe ne prouve que les soldats romains qui engagèrent la conversation avec les Juifs de la muraille fussent placés sur le tombeau d'Hélène. En effet, quelque cas qu'on fasse de la donnée des 3 stades, cette distance avait au moins de la valeur pour Josèphe. Comment supposerait-il une conversation se tenant à 3 stades de distance? Que cette distance soit fausse ou non, peu importe pour le raisonnement actuel. Josèphe pousse au moins la sortie jusqu'à 3 stades, c'est-à-dire fort au-delà des lignes et du point où se tient la conversation. — M. Renan pense, du reste, que les textes de Josèphe ne suffiraient pour asseoir aucune opinion. Les passages de Pausanias et de saint Jérôme sont bien plus forts. Mais ce qui porte l'opinion de Robinson jusqu'à une probabilité très-grande, c'est l'inscription trouvée par M. de Saulcy lui-même dans les *Tombeaux des rois*. Cette inscription est l'épitaphe d'une personne professant la religion juive; c'est l'épitaphe d'une Syrienne du Nord, comme le prouve le caractère estranghelo de la première ligne, caractère qui appartient à l'Osrhoène et n'a jamais eu de raison d'être employé à Jérusalem, si ce n'est justement pour une personne de la famille royale de l'Adiabène. — Le texte de Pausanias prouve deux choses : 1° que le tombeau d'Hélène était un monument très-important, comparable à celui de Mausole; 2° que ce qu'il y avait de plus remarquable en ce monument, c'étaient les portes, puisque ces portes étaient devenues un sujet de légende. Or, à l'heure présente, les *Tombeaux des rois* sont le monument de beaucoup le plus considérable du nord de Jérusalem, et, ce qui dans ce monument a frappé tous les voyageurs, ce sont ses grandes portes monolithes. Il y a là une induction pour identifier les monuments, surtout si l'on considère que les textes de Josèphe nous donnaient aussi le tombeau d'Hélène pour le principal monument du nord de Jérusalem, qui servait de repère pour s'orienter. — Le passage d'Eusèbe prouve une seule chose : l'extrême importance du monument en question. Or cela n'est pas indifférent. Un monu-

ment comme le tombeau d'Hélène n'a pu disparaître, vu qu'il avait, comme les tombeaux de Judée, une partie taillée dans le roc. Toutes les constructions en pierres assemblées du nord de Jérusalem ont disparu, mais les travaux dans le roc ne disparaissent jamais. — Le passage de saint Jérôme parle fortement pour l'hypothèse de Robinson. Paula vient de *Gabaa à Jérusalem.* Où était Gabaa? Que cette ville fût à *Touleïl-el-foul* ou ailleurs, il est sûr au moins qu'elle était sur la route du Nord. En effet, Titus arriva à Jérusalem par Gophna, Gabaa, le mont Scopus. Une ligne tirée de Jérusalem à Gophna par le Scopus dessine justement la route du Nord. L'itinéraire de Paula coïncide avec celui de Titus pour la dernière étape; donc Paula est entrée à Jérusalem par la route du Nord, laquelle n'a pas changé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et passe justement très-près des *Tombeaux des rois*, en les laissant à gauche. L'identification de Gabaa et de Gabaon, proposée par M. DE SAULCY, est inadmissible, comme on peut s'en convaincre en consultant un dictionnaire hébreu quelconque. Mais eussent-elles même été identiques dans l'antiquité (ce qui n'est pas), on n'aurait rien prouvé, puisque saint Jérôme, au passage cité, distingue *Gabaon* et *Gabaa* de la manière la plus formelle, en fait deux localités distinctes. — Moïse de Khorène est une bien faible autorité auprès de Josèphe, Pausanias, Eusèbe, saint Jérôme. Ce qu'il dit paraît emprunté à Josèphe. L'expression *devant* dont il se sert doit répondre à l'ἀντικρύ de Josèphe. — Le passage de Marino Sanuto prouve que la connaissance du tombeau d'Hélène était conservée à l'époque des croisades, ce qui est d'autant plus remarquable qu'Hélène n'a pas été une célébrité chrétienne. Dans ce dernier cas, il n'eût pas été surprenant qu'on montrât son tombeau, le tombeau d'aucun homme célèbre de l'histoire juive et chrétienne, à partir d'Adam, ne manquant en Palestine. Mais la tradition qui a voulu qu'Hélène ait été chrétienne, tradition qui se trouve dans Moïse de Khorène et dans Orose, n'a pas été généralement adoptée. En ce qui concerne la topographie de Marino Sanuto, il y a cela de remarquable qu'il place le tombeau de la reine des Jabéniens dans le bassin du Cédron. Or cela est vrai pour les *Tombeaux des rois*. La pente com-

mence entre ces tombeaux et Jérusalem; le creux prononcé de la vallée se dessine à quelques mètres de ces Tombeaux. Il est donc très-vrai que les eaux venant de ces parages sont tributaires du val de Cédron, comme le dit Marino Sanuto. Il n'en est pas ainsi pour la localité préférée par M. de Saulcy, dont les eaux sont tributaires du vallon de Hinnom. La relation établie par Sanuto entre le tombeau d'Hélène et le *tombeau de la Vierge* vient de ce que ces deux monuments sont tous deux dans le val de Cédron, et qu'on arrive du second au premier en suivant le fond du val, ce qui faisait une journée de pèlerin très-naturellement tracée. — M. Renan discute ensuite quelques-uns des reproches adressés par son savant confrère à Robinson, et disculpe celui-ci d'erreur, surtout en ce qui concerne le passage de saint Jérôme. Paula ne venait pas de Naplouse; mais elle est entrée à Jérusalem par la porte du Nord : ce qui suffit dans la question présente. — Il repousse aussi l'objection tirée de l'étendue des travaux des tombeaux des rois et du prix qu'ils auraient coûté. D'abord Hélène était opulente. En outre, on peut supposer, si l'on veut, que l'excavation de la grande cour existait déjà, que c'était une carrière qu'on aura utilisée, comme cela est arrivé mille fois en Phénicie. Ce qui frappe en ce dernier pays, c'est l'usage qu'on a fait des carrières. A Amrit, par exemple, la cour sacrée du temple et beaucoup d'endroits où se voient des appropriations de la main de l'homme ont commencé par être des lieux d'extraction de pierres. — L'objection suivante tirée de ce qu'Hélène a dû être enterrée peu de temps avant le siége de Titus importe peu. Hélène aurait pu ne pas être enterrée dans les *tombeaux des rois* et néanmoins les avoir fait construire. Des faits pareils sont arrivés bien souvent. Qu'elle n'ait passé que deux ou trois ans dans son tombeau, cela ne fait rien à la question. — D'autre part, il n'est nullement nécessaire de supposer que la famille d'Izate et de Monobaze soit morte tout entière avant le siége de Titus. Un grand nombre de caveaux ont pu rester vides. Les caveaux phéniciens où personne n'a jamais été déposé sont fort nombreux. Ces monuments se creusaient d'avance. Presque tous les tombeaux anciens, en ces pays, sont des tombeaux de famille. Les caveaux

pour une seule personne sont rares. — Pour finir, M. RENAN fait remarquer que la discussion jusqu'ici n'a pas porté sur l'argument qu'il regarde comme le plus décisif dans la question, l'inscription trouvée par M. DE SAULCY dans les *tombeaux des rois*. C'est cette inscription seule qui porte l'opinion de Robinson à un degré de probabilité voisin de la certitude.

II. Suivant M. MAURY, Josèphe, en se servant de l'expression ἀντικρύ, *vis-à-vis*, dans cette phrase : « Les Juifs sortirent en très-grand nombre par la porte qui était *vis-à-vis du tombeau d'Hélène*, du côté de la tour des femmes, » indique seulement par là qu'aucun monument, qu'aucun édifice ne masquait ce tombeau à celui qui regardait de la porte ; il ne dit rien qui puisse faire induire que le tombeau d'Hélène se trouvât contre la porte. Toutefois Josèphe n'a pu parler ainsi que parce que l'on apercevait distinctement cet édifice funéraire des murs de la ville sainte. C'est là une condition à laquelle doit satisfaire l'emplacement proposé. D'ailleurs, si le tombeau d'Hélène avait été tout à fait voisin des murs, Josèphe, dans ses *Antiquités Judaïques*, n'en aurait pas donné la distance mesurée en stades, d'autant plus que, d'après l'usage des anciens qui demeura en vigueur à Rome, les mesures itinéraires se comptaient non d'un point central, mais des murs. Il peut sans doute s'être glissé un chiffre inexact dans le texte de Josèphe, mais remarquons que la distance de trois stades (555^{m}) est tout à fait concordante avec l'expression d'ἀντικρύ, cela n'est ni trop près ni trop loin, et le passage très-significatif cité par M. DE SAULCY y trouve une suffisante explication. La distance de 7 stades environ à laquelle est le *tombeau des rois* paraît bien considérable, pour que les Juifs aient pu, sans danger d'être enveloppés, poursuivre les soldats romains dupes de leur stratagème ; moins de trois stades, c'eût été une bien faible distance pour que l'historien ait parlé de cette poursuite. Il faut de plus observer que cet auteur, dans la description qu'il donne du siége, a bien soin de noter les distances en stades ; il devait les connaître, et cela écarte l'idée d'une erreur de sa part. — M. MAURY pense, avec son confrère M. DE SAULCY, que le passage de Pausanias mérite peu d'attention, parce que le voyageur grec parle de

ce qu'il n'avait pas vu. Mais il fait remarquer que le mot μηχάνημα n'a pas dans son texte le sens de *mécanisme*, et qu'il signifie simplement *un artifice, un moyen particulier*. Il ne lui semble pas qu'il soit nécessaire de supposer un mécanisme d'horlogerie. — En somme, M. Maury croit que le tombeau d'Hélène a été détruit comme bien d'autres, et qu'il est impossible d'en assigner la position d'une manière précise.

III. — M. Waddington demande la parole.

« Si j'interviens dans cette discussion, dit-il, c'est qu'un séjour de trois mois à Jérusalem m'a permis d'étudier avec soin la topographie de la ville Sainte. Je crois que le passage de Josèphe (*Bell. Jud.* V, III, 2-4) est susceptible d'une interprétation un peu différente de celle proposée par M. de Saulcy. Au moment où eut lieu l'escarmouche de la porte de Damas, le camp de Titus était encore sur le mont Scopus, les lignes de circonvallation n'étaient pas commencées, et l'armée romaine (ὅλη δύναμις) était occupée à déblayer et à niveler les approches de la place; un cordon de troupes ou une grand'garde (ἱππέων καὶ πεζῶν ὅσους ἀρκέσειν ὑπελάμβανε) protégeait les travailleurs. Cette grand'garde était placée assez près de la ville pour que les soldats pussent entendre ce qu'on leur criait du haut des murs, mais il n'est pas dit qu'ils aient été postés auprès du tombeau d'Hélène. Lorsqu'ils s'approchèrent de la porte et donnèrent dans le panneau que leur tendaient les Juifs, il dut y avoir un moment de confusion générale chez les Romains, ou bien il faut qu'un nombre considérable de soldats ait pris part au combat qui s'engagea sous les murs, pour justifier l'expression de Titus, νῦν δὲ ὅλην στρατίαν ἑωράκασι λιποτακτεῖν. Il y eut donc une petite déroute, et, lorsque l'historien dit que les Juifs poursuivirent les Romains à coups de javelots jusqu'au tombeau d'Hélène, il est difficile d'admettre, avec M. de Saulcy, que ce monument n'était situé qu'à deux cents mètres des murs; le récit de Josèphe semble plutôt impliquer que la poursuite continua jusqu'à 500 ou 600 mètres de la porte, c'est-à-dire jusqu'à moitié chemin environ du camp romain. D'ailleurs il ne faut pas oublier que, pendant les premières opérations de l'investissement, l'avantage des armes fut constamment du côté des Juifs; deux fois déjà les

Romains avaient essuyé un échec, et, chaque fois, il s'en était fallu de peu que Titus ne fût fait prisonnier. Il ne serait donc pas surprenant qu'à la suite de cette troisième escarmouche les grand'-gardes de Titus aient été refoulées à 500 ou 600 mètres de la place. Au surplus, je regarde la position du tombeau d'Hélène comme fort incertaine ; je crois que les probabilités sont en faveur de l'opinion qui l'identifie avec le Qobr-el-Molouk, mais la question ne me paraît pas résolue; la découverte de l'emplacement du théâtre d'Hérode, annoncée par M. De Saulcy, mais sur laquelle on n'a pas encore de renseignements précis, modifiera, sans doute, les données du problème. Mon but, en présentant ces observations à l'Académie, est seulement de constater que l'emplacement proposé par M. de Saulcy ne répond qu'imparfaitement aux données du récit de Josèphe et à la distance de trois stades des remparts, que l'historien indique dans un autre passage. »

IV. — M. Brunet de Presle, dans le cours de la discussion, a adressé à M. de Saulcy deux observations qui ne portent pas sur le fond même du débat, mais sur des points accessoires. La première était relative au passage de Pausanias (*Arcad.*, c. 16) où ce voyageur, en mentionnant le tombeau d'Hélène comme un des plus remarquables qui soit à sa connaissance, avec celui de Mausole, ajoute : Μεμηχάνηται δὲ ἐν τῷ τάφῳ τὴν θύραν ὁμοίως πάντι οὖσαν τῷ τάφῳ λιθίνην, μὴ πρότερον δὲ ἀνοίγεσθαι, πρὶν ἂν ἡμέραν τε ἀεὶ καὶ ὥραν τὸ ἔτος ἐπαγάγῃ τὴν αὐτήν· τότε δὲ ὑπὸ μόνου τοῦ μηχανήματος ἀνοιχθεῖσα καὶ οὐ πολὺ ἐπισχοῦσα συνεκλείσθη δι᾿ ὀλίγης..... Dans sa traduction de ce passage, M. de Saulcy avait ajouté : « par un mécanisme *d'horlogerie*, » et en prenait occasion de demander ironiquement ce qui advenait pour les années bissextiles. M. Brunet de Presle a fait observer à M. de Saulcy qu'il ne fallait pas prêter à l'auteur un détail qui n'était pas exprimé dans le texte pour s'en faire une arme contre sa véracité ou sa critique. Dans des tombeaux qui devaient s'ouvrir pour des cérémonies commémoratives annuelles il pouvait exister un mécanisme secret, connu seulement des familles ou des prêtres, et au moyen duquel la porte semblait s'ouvrir d'elle-même au moment voulu, tandis que dans toute autre circonstance il aurait fallu la briser :

τὸν δὲ ἄλλον χρόνον ἀνοῖξαι πειρώμενος ἀνοίξαις μὲν οὐκ ἄν, κατάξεις δὲ αὐτὴν πρότερον βιαζόμενος. Que Pausanias ait rapporté cette circonstance d'après une tradition ou d'après quelque auteur qu'il ne cite pas, il est permis d'élever des doutes sur la réalité des faits, mais on ne doit pas cependant se hâter de rejeter une assertion qui n'est pas sans analogie avec d'autres relations de l'antiquité ou de l'Orient. — « Il m'a semblé aussi, ajoutait M. Brunet de Presle, que M. de Saulcy s'était montré bien sévère envers Pausanias en lui reprochant comme une inexactitude les mots γυναικὸς ἐπιχωρίας appliqués à Hélène, *princesse étrangère,* mais qui s'était faite juive et avait habité Jérusalem. » — L'autre observation (qui est plutôt favorable que contraire au système de M. de Saulcy) portait sur la distance de *trois stades* que Josèphe (*Antiq. Jud.*, XX, 4, 3) indique entre le tombeau d'Hélène et la ville, τρία στάδια τῆς τῶν Ἱεροσολυμιτῶν πόλεως ἀπεχούσας. « M. de Saulcy convient qu'il n'y a pas trois stades entre l'emplacement qu'il assigne au tombeau d'Hélène et les murs de la ville. Mais il me semble que cette distance a pu être comptée de l'enceinte primitive ou même d'un point central, tel que le temple, de même qu'à Rome, à Constantinople, et enfin, dans les temps modernes, à Paris, où les bornes marquant les distances sur les routes partaient d'un point central et non pas des murs qui ont changé à diverses époques. Les mots « *à 3 stades de la ville de Jérusalem* » pourraient donc être ici synonymes de « *au 3e stade* » et convenir exactement à l'emplacement adopté par M. de Saulcy. »

V. — M. Vincent, au sujet de l'opinion exprimée par M. de Saulcy sur le passage de Pausanias relatif au tombeau d'Hélène, demande à l'Académie la permission de lui citer un passage d'Héron d'Alexandrie qui lui semble donner l'explication du phénomène merveilleux rapporté par le premier auteur. Ce passage d'Héron se trouve à la page 191 du volume publié en 1693 par Thévenot sous le titre de *Veteres mathematici.* Héron y pose ce problème : Ναΐσκου κατασκευή... κ. τ. λ., c'est-à-dire *Construire une chapelle de telle façon que, du feu étant allumé, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes* (αὐτομάτως), *et au contraire qu'elles se referment quand le feu est éteint.* « La description du mécanisme donné par Héron, dit M. Vincent, description très-facile

à comprendre au moyen d'une figure que l'on ne peut reproduire ici, se résume en disant que la force motrice d'où dépend l'effet à produire résulte de la dilatation de l'air contenu dans un vase représentant un autel sur lequel on brûle des parfums ou des substances quelconques. Cette donnée admise, on conçoit facilement comment il devient possible d'appliquer l'excès de pression produit par la chaleur à faire pivoter des cylindres verticaux cachés sous l'aire de la chapelle, et dont les axes servent de gonds ou de pivots aux vantaux des portes. Héron donne pour cela plusieurs procédés qui tous pourtant se réduisent à faire mouvoir un certain poids d'eau (ou même de mercure), mouvement qui a lieu dans un sens ou dans l'autre suivant que l'air est échauffé et dilaté par la combustion des offrandes, ou refroidi et contracté après l'extinction du feu. Il paraît même, par une phrase de l'auteur, que ce procédé était vulgairement employé dans les bains publics : là en effet se trouvaient réunies toutes les conditions exigées pour le fonctionnement du mécanisme. Quant à savoir si c'était un mécanisme analogue qui était employé dans le tombeau d'Hélène, on ne peut sans doute former à ce sujet qu'une simple conjecture ; toutefois, aucune difficulté sérieuse ne paraît s'opposer à ce qu'on puisse l'admettre. On sait, par le texte de Josèphe, que le monument funéraire d'Hélène consistait en trois pyramides situées à *trois stades* (540 m.) de Jérusalem. (Quand Josèphe cite ce monument, *Bell. jud. lib.* V, 2, 2, et 4, 2, il en parle toujours au pluriel : ἀντικρὺ τῶν Ἑλένης μνημείων.) Pausanias, de son côté, dit (vraisemblablement d'après la tradition) que ce monument était en pierre ; et de cet ensemble de renseignements il me paraît résulter que la porte mécanique mentionnée par Pausanias était celle d'une chapelle ménagée dans l'intérieur de l'une des trois pyramides, μεμηχάνηται ἐν τῷ τάφῳ τὴν θύραν, et rien à mon sens n'empêche à la rigueur d'admettre que le vantail de cette porte, vu la dimension qu'on peut lui supposer, était une table ou tablette de pierre, ὁμοίως τῷ τάφῳ λιθίνην, vraisemblablement enchâssée dans un encadrement métallique, et dans tous les cas (même quand on imaginerait une autre solution que celle d'Héron) mue par un mécanisme caché. Le feu seul pouvait être apparent, pouvait même être allumé ostensible-

ment, sans que les fidèles eussent aucun soupçon de la corrélation naturelle qui existait entre l'effet et la cause, corrélation qui n'en existait pas moins : ὑπὸ μόνου τοῦ μηχανήματος. D'ailleurs, il est tout simple que ce mécanisme ne fonctionnât qu'à un certain jour de l'année, celui où se célébrait la fête commémorative de l'héroïne à qui le monument était consacré, l'heure et la durée du phénomène étant réglées par l'heure où l'on allumait le feu sacré et celle où on le laissait s'éteindre. Dans tout autre temps, dit encore Pausanias, on eût voulu ouvrir la porte (de la chapelle), on n'eût pu le faire, et on l'eût plutôt brisée. C'est encore là une chose très-facile à comprendre, et la porte n'avait pas besoin de serrure pour satisfaire à la condition exprimée. Tous les mécanismes sont dans le même cas : ils ne peuvent naturellement fonctionner que sous l'action de la force motrice pour laquelle ils sont coordonnés; et, dans l'espèce, c'est-à-dire en admettant la solution d'Héron, il est facile de voir qu'une violence quelconque exercée sur le portail ouvert, fermé, ou même entre-bâillé (chaque position dépendant de la température du moment), eût commencé par briser les cordes conductrices des pivots cylindriques cachés dans le sous-sol. — Du reste, la merveille citée par Pausanias n'a rien de plus miraculeux que beaucoup de petits prodiges de mécanique que l'on a l'occasion de voir tous les jours dans les foires, et qui sont produits par des moyens fort simples. En général, nous professons une tendance beaucoup trop négative à l'égard des anciens; avec les mêmes procédés critiques et les mêmes préventions exercées contre nous-mêmes, nous nous trouverions amenés à nier des phénomènes contemporains qui n'ont de miraculeux que les causes auxquelles on les attribue. »

VI. — M. Munk, à son tour, fait observer que les longues déductions topographiques et stratégiques de M. de Saulcy paraissent superflues pour démontrer que le tombeau d'Hélène et les *Kobour-al-Molouc* ne sont point identiques. Josèphe lui-même distingue ces deux localités l'une de l'autre, si l'on admet, avec Robinson et quelques autres auteurs, que les σπήλαια βασιλικά, ou *grottes royales* de Josèphe, sont les Kobour-al-Molouc. Dans ce cas, le tracé de la troisième muraille de Josèphe ne peut être celui du mur actuel

de Jérusalem, et la topographie de M. DE SAULCY subirait des modifications très-notables. M. MUNK croit qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène au nord-nord-ouest des *Kobour-al-Molouc*, puisque Josèphe, en indiquant le tracé de la troisième muraille de l'ouest à l'est, nomme d'abord le tombeau d'Hélène, qu'il dit être à trois stades de Jérusalem, et ensuite les σπήλαια βασιλικά que touchait cette muraille. — Les mots *ante portam*, dont se sert Moïse de Chorène en parlant du tombeau d'Hélène, rendent le mot ἀντικρύ de Josèphe, comme l'a fait observer M. RENAN, mais ce mot signifie *en face de* et non pas *près de*. On peut dire ἀντικρύ de deux localités qui se trouvent *en face* l'une de l'autre, même à une assez grande distance, et c'est ainsi que Josèphe dit lui-même (*Guerre des Juifs*, V, 4, 3), en parlant de la tour Psephina : τούτου δὲ ἀντικρὺς ὁ Ἱππικός, *ex adverso illius erat Hippicos*. — Ce que Moïse de Chorène dit des trésors prodigués par Hélène pendant le temps de la disette se trouve confirmé par le Talmud qui dit : « Monobaze prodigua ses trésors et ceux de ses pères dans les années de disette. » Le Talmud parle, dans plusieurs endroits, des largesses d'Hélène et de son fils Monobaze, et des dons précieux qu'ils firent au temple de Jérusalem ; mais nulle part il ne fait la plus légère mention du tombeau d'Hélène. — Quant à l'inscription du sarcophage rapporté par M. DE SAULCY, on en a beaucoup exagéré l'importance, personne ne peut la comprendre, et on s'est sans doute trompé en voyant là le sarcophage d'une reine appelée Sodan ou Sadan. Elle est d'ailleurs très-négligemment gravée, et il serait très-hardi de tirer de là des inductions pour fixer l'âge de l'écriture estranghelo. La hauteur appelée *Scopos*, dont il est plusieurs fois question dans le mémoire de M. DE SAULCY, est sans doute la même que le Talmud appelle *Çophîm* (Speculatores), et qui se trouvait en face du côté septentrional du temple.

RÉPONSE DE M. DE SAULCY AUX PRÉCÉDENTES OBJECTIONS.

I. — « M. RENAN fait bon marché des chiffres de Josèphe et en cela il a parfaitement raison, car, sur dix chiffres donnés par cet auteur, il y en a au moins huit qui ne supportent pas l'exa-

men. Les 3 stades qu'il accuse impliquent incontestablement une certaine distance susceptible d'être évaluée en stades. Qui le nie? Mais 3 stades étaient-ils la distance réelle? Voilà ce qui peut se nier. Le risque que courrait M. Renan de se tromper en évaluant, sans l'avoir mesurée, la distance de l'Institut à l'Arc de triomphe de l'Étoile, aussi bien que celle de l'Institut au Louvre, pourquoi Josèphe ne l'aurait-il pas couru en fixant de mémoire à 3 stades (nombre rond) la distance du tombeau d'Hélène aux murailles de Jérusalem? L'avait-il mesurée? Assurément non. Lui qui exagère toujours, chaque fois qu'il parle de mesures, aurait-il employé cette fois, par exception, une mesure moindre que la réelle? C'est fort peu probable. En tout cas, quel est le stade dont il se sert, l'olympique de 185 m. ou le judaïque de 140 m.? Nous n'en savons rien. Mais si les Q'bour-el-Molouk étaient identiques avec le tombeau d'Hélène, comme ils sont à 770 m. de la place, il y aurait, en stades olympiques, 4 stades 1/6 au lieu de 3, et, en stades hébraïques, 5 stades 1/2 au lieu de 3; Josèphe cette fois aurait donc exagéré *en moins*. — 'Αντικρύ signifie à l'opposite, en face, en présence, contre (Voyez Dictionnaire de Planche, v° ἀντικρύ). Quant au sens d'un rapprochement immédiat, s'il n'est pas impliqué nettement, on conviendra au moins que le jalonnement ainsi indiqué, pour le tracé de la muraille et la situation d'une porte, implique qu'il n'y avait pas de monument important entre ce tombeau et la porte ou la muraille. Or, entre la porte et les Q'bour-el-Molouk, il y avait, exactement en ligne droite, un théâtre, problablement le théâtre d'Hérode, qui n'est qu'à 300 m. de la porte. — Dans le 4e passage, Josèphe est fort loin de supposer que les Juifs qui font la sortie vont au-delà des lignes des assiégeants. Ces lignes étaient à peine formées, dit M. Renan. Elles ne l'étaient pas du tout, s'il s'agit de la contre-vallation qui ne fut construite que beaucoup plus tard. En réalité il s'agit d'un cordon de troupes, ou de postes, comme on voudra, capables de réprimer les sorties (c'est Josèphe qui le dit), et couvrant l'armée de travailleurs occupés à nettoyer les abords de la place, afin de rendre plus faciles et moins dangereux les travaux du siége qui allait s'ouvrir. Les Juifs sortis de la place s'étaient groupés contre leurs murailles,

assez près pour avoir l'air d'être exposés aux coups des pierres qu'on faisait semblant de leur jeter du haut des murs. Ce sont les légionnaires sortis des rangs, malgré la défense formelle de Titus, et qui n'en sortirent apparemment que parce qu'ils pouvaient entendre et comprendre les offres mensongères qu'on leur faisait du haut des murailles, ce sont les légionnaires qui sont venus inconsidérément se jeter entre les Tours des femmes et s'y faire écraser par les prétendus expulsés. Dire qu'à 205 mètres, point où je place le tombeau d'Hélène, les traits des défenseurs de la muraille pouvaient presque parvenir, c'est une assertion qu'il faut abandonner, la meilleure portée des traits étant à très-peu près du quart de cette distance. Rien évidemment ne prouve explicitement dans le récit de Josèphe que les soldats romains, qui engagèrent la conversation avec les Juifs de la muraille, fussent placés au tombeau d'Hélène. Mais si nous trouvons sur le terrain à couvrir par les postes d'observation chargés de protéger les travailleurs, si nous trouvons, dis-je, un beau pâté de rochers élevé au-dessus des champs environnants, où les travailleurs sont à l'œuvre, à coup sûr, militairement parlant, les assiégeants n'ont pas eu la maladresse de ne pas s'y poster ; car c'était de tous les points possibles le plus facile à occuper solidement. Non certes, la conversation n'a pas eu lieu entre des interlocuteurs placés à 3 stades les uns des autres. Donc, lorsque cette conversation a commencé, les postes romains étaient à beaucoup moins de 3 stades des murailles, et c'est justement ce que je prétends. Quand les légionnaires se furent imprudemment engagés, croit-on, par hasard, que les postes suffisant pour tenir tête aux sorties possibles (c'est, je le répète, Josèphe qui le dit) ont reculé devant une poignée de Juifs jouant le rôle d'expulsés ? Ils se seraient bien plutôt rapprochés pour essayer de sauver leurs compagnons. Si le contraire était la vérité, la force de ces postes de protection eût été plus que mal calculée par Titus, qui a pu commettre une faute militaire, le jour où il tenta une reconnaissance de la place, mais qui reçut cette fois une leçon assez sévère pour ne plus s'exposer à commettre une bévue beaucoup plus sérieuse, puisqu'elle pouvait compromettre toute son armée. — M. Renan pense

que les textes de Josèphe ne suffisent pas pour asseoir une opinion. A son avis, les textes de Pausanias et de saint Jérôme sont bien plus forts. Je suis d'un avis précisément contraire: d'abord le texte de Pausanias est ridicule; il fait d'Hélène une femme du pays; puis il place son tombeau dans la ville; ensuite il parle d'un mécanisme automoteur, dont l'existence est plus que problématique; son témoignage n'a donc pas la moindre valeur, et il en résulte qu'il n'avait pas vu le tombeau en question. — Nous reviendrons tout à l'heure sur le témoignage de saint Jérôme. — Il ne s'agit pas en ce moment de parler de l'inscription que j'ai trouvée aux Q'bour-el-Molouk; elle n'a que faire en effet dans la discussion d'une question purement topographique. Revenons donc aux témoignages des auteurs anciens. — De ce que le tombeau d'Hélène est cité par Pausanias dans la même phrase que le Mausolée, il ne s'ensuit pas le moins du monde, comme le dit M. Renan, qu'il était comparable au tombeau de Mausole. Pausanias dit que, connaissant un *grand nombre de sépulcres remarquables*, il n'en mentionnera que deux, celui de Mausole et celui d'Hélène. Puis vient la description qu'il donne de ce dernier, et le fantastique que cette description comporte explique parfaitement la prédilection du crédule Pausanias. Le Mausolée était une des sept merveilles du monde, et les trois pyramides construites par Hélène étaient loin d'en être une pour Robinson lui-même qui déclare qu'elles devaient être petites et peu importantes. M. Renan se fait une grande illusion s'il croit que ce qui dans les Q'bour-el-Molouk a frappé tous les voyageurs, ce sont ces *grandes portes monolithes*. Il oublie que ces portes, étant destinées à fermer des baies fort petites, ne pouvaient être grandes. La plus grande de toutes, je l'ai apportée, elle est au Louvre où l'on peut la voir, et elle a tout juste 0 m. 811 de hauteur, sur 0 m. 697 de largeur. On me permettra, j'espère, de ne pas professer pour ces portes une admiration plus développée que leurs dimensions. Il n'y a là aucune induction à chercher du genre de celles que M. Renan pense y trouver. — Mon savant contradicteur se figure à tort que le texte de Josèphe nous donne le tombeau d'Hélène pour le principal monument du nord de Jérusalem, pour

un monument qui servait de repère pour s'orienter. Il n'y a pas un seul mot de cela dans Josèphe. Il cite le tombeau d'Hélène comme un jalon lorsqu'il décrit le trajet de la muraille, ou veut fixer la position d'une porte de la ville, et je me permets beaucoup plus simplement de conclure de là que ce monument était proche de la muraille et de la porte. Fixer le trajet d'une muraille d'enceinte à l'aide d'un monument placé à 770 m. de cette muraille, et qu'on n'aperçoit pas de cette muraille, ce n'est guère préciser, convenons-en. A l'ouest de Jérusalem et proche aussi des murailles, Josèphe cite deux fois le tombeau du grand prêtre Jean, en conclurons-nous que celui-là aussi était une merveille et un repère pour s'orienter de ce côté? Non, il était rapproché des murailles, et voilà tout. — M. Renan conclut maintenant du témoignage d'Eusèbe à *l'extrême importance* du tombeau d'Hélène; est-ce bien légitime? Eusèbe nous dit que de son temps on rencontrait dans les *suburbia* de Jérusalem les pyramides remarquables, στῆλαι διαφανεῖς, d'Hélène ; il ne dit rien de plus. Il y a loin de là, je crois, à *l'extrême importance* du monument en question. — Le passage de saint Jérôme parle fortement pour l'hypothèse de Robinson, dit M. Renan, et je ne puis partager son avis sur ce point. Paula vient de Gabâa à Jérusalem, c'est parfaitement vrai ; le dernier point où elle s'est arrêtée, c'est Gabaâ. Or, cette Gabaâ, j'ai démontré rigoureusement que c'était la Gabaâ, patrie de Saül, et non la Gabaâ imaginaire que Robinson place au Touleïl-el-Foul, à la petite hauteur *de la fève*, laquelle n'a jamais pu porter ni la Gabaâ de Saül, ni la Gabâon des rusés Gabâonites. Il est très-vrai qu'une ligne droite tirée de la porte de Damas sur Djifnah passe par le Scopus et par Gabaat-Saoul en montant directement du sud au nord, mais il est tout aussi vrai que cette ligne droite ne se confond pas avec la route de Naplouse. Titus vient de Césarée, Gophna est sur sa route et il y campe; le lendemain, il va camper à Gabaat-Saoul, au-dessus de la vallée des Epines, c'est donc bien la Djebaa, ou El-Djeb moderne qui commande l'Ouad-Abou'z-Zâarour, qui est la Gabaat-Saoul. Puis il vient camper au Scopus. Mais il n'a fait là que ce qu'avait fait Cestius avant lui, il a campé aux points stratégiques. Croit-on

donc que le Scopus était forcément sur sa route? Est-ce que le sommet du mont des Oliviers était sur la route de Jéricho à Jérusalem, parce que la dixième légion est venue y camper? De ce que l'itinéraire de Paula et celui de Titus ont un point commun, Djebaâ, il ne s'ensuit pas le moins du monde que Paula est venue traverser le Scopus; elle a été mieux avisée, sans doute, elle qui n'avait pas à chercher un point stratégique pour s'y établir, et elle a tout simplement suivi la route la plus courte de Djebaâ ou Gabaâ à Jérusalem, c'est-à-dire celle qui passe un peu à droite de Beït-Hanina, et traverse Leftah (l'antique Nephtoah), et elle a ainsi économisé une bonne lieue de chemin, et elle a forcément laissé à sa gauche mon pâté de rochers. — L'identification de Gabaâ et de Gabaon proposée par M. de Saulcy est inadmissible, dit M. Renan, « comme on peut s'en convaincre en consultant un dictionnaire hébreu quelconque. » A cela je n'ai qu'un mot à répondre : tant pis pour les auteurs du dictionnaire, je préfère les assertions de la Bible aux leurs et voici ce que je lis dans la Bible :

Chroniques I, ix.

35. Et à Gabaon demeura le père de Gabaon Jehil; le nom de sa femme fut Maakah.

36. Son fils aîné fut Abdon,(puis) Sour, Kich, Baal, Ner et Nadab.

37. Guedor, Akhion, Zekharia et Miklolte.

39. Ner engendra Kisch et Kisch engendra Saül et Saül engendra Jonathan, Malkisona, Abinadab et Eschbaal.

Voilà donc Saül issu de Gabaon.

Puis dans Samuël, x.

26. Saül s'en alla à sa maison de Gabaa, etc.

Et dans Samuel, xi.

4. Les messagers vinrent à Gabaat-Saoul.

Donc la maison de Saül était à Gabaâ. Donc enfin Gabaat-Saoul et Gabaon c'est tout un. « Mais eussent-elles même été identiques dans l'antiquité, ce qui n'est pas, dit M. Renan (nous venons de voir ce que vaut cette négation), on n'aurait rien prouvé, puisque saint Jérôme, au passage cité, a distingué Gabaon et Gabaâ de la manière la plus formelle et en a fait deux localités distinctes. » D'abord en montant à Beithour comme l'a fait Paula, elle a laissé

à sa droite Ayalon et Gabaon, c'est très-positif, surtout en admettant l'identité de Gabaon et de Gabaâ. Les passages altérés par les copistes manquent-ils dans saint Jérôme? M. Renan ne pourrait avancer cela. Quelle ressource avons-nous donc pour nous édifier sur la prétendue distinction formelle que saint Jérôme fait entre Gabaon et Gabaâ ? Une ressource dont M. Renan ne contestera certainement pas la valeur, car c'est la traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe, rédigé par saint Jérôme lui-même (*Liber de situ et nominibus locorum hebræorum*). Lisons donc (Ed. de Martianay, t. 11, p. 447) : « *Gabaon, unde Gabaonitæ supplices venerunt ad Jesum... et nunc ostenditur villa eodem nomine in quarto milliario Betheli, contra occidentalem plagam, juxta Rama et Rammon.* » Eusèbe dit simplement παράκειται δὲ τῇ Ῥαμᾷ, et il a raison ; il ajoute que καὶ ἀφωρίσθη Λευίταις οἱ πλησίον Ῥεμμαά, et c'est cette Remmaa d'Eusèbe qui devient la Remmaa de saint Jérôme. Celui-ci a-t-il bien compris dans tous les cas et bien traduit Eusèbe? Je n'hésite pas à dire *non*. Saint Jérôme met cette Gabaon dans la tribu de Benjamin et il ajoute : *fuit autem et ipsa separata Levitis*. Le paragraphe suivant est ainsi conçu : *Gabe, sortis Benjamini, et hæc Levitis civitas separata.* Me permettra-t-on de soupçonner les villes sacerdotales de la tribu de Benjamin, Gabaon et Gabe de saint Jérôme, Γαβαών et Γαιβαί d'Eusèbe, d'être bien proches parentes? Je l'espère. Enfin un peu plus loin (p. 450) je lis : *Sed et alia Gabatha in tribu Benjamin, ubi fuit domus Saul.* Ceci est l'exacte traduction du texte d'Eusèbe, mais aucun des deux écrivains n'en dit plus long sur la Gabath-Saoul. C'est tout ! Nous avons passé en revue tout ce que saint Jérôme a consigné dans son recueil géographique spécial sur les deux localités dont on prétend lui faire faire une distinction formelle. Le fait est qu'il n'en fait aucune, et qu'un maladroit copiste, au passage cité comme en mille autres, aura mis du sien. — Pourquoi donc Moïse de Khorène qui avait visité Jérusalem et qui parlait d'une femme, d'une reine de son pays, est-il une autorité bien faible auprès de Josèphe, de Pausanias, d'Eusèbe et de saint Jérôme? Il faut que j'aie le jugement bien faux, puisque je préfère de beaucoup l'autorité de Moïse de Khorène à celle de Pau-

sanias, qui accumule bévues sur bévues; cette autorité, je la mets sur la même ligne que celle de Josèphe, d'Eusèbe et de saint Jérôme, par la raison fort simple, qu'à eux quatre ils disent la même chose. « Ce que dit Moïse de Khorène paraît être emprunté à Josèphe, » dit M. Renan, et je me permets de ne pas le croire, car Moïse de Khorène donne des détails inconnus à Josèphe, ou qui du moins ne se trouvent pas dans les récits de cet historien. Mais ceci est évidemment supposé pour amener la conclusion suivante : « l'expression *devant* dont il se sert doit répondre à l'ἀντικρύ de Josèphe. » Je le déclare avec peine; c'est là une insinuation, ce n'est pas un raisonnement! N'est-il pas clair que, si un monument est en face d'une porte, deux, dix, cent voyageurs diront que porte et monument sont l'un devant l'autre, sans avoir besoin de se copier pour cela? — J'ai démontré amplement que le récit de Marino Sanuto ne prouve pas le moins du monde qu'à l'époque des croisades la connaissance du tombeau d'Hélène était conservée : ouvrez les écrivains de la véritable époque des croisades, je vous défie d'y trouver une mention du tombeau d'Hélène. Non, la connaissance de ce tombeau n'existait plus alors à Jérusalem, et si, plus de cent ans après la ruine du royaume latin de Jérusalem, Marino Sanuto en parle, il ne le fait que Josèphe à la main, puisqu'il cite son Josèphe dans le chapitre même où il mentionne le tombeau d'Hélène, reine des *Jabéniens*. On voit que le brave homme, avec toute son érudition, ne se fait pas faute d'écorcher les noms! Je n'ai pas à m'occuper ici des traditions plus ou moins inadmissibles relatives aux sépulcres des hommes célèbres de l'histoire juive et chrétienne que l'on prétend montrer en Palestine. Ils n'ont que faire ici; car il n'y a qu'une question topographique pure et simple à examiner. Oui, Marino Sanuto place le tombeau dans le bassin du Cédron, puisqu'il en fait affluer les eaux au Cédron. « Or cela est vrai pour les tombeaux des rois, poursuit M. Renan, la pente commence entre » ces tombeaux et Jérusalem; le creux prononcé de la vallée se » dessine à quelques mètres de ces tombeaux. Il est donc très- » vrai que les eaux venant dans ces parages sont tributaires du » val de Cédron, comme le dit Marino Sanuto. » Examinons ce

passage. Les cotes de nivellement du plateau des Q'bour-el-Molouk et du Bab-el-Aâmoud sont 768 et 765, c'est-à-dire que le plateau des Q'bour-el-Molouk est de 3 mètres plus élevé que la porte de Jérusalem. Ici M. Renan commet une confusion topographique que je ne m'explique pas. Il fait commencer la pente entre les tombeaux des rois et Jérusalem. Or c'est précisément le contraire de la vérité, car l'une des deux vallées qui concourent à former la vallée du Cédron court juste au nord des Q'bour-el-Molouk, et l'autre à l'est. Ce sont ces deux vallons qui entourent le Scopus. M. Renan se trompe encore en disant que les eaux de la localité où je place le tombeau d'Hélène se déversent dans la vallée de Hinnom; elles aussi iraient au Cédron si elles existaient. Mais malheureusement il n'y a pas plus d'eaux venant de là que des Q'bour-el-Molouk; le vrai, c'est que les eaux pluviales provenant de ces deux points déterminés allaient se jeter dans le Cédron par la grande vallée qui traversait Jérusalem et dont la partie méridionale formait une branche du Tyropæon. Il est bien difficile d'admettre que la relation établie par Marino Sanuto entre le tombeau d'Hélène et le tombeau de la Vierge tienne à ce que ces deux monuments sont dans le val du Cedron, 1° parce que les Q'bour-el-Molouk n'y sont pas du tout, 2° parce qu'on n'arrive pas le moins du monde du second au premier, en suivant le fond du val, vu qu'il est sur le plateau et à près de 300 m. en deçà du thalweg de cette vallée; 3° parce que les Q'bour-el-Molouk sont à près de 2 kil. au nord-ouest du tombeau de la Vierge, et que l'on comprendra toujours difficilement, moi au au moins, que le pèlerin fasse une lieue pour aller visiter ce monument et redescendre au fond de la vallée pour venir remonter ensuite à Jérusalem par la route escarpée et fatigante qui du tombeau de la Vierge conduit au Bab-Setty-Maryam, ou porte de saint Étienne. Ce serait donc à vrai dire une promenade de pèlerin parfaitement mal imaginée et tracée. — M. Renan continue de croire que Paula est entrée à Jérusalem en venant par la route du nord, du moment qu'elle venait de Jaffa par Gabaa. Ce qui est positif, c'est qu'elle a dû suivre la route directe de Gabaa par Leftah, je l'ai déjà dit; donc l'argument que Robinson et M. Renan tirent

sanias, qui accumule bévues sur bévues; cette autorité, je la mets sur la même ligne que celle de Josèphe, d'Eusèbe et de saint Jérôme, par la raison fort simple, qu'à eux quatre ils disent la même chose. «Ce que dit Moïse de Khorène paraît être emprunté à Josèphe,» dit M. Renan, et je me permets de ne pas le croire, car Moïse de Khorène donne des détails inconnus à Josèphe, ou qui du moins ne se trouvent pas dans les récits de cet historien. Mais ceci est évidemment supposé pour amener la conclusion suivante : « l'expression *devant* dont il se sert doit répondre à l'ἀντικρύ de Josèphe.» Je le déclare avec peine; c'est là une insinuation, ce n'est pas un raisonnement! N'est-il pas clair que, si un monument est en face d'une porte, deux, dix, cent voyageurs diront que porte et monument sont l'un devant l'autre, sans avoir besoin de se copier pour cela? — J'ai démontré amplement que le récit de Marino Sanuto ne prouve pas le moins du monde qu'à l'époque des croisades la connaissance du tombeau d'Hélène était conservée : ouvrez les écrivains de la véritable époque des croisades, je vous défie d'y trouver une mention du tombeau d'Hélène. Non, la connaissance de ce tombeau n'existait plus alors à Jérusalem, et si, plus de cent ans après la ruine du royaume latin de Jérusalem, Marino Sanuto en parle, il ne le fait que Josèphe à la main, puisqu'il cite son Josèphe dans le chapitre même où il mentionne le tombeau d'Hélène, reine des *Jabéniens*. On voit que le brave homme, avec toute son érudition, ne se fait pas faute d'écorcher les noms! Je n'ai pas à m'occuper ici des traditions plus ou moins inadmissibles relatives aux sépulcres des hommes célèbres de l'histoire juive et chrétienne que l'on prétend montrer en Palestine. Ils n'ont que faire ici; car il n'y a qu'une question topographique pure et simple à examiner. Oui, Marino Sanuto place le tombeau dans le bassin du Cédron, puisqu'il en fait affluer les eaux au Cédron. « Or cela est vrai pour les tom-
» beaux des rois, poursuit M. Renan, la pente commence entre
» ces tombeaux et Jérusalem; le creux prononcé de la vallée se
» dessine à quelques mètres de ces tombeaux. Il est donc très-
» vrai que les eaux venant dans ces parages sont tributaires du
» val de Cédron, comme le dit Marino Sanuto. » Examinons ce

passage. Les cotes de nivellement du plateau des Q'bour-el-Molouk et du Bab-el-Aâmoud sont 768 et 765, c'est-à-dire que le plateau des Q'bour-el-Molouk est de 3 mètres plus élevé que la porte de Jérusalem. Ici M. Renan commet une confusion topographique que je ne m'explique pas. Il fait commencer la pente entre les tombeaux des rois et Jérusalem. Or c'est précisément le contraire de la vérité, car l'une des deux vallées qui concourent à former la vallée du Cédron court juste au nord des Q'bour-el-Molouk, et l'autre à l'est. Ce sont ces deux vallons qui entourent le Scopus. M. Renan se trompe encore en disant que les eaux de la localité où je place le tombeau d'Hélène se déversent dans la vallée de Hinnom; elles aussi iraient au Cédron si elles existaient. Mais malheureusement il n'y a pas plus d'eaux venant de là que des Q'bour-el-Molouk; le vrai, c'est que les eaux pluviales provenant de ces deux points déterminés allaient se jeter dans le Cédron par la grande vallée qui traversait Jérusalem et dont la partie méridionale formait une branche du Tyropæon. Il est bien difficile d'admettre que la relation établie par Marino Sanuto entre le tombeau d'Hélène et le tombeau de la Vierge tienne à ce que ces deux monuments sont dans le val du Cedron, 1° parce que les Q'bour-el-Molouk n'y sont pas du tout, 2° parce qu'on n'arrive pas le moins du monde du second au premier, en suivant le fond du val, vu qu'il est sur le plateau et à près de 300 m. en deçà du thalweg de cette vallée; 3° parce que les Q'bour-el-Molouk sont à près de 2 kil. au nord-ouest du tombeau de la Vierge, et que l'on comprendra toujours difficilement, moi au au moins, que le pèlerin fasse une lieue pour aller visiter ce monument et redescendre au fond de la vallée pour venir remonter ensuite à Jérusalem par la route escarpée et fatigante qui du tombeau de la Vierge conduit au Bab-Setty-Maryam, ou porte de saint Étienne. Ce serait donc à vrai dire une promenade de pèlerin parfaitement mal imaginée et tracée. — M. Renan continue de croire que Paula est entrée à Jérusalem en venant par la route du nord, du moment qu'elle venait de Jaffa par Gabaa. Ce qui est positif, c'est qu'elle a dû suivre la route directe de Gabaa par Leftah, je l'ai déjà dit; donc l'argument que Robinson et M. Renan tirent

de l'itinéraire de Paula est non-seulement insuffisant, mais encore inadmissible. — Hélène était opulente, soit! mais elle avait dépensé bien de l'argent, tous ses trésors, dit Moïse de Khorène, à soulager la misère du peuple; pourtant laissons ce témoignage de côté comme exagéré, M. Renan suppose que la grande cour fut primitivement une carrière, et cette hypothèse n'est pas admissible. C'est vrai, on a pu faire usage des carrières abandonnées pour en faire des hypogées, mais toutes les carrières étaient ouvertes dans des flancs de rochers; j'en ai bien visité dans ma vie, des carrières antiques, et je déclare que je n'en ai jamais rencontré une seule, s'enfonçant carrément dans un plateau, sans plan incliné pour enlever les blocs extraits. En effet, comment les aurait-on tirés du fond d'une cour taillée à pic sur ses quatre faces? Laissons donc de côté l'hypothèse d'une carrière primitive, puisqu'elle ne peut matériellement s'appliquer à une cour carrée s'enfonçant verticalement sur ses quatre faces dans un plateau horizontal. — « *Qu'Hélène ait dû être enterrée peu de temps avant le siége de Titus,* » il importe peu, dit M. Renan. Qu'il me permette de persister à croire qu'il importe beaucoup au contraire. Qu'Hélène ait passé plus ou moins de temps dans son tombeau, il est vrai, cela ne fait rien à l'affaire, mais ce n'est pas là du tout ce que j'ai entendu établir. Le tombeau que j'ai trouvé a été violé; c'est un fait indéniable; il l'a été avant le siége de Titus; je l'ai prouvé par mes fouilles; il l'a été par des gens qui ont respecté les corps qu'ils venaient dépouiller; c'est encore prouvé, puisqu'ils ont soigneusement refermé et le sarcophage et le caveau qui le contenait. Tout cela n'a pu se faire que dans un intervalle de 3 ou 4 ans au plus. Voilà ce que j'ai dit, et ce que je prétends inattaquable. — Je maintiens de même qu'il est *impossible de supposer la famille d'Izatès et de Monobaze enterrée dans les Q'bour-el-Molouk.* Le tombeau des rois contient en tout 22 tombes, dont 17 contenaient des sarcophages. et 5 consistaient en simples koukim, ou formes à corps. De ces 17 sarcophages, 4 sont déjà représentés à Paris; un 5e y arrivera très-incessamment, et 3 autres sont encore à Jérusalem. Je ne connais pas un autre monument funéraire autour de Jérusalem dans lequel il y ait eu des sarcophages, tous

étant munis de simples koukim. Oui, c'est vrai, les sépulcres souterrains se creusaient d'avance; mais qu'il existe de nombreux caveaux phéniciens où personne n'a jamais été enterré, je ne le crois guère. Les Phéniciens employèrent les sarcophages; cela, M. Renan le sait mieux que personne. Ces sarcophages ont été détruits, mais leur absence ne prouve pas le moins du monde qu'ils n'aient jamais existé. M. Renan ne dit rien du texte de Josèphe qui constate l'enterrement des frères et des fils d'Izatès à Rome après le siége de Titus, parce qu'il n'y a rien à y répondre. — Enfin M. Renan termine en faisant remarquer que la nature de l'inscription que j'ai trouvée dans les tombeaux des rois porte l'opinion de Robinson à un degré de probabilité voisin de la certitude. Je réponds à cela que ce raisonnement n'est en définitive qu'une hypothèse de plus, et, en archéologie, les hypothèses sont loin de suffire. En d'autres termes, la thèse soutenue par M. Renan se réduit à ceci : Il y a une inscription syriaque dans les tombeaux des rois; donc ce sont les tombeaux d'une famille syriaque. Une famille syriaque bien connue, c'est celle d'Hélène; donc les tombeaux en question sont ceux de la famille d'Hélène. Nous pourrions appliquer le même raisonnement au texte hébraïque de l'inscription, puisqu'elle est bilingue, etc., etc. Mais il y a quelque chose de plus simple à dire, c'est que les Q'bour-el-Molouk ne peuvent être le tombeau d'Hélène et de sa famille (1).

(1) Nous insérons ici en note, et pour clore le débat, la réplique de M. Renan.

« Pour les passages de Josèphe, M. Renan s'en réfère à ses précédentes explications et à celles de M. Waddington. — Le passage de Pausanias renferme une légende; mais c'est justement cette légende qui prouve l'importance du monument et l'attention que provoquèrent les portes. « Je connais, dit Pausanias, bien des tombeaux admirables; je n'en mentionnerai que deux, celui d'Halicarnasse, et celui du pays des Hébreux. Celui de Mausole, à Halicarnasse.... Celui du pays des Hébreux.... » Si M. de Saulcy ne veut pas de l'expression « comparer », disons que Pausanias « met sur le même pied » les deux tombeaux; la conséquence sera, je crois, la même. L'admiration que ces portes ont excitée est un fait, qu'on la trouve fondée ou non. Ce dont tous les voyageurs parlent d'abord quand il s'agit des « tombeaux des rois », ce dont ils donnent le dessin pittoresque, ce sont les portes. Plus ce jugement est superficiel, plus il sera en harmonie avec celui de Pausanias. Il ne s'agit pas de savoir si celui-ci a raison, mais de savoir de quel monument il parle. — Tout le

II. M. Waddington propose une interprétation un peu différente de celle que j'ai donnée du 4e passage de Josèphe relatif à l'escarmouche qui eut lieu devant les tours des femmes. Il suppose que

monde est d'accord sur ce point, que la Gabaa dont parle saint Jérôme est la Gabaa de Saül. Mais que cette Gabaa soit identique au célèbre Gabaon des Gabaonites, voilà ce qui n'a jamais été soutenu par personne. Le passage I Chron., ix, 35-39 établit que le grand-père de Saül était établi à Gabaon. Mais s'ensuit-il de là que Saül y eut sa résidence? C'est comme si l'on concluait que Louis XIV a dû demeurer à Pau, parce que Henri IV y était né. Le v. 38 du passage précité, que M. de Saulcy a omis de traduire, établit justement qu'un des frères de Cis, père de Saül, quitta Gabaon et vint demeurer à Jérusalem et y fit souche. Pourquoi Cis ou Saül n'auraient-ils pas établi leur maison à Gabaa? Gabaa était voisine de Gabaon, et appartenait également à la tribu de Benjamin. Si j'ai fait appel au dictionnaire hébreu, c'est que, si l'on veut consulter la page 260 du *Thesaurus* de Gesenius, on y trouvera la distinction de ces différentes villes de *Géba*, *Gabaa*, *Gibeat*, *Gabaon*, établie par les textes avec une parfaite clarté. L'hypothèse d'une faute de copie dans le texte de saint Jérôme est complétement gratuite. La ressemblance des différents noms de ville tirés de la racine *gaba'* ne prouve pas du tout que les villes qui les portaient fussent identiques. *Géba*, source de tous ces noms, signifie « colline, » l'analogue de notre *dunum*. — « Ouvrez, dit M. de Saulcy, les écrivains de la véritable époque des croisades, je vous défie d'y trouver une mention du tombeau d'Hélène. » J'ouvre la meilleure description de la Terre-Sainte du temps des croisades, celle du moine Burcard, j'y trouve (p. 69, dans les *Peregrinatores medii œvi quatuor* de M. Laurent, Leipzig, 1864), j'y trouve, dis-je, mot à mot le premier passage de Marin Sanuto. Pour se faire une idée de la valeur critique de Burcard, il faut lire l'article que M. V. Leclerc lui a consacré dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI. Comment nier maintenant qu'à l'époque des croisades, la connaissance du tombeau d'Hélène ne fût conservée? — C'est sur le plan même, mis par M. de Saulcy sous les yeux de l'Académie, que j'ai pris le renseignement d'après lequel la pente commence entre les tombeaux des rois et Jérusalem. Le plan de M. de Vogüé (pl. xxxvi du *Temple de Jérusalem*) donne le même relief. Il en est de même du plan de Van de Velde (Gotha, 1858), et des deux plans de Pierotti (*Jerusalem explored*, Londres, 1864, pl. ii et iii). Je ne comprends pas cette objection. Interrogé par moi à la séance, si les eaux de l'endroit qu'il regarde comme le tombeau d'Hélène iraient au Cédron, M. de Saulcy répondit *non*. Ce point, du reste, importe peu. Ce qui est certain, c'est que les tombeaux des rois sont bien dans la pente du val de Cédron, et à une très-petite distance du tombeau dit de Siméon le Juste, qui marque à peu près le thalweg de la vallée. — Quant aux objections contre le parcours des pèlerins, je ferai observer que rien n'oblige à supposer qu'après avoir visité le tombeau des rois les pèlerins rebroussassent chemin et ne revinssent pas directement à Jérusalem. — Les carrières d'Amrit offrent quelquefois, ce me semble, l'aspect de cours carrées, sans côté ouvert, comme la cour du tombeau des rois; je n'affirme pas cependant, n'ayant à cet égard aucune note précise. — On ne voit pas ce qu'on peut conclure, pour la question présente, de la circonstance que ces tombeaux des rois ont été violés avant le siége de Titus, en supposant

l'expression ἱππέων καὶ πεζῶν ὅσους ἀρκέσειν ὑπελάμβανε désignent une grand'garde : mais à cès mots il faut joindre ceux qui les précèdent, πρὸς μὲν τοὺς ἐκτρέχοντας ἔστησεν ἐπιλέξας ἱππέων κ. τ. λ., et, comme tout le reste de l'armée (ὅλη δύναμις) était employé à nettoyer les approches de la place, le front de ces travailleurs devait occuper toute la région à nettoyer ; dès lors il ne peut être question d'une grand'garde, mais bien d'un cordon de postes, les uns d'infanterie, et les autres de cavalerie, s'appuyant mutuellement ; cela va de soi. La confusion générale qui aurait eu lieu parmi les Romains à la vue d'une poignée de Juifs combattant contre les imprudents qui avaient quitté leurs rangs n'a donc pu exister. Je n'en saisis pas l'ombre de cause. Il ne suffit pas de justifier l'expression de Titus, νῦν δὲ ὅλην στρατίαν ἑωράκασι λιποταχτεῖν, il faut aussi justifier les suivantes que nous trouverons dans ce récit : φθάνουσι δέ τινες τῶν ἐπὶ τοῖς ἔργοις προτεταγμένων et καὶ τὴν ὀλίγων προπέτειαν χαρίσασθαι τῇ πάντων εὐπειθείᾳ κατηντιβόλουν. Les mots τινες et ὀγίγων me forcent donc à rejeter l'hypothèse d'un engagement dans lequel se compromit un nombre considérable de Romains. La

que cette circonstance soit prouvée. L'anarchie où fut plongée Jérusalem dans la période qui précéda le siége, surtout par l'occupation des Iduméens et par les folies des Zélotes, rendrait compte de cette violation, non moins inexplicable, du reste, dans l'hypothèse où les tombeaux des rois seraient les tombeaux des anciens rois que dans notre hypothèse. — Qu'il y ait de nombreux fours à cercueils en Syrie où personne n'a été déposé, c'est ce que j'ai pu souvent constater, et ce qui est facilement constatable, par exemple, quand, dans un caveau, deux et trois fours n'offrent aucun débris et que les autres en sont pleins. *A priori*, d'ailleurs, cela n'est-il pas bien supposable? — Si je n'ai pas répondu à l'assertion d'après laquelle les frères et les fils d'Izatès furent enterrés à Rome, après le siége, c'est que je connais bien un passage de Josèphe (*Bell. jud.*, VI, VI, 4) où il est dit qu'ils furent amenés à Rome enchaînés, comme otages; mais je ne me rappelle aucun passage où il soit question de leur enterrement. Du reste, je suis le premier à croire qu'en effet ils ont été enterrés à Rome. Il eût été bien singulier que les Romains eussent renvoyé à Jérusalem les corps de ces prisonniers, pour les faire enterrer dans un tombeau, qui pendant le siége était devenu un charnier, et où personne depuis le siége n'a probablement été jamais enterré. — M. DE SAULCY affaiblit mon raisonnement sur l'inscription. La personne enfermée dans ce sarcophage a été : 1° reine, 2° syrienne, 3° juive de religion. Cela resserre beaucoup le choix, surtout si l'on tient compte de considérations d'archéologie et de paléographie qui défendent de remonter pour ce monument beaucoup au-delà de l'ère chrétienne. M. Lévy de Breslau et M. Nœldeke ont fait de leur côté la même induction, et croient, comme moi, que Sadda fut de la famille d'Hélène. »

petite déroute invoquée est encore une hypothèse que rien ne justifie. Pour admettre que la poursuite opérée par une poignée de Juifs ait eu lieu jusqu'à mi-chemin du camp, il faut que l'armée de travailleurs et le cordon de postes d'infanterie et de cavalerie qui la protégeait aient été placés dans la zone de 260 mètres environ comprise entre les Q'bour-el-Molouk et le point jusqu'où les Juifs se sont aventurés, car au-delà de ces 260 mètres commençait la pente de la vallée couvrant au sud le flanc du Scopus. Oui, deux échecs avaient été subis déjà par les Romains au moment où se passait la scène qui nous occupe; le 1er était dû à l'inexpérience de Titus qui vient de son camp de Gabath-Saoul tenter, sans casque et sans cuirasse, avec une escorte de 600 hommes seulement, une simple reconnaissance de la place; le second fut dû à l'incurie inexplicable des officiers de la Xe légion, au secours de laquelle Titus dut accourir. Pense-t-on que ces deux échecs successifs n'avaient pas suffisamment donné l'éveil aux généraux romains et qu'ils se seraient de gaieté de cœur exposés à un nouveau revers? Soyons-en sûrs! Toutes les précautions avaient été bien prises cette fois, puisqu'en quatre jours le nettoyage des abords de la place put s'accomplir, sans autre incident que celui qui fait le sujet de la note de M. WADDINGTON. — Celle-ci se termine par ce fait que l'opinion que je défends ne s'accorde qu'imparfaitement avec la distance de 3 stades assignée par Josèphe pour le tombeau d'Hélène. Soit! Mais, je le répète, si ce tombeau doit être reconnu dans les Q'bour-el-Molouk, l'évaluation de Josèphe ne s'accorde pas mieux avec la distance de ce monument aux murailles de Jérusalem, puisqu'en stades olympiques il est à 4 stades 1/6 et en stades hébraïques à 5 stades 1/2.

III. L'argumentation de M. MUNK porte sur divers points. « Dans le cas, dit-il d'abord, où, avec Robinson et quelques autres auteurs, on admet l'identité des σπήλαια βασιλικά avec les Q'bour-el-Molouk, le tracé de la 3e muraille de Josèphe ne peut être celui du mur actuel, et la topographie de M. DE SAULCY subirait des modifications très-notables. » Je n'ai pas manqué de dire, en commençant mon mémoire, que l'enceinte moderne s'était superposée sur l'enceinte antique, parce que la configuration du terrain ne

permet pas autre chose. M. Munk croit qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène au nord-nord-ouest des Q'bour-el-Molouk; dès lors, puisque ceux-ci sont à 4 stades 1/6 olympiques, et à 5 1/2 stades hébraïques des murailles et directement au nord, un monument placé au N. N. O. de celui-là serait encore plus éloigné; dès lors, que signifient les 3 stades de Josèphe (1)? — Les mots *ante portam*, dont se sert Moïse de Khorène, en parlant du tombeau d'Hélène, rendent le mot ἀντικρύ de Josèphe. Ce mot signifie *en face de*, et non pas *près de*, ajoute M. Munk, et je suis parfaitement d'accord avec lui. L'exemple de Psephina et d'Hippicos est parfaitement juste. Τούτου δὲ ἄντικρυς ὁ Ἱππικός traduits par Dindorf, *ut qui ex adverso illius erat Hippicus*, sont bien d'accord avec le sens « à l'opposite, en face, en présence, contre, » de la préposition ἄντικρυς. Il ne faudrait pourtant pas conclure que ce mot peut permettre de parler de deux choses fort éloignées, car entre Hippicos et Psephina il y a tout juste 260 mètres. — Les renseignements talmudiques sur les trésors prodigués par Monobaze et par Hélène sont fort précieux, il est fort curieux de plus de voir que nulle part le Talmud ne fait la plus légère mention du tombeau d'Hélène. Il est bien permis d'en conclure que ce n'était pas un monument extraordinaire, hors ligne. — Je ne répondrai pas un mot à l'opinion exprimée par M. Munk, sur le compte de l'inscription fameuse trouvée aux tombeaux des Rois. Il est permis à chacun d'en penser ce qu'il veut, et d'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, il s'agit ici d'une question de topographie, et non d'archéologie ou de linguistique. — Quant au nom talmudique du Scopus, il est très-possible, probable même, que le mot Çophim (*speculatores*) le représente.

IV. — M. Vincent, à propos du texte de Pausanias, a cité un

(1) « Il serait trop hardi de ma part de vouloir discuter avec M. de Saulcy sur la configuration du terrain sur laquelle il se fonde pour affirmer que l'enceinte moderne s'était superposée sur l'enceinte antique. Mais, dans mon hypothèse qui place la troisième muraille de Josèphe à une certaine distance au nord de l'enceinte actuelle, et qui la fait passer tout près des Q'bour-el-Molouk, les trois stades de Josèphe ne feraient aucune difficulté. Si j'osais émettre un doute sur l'affirmation de M. de Saulcy, je dirais que ce sont justement ces trois stades, qui paraissent confirmer mon hypothèse. » *Note de M.* Munk.

passage de Héron d'Alexandrie décrivant une chapelle construite de telle façon que, du feu étant allumé, les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, et, au contraire, qu'elles se refermaient quand le feu était éteint. Mon savant confrère y voit l'explication de l'allégation de Pausanias ; mais, comme celui-ci ne mentionne ni feu allumé, ni feu éteint, mais bien un phénomène spontané (1) se renouvelant chaque année à pareil jour et à pareille heure, tandis qu'en tout autre moment on briserait les portes de pierre plutôt que de les ouvrir, j'en conclus que le mécanisme décrit par Héron d'Alexandrie n'était pas celui que Pausanias supposait appliqué au tombeau d'Hélène, car à toute autre date que la date sacramentelle il eût suffi d'allumer du feu pour faire jouer le mécanisme. — Au reste, cette fois encore, il s'agit ici d'une question de topographie et non d'une question de mécanique. »

M. Egger expose à l'Académie les faits suivants :

L'attention des connaisseurs était depuis longtemps en éveil au sujet d'un prétendu rouleau de papyrus devenu naguère la propriété d'une dame athénienne. M. Renan, qui avait vu ce rouleau lors de son voyage en Orient, a obtenu ensuite qu'il fût envoyé à Paris par l'obligeante intervention du C[te] A. de Gobineau, ministre de France en Grèce. Après un juste examen par des personnes compétentes, M. Chasles, de l'Académie des sciences, s'en est rendu acquéreur, et il a bien voulu autoriser M. Egger à le dérouler pour en tirer tout le profit qu'il serait possible dans l'intérêt de l'histoire et de la littérature grecque. Le rouleau dont il s'agit n'était, à vrai dire, qu'un fascicule grossièrement formé avec des débris d'anciens papyrus, qu'enroulaient des bandelettes d'un tissu antique. Mais, par un grand bonheur, la plupart de ces fragments proviennent d'un beau papyrus ayant contenu jadis le célèbre discours d'Hypéride contre Démosthène dans l'affaire d'Harpalus, dont des fragments considérables, achetés en Egypte

(1) Le mot αὐτομάτως ne signifie pas *spontanément*, mais *automatiquement.* » Note de M. Vincent.

et publiés sous forme de *fac-simile*, à Londres, par M. Harris (1848), furent ensuite classés, restitués et interprétés par M. Boeckh, par M. Sauppe et par M. C. Müller. L'identité de provenance et d'attribution est mise hors de doute, pour ne parler que des preuves principales : 1° par l'examen de la matière même du papyrus et des caractères de l'écriture qu'il porte ; — 2° par le rapprochement d'un des fragments avec le fragment publié par M. Harris, n° XXI, dont il complète les lignes 10-20 ; — 3° par la coïncidence partielle d'un autre fragment avec une citation textuelle du discours en question, conservée dans le rhéteur Alexandre (traité *des Figures*) ; — 4° enfin par le nom même d'Hypéride, dont toutes les lettres, moins une (ΠΕΡΕΙΔΟΥ), se lisent nettement sur un troisième lambeau du papyrus. M. Egger annonce qu'il se livre en ce moment à une étude attentive des précieux débris que nous rend la trouvaille imprévue dont il vient de rendre compte, et qu'il espère pouvoir soumettre prochainement à l'Académie le résultat de son travail. Il n'a pas voulu tarder à mettre sous les yeux de ses confrères les principaux fragments signalés ci-dessus et à prendre acte devant la Compagnie de l'accroissement qu'ils apportent à la littérature classique de l'ancienne Grèce.

M. de Rougé, de concert avec M. Oppert, soumet à l'Académie le dessin d'un fragment de textes persépolitains, accompagnés sans aucun doute de textes égyptiens, peut-être aussi assyriens, sur un monument de Darius, déjà signalé par De Rozière dans l'ouvrage de la Commission d'Egypte, et reconstitué en partie par le Dr Périer, à la suite des fouilles entreprises sous les auspices de la commission de l'isthme de Suez, en mars 1866. M. de Rougé, vu l'intérêt de ce monument, qu'il importerait tant de connaître en entier, tel qu'il doit exister sous les sables, propose que le Bureau de l'Académie soit autorisé à faire en son nom, à cet effet, une démarche auprès de la commission présidée par M. de Lesseps, et d'abord pour obtenir une empreinte en papier des inscriptions déjà découvertes. — M. Renan, qui a vu le monument en question, ou du moins un monument tout semblable, lors de son der-

nier passage par l'isthme, appuie la proposition de M. DE ROUGÉ. Il ajoute que : « la partie émergente au-dessus du sable a été brisée par les Bédouins, comme monument des temps païens ; qu'à son retour au Caire il communiqua à M. Mariette deux résultats qu'il tenait pour certains : 1° qu'il devait y avoir une partie cachée sous le sable (les pierres cassées, en effet, gisaient éparses au sommet d'un cône de sable, au milieu d'une plaine parfaite, et il est clair que ce cône s'était formé par l'accumulation du sable chassé par le vent autour d'un obstacle, qui ne pouvait être que le monument lui-même) ; 2° qu'aucune parcelle de la partie brisée n'avait dû disparaître. Le monument est en pierre très-dure ; il n'y a pas de village aux environs ; tous les débris formés par le marteau des musulmans sont restés sur place. En les assemblant on reconstruirait le monument. — Le mot *fait construire*, lu par M. ROUGÉ, doit s'appliquer au monument lui-même ; car il n'y a pas d'autres constructions à l'entour. C'est le désert absolu. » — Comme M. RENAN, M. DE LONGPÉRIER appuie la motion de M. DE ROUGÉ. En mettant la planche de l'atlas de la Commission d'Egypte sous les yeux de l'Académie, M. DE LONGPÉRIER montre que le fragment de buste détaché du bas-relief, et gravé par M. de Rozière, se rapporte exactement à la cassure qui est exprimée si clairement dans le dessin de M. le D[r] Périer. Cette circonstance prouve qu'il s'agit d'un seul et même monument. De plus, des communications qui lui ont été faites, il y a dix ans, par M. Batissier, vice-consul de France à Suez, il résulte qu'il doit exister trois monuments semblables sur une même ligne. Il importerait donc d'en faire la reconnaissance. Les Perses, comme les Assyriens, avaient l'habitude de marquer leurs actes par des stèles ; on sait que Xerxès, croyant prendre facilement Athènes, avait apporté le bloc de marbre qui devait servir à tailler la stèle commémorative de sa victoire ; bloc que les Grecs employèrent pour sculpter une statue de Némésis qui se voyait à Rhamnunte. (Pausanias, I, 33, 2.) — L'Académie décide qu'il sera écrit en son nom, conformément à la proposition faite, une lettre signée des membres du bureau à M. le Président de la commission de l'isthme de Suez, le tout à la diligence du Secrétaire perpétuel.

M. Oppert reprend la lecture de son mémoire (en communication) sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Institut, *Bullettino di archeologia cristiana* (4e année, n° 1, janvier-février 1866), débutant par un examen historique et critique de l'histoire de saint Calliste, racontée au livre IX des *Philosophumena ;*

2°, de la part de M. Stanislas Julien, et au nom de l'auteur, M. le Dr Antelmo Severini, professeur de langues orientales, à Florence, *Dialoghi Cinesi* (parte 2a : trascrizione e doppia versione italiana, litterale e libera), Firenze, 1866, in-8°;

3°, de la part de M. Garcin de Tassy, et au nom des auteurs : I. *Le Mahabharata*, etc. Trad. par M. Fauche (t. V, in-8°) ; — II. *Examen critique d'un nouvel opuscule, de M. le Dr Desbarreaux Bernard, intitulé* : « L'imprimerie a Toulouse aux xve, xvie et xviie siècles, » par M. L. J. Hubaud (Marseille, 1866, in-8°) ;

4° *Dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas*, par M. Chabouillet (Paris, 1866, in-8°), extr. du 29e vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, « travail, dit M. le Secrétaire perpétuel, d'un incontestable savoir et plein d'heureux rapprochements sur un sujet neuf, où l'auteur ne pouvait prétendre qu'à fixer l'attention des savants sur des conjectures nécessairement peu déterminées, quoique vraisemblables » ;

5° *Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France* (Paris, 1865, 3e et 4e trimestres);

6° *Journal Asiatique* (Paris, 1866 : n° de février-mars) ;

7° *Actes du Comité d'archéologie américaine* (t. 1, 3e livre).

Sont adressés pour les concours :

I. Pour celui du prix Volney, *Gesammelte Abhandlungen* von Paul de Lagarde (Leipzig, 1866, in-8°), deux exemplaires, l'un relié, l'autre broché, réservés pour le concours de 1867 ;

II. Pour celui des antiquités de la France,

Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau (Aveyron), par M. Rouquette, vicaire de Notre-Dame (Villefranche, 1866, in-8°). — Renvoi à la future Commission.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. Michel Bréal, nommé professeur à titre définitif du cours de grammaire comparée au Collége impérial de France, prie, dans une lettre en date de ce jour, le Secrétaire perpétuel de faire agréer à l'Académie ses vifs remercîments des suffrages qu'elle lui a récemment accordés et qui ont contribué à lui frayer la voie. Il fera tous ses efforts pour se montrer digne d'un si grand honneur et pour justifier la confiance que l'Académie lui a témoignée dans cette circonstance.

M. Reinaud, au nom de la Commission du prix Volney, fait le rapport sur le concours de cette année. — Les conclusions de ce rapport, qui sera lu à la séance publique de l'Institut du 14 ou 16 août prochain, imprimé et distribué suivant l'usage, sont que la Commission décerne le prix à la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de M. Fr. Bopp. La Commission accorde également une mention très-honorable au grand *Dictionnaire de la langue latine* par M. Freund, trad. en français par M. Theil, et une mention très-honorable au supplément du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par M. Lafaye.

M. Oppert continue la lecture (en communication) de son *Mémoire sur les Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.* — M. de Rougé énonce les doutes qui pourraient rester sur l'identification du *Miluhi* des textes assyriens avec Méroé. Ces doutes résultent de la présence de l'aspiration forte à la fin du mot *Miluhi*. Si les textes assyriens établissent, comme cela paraît certain, la synonymie de *Miluhi* avec l'Ethiopie, il y aurait lieu de rechercher dans les textes égyptiens une appellation « qui lui correspondît plus exactement que » *Meru*, proposé par M. Brugsch pour le nom hiéroglyphique de » *Méroë.* »

M. Fr. Lenormant fait une communication verbale sur *les dernières découvertes faites au Théâtre de Bacchus à Athènes.*

ANALYSE.

Interrompues pendant trois ans à la suite de la révolution d'octobre 1862, les fouilles du Théâtre de Bacchus viennent d'être reprises et conduites à bonne fin par la Société archéologique d'Athènes. M. Fr. Lenormant expose à l'Académie l'état actuel des travaux et les découvertes auxquelles ils ont donné lieu. En 1862, on avait déblayé les gradins inférieurs, seuls bien conservés, l'orchestre et la scène ; cette année on a complétement dégagé le *postscenium* et les ouvriers de la Société archéologique fouillent maintenant une portion du Portique d'Eumène, qui reliait entre eux les différents théâtres situés au pied de l'Acropole. Les fondements de ce portique ont été retrouvés assez notablement en avant de la ligne d'arceaux supportant un rempart avancé de l'époque turque, que l'on avait considérée jusqu'à présent comme en faisant partie. — Les fouilles de cette année ont été assez fructueuses au point de vue de l'épigraphie. Leur fruit le plus important est le grand acte amphictyonique relatif à la corporation des Artistes Dionysiaques que M. Egger a fait connaître à l'Académie. M. Lenormant signale deux autres inscriptions d'un grand intérêt pour la connaissance et l'histoire des familles sacerdotales athéniennes. La première, ainsi conçue,

Τιϐ. Κλ. Λυσιάδην Μελιτέα,
Σώσπιδος δᾳδούχου υἱ-
-όν, Λυσιάδου δᾳδούχου
υἱωνόν, Λεωνίδου δᾳδού-
-χου ἔκγονον, ἄρξαντα
τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν
καὶ πανηγυριαρχήσαντα,
Τιϐ. Κλ. Δημόστρατος καὶ
Λεωνίδης οἱ ἀδελφοί,
Ψηφισαμένης τῆς πό-
-λεως,

fait connaître un archonte éponyme de l'âge des Antonins ignoré

jusqu'à présent et établit définitivement la généalogie d'une des branches les plus importantes de la famille des Lycomides, investie de la daduchie d'Eleusis. Elle confirme pleinement la manière dont M. Fr. Lenormant avait restitué cette généalogie d'après une inscription mutilée d'Eleusis, qu'il expliquait autrement que M. Boeckh. La seconde inscription, gravée sur un autel d'un très-beau travail que décorent des guirlandes de fleurs et des masques siléniques, est la suivante :

Ἀριστοκράτης καὶ Ἀπολλόδωρος
Σατύρου, Αὐρίδαι, πομποστολήσαντες
καὶ ἄρχοντες γενόμενοι τοῦ γένους
τοῦ Βακχιαδῶν, ἀνέθηκαν.

L'existence en Attique d'une famille des Bacchiades, constituée en γένος sacerdotal, avec ses ἄρχοντες, famille qui tirait évidemment son origine d'une branche des Bacchiades expulsés de Corinthe, est un fait absolument nouveau pour la science. — M. Fr. Lenormant termine en plaçant sous les yeux de l'Académie la reproduction d'un bas-relief d'excellent style, représentant une danseuse, qui a été découvert tout dernièrement dans les travaux du Théâtre de Bacchus. Les fouilles de 1862 avaient déjà fait sortir de terre un autre bas-relief représentant une danseuse, qui très-probablement formait le pendant de celle-ci.

M. Aubé commence la lecture d'un travail intitulé « *De la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le 1er siècle* » et inspiré par celui de M. de Rossi qui a paru dans le cahier de déc. 1865 du *Bullett. di arch. cristiana.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, de la part de M. le ministre de l'instruction publique, l'un des rares exemplaires offerts en son nom du bel ouvrage intitulé « *Album photographique de la mission remplie en Egypte par le* VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ, *de l'Académie des inscr. et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à la mission* (1863-64). — *Photographies exécutées par M. le vicomte de Banville.* — *Descriptions des planches par M. le* VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ

(1 vol. de format atlantique comprenant 155 figures). — M. DE ROUGÉ, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne lui a pas été possible de faire lui-même, comme il l'aurait désiré, cette offrande à la Compagnie, regarde comme un devoir d'appeler toute son attention sur la perfection si remarquable des photographies de M. de Banville qui reproduisent avec tant de fidélité et de relief les monuments égyptiens explorés dans le cours de la mission. Cette publication, singulièrement utile à la science et à l'art, n'a pu avoir lieu que par le concours du dévouement le plus complet et du talent le plus consommé, pour une œuvre soumise à des conditions toutes particulières sous le ciel de l'Egypte. M. de Banville a donné lui-même à ses successeurs, dans une *Instruction* qui accompagne la description des planches dont s'est chargé M. DE ROUGÉ, des conseils qui ne peuvent manquer de fructifier.

2° *Monnaies inédites des croisades* par M. le comte Melchior de Vogüé (br. in-8° avec pl., extr. de la *Revue numismatique*, t. IX, 1864), « mémoire contenant la description de monnaies inédites fort intéressantes pour l'histoire des Francs en Orient, et de plus des sceaux ou bulles de plomb, parmi lesquels on remarque le Sceau des *Confrères de l'Épée*, association militaire et religieuse, sur laquelle on possède très-peu de données; »

3° *Antiche Monete Siciliane inedite o per qualsiesi particolarità nuove del Museo di Palermo*, terza rassegna del Cav. Giovanni Fraccia (1 feuille, in-4°, en double exemplaire);

4° *Rapport* par M. V. Guérin sur le nouvel ouvrage de M. DE SAULCY, intitulé *Voyage en Terre-Sainte* (br. in-8°);

5° *La Bhagavad-Gita*, *étude de philosophie indienne*, par M. Schœbel, br. in-8°;

6° *Etymologie du nom de l'*ACONIT, par M. le Ch. de Paravey (4 pp. in-8°);

7° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 1er trimestre de 1866;

Revue archéologique : no de mai 1866.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, I. au nom du Comité archéologique de Senlis, des *Comptes rendus et mémoires de* cette société savante pour l'année 1865 (1 vol. in-8°); — II. d'une Notice de M. Mantellier sur les *Esterlings de Sancerre* (extr. de la *Revue numismatique*, t. X, 1865); in-8°; — III. des *Quæstiones herodianeæ dissertatio philologica*, etc., thèse de doctorat soutenue devant la faculté de philosophie de l'Université de Bonn, par M. Edouard Hiller (1866, in-8°).

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des deux opuscules suivants : I. *Les anciens vignobles de la Normandie,* par M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut (Rouen, 1866, br. in-8°); — II. *Rapport sur l'ouvrage de M. Paul Riant* intitulé « Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte au temps des Croisades, » par M. E. Cortambert (1866 : in-8°).

Séance du vendredi 18.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Pas de correspondance.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* fait par M. Waddington au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert pour l'année 1866.

La séance redevient publique.

M. Miller a la parole pour une communication.

« En publiant, dit-il, dans la *Revue archéologique* (décembre 1865), les bas-reliefs archaïques de l'île de Thasos, je m'exprimais ainsi : « Si j'aborde aujourd'hui l'explication de la partie épigraphique, ce n'est pas que j'aie la prétention d'avoir trouvé une solution définitive. Il y a, je le sens, une certaine témérité à s'aventurer le premier dans une pareille voie ; mais, sollicité de plusieurs côtés à publier promptement un monument que j'avais découvert, je me suis résigné de bonne grâce, bien que je reconnaisse mon insuffisance pour un travail aussi hérissé de difficultés. Toutefois, je prie les savants de m'apporter le concours de leurs lumières en rectifiant mes idées dans ce qu'elles peuvent avoir d'erroné, idées que je ne hasarde du reste qu'avec la plus grande réserve. » — Je suis heureux d'annoncer que cet appel a été entendu. M. Adert, helléniste bien connu de Genève, qui s'est occupé, après moi, du monument en question, a bien voulu m'envoyer le résultat de ses savantes observations. Voici la lettre que je viens de recevoir.

« Monsieur,

» Lorsque vous m'avez remis, il y a quelques jours, la savante brochure dans laquelle vous avez tenté, le premier, l'explication des deux inscriptions grecques que porte le beau monument découvert par vous dans l'île de Thasos, vous avez bien voulu m'engager à examiner l'interprétation que vous donniez à la principale de ces inscriptions. Je vais essayer de le faire aussi brièvement que possible, car le temps d'abord et les livres ensuite me manquent pour donner à ces observations tous les développements dont elles seraient peut-être susceptibles. — Comme vous, Monsieur, je laisse aux archéologues le soin d'interpréter le monument lui-même. Je ne doute pas qu'ils ne lui trouvent une explication suffisante. Je crois cependant que l'on pourrait préalablement établir trois points : 1° ce monument doit être de quelques années antérieur aux chefs-d'œuvre de l'école de Phidias et postérieur cependant à la conquête de l'île de Thasos par les Athéniens, ce que semblent d'ailleurs démontrer les deux inscriptions en dialecte ionien qu'il nous offre ; — 2° les figures de femmes qui y sont représentées sont des Nymphes et non des Muses ; — 3° c'était un monument isolé, indépendant, par exemple, d'un temple, et situé dans un lieu consacré. — Cela dit, j'aborde la grande inscription. Il est impossible, ce me semble, qu'il s'élève le moindre doute sur la manière dont vous avez su si habilement la déchiffrer. J'adopte donc complétement le texte que vous donnez, et je lis après vous :

Νύμφῃσιν κἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν ἀμβολῇ προσέρδεν ὄϊν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον οὐ παιωνίζεται.

Mais nous allons nous séparer sur l'interprétation à donner à ces deux lignes. Vous les traduisez ainsi : « Il n'est pas permis, en sus des préludes, de sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphagète un mâle et une femelle, (par exemple) une brebis et un porc. On ne chante point de péan. » — Quelque autorité qu'ait pour moi votre profonde connaissance des lettres grecques, vous me permettrez d'opposer mon interprétation à la vôtre et de chercher à la justifier. Et pour abréger j'irai droit au fait.

Pour vous, cette inscription se compose de *deux* parties; à mon sens, elle en a *trois*. La première renferme la prescription générale; les deux dernières contiennent les restrictions exigées par la nature particulière de ce culte. Je lis donc :

Νύμφῃσιν καὶ Ἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν προσέρδεν. Ὄϊν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον. Οὐ παιωνίζεται.

Ce que j'interprète ainsi : « Sacrifiez sur le tertre aux Nymphes et à Apollon Nymphagète une femelle et un mâle. — Vous ne sacrifierez ni brebis, ni verrat. — Vous ne chanterez pas le péan. » Il me reste à justifier cette interprétation. Je n'ai pas besoin, je suppose, d'insister ici sur l'infinitif προσέρδεν, dans le sens de l'impératif; d'un autre côté, il me semble impossible de faire retomber l'interdiction renfermée dans οὐ θέμις sur προσέρδεν et de la rejeter, ainsi que vous le faites, dans la phrase incidente. Je crois du moins que, grammaticalement et logiquement, il faudrait que οὐ θέμις suivît immédiatement ἄρσεν :

Οὐ θέμις, ὦ ποιμάν, τὸ μεσαμβρινόν, οὐ θέμις ἄμμιν
Συρίσδεν (Theocr. *Id.* I, v. 15).

D'un autre côté, la deuxième inscription, qui est évidemment une suite de la première, porte clairement : Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον. L'analogie est complète, et il me semble inutile de pousser plus loin la démonstration. On sacrifiait donc dans cette localité de l'île de Thasos une femelle plus particulièrement aux Nymphes, un mâle plus particulièrement à Apollon ; car, malgré l'analogie de l'expression avec celle des Septante (Genèse, VI, 19), le οὐδὲ des deux inscriptions indique qu'il ne s'agit pas ici d'un couple, d'un bouc et d'une chèvre par exemple ; il s'agit de toute espèce d'animaux mâles et femelles parmi lesquels trois sont exceptés, la brebis pour les Nymphes, la chèvre et le verrat pour Apollon. Ces exclusions n'étaient pas d'ailleurs fort rares dans le rite des sacrifices grecs. Il suffit, non pour le démontrer, mais

pour le rappeler, de relire cette célèbre scène des Acharniens d'Aristophane où l'on arrive à ces deux vers (792):

A. Κάλλιστος ἔσται χοῖρος Ἀφροδίτᾳ θύεν.
B. Ἀλλ' οὐχὶ χοῖρος τἀφροδίτῃ θύεται.

Et où le scholiaste ajoute: πολλοὶ τῶν Ἑλλήνων οὐ θύουσι χοίρους τῇ Ἀφροδίτῃ. — J'arrive enfin au mot le plus difficile de l'inscription (car je laisse de côté tous les détails sur l'explication desquels je suis d'accord avec vous), c'est-à-dire au substantif ἀμβολῇ. « *En sus des préludes*, » avez-vous traduit; « *Sur le tertre*, » dis-je à mon tour. Examinons. Ἀμβολή, ou plutôt Ἀναβολή, peut-il, je vous le demande, ainsi qu'à notre savant ami Dübner, peut-il seul, sans complément d'aucune espèce, et au singulier, se traduire par *préludes?* Pour moi, je réponds non, sans hésiter; et je crois que tous les exemples que l'on pourra réunir de cette acception se présenteront au pluriel et avec un complément obligatoire, comme dans le vers de Pindare (*Pyth.* I, 1), que vous citez:

ἁγησιχόρων προοιμίων ἀμβολάς....

où ἀμβολαί, au pluriel, est nettement déterminé par προοιμίων, de même que, dans le vers de l'Odyssée, καλὸν ἀείδειν complète l'idée de φορμίζων ἀνεβάλλετο appliquée au chantre Phémius. En un mot, j'estime que ἀμβολή, au singulier, seul et sans complément d'aucune espèce, aurait été réellement inintelligible pour les Grecs dans le sens de *préludes*. Quant à la valeur de ce même substantif (au pluriel), dans l'inscription de Philæ, il faudrait commencer par déterminer la vraie leçon de cette inscription, puisque Letronne lit ἀπέχθων ἀμβολάς (Catilius n'aimait point les retards), tandis que le *Corpus* de Berlin donne ἐπελθὼν ἀμβολὰς ὕμνου, ce qui n'a plus le moindre rapport avec la traduction de Letronne. — Le sens de *tertre*, *tumulus*, que je donne à ἀναβολή, sans être fréquent, n'est cependant pas très-rare. Il semble même, d'après un passage de Xénophon (*Cyrop.* v, 2, 15) que, dans sa forme ionienne, ἀμβολή était un terme de la langue familière. Du moins, l'expression de

ἐπὶ τῆς ἀμβολάδος γῆς du passage que je viens de citer, serait pour moi la paraphrase de l'ἀμβολή de notre inscription, et elle aurait exactement le même sens. Xénophon a pu dire encore de même ailleurs : τάφρος ἀναβεβλημένη καὶ σκόλοπες ἐπὶ τῆς ἀναβολῆς, et Diodore (XVII, 95) : τὴν δ'ἀναβολὴν ἐντὸς τῆς τάφρου σωρεύσας. Seulement, comme les Grecs avaient un grand nombre de mots pour exprimer l'idée de *tumulus*, en particulier celui de χῶμα, il n'y a rien d'étonnant à ce que le mot primitif vulgaire n'ait tenu dans la langue écrite qu'une place assez restreinte. — Telles sont, Monsieur, les observations que m'ont suggérées ces curieuses inscriptions de Thasos. Vous voudrez bien sans doute m'excuser de les avoir placées sous votre nom et de vous les avoir adressées, puisque c'est à vous que la science archéologique et l'épigraphie les doivent, et que, si vous n'aviez levé les graves difficultés dont leur première interprétation était entravée, je n'aurais pu essayer de compléter vos explications.

» Veuillez agréer, etc. J. ADERT. »

« Le travail de M. Adert, ajoute M. MILLER, éclaire d'un jour nouveau cet ancien texte épigraphique, et ses idées, si elles ne peuvent pas être toutes acceptées, ont cela de bon qu'elles ont été l'occasion d'une solution définitive. Avant tout, disons que la coupure qu'il propose est des plus heureuses, elle modifie et fixe en partie le sens d'une manière certaine. Je l'adopte donc complétement et je reconnais avec lui : 1° la prescription générale ; — 2° les restrictions particulières. Point d'objection pour les dernières. Reste la prescription à propos de laquelle nous devons faire certaines réserves. M. Adert a raison de ne pas accepter AMBOΛHI dans le sens de préludes, comme mon savant ami, M. Dübner, et moi nous l'avions entendu. En adoptant cette conjecture j'avais eu soin de prévenir qu'elle laissait subsister quelques obscurités dans mon esprit. Toutefois M. Adert n'est pas plus heureux que nous dans sa manière d'expliquer AMBOΛHI. Il a fait pour la justifier de grands efforts d'érudition. Mais c'est en pure perte. Je ne doute pas qu'il ne se résigne à abandonner son *tertre* quand il apprendra le *fiat lux* qui vient de se pro-

duire. — Après avoir lu la lettre qu'il avait bien voulu m'écrire, je me suis empressé de la communiquer à M. Dübner qui s'y trouvait aussi mis en cause. Ce dernier ayant étudié de nouveau la question ne tarda pas à trouver le mot de l'énigme. Il faut lire avec lui : ἆμ 6όλῃ pour ἃ ἂν 6ούλῃ, c'est-à-dire : θῆλυ καὶ ἄρσεν ἆμ 6όλῃ προσέρδεν.

« Aux nymphes et à Apollon Nymphagète sacrifie tout ce que tu voudras, femelle et mâle ; mais pas de brebis, pas de porc. »

On sait par les exemples homériques, que βόλομαι est ionien. Quant à la substitution du M au N devant B et Π, inutile de la justifier. L'explication des lettres AMBOΛHI, déchiffrement auquel j'étais arrivé avec toute certitude, avait mis mon esprit à une grande torture. Je les avais séparées de toutes les manières, ἂμ πολῇ, ἅμ' ὅλῃ, n'étant pas certain de la lettre B, et, chose singulière ! je m'étais arrêté longtemps à la leçon ἂμ 6όλῃ, *si vis*, sans toutefois penser à la crase ἅμ, mais, ne trouvant pas moyen de la combiner avec les mots οὐ θέμις προσέρδεν, j'avais dû y renoncer. C'est alors que j'eus l'occasion de soumettre la difficulté à M. Dübner, dont je m'empressai d'adopter l'explication *préludes*. Quelques jours après, ayant eu communication du travail de M. A. Conze sur l'île de Lesbos, j'y remarquai (pl. IV, 3) une inscription analogue, que j'ai indiquée dans mon premier mémoire. Mais, préoccupé de ce sens *préludes*, je ne vis pas tout le parti que j'en pouvais tirer, et je me contentai de citer les mots καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ. Il me suffira de reproduire cette inscription pour montrer l'entière conformité qu'elle a avec celle de Thasos.

Θεὸς τύχᾳ ἀγαθᾷ.
Ὄ κε θέλῃ θύην ἐπὶ τῶ βώμ[ω] τᾶς Ἀφροδίτας
Πείθως καὶ τῶ Ἑρμᾶ, θυέτω ἰρήιον ὄττι κε θέλῃ
καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ π...... καὶ ὀρνίθα......

Voilà donc ἅμ βόλῃ qui se retrouve exactement dans la formule ὄττι κε θέλῃ. Il est inutile, je pense, d'insister davantage sur l'évidence de cette leçon, qui fixe le sens d'une manière indubitable. Quant aux formes poétiques que j'avais remarquées dans la pre-

mière partie de cette inscription, elles reprennent toute leur valeur. Aussi M. Dübner a-t-il pu rétablir avec beaucoup de probabilité les deux vers contenant la prescription du culte des Nymphes et d'Apollon Nymphagète.

Νύμφῃσι κ'Απόλλωνι [τῷ] νυμφαγέτῃ
[καὶ] θῆλυ κἄρσεν, ἂμ βόλῃ, προσερδέ[με]ν.

Grâce aux efforts de MM. Adert et Dübner, qui viennent si heureusement compléter les miens, l'inscription est aussi claire que possible et ne présente plus aucune obscurité. C'est aux archéologues maintenant à nous expliquer, dans tous ses détails, la scène représentée sur le précieux monument archéologique de Thasos. »

M. DE ROUGÉ annonce à l'Académie une découverte de la plus haute importance et dont la nouvelle lui parvient par une lettre de M. Lepsius. « Ce savant, en explorant les ruines de Tanis, où M. Mariette à dirigé des fouilles qui ont enrichi la science des monuments les plus intéressants, a reconnu et fait complètement dégager une inscription bilingue, récemment mise au jour par un éboulement des terres, et de la même nature que la célèbre pierre de Rosette : 76 lignes de grec y sont traduites dans 37 lignes de texte hiéroglyphique. Indépendamment des secours immenses que la science y recevra pour les progrès du déchiffrement et pour l'autorité des traductions déjà accomplies, la nouvelle inscription promet d'être extrêmement féconde en résultats d'un autre genre. Le sujet se caractérise à première vue comme un décret rendu par les prêtres de l'Égypte, assemblés à Canopus pour la célébration des fêtes du 9e anniversaire de l'avénement de Ptolémée Evergète Ier. Ce décret aurait eu pour but, d'après les communications de M. Lepsius, une réforme du calendrier, constatant que les Égyptiens se servaient simultanément de l'année vague de 365 jours et de l'année fixe commençant au lever de Sirius ; les prêtres proposent de corriger l'année vague en la fixant définitivement par l'insertion d'un sixième épagomène, qui deviendra une des fêtes du roi. Le décret constate en même temps que le lever de Sirius se

trouvait au premier jour du mois égyptien Payni, en cette année, neuvième d'Évergète Ier. Toutes ces données sont de la plus haute importance pour la chronologie. Elles permettent de vérifier l'enchaînement des jours et des années de la période sothiaque, et, jointes aux doubles dates égyptiennes et macédoniennes de la stèle, elles promettent des matériaux précieux pour la reconstitution du calendrier macédonien. La question qui se présente la première et la plus importante à résoudre, en ce qui concerne les dates, c'est de savoir si le décret a été réellement exécuté. »

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. DE ROUGÉ, à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, répare un oubli qu'il a commis, dit-il, dans sa dernière communication et demande qu'il soit écrit à M. Mariette, au nom de l'Académie, pour obtenir un estampage de l'inscription bilingue récemment découverte en Egypte. — L'Académie décide qu'il sera satisfait à cette demande.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message en date du 24 mai, adresse à l'Académie les travaux de trois membres de l'École française d'Athènes. Ce sont : 1° un mémoire *Sur le culte de Cérès*, par M. Blondel, 1re et 2e parties formant 104 pages in-fol. (travail de 2e année) ; — 2° des *Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement en Attique*, par M. Petit de Julleville, 1re partie, 65 pages in-fol., et 3e partie, 274 pages in-4° (travail de 3e année). M. le directeur de l'école annonce que la 2e partie, concernant les *Métropoles de la Grèce*, ne pourra être terminée qu'ultérieurement ; — 3° un *Recueil d'inscriptions inédites de la Béotie*, 62 pages gr. in-4° et une *Notice sur les ruines de l'Hieron des muses dans l'Hélicon*, 20 pages petit in-4°, avec une carte par M. Decharme (travail de 3e année). —

Les travaux de M. Dumont, membre de 2e année, sont en outre annoncés prochainement.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'il a reçu de M. le ministre de l'instruction publique une lettre, en date du 19 mai, lui annonçant que, par suite d'un *Rapport* qui lui a été fait au nom d'une commission déléguée auprès de son ministère et choisie dans le sein de la Compagnie, pour examiner le projet de publication des Inscriptions grecques et romaines de l'Égypte soumis par M. Wescher, des mesures sont prises pour qu'il soit donné suite à ce projet dans le sens indiqué par cette commission. M. le ministre prie le Secrétaire perpétuel de remercier en son nom les membres de l'Académie qu'il avait l'honneur de présider en cette circonstance, du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce qu'ayant écrit au nom de l'Académie à M. Ch. de Lesseps, président de la Compagnie de l'isthme de Suez, il a tout lieu de croire que les vœux formés pour l'estampage des inscriptions découvertes et l'active continuation des fouilles opérées dans l'isthme seront suivis de résultats prochains, et que l'assurance qui lui en a été verbalement donnée ne tardera pas à recevoir une confirmation officielle.

L'Académie, passant à l'ordre du jour, se forme en comité secret pour procéder à la discussion sur le Rapport et sur les conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

Au premier scrutin et sur 41 votants, M. G. Paris obtient 28 voix, contre 11 données à M. D'Arbois de Jubainville et 2 données à M. Gauthier. — M. le PRÉSIDENT proclame en conséquence M. G. Paris lauréat du 1er prix Gobert.

Au deuxième scrutin, sur 39 votants, M. Gauthier obtient 27 voix, M. Challe 4, M. G. Paris 1, M. D'Arbois de Jubainville 1. Il y a 6 bulletins blancs. — Le second prix est, en conséquence, décerné à M. Gauthier.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message en date du 28 mai, adresse le travail précédemment annoncé de M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes (2e année) et se composant : 1° d'une *Etude sur le collége des Ephèbes athéniens*, 189 pages ; 2° de quatre cahiers intitulés *Analecta græca*, comprenant un Essai sur la chronologie des archontes, un Commentaire sur des inscriptions céramiques du Musée d'Athènes, une Note sur des peintures murales trouvées à Sparte, et, enfin, une Notice sur divers monuments de l'âge de pierre trouvés en Grèce, en tout 103 pages ; 3° un *Recueil d'inscriptions céramiques* d'Athènes, 1re partie, 5 cahiers formant 69 pages.

A propos des envois de l'Ecole d'Athènes, M. EGGER demande à l'Académie la permission de faire consigner à son procès-verbal les observations suivantes. « Outre les mémoires, dont la composition est un des devoirs de nos jeunes pensionnaires d'Athènes, l'Académie a souvent reçu d'eux et enregistré avec plaisir les inscriptions de monuments récemment découverts. Or, outre les importants décrets qu'il a pu communiquer en février dernier, d'après les copies de MM. Decharme et Blondel, M. EGGER a entre les mains plusieurs textes épigraphiques d'un assez haut intérêt, copiés d'après les originaux par M. Blondel. Un de ces textes est précisément celui sur lequel M. Lenormant nous a fait naguère une communication appréciée par l'Académie; d'autres ont été imprimés, d'après des copies envoyées d'Athènes à Berlin, dans la Revue annuelle de M. GERHARD. Les ordres du jour de l'Académie étant occupés, et pour longtemps encore, par des lectures de mémoires, M. EGGER ne veut pas insérer au milieu de ces lectures l'exposition des découvertes signalées par M. Blondel,

mais il tient à constater devant l'Académie le zèle que met ce jeune savant à nous tenir au courant des résultats obtenus dans les fouilles exécutées par les antiquaires athéniens, et à prendre date pour la communication de textes qui pourront bien avoir trouvé un éditeur avant d'être mis sous les yeux de l'Académie. »

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel entretiennent l'Académie d'un nouvel accident arrivé à M. Caussin de Perceval, « accident grave en lui-même, mais qui, grâce à la forte constitution, au courage et à la sérénité d'âme du malade, ne paraît pas devoir entraîner les suites qu'on aurait pu craindre. »

M. de Saulcy communique à l'Académie les deux feuilles du levé topographique exécuté par M. G. Rey dans le massif de montagnes situé au nord du Liban et connu sous le nom de *Mont des Ansarieh*. Il signale toute l'importance de cette reconnaissance topographique, qui a l'avantage de combler une fâcheuse lacune signalée dès longtemps dans les meilleures cartes. Il fait ressortir ensuite tout l'intérêt que présente l'étude approfondie d'un monument nommé Heusn-Souleïman « forteresse de Salomon » et qui fut consacré à Jupiter sous le nom de Jupiter Bætocécène. Le *Corpus* de Boeckh contient une inscription recueillie jadis sur la muraille de l'enceinte en question et qui constate certains bienfaits confirmés ou accordés par un roi Antiochus, de la dynastie des Séleucides, lequel doit être très-certainement l'un des trois premiers du nom, puisqu'il ne prend pas le soin de signer de son surnom, toujours mentionné à partir d'Antiochus IV Epiphane. M. G. Rey a pris un excellent estampage de ce texte important qui a pu être ainsi reconstitué intégralement par M. Waddington. Puisque un des trois premiers Antiochus confirme des priviléges accordés antérieurement à cet établissement sacré, il en résulte très-logiquement que cet établissement est bien antérieur à la fondation du royaume des Séleucides. L'examen des mesures employées dans la construction du monument donne une excellente preuve à l'appui de cette manière de voir. En effet, M. Rey ayant pris soin de faire le levé du côté de l'une des grandes parties du *temenos*, il a été induit en erreur, faute d'avoir reconnu que la coudée qui y avait été employée n'est

autre chose que la coudée chaldéenne connue sous le nom de *coudée de Jacob* et qui était égale à 0^m, 562 et divisible en six palmes de 0^m, 09366. L'enceinte sacrée du Heusn-Souleïman a donc été certainement construite sous l'influence directe de la domination des Achéménides.

M. le Président met sous les yeux de l'Académie deux inscriptions latines qu'il a reçues de Lisbonne avec une lettre de M. Da Silva. La première est celle d'une borne milliaire datant du règne de Maximein; l'autre celle d'une borne milliaire datant du règne de l'empereur Tacite. — Renvoi des deux inscriptions à l'examen de M. Renier.

M. Oppert reprend et continue la lecture de son mémoire, en communication, sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont offerts à l'Académie :

1°, au nom de M. Gerhard, associé étranger, les numéros de janvier-mars 1866 de l'*Arch. Anzeiger*, renfermant, en 3 parties, son rapport annuel des progrès de l'archéologie, etc.

2°, de la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne, I. *Les Comptes rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, t. L, cah. 1, 2, 3, 4 (avril-juillet 1865), plus la table des t. XLI-L (in-8°); — II. *Mémoires* de la même classe, t. XIV, in-4°; — III. *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche*, t. XXXIV, 1re et 2e parties; t. XXXV, 1re partie (in-8°); — IV. *Fontes rerum austriacarum*, 2e série (*Diplom. et acta*), t. XXIV, in-8°;

3° *Di un' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, relazione del Cte Giov. Gozzadini (Bologna, 1865), pet. in-fol., avec 21 pl. représentant le plan de la nécropole, sa décoration et les objets d'art trouvés, d'un caractère visiblement étrusque;

4° *Grammaire javanaise, accompagnée de fac-simile et d'exercices de lecture*, par l'abbé Favre, professeur de malais et de javanais à l'Ecole impériale des langues orientales (Paris, impr. impériale, 1866, 1 vol. in-8°);

5° *An account of the wild tribes inhabiting the Malayan peninsula*, etc., by the Rd Favre (Paris, impr. impériale, 1865, in-12);

6° *Sepher Taghin, liber Coronularum*, publié, d'après un manuscrit unique de la Bibl. imp., par l'abbé Bargès (Paris, 1866, in-12);

7° *Origine et signification du nom de Franc*, par M. Fr.-Guillaume Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (Mémoire offert à M. Bopp pour sa fête du 16 mai 1866);

8° *De la citadelle de Nancy considérée au point de vue des fêtes séculaires de* 1866, par M. P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, etc. (Nancy, 1866, in-8°);

9° *Alcune Osservazioni sovra il sistema di numerazione presso i Berberi e gli Aztechi e sovra loro idiomi*, per Giancarlo Conestabile (Perugia, 1866, br. in-8°, publiée à l'occasion d'une notice de M. Reinaud sur le système de numération des peuples de race berbère);

10° *Monetina inedita del R. Museo di Palermo*, par M. G. Fraccia (1/2 feuille in-4°, en double exemplaire);

11° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année* 1864-65 (Rouen, 1865, in-8°);

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie :* année 1866, n° 1;

13° *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde*, pendant les exercices 1862-64, et *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans le même recueil*, de 1840 à 1855 (2 fasc. in-8°, Paris, 1865, avec une lettre d'envoi imprimée);

14° *Rapport fait au nom de la Commission du concours pour l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon*, par M. Martin-Daussigny (Lyon, 1865, in-8°);

15° *Annales de philosophie chrétienne :* n° 76 (avril 1866);

16° *Annales de la propagation de la foi* (mai 1866), n° 226;

17° *Revue historique de droit français* (mars-avril 1866);

18° *Revue américaine*, 2° série, n° 6;

19° *Le cabinet historique* (avril 1866).

Est adressée pour le concours des antiquités de la France :

Table des matières, à joindre au double exemplaire de l'*Histoire d'Ebreuil*, par M. Boudant, curé de Chantelle.

M. Laboulaye fait hommage, au nom de M. Bonaini, de l'ouvrage intitulé : *I Capitoli del Comune di Firenze : Inventario e regesto*, t. I, (Firenze, 1866, in-4°), faisant partie de la collection des *Documents et archives de la Toscane* publiés par les soins de la Surintendance générale et précédé d'un *Rapport* sur ces archives au ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, par M. Fr. Bonaini, surintendant général.

M. Laboulaye rappelle à cette occasion tous les services rendus dès longtemps aux archives toscanes et aux sciences historiques par l'auteur du Rapport, et notamment la publication récente qui lui est due des archives de Pise.

M. Delisle présente à l'Académie, au nom de l'auteur, la *Nomenclature sommaire des archives du greffe de Laon*, par M. Amédée Combier, juge d'instruction au tribunal civil de Laon (1866, gr. in-4°).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 8.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Pas de correspondance officielle.

M. de Longpérier a la parole en qualité de rapporteur de la Commission de numismatique.

« La Commission, dit M. le Rapporteur, n'a reçu cette année qu'un seul ouvrage adressé à l'Académie, et il ne lui en a été signalé aucun qu'elle pût directement évoquer au concours. Cet ouvrage est intitulé « *Origines du pouvoir temporel des papes, précisées par la numismatique* (Paris, Dentu, 1865, in-8°). » L'auteur, M. Charvet, a réimprimé le célèbre écrit de Le Blanc, publié en 1689 sous le titre de *Dissertation historique sur quelques monnaies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de leurs successeurs frappées dans Rome*. Cette partie du volume (et la plus considérable) ne saurait être admise au concours. M. Charvet a repris la thèse de Le Blanc, sans avoir tenu compte des monuments numismatiques publiés depuis 1689 par Vignoli, Floravanti, Garumpi, Acami, Cinagli, etc. Le très-récent ouvrage de M. Dom. Promis (*Monete dei romani Pontefici avanti il Mille*, Turin, 1858) ne l'a pas mieux instruit que les autres. Le Blanc, lorsqu'il soutenait que les papes n'ont pas exercé le droit souverain du monnayage avant les Carlovingiens, ne connaissait pas les monnaies de Grégoire III, de Zacharie, d'Hadrien Ier, qui sont maintenant publiées. — Cet auteur n'avait pas suffisamment étudié les monnaies dont il parle, puisqu'il dit : « Je ne sçay ce que peuvent signifier les monogrammes qui sont sur leur revers » (*Traité des Monnoies*, p. 103), et que ces monogrammes sont précisément ceux des papes. Il suffit de parcourir les ouvrages des auteurs italiens qui viennent d'être cités, et même tout simplement celui de M. Promis, pour constater que, si l'on connaît des deniers frappés au nom seul des papes Grégoire III, Zacharie, Hadrien Ier, Léon III, Jean VIII, Etienne V, Benoît IV, Serge III, Anastase III, Jean X, Jean XII, Léon VIII, Be-

noît VI, Benoît VII, on n'a encore retrouvé aucune monnaie romaine portant le nom d'un empereur sans le nom d'un pape. Toute l'argumentation de Le Blanc est abandonnée. M. Charvet la reproduit sans avoir pris la peine d'étudier à nouveau les éléments de la question, et la Commission, qui n'a à se préoccuper que de la valeur archéologique des ouvrages qui lui sont renvoyés, ne peut proposer de décerner le prix fondé par Allier de Hauteroche, à l'écrit de M. Charvet. La Commission n'ayant du reste à signaler à l'Académie aucun autre travail numismatique publié dans les limites assignées au concours de 1866 est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner le prix. »

M. Renier fait le rapport suivant sur les deux inscriptions latines transmises par M. Da Silva, et qui, sur la proposition de M. le Président, avaient été renvoyées par l'Académie à son examen.

Les inscriptions communiquées à l'Académie par M. le chevalier Da Silva ont été très-mal copiées, ce qu'il faut sans doute attribuer au mauvais état de conservation des monuments sur lesquels elles se lisent. Celle qui est relative à l'empereur Tacite est ainsi conçue dans la copie :

IMP : CÆS :
DIVO : TACITO :
AUG : INVICTO :
PONT : MAX :
TRIB : POP :

Elle a évidemment perdu sa partie inférieure et environ un tiers de sa largeur du côté droit. Nous possédons quatre autres inscriptions de bornes milliaires élevées la même année, 276 de notre ère, sur les voies romaines de la Lusitanie. Elles ont été publiées par Gruter (p. 277, n. 1 et 2) et par Muratori (p. 461, n. 4 et p. 2011, n. 3). Leurs formules, sauf de légères variantes qui doivent être attribuées à l'inexactitude des copistes, sont parfaitement identiques, et l'on conçoit qu'il devait en être ainsi pour des inscriptions gravées par les soins de l'autorité publique afin de consacrer le souvenir d'un même événement. Cette circonstance nous permet de restituer d'une manière certaine celle qui nous a été envoyée par M. le chev. Da Silva; cette inscription doit se lire ainsi :

IMP· CAES· *m. clau*
DIO· TACITO· *pio. fe*
L*i*C*i*· INVICTO· *aug.*
PONT· MAX *imo*
TRIB· POT *estatis*
etc.

Comme on ne connaissait jusqu'ici que onze inscriptions dans lesquelles l'empereur Tacite fût mentionné, la découverte de ce nouveau monument ne manque pas tout à fait d'intérêt.

L'inscription relative à Maximien est ainsi conçue :

IMP : CÆS :
MARC : AUREL :
VALERIUS :
MAXIMIANUS :
INVICT : AUG :
PONTIF : MAX :
TRIB : POP : V :
CONS : IIII :
PATR : PRO :
CONS :
M : P :

Elle est plus intéressante, parce que c'est, à ma connaissance du moins, la seule inscription de borne milliaire gravée au nom de ce prince qui ait encore été trouvée dans le Portugal. La copie n'en est pas plus exacte que celle de la précédente. Ainsi, à la deuxième ligne, l'abréviation MARC pour M est impossible; à la septième, POP doit être lu POT, comme dans l'inscription précédente; et, aux lignes 9 et 10, j'ai bien de la peine à admettre l'abréviation CONS pour COS dans une inscription de cette époque. Ce monument paraît d'ailleurs avoir perdu une partie de sa largeur du côté droit, au moins dans sa partie inférieure. Lorsque Maximien fut consul pour la quatrième fois, en 293, il était revêtu de la puissance tribunitienne pour la hui-

tième fois. Il faut donc ajouter au chiffre V de la septième ligne trois ou quatre unités, pour en faire le chiffre VIII ou le chiffre VIIII, d'où l'on peut conclure que le monument a été élevé en 293 ou en 294. Maximien fut consul pour la cinquième fois en 297, et il porta sur ses monuments jusqu'au 1er janvier de cette année le titre de COS IIII; mais on ne peut admettre que le monument ait été gravé en 295 ou en 296, parce qu'alors le chiffre des puissances tribunitiennes commencerait par un X et non par un V. Le mot PATR, par lequel commence la neuvième ligne, exige la restitution du mot PATER ou PAT à la fin de la huitième. L'inscription entière doit se lire ainsi :

IMP· CAES
M· AVRELIVS
VALERIVS
MAXIMIANVS
5. INVICT· AVG
PONTIF· MAX
TRIB· POT· VIII (1)
COS· IIII· PATER
PATR· PRO
10. COS
M. P.....

Le chiffre des milles, qui se lisait à la fin de la dernière ligne, a disparu et ne peut être restitué. »

M. Renier saisit cette occasion pour faire à l'Académie deux autres communications épigraphiques qui ont chacune leur intérêt.

« L'Académie, dit-il, n'a peut-être pas oublié la communication que je lui ai faite, il y a quelque mois, d'une curieuse inscription découverte à Carthage par Sidi Mohammed, fils du principal ministre de S. A. le bey de Tunis. Sidi Mohammed, à qui j'ai alors transmis les félicitations de l'Académie, a fait exécuter à

(1) Ou TRIB. POT. VIIII.

Carthage de nouvelles fouilles, qui n'ont pas été infructueuses. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de mes confrères trois photographies représentant un Bacchus en marbre blanc de grandeur naturelle, et des fragments de mosaïques représentant des oiseaux et des feuillages, qui ont été trouvés dans ces fouilles. On y a trouvé également une stèle consacrée au dieu Soleil et qui est ornée de représentations symboliques fort curieuses. Au-dessous de ces représentations se lit une inscription ainsi conçue :

S · D · AVG · SAC · L·
VIBIVSDATVS
V · S · L · A·

c'est-à-dire,

Soli Deo Augusto sacrum.
Lucius Vibius Datus votum solvit libens animo.

» Tous ces objets ont été transportés au Bardo, où ils vont former le commencement d'un musée. »

M. Renier met ensuite sous les yeux de l'Académie une inscription qui a été copiée à Vence par M. Bourguignat et qui lui a été communiquée par M. de Saulcy. Cette inscription est ainsi conçue :

P·AELIO·PAMP
CALPVRNIAP
PHILEPATR
MERENTISSI
POSVIT
ADQVODOPVS
COLLEG·IVVE
NEMESIORV
..MPENDIVMDDT

« Cette inscription, dit M. Renier, est brisée dans toute sa hauteur du côté droit, et elle a perdu quelques lettres à la fin de

presque toutes ses lignes. Mais ces lettres se restituent facilement et d'une manière certaine ; elle doit se lire ainsi :

Publio Aelio Pamp[hilo], Calpurnia P[am]phile patr[i] merentissi[mo].

Ad quod opus collegiu[m] Iuve[n(um)] Nemesioru[m i]mpendium dedit.

» A la fin de la dernière ligne, le deuxième D du mot *dedit* doit être lié avec un E, et le T avec un I.

» Ce qui fait l'intérêt de ce document, c'est l'épithète de *Nemesiorum* qui s'y lit après le mot *Juvenum*. On sait que les colléges de *Juvenes*, qui étaient assez nombreux en Italie au 1er et au 2e siècle de notre ère, avaient pour objet la célébration des *ludi juvenales*, lesquels consistaient surtout en représentations dramatiques. Ils sont fréquemment mentionnés dans les inscriptions, et les épithètes par lesquelles on les distingue sont toujours des adjectifs ethniques désignant soit la cité, soit le *pagus* auquel ils appartenaient. C'est ainsi qu'on trouve un *collegium Juvenum puteolanorum* (chez Orelli, n° 4101) ; un *collegium Juvenum Brixianorum* (dans le même recueil, n° 4094); — des *Juvenes Lucoferonenses* (*ibid.*, 4099); — des *Juvenes Mediolanenses* (*ibid.*, 2169); — des *Juvenes Ostienses* (chez Gori, *Etruriæ inscr.*, t. I, p. 308); — des *Juvenes Trebulani Mutuescaei* (chez Gruter, p. 19, n° 3); — des *Juvenes Nepesini* (chez Orelli, n° 879), etc., etc. — De ces exemples, qu'on pourrait multiplier encore, on peut conclure que le mot *Nemesiorum* qui se lit dans l'inscription de Vence est aussi un adjectif ethnique désignant soit le petit peuple dont *Vintium* était le chef-lieu, soit une population voisine. Le petit peuple, dont *Vintium* était le chef-lieu, est désigné par Ptolémée (L. III, c. 1) sous le nom de Νερούσιοι et son nom se retrouve sous la forme *Nerusi* dans l'inscription du trophée des Alpes rapportée par Pline (Hist. nat., lib. III, c. 20). Comme il n'y a pas très-loin de Nerusi à Nemesi, ni de Νερούσιοι à Νεμέσιοι, surtout quand on se sert pour écrire ces mots de lettres onciales, on pouvait soupçonner une incorrection dans le texte de

ces deux auteurs. Mais nous en possédons à la Bibliothèque impériale un grand nombre de manuscrits, dont quelques-uns ont une grande importance. J'ai prié M. Wescher d'y vérifier le texte des deux passages dont il s'agit. Il l'a trouvé dans tous les manuscrits conforme à celui que donnent les éditions. Il n'y a donc pas lieu de changer le texte, et il ne faut voir dans les *Nemesii* mentionnés dans notre inscription qu'un de ces petits peuples si nombreux dans les Alpes, qui avait été probablement réuni à celui des *Nerusii*, sous la dépendance de *Vintium*. Ce monument a donc une réelle importance, puisqu'il ajoute un nom nouveau à la nomenclature géographique de notre pays. »

M. Miller communique la lettre suivante concernant une inscription de l'île de Paros qu'il a reçue de M. Fr. Lenormant.

« Monsieur,

» Permettez-moi d'intervenir dans le débat soulevé autour de vos si importantes inscriptions archaïques de Thasos, dont vous me paraissez avoir définitivement fixé la lecture et l'interprétation, en lisant ΑΜCΩΓΗΙ, ἅμ βόλῃ pour ἃ ἂν βούλῃ. C'est seulement du point de vue de la paléographie et de la lecture matérielle du monument que je veux m'occuper, en apportant une démonstration qui me paraît décisive de la manière dont vous avez établi les valeurs de l'alphabet employé dans ces inscriptions. Je la tire d'un monument épigraphique dont j'ai conquis la copie dans mon dernier voyage de Grèce. C'est une plaque de marbre encastrée dans la muraille de l'église τῶν ἁγίων 'Αναργύρων à Παροικία dans l'île de Paros. L'inscription en a déjà été publiée dans les *Annales de l'Institut archéologique* pour 1862 (p. 53), mais d'après une si mauvaise copie qu'on ne peut rien y déchiffrer. Je l'ai relevée de nouveau il y a quelques semaines. Elle est très-bien gravée et dans un excellent état de conservation. C'est donc avec certitude que j'y ai lu :

ΑΓΟΝΤΕΣΕ
ΩΔƆƎΩ◁ꓘΑ Δ
ϘΩΝΤΩΤΗΣΕΟ
ƎИΑΙꓘΙΩИΗΤИ
ΤΟΙΕΓΩΙΗΣΕΝ

» Le texte est boustrophède, comme vous le voyez, et le marbre fracturé sur la gauche. La fin des lignes dirigées de gauche à droite et le commencement de celles qui vont de droite à gauche sont donc sans lacunes, mais il manque quelques lettres au début des lignes tracées de gauche à droite et à la fin de celles qui procèdent de droite à gauche. L'alphabet de cette pierre est exactement celui de vos inscriptions de Thasos, et il est impossible de le lire autrement qu'avec les valeurs que vous avez fixées. Non-seulement nous y trouvons l'emploi du signe O pour Ω et de Ω pour O, qui est caractéristique de la paléographie de Paros et des îles voisines et que l'on remarquait déjà dans la dédicace d'un Parien inscrite au *Corpus* de M. Boeckh (sous le n° 24), ainsi que dans une inscription archaïque de Siphnos (n° 2423 c du *Corpus*); mais nous y observons encore le B en C et le Λ en Γ. De même que dans vos inscriptions de Thasos et que dans presque toutes les inscriptions grecques d'ancienne époque, les diphthongues ου et ει sont rendues par les lettres simples Ω et E (1). Il résulte de ce monument que le type parfaitement régulier d'écriture et d'orthographe employé dans vos inscriptions de Thasos était celui qui était en usage à Paros. C'est du reste ce qu'on pouvait affirmer d'avance, car il est de règle constante dans les monuments de l'épigraphie grecque archaïque que l'alphabet fourni par les inscriptions d'une colonie est toujours celui dont on se servait dans la métropole. Conformément à ces remarques, je lis et je restitue avec une certitude qui me paraît absolue :

(1) Dans vos inscriptions de Thasos nous rencontrons bien le mot οὖ écrit ΩV; mais l'orthographe de ce mot a toujours fait exception, et il n'existe aucun monument où on l'ait tracé par un simple O.

.... άλων Τεισει-
..... δάκρου ἑβδο[μη-
-κοντούτης ἐώ-
-ν τὴν οἰκίαν ἐ[α
-υ]τῷ ἐποίησεν.

» La teneur de cette inscription me paraît jusqu'à présent unique. Je ne connais pas d'autre monument où un vieillard se vante ainsi de l'âge avancé dans lequel il a bâti sa maison. C'est le cas de dire avec les jeunes gens de Lafontaine :

Passe encore de bâtir..... à cet âge.

» Mais cette maison n'était autre, sans doute, que son tombeau.

» Veuillez agréer, etc.

» Fr. Lenormant. »

M. Miller fait suivre la lecture de cette lettre des observations ci-jointes sur les rapprochements auxquels donne lieu l'inscription de Paros qui lui est signalée. « L'inscription archaïque que M. Lenormant veut bien me communiquer, rapprochée de celle de Thasos, présente un intérêt tout particulier. Il est très-probable en effet que la lettre de la première ligne, dont la forme ressemble à celle d'un Γ (gamma) a ici la valeur du Λ (lambda), bien que le reste de l'inscription ne nous donne point la contre-partie c'est-à-dire un Λ pour un Γ. La permutation régulière des deux lettres O et Ω se retrouve encore ici et confirme une fois de plus l'usage paléographique de Paros, dont Thasos était une colonie. Mais ce qui donne encore plus de prix à cette communication, c'est la forme du B (C), qui, dans la deuxième ligne rétrograde, reproduit exactement celle du monument de Thasos. Dès lors, cette forme, dont on ne connaissait pas d'exemple, devient régulière et doit prendre place dans l'histoire des alphabets grecs archaïques. — Comme on le voit, chaque jour apporte un nouveau document, une nouvelle preuve qui vient confirmer d'une manière remarquable et la décomposition alphabétique de l'inscription de Thasos et l'interprétation définitive que j'en ai donnée dernièrement. La lecture ἃμ βόλη pour ἃ ἂν βούλη, grâce à la communication de M. Lenormant, se trouve aujourd'hui

affirmée paléographiquement. Cette formule avait déjà son analogue dans ΟΤΤΙ ΚΕ ΘΕΛΗ du monument de Lesbos. Mais voici que je la retrouve presque sous la même forme dans une inscription publiée par M. Rangabé, sous le n° 817 de son savant Recueil des *Antiquités helléniques*. Il s'agit d'un fragment de marbre trouvé sur l'acropole d'Athènes, malheureusement dans un état de grande mutilation. Mais, telle qu'elle est, cette inscription écrite στοιχηδόν a ici son importance et peut être considérée comme un nouveau secours dans la question qui nous occupe. Voici ce qu'on peut en déchiffrer :

ΔΕΞ	δεξιὸν
ΑΣΤΥΟΙΟΣΤ	ας τοῦ οἰὸς τ[οῦ
ΕΛΟΣΔΕΞΙΟΝ	σκ[έλος δεξιὸν
ΙΤΟΥΟΙΟΣΤΩ	τοῦ οἰὸς τῶ[ν
ΑΤΩΝΘΥΟΜΕΝΩ	α τῶν θυομένω[ν
ΟΥΑΜΒΟΛΗΤΑΙΟ	οὗ ἂν βούληται
ΙΔΑΚΡΕΩΝΤ	μερ[ίδα κρεῶν
ΣΕΠΙΜΕΛΗ	τοὺ]ς ἐπιμελη]τάς

» On voit clairement qu'il est ici question de sacrifices, comme l'indiquent les expressions *la jambe droite de la victime*, *du mouton*, *des sacrifiés*, *une portion de viande*, *les intendants* (des mystères). Maintenant, à la ligne 6, faut-il lire, avec M. Rangabé, οὗ ἄμ βούληται, *partout où il veut*, ou bien faut-il regarder ου comme la fin d'un mot et admettre la crase ἂμ βούληται, comme dans l'inscription de Thasos ? Cela nous importe peu pour le moment. Ce qu'il faut remarquer, et ce qui est certain, c'est la lecture ἂμ βούληται, que l'on adopte ou non la crase. — Encore un mot sur la communication de M. Lenormant. Ce vieillard de Paros qui pense à se construire sa dernière demeure à l'âge de 70 ans me rappelle notre illustre Boissonade, qui pendant un très-grand nombre d'années s'est rendu régulièrement et philosophiquement au cimetière Montmartre pour y cultiver et orner de fleurs le petit jardin où devait reposer sa dépouille mortelle. »

M. Aubé reprend la lecture de son mémoire, en communication, *sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le 1er siècle.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Alex. Teulet, auxiliaire des travaux historiques de l'Académie, et avec une lettre d'envoi de Mme Teulet, écrite au lit de mort de son mari, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I (755-1223), Paris, 1863, in-4° (destiné avec le 2e volume, dont l'impression s'achève, au prochain concours du prix Gobert) ;

2° *De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, d'après les Commentaires de César*, par M. Léon Fallue, lauréat de l'Institut (Le Havre, 1866, br. in-8°) ;

3° *Fragments d'une traduction française de Barlaam et Joasaph faite sur le texte grec au commencement du XIIIe siècle,* publiés par M. Paul Meyer (Paris, 1866, br. in-8°, avec un spécimen en *fac-simile*) ;

4° *Plan et description de la ville de Dieppe au XIVe siècle, dressés d'après le Coutumier ou Cueilloir, recueilli pour messire Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen*, par Me Guillaume Tieullier, prêtre de Saint-Jacques (Dieppe, 1865, in-4°, avec une *Préface* de l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie) ;

5° *Journal asiatique* (avril-mai 1866);

6° *Revue numismatique* (janv.-févr. 1866);

7° *Revue archéologique* (juin 1866) ;

8° *Revue historique de droit français et étranger* (mai-juin 1866);

M. de Longpérier fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants : I. *Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux exposés dans les salles du premier étage au Musée impérial du Louvre* (1re partie intitulée : *Ecoles d'Italie, Ecoles allemande, flamande et hollandaise, précédée d'une Introduction historique et du Résumé de l'inventaire général des dessins*), par M. Frédéric Reiset, conservateur des peintures, des dessins et de la chalcographie (Paris, 1866, 1 vol. in-8°) ; — II. *Mémoire sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne* (*Seine-Inférieure*), *le 26 octobre* 1864, par M. l'abbé Cochet, avec planches et bois (Rouen, 1866, br. in-8°).

M. de Rougé présente, au nom de l'auteur, *Les lamentations d'Isis et de Nephthys, d'après un manuscrit hiératique du musée royal de Berlin, publié en fac-simile, avec traduction et analyse*, par M. J. de Horrack (Paris, 1866), in-4°.

M. DE ROUGÉ, à cette occasion, et d'après la *Revue égyptienne* de Berlin, fait une nouvelle communication qui vient confirmer ce qu'il avait dit précédemment sur *le décret de Canope*. Ce journal scientifique donne les six premières lignes du décret, desquelles il résulte, calcul fait, que la date du lever héliaque de Sothis donnée pour l'année même où il fut rendu par les prêtres est en complet accord avec ce que nous savons de l'année vague.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. DE PARIEU, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques, au nom de M. le PRÉSIDENT DE L'INSTITUT, invite l'Académie à désigner un lecteur qui la représente dans la prochaine séance trimestrielle du mercredi 4 juillet.

M. le conservateur de la Bibliothèque de Napoléon-Vendée adresse une demande à l'effet d'obtenir un certain nombre de volumes manquant à sa collection des publications de l'Académie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. MILLER lit, en communication, le morceau suivant.

Inscription inédite de Thasos et restitution d'une inscription métrique de Chypre.

« Le port de Panagia qui occupe l'emplacement de Thasos, l'ancienne capitale de l'île, se compose d'un petit nombre de maisons. Celle que j'occupais se trouve dans le voisinage d'une charmante fontaine, dont le trop-plein forme un petit ruisseau qui va rejoindre la mer à quelques mètres de mon habitation, et, de l'autre côté du ruisseau, j'avais remarqué un grand sarcophage en marbre sans couvercle et enterré jusqu'aux bords. Il reçoit les eaux pluviales qui y croupissent en attendant que les ardeurs de l'été viennent les absorber. Je fis déchausser le côté qui regarde le soleil levant, et je découvris une longue inscription, en grandes et belles lettres très-profondément gravées. La voici avec la transcription et la traduction :

ΑΥΡ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΑΒΔΗΡΕΙΤΗϹ
ΖΩΝ ΕΤΙ ΚΑΤΕϹΚΕΥΑϹΕΝ ΕΑΥΤΩ ΚΑΙ ΓΥ
ΝΑΙΚΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΗ ΚΑ ΤΕΚΝΟΙϹ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥ ΕΙΔΩϹ ΚΛΗΡΟΝΟΜΩΝ ΤΗΝ ΕΠΙΛΗϹΜΟϹΥΝΗΝ
ΚΑΙ ΚΟΙΝΟΥ ΘΑΝΑΤΟΥ ΜΝΗΜΟϹΥΝΟΝ ΠΡΟΒΛΕ
ΠΩΝ ΕΙ ΤΙϹ ΔΕ ΕΤΕΡΟΣ ΕΤΕΡΟΝ ΒΟΥΛΗΘΗ ΚΑΤΑΘΕϹ
ΘΑΙ ΠΤΩΜΑ ΟΥΤΟΣ ΔΩΣΕΙ ΤΗ ΘΑΣΙΩΝ ΠΟΛΕΙ ✳ Β
ΚΑΙ ΤΩ ΙΕΡΩΤΑΤΩ ΤΑΜΕΙΩ ΑΛΛΑ ✳ Β
ΧΑΙΡΕ ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ.

Αὐρ Φίλιππος Φιλίππου Ἀβδηρείτης
ζῶν ἔτι κατεσκεύασεν ἑαυτῷ καὶ γυ-
ναικὶ Ἀντωνείνῃ καὶ τέκνοις ἑαυτοῦ,
εὖ εἰδὼς κληρονόμων τὴν ἐπιλησμοσύνην
καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέ-
πων· εἴ τις δὲ ἕτερος ἕτερον βουληθῇ καταθέσ-
θαι πτῶμα οὗτος δώσει τῇ Θασίων πόλει δηνάρια Β.
καὶ τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ ἄλλα δηνάρια Β.
χαῖρε παροδεῖτα.

Aurelius Philippus d'Abdère, fils de Philippus, s'est construit ce tombeau, de son vivant, pour lui-même, pour sa femme Antonina et pour ses enfants, connaissant bien la négligence des héritiers et désirant se ménager un monument de mort commune. Si quelqu'un veut y placer un autre cadavre, il payera à la ville de Thasos 2,000 deniers, et au très-vénéré fisc 2,000 autres deniers.

O, passant, salut!

Cette inscription est de l'époque romaine, comme on le voit d'après les noms propres Aurélius et Antonina, ce que prouveraient d'ailleurs certaines particularités épigraphiques. Ainsi on remarque un grand nombre de ligatures : H et P, Λ et E, Λ et N, N et H, Π et P, T et E, T et H.

Lin. 3. — Dans ΚΑΤΕΚΝΟΙΣ, l'I de ΚΑΙ se trouve dans la branche verticale du T qui est plus grand que dans les autres parties de l'inscription. Ailleurs certaines courbes s'allient entre

elles comme dans la ligature ωc, ou avec des lignes droites comme dans ω et AC. Citons encore une bizarrerie. Le sigma se trouve avoir trois formes différentes : Σ, C et ⊏. Dans ΦΙΛΙΠΠΟΣ il a la forme carrée, comme dans les anciennes inscriptions, partout ailleurs il a la forme lunaire, si ce n'est à la septième ligne, où il ressemble à la majuscule usitée de nos jours. Le fait est-il intentionnel? C'est-à-dire le lapicide a-t-il voulu faire parade d'une certaine érudition paléographique ? C'est ce que j'ignore. Du reste on rencontre de nombreux exemples de lettres ayant deux formes différentes dans le même monument épigraphique. Mais trois formes à la fois! Le fait me semble beaucoup plus rare. Ce Philippe d'Abdère, personnage d'ailleurs inconnu, nous donne là le formulaire usité dans le style tumulaire de la Thrace et de la Macédoine. Inutile donc, je pense, de justifier par des exemples toutes ces formules : κατεσκεύασεν avec le régime sous-entendu, la défense d'enterrer un autre cadavre (πτῶμα), puis la fixation d'une double amende à payer, l'une à la ville et l'autre au fisc, qui est qualifié de ἱερώτατον. Cette épithète s'explique très-bien à une époque où l'administration était toute religieuse, et surtout quand il s'agit du fisc impérial, les Césars prenant le titre de divins, Divi. « Cæsar omnia habet, dit Sénèque (*Ben.* vii, 6), fiscus ejus privata tantum ac sua. L'empereur possède tout; mais son domaine particulier n'embrasse que ses possessions privées et personnelles. » — Abordons maintenant la véritable, la seule difficulté de cette inscription, c'est le passage καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέπων, que j'ai traduit par « *et désirant se ménager, se préparer un monument de mort commune*, » c'est-à-dire commune à ses héritiers mentionnés plus haut : sa femme et ses enfants. En voyant le mot μνημόσυνον rapproché de ἐπιλησμοσύνην, j'avais d'abord cru qu'il y avait là une antithèse entre les héritiers qui presque toujours se rendent coupables de négligence et d'oubli et la mort qui n'oublie jamais complétement ses victimes, mais l'épithète κοινοῦ appliquée à θανάτου ne me permettait pas de penser ici à une personnification de la mort. Je dus donc renoncer à cette explication et en chercher une autre. Si nous nous rappelons l'époque à laquelle

a été écrite notre inscription, nous pourrons, sans être taxé de trop de témérité, avancer que nous avons probablement là un latinisme. Cette façon de s'exprimer n'est pas rare chez ceux qui écrivaient sous les Romains, et même chez Plutarque, qui cependant ne savait pas trop de latin. Cette langue faisait à son tour invasion dans le grec, lorsque le temps n'était plus où Horace coquetait avec des hellénismes. Le verbe προϐλέπω répond exactement au *prospicio* des Latins qui se trouve employé très-souvent dans les mêmes conditions. Deux ou trois exemples suffiront. Pétrone (*Satyr.*, 10) : « *cras... habitationem mihi prospiciam*, demain je saurai me pourvoir d'un gîte ; » Tite-Live (IV, 49) : « *qui sedem senectuti vestræ prospiciunt*, qui ménagent une retraite à votre vieillesse ; » enfin Lucain (IX, 234) : « *justas sibi nostra senectus prospiciat flammas*, notre vieillesse ne demande que le simple honneur du bûcher en perspective. » C'est précisément le cas de notre homme qui, très-probablement, n'a pas donné un autre sens à son μνημόσυνον προϐλέπων. — Il est rare de rencontrer dans les épitaphes en prose des pensées philosophiques du genre de celle que j'avais cru d'abord trouver dans cette phrase. Par contre les inscriptions métriques en sont pleines. J'en citerai à ce propos une fort curieuse qui a été publiée dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*. Découverte avec plusieurs autres dans l'île de Chypre et envoyée à M. de Vogüé par M. Piéridès, elle est de nature à figurer dignement dans l'Appendix de l'Anthologie grecque. Comme le sens de la partie la plus importante n'en a pas été compris, je demande à l'Académie la permission de lui soumettre mes conjectures et la restitution que j'en propose. Laissons parler M. de Vogüé :

« L'inscription 402 est une épithaphe en vers assez plats ; le sens en est clair, sauf un seul point. Voici la traduction du morceau :

« O tombe ! De qui cette pierre recouvre-t-elle le monument ? Réponds ! Qui la triste Destinée a-t-elle frappé ? C'est Démonax, que Salamine a nourri, enfant excellent ; voyageur, il a entrepris le voyage du triste Achéron, tandis qu'il naviguait sur les flots de la mer, laissant sa mère inconsolable et son père dans les larmes

amères; ils n'ont pas allumé le flambeau nuptial, ni chanté l'hyménée, mais ils ont versé des larmes sur leur fils de vingt-huit ans : il n'y a aucun remède à leur douleur (?). Passant, un salut! Puisque le voyage chez les morts est commun à tous les mortels. »

Le commencement de l'avant-dernier vers n'offre aucun sens raisonnable :

Οὐχ ἄχος ἔσται δ' ἀσπάριοι, ξένε, χαῖρε προσεῖπας,

et pourtant il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. M. Egger, à qui j'ai soumis la difficulté, pense qu'il y a là une erreur matérielle; il se demande si le modèle que le lapicide était chargé de reproduire ne portait pas :

Οὐ κακὸς ἔσται δ' ἀσπασμός, ξένε, χαῖρε προσεῖπαι,

tout en ne proposant cette correction qu'avec une grande réserve. — L'inscription paraît avoir été gravée dans les premières années de l'ère chrétienne. »

Nous avons là toutes les pièces du procès. M. de Vogüé a raison quand il nous dit qu'il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. J'accepte l'inscription telle qu'elle a été donnée, et je n'y fais aucun changement, sauf l'addition d'un petit signe pour ainsi dire imperceptible. Laissons de côté la transcription adoptée par M. de Vogüé, telle probablement qu'elle a été envoyée par M. Piérides, et reproduisons le texte primitif :

ΟΥ ΚΑΚΟΣ ΕΣΤ ΑΙΔΑΣ ΠΑΡΙΟΙ ΞΕΝΕ ΧΑΙΡΕ ΠΡΟΣΕΙΠΑΣ.

Ce que je lis ainsi ;

Οὐ κακός ἐστ' Ἀΐδας· πάριθι, ξένε, χαῖρε προσειπάς.

« Pluton n'est pas méchant. Passe, ô étranger, après m'avoir donné le salut, puisque, etc. »

On remarquera que le seul changement que je me sois permis est d'avoir introduit dans le Θ du mot ΠΑΡΙΘΙ le signe indispensable par l'oubli duquel cette lettre était devenue un O. La phrase

ainsi coupée, il n'est plus besoin de changer προσαιχάς qui est une forme de participe bien connue. Dès lors le sens devient très-clair, la césure est rétablie, le vers est excellent et 'Αΐδας répond aux autres formes du dialecte dorien qui se trouvent dans l'inscription. Mais ce qui donne surtout du prix à cette restitution, c'est la charmante pensée philosophique qu'elle nous révèle, pensée peu commune et qui mérite d'être signalée : « *Pluton n'est pas si méchant !* » Sans doute le dieu des enfers est presque toujours qualifié d'inexorable, de cruel, d'insatiable. Quelquefois cependant la douleur est plus indulgente et s'exprime dans des accents qu'on serait tenté de prendre pour des échos de la philosophie platonicienne. « Platon se plaint, dit M. Maury (1), de ce que l'on représente Pluton comme un dieu formidable, et il recourt à des étymologies forcées, pour donner un caractère nouveau aux divinités infernales. Dans l'autre vie, fait-il dire à Socrate, nous sommes retenus par une condition meilleure, par le désir des choses divines, qui détourne notre pensée de la terre et des biens qu'on y goûte. C'est dans l'autre vie qu'est le vrai bien, la vraie richesse; de là le nom de Pluton, c'est-à-dire *le riche*. L'âme y prend connaissance du divin ; de là, l'étymologie du nom d'Hadès, emprunté au mot *connaître*. Il faut donc..... supprimer ces noms formidables de Cocyte, de Styx, de dieux infernaux et autres du même genre. » Mais, sans chercher si loin l'origine des pensées qui chez les païens faisaient envisager la mort sans effroi, nous avons des preuves plus directes. Quelques pièces de l'Anthologie nous montrent des sentiments d'une philosophie plus douce et toute favorable au dieu des enfers. Écoutons le poëte Léonidas s'écriant (VII, 472) : « O homme!... soustrais-toi à cette vie de tempête, et réfugie-toi dans le port, comme j'ai fait, moi Phidon, fils de Critus, en descendant chez Pluton. » Et Diotime faisant dire à deux vieilles : « Nous avons été voir le *doux Pluton*, 'Αΐδην πρηΰν. » Enfin, et cette preuve est la plus concluante, je citerai une inscription publiée dans le recueil de Boeckh (t. I, p. 563, n° 1067) où nous retrouvons précisément le

(1) *Hist. des rel.*, t. III, p. 436.

οὐ κακός de notre poëte cypriote appliqué au dieu des enfers :

Σοὶ δὲ χάρις, Πλουτεῦ, ἀκάκῃ θεῷ,

« Grâces te soient rendues, ô Pluton, dieu qui n'es point méchant! » — Comme on le voit, M. de Vogüé a rendu un véritable service à l'épigraphie et à la littérature grecque en publiant cette petite pièce en vers assez élégants, quoi qu'il en dise, et d'une excellente facture. »

M. DE ROUGÉ donne de nouveaux renseignements sur les dix lignes parvenues jusqu'ici à sa connaissance de l'inscription bilingue récemment découverte, et contenant le décret des prêtres égyptiens à Canope.

M. Oppert reprend la lecture de son mémoire, en communication, sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Rossi, correspondant, *Bullett. di arch. cristiana* (année IV, n° 2, renfermant la 2e partie de l'examen historique et critique de l'histoire de saint Calliste, rapportée au livre IX *des Philosophumena*) ;

2°, au nom de l'Académie de Mâcon, et par une lettre de son Secrétaire perpétuel, *le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de* LIVRE ENCHAINÉ, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut, l'un de ses membres, archiviste du département de Saône-et-Loire (Mâcon, 1864, in-4°);

3° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. XXI : 1er de la 2e série (Anvers, 1865, in-8°) ;

4° *Le bas-relief de Nymphi, d'après de nouveaux renseignements*, par MM. Perrot et Guillaume, avec une photographie représentant le bas-relief (Extrait de la *Revue archéologique*), 1866, br. in-8°;

5°, par l'intermédiaire de M. EGGER, *Etude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons,* par A. Gasté, professeur agrégé des classes supérieures (Caen, 1866, in-8°);

6° *Bibliothèque de l'École des Chartes* (mars-avril 1866);

7° *Annales de philosophie chrétienne* (mai 1866) ;

M. DULAURIER fait hommage à l'Académie de la part de M. Brosset, d'un volume in-4° publié à Saint-Pétersbourg en 1866. « C'est, dit-il,

l'*Introduction* à la traduction de l'*Histoire de la Siounie* (province de l'Arménie Orientale), par Stephanos Orbélian, métropolite de cette province. M. Brosset a publié cette version il y a quelques mois, et en a envoyé un exemplaire à l'Académie. Dans son *Introduction* il a réuni avec assez de soin tout ce que l'on peut trouver de passages d'auteurs anciens sur la topographie de cette contrée, jadis l'une des plus florissantes de l'Arménie, et ces indications, jointes à celles qu'ont pu lui fournir les inscriptions relevées dans ces derniers temps par deux prélats arméniens, feu Mgr Schakhathouni et Mgr Sarkis Djalalianti, actuellement archevêque de Tiflis, ont permis à M. Brosset de rétablir la série des chefs religieux de la Siounie et la liste des princes dont cette contrée était l'apanage. Cette famille de princes est une des plus anciennes de l'Arménie; plusieurs de ses membres figurent déjà dans les guerres des Sassanides contre les Arsacides d'Arménie, et plus tard contre l'empire byzantin. — Il ne sera peut-être pas inutile de dire quelques mots sur l'auteur arménien lui-même. Stephanos Orbélian était le fils puîné de Dersaidj, prince régnant, et de Arouz-Khathoun, princesse issue de l'une des branches collatérales de la même famille. Il naquit vers le milieu du XIIIe siècle, et, suivant un usage en vigueur à cette époque dans les grandes familles arméniennes, comme parmi nos aïeux en Europe, il fut destiné comme cadet à l'Eglise. Vers 1235, il se rendit en Cilicie, où il reçut l'ordination archiépiscopale des mains du patriarche Constantin II. C'était, comme son ouvrage nous en fournit la preuve, un homme d'une très-grande érudition. On voit qu'il a recherché avec persévérance et qu'il a mis en œuvre des documents très-précieux, dont la trace s'est perdue aujourd'hui, à savoir les archives officielles de la principauté, celles des couvents sur lesquels s'étendait sa juridiction, enfin les textes *épigraphiques* des monuments religieux de ce pays. A cet égard, je dois dire que les Arméniens ont de tout temps gravé sur les murailles de leurs monastères et de leurs églises les actes de donation que la piété des princes ou des simples fidèles faisaient au clergé, les vœux, les consécrations, les affiliations des laïques aux corporations monastiques. Le livre de Stephanos Orbélian est une monographie analogue à diverses compositions du même genre qu'a produites la littérature arménienne, et dont les plus remarquables sont l'*Histoire d'Albanie*, par Moyse de Galgandouni, l'*Histoire de la famille Ardyrouni*, souveraine du royaume de Vasbouragan et de toute la contrée située sur le pourtour du lac de Van, par Thomas Ardyrouni, membre de la même famille, monographies ayant leur germe et leur premier modèle dans l'Histoire du Desni et de Daron, par Zenob de Klag, auteur du 4e siècle. »

M. le Président fait hommage, au nom de l'auteur, d'une dissertation couronnée dans le concours philologique ouvert par l'Université d'Athènes, en 1865, ayant pour titre : « Τὸ Ὁμηρικὸν ζήτημα, ἤτοι ἱστορία τῶν ὁμηρικῶν ἐπῶν, πραγματεία Ἀγγέλου Σ. Βλάχου, κ. τ. λ. (Athènes, 1866, in-8°.)

Séance du vendredi 22.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 19 juin, M. le ministre de l'instruction publique présente à l'Académie ses remercîments de l'envoi qui lui a été fait en son nom d'un exemplaire de chacun des trois derniers volumes qu'elle a publiés.

M. Cocheris, par une lettre du 20 courant, annonce qu'il se met sur les rangs pour remplacer M. Teulet, dont la mort laisse vacante une place d'auxiliaire des travaux de l'Académie. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissaires pour la vérification des comptes de 1865. — Sont réélus au scrutin et à la majorité des voix, MM. Renier et Waddington.

M. Delisle, au nom de la Commission des antiquités de la France, présente à l'adoption de l'Académie la liste suivante des médailles et mentions honorables décernées dans la séance de ce jour, par suite de l'examen des ouvrages envoyés au concours de 1866 :

1re médaille à M. Herzog pour l'ouvrage intitulé *Galliæ Narbonensis, provinciæ Romanæ, historia, descriptio, institutorum expositio*, in-8° ;

2e Médaille à M. Prost pour ses *Etudes sur l'histoire de Metz* (*Légendes*), in-8° ;

3e Médaille à M. Mantellier pour son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, in-4° ;

1re Mention à M. Meyer pour son édition du *Roman de Flamenca d'après le manuscrit unique de Carcassonne*, etc., in-8° ;

2e Mention à M. Chazaud pour son *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon* (xe-xiiie siècles), in-8°;

3e Mention à M. Ch. de Beaurepaire pour les *Notes et Documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, in-8°;

4e Mention à M. Carro pour son *Histoire de Meaux*, etc., in-8°;

5e Mention à M. Gustave Desjardins pour son *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, in-4°;

6e Mention à M. Max. de Ring pour sa nouvelle série de mémoires *sur les tombes celtiques de l'Alsace*, in-folio.

La liste présentée est adoptée par l'Académie.

M. Miller lit, en communication, la note suivante de M. Dübner *sur deux épigrammes de l'Anthologie grecque*.

« Malgré les excellents travaux de la philologie moderne, l'Anthologie grecque est encore pleine d'énigmes. En m'exprimant ainsi je n'entends pas désigner les énigmes proposées par Métrodore et quelques autres poëtes, mais les innombrables obscurités produites, en grande partie, par l'incertitude et l'altération du texte. Il est rare de rencontrer dans des écrivains anciens une épigramme de la collection de Constantin Céphalas, sans y voir plusieurs leçons préférables à celles du *Codex Palatinus* : preuve matérielle des changements arbitraires que ces hommes de la décadence se permettaient souvent afin de rendre ces poésies plus conformes au goût ou à l'intelligence de leur époque. D'ailleurs il ne faut pas oublier que la collection renferme les petits vers de 320 poëtes sans compter les anonymes, qu'entre les plus anciens et les plus récents la distance dépasse 14 siècles, et que ces pièces d'époques si éloignées entre elles sont placées côte à côte; dans ces circonstances, y aurait-il beaucoup de chancelleries en état de fournir des copies absolument exactes? L'Anthologie restera donc, tant que dureront les études philologiques, un champ ouvert à l'esprit et au savoir des critiques et des archéologues, un champ où les plus modestes découvriront quelquefois ce qui s'était dérobé aux plus éminents. J'espère le prouver par deux exemples.

Saumaise, explorant le premier, à l'âge de vingt et un ans et avec une admirable exactitude, le manuscrit palatin de l'Anthologie, y avait copié l'épigramme suivante :

Σπάρτης καὶ Σαλαμῖνος ἐγὼ φυτὸν ἀμφήριστον,
κλείω δ'ἠϊθέων ἔξοχον ἢ προμάχων.

Cette épigramme se trouve au numéro 121 du chapitre neuvième, écrite une seconde fois après le numéro 339 du même chapitre, avec les variantes Σπάρτας au v. 1, κλαίω au v. 2. L'ancienne glose porte : Ἄδηλον τίγος ἢ ἐπὶ τίνι. Cette glose continuelle de l'Anthologie est contemporaine de Constantin Céphalas, qui y parle quelquefois en son nom. Brunck né-

gligea cette épigramme, quoiqu'elle se trouvât aussi dans les papiers d'Hugo Grotius. Ce dernier lisait ainsi le second vers :

κλεὶω δ'ἠϊθέων ἔξοχον ἄ πρόμαχον,

et traduisit :

Arbor, lis Spartæ de qua fuit et Salamini,
Nunc juvenem egregium Martis honore tego.

Il s'imaginait donc un *arbre* (φυτόν), objet d'un combat entre les Spartiates et les Salaminiens, et un jeune guerrier, tombé probablement dans le combat, enterré au pied de cet arbre. S'il s'agissait ici d'un incident des guerres séculaires entre les Lacédémoniens et les *Argiens*, peuples limitrophes, il y aurait quelque lueur de vraisemblance dans une pareille conception; mais une lutte entre Sparte et Salamine, et cela à propos d'un arbre, est une idée impossible. Aussi Chardon de la Rochette (*Mélanges*, t. I, p. 402) a-t-il raison de dire : « Je ne crois point du tout » que ce soit le sens de cette épigramme énigmatique. La seconde leçon » du manuscrit me paraît la meilleure :

Σπάρτας καὶ Σαλαμῖνος ἐγὼ φυτὸν ἀμφήριστον,
κλαίω δ'ἠϊθέων ἔξοχον ἢ προμάχων.

« Enfant de Sparte ou de Salamine (car l'une et l'autre se disputent » ma naissance), je pleure le plus brave et le plus intrépide des jeunes » guerriers. »

M. Boissonade cite cette interprétation sans y faire d'objection, et M. Dehèque l'adopte dans sa traduction de l'Anthologie Palatine (t. I, p. 261). Mais il se présente de sérieuses difficultés. Le poëte pouvait-il espérer d'être compris quand il dit *une plante* et veut que l'on entende *un homme?* et un homme *notable*, puisque deux pays « se disputent sa naissance. » En outre, nous aurions là un anonyme qui pleure un jeune anonyme; le terme métaphorique de φυτόν deviendrait plus singulier encore s'il désignait (comme on doit le supposer) le *pére* pleurant son fils. Au second vers, ἔξοχον ἠϊθέων ἢ προμάχων (avec la particule *séparative*) est traduit : « *le plus brave* ET *le plus intrépide des jeunes guerriers* »; mais le grec dit « *præstantissimum juvenum* AUT *propugnatorum* », ce qui est tout autre chose. Pour qu'il n'y ait qu'un seul jeune homme, Jacobs propose ἔξοχον ἐν προμάχοις (ce qui n'aurait certainement pas été corrompu en ἢ προμάχων), mais il se hâte d'ajouter : « *Hoc epigramma ænigmatis speciem habet.* » C'est là une des innombrables preuves de l'admirable justesse de coup d'œil que Jacobs apportait à son immortel travail sur l'Anthologie grecque. L'épigramme est en effet un αἴνιγμα, et le mot de l'énigme est : Υάκινθος. Tout le monde sait que la jacinthe passait chez les uns pour issue du sang d'Ajax (ἔξοχος προμάχων), chez les autres pour la métamorphose du jeune Hyacinthe, fils d'Amyclas et aimé d'Apollon, ἔξοχος ἠϊθέων. Les traits sombres que l'on voit sur les feuilles de la fleur semblaient aux anciens représenter les lettres AI, AI, cri plaintif et initiales du nom ΑΙΑΣ, et à quelques-uns les lettres ΥΥ, initiales du nom Υάκινθος. Ovide a enregistré les deux traditions. Le sang d'Hyacinthe, tué par Apollon, dit-il (X, 211 et suiv.),

Desinit esse cruor, tyrioque nitentior ostro
Flos oritur, formamque capit quam lilia; si non
Purpureus color his, argenteus esset in illis.
Non satis hoc Phœbo est; is enim fuit auctor honoris.
Ipse suos gemitus foliis inscribit, et AI AI
Flos habet inscriptum, funestaque litera ducta est.

Après le suicide d'Ajax (XIII, 394 et suiv.)

Rubefacta sanguine tellus,
Purpureum viridi genuit de cespite florem,
Qui prius Œbalio fuerat de vulnere natus.
Litera communis mediis pueroque viroque
Inscripta est foliis, hæc nominis, illa querelæ.

« *Litera communis pueroque viroque*, » comme dans l'épigramme grecque « ἠίθεος ἢ πρόμαχος ».

Passons maintenant à la seconde épigramme.

Suidas et Planude eurent entre les mains un manuscrit presque entièrement semblable au *Codex Palatinus;* cette ressemblance même est telle qu'on serait disposé à croire que leur manuscrit n'était autre que celui qui nous reste, s'il n'avait renfermé quelques sections absentes du nôtre. La découverte de Saumaise nous a mis en possession d'un millier environ d'épigrammes que Planude avait laissées de côté, pour des raisons qu'il est ordinairement facile de saisir; les principales sont: la moralité par trop antique de beaucoup de pièces; un texte devenu peu intelligible par suite de corruptions. De là vient que les épigrammes propres à l'Anthologie Palatine sont quelquefois la croix des critiques, comme on parlait jadis, *crux criticorum*. Voici un exemple pris au hasard; il s'agit de l'épigramme 551 du chapitre neuvième:

ΑΝΤΙΦΙΛΟΥ.

Κολχάδων δύστηνον ἐρωδιὸν ἔχθρα κολάζει·
τεῦ χάριν ὁ προδότης ὄρνις ἀεὶ λέγεται,
Φοῖβος ἐρεῖ· τεναγῖτιν ὅτ' εἰς ἅλα κῶλον ἐλαφρὸν
στήσας, ψαμμίτην δόρπον ἐθημολόγει,
δυσμενέες τότ' ἔβησαν ἐπὶ πτόλιν ἀντιπέρηθεν,
ὀψὲ διδασκόμενοι πεζοβατεῖν πέλαγος.
Βάλλετε δὴ κακὸν ὄρνιν, ἐπεὶ βαρὺν ἤρατο μισθὸν
ἐκ δηΐων, κόχλους καὶ βρύον, ὁ προδότης.

En voici la traduction donnée par M. Dehèque (t. I, p. 334): « L'inimitié des *Colchades* poursuit le malheureux héron. Le Soleil, qui fut » témoin, pourra dire à quel titre ils lui ont pour toujours infligé le nom » de traître. C'est que, tandis qu'il se tenait sur ses longues pattes, sur » une grève recouverte d'une mer peu profonde, cherchant sa nourriture » dans la vase, les ennemis se sont avancés vers la ville, du côté opposé » à leurs attaques, apprenant par cet oiseau qu'on pouvait passer à gué » le bras de la mer. Frappez donc le maudit héron, car il a reçu des » ennemis une grosse récompense, des limaçons et de l'algue, le traître. »

On ne connaît aucun peuple qui ait été nommé Κόλχαδες ou Κόλχαδοι.

C'est ce qu'a donné lieu à une foule de conjectures : Reiske mettait Κόλχος τὸν δύστηνον, M. Boissonade proposait Κόλχων τὸν δύστ., Hermann Καρχηδὼν δύστηνον, et par suite, au vers 3, Ποινός (*Pœnus*) à la place de Φοῖβος. Mais le mot ἀντιπέρηθεν, au v. 5, « du côté opposé (1), d'en face » avait déjà fait soupçonner qu'il pouvait bien être question de *Chalcédoine* située en face de Byzance et d'une guerre entre les Byzantins et les Chalcédoniens. Il est vrai que les médailles célèbrent à l'envi la concorde de ces deux villes ; mais M. Meineke rappelle le ch. 25 du liv. VI des *Stratagèmes* de Polyen, qui commence ainsi : Χαλκηδόνιοι Βυζαντίοις πολεμοῦντες... Après lui, Hecker a fait disparaître toute incertitude en se souvenant fort à propos de quelques vers de Démosthène le Bithynien, cités par Etienne de Byzance au mot Ἡραία, nom d'un promontoire qui s'avançait de la ville de Chalcédoine dans la mer. Ce poëte disait, dans le quatrième livre de ses Βιθυνιακά, qu'Heræa est baignée par un golfe,

> κόλπος ἁλός · φαίης κεν ἰδὼν βαθυδινέα πάντα
> ἔμμεναι, εἰαμενὴ δὲ καὶ οὐ βάθος ἐστὶ θαλάσσης.

« On croirait voir partout une mer profonde, tandis que ce n'est qu'une plaine marécageuse à peine couverte d'eau. »

Voilà donc la ἅλς τεναγῖτις d'Antiphilus, et aucun doute n'est plus possible. Hecker et Meineke écrivirent Καλχηδών, mais il n'y aurait rien à dire contre Καλχαδών (avec changement d'une seule lettre), puisque mille fois les écrivains conservent aux noms propres la forme indigène. En effet, ΚΑΛΧΑΔΩΝ est la leçon numismatique. Ce qui confirme encore la conjecture Καλχηδών, c'est un renseignement géographique dont on n'a pas encore fait usage. On se souvient du passage d'Homère (Il. X, 274) où Minerve envoie un héron (ἐρωδιόν) qui vole à la droite d'Ulysse et de ses compagnons, près du chemin qu'ils parcourent; leurs yeux ne peuvent le découvrir à travers les ombres de la nuit, mais ils ont entendu sa voix éclatante. Les scholiastes et les commentateurs se sont demandé pourquoi la déesse n'avait pas envoyé plutôt son oiseau favori, la chouette (γλαῦκα). Parce que, répondent quelques scholiastes et Eustathe, les Grecs se trouvaient alors dans les parties marécageuses du Scamandre, où le héron se tient de préférence : ἐρωδιὸν οἰκεῖον ὄντα τοῖς περὶ Σκάμανδρον ἑλώδεσι τόποις. Or la ville de Chalcédoine n'était pas très-éloignée du Scamandre, et peut-être les hérons y étaient-ils attirés par une espèce de lézard, de reptile, qu'on y trouve en grande abondance, comme nous l'apprend Strabon (XII, p. 563), qui leur donne le nom de petits crocodiles, κροκοδείλους μικρούς. On sait, en effet, que les hérons font leur nourriture habituelle de poissons, mais, le poisson faisant défaut, ils se contentent de reptiles, d'annélides, de mollusques, etc. A la fin du vers, le substantif inadmissible, ἔχθρα, disparaît, si l'on accentue ἐχθρά, comme adverbe, *hostiliter*, comme Reiske l'a fait, p. 142 de son édition (1754).

Passons sous silence quelques conjectures inutiles faites au second vers et abordons la grande difficulté du troisième : Φοῖβος ἐρεῖ. Meineke corrigeait Φοῖβος ἐρῶ, traduisant : *Vates veridicus dicam*. Hermann, lui, fait observer que nous n'avons pas ici une prophétie, mais bien la narration d'un fait passé, d'un fait historique. Il met Ποινὸς ἐρεῖ, *le Carthaginois vous le dira*, « à moins que (ajoute-t-il) Φοῖβος ne soit ici un nom

(1) C'est à tort que le traducteur ajoute *de suo* « à leurs attaques. »

d'homme. » Mais on a vu qu'il n'y a pas lieu de penser à Carthage. Schneidewin proposait : τοῦπος ἐρεῖ, *mes vers vous le diront,* admettant une altération impossible. Hermann remplaçait inutilement ἀεὶ au second vers par ἐκεῖ ; moi-même j'avais tenté une conjecture. Je regardais le second vers comme une proposition indépendante :

τεῦ χάριν ὁ προδότης ὄρνις ἀεὶ λέγεται;

« Pour quel motif cet oiseau est-il toujours appelé le traître ? » Et je lisais ensuite :

Φοινὸς ἐκεῖ τεναγῖτιν ὅτ' εἰς ἅλα, κ. τ. λ.

c'est-à-dire φοινός, *à la couleur de sang, rouge.* Le héron n'est pas seulement τὰ σκέλη φοίνιξ, comme le dit Elien (*Hist. des an.*, XVII, 22), mais il a aussi des plumes rouges, particulièrement *le héron pourpré du Danube*, région assez voisine de la scène de notre petit poëme. Indépendamment du changement d'ἐρεῖ en ἐκεῖ, il y avait un autre inconvénient, c'est que la couleur du héron, d'ailleurs bien constatée, était ici de peu d'importance et n'aidait en rien au récit lui-même. Je me hâtai donc d'abandonner cette conjecture et je cherchai une autre solution à la difficulté. Mais avant de proposer une nouvelle explication, je dois citer une correction que M. Miller a bien voulu me communiquer. Je laisse parler mon savant ami. « J'adopte, dit-il, l'interrogation au second vers : « Pour quel motif ? » et je lis Σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ. Les corruptions de textes se sont produites de deux manières, l'une paléographiquement, l'autre par la prononciation, lorsque les manuscrits étaient écrits sous la dictée. Le changement de COIΔOC en ΦOIBOC pourrait se justifier des deux manières. Paléographiquement, en effet, on comprend qu'un C un peu maculé ait pu devenir un Φ. Dès lors ΦOIΔOC ne présentant point de sens s'est facilement converti en ΦOIBOC. Quant à la prononciation, l'oreille a très-bien pu confondre les deux assonances. Cherchons maintenant à justifier le sens de Σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ, « il vous le dira lui-même, » il vous le montre, il vous l'explique lui-même, c'est-à-dire ceux qui connaissent les habitudes du héron comprendront parfaitement comment les choses se sont passées. Le pronom ὃς se rapportant à ὄρνις du vers précédent est très-fréquent dans les poëtes et surtout chez Homère. Quant au futur ἐρεῖ, il se prend très-souvent pour le présent, et le verbe lui-même a le sens de montrer, d'expliquer. Pour dire que l'Aurore annonce la lumière à Jupiter et aux autres immortels, Homère se sert des mots φόως ἐρέουσα. Maintenant rappelons-nous que la petite pièce d'Antiphile est rangée parmi les *Descriptions*. Peut-être a-t-elle été faite à l'occasion d'un tableau, d'une œuvre d'art où le fait en question se trouvait représenté. On peut se figurer d'un côté les remparts d'une ville, sur le plan du milieu un héron perché sur ses longues pattes et cherchant sa nourriture dans une plaine marécageuse, et de l'autre côté des soldats armés entrant dans l'eau pour aller surprendre la ville par derrière. » — La conjecture de M. Miller, σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ, est très-ingénieuse, peut-être trop ingénieuse. La seule objection qu'on puisse lui faire (mais cette objection est sérieuse), c'est que l'usage enclitique des pronoms personnels et leur omission avec les personnes du verbe est une preuve qu'ils ne peuvent se trouver en tête d'une phrase que dans des occasions exceptionnelles et pour ainsi dire solennelles. Après de mûres réflexions j'incline à maintenir le texte tel qu'il nous est

parvenu, c'est-à-dire conserver Φοῖβος ἐρεῖ en faisant disparaître l'interrogation du vers précédent. Il est parfaitement vrai qu'Antiphile, voulant parler d'un ancien oracle, aurait dû s'exprimer plus clairement. La seule explication qui reste de ce mot si court et d'une indication aussi énigmatique serait celle-ci : le vers de l'oracle était bien connu, courait les rues, mais les termes n'en étaient pas précis, ne contenaient pas le mot προδότης et demandaient une sorte d'interprétation par le fait lui-même, interprétation que donne Antiphile en concluant par la conjonction confirmative, Βάλλετε δή, κ. τ. λ. : « Frappez donc κακὸν ὄρνιν, payé par les ennemis, et mal payé, comme on paye les traîtres. » Et κακὸς ὄρνις est peut-être le terme même de l'oracle qui, suivant l'habitude, paraîtrait ne pas avoir nommé l'ἐρωδιός.

Quant au verbe ἐθημολόγει, à peu près incompréhensible, on a proposé cinq corrections; celle de M. Meineke, ἐχημολόγει, de χήμη, came ou chame, espèce de κόχλος, mérite sans contredit la préférence.

Si M. Dehèque, dans un cas où personne ne savait de quel côté se tourner, a mis en jeu *le Soleil* (Φοῖβος), témoin trop universel pour pouvoir être valablement invoqué quand il s'agit d'un fait tout particulier, l'habile traducteur a du moins le mérite d'avoir parfaitement senti la fine ironie que renferme le dernier distique dans βαρὺν μισθόν, κόχλους καὶ βρόον, ironie méconnue par les critiques allemands les plus célèbres, dont on pourrait citer jusqu'à six corrections de ce vers. »

M. Oppert continue la lecture en communication de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte, d'après les inscriptions cunéiformes.*

M. Aubé achève de lire le morceau suivant :

De la Légalité du christianisme dans l'Empire romain pendant le 1er siècle.

Dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de décembre 1865, M. de Rossi traite la question de la légalité du christianisme dans l'Empire romain pendant le premier siècle. Il reconnaît que, grâce à la large tolérance dont jouissaient tous les cultes et spécialement le culte juif, légalement reconnu et autorisé, les Chrétiens, jusqu'à l'année 64, c'est-à-dire jusqu'à la persécution de Néron, malgré les insinuations et les menées des Juifs, ne furent pas inquiétés dans l'Empire et purent en toute sécurité pratiquer leur religion et faire acte de propagande. Il admet, il est vrai, que l'édit de l'empereur Claude, mentionné par Suétone, et par lequel les Juifs étaient chassés de Rome, eut pour cause l'agitation que la prédication chrétienne commençait à susciter au sein de la colonie juive. On connaît la phrase de Suétone : *Judæos, impulsore Chresto assidue tumultuantes, Roma* (Claudius) *expulit* (1).

Les mots *impulsore Chresto* paraissent se prêter merveilleusement à cette explication, bien que *Chresto* doive alors être lu *Christo* et que *Christo* soit lui-même pour *Christianis*. En vain on rappelait l'esprit de révolte qui soufflait constamment en Palestine. Il n'est pas vraisemblable que Claude ait rendu la colonie juive de Rome responsable de mouvements tumultueux

(1) Suétone, *Claudius*, XXV.

qui se produisaient à cinq ou six cents lieues de là. D'un autre côté, ces insurrections qui s'expliquent d'elles-mêmes en Judée chez un peuple conquis mais non dompté, divisé en partis hostiles les uns aux autres, vivant sur le sol natal, dans une complète indépendance religieuse, sentant qu'il avait pour lui la force du nombre, exalté de plus par le souvenir d'un passé glorieux et persuadé que l'ère de l'affranchissement et de la restauration d'Israël était proche, ne se comprennent guère à Rome de la part d'une poignée d'hommes parqués dans un quartier de la ville, et qui avaient éprouvé sous Tibère (1) qu'ils étaient à la merci d'un pouvoir sans scrupules et prompt à frapper. Il semble bien que Suétone fasse allusion à des débats intérieurs et en quelque sorte domestiques, dont l'éclat aurait retenti d'une rive à l'autre du Tibre, et dont le nom et l'enseignement du Christ, acclamés par les uns et repoussés par les autres, auraient été la matière ou la cause. Encore une fois, l'explication que M. de Rossi donne, après beaucoup d'autres, de la phrase de Suétone est fort plausible. Le silence de Josèphe au sujet de cet édit de Claude est cependant singulier. Car on sait que l'historien juif est fort curieux et en général bien informé de ce qui touche ses compatriotes, et au lieu d'un édit d'expulsion, il ne mentionne de la part de Claude que des actes expressément favorables aux Juifs (2).

On pourrait aussi se demander comment il se fait, s'il est vrai que, sous Claude, la propagande chrétienne fît tant de bruit parmi les Juifs et y excitât de tels mouvements que l'autorité se crût obligée d'intervenir et d'user de rigueurs, comment il se fait, dis-je, qu'à l'arrivée de saint Paul à Rome les principaux d'entre les Juifs fussent si ignorants de la nouvelle secte (c'est l'expression même des *Actes des Apôtres*) qu'ils lui demandassent de vouloir bien leur dire ce qu'il en pensait. Il paraît difficile de concilier l'explication que M. de Rossi donne du texte de Suétone avec ce passage des *Actes des Apôtres* (3). Mais encore qu'on suppose que Suétone n'a pas assigné à un événement, déjà vieux quand il écrivait, une cause trouvée après coup et que le progrès de la société chrétienne à ce moment mettait en quelque sorte sous sa main, l'édit de Claude, M. de Rossi le dit formellement, ne frappa pas les Chrétiens comme Chrétiens, mais comme Juifs. « *Se i fedeli furono per poco vessati sotto Claudio, non lo furono come Cristiani, ma come Giudei* (4). » C'est-à-dire que l'autorité romaine, toujours assez brutale en ses façons d'agir quand il s'agissait d'étrangers et qu'elle sévissait par mesure de police, assura l'ordre public en mettant dehors Chrétiens et Juifs, sans distinguer ni prendre parti entre les turbulents. De la même manière, mais avec plus de douceur, avait agi Gallion à Corinthe, quand les Juifs vinrent se plaindre à son tribunal du trouble que le prosélytisme chrétien causait parmi eux et ailleurs. Il renvoya Juifs et Chrétiens dos à dos en les engageant à arranger entre eux leurs affaires où la loi romaine n'avait rien à voir (5). Au reste, il y a d'autant moins à s'arrêter à cet édit de Claude, que ses effets eurent fort peu de durée, et qu'avant la fin de son règne les bannis étaient déjà de retour à Rome.

(1) « Actum et de sacris Ægyptiis *Judaicisque pellendis* factumque Patrum consultum... » Tacite (*Annal.*, II, 85). Cf. Josèphe, *Antiq. Jud.*, XVIII, 3, § 5.

(2) Josèphe, *Antiq. Jud.*, XX, 1 et pass.

(3) *Act. Apost.*, XXVIII, 21, 22.

(4) *Bullett. di Arch. Crist.*, an. 1865, p. 93.

(5) *Act. Apostol.*, XVIII, 12-16.

Repoussés des tribunaux, dit M. de Rossi, et ne pouvant faire condamner légalement le christianisme, les Juifs changèrent de tactique et s'évertuèrent à répandre au sein de la multitude païenne mille calomnies contre les nouveaux sectaires, les représentant comme des impies et des fauteurs d'athéisme, et essayant d'armer contre eux, par la pression de l'opinion publique, les défiances et les rigueurs de l'autorité impériale (1). « En fait, il est incontestable qu'à Rome, lors qu'eut lieu l'incendie, les Chrétiens étaient généralement l'objet de la réprobation commune. Mais cette impopularité était-elle, comme le prétend M. de Rossi, le fruit des manœuvres des Juifs? Ceux-ci avaient-ils sur l'opinion publique cette influence que leur accorde M. de Rossi, et s'en servirent-ils en effet pour consommer, comme ils l'espéraient, la ruine des Chrétiens? Il est certain, pour le premier point, que, si les Chrétiens étaient l'objet du mépris et de la haine générale, les Juifs purs n'étaient guère en meilleure odeur auprès des païens. Tous les écrivains païens du premier siècle et du commencement du second fournissent, à ce sujet, les témoignages les plus explicites. En Orient, grâce à leurs richesses et à leur industrieuse activité, grâce aussi aux travaux d'Aristobule et de Philon, les Juifs hellénistes avaient pu s'attirer quelque sympathie, mais en Occident, et particulièrement à Rome, ils vivaient dans la misère et l'ignominie, exerçant les professions les plus abjectes et les métiers les plus inavouables. Les écrivains anciens nous les représentent comme un ramas de mendiants, de vagabonds, de charlatans et de voleurs, la lie de la société.

Pour le second point, il est tout à fait douteux qu'à Rome, avant l'arrivée de saint Paul et sa prédication, les Juifs eussent ouvert les hostilités contre les Chrétiens. La preuve, nous la trouvons dans le dernier chapitre du Livre *des Actes des Apôtres*. On y lit, en effet, que les chefs de la communauté juive de Rome déclarèrent à saint Paul, qui commençait devant eux son apologie, « *que personne ne leur avait encore parlé ou écrit sur son compte en mauvaise part, et que, quant à la secte nouvelle, ils n'en savaient rien, si ce n'est qu'elle provoquait partout des contradictions* (2). » Nous avons ci-dessus noté déjà ce témoignage. Il nous semble ici très-important. Si M. de Rossi en accepte l'autorité, ce dont personne ne doute, il faut qu'il reconnaisse qu'à Rome, avant l'année 62 (date de l'arrivée de saint Paul), la colonie juive vivait pacifiquement avec les Chrétiens, comme les Juifs de Jérusalem avec saint Jacques, le chef de la communauté chrétienne de cette ville, et que ce ne fut qu'après cette date que l'hostilité de la synagogue romaine, irritée probablement par les hardiesses de la prédication de l'apôtre, son peu de ménagement à l'endroit des vieilles observances judaïques et ses succès parmi les païens, éclata décidément. Or la période qui s'étend de 62 à 64, plus que suffisante sans doute, grâce surtout à l'entremise toute puissante de l'impératrice Poppée (sympathique, dit-on, aux Juifs) (3), pour faire arriver jusqu'aux oreilles de Néron d'odieuses insinuations contre les Chrétiens et préparer ses colères, était un peu courte pour fonder un état de l'opinion publique. Il ne paraît donc pas que les Juifs aient eu ni le pouvoir ni peut-être même le dessein d'attirer le mépris et l'exécration publique sur les Chrétiens. Au contraire, ce mépris et cette exécration passèrent des Juifs aux Chrétiens, confondus par l'opinion ou mal distingués. La communauté d'origine ou de vagues rapports de croyances entre

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, ann. 1865, p. 93.
(2) *Act. Apost.*, XXVIII, 22.
(3) Josèphe, *Antiq. Jud.*, XX, 3.

les uns et les autres furent aux yeux de la foule, qui n'y regarde jamais de fort près, la tache originelle des premiers fidèles. Ils partagèrent la réprobation générale qui pesait sur les Juifs.

En octobre ou en novembre de l'année 64 de notre ère à la suite d'un grand désastre public et de sinistres rumeurs qui couraient à ce propos sur son compte, Néron chargea les Chrétiens du crime d'incendie, les fit arrêter et exécuter avec des raffinements de cruauté atroce. « On a beaucoup disputé, dit M. de Rossi, sur la question de savoir si cette persécution fut étendue à tout l'empire ou seulement locale et circonscrite dans l'enceinte de Rome. » Voici, sur ce sujet, l'opinion du savant archéologue. « Dès l'abord, Néron sévit contre les Chrétiens à Rome sous le seul prétexte de l'incendie. Mais, puisque, dans l'instruction, les Chrétiens furent convaincus non de l'incendie, mais d'une superstition ennemie du genre humain, comme le dit Tacite, « *non tam crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt,* » puisqu'en définitive les calomnies répandues par les Juifs contre l'Eglise furent accueillies par les tribunaux, il s'ensuivait comme conséquence nécessaire que la profession de foi chrétienne dût être proscrite dans tout l'empire. Ces deux actes de la persécution de Néron dérivant forcément l'un de l'autre ont été suffisamment indiqués, mais non très-précisément distingués par les écrivains païens qui n'ont guère daigné s'arrêter longtemps aux choses de notre Eglise (1). » Ainsi, selon M. de Rossi, les Chrétiens ont été d'abord condamnés et frappés comme *incendiaires*, puis comme *ennemis du genre humain*, *gens insociables* et *impies*, et, si le premier chef d'accusation devait restreindre l'extermination dans les limites de Rome, le second permettait d'étendre les rigueurs à l'Empire entier. Il ne manque à cette hypothèse que l'appui de témoignages sérieux et explicites. Quand Tacite dit que les Chrétiens *furent convaincus*, *sinon d'avoir brûlé Rome*, *tout au moins de haïr le genre humain*, on ne voit pas qu'il veuille par là marquer deux phases dans la procédure sommaire qu'on suivit à leur égard. Il entend, à ce qu'il semble, que, dans cette affaire, les règles ordinaires observées dans les procès criminels ne furent pas suivies strictement, qu'on frappa un peu au hasard et à l'aveugle, comme sur des gens, qui, s'ils n'avaient pas mis le feu à la ville (ce qui ne fut pas bien prouvé, comme il le note), étaient d'ailleurs des misérables sans foi ni loi, des ennemis de la société, et, comme tels, de bonne prise et dignes du dernier supplice. Rien n'est plus arbitraire que de transformer en un grief positif et légal cette vague imputation d'*ennemis de la société* dont on flétrit de tout temps les novateurs et les révolutionnaires et qui par son indétermination même a cet effet d'allumer des haines féroces et de servir de prétexte aux rigueurs administratives. Ajoutons que les Juifs aussi étaient, dans le même temps, malgré leur situation légale dans l'Empire, taxés comme les Chrétiens *d'insociabilité*, *d'impiété*, *d'athéisme* ou de *sombres et dangereuses superstitions*. L'historien Sulpice Sévère, il est vrai, fournit à M. de Rossi un texte aussi précis qu'il peut le désirer pour le soutien de sa thèse (2). Mais Sulpice Sévère écrit bien longtemps après les événements. C'est un écrivain crédule et sans critique et dont le témoignage a peu d'autorité, si ce n'est tout au plus

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, ann. 1865, p. 93.

(2) « Hoc initio in christianos sæviri cœptum : post etiam datis legibus religio vetabatur palamque edictis propositis christianum esse non licebat. » Sulp. Sévère, *Hist. Sac.*, II, 41 ; Paul Orose, *Hist.*, VII, 6.

pour les faits du IVe siècle, et, en outre, à l'époque où il compose son histoire, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, l'Eglise a fait sa tradition.

Pour prendre la question en elle-même, où voit-on qu'au premier siècle (le seul en question) la vie isolée et retirée, l'abstention volontaire, et dédaigneuse, je l'accorde, des pratiques communes, le délaissement des mœurs et des coutumes générales, c'est là, je crois, le sens de l'*odium generis humani*; où voit-on que l'impiété, c'est-à-dire le refus de croire aux divinités officielles et de s'associer aux cérémonies publiques, ou le fait d'adorer d'autres divinités ou même de n'en adorer aucune, fût un délit ou un crime dans la législation romaine? *Impies et ennemis de la société* étaient de vagues épithètes, expressions de sentiments individuels ou publics que le législateur n'avait pas définies et qualifiées, son affaire n'étant pas de contrôler les croyances et de condamner des opinions, mais des actes. La pensée, tant qu'elle ne se manifestait pas par des actes déterminés, ne tombait pas sous le coup de la loi. Néron pouvait, il est vrai, inventer des crimes nouveaux et faire des procès de tendances. L'accusation de *lèse-majesté* depuis Tibère était fort élastique, et les délateurs, ministres officiels ou officieux du prince, étaient très-ingénieux à en multiplier les applications. Mais que Néron ait été choqué de l'impiété prétendue des Chrétiens au point d'ordonner qu'ils fussent exterminés en masse en tous pays; ou qu'ils revinssent à la religion païenne sous peine du dernier supplice, non-seulement à Rome, mais dans tout l'Empire, la chose n'est guère vraisemblable. L'ordre d'une extermination générale et sans condition suppose des inquiétudes politiques au sujet de la secte nouvelle que nul homme d'Etat ne pouvait concevoir, une profondeur de pressentiment et de prévoyance plus qu'humaine. Le choix entre la mort et le retour à la religion païenne ne pouvait être proposé non plus, d'abord parce qu'il était absurde de contraindre sous peine de mort des Juifs devenus Chrétiens à embrasser le paganisme, et parce qu'aucune loi ne défendait aux païens de changer de religion. A Rome même il ne paraît pas du tout qu'on ait placé les Chrétiens dans cette alternative, ce qui prouve qu'en les frappant on ne songea nullement à sévir contre des dissidents, à défendre la religion de l'Etat, en un mot que l'abandon du paganisme et l'adoption des croyances nouvelles ne furent pas les motifs déterminants de la persécution. Prétendre que Néron ajouta après coup au grief d'*incendie* celui d'*impiété*, c'est supposer sans preuves qu'il introduisit dans la législation criminelle un délit nouveau, et lui prêter un souci des choses religieuses fort étranger à son caractère. Il pouvait bien savoir en gros par la rumeur publique et par les rapports de sa police que les Chrétiens étaient pour la plupart des étrangers, des affranchis, de petites gens sans nom, des enthousiastes dont les rêveries troublaient plus d'une cervelle et remuaient particulièrement la colonie juive de Rome, de sombres et mornes sectaires sans culte apparent, livrés à de mystérieuses pratiques et communément montrés du doigt : pour cela même il dut avoir moins de scrupules à les frapper, quand il s'avisa de chercher après l'incendie des victimes à offrir aux sourdes fureurs de la foule. Mais la vindicte publique une fois satisfaite et plus que satisfaite à Rome par l'effroyable exhibition de supplices qu'il donna au peuple, pourquoi aurait-il ordonné par un édit de sévir au loin? Tibère, quand il avait condamné autrefois les Juifs et les sectateurs d'Isis, les considérait sans doute aussi comme des pervers et des impies, mais cette mesure prise *ab irato* n'avait pas été étendue aux provinces; inconséquence ou tolérance nécessaire, ils n'avaient été proscrits ni en

Egypte ni en Palestine. On pouvait bien tenter une fois de plus de nettoyer Rome de l'écume des superstitions étrangères, comme on disait ; mais la besogne eût été infinie de purger l'empire de tous ceux que la dévotion païenne taxait d'athéisme, d'impiété ou de croyances nouvelles et dangereuses. Le polythéisme n'était pas et ne fut jamais une religion d'État dans le sens moderne qu'on donne à ce mot. L'esprit de prosélytisme et l'intolérance, deux choses qui souvent vont ensemble, furent en général étrangers au paganisme. Et Néron, malgré le titre de souverain Pontife qu'il portait, ne se souciait guère, comme on sait, des dieux de l'Etat et des cérémonies traditionnelles. Nous ne prétendons pas cependant que l'extermination des Chrétiens de Rome n'ait pas eu de contre-coup dans quelques villes des provinces orientales. L'Apocalypse qui a été écrite quelques mois après la mort de Néron, sous le règne de Galba (1), atteste qu'en Asie plusieurs Chrétiens furent condamnés. Mais le zèle des gouverneurs provinciaux, le dévouement servile des agents de Néron, peu jaloux sans doute d'administrer les consciences, mais fort ardents à suivre les exemples du maître, expliquent fort bien ces violences qui n'eurent lieu peut-être que là où l'enthousiasme des Chrétiens, surexcité à l'excès, fournit une occasion ou un prétexte.

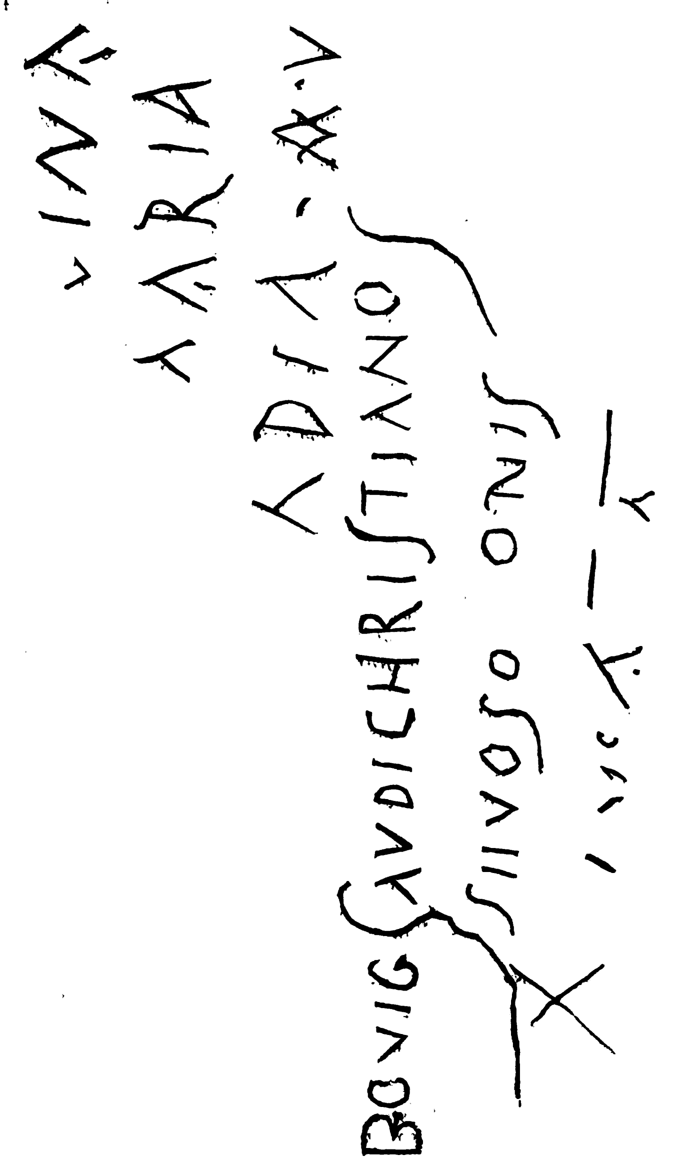
M. de Rossi, pour la confirmation de sa thèse, allègue une autre autorité. « Des épigrammes contre les Chrétiens tracées sur les murs de Pompéi, » dit-il, font aussi allusion à la proscription des fidèles hors de Rome au » temps de Néron : *Ed alla proscrizione dei Cristiani anche fuori di Roma ai* » *tempi di Nerone allude la beffa contro di loro scritta sulle pareti di Pompei* » *e commentata nel Bullettino* (2). » Il convient de s'arrêter sur ce point curieux. En 1862, on découvrit à Pompéi, sur la muraille d'une vaste chambre située sur la rue qui longe les Thermes de Stabies, des caractères légèrement tracés au charbon d'une main courante et où il semblait être fait mention des Chrétiens. Trois savants archéologues, MM. Kiessling, Minervini et Fiorelli, les eurent sous les yeux presque en même temps, et M. Kiessling, le premier, porta ce fait à la connaissance du public dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome (3). M. Minervini prit un fac-simile de ce *graffito*, bonne précaution, car, au contact de l'air, les lettres s'effacèrent bientôt, paraît-il, et M. de Rossi nous dit, dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de septembre 1864, qu'on lui a montré le mur et la place où l'inscription était tracée, mais rien de plus. En fait, aujourd'hui, il ne reste que *ce fac-simile*. Dans ce même numéro de septembre 1864, M. de Rossi a reproduit le fac-simile de M. Minervini. Il se compose de six lignes irrégulières et d'inégale longueur dont quelques-unes n'ont qu'un ou deux mots à ce qu'il semble. Chaque lettre prise isolément est assez lisible, le tout ne donne pas de sens satisfaisant. La

(1) De tous les ouvrages qui composent le *Nouveau Testament*, l'Apocalypse est celui dont la date paraît fixée avec le plus de précision et dans les limites les plus étroites. Voir sur ce point le chapitre que M. Edouard Reuss a consacré à cet ouvrage dans son *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* (tom. I, liv. 3, ch. 5). Au reste, si l'on recule l'époque où ce livre étrange a été écrit, notre thèse, loin d'en être affaiblie, acquiert au contraire plus de force, comme cela est facile à comprendre, puisqu'alors les condamnations prononcées contre les Chrétiens auront eu Rome pour unique théâtre.

(2) *Bullett. di Arch. crist.*, décemb. 1865, pag. 93. M. de Rossi renvoie ici au num. de sept. 1864 *de son Bulletin*, pag. 69-72.

(3) *Bullett. dell' Ist. di corrisp. arch.*, 1862, p. 92.

quatrième ligne seule est en partie déchiffrable. C'est là qu'on lit assez aisément le nom des Chrétiens, mais on n'y lit guère autre chose. M. Kiessling, laissant de côté les trois ou quatre premières lettres de cette ligne, proposait cette lecture :



IGNI GAVDE CHRISTIANE.

Les deux premiers mots ne peuvent en aucune façon être trouvés sur le fac-simile que nous donne M. de Rossi (que j'ai décalqué ici avec soin). Reste le troisième, et encore y a-t-il doute sur la première lettre et sur la désinence. En interrogeant le fac-simile de M. de Rossi, on trouve assez facilement CHRISTIANOS, et les quatre lettres qui précèdent paraissent donner raison à l'interprétation de M. de Rossi, qui lit : AUDI CHRISTIANOS. Quant à la courte ligne qui suit, elle est presque illisible. On a cru qu'elle se terminait par le mot SORORES. M. de Rossi lit : SAEVOS OLORES. Il lui faut pour cela suppléer la lettre L qui manque au second mot, et l'intervalle en blanc qui se trouve entre les deux O permettrait plutôt de suppléer deux lettres qu'une seule. — Dans la même chambre M. de Rossi a lu trois autres *graffiti* :

MVLUS HIC MVSCELLAS DOCVIT

Muscellas pour *musculas*, selon M. de Rossi ;

MENDAX VERACI VBIQUE SALVTEM
MENDAX VERACI SALVTEM (1)

enfin, sur le mur extérieur de la maison, ce mauvais vers d'un poëte du pays apparemment :

OTIOSIS LOCUS HIC NON EST DISCEDE MORATOR.

M. de Rossi infère de ces diverses inscriptions pariétaires que, dans la maison où on les a trouvées, les Chrétiens devaient avoir des réunions et des conférences ; qu'à ce propos quelque mauvais plaisant aurait écrit sur les murailles de la salle même et du dehors ces épigrammes :

Venez entendre les Chrétiens, cygnes redoutables.
C'est ici qu'un mulet endoctrina des mouches.
Le mensonge à la vérité salut.

Rien n'est plus ingénieux que cette explication ; mais elle repose en vérité sur une base un peu fragile, car c'est du voisinage du graffito :

.....AVDI CHRISTIANOS
SAEVOS OLORES

dont le premier mot, qui suit plusieurs lettres indéchiffrables est très-douteux à cause de cela même, dont la première lettre et la désinence du second n'est pas fort certaine et dont les deux autres n'ont pu être lus ou ont été lus autrement par les trois archéologues qui ont eu la pièce même sous les yeux, que M. de Rossi l'a tirée (2).

(1) Ces trois inscriptions sont en écriture cursive.
(2) Dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de décembre 1865, M. de

Cela seulement paraît vraisemblable, que le nom des Chrétiens était écrit sur un mur de Pompéi. Le fait est considérable. La petite histoire que M. de Rossi a bâtie là-dessus 'est *bien trouvée* sans doute, comme disent les Italiens, mais elle a un peu l'air d'une œuvre de fantaisie. Mais admettons la leçon de M. de Rossi, AUDI CHRISTIANOS; accordons-lui même les deux autres mots, SAEVOS OLORES; admettons encore toute la construction qu'il a élevée à propos des deux autres inscriptions (dont l'une est répétée deux fois); et même qu'on fît allusion à une prétendue école chrétienne et aux discours qui s'y tenaient, dans le mauvais hexamètre que nous avons transcrit plus haut et qu'on pourrait traduire ainsi :

Nul ici ne s'amuse, avis aux désœuvrés,

(bien que cette inscription écrite en belles lettres romaines sur une muraille couverte d'un enduit rouge n'ait pas le caractère d'un *graffito*), je le demande, quelle lumière peut-on tirer de là sur la persécution de Néron, et particulièrement sur la question de savoir si elle fut locale ou générale? Comment conclure de ces innocentes railleries que les Chrétiens fussent proscrits à Rome ou hors de Rome? Avec la meilleure volonté du monde, je n'y puis voir qu'une chose, c'est qu'on connaissait les Chrétiens à Pompéi, qu'on se moquait de la propagande à laquelle il se livraient, qu'on raillait leur esprit de prosélytisme, leurs conciliabules, les discours qu'ils y tenaient et leur dédain de la vie. Déjà on pourrait opposer à cette assertion, qu'il y avait des Chrétiens à Pompéi, un passage très-explicite de l'*Apologétique* de Tertullien que M. de Rossi connaît sans doute, bien qu'il n'en ait pas fait mention. On accusait communément les Chrétiens, vers la fin du second siècle, d'être la cause de toutes les calamités publiques. L'orateur africain proteste en ces termes : « La Campanie ne se plaignait pas des Chrétiens lorsque cette ville fut ensevelie sous les cendres du volcan. » Tertullien triomphe ici de l'absence des Chrétiens à Pompéi. M. de Rossi tire un autre argument de leur présence dans cette ville. Je sais bien que Tertullien est plus orateur qu'historien, qu'il écrivait son Apologétique cent vingt ans au moins après l'engloutissement de Pompéi; qu'il y a dans l'Apologétique plusieurs passages que la critique la plus facile ne saurait laisser passer. J'accorde que le *graffito*, s'il est authentique et lu exactement, a plus d'autorité que le mouvement oratoire de Tertullien. J'accorde donc à M. de Rossi qu'il y avait des Chrétiens à Pompéi, et que quelques-uns les raillaient; mais s'ensuit-il qu'un brutal caprice du prince les eût noyés dans le sang à Rome et que des édits solennels les proscrivissent dans tout l'empire? Si, dans les mots SAEVOS OLORES, on peut à la rigueur trouver une allusion à l'exaltation des Chrétiens, à leurs derniers moments, à leur appétit de la mort, si j'ose dire, il faut singulièrement torturer ces mots (déjà fort douteux en eux-mêmes) pour en conclure quoi que ce soit au sujet du massacre de l'an 64. D'ordinaire, c'est quand l'autorité laisse faire et que la loi est muette ou désarmée, que le sentiment public se fait jour de la sorte, et éclate par ces boutades et ces satires en plein vent Je n'entends pas affirmer que la multitude soit toujours assez délicate pour respecter les proscrits et les condamnés, ni que les parodies et les épi-

Rossi revient sur ce *graffito* et se complaît naturellement dans la lecture qu'il en a proposée. Il écrit imperturbablement : « *non rimane dubbio veruno intorno la verità della beffa contro i Cristiani scoperta in Pompei* (pag. 93). »

grammes s'arrêtent nécessairement quand les rigueurs légales commencent. Juvénal, après la chute de Séjan, a noté ce trait en parlant de la foule de Rome : « elle suit la fortune et insulte à la disgrâce. »

Sequitur fortunam ut semper, et odit
Damnatos.

Cependant les caricatures et les épigrammes de cette espèce ne prouvent rien de plus qu'un état de l'opinion au temps où elles ont paru, et encore est-ce beaucoup dire. On connaît le *graffito* du Palatin, le *crucifié à tête d'âne;* le P. Garrucci ne s'est point avisé d'en tirer un argument pour établir la persécution sous Adrien. De plus, les *graffiti* de Pompéi peuvent dater des années 78 ou 79, et ne prouvent rien pour le temps de Néron, mort neuf ou dix ans auparavant. Cette raison me paraît d'autant plus forte, que M. de Rossi, après avoir inféré de ces douteux *graffiti* la conclusion exorbitante que nous avons dite, écrit quatre lignes plus bas : « Il est certain qu'après la mort de Néron et la condamnation de sa mémoire, les Chrétiens jouirent pendant près de trente ans d'une paix profonde. *Certo è che, morto Nerone e dannata la memoria di lui, per circa trenta anni i Cristiani riposarono in quieta pace* (1). » Cette paix profonde régnait donc de 68 à 79. Or, s'il n'est pas tout à fait certain que ces *graffiti* aient été tracés pendant cet intervalle, il ne l'est pas non plus qu'ils l'aient été auparavant, et la vraisemblance même est pour la première conjecture. Car le christianisme devait être plus connu dans les provinces en 78 qu'en 68. Dix ans de plus comptent beaucoup pour une société naissante. « *Les édits de Néron*, dit encore M. de Rossi quelques lignes plus haut, *après qu'il eut été déclaré ennemi public, perdirent toute autorité, et les Chrétiens, ou de plein droit ou tout au moins de fait, retrouvèrent leur condition première* » (c'est-à-dire l'état où ils étaient avant la persécution de l'an 64). Donc, pour que les *graffiti* de Pompéi pussent être considérés comme un indice de la proscription du christianisme à Rome et hors de Rome, il eût fallu que M. de Rossi établît qu'ils ont été tracés entre les années 64 et 68, ce qu'il n'a pas fait, et ce qu'on serait, je crois, fort embarrassé de faire. Il n'est donc pas du tout démontré que la persécution de l'an 64 ait été générale. Elle eut la violence et en même temps la courte durée de ces tempêtes qui troublent l'atmosphère, causent mille ravages là où elles éclatent, mais ne sévissent que dans une zone étroite et n'ont pas de lendemain.

Le seul fait de cette extermination dont furent victimes les Chrétiens de Rome, ne suffit pas à prouver que le christianisme ait été mis alors hors la loi dans tout l'empire. On ne peut établir, en effet, que dans cette affaire les croyances religieuses des victimes aient été précisément incriminées, et qu'aucune autre qualification légale, si ce n'est celle d'incendiaires (laquelle assurément ne pouvait s'appliquer hors de Rome), ait atteint les Chrétiens. On dit volontiers que ce fut le premier acte d'une guerre qui dura trois siècles. Ceux qui parlent de la sorte accordent gratuitement à Néron une maturité et une prescience politique vraiment singulières, et transforment une humble communauté naissante, et dont l'organisation s'ébauchait à peine, en une milice fortement constituée, qui eût été pour l'Etat et la société païenne un danger manifeste et apparent. Certes, en l'an 64, personne au monde, ni païen ni chrétien, ne pouvait imaginer que le chris-

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, p. 93, ann. 1865.

tianisme pût un jour faire échec à l'Empire. J'avoue pour mon compte que je n'en sais pas plus long que Tacite. Néron, après l'incendie, où l'opinion voyait un crime, pour faire taire de sourdes rumeurs qui couraient sur son compte, et satisfaire la conscience publique qui demandait une répression, chercha des coupables, les prit dans les bas-fonds de la société, fit saisir une masse d'hommes mal famés, suspects et généralement détestés, et les livra à d'atroces supplices (1), sans s'inquiéter précisément des nouveautés religieuses dont ils faisaient profession ni sans doute les connaître, à Rome et non ailleurs; en 64, et non d'une manière suivie et continue jusqu'à la fin de son règne. Ce fut une fête d'une nouvelle espèce qu'il donna à la multitude; une terrible expiation qu'il ordonna pour se couvrir et rassasier les colères publiques. L'exécution faite (on sait avec quelle cruauté et quel effet sur les imaginations), les choses reprirent leur cours accoutumé. Quand on sévit de la sorte, on ne s'y reprend pas à deux fois, et la pitié avait remplacé la haine dans les cœurs.

La tradition fait séjourner saint Pierre et saint Paul à Rome en 66. J'ignore s'ils y étaient en effet. La fin de la carrière du premier est profondément obscure, et je ne trouve pas dans sa *Première épître* (la seule dont on puisse défendre l'authenticité) d'indication chronologique tant soit peu précise. Quant à saint Paul, il disparaît de l'histoire à partir du milieu de l'an 64. Si les deux grands apôtres n'étaient pas à Rome en 65 et en 66, ils y avaient certainement des disciples, interprètes enthousiastes de leurs enseignements, que personne ne troublait, et dont la libre parole se perdait dans la confusion et le tumulte de la grande cité.

La paix chrétienne paraît avoir été un instant troublée par Domitien. C'est, dit-on, la seconde persécution de l'Eglise. Y eut-il en effet une persécution des Chrétiens sous Domitien, et quels en furent les motifs?

Il paraît fort difficile de répondre d'une manière satisfaisante à ces deux questions. Depuis leur défaite et la destruction de leur temple, les Juifs payaient d'un tribut de deux drachmes par tête le droit de professer leur culte. Il paraît que sous Domitien cette contribution de guerre fut très-sévèrement perçue et qu'on y soumit ceux qui « *sans en avoir fait la dé-*

(1) La mémoire de l'impératrice Poppée est sans doute assez chargée; il est possible cependant qu'elle n'ait pas été tout à fait étrangère au coup qui frappa les Chrétiens en 64. En premier lieu, elle était bien disposée pour les Juifs. Josèphe l'indique évidemment par l'épithète de θεοσεβής qu'il lui accorde. Plusieurs ont entendu par là qu'elle était prosélyte. D'autre part, elle succédait dans la faveur et le lit de Néron à Claudia Acte, dont une tradition fort ancienne a fait une chrétienne. Il existe plusieurs inscriptions tumulaires se rapportant à des affranchies d'Acte qui ont un caractère presque chrétien. Les noms de plusieurs d'entre elles (Claudia, Felicula) coïncident avec des noms qu'on lit dans une des dernières Epîtres de Paul. Il y a peut-être là, pour le dire en passant, le mot de la fameuse énigme des Chrétiens de la maison de César. Or, sans accepter pleinement la tradition qui fait d'Acte une chrétienne, il n'est pas absurde de supposer, pour expliquer cette tradition, que cette affranchie qui avait goûté la bonne fortune dans ce qu'elle a d'extrême, livrée une fois aux amertumes de la disgrâce et de l'abandon, ait prêté une oreille sympathique aux interprètes d'une religion qui enseignait le néant des splendeurs et des vanités mondaines. Il n'est pas absurde de supposer tout au moins que quelques-unes des esclaves ou des affranchies de sa maison aient été en rapport avec Paul ou quelque autre organe de la religion nouvelle. Poppée a pu entendre

élaration suivaient la vie judaïque (1). » S'agit-il ici des Chrétiens? Il le semble en effet. Mais on ne peut vraiment appeler persécution cette exaction fiscale qu'on fit peser sur eux, et au prix de laquelle ils avaient peut-être déjà acheté leur repos sous Vespasien et Titus. M. de Rossi fait ici une distinction. Les prosélytes juifs, et c'est ainsi qu'il traduit ou du moins entend ces mots de Suétone, *qui improfessi judaïcam viverent vitam*, furent soumis à la capitation, mais ceux qui aux pratiques judaïques joignaient le crime d'impiété, c'est-à-dire les Chrétiens, furent condamnés à mort ou à l'exil. Cette distinction est spécieuse, est-elle solide? Il est certain qu'on ne peut la tirer du texte de Suétone. L'historien (qui ne nomme pas ici les Chrétiens, notons-le) ne marque pas trois classes de Juifs imposables ou imposées : *les Juifs purs, les prosélytes Juifs* et *les judaïsants impies*, mais deux seulement : les *Juifs qui se reconnaissaient tels* et *des judaïsants qui n'avaient pas fait la déclaration de leur religion* (*improfessi*), c'est-à-dire *qui ne s'avouaient pas Juifs*, trait qui convient assez bien aux Chrétiens, pour le dire en passant. Suétone ne s'arrête pas à caractériser les opinions des uns et des autres. Le terme *improfessi* n'emporte pas dans sa pensée une idée d'outrage. Mais M. de Rossi combine avec ce texte de Suétone le texte de Dion Cassius ou plutôt de son abréviateur, où il est dit que Flavius Clemens, Domitilla sa femme, personnages de la famille impériale, et beaucoup d'autres qui s'étaient laissé fourvoyer dans les rites judaïques, ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες, furent accusés d'*impiété* et condamnés à la mort ou à l'exil (2). De là vient qu'aux deux classes de Juifs implicitement indiquées par Suétone, *professi* et *improfessi*, c'est-à-dire les Juifs purs et les Juifs prosélytes, comme M. de Rossi l'entend, il ajoute cette nouvelle espèce de *judaïsants taxés d'impiété*, et, à ce titre, frappés de mort ou déportés. Nous avons ici deux observations à présenter. 1° M. de Rossi, outre qu'il donne un sens fort arbitraire à l'expression *improfessi* de Suétone, voit dans l'expression d'*impiété* un caractère distinctif et une qualification légale. Aux yeux des païens le mot *impies* pris dans sa signification stricte était communément appliqué aux Juifs, aux judaïsants et aux Chrétiens, et ne désignait pas ces derniers, encore qu'ils fussent confondus avec les Juifs; 2° Le mot *impiété* dans son sens strict n'est pas à cette époque une qualification légale. Le *crime d'impiété*, sous Domitien, c'est proprement le crime de lèse-majesté, comme on le voit par plusieurs passages fort clairs des lettres de Pline le Jeune, où il est fait mention de l'accusation d'impiété sans que la religion soit en jeu (3). Dans le style de ce temps, aimer l'empereur et ses amis, voilà *la piété*. Lorsque Dion rapporte que l'*accusation d'impiété* fit condamner Clemens, Domitilla et beaucoup

parler des accointances d'Acte ou de ses affranchies avec les Chrétiens, être animée contre eux, d'un autre côté, par les insinuations des Juifs et pousser Néron à les supprimer. Du même coup elle servait la haine des Juifs et la sienne. C'est une hypothèse un peu romanesque, il est vrai, mais celle qui fait de Pomponia Græcina une chrétienne, sur un passage très-vague de Tacite, l'est tout autant, et, quoique à demi acceptée, bien plus douteuse en fait.

(1) Suétone, *Domitianus*, 12.

(2) Dion Cassius (Xiphilin), Éd. Henri Estienne, 1592, p. 236.

(3) Plinius Secundus, *Epist.*, I, 5, VII, 23. Remarquons que c'est faire une pétition de principe que d'appuyer sur l'expression *d'impiété* cette conclusion qu'il s'agit ici des Chrétiens, car le sens exact de cette expression est justement en question ici.

d'autres, et que la cause de ces condamnations fut la chute dans les superstitions judaïques, il est en effet assez vraisemblable qu'il veuille indiquer des condamnations prononcées contre des Chrétiens. Mais c'est alors la seconde expression (ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες) qui a ce sens et non la première, laquelle exprime seulement le genre d'accusation auquel ce fait donna lieu, c'est-à-dire l'*accusation* de *lèse-majesté*. Ces deux expressions réunies ou rapprochées signifient que l'adhésion au christianisme fut taxée *d'impiété*, c'est-à-dire de crime de *lèse-majesté*. C'est-à-dire qu'on regarda ceux qui s'étaient laissé affilier à la secte nouvelle comme ayant forfait à l'honneur et outragé la majesté du prince représentant de l'Etat, gardien de ses institutions, patron et rival des Dieux, et qu'on les punit à ce titre. Il s'agissait, comme on sait, de membres de la famille impériale et de personnages consulaires. On peut s'étonner à ce propos que Dion et Suétone, qui savaient le nom des Chrétiens, puisqu'ils les ont désignés ailleurs sans user de périphrases, ne se soient pas expliqués plus clairement. Des Chrétiens dans la famille impériale, c'était un fait assez considérable aux yeux des païens du 1er siècle pour que des chroniqueurs curieux d'anecdotes et de scandales l'eussent noté précisément. En fait, les documents profanes sur la persécution de Domitien sont fort peu explicites. Tacite nous manque sur cette période. C'est pousser loin la fantaisie et l'esprit d'hypothèse que de trouver une mention manifeste de l'exil de Domitilla dans une phrase où il rappelle que des femmes de haute naissance furent bannies sous Domitien (1), et cette phrase fût-elle une allusion à l'exil de la femme de Clemens, comme elle en est une aux exils d'*Arria*, de *Fannia* et de *Gratilla*, on n'en saurait rien tirer au sujet des croyances religieuses des unes ni des autres. Suétone, comme nous l'avons vu, ne dit rien de précis. Nous avons parlé plus haut du texte où il est question du *fisc judaïque*. C'est un texte qu'il faut interpréter avec une certaine liberté pour en inférer la persécution des Chrétiens. Quant aux personnes, Suétone rapporte la condamnation de Clemens et celles d'Acilius Glabrion, de Civica Cerealis et de Salvidienus Orfitus, dont M. l'abbé Greppo, dans le second de ses *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, a fait des Chrétiens et des Martyrs. Mais du cousin de Domitien, Suétone dit que c'était un homme d'une indolence tout à fait méprisable, *contemptissimæ inertiæ*, et que Domitien le fit mourir sur le soupçon le plus futile, *ex tenuissima suspicione* (2); des trois autres, qu'ils furent exécutés sous prétexte de conspiration, *quasi molitores novarum rerum* (3). La vie retirée et solitaire, il est vrai, l'incuriosité des affaires publiques, le désir ou l'espoir de changements dans la constitution de l'Etat, étaient communément reprochés aux Chrétiens; mais, d'une part, peut-on dire que ces griefs eussent cours déjà au premier siècle? Et, d'autre part, on sait que les politiques élèves des stoïciens passaient aussi pour des rêveurs suspects, des mécontents, et qu'on les

(1) Tacit., *Vit. Agric.*, 45. « Non vidit Agricola..... eadem strage tot consularium cœdes, tot nobilissimarum feminarum exilia et fugas. » Voici sur cette phrase le commentaire fort hasardé, selon nous, de M. de Rossi : « Il biografo d'Agricola manifestamente allude in ispecie ai consoli Flavio Clemente ed Acilio Glabrione uccisi, alle due Domitille esiliate ed agli altri ad un tempo dannati per la causa medesima. » (*Bullett. d'Archeol. crist.*, mars 1865, p. 20.)

(2) Suétone, *Domitianus*, 15.

(3) *Id. Ibid.*, 10.

accusait de se tenir à l'écart et de souhaiter un nouvel ordre de choses. Philostrate mentionne aussi la condamnation de Clemens, mais il ne donne aucune indication sur les motifs de cette condamnation (1).

Les documents ecclésiastiques, j'entends les documents antérieurs au v[e] siècle, sont plus précis, mais moins circonstanciés qu'on ne voudrait. La littérature apostolique est muette sur la persécution de Domitien (2). Au second siècle, Méliton de Sardes, dans un passage conservé par Eusèbe, nomme Domitien et Néron comme les seuls qui, jusqu'à Marc-Aurèle, eussent entrepris de *décréditer* la foi chrétienne, τὸν καθ'ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστῆσαι λόγον (3). Tertullien, Lactance et Eusèbe qui les paraphrase ou les copie tous les deux, affirment la persécution de Domitien; mais Tertullien la présente comme un essai de violence sur lequel le prince revint bientôt lui-même (4); l'auteur du *De Mortibus Persecutorum*, comme une entreprise que la mort interrompit bientôt et dont elle fut le châtiment (5). Eusèbe aussi raconte que Domitien, après avoir ordonné des rigueurs contre l'Eglise, les fit cesser expressément par un édit et rappela même ceux qu'il avait bannis (6). Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, allègue au sujet de la persécution de Domitien le témoignage des écrivains païens : « Ils ont rapporté, dit-il, que, la quinzième année du règne de Domitien, Flavia Domitilla, fille de la sœur de Flavius Clemens, un des consuls, fut, avec beaucoup d'autres, reléguée dans l'île de Pontia pour avoir confessé le nom du Christ (7). » Quels sont ces écrivains païens dont Eusèbe invoque l'autorité, sans en nommer aucun? Il semble qu'il fasse ici allusion au passage où Dion rapporte l'exil de Flavia Domitilla. Mais Dion nomme l'île de *Pandataria* comme lieu d'exil, et Eusèbe, d'après des autorités anonymes, l'île de *Pontia*. Ces deux îles sont voisines; toutes deux illustrées par de nobles exils. Dion ou Eusèbe ont pu les confondre. Il y a une autre variante. Dion dit que Flavia Domitilla, parente de Domitien, femme de Clemens, était en même temps sa cousine et la nièce de Domitien. On peut supposer aussi qu'une erreur ou une confusion aura pu se glisser dans le texte d'Eusèbe. Eusèbe, dans sa *Chronique*, raconte le même fait, à savoir l'exil à Pontia de Flavia Domitilla, nièce de Clemens, sur l'autorité d'un écrivain païen du nom de *Brutius* (8). On connaît un Brutius Præsens, ami de Pline le Jeune. Mais sur quelles raisons peut-on s'appuyer pour prétendre que l'historien Brutius d'Eusèbe et le Brutius Præsens de Pline ne soient qu'un seul et même personnage? Baronius transforme le nom de Brutius en celui d'*Erutius* (Clarus); pourquoi pas Erutius Sextus, autre corres-

(1) Philost., *Vit. Apoll.*, VIII, 25.

(2) Les violences que les Chrétiens auraient essuyées dans l'Asie proconsulaire, d'après l'auteur de l'*Apocalypse*, ne peuvent être rapportées au règne de Domitien, puisque ce livre étrange fut écrit en 68, peu de temps après l'avénement de Galba, et d'autre part, la 1[re] épître, dite de Clément, où il est fait très-vaguement mention des épreuves de l'Eglise, n'est pas datée. M. Hefele place sa composition dans les dernières années du règne de Néron. MM. Baur et Volkmar la mettent avec le *Pasteur* d'Hermas dans les premières années du règne d'Adrien.

(3) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IV, 26.

(4) Tertullien, *Apologet.*, 5.

(5) Lactance, *De Mort. Persecut.*, 3.

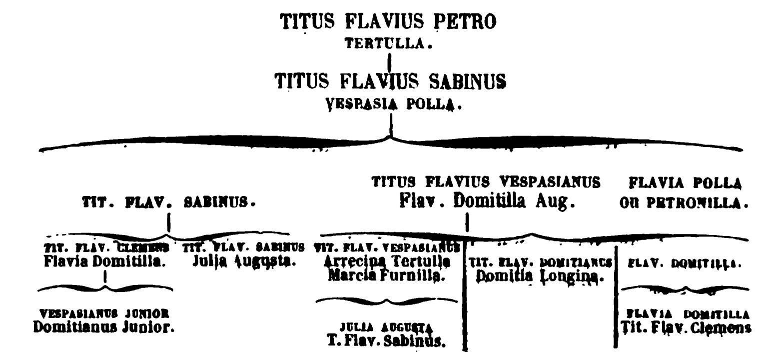
(6) Eusèb., *Hist. Eccl.*, III, 20.

(7) *Id. Ibid.*, III, 18.

(8) *Vetust. lat. chron.* ed. Roncalli, tom. I, p. 446.

pondant de Pline le Jeune? (I, 16, 11, 9) ou en celui de *Brutianus* (Pline le Jeune, VI, 22), sans donner cependant une seule raison qui permette d'affirmer que ni l'un ni l'autre ait été historien plus que Brutius. M. de Rossi qui accepte cette conjecture, ne nous dit pas sur quoi il la fonde. Il convient de noter qu'Eusèbe, ni dans son *Histoire* où il n'est pas question de ce Brutius, ni dans sa *Chronique*, ne parle pas de *deux Flavia Domitilla* condamnées par Domitien, mais d'une seule, comme Dion.

C'est une question de savoir s'il y en eut deux en effet, l'une femme de Flavius Clemens, l'autre sa nièce, qui souffrirent en même temps pour le nom du Christ sous Domitien et par ses ordres. M. l'abbé Greppo, dans le second de ses *trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, a dressé, après Brottier, l'arbre généalogique de la famille des Flavius. M. de Rossi, dans son *Bulletin d'archéologie* du mois de mars de l'année dernière, a revisé ce travail (1). Titus Flavius Petro, centurion dans le parti de Pompée, puis collecteur d'impôts, est le chef de cette famille. Il eut de sa femme Tertulla un fils, Titus Flavius Sabinus, receveur du quarantième en Asie. Celui-ci, marié à Vespasia Polla, eut trois enfants : une fille, Flavia Polla ou Petronilla, qui mourut en bas âge et deux fils, Titus Flavius Vespasianus, qui régna après Vitellius, et Titus Flavius Sabinus, mort en 69 à la prise du Capitole, après avoir été longtemps et à deux reprises préfet de Rome. Il occupait cette charge en 64, lors du massacre des Chrétiens. Vespasien eut de sa femme, Flavia Domitilla, deux fils, Titus et Domitien, qui régnèrent tour à tour, et une fille, du nom de sa mère, Flavia Domitilla. Cette fille, morte comme sa mère avant l'élévation de Vespasien à l'empire, laissa une fille nommée aussi Flavia Domitilla. C'est celle dont parle Dion, femme de Flavius Clemens, Si nous citons Julia Augusta, fille de Titus, nous aurons épuisé la descendance de la branche des Flaviens qui fut appelée à régner. L'autre branche a pour souche le frère de Vespasien, Titus Flavius Sabinus. Les historiens profanes lui donnent deux fils : Titus Flavius Sabinus, qui épousa la fille de Titus, Julia Augusta, et que Domitien fit mettre à mort, nous dit Suétone, parce que le jour des comices consulaires, le héraut l'avait, par erreur, proclamé empereur au lieu de consul, et Titus Flavius Clemens, consul en 95. Ce dernier laissa de sa femme, Flavia Domitilla, deux fils, Vespasien le Jeune et Domitien le Jeune, que l'empereur Domitien avait désignés pour lui succéder et dont il avait confié l'éducation à Quintilien.



(1) *Bullet. Arch. crist.*, mars 1865, p. 20 et 21.

Voilà toute la généalogie des Flaviens, d'après les historiens ou les documents profanes. Le *Brutius* de la *Chronique* d'Eusèbe parle d'une sœur et d'une nièce de Clemens. Il ne nomme pas la sœur, mais il nomme la nièce, Flavia Domitilla. Ce témoignage peut-il prévaloir contre celui de Suétone qui n'attribue à Clemens qu'un seul frère? C'est dans le *Martyrologe romain* et dans les *Actes des saints Nérée et Achillée*, sources plus que suspectes, qu'on a été chercher une sœur de Flavius Clemens nommée Plautilla, dont on a fait la mère de la Flavia Domitilla, la vierge exilée à Pontia. C'est aussi dans ces *Actes* qu'on trouve l'évêque saint Clément, mentionné comme fils d'un autre frère de Flavius Clemens. M. de Rossi hésite à rattacher ces deux derniers personnages à la famille impériale. Sans pousser trop loin le scepticisme, on peut aussi douter de l'existence de Plautilla et de Domitilla la Jeune, et les reléguer dans le domaine de la légende. Les *Actes des saints Nérée et Achillée*, en effet, où la vierge Flavia Domitilla tient une si grande place, la mentionnent comme la nièce de l'empereur Domitien. Or, Domitien n'a d'autres nièces que la fille de son frère Titus, Julia Augusta, et la fille de sa sœur, Flavia Domitilla, qui portait le même nom que sa mère et fut la femme de Flavius Clemens, celle même dont parle Dion Cassius. Chose étrange! L'histoire authentique compte trois Flavia Domitilla, la femme de Vespasien, sa fille et sa petite-fille. Cette dernière, frappée avec son époux Flavius Clemens, peut, avec vraisemblance, être revendiquée par l'Eglise comme chrétienne. Cependant on en fait à peine mention; mais on en invente une quatrième qu'on purifie de la tache de naissance païenne, en lui donnant pour mère une femme baptisée par saint Pierre lui-même. On l'entoure de la triple auréole de vierge, de sainte et de martyre et les écrivains ecclésiastiques répandent sur elle toutes leurs complaisances. Elle devient l'objet d'une pieuse légende, et sous le titre d'*Actes des martyrs Nérée et Achillée*, on écrit sur son compte un roman empreint d'une langoureuse mysticité. On renvoie souvent ses lecteurs aux pièces de cette sorte, mais on ne les lit guère. La barbarie du langage et la puérilité des détails arrêtent trop souvent, dès le seuil, ceux qui entreprennent de les étudier. On ne nous saura peut-être pas mauvais gré de nous arrêter un instant à ces *Actes*. Ce petit roman de piété nous est donné comme traduit du grec en latin. La date de sa composition est impossible à fixer. Si ancien qu'il soit, il nous paraît évidemment postérieur de plusieurs siècles à l'époque de Domitien. Il est intéressant cependant en ce qu'il nous fait connaître, dans ses lointaines origines, un coin du mysticisme chrétien. Qui le croirait, c'est une histoire d'amour. C'est l'amour qui donne à cette légende confuse et composée sans art une certaine unité. Flavia Domitilla est fiancée à un jeune homme qui l'aime et la désire ardemment. Il s'appelle Aurelianus et est fils d'un personnage consulaire.

« Nérée et Achillée, eunuques et domestiques de Domitilla, gagnés naguère » à la foi chrétienne par le bienheureux et très-saint Pierre, apôtre de Dieu, » voyant leur jeune maîtresse se couvrir de bijoux et de vêtements de » pourpre tissés d'or, lui dirent : « Quel soin tu prends de parer ton corps » pour t'unir à Aurélien, homme mortel! Si tu mettais un zèle égal à orner » ton âme, tu pourrais conquérir pour époux le fils de Dieu, roi immortel, » qui t'associerait à son éternité et avec lequel tu ne verrais jamais tes » plaisirs avoir un terme ni ta parure se flétrir. »—Domitilla leur répondit : » Et n'est-ce pas la meilleure manière d'aimer Dieu, que de prendre un » mari et d'avoir des enfants et de perpétuer le souvenir et l'honneur de son » nom dans une douce et chère postérité? Qu'il est dur et inhumain de mé- » priser ces joies, et de renoncer à goûter ces délices de la vie, et, comme » celui qui ne jouit pas de la lumière, de se refuser à connaître la volupté! »

» —Nérée lui répondit : « Tu ne vois que le plaisir d'un moment, tu ne vois » pas les nombreux dangers qui naîtront aussitôt après. Et d'abord, quand » on t'aura ravi la pureté que tu as apportée en naissant, tu perdras ton nom » de vierge pour prendre celui de femme, et toi qui n'as pas souffert de la » part de tes parents la moindre atteinte à ton caractère d'être libre, il te » faudra subir pour maître de ta personne un étranger, entre les mains du- » quel tu seras comme un vil objet qu'il possède. Désormais, plus de libres » épanchements. Il ne te laissera plus converser avec tes amis, tes nourrices, » tes frères et sœurs de lait. Tes paroles, tes regards, tes oreilles, tes plus » simples démarches seront l'objet de continuels soupçons. » —Domitilla ré- » pondit : « Je sais que ma mère eut dans mon père un mari jaloux et qu'elle » souffrit souvent de ses injurieux soupçons. Mais est-ce une raison aussi » pour que je rencontre un semblable mari? » — « La plupart des fiancés, dit » Achillée, se font doux et soumis avant le mariage, mais après ils trahis- » sent leur vrai naturel. S'ils sont débauchés, ils séduisent leurs servantes » et prennent leur parti contre leurs maîtresses, alors même que celles-ci » ferment les yeux, et les vengent du dédain non-seulement par des paroles, » mais encore par des coups ; et, quand on pouvait à peine supporter un » reproche d'une mère chérie, il faut endurer leurs violences et leur brutalité. » Mais j'admets que ton époux ne soit ni jaloux, ni libertin, mais plein de » douceur et de bonté. Vois cependant les ennuis et les périls du mariage. » Bon gré mal gré, il faudra que la femme porte nuit et jour dans son sein » le fardeau qu'elle a conçu. Elle en sera languissante, alourdie, pâle, à » peine capable de se traîner sur ses jambes, dégoûtée des mets salutaires, » prise d'étranges envies pour les aliments nuisibles. » Achillée ajoute des traits vraiment intraduisibles sur les maladies auxquelles expose la grossesse, les risques de l'accouchement pour l'enfant et pour la mère. L'auteur, évidemment, dans le développement de sa thèse, a oublié ses personnages et que c'est un domestique qui parle à sa maîtresse, un homme à une chaste vierge. En regard de ce tableau, bien fait pour étonner, troubler et dégoûter une âme candide de jeune fille, l'auteur met dans la bouche de Nérée l'éloge de la virginité : « O heureuse la sainte virginité étrangère » à tous ces dangers, la virginité aimée de Dieu et chère à ses anges! Qui » la possède est semblable à Dieu, qui ne l'a plus a perdu en cela sa res- » semblance avec Dieu, et a revêtu la corruption. La femme ainsi viciée » peut, il est vrai, par la pénitence, effacer cette faute; mais retrouver son » intégrité, jamais. Ah! quelle démence de se soumettre à la passion d'au- » trui, et, quand on peut attendre le prix et la couronne éternelle de la vir- » ginité, de s'obliger à gémir et à pleurer sur sa corruption, et à en faire » pénitence pour mériter son pardon!..... Ah! oui, la sainte virginité est » particulièrement agréable à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit! De même » qu'une reine passe devant toutes les autres nobles et illustres matrones, » ainsi la virginité marche avant toutes les autres vertus et ne cède le pas » qu'au martyre. La Foi la caresse, l'Espérance l'embrasse, la Charité la » couvre de baisers; la patience, le mépris du monde, la persévérance, la » vigilance, la constance, l'hospitalité, toutes les vertus que j'ai nommées » et toutes celles que je n'ai pas nommées lui font cortége et sont ses sui- » vantes, au milieu de la verdure du paradis et des fleurs de la vie éternelle » qui ne savent pas se flétrir, au milieu des bocages des anges et des prai- » ries fraîches et saintement embaumées, où l'on respire la vie éternelle, où » l'air même a le parfum de la vertu, à tel point que celui qui l'a respiré » une fois ne connaîtra plus la tristesse, l'infirmité et la douleur, mais por- » tera toujours une âme radieuse et confiante en son immortalité. » — » Achillée reprit : « Ce que mon frère vient de rappeler est peu de chose.

» D'un vaste fleuve il n'a, en quelque sorte, puisé qu'un setier. C'est assez » pour goûter la saveur de l'eau du fleuve, mais il ne tient pas tout entier » dans cette petite mesure. Ainsi aucune parole ne pourrait expliquer quelles » sont les félicités et les délices de cette vie, aucune pensée ne saurait y » atteindre, aucun discours les embrasser. Mais, dans le siècle même, la » virginité garde sa gloire et sa dignité... » — L'auteur oppose encore ici la pureté et la liberté de la vierge dans le monde à la corruption et à la servitude de l'épouse, « tenue enfermée dans sa maison comme dans une prison domestique » et subissant mille outrages de la brutalité de son mari. Ces outrages sont la vengeance de l'ange gardien de la virginité, qui punit de la sorte la vierge de sa chute. Puis l'auteur, dans une prosopopée, fait parler cet ange gardien, qui gourmande ainsi la vierge devenue femme : « Dis-moi, ô créature, quel mal t'a fait la virginité » pour la rejeter loin de toi et admettre à sa place son ennemie? Quand » tu es sortie du sein de ta mère, elle est née avec toi ; avec toi, elle » a été allaitée ; elle a toujours été avec toi comme une compagne fidèle ; » avec toi, elle a pleuré les larmes de l'enfance ; avec toi, elle a été » nourrie au milieu des caresses ; avec toi, elle a mangé ; avec toi, elle a bu ; » elle a partagé tes malaises et tes misères corporelles ; elle veillait et dor- » mait avec toi, se levait avec toi, était avec toi debout ou assise, s'habillait » et se parait avec toi, avec toi mangeait et prenait place à table ; avec toi » elle a appris les lettres, la grammaire, l'éloquence, avec toi elle a com- » munié, avec toi elle a été catéchisée, baptisée, consacrée par le sang du » Christ, avec toi elle s'est assise aux noces du Christ et de l'Eglise, d'où » naît chaque jour une innombrable multitude, mais sans que ni l'un ni » l'autre, ni le père qui est le Christ, ni la mère qui est l'Eglise, perdent leur » pureté immaculée. Dans l'embrassement du Christ, en effet, la pureté est » préservée et accrue loin qu'elle disparaisse, et, dans ses enfantements, la » virginité de l'Eglise ne fait que devenir plus parfaite... O heureuse et » sainte virginité! Toi qui, au milieu des pécheurs, goûtes encore de pareilles » jouissances, quelles sont donc celles que tu goûteras parmi les anges, » dans les cieux? Combien tu vaux mieux que les royautés éphémères! » Combien tu es plus brillante que les plus brillantes pierreries! A toute » heure, tu possèdes le plus beau jeune homme, le Christ, fils du Dieu tout- » puissant, resplendissant de l'éclat du diadème, radieux et étincelant de la » lumière céleste! Car, puisque le soleil est son serviteur, quelle doit être » la beauté du maître, quand si grande est la beauté du serviteur? Voilà » celui qui sera toujours avec toi, ô sainte virginité, avec toi au milieu de » tous les saints, te prodiguant d'éternelles caresses spirituelles..... Choisis » donc maintenant celui que tu préfères : ou l'éternel époux avec les délices » éternelles, ou un homme qui doit mourir avec ses caresses d'un mo- » ment. » — Domitilla est troublée par ce langage, elle répond : « Ah! si » cette science divine eût été mienne naguère, je n'aurais jamais pris le titre » de fiancée et j'aurais pu sans peine aspirer à l'honneur de la sainteté, et » de même que, baptisée, j'ai abandonné le culte des idoles, ainsi, instruite, » j'aurais méprisé tout commerce charnel. Maintenant, puisque Dieu a » voulu gagner mon âme par le secours de votre parole, j'espère qu'il m'ins- » pirera comment il faut s'y prendre pour arriver à ce que nous souhaitons » pour l'amour de lui. » — Achillée et Nérée vont alors trouver l'évêque Clément, que l'auteur appelle ici *fils du frère du consul Clément*, et l'informe que Domitilla veut renoncer à son futur époux Aurélien, pour être consacrée à Dieu et recevoir le voile de ses mains. Il se rend, en effet, auprès d'elle et la consacre en prévoyant qu'elle prend la route du martyre. En apprenant que sa fiancée renonce à lui, Aurélien s'indigne ; des me-

naces il passe aux violences et obtient de Domitien que, si elle refuse de sacrifier, elle soit déportée dans l'île de Pontia. Il pensait que l'exil donnerait à réfléchir à la jeune fille et la lui ramènerait docile et soumise. Elle part donc pour l'exil avec Nérée et Achillée. — Ici l'auteur a cousu deux épisodes qui rompent singulièrement l'unité du récit. Le premier est l'histoire de la lutte de Simon le magicien avec saint Pierre, à propos de deux disciples de Simon qui séduisent le peuple de l'île par leurs prestiges. Le second est l'histoire de sainte Petronilla, ravie par la mort à son fiancé, le comte Flaccus, venu avec des soldats pour la forcer à l'épouser; et l'histoire de Felicula qui préfère le martyre à la main de ce même Flaccus, qui, après la mort de Petronilla, a tourné sur elle ses vues et ses désirs. Après ce détour un peu long, nous revenons à Domitilla. Aurélien l'aime toujours et n'a pas perdu l'espoir de la posséder. Il se rend à l'île de Pontia et essaie de mettre dans ses intérêts et de gagner par des présents Nérée et Achillée, serviteurs de celle qu'il aime. Trouvant ceux-ci incorruptibles, il les fait battre de verges, les fait transporter à Terracine et les livre au consulaire Memmius Rufus, qui, ne pouvant les contraindre à sacrifier, leur fait trancher la tête. Cependant Aurélien continue à se donner du mouvement pour obtenir la main de Domitilla. Il apprend qu'elle est encouragée dans son obstination par Eutychès, Victorinus et Maro. Il obtient de Nerva qu'ils lui soient livrés, les fait sortir de l'île, les envoie travailler dans ses domaines en les séparant, puis les fait périr tous trois d'une mort cruelle, pour les punir du succès de leur propagande parmi le peuple. Après s'être ainsi défait de tous les saints qui étaient la consolation de Domitilla, Aurélien s'adressant à Sulpicius et à Servilianus, jeunes gens de noble naissance : « Je sais que vous avez pour fiancées Euphrosyna et Theo-
» dora, jeunes filles pleines de sagesse, sœurs de lait de Domitilla. Or,
» quand j'aurai fait revenir Domitilla de son île en Campanie, faites, je
» vous prie, qu'elles se rendent auprès d'elle, et qu'elles la décident par la
» persuasion à m'être agréable. » Domitilla ayant donc été amenée à Terra-
» cine, Euphrosyna et Theodora vinrent la trouver et leur joie fut grande
» de se trouver réunies. Or, pendant qu'elles étaient à table, Domitilla
» jeûnait et priait. Ses deux amies lui dirent alors : « Est-ce que, parce
» que nous mangeons et que nous nous marions, nous ne pouvons adorer
» ton Dieu ? » — Domitilla leur répondit : « Vous avez pour fiancés des
» jeunes gens de bonne famille. Mais si d'autres, d'infime extraction,
» voulaient vous séparer d'eux et vous contraindre à les recevoir eux-
» mêmes pour époux, dites-moi, obéiriez-vous ? — Dieu nous en garde,
» répondirent-elles. — Et Dieu m'en garde aussi, reprit Domitilla. Mon
» noble fiancé est le fils de Dieu, qui, descendu du ciel, a promis qu'il se-
» rait l'époux de celles qui aiment la virginité et la conservent par amour
» pour lui; qu'il leur donnerait la vie éternelle, et, après leur mort, les in-
» troduirait dans l'éternelle couche nuptiale du ciel, et les associerait à la
» félicité des anges et à toutes leurs délices au milieu des fleurs parfumées du
» paradis et des éternels banquets. Voilà ce qu'il promettait, et, comme on
» ne le croyait pas, il rendit la vue aux aveugles, purifia les lépreux, guérit
» tous les malades et ressuscita les morts. Il témoigna par là qu'il était
» bien le fils de Dieu et beaucoup crurent en lui. » — Alors Theodora prenant
» la parole : « J'ai un jeune frère que tu connais, Hérode, qui depuis un an
» est privé de la vue; si tu dis vrai, rends-lui la vue au nom de ton Dieu. »
» — Et Euphrosyna : « Ton frère aveugle est à Rome, mais moi j'ai ici la fille
» de ma nourrice, qui, à la suite d'une maladie, a perdu la parole. Elle peut
» entendre; mais ne peut plus articuler un seul mot. » Et, après avoir dit cela,
» elle la fit venir; alors Domitilla, se prosternant en prières et levant les

» mains au ciel, dit : « Seigneur Jésus-Christ, toi qui as dit : JE SUIS AVEC
» VOUS JUSQU'À LA CONSOMMATION DES SIÈCLES, montre aujourd'hui que j'ai
» porté de toi un vrai témoignage. » Après ces mots, elle fit le signe de la
» croix sur la bouche de la muette, et l'enfant aussitôt s'écria : — « Ton
» Dieu est le véritable, Domitilla, et tout ce qui est sorti de tes lèvres est
» la pure vérité. » Alors toutes deux se jetèrent aux pieds de Domitilla, et
» crurent et furent initiées aux mystères du Christ. Le frère de Theodora,
» aussi amené de Rome par l'intervention des prières de Domitilla, re-
» couvra la lumière. Et beaucoup de personnes des deux sexes, esclaves ou
» de condition libre, qui étaient venues de la ville en ce lieu, voyant ces
» miracles, crurent au Christ et furent baptisées. Et la maison où demeu-
» rait Domitilla devint comme une Eglise. — Sur ces entrefaites, Au-
» rélien vint avec les deux fiancés dont nous avons parlé, amenant
» avec lui trois chanteurs, comme pour célébrer le même jour les trois
» noces. Or, Sulpicius et Servilianus, dès qu'ils virent que la muette
» parlait et qu'Hérode, frère de Théodora, avait recouvré la vue, ayant
» appris de plus tout ce qui s'était passé, crurent aussi. Et, comme Au-
» rélien les pressait avec instance de célébrer le même jour les trois
» mariages, eux, en hommes pleins de sagesse, lui dirent : — « Rends hom-
» mage à Dieu qui par sa vertu rend la parole à celui qui est muet et la vue
» à celui qui est aveugle. » Mais lui, sans tenir compte de ces paroles, fit
» enfermer Domitilla dans une chambre, pour assouvir librement sur elle
» sa passion, puis, après le repas, ayant fait jouer les instruments, il se mit
» à danser follement avec les convives. Ceux-ci s'étant arrêtés par lassi-
» tude, il continua seul à danser pendant deux jours et deux nuits sans in-
» terruption, jusqu'au moment où il tomba et rendit l'âme. Effrayés de ce
» spectacle, tous crurent en Dieu le Seigneur. Or, Luxurius, frère d'Auré-
» lien, demanda à l'empereur Trajan qu'il lui fût permis de les forcer à sa-
» crifier et de punir comme il voudrait ceux qui s'y refuseraient. Il livra
» Sulpicius et Servilianus au préfet de la ville Anianus qui, ne pouvant les
» déterminer à revenir au culte des idoles qu'ils avaient récemment aban-
» donné, leur fit trancher la tête...., Ensuite Luxurius se rendit auprès
» des vierges chrétiennes, dans le voisinage de Terracine, et, ne pouvant
» non plus les amener par aucun moyen à sacrifier, les enferma dans la
» chambre où elles demeuraient ensemble et y mit le feu. Le lendemain le
» diacre saint Césaire trouva en arrivant les corps de ces vierges intacts.
» Prosternées sur le visage, elles périrent en priant le Seigneur. Saint Cé-
» saire les ensevelit ensemble dans un sarcophage enterré profondément
» sous le sol. »

Telle est l'histoire légendaire de Flavia Domitilla la Jeune. C'est la lutte de l'amour profane et de l'amour divin, la glorification et le triomphe du dernier. Je vois dans ce récit l'œuvre d'une imagination exaltée par l'ascétisme et la solitude et appliquant une rhétorique d'école, qu'on voudrait parfois plus délicate, à célébrer les joies mystiques des noces de l'âme avec Dieu. Aurélien, sans doute, est un amant bien farouche, mais le mariage y est condamné bien durement, et le vrai Chrétien peut, ce semble, accepter ces mots de la jeune fille : « *Quæ potest esse melior caritas quam habere virum, suscipere liberos per quos posteritas dulcissima possit propagari et tam generis dignitatem quàm memoriam nominis non deleri.* » Pour ce qui est du fond historique de ce récit, il est absolument impossible à démêler. Ce n'est pas assez de dire avec M. de Rossi que ces *Actes* sont obscurs, incomplets et d'une autorité incertaine. Ils sont décousus et composés sans art, mais ni obscurs ni incomplets. Qu'il nous soit permis de faire observer maintenant, que ni Dion, ni Eusèbe, ni son historien Brutius ou Erutius

ou Brutianus, ni saint Jérôme, qui rappelle que l'île de Pontia avait été illustrée par l'exil de Flavia Domitilla (clarissima quondam feminarum) (1), ni les *Actes de Nérée et d'Achillée*, ni le *Martyrologe romain* ne parlent de deux Flavia Domitilla, mais d'une seule. Dion ne connaît que la Flavia Domitilla, nièce de Domitien et femme de Clemens. Eusèbe ne parle que d'une Flavia Domitilla, nièce de Clemens, sans dire qu'elle fût vierge. Les *Actes de Nérée et d'Achillée* et le *Martyrologe romain* en ont fait une vierge. Mais, dans le premier de ces deux documents, elle est dite nièce de Domitien. Reste à savoir si l'hypothèse n'est pas plus forte d'imaginer *deux Domitilla*, dont l'existence n'est explicitement affirmée nulle part, ou de supposer une erreur dans l'indication des liens de parenté et une confusion dans le lieu d'exil. Bien que, dans une note du *Martyrologe romain*, on lise que le fait de l'existence de deux Flavia Domitilla est plus clair que la lumière du jour, il nous semble qu'il convient d'appliquer ici le mot de Scot, « *non sunt entia prœter necessitatem multiplicanda*, » et qu'il est plus naturel de n'admettre qu'une seule Flavia Domitilla, nièce de Domitien, comme parlent les *Actes* que nous avons cités, et femme de Clemens, comme Dion le rapporte.

La découverte récente faite à Rome près de l'ancienne Via Ardeatina, où plusieurs indices considérables permettent de supposer que se trouvait le domaine de Flavia Domitilla, d'un édifice sépulcral à ciel ouvert (2); les très-sérieuses raisons que M. de Rossi a données pour assigner ce monument à un temps très-voisin de l'âge apostolique et pour lui attribuer une destination chrétienne, sont de nouveaux arguments d'où l'on peut conclure que, vers la fin du 1er siècle, le christianisme jouissait à Rome de la plus large tolérance.

Il y a eu, sous le règne de Domitien, une persécution très-violente. C'est la philosophie, ou, si l'on veut, la libre pensée qui l'a soufferte. Tacite, dans le passage incomparable qu'il nous a laissé sur cette époque, au commencement de sa *Vie d'Agricola*, et Pline le Jeune, dans plusieurs de ses lettres, sont très-explicites sur ce point. Metius Modestus, Arulenus Rusticus, Herennius Sénécion, Helvidius Priscus le Jeune, Junius Mauricus, Artémidore, Euphrate, Epictète, la fleur des honnêtes gens de Rome, politiques et philosophes, furent exécutés ou bannis. On n'épargna même pas les femmes : Arria, Fannia, Gratilla payèrent de l'exil leurs sentiments d'indépendance et de fierté virile. La pensée libre fut réputée séditieuse, proscrite et poursuivie à mort, sous ce gouvernement qui n'admettait aucun contrôle et s'irritait même du silence. A la fin de ce règne, pour des causes difficiles à démêler, il y eut quelques condamnations prononcées contre un certain nombre de Chrétiens (?) ou de personnages suspects de christianisme. Mais ces condamnations de l'an 95, moins nombreuses et moins cruelles que celles de l'an 64 et dont les motifs ne nous sont pas donnés explicitement par les historiens, n'ont pas du tout le caractère d'une proscription générale. On n'y saurait voir, en vérité, un dessein arrêté ou un parti pris d'étouffer une religion naissante. Le christianisme de Flavius Clemens, de Domitilla, de Glabrion, de Civica Cerealis et de Salvidienus Orfitus n'est pas même une chose parfaitement démontrée. Ce n'est qu'une induction vraisemblable.

Nous entrons donc dans l'opinion de M. de Rossi plus qu'il ne l'a fait lui-même. Il affirme que le christianisme, au 1er siècle, a joui dans l'empire d'une pleine tolérance légale, mais cette tolérance, selon lui, a

(1) Hieronym. *Epist.* XXVII.
(2) *Bullett. di Arch. crist., mai et juin* 1865.

été violée deux fois par des édits solennels qui ont amené deux persécutions générales, la première sous Néron, la seconde sous Domitien. Il semble qu'il y ait contradiction à soutenir en même temps la légalité du christianisme et la persécution sévissant à deux reprises dans l'empire entier par suite d'édits solennels. Nous croyons donc que le savant archéologue romain agrandit outre mesure la portée des événements de l'an 64 et de l'an 95. Oui, en fait, les Chrétiens furent frappés en masse à Rome, par l'ordre de Néron, mais, si l'impopularité notoire de la secte les désigna au choix du prince, la raison de ses rigueurs fut, non une divergence d'opinions en matière religieuse, mais l'incendie de Rome qu'il leur attribua. On peut supposer aussi que quelques Chrétiens furent exécutés ou bannis, à la fin du règne de Domitien, mais ces condamnations, dont on ne saurait dire précisément les motifs, n'eurent aucun caractère de généralité. Dans les deux cas ce furent des coups d'autorité frappés en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, sur des individus plutôt que sur une secte, et qui n'étaient pas de nature à fonder une tradition et à fixer la jurisprudence dans l'empire au sujet du christianisme. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. l'administrateur de la Bibliothèque impériale, les *Catalogues des manuscrits hébreux et samaritains* (1er fascicule imprimé des *Catalogues des manuscrits orientaux conservés à la Bibliothèque impériale*), auxquels ont coopéré MM. Munk et Frank, ainsi que MM. Derenbourg et Zotenberg (Impr. imp., 1866, 1 vol. in-4°) ;

2° Une suite de 38 articles, lettres, dissertations, relatives à la numismatique orientale, et musulmane principalement, publiées de 1837 à 1864 par feu M. Fr. Soret, in-8° ;

3° *Textes tirés du Kandjour*, par M. Feer, chargé du cours de tibétain à l'École des langues orientales vivantes : 3e et 4e livraisons, in-8° ;

4° *Sur un bas-fond qui est apparu dans les parages au sud du Péloponnèse et sur les tremblements de terre des trois premiers mois de* 1866, *en Orient*. Lettres de M. Fr. Lenormant à M. Ch. Sainte-Claire Deville (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 26 mars 1866), in-4° ;

5° *Annales de la Société d'émulation du Département des Vosges*, t. XII, 1er cahier.

6° *Annales de la Société impériale d'agriculture*, etc., *du département de la Loire* (1865, juillet).

Séance du vendredi 29.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par deux messages, en date, l'un du 23, l'autre du 25 juin cou-

rant, M. le ministre de l'instruction publique adresse en premier lieu à l'Académie, de la part de M. Panizzi, bibliothécaire du *British Museum*, l'ouvrage intitulé : « *The cuneiform inscriptions of Western Asia,* » vol. II publié par le major général Sir. H. Rawlinson, assisté de M. Ed. Norris, secrétaire de la Société royale asiatique (Londres, 1866, grand in-fol°). — En second lieu, M. le ministre communique à l'Académie, d'après la demande qui lui a été faite, le 15 avril dernier, dans l'intérêt du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, le manuscrit de Foucher de Chartres et de Robert le Moine, appartenant à la Bibliothèque de Bruxelles. — Remise immédiate est faite aux mains de MM. les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* du précieux ms.

M. le président de la Commission des Monnaies et Médailles, membre de l'Institut, en adressant à l'Académie le relief en plâtre d'une médaille destinée à consacrer le souvenir du percement de l'isthme de Suez, transmet le programme adopté par l'artiste, M. Depaulis : « *L'Industrie européenne réunissant la Mer Rouge et la Méditerranée,* » et prie l'Académie, après qu'elle aura examiné les documents, de vouloir bien lui faire connaître, dans le plus bref délai possible, l'inscription qu'elle aura jugé à propos d'adopter pour la médaille. — Renvoi de la lettre et de la médaille à la Commission des Inscriptions et Médailles.

M. WALLON, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire unique envoyé au concours prorogé, en 1864, pour 1866 *Sur le Culte des Romains*, lit le rapport suivant :

» La Commission, nommée pour le concours ouvert sur la question du *Culte public chez les Romains*, s'est réunie, et, par élection, m'a chargé de présenter ses conclusions. — Un seul mémoire a été déposé. — La Commission a trouvé qu'il laissait à désirer pour la lucidité de la méthode et la pureté de la rédaction. Il lui a paru que l'auteur, joignant, plus qu'il ne lui était demandé, l'interprétation des symboles religieux à l'exposition du culte public, n'avait point toujours porté la lumière dans les parties obscures de son sujet. Toutefois, prenant en considération les qualités solides dont il fait preuve, la connaissance étendue et approfondie des sources premières, l'examen sérieux et la discussion intelligente des travaux les plus récemment publiés sur l'ensemble ou sur les parties de la religion des Romains, elle a jugé que le mémoire était digne du prix. »

Les conclusions du Rapport sont adoptées par l'Académie. — En conséquence, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ouvre le pli cacheté, et, après

le rapprochement du numéro et de la devise portés sur le mémoire, M. le PRÉSIDENT déclare que le prix *sur le Culte public et national des anciens Romains* est décerné à M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire.

Sur la proposition renouvelée de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, la séance publique annuelle est fixée au vendredi, 3 août.

M. RENIER reprend et termine la première lecture de son mémoire *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.*

M. VITET présente à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, une photographie que ce jeune savant a prise à Argos lors de son dernier voyage en Grèce. Elle représente une tête provenant des ruines de l'Heræum d'Argos. On sait qu'il y a douze ans environ, M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, fit, sous les auspices du gouvernement grec, des fouilles sur l'emplacement de ce temple célèbre. Près de deux mille fragments de sculpture, très-mutilés, il est vrai, ont été trouvés dans les fouilles et sont depuis douze ans déposés dans une salle basse de la mairie d'Argos, sans qu'aucun voyageur ait songé à les dessiner, à les photographier ou à les mouler. Sans doute, en rapprochant les fragments, on arriverait par un travail minutieux et persévérant à en recomposer des figures presque complètes, comme on l'a fait à Londres pour les sculptures du Mausolée. Mais, dans l'état actuel, il n'y a, comme morceau entier sur lequel on puisse bien apprécier le style des sculptures de l'Heræum, que la tête photographiée par M. Lenormant. Ses proportions sont du tiers de la nature et elle doit provenir d'une métope. D'après toutes les vraisemblances historiques et d'après ce qu'on sait de la construction de l'Heræum d'Argos, ce doit être, sinon une œuvre de Polyclète lui-même, du moins une sculpture exécutée sous sa direction par ses élèves. La beauté de ce fragment et sa tournure grandiose sont dignes d'une aussi illustre origine. Il égale les sculptures du Parthénon, mais en même temps présente avec elles des différences qui indiquent bien une autre école. C'est donc, jusqu'à présent, le seul morceau d'après lequel on puisse se faire une idée précise du style de l'école argienne, contemporaine et rivale de l'école at-

tique de Phidias. — M. Beulé, après avoir examiné cette tête, rappelle que l'Heræum fut brûlé, puis rétabli, et qu'il se pourrait, à la rigueur, qu'elle eût été une œuvre de l'école de Polyclète, de qui il ne reste rien, plutôt que celle du maître lui-même. — M. De Laborde croit qu'il serait désirable à tous égards qu'un moulage de la tête en question déposée au musée d'Argos fût demandé au gouvernement hellénique par l'entremise de M. le ministre de l'instruction publique et de son collègue des affaires étrangères. — Cette proposition est adoptée par l'Académie.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Journal de la Société royale asiatique de Grande-Bretagne et d'Irlande*, 1re série, vol. II, partie 1, comprenant, entre autres articles, ceux de M. J. Muir *sur la Religion védique* et le spécimen d'un *Dictionnaire assyrien*, par M. Norris (Londres 1866, 1 vol. in-8);

2°, au nom de M. Henri Martin, correspondant de l'Institut, etc. « *La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les Anciens*, » six mémoires lus en partie devant l'Académie et réunis en un vol. in-12 (1866) ;

3°, au nom de M. Amari, correspondant, « *Prime imprese degl' Italiani nel mediterraneo* (Extr. de la *Nouvelle Anthologie*, mai 1866), br. in-8°;

4° *Note sur les mss. d'auteurs anciens qui se trouvent dans la bibliothèque du monastère de Saint-Jean, à Patmos*, par MM. P. Decharme et Petit de Julleville, membres de l'Ecole française d'Athènes (Paris, 1866, br. in-8°);

5° *Discours prononcé dans la séance annuelle de la* Société de l'histoire de France, le 8 mai 1866, par M. L. Bellaguet, l'un des deux vice-présidents de cette Société (br. in-8°). « Le sujet de ce discours, dit M. le secrétaire perpétuel, ne peut manquer d'intéresser vivement l'Académie, puisqu'il concerne la mémoire de M. Victor Le Clerc, qu'elle regrettera longtemps, et qu'il est l'œuvre d'un homme en état d'apprécier cette belle vie scientifique; »

6° *Lettres sur Genabum-Aurelianum*, par M. Vergnaud-Romagnesi (Orléans, 1866, br. in-8°);

7° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* (juin 1866).

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle. — M. Ferd. de Lesseps, par une lettre datée d'Alexandrie, le 20 juin, répond à celle qui lui avait été adressée, le 21 mai précédent, au nom de l'Académie. Ayant envoyé à M. Mariette l'estampage du monument persépolitain découvert en mars 1866 sur son indication, il s'est empressé de l'engager à communiquer cet estampage à l'Académie, et il y joint d'avance la copie d'une lettre explicative écrite au savant correspondant de l'Académie par son fils, M. Ch. de Lesseps, chargé par lui de diriger les fouilles. D'autres pièces non moins intéressantes accompagnent la réponse du président de la compagnie du canal de Suez; ce sont : 1° le récit fait par M. Lepsius à l'Institut égyptien de sa récente excursion dans l'isthme, récit où il est question des monuments persépolitains aussi bien que de l'inscription bilingue récemment découverte à San; 2° un exemplaire du plan de l'Isthme, d'après la triangulation effectuée en 1862 par M. l'ingénieur Larousse, sur lequel M. de Lesseps a soigneusement noté les emplacements précis des trois monuments persépolitains, avec les vestiges, soit de l'ancien canal, soit du lit de l'ancienne branche Pélusiaque du Nil et des ruines de Sélé. La Compagnie, du reste, s'est mise à la disposition du vice-roi et à la disposition de M. Mariette pour la continuation des fouilles que désire l'Académie et qui amèneront certainement de nouvelles et importantes découvertes. — Renvoi de ces différentes pièces à l'examen de M. DE ROUGÉ.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la prochaine séance publique annuelle fixée au 3 août. — M. EGGER est désigné pour lire un extrait du morceau intitulé « *D'une nouvelle renaissance des lettres grecques et latines au* XIXe *siècle.* »

M. RENIER commence la deuxième lecture de son Mémoire

« *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. DE ROUGÉ annonce à l'Académie, d'après une nouvelle lettre de M. Lepsius, à lui adressée, la publication prochaine du décret bilingue de Canope, lithographié, et, de plus, le dépôt au musée de Berlin d'une empreinte des stèles hiéroglyphiques du Mont Barkal.

M. Oppert continue la lecture de son Mémoire « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Égypte*, etc. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Ce que fut jadis la Lorraine et ce qu'elle est encore : Aperçu sommaire* par P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut (Nancy, 1867, in-12) ;

2° *Sopra una cista in bronzo con rappresentanze a graffito trovata in Preneste*, etc., par M. Giancarlo Conestabile (Roma, 1865), br. in-8° ;

4° Francisci Lenormant *Inscriptionum græcarum ineditarum centuriæ* 2ª et 3ª (in-8°) ;

5° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (t. VIII, 3ᵉ et 4ᵉ cahiers), in-8° ;

6° *Le breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, publié par la Société archéologique de Béziers, t. 2 (in-8°) ;

7° *Bulletin de la Société archéologique*, etc., *de Béziers* : 2ᵉ série, t. IV, 1ʳᵉ livraison.

M. EGGER fait hommage à l'Académie de ses *Études d'histoire et de morale sur le meurtre politique chez les Grecs et chez les Romains* (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin*, in-4°).

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Lecture est faite de la correspondance officielle. — Le maréchal de France, commandant le 1ᵉʳ corps d'armée, président du comité central de la souscription ouverte, sous la haute initiative de l'Empereur, au profit des victimes de l'invasion de sauterelles qui désole en ce moment l'Algérie, adresse au Secrétaire perpétuel, par une lettre en date du 9 juillet, la circulaire du comité central

de cette souscription en le priant de provoquer des souscriptions particulières dans la sphère de ses relations.

M. de Rougé demande la parole pour rendre compte des différentes pièces qui ont été renvoyées à son examen dans la séance précédente. Il donne d'abord lecture du fragment suivant de la lettre adressée à M. Mariette par M. Charles de Lesseps.

« Ismailia, 2 avril 1866.

« Monsieur,

» Il y a un mois environ, il vous fut remis un croquis dessiné par M. le Dr Terrier, médecin de la compagnie à Chalouf, d'après une pierre faisant partie d'un monument persépolitain qui se trouve aux environs de Chalouf. Après avoir examiné ce document, vous lui avez attribué de l'importance et vous avez paru croire qu'en pratiquant dans cet endroit des fouilles on aurait chance de rencontrer, en outre des inscriptions cunéiformes qui apparaissaient à la surface du sol, des caractères hiéroglyphiques de nature à permettre de contrôler l'écriture cunéiforme, cet assemblage des deux langues n'existant encore nulle part. — Informé par vous de l'intérêt que vous attachiez à ce monument et désireux de voir la Compagnie du canal de Suez offrir son concours au gouvernement égyptien dans une opération utile à la science, mon père m'a chargé de faire sur les lieux les recherches nécessaires pour vous donner des renseignements plus précis sur ce monument. En conséquence, M. Larousse, chef de la division de Suez, M. le Dr Aubert-Roche et moi, nous nous sommes rendus ces jours derniers sur l'emplacement occupé par le monument persépolitain, à 2 kil. environ à l'É. du canal d'eau douce et à la hauteur du kilomètre 61 de ce canal, c'est-à-dire à 12 kil. de Chalouf et à 33 kil. de Suez. Un petit monticule surmonté d'une enceinte circulaire recouverte de sable apparaît dans la plaine. Trois ou quatre blocs de granit de Syène sont épars sur le sol; tous sont recouverts de caractères cunéiformes; sur l'un d'entre eux, est figurée la partie du disque ailé dont la reproduction vous a été transmise par M. le Dr Terrier. — Nous avons commencé nos fouilles du côté ouest de l'enceinte; nous avons extrait d'abord

deux blocs, qui complètent, avec celui dont nous venons de parler, la partie supérieure du monument. On voit à gauche un personnage debout, revêtu d'une longue robe, portant toute la barbe, couvert d'un bonnet crénelé et étendant sa main sur un cartouche contenant des caractères cunéiformes. Nous n'avons retrouvé que la moitié de ce cartouche et nous ne croyons pas qu'on puisse le compléter; la seconde moitié aura disparu en poussière. A droite un personnage semblable au premier le regardait, se tenant dans la même attitude et ayant également devant lui un cartouche qui manque. Bien que ce personnage et son cartouche n'existent plus, on les remplace aisément à l'aide de quelques accessoires subsistant encore sur les divers fragments que nous avons rapprochés les uns des autres. — A la vue de ce sujet, M. le Dr Aubert Roche crut se souvenir qu'il était question de notre monument dans l'ouvrage de l'*Expédition d'Egypte*. Il est en effet parlé d'un objet bien analogue dans une *Notice sur les ruines d'un monument persépolitain* découvert par M. de Rozière. (vol. I des *Antiquités : Mémoires*, p. 265) et dans la *Description des antiquités de l'isthme de Suez*, par M. Devilliers (vol. II des *Antiquités : Descriptions*, ch. XXIX, p. 8). La position géographique, le tableau du lieu, la description de la nature des pierres, des emblèmes qui ornent le haut de la stèle, tout jusque-là s'y rapporte. Mais, selon M. de Rozière, « au-dessus du globe ailé, une figure assise, d'environ six décimètres de proportion, attire principalement l'attention. . . . . Deux autres figures, un peu moins grandes que celle-ci, debout devant elle, semblent lui rendre hommage. » Pour nous, il nous est impossible de caser ce personnage assis ; du moment où M. de Rozière en aurait vu trois, il aurait donc découvert un autre monument dans la même contrée, M. de Rozière ajoute : « J'ai détaché de ce bloc de granit la partie sur laquelle était sculptée la tête du principal personnage. » Comme je vous l'ai signalé, nous n'avons pas retrouvé notre figure de droite ; est-ce celle-là qui aurait été enlevée par M. de Rozière, lequel, pressé par le temps, ainsi qu'il le raconte lui-même, aurait vu trois personnages où il n'y en avait que deux ? — Je me borne à vous soumettre ces observations, qui sont peut-être de nature à appeler votre attention sur une nouvelle

série de découvertes de l'époque des Perses à faire aux alentours du monument dont nous nous sommes occupés. Si l'on observe qu'au kilom. 83, entre Chalouf et Suez, et au kilom. 14, au lieu appelé le Serapeum, se trouvent deux monticules semblables à celui dont nous nous occupons, tant par leur forme que par les pierres qui les recouvrent, on pourrait croire avec M. de Rozière et avec M. Lepsius, qui a rapporté la meilleure impression de sa visite à ces monuments, que c'était là une série de stèles placées en vue du canal de Darius et destinées à en perpétuer le souvenir. — Nous avons ensuite déterré des morceaux hiéroglyphiques avec cartouches royaux sur lesquels M. Lepsius a lu le nom de Darius et des pierres noircies par la fumée dont la surface s'écaille, puis un bloc de 80 cent. d'épaisseur portant d'un côté une inscription hiéroglyphique et de l'autre une inscription cunéiforme. Quelques autres blocs de diverses dimensions sont recouverts les uns de cunéiformes, les autres de hiéroglyphes. Nous avons été amenés à penser que notre monument était une stèle portant sur chaque face une inscription en langue différente que l'on aura fait éclater en y mettant le feu du côté hiéroglyphique ; aussi nos trouvailles sont-elles, pour cette portion, beaucoup moins nombreuses, presque tous les blocs ayant perdu leur inscription qui a été réduite en cendres. Le côté cunéiforme est au contraire fort bien conservé et n'a aucune trace d'incendie. Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir reconstitué tout ce qui subsistait du monument. Nous avons mis en lieu sûr, à Chalouf, tous les petits fragments, notamment ceux à hiéroglyphes que le moindre contact dégraderait. Nous avons recouvert de terre les gros blocs qui sont au nombre de 17, et dont vous trouverez ci-annexés la liste et les dimensions. — Les transporter par le canal de Suez, comme j'en avais d'abord l'intention, serait fort aisé. Mais pour les rendre au canal il faudrait employer des moyens spéciaux dont je ne disposais pas pour le moment. Il y aurait à faire une dépense beaucoup plus considérable qu'il n'y avait lieu de le supposer avant d'avoir pratiqué les fouilles, et on n'y passerait pas moins de 8 à 10 jours. Tout cela d'ailleurs n'est pas impossible. . . . . »

M. de Rougé signale, ensuite d'après les numéros envoyés du jour-

nal *l'Egypte*, l'exposé fait par M. Lepsius, dans la séance de l'Institut égyptien du 14 mai dernier, des résultats de son récent voyage dans la région orientale du Delta et de l'isthme de Suez. Trois monuments distincts y ont été reconnus par lui entre Suez et Ismailia, tous trois se rattachent à l'ancienne histoire de l'isthme et du canal, tous trois portent ou ont porté des inscriptions cunéiformes et hiéroglyphiques et étaient destinés, suivant M. Lepsius, à perpétuer le souvenir des grands travaux de Darius pour l'achèvement du canal de communication des deux mers. Beaucoup d'autres observations et des conjectures plus ou moins neuves (entre autres sur la position de l'*Avaris* des pasteurs) sont indiqués dans cet exposé. Mais ce qu'il présente surtout d'important, c'est la découverte faite dans les ruines de Sân par l'archéologue prussien de la grande inscription grecque, surmontée d'une inscription hiéroglyphique, précieux monument dont l'Académie a été plus d'une fois entretenue, et dont elle possédera bientôt, il faut l'espérer, sinon l'empreinte, du moins la copie fidèle et complète. Il en résulte bien positivement, entre autres faits nouveaux et plus ou moins curieux, ce fait capital, que, par le décret des prêtres daté de Canope, que porte l'inscription bilingue et qui fut rendu en l'honneur d'Evergète Ier, la 9e année de son règne, l'année civile des Égyptiens, qui était l'année vague, fut ou dut être désormais l'année fixe connue des prêtres, moyennant l'intercalation d'un jour tous les quatre ans, année dont le point initial était marqué par le lever de Sirius se rencontrant avec la fête du roi, invariablement attachée au 1er jour du mois de Payni. Ce décret toutefois paraît être bientôt tombé en désuétude.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission de six membres chargée de présenter trois sujets pour le prix ordinaire et trois pour le prix Bordin à décerner en 1868. — Sont élus au scrutin de liste membres de cette commission : MM. Mohl, Regnier, de Rougé, Egger, Renier et Jourdain.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le *Rapport* fait, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Egger, sur les ouvrages envoyés au concours de 1866. — Ce rapport est adopté. Il est ainsi conçu.

Messieurs, la pensée qui, en 1821, créa le Concours des Antiquités nationales, et qui, à travers quelques vicissitudes, n'a pas cessé de soutenir chez nous un fécond mouvement d'études et de recherches, ne fut jamais mieux justifiée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Sur cinquante auteurs inscrits pour le concours, huit, après un premier examen, ont paru dignes de prétendre à une médaille; onze, d'obtenir une mention honorable; quelques autres n'étaient écartés que pour des motifs qui réservent leur droit à un succès ultérieur. De tels résultats montrent hautement quel prix on attache à vos suffrages et par quels sérieux travaux on s'efforce de les mériter.

Votre Commission, vous le savez, ne dispose que de trois médailles et de six mentions; elle a donc eu l'embarras de choisir entre dix-neuf concurrents, tous recommandables par de solides qualités; sur ce nombre, ceux qu'elle ne peut vous proposer pour des récompenses formelles trouveront un motif de consolation dans la force du concours : ici, comme à la guerre, il y a des retraites qui valent des victoires.

Nos trois premiers lauréats se distinguent par des ouvrages de grande importance et d'une véritable originalité.

Un antiquaire allemand, M. Ernest Herzog, disciple de nos meilleurs maîtres en ces études dont la méthode s'est tant perfectionnée de nos jours, a écrit en latin la description et l'histoire de la Gaule Narbonnaise (1).

Le plan de cet ouvrage est simple et lumineux : il comprend la géographie, les institutions politiques, militaires et civiles, qui sont successivement exposées ou discutées par l'auteur, d'après les documents authentiques, avec beaucoup d'érudition, avec une critique presque toujours sûre. Des divers documents sur lesquels il s'appuie, les médailles sont les seuls que M. Herzog paraisse trop peu connaître. Le temps lui a manqué peut-être pour visiter avec assez de soin les collections numismatiques; mais il semble que des lectures plus étendues dans les ouvrages spéciaux auraient pu suppléer mieux à l'observation directe des monuments. Plus habile en épigraphie, M. Herzog a su tirer des nombreuses inscriptions latines et des rares inscriptions grecques de la Narbonnaise ce qu'elles renferment de renseignements sur les mœurs et sur le régime municipal de cette grande province, civilisée par les races helléniques avant d'être si puissamment organisée par les Romains. Un appendice épigraphique, contenant le texte de 676 inscriptions, en général bien choisies parmi les plus instructives et accompagnées de notes substantielles, complète utilement le livre de M. Herzog et nous donne la preuve d'une rare maturité de savoir et de talent. Vos commissaires n'ont remarqué, dans cette partie de son travail, qu'un petit nombre de lacunes et d'erreurs, presque toutes excusables, si l'on songe que l'auteur est étranger, qu'il n'a pu séjourner longtemps dans le midi de la France, et qu'écrivant à Tubingue il n'a pas eu sous la main tous les moyens d'information dont un Français aurait disposé. La Commission n'hésite donc pas à vous présenter, pour la première des trois médailles, l'ouvrage de ce jeune philologue ; elle aime à encourager ainsi du même coup et la science de nos antiquités nationales et l'heureuse émulation de zèle qui vient d'associer l'Allemagne à ces doctes travaux.

(1) *Galliæ Narbonensis, provinciæ romanæ, historia, descriptio, institutorum expositio. Accedit appendix epigraphica* (Lips., 1864), in-8°. — Un chapitre de ce volume avait été publié dès 1862 par M. Herzog en forme d'essai épigraphique sous le titre « *De quibusdam prætorum Galliæ Narbonensis municipalium inscriptionibus* (Lips., in-8°). »

Les *Etudes sur l'Histoire de Metz* par M. Auguste Prost, pour qui nous vous demandons également une médaille, nous ont offert un genre de mérite tout différent, et qui a besoin d'être expliqué. En effet, dans ce premier volume, le seul publié jusqu'ici, M. Prost s'occupe uniquement des *légendes*, non pour les raconter avec complaisance, comme font la plupart de nos histoires locales, mais pour les interpréter. L'esprit français n'est pas encore habitué à chercher dans les légendes la contre-partie de l'histoire proprement dite, un témoignage particulier des peuples sur leur ancien état social, religieux et politique. Que l'histoire soit l'exacte empreinte des événements dans la mémoire savante; que la légende en soit comme le reflet dans l'imagination populaire, reflet mobile, fugitif et pourtant fidèle en un sens ; que la légende ait, à ce titre, d'autant plus de prix qu'elle a une origine plus humble et moins personnelle, qu'elle est moins suspecte d'alliage avec l'invention réfléchie, avec le travail des romanciers de profession : ce sont là autant de vérités capitales, mais délicates à saisir, qui sont devenues depuis longtemps familières aux écoles allemandes, mais que nos grands critiques n'ont pas sans peine accréditées dans les écoles françaises.

M. Prost nous suppose convertis d'avance à cette façon nouvelle de comprendre et d'expliquer les traditions, même fabuleuses, du passé. Esprit ferme et sagace, travailleur longtemps solitaire, mais travaillant dans une solitude toujours ouverte aux idées les plus neuves de la science contemporaine, il tient pour insuffisantes les recherches et surtout la critique de ses devanciers sur l'histoire de Metz. Voulant refaire cette histoire, il la commence résolûment par un examen des *légendes messines* qu'il poursuit dans le plus minutieux détail, interrogeant tour à tour et les vieux auteurs et les ruines laissées sur le sol de sa ville natale par la guerre et les révolutions. Partout il porte une curiosité que la passion soutient dans les plus arides recherches et qu'elle n'aveugle jamais. Il sait dégager avec finesse et montrer avec art ce qui se cache de vérité solide sous cette poésie légendaire, née de l'enthousiasme d'une grande ville pour les lointains souvenirs de sa prospérité. Les meilleurs juges de ce travail, dans le sein de votre Commission, y trouvent fort peu à reprendre ; tout au plus, demanderaient-ils que l'auteur eût resserré davantage ces ingénieuses analyses, et qu'il eût quelquefois tenté d'expliquer, si cela est possible, le travail mystérieux qui a produit tant de conceptions étranges. Tout n'est pas œuvre de foi naïve dans les fictions qui relient si hardiment les origines de Metz à celles de Troie et de Babylone, ou qui confondent, avec une puérile indifférence, les Grecs et les Romains, les Huns et les Normands ; il y a là une part de mensonge qu'il faudrait aussi déterminer. La légende populaire est presque toujours innocente; celui qui la rédige ne l'est pas au même degré. Grégoire de Tours au VIe siècle, et Philippe de Vigneulles au XVIe, quand ils traduisent et arrangent d'anciennes fables, en deviennent un peu responsables à nos yeux, et, sans prendre leur faute au tragique, on y peut du moins voir le symptôme d'une certaine faiblesse d'esprit; faiblesse alors générale, et qui, pour cela, mérite quelque indulgence, mais qui ne doit pas, néanmoins, échapper au jugement de l'historien.

Ces légers défauts du livre de M. Prost n'en pouvaient cacher aux yeux de votre Commission les qualités supérieures : forte conception de l'ensemble, juste proportion des parties, convenance du style avec la sévérité du sujet. Ces qualités, votre Commission les reconnaît et les proclame, bien sûre que son opinion sera celle du public éclairé. Vous souhaiterez avec nous, Messieurs, que la médaille décernée aux *Etudes sur l'Histoire*

de Metz ne récompense pas seulement leur auteur, mais qu'elle suscite d'autres études vraiment critiques sur les premières périodes de notre histoire.

Votre troisième médaille récompensera et signalera justement une publication tout à fait neuve, du plus haut intérêt pour l'archéologie (1).

A Neuvy en Sullias (canton de Jargeau, départem. du Loiret), le 27 mai 1861, des ouvriers trouvèrent, soigneusement enfouis dans une sablière en exploitation, environ quarante objets antiques que le temps avait plus ou moins respectés, et parmi lesquels se distinguent : un cheval de bronze sur un socle portant quatre lignes de caractères latins, onze figurines de bronze, représentant des personnages divins sous la forme humaine ou des personnages humains, divers animaux en bronze coulé ou martelé, des instruments de destination diverse. Tous ces objets, extraits avec intelligence de leur cachette plusieurs fois séculaire, ont été acquis pour le Musée historique de l'Orléanais, par les soins du conservateur de ce bel établissement, M. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans, déjà connu des savants par des travaux sur la numismatique provinciale, sur l'histoire de Jeanne d'Arc, sur les mariniers de la Loire et par des recherches de statistique ancienne auxquelles l'Académie des sciences décerna, en 1862, le prix de statistique (2).

Après avoir assuré la conservation et la restitution discrète des monuments de Neuvy, M. Mantellier remplissait, pour ainsi dire, un autre devoir en les publiant. L'Académie a entendu, dans ses séances de juillet 1864, la lecture du mémoire où l'habile antiquaire expose les circonstances de cette trouvaille, destinée à faire époque pour la science, décrit chaque pièce du trésor, essaye d'en déterminer le caractère et la date, puis de pénétrer le mystère qui en couvre les origines. Elle a aujourd'hui sous les yeux, avec les planches qui représentent jusque dans le moindre détail tous les objets découverts à Neuvy, ce mémoire amélioré par des recherches nouvelles et par une révision sévère. Spécialement chargée d'en connaître, la Commission rend pleine justice au savoir et surtout à la prudente sobriété d'interprétation dont témoigne l'ouvrage de M. Mantellier. Elle recommande aux explorateurs et aux interprètes de nos antiquités cette modestie de bon goût qui écarte les *mots d'enflure*, comme disait Pascal, et parle simplement même des choses mémorables ; elle leur recommande cette réserve qui s'abstient des conjectures prématurées et laisse le progrès de la science à son cours naturel, sous la lumière chaque jour plus vive des découvertes et des comparaisons nouvelles entre les monuments. Certes nous serions heureux de mieux savoir la destination primitive de tant d'objets d'art, nous le serions de voir plus sûrement traduite en français l'inscription si intacte que porte la base du cheval de bronze ; mais là où hésitent encore les maîtres mêmes de l'épigraphie latine, on louera M. Mantellier d'avoir su s'abstenir et ne rien affirmer sur des questions encore insolubles. *Non liquet* était une formule de la justice romaine, pour les cas où hésitait la conscience du juge ; il sied à un magistrat français de s'en souvenir hors du prétoire où sont en jeu la fortune, l'honneur et la vie des

(1). *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy en Sullias, par* P. Mantellier. — Dessins de Ch. Pensée (Paris, 1865) in f°.

(2). *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des* XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, *et* XVIIIe *siècles* (T. V *des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*).

citoyens. La critique historique n'a pas de code, mais elle a des règles; nous aimons à signaler le bon exemple qu'on donne en les appliquant avec rigueur.

Cette rigueur de méthode nous a paru vraiment remarquable dans deux ouvrages d'un jeune archiviste paléographe, M. P. Meyer, ancien élève de l'École des Chartes, où il rentrait l'an dernier comme chargé d'un cours complémentaire (1).

Le poëme anonyme de *Flamenca* est une intéressante peinture de nos mœurs féodales au XIIIe siècle, de leur magnificence et de leur rudesse; il contient surtout le portrait minutieusement décrit d'une passion qui depuis a défrayé bien des romans et des drames, la jalousie. Conservé dans un seul manuscrit, dans un manuscrit incomplet et incorrect, ce roman n'était jusqu'ici connu du public que par l'analyse et les extraits qu'en donna M. Raynouard, en 1838, dans le tome Ier de son *Lexique roman*, et par une traduction trop imparfaite pour qu'il convienne d'en nommer ici l'auteur. M. Meyer a rendu un vrai service à notre littérature en le publiant pour la première fois, avec une introduction, des notes, un glossaire et une version française.

Des travaux de ce genre ont déjà été couronnés dans le concours des Antiquités nationales, et la Commission n'est que fidèle à ses précédents en vous proposant de décerner la première mention honorable à l'éditeur savant et scrupuleux de *Flamenca*. La traduction de M. Meyer nous a paru quelquefois trop libre, ce qui la rendra moins utile qu'on ne le voudrait aux personnes qui s'en serviront pour apprendre le vieux provençal; l'auteur s'y est, en outre, permis des suppressions qui ne sont pas toutes justifiées par la crainte de faire passer en français quelques traits un peu trop naïfs de l'original. Mais ces défauts tiennent à une erreur légère d'appréciation; tout l'ouvrage n'en témoigne pas moins d'une grande connaissance de la grammaire et du lexique de nos idiomes méridionaux.

M. Meyer en a donné une autre preuve dans son mémoire sur la chronique en vers de la croisade contre les Albigeois. Après l'édition de ce poëme publiée, en 1837, par M. Fauriel, après une thèse récemment soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris par un professeur de l'Université, M. Guibal, on n'osait pas encore décider si les deux parties du poëme, très-distinctes par l'inspiration morale et politique, proviennent de deux auteurs différents. Appliquant à ce problème toute la précision de l'analyse philologique, qu'il manie avec une rare fermeté, M. Meyer parvient à le résoudre et à faire voir que l'hypothèse de deux rédacteurs distincts est la seule soutenable. Ce que laissait déjà voir la différence des sentiments et des idées apparaît avec une parfaite évidence dans la différence, maintenant démontrée, de la versification et du style. Sûr qu'il est du résultat obtenu par cette pénétrante étude, M. Meyer va jusqu'à s'étonner de ce que d'autres n'aient pas découvert avant lui ce qu'il a si bien vu, et il lui échappe de dire que, pour le voir, « il suffisait d'avoir des yeux et de vouloir s'en servir. » Nous croyons qu'il se montre en cela trop peu équitable pour ses devanciers, dont les erreurs mêmes ont pu lui servir d'avertissement utile. Les naufrages aussi ne servent-ils pas l'humanité, quand ils signalent un écueil qu'évitera plus tard la prudence des

(1) I. *Le roman de Flamenca, publié d'après le ms. unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire* (Paris, 1865, in 8°). — II. *Recherches sur la chanson de la guerre des Albigeois* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

navigateurs? L'âge et l'expérience adouciront ce qu'il y a d'un peu âpre dans la critique de M. Meyer. Votre Commission pourrait bien y aider en relevant çà et là dans ses écrits quelques inadvertances qui prouvent qu'il ne suffit pas toujours d'ouvrir les yeux pour voir clair aux choses difficiles, et que l'attention la plus résolue a parfois ses défaillances; mais nous trouvons plus juste de renoncer à ces petites représailles et d'applaudir tout haut au succès brillant d'un talent plein d'avenir.

Si l'on peut être indulgent pour les auteurs qui se trompent, on est, à bon droit, sans pitié pour les faussaires. Il appartient surtout à nos archivistes de poursuivre et de démasquer les fraudes qui ont trop souvent infecté l'histoire de France, comme jadis celle de la Grèce et de Rome (1). C'est à l'exact instructeur, au juge impartial d'un procès de ce genre que nous vous demandons d'accorder votre seconde mention honorable. Le Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'Instruction publique avait proposé, pour le Concours entre les Sociétés savantes des départements, de décerner une médaille au meilleur travail qui contribuerait à rectifier et à compléter les généalogies des grandes familles de France publiées dans l'*Art de vérifier les dates*. C'était appeler le contrôle sur l'œuvre même des savants qui ont fondé la chronologie critique de nos Annales, mais qui, dans cette œuvre immense, ont eux-mêmes payé leur dette à la faiblesse humaine par bien des erreurs, souvent graves. Le prix proposé à cette intention fut remporté en 1865 par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, auteur du livre qui a pour titre : *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon (XIIe et XIIIe siècles)*. Couronné sur le rapport d'une commission que présidait notre confrère M. Amédée Thierry, ce livre, alors manuscrit, nous revient aujourd'hui imprimé avec des additions et des corrections considérables. Sous sa nouvelle forme, il a vivement fixé notre attention par un double mérite : d'abord il ajoute à l'histoire du Bourbonnais un notable surcroît de notions utiles; puis et surtout il dégage la généalogie des sires de Bourbon d'interpolations mensongères, faites jadis avec art, soutenues avec tant d'audace et d'habileté qu'elles ont pu surprendre la confiance de juges fort éclairés. C'est chose étrange que la vérité ait quelquefois tant de peine à triompher du mensonge, quand celui-ci trouve, à l'heure même où il essaye de se produire, les plus savants et les plus fermes contradicteurs. Vers 1679, dans un esprit d'adulation évidemment intéressée, un gentilhomme, peu digne de ce nom, essaye, au moyen de fausses chartes, de relier l'une à l'autre les trois dynasties des rois de France et d'attribuer aux Bourbons une prétendue parenté avec les Carlovingiens et les Mérovingiens. La fraude est soupçonnée aussitôt même; Colbert a l'honnête courage de provoquer une enquête; bien mieux, il se fait apporter les pièces en question, et il les fait examiner, sous ses yeux, par Mabillon et Baluze, deux juges compétents, s'il en fut jamais, sur de telles matières. Mabillon et Baluze déclarent le faux et ils l'attestent dans un procès-verbal en forme. Ordre est donné de suspendre une publication entreprise pour rehausser, à l'aide de ces faux documents, l'honneur de la famille des Bourbons, qui avait si peu besoin de pareils titres pour maintenir ou pour accroître son ascendant

(1) Voir, pour les Grecs, le témoignage de Théopompe (fragment 168) parmi les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Müller (Biblioth. Firmin-Didot), et, pour les Romains, le mémoire du regretté M. Vict. Le Clerc sur les *Journaux chez les Romains et sur les Annales des Pontifes* (Paris, 1838, in-8°).

séculaire sur la nation française. On prête même, en cette occasion, au grand Condé des paroles pleines de bon sens et de noblesse : « Nous vous » sommes fort obligés, messieurs, de l'intérêt que vous prenez à pousser » l'origine de notre maison jusqu'à onze siècles. Nous nous contentons de » huit bien avérés : à vous permis de faire valoir vos conjectures sur le » reste. » Et cependant le mensonge n'accepte pas sa défaite. On dirait qu'il prend au sérieux cette ironique permission du prince de Condé. Le rédacteur des fausses chartes de Souvigny, le P. André de Saint-Nicolas, un instant abattu sous l'écrasante autorité de Mabillon et de Baluze, reprend peu à peu confiance. Profitant de ce que la condamnation était restée à peu près secrète, il lève tout doucement la tête, il cherche et il trouve de nouveaux complices; si bien qu'après vingt-cinq ans de manœuvres habiles, où Baluze, hélas! Baluze lui-même n'échappe pas au soupçon de quelque connivence, les diplômes apocryphes, se glissant jusque dans les cartons des érudits les plus sincères, finissent par trouver place parmi les pièces qu'on emploie pour le grand recueil des *Historiens de la France* et pour le *Gallia christiana*. Leur fortune est allée plus loin, et, sur quelques points, la méprise a duré jusqu'à nos jours.

Préparant depuis plusieurs années une histoire du Bourbonnais, M. Chazaud commença naturellement par s'enquérir des bases sur lesquelles repose la prétendue communauté d'origine entre les Archimbaud, seigneurs de cette province, et la maison royale de France. En sondant le sol, il vit combien était ruineux l'édifice échafaudé par les généalogistes, et, de recherche en recherche, il parvint à retrouver l'histoire instructive et piquante des fraudes que son livre met en pleine lumière. Heureusement, malgré les ravages du temps, de l'incendie et des passions humaines, toutes les pièces de conviction n'avaient pas disparu; il en restait assez pour démontrer surabondamment l'origine et la succession de méfaits à jamais condamnables et dont, Dieu merci, nous croyons le retour impossible. Cette discussion forme la partie la plus méritoire, peut-être, et, assurément, la plus intéressante du livre de M. Chazaud, auquel ne manquent pas d'ailleurs d'autres recommandations; car l'auteur ne s'est pas contenté de détruire, il a aussi édifié sur des fondements solides : ses deux chapitres sur la géographie historique du Bourbonnais et sur la chronologie des sires de Bourbon nous ont paru d'une érudition exacte et judicieuse; ils nous font bien augurer du travail d'ensemble que l'auteur prépare sur l'histoire de cette illustre maison.

Ce qu'on appelle en style de philologue le travail de première main distingue, au même titre que l'ouvrage de M. Chazaud, le volume que M. Ch. de Robillard de Beaurepaire intitule modestement : *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge*. L'auteur est un archiviste des plus laborieux et des mieux appréciés dans un de nos précédents concours (1). Il a marqué lui-même avec tant de justesse, dans un court *Avant-propos*, l'intention, la méthode et le plan de son nouveau travail, que nous pourrions presque nous contenter de transcrire cet Avant-propos avec un certificat d'exactitude, qui lui serait fort honorable. Pour tout dire en deux mots, le livre n'est qu'un supplément, mais c'est un très-utile supplément aux mémorables *Études* de M. Delisle *sur la condition de la classe agricole et*

(1) *Des États de Normandie sous la domination anglaise; — De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise aux années* 1424, 1425, 1429 (3e médaille partagée au concours de 1860).

sur l'état de l'agriculture au moyen âge. M. de Beaurepaire tire des mêmes documents les renseignements qu'il rassemble et classe sur les conditions de l'économie rurale et sur ses produits, sur l'état des personnes, sur l'exercice de quelques professions, sur la richesse publique ou privée, pendant la période marquée, en Normandie, par les désastres de l'occupation anglaise. Il n'a rien voulu de plus, nous dit-il, que *glaner* après la moisson. L'un de vos commissaires, celui qui serait le mieux en droit d'accepter pour vrai cet aveu modeste, n'y veut pas consentir; il croit que M. de Beaurepaire tient plus que ses promesses, et la Commission, après mûr examen, défère à un avis si considérable en accordant une mention à l'auteur des *Notes et documents*. Elle pense qu'il aurait pu, sans détriment sérieux pour l'histoire, resserrer çà et là le détail des preuves qu'il énumère ou transcrit pour chaque fait principal ; quelques vues plus générales eussent donné à ce livre l'unité qui lui manque; quelques explications de plus sur les mots techniques dont abondent les documents originaux eussent ajouté, pour les philologues et même pour les historiens, à l'intérêt d'une lecture déjà très-attachante. Mais, ces réserves faites, nous ne pouvons que louer l'archiviste de la Seine-Inférieure pour cette nouvelle preuve de l'activité infatigable qu'il met, depuis tant d'années, à exploiter les richesses des dépôts confiés à sa diligence ou seulement abordables à sa curiosité.

C'est encore une œuvre d'archiviste que l'Académie récompensera dans la personne de M. G. Desjardins (1). Cette fois l'histoire n'avait besoin d'aucun effort pour atteindre à l'unité souvent si difficile à obtenir dans les travaux d'érudition. Nos grandes cathédrales du moyen âge, conçues, édifiées, souvent refaites après maint accident, avec une ardeur et une patience que soutenait la foi, sont un peu comme des êtres vivants : elles ont leur jeunesse, leur maturité, leur décrépitude, leur période de rajeunissement et comme de conservation artificielle. L'esprit s'attache à ces vicissitudes, aussi bien qu'il ferait à l'histoire du saint dont la cathédrale porte le nom. C'est le sentiment de scrupuleuse attention, j'ai presque dit d'affection pieuse, qui anime le livre de M. G. Desjardins sur la cathédrale de Beauvais, et qui de lui se communique naturellement à ses lecteurs. Sans être artiste, sans avoir pu assurer à son ouvrage le surcroît de valeur que des dessins plus nombreux auraient donné à une telle monographie, il sait, du moins, nous intéresser par des descriptions et par des récits pleins de vérité. Des appendices, dont l'un est de particulière importance (l'inventaire du Trésor de Saint-Pierre), complètent cet instructif et agréable ouvrage d'un antiquaire qui n'en est pas à son premier essai (2), et qui sans doute ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Le volume est imprimé chez L. Perrin (pourquoi nous serait-il interdit de le remarquer ?) avec un luxe élégant, qui pare justement le mérite d'une rédaction savante et qui ne l'éclipse pas.

Avec les monographies d'édifices publics abondent chaque année à notre concours les histoires spéciales de villes de France. Dans cette classe d'écrits nous avons distingué, entre plusieurs livres estimables, *l'Histoire de Meaux et du pays meldois depuis les premières traces de l'origine de la*

(1) *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par G. Desjardins, archiviste du département de l'Oise (Beauvais, 1865, pet. in-4°).

(2) M. G. Desjardins a déjà publié, en 1862, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, un supplément au Catalogue des évêques de Rodez que renferme le *Gallia christiana*.

ville jusqu'au commencement de ce siècle, avec plans et planches lithographiés, par M. A. Carro, bibliothécaire de Meaux, que nous signalaient déjà diverses publications antérieures, et surtout un mémoire sur les antiquités de sa ville natale aux temps gallo-romains (1). M. Carro connaît à merveille le terrain de ses recherches, et il le décrit avec une exactitude appréciée des meilleurs juges. Il étudie aux sources mêmes la tradition historique qu'il raconte, soit en l'étendant par des conjectures ingénieuses pour la période la plus ancienne, soit en la résumant dans une juste mesure pour la période où les documents originaux abondent et doivent être abrégés si l'on veut que l'histoire municipale ne dégénère pas en verbeuse chronique. A propos de la ville gauloise de Meaux, nous regrettons bien que l'auteur se hasarde jusqu'à marquer des dates comme celle de 507, de 1600, que dis-je? de 2000 ans avant notre ère: ces notations, avec quelque réserve qu'on les exprime, sont trop hardies dans l'état actuel de la science ; il semble qu'elles le seront toujours. Les périodes de temps où l'écriture fut peu usitée, ou tout à fait inconnue, n'auront jamais de chronologie, même approximative. Il faut alors se résigner à ignorer et à déclarer qu'on ignore la date des transformations du sol et celle des événements humains. Mais la critique prudente de M. Carro offre rarement prise à ces reproches ; elle sait aussi, pour les siècles vraiment historiques, éviter la complaisance et les hyperboles du patriotisme municipal. Son livre est écrit en général avec clarté, avec une élégance sobre et correcte. Tels sont les mérites que votre Commission a voulu reconnaître en lui décernant une mention honorable.

La dernière mention est accordée à l'ouvrage de M. Maximilien de Ring, qui a pour titre *les Tombes celtiques de l'Alsace* et dont le troisième volume a paru, en 1865, à Strasbourg. Le laborieux archéologue qui en est l'auteur n'a pas eu d'autre objet que d'amasser, de coordonner et de décrire avec une scrupuleuse exactitude les monuments recueillis depuis dix ans dans les tombes celtiques qu'on a découvertes, et qu'il a pour la plupart fouillées lui-même sur le sol de l'Alsace, d'après le désir et avec les encouragements de l'Empereur. Deux cartes et quatorze belles planches, accompagnées d'un texte uniquement explicatif, composent le volume que nous avons eu à examiner. La Commission signale l'utilité de ces procès-verbaux minutieux et de ces reproductione fidèles ; elle estime que c'est là un grand service rendu à la science de nos antiquités ; que le temps n'est pas encore venu de prendre des conclusions sur l'origine de tant d'objets dont s'enrichissent les musées et les collections particulières, et que le zèle des antiquaires doit surtout s'attacher ainsi à constater le résultat des fouilles et des expertises. Peut-être même la science eût-elle mieux assuré son progrès, si elle eût toujours procédé avec cette patience, au lieu de s'engager dans la voie périlleuse des conjectures sur des faits encore mal connus et sur des périodes couvertes encore d'obscurité.

Grâce à la richesse du présent concours, l'énumération et les jugements que vous venez d'entendre laissent dans l'ombre plusieurs livres d'un très-réel mérite, qui n'y sauraient rester sans injustice de notre part. La Commission me charge de vous les faire connaître au moins par de rapides aperçus.

Comment ne pas regretter, par exemple, que M. Pariset n'ait pas en-

(1) *Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du pays de Meaux*, dans les *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, t. XXV. 3e série.

core pu augmenter d'une troisième partie son *Histoire de la soie*, un ouvrage solide, fruit de recherches approfondies, mais dont les deux premières parties, les seules publiées jusqu'à ce jour (1), ne nous offrent qu'un petit nombre de pages vraiment afférentes à nos antiquités nationales? Comment avouer sans regret que nous nous trouvons peu compétents devant le grand ouvrage où M. Boucher de Perthes accumule, depuis près de vingt ans, les matériaux qu'il a réunis pour l'étude de nos *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (2)? Faute de témoignages écrits, la période celtique de nos Annales est déjà bien obscure, et l'esprit y cherche encore les principes d'une véritable critique. Mais que dire de la période qu'on appelle vulgairement, avec si peu de précision, la période *antédiluvienne?* Certes, l'Académie a dans son sein plus d'un savant capable de l'éclairer, à l'occasion, sur des questions géologiques, mais ceux de nos confrères qui sont géologues hésitent, les premiers, à engager la Compagnie sur un terrain qui appartient, avant tout, à l'Académie des sciences. Malgré le grand nombre de faits et de témoignages qui viennent chaque jour appuyer les convictions du vénérable antiquaire, ils se feraient scrupule de garantir absolument devant vous la solution de problèmes si nouveaux pour la science. Néanmoins, votre Commission (et en cela elle est heureusement unanime) a voulu que le nom de M. Boucher de Perthes reçût dans ce rapport l'hommage qui convient pour un tel dévouement aux plus nobles intérêts de la vérité. Quand les débris de l'homme primitif et les grossiers essais de son industrie nous auront révélé plus clairement son histoire, nos successeurs seront mieux en état de rendre justice aux premiers explorateurs d'une si mystérieuse antiquité. En attendant de nouvelles découvertes, qui peuvent être prochaines et décisives, *l'archéologie* trouve qu'il est sage de ne pas proclamer trop vite son alliance avec la *géologie*, sous le nom, d'ailleurs peu séduisant, d'*archéogéologie* que nous propose la nouvelle École. Elle s'abstient; mais cette abstention est pleine de curiosité sympathique et de respect.

La Commission veut être aussi reconnaissante envers un de vos anciens lauréats, M. de Matty de Latour, qui, répondant à l'appel exprimé dans le *Rapport* de 1861, a étendu au sol entier de la Gaule romaine des recherches commencées jadis par l'étude des voies antiques sur le sol de la Bourgogne et de la Franche-Comté. C'est un grand et fort beau travail que celui dont il nous soumet aujourd'hui les résultats dans une série de plans et de dessins exécutés sous sa direction habile, et dans les explications qui les accompagnent (3); mais c'est le travail d'un ingénieur, du chef d'un important service public, plutôt que ce n'est, à proprement dire, le travail d'un antiquaire. L'auteur connaît mieux l'état actuel du terrain que les textes anciens et les éléments de comparaison qui peuvent l'éclairer. Pour cette seconde partie de son œuvre, il n'était pas assez au courant des progrès de la science contemporaine, surtout en Italie, où ce genre de con-

(1) *Histoire de la soie*, 1re partie, 1862; 2e partie, 1865, in 8°.

(2) T. I, 1849; t. II, 1857; t. III, 1864, avec ce second titre : « *Mémoire sur l'Industrie primitive et les Arts à leur origine.* » Les trois volumes renferment 118 planches et présentent le recueil jusqu'ici le plus complet des preuves qui établissent la coexistence de l'homme avec les espèces perdues d'animaux qu'on a longtemps crues antérieures à son apparition sur le globe.

(3) *Voies romaines. Système de construction et d'entretien* (5 vol. d'atlas in-f°, et 2 vol. in-4° de plans et figures, avec texte explicatif).

structions romaines a laissé tant de ruines appréciables à l'observateur. Heureusement, comme l'ouvrage est manuscrit, on peut espérer que M. de Latour fera un nouvel effort pour en améliorer les parties défectueuses, avant de livrer au public le fruit de cette immense et laborieuse exploration.

Les monographies communales du département du Tarn, par M. Élie Rossignol, que vous honoriez d'une mention dans le Concours de l'année dernière, se sont augmentées, en 1865, d'un nouveau volume (1) qui offre les mêmes qualités d'érudition, mais avec le même défaut, celui d'un excessif développement. Néanmoins, le recueil complet de ces monographies fera beaucoup d'honneur au dévouement et au savoir de l'auteur. La prolixité est l'écueil ordinaire de ces sortes d'ouvrages. L'attention concentrée sur un seul sujet, excitée par un vif amour du pays natal ou des archives dont on s'est fait comme une seconde patrie, se passionne au détail des recherches, et oublie la proportion que les parties devraient toujours garder entre elles et avec l'ensemble de l'histoire. Ces abus, peut-être inévitables, qu'on ne supprimerait pas sans refroidir ou sans éteindre, en même temps, l'utile passion qui les fait naître, ne doivent pas nous rendre injustes envers tant d'érudits qui font appel à l'impartialité de nos jugements. Aussi recommanderons-nous encore à votre estime :

1°, parmi les recueils de documents inédits, les cinq volumes où M. l'abbé Chevalier a successivement réuni, sans méthode, mais avec beaucoup de zèle, un nombre considérable, et même trop considérable, de pièces inégalement utiles pour l'histoire du château de Chenonceau (2);

2°, parmi les histoires de villes, d'églises ou d'institutions particulières, le volumineux et consciencieux ouvrage de M. l'abbé Delgove sur la ville de Doullens; celui de M. le pasteur Hugues sur l'église réformée d'Anduze (département du Gard); celui de M. Stéphane de la Nicolière sur l'*Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes;* les *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans,* par le docteur Ulysse Chevalier. L'histoire locale, dans les écrits de ce genre, s'étend presque toujours au delà des limites de temps marquées par le programme du concours; mais la partie qui s'y renferme est d'ordinaire la plus difficile à traiter, et, quand elle est traitée avec savoir et critique, elle suffit pour que les auteurs aient droit à nos récompenses, ou tout au moins à nos éloges;

3°, parmi les publications de textes inédits qui se distinguent pour leur importance particulière, *le Livre des serfs de Marmoutiers*, publié par feu

(1) 1re partie, arr. de Gaillac. T. III. Cantons de Cordes, de Vaour, de Castelnau, de Montmiral (1865); t. IV, cantons de Salvagnac, de Rabastens, de Liste (1866).

(2) *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la Chastellenie de Chenonceau, sous Louis XII, François Ier et Henri II, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis*, publiées pour la première fois et avec une introduction (Paris, 1864, in-8°). — *Comptes des receptes et despenses faites en la Chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers*, 1864. — *Lettres et devis de Philibert de l'Orme, et autres pièces relatives à la construction de Chenonceau*, 1864. — *Diane de Poitiers au conseil du Roi. Episode de l'Histoire de Chenonceau sous François Ier et Henri II*, 1866. Quatre volumes auxquels se rattache un premier Recueil, publié en 1862, sous ce titre : *Debtes et créances de la Royne mère, Catherine de Médicis, avec une introduction.*

A. Salmon, *suivi de chartes sur le même sujet, et précédé d'un Essai sur le servage en Touraine*, par M. Ch. Grandmaison, volume tout à fait digne de la savante Ecole des Chartes à laquelle ont appartenu les deux éditeurs, et qui nous apporte beaucoup de renseignements nouveaux sur la condition des classes serviles au moyen âge; *les Coutumes du val d'Orbey* et *les Coutumes du val de Rosemont*, publiées avec un commentaire judicieux, par M. Ed. Bonvallot, conseiller à la Cour impériale de Colmar; *le Livre des droiz et des commandemens d'office de justice*, compilation écrite, en Anjou, au commencement du XVe siècle, et conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, que M. Beautemps-Beaupré, procureur impérial à Chartres, vient de publier, en deux volumes in-8°, sans commentaire, il est vrai, mais avec une bonne table alphabétique, et avec une introduction qui résume aussi méthodiquement qu'il se pouvait l'œuvre confuse du juriste angevin. Ce sont là autant de bonnes acquisitions pour la connaissance de notre vieux droit français.

C'en est une aussi, et des plus intéressantes pour l'étude de nos coutumes religieuses au moyen âge, que le *Rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*, qui a fourni à un antiquaire exercé, M. E. Grésy, le sujet d'une *Etude historique et paléographique* fort remarquée par votre Commission. On connaissait depuis longtemps l'usage de ces rouleaux sur lesquels chaque monastère recommandait ses morts aux prières d'autres communautés; notre confrère, M. Léopold Delisle, vient précisément d'en publier, pour la *Société de l'Histoire de France*, le Recueil le plus complet que l'on pût désirer (1). Mais G. des Barres, comte de Rochefort, mort au couvent de Fontaine-les-Nonnains (près Meaux), le 22 mars 1233, est du petit nombre des laïques célèbres qui ont eu l'honneur d'un rouleau, et ce rouleau est doublement remarquable pour sa belle conservation et pour la splendide miniature qui y précède la lettre circulaire et les réponses à ladite lettre : il valait donc bien la peine d'être publié, comme il l'est par M. Grésy. avec soin, même avec luxe, et les procédés modernes de la chromolithographie ont trouvé là une heureuse et opportune application.

Nous devons enfin un témoignage d'estime (et nous regrettons que ce soit le dernier que nous permette la brièveté de ce rapport) à M. Blancard pour sa *Chronologie des comtes de Provence de la deuxième race*, manuscrit de 45 pages, avec un tableau synoptique des résultats obtenus par l'auteur. Cette révision scrupuleuse d'une chronologie altérée, comme celles des sires de Bourbon, par bien des erreurs, est une œuvre qui méritera d'être livrée au public; mais, sous sa forme un peu sèche, elle demande encore des développements qui en augmenteraient le prix et qui en feraient mieux ressortir l'utilité.

Comme vous le voyez, Messieurs, si la tâche de votre Commission a été, cette année, plus que jamais laborieuse, et quelquefois embarrassante, du moins n'a-t-elle pas été ingrate. Nous nous félicitons d'avoir à constater tant et de si notables progrès dans les études où l'Académie exerce par ses jugements comme par ses exemples une grande et légitime autorité.

Sur un seul point il semble que cette autorité soit généralement méconnue, et que nos conseils réitérés restent le plus souvent sans effet.

(1) *Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle*, recueillis et publiés, pour la *Société de l'histoire de France*, par Léopold Delisle (Paris, 1866, in-8°). L'éditeur a connu le rouleau de Guillaume des Barres, mais il a jugé qu'il suffisait d'en reproduire des Extraits dans une collection qui renferme déjà tant de textes semblables.

Nous voulons parler de l'étude des mots et de l'étymologie. Nous ne saurions vous dire que d'erreurs puériles déparent, à cet égard, des livres d'ailleurs estimables sur les origines de nos villes françaises. Presque toujours les auteurs pratiquent l'étymologie comme une sorte d'art divinatoire, où l'esprit s'exerce sans règle ni méthode, et où la palme est acquise au plus ingénieux. Sans doute, c'est que chez nous on avance bien lentement encore dans la voie ouverte à la science des langues par les J. Grimm, les Bopp, les E. Burnouf et les Diez. C'est qu'en ce genre les vérités principales, même sous leur forme la plus élémentaire, ont grand'peine à vaincre et l'esprit de routine et l'indiscipline du faux savoir. Combien votre Commission sera heureuse le jour où elle pourra enfin signaler à votre justice un bon livre où l'analyse grammaticale se soit sagement et méthodiquement unie à l'histoire pour éclairer quelques parties de nos antiquités nationales! »

M. Renier a la parole, en qualité de rapporteur de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1865. Les quatre parties de ce *Rapport* et l'*Etat général de situation* au 13 juillet 1866 qui y est annexé sont successivement lus et adoptés.

Séance du vendredi 20.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Président de l'Institut, par une lettre en date du 14 juillet, prie le Président de l'Académie des inscriptions de vouloir bien inviter celle-ci à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance publique annuelle des cinq Académies qui aura lieu le 14 août prochain.

M. de Lesseps, Président de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie, en date de Paris, 17 juillet, l'informe que M. Mariette le prie, par un télégramme du Caire, d'annoncer l'envoi prochain d'un mémoire sur la pierre cunéiforme découverte à Chalouf (monument persépolitain dit de Darius).

La parole est à M. le Secrétaire perpétuel pour lire son *Rapport*

SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE L'ACADÉMIE, PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1866.

« Messieurs,

N'ayant plus l'espoir de pouvoir vous présenter le tome III du Recueil

des *Historiens occidentaux des croisades* dans votre prochaine séance, qui sera la dernière avant la séance publique annuelle, je remplis, pour ne pas le retarder encore, le devoir qui m'est imposé de vous soumettre l'état de vos travaux pendant le premier semestre de 1866.

Je puis dire toutefois que ce volume considérable de vos grands ouvrages, qui eût payé aujourd'hui la dette de plusieurs autres, est sur le point d'être publié. Les deux cent cinquante-quatre feuilles du texte in-folio, y compris la *Table générale*, entièrement imprimées, sont venues sous mes yeux. La *Préface* seule est en retard, quoique parvenue à la seconde épreuve ; des vérifications nécessaires de la dernière heure, sur des manuscrits longtemps attendus, demanderont encore quelques jours avant le tirage, d'après la déclaration des éditeurs, MM. Wallon et Ad. Regnier.

Le tome Ier des *Historiens orientaux*, pour les auteurs *arabes*, est toujours à peu près dans la même situation, terminé depuis longtemps pour le corps de l'ouvrage, suspendu par la nécessité d'y joindre des accessoires indispensables dont l'impression n'est que commencée. Le plus important sera cette *Introduction*, dont le champ s'est successivement agrandi par les laborieuses recherches de l'auteur. Elle doit s'étendre à tous les historiens arabes des croisades, et M. Reinaud, qui nous la promet avant la fin de cette année, nous assure que nous n'aurons rien perdu pour attendre. Il est homme à nous tenir parole.

Nous en espérons autant de M. Dulaurier, pour le premier tome des *Historiens arméniens*, si, comme nous avons droit d'y compter, il est fidèle à la sienne. Il nous annonce qu'il a repris avec ardeur l'*Introduction* qui doit précéder ce volume, et qu'il est dans l'intention d'en communiquer prochainement à l'Académie la *Préface*.

Quant aux *Historiens grecs*, l'impression du volume qui doit les comprendre continue à marcher avec toute l'activité désirable. La quatrième partie, formée des récits de la quatrième croisade, compte aujourd'hui douze feuilles imprimées et bonnes à tirer, plusieurs en épreuves, et M. Miller a remis aux mains des compositeurs la copie qui terminera cette partie confiée à ses soins.

MM. de Wailly et L. Delisle, éditeurs des *Historiens de la France*, dont le tome XXII a été publié l'année dernière, nous font connaître qu'ils espèrent, avant la fin de l'année actuelle, commencer l'impression du tome XXIII de ce Recueil fondamental. La Commission des travaux littéraires attend le plan du volume avec la première livraison de la copie.

Cet autre grand Recueil national repris par l'Académie, et qui doit conduire la longue série des *Chartes et diplômes non imprimés* concernant notre histoire jusqu'au règne de Philippe-Auguste, reste encore en préparation. M. Delisle, qui s'y est dévoué, avec son digne auxiliaire, M. Luce, annonce que, depuis le dernier rapport semestriel, on a terminé la copie des pièces antérieures à l'année 1180, conservées en original dans les archives du département des Bouches-du-Rhône et celles des Alpes-Maritimes. On s'occupe de transcrire les nombreux documents que renferme le cartulaire de l'abbaye de Lérins, précieux manuscrit du XIIe siècle que M. le préfet des Alpes-Maritimes s'est empressé de mettre à la disposition de l'Académie, sur la demande qui lui a été faite en son nom par M. le Ministre de l'intérieur.

M. Chevalier, de Romans, a généreusement offert à la Commission la copie des chartes contenues dans le cartulaire de Romans, récemment découvert par son père, et qui n'ont pu trouver place dans le bel ouvrage de M. Giraud sur la ville et l'abbaye de Romans. Cette offre, que nous

acceptons ici avec reconnaissance, au nom de l'Académie, a été faite par l'intermédiaire de M. Giraud.

Nous tenons en réserve, pour une époque prochaine, la bonne volonté de M. De Lépinois, qui a bien voulu nous promettre de continuer à Toulouse et dans les départements voisins les recherches commencées par M. Luce.

L'impression du tome VIIIe et dernier de la *Table chronologique des diplômes et actes imprimés* se poursuit lentement, en dépit du zèle que met M. Tardieu, auxiliaire de nos travaux, à venir en aide à notre confrère M. Laboulaye, toujours empêché par l'état de sa vue. Ce volume ne compte encore que quatorze feuilles tirées, et l'Imprimerie impériale attend de la copie.

En revanche, le tome XVI du *Gallia christiana*, dont le premier fascicule vous fut présenté, il y a bientôt un an, poursuit son cours avec l'activité longtemps éprouvée de l'éditeur. Ce volume compte aujourd'hui soixante feuilles imprimées de l'*histoire*, un certain nombre de la partie des *actes*, et M. Hauréau croit pouvoir nous promettre que le deuxième fascicule paraîtra en septembre prochain.

Pour l'*Histoire littéraire de la France*, le zèle de la Commission chargée de la continuer a semblé puiser de nouvelles forces dans le sentiment de la grande perte qu'elle a faite, il y a moins d'un an. M. Hauréau, qui a succédé à M. Victor Le Clerc, et comme auteur et comme éditeur, nous donne l'assurance, confirmée par les envois de l'imprimerie, que seize feuilles du tome XXV sont tirées et six en épreuves. La copie de ce nouveau volume étant presque entièrement préparée, l'impression ne souffrira aucun retard.

Les *Notices et extraits des manuscrits*, qui ont vu se combler récemment une lacune demeurée depuis longues années dans la collection, par la publication des *Papyrus grecs de l'Égypte*, préparée par Letronne, exécutée par M. Brunet de Presle, avec la collaboration, si utile dans les derniers temps, de son confrère et de son ami M. Egger; cette collection précieuse va s'enrichir bientôt d'un nouveau volume. Il s'agit du complément du tome XXI et de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, due à M. de Slane, dont la troisième partie compte en ce moment quarante-cinq feuilles tirées ou bonnes à tirer, et plusieurs en cours d'épreuves.

J'informe l'Académie, à cette occasion, que la seconde partie du tome XXII du même Recueil vient d'être commencée par l'impression d'un savant travail de M. Ch. Thurot, le neveu d'un de nos anciens confrères, et du traducteur de la Grammaire de Harris, travail d'extraits et de notices, fait sur les manuscrits, de nos grammairiens du moyen âge. J'en ai sous les yeux les premières feuilles qui seront prochainement soumises à la Commission des travaux littéraires.

Reste, Messieurs, avec vos propres Mémoires, dont le tome XXVI s'imprime rapidement, grâce à l'émulation des travaux nombreux et divers qui ont donné, depuis quelque temps surtout, tant d'intérêt à nos séances, reste, par un effet heureux de cette émulation communicative, le Recueil que vous avez fondé des *Mémoires des savants étrangers à l'Académie*.

Deux volumes de ce recueil sont aujourd'hui sous presse, tous deux dans la première série. Le *Syllabaire assyrien*, de M. Ménant, qui doit former le tome VII en entier, est parvenu à la dix-septième feuille tirée, aux feuilles dix-huit à vingt-deux bonnes à tirer, sauf révision souvent bien nécessaire. Je viens de recevoir la vingt-troisième feuille en première épreuve. Le tome suivant, le VIIIe de la collection, voit en ce moment s'ouvrir, par le remarquable travail de M. C. Wescher sur les *In-*

scriptions inédites de Delphes, une première partie, ou un premier volume, dont les matériaux variés, envoyés successivement à l'Imprimerie impériale, hâteront, j'espère, la publication attendue. Le Mémoire de M. Wescher n'en est encore qu'à la sixième feuille, et trois seulement sont tirées.

De tels soins ont pesé sur moi, Messieurs, dans le cours du semestre qui vient de finir, que j'ai fait peu de chose pour remplir le vide laissé dans votre Recueil par l'absence jusqu'ici de la première partie du tome XXIII, comprenant l'*Histoire de l'Académie* jusqu'en 1860. Mais je conserve l'espoir de voir le semestre qui commence terminer l'impression de ce volume, dont tous les matériaux sont sous ma main. Pour le tome XXII, celui de la *Table* embrassant la seconde décade de la deuxième série de vos Mémoires, il est toujours en souffrance, et à plus forte raison la partie française de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits*. J'aurai à en entretenir de nouveau, très-sérieusement, votre Commission des travaux littéraires, toujours si zélée pour les intérêts de vos publications.

Ma consolation a été, dans le cours de ce dernier semestre, dont je viens de vous présenter le compte rendu fidèle, de pouvoir déposer sur votre bureau la seconde partie du tome XXV de vos *Mémoires*, qui, entre vos gloires, seront toujours la première. La preuve en a été donnée à vous-mêmes et au monde savant par la publication des belles et neuves recherches qui remplissent ce volume : le Mémoire de M. Naudet sur la *Noblesse chez les Romains*; celui de M. Maury sur l'*avénement* de Servius Tullius, le travail étendu et profond concernant les *Six premières dynasties égyptiennes*, fait sur les textes et les monuments originaux, par M. le vicomte de Rougé; enfin, cette ingénieuse dissertation d'un de nos confrères de l'Académie des beaux-arts, M. Hittorff, rapprochant avec autant d'intérêt que de savoir un *tombeau de Pétra* d'une *peinture de Pompéi*, et à laquelle l'Académie a voulu, par une dérogation unique à ses usages, donner l'hospitalité dans son Recueil, aussi bien pour le mérite de l'œuvre que comme marque de sympathique estime pour le corps si éprouvé dont l'auteur est un des membres les plus dignes. »

L'ordre du jour appelle la lecture des Rapports qui n'ont point encore été faits de deux des Commissions de prix. Cette lecture se fait en comité secret.

M. Renan, rapporteur de la Commission du concours plusieurs fois prorogé pour le prix ordinaire sur la question de l'*Alphabet phénicien*, conclut à ce que le prix soit décerné au Mémoire inscrit sous le nº 1 et portant pour épigraphe « *Materies superabat opus.* »

M. Rossignol, au nom de la Commission chargée de juger les mémoires envoyés au concours pour le prix annuel ordinaire sur la question relative aux stèles antiques représentant la scène dite le *repas funèbre*, conclut à ce que le concours soit prorogé à l'année 1867, « dans l'espérance qu'une seconde lutte profitera tout ensemble à la question et aux concurrents. »

Les conclusions de l'un et de l'autre Rapports ayant été adoptées par l'Académie, la séance redevient publique.

Le pli cacheté joint au Mémoire n° 1 sur l'*Alphabet phénicien* ayant été ouvert, M. le PRÉSIDENT proclame le nom de M. Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut, comme auteur du Mémoire auquel est décerné le prix ordinaire sur la question de l'*Alphabet phénicien*.

MM. MOHL et EGGER ont successivement la parole au nom de la Commission chargée de proposer des sujets de prix, d'une part pour le prix ordinaire, sur une question de philologie ou d'archéologie orientale, d'autre part sur une question de philologie ou d'archéologie classique pour le prix Bordin.

M. MOHL propose au choix de l'Académie dans cet ordre les trois sujets suivants pour le prix ordinaire qui sera décerné en 1868.

1° DE LA LUTTE ENTRE LA PHILOSOPHIE ET LA THÉOLOGIE DES ARABES AU TEMPS DE GAZZALI ET DE L'INFLUENCE QUE CETTE LUTTE A EXERCÉE SUR L'UNE ET SUR L'AUTRE.

2° *Comparer le grec d'Homère au sanscrit du Ramayana, quant à la richesse du vocabulaire, à la nature des constructions, des tournures, des formes de phrases, aux aptitudes analytiques et synthétiques des deux idiomes, aux moyens, soit concrets soit abstraits, qu'ils ont l'un et l'autre de peindre les objets, de raconter les faits, d'exprimer la pensée et le sentiment.* — Avoir bien soin de distinguer ce qui est constant de ce qui est rare et fait exception ; ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des exemples et ne pas craindre de les multiplier. Ce que demande l'Académie, ce n'est pas une appréciation littéraire des ouvrages, ni une étude de la composition des poëmes et du style, mais seulement l'examen des pouvoirs, moyens et procédés des deux langues.

3° *Rechercher l'origine du soufisme, déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa formation; fixer la date de sa première apparition chez les Musulmans, tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.*

L'Académie consultée, dans un premier scrutin, choisit le n° 1.

M. Egger à son tour propose les trois sujets qui suivent pour le prix Bordin à décerner en 1868.

1° Faire connaitre, a l'aide des renseignements fournis par les auteurs et des inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les Vigiles.

2° *Rechercher sur les différentes villes grecques qui ont porté le nom d'Héraclée, distinguer et répartir les témoignages qui se rapportent à chacune d'elles dans les auteurs, dans les inscriptions, dans les légendes des médailles; examiner en quel rapport est le nom de ces diverses villes avec la propagation du culte d'Hercule dans l'ancienne Grèce; insister particulièrement sur la ville d'Héraclée dans le Pont et sur les extraits que Photius nous a conservés de son historien national* Memnon.

3° *Étude critique sur les ouvrages qui portent le nom d'Alexandre d'Aphrodise. Caractériser les doctrines contenues dans ces ouvrages en les comparant aux doctrines antérieures ou contemporaines. Rechercher quel a été le sort des écrits d'Alexandre d'Aphrodise dans l'antiquité et au moyen âge, et quelle influence ils ont exercée soit sur les doctrines philosophiques des Arabes, soit sur la scolastique.*

L'Académie, consultée, dans un 2e scrutin, fait choix du n° 1.

M. Renier a la parole pour une communication. « M. Lenormant, dit-il, lors de son dernier voyage en Orient, a retrouvé à Santorin, dans une collection particulière, un document du plus haut intérêt, que l'on ne connaissait que par des copies incomplètes et inexactes (1) et que l'on croyait perdu. Il en a pris un estampage qu'il a bien voulu me communiquer. C'est une loi rendue par l'empereur Julien, en 362 de notre ère, et qui confère aux gouverneurs de province le droit de nommer des juges spécialement chargés de prononcer sur les affaires de peu d'importance. On ne possédait que le dispositif de cette loi, qui a été insérée dans le Code théodosien et dans le Code de Justinien. L'inscription dont il s'agit nous en fait connaître les considérants et nous

(1) Voyez le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1855, p. 45.

montre comment ont procédé les jurisconsultes qui furent chargés de composer ces deux Codes. Cette inscription est d'ailleurs un monument paléographique très-intéressant, mais elle est d'une lecture assez difficile, et il m'a été impossible jusqu'ici de faire le travail de comparaison nécessaire pour la mettre utilement sous les yeux de l'Académie. Je n'ai cependant pas voulu laisser ignorer plus longtemps à mes confrères le nouveau service rendu à la science par M. Lenormant. C'est pourquoi j'ai demandé à leur faire cette communication provisoire. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Li Roumans de Cleomades* par Adenès li Rois publié pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par M. André van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, t. II (Bruxelles, 1866, in-8°);

2° *Sui demandj del tavoliere delle Puglie* di Francesco Sforza di Pasquale, di Toritto di Bari (Bari, 1866), in-8°;

3° *Journal asiatique*, juin 1866;

4° *Revue archéologique*, juillet 1866;

5° *Annales de la propagation de la foi*, juillet 1866.

M. Egger fait hommage à l'Académie des deux thèses suivantes soutenues devant la faculté des lettres de Paris, par M. L. Petit, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Senlis. II. *De Macrobio Ciceronis interprete philosopho* (Lut. Paris., 1866), in-8°. — I. *Essai sur la vie et la correspondance du sophiste Libanius* (Paris, 1866), in-8°.

M. le Président fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *La morte di Socrate* : dramma di Giorgio Terzetti, con Proemio di Niccolò Tommaseo (Firenze, 1866), br. in-8°.

L'Académie se forme de nouveau en comité secret.

Séance du vendredi 27.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message du 26 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie de l'approbation qu'il donne au choix

fait par elle du vendredi 3 août prochain pour tenir sa séance publique annuelle.

Par une lettre en date du 23 juillet, M. Le Brethon, archiviste paléographe, annonce se porter candidat pour la place d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, vacante par le décès de M. Teulet.

M. Ch. Tranchant, ancien élève de l'École des Chartes, ancien auditeur au Conseil d'État, secrétaire général de la compagnie des services maritimes des Messageries impériales, écrit à l'Académie, à la date du 24 juillet, et réclame son intervention auprès du gouvernement pour obtenir une atténuation de la loi qui a décidé, en Italie, la suppression des Ordres religieux et la réunion de leurs biens au domaine de l'État et ce en faveur des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, qui ont tant fait pour les sciences historiques et pour l'érudition française. Il voudrait que ces religieux fussent autorisés à demeurer dans leurs monastères, à y conserver leurs collections et à y continuer leurs travaux, moyennant la rente qui leur est promise et les ressources nouvelles que l'Ordre pourrait se créer ultérieurement. — L'Académie, en rendant hommage aux honorables sentiments qui ont dicté cette lettre, après en avoir délibéré, estime, sur l'avis de son SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, qu'elle n'a pas qualité pour une intervention du genre de celle qui lui est demandée.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL expose à l'Académie qu'en vertu du renvoi fait par elle d'une lettre de M. Cocheris datée du 20 juin dernier, dans laquelle il se portait candidat à la place auxiliaire laissée vacante par la mort de M. Teulet, il a convoqué aujourd'hui même, pour en délibérer, la Commission des travaux littéraires et a cru devoir lui communiquer préalablement la lettre de candidature de M. Le Brethon, dont il vient d'être donné lecture à l'Académie, et que la Commission, après avoir pesé et comparé les titres des deux candidats, l'a chargé de proposer à l'Académie de nommer M. Cocheris à l'emploi vacant d'auxiliaire de ses travaux. — L'Académie décide que la nomination d'un auxiliaire sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sur la proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie

recule jusqu'en 1868 le terme de la prorogation du concours relatif à l'explication des stèles représentant la scène dite le *Repas funèbre*.

L'Académie adopte encore une proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL tendant au maintien, comme sujet mis au concours pour le prix Bordin, de l'*Analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour*, et à la prorogation dudit concours jusqu'au 1er janvier 1868.

Passant ensuite à l'ordre du jour, l'Académie décide que, dans la prochaine séance publique, fixée au 3 août, M. DE LONGPÉRIER lira un extrait de son *Mémoire sur des coupes sassanides*, et que, dans la séance publique annuelle de l'Institut, qui aura lieu ensuite, M. EGGER lira un extrait de son ouvrage intitulé « *D'une renaissance des lettres grecques et latines au* XIXe *siècle*. »

Sont présentés à l'Académie les trois ouvrages suivants accompagnés d'une lettre en allemand et d'une médaille commémorative, lesquels ont été transmis à l'Institut par le Ministère de l'Instruction publique :

I. *Almanach* ou *Livret de l'Université impériale de Vienne*, pour l'année 1865, publié à l'occasion de la 5e fête séculaire destinée à célébrer la fondation de cette Université ; — II. *Le Discours solennel* prononcé dans cette même fête par le recteur Joseph Hyrtl, le 2 août 1865 ; — III. *L'histoire de l'Université de Vienne dans le premier siècle de son existence*, ouvrage publié à la même occasion par Joseph Aschbach, professeur à la même université et membre de l'Académie impériale des sciences de Vienne (1 vol. in-8°, avec planches et plans).

Sont offerts en outre :

1° *Bullettino di Arch. cristiana*, n° de mai et juin 1866, renfermant un article important sur les monuments chrétiens de Porto ;

2° *Maison de Lépreux-lez-Bourbourg*, par M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Académie (Extrait du t. VIII des *Annales du Comité flamand de France*, Lille, 1866, in-8°) ;

3° Un envoi de onze photographies, huit du *Tombeau de la Chrétienne* et trois de *Medracen*, monument similaire de la province de Constantine, exécutées par M. Alary, photographe à Alger, et transmises par M. Berbrugger, correspondant de l'Académie, etc., chargé de la direction des travaux de déblai et de recherche d'entrée dans l'exploration du *Tombeau de la Chrétienne*, avec une explication succincte de ces planches ;

4° *Histoire des Gaulois d'Orient* par M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres (Paris, 1866, imprimerie impériale, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

5° *Revue des questions historiques* : 1re année, 1re livr. (1866, in-8°), avec une lettre de l'auteur de ce nouveau recueil, M. G. de Beaucourt;

6° de la part de l'auteur, M. Arthur Loiseau, I. *De modo subjunctivo grammatica, historica et philosophica disquisitio* (in-8°); — II. *Etude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales* du XVIe siècle (Paris, 1866, in-8°), double thèse soutenue récemment devant la Faculté des lettres de Paris;

7° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France* : 1er trimestre de 1866;

8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* : 2e série, t. III, 4e livr. (1866, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'AOUT.

Séance publique annuelle du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Discours d'ouverture de M. le PRÉSIDENT.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'approche de la séance annuelle qui la met en rapport plus direct avec le public lettré que ses études intéressent, est dans l'usage de jeter un regard en arrière sur les travaux qui l'ont occupée dans le cours de l'année, afin de choisir, pour vous être communiqué, un des mémoires dont elle a entendu la lecture. C'est une occasion pour l'Académie, et particulièrement pour celui de ses membres auquel elle a confié l'honneur de la présider, de se demander si elle a continué de bien remplir sa mission scientifique. Permettez-moi, Messieurs, de recommencer devant vous cet examen d'où ressortira, j'espère, que nous n'avons pas à regretter l'emploi de l'année qui vient de s'écouler.

L'an passé, mon prédécesseur vous retraçait les débuts modestes et les rapides développements de ce qu'on nomma d'abord la *petite Académie*. Pour rédiger les inscriptions en l'honneur de Louis XIV et les légendes de ses médailles, nos devanciers cherchèrent des modèles dans l'antiquité, si riche en enseignements, et leur curiosité s'étendit bientôt à toutes les branches de l'érudition.

Héritière à la fois de cette première Académie des Inscriptions et de la *Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut*, notre Compagnie a vu son domaine élargi par les découvertes inespérées qui, depuis le com-

mencement de ce siècle, ont rendu les langues et l'histoire primitive de l'Inde, de l'Egypte, de la Perse, de la Chaldée, accessibles à nos investigations. Pour exploiter tant de richesses nouvelles sans délaisser l'antiquité classique qui garde pour nous les vrais types du beau, ni les origines de notre histoire et de notre littérature nationales qui ont droit avant tout à notre intérêt, les membres ordinaires et libres de notre Académie ont compris qu'ils devaient redoubler d'efforts et d'assiduité.

On a souvent répété que l'histoire ne marche qu'appuyée sur la chronologie et la géographie : mais on exige d'elle aujourd'hui un bien autre cortége. Il faut en effet connaître la religion, les lois, les mœurs des divers peuples pour comprendre le rôle qu'ils ont joué dans le monde ; il faut commencer par étudier leurs langues, les productions de leur littérature, les systèmes souvent si compliqués de leurs écritures. Il faut recueillir et interpréter les inscriptions, les médailles, les monuments figurés, en un mot toutes les traces de leur civilisation que le temps n'a pas encore effacées. Chacune de ces études accessoires devient à son tour une science spéciale qui peut occuper la vie entière d'un savant. Car dans toute science, aussi bien que dans toute industrie avancée, la division du travail devient une des conditions du progrès, pourvu qu'on ne perde pas de vue le but final et les lois de l'ensemble. Le lien commun de nos efforts, c'est la recherche de la vérité. En présence des problèmes qui se rencontrent parfois inopinément sur la route, et qu'il faut résoudre avant de passer outre, la connaissance de l'histoire universelle ne s'avance pas d'une marche uniforme. On doit souvent revenir sur ses pas, tenter des voies nouvelles, combattre une erreur accréditée. Au milieu d'une telle diversité d'études dont il faut savoir au besoin interrompre le cours méthodique pour profiter d'un hasard favorable, on ne doit pas être surpris des contrastes que présente parfois l'ordre du jour de nos séances hebdomadaires. Qu'importe? chaque point solidement établi trouvera plus tard sa place dans un de ces larges tableaux que, de loin en loin, un grand historien trace de l'humanité.

Les lectures de cette année ont présenté une grande variété. Plusieurs de nos confrères, qui avaient précédemment accompli des voyages lointains dans l'intérêt de la science, nous en ont fait connaître les principaux résultats. Ainsi nous avons eu des documents nouveaux sur les *anciennes dynasties égyptiennes* et sur l'*année sothiaque*. Les questions si débattues relatives au calendrier égyptien paraissent à la veille d'être résolues par la découverte récente d'une inscription hiéroglyphique et grecque qui contient un décret des prêtres de l'Égypte pour introduire une réforme de l'année. Ce nouveau texte bilingue, d'une grande étendue, va permettre en outre de contrôler les résultats obtenus depuis le déchiffrement de la pierre de Rosette dans la voie ouverte par Champollion. Ses successeurs attendent avec confiance cette contre-épreuve.

La Terre sainte et l'Asie Mineure, visitées à plusieurs reprises par trois de nos confrères, ont donné lieu à des communications pleines d'intérêt sur le *siége de Jérusalem*, sa *topographie ;* le *tombeau d'Hélène, reine d'Adiabène* ; des *sculptures colossales du mont Stavrin près d'Antioche*, et à un mémoire *sur la vie du rhéteur Aristide*, qui permet de rectifier plus d'une date historique. Nous avons eu la primeur de plusieurs textes épigraphiques ou manuscrits récemment rapportés de Grèce, et une notice sur un écrivain de Constantinople, Nicéphore Basilacas. Le texte des historiens byzantins, trop négligé même des derniers éditeurs, a été l'objet de quelques corrections. Un de nos confrères a montré qu'on en pouvait encore introduire par d'ingénieuses conjectures dans les auteurs les plus étudiés,

et il a signalé une *Renaissance des lettres grecques et latines au XIX[e] siècle*. Le moyen âge et notre histoire nationale n'ont pas été négligés. Nous avons entendu des dissertations *sur le lieu et la date de la naissance de saint Louis*, *sur l'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne*, une notice *sur Durand d'Auvergne*, un *manuscrit de Joinville*, l'*Épitaphe d'un abbé du XI[e] siècle*, des *vers d'Alcuin*, une *inscription bilingue latine-arabe*, une autre en vers léonins. Chaque membre s'est empressé de donner à la compagnie des renseignements précis sur les découvertes qui intéressent la science dont il s'occupe plus spécialement, par exemple une *restitution de la chirobaliste*, une *inscription d'Égeste*, une médaille importante pour l'histoire de l'Inde, une *statue d'Hercule* trouvée à Rome, un *bronze antique représentant Bacchus*, des *crosses découvertes à l'abbaye de Chaalis*, divers objets d'art orientaux, et, sur des *coupes sassanides*, un mémoire dont un extrait vous sera lu dans cette séance. A la demande de l'Académie, des rapports ont été présentés par un membre dont elle trouve l'érudition toujours prête sur des *inscriptions latines de Troesmis*, *de Lyon*, *d'Orléans*, *de Portugal*, *d'Algérie*. Elle entend un mémoire du même savant *sur les officiers qui ont assisté au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*. Leurs états de service vont se trouver reconstitués à l'aide des inscriptions éparses dans tout l'ancien monde romain.

Pendant que ces lectures occupaient nos séances, les publications de l'Académie ont suivi leur cours. Cette année a vu paraître le tome XXV[e] de la seconde série de nos Mémoires et un volume des Mémoires présentés par divers savants sur les antiquités de la France; un volume des Notices et extraits des manuscrits, lequel contient les textes grecs tirés des papyrus du Louvre, dont LETRONNE avait préparé la publication. A ce volume est joint un atlas de fac-simile qui offriront aux paléographes, j'allais dire aux amateurs d'autographes, une riche collection d'anciennes écritures grecques cursives et de lettres familières.

Nous avons reçu un fascicule du *Gallia christiana* qui se poursuit activement, quoique l'éditeur ait été appelé à remplacer, dans la commission de l'Histoire littéraire de la France, son zélé président M. VICTOR LE CLERC.

Peu de jours avant sa mort, le vénérable doyen (comme on aimait à l'appeler) distribuait à ses confrères la réimpression de son *Discours sur l'état des lettres au XIV[e] siècle*, qui restera pour nous un précieux souvenir. Mais je m'abstiens, Messieurs, de vous parler de la perte que la science a faite en M. VICTOR LE CLERC, puisque M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL va lui payer aujourd'hui même le tribut de nos unanimes regrets.

C'est dans les rapports semestriels de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL qu'il faut lire l'exposé des autres publications de l'Académie: *Historiens de la France*; — *Historiens orientaux et occidentaux des Croisades*; — *Chartes et Diplômes*, dont il presse et dirige la marche régulière de concert avec la commission des travaux littéraires. Cette énumération m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs, malgré l'importance durable de ces grands ouvrages, ce n'est peut-être pas là que se manifeste le plus, aux yeux du public, l'action de l'Académie.

C'est dans les travaux qui se font autour d'elle, dont elle entend la lecture, qu'elle admet dans le recueil dit des *Savants étrangers*, où souvent elle distingue d'avance de futurs confrères; c'est dans les instructions qui lui sont demandées pour des missions scientifiques, enfin c'est dans l'examen des nombreux ouvrages envoyés à ses concours, examen pour lequel nous laissons avec empressement de côté nos propres travaux; c'est là, et surtout au moment où nous sommes, que paraît l'activité, la vie, l'influence des Académies.

Le nombre croissant des prix ajoutés par des fondations particulières à ceux que le gouvernement charge notre compagnie de décerner, l'émulation des savants regnicoles et même étrangers à se soumettre à ces jugements que le public est presque toujours appelé bientôt à confirmer, voilà, je le répète, ce qui soutient notre propre ardeur. Le résultat des concours que j'ai à vous faire connaître vous montrera, Messieurs, que cette année la science a fait bonne moisson.

Depuis dix ans l'Académie maintenait au concours une question importante et difficile dont elle avait définitivement arrêté le programme en ces termes: *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal et peut-être aussi quelquefois en les combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Une première fois les mémoires adressés n'avaient pas paru satisfaisants, puis les concurrents semblaient avoir reculé devant l'immensité d'une tâche qui exige en effet des notions peu communes d'un grand nombre d'idiomes de l'Orient et de l'Occident. Enfin cette année deux mémoires, dignes du plus sérieux examen, nous sont parvenus. Celui qui porte le nº 2 est certainement l'œuvre d'un homme instruit, surtout dans les langues sémitiques, et il a présenté de bonnes analyses des travaux récents sur plusieurs alphabets. Mais de grandes lacunes, le manque de liaison entre les parties, et des conclusions indécises ou même erronées, ne permettaient pas de le mettre en balance avec le mémoire inscrit sous le nº 1er.

Celui-ci, qui porte pour épigraphe: *Materies superabat opus*, est un travail considérable qui ne comprend pas moins de quinze forts cahiers in-fol. L'auteur l'a fait précéder d'une introduction, où il expose le développement des écritures figuratives et symboliques chez les Mexicains, les Chinois, les inventeurs du premier système cunéiforme, et chez les Egyptiens. Cette étude, à la vérité, n'était pas exigée par le programme, mais elle est parfaitement traitée, et elle a permis à l'auteur de montrer comment le phonétisme, c'est-à-dire la représentation directe des sons par des signes, peut découler naturellement d'une écriture d'abord idéographique et se combiner avec elle. C'est ce qui est arrivé pour les hiéroglyphes, et les Sémites ont pu dégager de l'écriture hiératique égyptienne (le fait paraît maintenant établi) leur alphabet de vingt-deux lettres. Partant de cette donnée et s'appuyant pour chaque contrée sur les ouvrages les plus estimés, l'auteur a embrassé son sujet avec méthode, clarté, et souvent avec des vues personnelles ingénieuses. Il fait preuve, en outre, dans la reproduction des caractères si nombreux de ces diverses écritures et de leurs transformations successives, d'une habileté graphique qui était une des nécessités et des difficultés du sujet. En reconnaissant le mérite général du travail, les membres de la Commission ont fait des observations critiques sur plusieurs de ses parties et indiqué les points qui leur paraissent devoir être modifiés ou supprimés. Ils ont insisté d'autant plus sur ces réserves qu'ils sont d'avis qu'après une révision attentive et réduit à de justes proportions, ce travail sera tout à fait digne d'être imprimé et deviendrait en quelque sorte un tableau général de l'écriture, de cet art sans lequel il n'y aurait pas d'histoire et qui attend encore la sienne.

En conséquence, l'Académie a décerné le prix au mémoire portant le nº 1er, dont l'auteur est M. François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut.

L'Académie avait également prorogé jusqu'à 1866 le terme du concours sur la question suivante:

Étudier les formes du culte public et national chez les Romains ; en décrire les principales cérémonies et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés.

Un seul mémoire a été déposé. La Commission a trouvé qu'il laissait à désirer pour la lucidité de la méthode, et que l'auteur, joignant plus qu'il ne lui était demandé, l'interprétation des symboles religieux à l'exposition du culte public, n'avait pas toujours porté la lumière dans les parties obscures de son sujet. Toutefois, prenant en considération les qualités solides dont il fait preuve, la connaissance étendue et approfondie des sources premières, l'examen sérieux et la discussion intelligente des travaux les plus récemment publiés sur l'ensemble ou sur les parties de la religion des Romains, elle a jugé que ce mémoire était digne du prix. L'Académie l'adjuge à son auteur, M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire, déjà deux fois couronné dans de précédents concours.

Pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1866, l'Académie avait proposé cette question : *Explication théorique et catalogue descriptif des Stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de Repas funèbre.*

Trois mémoires ont été adressés pour ce concours.

Celui qui est inscrit sous le n° 1 et porte pour épigraphe : *Quid sepulcrorum monumenta nisi nos futura cogitare*, contient la copie d'un grand nombre de monuments antiques représentant des repas, mais qui pour la plupart n'ont pas de rapports avec la scène qui est si souvent représentée sur des stèles funèbres, et qui a donné lieu à des controverses que l'auteur du mémoire paraît ignorer.

Le n° 2 avec cette épigraphe : χαῖρε, donne un catalogue descriptif des stèles, qui répond d'une façon satisfaisante à une partie de la question. Mais l'auteur s'est laissé beaucoup trop aller à son imagination et à sa facilité, et les considérations auxquelles il se livre sur les repas funèbres chez les Aryens, les Grecs, les Etrusques, lui font trop perdre de vue les monuments qu'il s'agit d'expliquer.

Le n° 3, écrit en latin avec une épigraphe tirée de Gœthe, a des défauts contraires. On y trouve du savoir et de la méthode ; mais une sobriété excessive, une connaissance plus grande des livres imprimés que des monuments. L'auteur analyse les opinions émises par ses devanciers, ou quelquefois se borne à y renvoyer, mais sans faire assez connaître ou sans justifier la sienne.

L'Académie attend davantage des concurrents, auxquels elle n'accorde pas aujourd'hui le prix, mais qu'elle croit capables de le mériter par de nouveaux efforts.

Elle proroge le concours à 1868.

L'Académie rappelle les deux questions indiquées au programme pour 1867, l'une sur les *Œuvres morales de Plutarque*, l'autre sur les *Sermons composés ou prêchés en France pendant le XIII° siècle.*

Elle propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1868 la question nouvelle qui suit :

De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre.

Pour le prix fondé par M. Bordin, l'Académie avait proposé, en 1864, la question suivante qui devait être jugée cette année :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Aucun mémoire n'ayant été déposé pour ce concours, l'Académie en proroge le terme à 1868.

Le résultat du concours sur l'alphabet phénicien lui fait espérer qu'une

question analogue, plus restreinte, mais qui ne manque pas cependant d'intérêt, finira par provoquer des concurrents.

L'Académie rappelle les deux prix de la fondation Bordin à décerner en 1867, l'un *sur les peuples qui, depuis le XI[e] siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite*;

l'autre : *Réunir les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds*.

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1868, une question nouvelle ainsi conçue :

Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et des inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèles le mémoire de Kellermann sur les VIGILES.

Aucun livre de numismatique publié dans le cours de l'année n'a paru digne du prix fondé par M. Allier de Hauteroche, prix dont la valeur, modique en numéraire, est rehaussée par l'importance de plusieurs des ouvrages qui en ont été précédemment honorés.

Le prix de *vingt mille francs* fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, ou l'accessit formé des arrérages et montant à *trois mille francs*, qui pouvaient être décernés en 1866, n'ont provoqué le dépôt d'aucun ouvrage. D'après les conditions établies par le fondateur, et qui sont exposées plus au long dans le programme, ce prix ou l'accessit sont prorogés au 1[er] janvier 1869.

L'Académie remarque avec regret que les questions dont la solution exige la connaissance des monuments de l'art jointe à celle des textes historiques rencontrent difficilement des concurrents suffisamment préparés à les traiter. Il en est de même de celles qui impliquent la connaissance des sciences exactes. L'Académie ne se découragera pas cependant de provoquer, autant qu'il dépend d'elle, une alliance entre des études qui peuvent se prêter un utile secours.

Le prix fondé par le baron Gobert, en faveur de l'ouvrage le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France, a souvent récompensé des auteurs qui ont éclairci certaines parties de nos annales à l'aide de documents authentiques, et, grâce à l'impulsion donnée, nos archives mieux explorées rendent tous les jours à l'étude des cartulaires qu'elles renfermaient. Dans les avis qu'elle a souvent donnés aux concurrents, l'Académie indiquait aussi que des travaux sur l'ancienne langue française lui paraîtraient répondre aux intentions du testateur, et une fois elle a couronné le livre d'AMPÈRE sur l'histoire littéraire de la France avant le XII[e] siècle.

L'*Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Paris, à qui l'Académie décerne aujourd'hui le grand prix Gobert, est à la fois un livre d'histoire littéraire et d'histoire. Charlemagne est une de ces grandes figures faites pour inspirer la poésie, surtout dans un siècle où les souvenirs ne vivaient guère que par elle. L'histoire de toutes les époques ne saurait être puisée aux mêmes sources. Dans tel siècle on doit s'attacher aux documents diplomatiques et consulter les importantes dépêches des ambassadeurs. Les mémoires anecdotiques donnent la clef des intrigues de certains règnes. On n'aurait pas une idée de nos révolutions modernes si l'histoire ne recueillait un écho de la tribune et de la presse. Dépouiller Charlemagne de son auréole poétique et se borner à lire ses Capitulaires et les chroniques de son temps serait s'interdire de comprendre la chevalerie. Les sentiments que les poëtes et les romanciers prêtent à leurs héros peignent les idées dominantes de l'époque; et les fictions, en agissant sur les imaginations, donnent souvent naissance à des faits réels.

C'était donc une pensée juste et féconde de chercher l'histoire de Charlemagne à travers la poésie. Le livre de M. Gaston Paris, après une remarquable introduction, se divise en deux parties principales : *les Sources* (bibliographie de tous les ouvrages relatifs à Charlemagne), et *les Récits* où il fait la part de l'histoire et du roman en homme qui a étudié l'une et l'autre à bonne école. Un troisième livre, *Vérité et poésie*, résume cette étude délicate de la *légende*, qui joue un si grand rôle dans notre histoire primitive, qui a été souvent considérée comme un simple passe-temps, d'autres fois écartée avec dédain et qui est digne d'une sérieuse étude. L'Allemagne a donné l'exemple. Nous devons être un peu jaloux de la trouver souvent mieux informée que nous-mêmes de nos vieux trésors littéraires. On s'aperçoit que M. Gaston Paris y a complété ses fortes études. Si, pour faire pénétrer chez nous des idées nouvelles, son livre présente certaines témérités, elles ne doivent pas empêcher de rendre justice à des recherches aussi approfondies sur une grande époque de notre histoire.

Les Épopées françaises, études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par M. Léon Gautier, dont le tome Ier obtient l'accessit à côté de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, sont un livre écrit dans le même courant d'idées. Le cadre est plus large, mais n'est pas encore rempli dans le volume soumis au jugement de l'Académie, et l'enthousiasme trop exclusif de l'auteur pour les productions poétiques de notre moyen âge, en le rendant injuste envers des poëtes qui sont en possession depuis des siècles de l'admiration générale, compromet le succès de la thèse qu'il défend. Ne peut-on admirer la chanson de Roland et la venger d'un trop long oubli sans dénier le nom d'épopée aux poëmes nés dans des siècles plus littéraires ? On pourrait relever dans le livre de M. Gautier plus d'une proposition contestable, mais ce n'est pas ici le lieu de soulever des questions littéraires sur lesquelles de bons esprits sont encore partagés. Ce que l'Académie encourage, c'est l'effort d'un travail consciencieux, et, si j'osais employer ces expressions, je dirais qu'il sera pardonné beaucoup à un auteur qui aime beaucoup notre poésie nationale et cherche à la faire aimer. C'est déjà un grand service rendu à des études que de vaincre l'indifférence.

En 1863, l'Académie s'est vue dans la nécessité de retirer du programme de sa séance publique la lecture du rapport sur les antiquités de la France, dont l'étendue, croissant avec le nombre et l'importance des ouvrages soumis à sa commission, menaçait de laisser désormais trop peu de place à l'exposé des autres sujets de concours et à l'éloge historique, principal but de cette réunion. L'Académie a donc chargé son président de faire connaître *sommairement* le sujet et le mérite des ouvrages couronnés et les mentions honorables, réduites à six.

Ces restrictions n'ont heureusement pas découragé l'émulation des concurrents, toujours aussi nombreux, et qui trouveront, comme par le passé, dans le rapport imprimé de la commission, l'appréciation de leurs ouvrages et ses hésitations consciencieuses. Tous les braves, à l'armée, n'obtiennent pas la croix qu'ils avaient méritée, et se consolent en la voyant bien placée. La commission des antiquités de la France ne néglige aucun effort pour arriver à des choix équitables.

M. Ernest Herzog, philologue de Tubingue, a adressé au concours la description et l'histoire de la Gaule Narbonnaise écrite en latin. Le plan de cet ouvrage est simple et méthodique. Il comprend la géographie, les institutions politiques, militaires et civiles, qui sont exposées ou discutées avec érudition et critique. Des divers documents sur lesquels l'auteur s'appuie, les médailles sont les seuls que M. Herzog paraisse trop peu connaître :

mais, plus habile en épigraphie, il a su tirer des nombreuses inscriptions latines et des rares inscriptions grecques de la Narbonnaise, les renseignements précieux qu'elles renferment, et il a réuni dans un appendice le texte de 676 des plus importantes de ces inscriptions, qu'il accompagne de notes substantielles. La commission n'a remarqué dans cette partie du travail qu'un petit nombre de lacunes et d'erreurs, d'autant plus excusables que l'auteur n'a pu séjourner que peu de temps dans le midi de la France. Les qualités solides de cet ouvrage l'ont fait désigner pour la première médaille, indépendamment de la faveur qui peut s'attacher à un étranger écrivant l'histoire d'une de nos provinces dans cette langue latine qui ne vieillit pas, et restera commune aux hommes instruits de tous les pays.

Des qualités différentes ont fait accorder la seconde médaille au premier volume des *Études sur l'histoire de Metz*, par M. Auguste Prost. Dans cette première partie, l'auteur s'occupe uniquement des légendes, non pour les raconter avec complaisance, comme font la plupart de nos histoires locales, mais pour les interpréter et pour y chercher, dans l'imagination populaire, un reflet fugitif, et cependant fidèle, des événements que l'histoire a mission de représenter en traits plus arrêtés. L'histoire, aussi parfois, altère les faits, et moins innocemment ; d'autres fois, ses monuments authentiques sont détruits. Ceux qui aiment passionnément la vérité la poursuivent partout. Mais la légende est un terrain glissant où l'on ne peut avancer qu'avec un mélange de hardiesse et de prudence. Quand il se rencontre un esprit ferme et sagace qui s'y engage et s'y soutient sans trop broncher, on lui doit des encouragements.

L'Académie cherche, autant que possible, à répartir ceux dont elle dispose entre des ouvrages qui, par des voies différentes, tendent au même but, quand ils se font remarquer par des qualités distinguées. Elle accorde sa troisième médaille à M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans, pour son mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias (1 vol. in-4° avec planches). Cette précieuse trouvaille, qui eut lieu en 1861, comprend une quarantaine d'objets antiques, tels qu'un cheval de bronze avec inscription latine sur le socle, figurines de divinités, d'hommes et d'animaux, et instruments de destination diverse. M. Mantellier, après en avoir assuré la conservation dans le musée historique de l'Orléanais, qu'il dirige, les a fait représenter avec une grande fidélité, et s'est attaché, dans la notice descriptive qu'il a lue devant notre Académie, et qui reparaît ici améliorée, à en déterminer avec une sage circonspection la destination et l'origine. L'histoire de l'art, à l'époque gallo-romaine, aurait fait plus de progrès si tous les objets antiques découverts sur notre sol avaient été étudiés avec ce soin avant d'être dispersés dans les cabinets des amateurs, où, faute d'indication exacte de provenance, ils ne sont souvent que des objets d'une vaine curiosité.

Des mentions honorables sont accordées :

1° à M. Meyer pour ses ouvrages intitulés : *le Roman de Flamenca*, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire (1 vol. in-8°) ; *Recherches sur les auteurs de la Chanson de la croisade albigeoise* (br. in-8°) ;

2° à M. Chazaud, pour son *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon* (*X^e et XIIIe siècles*), 1 vol. in-8° ;

3° à M. Robillard de Beaurepaire, pour ses notes et documents *concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge* (1 vol. in-8°);

4° à M. Carro, pour son *Histoire de Meaux et du pays meldois, depuis*

les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement de ce siècle (1 vol. in-8°);

5° à M. Gustave Desjardins, pour son *Histoire de la cathédrale de Beauvais* (1 vol. in-4°);

6° à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé : *Tombes celtiques de l'Alsace, nouvelle suite de Mémoires*, in-fol.

Je m'abstiens d'ajouter aucun éloge à ces mentions honorables, qui acquièrent assez de prix du silence que je suis obligé d'observer sur un grand nombre d'autres écrits de mérite. Ces livres, du reste, sont imprimés. Ils sont dans les mains du public, qui est leur premier juge, et au besoin juge d'appel. Nous devons, au contraire, une analyse détaillée aux Mémoires manuscrits qui sont soumis plus spécialement à l'appréciation de l'Académie.

Les travaux des membres de l'Ecole d'Athènes sont parvenus un peu tard à l'Académie. L'étendue et l'importance de quelques-uns et le soin que notre commission spéciale apporte toujours à leur examen nous ont conduits jusqu'à ces jours derniers. A ce moment une indisposition nous a privés du concours du secrétaire, sur lequel la commission comptait pour résumer ses jugements comme les années précédentes, avec l'autorité qui lui appartient, en tout ce qui touche la Grèce, et cette bienveillance que les concurrents doivent reconnaître jusque dans les critiques en apparence les plus sévères. Dans les sujets variés qu'elle propose sans les imposer, l'Académie recherche moins la solution de tel ou tel problème qu'une occasion offerte aux jeunes professeurs, qui vont compléter leurs études sur le sol classique, de faire connaître et parfois de découvrir eux-mêmes leurs aptitudes diverses. Mais il est des qualités de méthode qui s'appliquent à tous les sujets, qui distinguent l'érudition française, et dont l'Académie désire avant tout maintenir la tradition dans l'Ecole d'Athènes. Depuis vingt ans que cette institution est fondée, l'Académie a eu la satisfaction de voir presque toujours les espérances qu'elle avait conçues sur de premiers essais confirmées par des travaux de plus en plus importants, et elle se flatte d'avoir contribué à leur bonne direction par ses critiques, ainsi que par ses encouragements. Elle ne renonce donc pas à publier, et prochainement j'espère, le rapport sur les envois de cette année, très-dignes d'un sérieux examen. Mais je n'en puis aujourd'hui présenter qu'un aperçu préalable ainsi que les premières impressions échangées entre les membres de la commission à la suite de leurs lectures.

M. Decharme avait envoyé l'année dernière, *sur l'art et le génie thébains*, un mémoire qui avait mérité l'approbation de la commission, et dans lequel elle s'était bornée à signaler quelques lacunes faciles à remplir.

Revenant cette année sur le même terrain, M. Decharme y a trouvé de nouveaux sujets d'étude. Cinquante-trois inscriptions inédites ont été recueillies par lui dans plusieurs excursions en Béotie, notamment sur les ruines d'Orchomène. M. Decharme les a transcrites en caractères courants, traduites et accompagnées d'un commentaire historique et philologique, dans lequel il a pu compléter les recherches de MM. Boeckh, Keil et Ahrens sur le dialecte béotien et sur plusieurs points d'antiquité.

M. Decharme n'a pas eu le temps d'étendre ce commentaire aux six dernières inscriptions, qui sont le fruit de fouilles exécutées par lui cette année même sur l'Hélicon, où il a reconnu l'emplacement de l'Hiéron des Muses. Mais elles lui ont fourni l'occasion d'une intéressante monographie sur ce sanctuaire célèbre. L'année dernière, en parcourant l'Hélicon en compagnie de son collègue M. Petit de Julleville, M. Decharme avait conçu quelques doutes sur la position assignée par Leake et les voyageurs

qui l'ont suivi à ce lieu sacré décrit par Pausanias, et que l'on avait cru retrouver au monastère de Saint-Nicolas. Des ruines antiques reconnues par M. de Julleville à plus de 2 kilomètres de ce monastère, sur les bords d'un cours d'eau qui sépare les chapelles de la Trinité et de Sainte-Catherine, lui parurent convenir mieux aux descriptions des géographes anciens, et, une inscription mutilée ayant confirmé cette conjecture, il est revenu ce printemps avec des ouvriers. Quelques coups de pioche l'ont mis en possession de plusieurs dédicaces qui achèvent de lever les doutes. M. Decharme accompagne son mémoire d'un plan de l'Hélicon avec l'indication d'Ascra, célébrée par Hésiode, du Permesse, de la fontaine qui fut probablement Hippocrène. On sait que Constantin fit enlever pour décorer Constantinople les principaux chefs-d'œuvre qui avaient été consacrés par des artistes anciens dans le bois sacré des Muses ; mais du moins les bases de ces statues sont probablement restées en place avec leurs inscriptions votives. M. Decharme en a retrouvé une en vers qui peut figurer dans le Supplément de l'Anthologie. S'il quitte cette année la Grèce, il léguera à ses successeurs par cette heureuse découverte de l'Hiéron des Muses une mine qui peut devenir féconde.

M. Petit de Julleville a résolûment abordé, pour son travail de troisième année, une des questions les plus intéressantes et aussi les plus vastes entre celles que l'Académie avait indiquées : l'établissement du christianisme en Grèce, et particulièrement en Attique. Il a divisé son travail en trois parties.

La première contient l'*Histoire générale de l'établissement du christianisme en Grèce*. La seconde, intitulée *des Métropoles en Grèce*, doit en présenter un tableau d'après l'*Oriens christianus* de Lequien, complété ou rectifié au moyen des inscriptions chrétiennes, des diplômes, des historiens byzantins et des documents particuliers obtenus des évêques grecs. Mais cette partie du travail n'est pas parvenue à l'Académie, et nous ne savons pas jusqu'à quel point elle est avancée.

La troisième division contient des recherches sur les églises d'Athènes et des environs. La première partie nous a paru bien conçue et bien écrite. Les auteurs grecs contemporains de l'établissement du christianisme ont été lus avec soin, et leurs témoignages discutés avec critique ; mais cette portion est à vrai dire la seule achevée, et n'ajoute pas beaucoup de faits à ceux qui avaient été déjà produits, par exemple dans le mémoire de M. Chatel sur la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient, mémoire couronné en 1847 par notre Académie. La troisième partie, qui promettait d'être la plus neuve et dont le plan est bien tracé, offre, sur le vocable des églises et sur leur relation plus ou moins probable avec des temples anciens, quelques observations judicieuses. Mais l'auteur paraît avoir manqué de temps, ou n'était pas suffisamment préparé pour ce sujet par la lecture des écrits ecclésiastiques du moyen âge et les livres de l'Eglise grecque dont il ignore quelques termes usuels. Des relations plus suivies avec les hommes du pays eussent été profitables. Il est d'autant plus urgent de recueillir de la bouche des vieillards les traditions relatives aux églises de l'Attique, que depuis la révolution grecque ces souvenirs s'effacent rapidement et que les ruines disparaissent.

En général, nous ne saurions trop recommander aux membres de l'Ecole d'Athènes de mettre à profit leur séjour pour étudier directement les sites, les monuments et les usages populaires, en réservant pour plus tard les résumés historiques pour lesquels ils trouveront plus de ressources dans les bibliothèques d'Occident. Au surplus, l'établissement du christianisme est un sujet trop vaste pour pouvoir être traité en une ou deux années.

C'est une des questions, comme les modifications de la langue grecque ou la topographie d'Athènes, qui pourront exercer encore l'activité de plusieurs promotions de notre école. M. de Julleville aura le mérite d'avoir ouvert la voie et tracé un plan dans lequel des investigations nouvelles viendront se coordonner.

Le travail de seconde année de M. Blondel, sur la religion de Demeter, n'a rien jusqu'ici qui dénote qu'il ait été composé en Grèce. Ce n'est, croyons-nous, que le préliminaire d'une étude plus complète dont nous avons regretté de n'avoir pas trouvé le plan général indiqué. La partie que nous avons reçue contient un catalogue très-étendu des épithètes et des surnoms divers de Demeter, d'après les poëtes, les historiens, les mythographes, et leur interprétation tirée des lexiques et des grammairiens anciens et modernes. Pour une étude sur la diffusion du culte de Demeter, telle que l'Académie l'avait désirée, ce travail, fait avec beaucoup de soin, est une bonne préparation ; mais, pour cette partie même de ses recherches, M. Blondel aurait trouvé des additions utiles dans les recueils imprimés d'inscriptions et probablement parmi celles qui ont été récemment découvertes. Il aurait aussi consulté avec fruit le grand ouvrage de MM. Charles Lenormant et de Witte.

Les monuments figurés et les inscriptions ont de nos jours singulièrement étendu et sur quelques points renouvelé les idées que les livres peuvent fournir sur l'antiquité. Les mémoires de deuxième année de M. Dumont montrent le parti qu'on peut tirer des documents épigraphiques.

Sous le titre de : *Inscriptions céramiques d'Athènes*, M. Albert Dumont a recueilli de petits monuments très-communs sur plusieurs points du littoral de la Méditerranée et qui ont été longtemps dédaignés par les voyageurs, mais dont quelques archéologues ont commencé à s'occuper et à former des collections. Ce sont de courtes inscriptions imprimées sur l'argile des amphores à vin que l'on exportait de Rhodes, de Thasos et des autres lieux de production. On sait que les anciens ont souvent fait usage des fragments de poterie qu'ils nommaient *ostraca* pour écrire des reçus d'impôts ou des suffrages, d'où vient le nom d'*ostracisme*. Les anses des vases qui ne se prêtaient pas à cet usage, et qui par leur épaisseur ont résisté davantage au temps, se retrouvent quelquefois par monceaux sur le sol des villes maritimes. La collection d'Athènes en contient plus de quatre mille. Une indication de provenance, un nom propre, ordinairement celui d'un magistrat annuel, quelquefois un nom de mois, puis un symbole : voilà, en général, à quoi se réduisent ces inscriptions ou timbres des amphores. Cependant, en les rapprochant, en les classant, M. Dumont en a tiré d'utiles additions aux lexiques de noms propres, aux formes dialectiques, aux calendriers, et quelques inductions pour l'histoire du commerce. Ces renseignements sont particulièrement consignés dans un des cahiers intitulés : *Analecta græca*.

Peut-être aurait-on pu étendre les rapprochements des symboles avec ceux de la numismatique, et, par des reproductions graphiques plus soignées, fournir des éléments à la paléographie. Mais ce n'est sans doute pas le dernier mot de M. Dumont sur l'épigraphie céramique, et il voudra tirer d'un sujet restreint tous les développements qu'il comporte.

M. Dumont nous a adressé en même temps un autre travail dans lequel l'intérêt du sujet se joint à la nouveauté.

Des inscriptions relatives aux éphèbes, c'est-à-dire à la jeunesse, ont été recueillies en fort grand nombre à Athènes, surtout depuis quelques années, et plusieurs archéologues se sont empressés de les transcrire et de les commenter. M. Dumont les a étudiées à tous les points de vue

dans un mémoire de plus de deux cents pages, plein de faits curieux, qu'il intitule : *l'Éphébie attique, fragment d'une histoire de la Grèce à l'époque de la domination romaine.* Nous n'aborderons pas l'analyse de ce mémoire, que votre commission a étudié avec soin. Il y a là, nous le croyons, les éléments d'un livre qui se fera lire avec intérêt, car c'est l'histoire de ce que nous nommerions l'instruction publique en Grèce à l'époque où cette contrée vivait surtout par les lettres. M. Dumont nous paraît autorisé à dire : « *Aujourd'hui l'éphébie est une grande institution qui, durant quatre cents années, a sa religion, ses exercices, ses maîtres, ses lois, une vie propre et des révolutions. Son histoire s'est lue en moins d'un an sur quelques plaques de marbre du Pentélique.* »

Le même professeur a réuni dans ses *Analecta græca* quelques petites dissertations sur la chronologie de 44 archontes postérieurs à la 122ᵉ olympiade, sur des peintures murales inédites trouvées à Sparte, et quelques pages sur des monuments de l'âge de pierre rencontrés en Grèce.

Tous ces travaux témoignent de l'activité de son esprit. Une révision attentive fera disparaître quelques inexactitudes ou quelques témérités échappées à une rédaction un peu précipitée.

L'Académie n'a pas jugé utile d'ajouter de nouvelles questions à celles qu'elle avait précédemment indiquées, et qui ne paraissent pas épuisées, même après une année si bien remplie, par les membres de l'École. On peut aussi compter sur les sujets que le hasard manque rarement d'offrir aux archéologues qui savent en profiter.

J'ai hâte, Messieurs, de terminer ce résumé de notre année académique, fort incomplet, et qui n'en paraîtra pas moins bien long, comme tous les résumés dans lesquels on est forcé d'élaguer les réflexions et les détails qui reposeraient l'attention. Heureusement la plupart des personnes qui nous font l'honneur d'assister à ces réunions sont familiarisées d'avance avec les travaux dont j'avais à vous entretenir. Elles en comprennent à demi-mot l'importance et l'intérêt. Beaucoup d'entre elles n'ont-elles pas aussi poursuivi un but utile par des chemins arides? Je ne dois pas craindre de rencontrer ici de ces Sybarites dont parle un auteur ancien, et qui se sentaient fatigués pour avoir vu labourer.

Tant de travaux littéraires, accomplis avec ardeur et persévérance, ne vous inspirent-ils pas, Messieurs, la même réflexion qu'à moi ? Depuis quelque temps on a beaucoup accusé notre époque de poursuivre la satisfaction des jouissances matérielles, et je crois que l'on prend trop au sérieux les tableaux chargés que le théâtre, quand il se met à faire de la morale, trace de notre époque. Dans ce qu'on nomme aujourd'hui le monde des affaires, je crois que les hommes qui s'occupent de finances et d'industrie avec un but élevé d'intérêt général ne sont pas rares. Mais ce que je sais, ce que nous voyons tous les jours, c'est qu'autour des Académies le nombre des hommes qui s'adonnent à des études désintéressées n'a pas diminué. Pour obtenir vos médailles, vos prix presque toujours insuffisants à couvrir les frais d'impression des livres couronnés, pour une mention honorable, un éloge qui aura peu de retentissement, quelquefois pour un conseil que nous tâchons de rendre utile, mais que nous ne pouvons pas espérer de rendre en même temps agréable, des hommes jeunes, ou d'autres avancés dans leur carrière, s'imposent un surcroît de travail, sans interrompre la profession qui les fait vivre, ou se dérobent aux séductions d'opulents loisirs. Ce que je dis de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'appliquerait également aux autres sections de l'Institut. Ainsi, dans ce monde des sciences, des lettres et des arts, la France n'est

pas menacée de déchoir du rang élevé que par la politique et les armes elle occupe aujourd'hui plus que jamais entre les nations. »

Après son discours d'ouverture, M. le Président, conformément à l'usage, donne lecture de la liste suivante des élèves de l'Ecole impériale des Chartes, nommés *Archivistes paléographes*, par arrêté du 3 février 1866 :

MM. Sepet (Marius-Cyrille-Alphonse), Bruel (Louis-Alexandre), Travers (Charles-Emile), Barbier de la Serre (Roger-Charles-Maurice), Lefoullon (Louis-Victor-Anatole), de Mas Latrie (René Louis-Marie), Denis de Senneville (Gaston-Henri), Doinel (Jules-Benoit), Bertrand (Laurent-Arthur), Bernard (Auguste-Christian-Philippe-Daniel).

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite une *Notice historique sur la vie et les travaux de* M. Joseph-Victor Le Clerc.

Messieurs,

A l'époque où cette Académie, il y a cent cinquante ans, fut définitivement constituée sous le nom qu'elle devait retrouver un siècle plus tard, l'étude de l'antiquité, celle de l'histoire et des lettres savantes allaient s'affaiblissant de jour en jour dans l'Université de Paris. Rollin s'en plaignait, et faut-il s'étonner si parmi tant de maîtres, d'ailleurs justement estimés, son nom, celui de Lebeau et un bien petit nombre d'autres sont seuls inscrits dans nos annales académiques jusqu'à la Révolution française, qui détruisit tout pour tout renouveler et pour tout agrandir ?

La main puissante qui se donna pour mission de poursuivre et d'organiser cette œuvre de renouvellement général, de réconcilier le passé avec le présent, et de les vivifier l'un par l'autre, fut celle qui, du même coup, rendit aux académies leurs attributions, en respectant la grande unité de l'Institut, et rétablit l'Université de Paris en l'étendant à toute la France. Dès lors commença ce mouvement remarquable des jeunes esprits qui, dans notre domaine de l'érudition, eut pour effet de resserrer le lien naturel des études classiques avec les diverses branches de la critique savante, et par la vertu duquel, comblant peu à peu le vide des anciennes corporations disparues, quelques-unes de nos écoles supérieures sont devenues les fécondes pépinières de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Joseph-Victor Le Clerc, en qui devait se personnifier à un si haut degré l'alliance de l'Université et de l'Académie, entra l'un des premiers dans cette voie. Il était né à Paris le 2 décembre 1789, à la veille des événements dont le contre-coup fit plus que compromettre la modeste fortune de sa famille. Sa mère, restée veuve de bonne heure, ne voulut pas se séparer de son fils unique, lorsqu'elle le mit, comme un précieux dépôt, sous la tutelle du maître intelligent et généreux qui fut un second père pour cet enfant, dont il devinait l'avenir en dépit des apparences.

L'école secondaire de M. Dabot fut une de celles qui, à cette époque de transition entre l'enseignement libre et le régime de l'Université impériale, contribuèrent le plus à relever les études tombées dans l'abandon,

puis dans l'anarchie, pendant les mauvais jours. Ses élèves, et parmi eux le jeune VICTOR LE CLERC, suivaient les cours de l'École centrale du Panthéon, devenue, quelques années après, le Lycée Napoléon. Ce fut là, ce fut dans l'ardente émulation, signe certain de toutes les renaissances, dont fut animée cette première génération universitaire, même avant l'Université, que LE CLERC se fit distinguer de bonne heure par de brillants succès, et qu'il forma avec plusieurs de ses anciens ou de ses rivaux des amitiés plus tard illustres. Le rare exemple qu'avait, le premier, en 1804 et 1805, donné un de ceux-là, aujourd'hui le vénéré doyen de notre Académie, il le renouvela les deux années suivantes, en remportant coup sur coup, au Concours général dès lors rétabli, le prix d'honneur de rhétorique. Déjà, le 5 septembre 1806, FOURCROY, encore directeur de l'instruction publique, lui avait notifié un décret de l'Empereur, qui l'appelait, en qualité d'élève du gouvernement, assimilé à ceux qui avaient remporté les grands prix décernés par l'Institut, dans un pensionnat d'école spéciale à son choix, après la fin de son cours d'études littéraires.

Ce choix, proposé de si haut à un jeune homme de dix-huit ans, LE CLERC ne l'avait réellement point. L'Ecole Normale était encore dans l'avenir, et aucune des écoles existantes ne pouvait répondre à sa vocation. Il prit donc le sage et courageux parti de rester attaché comme maître d'études au lycée qui avait fait sa fortune scolaire, où il était estimé et aimé de ses chefs et de ses anciens professeurs. Il en eut la preuve lorsque, dans le besoin qui se faisait sentir chaque jour davantage de fortifier l'enseignement en le rajeunissant par des sujets d'élite, il fut chargé, pendant les années 1809 et 1810, d'un cours complémentaire de langue grecque et de poésie latine, au même lycée, pour les élèves des classes d'humanités. Là encore il reçut la juste récompense de ses succès ; à la fin de cette dernière année, il fut nommé par le nouveau grand-maître, M. DE FONTANES, professeur agrégé de troisième, et bientôt, « sur les bons témoignages de son proviseur » (M. de Wailly), est-il dit dans son diplôme, le grade de bachelier ès-lettres, qui régularisait sa position, lui fut conféré. C'était le régime alors tout paternel de notre Université, régime maintenu par le doyen de la Faculté, M. ROYER-COLLARD, signataire de ce diplôme avec le grand-maître, lorsque, cinq ans après, il fut appelé à lui succéder sous le simple titre de président de la Commission d'instruction publique.

Dans cet intervalle, le jeune professeur d'humanités dont l'enseignement portait les fruits les plus heureux, commença à se faire connaître en dehors de l'Université par des essais en prose et en vers, qui fixèrent l'attention de l'Académie française ou de la seconde classe de l'Institut, comme elle se nommait encore, et obtinrent, dans les concours du prix annuel, plusieurs mentions honorables. Celle qui fut le plus remarquée eut pour objet l'*Éloge de Montaigne*, au concours de 1812. Ce morceau, fort étudié d'ailleurs, n'était exempt ni de déclamation, ni de ce dédain, alors si général pour les œuvres du moyen âge, que l'auteur devait expier plus tard par une admiration non sans d'expresses réserves. Il n'en fut pas moins nommé avec honneur après celui qui mérita la couronne à ce judicieux et brillant esprit, à son condisciple, plus jeune que lui de deux années, et son ami de tous les temps, dont la double carrière de professeur et d'écrivain s'ouvrait avec le même éclat. Quant à M. LE CLERC, son *Discours sur la vie et les écrits de Montaigne*, comme il l'intitula dans la suite en le reproduisant à la tête d'une édition des *Essais* qui reste une des meilleures, le désigna plus encore que sa *Chrestomathie grecque*, si utile aux études, que la fiction savante du poëme de *Lysis*, « trouvé par un jeune grec sous les ruines du Parthénon et traduit en vers français par l'éditeur, » pour

occuper, d'abord comme agrégé, puis comme titulaire, la chaire de rhétorique que laissait vacante au collége Charlemagne son heureux émule. M. Villemain venait d'être appelé, en 1815, à professer l'éloquence française dans cette chaire de la Faculté des lettres qu'il devait illustrer.

Ce fut pour M. Le Clerc, une redoutable épreuve, vaillamment surmontée, qu'une telle succession. Dans cet enseignement scolaire, déjà si élevé, outre la renommée de son prédécesseur qui, par la grâce facile et l'autorité de sa parole, non moins que par la variété de son savoir, avait charmé, en la dominant, une jeunesse toujours exigeante pour ses maîtres, il avait contre lui des allures de corps et d'esprit fort différentes, dans un même fonds d'habitudes studieuses, de traditions et de goût littéraire. A des dehors qui l'eussent fait prendre, en dépit de son âge, pour un demeurant d'un autre siècle, se joignait un organe rebelle encore, que l'énergie de sa volonté, soutenue par l'exemple classique de Démosthène, n'avait pu dompter tout à fait. La lenteur calculée de sa parole ne faisait que mieux ressortir ce qu'avait d'insolite pour son jeune auditoire la gravité un peu solennelle de ses leçons, et la teinte d'érudition qu'il y mêlait aux formes de la rhétorique traditionnelle. Mais sa critique ingénieuse et solide n'avait pas besoin de cette pointe d'ironie dont il s'était fait jadis une défense contre ses camarades de lycée, et qu'il garda longtemps, pour le faire apprécier de ses élèves aussi bien que de ses collègues. D'ailleurs, les succès qui signalèrent sa classe au concours général le placèrent bientôt à son rang, c'est-à-dire entre les premiers. Son choix des *Pensées de Platon sur la religion, la morale et la politique,* qu'il publia en 1818 avec une traduction française d'une élégance plus qu'attique, avec un commentaire plein de rapprochements instructifs, et qu'il enrichit plus tard d'une *Histoire abrégée du Platonisme*, acheva de le mettre hors ligne. Nous n'en étions point encore au Platon de M. Cousin.

Cependant la fatigue d'un exercice continu et si laborieux de douze années, dans l'enseignement secondaire, commença à se faire sentir en 1821. Il fut heureux d'échanger sa chaire de rhétorique contre un emploi plus modeste, surtout alors, mais qui avait le double avantage de donner au professeur plus de loisir et de lui ouvrir la porte de l'enseignement supérieur. C'était la place de maître de conférences à l'Ecole Normale, où l'autorité de cette époque voulait fortifier les humanités pour faire contrepoids à la philosophie mise en suspicion. Ses ombrages allèrent si loin, et l'esprit des élèves, comme celui d'une partie des maîtres, était si peu sympathique à ses desseins sur l'Université, qu'elle trouva plus simple, l'année suivante, de supprimer l'Ecole que de la réformer. Mieux qu'un autre, M. Le Clerc en prit son parti. Humaniste consommé, il s'était engagé dans une grande entreprise, à laquelle il s'applaudit de pouvoir se donner tout entier. Il était de ceux qui, ayant goûté le charme des lettres et celui de la science, habitués d'ailleurs aux sérieux travaux, aimaient mieux leur demander le pain de chaque jour que de manquer à leur destinée ou à leur conscience.

Homme du XVI[e] siècle autant que du nôtre, du moins à ce moment, on peut dire que M. Le Clerc par son enthousiasme pour Cicéron, par les longues veilles qu'il avait passées sur ses ouvrages, par ce reflet quelque peu oratoire qu'en avaient contracté son style et sa parole, dans les sujets les plus divers, fut le premier cicéronien de son temps et de son pays; espérons qu'il ne sera pas le dernier ! Cette passion qui le dominait pour le prince de l'éloquence romaine, et les circonstances qui la servirent, expliquent qu'il ait pu, en moins de cinq ans, mener à fin l'immense travail de la publication des *Œuvres complètes de Cicéron,* embrassant tous les textes

connus ou nouvellement découverts, avec la traduction en français, des introductions, des notes critiques et littéraires sur chaque ouvrage, des renseignements historiques et bibliographiques de tout genre, et un appareil d'index multipliés où rien n'est omis de ce qui peut guider les recherches dans les trente volumes de la collection. Il voulait qu'elle satisfît à la fois les savants, les jeunes professeurs et les gens du monde; mais ses forces, sinon sa science et son talent, n'auraient pu suffire à la triple tâche d'éditeur de textes, de commentateur et de traducteur. Il s'adjoignit donc pour celle-ci et en partie pour la seconde, ce qu'on appelle vulgairement des collaborateurs; les siens, il les trouva autour de lui, épris de son beau dessein, parmi les maîtres les plus autorisés et les plus illustres de notre Université, les GUÉROULT, les BURNOUF, les NAUDET, parmi d'autres plus jeunes, qui marchaient sur leurs traces, même parmi tels de ses anciens disciples qu'il s'était plu à former en quelque sorte de ses mains, pour des carrières différentes, et qui déjà surpassaient ses espérances. Qu'il nous suffise, entre ceux-ci, de citer ce penseur éminent et ce spirituel écrivain, que deux de nos Académies devaient s'attacher un jour, et dont il pressentit la vocation précoce, lorsqu'il lui confia le soin de traduire, comme il l'a fait, avec un sentiment profond du sujet et de l'auteur, ce difficile *Traité des lois* où le génie des institutions républicaines de l'ancienne Rome s'éclaire d'un rayon de la philosophie platonicienne. Il eut d'autres associés encore qui étaient indiqués à son goût par l'estime du dernier siècle, mais dont il revit les versions plus ou moins élégantes avec une liberté nécessaire. Pour lui, il se réserva de mettre de nouveau en français, dans toutes les parties de la collection, non-seulement des ouvrages, ou suspects, ou ingrats, mais des chefs-d'œuvre comme le *Traité de l'Orateur*, des discours comme l'ingénieux plaidoyer *pour le poëte Archias*, les lettres de Cicéron à son frère et sa correspondance avec Brutus, enfin les livres *sur la Divination*, hérissés de difficultés de tout genre, mais d'un si haut prix pour la connaissance des institutions et des opinions religieuses chez les Romains.

Ce qu'il revendiqua exclusivement comme son premier devoir d'éditeur, avec la direction et la révision attentive de toutes les parties de cette œuvre multiple, ce fut la *récension* proprement dite des textes, quelquefois si altérés, qu'il collationna et sur les manuscrits et sur les éditions. Par là il imprima à la sienne, la seule complète alors et dont celle même d'Orelli ne saurair tenir lieu à plusieurs égards, un caractère critique en même temps que scolaire. Ce caractère paraît surtout dans les volumes où il a recueilli, commenté, traduit avec tant de conscience les fragments des ouvrages perdus de Cicéron, se tenant constamment sur la piste des découvertes faites de nos jours, surtout dans les manuscrits dits *palimpsestes*, d'après un mot de Cicéron lui-même. On sait qu'il faut entendre par là les débris de manuscrits d'auteurs anciens, que l'ignorante piété du moyen âge, destructive à la fois et involontairement conservatrice, a effacés, puis recouverts d'une seconde écriture, sous laquelle l'art savant des modernes est parvenu à faire reparaître en partie les premiers caractères. On sait tout ce que la littérature classique doit en ce genre, pour Cicéron singulièrement, au zèle et à l'érudition de Mgr MAI, qui fut associé de cette Académie, de M. AMÉDÉE PEYRON, qui l'est encore, et avant lui de Niebuhr qui méritait de l'être. Des nombreux fragments ainsi retrouvés à Milan, à Rome, à Turin, les plus précieux de beaucoup et les plus étendus, c'étaient les pages d'abord assez suivies, puis et de plus en plus interrompues et mutilées, de ce grand *Dialogue de la République*, où Cicéron, pour réveiller au cœur de ses concitoyens, s'il se pouvait encore,

l'amour de la patrie déchirée par les factions, présentait les institutions qui avaient enfanté sa glorieuse histoire, comme le type le plus rapproché de l'idéal qu'il rêvait d'un bon gouvernement.

Ces nobles pages, si merveilleusement couronnées d'avance par l'appel au dogme de l'immortalité de l'âme, sanction de toute bonne politique comme de toute bonne morale, dans le récit du *Songe de Scipion*, que Macrobe nous avait conservé par son commentaire, elles ont eu chez nous une double fortune. Transmises à Paris, dans le cours même de la publication, en 1822, par le savant paléographe qui venait de les découvrir au Vatican, elles trouvèrent, l'année suivante, dans M. VILLEMAIN, non-seulement un reproducteur exact du travail de M. MAI, mais un traducteur tel que l'aurait souhaité Cicéron, s'il eût pu penser jamais que dans cette Gaule alors barbare, dont César se faisait un marchepied pour monter au pouvoir suprême, naîtrait un jour ce fidèle interprète de son génie comme de son style.

M. LE CLERC qui, à ce moment même, préparait pour sa grande collection le recueil des fragments, ne fut point troublé par cette rivalité nouvelle et imprévue avec son ancien émule. Dans le volume qu'il publia bientôt, il reconnut avec autant de bon goût que de loyauté les qualités éminentes de cette traduction qui devançait la sienne. Obligé par son plan de mettre en français à son tour ces précieux lambeaux de textes mutilés, il le fit avec la scrupuleuse exactitude qu'on était en droit d'attendre d'un nouvel éditeur, dont la tâche était avant tout de poursuivre l'œuvre déjà commencée de la critique. Il loua son prédécesseur d'être entré dans cette voie en faisant justice des additions nombreuses, hasardées dans l'édition originale, en dehors des passages authentiques cités par les Pères de l'Église et par les grammairiens. En revanche, il rattacha avec bonheur au manuscrit palimpsoste du Vatican d'autres passages qui avaient échappé à M. MAI, et, dans le manuscrit même, tel que celui-ci l'avait donné, il expliqua ou restitua maint endroit obscur ou corrompu. Ce furent là ses avantages, et ils comptaient pour la science.

Ce travail si considérable se termina en 1825, avec le premier volume ajourné, par un Discours préliminaire où un peu d'emphase ne réussit pas à voiler la solidité du savoir, et par des suppléments biographiques et bibliographiques qui peuvent être fort utiles, mais qui font mieux sentir encore le besoin d'une Vie nouvelle de Cicéron, pour laquelle notre époque est mieux préparée qu'aucune autre. M. LE CLERC, quand il mit la dernière main à son vaste Recueil, qui, entre autres mérites, aura celui d'avoir facilité cette œuvre délicate à quelqu'un de ses disciples préférés, ne pouvait prévoir combien elle serait nécessaire un jour pour mettre dans la balance de l'histoire le juste contre-poids de deux grands noms réunis dans une même cause. Quant à lui, sa récompense ne se fit attendre ni dans l'estime publique, ni dans les retours du pouvoir. Dès 1824, une administration plus bienveillante pour l'Université, celle de l'évêque d'Hermopolis qui devait, deux ans après, quoique sous un pseudonyme, ressusciter l'Ecole Normale, son élément vital, l'appelait à remplacer l'un de ses anciens maîtres du lycée Napoléon, dans la chaire d'éloquence latine de la Faculté des lettres. Préparé, comme il l'était, par de longs et sérieux travaux, ayant d'ailleurs devant les yeux les grands exemples qui venaient de renouveler l'enseignement de la Faculté en philosophie, en histoire, en littérature, et d'en changer le point de vue, il n'hésita pas sur la direction qu'il devait donner à son cours. Il en fit, par-dessus tout, une exposition historique de la littérature latine, et, s'il y resta quelque chose de l'éloquence dont avaient diversement abusé ses devanciers, ce fut, et dans la forme seule-

ment, un souvenir involontaire de l'ancien professeur de rhétorique, peut-être aussi, pour tout dire, la séduction passagère de l'éclatant succès qui provoquait tant d'applaudissements autour d'une chaire voisine. Il sentit, à la réflexion, que le mot d'*éloquence* ne devait pas trop l'engager et qu'il ne répondait précisément ni aux besoins de ses studieux auditeurs ni à la vraie nature de son sujet. Il se mit donc à développer, dans une suite de leçons de plus en plus positives, et dans un langage de plus en plus simple, l'histoire entière de la prose latine. Il la prit aux origines mêmes de la langue, qu'il chercha, sans remonter plus haut, dans les cantiques des prêtres Saliens, dans la chanson des frères Arvales, aussi bien que dans la Loi des douze tables et les plus anciennes inscriptions. Il descendit ensuite, de monument en monument et d'époque en époque, jusqu'au moment où l'esprit raffiné de la Grèce, conquise par les armes, achevait de s'imposer par les lettres au rude génie romain et le transformait sans le changer. Là après le vieux Caton, dominé lui-même par cette puissance nouvelle de la pensée cultivée, après les Scipions qui la favorisèrent, après les Gracques, ces orateurs populaires, qui en firent l'instrument de leurs vues politiques, il était en fonds pour s'étendre sur son sujet de prédilection, sur Cicéron et ses contemporains. Passant au siècle d'Auguste, qui fut la complète efflorescence du précédent, mais où, malgré d'illustres exceptions, la liberté opprimée put faire prévoir de loin la décadence de l'esprit, il en suivit pas à pas les tristes progrès et parvint à l'heure solennelle qui marqua, dans cette décadence même, l'avénement, puis le triomphe de la parole de vie, seule capable d'évoquer un monde nouveau des ruines de l'ancien monde.

Ce cours, où le professeur avait poursuivi les destinées de la littérature latine jusqu'au seuil du moyen âge, fut la seconde révélation d'une érudition dès lors aussi sûre qu'étendue. Y rattachant dans ses projets une histoire générale et détaillée de cette littérature, telle qu'il n'en existe pas encore, il interrompit deux fois ses leçons, en 1827 et 1831, pour visiter l'Italie, et il fit son premier voyage en compagnie des hommes qui, sur cette terre doublement privilégiée, pouvaient le mieux lui servir de guides dans l'étude des œuvres de la nature et dans celle des œuvres de l'art. On fut fort surpris de le voir, rompant avec toutes ses habitudes, et dans un costume qui lui était peu ordinaire, partir en leste équipage, sous la conduite d'Adrien de Jussieu et d'Ampère, dignes héritiers tous deux de noms célèbres, tous deux, quoique à long intervalle, ravis trop tôt à l'Institut, et dont l'un allait recueillir les premières impressions, germe fécondé par tant d'observations et de lectures, de son *Histoire de Rome par les monuments*. Qui dira ce que ce livre ingénieux, dépositaire des dernières pensées de notre confrère, put devoir, dès cette époque, aux entretiens de son compagnon de voyage?

Quant à M. Le Clerc, il montra dans la suite, en mainte occasion, quels vivants souvenirs il avait gardés de ces explorations répétées dans l'Italie entière et jusqu'en Sicile, quels trésors de connaissances diverses il avait rapportés de l'étude attentive des lieux, de ses investigations dans les bibliothèques et dans les musées, de ses conversations avec les savants; quelles précieuses relations et quelles amitiés honorables il avait formées avec nombre d'entre eux. On le vit, lorsqu'il reprit son cours à la Sorbonne, puis, ayant touché le but de cette longue carrière, le recommença sur nouveaux frais, en liant ses leçons de plus près et avec une méthode plus sévère à cette grande histoire des lettres latines, qui fut comme l'idéal de la première moitié de sa vie et de ses travaux.

Il ne lui fut pas donné de le réaliser, et peut-être (l'Académie me per-

mettra de le dire) sera-t-il éternellement regrettable que tant de matériaux amassés, tant de recherches, tant de méditations, une érudition classique si étendue, un tour d'esprit si bien assorti au sujet, n'aient plus trouvé désormais qu'un emploi accidentel ou secondaire. M. LE CLERC était, à cette heure, l'homme le plus capable en Europe, par son savoir, de le traiter à fond dans son ensemble, par sa critique dont l'horizon s'agrandissait de jour en jour, et par son talent d'écrire parvenu à la maturité, de le populariser à la fois auprès des savants et du public.

Nommé, en 1832, doyen de la Faculté dès lettres de Paris, après la mort de Lemaire, l'un des derniers représentants de cette vieille tradition universitaire qu'il était appelé à rajeunir, à fortifier, il comprit sur-le-champ les devoirs qui pesaient sur lui. Le décanat de M. ROYER-COLLARD avait marqué, en 1811, l'époque de la régénération des études philosophiques et historiques, suivie bientôt de celle des études littéraires, le sien fut celle d'un essor nouveau des études classiques, non-seulement dans le sein de la Faculté, mais, par elle, dans tout l'enseignement supérieur et secondaire. La collation des grades sagement ménagée, les directions données dans les examens, dans les concours, dans ces séances du doctorat surtout, où s'empressaient les maîtres aussi bien que les élèves, et qui étaient comme les grandes assises de la Faculté des lettres, furent les leviers de ce mouvement. Ce qu'il dut aux exemples du doyen, à l'autorité de son savoir, de sa parole, à son influence pendant plus de trente ans, tous ceux qui en ont été les témoins se plaisent à le dire et ses anciens collègues les premiers. Elles en déposent surtout ces thèses qui devinrent de véritables monographies sur les questions les plus importantes de la philosophie, de l'histoire, de la littérature ancienne et moderne, française et étrangère, et où l'étude critique du moyen âge, de ses monuments, de ses idées, l'Orient lui-même prirent peu à peu la place qui leur revient dans la science indépendante de nos jours. C'est par là, c'est par les leçons de ceux qui ont subi avec honneur ces rudes et salutaires épreuves, dont ils sont aujourd'hui les juges, qu'il faut apprécier l'état actuel des hautes études dans notre pays. Puissent les études nouvelles que nos lycées voient s'ériger en face des études classiques, non-seulement des lettres, mais des sciences elles-mêmes, produire dans leur sphère, pour l'honneur de la civilisation française, des résultats aussi heureux!

Une dignité nouvelle, mais aussi de nouveaux devoirs, de plus en plus impérieux, attendaient M. LE CLERC qui s'y dévoua avec un courage empreint de résignation. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la mort de CHARLES POUGENS, lui donna dans son sein, le 7 février 1834, une place qui lui était due depuis longtemps. Désespérant dès lors, même au prix de son cours qu'il céda bientôt à un suppléant, d'exécuter jamais dans son ensemble cette histoire de la littérature latine pour laquelle il avait déjà tant fait, il se proposait de publier tour à tour les parties les plus neuves de ses recherches. Il voulut vous en donner les prémices et payer en même temps sa dette, trop oubliée par d'autres, de nouvel académicien. Il vous communiqua donc successivement, de 1835 à 1837, ses deux grands mémoires sur les *Annales des Pontifes* et sur les *Journaux chez les Romains*, dont il lut des extraits dans vos séances publiques et qu'il réunit, en 1838, sous ce dernier titre, plus propre encore à piquer la curiosité qu'à la satisfaire. Le collaborateur littéraire du *Journal des Débats* depuis 1823, et l'auteur d'articles d'abord assez nombreux où il essayait, comme jadis BOISSONADE, de faire goûter du public quelques-uns des résultats de la critique savante, ne pouvait se dissimuler que les Journaux de Rome, les

ment, un souvenir involontaire de l'ancien professeur de rhétorique, peut-être aussi, pour tout dire, la séduction passagère de l'éclatant succès qui provoquait tant d'applaudissements autour d'une chaire voisine. Il sentit, à la réflexion, que le mot d'*éloquence* ne devait pas trop l'engager et qu'il ne répondait précisément ni aux besoins de ses studieux auditeurs ni à la vraie nature de son sujet. Il se mit donc à développer, dans une suite de leçons de plus en plus positives, et dans un langage de plus en plus simple, l'histoire entière de la prose latine. Il la prit aux origines mêmes de la langue, qu'il chercha, sans remonter plus haut, dans les cantiques des prêtres Saliens, dans la chanson des frères Arvales, aussi bien que dans la Loi des douze tables et les plus anciennes inscriptions. Il descendit ensuite, de monument en monument et d'époque en époque, jusqu'au moment où l'esprit raffiné de la Grèce, conquise par les armes, achevait de s'imposer par les lettres au rude génie romain et le transformait sans le changer. Là après le vieux Caton, dominé lui-même par cette puissance nouvelle de la pensée cultivée, après les Scipions qui la favorisèrent, après les Gracques, ces orateurs populaires, qui en firent l'instrument de leurs vues politiques, il était en fonds pour s'étendre sur son sujet de prédilection, sur Cicéron et ses contemporains. Passant au siècle d'Auguste, qui fut la complète efflorescence du précédent, mais où, malgré d'illustres exceptions, la liberté opprimée put faire prévoir de loin la décadence de l'esprit, il en suivit pas à pas les tristes progrès et parvint à l'heure solennelle qui marqua, dans cette décadence même, l'avénement, puis le triomphe de la parole de vie, seule capable d'évoquer un monde nouveau des ruines de l'ancien monde.

Ce cours, où le professeur avait poursuivi les destinées de la littérature latine jusqu'au seuil du moyen âge, fut la seconde révélation d'une érudition dès lors aussi sûre qu'étendue. Y rattachant dans ses projets une histoire générale et détaillée de cette littérature, telle qu'il n'en existe pas encore, il interrompit deux fois ses leçons, en 1827 et 1831, pour visiter l'Italie, et il fit son premier voyage en compagnie des hommes qui, sur cette terre doublement privilégiée, pouvaient le mieux lui servir de guides dans l'étude des œuvres de la nature et dans celle des œuvres de l'art. On fut fort surpris de le voir, rompant avec toutes ses habitudes, et dans un costume qui lui était peu ordinaire, partir en leste équipage, sous la conduite d'ADRIEN DE JUSSIEU et d'AMPÈRE, dignes héritiers tous deux de noms célèbres, tous deux, quoique à long intervalle, ravis trop tôt à l'Institut, et dont l'un allait recueillir les premières impressions, germe fécondé par tant d'observations et de lectures, de son *Histoire de Rome par les monuments*. Qui dira ce que ce livre ingénieux, dépositaire des dernières pensées de notre confrère, put devoir, dès cette époque, aux entretiens de son compagnon de voyage ?

Quant à M. LE CLERC, il montra dans la suite, en mainte occasion, quels vivants souvenirs il avait gardés de ces explorations répétées dans l'Italie entière et jusqu'en Sicile, quels trésors de connaissances diverses il avait rapportés de l'étude attentive des lieux, de ses investigations dans les bibliothèques et dans les musées, de ses conversations avec les savants; quelles précieuses relations et quelles amitiés honorables il avait formées avec nombre d'entre eux. On le vit, lorsqu'il reprit son cours à la Sorbonne, puis, ayant touché le but de cette longue carrière, le recommença sur nouveaux frais, en liant ses leçons de plus près et avec une méthode plus sévère à cette grande histoire des lettres latines, qui fut comme l'idéal de la première moitié de sa vie et de ses travaux.

Il ne lui fut pas donné de le réaliser, et peut-être (l'Académie me per-

mettra de le dire) sera-t-il éternellement regrettable que tant de matériaux amassés, tant de recherches, tant de méditations, une érudition classique si étendue, un tour d'esprit si bien assorti au sujet, n'aient plus trouvé désormais qu'un emploi accidentel ou secondaire. M. Le Clerc était, à cette heure, l'homme le plus capable en Europe, par son savoir, de le traiter à fond dans son ensemble, par sa critique dont l'horizon s'agrandissait de jour en jour, et par son talent d'écrire parvenu à la maturité, de le populariser à la fois auprès des savants et du public.

Nommé, en 1832, doyen de la Faculté des lettres de Paris, après la mort de Lemaire, l'un des derniers représentants de cette vieille tradition universitaire qu'il était appelé à rajeunir, à fortifier, il comprit sur-le-champ les devoirs qui pesaient sur lui. Le décanat de M. Royer-Collard avait marqué, en 1811, l'époque de la régénération des études philosophiques et historiques, suivie bientôt de celle des études littéraires, le sien fut celle d'un essor nouveau des études classiques, non-seulement dans le sein de la Faculté, mais, par elle, dans tout l'enseignement supérieur et secondaire. La collation des grades sagement ménagée, les directions données dans les examens, dans les concours, dans ces séances du doctorat surtout, où s'empressaient les maîtres aussi bien que les élèves, et qui étaient comme les grandes assises de la Faculté des lettres, furent les leviers de ce mouvement. Ce qu'il dut aux exemples du doyen, à l'autorité de son savoir, de sa parole, à son influence pendant plus de trente ans, tous ceux qui en ont été les témoins se plaisent à le dire et ses anciens collègues les premiers. Elles en déposent surtout ces thèses qui devinrent de véritables monographies sur les questions les plus importantes de la philosophie, de l'histoire, de la littérature ancienne et moderne, française et étrangère, et où l'étude critique du moyen âge, de ses monuments, de ses idées, l'Orient lui-même prirent peu à peu la place qui leur revient dans la science indépendante de nos jours. C'est par là, c'est par les leçons de ceux qui ont subi avec honneur ces rudes et salutaires épreuves, dont ils sont aujourd'hui les juges, qu'il faut apprécier l'état actuel des hautes études dans notre pays. Puissent les études nouvelles que nos lycées voient s'ériger en face des études classiques, non-seulement des lettres, mais des sciences elles-mêmes, produire dans leur sphère, pour l'honneur de la civilisation française, des résultats aussi heureux !

Une dignité nouvelle, mais aussi de nouveaux devoirs, de plus en plus impérieux, attendaient M. Le Clerc qui s'y dévoua avec un courage empreint de résignation. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la mort de Charles Pougens, lui donna dans son sein, le 7 février 1834, une place qui lui était due depuis longtemps. Désespérant dès lors, même au prix de son cours qu'il céda bientôt à un suppléant, d'exécuter jamais dans son ensemble cette histoire de la littérature latine pour laquelle il avait déjà tant fait, il se proposait de publier tour à tour les parties les plus neuves de ses recherches. Il voulut vous en donner les prémices et payer en même temps sa dette, trop oubliée par d'autres, de nouvel académicien. Il vous communiqua donc successivement, de 1835 à 1837, ses deux grands mémoires sur les *Annales des Pontifes* et sur les *Journaux chez les Romains*, dont il lut des extraits dans vos séances publiques et qu'il réunit, en 1838, sous ce dernier titre, plus propre encore à piquer la curiosité qu'à la satisfaire. Le collaborateur littéraire du *Journal des Débats* depuis 1823, et l'auteur d'articles d'abord assez nombreux où il essayait, comme jadis Boissonade, de faire goûter du public quelques-uns des résultats de la critique savante, ne pouvait se dissimuler que les Journaux de Rome, les

Actes diurnaux de la ville ou *du peuple*, que César fit habilement servir à ses desseins, qui, sous les Empereurs, ne furent qu'un instrument de règne toujours plus avili, ou bien encore un passe-temps de cour, ne ressemblaient guère à nos journaux. Encore moins pouvait-on en rapprocher les *Actes du Sénat*, dont les délibérations furent longtemps secrètes et connues seulement par leurs effets, jusqu'au jour où César encore, pour détruire le dernier prestige de cette oligarchie hostile à son pouvoir, rendit publics, sous ce même nom d'*Actes*, les procès-verbaux de ses séances, livrant ainsi sa politique au contrôle journalier de tous. Quant aux fameuses *Annales des Pontifes* ou *Grandes Annales*, elles furent comme les *Grandes Chroniques* de Rome, en prenant ce mot dans le sens le plus littéral. Confiées dès les temps les plus anciens, ainsi que la rédaction du calendrier qui ne fit d'abord qu'un avec elles, à l'autorité la plus respectée, celle des Pontifes, et placées sous la garde du Grand-Pontife lui-même, personnage à la fois politique et religieux, M. Le Clerc pensait que, malgré les éléments intéressés et superstitieux qui s'y mêlèrent, elles avaient été, pour les premiers historiens de Rome, la source relativement authentique, et la plus précieuse, après les inscriptions, de l'histoire romaine durant plusieurs siècles.

On voit à quelle grave question notre confrère fut conduit par ses recherches nouvelles sur ces documents d'un âge plus ou moins reculé. C'était le problème agité depuis le XVIe siècle et débattu aujourd'hui encore, de savoir quel degré de confiance méritent les récits de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, sur les temps qui s'écoulèrent jusqu'à l'incendie de Rome par les Gaulois, et même après cette catastrophe. Ce problème, M. Le Clerc ne l'éluda point. Il reprit courageusement la question contre M. de Pouilly, contre Beaufort, contre Lévesque, avec passion contre Niebuhr et son scepticisme dogmatique, ainsi qu'il l'appelle, et il s'attacha à faire voir combien de documents divers, à part les légendes populaires et les fables grecques ou troyennes, combien de monuments de tout genre, de livres même et d'annales, indépendamment de celles des pontifes, furent encore à la disposition d'historiens ou d'antiquaires, tels que le vieux Caton et Varron après lui, pour la connaissance des premiers temps de Rome. De nos jours, M. Mommsen, qui n'est ni plus crédule, ni moins systématique qu'un autre, qui a, si savamment d'ailleurs, éclairé les origines romaines par celles des anciens peuples de l'Italie et mis l'épigraphie au service de l'histoire, tout en admettant que l'original des *Annales des Pontifes* dut être détruit dans l'incendie du IVe siècle, pense qu'il en subsista des copies, des extraits plus ou moins fidèles, tels que les *Livres écrits sur lin* (*Libri lintei*), conservés au Capitole au temps de Cicéron. C'est à ces sources authentiques que remonteraient en particulier les *Fastes consulaires* sur lesquels nous posséderons bientôt le dernier travail du savant Borghesi qui fut notre confrère, publié sous d'augustes auspices, dans la collection de ses *Œuvres complètes*.

On pourrait croire, si l'on en jugeait par le résultat, que M. Le Clerc fut heureux, lorsqu'il lui fallut transporter sa laborieuse activité d'érudit sur un terrain nouveau et plus solide, l'année même où il livrait au public ses deux Mémoires. L'Académie venait de perdre M. Silvestre de Sacy. M. Daunou, nommé secrétaire perpétuel à sa place, cessa de siéger en qualité de rédacteur, dans la commission académique qui avait été chargée, en 1808, de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, interrompue dès 1763 par les Bénédictins; il garda seulement les fonctions gratuites d'éditeur, dont il était investi depuis l'origine. Bientôt cet homme illustre, qui avait plus fait pour notre grand Recueil national qu'aucun de

ses auteurs, après le fondateur Dom Rivet, ayant résolu de se retirer, M. Le Clerc, que l'Académie venait de nommer pour remplacer Amaury Duval dans la rédaction, fut choisi encore pour la diriger. Ceux-là seuls qui ne le connaissaient point purent s'étonner de ce double choix; mais l'Académie savait que ses longs travaux sur l'antiquité latine ne l'avaient point laissé étranger à l'étude du moyen âge et que, par la liaison nécessaire des choses comme des temps, il avait dû faire mainte excursion dans ce dernier domaine. Elle savait, de plus, et M. Daunou l'avait prouvé après nos savants Bénédictins, que la solide connaissance des lettres antiques, outre qu'elle est la clef d'une grande part des monuments écrits du moyen âge, est aussi le plus sûr moyen d'en apprécier la valeur historique et littéraire, soit par le sens critique qu'elle développe, soit par les habitudes de goût qu'elle donne à l'esprit.

Notre confrère montra bientôt à quel point il prenait à cœur sa tâche nouvelle et quelles diverses aptitudes il y apportait. Peu de temps après son entrée dans la commission, il lui avait lu, puis il avait communiqué à l'Académie une première notice destinée au tome XX de l'*Histoire littéraire*, notice où il dissertait sur la vie et les écrits de Nicolas de Hanapes, dominicain français, auteur de la *Bible des pauvres,* imitation chrétienne, fort célèbre en son temps, de Valère Maxime. Dernier patriarche latin qui ait résidé à Jérusalem, Nicolas de Hanapes était mort, non sans gloire, à la prise de Saint-Jean-d'Acre en 1291. M. Le Clerc fit suivre sa notice de recherches, qui en étaient le complément naturel, sur un des documents qu'il avait employés dans le récit plein d'intérêt de cette catastrophe, la relation anonyme d'un contemporain, parvenue jusqu'à nous sous une double forme latine et française, celle-ci inédite, et qu'il démontra n'être qu'une traduction assez peu exacte du texte latin, utile cependant pour le rétablir ou le compléter. Il termina ce travail étendu, où il rapprochait les nombreux documents historiques relatifs à la prise d'Acre, ce dernier boulevart de la chrétienté en Syrie, par des rectifications nécessaires à ce qui avait été dit jusque-là d'un des plus courts, mais des plus beaux, la lettre française d'un témoin oculaire bizarrement méconnu, et qui n'était rien moins que le grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers de Jérusalem, Jean de Villers, blessé sur les murs de la place. M. Le Clerc enrichit à la fois notre histoire et notre littérature nationale, en publiant le premier cette noble lettre avec un commentaire qui n'en est pas indigne. Dans ce même volume, qui parut en 1842, sous les auspices du nouvel éditeur, un autre écrit avait achevé de donner sa mesure, par l'étendue des recherches, par l'art de la composition, par la juste appréciation de l'homme et des œuvres. C'est sa notice sur Guillaume Duranti, ce prélat politique, grand liturgiste et grand jurisconsulte, qui fut mêlé aux plus importantes affaires de son temps dans la paix et dans la guerre, que Leibnitz nomme entre les théologiens du moyen âge qui ont le plus subtilement démêlé les lois primordiales de notre nature, et dont l'autorité régna si longtemps dans les églises et dans les écoles.

Les quatre tomes prévus par M. Daunou, dans son célèbre *Discours sur l'état des Lettres au XIIIe siècle*, et même le tome suivant, qu'il avait commencé, étaient loin, comme il fallut bien le reconnaître alors, d'avoir épuisé la richesse de cette grande époque qui fut le point culminant du moyen âge. On vit, d'ailleurs, à la publication successive des tomes XXI, XXII et XXIII, de 1847 à 1856, qu'un nouvel horizon s'était ouvert dans tous les sens pour notre *Histoire littéraire*. Les recherches s'étaient agrandies en France et à l'étranger; des collections, des livres, des manuscrits plus nombreux que jamais avaient été compulsés; les découvertes s'étaient mul-

tipliées ; le point de vue même des auteurs s'était élargi avec leurs connaissances. Le tome XXIe, qui compléta du moins l'histoire de la prose, en fournit une première preuve. Pour connaître la part considérable prise par M. Le Clerc à la rédaction ainsi qu'à la préparation de ce volume, il suffit de parcourir les séries si variées, quelquefois si neuves, dont il se compose. Notices de continuation, articles supplémentaires remontant jusqu'aux premières années du XIIIe siècle; notices collectives embrassant aussi le siècle entier, et concernant, soit les vies des saints et des saintes, soit les statuts synodaux, publiés par les évêques, et les actes des chapitres généraux des ordres monastiques, espèce de parlements de la grande confédération chrétienne, selon l'expression de notre confrère; enfin les chroniques contemporaines latines et françaises, celles-ci populaires, et où se révèle, ainsi que dans les lettres missives, l'état des esprits comme celui de la langue. La notice sur Siger de Brabant, ce docteur de la rue du Fouarre, que Dante, qui l'entendit, avait immortalisé d'un mot (*la luce eterna di Sigieri*), sans que ni ses écrits ni sa personne eussent été retrouvés jusqu'à M. Le Clerc; celle qui réunit Guillaume de Saint-Amour et Gérard d'Abbeville, ces deux autres docteurs séculiers en lutte avec les Dominicains et les Franciscains, dont le dernier n'était connu que de nom; celle qui, pour la première fois également, fit connaître le poëme satirique de Gilles de Corbeil, réclamation hardie du médecin de Philippe-Auguste contre les excès du pouvoir spirituel : ce sont là, avec tant d'autres, les titres qui recommanderont éternellement aussi les lumières du professeur de la nouvelle Sorbonne.

M. Le Clerc eut moins de part à la première des deux grandes séries d'articles qui devaient terminer, à son tour, l'histoire de la poésie au XIIIe siècle, et remplir presque deux tomes entiers. Laissant à la sagacité philologique de M. Littré les notices préliminaires sur les glossaires du temps, rédigés soit en latin, soit en roman du Midi; à la rare compétence de Fauriel, ce qui restait à exposer de l'ancienne littérature provençale, c'est-à-dire les grands poëmes des troubadours; à la vaste érudition en ce genre de M. Paulin Paris, les innombrables chansons de geste et les récits plus ou moins épiques de nos trouvères français, il se réserva dans le XXIIe tome, une tâche moins pesante, mais qui avait aussi son intérêt. Ce fut le choix que lui seul pouvait faire, du moins avec autant de savoir et de goût, dans la foule des poésies latines du siècle, dramatiques ou prétendues telles, historiques, didactiques, généralement dépourvues d'originalité comme de correction, et dont les plus populaires, en dépit de la langue, mi-parties, il est vrai, quelquefois, de latin et de français, furent les hymnes, les chansons, les satires surtout, si chères à l'esprit frondeur du temps et du pays, même dans les couvents.

Notre confrère prit une large revanche dans le volume suivant, le dernier du siècle, qui lui donna occasion de montrer à quel point, dans le cours de ses longs travaux et des doctes entretiens de la commission, il s'était familiarisé avec la partie la plus décidément populaire de notre vieille poésie nationale. Ce sont ces légers et piquants récits, sur lesquels on l'avait longtemps jugée, et qui semblaient le mieux répondre au génie de nos pères, ces innombrables contes en vers, les *Fabliaux*, nés presque tous de notre sol français, de notre état de société, de nos mœurs, de nos habitudes, qui furent l'œuvre des trouvères comme nos chansons de geste, et que nous empruntèrent aussi, pour les imiter ou les traduire, les autres nations de l'Europe. M. Le Clerc fit de ces contes, d'une variété infinie et d'une liberté qui ne lui déplaisait pas trop, l'étude la plus étendue, la plus finement critique qui en eût été essayée jusqu'à lui. Il en signala les origines diverses, où l'Orient eut sa part, comme dans

toutes les fables, à toutes les époques, en rechercha les auteurs, en décrivit les personnages évoqués du ciel ou pris sur la terre, dans toutes les conditions, et entre lesquels ne manquaient pas plus les clercs et les moines que les chevaliers et les nobles dames, les bourgeois que les vilains. Il fit comprendre par d'intelligentes analyses et par des extraits heureusement choisis, qui charmèrent plus d'une fois l'auditoire de nos séances publiques, le long prestige qu'exercèrent ces badinages quelquefois si sérieux de la verve intarissable de nos vieux poëtes.

Ce ne fut pas tout : pour expier, en quelque sorte, comme les trouvères eux-mêmes, les licences qu'il avait prises à leur suite en parlant de leurs fabliaux, il mit en regard les enseignements moraux ou même religieux que ces singuliers prédicateurs avaient eu la prétention de rimer à leur guise, et qui n'étaient pas tous aussi édifiants qu'ils voulaient le paraître. Une leçon plus grave, dans un genre différent, genre tout didactique et qui montre, chez nos trouvères, vers le milieu du XIIIe siècle, l'ambition d'appliquer l'art des vers à la science entière de leur temps, c'est cette vaste composition de l'*Image du monde*, dont M. Le Clerc donna une analyse telle qu'on l'attendait de lui. Il y joignit des recherches curieuses sur les antécédents de ce livre, longtemps célèbre, sur ses transformations diverses, sur les rédactions en prose et les imitations nombreuses qui en furent faites dans les siècles suivants et jusqu'au commencement du XVe, soit en France, soit à l'étranger. L'inconvénient de ce genre d'ouvrages qui ont voulu populariser la science par les vers, et dont notre confrère poursuivit les exemples jusqu'à nous, c'est, dit-il spirituellement, qu'on y trouve presque toujours, ou des poëtes qui ne savent pas assez, ou des savants qui ne sont pas assez poëtes.

M. Le Clerc ajouta à son contingent déjà si considérable pour l'histoire littéraire du XIIIe siècle, la majeure partie des notices embrassant une suite de poésies, qualifiées d'historiques et presque toutes de peu d'étendue, qui jettent un jour nouveau, quelquefois très-vif, sur les événements, les hommes et les mœurs de ce siècle. Plusieurs de ces pièces de circonstance, plus graves ou plus légères, qui jouirent d'une grande popularité, sont comme les pamphlets politiques du temps; elles donnent la main à certaines des chansons dont un autre de nos confrères, dans un travail curieux, fit voir la vogue immense, avec l'infinie variété, avant comme après le roi de Navarre.

Ce fut le terme du XXIIIe volume de nos annales littéraires et de celles du siècle encore tout féodal, où, sous des formes diverses, l'esprit de liberté commençait à poindre dans toutes les classes. M. Le Clerc lui fit dignement ses adieux, mais il ne quitta point la grande tâche qu'il venait d'accomplir, pour sa part, avec tant de courage, d'en compléter l'histoire, sans jeter un regard anticipé sur celle du siècle suivant, où le moyen âge penche à son déclin. Depuis longues années, il en préparait les matériaux, tout en payant sa dette à l'œuvre de chaque jour; il avait même dégrossi mainte pierre dont la place était marquée d'avance dans la construction du nouvel édifice. S'il ne le vit pas s'élever sur le plan conçu par lui, du moins il lui fut donné d'en tracer les grandes lignes, dans ce magistral *Discours sur le XIVe siècle*, qu'il a laissé comme un des plus durables monuments de la science du nôtre, et comme la permanente inspiration des continuateurs de ses travaux.

Le *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*, ouvrage de prédilection de ses dernières années, il eut le bonheur de le voir paraître en 1862, dans le XXIVe volume de l'*Histoire littéraire*, complété par celui du jeune et brillant écrivain qu'il vous avait demandé de lui associer

pour l'état général des Beaux-Arts. Il put même jouir du succès presque populaire que vos suffrages, Messieurs, lui avaient assuré, quand, par une exception rare, vous l'eûtes autorisé à publier une nouvelle édition de ce volume, en dehors de votre Recueil. Ce succès fut, à tous égards, mérité. M. Le Clerc avait devant lui, en abordant cette grande introduction, les exemples diversement redoutables des deux hommes qui ouvrirent l'histoire des lettres dans notre pays, aux deux siècles précédents, Dom Rivet, celle du XIIe, en 1750; Daunou, celle du XIIIe, en 1824. Grâce au progrès des sciences historiques, à l'esprit de plus en plus libre et élevé qui y domine, à la nature de son talent, il fit preuve d'un savoir plus étendu que celui du premier, d'une critique plus impartiale et non moins ferme que celle de l'autre, de plus de largeur encore dans la méthode et de plus d'art dans la composition que Daunou lui-même. Ce fut ainsi qu'il traça, du siècle qu'il devait décrire à son tour, dans ses traits généraux, un tableau d'un intérêt supérieur, et aussi remarquable par la richesse des faits qui s'y trouvent habilement résumés, que par la juste appréciation des événements, des institutions et des hommes qui, dans les lettres comme en religion et en politique, contribuèrent à donner à ce siècle son propre caractère. Il le représenta comme un âge de transition et de crise, d'action plus que de pensée, où la poésie s'efface, où la prose prend le pas sur elle, arme plus sûre dans la lutte que se livrent, pour le gouvernement de la société, l'Eglise et l'Etat dès lors en présence, où, comme la société elle-même, l'esprit va peu à peu se sécularisant sous l'influence du pouvoir civil et de l'Université de Paris, son bouclier contre les ordres religieux, défenseurs de la suprématie pontificale. Il montra que, si cet âge littéraire ne reçut pas les dons créateurs des deux âges précédents, il concourut du moins au progrès général et au renom de l'esprit français, en répandant ses œuvres dans l'Europe entière, surtout ses imaginations poétiques, qui firent de tous les peuples nos disciples. Si le grand débat qui se poursuit, sous des formes diverses, entre les papes et les rois devient la préoccupation presque exclusive des écrivains, en vers comme en prose; si, d'un autre côté, l'ancien système d'études commence à tomber en décadence; si, de loin, s'annonce le retour à l'antiquité classique par les traductions multipliées des auteurs anciens comme par la formation des bibliothèques qu'encouragent les souverains eux-mêmes, ce sont, à travers les calamités de ce siècle souvent mal jugé, autant de signes précurseurs d'un meilleur avenir.

Tel est, dans cet aperçu rapide, qui ne saurait être une analyse, ce discours médité vingt ans, œuvre personnelle dans une œuvre commune dont son autorité s'accroît, sans qu'elle y perde rien de son originalité; car le libre esprit de M. Le Clerc, la sincérité de sa pensée, la verve de son style l'animent d'un bout à l'autre. On l'a donc justement nommée son monument; conçue dans la maturité de l'âge et du savoir, enfantée avec amour dans la sérénité d'une vieillesse verte encore, cette œuvre défiera les atteintes du temps pour la gloire de son nom et pour l'honneur de l'Académie.

Comme homme et comme savant, M. Le Clerc eut en lui le double signe des natures d'élite : la perfectibilité constante de l'esprit, l'incessante amélioration de l'âme. Peu à peu il se dégagea, non sans quelque effort, des préjugés, des opinions, des formes convenues que son éducation scolaire, dans les premières années de ce siècle, lui avait imposés. Plus tard et plus difficilement encore, dans le commerce journalier de l'Académie et dans les relations qu'il noua au dehors avec les érudits de pays différents, il dépouilla des préventions conçues de bonne heure

contre la science étrangère en général, et contre la science allemande en particulier. Il ne fallut rien moins, pour le convertir tout à fait, dans la passion patriotique que lui inspiraient les productions de notre moyen âge français, à mesure qu'il les étudiait de plus près, que de voir les philologues d'outre-Rhin leur rendre pleine justice et, parmi eux, des hellénistes de premier ordre donner quelques-unes des meilleures éditions de nos vieux poëmes. Il se garda toutefois de l'infatuation qui, chez nous plus qu'en Allemagne, a fait mettre sur le même rang que les créations épiques de la Grèce, marquées des caractères du vrai beau, ces récits chevaleresques des trouvères, dont la fécondité et la variété attestent sans doute un développement poétique analogue, mais auxquels l'avenir a manqué, parce que leur manquaient les conditions qui ont fait vivre toutes les grandes épopées, l'inspiration de l'art, même primitif, une langue et une versification assez parfaites, dès l'origine, pour en exprimer les conceptions.

Homme de libre pensée, qui, dans bien des matières, avait gardé quelque chose du scepticisme de Montaigne, son premier maître, le conciliant comme lui avec la foi classique, nous n'irons pas jusqu'à dire avec la religion de l'idéal, M. Le Clerc accueillait volontiers toutes les opinions, pour peu qu'elles n'eussent rien d'excessif et surtout d'absolu. Non moins sympathique aux personnes qu'aux idées, ce cabinet où il passait sa vie, au milieu de ses livres, où il prolongeait ses veilles si précieuses pour la science, était ouvert à quiconque réclamait ses conseils, et ses amis étaient assurés de l'y trouver toujours, disposé à des entretiens qui étaient à la fois son plaisir et son délassement. Il avait une prédilection particulière pour les jeunes talents qui s'élevaient autour de lui, il leur prodiguait les encouragements, il aimait à présager leur avenir, à voir en eux les espérances ou de la Faculté ou de l'Académie. Quand une de ces espérances, déjà réalisée avec éclat, était flétrie soudain par la main de la mort, il avait de ces accents de douleur que nul de ceux qui les ont entendus sur la tombe d'Ozanam n'oubliera jamais. Les succès de tel autre plus heureux lui tiraient des larmes plus douces; il était fier de voir siéger à ses côtés, sans distinction de doctrines, dans notre compagnie et dans la commission de l'histoire littéraire, des hommes qui s'étaient signalés par leur talent, par leur savoir, et qu'il avait contribué à produire.

Si son cœur plus large, et comme attendri, à mesure qu'il avançait en âge, se partagea ainsi entre ses confrères, ses collègues, ses amis vieux ou jeunes, il appartint longtemps, par une préférence naturelle, à cette mère si dévouée, qui n'avait pas voulu se séparer de lui et dont il ne se sépara jamais jusqu'au jour où il eut le malheur de la perdre. Il inscrivit sur sa tombe, où il l'a retrouvée, ces mots simples et touchants : *La meilleure des mères, qui attend son fils*. En même temps, il rendit à sa mémoire le plus bel hommage qu'elle pût recevoir; il la consacra par une bonne action. Il avait fait pour sa mère, dont il voulait prolonger les jours, l'acquisition d'une petite maison de campagne au voisinage de Paris, et il y avait passé près d'elle ses plus doux instants; à sa mort, sous les auspices d'un de ses anciens élèves du lycée Charlemagne, maire de la commune du Plessis-Gassot, il en fit don à cette commune pour lui servir de maison d'école. C'était une pensée digne de celui qui avait appris par expérience les avantages de l'instruction dans toutes les classes de la société.

Modéré en toutes choses excepté dans le travail, qui était devenu le premier besoin de sa vie, M. Le Clerc s'y obstina, même quand des avertissements de plus en plus sévères lui conseillaient un repos qu'il ne

pour l'état général des Beaux-Arts. Il put même jo· ant d'efforts,
populaire que vos suffrages, Messieurs, lui av sseur et d'éru-
une exception rare, vous l'eûtes autorisé à pu sur les livres
de ce volume, en dehors de votre Recueil. C s ménagée et
mérité. M. LE CLERC avait devant lui, en ffrance autant
duction, les exemples diversement redout cependant, des
vrirent l'histoire des lettres dans notre reprises, et plus
DOM RIVET, celle du XIIe, en 1750; inquiétude. Mais il
Grâce au progrès des sciences histor ces traces évidentes du
et élevé qui y domine, à la nature e illusion en voyant la
plus étendu que celui du premier vait pas cessé de prendre à
moins ferme que celle de l'autre rgé. Un jour pourtant il fut
thode et de plus d'art dans la le nouveau volume de l'*Histoire*
ainsi qu'il traça, du siècle qu' coups qui ne pardonnent point.
généraux, un tableau d'un dredi d'octobre, il nous fut ravi, le
la richesse des faits qui s'y ans la plénitude de son intelligence et
appréciation des événemer touchait presque à sa soixante-dix-sep-
lettres comme en religi
siècle son propre carac
et de crise, d'action p urvivre à lui-même par ses bienfaits, comme
prend le pas sur elle ages. Riche de sa vie modeste autant que des
gouvernement de ux, sa main était ouverte à toutes les infortunes,
comme la société mplice de ses charités secrètes. Il trouva celui d'un
l'influence du ne âme antique comme la sienne, dans un camarade
contre les ordr , protecteur de son enfance, et qui devint plus tard le
montra que, successeur de M. Dabot, l'instituteur à qui il devait tout
âges précéde
de l'esprit lu de choisir son plus vieil ami pour son légataire universel,
tout ses i fait confidence des libéralités auxquelles il le chargerait de
ciples. S près lui, à titre de volontés dernières. Ces volontés, Messieurs,
les pap été considérées comme écrites par M. Hallays-Dabot, dont il
vains à tous égards de prononcer le nom dans cette enceinte.
d'êtr insi que cette précieuse bibliothèque, formée des instruments si
ret ies et si variés des travaux de M. LE CLERC, durant plus d'un
ar siècle, est devenue la propriété de l'Etat. Conformément aux inten-
du donateur, elle fait aujourd'hui partie, sauf un petit nombre de
s réservés à l'Institut, de la Bibliothèque de l'Université. M. le mi-
de l'instruction publique a décidé qu'elle y formerait une section
uncte, dans cet appartement si plein de souvenirs que M. LE CLERC
upait à la Sorbonne, et que le nom de l'illustre doyen de la Faculté
s lettres serait inscrit sur la porte de cette galerie. Elle s'enrichira
bientôt du don tout personnel de son buste en marbre, confié par M. Hallays-Dabot à l'un de nos plus jeunes, mais de nos plus éminents statuaires, M. EUGÈNE GUILLAUME, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Rien n'aura donc manqué à l'honneur de cette vie de savant, dont la mémoire restera, dans l'Université et dans l'Institut, comme celle d'une des plus pures et des plus glorieuses qui puissent être proposées en exemple à nos successeurs.

M. LE CLERC a été remplacé, dans l'Académie, par M. D'AVEZAC, le 26 janvier 1866; dans la commission de l'histoire littéraire, par M. HAURÉAU. »

Pour clore la séance, M. DE LONGPÉRIER lit une notice intitulée :

hique : Extrait d'un mémoire sur les coupes

ndredi 10.

..R, VICE-PRÉSIDENT.

onne lecture à l'Académie d'une
pondant, qui annonce la prochaine
nant une note manuscrite sur la pierre
, et six planches de dessins représentant
ment d'un bien grand prix s'il était resté intact,
rait trouvé la liste des vingt Satrapies de la Perse
e Darius.

procède ensuite à l'élection d'un auxiliaire des travaux de
cadémie en remplacement de M. Teulet, décédé. — M. Cocheris est élu à la pluralité des suffrages.

M. DE SAULCY rend compte à l'Académie d'une trouvaille très-considérable de monnaies gauloises d'argent, faite sur un terrain communal du village de la Villeneuve-au-Roi, à 21 kil. de Chaumont (Haute-Marne). De ces pièces, qui étaient au nombre de 15,000 environ, 13,153 ont été apportées à la préfecture de la Haute-Marne et ont pu être étudiées par M. DE SAULCY. — Ce sont pour la plupart des pièces des Eduens et des Séquanes, avec les noms de chefs, Dubnorex, Anorbos, Togirix et Q. Docirix. Quelques autres pièces sont de provenance Biturige et quelques centaines semblent appartenir aux Ambarres. M. DE SAULCY conjecture que ce trésor peut avoir appartenu aux Helvètes qui, arrêtés par César, comme ils voulaient traverser la Gaule, s'échappèrent au nombre de 6,000, mais furent rejoints par les légions romaines et décapités. Toutes les monnaies sont antérieures à César et originaires des pays parcourus et ravagés par les Helvètes. — M. DE SAULCY dit ensuite quelques mots des résultats d'une fouille opérée par lui dans des *tumuli* de la forêt des Lochets, commune de Sauville (Vosges). Dans l'un de ces *tumuli* formant un

(1) Voir l'analyse de ce mémoire dans le t. I des *Comptes rendus* (Nouvelle série), p. 438-441.

connaissait plus. Les organes auxquels il avait imposé tant d'efforts, par l'énergie de sa volonté, dans sa double carrière de professeur et d'érudit, défaillirent à la fin ; ses yeux d'abord, qu'il avait usés sur les livres et les manuscrits, puis sa poitrine qu'il n'avait guère plus ménagée et dans ses leçons et dans nos séances, insoucieux de la souffrance autant qu'il était ardent au devoir. Dans ces dernières années, cependant, des accidents graves interrompirent ses travaux à diverses reprises, et plus d'une fois l'Académie remarqua son absence avec inquiétude. Mais il reparaissait toujours, souvent trop tôt, et, malgré des traces évidentes du déclin de ses forces, nous aimions à nous faire illusion en voyant la tranquillité de son esprit et l'intérêt qu'il n'avait pas cessé de prendre à toutes les missions dont nous l'avions chargé. Un jour pourtant il fut surpris, au milieu de ses recherches pour le nouveau volume de l'*Histoire littéraire de la France*, par un de ces coups qui ne pardonnent point. Présent à notre séance du dernier vendredi d'octobre, il nous fut ravi, le dimanche, 12 novembre suivant, dans la plénitude de son intelligence et dans la paix de sa belle âme. Il touchait presque à sa soixante-dix-septième année.

Notre confrère voulut se survivre à lui-même par ses bienfaits, comme il se survivra par ses ouvrages. Riche de sa vie modeste autant que des fruits de ses longs travaux, sa main était ouverte à toutes les infortunes, et il avait plus d'un complice de ses charités secrètes. Il trouva celui d'un grand dessein dans une âme antique comme la sienne, dans un camarade plus âgé que lui, protecteur de son enfance, et qui devint plus tard le beau-fils, puis le successeur de M. Dabot, l'instituteur à qui il devait tout après sa mère.

Ayant résolu de choisir son plus vieil ami pour son légataire universel, il lui avait fait confidence des libéralités auxquelles il le chargerait de satisfaire après lui, à titre de volontés dernières. Ces volontés, Messieurs, elles ont été considérées comme écrites par M. Hallays-Dabot, dont il convient à tous égards de prononcer le nom dans cette enceinte.

C'est ainsi que cette précieuse bibliothèque, formée des instruments si multipliés et si variés des travaux de M. Le Clerc, durant plus d'un demi-siècle, est devenue la propriété de l'Etat. Conformément aux intentions du donateur, elle fait aujourd'hui partie, sauf un petit nombre de livres réservés à l'Institut, de la Bibliothèque de l'Université. M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'elle y formerait une section distincte, dans cet appartement si plein de souvenirs que M. Le Clerc occupait à la Sorbonne, et que le nom de l'illustre doyen de la Faculté des lettres serait inscrit sur la porte de cette galerie. Elle s'enrichira bientôt du don tout personnel de son buste en marbre, confié par M. Hallays-Dabot à l'un de nos plus jeunes, mais de nos plus éminents statuaires, M. Eugène Guillaume, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Rien n'aura donc manqué à l'honneur de cette vie de savant, dont la mémoire restera, dans l'Université et dans l'Institut, comme celle d'une des plus pures et des plus glorieuses qui puissent être proposées en exemple à nos successeurs.

M. Le Clerc a été remplacé, dans l'Académie, par M. D'Avezac, le 26 janvier 1866 ; dans la commission de l'histoire littéraire, par M. Hauréau. »

Pour clore la séance, M. de Longpérier lit une notice intitulée :

« *Une anecdote iconographique : Extrait d'un mémoire sur les coupes sassanides* (1). »

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. Mariette, correspondant, qui annonce la prochaine arrivée d'un paquet contenant une note manuscrite sur la pierre égyptienne de Chalouf, et six planches de dessins représentant cette pierre, monument d'un bien grand prix s'il était resté intact, puisqu'on y aurait trouvé la liste des vingt Satrapies de la Perse au temps de Darius.

On procède ensuite à l'élection d'un auxiliaire des travaux de l'Académie en remplacement de M. Teulet, décédé. — M. Cocheris est élu à la pluralité des suffrages.

M. DE SAULCY rend compte à l'Académie d'une trouvaille très-considérable de monnaies gauloises d'argent, faite sur un terrain communal du village de la Villeneuve-au-Roi, à 21 kil. de Chaumont (Haute-Marne). De ces pièces, qui étaient au nombre de 15,000 environ, 13,153 ont été apportées à la préfecture de la Haute-Marne et ont pu être étudiées par M. DE SAULCY. — Ce sont pour la plupart des pièces des Eduens et des Séquanes, avec les noms de chefs, Dubnorex, Anorbos, Togirix et Q. Docirix. Quelques autres pièces sont de provenance Biturige et quelques centaines semblent appartenir aux Ambarres. M. DE SAULCY conjecture que ce trésor peut avoir appartenu aux Helvètes qui, arrêtés par César, comme ils voulaient traverser la Gaule, s'échappèrent au nombre de 6,000, mais furent rejoints par les légions romaines et décapités. Toutes les monnaies sont antérieures à César et originaires des pays parcourus et ravagés par les Helvètes. — M. DE SAULCY dit ensuite quelques mots des résultats d'une fouille opérée par lui dans des *tumuli* de la forêt des Lochets, commune de Sauville (Vosges). Dans l'un de ces *tumuli* formant un

(1) Voir l'analyse de ce mémoire dans le t. I des *Comptes rendus* (Nouvelle série), p. 438-441.

large cône, il a remarqué quatre pierres placées deux à deux en face l'une de l'autre, où devaient poser les têtes des cadavres, tandis que les pieds se rencontraient au centre. L'un des cadavres devait être celui d'un chef gaulois enterré avec ses ornements. M. DE SAULCY a trouvé un très-beau *torques* en bronze à la place du cou et six bracelets de même métal aux bras et aux jambes. Point de trace d'ossements, si ce n'est quelques esquilles au contact des bracelets. Vis-à-vis du chef était un cadavre qui devait être celui d'une femme à en juger par la ténuité de ses ornements de bronze. Les deux autres n'avaient aucun ornement. C'étaient sans doute deux esclaves enterrés avec la femme pour faire compagnie au chef dans son tombeau. Un *tumulus* très-proche voisin du précédent ne renfermait qu'un seul cadavre portant à un bras un bracelet de fer.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Égypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

M. Lenormant commence la lecture de la partie archéologique de son *Rapport à l'Empereur sur les résultats de sa mission à Santorin.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. MUNK, le 3e volume (texte et traduction) du *Guide des égarés*, traité de théologie et de philosophie de Moïse Ben Maimoun, dit *Maimonide.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *Essai sur la domination française en Syrie durant le moyen âge*, par E. G. Rey, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, etc. (Paris, 1866, in-4°) ;

2° *Rapprochement entre les monuments celtiques du Morbihan et les monuments égyptiens*, par Eug. Robert (1866, br. in-8°);

3° *Ancienne basilique et nouveau cimetière de San Miniato al Monte (près Florence)* par Ern. Breton (Arras et Paris, 1866, brochure in-8°);

4° *Revue archéologique* : n° d'août 1866 ;

5° *Le Cabinet historique* : mai-juin 1866.

M. D'AVEZAC demande la parole pour une présentation de livres :

« J'ai l'honneur, dit-il, de présenter à l'Académie, au nom de M. Henri Harrisse de New-York, avocat à la Cour suprême des États-Unis et docteur en philosophie, deux ouvrages exécutés avec un grand luxe typographique, et dont l'auteur a réservé à l'Institut de France les plus beaux exemplaires.

Ces deux ouvrages ont un caractère simplement bibliographique, mais il s'agit d'une bibliographie toute spéciale au Nouveau Monde ; et il convient de dire avant tout que, si le vieux monde renferme de riches amateurs qui consacrent leurs soins et leur fortune à amasser des livres dont souvent le plus grand et quelquefois le seul mérite est l'extrême rareté des exemplaires qui en existent, l'Amérique de son côté, principalement l'Amérique du Nord, rivalise sous ce point de vue avec l'Europe et possède des bibliothèques du plus grand prix. Mais c'est par-dessus tout en ouvrages sur l'Amérique, sa découverte et son histoire, que les collections renommées des Etats-Unis laissent derrière elles les plus riches bibliothèques cis-atlantiques. Nulle part donc l'histoire critique de la découverte et de la première colonisation européenne de l'Amérique ne peut être étudiée avec plus de ressources que dans ces précieuses bibliothèques d'outre-mer. C'est là qu'ont été conçus et exécutés les deux ouvrages offerts à l'Académie par M. Harrisse, et publiés l'un et l'autre en la présente année. Cependant ils n'ont point été préparés simultanément, et les préfaces sont respectivement datées d'octobre 1864 et de mai 1866. C'est dans cet ordre que je les présente à l'Académie. — Le premier en date, intitulé « *Notes on Columbus* », est un recueil de notes bibliographiques, d'extraits et même de pièces intégralement reproduites, puisées dans une de ces bibliothèques dont je parlais tout à l'heure, bibliothèque déjà bien connue par le nom de son précédent possesseur, le colonel Aspinwall, et acquise il y a trois ans par M. Samuel Barlow de New-York, qui a eu le malheur d'en perdre une notable partie dans un incendie à jamais déplorable. Les notes, extraits et documents rassemblés dans le volume de M. Harrisse, et qui n'ont aucune prétention de se faire valoir comme une série complète et bien liée, peuvent du moins être considérés comme un recueil des plus abondants d'éléments colligés avec une grande intelligence, et propres à servir de base à une histoire, *pragmatique* ou *diplomatique* ainsi que l'on dirait en Allemagne, *documentée* comme on l'appellerait dans l'Europe méridionale, de la vie et des voyages de Christophe Colomb. L'ouvrage est illustré, suivant l'expression aujourd'hui consacrée, de divers *fac-simile* d'un haut intérêt, entre lesquels les plus intéressants de tous, des *fac-simile* de quelques-unes de ces notes autographes que Colomb écrivait dans les marges de ses livres, sont dus à la généreuse intervention de S. A. R. le duc de Montpensier. La publication de ce beau volume a été faite à New-York aux frais de M. Barlow. Parmi les documents reproduits en entier dans ce volume se trouve une série des lettres de Colomb ; M. Harrisse les a fait tirer à part en un fascicule

particulier dont il offre en même temps un exemplaire de choix à l'Académie. — Le second ouvrage, plus considérable que le premier, a été entrepris aussi dans la bibliothèque et à l'instigation de M. Samuel Barlow, et pareillement imprimé à New-York. Le titre ne suffit point à donner une idée complète de l'œuvre telle qu'elle a été comprise et exécutée par M. Harrisse avec tout le dévouement que lui dictait son étroite amitié avec M. Barlow. Ce volume est intitulé simplement « *Bibliotheca americana vetustissima* », ou description d'ouvrages relatifs à l'Amérique publiés entre les années 1492 et 1551, c'est-à-dire, en d'autres termes, depuis le commencement de 1493 jusqu'à la fin de 1550, — un intervalle de 58 ans. Le nombre des ouvrages décrits, en faisant entrer en compte les éditions diverses d'un même livre, s'élève à plus de trois cents, dont la presque totalité a été vue de ses yeux et touchée de ses mains par le rédacteur même de ce magnifique catalogue ; la moindre part a été vue et touchée, à son défaut, par des amis dignes de sa confiance ; un très-petit nombre n'a pu être décrit que sur la foi des bibliographies antérieures. Il suffit d'ouvrir ce volume pour voir quelle est la marche de l'auteur : le titre de chaque ouvrage est, autant que possible, reproduit figurativement, ainsi que l'explicit ou colophon qui complétait à cette époque la désignation du livre, et qui presque toujours renferme les indications les plus nécessaires. Des notes critiques, des passages importants de l'ouvrage décrit accompagnent souvent cette description ; la désignation des bibliothèques où les ouvrages existent aux Etats-Unis, ou en Europe quand il s'agit de ces raretés dont on ne connaît qu'un exemplaire unique ; enfin, la citation des sources bibliographiques antérieures, auxquelles le descripteur actuel se réfère : telle est l'économie générale des notices rassemblées dans le beau volume que M. Harrisse présente par mes mains à l'Académie. Des additions et corrections, un appendice de relations inédites puisées à la bibliothèque Magliabecchi de Florence, enfin un copieux index alphabétique terminent l'ouvrage. Il est précédé par une introduction qui mérite d'être remarquée. En s'astreignant aux minuties de la bibliographie, M. Harrisse, habitué à prendre de plus haut les sujets favoris de ses études, se sentait en quelque sorte comprimé par cette masse de petits faits et de détails qu'il ne lui était pas permis de négliger ; mais, après avoir terminé son labeur de patience, il s'est trouvé plus à l'aise pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur le genre de travail auquel il s'était courageusement résigné, et il a relevé son sujet et son œuvre, considérés au point de vue de leur utilité pratique, dans des pages d'un style plus conforme à ses goûts, et qui seront lues avec plaisir par

d'autres encore que les amis qu'il compte déjà dans cette Académie. — Les relations inédites puisées à la bibliothèque Magliabecchi, et qui forment l'appendice de la « *Bibliotheca americana vetustissima* », ont été tirées à part en un fascicule spécial, aussi bien qu'une note développée sur l'introduction de l'imprimerie en Amérique; et M. Harrisse en remet aussi des exemplaires de choix, que j'ai l'honneur de présenter également en son nom à l'Académie. »

M. De Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un opuscule de M. Louis Deschamps de Pas, intitulé : *Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles en l'honneur de Jeanne de Castille en l'année* 1555 (Arras, 1866, in-8°). — « M. Deschamps a publié d'après des manuscrits contemporains qui lui ont été confiés le récit des funérailles de Jeanne la Folle, et l'oraison funèbre qu'un Dominicain trouva le moyen de prononcer en l'honneur de la malheureuse mère de Charles-Quint. Ces documents sont fort intéressants pour l'histoire des mœurs du XVIe siècle. »

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qu'un voyage rendu nécessaire par des raisons de santé doit tenir éloigné de l'Académie pendant quelques séances, et qui, en son absence, délègue ses pouvoirs à MM. Wallon et Jourdain. — En conséquence, M. le Président appelle M. Wallon à prendre au bureau la place du Secrétaire perpétuel.

M. Cocheris écrit à l'Académie pour la remercier du choix qu'elle a fait de lui comme auxiliaire attaché à ses travaux.

M. Oppert s'excuse par écrit de ne pouvoir continuer sa lecture. A son retour d'Angleterre, il aura l'honneur de demander à l'Académie la permission de reprendre cette communication.

M. Renan fait à l'Académie la communication suivante:

Sur les localités galiléennes de Dalmanoutha et *Magadan.*

« Dans le passage VIII, 10 de l'Évangile de Marc, nous lisons que Jésus, après le miracle de la multiplication des pains, se rend en barque à Dalmanoutha, εἰς τὰ μέρη Δαλμανουθά. Dalmanoutha

est une localité par ailleurs tout à fait inconnue (1); mais l'état des manuscrits ne donne le droit d'élever aucun doute sur ce nom. — Dans le passage xv, 39 de l'Evangile de Matthieu, exactement parallèle au passage précité de Marc, au lieu de Δαλμανουθά, on lit Μαγαδάν. Le texte reçu porte à cet endroit Μαγδαλά. Mais toutes les bonnes éditions portent et doivent porter Μαγαδάν, leçon qui a pour elle les plus anciens manuscrits et les anciennes versions (2). Μαγδαλά est une de ces corrections, si fréquentes, où l'on a substitué un nom de lieu connu à un nom inconnu, et dont on trouve un exemple frappant dans Matth. viii, 28, à propos des Gergéséniens (3). Mais qu'est-ce que Μαγαδάν? Les bords du lac de Tibériade n'offrent aucune localité portant ce nom, et il est clair qu'il ne faut pas chercher l'endroit en question loin du lac, puisque Jésus y vient en barque (ἐνέβη εἰς τὸ πλοῖον, καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια Μαγαδάν). On ne comprend pas comment M. Ewald (4) a pu songer à la ville de Mageddo, située dans l'intérieur des terres, à une très-grande distance du lac. Le parallélisme exact des deux passages précités de Marc et de Matthieu rend d'ailleurs la substitution de Μαγαδάν à Δαλμανουθά tout à fait singulière. L'hypothèse de deux noms pour la même ville n'a rien de vraisemblable. Il semble donc qu'il faille chercher pour cette difficulté un autre principe de solution. On l'obtient, ce me semble, en se figurant le nom de Δαλμανουθά écrit en lettres onciales, dans le genre des lettres du *Codex sinaïticus* et en général des anciens manuscrits du nouveau Testament. Les six premières lettres de ΔΑΛΜΑΝΟΥΘΑ ont très-bien pu être lues ΜΑΓΑΔΑΝ. En effet, entre ΔΑ (en supposant les deux lettres très-rapprochés, selon l'usage des manuscrits) et ΛΛ (ligature ordinaire de ΜΑ), la différence est imperceptible. Le changement de Λ en Γ est très-naturel; enfin, la

(1) Si Winer (*Bibl. Realw.* à ce mot), Ritter (*Erdkunde*, XV, 324 et suiv.) et d'autres la supposent voisine de Magdala, c'est uniquement à cause de la leçon reçue de Matth., xv, 39. Or, nous montrerons tout à l'heure que cette leçon est fautive.

(2) Voir De Wette, *Kurze Erklær. des Evang. Matth.*, p. 204 (4e édit).

(3) Γεργεσηνῶν, nom peu connu, est devenu Γερασηνῶν, leçon qui, offrant une impossibilité topographique, a été changée en Γαδαρηνῶν.

(4) *Die drei erst. Evv.*, p. 268.

confusion de M avec ΔΑ s'explique à merveille (1). Peut-être l'original d'après lequel s'est formée la leçon actuelle de Matthieu portait-il ΔΑΛΜΑΝ; le nom moderne qu'on identifie avec le plus de vraisemblance à *Dalmanoutha* est *Dalhamia* ou *Dalmamia* (2), où la terminaison *outha* se serait également perdue. En tout cas, je suis porté à croire que Μαγαδάν est une erreur sortie d'une mauvaise lecture du mot Δαλμανουθά. Que l'on consulte les reproductions données par M. Tischendorf du *Codex sinaïticus*, on verra la ressemblance des deux mots. — A quelle époque une telle erreur a-t-elle pu se produire? On ne peut guère la supposer postérieure à la constitution définitive du texte actuel de Matthieu. Tous les bons manuscrits sont d'accord sur la lecture Μαγαδάν; c'est la leçon authentique et qu'il faut conserver. L'erreur de lecture a dû se produire dans les documents originaux écrits qui ont servi de base commune aux textes actuels de Marc et de Matthieu. Elle remonte donc au premier siècle, à l'époque où les éléments du récit des synoptiques étaient encore à l'état documentaire. Si notre supposition est exacte, on en conclura : 1° que *Magadan* ne doit avoir aucune place en topographie, que c'est une simple altération de *Dalmanoutha*; — 2° que c'est le texte de Marc qui est ici le plus original; on explique mieux en effet que Μαγαδάν soit sorti de Δαλμανουθά, qu'on n'explique comment Δαλμανουθά serait sorti de Μαγαδάν; — 3° que l'erreur en question s'est produite sur un texte écrit, et n'a pas pu sortir d'une variante de la tradition orale; ce qui implique des textes écrits ayant servi de documents originaux aux synoptiques; — 4° qu'une telle erreur n'a guère pu se produire que loin de Galilée, dans un pays où la petite ville de Dalmanoutha était inconnue. »

M. Egger fait à l'Académie plusieurs communications. — I. Il lui annonce la publication d'un ouvrage de M. Klein (*Ueber eine Handschrift des Nicolaus von Cues nebst ungedrückten Fragmenten Ciceronischer Reden*, Berlin, 1866, in-8°), qui donne une page et demie environ de fragments inédits de Cicéron (in Pisonem et

(1) Voir J. C. M. Laurent, *Neutestamentliche Studien*, p. 15 et suiv.
(2) Thomson, *The Land and the Book*, t. II, p. 60-61.

pro Fonteio). — II. Il parle ensuite d'une lettre de M. Tischendorf (Leipzig, 25 mai 1866) attestant une collation des fac-simile des papyrus d'Herculanum avec les originaux, collation qui montre beaucoup d'inexactitudes. M. Tischendorf a fait en outre la collation du plus ancien fragment de manuscrit grec sur parchemin (14 pages de Dion Cassius), qu'il publiera en fac-simile intégral dans sa *Paléographie grecque*. Il vient aussi de découvrir plusieurs morceaux inédits de Philon. — III. Après cette lettre, M. Egger en communique une autre de M. C. Blondel de l'Ecole d'Athènes (8 février 1866) contenant, outre quelques fragments de peu d'importance, deux textes inédits assez étendus, du IVᵉ siècle avant Jésus-Christ; l'un, la fin d'un décret relatif à une alliance d'Athènes avec Byzance; l'autre, le décret de naturalisation d'un Thessalien, ami dévoué d'Athènes, où se trouve la mention des 501 votants exigibles pour le tribunal chargé de vérifier les titres de l'impétrant. — IV. M. Egger signale encore un décret des Samiens en l'honneur de deux Jasiens du temps d'Alexandre le Grand, publié avec un bon commentaire historique par M. Stamatiadis, dans la *Chrysallis* du 15 avril 1866, et recommande à ce propos la *Pandore*, revue grecque publiée par M. Dragoumis, et qui renferme une instructive variété d'articles. — V. Enfin, M. Egger entretient l'Académie d'une inscription chrétienne de Taormina qu'il croit avoir été déjà publiée par M. de Spuches et dont une empreinte lui a été envoyée par M. Magne; c'est l'épitaphe d'un jeune chrétien, nommé Agathon, mort à l'âge de huit ans, en 409, sous le huitième consulat d'Honorius et le troisième de Théodose le Jeune, *le lundi*, troisième jour avant les ides d'octobre. On a quelques exemples, mais assez rares, d'inscriptions nommant ainsi les jours de la semaine: il en est une où l'on trouve même le nom du dimanche exprimé à la manière païenne et chrétienne tout à la fois, *le jour du soleil et du Seigneur*, Ἡλίου καὶ Κυριακή. M. Egger à ce sujet renvoie à la dissertation de M. Biot sur l'origine de la semaine et des noms des jours de la semaine (*Journal des savants*, juillet 1859).

M. Lenormant achève la lecture de son *Rapport* à l'Empereur sur sa récente mission à Santorin.

Sire,

Dès la première nouvelle des importants phénomènes volcaniques dont l'île et la rade de Santorin sont, depuis maintenant près de trois mois, le théâtre, et de l'envoi que l'Académie des sciences faisait d'un jeune savant bien connu dans l'étude des phénomènes de cette nature en le chargeant d'observer l'éruption d'un volcan endormi depuis plus d'un siècle et demi, Votre Majesté, dont l'attention est toujours éveillée vers ce qui peut contribuer au progrès de la science, a bien voulu m'adjoindre à la mission partant pour Santorin. — Désireux de répondre autant qu'il serait possible dans la limite de mes forces à la confiance de Votre Majesté, j'ai quitté Paris trois jours seulement après en avoir reçu l'ordre et je me suis rendu directement à l'antique Théra. — M. de Verneuil, membre de l'Académie des Sciences et l'un de nos plus habiles géologues, s'était joint volontairement à M. Fouqué. Le concours de deux hommes aussi éminents et aussi expérimentés en ces matières assurait que l'éruption présente serait observée de la manière la plus sûre et la plus complète et qu'aucun des phénomènes physiques et chimiques qui l'accompagneraient ne pourrait passer inaperçu, d'autant plus que, de son côté, le gouvernement hellénique avait envoyé à Santorin une commission de géologues et d'ingénieurs, qui poursuivait ses opérations concurremment avec les savants français. — En me confiant à mon tour une mission à Santorin, il n'était donc évidemment pas dans la pensée de Votre Majesté de me charger spécialement et directement, moi qui ne suis géologue que par occasion, d'observer le phénomène actuel, dont l'étude devait être si bien faite par d'autres plus compétents. Mais l'île de Santorin, l'un des points les plus curieux de la Grèce aussi bien pour l'antiquaire que pour le géologue, offre cette particularité que nulle part dans le monde les questions d'histoire et de géologie ne sont aussi étroitement liées. Les deux sciences ont besoin d'y marcher côte à côte et de s'y prêter un mutuel secours. Plusieurs fois déjà depuis le début des temps historiques on a vu s'y produire des phénomènes analogues à ceux de cette année, phénomènes qui ont donné naissance aux trois îlots volcaniques de Palaea, Mikra et Néa-Kamméni. Rechercher les documents qui permettent de reconstituer l'histoire de ces éruptions antérieures, en les contrôlant et les commentant par l'étude de l'éruption actuelle ; essayer de déterminer la date d'apparition des diverses parties constitutives des trois îlots placés au centre de la rade de Santorin ; tels étaient les travaux d'une nature mixte pour lesquels je me trouvais le plus spécialement préparé. Ce sont ceux sur lesquels s'est avant tout portée mon attention, tandis que M. Fouqué réunissait les éléments de son étude géologique, physique et chimique sur les phénomènes qui se déroulaient sous nos yeux, et qu'un habile photographe d'Athènes emmené par moi, M. Démétrius Constantin, en reproduisait les diverses phases dans la belle série d'épreuves que je soumets aux regards de Votre Majesté. — Exposer en détail les résultats de cette partie de mes recherches demanderait plus de développements que je ne puis m'en permettre dans mon rapport. Ces résultats feront l'objet d'une étude spéciale et d'assez grande étendue. Mais je puis dès à présent assurer à Votre Majesté qu'à ce point de vue la mission qu'elle a bien voulu me confier n'a pas été sans fruits. Si, malgré mes explorations dans les diverses archives de l'île de Santorin, je n'ai pas été assez heureux pour découvrir de nouveaux documents sur les éruptions des siècles passés, la comparaison des phénomènes de l'éruption présente avec les récits des documents antérieurement connus m'a permis de comprendre bien des circonstances demeurées encore

douteuses dans ces documents. Dans les événements géologiques dont la rade de Santorin a été le théâtre j'ai pu distinguer deux ordres de phénomènes, que l'on avait jusqu'à présent confondus, et en déterminer les caractères. M'appuyant sur cette distinction, je crois être en mesure de faire maintenant une histoire du volcan de Santorin plus précise et plus complète que n'avaient pu la faire mes prédécesseurs et en même temps d'assigner une date aux diverses portions de Palaea, Mikra et Néa-Kamméni.

Dans l'ordre même des questions tenant à la fois aux deux domaines de l'histoire et de la géologie, il en était quelques-unes d'une véritable importance qui avaient trait, non pas au volcan encore actif qui occupe le centre de la rade de Santorin, mais à la grande île que les anciens appelaient Théra. Cette île, avec celle de Thérasia et l'îlot d'Aspronisi, enfermant dans une enceinte annulaire, interrompue seulement au sud et au nord, le bassin au milieu du quel s'élèvent les trois Kammènes, est avec le volcan actuellement en activité dans le même rapport exactement que le cirque de la Somma avec le Vésuve. En voyant Théra, Thérasia et Aspronisi présenter constamment du côté de la rade ou plutôt du gigantesque cratère central aujourd'hui rempli par les eaux de mer les mêmes falaises à pic de 700 pieds de haut, où se dessinent, comme dans une coupe faite à plaisir pour l'étude des géologues, les couches successives de laves et de *lapilli* produites par des éruptions antérieures à l'ère historique, tandis que vers l'extérieur une pente douce entièrement revêtue d'une couche de tuf ponceux d'une énorme puissance descend jusqu'à la mer, on ne saurait douter que ces trois îles ne soient les débris d'un vaste cône volcanique primitif dont toute la partie centrale s'est effondrée, laissant à sa place un cratère profond de plus de 900 pieds au-dessous du niveau de la mer, cratère au milieu duquel s'est formé depuis 2000 ans au moins un nouveau cône d'éruption, dont les trois Kammènes sont les sommets émergeant du milieu des flots. Est-il possible de déterminer l'époque, au moins approximative, de cette formidable catastrophe? Date-t-elle des âges historiques, ou faut-il la faire remonter plus haut, avant les premières lueurs de l'histoire, avant même l'apparition de l'homme dans l'Archipel? — Aucun texte ancien ne mentionne l'effondrement du cône volcanique primitif de Callisté (c'est le premier nom que porta Théra) ou ne fait même allusion à cet événement, qui eût été de nature à laisser dans les imaginations une empreinte ineffaçable. Cependant une opinion généralement admise aujourd'hui, et qui a trouvé d'habiles défenseurs, tendrait à considérer cette catastrophe comme ayant eu lieu dans les âges historiques et à la placer entre la première occupation de l'île par les Phéniciens, au XIVe siècle avant notre ère, et l'établissement des colons doriens venus de Sparte, au Xe siècle. Cette opinion est principalement fondée sur le témoignage de Bory-Saint-Vincent, qui prétendait avoir constamment trouvé les grands vases de style primitif, dont la fabrication paraît avoir été particulière à Théra et devoir son origine aux Phéniciens, au-dessous de la couche de tuf ponceux produite par la dernière période d'activité du volcan originaire. Mes recherches, poursuivies à ce sujet avec un soin extrême et une précision minutieuse, m'ont amené à reconnaître l'inexactitude des renseignements fournis par Bory-Saint-Vincent et par suite l'inanité de la théorie basée sur ces renseignements. L'île de Santorin et celle de Thérasia ne présentent aucun vestige d'habitation par les hommes avant la catastrophe qui les mit dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Les colons phéniciens du XIVe siècle avant l'ère chrétienne ont occupé et cultivé l'île exactement dans les mêmes conditions que les habitants actuels. Ce n'est pas sous la couche de tuf ponceux, épaisse en

quelques endroits de plus de 50 mètres, mais à la surface de cette couche que se rencontrent les objets que l'on peut rapporter à la civilisation des premiers occupants chananéens du sol de Callisté, vases, scarabées pareils à ceux que fournissent les nécropoles de la côte de Phénicie, statuettes rudimentaires d'Astarté en terre-cuite ou en marbre exactement identiques aux images de la déesse qui viennent de Chypre ou de la Babylonie. Les tombeaux situés au Cap Couloumbos, non loin du village au nom bien significatif de Φοίνικα, tombeaux tout à fait différents de ceux d'époque hellénique qui se remarquent dans les autres parties de l'île et reproduisant, au contraire, les dispositions habituelles des sépultures dans les nécropoles syriennes, sont creusés dans la masse même du tuf ponceux. Il est donc évident que la dernière période d'activité du cône volcanique dont Santorin est un débris, et la convulsion terrible qui fit disparaître toute la partie centrale de ce cône sont des faits antérieurs à l'arrivée des colons phéniciens, qui marque le début des âges historiques à Théra. Le seul grand cataclysme dont l'île même de Santorin ait été le théâtre, aux temps historiques, est la convulsion qui sépara violemment Théra de Thérasia, d'abord réunies et formant ce qu'on appelait quelquefois Strongylé ou « l'île ronde, l'île annulaire. » Pline assigne à cet événement la date de 237 avant J.-C. et son indication est trop précise pour que nous puissions la rejeter. Mais sur quel point s'est produite alors la rupture? Le plus ordinairement on suppose qu'elle a eu lieu du côté du nord, là où se trouve aujourd'hui la passe d'Apanoméria. C'est en effet sur ce point que la moindre distance sépare Théra de Thérasia; la passe n'a pas plus de 1200 mètres environ de largeur, tandis qu'au sud, du côté d'Akrotiri, la solution de continuité entre les deux îles, au milieu de laquelle s'élève l'îlot d'Aspronisi, est près de cinq fois plus étendue. Cependant la série des sondages exécutés en 1845 par le capitaine Graves, au nom de l'Amirauté britannique, et reproduits sur sa belle carte de l'île de Santorin et des environs, était de nature à faire penser que la rupture de l'an 237 avant J.-C. avait dû se produire du côté d'Akrotiri plutôt que du côté d'Apanoméria. La passe du nord entre Théra et Thérasia présente en effet la même profondeur que le bassin de la rade ou du grand cratère et, par suite, semble devoir être rapportée au même phénomène d'affaissement. La passe du sud, au contraire, si elle est beaucoup plus large, n'a qu'une très-médiocre profondeur et le talus annulaire formé par les deux îles s'y continue sous les eaux avec un relief d'environ 800 pieds au-dessus du fond du cratère. Ici encore l'archéologie vient au secours de la science de la terre et lui fournit une preuve décisive, qui ne permet plus le doute. Ce n'est pas vers le nord et du côté d'Apanoméria que la rupture a pu se produire en 237 av. J.-C. La passe de ce côté existait déjà plus de 500 ans auparavant, et par conséquent devait dater de la catastrophe même qui avait englouti le sommet du premier cône volcanique. En effet, c'est sur le flanc de cette passe, dans la rupture même de l'escarpement annulaire, au fond d'une petite anse faisant face au gros bourg d'Apanoméria, que s'élevait la ville antique de Thérasia, dont les ruines sont actuellement en partie recouvertes par les flots. Or, cette ville était bien antérieure à 237, puisqu'au milieu de ses décombres il m'a été donné de retrouver deux inscriptions encore inédites, tracées avec le plus vieux type du caractère grec, inscriptions qui doivent certainement être rapportées au VIIe ou peut-être même au VIIIe siècle avant notre ère.

Je passe maintenant, Sire, à la partie purement archéologique des recherches que j'ai poursuivies sous les auspices de Votre Majesté. — Santorin est un des lieux de la Grèce où l'antiquaire trouve la plus ample

matière à ses études. Première station des Phéniciens dans les mers helléniques, Théra a été l'un des points où les populations primitives de la Grèce, encore absolument barbares, ont reçu la première communication des arts et des connaissances déjà développées depuis de longs siècles dans les civilisations de l'Asie. Avant de prendre son caractère propre par le libre développement de son génie, la Grèce a été d'abord tout asiatique, grâce au double courant d'influence qui lui arrivait à la fois de l'Asie Mineure et de la Phénicie. Théra ou Callisté était alors l'un des principaux débouchés du courant phénicien et par suite cette île a été l'un des plus anciens foyers de civilisation dans la Grèce. Les traditions mythologiques y plaçaient une des étapes de Cadmus, le propagateur de l'art d'écrire, de l'alphabet inventé par les marchands de Sidon et de Tyr. Quatre siècles après les Phéniciens, Callisté vit arriver les Doriens, récemment établis dans le Péloponnèse, et reçut d'eux le nom de Théra, qu'elle garda pendant toute l'antiquité. Les deux populations se confondirent, et, grâce à ce mélange, la civilisation garda dans cette île un caractère asiatique plus longtemps que dans le reste de la Grèce. Sous ses nouveaux maîtres, elle acquit rapidement le plus haut point de prospérité, et c'est de ses campagnes que partirent, sous la conduite de Battus, les colons qui allèrent fonder Cyrène sur la côte d'Afrique. Alliée fidèle de Sparte, sa métropole, pendant la guerre du Péloponnèse, réunie après Alexandre aux domaines des Ptolémées, Théra demeura florissante jusque sous la domination romaine, et de nombreuses traces monumentales attestent qu'elle n'avait alors rien perdu de sa splendeur. — Toutes les périodes de l'histoire que je viens d'esquisser en quelques mots ont laissé des vestiges sur le sol de Santorin. J'ai eu déjà l'occasion de citer tout à l'heure à Votre Majesté les curieux tombeaux qui subsistent auprès du cap Couloumbos.

Creusés dans le tuf ponceux et sans aucun ornement architectonique à l'extérieur, ils se composent tous d'une chambre assez développée de forme carrée ou rectangulaire, dans la paroi du fond de laquelle on voit une série d'ouvertures cintrées, par où les corps étaient introduits dans des *fours à cercueils*. Des tombeaux de la même disposition se retrouvent à Cimolos, à Milos, à Anaphé, c'est-à-dire dans celles des îles de l'archipel dont l'occupation primitive par les Phéniciens est certaine; mais on en chercherait vainement des exemples dans le reste de la Grèce. C'est au contraire le type de sépultures que présentent constamment à l'observation les nécropoles de la Phénicie, par exemple les belles nécropoles de Sidon et d'Adloun auprès de Tyr. Ce n'est donc pas trop s'avancer que d'attribuer les tombeaux du cap Couloumbos aux fils de Chanaan et d'y voir des monuments de ces premiers dominateurs de Callisté. — Je n'ai point été assez heureux pour rencontrer pendant mon séjour à Santorin de ces petits scarabées de pierre dure, si multipliés dans les tombes phéniciennes et qui se sont retrouvés dans toutes les contrées où les navigateurs de Tyr et de Sidon s'étaient établis. Mais on en a quelquefois découvert dans l'île, et j'en ai vu deux, dont jai pu prendre les empreintes, à Athènes, dans la collection de M. Hildveich. Je n'hésite pas non plus à rapporter à l'époque de la domination phénicienne une classe de monuments fort originaux, absolument inconnus dans les autres parties de la Grèce, mais très-répandus dans les îles méridionales de l'archipel où s'étaient fixés les colons chananéens, et dont je rapporte le premier échantillon trouvé à Santorin. Ce sont des figurines d'un travail aussi grossier et d'un aspect aussi étrange que les idoles sardes, retraçant l'image de la Vénus asiatique, nue et les bras croisés, telle que nous la trouvons aussi dans la Phénicie, dans l'Aramée et dans la Babylonie. Ces figurines ne sont certainement pas

d'origine grecque et remontent avant l'occupation des îles méridionales de l'archipel par les Doriens. M. Thiersch, qui les a étudiées dans un mémoire spécial, les attribuait aux Cariens. L'analogie avec les idoles d'Astarté qui viennent maintenant de l'Asie, et le fait de la découverte d'images de ce genre à Santorin et à Milos, deux îles où les Phéniciens et les Doriens se sont immédiatement succédé sans occupation intermédiaire du pays par les Cariens, m'amène à leur donner plutôt les Chananéens pour auteurs. On sait, du reste, combien le rapport est étroit entre les Phéniciens et les Cariens, rattachés de même par M. Lassen à la souche sémitique, à tel point qu'un des érudits dont les travaux font le plus autorité en ces matières, M. Movers, tendait à les confondre comme du même sang. — Le sol de Santorin a fourni à l'étude de la science les plus antiques monuments connus de la céramographie, de même que les plus vieilles inscriptions grecques, et, dans une figure d'Apollon Pythien d'une grossièreté sauvage conservée maintenant à Athènes dans le dépôt d'antiquités du temple de Thésée, le spécimen le plus archaïque de la sculpture en marbre dans la Grèce. Ces vases primitifs sont formés d'une terre blanchâtre ou jaune pâle; ils n'ont pour toute décoration que des zones d'un noir brun ou d'une teinte orangée sans luisant, des chevrons, des enroulements, des cercles concentriques. On voit quelquefois, sur ces poteries d'une date si reculée, des rosaces ou des fleurons, des plantes, des poissons, des reptiles, des insectes, des oiseaux, dont quelque-uns, comme l'ibis, appartiennent à une faune autre que celle de la Grèce, des quadrupèdes, tels que chevaux et boucs, le tout peint au simple trait, sans art et d'une façon rude et maladroite. Encore suis-je porté à croire, avec M. de Witte, que les vases décorés d'animaux tels que je viens de les indiquer sont d'un âge moins reculé que les vases ne présentant que des ornements insignifiants. Ces vases primitifs, de formes très-particulières et en général de grande taille, étaient évidemment fabriqués à Théra même. Dans quelques endroits de l'île, leurs débris jonchent littéralement le sol. Mais rien n'est plus rare que d'en trouver entiers. A peine en connaît-on une dizaine dans les diverses collections de l'Europe. J'ai été assez heureux pour m'en procurer quatre, dont un de dimensions inconnues jusqu'ici, que l'un des catholiques les plus considérables et les plus honorés de l'île, M. Guillaume Delendas, a bien voulu me céder. Les savants sont aujourd'hui d'accord pour attribuer l'origine de la fabrication de ces vases primitifs aux colons phéniciens, qui en avaient apporté l'usage de l'Asie. « Sans exagération, dit M. de Witte, » on peut en faire remonter la fabrication à dix, ou même douze ou treize » siècles avant l'ère chrétienne. » Mais si elle fut certainement commencée par les Phéniciens, elle se continua, en se perfectionnant d'une manière graduelle, après l'arrivée des Doriens. En effet, dans les deux grandes nécropoles de Mésa-Vouno et d'Exomyti, on a trouvé des vases de style primitif, et de la façon la plus ancienne en ce genre, dans les tombeaux doriens du VIIIe et IXe siècle avant notre ère, dont les inscriptions ont fait connaître le plus ancien type de l'écriture grecque, le plus voisin de l'origine phénicienne. — Les inscriptions archaïques de Théra sont en effet d'une importance capitale pour l'histoire de l'art d'écrire chez les Grecs et jouissent d'une grande renommée parmi les épigraphistes. Jusqu'à présent on en a publié une vingtaine, la plupart d'après les copies de M. de Prokesch. J'ai eu la bonne fortune d'en découvrir douze nouvelles, dont les copies sont une des plus précieuses conquêtes de mon voyage. Les unes sont gravées sur les rochers auprès de tombeaux à Mésa-Vouno et à Exomyti, les autres sur des blocs de lave grossièrement taillés. Je suis même parvenu, malgré les difficultés que la sortie des monuments antiques ren-

contre en Grèce, à rapporter une de ces dernières en original jusqu'à Paris. Elle est funéraire et contient un simple nom propre, comme toutes celles que l'on a publiées jusqu'à ce jour. Mais dans mes nouvelles copies se trouvent, ce qu'on n'avait point vu encore parmi les monuments de l'épigraphie archaïque de Théra, deux inscriptions de nature religieuse et votive. L'une est une offrande à Apollon Carnéus, le grand dieu des colons doriens, dont un temple s'élevait à Théra non loin du site du village actuel de Messaria; l'autre est la dédicace d'un autel à Hermès. Cette dernière a été trouvée par moi-même dans une petite fouille à Mésa-Vouno. — Hérodote nous apprend que l'île de Théra comprenait sept bourgs (χῶροι), dont la réunion formait la cité des Théréens (πόλις Θηραίων), car, pour une ville appelée Théra comme l'île, il n'en a jamais existé (1). Mais, du temps du père de l'histoire, Thérasia n'était pas encore séparée, et par conséquent la ville, dont les ruines se voient sur cette dernière île, en face d'Apanoméria, doit être comptée parmi les sept. Restent six agglomérations d'habitants de quelque importance, dont l'emplacement doit se chercher sur l'île actuelle de Santorin. Deux de ces bourgs étaient de vraies villes et se trouvent nommés dans la géographie de Ptolémée: ce sont Œa, la capitale de l'île, et Eleusis, son principal port. Le célèbre testament d'Epictéta nous en fait connaître un autre, Melaenae. M. Boeckh, d'une des inscriptions archaïques copiées par M. de Prokesch, a conclu avec pleine raison qu'un quatrième bourg de Théra s'appelait Pirée. Il est singulier de rencontrer ces quatre noms, qui tous quatre sont ceux de localités de l'Attique, dans une île colonisée par les Spartiates et demeurée toujours fidèle à leur cause. Ceci étant, il faut se rappeler les antiques rapports des Athéniens, qui formaient une portion de la colonie conduite par Théras, et des Minyens, qui, eux aussi, sur les bords du lac Copaïs, avaient eu deux vieilles villes d'Athènes et d'Eleusis. Or l'organisation du pays en heptapole, qu'Hérodote nous montre à Théra, était un système essentiellement béotien. L'analogie des noms de la plupart des bourgs de Théra avec ceux de localités de l'Attique étant incontestable, et s'expliquant avec assez de vraisemblance, comme je viens de le faire voir à Votre Majesté, lorsque nous trouvons le port d'un des lieux, où les vestiges d'un des sept bourgs ne peuvent se méconnaître, appelé par les paysans de nos jours Ἀθηνιός, il est assez difficile de ne pas conjecturer qu'à côté d'Œa, d'Eleusis, du Pirée, de Melaenae, l'île, où s'étaient réfugiés les derniers descendants de Cadmus, avait aussi une Athènes, ou quelque localité d'un nom analogue. Enfin une précieuse inscription, actuellement conservée dans la collection de Mme veuve Delendas, inscription très-inexactement publiée par Ross, mais dont j'ai pu prendre une

(1) Aucun auteur ancien ne nomme une ville de Théra. On avait cru en trouver une mention dans une inscription métrique de Mésa-Vouno (*Corp. inscr. græc.*, nº 2465 b), où, d'après la copie de M. de Prokesch, on lisait le vers :

Μνημόσυνον θήρας πόλεως παριοῦσιν ἔτευξεν.

Mais le monument original, vérifié par moi cette année, porte certainement ΘΥΡΑΙΣ au lieu de ΘΗΡΑΣ. Il faut donc rectifier le vers,

Μνημόσυνον θύραις πόλεως παριοῦσιν ἔτευξεν,

et ainsi s'évanouit la mention d'une ville de Théra.

meilleure copie, m'a révélé l'appellation du septième bourg de Théra, qui se nommait Ithylis; un citoyen de Théra est en effet, dans cette inscription, dit ΕΞ ΙΘΥΛΙΔΟΣ. — Le site d'Œa est connu d'une manière certaine. Les ruines s'en voient sur le promontoire rocheux, haut d'un millier de pieds au-dessus du niveau de la mer et appelé Mésa-Vouno (la montagne de l'intérieur), que le mont Saint-Elie, le plus haut sommet de l'île, projette en avant dans les flots du côté du sud. La nécropole, en partie encore inexplorée, s'étend sur le flanc de la montagne, toute constituée par des schistes et des calcaires métamorphisés, sur le col qui relie Mésa-Vouno au Saint-Elie, enfin dans le bas, au lieu appelé Kamari. — Les ruines d'Œa, demeurées absolument désertes depuis les temps antiques, ont été pour l'avidité de certains explorateurs modernes une mine inépuisable de trésors archéologiques. Les gens du pays parlent encore des innombrables marbres qu'on a enlevés de ce lieu dans le siècle dernier, statues, bas-reliefs, autels, tombeaux, fragments de corniches, colonnes entières : on en remplissait des vaisseaux. Un bâtiment anglais chargé de dépouilles de cette espèce, parmi lesquelles se trouvait un joli berceau en marbre avec un enfant endormi, périt près de Gibraltar. On croit qu'une frégate française avec un pareil chargement aurait aussi fait naufrage. Pendant la guerre de 1770, qui rendit un moment les Russes maîtres de l'Archipel, des officiers de cette nation firent à leur tour des fouilles assez heureuses, et emportèrent sur leurs vaisseaux une prodigieuse quantité de marbres, de bas-reliefs, d'inscriptions. Fauvel, à son tour, ayant été à Santorin avec M. de Choiseul-Gouffier, sut encore, après tant d'autres, recueillir à Mésa-Vouno quelques beaux morceaux de sculpture. Depuis le célèbre consul français d'Athènes, personne n'y a plus fait de fouilles, mais les débris de la ville d'Œa ont continué à être une carrière toujours exploitée par les habitants du voisinage. Ainsi les moines du Saint-Elie en ont enlevé de nombreux fragments pour la reconstruction de leur monastère, et plus récemment encore, quand les gens du bourg d'Emporio ont bâti une nouvelle église, ils ont été, pour la décorer, prendre à Mésa-Vouno douze magnifiques colonnes de marbre. Malgré tant de dévastations, les ruines d'Œa présentent encore un intérêt de premier ordre et permettent de se faire une idée de la splendeur originaire de la capitale de Théra. Comme elles ont été très-incomplétement étudiées jusqu'ici, même par Ross, et comme j'en ai fait une exploration très-approfondie qui m'a donné de précieux résultats, je demande à Votre Majesté la permission de m'y arrêter quelques instants. — Les vestiges de l'enceinte d'Œa, remontant à une date très-ancienne, se suivent encore tout autour du sommet de Mésa-Vouno. Sur la plus grande partie de leur pourtour, ces murailles sont aujourd'hui réduites à un petit nombre d'assises de base ; mais, sur deux points cependant, les restes en atteignent des dimensions imposantes et méritent de captiver l'attention. Sur le flanc oriental de la montagne on voit l'angle d'une sorte de saillant ou bastion carré, qui s'élève encore de plus de 25 pieds. Une des épreuves photographiques de M. Constantin placées sous les yeux de Votre Majesté retrace ce débris de muraille. Tout le soubassement en est construit avec l'appareil polygonal irrégulier le mieux caractérisé; la partie supérieure, légèrement en retraite, est d'appareil hellénique isodome, parfaitement régulier, mais où l'on a employé des pierres énormes, aussi grandes que celles du soubassement polygonal. A la pointe méridionale du promontoire, on retrouve un autre pan de muraille, qui cette fois a 150 pieds de long sur 30 de hauteur. Une seconde photographie le retrace. Ce mur, bâti

de blocs gigantesques et épais de 9 pieds, était déjà dans l'antiquité un objet de curiosité et d'admiration. J'ai déchiffré sur ses pierres un certain nombre de signatures de voyageurs des temps anciens, entre autres celle d'un Egyptien, qui se rapporte à l'époque où Théra, comme l'Egypte, se trouvait soumise au sceptre des Ptolémées.

ΜΗΝΙΣ
ΚΟΝΤΡ//////////
ΕΞΑΙΓΥΠΤΟΥ

» La grande muraille de Mésa-Vouno remonte bien évidemment à la plus haute antiquité ; il suffit de la voir pour en acquérir la conviction. Cependant elle offre cette particularité très-curieuse, que dans une moitié seulement de son étendue elle était construite en appareil polygonal. L'autre moitié présente des assises régulières de pierres taillées à angles droits, mais dont la face est encore brute et non aplanie comme dans les constructions helléniques. Deux assises de cette maçonnerie servent même de soubassement à la portion de style polygonal. Cette association d'un appareil isodome à l'appareil polygonal est un fait entièrement exceptionnel, mais les monuments de Mycènes, et particulièrement le trésor d'Atrée, prouvaient déjà que la maçonnerie en assises horizontales avait été connue et pratiquée en Grèce dès les époques les plus reculées, dans l'âge des ἄνακτες, quand l'appareil polygonal irrégulier était presque exclusivement employé pour les enceintes fortifiées. Tout l'espace enfermé par l'enceinte dont je viens d'entretenir Votre Majesté est couvert de ruines de petites maisons bâties dans le système de la maçonnerie cyclopéenne, exactement pareilles à celles que l'on observe en si grand nombre sur le plateau où s'élevait la ville même de Mycènes. Plusieurs de ces maisons offrent sculptés sur leur pierre d'angle de grands phallus, comme on en voit sur les murailles de certaines villes des plus anciennes de l'Italie, Norba, Todi, Correse (Cures) et Fiesole. On sait que ces images obscènes étaient considérées commes des préservatifs contre les influences funestes et les maléfices. — A l'extrémité méridionale de la cité, tout auprès de la principale muraille subsistante, j'ai été assez heureux pour découvrir une de ces maisons préservée dans son intégrité, qui avait échappé aux regards de mes prédécesseurs. C'est un monument absolument unique en Grèce, qui fournit un précieux type des habitations privées aux temps les plus anciens de l'histoire de ce pays. Adossée au rocher taillé de main d'homme, qui en forme la paroi de fond, elle se compose, comme les maisons des paysans modernes du royaume hellénique, d'une seule pièce de forme rectangulaire allongée, éclairée par la porte et par une fenêtre, et couverte de grandes dalles en pierre. En avant de la façade s'étend une petite cour carrée soutenue en terrasse du côté de la pente de la montagne, et une seconde petite cour, placée sur le côté, renferme une citerne pour recueillir les eaux pluviales, avec une aire ronde et pavée, destinée au battage du blé. C'est à peu de chose près la même disposition que devaient reproduire les petites maisons à demi taillées dans le rocher dont on voit tant de vestiges à Athènes, autour du Pnyx et sur les flancs de la colline des Nymphes. — Mais il n'y a pas seulement des ruines de maisons particulières à Mésa-Vouno. Les vestiges de plus grands édifices se remarquent dans cette localité. Vers le point culminant de l'enceinte, on voit de vastes substructions avec des débris de grosses colonnes cannelées, qui devaient appartenir à un bâtiment important. Le piédestal rond

d'une statue de l'empereur Hadrien subsiste en cet endroit et sous les décombres on en aperçoit une série d'autres, dont les inscriptions ne peuvent plus se lire, mais qui sans doute portaient aussi des images d'empereurs romains. Une fouille dans cette ruine serait, à coup sûr, fructueuse. Dans une partie un peu plus basse de l'antique Œa, sur le côté oriental de Mésa-Vouno et tout auprès de la portion du mur d'enceinte où les deux constructions hellénique et pélasgique se superposent, sont les ruines d'un temple bâti avec le marbre bleuâtre de la localité. Les murailles de la cella avec la partie inférieure de ses deux antes subsistent encore intactes jusqu'à une hauteur d'un mètre et demi au-dessus du sol. Les moulures de base des antes dénotent une très-belle époque. Sur les deux pilastres on remarque les signatures d'un certain nombre de dévots antiques, venus pour adorer la divinité du temple; je les ai soigneusement recueillies. Une maison moderne, habitée par un laboureur au service de M. Sorotos, président du conseil municipal de Santorin, qui tient Mésa-Vouno en bail emphytéotique des moines du Saint-Elie, a été construite sur ces débris du temple antique et les avait sans doute masqués à Ross, qui n'en dit pas un mot. En avant des restes de temple dont je viens de signaler l'existence, on voit les fondations d'un autre édifice de quelque importance construit avec le même marbre. Il était de forme octogone, comme la Tour des Vents à Athènes, mais il n'en subsiste plus que les deux assises inférieures. Dans un ravin qui descend de là jusqu'à la mer par une pente très-rapide j'ai remarqué de nombreux débris de sculpture et plusieurs de ces autels ronds consacrés au culte des morts considérés comme héros, dont on trouve un si grand nombre à Théra et dans les îles qui en dépendaient, Pholégandros et Anaphé. Ce culte, rendu aux défunts des familles de l'aristocratie locale, était plus répandu dans l'ancienne Callisté que partout ailleurs ; une bonne moitié des inscriptions de cette île s'y rapportent et contiennent la formule sacramentelle : « Ὁ δᾶμος ἀφηρώϊξε τὸν δεῖνα, « Le peuple a inscrit parmi les héros N. », formule qui prouve qu'une semblable apothéose n'était pas générale et devait être approuvée par décret populaire. Les inscriptions de cette catégorie que j'ai copiées dans le ravin de Mésa-Vouno sont toutes jusqu'à présent inédites. — La vieille église de Saint-Etienne, située tout auprès du col qui relie Mésa-Vouno au Mont Saint-Elie, est entièrement construite avec des débris antiques et occupe bien certainement (comme la plupart des églises de Grèce) l'emplacement d'un édifice religieux du paganisme. On voit sur le rocher voisin deux inscriptions métriques, déjà publiées par M. Boeckh, l'une en l'honneur d'Hécate, et l'autre en l'honneur de Priape. Tout auprès de là, une chapelle de la Vierge est installée dans la grotte exiguë et taillée de main d'homme, qui avait été originairement un petit sanctuaire dédié à quelqu'un des habitants de l'Olympe. J'ai fait photographier par M. Constantin l'entrée de cette chapelle. A droite de la porte, sur la paroi du rocher aplanie artificiellement, est gravée une inscription, de quelque longueur, assez difficile à déchiffrer et dont personne n'a encore publié la copie. Mais les restes du plus curieux sanctuaire d'Œa n'ont été découverts que tout récemment et j'ai eu le bonheur d'être le premier archéologue qui les ait visités. Il n'y a pas plus de six mois, M. Sorotos, faisant faire des fouilles pour défricher un champ sur le côté S. O. du sommet rocheux du Mésa-Vouno, a déblayé une grotte dont le sommet de l'entrée se voyait seul auparavant et du fond de laquelle, par un trou naturel dans la roche calcaire, se dégage un courant d'air chaud, légèrement mélangé d'acide carbonique. Cette cir-

constance avait frappé les anciens comme un phénomène surnaturel et ils avaient construit dans la grotte un petit temple, dont la porte est encore parfaitement conservée. Une des photographies de ma collection la représente. Toutes les pierres provenant du temple, ainsi que les montants de la porte, sont couvertes de signatures de pèlerins antiques venus pour faire leurs dévotions en ce lieu, lesquelles se comptent par centaines (1). Je les ai toutes copiées ou estampées. Une fouille de deux heures seulement m'a permis de constater que le rocher à côté de la grotte avait été taillé de main d'homme et était également couvert d'inscriptions, signatures de pèlerins et proscynèmes. Son déblaiement fournirait, sans aucun doute, un véritable trésor épigraphique. Deux des proscynèmes gravés sur le rocher m'ont révélé le nom de la divinité à laquelle était consacré le temple; c'était Apollon. Dans l'intérieur de la grotte on a également trouvé le pied d'une statue de marbre d'Apollon Pythien, accompagné de l'*omphalos* delphique. En voyant cette grotte consacrée au dieu de Delphes à cause de la circonstance naturelle qui la distinguait, ne pourrait-on pas conclure que la fameuse *moffette*, aujourd'hui perdue, qui s'exhalait du trou sur lequel s'asseyait la Pythie, devait être de la même nature que celle de Mésa-Vouno (2)? La situation d'Eleusis n'est pas moins certaine que celle d'Œa. Cette cité commerçante était au cap appelé aujourd'hui Exomyti, mais ses ruines, englouties d'abord dans les flots à une date que l'on ignore, soulevées de nouveau dans la convulsion volcanique de 1650, puis affaissées encore une fois depuis, sont actuellement recouvertes par la mer, sous laquelle on aperçoit, dans les temps de calme, les deux môles et les quais du port, ainsi que les vestiges de nombreux édifices. Il ne reste plus, en dehors des flots, que les tombeaux creusés dans la roche calcaire métamorphisée, qui se montre là comme à Mésa-Vouno et au Saint-Elie. Ces tombeaux ont été l'objet d'un travail de Ross, qui en a publié les dessins dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique de Rome*. Il y a vu des sépultures de l'antiquité la plus reculée et celles qui présentent une décoration architectonique lui ont paru devoir être rapportées aux premiers essais rudimentaires du style ionique. Plusieurs des savants les plus compétents en matière d'histoire de l'art leur ont, sur le témoignage de Ross, attribué ce même caractère et les ont fait, à ce titre, figurer dans leurs ouvrages. Il est certain que quelques-uns des tombeaux d'Exomyti sont extrêmement anciens, ceux, par exemple, sur lesquels ou à côté desquels sont tracés des noms en caractères archaïques, celui devant

(1) M. Bœckh avait déjà publié jadis, d'après les copies de M. de Prokesch, celles de ces signatures (dont quelques-unes tout à fait primitives) qui se voient sur le flanc d'un rocher, à 50 mètres environ de la grotte, et en avait reconnu la nature votive. Mais il croyait que le dieu que les pèlerins venaient adorer en cet endroit était Posidon-Ténarien.

(2) Je ne saurais passer ici sous silence une autre particularité fort curieuse, qui, dans les ruines du sanctuaire d'Apollon Pythien à Œa, rappelle encore le temple de Delphes. Sur une pierre de ce sanctuaire, au milieu des signatures des dévots, on voit gravée en grandes lettres la fameuse sentence philosophique de Chilon :

ΜΗΔΕΝΑΓΑΝ

« rien en trop, » qui, avec le « connais-toi toi-même » du même sage, était inscrite dans le temple où le culte de l'Apollon dorien avait son principal siége.

lequel on a trouvé l'Apollon primitif, actuellement conservé au temple de Thésée, celui enfin qu'orne le fameux serpent sculpté sur le rocher que les habitants du pays appellent ἔχενδρα. Mais aucun de ces tombeaux véritablement anciens n'offre aux regards de décoration architectonique. Quant aux autres, les photographies que j'en rapporte ne permettront plus de leur attribuer la haute date que leur assignait Ross. Sans doute les moulures et l'ornementation des chapiteaux y sont réduites à leur plus simple expression, comme il arrivait toujours pour les monuments taillés dans un roc plein de fissures naturelles, où l'on devait renoncer à atteindre une certaine finesse. Mais, malgré cette circonstance, on ne saurait méconnaître, dans ceux des tombeaux d'Exomyti qui imitent la façade d'un petit temple, des œuvres de l'époque la plus perfectionnée de l'architecture, ne remontant pas plus haut que le IVe siècle avant notre ère. Il faut donc renoncer à leur faire tenir dans l'histoire de l'art la place qu'on leur avait donnée depuis la publication de Ross. Entre Œa et Eleusis, au pied même de Mésa-Vouno, du côté de l'Occident, se trouvait un autre des sept bourgs de Théra, dont les ruines ont eu exactement le même sort que celles du cap Exomyti. L'emplacement s'en appelle aujourd'hui Périssa, nom qui remonte au moyen âge et probablement doit être une altération de celui de Pirée. Derrière l'abside d'une grande église splendidement rebâtie il y a quelques années on voit toute la partie inférieure d'une construction circulaire en marbre bleuâtre, dont l'appareil dénote la meilleure époque. Ross a pensé d'abord que ce devait être une de ces tours destinées à la défense contre les pirates, comme on en rencontre dans toutes les îles de l'Archipel, tours dont les spécimens les mieux conservés subsistent à Andros. Mais il abandonna bientôt cette opinion, car des indices tout à fait décisifs prouvaient que l'édifice circulaire de Périssa devait avoir eu une destination religieuse. Il émit alors la conjecture que c'était un héroüm funèbre dédié aux mânes d'une certaine Erasiclée, en l'honneur de laquelle une inscription gravée sur un autel subsiste à Périssa. Ici encore, je ne puis suivre le savant allemand dans sa conjecture. L'autel d'*héroïsation* (que l'on me permette de forger ce mot) en l'honneur d'Erasiclée, s'il est le seul qu'ait vu Ross, n'est pas le seul monument du même genre qui existe à Périssa près de l'église et des substructions de l'édifice circulaire antique. Il y en a là plusieurs autres, dédiés à des personnages différents, et par conséquent il n'y a pas de raisons de choisir entre eux un nom à assigner au monument. D'ailleurs, lorsqu'on étudie les usages antiques de Théra, il devient évident que les honneurs décernés par le peuple aux morts *hérotsés* des familles aristocratiques devaient se borner à la dédicace d'un de ces petits autels ronds, sur lesquels se gravait le nom du mort et se déposaient les offrandes propitiatoires (ἐναγισμοί), seules permises dans le culte funéraire. On découvre, en effet, dans toutes les parties de l'île, une telle quantité de ces autels que, si chacun avait dû être accompagné d'un héroüm monumental, le sol eût été entièrement couvert, et il ne serait plus resté une seule place, ni pour la culture, ni pour les habitations. Enfin, sur un des côtés de l'édifice circulaire de Périssa, on lit une curieuse inscription, d'assez basse époque, qui contient la liste des propriétés qui en dépendaient, terres à blé, vignes, oliviers, avec les noms des donateurs; ces dotations sont trop considérables pour avoir appartenu à un simple héroüm. Ce sont celles d'un temple, et je crois que cette qualification doit être appliquée au monument auquel a succédé l'église de la Sainte-Croix. C'est encore de Périssa que proviennent les nombreux fragments antiques avec lesquels est construite l'église voisine de Sainte-Irène et la plupart de ceux qui existent dans le bourg d'Emporio, parmi lesquels se

remarque surtout une jolie statue fragmentée de Polymnie, de la même composition que celle du Louvre, maçonnée dans le mur du cimetière. J'ai acquis d'un paysan de ce bourg une pièce très-importante pour l'histoire de l'art, trouvée à Périssa; c'est une tête en marbre de grandeur naturelle et de travail grec, entièrement peinte et conservant la plus grande partie de sa coloration antique. Dans la question si controversée de la sculpture polychrome, ce fragment apporte un argument nouveau qui devra entrer en ligne de compte. — Le gros bourg de Mégalo-Khorio, situé au milieu des terres, occupe manifestement le site d'une des sept agglomérations de Théra, dont les débris ont servi à le construire. On n'y remarque, du reste, aucun monument debout, et je n'y ai trouvé qu'un petit nombre d'inscriptions inédites. L'échelle de ce bourg (car on ne saurait lui donner le nom de port) était sur la rade, à Athinios, et l'édifice religieux auquel a succédé l'église de Sainte-Marine, toute bâtie avec des morceaux antiques, dépendait de la même localité. J'ai émis un peu plus haut la conjecture qu'elle portait peut-être un nom dans le genre de celui d'Athènes, sinon Ἀθῆναι, du moins Ἀθηναῖα ou Ἀθήναιον. Ross a fixé au cap Couloumbos la situation de Melaenae, mentionnée dans le testament d'Epictéta. En dehors de sa nécropole d'origine phénicienne, ce lieu ne renferme aucun vestige antique digne de remarque.

» Reste encore un bourg dont la situation doit être fixée. C'est celui d'Ithylis, dont une inscription m'a révélé le nom. Deux emplacements peuvent se la disputer, Monolithos, rocher abrupt de calcaire métamorphisé, haut de 400 pieds, qui pointe dans la plaine au milieu des couches volcaniques et dont les flancs renferment un certain nombre de tombeaux antiques, et Gonia, grand village au pied du Mont Saint-Elie. Mais ces deux emplacements sont assez rapprochés pour avoir fait partie d'une même circonscription (χῶρος, c'est l'expression d'Hérodote en parlant de Théra), dont le centre principal paraît avoir été à Gonia. Là, en effet, se voient des vestiges antiques beaucoup plus importants, et assez nombreux pour avoir appartenu à un gros bourg. On y a trouvé fréquemment des sculptures et des inscriptions. Tout récemment encore, neuf statues de marbre y avaient été découvertes. Le propriétaire aurait désiré me les vendre pour la France, mais après un examen attentif je n'ai pas jugé qu'elles méritassent les frais et la peine du transport. Ce sont, en effet, de simples figures de particuliers, hommes et femmes, d'un travail romain assez médiocre. Un seul de ces morceaux était un peu plus intéressant; c'est un buste dans lequel on reconnaît facilement les traits de l'empereur Macrin; mais la sculpture en est tout à fait barbare. C'est, du reste, à Gonia qu'a été exhumée l'inscription qui contient le nom d'Ithylis; aussi me paraît-il très-probable que c'est là que doit être placé ce bourg. En dehors de ce bourg, Théra paraît avoir été parsemée anciennement dans toutes ses parties de petits sanctuaires auxquels ont succédé autant d'églises chrétiennes. Ainsi nous voyons, par une inscription, que celle qui est au bas du village de Messaria remplace un temple d'Apollon Carnéus. Celle de Palæo-Skaros (lieu où les ducs de Naxos eurent un château dans le moyen âge) était un sanctuaire de Minerve; on l'apprend par une inscription encore inédite que j'ai copiée en cet endroit sur le rocher, et qui marquait la limite du terrain sacré :

ΟΥΡΟΡΑΘΑΝΑΙΑΣ

οὖρορ Ἀθαναίας, par une forme ultra-dorique pour ὅρος Ἀθαναίας. — Un de ces petits sanctuaires, d'une architecture de la plus remarquable finesse et datant de l'époque des premiers successeurs d'Alexandre, subsiste encore

intact, sans qu'il y manque une seule pierre, sans qu'une moulure ait été même épaufrée, au milieu des vignes, entre les bourgs d'Emporio et de Mégalo-Khorio. Il a été seulement converti en une chapelle chrétienne, que l'on appelle *Saint-Nicolas de marbre*, ἅγιος Νικόλαος ὁ μαρμαρίτης. Ross a publié, dans le Recueil de l'*Institut archéologique de Rome*, les dessins de ce joyau monumental de Santorin, exécutés par un architecte allemand, M. Schaubert. Mais ces dessins sont fort mauvais et ne donnent aucune idée de la grâce ni de la finesse merveilleuse de l'original. J'en ai fait prendre, par M. Constantin, une vue photographique qui permettra d'en juger plus exactement. Ross, du reste, s'est complétement mépris sur la destination de ce petit sanctuaire, lorsqu'il l'a qualifié d'*héroüm* funéraire. L'inscription gravée sur la paroi du fond, au-dessous de la niche élégante qui renfermait l'image de la divinité du sanctuaire, dit qu'il était dédié par un certain Epilonchus et sa femme « à la déesse reine, Θεᾷ βασιλείᾳ. » C'est là un titre qui peut appartenir à plusieurs personnages féminins de l'Olympe; mais à Théra il doit désigner la Mère des Dieux, dont le culte avait dans cette île une importance et un développement attestés par de nombreux monuments épigraphiques. Quoi qu'il en soit, d'après son inscription dédicatoire, l'édifice antique qui subsiste intact entre Emporio et Mégalo-Khorio n'était pas un héroüm funèbre, mais un petit temple.

» L'île de Santorin était le but spécial de la mission que Votre Majesté m'avait confiée; elle a donc été le centre et l'objet principal de mes recherches. Cependant j'ai pu me livrer également à une exploration complète et minutieuse de l'île d'Ios, où des vents contraires m'avaient retenu quatre jours avant de pouvoir gagner Santorin. Cette île, plus vaste que Santorin, mais beaucoup moins importante dans l'antiquité comme de nos jours et qui ne devait quelque renommée qu'à la tradition d'après laquelle on y montrait le tombeau d'Homère, est fort pauvre en vestiges archéologiques. Elle ne possédait qu'une seule ville, appelée également Ios, de même qu'elle n'a aujourd'hui qu'un seul village, et cette ville était, comme le village moderne, située auprès de la belle rade, qui vit au XVIIe siècle les exploits du chevalier d'Hocquincourt avec les galères de Malte contre la flotte turque, dans la campagne où Tourville fit sous lui ses premières armes. On voit d'abord au fond de la rade les deux ports de l'Ios antique, l'un servant encore pour les caïques des habitants et bordé par les restes d'un quai construit au temps des ducs de l'Archipel, l'autre aujourd'hui comblé et devenu un marais. Entre les deux s'élève une petite colline rocheuse, couverte de vestiges de constructions et de tombeaux anciens, où j'ai recueilli quelques inscriptions inédites. Le village moderne est plus haut, à vingt minutes de là, vers le sommet d'un piton de forme conique, de schistes et de granit. La ville antique était au même endroit, mais occupait tout le sommet de la hauteur, tandis que le village actuel en garnit seulement un flanc. Sur le côté ouest, aux deux tiers de la hauteur, on voit des restes considérables de la muraille d'enceinte, de construction hellénique, en grands blocs carrés, de pierre schisteuse. Au-dessus, également à l'ouest, est une terrasse carrée soutenue par des murailles helléniques de la même construction, qui portait évidemment un temple. C'est là qu'était sans doute le sanctuaire d'Apollon Pythien, le principal de l'île, dont les antes portaient gravée la série des actes officiels de proxénie rendus par le peuple d'Ios. Ross a publié plusieurs de ces actes, qu'il avait copiés dans diverses parties du village. J'ai eu la chance d'en rencontrer encore quelques autres. Plus haut encore apparaissent les débris d'une enceinte pélasgique en polygones irréguliers qui enfermait l'acropole. Dans

l'intérieur de cette dernière enceinte, au point culminant du piton, sont des citernes antiques taillées dans le roc et une petite église de Saint-Nicolas, renfermant un beau chapiteau dorique du marbre blanc de l'île. On conserve à l'école communale une statue de femme, drapée, d'un très-bon style, qui malheureusement a perdu sa tête. Les maisons du village renferment un certain nombre d'inscriptions antiques, que j'ai toutes relevées et dont quelques-unes n'ont point encore été publiées. Mais la trouvaille la plus curieuse que j'aie faite à Ios est celle d'un *nucleus* en obsidienne de Milo ou de Santorin, sur lequel on a enlevé avec une adresse tout à fait remarquable une série de lames de couteaux ou de rasoirs. Les débris de l'âge de pierre sont très-rares en Grèce et l'on n'en a même pas encore cité dans ce pays. En 1863, j'avais déjà rapporté de Livadie un fragment de hache en basalte, et des environs d'Orchomène deux petites haches ébauchées en silex. Le cabinet de géologie de l'Université d'Athènes en renferme deux autres, provenant de Carystos en Eubée. On trouve des couteaux de silex ébauchés en assez grand nombre sur le revers de l'Hymette, entre Léopézi et Kératia, où paraît en avoir existé une fabrique du temps des premiers habitants de l'Attique. Enfin, M. Finlay possède dans son riche cabinet un beau marteau de pierre découvert à côté d'Athènes et des pointes de flèches en obsidienne exhumées de tombeaux extrêmement anciens des îles d'Anaphé et d'Amorgos. Quand les faits sont encore en aussi petit nombre, la constatation d'un exemple nouveau n'est pas sans importance (1). — J'ai encore profité de mon séjour forcé dans l'île d'Ios pour aller visiter le monastère de Plakotos, où le comte Pasch de Krienen, officier hollandais au service de Russie, prétendit, en 1770, avoir découvert le tombeau d'Homère signalé à Ios par le Pseudo-Hérodote. Bien que Ross ait eu la malencontreuse idée d'en soutenir l'authenticité, mais sans arriver à convaincre personne, la prétendue découverte du comte Pasch de Krienen est depuis longtemps rangée au nombre des supercheries et des mystifications que l'on a vu quelquefois se produire dans le domaine de l'archéologie. Le tombeau d'Homère ne pouvait même pas être situé à Plakotos, car ce tombeau était un temple où se célébraient des fêtes solennelles et des sacrifices, et j'ai pu constater à Plakotos que l'on n'apercevait sous le monastère les vestiges d'aucun édifice de quelque développement. On voit seulement un certain nombre de tombeaux tout à fait modestes dans le roc à peu de distance, au point nommé Psaropyrgos (la tour des poissons). — L'île de Syra m'a fourni une petite quantité d'inscriptions inédites. Je rapporte également les copies de quelques-unes provenant des îles de Mélos, Amorgos, Pholégandros et Anaphé, mais presque toutes sans grande importance. — Je n'ai pu faire qu'un très-court séjour à Athènes, en allant et en revenant de Santorin, mais dans ce rapide passage j'ai pu étudier les résultats des fouilles qui se poursuivent au théâtre de Bacchus par les soins de la Société archéologique. Ces fouilles m'ont encore fourni plusieurs inscriptions jusqu'à présent inconnues, dont une est capitale pour la connaissance de la série des daduques d'Eleusis, aux premiers temps de l'Empire romain, et confirme pleinement la manière dont j'avais restitué pour cette époque la généalogie d'une des branches de la famille sacerdotale des Lycomides. Mais j'ai surtout profité de mon séjour à Athènes pour recueillir en originaux une série considérable de monuments

(1) M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, dans une notice soumise à l'Académie, cette année même, a décrit un certain nombre de ces monuments (*Note du rédacteur*).

antiques, parmi lesquels se remarquent 70 figurines de terre cuite provenant d'Athènes, Egine, Corinthe, Thèbes, Thespies et Tégée d'Arcadie, un miroir de bronze dont la boîte est ornée d'un bas-relief du plus beau style, dix de ces lécythus attiques à fond blanc dont les figures sont dessinées avec une si merveilleuse finesse et peintes avec une si grande variété de couleurs, de curieux bijoux d'or trouvés en Macédoine, 211 plaques de plomb découvertes à Érétrie d'Eubée et dont chacune porte un nom propre gravé en caractères grecs très-archaïques; elles ont probablement servi de κλῆροι ou bulletins pour le tirage au sort des fonctions judiciaires. Enfin une course de quelques jours dans le Péloponnèse m'a mis à même de faire une petite moisson épigraphique à Nauplie, Argos, Némée et Corinthe, et dans les ruines de Mycènes une bonne fortune inespérée m'a fait découvrir moi-même une brique estampée, certainement contemporaine de la Porte aux Lions, où l'on voit cette image de la Diane Persique étouffant deux oiseaux, qui se retrouve sur les monuments d'art archaïque depuis la Perse jusqu'à l'Etrurie. C'est la première représentation de la figure humaine trouvée en Grèce que l'on puisse faire remonter jusqu'à l'âge héroïque.

» Tels ont été, Sire, les principaux résultats de mon voyage en Grèce. J'ose espérer qu'ils paraîtront à Votre Majesté justifier la confiance dont Elle m'avait honoré en me chargeant de cette mission. Les résultats obtenus à Santorin et à Ios pourront aussi montrer l'intérêt et la certitude de succès qu'il y aurait à entreprendre une nouvelle exploration approfondie de toutes les Cyclades, qui depuis le voyage de Ross, c'est-à-dire depuis 25 ans, n'ont été étudiées par aucun antiquaire.

» Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» FRANÇOIS LENORMANT. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

1° *Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége* (1060-1136), par M. l'abbé Maratu, chanoine honoraire, curé de Rancogne (Angoulême, 1866, in 8°);

2° *Charles VII et Agnès Sorel. — L'influence politique d'Agnès*, par G. du Fresne de Beaucourt (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Paris, 1866, br. in 8°);

3° *Petit vocabulaire des mots malais que l'usage a introduits dans les langues d'Europe*, par Aristide Marre (Rome, 1866, br. in 8°);

4° *Revue historique de droit français et étranger:* juillet et août 1866;

5° *Annales de philosophie chrétienne:* juillet 1866;

6° *Annuaire philosophique* : t. III, août;

7° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*: 2e trimestre de 1866;

8° *Lettre à M.* MILLER *sur une inscription de l'île de Paros*, par M. Lenormant (Extrait des *Comptes rendus* de l'Académie, br. in 8°).

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. JOURDAIN, en l'absence de M. le Secrétaire perpétuel, donne lecture de la correspondance comprenant les lettres ci-après :

1° Une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception de 400 exemplaires du Rapport sur le concours des Antiquités de la France.

2° Une Lettre de M. le Sénateur, Préfet de la Seine, accompagnant l'envoi d'un vol. in 4° et d'un Atlas in-f° composé de 2 planches. Ces volumes, ainsi que l'Atlas, font partie de la *Collection des documents relatifs à l'histoire générale de Paris, publiée avec approbation de l'Empereur par les ordres de M. le Préfet de la Seine et sous les auspices du Conseil municipal.* L'un des volumes offerts aujourd'hui à l'Académie doit servir d'*Introduction* à la nouvelle collection; il présente le récit détaillé des efforts tentés jusqu'à ce jour par la Municipalité pour consacrer à l'histoire de la Ville de Paris un monument digne d'elle. L'autre volume est le tome 1er de la *Topographie de l'ancien Paris*, par M. Berty. Il comprend la description des quartiers du Louvre et des Tuileries. Les deux planches contenues dans la 1re livraison de l'Atlas sont la représentation de ces quartiers tels qu'ils existaient au XVe siècle. — A ce sujet M. JOURDAIN fait observer que la première pensée d'une topographie du vieux Paris appartient au Ministère de l'instruction publique. Un plan topographique (en 12 feuilles) devait en effet accompagner la *Statistique monumentale de Paris* dont la publication décidée en 1835, sous le ministère de M. GUIZOT, a été poursuivie depuis lors par M. Albert Lenoir et touche aujourd'hui à son terme. Ce plan commencé par M. Lenoir, avec le concours de M. Berty, ayant été abandonné en 1862 par le Ministère, la préparation en a été continuée aux frais de la Ville par M. Berty seul dans des proportions beaucoup plus vastes. L'auteur a compulsé une quantité énorme de titres déposés aux Archives de la Ville et à celles de l'Empire. Grâce à d'aussi profondes

recherches, il a pu retrouver la place non-seulement des anciennes rues, mais des grands hôtels et de beaucoup de maisons de Paris. Son ouvrage surpasse infiniment, par la richesse et la précision des détails, l'ouvrage de Jaillot si apprécié des archéologues.

3° Une lettre de M. Tranchant contenant quelques explications sur la proposition faite par le signataire à l'Académie, et par elle écartée, d'intervenir auprès du gouvernement italien en faveur des Bénédictins d'Italie dépossédés de leurs couvents.

4° Une affiche imprimée faisant connaître les sujets mis au concours par la Société académique de Saint-Quentin.

5° Une lettre de M. Mariette, correspondant de l'Académie, accompagnant l'envoi de la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf.

Cette dernière lettre est ainsi conçue :

« Au Caire, le 26 juillet 1866.

« Monsieur le Président,

« Conformément à l'invitation qui m'en a été faite par M. de Lesseps, j'ai l'honneur de vous adresser la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf. — Chalouf est une station du canal d'eau douce qui joint le Nil à la mer Rouge. A 12 kil. à l'E. de Chalouf, à 33 kil. au N. de Suez, on trouve au sommet d'une éminence de sable le monument dont les ruines ont fourni les débris sur lesquels votre attention est en ce moment appelée. — Avant de chercher à faire valoir l'importance de ces débris, je demande, Monsieur le Président, à raconter dans quelles circonstances ils ont été découverts. — Je connaissais depuis longtemps l'existence du monument persépolitain de Chalouf. Mais n'y voyant que des textes cunéiformes, je songeais d'autant moins à en entreprendre le déblayement que mes ressources en ouvriers suffisaient tout au plus au travail (plus important à mon point de vue) des fouilles égyptiennes proprement dites. D'ailleurs j'aurai signalé la plus sérieuse difficulté en ajoutant que les ruines à explorer sont situées sur le terrain de la compagnie de l'isthme de Suez, fait important qui m'a créé une position très-délicate tant que le différend survenu entre cette compagnie et le gouvernement qui m'emploie n'a

point été arrangé. — Cependant au mois de février dernier, M. le Dr Aubert-Roche, médecin en chef de la compagnie, me montra la copie exécutée par M. le Dr Terrier, de deux fragments de la stèle de Chalouf (ceux qui portent les nos 1 et 3 sur la planche I ci-jointe). Un roi persan soutient de ses bras étendus un cartouche de forme égyptienne dans lequel sont inscrits les caractères cunéiformes. Au sommet de la stèle on voit le signe *Ciel* également très-fréquent sur les monuments égyptiens. Enfin l'inscription persane était limitée de chaque côté (toujours à la manière des monuments de l'Égypte) par une figure du sceptre *os* qu'Horapollon désigne sous le nom de sceptre à tête de *coucoupha*. La stèle de Chalouf, persane d'origine, s'était donc laissé pénétrer par une certaine influence égyptienne. De là une importance inattendue; de là l'espérance fondée de trouver dans les fouilles, à côté des fragments cunéiformes, des fragments hiéroglyphiques. — Quelques jours après, j'entretins M. de Lesseps de cette affaire. Il n'était pas alors en mesure d'envoyer des ouvriers à Chalouf. Mais il était digne de M. de Lesseps de consacrer au déblayement de la stèle quelques-uns des siens. En effet les deux fragments copiés par M. le Dr Terrier démontrent une stèle bilingue. La pierre ne serait que persépolitaine que déjà l'intérêt qui s'y attache serait considérable; mais cet intérêt grandit encore dès qu'à côté de l'inscription cunéiforme il y a chance de rencontrer une autre inscription en caractères égyptiens. Par les fouilles projetées, la science entrera ainsi en possession de deux textes qui pourront se compléter, se contrôler, s'expliquer l'un par l'autre. Quant à la date du monument, l'emplacement lui-même la révèle. Puisque la stèle est en écriture cunéiforme, et qu'elle fait partie d'un ensemble de monuments analogues qui bordent le lit du canal auquel Darius fit travailler, il est vraisemblable que, si un cartouche est trouvé, ce sera celui de ce roi. — Encouragé par ces espérances, M. de Lesseps voulut bien me promettre d'employer quelques ouvriers au travail dont je lui demandais l'exécution, et, le même jour, à sa prière, je remis au Dr Aubert-Roche les instructions que je croyais propres à faire arriver l'affaire à bonne fin. — Une lettre de M. de Lesseps fils, que je

reçus bientôt après (1), expliquera les résultats définitifs qu'obtinrent les démarches dont je viens de présenter le résumé. — Ainsi le monument de Chalouf est une stèle de proportions colossales (elle a 2m,30 de largeur et 0m,80 d'épaisseur sur une hauteur inconnue); d'un côté est gravé un texte en caractères cunéiformes; un texte en caractères hiéroglyphiques couvrait l'autre face. Des observations consignées dans un *Rapport* que m'adresse M. Vassali, conservateur du Musée, envoyé par moi sur les lieux, il résulte que la stèle n'a jamais fait partie d'une chapelle ni d'aucune autre construction analogue, mais qu'elle s'élevait isolée sur un socle circulaire bâti en grès au sommet d'une éminence de sable, de telle sorte que la stèle pouvait être aperçue de toutes les parties du désert environnant. — Telles sont, Monsieur le Président, les circonstances qui ont accompagné la découverte des fragments dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie. Je terminerai par quelques explications propres à mettre en relief ce que la stèle me paraît présenter d'intéressant, particulièrement du côté où a été gravée l'inscription hiéroglyphique. — Les fragments qui nous restent de la stèle bilingue de Chalouf sont en totalité au nombre de 31, non compris quelques blocs absolument méconnaissables. Dix-huit de ces fragments appartiennent à la face persane; les treize autres à la face égyptienne. — Les dix-huit fragments persépolitains sont reproduits isolément sur les 3 premières planches ci-jointes. En les rapprochant, on obtient l'ensemble dont la planche IV offre le dessin. Vu l'état de mutilation du monument, il serait téméraire, je crois, de donner comme définitif cet arrangement. — La face hiéroglyphique est de beaucoup la plus endommagée. Comme je l'ai fait pour le texte cunéiforme, je réunis au hasard sur la planche V les treize fragments que nous en possédons. Sur la planche suivante je rapproche ceux qui peuvent l'être. — Les fragments hiéroglyphiques du monument de Chalouf sont donc de deux sortes: ceux qui n'ont aucune place assurée, et ceux qu'on peut rétablir, avec plus ou moins de probabilité, à leur place antique. Les premiers portent les nos 8, 9, 10, 11, 12. Le no 9 est intéressant par la

(1) Cette lettre a été insérée plus haut. Voy. p. 244.

mention qui y est faite d'une expédition mise en rapport avec une localité dont le nom est déterminé par le signe de l'eau et se prononce *Par*...... — Siltilis, si connu par ses carrières de grès, est cité sur le fragment 11. Le fragment 8 jouit d'une importance que ne possèdent point les autres. C'est là en effet que se trouve tout au long le cartouche de Darius. Des travaux ordonnés par ce roi y sont mentionnés. A la ligne 2e, il est question de sables, sans doute du désert au milieu duquel s'élève le monument. Plus bas le texte ajoute que tout ce qu'avait ordonné le roi fut exécuté à l'instant comme si le dieu Ra lui-même avait parlé. Enfin, aux deux dernières lignes, on lit la formule connue: « (A fait le roi) *Darius vivant à toujours plus que ses ancêtres*; *jamais une fois chose pareille* (n'avait été faite auparavant), » formule qui permet de croire, que le fragment, sur lequel nous la trouvons inscrite, appartient au bas du monument. — Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 13 ont été donnés aux fragments qu'on parvient à remettre en place. La formule gravée sur le no 7 est une partie de la légende qui accompagne ordinairement les images des divinités; une ou plusieurs divinités figuraient donc au premier registre de la stèle. Que les fragments 1 et 2 aient leur place marquée au milieu de la scène, c'est ce que les analogies offertes par tant d'autres monuments mettent à peu près hors de doute. Le premier registre nous montrait donc, sur le globe ailé, deux Nils nouant les tiges du Nord et du Sud autour du caractère *Sam*, symbole ordinaire de la réunion de deux ou de plusieurs contrées sous un sceptre unique. J'ajouterai une autre observation. Si la stèle a 2m,30 de largeur et si le caractère *Sam* est bien situé sur un axe longitudinal, il s'ensuit qu'entre le fragment 3 et le cartouche crénelé du fragment 1, il y a bien exactement place pour 10 noms topographiques. Sous les 2 Nils et le Sam s'étendait donc une bande horizontale occupée à gauche par 10 cartouches crénelés, et sûrement aussi à droite par 10 autres. — Reste le fragment 13 où l'on aperçoit encore un coin de cartouche et la lettre *t* placée après une autre qui a disparu. Quelle que soit la place à donner à ce fragment, il est évident qu'il appartient au 1er registre et qu'il nous conserve une partie du nom de Darius. Je le place avec d'autant plus de probabilité au-

dessus du *Sam* qu'à son extrémité gauche on remarque une partie d'un profil humain qui ne peut appartenir qu'à l'un des deux Nils. — En résumé, si les mains inconnues qui ont brisé la stèle de Chalouf ont causé à la science un mal dont nous commençons à soupçonner la grandeur, il est heureux que le rapprochement de certains indices nous permette de rattraper une partie des richesses perdues. Hérodote nous donne la liste des 20 satrapies dont se composait l'empire des Perses sous Darius. Mais que lisons-nous sur la stèle de Chalouf? Dans l'énumération des 20 peuples ou contrées qui y sont mentionnés, *Babel* occupe le 1er ou le 11e rang. Un nom illisible (fragment 6) prend place dans les 4 noms qui suivent Babel. Un 6e nom perdu précède les 4 derniers. Puis vient *Katpatki* (la Cappadoce), les *Nahas* (probablement les Ethiopiens d'Asie), *Meka* (les Myciens) et enfin l'Inde nommée *Hindoui*. La stèle de Chalouf aurait donc, si elle nous était arrivée intacte, l'inappréciable avantage de nous fournir une liste des satrapies plus authentique que celle d'Hérodote, puisqu'elle est gravée sur un monument officiel contemporain de Darius. — M. de Lesseps doit voir par là que, bien qu'elle n'ait donné que des débris, la fouille a été d'autant moins stérile que nous ne savons pas encore ce que produira l'étude du texte cunéiforme. Que ceci soit un encouragement à persévérer. Une sérieuse exploration des deux bords de l'ancien canal des Pharaons est à faire. Pour moi, sûr de rendre à la science un important service, je suis disposé autant que personne à l'entreprendre sitôt que les moyens d'exécution me seront fournis. — En terminant cette lettre, j'ai à vous prier, Monsieur le Président, d'excuser la brièveté peut-être exagérée des renseignements qu'elle contient. J'y suis forcé, non par mes occupations multipliées (ma première occupation sera toujours de répondre aux vœux de l'Académie), mais par ma santé qui ne me permet en ce moment aucun travail d'un peu longue haleine. Veuillez agréer, etc.

P. S. M. le Dr Terrier m'envoie au dernier moment l'estampage du fragment 13 (*bis*) qu'il était trop tard pour introduire dans la photographie de la planche V.

A la suite de la lecture de cette lettre, M. de Rougé fait ressortir l'importance de la découverte annoncée par M. Mariette.

Malgré l'état où elle a été trouvée, la stèle de Chalouf fournit plusieurs indications très-précieuses. Ainsi, pour se borner à un seul exemple, elle fixe d'une manière certaine l'orthographe jusqu'ici douteuse du mot *Katpatuki*.

M. Renan communique l'explication d'une pierre gravée sémitique, appartenant à M. le comte Bentivoglio, consul général de France à Smyrne, achetée à Damas, et par conséquent provenant, selon toutes les vraisemblances, de la région au delà du Jourdain (les antiquités de la montagne et de la côte se concentrent à Beyrouth) ; cette pierre doit se lire : לכמש / יחי.

« Après le ל initial, dit M. Renan, on s'attend à trouver un nom propre d'homme. Mais כמש n'est pas un nom propre d'homme. C'est, ce me semble, le nom de *Camos*, dieu des Ammonites et des Moabites. Il y a en effet quelques pierres où le ל initial est suivi d'un nom de divinité. M. Lévy de Breslau l'a prouvé. — Les 3 lettres de la seconde ligne semblent devoir se traduire *vivat*, formule qui paraît moins singulière si l'on se rappelle la formule hébraïque de serment : « *vivit dominus quod*.... »

A l'occasion d'un article sur saint François d'Assises, inséré par M. Renan dans un journal quotidien, M. de Longpérier communique à l'Académie le dessin colorié d'un vitrail du XIIIe siècle qu'il a vu et copié il y a quelques années dans l'église de Saint Fargeau (Yonne). Ce vitrail représente saint François d'Assises, accompagné de l'inscription SCS. FRANCISCVS tracée en beaux caractères dont la forme constitue une indication chronologique en parfait accord avec le style de la peinture ; mais ce saint n'y porte pas de stigmates, ce qui paraît prouver que la tradition relative aux stigmates de saint François n'était pas encore, à cette époque très-ancienne, acceptée par l'Eglise de France.

M. Huillard-Bréholles commence la lecture d'un mémoire « *Sur la captivité et la rançon du duc de Bourbon, Jean I, après la bataille d'Azincourt.* »

Sont offerts à l'Académie :

1° *Reconnaissance de la Montagne des Ansariés*, par E. G. Rey (Paris, 1866, in-8°) ;

2° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : mai-juin 1866.

Séance du vendredi 31.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception de cinq exemplaires du Rapport semestriel sur les travaux de l'Académie, de la Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. VICTOR LE CLERC et du discours prononcé par M. le Président dans la séance publique du 3 août dernier.

Il est donné ensuite lecture de deux lettres, l'une de M. Ern. Herzog, agrégé de l'Université de Tübingen, l'autre de M. Boucher de Perthes. — M. Herzog remercie l'Académie d'avoir accordé une médaille à son *Histoire de la Gaule Narbonnaise* présentée au concours des Antiquités de la France. — M. Boucher de Perthes rappelle que ses travaux sur les Antiquités celtiques ont été publiés pour la première fois, non pas en 1849, comme il est dit dans le dernier Rapport sur le concours des Antiquités nationales (p. 24), mais en 1846, sous le titre : « *De l'industrie primitive, ou des arts à leur origine.* »

M. DE SAULCY lit une réponse à une note de M. RENAN insérée dans les *Comptes rendus* de l'Académie (p. 133-135 du présent volume) et relative au tombeau d'Hélène, et signale une grave faute d'impression dans un passage de son mémoire où le compositeur a mis *enterrement* au lieu de *internement*.

M. DE LONGPÉRIER apporte à l'Académie les dessins en grandeur naturelle de la vue et du dévelpppement d'un grand vase arabe conservé au Louvre, et connu sous le nom de *baptistère de Saint-Louis*. « Ce magnifique vase, dit-il, un des plus beaux ouvrages que l'industrie arabe du moyen âge nous ait laissés, a été pendant longtemps conservé dans la Sainte-Chapelle fondée par Charles V, et construite par Charles VI, au milieu de l'enceinte du château de Vincennes. Si on le compare aux grandes monnaies de cuivre à figures frappées en si grand nombre par les princes musulmans de la Syrie et de la Mésopotamie, aux autres vases arabes dont la date est connue, comme la coupe de la collection de M. le duc de

Blacas fabriquée à Mossoul en 1232, on peut admettre qu'il appartient à la première moitié du XIII[e] siècle; mais plutôt à la fin qu'au commencement de cette période. Voici ce qu'en dit Piganiol de la Force à l'article de *Vincennes :* « Dans le trésor on voit des fonts qui pendant longtemps ont servi au bâtême des enfants de France, et qui furent portés à Fontainebleau pour le bâtême du Dauphin qui régna ensuite sous le nom de Louis XIII. C'est une espèce de cuvette qui fut faite à ce qu'on dit en 897, et qui est de cuivre rouge tout couvert de plaques d'argent à personnages entaillés si artistement que le cuivre ne s'en voit que comme par filets. » (*Descript. de Paris*, etc., édit. de 1742, t. VIII, p. 43; édit. de 1765, t. IX, p. 508). Sauf une date fausse dont l'origine sera expliquée ci-après, le passage qui vient d'être transcrit n'offre rien de contraire aux bonnes notions archéologiques. — Voici cependant comment s'exprime le dictionnaire d'Hurtaut et Magny : « On conserve dans le trésor de la Sainte-Chapelle un bassin de cuivre rouge des Indes, en forme de casserole, qui a cinq pieds de circonférence, où sont des figures représentant des Persans et des Chinois. On y voit un roi sur une espèce d'estrade avec des gardes à côté et cela y est deux fois..... Il est vraisemblable que ce bassin a été rapporté des Croisades. Il a servi en France au baptême de quelques princes du sang. Piganiol dit qu'il fut fait pour le baptême de Philippe-Auguste en 1166. Il sert encore au baptême dans cette chapelle quand le cas y échoit. » (*Dict. hist. de la ville de Paris*, 1779, t. IV, p. 835). On voit qu'en 1779 il n'était pas encore question de saint Louis. — Millin, qui avait certainement lu l'article du dictionnaire d'Hurtaut et Magny, bien qu'il n'en dise rien, et qui paraît n'avoir pas connu exactement le passage de Piganiol de la Force, auquel il renvoie cependant en indiquant le volume et la page, s'exprime ainsi dans ses *Antiquités nationales* (1791, t. II, p. 62) : « Piganiol *prétend* que ce bassin fut fait pour le baptême de Philippe-Auguste en 1166; l'opinion la plus commune est qu'il fut fait en 897 chez les Sarrasins. Il est plus naturel de penser que ce vase fut rapporté par saint Louis dans une de ses premières croisades. Le nom de baptistère de saint Louis sous lequel il est connu, et les Chrétiens persécutés par les Mahomé-

tans qu'on remarque dans les figures fortifient cette conjecture. Sans cela on pourrait donner à ce vase une antiquité plus reculée, et dire qu'il était au nombre des curiosités envoyées à Charlémagne par le calife Aaron Raschild (Haroun-er-Raschid) dont plusieurs sont encore conservées dans le trésor de Saint-Denis et ailleurs.» Ainsi pour Millin ce monument pouvait être indifféremment attribué au IXe siècle ou au XIIIe. — Le 1er mai 1821, le bassin de Vincennes servit au baptême d'Henri d'Artois, duc de Bordeaux. Le 14 juin 1856, il fut porté à Notre-Dame pour le baptême du prince impérial Napoléon-Eugène.

Ce beau monument d'art est signé; on y lit en caractères arabes *neskis :*

« *Fait par le maître Mohammed fils d'ez-Zéin que* (Dieu) *l'absolve.* »

Le rebord intérieur nous montre deux médaillons représentant un prince assis, les jambes croisées ; il tient un verre à boire sur lequel on lit : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » A sa gauche se voit un page qui porte une épée; à sa droite un second page soutenant une écritoire en forme de coffret sur le devant duquel on lit دواة (écritoire). Dans un des deux groupes, le graveur a oublié un *alif*, et le mot nous apparaît sous la forme دوة. C'est là ce que les custodes de la Sainte-Chapelle ont pris pour la date 897 ; il est impossible d'en douter. Aux pieds du prince, sont couchés deux lions. Les attributs dont il est entouré indiquent sa force, sa vaillance et son talent poétique, qualités qui, dans l'esprit des Orientaux, tiennent le premier rang.

Le dossier du trône porte encore : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » C'était un siége orné de damasquinures, et l'orfévre a tenu à le signer, tout comme les coupes sorties de son atelier qu'il reproduisait sur son grand bassin. — Entre les médaillons, sont représentés d'un côté six guerriers à cheval combattant à l'aide de lances, d'arcs, de masses d'arme ; de l'autre, six cavaliers chassant des animaux féroces et des oiseaux. L'un d'eux porte en croupe une once apprivoisée ; cela rappelle ce que l'empereur Frédéric II, grand amateur de chasse, et devenu quasi-oriental, écrivait des *leopardi qui sciunt equitare* (V. *Rev. arch.*, 1844, p. 538). — A l'extérieur, une belle frise contenant des personnages de dix centimètres de hauteur est divisée par quatre médaillons renfermant chacun un prince à cheval

tuant un ours, un lion, un dragon à coups de lance ou de flèches. Ses officiers, ses serviteurs lui apportent des armes, des oiseaux de vol, une antilope tuée à la chasse, ou conduisent en laisse des chiens ou des léopards dressés. L'un d'eux présente une bouteille et une coupe en forme de calice sur laquelle on lit : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » Un autre tient un grand plat qui nous offre cette curieuse inscription : « *Moi, je me hâte d'apporter la nourriture.* » انا مجيز لحمل الطعام. A la vérité deux personnages sont profondément inclinés devant le prince ; l'un d'eux même est presque prosterné ; mais ils sont armés d'épées et nimbés comme les autres, et, si l'on peut trouver là une image sensible du respect, de la crainte qu'un souverain puissant devait inspirer, soit à ses sujets, soit à des émirs voisins d'un rang moins élevé ou soumis par ses armes, il est impossible d'y reconnaître des chrétiens persécutés, ainsi que le voulait Millin. — La frise est comprise entre deux bandeaux décorés de figures d'animaux qui se poursuivent ; ce système d'ornementation, qui remonte à la haute antiquité, est déjà signalé sur quelques monuments arabes (*Rev. arch.*, 1844, p. 544 ; 1846, p. 338). Les deux lignes d'animaux sont coupées régulièrement par huit disques chargés d'une fleur de lis qui paraît avoir été gravée après coup, et probablement en Europe. On aperçoit encore quelques traces à peu près effacées de nature à faire croire qu'on avait placé dans ces disques une étoile ou sceau de Salomon, motif d'ornementation très-fréquemment employé en Orient. Cette circonstance donne lieu de penser que les fleurs de lis ont été ajoutées chez nous au XIIIe siècle ou au XIVe ; car, du reste, ce symbole se remarque sur des monnaies arabes, et aurait pu appartenir à l'œuvre primitive de Mohammed Ibn-ez-Zéin. — On sait que Montfaucon, bien qu'il ait accepté le système suivant lequel saint Louis serait né à La Neufville-en-Hez, n'en paraît pas moins très-persuadé que ce prince fut baptisé à Poissy. Il a même, à ce sujet, fait dessiner les fonts baptismaux conservés dans l'église de Notre-Dame de cette ville (*Mon. de la monarch.*, t. II, pl. XIX, n° 4). C'est aussi l'opinion de M. de Wailly que saint Louis a été baptisé à Poissy (*Mém. sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, 1866). Mais, si le vase de Vincennes n'a pas servi au baptême de 1214, ce qu'on doit logi-

quement conclure de l'absence de toute tradition sérieuse, ce monument ne s'en rattache pas moins à des faits historiques plus modernes et parfaitement avérés. « Il peut, dit en terminant M. de Longpérier, soutenir sans désavantage la comparaison avec les plus excellents échantillons de la damasquinure arabe conservés dans le musée de Bologne, dans le cabinet de M. le duc de Blacas et dans le *Tesoro di donna Olimpia* de la villa Pamphili. »

M. Huillard-Bréholles achève la lecture de son Mémoire « *Sur la captivité du duc Jean I de Bourbon.* »

ANALYSE.

« L'histoire de la rançon du duc de Bourbon, Jean I, n'est qu'un épisode du long et triste drame qui remplit toute la première moitié du XV[e] siècle. Mais cet épisode est caractéristique en ce sens qu'il nous montre la duplicité alternant avec la violence, et l'abaissement des mœurs dans la vie privée réagissant sur les relations publiques et internationales. On y voit un prince peu soucieux du véritable honneur, toujours prêt à racheter sa liberté par une trahison envers sa famille et ses sujets, et une grande dame honnête, mais crédule, victime de la fourberie de deux diplomates d'occasion. Deux gouvernements, celui de l'Angleterre et celui de Florence, figurent tour à tour dans cette affaire, et tous deux encourent justement le reproche de cupidité et de mauvaise foi. Des sommes énormes prélevées sur les besoins de peuples déjà ruinés sont englouties sans profit pour eux, sans profit même pour celui qu'il s'agit de délivrer. Le captif meurt dans sa prison, sa femme succombe à la douleur d'avoir été prise pour dupe, son fils réclame l'argent volé et ne peut rien obtenir. Ce lamentable récit se divise naturellement en deux périodes, celle des négociations directes du duc Jean avec le gouvernement anglais, et celle des négociations indirectes de la duchesse, sa femme, avec la République florentine. Il embrasse un espace de vingt ans, de 1415 à 1435, depuis la journée d'Azincourt, où Jean fut pris, jusqu'au refus définitif des Florentins de faire droit aux réclamations du duc Charles.

Avant et depuis son avénement au trône ducal, Jean ne s'était fait connaître que par des fanfaronnades chevaleresques. Captif,

il eut la présomption de croire que la délivrance des prisonniers d'Azincourt, la sienne en particulier, devait être le principal objet des délibérations du conseil de Charles VI. Trompé de ce côté, il ne craignit pas, dans son dépit, de reconnaître le roi d'Angleterre pour son légitime souverain et de faire aussi bon marché de l'honneur et de la fidélité de ses vassaux que de son propre honneur et de sa propre fidélité. Quand le traité de Troyes eut livré la France à Henri V, le duc pouvait mettre les derniers scrupules de sa conscience à l'abri derrière une légalité douteuse; mais il apprit à ses dépens que se soumettre à l'étranger ne suffisait plus, qu'il fallait d'abord payer et payer beaucoup. Sa rançon, primitivement fixée à 100,000 écus d'or (environ 6,320,000 fr. de notre monnaie), sur lesquels il en paya à grand'peine soixante mille en deux à-compte, fut successivement accrue de 25,000 écus, de 60,000, de 64,000 ; ce qui éleva à 190,000 écus ou peu s'en faut le chiffre final. A mesure que se relevait la fortune de Charles VII, les Anglais, perdant l'espoir de garder la terre, se rabattaient sur l'argent ; à mesure aussi que s'affaiblissait la santé du prisonnier, les geôliers, craignant de perdre leur proie, augmentaient leurs exigences tout en les déguisant sous les apparences d'une fausse commisération. La femme du duc, Marie de Berry, fit les plus grands efforts pour réunir les sommes exigées par le conseil du jeune Henri VI. Les charges de la guerre, le défaut de crédit, la crise monétaire que l'on traversait, tout se réunissait pour faire échouer ses tentatives, malgré l'appui généreux que lui prêtait le roi de France.

Jusqu'alors le duc avait négocié directement avec les Anglais, et les traités successifs qu'il avait conclus pour sa délivrance portent les dates de janvier 1421, février 1429 et janvier 1430. Au commencement de l'année 1433, des circonstances fortuites mirent la duchesse de Bourbonnais en relations avec deux aventuriers florentins, André Ruccellai et Pierre Bartoli, qui lui firent accroire que la république de Florence, bien disposée en faveur de la royale maison de France et du duc Jean en particulier, avancerait volontiers 150,000 écus applicables à la rançon de ce prince. Jalouse de conduire seule à bonne fin une aussi importante affaire, la duchesse négocia secrètement avec les Florentins par l'intermédiaire

de ces deux personnages suspects, dont l'un était porteur d'une procuration en bonne forme obtenue on ne sait trop comment. L'acte fut passé à Lyon au mois de mai en présence du sénéchal du roi, et Marie de Berry promit que son mari une fois délivré, grâce aux bons offices des Florentins, lèverait une grosse armée capable d'aller soutenir, en Italie, contre le duc de Milan, la cause de la République, du pape et des Vénitiens. Ruccellai prétendit même être chargé de servir d'intermédiaire entre le roi de France, toujours à court d'argent, et le gouvernement de Florence, toujours prêt à engager des condottieri dans les pays étrangers. L'affaire prit un moment les proportions d'un traité international, et le favori La Trémouille donna au prétendu ambassadeur une commission régulière. Mais le sire de Châtillon, chargé de suivre à Florence les intérêts du roi et du duc de Bourbon, ne tarda pas à découvrir toute l'intrigue. Les dix de Balie désavouèrent Ruccellai, soutinrent que Bartoli était porteur d'une procuration depuis longtemps périmée, que le traité conclu à Lyon était par conséquent radicalement nul, et que la République n'avait pris aucune part aux menées coupables dont la duchesse se trouvait la victime. Cependant cette princesse avait dépensé des sommes considérables ; elle avait engagé sa vaisselle et ses joyaux pour satisfaire aux exigences habilement déguisées de ceux qu'elle considérait comme des négociateurs sérieux; sa crédulité, qui semble aujourd'hui par trop naïve, s'explique cependant, car Florence avait souvent employé de simples marchands pour conduire des affaires politiques importantes, et le mécanisme compliqué d'un gouvernement démocratique, où les chefs et les conseils changeaient et se modifiaient sans cesse, pouvait bien être ignoré d'une grande dame du XVe siècle. En s'écroulant, l'échafaudage qu'elle avait si laborieusement élevé emporta sa dernière espérance; le duc Jean succomba dans sa prison de Londres sous le poids d'infirmités prématurées (5 janvier 1435), et Marie de Berry ne lui survécut que de quelques mois. Dès que les deux personnages principaux ont disparu de la scène, l'intérêt diminue, et il ne s'agit plus que de savoir si le duc Charles, fils et successeur de Jean, obtiendra quelque satisfaction du gouvernement au nom duquel la négociation a été conclue. Mais, de 1433

à 1435, il y a eu deux révolutions à Florence; le parti vainqueur n'admet pas les engagements pris par le parti vaincu; d'ailleurs Ruccellai et Bartoli sont deux fripons avec lesquels on a eu tort de traiter. L'un est condamné à une prison perpétuelle, l'autre vit tranquillement dans le Milanais du produit de ses vols, et tout est dit. Les dettes contractées par le malheureux duc pendant sa captivité ne sont pas même payées par son héritier. — Tel est le résumé de cet épisode qui était resté lettre close pour les historiens du Bourbonnais. Mal renseignés sur la première phase de la question, la négociation anglaise, ils ne le sont pas du tout sur la seconde, la négociation florentine. A l'aide des pièces qui existent aux Archives de l'Empire, l'auteur du Mémoire a pu reconstituer des faits dont la moralité ne tourne pas à l'honneur des hommes du XVe siècle, mais qui néanmoins ont droit de prendre place dans l'histoire générale de cette époque si dramatique et si agitée. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *The story of Genesis and Exodus*, edited by Richard Morris (London, 1865), in-8°;

2° *Early english alliterative poems in the West-Midland dialect of the XIV$^{th.}$ century*, édités par le même (London, 1864), in-8°;

3° *Sir Gawayne and the green Knight* (about 1320-1330), par le même éditeur (London, 1864), in-8°;

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* : 4e série, t. II et III (années 1864 et 1865);

5° *Revue américaine* : 2e série, n° 7, 1866.

M. Stan. Julien présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Guida della conversazione giapponese, preceduta da una introduzione sulla pronunciazione in uso a Jedo,* per Leone de Rosny, *ridotta ad uso degli Italiani*, da Antelmo Severini (Firenze e Torino, 1866, in-8°).

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire perpétuel qui reprend ses fonctions.

Pas de correspondance officielle.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, un travail intitulé *Recherches sur les ateliers monétaires : Dioclétien et la tétrarchie.*

ANALYSE.

« Il a, dit-il, entrepris de soumettre à une étude méthodique les marques empreintes à l'exergue du revers des monnaies romaines frappées à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. Ces marques consistent en une ou plusieurs lettres accompagnées quelquefois d'un petit symbole accessoire. Elles se rapportent aux ateliers, et même aux officines entre lesquelles se distribuait la fabrication dévolue à chaque atelier. Longtemps les marques de cette sorte ont été enregistrées avec négligence dans les catalogues numismatiques. La ressemblance de diverses lettres, à l'époque dont il s'agit, trompait des antiquaires que nulle méthode de lecture ne tenait en garde. Il faut donc avoir recours aux monuments originaux, et c'est ce qu'a fait l'auteur de la note. — Pour montrer le parti qu'on peut espérer tirer de l'étude des marques d'officines, il a choisi une classe de monuments très-restreinte, bien délimitée, et qui lui permet de présenter aux archéologues des résultats clairs, peu nombreux, et par cela même plus facilement saisissables. Il s'agit des monnaies de moyen-bronze fabriquées à l'époque de la tétrarchie qui sont, à ne consulter que leur légende circulaire, incontestablement frappées à Rome. Cette légende se présente avec diverses variantes, dont la combinaison fournit :

Sacra moneta Urbis Augustorum et Cæsarum nostrorum.

Les lettres placées à l'exergue, c'est-à-dire dans le segment formé par la circonférence du grenetis ayant pour corde la ligne sur laquelle est posée la figure symbolique de la monnaie (une femme tenant une balance), indiquent les officines où l'on frappait les espèces.— Dans chacune de ces officines fabriquait-on simultanément des monnaies pour les deux Augustes et pour les deux Césars ? L'auteur de la note ne le croit pas. — Il est facile de remarquer, en étudiant une autre série appartenant à la même époque, celle des moyens-bronzes de Carthage à la légende *Salvis Augustis*

et Cæsaribus felix Karthago, que les notes numérales grecques placées à l'exergue s'accordent avec le rang que chacun des princes occupait dans l'État :

Augg.	Dioclétien.	A
	Maximien Herculius.	B
Cæss.	Constance-Chlore.	Γ
	Maximien-Galère.	Δ

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie. Ceci posé, on verra sans peine, en classant les moyens-bronzes de Rome dans l'ordre hiérarchique des princes, qu'on obtiendra un résultat identique.

Diocl.	aug.	R. P.	P, foudre.	. . . . . .	R, croissant, P.
Maxim.	aug.	R. S.	S, foudre.	S. massue.	R, croissant, S.
Chlorus	cæs.	R. T.	T, foudre.	T. massue.	R, croissant, T.
Galère	cæs.	R. Q.	Q, foudre.	. . . . . .	R, croissant, Q.

Première série: Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta. — Un soleil dans le champ de la médaille.

Deuxième série : Prima, secunda, tertia, quarta, avec le foudre qui se rapporte au surnom de Dioclétien *Jovius*.

Troisième série : Secunda, tertia, avec la massue qui se rapporte au surnom de Maximien et de Constance, l'un et l'autre *Herculius* (1).

Quatrième série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta, avec un croissant.

Ce sont là les monnaies frappées depuis l'an 1045 de Rome (292 de J.-C.) jusqu'en 1058 (305 de J.-C.), c'est-à-dire pendant

(1) Il existe un aureus de Constance-Chlore avec la légende *Virtus Herculi Cæsaris*, au sujet duquel Eckhel a cité un passage du Panégyrique d'Eumène et le texte de Lactance déjà rapporté par Spanheim (*De præst. num.*, 1717, t. II, p. 495 et s.). Dans une inscription publiée par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, Suppl., p. 121), Constance s'intitule *Herculius junior*. — Cf. l'inscription de Sirmium où sont nommés les *Jovii* et les *Herculii* (Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5560 *a*).

un laps de treize années. Mais, à partir du 1er mai 305 et jusqu'au 25 juillet 306, Dioclétien et Maximien sont remplacés comme augustes par Constance-Chlore et par Galère. Sevère et Maximin Daza deviennent césars. Voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors.

Chlore aug. . . . R. P. Soleil dans le champ.
Galère aug. . . . R. Couronne, S. (1).
Sévère cæs. . . . R. T. Soleil dans le champ.
Daza cæs. . . . R. Q. Soleil dans le champ.

Une seule série : Romana prima, Romana secunda, pour les deux nouveaux empereurs; Romana tertia; Romana quarta, pour les deux césars. On est, il convient de le dire, encore guidé et autorisé par la connaissance des monnaies de Carthage qui, pour cette année 305-306, offrent des marques numérales d'une clarté parfaite et dont voici le relevé.

Chlore aug. . . . . A
Galère aug. . . . . B
Sévère cæs . . . . Γ
Daza cæs. . . . . Δ

Le 25 juillet 1059 (306 de J.-C.), Constance-Chlore meurt. On n'a encore découvert aucun document qui montre si la première officine de Rome demeura fermée pendant quelques mois, ou si Galère y fit frapper monnaie avec la marque R. P. en qualité de doyen survivant des augustes. — Mais, après le 28 octobre, Maxence ayant déterminé son père Herculius à reprendre les fonctions impériales auxquelles il avait renoncé, ce dernier vit travailler pour lui la première officine. La tétrarchie se trouva momentanément transformée en une pentarchie composée de trois augustes et de

(1) La pièce de Galère avec couronne entre les caractères R·S· appartient, si l'on en juge d'après son style, à la série de l'an 307. Elle n'est laissée ici provisoirement qu'en attendant l'arrivée du moyen-bronze avec la note R·S· qui ne peut manquer de se produire, ainsi que l'annonce la pièce correspondante de Carthage.

deux césars, sans compter Maxence en lutte avec ses collègues et dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé la monnaie au type dont il est question. Voici le tableau monétaire qui correspond à cette époque :

Max. Herc. aug. . . . . R. couronne, P.
Galère aug . . . . R. couronne, S.
Sévère aug. . . . . . . R. couronne, T.
Daza cæs. . . . . R.Q.
Constantin cæs. . . . . R. couronne Q.

La position de Constantin depuis l'an 306 était assez singulière. Proclamé auguste à York, il fut forcé par Galère de revenir au titre de césar. Créé auguste par Herculius au mois de mars 307, il ne fut reconnu en cette qualité par Galère qu'un an plus tard, en 308. L'atelier de Rome devait procéder avec une certaine légalité et suivre les décisions du sénat. — Après avril 1060 (307 de J.-C.) le nombre des gouvernants est ramené à quatre par suite de la mort de Sévère, Maxence restant toujours à part. A ce moment la *Sacra moneta Urbis* est divisée de la manière suivante :

Max. Herc. aug. . . . . . R. couronne, P.
Galère aug. . . . . R. couronne, S.
Daza cæs . . . . R. couronne, T.
Constantin cæs. . . . . . . R. couronne, Q.

On pourrait croire qu'à partir du mois de novembre 306 Maxence ne laissa pas frapper monnaie dans Rome au nom de Galère et de Sévère, ses ennemis ; mais son autorité n'était pas encore affermie, et ses antagonistes menaçaient de s'emparer de la ville éternelle. Il est bon aussi de noter qu'en 311, lorsque Galère mourut, son gendre Maxence lui consacra une médaille portant la légende IMP MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO SOCERO. Malgré les dissensions les plus violentes entre les membres de la famille, la fiction gouvernementale conservait son influence.—C'est à la fin de 307 que disparaît le type de la *Sacra moneta Urbis ;* on ne l'a point rencontré sur des monnaies de Daza et de Constantin avec le titre

d'auguste, ni sur celles de Licinius. — Les observations qui précèdent, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, aident à classer plus rigoureusement certaines monnaies, à séparer plus exactement celles qui ont été fabriquées pour Herculius et pour Galère ; enfin elles conduisent à reconnaître l'ordre de préséance adopté par la cour romaine. On peut donc espérer qu'elles seront de quelque utilité à ceux qui s'occupent d'histoire. »

M. DE SAULCY lit de nouvelles observations sur les médailles gauloises trouvées à La Villeneuve. Ces observations sont présentées sous la forme d'une lettre adressée à l'un des deux éditeurs de la *Revue numismatique*.

ANALYSE.

« A 21 kilomètres de Chaumont, dit M. DE SAULCY, et un peu au nord de la voie antique qui reliait Andematunum (Langres) avec Catalaunum (Châlons-sur-Marne) et Durocortorum (Reims) se trouve dans une assez riche vallée le village de La Villeneuve-au-Roi, ancienne dépendance de l'abbaye de Cîteaux. A 1500 mètres environ au N. O. de ce village, s'étend un rideau de collines boisées dans lesquelles s'enfoncent quelques petits vallons en cul-de-sac, dont l'un porte de toute ancienneté, parmi les habitants du pays, le nom de Queu-p'du (en patois, Cou ou Coup-Perdu, comme on voudra). De toute ancienneté aussi, les habitants de La Villeneuve répètent de père en fils que la fortune de leur village est dans le val de Queu-p'du. Il s'agissait de l'y trouver, et c'est une humble charrette qui s'est chargée de ce soin. Un terrain en friche dont une petite partie était cultivée en vigne, il y a une vingtaine d'années, forme le flanc gauche d'une sorte de promontoire peu élevé qui sépare le val du Coup-Perdu d'un autre petit vallon formé par ce même promontoire et par une côte couverte de vignobles, que l'on nomme le *Grand-Côté*. Sur le terrain en friche que je viens de signaler et qui appartient à la commune, passe une espèce de chemin toléré servant à l'exploitation de quelques cents hectares de forêts appartenant à La Villeneuve. C'est sur ce chemin et dans une des ornières qui le trace qu'a été trouvé le tré-

sor dont j'ai à parler. Ainsi que je le disais il n'y a qu'un instant, la roue d'une petite charrette brisa en passant un vase de terre rougeâtre assez fine, déchaussée par les pluies. Une fois le vase écrasé, les pièces qu'il contenait remplirent immédiatement l'ornière, sans que le conducteur de la voiture s'en aperçût. Ceci avait lieu le 19 juillet dernier. Un habitant du pays qui passait par là remarqua les petits morceaux d'argent qu'il prit pour des boutons et en ramassa un grand nombre. Le maire du pays en fut informé et saisit, au nom de la commune à laquelle appartenait le chemin, tout ce qu'il put retrouver; puis il alla à Chaumont prévenir le préfet de la Haute-Marne. Le dimanche 5 août j'ai été visiter le lieu de la découverte avec M. le préfet et MM. Trancart et de Mas-Latrie; je conserverai longtemps le souvenir de la charmante promenade qu'il m'a été donné de faire en si aimable compagnie. A la lettre, le lieu où gisait religieusement le trésor avait été si bien tourné et retourné, qu'il n'y avait plus l'ombre d'espoir d'en retrouver quelque bribe abandonnée. L'instituteur néanmoins eut l'œil assez fin pour apercevoir une de ces petites pièces qu'il ramassa pour me l'offrir le plus gracieusement du monde. C'est un quinaire bien connu des Eduens, à la légende de KAΛ, portant sous le ventre du cheval une rouelle à quatre rayons. Nous retrouvâmes encore sur le terrain une parcelle du vase qui avait contenu le trésor, vase dont quelques fragments me furent ensuite offerts au village par M. le curé et M. l'instituteur. Je conserve précieusement ces échantillons pour ainsi dire datés de la céramique de nos bons ancêtres. Encore un mot avant de procéder à l'étude numismatique du trésor de La Villeneuve-au-Roi. Entre le gisement du vase et le village, et à 260 mètres environ du premier point, se voit un murger considérable, amas de pierraille de forme oblongue, et sous lequel encore la tradition locale place une cachette contenant une grande quantité d'armes de cuivre. Il y a là peut-être le souvenir oblitéré de quelque trouvaille d'armes en bronze extraites d'un tumulus que recouvre probablement notre murger, peut-être y aurait-il là une fouille intéressante à faire. Nous y songerons plus tard.

Passons maintenant à l'étude du trésor numismatique que j'ai

eu le bonheur d'examiner pièce à pièce. Les monnaies éduennes dominent et forment pour ainsi dire la masse du trésor. En voici l'énumération sommaire :

ANÉPIGRAPHES.

Nos		Nombre d'exemplaires.
1.	Tête casquée de style grossier. ℞ Cheval galopant à gauche. Au-dessus et au-dessous, un annelet centré; devant le poitrail et relié à celui-ci, un annelet semblable. Flan large et mince.	2,032
2.	Pièces semblables, sauf que devant la face du droit on voit un annelet centré ou un annelet simple	11
3.	Tête à grandes boucles de cheveux. ℞ Lyre sous le cheval. Pièces usées et ayant couru longtemps	6
4.	Pièce de même style. La tête semble porter des moustaches. Pas de lyre sous le cheval	1

MONNAIES AVEC LÉGENDES.

5.	ANORBOS — DVBNORIX	1,174
6.	Deniers attribués par moi à Convictolitavis, mais fort probablement à tort.	2
7.	ΚΑΛЄΤ — ЄΔΟΥ	11
8.	Tête casquée des deniers romains; derrière X. ℞ La légende .... AИ rétrograde.	1
9.	Tête casquée; devant, les signes $\overset{\varepsilon}{S}$. ℞ Croix au-dessus du cheval; dessous, une roue à quatre rayons, surmontant le signe ⌢. Inédite.	9
10.	Mêmes pièces, mais sans les deux signes au droit	6
11.	Derrière la tête une rose. ℞ ΚΑΛ; sous le cheval, la roue à quatre rayons.	110
12.	Tête casquée. ℞ Rouelle et *C* renversé sous le cheval . . .	329
13.	*Id.* Derrière, une croix	3
14.	*Id.* *id.*	2
15.	*Id.* ℞ Une croix au-dessus; une roue à quatre rayons au-dessous du cheval	13
16.	*Id.* ℞ Sous le cheval, rouelle accostée de deux S.	3
17.	*Id.* ΚΑΛ. Sous le cheval, Δ.	319
18.	*Id.* ΚΑΛ ЄΔΟΥ; le Δ retourné sous le cheval ainsi ∇, l'O entre les deux jambes de devant.	286

Nos		Nombre d'exemplaires.
19.	Tête casquée. Derrière la tête, un annelet surmonté de trois points disposés en triangle	2
20.	*Id.* ℞ ΚΑΛ. Roue à quatre rayons sous le cheval.	3
21.	*Id.* ℞ Croix au-dessus, et rouelle et *C* renversé au-dessous du cheval	5
22.	*Id.* ℞ ΚΑΛ ϾΔΟΥ. ℞ demi rouelle et Δ sous le cheval.	13
23.	*Id.* ℞ ΣΑΛ.	12
24.	*Id.* Style des anépigraphes. ℞ O au-dessus du cheval, ∇ au-dessous et s devant	10

SÉQUANES.

25.	SEQVANOIOTVOS.	1,598
26.	Q.DOCI.SAM.F	2,970
27.	Togirix.	2,911

BITURIGES.

28.	SOLIMA — COΛIMA.	36

ORIGINE ENCORE INDÉTERMINÉE.

29.	DIASVLOS	416
30.	Même fabrique ; sous le cheval ⊃ɔ∩	431
31.	*Id.* *id.* △O	163
32.	*Id.* *id.*	123
33.	*Id.* au-dessus du cheval, ƆINO.	2
34.	*Id.* mal frappées et indéterminables (dont six sans traces de types reconnaissables).. .	105
	Flans aplatis à coups de marteau pour reconnaître la nature du métal.	5
	Total	13,153

Telle est l'énumération sommaire des pièces apportées à la préfecture de la Haute-Marne. Pendant ma course à La Villeneuve-au-Roi, j'ai pu examiner les pièces suivantes appartenant à diverses personnes :

Diasulos	3
Togirix.	9
Eduenne. S/E devant la tête	1
Sequanoiotuos.	7

(*Nota.* L'une d'elles porte un S derrière la tête.)

	Nombre d'exemplaires.
Q.DOCI.SAM.F	5
Eduennes anépigraphes.	3
Id. avec O sur et V sous le cheval.	1
Id. KAA. Sous le cheval, rouelle et C renversé. (L'une a été trouvée en ma présence.)	2
Id. KAA ЄΔOϒ	1
Indéterminées; style du DIASVLOS.	
Sous le cheval, [monogramme].	1
Id.	1
Id. ΔOΔ.	1
Id. ... Indéterminable	1
	36

Une pièce de l'espèce n° 33 est venue à Paris, et m'a été signalée comme ayant été coupée pour en faire l'essai. C'est donc en tout 13,198 pièces que j'ai pu examiner. Voyons maintenant quelles sont les pièces des différentes espèces :

Nos	Grammes.
1.	1,90
2.	1,92
3.	(N'ont pas été pesées.)
4.	(N'ont pas été pesées.)
5.	1,9371 (poids moyen de la masse des variétés).
6.	(N'ont pas été pesées.)
7.	1,84
8.	(N'ont pas été pesées.)
9.	1,88
10.	1,86
11.	1,90
12.	1,88
13.	1,90
14.	1,85
15.	1,86
16.	1,90
17.	1,92
18.	1,90
19.	1,80
20.	1,90
21.	1,94
22.	1,80

Nos	Grammes.
23.	1,91
24.	1,88
25.	1,92
26.	1,93
27.	1,95
28.	1,919
29.	1,94
30.	1,90
31.	1,90
32.	1,90
33.	1,85
34.	(Non pesées.)

Il nous est très-facile maintenant de profiter du tableau précédent pour en construire un autre qui nous donne très-approximativement l'âge relatif des monnaies contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi. Je dis approximativement, parce que malheureusement rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu, à un moment donné, quelque abaissement du poids réglementaire des deniers gaulois. Si nous faisons abstraction de cette cause d'erreur, il serait tout à fait admissible que les monnaies dont le poids est le plus faible soient les plus anciennes, et qu'elles dussent au frai, c'est-à-dire à l'usure occasionnée par un cours plus prolongé, la différence de poids que l'on remarque entre le leur et celui des plus pesantes. Cela posé, formons notre tableau par ordre de poids :

Poids.	Nos	
1,80	19.	Éduenne. Tête casquée. KAA. Derrière la tête, O surmonté de trois points disposés en triangle.
1,80	22.	KAA ЄΔΟΥ. Sous le cheval demi-rouelle et Δ.
1,84	7.	KAΛЄΤЄΔΟΥ.
1,85	14.	KAA. Derrière la tête, croix au-dessus d'un O.
1,85	33.	Pièces du style des Diasulos. ƆINO.
1,86	10.	Éduenne semblable à celle qui porte les signes $\frac{\varepsilon}{s}$, mais sans ces signes.
1,86	15.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle dessous.
1,88	9.	Pièce avec les signes $\frac{\varepsilon}{s}$ devant la tête.
1,88	12.	KAA. ℞ Rouelle et C renversé sous le cheval.
1,88	24.	Style grossier. ℞ O au-dessus du cheval, Δ au-dessous, ε devant.

Poids.	Nos	
1,90	1.	Eduennes grossières anépigraphes.
1,90	11.	Tête casquée ; derrière la tête, une rose.
1,90	13.	*Id.* derrière la tête, une croix.
1,90	16.	*Id.* sous le cheval, rouelle entre 2 S.
1,90	18.	KAA ЄΔOΥ. ∇ sous le cheval ; O entre les deux jambes de devant.
1,90	20.	KAA. Rouelle sous le cheval.
1,90	30.	Style des Diasulos ⊐C.
1,90	31.	*Id.* △O.
1,90	32.	*Id.* △Ձ.
1,91	23.	Tête casquée. ΕAA.
1,919	28.	SOLIMA.
1,92	2.	Eduenne anépigraphe. Annelet devant la figure.
1,92	17.	KAA. Sous le cheval Δ.
1,92	25.	Sequanoiotuos.
1,93	26.	Q.DOCI.SAM.F.
1,9371	5.	ANORBOS-DVBNORIX.
1,94	21.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle et C renversé dessous.
1,94	29.	DIASVLOS.
1,95	27.	Togirix.

Nota. Les nos 3, 4, 6, 8 et 34 n'ont pas été pesés.

De ce tableau ressortent déjà quelques faits intéressants que je vais signaler : I. Jusqu'ici j'avais regardé les pièces éduennes anépigraphes, au flan large et de style grossier, comme antérieures à celles qui portent la légende KAAЄT ЄΔOΥ ou KAA, ou KAA ЄΔOΥ. C'était une erreur palpable. Les monnaies éduennes anépigraphes sont certainement plus récentes, car il est parfaitement invraisemblable que les Eduens aient augmenté avec le temps le poids réglementaire de leurs monnaies ; des milliers d'exemples prouvent que d'ordinaire c'est le contraire qui a lieu, et d'ailleurs le tableau que nous venons de construire prouve que nous avons affaire à un poids réglementaire de 1 gr. 95, dont le frai aura enlevé jusqu'à 0 gr. 15 aux pièces les plus anciennes. — II. Les pièces gauloises d'argent, dont la fabrique toute spéciale est bien caractérisée par les deniers fort connus à la légende Diasulos, doivent être réparties ainsi par ordre d'ancienneté : 1° Pièces à la légende ƆINO au-dessus du cheval ; 2° Pièces variées avec ʊ⊏ ס▽ ou △Ձ. (Toutes celles-ci con-

temporaines.) 3° Pièces à la légende DIASVLOS, qui sont les plus récentes. — III. Les pièces bituriges à la légende SOLIMA sont toutes d'une conservation parfaite et d'un style éminemment supérieur à toutes les pièces analogues que l'on rencontre d'ordinaire dans les collections; elles sont absolument contemporaines des pièces du style des Diasulos avec les signes Δ ⌒, △O ou ⌒ꓭ et de celles des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS, seulement elles ont perdu un centigramme en venant de leur pays d'émission jusque sur le territoire des Lingons où elles ont été déterrées. — IV. Aux monnaies nationales des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS ont succédé les pièces du chef Q. DOCI (*rix*) SAM (*otalis*) F(*ilius*). Celles-ci sont exactement contemporaines des monnaies éduennes de Dubnorix avec le nom ANORBOS. — V. Les monnaies du chef séquane Togirix sont incontestablement les plus récentes de toutes celles que contenait le trésor de La Villeneuve-au-Roi, ou mieux celles qui ont le moins couru. — VI. Les monnaies à la légende DIASVLOS sont exactement contemporaines des monnaies de Togirix; mais elles ont perdu 1 centigramme par le frai, elles ont donc eu à parcourir ou un certain laps de temps ou un certain chemin pour venir chez les Séquanes, mais un chemin évidemment moindre que celui qu'ont parcouru les monnaies bituriges à la légende SOLIMA. Maintenant nous avons à examiner chacun des trente-quatre groupes dans lesquels se subdivise la magnifique trouvaille de La Villeneuve-au-Roi : c'est ce que nous allons faire.

Groupes 1 et 2. — *Éduennes anépigraphes.*

Les deniers de ces deux espèces pèsent 1 gr. 90 et 1 gr. 92, et ces chiffres (comme tous les autres d'ailleurs) sont des moyennes prises sur des masses de pièces semblables. Dans le trésor de Chantenay, les mêmes espèces ne pesaient que 1 gr. 8 et 1 gr. 85; elles avaient donc couru depuis un assez grand nombre d'années déjà et l'enfouissement du trésor de Chantenay (qui se rapporte à l'an 36 av. J.-C.) n'eut certainement lieu que lorsque depuis longtemps déjà le trésor de La Villeneuve-au-Roi était confié à la terre. Les 2,032 exemplaires du groupe n° 1 présentent très-certainement une très-grande variété de coins et plusieurs variétés de peu d'im-

portance ; je n'ai pas eu le temps d'en tenir compte, car il faudrait des semaines et des mois peut-être pour ne négliger aucun petit détail de type sur une pareille masse de types.

Groupes 3 et 4.

Le premier de ces deux groupes ne comporte que 6 exemplaires, et le second qu'un seul. J'ai toujours regardé ces pièces comme appartenant au premier monnayage des Éduens. Ce qui est certain, c'est qu'elles faisaient tache, par leur état de détestable conservation, au milieu des deniers généralement si bien conservés du trésor de La Villeneuve-au-Roi.

Groupe 5. — *Anorbos-Dubnorix.*

Nous voici en présence de monnaies qui jusqu'ici avaient été, à bon droit, considérées comme rares, et j'en ai pu d'un coup en manier 1174 exemplaires. Il est vrai que dans cette masse il y a un très-grand nombre de variétés dont je vais énumérer les principales le plus brièvement possible. Mais notons, avant tout, que le poids moyen pris sur 319 pièces est de 1 gr. 9371. Nous trouvons cette fois le nom entier ANORBOS, que nous n'avions pas encore rencontré jusqu'ici. La trouvaille de Chantenay contenait un certain nombre de spécimens de cette jolie monnaie si peu connue jusqu'à ce jour. La variété ANORBO-DVBNO n'y pesait que 1 gr. 87, tandis qu'ici elle pèse 1 gr. 94. Il en est de même des autres qui variaient entre 1 gr. 85, 1 gr. 87, 1 gr. 89 et 1 gr. 90. Nous en pouvons conclure que les pièces de la trouvaille de La Villeneuve-au-Roi étaient monnayées de fraîche date, tandis que celles de Chantenay avaient déjà couru de façon à perdre près d'un décigramme. En étudiant les poids relatifs des monnaies du trésor de Chantenay, j'avais été conduit à supposer que les Dubnorix-Dubnocou à l'étendard étaient plus anciens que les Dubnorix-Anorbos. C'était une très-grosse erreur, puisque le trésor de La Villeneuve-au-Roi contient 1174 pièces à la légende ANORBOS, tandis qu'il ne s'y en trouve pas une seule à la légende DVBNOCOV. Voilà un fait incontestable et bien acquis désormais à la science numismatique.

GROUPE 6. — *Eduennes à la légende rétrograde* CONVIC.

Ces pièces se rattachent si étroitement au monnayage éduen à la légende ΚΑΛ ΕΔΟΥ, bien antérieur au Dubnorix-Anorbos, qu'il faut forcément les faire remonter aussi à une époque notablement antérieure à l'émission des monnaies de Dubnorix et d'Orgeterix, c'est-à-dire à la première campagne de César dans les Gaules. Dès lors le vergobret Convictolitavis n'a plus aucun droit sur ces jolies monnaies. Nous savons par l'exemple des Eporedirix que chez les Eduens des personnages appartenant à trois générations successives ont porté le même nom. Peut-être le Convictolitavis, nommé vergobret par l'influence directe de César avant son échec de Gergovie, eut-il un père du même nom que lui, et qui aurait été magistrat suprême des Eduens.

GROUPES 7 ET 8. — *A la légende* ΚΑΛΕΤ ΕΔΟΥ.

Le premier de ces deux groupes contient onze pièces pesant en moyenne 1 gr. 84 et le second ne contient qu'une seule pièce dont je n'ai pas pris le poids. Toutes sont usées, frottées et évidemment fort anciennes. La monnaie du groupe 8 offre une tête casquée identique avec celle des deniers de la république romaine, et derrière cette tête on aperçoit l'indice du denier X, bien que le poids de la monnaie ne puisse évidemment dépasser celui du quinaire romain. Quant à la légende du revers, elle est rétrograde.

GROUPES 9 ET 10.

Nous rencontrons cette fois de jolies petites monnaies éduennes de variété tout à fait inconnue. La tête casquée est d'un style tout particulier, et le cou est terminé par de grosses perles. Devant la face paraissent les signes énigmatiques ε S. Au revers on voit une croix au-dessus du cheval, et au-dessous une roue à quatre rayons surmontant un ∽ renversé. Dans le groupe 10, les signes du droit manquent, mais, à cela près, le style et la fabrique des deux groupes 9 et 10 sont identiques. Les poids moyens 1 gr. 88 et

1 gr. 86 de ces jolis deniers nous montrent qu'ils sont relativement fort anciens.

Groupe 11. — *Eduennes à la légende* KAΛ *et à la rose derrière la tête.*

Cette jolie monnaie, dont le trésor de La Villeneuve contenait plus de cent exemplaires, n'était représenté que par un seul spécimen dans la trouvaille de Chantenay. Le poids de celui-ci n'était que de 1 gr. 85, tandis que le poids moyen qui nous est donné cette fois est de 1 gr. 90. Ces cinq décigrammes de différence nous prouvent qu'un grand nombre d'années s'est écoulé entre l'enfouissement des deux trésors.

Groupe 12. — *Eduennes avec la rouelle et le C renversé sous le cheval.*

Cette monnaie fort commune fait aussi partie du trésor de Chantenay, où elle ne pesait en moyenne que 1 gr. 833. Les pièces de La Villeneuve pèsent 1 gr. 88. Je les crois postérieures à celles du groupe 11, mais de très-peu d'années, sans aucun doute.

Groupes 13 et 14. — *Une croix derrière la tête casquée, ou une croix surmontant un arc de cercle.*

Les trois exemplaires qui composent le groupe 13 pèsent en moyenne 1 gr. 90. Les deux exemplaires du groupe 14 ne pèsent que 1 gr. 85. Il est donc à présumer que, des deux espèces, la dernière est la plus ancienne.

Groupe 15. — *Croix au-dessus du cheval; roue à quatre rayons au-dessus.*

Ces jolies petites pièces, où la légende KAΛ manque, pèsent en moyenne 1 gr. 86. Elles doivent donc, suivant toute apparence, s'intercaler après celles du groupe 14 et avant celles du groupe 13.

Groupe 16. — *Sous le cheval roue à quatre rayons surmontant deux S adossées.*

Cette variété inédite n'est représentée que par un fort petit

nombre de spécimens dans la masse des monnaies éduennes de La Villeneuve-au-Roi. Elle pèse 1 gr. 90, et vient donc naturellement après le groupe 13, ou tout au moins dans son voisinage immédiat.

GROUPE 17. — KAΛ *sous le cheval*, Δ *et* ⋈

Plus de trois cents exemplaires de cette monnaie très-commune se trouvent dans le trésor de La Villeneuve. Ils pèsent en moyenne 1 gr. 92, tandis que les analogues du trésor de Chantenay étaient des pièces très-usées et ne pesant plus que 1 gr. 84. La même cause nous rend toujours raison de cette différence de poids.

GROUPE 18. — KAΛ ЄΔOΥ. *Le* Δ *renversé sous le cheval et l'O entre les deux jambes de devant.*

Cette fois encore près de trois cents spécimens de cette variété font partie du trésor de La Villeneuve, et ils pèsent en moyenne 1 gr. 90. Il est donc probable que la variété en question est antérieure à celle du groupe 17. A Chantenay, les analogues ne pesaient plus que 1 gr. 85.

GROUPE 19. — *Annelet surmonté de trois points derrière la tête casquée, au revers* KAΛ *et sous le cheval, rouelle et C renversé.*

Le poids moyen des deux exemplaires de cette variété inédite n'est que 1 gr. 80. Ce poids me semble bien faible ; peut-être ai-je commis cette fois une erreur d'un décigramme. Quant au nombre 2 des spécimens, j'ai tout lieu de croire qu'un examen attentif du groupe 12 en ferait retrouver une certaine quantité.

GROUPE 20. — KAΛ. *Roue à quatre rayons sous le cheval.*

Je n'ai remarqué que trois spécimens de cette variété ; ils pesaient en moyenne 1 gr. 90. Probablement le nombre en est plus grand ; aussi en retrouverait-on d'autres exemplaires par un examen très-attentif des groupes analogues.

GROUPE 21. — *Croix au-dessus du cheval ; rouelle et C renversé au-dessous.*

La variété de ce groupe, tout à fait voisine de celle du groupe 15,

pèse en moyenne 1 gr. 94. Comment y a-t-il une différence de près d'un décigramme entre ces deux pièces, évidemment contemporaines? Je ne me charge pas de l'expliquer; mais ce fait nous prouve que ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il faut admettre les conséquences tirées de la comparaison des poids. Il est bon de noter que le trésor de Chantenay contenait la même pièce, dont le poids était de 1 gr. 95. Cette variété aurait-elle donc été taillée à un poids plus considérable que les autres? Franchement, c'est bien peu vraisemblable.

Groupe 22. — ΚΑΛ ЄΔΟΥ. *Au revers, demi-rouelle et delta sous le cheval.*

C'est là encore une variété connue depuis longtemps, mais qui ne faisait pas partie du trésor de Chantenay. Les exemplaires de La Villeneuve pèsent en moyenne 1 gr. 80 seulement. Il est donc très-probable que cette variété est très-ancienne.

Groupe 23. — ΓΔΛ.

Le K de la légende est remplacé sur cette variété par un Γ carré à branches évasées. Une douzaine d'exemplaires de cette variété inédite me sont passés par les mains dans l'examen du trésor de La Villeneuve; ils pèsent en moyenne 1 gr. 91.

Groupe 24.

Ce groupe contient des monnaies du même style que les éduennes anépigraphes. Au revers on voit un annelet au-dessus du cheval; un V renversé au-dessous, et un Є devant le poitrail. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces trois signes le nom des Éduens. Le poids moyen de ces pièces est de 1 gr. 88 seulement. Elles paraissent donc antérieures aux anépigraphes à flan large et plat.

Groupe 25. — *Séquanes, à la légende* SEQVANOIOTVOS.

Voilà encore une monnaie qui jusqu'ici avait été considérée à bon droit comme peu commune. Il est clair que les 1590 exemplaires du trésor de La Villeneuve-au-Roi vont faire évanouir cette

rareté relative. Le poids moyen de ces jolies monnaies est de 1 gr. 92. A Chantenay il s'en trouvait 20 exemplaires très-usés dont le poids n'était que de 1 gr. 865. Il y a ici une remarque importante à faire, c'est que la masse des deniers des Séquanes comporte des flans épais, irréguliers et de petite dimension, tandis qu'il s'en rencontre un certain nombre d'autres qui ont été frappés sur des flans très-larges et très-plats. L'un de ceux-ci, que j'ai vu entre les mains de l'instituteur de La Villeneuve, offrait très-clairement un S derrière l'effigie du droit. J'ai pesé à part 11 de ces pièces à flan large, et elles m'ont donné 21 grammes, soit une moyenne de 1 gr. 91 seulement, c'est-à-dire un peu moins que les pièces épaisses, et cela malgré leur excellent état de conservation relative. Cette fois donc l'état des pièces montre que les grandes et larges sont les plus récentes, tandis que la comparaison des poids semblerait prouver le contraire. Y a-t-il eu chez les Séquanes, à un moment donné, un léger abaissement du poids des monnaies? J'en doute très-fort, et j'aime bien mieux dire sans scrupule qu'il y a là un fait que je ne saurais expliquer.

Groupe 26. — Q. DOCI. SAM. F.

Le trésor de La Villeneuve contenait certainement 3,000 exemplaires de cette monnaie déjà si commune, et l'on remarque dans la masse quelques petites variétés provenant de simples différences de coin. Ainsi quelques pièces ne présentent pas au revers la légende ordinaire Q.DOCI., mais bien DOCI. seulement. Sur d'autres la portion de légende SAM.F est ainsi disposée : l'S est rejetée au-dessus des jambes du cheval, et l'F est couchée horizontalement sous la ligature. Le poids moyen de ces deniers est de 1 gr. 93. Ils sont donc bien postérieurs à tous les deniers éduens à la légende KAΛ ЄΔOV, et postérieurs également aux deniers des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS. Le trésor de Chantenay contenait toutes les variétés que nous retrouvons dans celui de La Villeneuve-au-Roi. Les pièces ordinaires, au nombre de 36, ne pesaient en moyenne que 1 gr. 875; elles étaient très-usées. La variété où l'on ne lit que DOCI. était représentée par deux spé-

cimens très-usés du poids moyen de 1 gr. 88. Enfin la variété de l'S initiale, rejetée au-dessus des jambes du cheval, comptait aussi deux spécimens du poids moyen de 1 gr. 825. L'étude du trésor de Chantenay m'avait conduit à considérer les pièces de Q. Docirix comme postérieures à celles de Togirix, aux éduennes à la légende KAA, aussi bien qu'aux Dubnorix-Anorbos et aux monnaies des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS. Il est parfaitement certain aujourd'hui, grâce à l'étude du trésor de La Villeneuve-au-Roi, qui contient les mêmes monnaies par centaines, parfois même par milliers d'exemplaires, et qui offre des pièces presque toujours en excellent état de conservation, que les déductions sur l'ancienneté relative des espèces, formulées dans ma lettre sur le trésor de Chantenay, doivent être entièrement modifiées. Ainsi nous allons avoir la preuve manifeste que les Togirix sont postérieurs aux Q. Docirix. Disons de suite que ceux-ci sont postérieurs aux deniers à la légende SEQVANOIOTVOS, lesquels d'un autre côté sont un peu plus anciens que les Anorbos-Dubnorix. Au reste, les tableaux comparatifs que j'ai dressés chemin faisant suffisent amplement aujourd'hui pour nous faire connaître l'ancienneté relative des espèces contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi. Par suite de quelles relations avec les Romains, avant la venue de César dans les Gaules, Docirix avait-il adopté le surnom latin Quintus? C'est ce que nous ne saurons jamais, puisque l'histoire est absolument muette sur le compte de ce personnage. Passons aux monnaies de Togirix.

GROUPE 27. — *Togirix.*

Les deniers de Togirix sont tous semblables, et le trésor de La Villeneuve en contenait certainement 3,000. Notons tout d'abord que sur ces 3,000 spécimens il n'y en a pas un seul offrant le nom Julius que Togirix n'adopta dès lors que postérieurement à l'enfouissement du trésor dont nous nous occupons. Il y a plus, parmi les monnaies retrouvées dans la plaine de Gresigny, près Alise-Sainte-Reine, où elles furent perdues lors de la dernière bataille qui décida la chute d'Alesia et la ruine de Vercingétorix, les deniers de Togirix abondent. Pas un seul cette fois encore ne

porte le surnom Julius. C'est donc postérieurement au siége d'Alesia que Togirix, comme Duratius, comme Votomapatis, s'est affilié à la gens Julia. Le poids moyen des deniers de Togirix provenant de La Villeneuve est 1 gr. 95. Celui des Q. Docirix n'est que de 1 gr. 93. Il est donc bien certain que les monnaies de Togirix ont suivi, mais de très-près, celles de Q. Docirix. Le trésor de Chantenay contenait 22 exemplaires des monnaies de Togirix, pesant en moyenne 1 gr. 881. Mais de plus il offrait un denier de ce personnage avec le surnom Julius; ce denier, étant un peu frotté, ne pesait plus que 1 gr. 80. Cette fois donc encore nous nous trouvons en face de faits qui, s'il ne s'était pas trouvé à Chantenay un seul denier de la république romaine, suffiraient à eux seuls pour démontrer que les enfouissements de Chantenay et de La Villeneuve-au-Roi ont été séparés par un assez long intervalle de temps.

Groupe 28. — *Solima.*

Les monnaies à la légende bilingue SOLIMA — COAIMA sont bituriges; je ne crois pas que cela fasse doute aujourd'hui. 36 exemplaires seulement de cette monnaie s'étaient glissés dans le trésor de La Villeneuve; ils venaient donc d'assez loin; ils étaient très-bien conservés, très-peu frottés; ils étaient donc émis de fraîche date lorsqu'ils ont été renfermés dans le vase de La Villeneuve. Leur poids moyen est de 1 gr. 919, soit 1 gr. 92. Le trésor de Chantenay en contenait deux exemplaires du poids de 1 gr. 90. J'avais conclu alors de leur présence que ces monnaies avaient été frappées vers l'année où ont eu lieu les siéges de Gergovia et d'Alesia. Je me trompais assurément, et ces pièces sont antérieures d'une huitaine d'années au moins à ces grands événements.

Groupes 29 (DIASVLOS), 30, 31, 32, 33.

Le trésor de Chantenay, qui contenait 21 exemplaires de cette intéressante monnaie, pesant en moyenne 1 gr. 8614, m'avait déjà permis de rectifier la lecture et l'attribution aux Diablintes proposées par Pellerin, d'après un exemplaire sur lequel l'S, placée devant la tête du cheval, n'était pas visible. J'ai pu manier 116 exemplaires de cette monnaie en parfait état de conservation, pro-

venant de La Villeneuve. Leur poids moyen est de 1 gr. 94. Ces pièces sont donc incontestablement à classer parmi les plus récentes contenues dans le trésor. A la monnaie à la légende DIASVLOS se rattache très-étroitement tout un groupe de pièces parfaitement analogues de style et de types, et qui n'en diffèrent véritablement que par la teneur de la légende du revers. Nous devons donc examiner toutes les variantes de ces singulières légendes. »

M. de Saulcy fait observer que la légende DIASVLOS lui a toujours paru singulière et difficile à admettre. Il a donc essayé de lui donner une autre valeur. « En lisant la légende par le bas et en commençant par la droite, puisque cette partie est manifestement rétrograde, nous avons le mot ΔOVB que la partie supérieure NO complète pour former le nom ΔOVBNO du personnage éduen dont nous avons déjà étudié tant de monnaies. Dès lors, toutes les variantes dont j'ai formé le tableau se rattachent, celle-ci facilement, celle-là plus difficilement, à la même légende, c'est-à-dire que toutes sont des formes plus ou moins altérées du même nom Dubnorix ! Pour les n[os] 6, 7, 8 et 11, la chose n'est pas douteuse; peut-elle l'être pour toutes les autres? En vérité je ne le pense pas. Nous nous trouvons donc encore une fois en présence de monnaies éduennes frappées vraisemblablement en dehors de Bibracte, la métropole, par l'ambitieux frère de Divitiac. Le nom des Ambarres, ces clients-nés des Eduens, ne vient-il pas de suite à la pensée? Cela posé, si l'on pouvait lire DIVI, le premier groupe de lettres de la légende DIASVLOS, nous pourrions être tentés de voir dans ces intéressantes monnaies des espèces émises, au nom de Divitiac, lorsqu'il fut vergobret de sa nation. Voilà sans doute bien des hypothèses un peu hardies ; mais la découverte du nom certain ΔOVBNO sur ces monnaies de style tout particulier me paraît rendre ces hypothèses moins impossibles à admettre. Il y a dans la classification de ces monnaies un problème intéressant à résoudre, et, je ne crains pas de l'affirmer, la lecture du nom ΔOVBNO a fait faire un grand pas vers la solution à trouver.

GROUPE 34.

Je n'ai pas à m'occuper des monnaies contenues dans ce dernier groupe, puisque toutes sont ou indéchiffrables, ou assez incomplètes pour ne pouvoir être reportées avec certitude dans aucun des groupes précédents. La trouvaille de Chantenay contenant une très-grande proportion de deniers de la république romaine, il a été facile de déterminer l'époque probable de son enfouissement. Or cette époque tombe sur l'an 718 de Rome (56 av. J.-C.); en d'autres termes, c'est quinze ans à peu près après la huitième et dernière campagne de César dans les Gaules que le propriétaire du petit trésor de Chantenay l'a confié à la terre. A La Villeneuve-au-Roi, il n'y a pas une seule pièce romaine. Les deniers de la république n'étaient donc pas encore admis dans les transactions entre Gaulois, et c'est sur des considérations tout intrinsèques que nous devons nous appuyer pour déterminer d'une manière satisfaisante l'époque de cet important enfouissement monétaire. — Et d'abord, un simple particulier pouvait-il avoir à sa disposition 15,000 pièces d'argent ? C'est fort douteux, je ne crains pas de le dire. Une somme semblable ne peut guère passer que pour la caisse d'une troupe d'hommes, même considérable. Voyons maintenant de quoi se compose le trésor de La Villeneuve. Exclusivement de monnaies des Séquanes et des Eduens, sauf 36 deniers bituriges qui se sont égarés dans cette masse de numéraire. Pas une pièce du midi de la Gaule, pas une pièce du nord ; toutes sont de l'est et du centre exclusivement. Y a-t-il dans le trésor de La Villeneuve une seule pièce postérieure à la venue de César dans les Gaules ? Non, pas une, puisque nous n'y rencontrons pas une seule monnaie d'Orgetirix ; toutes sont ou antérieures ou contemporaines tout au plus de la première campagne du conquérant. Dès lors nous tenons, je crois, le fil qui doit nous conduire pour nous amener à reconnaître la nature et l'origine de ce trésor véritablement énorme pour l'époque à laquelle il fut amassé. Reportons-nous à la narration si intéressante que nous trouvons dans le premier livre des *Commentaires*, sur la désastreuse tentative d'émigration des Helvétiens ; qu'y trouvons-nous ? Après avoir franchi

avec de grandes difficultés le Pas de la Cluse, les Helvétiens pénètrent chez les Allobroges d'outre-Rhône, puis chez les Ambarres, clients consanguins des Éduens, puis chez les Séquanes. Ils traversent ensuite la Saône, et entrent sur le territoire éduen proprement dit. Partout ils pillent sans pitié les gens qui leur ont accordé l'entrée sur leurs terres. Au passage de la Saône, l'un des pagi émigrés, le pagus Tigurinus, est écrasé par César ; les Romains, à leur tour, passent la Saône, et se mettent à la poursuite du gros de la nation helvétique, qui continue son chemin en se livrant aux mêmes déprédations. A quelques milles de Bibracte, une grande bataille est livrée, dans laquelle les Helvétiens sont battus à plate couture ; ils fuient vers le territoire des Lingons, sur lequel ils pénètrent tout d'une haleine, et en courant jour et nuit devant eux pendant plus de quarante-huit heures. César les rejoint, leur fait mettre bas les armes, et leur impose les conditions qu'il lui plaît d'exiger des vaincus. Pendant la nuit qui suit la soumission de ces malheureux, six mille d'entre eux fuient en hâte vers la Germanie pour se soustraire à l'humiliation de leur défaite. César les fait poursuivre par les Lingons, auxquels il enjoint de les lui ramener, sous peine d'encourir eux-mêmes le châtiment qu'il réserve aux fuyards. Les six mille fugitifs sont arrêtés, saisis et mis à mort, et le reste de la nation helvétique est forcé de regagner son pays, et d'aller relever ses villages incendiés. Voilà, à très-larges traits, l'histoire de cette tentative désastreuse, et du premier acte de ce drame sanglant que l'on appelle les campagnes de César dans les Gaules. A Chaumont, comme à La Villeneuve-au-Roi, nous sommes au cœur du pays des Lingons, et à une distance convenable pour utiliser une course effrénée de plus de deux fois vingt-quatre heures, effectuée par des gens que la terreur aiguillonne, n'est-il pas au moins vraisemblable que le trésor de La Villeneuve-au-Roi fut caché en toute hâte par les Helvétiens, que des circonstances fatales empêchèrent d'aller le reprendre ? La composition de ce trésor ne semble-t-elle pas justifier pleinement cette hypothèse ? Qu'y trouvons-nous, en effet, sinon le produit du pillage de tous les territoires à travers lesquels l'émigration helvétique a cheminé ? Remarquons-le bien encore, sur 15,000

monnaies d'argent, il ne se rencontre pas un denier romain. La présence des légions de la république romaine n'avait donc pas encore fait pénétrer dans cette partie des Gaules ces belles monnaies dites *consulaires* qui, moins de vingt-cinq plus tard, formaient en quelque sorte la masse du trésor de Chantenay; pas une pièce de La Villeneuve ne peut être attribuée à une époque postérieure à la première des huit campagnes de César. En revanche, toutes sont des Séquanes, des Eduens, et probablement des Ambarres, à la réserve de 36 spécimens du monnayage des Bituriges, nous n'y trouvons pas une seule pièce attribuable aux Lingons. A quoi cela tient-il ? A ce que les Helvétiens ne songeaient plus à piller, mais bien à fuir sans perdre une minute. Toutes ces considérations ne me laissent pas le moindre doute sur l'origine du trésor de La Villeneuve-au-Roi. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, au nom de M. DE SAULCY, de son nouvel ouvrage intitulé : *Les derniers jours de Jérusalem* (1866, 1 vol. in-8°). « Le sujet de cet ouvrage, ajoute M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, d'un haut intérêt historique et archéologique, est le récit, d'après la relation de Josèphe soumise au contrôle d'une critique sévère, de la guerre et du siége dont il fut à la fois le témoin et l'un des acteurs. Notre confrère y a fait de l'étude si consciencieuse à laquelle il s'est livré sur la topographie de la ville sainte dans son dernier voyage en Palestine un usage presque toujours heureux, aussi bien que de ses connaissances spéciales en fait d'art militaire, et il raconte d'une manière saisissante les dernières péripéties de la terrible lutte qui, par la destruction de Jérusalem et de son temple, mit fin à la nationalité juive. Le livre est imprimé avec une élégance remarquable, une correction qui ne l'est guère moins, et les gravures sur bois d'une rare perfection, les cartes, les plans qui y sont joints, charment le lecteur tout en achevant de l'éclairer. C'est là, pour M. DE SAULCY, un digne couronnement de tant de recherches consacrées depuis longues années, avec un enthousiasme croissant, à l'éclaircissement des antiquités judaïques. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente ensuite :

1° Quatre Mémoires de M. Quaranta, correspondant de l'Académie, à Naples : I. *Dedalo e i Dedalidi, ovvero i miti di Dedalo, Icaro, Dipeno, Scilli e Perdice spiegati* (Napoli, 1850, in-4°); — II. *Dichiarazione di alcuni luoghi di Strabone dove si parla dell' Averno*, etc. (Napoli, 1852,

in-4°); — III. *La carità greca ossia Perona*, etc., *dipinta sopra un intornaco di Pompei* (Nap., 1865, in-4°); — *Sopra uno specchio etrusco ed una tazza di Creta dipinta* (Ibid., 1865, in-4°);

2° *La bibliothèque tamoule de M. Ariel de Pondichéry*, par M. Léon de Rosny (Extrait d'un *Rapport* de M. L. de Rosny à la Société asiatique de Paris, 1866), in-8°;

3° *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais* : 1er trimestre, 1866, n° 51;

4° *Revue numismatique* : 1866, n° 2 (mars-avril);

5° *Annales de la propagation de la foi* : n° de septembre 1866;

6° *Guide de l'étranger au Musée Napoléon d'Amiens* (Amiens, 1866, in-12).

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. Alph. Jobez, ancien représentant, par une lettre en date du 11 septembre, adresse les cinq nouveaux exemplaires des trois volumes publiés de son ouvrage ayant pour titre : « *La France sous Louis XV* (1715-1774) », envoi qui régularise l'admission de cet ouvrage au concours du prix Gobert pour l'année 1867.

M. RENAN fait la communication complémentaire suivante :

« A la séance du 24 août dernier, après l'explication que je proposai pour la pierre sémitique portant לכמש / יחי, dit-il, M. DE ROUGÉ me communiqua une idée à laquelle j'ai donné suite et qui peut-être fournit la meilleure explication de ce petit monument. J'avais fait la remarque qu'après le ל on s'attendait à trouver un nom propre d'homme. M. de ROUGÉ me suggéra l'idée de voir si l'on n'obtiendrait pas un nom propre satisfaisant en réunissant les deux lignes : כמשיחי. Je ne me rappelle pas d'exemple où les mots soient ainsi coupés sur des pierres gravées ; mais de pareilles coupes sont fréquentes dans les inscriptions ; on peut dire d'ailleurs que, dans de tels noms propres composés, on peut regarder les composants comme formant deux mots distincts. — Les noms composés d'un nom de Dieu et du verbe חיה ou חי sont fréquents dans les langues sémitiques. Qu'on se rappelle en hébreu יוחא, יחיה, יחיאל

pour יוחיה et le nom du célèbre rabbin שמעון בן יוחי. Mais l'analogie de tels noms voudrait que le nom ammonite fût כמשחי ou יחיכמש, le verbe étant au futur quand il est à la première place, et au prétérit quand il est à la seconde. Il est une autre série de noms cependant à laquelle le nom כמשיחי pourrait se rapporter. Ce sont les noms comme

Ieho-yakim (Jéhovah le constituera).
Ieho-yakin (Jéhovah l'instituera).
Ieho-yarib (Jéhovah le défendra).
El-yakim (Dieu le constituera).
El-yaschib (Dieu le restaurera).

En pareil cas, le second verbe doit être un verbe actif ayant pour régime la personne en question. Expliqué de la sorte כמשיחי pourrait s'expliquer par : « Celui que Chamos fait vivre ». יחי alors serait le futur Pihel de חי, et ce nom devrait être lu Kamos-yehaï. »

M. Reinaud fait sur cette manière de lire et d'expliquer l'inscription dont il s'agit quelques observations auxquelles il est répondu par M. Renan.

M. Miller annonce à l'Académie une nouvelle découverte de marbres antiques faite dans l'île de Thasos; des officiers turcs chargés de construire des fortifications sont venus, lui écrit M. Christidis, au port de Liména pour se procurer des matériaux; ils ont enlevé tous les blocs de marbre qu'ils ont pu retirer des ruines antiques. Cette opération a fait découvrir deux bas-reliefs dont M. Miller apporte les dessins inhabilement, mais très-naïvement exécutés. On reconnaît dans l'un de ces bas-reliefs, qui a 70 centimètres de hauteur sur 60 de largeur, un Hercule agenouillé tirant de l'arc; dans l'autre (1m,20 de hauteur sur 1m,10 de largeur), un Bacchus vêtu, près duquel se tient un groupe de femmes dont le dieu est cependant séparé par une petite niche entourée d'un chambranle, détail qui rappelle la disposition de l'un des bas-reliefs d'ancien style rapportés de Thasos par M. Miller et donnés au Musée du Louvre. Ces sculptures ont été envoyées à Constantinople où il est bien à désirer qu'elles soient appréciées comme elles le méritent, et photographiées avec soin. M. Miller

a reçu aussi la copie d'une inscription mutilée trouvée également à Thasos ; ce texte, qui commence par le nom de l'archonte Lysicrate, contient un décret d'intérêt municipal. Il termine en demandant à son confrère, M. De Longpérier, son opinion sur les monuments dont il vient de signaler l'existence.

M. De Longpérier insiste, comme l'a fait M. Miller, sur le grand intérêt qu'offre la nouvelle découverte ; il forme des vœux pour que le gouvernement turc assure la conservation de monuments précieux par leur style, par leur âge et par leur provenance bien déterminée. Il fait remarquer le rapport frappant qui existe entre les deux bas-reliefs et le type des monnaies d'argent de Thasos émises au Ve siècle avant notre ère. Sur ces pièces on voit, au droit, une belle tête de Bacchus barbu, couronné de lierre ; au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc (1). L'attitude et l'ajustement du dieu, la pose particulière de ses bras, tous deux étendus en avant, se retrouvent identiquement sur les monnaies et sur le marbre. Les deux divinités se voient encore associées sur les grands tétradrachmes post-alexandrins qui ont pour type une tête de Bacchus imberbe et un Hercule debout accompagné de la légende ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ, pièces qui ont été frappées en grand nombre et qui furent imitées d'une façon grossière par des populations barbares du continent. Le Bacchus sculpté sur le second bas-relief est vêtu et tient un long cep de vigne chargé de grappes. Ce sont là des caractères d'antiquité qui rappellent les vases peints à fond rouge. En présence de dessins si peu précis, il serait imprudent sans doute d'en dire davantage. Cependant M. de Longpérier espère que l'étude des deux nouveaux marbres pourrait peut-être fournir quelque lumière sur la destination encore inexpliquée de la petite niche entourée d'un chambranle pratiquée dans l'un des bas-reliefs apportés au Louvre.

M. le Secrétaire perpétuel et M. le Président donnent successivement lecture, en communication, d'un Mémoire présenté par

(1) Voir dans le Recueil de planches de Mionnet, *Descr. des méd. ant.*, 1808, pl. LV, n° 5.

M. Feer, de la Société asiatique de Paris, et ayant pour titre : « *Des premiers essais de prédication du Bouddha Çakyamouni.* »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Littré, la 13e livraison (GÉN-HYS) de son *Dictionnaire de la langue française* (gr. in-4°), laquelle termine le 1er volume et la moitié de l'ouvrage.

2° Il est fait hommage, par l'entremise du même membre, du 2e fascicule de l'ouvrage intitulé « *Herkulanische studien* » de M. Th. Gomperz (1866, 1 vol. in-8°), « travail qui a fixé l'attention des savants. »

3° M. De Witte fait hommage de l'article intitulé « *De quelques antiquités rapportées de Grèce par M. Fr. Lenormant* » (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er août, br. gr. in-8°, avec pl.).

4° M. L. Ménard offre respectueusement à l'Académie le premier exemplaire imprimé de son Mémoire, couronné par elle en 1864, ayant pour titre « *Hermès Trismégiste, traduction complète précédée d'une Etude sur l'origine des livres hermétiques* (1866, 1 vol. in-8°). « Le Mémoire, proprement dit, forme, en CXI pages, l'introduction du volume, suivie, conformément au programme tracé par l'Académie, de la traduction revue avec un très-grand soin de tout ce qui reste de traités ou de fragments attribués à Hermès et jusqu'ici connus. L'ensemble constitue un travail à la fois savant et ingénieux, présenté sous une forme originale, sans affectation, et qui témoigne d'une rare intelligence des questions, aussi bien que des textes, qu'il s'agissait d'élucider. »

5° *Mémoire sur la légalité du christianisme dans l'empire romain au 1er siècle*, par M. B. Aubé, docteur ès-lettres, etc., et reproduit, avec une dernière partie fort intéressante, d'après les *Comptes rendus* des séances de mai et de juin de cette année (Paris, 1866, br. in-8°).

6° *Le droit du seigneur*, par M. Anatole de Barthélemy (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Paris, 1866, br. in-8°).

7° *Souvenir de Jeanne d'Arc à Orléans*, par M. C. F. Vergnaud-Romagnési (Extrait des *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*, 1865, br. in-8°).

8° *Journal asiatique*, n° 28 (juillet 1866).

9° *Revue archéologique* : septembre 1866.

10° *L'Orient*, revue bi-mensuelle, n° 1 (10 sept. 1866).

Une lettre écrite en grec par un capitaine de navire de l'île d'Andros, et qui, d'après la lecture qui en est faite par M. le Président, rentre dans les attributions de l'Académie des sciences, est renvoyée à cette Académie.

Sont adressés, par une lettre de l'auteur, à la destination du concours des Antiquités de la France, en 1867, les deux ouvrages suivants de M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar :

1° *Murbach et Guebwiller : Histoire d'une abbaye et d'une commune rurale d'Alsace* (1866, br. in-12);

2° *Étude sur l'histoire des Juifs à Colmar* (1866, br. in-8°).

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, vice-président.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Institut adressée à M. le Président de l'Académie, laquelle est invitée à désigner un lecteur pour la séance trimestrielle fixée au 3 octobre prochain. — M. le PRÉSIDENT appelle l'attention de ses confrères sur cette lettre; une désignation, s'il y a lieu, sera faite dans la prochaine séance.

En l'absence de M. RENIER, M. Oppert reprend la lecture, en communication, de son Mémoire « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.* »

M. Feer termine la lecture de son mémoire communiqué « *Sur les premiers essais de prédication du Bouddha Çakyamouni.* »

ANALYSE.

« La ville de Bénarès fut le théâtre de la *première conversion* au bouddhisme; mais fut-elle, comme on le croit communément, celle de la *première prédication* du Bouddha? Le témoignage même des textes connus, soigneusement contrôlé, permet d'affirmer le contraire. La double assertion des bouddhistes, que Bénarès avait entendu la première prédication de chacun des Bouddhas antérieurs, et était devenue le refuge des cinq disciples qui, après avoir suivi Çâkyamouni, l'avaient abandonné, nous oblige évidemment à chercher d'autres motifs du voyage qu'il fit dans cette ville. — Il nous est dépeint, au moment où il vient de trouver la Bôdhi (la sagesse suprême) comme restant à Bouddha-Gaya en Magadha, tout découragé; Brahma vient l'exhorter à combattre les erreurs ré-

gnantes; mais il craint d'être injurié. Toutefois il forme la résolution d'instruire deux philosophes de Râdjagriha, qui avaient été ses maîtres, mais il devine à l'instant qu'ils sont morts. — Si tout cela a un sens (et pourquoi non?), cela signifie que Çâkyamouni prêcha ses doctrines dans le Magadha, fut réfuté et injurié, qu'il se rendit même dans la capitale du pays, mais sans succès. — Après tous ces échecs, Çâkyamouni rencontre près de Bouddha-Gaya un religieux mendiant voyageur, Oupagana (ou bien Oupaka), qui fait l'éloge du Bouddha, disent les textes. Mais nous pensons qu'il fit plus, qu'il apprit à Çâkyamouni le lieu où les cinq disciples s'étaient retirés, de sorte que le Bouddha prit immédiatement le parti de s'y rendre. Il faut bien expliquer de cette manière le voyage de Bénarès, si l'on ne veut pas se contenter de l'explication fantastique donnée par les Bouddhistes, que, de Bouddha-Gaya, Çâkyamouni avait aperçu les cinq disciples dans Bénarès en examinant le monde entier avec l'œil du Bouddha. — L'itinéraire attribué à Çâkyamouni dans le trajet de Bouddha-Gaya à Bénarès est difficile à retrouver; mais le trait le plus saillant du récit de ce voyage est la préoccupation du séjour fait par le Bouddha dans le Magadha, séjour qu'on avoue tout en cherchant à le dissimuler ou à lui enlever son caractère propre. — Avant de devenir Bouddha, Çâkyamouni avait promis au roi Vimbasâra de faire sa première prédication dans la capitale du Magadha; et un soûtra mongol nous montre le Bouddha faisant, dès l'abord, dans le Magadha, et bien avant le voyage de Bénarès, une prédication qui a pour résultat de le faire considérer comme un fou. De ce double renseignement, il ressort que les premières prédications du Bouddha durent avoir et eurent effectivement pour théâtre le Magadha, que, de plus, elles furent malheureuses. — Du reste, les Bouddhistes avouent que le Çâkyamouni n'alla pas immédiatement à Bénarès : ils placent entre l'acquisition de la Bôdhi et le voyage de Bénarès un espace de soixante jours, qu'ils remplissent des événements les plus fantastiques. Mais de ces extravagances même on peut conclure, en s'appuyant sur les résultats déjà acquis, que, une fois devenu Bouddha, Çâkyamouni, après un moment d'hésitation et d'incertitude, essaya de convertir d'abord ses plus proches voisins,

les habitants de Bouddha-Gaya, qu'il échoua, perdit, puis reprit courage, fit une nouvelle tentative à Râdjagriha, dans la capitale, échoua encore, revint découragé à Bouddha-Gaya, et qu'apprenant là que ses anciens disciples s'étaient retirés à Bénarès, il résolut de s'y rendre, ne voyant pas d'autre lieu où il pût trouver des auditeurs bienveillants. — C'est ainsi qu'on peut rétablir cette période de la vie de Çâkyamouni en suivant de près les textes, et sans choquer la raison ni la vraisemblance. — Ces résultats, en effet, concordent avec tous les faits : six ans auparavant, Çakyamouni avait bien excité de très-vives sympathies ; mais il les avait perdues par ses extravagances, par des mortifications sans exemple auxquelles il avait ensuite renoncé tout d'un coup. Il s'était donc momentanément aliéné les esprits : mais il lui suffisait d'obtenir un premier succès pour réveiller l'intérêt en sa faveur. Ce succès lui fit défaut dans le Magadha ; il eut l'adresse de l'aller chercher et le bonheur de le trouver à Bénarès. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Percement de l'isthme de Suez. — Actes constitutifs de la compagnie universelle du canal maritime de Suez* (avec cartes et plans). *Documents publiés par M. Ferd. de Lesseps au nom du conseil d'administration* : 6e série (Paris, 1866, in-8°) ;

2° *Compagnie universelle du canal maritime de Suez. Assemblée générale des actionnaires* : 8e *réunion* (1er août 1866). *Rapport de M. Ferd. de Lesseps au nom du conseil d'administration. — Rapport de la Commission de vérification des comptes. — Résolutions de l'assemblée générale* (Paris, 1866, in-8°) ;

3° *Éclaircissements sur les connaissances des anciens relativement aux lacs-sources du Nil* (en danois), communiqués à la *Société royale danoise des sciences*, dans sa séance du 18 mai 1866, par Fréd. Schiern (Copenhague, in-8°) ;

4° *Revue numismatique :* n° de mai-juin 1866 ;

5° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* : n° d'août 1866.

6° M. Aug. Callet, ancien député, par une lettre du 20 sept., adresse à l'Académie son ouvrage intitulé : *La légende des Gagats. — Essais sur les origines de la ville de Saint-Étienne-en-Forez* (Paris, 1866, in-8°).

7° M. de Longpérier fait hommage, au nom de M. Oppert, de son nouvel écrit ayant pour titre : *Inscription de Nabuchodonosor sur les mer-*

veilles de Babylone : communication faite à l'Académie impériale de Reims. « C'est, ajoute M. DE LONGPÉRIER, avec une courte introduction, la traduction en français de la grande inscription, contenant 619 lignes, dont l'original est conservé à Londres dans les collections de la Compagnie des Indes, et qui n'avait jamais été traduite en entier, comme elle l'est ici sauf quelques mots encore obscurs. Nabuchodonosor y expose lui-même, avant la construction des jardins suspendus, toutes les merveilles de Babylone, tous les monuments qu'il avait fait élever ou restaurer. »

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une dépêche en date du 27 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de deux lettres qui lui ont été adressées au nom de l'Académie, l'une par M. JOURDAIN, délégué dans les fonctions du Secrétaire perpétuel absent, l'autre par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lui-même. — M. le Ministre, avec le Secrétaire perpétuel, regarde le courant du mois de mai comme le terme préférable à tout autre pour l'envoi annuel des travaux des membres de l'École française d'Athènes (le décret de 1859 portait le 1er juillet).

M. RENIER reprend et termine la seconde lecture de son Mémoire « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. DE SAULCY a la parole pour une communication. — Il commence par annoncer incidemment que M. Parent, déjà connu de l'Académie par une bonne dissertation « *sur le siége de Jotapata,* » vient de découvrir dans les textes talmudiques l'identité de la *Jaêzer* biblique avec *M'kaour* ou *Machéronte.* — Passant ensuite à l'objet propre de la communication pour laquelle il s'est fait inscrire, et qui est l'arc de triomphe d'Orange, sujet de tant de controverses et de la belle publication de feu CARISTIE, de l'Académie des Beaux-Arts, aussi bien que d'un travail remarqué de M. VITET, M. DE SAULCY fait connaître qu'ayant eu occasion tout récemment d'examiner à son tour ce monument précieux il croit

avoir réussi à mett hors de doute la conjecture déjà émise par son regretté confı . :e CH. LENORMANT, qui en assignait la date au Ier siècle de notre ère, d'après les indices du nom de *Sacrovir*. « Étant parvenu à lire toute la première ligne de l'inscription, au moyen des traces laissées par les crampons qui fixaient les caractères, il conclut, dit-il, avec certitude que l'arc d'Orange fut élevé l'an 21 de notre ère, après la révolte et la défaite de Sacrovir et de Florus racontées par Tacite. Il ne pense pas que l'objection de M. VITET, d'après laquelle il n'y aurait pas d'exemple, pour cette époque, d'un arc de triomphe à trois portes, puisse se soutenir aujourd'hui. »

Plusieurs membres de l'Académie, entre autres MM. DE LONGPÉRIER et RENIER, n'hésitent pas à se prononcer en faveur de l'idée principale de M. DE SAULCY, et font ressortir toute l'importance des conclusions qu'il en tire pour la connaissance de l'art gaulois.

L'Académie décide que la communication qu'elle vient d'entendre sera désignée pour l'ordre du jour de la séance trimestrielle du 3 octobre.

M. DE SAULCY fait pressentir en quelques mots les résultats d'une seconde exploration, également récente, dans une autre localité du midi, où, en compagnie de M. Bertrand, il a découvert à la *Tour d'Entremont* des débris nombreux de vases grecs très-anciens.

M. Oppert termine la lecture de son Mémoire en communication « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes*. »

M. D'AVEZAC rend compte de l'examen rapide qu'il vient de faire d'un atlas manuscrit portugais tout nouvellement parvenu à la librairie Tross : c'est un volume in-folio, formé de cinq grandes peaux de vélin pliées en dix feuillets, dont les deux premiers contiennent, en quatre pages, une table des déclinaisons solaires pour la période quadriennale complète ; les huit autres présentent, sur leurs seize pages, seize cartes nautiques offrant les côtes visitées par les navigateurs portugais dans les deux mondes, en commençant par celles d'Amérique depuis le détroit de Magel-

lan jusqu'aux derniers confins de la terre du Labrador; ensuite la Méditerranée, les côtes d'Afrique sur les deux océans; enfin la mer des Indes et les extrémités orientales de l'Asie jusqu'au Japon et à la Nouvelle-Guinée. Cet ensemble constitue un beau portulan du monde connu dans la première moitié du XVI[e] siècle. Sur l'une des cartes, représentant les côtes du Brésil, on peut remarquer le nom de Christovam Jaques, que divers auteurs portugais modernes, fort médiocres critiques, faisaient arriver en ces parages dès l'année 1503; mais dont il est bien reconnu aujourd'hui que la venue au Brésil n'a pas devancé l'année 1526. Sur une autre carte, où se trouve dessinée une partie de la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, on lit cette mention : *Ilhas donde envernou dom Jorge de Meneses*; cet hivernage de Georges de Meneses au voisinage de la terre des Papouas est un incident bien connu de son voyage de Malaca à Ternate, où il arriva à la fin de mai 1527. La nomenclature de l'Amérique du Nord paraît contenir quelque allusion à l'exploration de Verrazzano; mais on n'y remarque aucune trace des voyages de Cartier. L'ensemble de ces indices porterait à estimer la date de ces cartes antérieure à 1534, si la dernière, où est marqué le Japon, ne semblait, à cause de cette particularité, devoir être postérieure, d'après l'opinion vulgairement admise, au naufrage d'Antonio de Mota et de ses compagnons sur la côte de Niphon en 1542.—M. D'Avezac profite de l'occasion pour signaler aussi à l'Académie la trouvaille récente (il n'ose dire la découverte) d'une mappemonde manuscrite du XI[e] siècle, dont il espère assurer la possession prochaine au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale. C'est le troisième échantillon venu à sa connaissance d'une carte du monde, dont le type remonte au VIII[e] siècle comme annexe d'un commentaire anonyme, en douze livres, sur l'Apocalypse, expressément rédigé en l'année 787 de l'ère chrétienne, et dans lequel cette carte est intercalée à propos de la mission des apôtres. Pasini a fait connaître le premier de ces échantillons par un fac-simile gravé sur bois qui accompagne, dans le Catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque royale de Turin, la notice d'une copie de cet ouvrage matériellement exécutée au XII[e] siècle : ce fac-simile a été plus ou moins exactement

reproduit dans les atlas de monuments géographiques du moyen âge publiés par Jomard et par Santarem. Un second échantillon, reproduit en fac-simile dans l'atlas de Santarem, accompagne un autre manuscrit du même ouvrage, appartenant aujourd'hui au Musée britannique, et qui paraît avoir été matériellement terminé vers l'année 1109 au monastère de Silos dans le diocèse de Burgos en Castille. Le nouvel échantillon retrouvé aujourd'hui occupe deux feuillets enlevés d'un troisième manuscrit du même ouvrage, comme le constatent les deux pages qui ont été écrites au dos de la mappemonde, et dont le caractère est visiblement du XIe siècle; une note informe, sorte de bulletin joint à la mappemonde, énonce qu'elle faisait partie d'un manuscrit contenant, outre le commentaire sur l'Apocalypse, des pièces constatant que le volume avait été copié par un moine de l'abbaye de Saint-Sever de Gascogne, pour l'abbé Grégoire (de Montaner), que l'on sait d'ailleurs avoir gouverné ce monastère depuis 1028 jusqu'à 1072. Ce manuscrit aurait successivement appartenu au cardinal de Sourdis, au marquis de Paulmy, et enfin à l'historiographe Jacques-Nicolas Moreau, dans la famille duquel se trouvait encore, en dernier lieu, la carte séparée du volume, sans que l'on sache ce que celui-ci est devenu.— Des trois exemplaires ainsi reconnus, le dernier est sans contredit le plus remarquable par sa dimension plus grande, sa date plus ancienne, ses légendes plus nombreuses et plus étendues : les couleurs en sont restées très-vives; l'encre noire a seule considérablement pâli. Le paradis terrestre au haut de la carte, et la terre des Antichthones séparée sur la droite, sont les deux traits uniformes les plus saillants de cette triple dérivation d'un même type, bien reconnaissable à travers les dissidences que la fantaisie des copistes a introduites entre les trois exemplaires successifs. Celui de Turin est de forme circulaire; celui de Londres a la figure d'un parallélogramme dont les angles seraient arrondis ; celui de Paris offre les contours d'une ellipse écrasée du nord au sud. Ces variantes tranchées entre trois copies d'un même original présentent un curieux spécimen de la liberté avec laquelle en agissaient les artistes de ce temps, et permettent d'apprécier le degré de confiance que l'on peut fonder sur la fidélité de leurs reproductions.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, comme un hommage de l'auteur, *Saggi dei dialetti greci dell'Italiu meridionale* (dialectes modernes) raccolti ed illustrati da Domenico Comparetti (Pisa, 1866, 1 vol. in-4°);

2° *Les Archives de Nancy*, ou *Documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville*, publiés, etc., par H. Lepage (1865-66, 4 vol. in-8°). — A cet ouvrage est jointe une lettre d'envoi, accompagnée de la Liste des travaux publiés jusqu'ici par l'auteur qui annonce sa candidature pour une place de correspondant regnicole. — Renvoi à la future commission.

3° *Un traité babylonien sur brique conservé dans la collection de M. Louis de Clercq*, par M. J. Oppert (Extrait de la *Revue archéologique*, 1866, in-8°).

4° *Fr. Lenormant Inscriptionum græcarum ineditarum cenutria quarta* (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de France : 1866, 2e trimestre, in-8°;

6° *Revue orientale et américaine* : t. X, n° 59, in-8°;

7° *Annuaire du comité d'archéologie américaine*, 4e livr. 1865;

8° *L'Orient, l'Algérie*, etc. Revue bi-mensuelle : 25 sept. 1866, n° 2.

9° M. Mossmann adresse un second exemplaire de ses deux dissertations présentées dans la séance du 14 sept. et admises au Concours des Antiquités de la France, pour 1867.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. D'Avezac commence la lecture, en communication, d'un travail intitulé « *Notes et digressions bibliographiques et autres, à propos de Martin Hylacomilus Waltzemüller de Freyburg en Breisgau.* »

M. de Mas Latrie communique des *Observations générales sur la rédaction et la traduction officielles des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. DE WITTE, *Monnaies gauloises attribuées à Tournai et aux Eburons* (Extrait de la *Revue numismatique belge*, t. IV, 4e série), br. in-8°;

2° *Etudes sur la littérature grecque moderne et Imitations en grec de nos romans de chevalerie depuis le XIIe siècle*, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par A. Ch. Gidel, Dr ès-lettres, etc. (Paris, Imprimerie impériale, 1866, 1 vol. in-8°);

3° *Memorie storiche agrigentine*, per l'Avv. Gius. Picone (Girgenti, 1866, in-4°);

4° *Rapport sur une inscription portant le nom de Tetricus trouvée près de Dijon au mois de février 1866*, par J. d'Arbaumont, secrétaire-adjoint de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (Dijon, 1866, in-4°);

5° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* : année 1866 (20e vol.), 1er et 2e trimestres (Auxerre, 1866, in-8°).

6° Par une lettre en date du 28 septembre, M. Giraud, ancien député, adresse pour le Concburs des Antiquités de la France, en 1867, deux exemplaires de son ouvrage intitulé « *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, » 2e partie, accompagnée de *Pièces justificatives* inédites, faisant suite au *Cartulaire de Romans* publié par l'auteur en 1856 (Lyon, Perrin, 1866, 2 vol. in-8°). — Renvoi à la future commission du Concours.

7° Pour le même Concours et par l'entremise de M. EGGER, *Chansons normandes du XVe siècle publiées pour la première fois sur les mss. de Bayeux et de Vire, avec notes et introduction*, par A. Gasté, professeur (actuellement au Mans), Caen, 1866, 1 vol. in-12. — Renvoi à la future Commission.

8° M. WALLON fait hommage, au nom de l'éditeur, de l'ouvrage ayant pour titre : *Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé, vers 1450, par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roy de France, texte complet publié pour la première fois d'après le ms. original, précédé d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur et accompagné de figures héraldiques dessinées d'après les originaux*, par Vallet (de Viriville), Paris, 1866, gr. in-8°. — « Ce livre, dit M. WALLON, renferme le blason de la meilleure partie de la Noblesse française au XVe siècle. Le manuscrit en présente les figures. M. Vallet (de Viriville) en a reproduit quelques échantillons, mais il en donne surtout la traduction, et la langue du blason réclamait un aussi habile interprète. Le livre est précédé d'une Préface où le savant éditeur

met en lumière la vie de l'auteur et ses divers ouvrages; il est accompagné de notes où l'on retrouve cette parfaite connaissance des hommes et des choses du XV[e] siècle que l'Académie a si justement reconnue chez M. Vallet (de Viriville) en décernant le grand prix Gobert à l'*Histoire de Charles VII.* »

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

Sur la demande de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. D'AVEZAC termine la lecture des Extraits de son travail intitulé « *Notes et digressions bibliographiques et autres à propos de Martin Hylacomylus Waltzemüller de Freyburg en Breisgau.* »

« Jetons en arrière, dit en finissant M. D'AVEZAC, un coup d'œil d'ensemble sur les résultats auxquels nous sommes arrivés. Nous avons montré comment l'édition originale de la *Cosmographiæ Introductio* de Waltzemüller, parue à Saint-Dié le 26 avril 1507, et dont on ne connaît plus aujourd'hui qu'un exemplaire unique, fut transformée, par une réimpression partielle, en une deuxième édition de même date au nom collectif du gymnase vosgien, bientôt suivie d'une réimpression intégrale formant une troisième édition conforme à la seconde, sauf la date, qui est du 29 août de la même année 1507; et comment les plaintes expresses du légitime auteur, sur la falsification commise à son préjudice, amenèrent le rétablissement, en tête de cette troisième édition, des feuillets enlevés de la première, de façon à produire une quatrième édition, différente des trois autres, et conservant la même date que la troisième, tandis qu'en réalité ce remaniement a dû être accompli postérieurement au 31 mars 1508, et suivant toute apparence à une date voisine de celle de la cinquième édition, que Waltzemüller lui-même fit paraître à Strasbourg au commencement de 1509; après quoi il n'y eut plus qu'une autre édition, sans lieu ni date, qui est en fait la

sixième et dernière, plus falsifiée encore que la seconde et la troisième, et dont l'impression doit être rapportée à la ville de Lyon et au commencement de l'année 1518. — Nous avons fait connaître, en même temps, qu'il ne faut pas confondre avec le livre de Waltzemüller une autre publication portant le même titre, qui parut à Ingolstadt en 1529, et dont nous connaissons divers tirages successifs, constatés par une seconde date simultanée, de 1531, 1532 et 1533, outre les éditions ultérieures de Venise 1535, Venise encore 1541, Paris 1551, et encore Venise 1554 : nous avons rapporté un distique contemporain inédit qui désigne Apianus (c'est-à-dire Pierre Bienewitz) pour l'auteur de ce petit livret. — Et nous avons occasionnellement signalé le *Globus mundi* anonyme paru à Strasbourg conjointement avec la cinquième édition de la *Cosmographiæ Introductio* de Waltzemüller, en mêmes papier, format, caractère et justification, chez le même imprimeur aidé du même correcteur, et contenant des références qui rattachent intimement ce nouveau livre au premier. — Nous avons aussi recensé, dans les œuvres de Waltzemüller, le double traité d'architecture et de perspective en tête duquel il avait consigné sa plainte contre la falsification dont il était victime, et qui parut le 31 mars 1508 dans la *Margarita philosophica* de Reisch ; et nous avons, à cette occasion, raconté la création fantastique de toutes pièces d'une édition imaginaire de Heidelberg 1496, et caractérisé les trois premières éditions expressément numérotées et avouées par l'auteur, de Freyburg 19 juillet 1503, Strasbourg 16 mars 1504 et Bâle 16 février 1508, outre les deux éditions en concurrence, toutes deux de Strasbourg, l'une du 24 février 1504, l'autre du 31 mars 1508, sans rien dire des éditions suivantes, que nous avions indiquées ailleurs. Nous avons en même temps montré la faute singulière des biographes et bibliographes persistant à donner à Grégoire Reisch le prénom de George, qui ne lui avait été attribué qu'une seule fois, par un seul auteur, lequel s'était lui-même empressé de se corriger. — Nous avons compris également dans notre revue des publications de Waltzemüller l'*Instructio manuductionem præstans*, parue à Strasbourg au mois d'avril 1511, et dont nous avons reconnu, sinon deux éditions distinctes, au moins deux ti-

rages, différant entre eux surtout par la présence ou l'absence de la date du 1er mars 1511 au bas de la dédicace adressée par l'auteur au duc Antoine de Lorraine. — Enfin nous avons clos la série des ouvrages de Waltzemüller par la description de l'édition monumentale de la Géographie de Ptolémée publiée à Strasbourg le 12 mars 1513, et dont il avait revu le texte et fait toutes les cartes; réimprimée en 1520 avec de notables retranchements, et qui servit encore de type aux éditions de moindre format données après sa mort, à Strasbourg par Laurent Friese en 1522 et par Willibald Pirkeymher en 1525, puis par Michel Servet à Lyon en 1535, et à Vienne en Dauphiné en 1541. — Nous avons ainsi fait un recensement aussi complet qu'il nous a été possible de l'œuvre de Waltzemüller, qui, né à Freyburg dans le Brisgau, vers 1480 suivant notre estime, était mort prématurément vers 1521, âgé seulement d'une quarantaine d'années. — Plus précoce de dix ans avait été la mort de son ami et collègue Ringmann, dont nous avons pareillement décrit divers opuscules plus ou moins étroitement rattachés par quelque point aux travaux de Waltzemüller : et en premier lieu son édition, donnée à Strasbourg le 1er août 1505, de la lettre de Vespuce à Médicis, à laquelle il avait joint une pièce de vers élégiaques reproduits plus tard dans la *Cosmographiæ Introductio*; et transcrits par Gaultier Lud dans sa *Speculi orbis declaratio*; puis un autre morceau du même genre inséré dans les deux éditions rivales de la *Margarita philosophica*, de 1508. Nous avons emprunté d'Oberlin une notice sur la *Grammatica figurata*, achevée d'imprimer à Saint-Dié le 1er juin 1509, des propres mains de Gaultier Lud et de Ringmann lui-même, et que l'on ne retrouve plus à sa place dans la bibliothèque municipale de Strasbourg. Puis sa *Descriptio Europæ* prend rang à la suite de l'*Instructio manuductionem præstans* de Waltzemüller, en l'année 1511, qui fut celle de sa mort. Il avait auparavant transcrit en entier de sa main la version latine de la Géographie de Ptolémée, que Waltzemüller et lui avaient révisée ensemble sur le texte grec, et dont il fit une seconde collation avec le manuscrit de Pic de la Mirandole : cette recension, imprimée en 1513, fut reproduite dans les éditions de 1520 et de 1522, et remplacée en 1525 par celle de

Pirkeymher. — Un troisième personnage auquel nous avons consacré notre attention est Gaultier Lud, secrétaire du duc de Lorraine, et promoteur de l'érection du gymnase vosgien ainsi que de l'établissement d'une imprimerie à Saint-Dié. Nous avons décrit, au moyen d'obligeantes communications, sa *Speculi orbis Declaratio*, imprimée à Strasbourg en 1507 et connue par un seul exemplaire, qui nous fait la curieuse révélation de la part afférente à Basin de Sendacour dans le volume de la *Cosmographiæ Introductio*, et qui nous éclaire sur la personne de Giocondo, traducteur latin de la lettre de Vespuce à Médicis réimprimée en 1505 par Ringmann. Nous avons mentionné la part matérielle qui lui incombe dans la publication en 1509 de la *Grammatica figurata*, dont il avait provoqué la composition afin de distraire le valétudinaire professeur de la pénible collation des manuscrits grecs de Ptolémée, alors que lui-même avait cessé de compter parmi les promoteurs de l'édition du géographe alexandrin, remplacé qu'il était à ce titre par Aeszler et Uebelin de Strasbourg.—Jean Basin de Sendacour a pris une bonne place dans notre revue, par suite de la révélation que nous devons à Gaultier Lud de son rôle de traducteur latin des *Quatuor navigationes* d'Améric Vespuce, imprimées par Waltzemüller en appendice à sa *Cosmographiæ Introductio*, avec un dixain élégiaque introductif, de la façon du poétique chanoine, à la charge duquel demeure en même temps l'inadvertance qui a mis à l'adresse du duc de Lorraine ce que Vespuce avait écrit en réalité au florentin Soderini. Mais ce n'est pas tout, et nous avons décrit un autre ouvrage de Basin, resté complétement ignoré jusqu'à ce jour, imprimé pareillement à Saint-Dié en 1507, qui nous montre encore, dans sa dédicace, ce Nicolas Lud, le troisième associé de l'entreprise d'imprimerie fondée à Saint-Dié, demeuré si longtemps inconnu sous les initiales N. L. placées à côté de celles de Gaultier Lud et du monogramme de Waltzemüller. — Peut-être est-il permis de soupçonner que les procédés dont ce dernier avait eu à se plaindre de la part de ses associés le déterminèrent à une rupture qui entraîna bientôt la cessation totale de cette entreprise, après avoir déjà transféré à d'autres que Gaultier Lud le patronage de la grande édition de Ptolémée. — Nous avons chemin

faisant touché accidentellement à diverses autres questions qui se trouvaient en quelque sorte enchevêtrées dans les précédentes : la rédaction italienne des quatre navigations de Vespuce, la célèbre collection vicentine de 1507 et ses dérivations suspectes, les personnages de Frascanzio, de Zonzi, de Médicis le patron d'Améric, d'autres menus détails encore se sont rencontrés sur notre route, et, sans trop nous y arrêter, nous ne nous en sommes point détourné. — Tel est en résumé le cercle que nous avons parcouru dans ce voyage d'exploration et de découvertes bibliographiques : ce n'est, à vrai dire, comme l'annonçait le titre, qu'une série de notes, de causeries et de digressions à propos de Waltzemüller : nous n'avons pas eu la prétention de faire davantage; mais nous croyons aussi n'être pas resté en arrière de notre programme, et avoir obtenu de notre exploration quelques découvertes qui ne seront pas dédaignées par les bibliophiles auxquels nous les dédions. »

M. DE MAS LATRIE continue la lecture de sa communication « *sur la rédaction et la traduction officielles des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* »

Sont offerts à l'Académie :

1°, au nom de M. Lacroix, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, membre de l'Académie de Stanislas, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, présent à la séance, I. *Dix ans d'enseignement historique à la Faculté des lettres de Nancy* (1865, 1 vol. in-8°); — II. *Les Opuscules inédits de Stanislas, roi de Pologne*, etc. Mémoire lu à l'Académie de Stanislas au 100e anniversaire de la mort de ce prince et de la réunion de la Lorraine à la France (Nancy, 1866, in-8°). « Le premier de ces volumes, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, renferme les principaux résultats des leçons aussi solides que variées d'un des maîtres les plus expérimentés de la jeune Faculté dont les succès se sont si bien soutenus depuis son origine. L'opuscule qui l'accompagne, et qui est extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1866, ne se distingue pas seulement par l'opportunité de sa publication ; c'est le fruit d'un examen plein d'intérêt et d'un dépouillement attentif du manuscrit considérable de la Bibliothèque de Nancy, où sont contenus les écrits originaux du *Philosophe bienfaisant*. Un catalogue complet de ses œuvres publiées ou inédites termine ce tra-

vail qui jette un jour curieux sur la manière dont furent rédigées les premières. »

2° *Recherches historiques sur les seigneurs châtelains et gouverneurs de Cassel des XIe, XIIe et XIIIe siècles*, par M. le Dr de Smyttere (Lille, 1866, br. in-8°);

3° *Revue archéologique* : n° d'octobre 1866;

4° *L'Orient, l'Algérie*, etc. : n° 3 (10 oct.).

5° M. de Longpérier, au nom de l'auteur, M. Penon, conservateur du Musée des antiques de Marseille, fait hommage de deux opuscules intitulés l'un : « *Etude sur les théâtres chez les Anciens* (Marseille, 1866, in-8°), l'autre : « *Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale à Marseille* (Ibid., 1866, in-8°). —A l'occasion de cette dernière présentation, M. de Longpérier fait connaître, d'après des informations plus récentes de M. Penon, les nouvelles découvertes qui viennent d'avoir lieu dans les fouilles exécutées pour le chemin de fer d'Arles à Lunel et met sous les yeux de l'Académie, d'une part, le plan des restes d'une construction antique, d'autre part, les dessins de divers objets non moins intéressants trouvés dans les fouilles et qui sont aujourd'hui déposés au Musée de Marseille.

M. Egger, au nom de la Société archéologique d'Athènes, fait hommage du compte rendu (en grec) des deux séances de cette Société qui ont eu lieu le 29 mai et le 12 juin 1866 (Athènes, br. in-4°).

Séance du vendredi 19

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 16 octobre courant, signé de M. le Sénateur surintendant des Beaux-Arts, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts soumet à l'Académie le projet d'une inscription destinée à la face antérieure du piédestal de la statue équestre de l'empereur Napoléon Ier, que le gouvernement fait élever dans la ville de Grenoble, et la prie en même temps de rédiger l'inscription destinée à l'autre face. Les grands côtés doivent recevoir deux bas-reliefs. — Renvoi à la Commission des Inscriptions et Médailles.

Une lettre de M. P. Tarbé, correspondant à Reims, datée du 15, fait connaître l'envoi d'une lettre précédente qui n'est point parvenue

et que devaient accompagner deux exemplaires de son nouvel ouvrage intitulé : « *Recueil de poésies calvinistes.* » Assuré du fait il s'empressera d'envoyer deux exemplaires nouveaux.

En réponse à la lettre qui lui avait été adressée le 29 septembre dernier, M. Aug. Callet a fait déposer un second exemplaire de son ouvrage intitulé : « *La légende des Gagnts,* » lequel est réellement destiné au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future Commission.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, un travail *sur une monnaie incuse de Rhégium.*

ANALYSE.

« L'Académie, dit-il, sait qu'il existe dans les collections numismatiques des monnaies grecques d'argent qui portent en creux sur leur revers un type presque toujours semblable à celui qu'elles présentent en relief au droit. Ces deux types ne sont pas le résultat de l'opération qu'on nomme le *repoussé*, procédé qui consiste à comprimer une feuille de métal de façon à lui faire produire sur une de ses faces un relief obtenu aux dépens de l'autre face. C'est ainsi que les gens du moyen âge ont fabriqué une grande quantité de monnaies connues sous le nom de *bractéates*. Les monnaies grecques incuses ont été frappées à l'aide de deux coins, l'un en creux, l'autre en relief, offrant des différences, des variantes, des légendes en plus ou en moins, alors même qu'ils représentent le même type. C'est d'une monnaie de cette espèce qu'il va être question. Elle fait partie du cabinet de feu M. Prosper Dupré, amateur bien connu pour son goût éclairé et sa grande expérience archéologique. — Elle a 28 millimètres de diamètre et offre d'un côté un taureau à tête humaine au-dessous duquel on lit le nom des Rhégiens, RECINON, écrit de droite à gauche en caractères très-antiques. Le revers porte la figure de taureau sans légende. — Les plus anciennes monnaies de Rhégium qui fussent jusqu'à présent connues sont : 1° la drachme portant une face de lion et un carré creux au revers, pièce du Musée de Glasgow, publiée par Ch. Combe (1), admise par l'abbé Barthélemy et par Mionnet ;

(1) *Num. vet. Musei Hunter.*, 1782, p. 243, pl. XLIV, n° 15— Reproduit

mais dont Millingen ne parle pas dans ses *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, ce qui ne laisse pas que de nous inquiéter ; — 2° les pièces au type samien (face de lion et tête de bœuf), émises des deux côtés du détroit, et qu'on trouve avec les légendes RECINON et MESSENION (1) ; — 3° les tétradrachmes représentant un personnage barbu conduisant un char, tantôt tiré par un seul cheval (non pas une mule), tantôt par deux chevaux ; offrant en outre au revers un lièvre courant avec la légende RECINON, de droite à gauche (2) et correspondant au tétradrachme de Messine avec les mêmes types et la légende MESSENION de droite à gauche (3). Plus les divisions. — Les Samiens et d'autres Ioniens vinrent en Italie l'année de la prise de Milet par les Perses, c'est-à-dire en 494 avant notre ère. Voilà pour la limite supérieure du type composé d'un lion et d'un bœuf. Mais on ne connaît pas de monnaie portant ce type avec la légende DANKLE. Les pièces siciliennes au type samien offrent la légende MESSENION, ce qui prouve qu'elles ont été frappées après qu'Anaxilas, aidé des Messéniens, eut expulsé les colons venus d'Ionie (vers 490 av. J.-C.). Si l'on admet que les monnaies de Rhégium au type samien furent fabriquées avant cet événement considérable, il ne faudrait pas dire qu'elles ont été imitées de celles de Messine. — Les tétradrachmes représentant le char et le lièvre doivent leur type au tyran Anaxilas qui mourut en 476

par l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XLVII, pl. 3, n° 30.

(1) Magnan, *Brutt. num.*, pl. XXIV, n° 2. — Nous ne renvoyons pas au recueil de Carelli, édité en 1850 à Leipzig par Cavedoni, parce que les planches de cet ouvrage ne permettent pas de se rendre compte du style des monnaies. — Torremuzza, *Sicil. vet. num.*, 1781, pl. XLV, nos 7, 8.

(2) Et non pas *rétrograde*, comme on le dit quelquefois à tort lorsqu'il s'agit d'une époque où la marche de droite à gauche était normale.

(3) Taylor Combe, *Vet. pop. num. Mus. Brit.*, 1814, pl. III, n° 27. — *Mus. Hederv. num. ant.*, Vienne, 1814, in-4°, pl. III, n° 57. — Pellerin, *Rec. peupl. et villes*, III, pl. CXI, n° 53. — Torremuzza, *loc. laud.*, pl. XLVII, nos 5, 8. — Ch. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. XXXVII, 4. — Mionnet, *Rec. de planches*, pl. LXI, n° 5.

avant Jésus-Christ. Ces pièces sont rares. Eckhel a cité à ce sujet le passage de Julius Pollux qui nous apprend qu'Anaxilas, après avoir importé les lièvres en Sicile et gagné le prix de la course à Olympie, avait rappelé ces faits sur la monnaie des Rhégiens (1). C'est encore Messine qui paraît avoir emprunté à Rhégium un type qui se conserva fort longtemps en Sicile et s'y altéra même sensiblement. — Il est facile de reconnaître que la monnaie de M. Dupré prend place avant toutes celles que nous venons d'énumérer. La forme des caractères qui composent sa légende RECINON indique le VI[e] siècle. Son type la rattache à la série des didrachmes à figures en creux, frappés par les villes de la Lucanie, du Bruttium et de la Calabre, en un mot dans toute cette extrémité méridionale de l'Italie qu'on peut déterminer exactement en traçant une ligne horizontale de Posidonia à Tarente (2). On est véritablement en droit de dire que Rhégium manquait à la liste de ces villes dont M. le duc DE LUYNES a autrefois décrit le numéraire avec tant de soin. Le taureau à face humaine, que nous voyons ici admirablement modelé et placé sur une belle ligne d'oves, représente peut-être Achéloüs, le fleuve par excellence, dans l'attitude du combat, peut-être aussi, et plus probablement, le *fleuve* de Rhégium. Les géographes anciens ne parlent pas de ce dernier, et cependant on l'aperçoit au midi de la ville, quand on arrive de Catane. C'est un petit torrent qui descend de la montagne profondément ravinée sur toute la côte. Les minces cours d'eau que l'antiquité grecque a célébrés sous le nom de fleuves n'ont aucune ressemblance avec le Rhône, la Loire ou la Seine. Il faut cependant tenir compte de la crue rapide des torrents, de leur effrayante impétuosité; on comprendra l'impression qu'ils

(1) *Onomasticon*, lib. V, cap. XII, § 75. — Cf. *Doct. num.*, t. I, p. 117.

(2) Le Cabinet des médailles possède un didrachme du même style que ceux de Siris, mais offrant la légende AMI écrite de droite à gauche, pièce qui provient de la collection de M. le duc DE LUYNES, et est attribuée à Amiternum. Il nous paraît impossible d'admettre que cette pièce incuse ait été frappée dans le pays des Sabins, à environ cent lieues au nord-ouest de Tarente.

ont produite et l'idée qu'ont eue les anciens de les comparer à un taureau. Nous dirons plus loin quelques mots encore sur le fleuve de Rhégium. — Un numismatiste de mérite a reproduit, il y a peu de temps, au sujet du taureau androcéphale, une opinion émise par Eckhel à une époque où l'archéologie était encore à peu près privée du secours de la céramographie (1).

M. L. Sambon nous permettra de résumer ici ses arguments avant d'y faire une courte réponse, preuve de notre attention et de notre estime. 1° Les nombreuses recherches faites au sujet du type mystérieux, celui du dieu inconnu que les anciens représentaient sous la forme symbolique du taureau à face humaine, n'ont abouti qu'à des conjectures.—2°. S'il résulte de témoignages irrécusables que le type du taureau à face humaine se retrouve sur divers monuments de l'Asie qui remontent à la plus haute antiquité, c'est nécessairement dans les traditions religieuses de cette région et non pas dans les mythes postérieurs de la Grèce qu'il faut chercher la première idée dont ce type est l'expression.— 3° Comment appliquer au fleuve Achéloüs vaincu par Hercule l'idée complexe de force et d'intelligence indiquée par le type du taureau à face humaine?— 4° Comment expliquer l'étoile qui, sur les plus anciens bronzes de Naples, se voit sur l'épaule du taureau, et qui figure au-dessus de ce même animal sur des monnaies moins anciennes? L'étoile indique des rapports avec la sphère céleste. Comment justifier ces rapports à propos de l'Achéloüs? Suivent des considérations sur le rapport de Bacchus avec Osiris, qui était adoré sous la forme du bœuf Apis. Mais nous ferons remarquer tout de suite que l'assimilation de Bacchus et d'Osiris ne s'appuie que sur l'opinion de quelques Grecs, et qu'elle ne ressort en aucune façon de l'étude des monuments émanés directement des Égyptiens; que ceux-ci n'ont jamais représenté Apis sous la forme d'un bœuf à tête humaine; qu'il faut donc, dans cette question, laisser l'Égypte de côté. Voici maintenant ce que nous avons à répondre.

(1) L. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale.* Naples, 1863, p. 29.— Voy. la dissertation d'Eckhel, *Doct. num.*, t. I, p. 129.

1° Si l'on s'en tenait aux travaux d'Avellino (1) et de Streber (2), on pourrait, jusqu'à un certain point, parler de conjectures. Mais quand on a lu les *Monnaies incuses de la Grande Grèce* de M. le duc DE LUYNES (3), les observations de Millingen (4), la note de M. DE WITTE sur le vase n° 92 de la collection du prince de Canino (5), l'article de M. L. Urlichs (6), celui de M. Minervini (7), et enfin le mémoire de M. ED. GERHARD, publié en 1862 (8), on peut, sans courir aucun risque, affirmer qu'on est en présence de faits positifs. — 2° Le taureau à face humaine, *ailé*, coiffé d'une tiare, a été retrouvé en Assyrie et en Perse, où il paraît représenter le roi, comme en Egypte le lion couché à tête masculine iconique, qu'on a grand tort de confondre avec le sphinx. Nous demanderons à notre tour si les Perses et les Assyriens ont jamais eu l'intention de représenter Bacchus à la porte de leurs palais. L'étude de leurs religions (si différentes), telle que les monuments permettent de la faire aujourd'hui, autorise-

(1) *Osservazioni sul tipo del bue a volto umano, ovvio nelle medaglie della Italia e della Sicilia*, dans les *Atti della Società Pontaniana*, t. I, p. 320; réimpr. dans le *Giornale numismatico*, Naples, 1811, t. II, p. 10; édition augmentée sous le titre : *Osserv. sul. toro a volto umano*, dans les *Opuscol diversi*, Naples, 1826, t. I, p. 81.

(2) *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte auf den Münzen von Unteritalien und Sicilien*, Munich, 1836, in-4°. Dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. II, p. 453.

(3) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, Paris, 1837, t. I, p. 372, pl. XII.

(4) *Rec. de quelques médailles grecques*, Rome, 112, in-4°, p. 7. — *Transactions of the R. Soc. of literat.*, 1825, t. I, p. 142. — *On a fictile vas repres. the contest betw. Herc. and the Achel.*, 1830, *ibid.*, t. II, p. 95.

(5) *Descr. d'une collect. de vases peints provenant des fouilles de l'Étrurie*, 1837, p. 48.

(6) *Ercole ed Acheloo*, dans les *Ann. de l'Inst. arch.*, 1839, t. XI, p. 265, tav. d'agg. Q. — Otto Jahn, *Kurze Beschr. der Vasensamml. in der Pinak. zu München*, 1854, p. 34, n° 251.

(7) *Bullet. arch. Napol.*, nouv. sér., t. VI, 1858, p. 57.

(8) *Arch. Zeit. Denkm. und Forsch.*, décembre 1862, p. 313, pl. CLXVII et CLXVIII. — Voy. aussi le *Rapporto volcente. Ann. de l'Inst. arch.* 1831, p. 47.

rait à répondre négativement. Quant au taureau androcéphale figuré debout sur ses pieds de derrière dans les compositions qui décorent certains cylindres babyloniens, son rôle est considéré par quelques antiquaires comme sacerdotal. Il est bien important de ne pas assimiler arbitrairement des images royales, des grades d'initiés, avec des figures de dieux. Quel rapport le roi Sargon et le roi Xerxès, personnages parfaitement historiques (le second contemporain d'Anaxilas), peuvent-ils avoir avec l'Hébon ou Bacchus infernal des Grecs d'Italie et de Sicile? — 3° Il est le plus souvent assez difficile de retrouver l'origine du symbolisme grec, mais on peut quelquefois savoir ce que les Grecs eux-mêmes en pensaient. Ici c'est le cas : Strabon, citant les paroles si connues de Déjanire dans les *Trachiniennes* de Sophocle :

Μνηστὴρ γὰρ ἦν μοι ποταμός, Ἀχελῷον λέγω,
ὅς μ' ἐν τρισὶν μορφαῖσιν ἐξῄτει πατρός,
φοιτῶν ἐναργὴς ταῦρος, ἄλλοτ' αἰόλος
δράκων ἑλικτός, ἄλλοτ' ἀνδρείῳ κύτει
βούπρωρος (1),

ajoute qu'on aura pu dire que l'Achéloüs se montrait sous la forme d'un taureau, tant à raison du bruit mugissant de ses eaux que de ses détours appelés cornes (2). Strabon ne dit pas qu'Achéloüs fût androcéphale ; mais les monuments les plus authentiques l'ont dit bien des siècles avant lui. Mentionnons deux vases de très-ancien style conservés au Musée Britannique (3), deux amphores bachiques du Musée de Berlin (4), la belle amphore qui a fait partie de la galerie de M. le duc de Blaças, et qui

(1) *Trach.*, vers 9 à 14.

(2) *Geogr.*, édit. de Casaub., 1587, lib. X, p. 315. — Trad. de La Porte du Theil, in-4°, 1814, t. IV, p. 58.

(3) Birch et Newton, *A catal. of the greek and etrusc. vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 45, n° 452, et p. 96, n° 536.

(4) Gerhard, *Berlins antike Bildw.*, 1835, p. 218, n° 661, et p. 215, n° 669. — Cf. Konrad Levezow, *Verz. der ant. Denkm. im Antiqu. d. K. Mus. zu Berlin,* 1834, p. 128, n° 661, et p. 130, n° 669.

orne aujourd'hui le cabinet de notre ami J. DE WITTE (1). Les compositions mêmes qui décorent ces vases, dans lesquelles nous voyons le taureau androcéphale en lutte avec Hercule ne laisseraient pas de doutes sur le nom qu'il faut donner à la figure mise en discussion. Mais qu'opposer à l'évidence de ces deux précieuses amphores du Musée de Munich et du Musée du Louvre, sur lesquelles le taureau à face humaine attaqué par Hercule est accompagné de son nom : AXELOOΣ, — AXEL (2)? Donc, quelles que soient les raisons qui ont déterminé les Grecs à représenter Achéloüs sous la forme d'un taureau androcéphale, il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est d'accepter le témoignage des monuments, parfaitement d'accord avec le texte de Sophocle, texte antérieur de neuf siècles aux écrits de Nonnus, qu'on a tenté de mettre en parallèle (3).— 4° Quant à l'étoile ou plutôt à l'astre en rapport avec la figure du fleuve Sébéthus sur des monnaies de Naples, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la dissertation spéciale publiée par M. J. DE WITTE, tous les éléments de la question étant réunis dans ce travail (4). Avellino, dans le mémoire où il essaye de démontrer que le taureau à face humaine ne représente pas un fleuve, cite en faveur de son opinion notre célèbre E. Q. VISCONTI. Il est vrai que ce grand antiquaire avait été impressionné par l'avis d'Eckhel, en qui il plaçait avec raison une grande confiance. Mais Avellino n'avait probablement pas lu VISCONTI jusqu'au bout, car il eût remarqué cette phrase : « Non ardirei per altro negare che i fiumi non fosser talvolta effigiati anch' essi nella medesima forma (di toro), nè altra è forse la causa della favola d'Acheloo (5). » Qu'aurait dit VISCONTI, lui qui connaissait si bien les monuments, s'il eût vécu à l'époque des grandes découvertes de Vulci?

(1) GERHARD, *Arch. Zeit.*, pl. CLXVIII.

(2) Publiés par L. Urlichs, *ubi supra*, et par GERHARD, *Arch. Zeit.*, pl. CLXVII.

(3) Voy. le mémoire d'Avellino, *Opusc. div.*, loc. laud.

(4) *Le taureau à face humaine*, *Revue numism.*, 18[illegible]0, t. V, p. 397.

(5) *Mus. Pio Clem.*, t. V, p. 17 et 18, particulièrement la note *f*.

Du moins nous savons ce que pensait Ottfried Müller : « Sur un vase de Girgenti, dit-il, Acheloüs est représenté sous la forme d'un taureau avec un visage humain. Il est à peine possible de ne pas reconnaître, dans une figure identique du prétendu Hébon qui se voit sur les monnaies de la Campanie et de la Sicile, un dieu fleuve, tel par exemple que le Gélas sur les monnaies de Géla (1). » — Ce n'était pas certainement sans dessein que l'illustre archéologue de Gœttingen avait choisi cet exemple ; car sur les monnaies de la ville de Géla, le Gélas, qu'il soit androcéphale ou sous la forme d'un taureau ordinaire, est désigné par son nom ΓΕΛΑΣ, qui ne saurait être confondu avec celui de la localité, Γέλα. Or si le Gélas est, comme il est impossible de le contester, représenté sous la forme de taureau androcéphale, pourquoi le Chydas d'Aluntium, le Sébéthus de Naples, le Laüs n'auraient-ils pas été symbolisés de la même manière ? Si Eckhel avait fait cette remarque, s'il avait pu connaître les peintures de vases accompagnées d'inscriptions, sa logique habituelle ne lui eût pas permis d'hésiter. M. Guigniaut, dans sa *Nouvelle Galerie mythologique*, s'est exprimé ainsi : « Quant aux figures composées d'une tête humaine avec un corps de taureau, si fréquentes sur les médailles de la Campanie et de la Sicile, et qu'on rapportait autrefois au Minotaure, elles n'ont rien de commun avec ce monstre, mais pour la plupart représentent des fleuves, à commencer par l'Achéloüs (2). » —

On le voit donc, les érudits les plus compétents pour juger en semblable matière ont compris que le taureau androcéphale est l'image des fleuves ; et, en vérité, lorsque Sophocle, parlant d'Achéloüs, dit :

ἐκ δὲ δασκίου γενειάδος
χρουνοὶ διερραίνοντο κρηναίου ποτοῦ,

« de sa tête barbue jaillissaient les flots d'une source intérieure », il semble que le poëte ait eu sous les yeux les vases peints, les mon-

(1) *Handbuch der Archäol. der Kunst*, 1830, p. 549 ; 1848, p. 658.
(2) T. I, p. 314.

naies de Sicile et de la Campanie qui nous montrent précisément ce sujet si expressif, et si propre à dissiper tous les doutes que l'on pourrait conserver après tant d'autres preuves.

Revenons à notre médaillon. On est frappé de la ressemblance de son type avec celui de certains tétradrachmes de Catane, très-beaux de style, mais bien plus modernes (1). Sur ces derniers, le fleuve tauriforme Aménanus est accompagné de poissons, ou d'un satyre qui rappelle la figure gravée près de celle du fleuve Numicus sur la curieuse ciste prénestine où se voit Ænée chez Latinus (2). — Si l'on s'en tenait aux témoignages de seconde main, ce qu'il ne faut jamais faire, on pourrait attribuer la similitude des types de Rhégium et de Catane à une cause plus directe encore que des relations de voisinage. Cellarius, en effet, dans sa *Notitia orbis antiqui*, interprétant quelques vers de Scymnus de Chio attribués de son temps à Marcien d'Héraclée, en avait conclu que Catane avait reçu une colonie de Rhégium (3). Mais lorsqu'on se reporte au texte original non tronqué,

Μετὰ ταῦτα δ' ἀπὸ Νάξου Λεοντῖνοί τε, καὶ
ἡ τὴν θέσιν τ' ἔχουσα Ῥηγίου πέραν,
ἐπὶ τοῦδε πορθμοῦ κειμένη τοῦ Σικελικοῦ,
Ζάγκλη, Κατάνη, Καλλίπολις ἔσχ' ἀποικίαν (4),

on reconnaît que les villes siciliennes établies dans le détroit, en face de Rhégium et sur la côte la plus méridionale, avaient été en réalité colonisées par les Chalcidiens dont il est question quelques vers plus haut, fait rappelé de nouveau dans le vers 289.

Nous avons dit que les géographes anciens ne parlent pas du fleuve de Rhégium. Cependant Abraham Ortelius dans sa carte

(1) Torremuzza, *Sic. vet. num.*, pl. XXI, nos 5 et 7. Un dessin meilleur dans le mémoire de Streber cité plus haut, *Ueber den Stier*, etc.

(2) *Monum. dell. Inst. arch.*, vol. VII, tav. VII. — « Il panciuto Sileno frequentissimo sulle ciste prenestine come demone delle fontane. » H. Brunn, *Annal. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, 1864, p. 362.

(3) Cambridge, in-4°, 1703, p. 651. — Leipsig, in-4°, 1781, t. I, p. 814.

(4) J. F. Gail, *Geogr. græc. min.*, 1828, t. II, p. 278, vs 282, sq.

d'Italie, datée de 1595, le nomme le Taurocinium (1). Gabriel Barri, dans son ouvrage sur la Calabre, cite le Taurocinium (2), Ferrari (3), Baudrand (4), Mentelle (5) enregistrent dans leurs dictionnaires le même nom, tantôt au masculin tantôt au neutre. Cela s'appuie sur un passage des fragments du livre des *Origines* de Caton. Mais si l'on examine ce passage dans les manuscrits, on reconnaît à quel point le nom même du fleuve reste douteux (6). D'après Barri et tous ceux qui l'ont copié, y compris Cluvier (7), Romanelli (8) et Zuccagni-Orlandini (9), le nom actuel du torrent de Reggio serait *Calopinaco*. Toutefois l'abbé Pacichelli n'a pas adopté cette appellation (10); il se contente de marquer sur le plan de la ville un *fiume* anonyme.

Pour en finir avec les diverses questions que ce type de la monnaie incuse de Rhégium nous a conduit à discuter ici, nous dirons qu'il ressort de l'étude des monuments et des textes appartenant à une antiquité respectable que les fleuves ont été représentés:

(1) *Theatri orbis terrarum parerg.*, édit. noviss., 1624.

(2) *De antiq. et situ Calabr.*, Roma, 1737, lib. III, cap. II, p. 211 et 290.

(3) *Nov. Lexic. geogr.*, Eisenach, 1677, in-fol.

(4) *Dict. géogr. univ.*, Amsterdam, 1701, in-4°, p. 248, v° *Calopinaco*.

(5) *Géogr. ancienne*, dans l'*Encycl. méthod.*, 1792, in-4°, t. III, p. 293.

(6) Voir l'édition des fragments donnée par M. Heinrich Iordan, *M. Catonis præter librum de Re rustica quæ exstant*, Leipzig, 1860, in-8°, p. IX, XLV, XLVII et 15. — Probus, dans son commentaire sur les *Bucoliques* de Virgile, a cité le passage de Caton. Egnazio a publié ce commentaire en 1507, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Or c'est dans ce texte imprimé que se trouvent les mots *Regini Taurocini* qui ne se lisent pas dans les manuscrits du Vatican et de Paris que M. Iordan a collationnés, lesquels donnent *Thelunti Tauriani* et *Theseunti Tauriani*. L'inscription d'Ortelius, le témoignage de Barri que chacun cite sans vérification, ne reposent donc que sur la lecture (peut-être une émendation) d'Egnazio.

(7) *Ital. ant.*, Leyde, 1624, t. II, p. 1296.

(8) *Antica topografia ist. del reg. di Nap.*, Naples, 1815, in-4°, t. II, p. 89.

(9) Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, Florence, 1844, in-8°, atlas pl. I.

(10) *Il regno di Napoli in prospettiva*, Naples, 1703, in-4°, t. I, p. 70.

1° Sous la forme d'un taureau, comme sur les monnaies de Siris, de Pyxus, de Sybaris, de Pandosia, de Géla, etc. Sophocle dit qu'Achéloüs empruntait la forme de cet animal. Ælien rapporte que c'était sous la figure d'un bœuf que les Stymphaliens représentaient l'Érasine et la Métope, les Lacédémoniens l'Eurotas, les Sicyoniens et les Phliasiens l'Asopus, les Argiens le Céphise (1). 2° Comme un taureau androcéphale. A l'Achéloüs des vases peints comparer les monnaies de Laüs, de Rhégium, de Géla, de Catane, de Sélinonte, d'Agyrium, d'Antella, d'Aluntium, d'Himera, de Naples, de Nola, d'Æsernium, de Teanum, de Calès, etc. 3° Sous la forme d'un homme taurocéphale, tel que nous le montrent les précieuses monnaies de Métaponte dont une variété offre la légende ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ, type en accord aussi avec le texte de Sophocle (2). 4° En buste cornu terminé par une queue de dragon, ainsi peint sur un beau vase de l'artiste Pamphæus conservé au Musée Britannique. Ce fleuve est désigné par son nom ΑΧΕΛΟΙΟΣ (3). C'est l'αἰόλος δράκων ἑλικτός de Sophocle. Ainsi les monuments nous offrent l'Achéloüs sous les trois aspects indiqués par le poëte. Ce qu'on aurait pu prendre pour un trait d'imagination du tragique grec n'est que l'expression exacte d'une croyance générale attestée par divers monuments. 5° Sous la forme d'un éphèbe tauracéros, c'est-à-dire muni de cornes; tels nous apparaissent l'Hypsas des monnaies de Sélinonte, le Sébéthus (ΣΕΠΕΙΘΟΣ) de Naples, le Gélas, l'Aménanus de Catane, l'Hipparis de Camarina, le Rhodanus de Marseille, etc. Il est bien facile de voir que l'anthropomorphisme progresse à mesure qu'on s'éloigne des temps primitifs. A la belle époque de Sophocle, comme six siècles plus tard, lorsque Ælien écrivait, c'est la figure du taureau qui est placée en tête de la série. Le médaillon de Rhégium est donc posté-

(1) *Hist. div.*, lib. II, c. 33.

(2) Magnan, *Lucania numismat.*, pl. XXXIV, n° 3. — Guigniaut, *Nouv., gal. myth.*, pl. CXCIX *bis*, n° 704.

(3) Birch, *Transact. of the R. Soc. of lit.*, in-8°, 1843, t. I, p. 100. — Gerhard, *Ausserl. Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXV. — Birch et Newton, *A catal. of Greek vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 234, n° 789.

rieur à ces pièces incuses de Siris et de Sybaris qui remontent au VII[e] siècle; mais il n'en appartient pas moins, comme nous l'avons dit en commençant, à une époque dont les monuments nous inspirent toujours un vif intérêt.

« Quand on voit, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, les textes des auteurs classiques si parfaitement en accord avec les monuments figurés de l'antiquité (et c'est ce qui arrive toutes les fois qu'on tente quelque recherche); quand on a éprouvé par soi-même le vif plaisir que procure la lecture des grands écrivains, éclairée par la connaissance des compositions de l'art, on se prend à regretter qu'il n'existe pas chez nous de ces recueils à bon marché qui, comme ceux qu'ont publiés en Allemagne MM. Friedrich Wieseler (1) et Overbeck (2), mettent à la disposition des jeunes professeurs et de leurs élèves une riche collection de sujets antiques empruntés aux monuments les plus précieux et les plus authentiques. L'examen fréquent de ces albums archéologiques donne aux expressions employées par les poëtes, aux récits des historiens et des mythographes un charme tout particulier, ranime sans cesse l'attention, élargit l'intelligence et contribue efficacement à entretenir l'amour des lettres. »

M. de Mas Latrie termine la lecture, en communication, de son Mémoire *sur la rédaction, la traduction et la transcription officielle des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.*

ANALYSE.

Ce Mémoire se divise en deux parties. I[re] partie : 1. Multiplicité des originaux. Existence en Europe d'originaux arabes. — 2. Aperçu général des formes suivies pour la négociation et la rédaction des traités. — 3. Faits particuliers de la rédaction de quelques traités italiens et espagnols. — 4. Numérotation des articles. — 5. Différence du traducteur et du copiste. Lieu de la conclusion. — 6. Lettres et diplômes accompagnant ou remplaçant

(1) *Denkmäler der alten Kunst.* Göttingen.

(2) *Gallerie heroischer Bildwerke.* Leipzig.

les traités. — IIe partie : 1. Des différences nombreuses existant entre les originaux arabes et les traductions chrétiennes officielles et contemporaines de ces traités. Que ces différences n'étaient ni intentionnelles, ni frauduleuses. — 2. Différences dans les préambules. — 3. Différences dans le dispositif. En général, la traduction chrétienne abrége l'expression et n'altère pas le sens. — 4. Clauses favorables aux Chrétiens omises dans l'instrument chrétien. — 5. De quelques différences plus graves entre les textes chrétiens et arabes. — 6. Fausses conséquences où peut conduire l'opinion que les traducteurs avaient l'intention arrêtée d'altérer les textes arabes dans l'intérêt des Chrétiens. Défense du texte latin du traité de 1353, rejeté par M. Amari. — 7. Résumé et conclusion. Les textes chrétiens, qui donnent l'interprétation et non la version du texte arabe, sont des documents sincères et authentiques.

M. de Wailly, tout en adhérant à l'idée principale de ce travail concernant la valeur relative des rédactions chrétiennes, soutient, contre l'auteur, la thèse de la validité exclusivement légale des rédactions arabes.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Laboulaye, absent, I. Les tomes II et III de son *Histoire des États-Unis*, intitulés : *Hist. de la Révolution* et *Hist. de la Constitution* (1864, 2 vol. in-8°); II. *Mémoires de Benjamin Franklin, écrits par lui-même, traduits de l'anglais et annotés* (1866, 1 vol. in-12); — III. *Correspondance de Benjamin Franklin traduite de l'anglais et annotée* (1866, 2 vol. in-12);

2°, au nom de M. Max Müller, correspondant de l'Académie, à Oxford, *A Sanskrit Grammar for beginners in devanâgari and roman letters throughout*, faisant partie de la Collection des manuels pour l'étude du sanskrit édités par l'auteur (Londres, 1866, gr. in-8°);

3°, par l'entremise de M. Garcin de Tassy, le tome I des *Opere* di Leonardo Vigo, renfermant le poëme *autonomique* (*sic*) intitulé « *Il Ruggiero* » (Catane, 1865, in-8°). « Ce poëme, dit M. Garcin de Tassy, présente le tableau de la palingénésie commencée et accomplie en Sicile par les Normands. On y voit les phases de la civilisation et de la décadence de cette île. L'auteur, à qui l'on doit déjà un *Recueil de chants populaires siciliens en trois langues, sicilien, lombard et gréco-albanais*, est fondateur et président de l'Académie des *Zelanti* d'Acireale en Sicile et auteur de

nombreux ouvrages, la plupart en vers. Il jouit en Italie d'une grande réputation. »

4°, par l'entremise du même membre, un ouvrage de M. le comte Louis Cibrario, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, intitulé : « *Della condizione d'Italia ai tempi di Dante* » (Florence, 1866, br. in-8°). M. Garcin de Tassy, à cette occasion, remet une lettre adressée au Secrétaire perpétuel par M. le chev. Bruno Condò di Satriano, résidant à Marseille, où il a fondé, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, l'*École de Dante*. Il exprime dans cette lettre le désir d'obtenir de l'Institut (c'est-à-dire ici de l'Académie des Inscriptions) un témoignage en faveur de son entreprise.

5° Trois opuscules en langue danoise extraits du *Recueil de la Société des sciences historiques de Copenhague* pour 1864 et réunis en une brochure in-8° : I. *Des tertres sépulcraux de Danse*; — II. *Des crânes humains enterrés séparément*; — III. *D'un moyen superstitieux pour se défaire de maladie et de péché*, par M. C. A. Holmboë.

6° Programme du gymnase royal catholique de Heiligenstadt pour 1865 (en allemand) contenant, en tête des actes publics du gymnase, une *Dissertation sur l'histoire politique de la ville dorienne d'Argos*, par le professeur docteur Schneiderwirth.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance. — Par une lettre en date du 23 octobre, M. le maire de la ville de Roubaix, au nom de la Commission de la bibliothèque publique de cette ville et sur le renvoi devant l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique de la demande qui lui avait été adressée, sollicite le don de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, la susdite bibliothèque ayant souscrit à la réimpression des douze premiers volumes. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Egger commence la première lecture d'un Mémoire « *Sur les fragments de l'orateur Hypéride récemment découverts.* »

M. Abel Desjardins commence la lecture, en communication, d'un 4° Mémoire se rattachant à la grande publication de la cor-

respondance des ambassadeurs florentins dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, mémoire où sont racontées (principalement d'après cette précieuse source d'information) la *Mort de Coligny* et la *Journée de la Saint-Barthélemy*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Coussemaker, correspondant, les fascicules I et II du t. II de l'ouvrage intitulé : « *Scriptorum de Musica Medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit E. de Coussemaker* (Paris, 1866, in-4°);

2° *Annales de philosophie chrétienne* (septembre 1866):

3° *L'Orient, l'Algérie*, etc., n° 4 (25 octobre 1866).

4° M. C. de Montrey, arrière-neveu de Mézeray, adresse à l'Académie, par une lettre du 17 octobre, un double exemplaire de son ouvrage ayant pour titre « *Institutions d'éducation militaire jusqu'en* 1789 (in-8°) » qu'il destine au concours des Antiquités de la France pour 1867. — Renvoi à la future Commission.

5° M. Ravaisson fait hommage, au nom de M. Vallet (de Viriville), de la *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise au XVe siècle*. Br. gr. in-8° (Extrait de la *Revue des beaux-arts* de 1866).

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

Sur la demande du Secrétaire perpétuel, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom des deux éditeurs du *Recueil pes historiens occidentaux des croisades*, le tome III de ce recueil

par MM. Wallon et Regnier, « volume, ajoute M. le Secrétaire perpétuel, dont l'exécution matérielle est digne d'une rédaction aussi savante que consciencieuse, et qui ne compte pas moins de 1004 pages in-folio de texte, notes, index, avec 62 pages de préface et table générale. Un plan de Jérusalem au temps des croisades, tiré d'un des manuscrits et exécuté en chromolithographie, fait partie de ce volume, qui a passé entièrement sous les yeux de la Commission des travaux littéraires, et qui doit encore beaucoup aux matériaux amassés par feu Philippe le Bas, notre confrère, comme le déclarent les éditeurs. »

M. Egger a la parole pour terminer la première lecture de son mémoire « *sur les fragments nouvellement découverts de l'orateur Hypéride.* »

M. A. Desjardins termine, à son tour, la lecture de son mémoire « *sur la mort de Coligny et la journée de la Saint-Barthélemy.* »

M. le Président, en l'absence de M. Foucart, commence la lecture de son mémoire, en communication, intitulé « *Sur les sociétés appelées* θίασοι *et* ἔρανοι. »

Sont présentés ensuite les ouvrages ci-après : 1°, au nom de M. de Caumont, correspondant de l'Académie, et comme un hommage de la *Société française d'archéologie*, dont il est le président, le *Recueil des séances tenues à Montauban, Cahors et Guéret* par ladite Société en 1865 (1866, 1 vol. in-8°) ;

2°, au nom de M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg : « *Dante, sa vie et ses œuvres* » (Extrait de la *Revue des cours littéraires*, br. in-8°).

3°, de la part de M. P. Tarbé, correspondant de l'Académie, le volume déjà annoncé qui a pour titre : *Recueil de poésies calvinistes* (1550-1566), Reims, 1866, in-8° (avec une lettre d'envoi);

4° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XII, 2e cahier (in-8°);

5° *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* (1866, 30e année, in-12).

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. François Lenormant est admis à lire en communication une lettre de M. le docteur Decigallas, de Santorin, relative aux importantes découvertes archéologiques qui viennent d'être faites dans l'île de Thérasia. Sous la couche de tuf ponceux qui recouvre toute la surface de cette île et de celle de Santorin, on a trouvé des habitations d'une date extrêmement antique, enfouies sous les déjections produites par la dernière éruption du grand volcan primitif de Santorin, avant le cataclysme qui mit l'île dans l'état où on la voit depuis les temps historiques. Des armes de pierre et des vases à décors peints d'un style tout à fait primitif ont été découverts dans ces habitations. — M. Lenormant ajoute quelques observations sur la haute antiquité à laquelle remontent nécessairement ces vestiges des premiers habitants de Théra. Il rappelle que les traces de l'occupation phénicienne se rencontrent constamment à la surface de la couche de tuf ponceux qui recouvrait les habitations récemment exhumées. Or, nous le savons d'une manière positive, l'arrivée des Phéniciens à Théra remonte à 1405 avant l'ère chrétienne. Le XVe siècle avant Jésus-Christ est donc la limite extrême à laquelle on puisse faire descendre les antiquités sur lesquelles la lettre de M. Decigallas donne de précieux détails.

M. Edmond Le Blant lit, en communication, la *Note* suivante *sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs.*

« Quelques mots inscrits par Lactance, au livre V de ses *Institutions divines*, sollicitent vivement mon attention : « Sceleratissimi homicidæ, dit-il » en parlant des persécuteurs, contra pios jura impia condiderunt. Nam » et constitutiones sacrilegæ et disputationes jurisperitorum leguntur in» justæ. Domitius, De Officio Proconsulis, libro septimo, rescripta Prin» cipum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui » se cultores Dei confiterentur (1). »

(1) *Divinæ institutiones*, l. V, c. XI.

Ces paroles nous mettent en présence d'un fait qu'il importe de noter dans l'histoire de l'Eglise primitive : la réglementation officielle des poursuites dirigées contre les Chrétiens. Dans une phrase dont tous les mots appartiennent au langage du droit, Lactance nous apprend que le célèbre jurisconsulte, aujourd'hui connu sous le nom d'Ulpien, avait rassemblé et expliqué, au livre VII de son traité *De officio Proconsulis*, les constitutions édictées par les empereurs contre le christianisme et que les avis des *Prudentes*, ses propres commentaires aussi, sans doute, concouraient en cette matière, à *condere jura*, suivant l'expression qu'emploie Gaius, en parlant de la valeur attachée aux *Responsa Prudentium* (1).

Le traité d'Ulpien nous est parvenu en partie, fondu, au VI[e] siècle, par l'ordre de Justinien, dans la masse du Digeste, ou cité par l'auteur de la *Collatio mosaicarum romanarum legum*; mais, dans les fragments conservés, on ne peut, à coup sûr, s'attendre à trouver une mention spéciale des Chrétiens.

Les constitutions impériales rendues contre les enfants de l'Eglise ont été rejetées tout entières par ceux qui établirent le texte des Pandectes, et il est certes impossible de mesurer à cette heure l'étendue de cette part du travail d'Ulpien qui est perdue pour nous. En ce qui touche les portions dues à sa rédaction personnelle, je ne pense point que le dommage doive être fort considérable. Le VII[e] livre du *De officio Proconsulis* est, avec le VIII[e], celui dont le Digeste contient le plus de textes (2) et je ne vois guère ce qui manque à ses fragments pour qu'au point de vue de la poursuite des Chrétiens l'œuvre d'Ulpien soit presque complète. Rien qu'à fouiller dans l'appareil de ce que nous possédons de ses écrits, de ceux de Paul, la société romaine n'aurait été que trop puissamment armée contre les Fidèles. Des assimilations redoutables, qui les plaçaient au rang des derniers criminels, les soumettaient aux peines les plus graves. On le verra plus loin, par le témoignage même d'un habile jurisconsulte qui, au second siècle, parla en faveur de la famille chrétienne.

Mais, avant d'aborder ce détail, je dois m'arrêter à un point qu'il m'importe d'établir : je veux parler de la haute connaissance que possédait Tertullien de la législation romaine. A chaque page de ses écrits, le jurisconsulte se montre; des formules de sentences (3), des allusions à la coutume d'écrire les jugements avant de les prononcer (4), la mention du serment corroborant les obligations (5), des lois citées à tout instant (6), le moyen de la *Præscriptio* opposé aux nouveautés des hérésies (7), et, dans

(1) *Comment.*, I, § 7 : « Responsa Prudentium sunt sententiæ et opiniones » eorum quibus permissum est jura condere. » (Texte répété par les Institutes de Justinien, L. I, t. 2, § 8.)

(2) Nous avons trois fragments du 1[er] livre, 8 du second, 5 du troisième, 6 du quatrième et du cinquième, 4 du sixième, 12 du septième et du huitième, 10 du neuvième, 4 du dixième.

(3) *Ad Nation.* III : « *Illum* duci, suffigi, ad bestias dari placet. »

(4) *Apologet.* II : « Quid ex tabella recitatis *illum* christianum? »

(5) *De idololatria*, XXIII : « Pecuniam de ethnicis mutuantes sub pigno» ribus fiduciati, jurati cavent. » Cf. L. 13, § 6, *Digest.* De jurejurando (XII, 2), L. I, *Cod.* Si advers. vendit. (II, 28); Suet., *Caligul.*, XII.

(6) Voir l'*Apologet.* c. IV et VI pour les lois Papia Poppæa, la loi Julia, *De maritandis ordinibus*, les lois somptuaires, les lois *De ambitu*. Cf. *Adv. Marc.* L. III, c. 6, etc.

(7) Voir le traité *De præscriptionibus hæreticorum*, etc.

ses livres apologétiques, qui sont des plaidoyers véritables, une discussion savamment conduite pour montrer l'illégalité de la torture appliquée aux Fidèles (1), en voilà certes plus qu'il ne faut pour nous donner confiance en son savoir. Eusèbe lui rend, en cela, toute justice (2). Devant l'appareil de ses connaissances spéciales, plus d'un même a voulu reconnaître dans le jurisconsulte Tertullien, dont le Digeste contient plusieurs fragments, l'auteur de l'Apologétique; et s'il ne semble pas, au dire des plus habiles, que ce sentiment soit soutenable, sa production est du moins un juste hommage à la haute compétence du docteur africain. C'est en se plaçant à ce point de vue que notre Suarez n'hésitait point à lui attribuer un fragment anonyme retrouvé dans un manuscrit du Vatican et où sont rappelées les lois qui puniraient les crimes de Jupiter (3).

Jetons maintenant un regard sur cette jurisprudence romaine qui, avec les Constitutions des princes, concourait, suivant le mot de Lactance, à *condere jura* contre les Fidèles. Deux crimes y étaient mentionnés qui emportaient les peines les plus graves : le lèse-majesté, le sacrilége. Pour les *Prudentes*, comme plus tard aux yeux des Empereurs (4), les deux se confondaient pour ainsi dire. C'est Ulpien qui l'atteste, dans ce même livre septième dont je viens de parler : *Proximum sacrilegio crimen est quod majestatis dicitur* (5). Contre ceux qui tombaient sous le coup de la *Lex Julia majestatis*, il n'était point de mesure assez prompte, il n'était point de châtiment trop sévère. Le magistrat devait agir d'office. « Un sage » *Præses*, dit encore Ulpien, doit pourvoir à la tranquillité, à l'ordre, dans » la province qu'il administre. Il y parviendra tout d'abord s'il recherche » avec soin les malfaiteurs. Qu'il poursuive et qu'il frappe les sacriléges, les » larrons et les voleurs d'hommes (6). »

Les peines réservées aux coupables de lèse-majesté, nous les savons par le célèbre Paul, contemporain d'Ulpien, et, comme lui, Préfet du Prétoire : *Humiliores bestiis objiciuntur*, *vel vivi exuruntur*; *honestiores capite puniuntur* (7). L'opinion de ces deux personnages n'était ni hasardée ni nouvelle. Marcien nous l'apprend : c'était par l'ordre des Empereurs que les malheureux dont parle Ulpien devaient être recherchés d'office et punis selon leurs méfaits. Des constitutions ordonnaient que les sacriléges fussent poursuivis et punis *extra ordinem* (8).

Ce qu'était le crime de lèse-majesté, nous le savons par plus d'un témoignage. La révolte, les actes violents ne le constituaient pas seuls. Un mot imprudemment murmuré (9), une parole contre cette *Felicitas tem-*

(1) *Apolog*. II.
(2) *Hist. eccl.* II, 2 : Τερτυλλιανὸς τοὺς Ῥωμαίων νόμους ἠκριβωκώς.
(3) Ce texte, donné dans l'édition de Migne, t. II, p. 115 et dans celle d'Œhler, t. II, p. 767, semble avoir au moins grand besoin d'être étudié, en ce qui touche les lois alléguées.
(4) *Cod. Theod.* L. 2, Ut dignit. ordo serv. (VI, 5, aº 384); *Cod. Just.*, L. 3, De crimine sacrilegii (IX, 29, aº 384). Cf. Veget. L. II, *Prolog.* « Tanti Imperatoris non obedire mandatis plenum sacrilegii videbatur. »
(5) *Digest*. L. I, Ad legem Juliam majestatis (XLVIII, 4).
(6) *Digest*. L. 13, De officio Præsidis (I, 18).
(7) *Sentent.*, V, 29, 1.
(8) *Digest.*, L. 4, § 2, Ad legem Juliam peculatus (XLVIII, 13).
(9) Paul. *Sentent.* V, 29, 1 : « Quod crimen non solum facto sed et verbis « impiis maxime exacerbatur. » Arnob. *Adv. Gent.*, IV, 34 : « Majestatis

porum que les textes, les inscriptions, les médailles impériales proclament et vantent sous tant de règnes (1), c'en était assez pour courir à la mort.

Il était encore un acte qui exposait aux peines édictées contre ce crime : la participation aux réunions illicites dont s'inquiéta, dès ses premiers ans, la société romaine. Une déclamation attribuée à Porcius Latro contient les mots qui suivent : « Il est écrit dans la loi des Douze Tables que nul » ne doit former dans la ville des réunions nocturnes; puis la loi Gabinia » a décrété que, selon l'usage des ancêtres, on punirait de mort celui qui » provoquerait, à Rome, des assemblées (2). » Il ne paraît pas que la législation ait jamais varié sur ce point; on le voit par le hideux épisode des Bacchanales (3), dans les textes de Sénèque le rhéteur (4), de Gaius (5) et de Pline (6); et Ulpien dit, au livre VIe du *De officio Proconsulis : Quisquis illicitum collegium usurpaverit, ea pœna tenetur qua tenentur qui hominibus armatis loca publica vel templa occupasse judicati sunt* (7). Puis, par un de ces renvois qui rattachaient entre elles les différentes sections de son ouvrage, il écrit, au livre VIIe, que ce dernier crime tombe sous le coup de la loi de lèse-majesté (8). Les peines, je viens de les rappeler, d'après Paul qu'appuie Marcien : c'est la décollation, c'est le feu, c'est l'exposition aux bêtes féroces.

Voilà donc les châtiments terribles réservés aux malheureux convaincus de lèse-majesté, de sacrilége.

Ces deux crimes étaient ceux des Chrétiens. Le mépris des Dieux, le refus de sacrifier au Génie de l'empereur, la participation habituelle à des réunions illicites et, par aggravation, tenues de nuit, comme tant de textes nous l'apprennent (9), suffisaient à appeler sur eux ce double chef d'accu-

» sunt apud vos rei qui de vestris sequius obmurmuraverint aliquid Re- » gibus. »

(1) Gruter, 229, August.; Plin., *Epist.*, X, 7 et 66; Tacit. *Hist.*, I, 1 : Nerva, Trajan; Eckhel, *Doctr. num. vet*, t. VII, p. 49, 155, 170, 521 : M. Aurel., Pescenn., Sever., Julian. tyran. Cf., *Cod. Just.*, L. Si quis Imp. (IX, 7) et L. 23, § 3, Mandati vel contra (IV, 35) Theodos., Justinian., etc.

(2) « Primum XII Tabulis cautum esse cognoscitur ne quis in urbe cœtus » nocturnos agitaret; deinde lege Gabinia promulgatum qui coitiones ullas » clandestinas in Urbe conflavisset, more majorum capitalis upplicio mulc- » taretur. » (*Declam. in Catil.* c. XIX).

(3) Tit. Liv. XXXIX, 8 et suiv.

(4) *Controv.* III, 8.

(5) *Digest.* L. I, Quod cujuscumque (III, 10).

(6) *Epist.* X, 43, 94, 97.

(7) *Digest.* L. I, De colleg. et corpor. (XLVII, 22).

(8) *Digest.* L. I, § 1. Ad legem. Jul. majest. « Majestatis autem crimen » illud est..... quo..... cœtus conventusve fiat. » (XLVIII, 4).

(9) Plin. *Epist.* X, 97. « Quod essent soliti, stato die, ante lucem conve- » nire »; Minut. Fel. *Octavius*, VIII : « Nocturnis congregationibus »; Tertull. *Ad uxor.* II, 4. « Quis nocturnis convocationibus, si ita opor- » tuerit, a latere suo eximi libenter feret? Quis denique solemnibus Paschæ » obnoctantem securus sustinebit? » *De corona militis*, III : « Antelucanis » cœtibus »; *De fuga in persec.* XIV : « Postremo si colligere interdiu non » potes, habes noctem »; cf. *Declam. in Catil.* c. XIX (note 2, ci-dessus); Cic. *De legib.* II, 9; Paul. *Sentent.* V, 23, 15. Les Chrétiens eurent plus

sation. Tel était le nœud de la poursuite; et l'on serait tenté de le penser, rien qu'à voir les meilleures années dont ait joui l'Eglise primitive correspondre aux règnes des princes qui écartèrent ou modérèrent l'accusation de majesté : Vespasien (1), Titus (2), Nerva (3), Trajan (4), Pertinax (5), Macrin (6), Alexandre Sévère (7) et Tacite (8). Mais, si bien appuyé que ce fait me puisse paraître, il m'est précieux de le voir nettement attesté par un jurisconsulte du III[e] siècle.

« Vous nous reprochez, dit Tertullien aux idolâtres, vous nous reprochez » de ne pas adorer les Dieux, de ne point sacrifier pour les Empereurs. A » coup sûr, nous n'offrons de sacrifices pour personne, puisque nous ne le » faisons pas pour nous-mêmes, et que, d'ailleurs, nous ne reconnaissons » pas vos Dieux. Voilà pourquoi nous sommes poursuivis comme coupables » de sacrilége et du crime de lèse-majesté. C'est là le point capital de » notre cause, ou, pour mieux dire, elle est là tout entière (9). »

Tel est le témoignage précis que nous offre le docteur africain; et il ne s'agit point, dans ce passage, d'un de ces entraînements de la plume qui emportent parfois l'écrivain au delà de ce qu'il voudrait dire. Les mots que je viens de citer servent de base à deux grandes divisions de l'Apologétique; dans une première partie, Tertullien discute l'accusation de lèse-majesté, puis après, celle de sacrilége (10), et ce même système reparaît dans sa lettre à Scapula (11).

tard à poursuivre de même les Païens pour réunions nocturnes (Zozime, IV, 3; *Cod. Theod.* L. 7. De malef. (IX. 16); L. 5. De pagan. (XVI, 10).

(1) Dio Cass. LXVI, 9 : Τὰς γραφὰς τὰς ἐπὶ τοιούτοις ἐγκλήμασι καταλύων. Eutrop. VII, 13 : « Placidissimæ lenitatis ut qui majestatis quoque » contra se reos non facile puniret ultra exilii pœnam. » Cf. Suidas, v° Βεσπασιανός.

(2) Dio Cass. LXVI, 19 : Τάς τε δίκας τὰς τῆς ἀσεβείας οὔτ' αὐτός ποτε ἐδέξατο, οὔτ' ἄλλοις ἐπέτρεψεν.

(3) Dio Cass. LXVIII, 1. Τούς τε κρινομένους ἐπ' ἀσεβείᾳ ἀφῆκε. Voir sur ce passage, dont la signification est controversée, les notes de l'édition de Sturz, t. VI, p. 597; Tillem. *Hist. des Emp.* T. II, p. 137; et De Rossi, *Bull. arch. crist.* Décembre, 1865, p. 94.

(4) Plin. *Panegyr.* XLII : « Hujus tu metum penitus sustulisti. » Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que Trajan n'est compté comme persécuteur ni par Tertullien (*Apolog.* V), ni par Méliton (Euseb. *H. E.* IV, 26), ni par l'auteur du *De mort. persecutorum* (c. III et IV).

(5) Capitol. *In Pertinac.* VI : « Quæstionem majestatis penitus tulit. »

(6) Dio Cass. LXXVIII, 12 : Τούς τε ἐπ' ἀσεβείᾳ τινί, οἷα γε ἡ ἀσέβεια αὕτη, ἡ ἐς τοὺς αὐτοκράτορας λέγεται γίνεσθαι, τιμωρίαν τινὰ ἔμβιον ὠφληκότας, ἀπαλλάξας τῆς καταδίκης καὶ τοὺς ἐγκαλουμένους τι τοιοῦτον ἀπολύσας.

(7) *Cod. Just.* L. I, ad leg. Jul. majest. (IX, 8) : « Majestatis crimina » cessant meo sæculo (a° 224); cf. L. 2, De rebus credit. (IV, 1).

(8) Vopisc. *In Tacit.* IX : « Cavit ut servi in dominorum capita non in» terrogarentur, ne in causa majestatis quidem. »

(9) *Apolog.* X : « Nunc de manifestioribus dicam : Deos, inquitis, non » colitis et pro Imperatoribus sacrificia non penditis. Sequitur ut eadem » ratione pro aliis non sacrificemus, quia nec pro nobis ipsis, semel Deos non » colendo. Itaque sacrilegii et majestatis rei convenimur. Summa hæc » causa, immo tota est..... »

(10) *Apolog.* X, XVIII, XXXI, XXXV.

(11) C. II : « Nos quos sacrilegos existimatis..... Sic et circa majes» tatem Imperatoris infamamur. »

Des écrits si précieux fussent-ils perdus pour nous, les Actes des Martyrs suffiraient seuls à nous apprendre quelles furent les bases des poursuites dirigées contre les premiers fidèles.

C'est le *Majestatis sacrilegium* que vise la sentence rendue contre saint Symphorien (1), et, pour ne citer que des textes qui m'inspirent toute confiance, les Martyrs Scillitains sont condamnés comme ayant refusé de rendre à l'Empereur les honneurs religieux (2); Pionius, pour s'être montré, dit le Proconsul, *sacrilegæ mentis* (3), et nous lisons dans le jugement qui frappa saint Cyprien: « Tu as vécu de longues années dans l'esprit de sacri- » lége; tu t'es fait le chef d'une conspiration; tu t'es déclaré l'ennemi des » Dieux de Rome et de ses lois sacrées (4). »

Que la mort des Martyrs ait été celle des malheureux coupables de lèse-majesté et de sacrilége, les textes que je viens de rapporter ne me semblent guère permettre que l'on s'en étonne. Mais, avant de périr, un grand nombre de Fidèles ont subi d'indignes violences, et peut-être, en cela, des rigueurs spéciales sembleront les avoir accablés.

Si j'écarte ici un seul point que j'aurai soin d'examiner ailleurs, l'étude des textes contemporains me paraît établir le contraire. Pour qui passait sous le niveau terrible de la loi de lèse-majesté, il n'était plus de sauvegarde; les distinctions de castes disparaissaient; *humiliores* et *honestiores*, comme parlaient les Romains, tous tombaient au même rang, tous devaient subir la torture. *Cum de eo quæritur*, est-il dit au sujet de ce crime, *nulla dignitas a tormentis excipitur* (5). Sous Auguste, je vois déjà la farouche défiance du Souverain faire souffrir au préteur Gallius les tourments que la loi d'alors réservait aux esclaves. *Servilem in modum torsit*, dit Suétone (6). Il y avait, dans ces violentes exceptions, réglementées dès le temps du jurisconsulte Paul, une tradition redoutable et que nous retrouvons vivace au IVe siècle, lorsque Ammien Marcellin écrivait : « S'il s'agit de » lèse-majesté, les lois Cornelia n'exemptent aucun ordre de citoyens de souffrir les tortures sanglantes » (7); et, deux cents ans plus tard, Justinien admet dans son Code des lois de Valentinien qui affranchissent de la ques-

(1) « Diis nostris sacrificare detrectans, majestatis sacrilegium perpetravit. » (Circa a^{m} 180. Ruinart, *Acta sincera*, édit. de 1713, p. 82). Voir encore *Acta sincera*, p. 463. Passio S. Ferreoli, § III, ces mots du Juge : « Reum se sentiat majestatis. »

(2) « Speratum, Narzalem, Cittinum, Veturium, Felicem, Acyllinum, Lætantium, Januarium, Generosam, Vestinam, Donatam et Secundam, » Christianos se esse confitentes, et Imperatori honorem et dignitatem » dare recusantes, capite truncari præcipio. » (Circa a^{m} 200. *Acta sincera*, p. 87).

(3) « Pionium, sacrilegæ virum mentis, qui se Christianum esse con- » fessus est, ultricibus flammis jubemus incendi, ut et hominibus metum faciat et Diis tribuat ultionem. » (A° 250. *Acta sincera*, p. 150).

(4) « Diu sacrilega mente vixisti et plurimos nefariæ tibi conspirationis » homines aggregasti, et inimicum te Diis romanis et sacris legibus con- » stituisti, etc. » (A° 259. *Acta sincera*, p. 217).

(5) Paul. *Sentent.* V, 29, § 2.

(6) Suet. *Octav. Aug.* c. XXVII.

(7) « Ubi majestas pulsata defenditur a quæstionibus vel cruentis nul- » lam Corneliæ leges exemere fortunam. » (L. XXIX, c. 12.)

tion quelques privilégiés, mais avec cette réserve : *Excepta tantum majestatis causa, in qua sola omnibus æqua conditio est* (1).

S'être rendu coupable de lèse-majesté, c'était, on vient de le voir, descendre en ce qui touche la torture, à la condition des esclaves, qui, d'après le droit ancien, devaient seuls la subir. Aucun rang, aucune dignité n'aurait donc protégé des païens contre les violences que souffrirent les Fidèles. Mais, pour ces derniers, un lien de plus les enserrait et les exposait aux plus cruels tourments. Etre reconnu chrétien, c'était, par cela même, être noté d'infamie et perdre ce rang social, qui pour quelques-uns, et s'il se fût agi d'autres crimes, aurait pu être une sauvegarde. L'histoire des persécutions le montre. En 250, l'Empereur ordonne d'appliquer aux Fidèles ingénus le supplice du feu dont ils devaient être exempts (2). Le second édit de Valérien, rendu en 258, porte que les chevaliers romains convaincus de christianisme seront dépouillés de leurs dignités (3). Dioclétien et Maximien déclarent infâmes tous les Fidèles et les soumettent à la torture quels que soient leur condition ou leur rang (4). Licinius dépouille de toute dignité ceux de ses fonctionnaires qui refusaient de sacrifier aux idoles (5). En 304, les Actes du martyre de sainte Théodora nous montrent le magistrat disant à une femme noble : « Je vais, si tu persistes, te traiter comme une vile esclave. J'accomplirai » pour toi, comme pour les autres Chrétiennes, l'ordre de nos maîtres les Em» pereurs » (6). La même année, saint Tarachus invoque vainement, pour échapper à la torture, la loi qui en exempte les anciens soldats (7). Sorti de l'armée parce qu'il était Chrétien, il est déchu de tout droit à cette immunité (8).

Voilà pour les dernières persécutions ; mais, à interroger les textes qui

(1) *Cod. Just.* L. 4. Ad legem Juliam majestatis (IX, 8); cf. L. 16. De quæstionibus (IX, 41).

(2) « Tyberius dixit : Cujus fortunæ estis? Sanctus Tryphon dixit :..... » Ingenuis quidem sumus natalibus. Pompeianus Primiscrinius dixit : Scio » utique et tales jussit Imperator vivos incendi, nisi sacrificaverint Diis. » (*Acta sincera*, p. 162).

(3) «..... Rescripsisse Valerianum ad Senatum ut Episcopi et Pres» byteri et Diacones et egregii viri Equites romani, dignitate amissa, etiam » bonis spolientur, et si, ademptis facultatibus, christiani esse persevera» rint, capite quoque mulctentur. » (S. Cypr. *Epist.* LXXXII, Successo fratri.)

(4) *De mort. persec.* XIII; Euseb. *Hist. eccl.* VIII, 2 et 4; cf. VII, 15 pour le fait relatif à saint Marin; Rufin. *Hist. eccl. Euseb.* VIII, 2; Saint Basil., éd. Garnier. t. II, p. 34, *Homil. in S. Julittam.*

(5) Euseb. *Hist. eccl.* X, 8; *Vita Const.* I, 54; *De mart. Palæst.* Procem. et *Chronic.* (Dans Roncalli, *Vetust. lat. chronic.* t. I. p. 491), Rufin. *Hist. eccl. Euseb.* X, 10; *De mort. persec.* X et XIII; Sulp. Sev. *Hist. sacræ*, II, 33.

(6) Voici ce texte, évidemment imparfait, mais dont le sens ne me paraît pas douteux : « Sustineo te verbosantem et tormentis nondum subjici. Quod » si permanseris contradicens, supplantari te tanquam ancillam, jussionem » Dominorum nostrorum Imperatorum adimpleri facio ad exemplar cetera» rum mulierum. » (*Acta sincera*, p. 398).

(7) *Cod. Just.* L. 8, De quæstion. (IX, 41); cf. *Digest.* L. 3, § 10. De re militari (XLIX, 16).

(8) *Acta sincera*, p. 436.

nous parlent des temps antérieurs, j'incline à croire que les Chrétiens ont été anciennement frappés de dégradation. Nous venons de le voir nettement pour l'année 258; un rapprochement de textes me semble permettre de remonter plus haut.

« Infamia notatur, écrit le Préteur, qui lenocinium fecerit, qui furti, vi » bonorum raptorum suo nomine damnatus pactusve fuerit (1). » Le commentaire d'Ulpien, qu'appuient des décisions datées de 326 et de 396, met sur le même rang les *caupones* (2). Or, ces cabaretiers, ces voleurs, ces trafiquants de débauche que la loi déclarait infâmes, étaient, au rapport de Tertullien, inscrits sur un registre de police et, sur la même page, dit-il, figuraient les Chrétiens (3).

Si rigoureux que fût le sort auquel vouait la notation d'infamie, la condition des Fidèles s'aggravait encore sous l'imputation d'un autre crime que poursuivait la loi romaine.

Le Seigneur avait délivré quelques malheureux de l'étreinte du démon et les Chrétiens continuaient en son nom la même œuvre. Dans ces guérisons miraculeuses que mentionnent si souvent les Pères, Tertullien montrait aux idolâtres une marque de la puissance du Christ et de la vanité des faux Dieux : « Que l'on amène devant vos tribunaux, dit-il, un homme qu'agite » l'esprit malin. Le premier venu d'entre nous forcera celui-ci de parler, » d'avouer qu'il n'est qu'un démon, tandis qu'il se prétend un Dieu (4). » Et ailleurs : « Quoi que veuillent crier les avocats et les gens du tribunal, » les Chrétiens leur ont souvent rendu service. Un Notarius que le démon » rendait épileptique a été guéri par un Fidèle; d'autres ont vu sauver de » même un parent, un enfant. Et combien de personnes de distinction, » pour ne point parler du vulgaire, n'ont pas été délivrées par nous de la » possession ou de quelque maladie (5) ! » Longtemps avant, saint Irénée avait dit de même et cité des possédés qui, guéris au nom du Seigneur, se faisaient Chrétiens (6).

Ces marques de la puissance du Christ devenaient, contre ses enfants, la base d'une imputation terrible.

Il était aussi chez les païens, chez les Juifs, chez les sectaires, des hommes qui chassaient les démons. Plutarque (7), les Actes des apôtres (8),

(1) *Digest*. L. I, De his qui notantur infamia (III, 2).
(2) *Digest*. L. 4, § 2. tit. cit.; *Cod. Theod*. L. I. Ad leg. Jul. adult. (IX, 7); L. I. De usu sellarum (XV, 12).
(3) *De fuga*, XIII « Nescio dolendum an erubescendum sit, cum in ma» tricibus Beneficiariorum et Curiosorum, inter tabernarios et ganeos et fures » balnearum et aleones et lenones, Christiani quoque vectigales continen» tur. » Un passage de l'Apologétique (c. II) me paraît de même attester l'antiquité de la dégradation infligée aux Fidèles. En commentant la fameuse lettre de Pline, le prêtre africain rapporte que quelques Chrétiens poursuivis par le gouverneur de la Bithynie ont été déchus de leur rang (quibusdam gradu pulsis). Ce détail ne se trouve pas dans la lettre originale. Tertullien aura donc su d'ailleurs le fait qu'il relate; ou, s'il s'est abusé sur ce point, il a sans doute prêté à des temps plus anciens ce qu'il voyait s'accomplir sous ses yeux.
(4) *Apolog*. XXIII; cf. XXVII et XXXII; *De corona militis*, XI.
(5) *Ad Scapul*. IV; cf. II.
(6) II, 32; cf. Sozom. *H. E.*, v. 15.
(7) *Sympos*. V.
(8) XIX, 13.

saint Irénée (1), saint Justin (2), Josèphe (3) et bien d'autres en parlent. Lucien témoigne aussi de ce fait dans un passage satirique où je retrouve, non sans quelque étonnement, plus d'un détail donné par Tertullien sur l'exorcisme chrétien. Un Syrien, s'enrichissait à faire ce que les Fidèles accomplissaient, comme l'attestent les Pères (4), pour l'amour des hommes et la gloire de Dieu. On lui amenait écrit Lucien, des possédés, la bouche pleine d'écume; sous sa pression, le démon parlait, disait d'où il venait, comment il était entré dans le corps du malade; puis des adjurations menaçantes contraignaient l'esprit de se retirer (5). Un ami de Lucien, Celse le philosophe, rappelait aussi l'exhibition publique de ces prodiges (6) et Ulpien déclarait indignes de tout salaire ceux qui prétendaient opérer des guérisons par de semblables pratiques (7).

A leurs yeux, comme à ceux d'Hippocrate (8), c'étaient d'impurs magiciens, et tels étaient pour eux ceux des Fidèles qui délivraient de même les possédés. Origène nous l'apprend : « Celse, dit-il, affirme que les Chré- » tiens empruntent leur pouvoir au nom et à l'invocation de certains dé- » mons; et, sans doute, il a ici en vue ceux d'entre nous qui conjurent » et qui chassent les esprits malins. C'est pure calomnie (9). » Tertullien répondait, en Afrique, à des accusations semblables, lorsqu'il disait : « Il n'est, dans l'exorcisme, ni fourberie ni magie (10). » Ces quelques mots s'adressaient à une croyance profondément enracinée et que partageaient

(1) I, 23.

(2) *Apolog*. II, 6: *Dialog. cum Tryph*. LXXXV. Voir ci-après des témoignages tirés d'Origène et de Lucien.

(3) *Ant. Jud*. VIII, 2.

(4) S. Iren. II, 32 : Οἱ μὲν γὰρ δαίμονας ἐλαύνουσι βεβαίως καὶ ἀληθῶς..... Οὐκ ἔστιν ἀριθμὸν εἰπεῖν τῶν χαρισμάτων ὧν κατὰ παντὸς τοῦ κόσμου ἡ Ἐκκλησία.... ἑκάστης ἡμέρας ἐπ' εὐεργεσίᾳ τῇ τῶν ἐθνῶν ἐπιτελεῖ, μήτε ἐξαπατῶσα τινάς, μήτε ἐξαργυριζομένη. Ὡς γὰρ δωρεὰν εἴληφε παρὰ Θεοῦ, δωρεὰν καὶ διακονεῖ. Tertull. *Apolog*. XXXVII : « Quis autem vos ab illis occultis et » usquequaquam vastantibus mentes et valetudines vestras hostibus ra- » peret? A dæmoniorum incursibus dico, quæ de vobis sive præmio, sine » mercede depellimus? »

(5) *Philopseud*. § XVI.

(6) Origen. *Contra Cels*. L. I, p. 53, ed. Cantabrig :.... Καὶ πρὸς τὰ ὑπὸ τῶν μαθόντων ὑπὸ Αἰγυπτίων ἐπιτελούμενα ἐν μέσαις ἀγοραῖς ὀλίγων ὀβολῶν ἀποδομένων, τὰ σεμνὰ μαθήματα, καὶ δαίμονας ἀπὸ ἀνθρώπων ἐξελαυνόντων, καὶ νόσους ἀποφυσώντων, etc.

(7) *Digest*. L. I, § 3, De extr. cognit. (L. 13) :« Medicos fortassis quis » accipiet etiam eos qui alicujus partis corporis, vel certi doloris sanita- » tem pollicentur : ut puta si auricularius, si fistulæ, vel dentium; non » tamen si incantavit, si imprecatus est, si (ut vulgari verbo impostorum » utar) exorcizavit. Non sunt ista medicinæ genera, tametsi sint qui hos » sibi profuisse cum prædicatione adfirment. »

(8) *De morbo sacro*, Ed. Kuhn, t. 1, p. 588.

(9) *Contra Cels*. L. 1, p. 7 : Μετὰ ταῦτα οὐκ οἶδα πόθεν κινούμενος ὁ Κέλσος φησί, δαιμόνων τινῶν ὀνόμασι καὶ κατακηλήσεσι δοκεῖν ἰσχύειν Χριστιανούς· ὡς οἶμαι αἰνισσόμενος τὰ περὶ τῶν κατεπαδόντων τοὺς δαίμονας, καὶ ἐξελαυνόντων· ἔοικε δὲ σαφῶς συκοφαντεῖν τὸν λόγον. Cf. L. VI, p. 302; L. VII, p. 334.

(10) *Apologet*. XXIII : « Nihil suspicari licebit magia aut aliqua ejus- » modi fallacia. »

d'ailleurs les Chrétiens eux-mêmes, pour les exorcisations opérées par des mains infidèles (1).

Si nous jetons, en effet, un regard sur les anciens Actes des Martyrs, nous y voyons, à chaque page, les idolâtres criant à la magie. C'était par son aide, répétaient à la fois les Juifs et les païens, que le Christ avait opéré tant de miracles (2), et, du maître, l'accusation s'était étendue aux disciples.

Aux yeux de Suétone et des autres idolâtres, la famille chrétienne est une race vouée aux maléfices (3). Les Actes si précieux de sainte Perpétue, que citent Tertullien et saint Augustin, nous montrent les Martyrs surveillés avec un redoublement de rigueur, parce que l'on craint de les voir enlever de la prison par quelque enchantement (4).

(1) S. Iren. I, 23: « Igitur horum mystici sacerdotes libidinose qui- » dem vivunt, magias autem perficiunt, quemadmodum potest unus- » quisque ipsorum. Exorcismis et incantationibus utuntur. » (On n'a pas le texte grec de ce passage où saint Irénée parle des prêtres de la secte de Simon le magicien.) Cf. S. Just. *Apol.* II, 6.

(2) Voir pour les Juifs : Matth. XII, 24 : « Pharisæi autem audientes » dixerunt : Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmonio- » rum; » Luc. XI, 15 : « Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub » principe dæmoniorum ejecit dæmonia » ; Clem. Rom. *Recognit.* I, 58 : « Et ecce quidam de scribis, de medio populi exclamans, ait : Jesus vester » signa et prodigia quæ fecit, ut magus, non ut propheta fecit. » Tertull. *Apolog.* XXI : « Quum igitur solum hominem modo præsumpse- » runt de humilitate, sequebatur uti magum æstimarent de potestate, » cum ille verbo dæmonia de hominibus excuteret, etc. » (Passage imité par saint Cyprien, *De Idol. vanit.* XIII). — Voir, pour les païens : Tertull. *Apolog.* XXII : « Dicent ibidem (Dii) ecquis ille Christum cum » sua fabula, si homo communis conditionis, si magus ; » Origen., *Contra Celsum*, L. I, p. 7 : Κατηγορεῖ δ'ἐν τοῖς ἑξῆς καὶ τοῦ Σωτῆρος, ὡς γοητείᾳ δυνηθέντος ἃ ἔδοξε παράδοξα πεποιηκέναι. Cf. p. 53 et 55, et L. III, p. 112 ; Lact. *Inst. div.* V, 3 : « Si magus Christus, quia mirabilia fecit..... » ; Arnob. *Adv. gent.* : I, 43 : « Occursurus forsitan rursus est (Christus) » cum aliis multis calumniosis illis et puerilibus vocibus : Magus fuit et » clandestinis artibus omnia illa perfecit. Ægyptiorum ex adytis poten- » tium nomina et remotas furatus est disciplinas » ; S. August. *Sermo* LXXI, De verbis Evang. Matth., XII, § 5. « Primo ipsi qui pagani appellantur » multorum Deorum falsorumque cultores et idolorum adoratores, » cum dicunt Dominum Christum magicis artibus fecisse miracula, » nonne istis sunt similes qui eum dixerunt in principe dæmoniorum » ejecisse dæmonia? » *Sermo* XLIII, De verbis Isaiæ VII, § 5 : « Quoniam » sunt homines infideles qui sic detrahunt Christo ut dicant eum magicis » artibus fecisse quæ fecit. »

(3) *In Neron.* XVI : « Afflicti suppliciis Christiani, genus hominum » superstitionis novæ et maleficæ. » Voir des textes d'Origène ci-dessus, p. 366, note 9; ci-dessous, p. 370, note 1 ; S. Ambros. *Expos. in Psalm.* CXVIII, CXXI, § 7 : « Impugnatur quasi veneficus qui in nomine Domini » gloriatur » ; Sozomen. *Hist. eccl.*, IV, 10. Ἐκ δὴ τῶν τοιούτων, καὶ πολλῶν ἄλλων ὁμοίως προμηνυομένων παρ' αὐτοῦ, διεβάλλετο (Ἀθανάσιος) παρὰ τῶν ἐναντίων Ἑλλήνων τε καὶ ἑτεροδόξων, ὡς γοητείαις ταῦτα κατορθῶν, etc.

(4) *Acta sincera*, p. 100, Passio S. Perpetuæ, § XVI : « Cum a Tribuno

Les Fidèles sont sans cesse accusés de magie. On impute ce crime à saint Pierre, à saint Paul, aux autres panégyristes du Seigneur (1); on le reproche à saint Achatius (2), à saint Laurent (3), à saint Romain (4), à saint Tarachus (5), à saint Hilarion (6) et lorsque, par un noble dévouement, Didyme a pris la place d'une vierge prisonnière, un païen s'effraye de trouver un homme là où il croyait voir une jeune fille; il s'enfuit pris d'une risible terreur, en s'écriant (Saint Ambroise et les Actes le rapportent) : « On m'avait raconté que le Christ avait changé de l'eau » en vin; je n'y croyais pas et, maintenant, voilà qu'il a changé les » sexes (7). »

» castigatius eo tractarentur, quia ex admonitionibus hominum vanis- » simorum verebatur ne subtraherentur de carcere, incantationibus » aliquibus magicis... »

(1) Euseb. *In Hierocl.* c. II (dans Philostrate, édit. Olearius, t. 1, p. 430) : Κἀκεῖνο λογίσασθαι ἄξιον, ὅτι τὰ μὲν τοῦ Ἰησοῦ Πέτρος, καὶ Παῦλος, καί τινες τούτων παραπλήσιοι, κεκόμπασιν, ἄνθρωποι ψεῦσται, καὶ ἀπαίδευτοι, καὶ γόητες........ Ταῦτα ῥήμασιν αὐτοῖς Ἱεροκλεῖ τῷ τὸν καθ' ἡμῶν ἐπιγεγραφότι λόγον εἴρηται; S. Aug. *Civ. Dei*, XVIII, 53 : « Excogitaverunt nescio » quos versus græcos, tanquam consulenti cuidam divino oraculo effusos, » ubi... Petrum... maleficiis fecisse subjungunt ut coleretur Christi » nomen per trecentos sexaginta quinque annos; deinde completo memo- » rato numero annorum, sine mora sumeret finem. » Voir encore *Homil. Pseudo-Clement.* VII, § 9 à 11, dans Cotelerius, *Patres apostolici*, ed. Cleric. t. 1, p. 680.

(2) *Acta sincera*, p. 155. Acta disput. S. Achatii, § V : « Martianus ait : » Ubi sunt magi socii artis tuæ, vel doctores hujus artificiosæ fallaciæ? — » Respondit Achatius : Nos omnia meruimus a Deo et meremur; sectam » vero magicæ artis horremus. — Martianus ait : Ideo magi estis, quia » novum nescio quid genus religionis inducitis. »

(3) Prudent. *Peristeph.* II, de martyrio S. Laurentii, v. 85-87 :

« Deprome thesauros, malis
» Suadendo quos præstigiis
» Exaggeratos obtines. »

(4) Prudent. *Peristeph.* X, Passio S. Romani, v. 868, 869 :

« Quousque tandem summus hic magus
» Illudit, inquit, Thessalorum carmine? »

Je n'invoque ici ces deux textes, dus à la fantaisie d'un poëte, que comme un témoignage de la croyance accréditée parmi les païens.

(5) *Acta sincera*, p. 437, Passio S. Tarachi, § VII : Μάξιμος ἡγεμὼν εἶπεν· Οὐκ ὀρθῶς ζῆν καὶ τὸ πρότερόν σε ὑπολαμβάνω ἢ γόητα, ὥς φασί τινες, πρὸ τοῦ βήματος ὄντα.

(6) S. Hieron. *Vita S. Hilarion.*

(7) *De Virginib.* L. 11, § 31 : « At etiam audieram et non credideram » quod aquam Christus in vinum convertit; jam mutare cœpit et sexus. » Recedamus dum adhuc qui fuimus sumus. » Cf. *Acta sincera*, p. 399, Passio S. Didymi, § V : « Audiebam quoniam demutavit aquam in vinum » et fabulam existimabam id quod facilius erat. Nunc autem, quod majus » est, video quoniam in virum demutavit virginem et timeo ne me » demutet in virginem. » Je noterai encore ici, pour l'accusation de magie, d'autres textes moins respectables, mais dont il importe de tenir compte, puisqu'ils procèdent de la tradition antique : *Passio S. Luciæ*, dans Surius, 13 déc.; S. Ambros. *Sermo* XC in S. Agnem; Sui-

Nous savons le sort réservé à ceux qui pratiquaient les sciences occultes. Dès les premiers âges de Rome, les Douze Tables punissent de mort le malheureux *Quei malum carmen incantasit* (1), et, pour un pareil crime, la rigueur reste toujours extrême. *Semper Romani magica damnarunt*, dit Servius (2). Auguste, Tibère, Claude, Vitellius, Vespasien exilent ou proscrivent ces coupables (3). Tacite en nomme trois dans le même texte; le premier est précipité de la Roche Tarpéienne; l'autre subit un supplice des temps anciens; le dernier, Statilius Taurus, se tue pour échapper au bourreau (4). En semblable matière, le jurisconsulte Paul n'hésite point: « Les » complices des magiciens, dit-il, sont livrés aux bêtes ou crucifiés; les ma- » giciens sont brûlés vifs (5). » C'est là d'ailleurs aussi le cri public. Lorsque, dans l'histoire de Lucius, le philosophe de Samosate nous montre son héros soupçonné de maléfice, le peuple, dit-il, demande qu'il soit brûlé (6). Dioclétien et Maximien condamnent les *malefici* à ce supplice du feu (7), qui par une tradition cruelle, demeura sous les Empereurs chrétiens, et durant tant de siècles, celui des misérables accusés de magie.

Ainsi périrent souvent ces innocents Chrétiens que leurs luttes contre les démons, dont ils admettaient l'action visible, livraient à la fureur des idolâtres. Tout les précipitait vers cet abîme. Le Christ, répétaient les païens, a laissé des livres où il consigne les secrets magiques qui ont fait ses miracles. Plusieurs même prétendaient avoir lu ces écrits adressés, disaient-ils, aux apôtres Pierre et Paul (8). Vers l'an 200, un célèbre Proconsul, dont le savant M. Léon Renier a récemment fait revivre la mémoire, Vigellius Saturninus (9), s'inquiétait de ce que pouvaient lire les Chrétiens (10). Au temps d'Origène, on affirmait que leurs prêtres

das; v° Χρυσόγονος; *Passio S. Sebast.* dans les Bollandistes, 20 janv. § 82, etc.

(1) Tab. VIII, § 25; cf. Plin. *H. N.* XXVIII, 4; Apul. *Apolog.*, éd. Oudendorp, T. II, p. 504; S. Aug. *Civ. Dei.* VII, 19.

(2) *Ad Æneid.* IV, 497.

(3) Dio Cass. L. XLIX, c. 43; L. LVII, c. 15; L. LXVI, c. 9; Tacit. *Annal.* L. II, c. 85; L. XII, c. 52; Suet. *Vitell.* XIV.

(4) *Annal.* L. II, c. 32. Voir encore L. IV, c. 52, pour la condamnation de Furnius.

(5) *Sentent.* V, 23, 17: « Magicæ artis conscios summo supplicio adfici placuit, id est bestiis objici, aut cruci suffigi. Ipsi autem magi vivi exuruntur. »

(6) *Lucius sive asinus*, LIV: Οἱ μὲν γὰρ ὥσπερ φάρμακα ἐπιστάμενον, καὶ κακόν τι πολύμορφον, ἠξίουν εὐθὺς πυρί με ἀποθανεῖν.

(7) *Cod. gregorian.* XIX, 4.

(8) S. August. *De consensu evangelist.* L. I, c. IX, § 14: « Ita vero » isti desipiunt, ut illis libris, quos eum scripsisse existimant, dicant conti- » neri eas artes quibus eum putant illa fecisse miracula quorum fama » ubique percrebuit.... Et certe qui tales Christi libros se legisse affir- » mant, cur ipsi nulla talia faciunt, qualia illum de libris talibus fecisse » mirantur? » — § 15: « Quid quod etiam divino judicio sic errant quidam eo- » rum, qui talia Christum scripsisse vel credunt vel credi volunt, ut eos » libros ad Petrum et Paulum dicant tanquam epistolari titulo præ- » notatos. »

(9) Acad. des Inscr. Comptes rendus des séances de 1864, p. 256.

(10) *Acta sinc.*, p. 87: Acta proconsularia martyrum Scillitanorum,

faisaient usage d'écrits magiques (1) et chacun sait qu'au dernier âge des persécutions, la recherche et la destruction des livres saints fut l'un des soucis des idolâtres.

C'était là encore une application du droit commun. Il était de tradition à Rome, que les recueils magiques fussent détruits. On avait brûlé publiquement les livres sibyllins (2), et tous ceux qui devenaient suspects devaient aussi être jetés aux flammes (3). Ulpien et Paul le disaient en même temps : « Il n'est point permis de posséder des ouvrages dont la » lecture est réprouvée, les livres de magie, ou autres de même sorte. » Qu'ils soient immédiatement anéantis. On confisquera les biens des » détenteurs, et, suivant leur condition, les coupables seront déportés ou » condamnés à mort (4). »

Une appellation écrite dans les lois désignait les hommes, dont les actes mettaient la société en péril : *hostis* (5), *hostis publicus* (6), *hostis patriæ* (7), *hostis Deorum atque hominum* (8), *humani generis inimicus* (9), tels sont les noms donnés aux conspirateurs, aux meurtriers, aux magiciens. Ainsi parlait-on des Fidèles. Leur prétendue haine du genre humain était, dès le premier siècle, devenue contre eux un sujet de poursuite (10). Au temps de Tertullien, toutes les formules d'exécration que je viens de transcrire, *hostis*, *hostis publicus*, *Deorum*, *Imperatorum*, *legum*, *morum*, *naturæ totius inimicus* (11), tous ces noms redoutables sont jetés aux enfants du Christ. En condamnant Saint Cyprien, le juge lui dit : *Inimicum te Diis romanis et sacris legibus constituisti* (12).

Sous le poids de telles imputations qui résumaient toutes les autres, les

§ IV. « Saturninus Proconsul dixit : Qui sunt libri quos adoratis legentes ? »

(1) Origen. *Contra Cels*. L. VI, p. 302. Ὡς γὰρ ταῦτα, λεγόμενα ἤδη καὶ ὑπὸ τῶν πολλῶν, καὶ πάντη ἀλλοτρίων τῆς καθ' ἡμᾶς θεοσεβείας, καταγιγνώσκεται ὡς κατεψευσμένα Χριστιανῶν. Οὕτως εὑρεθείη ἂν καὶ τὰ τοιαῦτα τῷ Κέλσῳ κατεψευσμένως εἰρημένα, ἐν οἷς ἔφησεν ἑωρακέναι παρά τισι πρεσβυτέροις τῆς ἡμετέρας δόξης τυγχάνουσι βιβλία βάρβαρα, δαιμόνων ὀνόματα ἔχοντα, καὶ τερατείας· καὶ ἔφασκε τούτους τοὺς δῆθεν πρεσβυτέρους τῆς ἡμετέρας δόξης οὐδὲν μὲν χρηστὸν ὑπισχνεῖσθαι, πάντα δ' ἐπ' ἀνθρώπων βλάβαις.

(2) Tit. Liv. XL, 29; Varron, dans Saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 34.

(3) Tit. Liv. XXXIX, 16; Suet. *In August.*, XXXI.

(4) *Digest.* L. 4, § 1, Famil. ercisc. (X, 2) « ..... Tantumdem debebit » facere (judex) in libris improbatæ lectionis, magicis forte vel his simili- » bus ; hæc enim omnia protinus corrumpenda sunt. » Paul., *Sentent.*, V. 23, 18. « Libros magicæ artis apud se neminem habere licet ; et, si penes » quoscunque reperti sint, bonis ademptis, ambustisque his publice, in » insulam deportantur ; humiliores capite puniuntur. Non tantum hujus » artis professio, sed etiam scientia prohibita est. »

(5) Suet. *In Neron.* XLIX ; Vulc. Gallic. *In Avid. Cass.* VII ; Digest. L. 7, De re milit. (XLIX, 16).

(6) Spart. *In Sever.* XIV : « Hostem publicum » ; *Cod. Just.* L. I, De bon. libert. (VI, 4, n° 211) : « Ut hostis publici bona fisco vindicata sint. »

(7) Lamprid. *In Commod.* XVIII.

(8) Aurel. Victor, *De Cæsarib.* XVII.

(9) *Cod. Theod.* L. 6, De malef. et mathem. (IX. 16). Cl. L. 5 et 11.

(10) Tacit. *Ann.* XV, 44 : « Haud perinde in crimine incendii, quam odio » generis humani convicti sunt. »

(11) Tertull. *Apolog.* II, XXV, XXXV, XXXVII.

(12) *Acta Sincera*, p. 217 : Acta procons. S. Cypriani, § V.

criminels étaient légalement dévoués aux derniers supplices; leur fortune était confisquée (1), leur mémoire condamnée et abolie (2). Contre les *hostes publici*, dit Tertullien, tout homme devient un soldat (3), et, quand s'organisa la poursuite, le peuple, en effet, ne prit que trop de part à la recherche des fidèles.

Ainsi donc, comme coupables à la fois de lèse-majesté, d'association défendue, comme sacriléges, comme magiciens, comme détenteurs de livres dangereux, en un mot, comme ennemis publics, les Chrétiens tombaient sous le coup de la législation romaine et, si j'excepte la nouveauté de leur empressement à se proclamer coupables de ce que les persécuteurs regardaient comme un crime, je n'aperçois rien, dans leur cause, que les païens n'aient, dès longtemps, prévu et poursuivi.

« Jamais nos ancêtres, disait l'un d'eux, n'ont reconnu les religions » étrangères, et voici que des milliers de citoyens s'y sont adonnés. Les » femmes sont, parmi eux, en grand nombre, et c'est là l'origine du mal. » On tient d'obscènes réunions de nuit où les sexes sont confondus et le » péril menace l'état lui-même. Que de fois pourtant nos pères, nos » aïeux n'ont-ils point chargé les magistrats de poursuivre les supersti- » tions étrangères, de chasser de la ville les prêtres de ces cultes et de » brûler leurs livres, de proscrire tout rit, toute cérémonie qui ne serait » point de la tradition romaine » (4). Ces paroles que l'on croirait tirées d'un plaidoyer contre les Chrétiens, tant les accusations sont identiques (5), un consul les avait prononcées, près de deux siècles avant la naissance du Christ, en dénonçant au sénat romain l'existence des Bacchanales. Sous l'Empire, comme sous la République, l'esprit devait rester le même. Mécène répétait à Auguste : « Honore partout et toujours les Dieux, suivant » l'usage de la patrie, et contrains les autres à le faire. Déteste et con- » damne au supplice les promoteurs des cultes étrangers; tu ne le dois » pas seulement par vénération pour les Dieux, parce que l'homme qui les » méprise ne respecte personne, mais aussi parce que l'introduction de di- » vinités nouvelles porte la foule à suivre des lois étrangères. De là nais- » sent les conjurations, les associations secrètes, si funestes au gouverne- » ment d'un seul. Ne tolère donc ni ceux qui méprisent les Dieux de l'Em- » pire, ni ceux qui s'adonnent à la magie (6). »

Cette double citation le montre : à côté des pratiques occultes, il était

(1) *Cod. Just.* L. I, De bon. lib. (VI, 4); Vulcat. Gallic. *In Avid. Cass.*, VII.

(2) Lamprid. *In Commod.* XVIII, etc.

(3) *Apolog.* II.

(4) Tit. Liv., l. XXXIX, c. 15 et 16.

(5) Cf. Tertull. *Apolog.* « Obsessam vociferantur civitatem; in agris, in castellis, in insulis Christianos, etc.»; Tatian. *Adv. græc.*, XXXIII : Οἱ γὰρ ἐν γυναιξὶ καὶ μειρακίοις, παρθένοις τε καὶ πρεσβύταις φλυαρεῖν ἡμᾶς λέγοντες, etc.; Minut. Felix, *Octav.* VIII : « Mulieribus credulis, sexus sui facilitate labentibus, » etc.; *Id. ibid.* : « nocturnis congregationibus »; cf ci-dessus, p. 361, note 9; Minut. Fel. *Octav.* IX : « Impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis, etc.; S. Just *Apolog.* I, 11 : Καὶ ὑμεῖς ἀκούσαντες βασιλείαν προσδοκῶντας ἡμᾶς ἀκρίτως ἀνθρώπινον λέγειν ἡμᾶς ὑπειλήφατε, ἡμῶν τὴν μετὰ Θεοῦ λεγόντων, etc.; Euseb. *H. E.* V. 1 : Ξένην τινὰ καὶ καινὴν ἡμῖν εἰσάγουσι θρησκείαν, etc. Voir ci-dessus, p. 369, note 10, pour les livres défendus.

(6) Dio Cass., L. III, c. 36.

un autre crime odieux à la société romaine, et qu'elle frappait avec non moins de rigueur : la profession des cultes étrangers. Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'instinct de la défense était traditionnel. Denys d'Halicarnasse le proclame (1) et l'histoire de Rome le montre incessamment. Dès avant la prise de Véies, les Ediles avaient été chargés de défendre la religion nationale contre des superstitions nouvelles (2), et des mesures plus énergiques furent prises dans le même but, au temps où Annibal occupait le pays des Tarentins (3). Dans son discours contre les Bacchanales, Posthumius rappelle que les ancêtres ont proscrit toute cérémonie qui ne serait point de la tradition romaine (4). C'était au nom du même principe que, deux siècles avant la venue du Christ, un autre consul, Æmilius Paulus, brisait de sa propre main les portes du sanctuaire d'Isis et de Sérapis (5); que le Sénat romain, que les Augures et plus tard Agrippa faisaient de nouveau détruire les temples consacrés à ces divinités (6); que Mécène recommandait à Auguste de poursuivre et de faire supplicier les propagateurs des cultes nouveaux (7); que Tibère condamnait les superstitions de l'Egypte et de la Judée (8); que les maîtres d'une Pythonisse accusaient Saint-Paul et Silas (9). On lit, dans les annales de Rome, l'histoire d'une femme noble dont le nom est demeuré célèbre. Accusée de suivre des superstitions étrangères, Pomponia Græcina se vit exposée, sous cette imputation redoutable, à perdre et la vie et l'honneur (10). Devant une règle longtemps demeurée inflexible, et malgré toute la crainte qu'inspirait leur courroux, bien des Dieux avaient été proscrits : Rome avait ainsi repoussé Bacchus (11), Harpocrate, Sérapis, Isis (12) et cet Alburnus à la protection duquel un général attribuait cependant le gain d'une bataille (13). Contre les novateurs en matière religieuse, la législation et les mœurs étaient d'accord. « Que personne, ordonnait la loi, n'adore des Dieux particuliers; » que les Divinités nouvelles ou étrangères ne soient l'objet d'aucun culte » privé, si l'Etat ne les a pas reconnus (14). » Un illustre jurisconsulte, Paul, écrivait, au troisième siècle : « Qui novas vel usu vel ratione in» cognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum moveantur, ho» nestiores deportantur, humiliores capite puniuntur (15). »

(1) *Antiq. rom.*, II, 19.
(2) Tit. Liv. IV, 30.
(3) Tit. Liv. XXV, 1.
(4) Tit. Liv. XXXIX, 16.
(5) Val. Maxim. I, 3.
(6) Dio Cass. XL, 47; XLII, 26; LIV, 6.
(7) Dio Cass. LII, 36.
(8) Senec. *Epist.* CVIII; Tacit. *Annal.*, II, 85; Suet. *In Tiber.* XXXVI, etc.
(9) *Acta Apost.* XVI, 21 : « Et annuntiant morem quem non licet nobis suscipere, neque facere, cum simus Romani. »
(10) Tacit. *Annal.* XIII, 32.
(11) Tit. Liv. XXXIX, 1-8; Val. Maxim. I, 3.
(12) Val. Maxim. I, 3, 3; Tert. *Apolog.* VI.
(13) Tert. *Apolog.* V; *Ad nation.* X; *Adv. Marcion.* I, 18.
(14) Cic. *De legib.* II, 8 : « Separatim nemo habessit Deos; neve novos, » sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. » Cf. II, 7, *in fine.*
(15) *Sentent.* V, 21, 2. Cf. *Digest.*, L. 30; De pœnis (XLVIII, 19) : « Si quis aliquid fecerit quo leves hominum animi superstitione numinis

L'introduction d'un culte nouveau, l'émotion jetée dans les masses figurent au premier rang parmi les accusations portées contre les Fidèles. Tertullien affirme que, sous Tibère, le sénat refusa solennellement d'admettre le Christ au nombre des Dieux de Rome (1). C'était en rejeter le culte parmi les superstitions étrangères, et c'est ainsi que les païens parlent souvent du christianisme. *Nova superstitio* (2), βάρβαρον τόλμημα (3), ξένη καὶ καινὴ θρησκεία (4), *barbari peregrinique ritus* (5), tels sont les mots que répète leur colère et qui, d'après le droit traditionnel, dévouent les Fidèles à la mort.

On a vu avec quelle rigueur la société romaine punissait les crimes commis contre sa sûreté. Cette rigueur s'aggravait encore par la large part de libre arbitre laissée au magistrat. Sous le poids d'une accusation qui fut, en somme, toujours la même, les Fidèles souffrirent les peines les plus diverses; aux uns le feu, aux autres les bêtes féroces, la croix, le glaive. Cette variété dans les supplices n'était point particulière aux Chrétiens. Vers le début du troisième siècle, Tertullien constate qu'en Afrique on ne livrait pas aux flammes les sacriléges, les *hostes publici*, les malheureux coupables de lèse-majesté (6). Si, pour un temps qui est presque le même, nous interrogeons Lucien, nous voyons que, dans les pays de langue grecque, ce supplice était celui des parricides, des meurtriers (7) et des magiciens (8). Le Jurisconsulte Paul, qui écrivait à Rome, dit qu'en matière de sacrilége les gens de basse condition seront condamnés aux bêtes ou au feu (9) et Ulpien nous apprend que, pour réprimer ce crime, des proconsuls employaient le bûcher, d'autres la mise en croix, d'autres les bêtes féroces (10).

Quelque nouvelle qu'ait été l'accusation de christianisme, je n'aperçois donc point que la société païenne ait dû chercher, pour se défendre, des armes d'exception. Les lois, la jurisprudence traditionnelle, la latitude laissée au juge dans l'appréciation du fait (11), comme dans l'application du châtiment, suffisaient largement à la protéger contre le péril, et, si je réserve quelques constitutions impériales enregistrées par Ulpien et que nous avons perdues, je ne pense point que les suppressions faites dans son livre par les compilateurs du Digeste aient dû être considérables. »

M. le Président continue, pour M. Foucart, la lecture de son mémoire sur les θίασοι et les ἔρανοι.

» terrerentur, Divus Marcus hujusmodi homines in insulam relegari rescripsit. »

(1) *Apolog.* V.
(2) Suet. *In Neron.*, XVI.
(3) Euseb. *H. E.* VI, 19.
(4) Euseb. *H. E.* V, 1.
(5) Arnob. *Adv. gent.* II, 66.
(6) *Ad Scapul.* IV.
(7) *De morte Peregrini*, XXIV.
(8) *Lucius*, LIV.
(9) *Sentent.* V, 29, 1.
(10) *Digest.* L. 6, Ad legem Juliam peculatus (XLVIII, 13).
(11) *Ibid.* « Sacrilegii pœnam debebit Proconsul pro qualitate personarum, proque rei conditione, et temporis, et ætatis, et sexus, vel severius, vel clementius statuere. » Cf. L. 4, § 2.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique* : t. V, 4e cahier (in-8°) ;

2° *Journal asiatique :* n° d'août-septembre 1866 ;

3° *Séance publique de l'Académie d'Aix* (1866, in-8°) ;

4°-6° M. Feer, chargé du cours de tibétain à l'Ecole des langues orientales vivantes, fait hommage de deux cahiers autographiés destinés à son enseignement, d'une part, des textes tirés du *Kandjour*, 6e livraison (1866, in-8°) ; d'autre part, d'un *Tableau de la grammaire mongole* suivi de *l'Élévation de Gengis-Khan* et de la *Lettre d'Arghoun-Khan à Philippe-le-Bel* (1866, in-4°). Il y joint un texte trilingue tiré du volume bouddhique en cinq langues (sanskrit, tibétain, chinois, mongol et mandchou) faisant partie du fonds chinois de la Bibliothèque impériale (*L'Essence de la science transcendante*).

9° M. Henry Ribadieu adresse, avec une lettre, pour le concours des Antiquités de 1867, son *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites* (Bordeaux, 1866, 1 vol. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

En l'absence de correspondance officielle et de lecture ou de communication de membres, l'Académie passe à la correspondance courante et à la présentation des livres.

M. De Baecker, déjà inscrit sur la liste des candidats au titre de *correspondant*, par une lettre du 14 novembre qui rappelle sa candidature, fait savoir qu'il croit avoir découvert le lieu de la naissance de Guillaume de Rubruquis, envoyé, en 1253, par Saint Louis, à la cour de Perse, et dont le voyage en Orient a été publié par la *Société de géographie*, de Paris, dans le t. VI de ses *Mémoires*. Le célèbre voyageur y est nommé Guillaume de Rubruk ; or *Rubruk* est le nom qu'un village du canton de Cassel (Nord) portait au XIIIe siècle, suivant une charte de 1275, village

aujourd'hui appelé *Rubrouck* ou même *Roubrouck*, d'après l'ancienne prononciation flamande. La France pourrait donc revendiquer ce voyageur comme un de ses enfants.

M. D'Avezac, éditeur de la publication citée, adhère complétement, pour sa part, à l'opinion de M. De Baecker.

M. le Dr Prunières, à Marvejols (Lozère), en rappelant, dans une lettre toute récente, quoique sans date, le pli cacheté dont le dépôt au Secrétariat de l'Institut fut autorisé en 1865 (le 24 décembre), fait connaître les nouvelles découvertes qu'il a faites dans les déserts de l'Aubrac, où il avait déjà signalé une cité lacustre, et, ajoute-t-il, un magnifique oppidum gaulois, dont les maisons sont pour la plupart entières (*In loco horroris et vastæ solitudinis*). « Maintenant, il a fait revoir le jour aux ruines du lieu appelé *ad Silanum* sur lequel, suivant lui, on a beaucoup divagué. Il établit que ses conjectures concernant la vraie position de ce lieu, conjectures fondées sur le texte de la *Table théodosienne,* ne l'ont point trompé; qu'elles sont, au contraire, pleinement vérifiées par les ruines découvertes. Les fouilles qu'il y a fait exécuter ont mis au jour tous les débris de l'ancienne occupation romaine et vingt-deux médailles dont les plus récentes sont d'Aurélien. La distance de *ad Silanum* à *Gabalum* mesurée sur la voie d'Agrippa, allant de Lyon à Toulouse, serait d'une quarantaine de kilomètres; la distance entre *Segodunum* et *ad Silanum*, quoiqu'elle ne puisse être évaluée aussi exactement, varierait entre 52 et 55 kilomètres. » M. le Dr Prunières termine en demandant le dépôt d'un nouveau pli cacheté, lequel est autorisé par l'Académie.

En l'absence de M. Foucart, M. Egger donne lecture d'un travail communiqué par M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, faisant partie d'*Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes* et ayant pour titre « *La restitution de la dot à Athènes.* »

ANALYSE.

La femme athénienne, au moment du mariage, apportait le plus

habituellement à son époux une dot destinée à faire face aux dépenses de la famille et consistant soit en choses *fongibles*, soit en choses *non fongibles*. Dans le premier cas, la dot devenait, au moment même du mariage, la propriété du mari, le droit de la femme se transformait en un droit de créance protégé par certaines actions, entouré de certaines garanties. Dans le second cas, la propriété continuait d'appartenir à la femme, le mari avait seulement un droit de jouissance, et, au jour de la dissolution du mariage, c'est en nature que la restitution devait se faire soit à la femme devenue veuve, soit à ses héritiers. A côté de la dot il y avait les biens *paraphernaux*, les biens que la femme n'avait pas constitués en dot et dont elle conservait tout à la fois la propriété, l'administration et la jouissance. Naturellement il ne saurait être question ici de restitution, la femme étant toujours restée saisie de cette classe de biens. Il y avait enfin les biens compris dans les donations en faveur du mariage que des tiers avaient pu faire à la femme; ces biens, si la femme n'avait pas eu la précaution de les constituer formellement en dot, appartenaient définitivement au mari qui n'était jamais tenu de les restituer. L'obligation de restituer n'existait donc que pour les biens constitués en dot, ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα, la dot de corps certains se restituant en nature, la dot de choses fongibles se restituant par équivalent. M. Desjardins, dans son mémoire récent « *Sur la condition de la femme d'après le droit civil des Athéniens* » a eu tort de ne pas admettre cette distinction, quant aux droits du mari sur la dot, entre les corps certains et les choses fongibles, et M. Caillemer nie formellement qu'il y ait jamais eu translation de la propriété des corps certains de la femme au mari. — Quatre circonstances donnaient à la femme ou à ses représentants juridiques le droit d'exiger que la dot fût restituée : la mort naturelle, la mort civile, le divorce et la confiscation des biens du mari. I. Lorsque le mariage se dissolvait par la mort du mari, la femme restée veuve avec des enfants issus de l'union dissoute avait le choix entre deux partis. Elle pouvait d'abord continuer de demeurer avec ses enfants dans le domicile conjugal, mais elle renonçait par cela même à exiger la restitution de sa dot qui devenait la propriété des enfants, à la

charge par eux de subvenir à tous les besoins de leur mère. Le second parti qui lui était offert était d'abandonner la maison de son mari et d'aller se replacer sous l'autorité de son κύριος. Celui-ci, dans le cas où la femme n'avait pas immédiatement obtenu le remboursement de sa dot, intentait une action en restitution de dot (προικὸς δίκη), et, à défaut de restitution, pour procurer à la femme des ressources alimentaires, formait contre les héritiers du mari une demande en payement des intérêts de la dot indûment conservée. L'action s'appelait alors σίτου δίκη. Le droit d'option laissé à la femme qui restait veuve avec des enfants déjà nés était également accordé à la veuve qui, lors de la dissolution du mariage, se trouvait enceinte. Mais, s'il n'y avait pas de descendants issus du mariage ou même simplement conçus, la femme n'avait plus qu'un seul parti à prendre. Elle devait abandonner le toit conjugal, se retirer chez son κύριος et exiger des héritiers du mari la restitution de sa dot par l'une ou l'autre des voies indiquées ci-dessus. Le mariage prenait-il fin par la mort de la femme, s'il y avait des enfants issus du mariage et que ces enfants eussent atteint l'âge de la majorité légale, le mari devait leur restituer la dot de leur mère et les mêmes actions leur appartenaient pour parvenir à ce résultat; si les enfants étaient encore mineurs, le mari conservait sur la dot une sorte d'usufruit légal, mais était tenu d'entretenir et d'élever les enfants sur les produits de la dot par lui retenue. S'il n'y avait point d'enfants issus du mariage, le mari devait restituer la dot à celui qui l'avait constituée au nom de la femme, ou, à défaut de celui-ci, à ses héritiers ou représentants. — II. A partir de Solon, on ne peut guère citer qu'un seul cas où l'homme libre devînt esclave; la loi prévoyait l'hypothèse où un citoyen fait prisonnier à la guerre avait été arraché à la captivité par l'un de ses compatriotes qui lui faisait l'avance de la rançon, et si l'ex-prisonnier ne remboursait pas son libérateur dans les délais convenus, il devenait son esclave. Or, la perte de la liberté entraînant nécessairement la dissolution du mariage, la dot de la femme devait être restituée. — III. Le divorce pouvait avoir lieu à Athènes soit par la seule volonté du mari (ἀπόπεμψις), soit par la seule volonté de la femme (ἀπόλειψις), soit par un accord mutuel des

époux, soit par la volonté d'un tiers, que ce tiers fût le père de la femme ou un simple parent, mais dans les quatre cas la restitution de la dot était la règle du droit commun et ce n'était que par exception que la femme pouvait être privée du droit d'exiger la restitution. — IV. La restitution de la dot se produisait en dernier lieu, lorsque les biens du mari étaient confisqués pour être vendus au compte du trésor public. La femme pouvait alors, comme tout autre créancier, réclamer du fisc le montant de sa dot consistant en choses fongibles. Cette réclamation avait lieu au moyen d'une procédure spéciale que les lexiques désignent sous le nom de ἐνεπίσκημμα, et qui avait cela de particulier que le demandeur devait, au début de l'instance, déposer une somme égale au cinquième de celle qu'il soutenait lui être due. Malgré la faveur qui s'attachait à la créance de la femme, il arrivait fréquemment que ses demandes, même parfaitement légitimes, n'étaient point accueillies et que la dot de choses fongibles n'était pas restituée. Il pouvait arriver aussi que les biens, dont la femme était demeurée propriétaire et sur lesquels le mari n'avait eu qu'un droit d'usufruit, eussent été compris à tort dans la confiscation. Par quel moyen la femme était-elle remise en possession? Au moyen d'une action privée, désignée sous le nom d'ἀπογραφῆς δίκη, et dont la connaissance paraît devoir être attribuée aux Σύνδικοι plutôt qu'aux Onze. Or celui qui était convaincu d'avoir compris à tort les biens de la femme dans la confiscation était condamné à une amende de 1000 drachmes et déchu pour l'avenir du droit d'ἀπογράφειν. — Indépendamment des garanties déjà citées, la loi accordait encore à la femme athénienne, au sujet de sa dot, une sûreté particulière connue sous le nom d'ἀποτίμημα; au moment de la célébration du mariage, le κύριος de la femme, qui faisait au nom de celle-ci la constitution de la dot, devait prévoir le cas où, lors de la dissolution du mariage par l'une des causes ci-dessus indiquées, le mari insolvable ne pourrait restituer les sommes par lui reçues, et pour cet effet il exigeait du mari une garantie hypothécaire fournie soit sur ses biens, soit même sur les biens d'un tiers. Cette affectation qui ne pouvait avoir pour objet que des immeubles n'avait pas besoin d'être constatée par des actes écrits, elle se produisait le plus

ordinairement en présence de témoins, qui, au jour de la dissolution du mariage, venaient déclarer l'existence de la convention à laquelle ils avaient assisté. M. Caillemer ne pense pas que l'hypothèque de la femme fût privilégiée. La dissolution du mariage et la confiscation des biens du mari, telles étaient donc les causes qui faisaient naître l'obligation de restituer la dot. Pour la dot de corps certains, la restitution devait être immédiate ; mais le mari (ou les héritiers) jouissait d'un délai pour la restitution de la dot de choses fongibles. On n'avait pas voulu toutefois que la concession d'un terme au mari fût une cause de préjudice pour la femme. Celle-ci avait le droit d'exiger les intérêts de sa dot, et le taux choisi par le législateur était plus élevé que celui des prêts ordinaires (18 p. 100 par an). — La femme ou ses héritiers ne devaient point, après la dissolution du mariage, rester dans une inaction trop prolongée, s'ils désiraient conserver le droit d'exiger la restitution. La loi athénienne avait en effet soumis à une prescription de 20 ans les actions désignées sous les noms de προικὸς δίκη et de σίτου δίκη. Quant à l'ἐνεπίσκημμα et à la δίκη ἀπογραφῆς, M. Caillemer a peine à croire qu'elles fussent recevables pendant un aussi long espace de temps, la faveur qui s'attachait toujours aux intérêts du fisc ayant dû faire abréger le délai à l'expiration duquel la déchéance était encourue.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Gustave Boissonade, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble, de l'ouvrage dont son illustre père avait pris l'initiative dès 1836, sous les auspices de M. Ambroise Firmin-Didot, et qui, par suite de divers incidents, s'est trouvé depuis confié aux soins de M. Fréd. Dübner. Le premier volume, en grec et en latin, a paru (gr. in-8°) en 1864 sous ce titre : *Epigrammatum Anthologia palatina cum Planudeis et appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita* Boissonadii, *Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita* Jacobsii, *metrica versione Hugonis Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner*. L'ouvrage, dont le deuxième volume est sous presse, sera bientôt complet, et il est justement dédié « *Aux mânes de* Boissonade *et de* Jacobs, » ce dernier savant, qui a été aussi notre confrère, ayant livré à MM. Didot et Dübner un exemplaire de son *Anthologia palatina*, revu, corrigé, annoté par lui avec un grand

soin, et qui a été la base principale de l'édition nouvelle. Ce livre, enrichi encore des accessoires plus ou moins importants qui viennent d'être énumérés, est ainsi devenu une sorte d'édition *variorum*, à la différence de la plupart des autres volumes de la *Bibliothèque grecque* dont il fait partie. M. Dübner se plaît à reconnaître dans l'excellente préface latine qui le précède et qu'on pourrait presque dire digne de Boissonade lui-même, tout ce dont il est redevable à la pieuse sollicitude de son fils, pour avoir remis aux éditeurs, dans un ordre laborieusement établi, les annotations et les corrections si précieuses qui étaient en dépôt dans ses mains. »

M. Munk fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Chaldaïsches Wörterbuch über die Targumim*, etc. (*Dictionnaire chaldaïque sur les Targoumîm et sur une grande partie de la littérature rabbinique*), par le Dr J. Lévy, rabbin à Breslau (Leipzig, 1866, 5 livr. in-4° formant le tome 1er). « Depuis la publication du *Lexicon chaldaïcum, talmudicum et rabbinicum* de Buxtorf, en 1640, dit M. Munk, la langue dite *chaldaïque*, celle dans laquelle sont écrites les paraphrases juives de l'ancien Testament (les *Targoumîm*), n'a été l'objet d'aucun grand travail lexicographique. Le dictionnaire chaldaïque de M. le rabbin Lévy renferme tous les mots des Targoumîm et la plupart de ceux employés dans les parties chaldaïques du Talmud et des Midraschîm, à l'exclusion de l'hébreu moderne ou de l'hébreu rabbinique employé comme langue savante dans les écrits des Juifs postérieurs à la Bible, depuis la rédaction de la Mischnâ jusque dans ces derniers temps. On voit que le nouveau dictionnaire ne peut nullement remplacer celui de Buxtorf, qui embrasse également l'hébreu rabbinique; mais, en revanche, il est plus complet que ce dernier en ce qui concerne la langue chaldaïque proprement dite, ou mieux la langue babylonienne. Cette langue forme le dialecte *araméen oriental*, qu'il ne faut pas confondre avec ce que les grammairiens syriens appellent le *syriaque oriental* et qui ne diffère du syriaque proprement dit que par le prononciation; car la langue liturgique des Nestoriens, par exemple, est exactement la même que celle des Maronites, dont elle ne diffère que par la prononciation seule. Il n'en est pas de même de la langue des Targoumîm, qui, malgré sa grande ressemblance avec le syriaque, possède de nombreuses formes grammaticales et même des racines nombreuses absolument étrangères au syriaque. C'est la langue que les Juifs rapportèrent de la captivité de Babylone, et qui, grâce aux différentes colonies revenues successivement de Babylonie en Judée, devint peu à peu, et probablement dès l'époque d'Alexandre le Grand, la

langue nationale des Juifs. On l'appelle improprement la langue *chaldaïque*, parce que la Babylonie, à cause de l'occupation chaldéenne, est appelée déjà par les Prophètes *pays des Chaldéens*; mais la véritable langue chaldaïque, que nous ne connaissons pas, n'appartenait probablement pas à la famille des langues sémitiques. Je crois que trois langues étaient usitées en Babylonie : 1° l'*assyrien*, ou la langue des inscriptions cunéiformes de Babylone, était la langue officielle de la dynastie, comme l'est par exemple maintenant la langue turque en Egypte et en Syrie; 2° l'*araméen oriental* ou le *babylonien* était la langue du peuple de Babylonie; 3° le *chaldéen* proprement dit n'était probablement parlé que par les troupes étrangères au service de la dynastie d'origine assyrienne. A côté du babylonien classique employé dans les Targoumîm des Juifs, seuls restes de cette langue, nous trouvons plus tard une espèce de patois ou de langue vulgaire, dans laquelle sont rédigées plusieurs parties des écrits talmudiques. Cette langue vulgaire, qui offre les plus grands rapports avec le dialecte des Mendéens, s'est formée d'une manière régulière de la langue classique par certaines contractions et par l'élision de certaines lettres, et, dès que l'on connaît les règles de ces contractions et élisions, il est facile de ramener ce patois à la langue régulière. Je rappellerai à cette occasion qu'il vient d'être publié un écrit posthume de M. S. D. Luzzato de Padoue (mort il y a un an), intitulé *Il caldaismo talmudico*, et qui traite de la formation du dialecte chaldaïque du Talmud. — M. Lévy donne un dictionnaire complet de la langue babylonienne employée dans les Targoumîm, et explique en même temps une foule de mots du dialecte vulgaire ou talmudique. Il a profité de toutes les recherches partielles faites depuis la publication du grand dictionnaire de Buxtorf. Notre éminent correspondant, M. le professeur Fleischer, à Leipzig, a bien voulu enrichir ce dictionnaire de plusieurs additions, notamment pour l'explication des mots venant de l'arabe et du persan. M. Lévy a exclu de son dictionnaire le chaldaïsme biblique, c'est-à-dire tous les mots employés dans les chapitres chaldaïques des livres de Daniel et d'Esdras et qui ne se retrouvent pas dans les Targoumîm. Les mots chaldaïques de la Bible se trouvant expliqués dans tous les dictionnaires hébreux, M. Lévy a cru pouvoir se dispenser de les reproduire. Cette omission cependant est regrettable dans un dictionnaire complet de la langue chaldaïque ou babylonienne. Les passages cités sont écrits plus correctement qu'ils ne le sont généralement dans nos éditions des Targoumîm, et très-souvent ils ont été corrigés à l'aide des manuscrits. »

M. Wallon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caffiaux, une

Notice sur Nicole de Dury, maître clerc de la ville de Valenciennes, de 1361 à 1375. « L'auteur, helléniste distingué, dont l'Académie a déjà accueilli les travaux, et qui est en même temps archiviste de Valenciennes, a tiré cette fois de ses archives une monographie intéressante, où les détails de l'administration de la commune et plusieurs épisodes de son histoire sont reproduits sous une forme pleine d'animation. »

Sont présentés ensuite : 1° au nom de M. Ritschl, correspondant de l'Académie, à Leipzig, la dissertation suivante : « *Ueber Tibull's vierte Elegie des ersten Buchs*, » lue à la Société royale des sciences de Saxe, le 26 mai 1866 : « c'est une restitution conjecturale de la pièce, dont la hardiesse rappelle non-seulement celle de l'école de Fr. Aug. Wolf, mais cette récension plus qu'héroïque de Tibulle, de Catulle et de Properce ensemble, exécutée en moins d'un mois, en 1575, par Joseph Scaliger relevant de maladie. »

2° Le n° de juillet, août et septembre de l'*Archäologischer Anzeiger* de Berlin, transmis par M. Lenormant (br. in-4° avec une pl.) ;

3° *Les légendes dans la numismatique ancienne*, par M. Lenormant (tirage à part de la *Revue archéologique*, 1866, in-8°);

4° *Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste* par le baron D'Ailly, t. II, 1re partie, avec les planches 50 à 67 (Lyon, 1866, in-4°);

5° *Habitations troglodytiques des Proats-Hauts, commune de Léojac (Tarn-et-Garonne)* par M. Devals (extr. de la *Revue archéologique du Midi*), br. in-4° avec figures;

6° *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* : t. XXX, année 1865 ; in-8°;

7° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 3e trimestre de 1866, in-8° ;

8° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : juillet et août 1866;

9° *Revue archéologique* : novembre 1866 ;

10° *L'Orient*, etc., n° 5.

L'Académie se forme en Comité secret.

Séance du vendredi 23.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Correspondance officielle.

Par un message en date du 16 novembre, M. le ministre de

l'Instruction publique annonce que, conformément au désir qui lui a été exprimé au nom de l'Académie, il a autorisé M. l'administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à remettre en communication à M. de Wailly le manuscrit de la *Chronique de Saint-Denis* appartenant à cet établissement.

M. Egger, dans une courte communication, expose que M. Decharme, ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui professeur au lycée de Marseille, vient de lui adresser une inscription grecque archaïque découverte, dans le cours du mois d'août dernier, à Corfou, près de l'endroit où fut jadis trouvée l'inscription nº 20 du *Corpus inscriptionum græcarum* (nº 31 des *Elementa epigraphices græcæ* de Franz). Cette inscription est rétrograde et tracée sur le chapiteau d'une colonne dorienne dont M. Decharme joint un dessin à son envoi. Elle forme un vers hexamètre dorien par lequel, selon un usage dont il y a maint exemple, le monument s'adressait au lecteur et déclarait avoir été dressé en l'honneur d'un certain Arès, peut-être Xénarès. M. Egger explique sur le tableau noir les particularités paléographiques et grammaticales qui signalent ce texte à l'attention des hellénistes et des antiquaires; mais il ne présente pas comme définitive l'explication qu'il vient de donner, il invoque sur quelques difficultés spéciales les conseils des philologues, ses confrères, se réservant de communiquer plus tard une note sur ce sujet pour les *Comptes-rendus*.

M. de Witte donne ensuite communication à l'Académie d'une inscription grecque tracée à la pointe sous un vase peint.

« Il y a quatre ans, dit-il, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie une inscription tracée au pinceau sur la panse d'un vase de terre du Musée Napoléon III. Cette inscription est de la teneur suivante : ΙƎИΟΧΙΜƎΒИƎΣƎΙΟ⅂.Ǝ ΜΣΑΙΣΥ✓., Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ. Je traduis : *Lysias m'a fait pour hémichoné*, c'est-à-dire pour servir d'hémichoné (1). C'est une mesure destinée aux liquides. Je ferai remarquer que le mot ἡμιχώνῃ est écrit au datif. Dans la nouvelle inscription que j'ai trouvée sous le

(1) Voir *Revue arch.*, Mai 1862, p. 333 et suiv.

pied d'un vase, c'est encore le datif qui est employé, mais ici il n'y a pas de nom de fabricant. L'inscription tracée assez négligemment à la pointe porte : ΚΑΑΙϟΚΟΙΜΙΚΟΙΓΙ. Je transcris χαδίσκῳ ἡμικοίπῃ et je traduis *pour* (servir de) *cadiscos* (qui répond, qui équivaut) *à une hémicœpé.* — Mais que peut être ἡμικοίπη ? Les mots κοίπη, κοιπίς ne se trouvent pas dans les lexiques. Il me semble toutefois qu'on peut rapprocher ce mot de κύπη, κύπελλον, κυπελλίς, d'où le latin *cupa*, *cuppa*, *cupella*, *cupula*, *cuppula*. Priscien nous enseigne que la diphthongue *oe* qui répond au grec οι se change facilement en *u*, et il cite comme exemples les mots *Phœnices*, *Punices*, *phœniceon*, *puniceum*, *pœna*, *punio* (1). D'après ce passage, il n'y aurait rien de forcé d'assimiler la forme κοίπη à κύπη.

Je reviens à mon inscription et je ferai remarquer quelques particularités dues sans doute à la négligence et à la précipitation avec laquelle les inscriptions tracées à la pointe ont en général été gravées. Ainsi, dans le mot κάδισκος, le delta ressemble à un alpha, mais ce n'est pas tout : la terminaison καδίσκοι se confond avec le mot suivant ἴμι pour ἡμι, de manière que l'iota s'élide. Cette ellipse indique un iotacisme. Quant au dernier mot κοίπι, on y remarquera un autre iotacisme et c'est là un nouvel exemple à joindre à ceux qu'a cités mon savant confrère et ami, M. De Longpérier, au sujet d'une coupe peinte de la collection de M. Oppermann, où le nom de Dionysus est écrit Διόνισος, l'iota remplaçant l'upsilon (2).

Maintenant je dirai un mot du vase sur lequel j'ai lu l'inscription dont je viens d'entretenir l'Académie. C'est une petite amphore à figures rouges de bonne fabrique, de l'espèce que l'on désigne communément sous le nom de πέλιξ ou πελίκη. Sa hauteur est de 23 centimètres. Quant aux peintures qui en décorent les deux faces, elles n'offrent qu'un intérêt très-médiocre ; on y voit Bacchus monté sur une panthère, accompagné d'Ariadne, et au revers deux éphèbes drapés. Cette amphore faisait partie des vases trouvés dans les fouilles de M. Alexandre Castellani aux environs de Capoue (3).

(1) L. I, cap. IX, p. 49, ed. Aug. Krehl, Lips. 1819.
(2) *Bull. de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1865, p. 36 et p. 40.
(3) Voir mon *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alexandre Castellani*, n° 55 (Paris, 1866).

J'ai voulu m'assurer de la capacité de ce vase. Mesuré, en le remplissant de sciure de bois et aussi de sable très-fin, on a obtenu 2 litres 33 centilitres. Le κάδος, en tant que mesure, aurait été d'une capacité double, c'est-à-dire 4 litres, 66 centilitres, ce qui aurait également été la mesure de la coupe, κοίπη, κύπη. — A propos de la mesure désignée par le mot ἡμιχώνη, j'ai rappelé que M. Vasquez Queipo (1) avait publié le dessin d'un petit vase, trouvé à Athènes, selon le dire du savant Espagnol, et sur lequel on lit l'inscription suivante, tracée à la pointe, à l'extérieur, au-dessous du rebord : ΗΕΜΙΚΟΤΥΛΙΟΝ, ἡμικοτύλιον. — J'ai eu tout récemment quelques détails sur ce petit vase et je demande à l'Académie la permission de les lui communiquer, ces détails pouvant offrir quelque intérêt. Les mesures de capacité employées par les anciens Grecs sont peu connues et tout ce qui tend à jeter quelque jour sur cette question mérite de fixer notre attention. — D'abord l'hémicotylion reproduit dans l'ouvrage de M. Vasquez Queipo n'a pas été trouvé à Athènes, mais dans un tombeau de l'île de Cythère, et cette découverte remonte à l'année 1852 (2). Ce petit vase a été porté en Angleterre et il se trouve aujourd'hui au Musée Britannique. A ma prière, M. Newton, conservateur des monuments antiques du Musée, l'a fait mesurer : la capacité de l'hémicotylion est de 260 grammes d'eau chaude à 60 degrés jusqu'au rebord qui semble ne devoir pas être compris dans la mesure. Avec le rebord on obtient 323 grammes ; mais, je le répète, je crois qu'on ne doit pas tenir compte du rebord. — On trouve dans les auteurs anciens les formes κοτύλη, κοτυλίσκη, κότυλος, κοτυλίσκος, κοτυλίσκιον, κοτύλιον, κοτυλίδιον. On est porté généralement à confondre la plupart de ces noms, en tenant compte pourtant des diminutifs qui évidemment indiquent des vases ou des récipients plus petits. Il est bien probable qu'en effet il n'y a guère de différence entre ces dénominations et que ces différences tiennent à des particularités de dia-

(1) *Essai sur les systémes métriques et monétaires des anciens*, t. I, p. 525.

(2) Je dois ces renseignements à M. Rhangabé, correspondant de l'Institut, à Athènes.

lecte, comme l'a fait observer Letronne, dans ses *Observations philologiques et archéologiques sur les noms des vases grecs* (1).

Les mots κοτύλη, κότυλος, et toutes les formes qui en dérivent indiquent un creux, une cavité : πᾶν δὲ τὸ κοῖλον κοτύλην ἐκάλουν οἱ παλαιοί, dit le grammairien Apollodore cité par Athénée (2). Les métrologues les plus accrédités nous apprennent que la cotyle mesurait 27 centilitres (3). C'était une très-petite mesure, car le grammairien Apollodore (4) ajoute que par cotyle on désignait le creux de la main, et le poëte Eschyle (5) donne le nom de *cotyles d'airain* aux cymbales. — Le cotylion était une grande mesure, puisque, si l'on en juge par la capacité de l'hémicotylion, son contenu était de 520 grammes d'eau distillée. — On aurait tort de confondre la cotyle, mesure employée dans l'Afrique, avec le cotylion, quoique les anciens semblent eux-mêmes ne pas avoir établi de distinction entre ces deux mesures. Je trouve en effet dans le Thesaurus d'Henri Estienne un passage tiré d'un lexique où l'on présente l'hémicotylion comme l'équivalent de l'hémicotyle : Ἡμικοτύλιον τὸ ἥμισυ τῆς κοτύλης (6). — Comme on le voit, tout ceci est encore bien obscur, et malheureusement les éléments de comparaison manquent. Je ne connais en effet que trois vases, avec inscriptions grecques, qui indiquent des mesures de capacité. »

L'Académie passe à la correspondance ordinaire et à la présentation des livres.

M. Vict. Palmé, éditeur des Bollandistes et des douze premiers tomes de l'*Histoire littéraire de la France*, réimprimés par lui sous la direction d'un des membres de l'Académie, annonce, par une lettre du 16 novembre, qu'il a conçu le projet de réimprimer également les treize premiers tomes des *Historiens des Gaules et de la France*, édités par Dom Bouquet, réimpression qu'un autre membre de l'Académie s'est chargé de diriger. Seulement, M. Palmé, désirant ici présenter un ensemble au public sa-

(1) P. 70, note 5. (Paris, 1833, extrait du *Journal des savants*.)

(2) L. xi, p. 479, a.

(3) Voir Saigey, *Traité de métrologie ancienne et moderne*. Paris, 1834.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Ap.* Athen. L. xi, p. 479, b.

(6) *Lex. rhet. ap.* Bekk. *Anecdota græca*, p. 263.

vant, sollicite l'autorisation de réimprimer, en un même nombre d'exemplaires, les tomes suivants qui sont la propriété de l'Académie. Il termine sa lettre en soumettant le plan d'après lequel serait exécutée cette nouvelle édition, dans le but de mettre ce grand ouvrage au niveau de la science dans toutes ses parties. — Renvoi de cette lettre à l'examen de la Commission des travaux littéraires.

Par une lettre en date du 22 novembre, un autre éditeur, M. Henri Plon, adresse six exemplaires des tomes I et II des *Layettes du trésor des Chartes* par M. Alex. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire, ouvrage faisant partie des *Inventaires et documents* publiés par ordre de l'Empereur et destiné au concours du prix Gobert en 1867.

M. Arthur Forgeais adresse à l'Académie pour la Bibliothèque de l'Institut un exemplaire de la 5e série des *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, série intitulée « *Numismatique populaire* » (1864, 1 vol, in-8°). — Il envoie en outre pour le concours du prix de numismatique deux exemplaires du même ouvrage qui seront renvoyés à la Commission pour 1867.

M. Ritschl, correspondant de l'Académie, à Leipzig, par une lettre en latin dont il est donné lecture, fait hommage du vol. I, fascic. 1er, de ses *Opuscula philologica* (Lipsiæ, 1866, in-8°). Le 2e fascicule annoncé terminera ce 1er volume de la série des traités se rapportant aux lettres grecques.

M. Amédée Tardieu fait respectueusement hommage à l'Académie, par l'organe du Secrétaire perpétuel, du tome I de la *Géographie de Strabon* nouvellement traduite en français (1 vol. in-12). « Cette traduction dit M. le Secrétaire perpétuel, dont l'auteur, dans un court avertissement, montre fort bien la nécessité pour un écrivain dont le texte a reçu depuis quelques années des améliorations si considérables, formera trois volumes répondant à ceux des éditions de Kramer et surtout de Meineke. Elle se complétera plus tard et prendra, sous les rapports historique et géographique, une importance capitale, s'il est donné à M. Tardieu de réaliser le plan qu'il a conçu d'y joindre un commentaire développé. En attendant, sa traduction et les notes philologiques dont il l'accompagne sont un double service rendu à la géographie et aux lettres savantes. »

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Caillemer, d'une nouvelle étude sur les antiquités juridiques d'Athènes intitulée « *Du crédit foncier à Athènes* » (br. in-8°).

M. Paris, au nom de M. Le Roux de Lincy, présente un ouvrage considérable que l'auteur dédie justement « à tous les bibliophiles français, » puis-

qu'il s'agit d'un de leurs plus illustres ancêtres : « *Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu* (1 vol. in-8° accompagné de 5 pl. et fac-simile d'une très-belle exécution, 1866).

Sont présentés en outre à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Département de l'Aube* (5e livr., par M. D'Arbois de Jubainville, Troyes, 1866, in-4°);

2° *Du service de santé militaire chez les Romains*, par M. le Dr René Briau, bibliothécaire de l'Académie impériale de médecine (Paris, 1866, in-8°), dissertation dont M. Renier s'est réservé d'entretenir ultérieurement l'Académie;

3° *Etude sur l'ancien état de la baie du Mont Saint-Michel d'après les manuscrits de l'abbaye de ce nom*, par M. Laisné (br. in-8°);

4° *Revue archéologique du midi de la France*, recueil de notes, mémoires, documents relatifs aux monuments de l'histoire et des beaux-arts dans les pays de la langue d'Oc, paraissant par livraisons mensuelles illustrées de nombreux dessins. Directeur, M. Bruno Busan. Livr. 1-7 (1866, in-4°). — Le directeur fait hommage à l'Académie de cette publication nouvelle, par une lettre « à laquelle il sera répondu avec toute l'estime que mérite son entreprise, dont les livraisons présentées donnent une idée très-favorable à plusieurs égards, de l'avis des juges compétents. »

5° *Revue numismatique* : Juillet-octobre 1866.

6° *Annales de la propagation de la foi* : Novembre 1866.

7° *Le Cabinet historique* : Septembre-octobre.

Séance du vendredi 30.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Par un message en date du 28 courant, M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*, ouvrage dont il apprécie la haute importance pour l'étude savante de l'histoire.

L'Académie procède à la nomination au scrutin secret d'une commission de six membres chargée de dresser une liste de trois candidats pour chacune des trois places vacantes dans la liste de

ses correspondants. — Les membres élus sont MM. Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, Regnier et Renan.

On passe à la correspondance ordinaire.

Il est donné lecture d'une lettre datée d'Orléans, 29 novembre, et adressée à M. le Président, par laquelle M. Mantellier, chargé de la direction du Musée historique de l'Orléanais, met sous les yeux de l'Académie quatre photographies, qui doivent être suivies d'une cinquième, représentant sous ses divers aspects un vase antique en terre rouge, brunie en grande partie, et de forme cylindrique, dont le Musée d'Orléans vient de faire l'acquisition. Ce vase aurait été trouvé en 1865 à Herdebouville (Eure), et il est décoré de figures en relief dont celles surtout qui paraissent à l'auteur de la lettre représenter des *larves* sont fort remarquables. — M. de Longpérier fait observer l'analogie de ces figures avec d'autres du même genre faisant partie des peintures antiques trouvées dans les tombeaux découverts à Cumes il y a quelques années.

M. Foucart continue et termine lui-même la lecture de son mémoire *sur la nature et l'influence des sociétés grecques appelées* ἔρανοι et θίασοι.

Analyse.

« L'auteur, après avoir rappelé brièvement l'origine différente de ces deux genres de sociétés, montre qu'elles se sont confondues à l'époque d'Alexandre. — Il marque les traits principaux de leur organisation : le pouvoir appartient à l'assemblée générale qui décide par ses votes sur toutes les affaires ; des chefs élus pour une année sont chargés les uns du culte, les autres de l'administration ; existence d'une caisse commune; admission des femmes, des étrangers, des affranchis et peut-être même des esclaves. — Les auteurs anciens regardent les thiases comme des associations formées pour célébrer des repas en commun et sacrifier à des divinités particulières ; ils les jugent sévèrement au point de vue moral et religieux. Quelques modernes, au contraire, ont représenté les thiases comme des associations formées en vue d'un but moral et religieux, ayant pour objet l'amélioration mo-

rale et matérielle des hommes, et ayant introduit dans le monde païen les principes de la charité et de la fraternité. C'est l'opinion que combat l'auteur du mémoire, et il s'attache à prouver qu'elle ne repose sur aucun fondement. Si l'on examine en effet, dans les inscriptions relatives à ces sociétés, les mérites des hommes qu'elles récompensent, on voit 1°, pour les services civils, l'accomplissement des fonctions avec un grand zèle, des libéralités faites à la société ou à quelques-uns de ses membres en particulier; il n'y a rien là que l'on ne retrouve dans la société ordinaire. 2° Pour les services religieux, des sacerdoces pieusement exercés, des sacrifices offerts pour la communauté, des donations pour la célébration du culte ou la construction de temples. Il n'y a encore là rien qui soit propre à ces sociétés et que l'on ne retrouve dans la cité. L'auteur montre que c'est là le côté extérieur de la question et qu'on a négligé de pénétrer au fond des choses. Ces sociétés ont-elles voulu propager une religion nouvelle et meilleure? Ont-elles répandu des principes d'une morale plus pure et plus élevée? Telle est la question.

» Les thiases et les sociétés analogues sont nés des rapports des Grecs avec les nations barbares. A la suite des conquêtes des Athéniens en Thrace, on voit se former à Athènes une société d'adorateurs de la Vénus Thrace, appelée Cotytto. Ses sectateurs nommés Βάπται, au nombre desquels est Alcibiade, sont mis sur la scène et bafoués par le poëte Eupolis. A l'époque de Démosthène, le thiase de Jupiter Sabazius, où figurait Eschine, essaye de répandre dans l'Attique le culte du dieu phrygien, avec les rites orientaux : le tableau que Démosthène fait de cette société est confirmé par l'historien Diodore. Une série d'inscriptions, trouvées dans les ruines du Métroüm au Pirée, et datant des années 317 à 294, fait connaître la société des Orgéons. La fête principale était la double fête d'Atys, l'amant de Cybèle, et représentait d'abord la mort, puis la résurrection du dieu. En rapprochant des auteurs anciens les détails contenus dans ces inscriptions, on voit que la divinité des Orgéons, la Mère des dieux, était bien la Cybèle phrygienne et non une divinité hellénisée. Une série d'ex-voto à la *Mère des Dieux qui guérit* montre le caractère

médical de cette déesse, telle que l'adoraient les Orgéons. Elle est appelée aussi dans ces monuments *Aphrodite* et *Aphrodite Urania*. Or, cette Aphrodite Urania, syrienne ou paphienne, est la même que la Cybèle phrygienne ; la légende d'Adonis est analogue à celle d'Atys. Il en est de même pour le thiase des Sérapiastes ; la fête principale était celle d'Isis à la recherche de Sérapis : même fêtes orgiastiques. On ne connaît que les noms de plusieurs autres sociétés de l'île de Rhodes, Διονυσιασταί, Πανιασταί, Ἀδωνιασταί, etc., qui, pour le culte, paraissent se rapprocher des précédentes. — A côté de ces thiases, l'auteur signale une classe d'associations religieuses qui paraissent avoir moins songé à la propagande ; ce sont des étrangers qui se réunissent pour élever un temple au dieu de leur patrie : à Délos, par exemple, les marchands tyriens forment une société sous le patronage d'Hercule Tyrien ; des habitants d'Héraclée de Carie fondent au Pirée le temple et le culte de Jupiter Labraundien. — Ainsi, au point de vue religieux, ces sociétés n'ont pas apporté en Grèce des croyances nouvelles ou plus élevées. Pour l'influence morale, elles ne méritent pas un jugement plus favorable. On a exagéré l'importance des conditions exigées par la loi des éranistes pour l'admission dans leur société. Ἀγαθός et εὐσεβής sont des expressions banales qu'on retrouve dans un grand nombre d'inscriptions honorifiques ; quant à ἅγιος, ou plutôt ἁγνός, il ne s'agit que d'une pureté toute matérielle et temporaire, et cette condition se retrouve exigée, même pour la société des Bacchanales, *decem dierum castimonia opus esse.* L'admission des femmes dans des sociétés, où se célébraient des cérémonies accompagnées de danses orgiastiques et de représentations obscènes, était loin d'être un progrès. Les auteurs anciens, et surtout les philosophes, ont été unanimes à déclarer que ces sociétés étaient dangereuses pour la morale ; ils ont flétri les jongleries et les désordres des apôtres errants de la Mère des Dieux et de Sérapis. C'est à leur jugement qu'il faut en revenir, et il est confirmé plutôt qu'ébranlé par l'étude des inscriptions. — L'auteur donne comme conclusions. 1° Ces confréries, appelées thiases ou éranes, ont eu pour but d'établir en Grèce et de répandre le culte de divinités étrangères en conservant

les cérémonies orientales. Elles ont eu pour fond commun de leurs croyances le symbole représenté par les amours de Cybèle et d'Atys. — 2° Deux causes ont favorisé leur développement : le caractère mystique et orgiastique de leurs fêtes ; le caractère médical de ces divinités qui séduisait les crédules par l'espoir de guérisons miraculeuses. — 3° Elles n'ont nullement contribué à l'amélioration morale ou religieuse de la société antique. Elles n'ont apporté aucun principe nouveau de charité ou de fraternité ; elles ont favorisé par leurs cérémonies obscènes le désordre des mœurs ; elles ont contribué à la ruine du paganisme officiel, mais au profit des superstitions orientales. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL procède à la présentation des livres.

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

1° *Notices sur cinq anciennes étoffes tirées de la collection de M. Félix Liénard à Verdun* (1866, in-8°), et *Emaux champlevés de l'école lotharingienne. Notice sur un reliquaire appartenant aux religieuses Ursulines d'Arras* par M. Ch. de Linas (1866, in-8° avec planches) accompagnées d'une lettre d'envoi ;

2° *Histoire de la ville et du port de Brest,* par M. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest (t. III, 1866, in-8°), double exemplaire accompagné d'une lettre d'envoi ;

3° Un deuxième exemplaire de l'*Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, etc., par M. Ribadieu (1866, in-8°).

Ces ouvrages sont admis au concours de 1867.

M. de Courmaceul, par une lettre où il hésite entre le concours des antiquités et le concours du prix Gobert, faute de connaître les conditions des deux concours, adresse à l'Académie un ouvrage intitulé « *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand* (*en Pevèle*), 1866, 1 vol. in-8°. — Il sera répondu à l'auteur en le priant de faire son choix et en lui envoyant pour le fixer le programme des concours.

Sont offerts encore à l'Académie, mais à titre d'hommages, les ouvrages ci-après :

1° *Mémoires et notes de M. Auguste* LE PRÉVOST, *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés par MM. L. DELISLE et Passy, t. II, 2e partie (1866, 1 vol. gr. in-8°) ;

2° *The transactions of the royal irish Academy*: vol. XXIV, *Antiquities*, parts V, VI, VII; *Polite literature*, part III (1865-66), in-4°;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* : 1866, n° 3, in-8°.

L'Académie se forme en Comité secret.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 7.

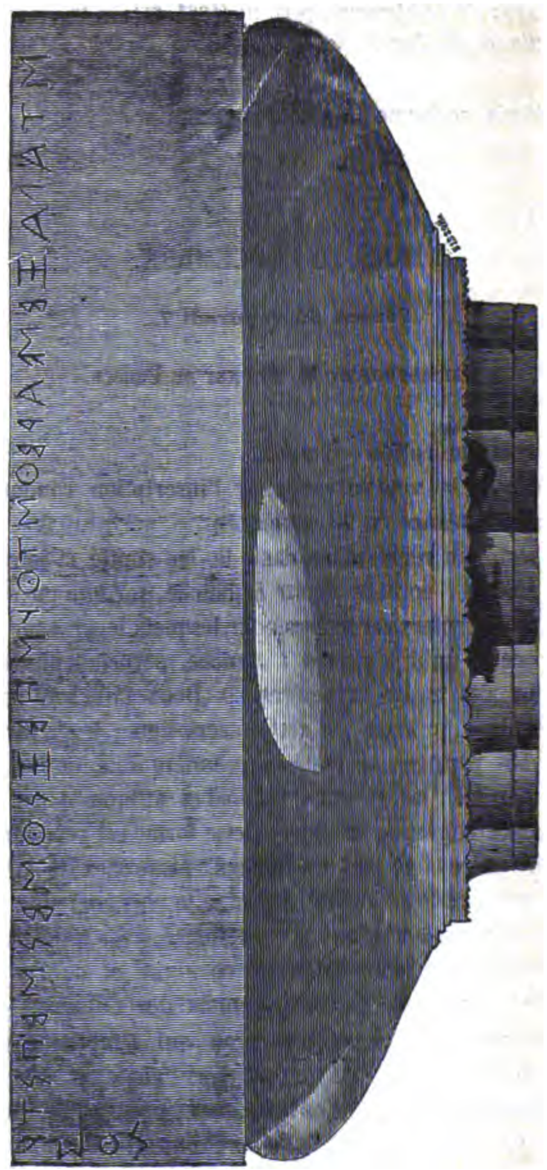
PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de communication officielle.

M. EGGER lit la note suivante sur l'inscription communiquée par lui dans la séance du 23 novembre.

« L'inscription représentée dans le fac-simile ci-joint est un vers hexamètre, écrit de droite à gauche, sur une même ligne, sauf les trois derniers caractères pour lesquels le graveur a manqué d'espace et qu'il a gravés à gauche, perpendiculairement à la direction des autres caractères. — Deux faits sont surtout à remarquer dans le texte de cette inscription : 1° la forme, qui nous semble paraître ici pour la première fois, de l'aspiration forte représentée par H dans l'alphabet attique et par l'esprit rude dans l'orthographe vulgaire. Cette forme est précisément intermédiaire entre le H, qui des Ioniens a passé chez les Athéniens, et le H qui semble avoir été la forme la plus ancienne. On notera ce qu'a de caractéristique la coexistence, dans un même texte, de l'aspiration forte représentée par ce signe et de l'aspiration plus douce représentée par le digamma des Éoliens. — 2° Le datif τύμοι pour τύμβῳ, sans le β, leçon qui semblerait suspecte de quelque erreur, si elle ne rentrait dans l'analogie, depuis longtemps signalée, des mots latins *tum-ulus* et *tum-ere*, et des formes celtiques *tuaim*, *tuma*, *tom*, etc., ayant toutes le sens d'éminence, tertre, tombeau (Pott, dans la *Zeitschrift* d'Aufrecht et Kuhn,

I, p. 396). D'ailleurs il est remarquable que ces cinq lettres



τυμοι se lisent déjà sur une ancienne inscription de Corcyre (*Corpus*

n° 20; Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n. 31) où elles restaient jusqu'ici inexpliquées ; on croit même reconnaître avant τυμοι des traits répondant assez bien à la préposition ἐπί écrite en caractères archaïques. Ce rapprochement nous est l'occasion de noter que M. Franz élève à tort des doutes sur la haute antiquité du texte corcyréen dont il s'agit, parce qu'il y a reconnu la diphthongue ου exprimée ainsi par deux lettres. Le nouveau texte que nous publions et dont l'authenticité, comme la haute antiquité, ne paraît pas contestable, montre que d'assez bonne heure la diphthongue ου a pu être, hors de l'Attique, figurée en effet par l'ο et l'υ réunis, au lieu du seul ο attesté ailleurs par tant d'exemples épigraphiques et par un témoignage positif de Suidas (au mot Φιλοξένου γραμματεῖον. Voy. la note de Bernhardy sur ce passage).

Quoi qu'il en soit de ces considérations accessoires, l'inscription peut être lue et transcrite ainsi qu'il suit :

Στάλα ΞενFάρεος τοὐμΗέξιος εἴμ' ἐπὶ τύμ[ϐ]ῳ.

Elle peut être traduite :

« Je suis la stèle [placée] sur le tombeau de Xénarès, [fils?] de .... exis. »

Le premier nom propre n'offre pas de difficulté si l'on rapproche le nom πρόξενFος, ainsi écrit avec un digamma dans une inscription métrique et archaïque de Corcyre publiée, en 1846, par M. Franz (*Archæologische Zeitung*, n° 48). On sait par d'autres exemples (*Ibid.* et Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, p. 192, et suiv. des Mém. de l'Acad. de Berlin, 1863) que ces aspirations intérieures sont très-fréquentes sur les marbres de Corcyre ; il s'en était d'ailleurs conservé quelques-unes dans l'orthographe des anciens manuscrits grecs (1). Quant

(1) Voir les témoignages réunis par Fischer, *ad Velleri Grammaticam*, I, p. 242-244. En ce qui concerne le mot ταὧς ainsi accentué par les Attiques, M. Munk me fait observer que l'aspiration devait être encore

au mot ξένος qui forme la première partie du nom propre Ξενάρης, et la seconde du mot πρόξενος, si la racine en reste encore d'une origine et d'une signification douteuse (Benfey, dans la *Zeitschrift* d'Aufrecht et Kuhn, VIII p. 81-82), du moins l'organisme grammatical en devient assez clair par les rapprochements que nous suggère sur ce sujet M. Aufrecht (*Zeitschrift*, I, p. 120) : le suffixe grec Fo répond au latin *vu*, au sanscrit *va*, comme il ressort des exemples suivants :

Grec.	Latin.	Sanscrit.
ἴπ-(πος)Fος	eq-uus	aç-va
ὀρθ-Fός	ard-uus	ûrdh-va
Comparez encore :	vul-va	ul-va
ὕλη	sul-va	

C'est la chute de ce F qui a produit la forme éolienne ξέννος, d'où ξεῖνος, et probablement les allongements analogues dans :

στεινός pour στεννός (d'abord στενFος)
χεινός pour χεννός (d'abord χενFος).

Cette vraisemblance s'augmente, si l'on songe, comme vient de me le faire remarquer notre confrère M. Alexandre, que les trois mots ξένος, στενός, χενός, d'après les préceptes des grammairiens grecs (voir Fischer, *ad Velleri Gramm.*, II, p. 83-85), font exception à la règle qui prescrit d'écrire par ω les comparatifs quand la syllabe précédente est une brève, et par un ο quand elle est longue. Ils écrivent donc ξενότερος au lieu de ξενώτερος que demanderait la règle, στενότερος, au lieu de στενώτερος, et χενότερος, au lieu de χενώτερος. Mais si l'ε de ces deux derniers mots s'allongeait autrefois, comme celui de ξένος, par l'insertion du digamma avant la terminaison ος, ces trois prétendues exceptions se trouvent rentrer dans la règle. Il est vraiment intéressant de voir ainsi sortir des vieux textes épigraphiques des indices d'un très-ancien organisme grammatical à moitié effacé par le temps dans les textes

sensible au temps où les Arabes, s'emparant de ce mot, l'écrivaient *tawous*, séparant ainsi les deux sons voyelles par un vav écrit avec le hamza.

littéraires de la Grèce. On en pourrait citer bien d'autres exemples, mais une telle digression nous entraînerait trop loin. Bornons-nous, sur ce sujet, à rappeler, d'après M. Aufrecht, que, suivant toute apparence, une compensation produite par l'instinct euphonique, après la disparition du digamma, a également allongé la syllabe radicale dans les formes comme : μοῦνος pour μόνος, κοῦρος pour κόρος, νοῦσος pour νόσος, γοῦνα pour γόνατα, etc.

Reste à expliquer l'étrange assemblage de lettres τουμΗεξιος, qui ne peut être que le génitif d'un ethnique ou le génitif du nom du père de Xénarès. On a pensé à résoudre le M en deux lambda, ce qui donnerait τοῦ 'Αλέξιος, nom propre bien connu. Mais le M sous sa forme archaïque et presque phénicienne M ne se prête pas à cette solution comme le M oncial que les sculpteurs et les copistes écrivant sur papyrus ont si souvent employé depuis le IVe siècle avant l'ère chrétienne. Il faut donc se résoudre à chercher dans la diphthongue ου, qui sépare le τ du μ, une contraction de deux voyelles, l'une appartenant à l'article, l'autre au nom propre, ou bien la contraction d'une diphthongue préexistante avec la première voyelle du nom propre. Dans les deux cas, cette première voyelle ne saurait guère être qu'un ε ou un ο. On a ainsi un nom de physionomie étrangère, mais qui peut-être ne doit pas nous étonner plus que tant d'autres exemples fournis par les plus anciens marbres de la Grèce. Tels sont Σίντων, sur un monument d'Argos (*Corpus inscriptionum gr.*, n. 2) ; Σάχις et Πάχων, sur un vase de Corinthe (Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n. 26) ; Σαῶτις et Μίνχων sur la plaque de bronze de Petilia (*Id. Ibid.*, n. 23), et d'autres qu'il est superflu de rappeler, mais dont, au reste, les formes, étranges à première vue, pourront s'expliquer un jour, grâce au progrès rapide de l'analyse étymologique. Quelques noms, en effet, qui ont, au premier abord, une physionomie étrange, se résolvent et s'expliquent par les plus simples procédés de l'étymologie. Tel est, par exemple, Σῶσπις qui figure plusieurs fois sur les monuments d'Athènes, et qu'on retrouve même dans les auteurs. D'abord, on croit y reconnaître quelque imitation du latin *sospes*, analogue peut-être à πάτρων pour *patronus*. Mais en le comparant à Σώστρατος, Σώσιππος, et autres

semblables, on y reconnaît bien vite un composé de l'adjectif σάος et du substantif ἀσπίς, composé qui renferme tout juste l'idée contraire à ῥίψασπις. Il signifie donc le guerrier qui « sauve son bouclier, » par opposition avec celui qui « le jette » en fuyant dans une bataille. — Peut-être aussi faut-il se résigner à admettre sur les plus anciens monuments de la Grèce quelques noms propres attestant le mélange de certaines races barbares avec la race hellénique. La vanité grecque se plaisait à nier ces rapports avec les races étrangères; en tous cas, il ne lui était pas difficile d'en effacer la trace dans les généalogies des familles. D'après les usages athéniens en matière d'état civil, usages qui paraissent avoir été à peu près ceux des autres cités helléniques, un père était libre de donner à son fils le nom qu'il lui plaisait. Si le nom paternel offrait la moindre prise au ridicule ou au soupçon d'une origine peu honorable, rien n'était plus simple que de le faire disparaître dès la seconde génération. Si les plus anciens monuments écrits de la langue grecque nous offrent souvent des noms d'une apparence barbare, c'est que sans doute ce que l'on peut appeler la coquetterie hellénique n'était pas alors aussi éveillée qu'elle le fut plus tard. »

M. Miller donne ensuite lecture d'une note qu'il avait préparée pour la même séance, ne sachant pas que M. Egger dût y faire une nouvelle communication. Dans la première partie de cette note M. Miller lisait aussi et justifiait ΞΕΝFΑΡΕΟΣ (Ξενάρεος) au lieu de ΞΕΝ FΑΡΕΟΣ en deux mots (ξέν' Ἄρεος). Puis abordant la partie de l'inscription restée inexpliquée, il continue ainsi :

« Nous arrivons maintenant à la grosse difficulté, aux lettres qui suivent, et pour l'explication desquelles mon savant ami, M. Egger, s'est réservé. Nous avons jusqu'à présent le nom du personnage qui était peut-être suivi du nom du père ou d'un ethnique. Il me paraît difficile d'admettre la seconde conjecture, car les dernières lettres ξιος étant certaines, il faudrait trouver un ethnique terminé en ξις. J'avoue en toute humilité que ma mémoire ne m'en a pas suggéré un seul. On pourrait aussi, pour ne négliger aucune combinaison, considérer ξιος comme la fin d'un adjectif se rapportant à Στάλα. Je laisse à d'autres le soin

d'examiner et d'exploiter cette conjecture. Quant à moi, j'y renonce sans scrupule, d'autant que je me trouverais singulièrement embarrassé de trouver un adjectif commençant par του, qui paraît certain, et finissant en ἔξιος. Nous voici donc ramenés à la première conjecture, c'est-à-dire que nous avons là le nom du père de Xénarès. Faut-il lire et détacher l'article, τοῦ devant être suivi du nom que nous cherchons ? M. Beulé, dans le dernier numéro du *Journal des savants*, numéro que j'ai reçu hier, cite, d'après le Recueil des antiquités de M. Newton, une inscription archaïque tracée en boustrophédon et qui a quelques rapports avec celle de Corfou, si ce n'est qu'elle est en prose. La voici en lettres courantes : Χάρης εἶμ' ὁ Κλέσιος Τειχιόσσης ἀρχός, ἄγαλμα τὸ Ἀπόλλωνος. « Je suis Charès, fils de Clésis, chef de Teichioessa, statue dédiée à Apollon. »

Il ne s'agit pas ici d'un tombeau, mais de la statue d'un personnage vivant, « je n'ose pas dire d'un portrait, ajoute M. Beulé, car il est évident que la sculpture grecque n'avait, à cette époque, aucune aptitude à copier la nature et à faire des statues iconiques. Mais à chaque figure était attachée l'idée d'un contemporain célèbre, et, comme l'art ne pouvait manifester suffisamment cette idée, une inscription venait à son aide ; la statue elle-même s'adressait aux passants et leur disait : « Je suis Charès, etc. » C'est le procédé naïf et sûr de toutes les époques primitives. » — Je reviens à notre monument épigraphique. Admettons, pour un moment, l'article τοῦ, malgré tout ce qu'il comporte d'anti-poétique dans une inscription composée d'un seul vers. Les lettres qui nous restent sont M ΕΞΙΟΣ. Je laisse en blanc la lettre incertaine. La seule qui pourrait se combiner avec un M serait un N, ce qui donnerait Μνέξις. Mais ce nom est inconnu et d'ailleurs très-irrégulièrement formé. Il faut donc y renoncer. Remarquons maintenant que les lettres archaïques M et ⋈ ont beaucoup de rapport entre elles et peuvent être facilement confondues. Supposons que nous avons ici un Σ, nous aurons comme possibles Σϐέξις, Σμέξις et Σφέξις. Le premier n'est pas justifiable. Le second Σμέξις ou plutôt Σμῆξις, car à cette époque archaïque l'E remplaçait l'H, est bien un mot grec signifiant *frottement*, *nettoyage*, mais on l'admettra diffi-

cilement comme nom propre. La forme d'ailleurs de la lettre incertaine n'a rien qui puisse rappeler un M. Quant au dernier, Σφέξις ou Σφῆξις, vouloir le rattacher, pour le sens, à Σφήξ, *guêpe*, ce serait, je crois, faire une tentative malheureuse. Μέλιτος, Μελίτων venant de Μέλιττα ne justifierait point Σφῆξις venant de Σφήξ.

Comme on le voit, l'article τοῦ ne se prête ici à aucune combinaison. La seule possible serait, comme le pense M. Egger, la crase avec le mot suivant commençant par une voyelle, par un E. Citons comme exemple une épigramme de Chérémon (Anth. VII, 720) qui commence ainsi : Κλεύας οὑτυμοκλεῖος, *Cleuas Etymoclis*. Mais quel nom combiner ici avec les éléments épigraphiques que nous avons sous les yeux ? Je n'en vois aucun. Il faut donc admettre forcément que ces trois lettres font partie du nom que nous cherchons. M. Egger pense que la lettre incertaine est le signe de l'aspiration H, parce qu'elle en reproduit en partie la forme. Je conviens de cette petite particularité; j'ajouterai même que la présence de l'aspiration est jusqu'à un certain point justifiée par le mot ἕξις qui doit entrer en composition dans le nom en question. Mais je ne vois pas moyen de combiner ce signe d'aspiration avec la syllabe précédente τουμ qui doit être un radical. Si maintenant nous nous rappelons un nom propre Τούμϐαγος qui revient assez fréquemment dans les inscriptions olbiopolitaines, nous serons tenté de le rapprocher du nom que nous cherchons et qui commence de la même manière. En d'autres termes, la lettre incertaine pourra être prise pour un B, et nous lirons ΤΟΥΜΒΕΞΙΟΣ. La syllabe τουμϐ en effet est un radical des anciennes langues hyperboréennes, et principalement de l'ancien slave. On la retrouve sous la forme *doûb, domb* signifiant chêne, *quercus*. Indépendamment du nom Τούμϐαγος, composé de τουμϐ et ἄγω, c'est-à-dire qui *conduit des chênes*, ou peut-être même de τουμϐ et ᾽αγνυμι, *qui fend les chênes*, il existe aujourd'hui une foule de noms propres russes et polonais où on la retrouve : il suffit de citer Dubowski, Dembinski, Dombski, où la désinence *ski* est purement patronymique. Le mot Τούμϐεξις, Τουμϐέξιος rentrerait dans la même catégorie que le Τούμϐαγος olbiopolitain, et pourrait être décomposé ainsi τουμϐ, *chêne*, et ἕξις venant de ἔχω.

Du reste peut-être aurait-on tort de serrer de trop près de pareils noms étymologiquement. Un nom propre hyperboréen pénétrant en Grèce avec une racine de la langue primitive recevait, pour être hellénisé, une désinence grecque. N'est-ce pas une préoccupation du même genre qui a engagé les savants éditeurs du nouveau *Thesaurus* à préférer la leçon Ζάλμοξις à Ζάμολξις, et cela sans doute parce que ζαλμός dans la langue des Thraces signifiait *pellis*, peau. Mais il est plus probable qu'il faut écrire Ζάμολξις, parce que Ζαμ ou Σαμ est un radical finnois, indiquant même le nom de la race. N'oublions pas que Strabon et l'*Etymologicum magnum* suivent cette orthographe, et il ne peut pas y avoir de doute sur le dernier, puisque l'ordre alphabétique force la leçon Ζάμολξις.

En résumé, en admettant que Xénarès, né dans l'île de Corcyre, était le fils d'un étranger dont le nom aura été hellénisé, voici comment je lirais l'inscription :

Στάλα Ξενάρεος Τουμϐέξιος εἰμ'ἐπὶ τύμ(ϐ)ῳ.

Bien loin de moi la prétention d'avoir trouvé le mot de l'énigme. J'ai voulu simplement soumettre au jugement de l'Académie et à celui de mon savant ami, M. Egger, le résultat de mes observations. Peut-être, très-probablement même, on trouvera mieux. Je l'espère, je le désire. L'essai que j'ai tenté stimulera sans doute le zèle de ceux qui, plus habiles que moi, ne craindront pas de consacrer leur temps et leur érudition à l'étude d'un monument épigraphique aussi intéressant. »

M. le Président donne lecture pour M. Cotheraux du mémoire suivant :

DE L'ANNÉE PLÉIADIQUE DANS L'USAGE CIVIL CHEZ LES ATHÉNIENS.

« Nous avons démontré, d'après les témoignages de Thucydide et de Théophraste, que l'année civile ou archontique des Athéniens était pléiadique de leur temps, c'est-à-dire qu'elle commençait à la nouvelle lune qui précédait ou suivait de près le lever des Pléiades. Nous allons rechercher maintenant depuis quelle époque et jusqu'à quelle époque on peut en constater l'existence dans l'histoire ; cette question, par ses deux extrêmes, se lie à la chronologie romaine. Il résulte d'un passage de

Denys d'Halicarnasse que, lors de l'abolition de la royauté à Rome, il restait encore quatre mois pour compléter l'année (1), c'était au moment de la moisson (2), la moisson se fait, en Italie, depuis le solstice d'été jusqu'au lever de la canicule (3); c'est dans cet intervalle que les premiers consuls ont été établis, au commencement de la 68e olympiade (4), dans le huitième mois de l'année civile romaine. Le cinquième consulat a commencé avec la 69e olympiade; le neuvième, à la 70e olympiade et ainsi de suite jusqu'à la 84e olympiade, la dernière mentionnée dans Denys d'Halicarnasse. Cet historien dit que les consuls Sp. Servilius et A. Virginius entrèrent en charge, au mois de sextilis, vers le solstice d'été (5). C'était l'an 278 de Rome, la 2e année de la 76e olympiade. En rétrogradant jusqu'à l'époque de la création des premiers consuls, on voit que le mois de sextilis répondait au mois de juin grégorien; si on se reporte à l'année 586 de Rome, année dans laquelle a eu lieu la fameuse éclipse de lune qui arriva la veille de la bataille où Paul-Emile défit Persée, on retrouve l'année romaine dans le même état. En effet, cette éclipse de lune a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 juin grégorien (6), et, suivant le calendrier romain, la veille des nones de septembre (7), un peu après le solstice d'été (8). Petau considère cette éclipse comme un des caractères les plus certains et le plus ferme fondement de la chronologie romaine (9). De la date assignée par Tite-Live à cette éclipse de lune, il résulte que les calendes de septembre correspondaient au 18 juin grégorien, l'an 586 de Rome (10); si l'on rétrograde de cette année jusqu'à l'an 278 de Rome, on voit que le mois de sextilis finissait le 17 juin grégorien (11), et que c'est à cette époque, à la fin de sextilis, vers le solstice d'été, que les consuls Sp. Servilius et A. Virginius entrèrent en charge; par conséquent le mois de septembre répondait au mois de juin grégorien, à l'époque de la création des premiers consuls, comme l'an 278 de Rome; ce mois de septembre appartenait ainsi à l'été pléiadique. D'après Plutarque, M. Horatius fit la dédicace du temple de Jupiter Capitolin aux ides de septembre, jour qui coïncidait avec la pleine lune de metageitnion (12). Denys d'Halicarnasse place ce fait sous le troisième consulat (13), Tite-Live et Plutarque le rapportent au premier consulat; Tite-Live dit que ce fut M. Horatius consul qui fit la dédicace du Temple une année après l'expulsion des rois (14);

(1) Liv. V, page 277.
(2) Liv. V, page 288 ; Tite-Live, liv. II, chap. 5.
(3) Varron, *De re rust.*, liv. I, 32; Colum., liv. IX, 14.
(4) Denys d'Halicarnasse, page 277.
(5) *Id.*, page 582.
(6) Pet. *De doct. temp.*, liv. IV, chap. 12.
(7) Tite-Live, liv. XLIV, chap. 37.
(8) *Id.*, liv. XLIV, chap. 36.
(9) *De doct. temp.*, liv. IX, chap. 50.
(10) *Ibid.*, liv. II, chap. 77.
(11) C'est donc bien à tort que Dodwell reproche une prétendue grave erreur à Denys d'Halicarnasse, au sujet de la place que celui-ci attribue au mois de sextilis, vers le solstice d'été (*De cyclis*, diss. 10, sect. 18 et 37).
(12) *Vie de Poplicola*, 14.
(13) Page 304.
(14) Liv. II, chap. 8; liv. VII, chap. 3.

Plutarque la place avant le deuxième consulat de Val. Poplicola (1), par conséquent l'an 246 de Rome; nous suivrons la foi de Plutarque, puisqu'il nous donne, pour cette époque, l'indication d'un mois grec en concordance avec un mois romain. L'an 245 de Rome, il y a eu une éclipse de soleil le 28 avril grégorien (2); il en résulte qu'il y avait nouvelle lune le 22 octobre suivant, les calendes du mois de janvier lunaire ont dû avoir lieu ce jour-là, et les calendes de septembre le 16 juin grégorien de l'an 246 de Rome, de sorte que les ides de septembre tombaient le 28 juin, et, comme le dit Plutarque, vers la pleine lune du mois athénien metageitnion; ce dernier mois a donc dû commencer le 16 juin grégorien, et hécatombéon, qui était le premier mois de l'année athénienne, commença le 17 mai, à la nouvelle lune qui arrivait ce jour-là et suivait de plus près le lever des Pléiades. Donc, d'après cette indication de Plutarque, l'année civile des Athéniens était déjà pléiadique dix-huit ans environ avant la bataille de Marathon ou dans la 72e olympiade (3).

Une autre indication de Plutarque nous permet d'en constater l'existence à la 173e olympiade, mais il y a des faits intermédiaires qui en révèlent l'existence : Démosthène nous offre un passage curieux, qui confirme cet usage de l'année pléiadique, de son temps, chez les Athéniens; c'est la fameuse lettre de Philippe, père d'Alexandre le Grand, à ses alliés (4) : « Rendez-vous, leur écrit-il, dans la Phocide avec des vivres pour quarante jours, au commencement de loüs, suivant notre manière de compter (chez les Macédoniens), et de boëdromion, suivant la manière de compter des Athéniens. » C'est un fait incontestable que l'année fixe des Macédoniens commençait avec l'équinoxe d'automne, et leur année lunaire à la nouvelle lune qui précédait ou suivait de près cet équinoxe (5). L'an 339, avant l'ère chrétienne, il y a eu une éclipse de soleil le 11 mars grégorien, par conséquent nouvelle lune le 3 octobre suivant, le mois de dius a dû commencer ce jour-là; hyperberetæus, qui était le mois précédent et le dernier de l'année a dû commencer le 4 septembre, gorpæus le 5 août, loüs le 7 juillet, panemus le 7 juin et daisius le 9 mai; d'après la lettre de Philippe, boëdromion correspond à loüs, il a donc commencé, avec ce dernier mois, le 7 juillet; metageitnion le 8 juin et par conséquent le mois d'hécatombéon coïncidant avec daisius a commencé le 9 mai, c'est-à-dire à la nouvelle lune qui précédait de très-près le lever des Pléiades. Ainsi la lettre de Philippe constate un rapport très-exact entre les mois macédoniens et les mois athéniens, et ce rapport ne peut s'établir que si l'année athénienne est pléiadique dans l'usage civil, et il confirme l'authenticité de la lettre de Philippe (6). Cette lettre n'a pu être écrite qu'au commencement

(1) *Vie de Poplicola*, 14 et 16.

(2) *Liste chronologique des éclipses*, tome 42, *Acad. Inscr. et Bell.-Lett.*

(3) Il ne faut donc pas substituer boëdromion à metageitnion, comme le veut Petau (Liv. I, chap. XI, *De doct. temp.*). Dodwell rapporte avec juste raison le mois de septembre au temps de Poplicola et non à celui de Plutarque (*De cyclis*, diss. 2, sect. 10).

(4) *Orat. pro corona*, § 157, éd. Didot.

(5) Corsini, *Fast. attici*, diss. 14, n° 21, page 462, tom. 2.

(6) Toutes les difficultés soulevées à l'occasion de cette lettre disparaissent ainsi, il faut donc bien se garder d'y faire aucun changement dans l'indication des mois, comme le veut Corsini en substituant hécatombéon à boëdromion (*Fast. att.*, diss. 3, nos 20, 21, pages 141, 143; diss. 14, n° 21, page 462.

de l'archontat de Lysimachides, dans l'un des deux mois qui précèdent boëdromion, vers la fin de la première année de la 110e olympiade, elle n'a pu l'être l'année suivante (338 avant l'ère chrétienne) ou sous l'archonte Charondas, vers la fin de la deuxième année de la 110e olympiade, d'abord, parce que, cette année, loüs ne correspondait pas à boëdromion, et, ensuite, parce que la bataille de Chérouée ayant eu lieu le 7 de metageitnion (1), sous cet archonte Charondas (2), il serait absurde d'admettre que Philippe ait donné rendez-vous à ses alliés pour le mois de boëdromion qui aurait suivi la bataille.

Une autre indication de l'année pléiadique nous est fournie par Arrien; Scaliger a taxé d'ineptie cet historien, parce qu'il a placé la bataille d'Arbelles dans le mois de pyanepsion (3); ce n'est pas Arrien qui est dans l'erreur, car il a suivi l'ancien hémérologe attique; c'est Plutarque qui se trompe, en suivant l'hémérologe attique qui existait de son temps. En effet, l'an 331 avant l'ère chrétienne, il y eut nouvelle lune le 10 mai grégorien; hécatombéon aura commencé ce jour-là, metageitnion le 9 juin, boëdromion le 8 juillet, memacterion le 7 août et pyanepsion le 5 septembre; or, l'éclipse de lune dont parle Arrien est rapportée, par les calculs astronomiques, au 20 septembre de l'an 331; par conséquent, d'après l'année pléiadique, elle correspond au 15 de pyanepsion; indication très-conforme à l'ancien hémérologe attique et qui doit être substituée à celle de Plutarque. — Plutarque, comme le reconnaissent les érudits, est un très-mauvais chronologiste, surtout quand il fixe des dates par ses propres calculs; mais il faut avoir confiance en lui lorsque ses indications sont tirées de documents qu'il avait sous les yeux; ainsi les Mémoires de Sylla lui ont fourni une concordance d'un mois romain avec un mois athénien; cette concordance ne peut s'établir que par l'usage de l'année pléiadique chez les Athéniens du temps de Sylla. Plutarque rapporte, d'après les Mémoires de ce dernier, qu'Athènes fut prise aux calendes de mars, jour qui coïncidait avec la néoménie d'anthestérion (4). Il est certain que, du temps de Sylla, le mois de mars romain tombait dans la saison d'hiver. Les érudits ne sont pas d'accord sur l'année de la prise d'Athènes; Petau place cet événement à l'an 669 de Rome (5); Dodwell à l'an 667 (6); Corsini à l'an 666 (7); De la Nauze à l'an 668 de Rome (8). C'est cette dernière année qu'il faut adopter, d'après le témoignage d'Appien; cet historien dit que la guerre civile commença à la 174e olympiade, époque où Sylla aborda à Brindes avec son armée, de retour de son expédition contre Mithridate (9), et que Sylla termina la guerre contre ce prince en trois années *non entières* (10). La 174e olympiade répond à l'an 670 de Rome; par conséquent Sylla passa en Grèce l'an 667 de Rome, sa première entreprise fut le siége d'Athènes qui eut lieu au commencement de l'hiver ou plutôt à l'approche de

(1) Plutarque, *Vie de Camille*, 19.
(2) Diod. de Sicile, liv. XVI, 85.
(3) *De emend. temp.*, page, 420, éd. 1629; Arrien, *Expéd. d'Alexandre*, liv. III, § 15.
(4) *Vie de Sylla*, 14.
(5) *De doct. temp.*, tome 2, page 647.
(6) *De cyclis*, diss. 2, sect. 8 et 12; diss. 10, sect. 17.
(7) *Fast att.*, diss. 2, n° 30, tom. 1.
(8) Tom. 26, page 246, *Acad. Inscript. et Belles-Lettres.*
(9) *De bello civili*, liv. I, § 84.
(10) *Ibid.*, liv. I, § 76.

l'hiver (τοῦ χειμῶνος ἐπιόντος) (1) Sylla avait établi son camp devant Eleusis à cette époque, c'est-à-dire, vers la fin d'octobre; il est revenu en Italie à la 174e olympiade ou en juillet 670 de Rome; ce qui fait à peu près les trois ans indiqués par Appien. Athènes a été prise en hiver, d'après le témoignage de Plutarque, car il dit que Sylla, étant plus fort à Athènes sur terre que sur mer, envoya Lucullus en Egypte pour en ramener des vaisseaux (Sylla n'avait pas encore pris le Pirée); c'était au fort de l'hiver (ἦν τοῦ χειμῶνος ἀκμή) (2). De la Nauze place les calendes de mars romain au 26 janvier 668 de Rome (3), nous les plaçons, d'après l'année lunaire alors en usage, au 4 janvier grégorien, l'an 668 de Rome; car il y a eu cette année une éclipse de soleil le 3 février, les calendes de janvier ont dû arriver, l'an 667 de Rome, avec la nouvelle lune, le 6 novembre, les calendes de février le 6 décembre, et les calendes de mars le 4 janvier grégorien, l'an 668 de Rome; ainsi la néoménie d'anthestérion coïncidant avec les calendes de mars romain (4) répondait au 4 de ce mois de janvier; élaphébolion au 2 février, munychion au 4 mars, thargélion au 2 avril, scirophorion au 2 mai et hécatombéon au 1er juin, mais ce mois d'hécatombéon ne peut appartenir ni au cycle de Méton ni à la période de Callippe, car, dans ces deux périodes, le premier du mois d'hécatombéon ne peut arriver au plus tôt qu'à une époque correspondant au 18 juin grégorien, c'est-à-dire dix jours au plus tôt avant le solstice. Les mois d'anthestérion et d'hécatombéon appartiennent donc à l'année pléiadique et à une année intercalaire; car sans cela hécatombéon aurait commencé le 2 mai précédent. Ainsi la situation des deux mois romains, septembre et mars, étant bien définie, pour chaque époque dont parle Plutarque, les deux mois athéniens correspondants, metageitnion et anthestérion, se trouvent appartenir à l'année pléiadique, depuis la 68e olympiade jusqu'à la 173e olympiade. Il n'est pas étonnant dès lors que Thucydide contienne une indication implicite et Théophraste une mention expresse de l'année pléiadique.

Voilà des preuves bien convaincantes que l'année athénienne n'a subi aucun changement à la 87e olympiade. D'ailleurs, le silence de Thucydide sur ce prétendu changement attribué à Méton repousse péremptoirement ce système. Gail, qui en a été frappé, croit l'expliquer en disant que cet auteur ne mentionne pas dans son histoire particulière les découvertes et les inventions, comme Diodore de Sicile qui écrit une histoire générale (5); c'est possible, mais les circonstances toutes spéciales dans lesquelles Thucydide écrivait lui faisaient une obligation expresse de parler des prétendues découvertes et innovations de Méton, surtout lorsque l'adoption du cycle de ce dernier aurait eu pour conséquence immédiate d'abréger de six mois, selon Dodwell (6), ou de prolonger de six mois, suivant Corsini (7), l'archontat d'Apseudès. Cet archonte était justement le prédécesseur de l'archonte Pythodore sous lequel a commencé la guerre de Péloponnèse; une telle perturbation dans la série des archontes exigeait une explication formelle de la part de Thucydide ; on sait avec quel soin cet historien s'est attaché à bien préciser l'époque où a commencé cette guerre; il était donc tenu de faire connaître comment et

(1) *De bello mithrid.*, XXXIII.
(2) Plutarque, *Vie de Lucullus*, 2.
(3) *Loc. cit.*
(4) Mois lunaire. Dodwell, *De cyclis*, diss. 2, sect. 8, 9, 12.
(5) Gail, *Tableau synoptique de l'histoire de la Grèce*.
(6) *De cyclis*, diss. 3, sect. 35, Annales de Thucydide, page 114.
(7) *Fast. att.*, tome 2, page 75, diss. 9, no 40.

pourquoi il ne restait plus que deux mois d'exercice à l'archonte Pythodore. Bien loin de faire soupçonner l'existence de ce prétendu changement, toutes les circonstances qu'on relève dans Thucydide, à l'occasion de la trêve de 50 ans, prouvent que l'année archontique était encore pléiadique à la 10e année de la guerre. Méton n'était ni l'inventeur du cycle de 19 ans, ni l'auteur de l'observation du solstice d'été, d'après le témoignage même de Théophraste qui attribue cette observation à un certain Phaineus, astronome métèque ou domicilié à Athènes (1); Théophraste dit formellement que Méton *arrangea* (συνέταξε) l'année de 19 ans, la tradition rapportée par Diodore de Sicile (2) prouve la grande antiquité de ce cycle. Quelques-uns, dit cet historien, l'appellent l'année de Méton pour son exactitude et la sûreté de ses pronostics (3). — Si Ælien fait Méton l'inventeur de ce cycle, c'est qu'il s'en rapporte au dire même de Méton, μέγαν ἐνιαυτόν, ὡς ἔλεγεν, εὗρε (4). — Festus Aviénus, si souvent invoqué en faveur de Méton, n'est rien moins qu'affirmatif, au sujet de cette prétendue découverte : « *on dit* que Méton ajouta à l'octaétéride plus de 10 ans avec un art cécropéen ; » voilà les paroles du poëte (5). Mais ce qui est plus significatif encore, c'est le silence de Geminus qui ne nomme même pas Méton (6). Ce qu'on peut admettre avec raison, c'est que Méton a arrangé ingénieusement la période de 19 ans et y aura adopté, d'une manière très-commode, l'hémérologe rustique et religieux, de telle sorte que le peuple athénien aura accueilli son système, mais tout en conservant l'année pléiadique, tandis que Méton faisait commencer son cycle au solstice d'été, suivant l'usage des plus anciens astronomes (7). La correction astronomique de Méton aura amené un certain déplacement dans l'ordre des fêtes ; ce qui expliquerait les plaintes de la Lune, dans la comédie des Nuées d'Aristophane, au sujet du dérangement apporté à l'ancien hémérologe attique (8). — L'année pléiadique a donc continué de subsister dans l'usage civil chez les Athéniens du temps de Méton et bien longtemps après lui. Aratus, qui vivait dans la 125e olympiade (9), la mentionne dans son traité d'astronomie en termes qui annoncent qu'elle avait conservé toute sa célébrité et le respect populaire qui la maintenaient dans l'usage civil, particulièrement à Athènes. Jupiter ordonna, dit Aratus, que les Pléiades par leur lever et leur coucher signifiassent le commencement de l'été et de l'hiver (10). Ce qui a contribué à répandre et à fortifier l'idée de l'adoption du cycle de

(1) *De signis pluviarum*, page 416, édit. Heinsius.
(2) Liv. 2, 47.
(3) Liv. 12, 36.
(4) *Hist. var.*, liv. 10, chap. 7.
(5) *Phénomènes* d'Aratus, vers 41.
(6) *Uranologium* Petavii, page 37.
(7) *Uranol.* Petavii, page 212.
(8) Aristoph. *In Nub.*, vers. 626 et suivants.
(9) *Uranolog.* Petavii, page 269.
(10) Page 30, éd. de Paris 1559. Mais on peut plus particulièrement considérer comme expression du temps civil le mot πλειών dont se sert Callimaque. Les uns, dit-il, font en une année (πλείωνι ἐνί) ce que Ptolémée fait en un jour. Le scholiaste explique πλειών par ἐνιαυτός (vers 88, hymne à Jupiter). Callimaque vivait sous la 133e olympiade. Théocrite, qui vivait dans la 130e olympiade, indique aussi l'année pléiadique et la

Méton, c'est qu'on n'a aperçu dans Théophraste et dans Aristote que l'année solstitiale, tandis qu'ils emploient également l'année pléiadique dans leurs écrits : c'est pour distinguer les deux années qu'ils ajoutent aux mois de l'année solstitiale des notes de temps caractéristiques. Nous nous bornons à cette observation, il serait trop long d'en rapporter des exemples. Il est certain que l'année pléiadique a cessé d'exister dans l'usage civil, chez les Athéniens, à une époque postérieure à la 173e olympiade et que l'année solstitiale lui a été substituée (1); c'est ce qui résulte d'un passage de Denys d'Halicarnasse où il fait commencer le mois d'hécatombéon vingt jours après le solstice d'été (2), suivant la manière de compter des Athéniens, c'est-à-dire du temps où écrivait cet historien (3), et il est certain aussi que ce n'est pas d'après les périodes de Méton et de Callippe que l'auteur grec établit ses calculs ; car, comme le fait remarquer Dodwell, il n'y a pas, dans la période de Callippe, une année où le solstice aurait précédé de vingt jours la fin de l'année, c'est-à-dire le commencement d'hécatombéon (4) ; mais c'est contrairement au témoignage de Geminus que Dodwell prétend qu'on trouve de ces années dans le cycle de Méton, puisque Geminus dit formellement que Callippe n'avait rien changé au mode d'intercalation de Méton (5). C'est le cycle dont fait usage Denys d'Halicarnasse, que suit aussi Plutarque, puisque, dans la *Vie de Timoléon*, il fait correspondre le commencement de l'été et la fin de thargélion au solstice (6), pour fixer la date de la victoire de Timoléon sur les Carthaginois ; dans la *Vie de Camille* (7), il dit que ceux-ci ont été vaincus par Timoléon le 27 de thargélion (2e année de la 110e olympiade) (8) ; mais c'est par une application rétroactive de ce nouveau commencement de l'année athénienne que Plutarque établit ainsi cette date, comme Denys d'Halicarnasse celle de la prise de Troie. Le cycle que suivent ces deux auteurs n'est ni celui de Callippe, ni celui de Méton. Puisque nous avons prouvé que l'année pléiadique subsistait encore dans l'usage civil à la 173e olympiade, si nous trouvons un mois athénien mentionné d'une manière toute spéciale dans la chronologie, à la 129e olym-

fait remonter implicitement à une haute antiquité, puisqu'il place l'expédition des Argonautes *au lever des Pléiades*, le *printemps étant fini* (τετραμμένω εἴαρος ἤδη), ou, suivant le scholiaste, ἀρχομένου τοῦ θέρους, εἴαρος λήξαντος. (Idyll. 13, vers 25 et 26, c'est-à-dire plus de 1300 ans avant l'ère chrétienne.)

(1) L'année était restée lunaire et la néoménie d'hécatombéon suivait toujours le solstice d'été (Petau, *De doct. temp.*, liv. 9, chap. 29). Un passage de la *Chronique* d'Eusèbe pourrait faire supposer qu'à la 186e olympiade un changement aurait été apporté chez les Romains au mode d'intercalation dans le cycle lunaire (Scalig., *De emend. temp.*, page 235, et 453, éd. 1629). Ce cycle modifié aura pu être alors adopté par les Athéniens ; mais ce passage d'Eusèbe paraît suspect à Petau (*De doct. temp.*, liv. 10, chap. 67).

(2) page 51.

(3) Pet., *De doct. temp.*, liv. 1, chap. 12 ; liv. 9, chap. 29, page 67 ; Corsini, *Fast. att.*, diss. 2, no 18, page 85, tom. I.

(4) Dodwell, *De cyclis*, diss. 1re, sect. 19.

(5) Petau, *De doct. temp.*, liv. 2, chap. 19.

(6) *Vie de Timoléon*, 27.

(7) Plut., *Vie de Camille*, 19.

(8) Diod. de Sicile, liv. 16, §§ 79, 80.

piade, il est clair que ce mois doit être rapporté à l'année pléiadique, tel est le mois de thargélion auquel est attachée une date mémorable de l'histoire, celle de la prise de Troie, dans les marbres de Paros. Il faut observer, dit FRÉRET, que non-seulement les années de cette Chronique sont des années athéniennes, ce qui est prouvé par la date de la prise de Troie, marquée au 24 de thargélion, mais encore que ce sont des années archontiques (1). Les marbres de Paros ont été écrits à la 129e olympiade sous l'archonte Diognète; il s'ensuit que l'auteur de la Chronique de Paros a dû se conformer à l'année archontique des Athéniens en usage de son temps et appliquer rétroactivement à l'époque de la prise de Troie le mois de thargélion pléiadique, dont le 24 devait correspondre alors au 16 avril grégorien; ce qui serait conforme à une indication d'Eschyle (2), d'après laquelle cette ville aurait été prise vers le coucher des Pléiades ; il s'agit évidemment, dans ce poëte, du coucher qui arrivait en avril, le 3 des nones d'avril, suivant Pline (3), ou, selon le Parapegme de Geminus (4), le 13e jour après l'entrée du soleil dans le Bélier, ce qui revient au 6 avril. La tradition qui place au printemps (5) la prise de Troie était si populaire qu'Eschyle n'avait pas besoin d'ajouter une autre note de temps pour distinguer ce coucher du printemps de celui d'hiver (6). Si Denys d'Halicarnasse a fait correspondre le 24 de thargélion au 12 juin grégorien, c'est qu'il arrange les faits suivant son opinion personnelle. Comme il le dit lui-même (ὡς ἔχω δόξης) (7), d'après l'année attique en usage de son temps (ὡς Ἀθηναῖοι τοὺς χρόνους ἄγουσι (8). Il ne faut donc pas tenir compte de cette chronologie de fantaisie. Ce passage, du reste, a paru suspect à certains savants (9). Il est bien évident que cet historien ne l'a pas emprunté à Ephore, d'abord parce qu'il ne le nomme pas, et ensuite, parce qu'il diffère d'un jour avec Ephore, comme on peut le voir par la date que Plutarque attribue à celui-ci (10). Chez l'historien Ephore le mois de thargélion ne pouvait être solstitial comme le fait Denys d'Halicarnasse ; car Ephore a terminé son histoire à la 4e année de la 109e olympiade sous l'archonte Nicomaque (11), c'est-à-dire dans un temps intermédiaire entre Thucydide et Théophraste, à l'époque où l'année civile et archontique des Athéniens était pléiadique. Il faut nécessairement rapporter à cette année le mois de thargélion, à la 109e comme à la 129e olympiade où a été écrite la chronique de Paros. Il suit de là que le mois de thargélion mentionné par l'auteur de cette Chronique ne peut être solstitial ; ce n'est donc pas à compter du solstice d'été, suivant Selden et

(1) Tome 26, page 167, *Acad. Inscript. et Belles-Lettres.*
(2) *Tragédie d'Agamemnon*, vers 826.
(3) Pline, *Hist. nat.*, 18, 66.
(4) Petau, *Uranologium*, page 69.
(5) Virgile, *prima æstate*, *Enéide*, liv. 3, vers 5 et 8 ; Properce, *decimo vere*, *Elégies*, liv. 3, vers 40 ; Horace, *post certas hiemes* (*Odes*, liv. 1, 15).
(6) Πλειάδος χειμερίνη δύσις, Arist. *Hist. nat.*, liv. 6, chap. XI. Aristote veut distinguer par ces mots les deux couchers.
(7) Page 51, préface.
(8) Page 51, préface.
(9) Desvignoles, *Chronol. sacrée*, liv. 6, chap. 5, page 819; Dodwell, *De cyclis*, diss. 1re, sect. 43.
(10) *Vie de Camille*, 19.
(11) Diod. de Sicile, liv. 16, 76.

d'autres chronologistes (1), et encore moins au solstice d'hiver (2) qu'il faut faire commencer l'année parienne, mais au lever des Pléiades. — L'année pléiadique domine donc toute l'histoire ancienne ; de ce fait resté inaperçu, il résulte, comme il est facile de le comprendre, un grand nombre de difficultés et d'erreurs de détails dans la chronologie. »

On passe à la présentation des livres :

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de M. DE WAILLY, fait hommage des *Œuvres de Jean, sire de Joinville, comprenant l'*HISTOIRE DE SAINT LOUIS, *le* CREDO *et la* LETTRE A LOUIS X, *avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original, corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit* (Paris, 1867, grand in-8°) avec deux miniatures dont l'une est reproduite en chromolithographie d'après le frontispice du plus ancien ms. de Joinville, le grand sceau royal de saint Louis et quelques-unes de ses monnaies. « L'auteur de cette belle et savante édition, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, rend compte dans sa *Préface* des motifs qui l'ont porté à l'entreprendre et, dans une *Notice* jointe à cette Préface, des manuscrits qui ont servi à son travail d'éditeur, particulièrement de celui, qui, resté inédit, y ajoute un prix tout nouveau. Des éclaircissements sur divers points essentiels ou curieux terminent le volume qu'on est tenté de regarder comme le dernier mot de la science de nos jours en ce qui concerne les Œuvres de Joinville. »

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie son *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani à l'Ecole impériale des langues orientales vivantes* prononcé le 3 décembre (br. in-8°).

Sont présentés ensuite :

1° *L'unité organique du Faust de Gœthe*, par M. Schoebel (Paris, 1867, br. in-8°) ;

2° *Notice sur une inscription du XIe siècle provenant de l'abbaye de Corbie*, par M. l'abbé Corblet (1866, br. in-8°);

3° *Rapport sur le projet d'études topographiques du département de la Drôme à l'époque gallo-romaine*, par M. Vallentin, juge d'instruction à Montélimar (Valence, 1866, br. in-8°) ;

4° *Annales de philosophie chrétienne* (octobre 1866).

(1) Tome 26 (pages 157, 161, 200) *Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, FRÉRET, *Observations sur les marbres de Paros*.

(2) Tome 23, page 67, *Observations* de GIBERT sur ces marbres.

Sont adressés, en outre, pour les concours, les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Vicissitudes, heur et malheur du Viel-Hesdin*, par le Dr Danvin (1866, 1 vol. in-8° en double exemplaire);

2° *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries*, par M. de Coston (Paris, 1867, 1 vol. in-8° en double);

3° *Maisons historiques de Gascogne, Guyenne, Béarn, Languedoc et Périgord*, par M. Noulens (1865-1866, 2 vol. gr. in-8° en double exemplaire);

4° *Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne*, par M. Ambroise Tardieu (Clermont-Ferrand, 1866, 1 vol. in-f°, avec de nombreuses planches).

Ces ouvrages sont admis au concours de 1867.

II. Pour le concours du prix Gobert :

La France pontificale (GALLIA CHRISTIANA) : *Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours. — Métropoles de Paris, Rouen, Sens, et Reims* (10 vol. in-8°, sans date, avec les photographies des archevêques et évêques actuels, par M. Fisquet, membre de plusieurs sociétés savantes. « L'auteur, dans une lettre d'envoi du 5 décembre, en adressant six exemplaires de cet ouvrage qu'il publie, dit-il, depuis deux ans, le donne, non comme une traduction, mais comme une refonte complète du *Gallia Christiana* continué jusqu'à nos jours, en mettant à profit les documents nouveaux. » — Renvoi à la future commission.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage, au nom de M. Guessard, du nouveau volume qu'il vient de publier dans sa *Collection des anciens poëtes de la France* sous le titre de : « MACAIRE, *chanson de geste, d'après le ms. unique de Venise, avec un Essai de restitution en regard* (Paris, 1866, in-12). » M. DE LONGPÉRIER fait ressortir tout l'intérêt et tous les mérites de ce travail aussi savant qu'ingénieux dont l'édition offrait des difficultés de tout genre heureusement résolues pour la plupart.

M. EGGER offre, au nom de M. Weil, professeur de littérature ancienne à Besançon, le *Spécimen d'une édition nouvelle d'Euripide*; texte grec avec variantes et notes en français. « Ce spécimen renfermant, avec une *Notice préliminaire* du premier Hippolyte, le second qui nous a seul été conservé, donne l'idée la plus favorable de ce nouveau travail philologique du savant

éditeur d'Eschyle, travail dont l'exécution typographique est d'une correction et d'une élégance remarquables. »

M. Egger fait hommage, en second lieu, du t. VIII de l'*Histoire romaine de Dion Cassius traduite en français* par M. Gros, etc. « œuvre importante et difficile, savamment continuée par M. Boissée (Paris, 1866, in-8°). »

Séance du vendredi 21.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 12 décembre, transmet à l'Académie les *Rapports* que M. G. Deville, ancien membre de l'École française d'Athènes, et M. Coquart, chargés d'une mission scientifique dans l'île de Samothrace, lui ont adressés, accompagnés de notes et de plans sur les résultats de leurs communs travaux. M. le Ministre prie l'Académie de vouloir bien, après avoir examiné ces rapports, lui en faire connaître son avis. — Renvoi des dits rapports à l'examen de la commission de l'Ecole d'Athènes après son prochain renouvellement.

M. le Président de l'Institut, par une lettre du 8 décembre adressée au Président de l'Académie, le prie d'inviter la Compagnie à désigner un lecteur qui la représente dans la prochaine séance trimestrielle fixée au 9 janvier 1867.

M. Renier fait une communication dans laquelle il se propose de montrer par un nouvel exemple quels secours on peut tirer de l'étude des monuments épigraphiques pour l'explication et la correction du texte des auteurs anciens. — « La vie de Septime Sévère par Spartien (éd. de MM. Jordan et Eyssenhardt, Berlin 1864, 8°) commence ainsi :

« *Interfecto Didio Juliano, Severus Africa oriundus imperium obtinuit. Cui civitas Lepti, pater Geta, majores equites Romani ante civitatem omnibus datam, mater Fulvia Pia, patrui* Magnaper et Severus *consulares, avus* maternus *Macer,* paternus *Fulvius Pius fuere.* »

Ce passage pourrait donner lieu à de nombreuses observations; on y remarque notamment deux fautes graves, qui peuvent être facilement corrigées. Ainsi d'abord les mots *maternus* et *paternus* ont été transposés. Il est évident en effet que, la mère de Septime Sévère s'appelant *Fulvia Pia*, c'est son aïeul maternel et non pas son aïeul paternel qui devait s'appeler *Fulvius Pius*. Son aïeul paternel s'appelait donc *Macer*, ou plutôt *Septimius Macer*, l'auteur ayant cru inutile, en le nommant, comme en nommant le père et les oncles paternels de Sévère, de répéter avant son surnom le nom de la famille. — Le membre de phrase précédent : « *patrui Magnaper et Severus consulares* » contient une faute plus grave encore. *Magnaper* est un mot impossible. *M. Agrippa*, qu'on lit, au lieu de ce mot, dans les éditions ordinaires, est un exemple de ces corrections arbitraires, que se permettaient les anciens éditeurs, et qui faussent encore en tant d'endroits le texte des auteurs. Il est évident, en effet, que Spartien, ayant omis partout le prénom des parents de Septime Sévère, n'avait pu faire exception pour un de ses oncles qui aurait porté le prénom *Marcus*, prénom très-commun et qui ne méritait pas d'être remarqué. *M. Agrippa* est d'ailleurs fort différent de *Magnaper*, et l'on ne concevrait pas comment les copistes auraient pu prendre l'un pour l'autre. Ce passage peut être corrigé d'une manière plus simple et plus probable; au lieu de **MAGNAPER**, il faut lire **MACER, APER**. — Septime Sévère aurait donc eu, non pas deux, mais trois oncles paternels, tous trois consulaires, savoir : *Severus*, qui fut, suivant Spartien, deux fois consul, et par le crédit duquel il obtint le laticlave; *Macer*, qui aurait pris le surnom de son père, suivant l'usage de la famille; et enfin *Aper*, l'un des deux consuls mentionnés dans la date d'une inscription de l'ancienne *Nescania* en Espagne, publiée par M. Em. Hübner, dans les *Comptes rendus de l'Académie de Berlin* (8 novembre 1860, p. 610 :)

D·D·K·IVLIS·P·SEPTVMIO·APRO
M·SEDATIO·SEVERIANO·COS

Dedicatum Kalendis Juliis, Publio Septumio Apro, Marco Sedatio Severiano consulibus.

Ces deux consuls sont des consuls *suffecti;* on ne retrouve pas leurs noms dans les fastes consulaires; mais on peut fixer avec certitude la date de leur consulat au milieu du deuxième siècle de notre ère, l'un d'eux, *M. Sedatius Severianus*, figurant en qualité de sénateur parmi les patrons de corporations industrielles d'Ostie, en 140 et en 152 de notre ère. — Le troisième oncle paternel de Septime Sévère s'appelait donc *P. Septimius Aper.* »

M. de Witte lit la *Note* suivante *sur une arme figurée dans quelques peintures de vases.*

« Dans les nombreuses scènes de combat que nous offrent les vases peints, on remarque quelquefois aux mains d'une femme une arme qui a donné lieu à bien des commentaires et à bien des suppositions. Sur la célèbre *calpis* connue sous le nom de vase Vivenzio, une des merveilles du musée de Naples, se trouve un groupe dans lequel une femme troyenne est sur le point d'assommer un jeune guerrier grec tombé à genoux devant elle et qui cherche à se défendre avec son épée tout en se couvrant de son bouclier. L'objet dont la Troyenne s'est emparée pour s'en faire une arme est d'un certain volume et paraît avoir un certain poids. C'est comme une espèce de massue entaillée vers le milieu de sa longueur; l'extrémité inférieure est amincie et la partie supérieure plus large est taillée carrément. — Une arme semblable se voit sur quelques autres vases et toujours dans les mains des femmes. Je citerai : 1° une coupe portant la signature du fabricant Brygos, et sur laquelle sont peintes des scènes de la prise de Troie; dans un des groupes paraît Andromaque qui s'élance pour attaquer un jeune Grec auquel, à ce qu'il paraît, appartient le nom d'Opiménès. L'arme qui est entre les mains d'Andromaque est une pièce de bois d'une forme analogue à celle qu'on voit sur le vase Vivenzio (1). — 2° Une hydrie montre Orphée, accompagné de satyres et de guerriers, attaqué par les femmes de la Thrace; une de ces femmes est armée

(1) *Revue de philologie*, t. II, p. 398.

de l'instrument qui nous occupe (1). — 3° Un autre vase de la forme du stamnos montre également Orphée sur le point de périr au milieu des femmes de la Thrace; une de ces femmes porte l'objet en question, mais qui s'est rompu par le milieu (2). — 4° Enfin sur un quatrième vase de la forme de cratère, mais qui a subi de nombreuses restaurations, deux femmes portent des objets d'une forme à peu près semblable à l'arme de bois figurée aux mains de la Troyenne du vase Vivenzio. Les peintures de ce vase montrent encore une fois Orphée jouant de la lyre, au milieu des populations de la Thrace (3). Mais, je le répète, on ne peut pas avoir grande confiance dans ces peintures qui ont considérablement souffert. — Les archéologues, qui se sont occupés du vase Vivenzio et des autres monuments où l'on voit l'arme que j'ai décrite, y ont reconnu une lance (4), un joug (5), ou bien encore une traverse de bois destinée à porter sur les épaules les seaux pleins d'eau (6). Les monuments offrent des exemples divers d'une pièce de bois d'une forme plus ou moins courbe placée sur les épaules et qui servait à porter des fardeaux (7). C'est de cette manière qu'Hercule Mélampyge porte sur ses épaules les Cercopes, non-seulement sur la métope très-connue de Sélinunte, mais encore sur les vases peints (8). D'autres savants ont reconnu dans l'objet en question

(1) Voir mon *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alexandre Castellani*, n° 64, Paris, 1866.

(2) GERHARD, *Auserlesene Vasenbilder,*, III, pl. CLVI.

(3) *Museo Borbonico*, IX, tav. XII. — RAOUL ROCHETTE, *Mon. inéd.*, pl. XIII et XIX.

(4) Vivenzio, *Cat.*, p. 71.

(5) Millin, *Vases peints*, tome I, p. 54.

(6) Boettiger, *Archæologie der Malerei*, p. 341.

(7) Dubois Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. LIV, 3. — Micali, *Mon. ined.*, 1833, tav. XCVII, 3. — Cf. Panofka, *Bilder ant. Lebens*, pl. XIV, 5 et pl. XV, 5. — Voyez les autres monuments cités par M. Henri Heydemann, *Iliupersis auf einer Trinkschale des Brygos*, Berlin, 1866, in-4° p. 25, note 3.

(8) GERHARD, *Auserlesene Vasenbilder*, II, pl. CX. — Cf. la dissertation

un débris de meuble ou une poutre (1), la réunion de deux hampes de lance (2), un couteau à deux tranchants (3), enfin un pilon destiné à broyer des grains ou d'autres corps durs (4). — En dernier lieu, moi-même, en décrivant, il y a quelques mois, les sujets d'un vase peint de la collection de M. Alexandre Castellani, où l'on voit Orphée attaqué par les femmes de la Thrace, je disais qu'une de ces femmes est armée d'un instrument dans lequel on a cru reconnaître un pilon, un joug ou un débris de meuble; et j'ajoutais : « ici c'est une rame ou la barre verticale d'un métier de tisserand (5). » — Aujourd'hui il n'est plus permis d'hésiter sur la nature de cette arme singulière. Un jeune savant allemand, M. Henri Heydemann, vient de publier la belle coupe de Brygos dont j'ai parlé plus haut : *Iliupersis auf einer Trinkschale des Brygos, erläutert und herausgegeben* von Heinrich Heydemann, Berlin 1866, gr. in-4°.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie la belle publication de M. Heydemann. Les sujets qui décorent l'extérieur de la coupe sont réduits aux cinq sixièmes des peintures originales et le tableau de l'intérieur à la moitié. M. Heydemann rapproche du groupe dans lequel paraissent Andromaque et Opimenès une peinture de vase à figures noires sur fond clair, dont le dessin est tiré des riches portefeuilles de M. Gerhard. Dans cette peinture sont représentées deux jeunes filles occupées à piler des grains dans un mortier. Ce groupe rappelle celui des deux femmes armées de pilons et figuré sur le coffre de Cypsélus. Δύο δὲ ἄλλας γυναῖκας ἐς ὅλμους καθικνουμένας φάρμακα εἰδέναι σφᾶς νομίζουσι ὑπέροις, dit Pausanias (6).

Or, les pilons dont se servent les deux jeunes filles dans le des-

du duc de Serradifalco : *Illustrazione di un antico vaso fittile* (Palerm., 1830) et mon *Cat. Durand*, n° 315.

(1) Gerhard und Panofka, *Neapels ant. Bildwerke*, p. 368, n° 1846.

(2) *Ibid.*, p. 243, n° 1513. — Raoul Rochette (*Mon. inéd.*, p. 80) avait dit qu'on ne comprend pas trop ce que pourrait être un instrument résultant de la juxtaposition de deux bois de lance.

(3) Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, p. 27.

(4) Quaranta, *Revue arch.*, 1847, p. 515 et suiv. et *Museo Borbonico* XIV, tav. XLI-XLIII.

(5) *Cat.*, n° 64, p. 27.

(6) V, 18, 1.

sin de M. Heydemann (p. 24) ont la forme donnée à l'arme figurée aux mains de la Troyenne sur le vase de Naples, à l'arme dont se sert Andromaque sur la coupe de Brygos et aux objets portés par les femmes de la Thrace qui se précipitent sur Orphée. Les Grecs donnaient à cet ustensile les noms d'ὕπερος, ὕπερον, τριβεύς, δοίδυξ ; chez les Latins il était désigné sous celui de *pilum*. — Que si l'on objectait que l'arme figurant sur le vase de Naples est trop grande pour un pilon, la comparaison avec les instruments tenus par les deux jeunes filles qui broient des grains dans un mortier suffirait pour dissiper tous les doutes. D'ailleurs Hésiode a répondu d'avance à ces objections, en parlant du pilon de trois coudées de long : Ὄλμον μὲν τριπόδην τάμνειν, ὕπερον δὲ τρίπηχυν (1).

Il faut donc en revenir à l'idée de M. Quaranta qui, il y a vingt ans, en 1847, reconnaissait dans l'arme du vase Vivenzio un pilon. Il n'y a rien à ajouter aux arguments solides que M. Quaranta fait valoir en faveur de son interprétation. Sa notice courte et substantielle, imprimée dans la *Revue archéologique* de 1847 (p. 515 et suiv.), ne laisse rien à désirer. A cette époque M. Quaranta se flattait d'avoir trouvé l'explication d'un objet qui était une énigme pour les plus savants archéologues. Il avait parfaitement raison ; il restait pourtant des doutes ; la dissertation de M. Henri Heydemann les a complétement dissipés. »

M. le PRÉSIDENT, pour M. Cotheraux, commence la lecture d'un nouveau mémoire traitant de la *Chronologie de Diodore de Sicile.*

Présentation des livres :

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

1°, par une lettre de M. l'abbé Gyss, à Strasbourg, en date du 1er décembre, *Histoire de la ville d'Obernai et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace et avec les seigneuries voisines* (Strasbourg, 1866, 2 vol. in-8°, en double exemplaire);

2°, par une lettre de M. Houzé de l'Aulnoit, administrateur des hospices de Lille, en date du 8 décembre, l'ouvrage intitulé « *De l'assistance publique à Lille. L'hôpital St-Sauveur* (Lille, 1866, 1 vol. in-8° en double exempl.).

(1) *Opera et Dies*, 423, éd. Loesner.

— Renvoi des deux ouvrages à la future commission qui fera connaître son avis sur l'admissibilité du second au concours.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, par M. de Coussemaker, correspondant, I. *Franche-Vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul en 1434* (Extr. du *Bulletin du comité flamand de France*, t. IV, br. in-8°); — II. *Un combat judiciaire à Cassel en 1396* (Extr. du même recueil, t. IV, br. in-8°);

2° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, etc.*, par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, livr. 15 et 16, renfermant 12 planches nouvelles et les feuilles C et D des itinéraires;

3° Trois opuscules de M. Holmboe, en norvégien : I. *Des anneaux à serment*; 2e partie intitulée *Des sacrifices de chevaux* (br. in-8° avec pl.); — II. *Des sculptures sur les rocs* (2e partie, br. in-8° avec bois intercalés); — III. *Les Visions du prophète Ezéchiel et l'Astrolabe des Chaldéens*, programme universitaire pour le 2e semestre de 1866 (Christiania, 1866, in-4°, avec pl. lithogr., en double exemplaire);

4° *Documents inédits, etc., pour l'histoire du Symbole du baptême et de la règle de foi*, publiés et expliqués dans des mémoires par M. le Dr Caspari, professeur de théologie à l'Université de Norvége, 1re partie (Christiania, 1866, 1 vol. in-8°, en allemand);

5° *Le Messâhat de Mohammed ben Moussa al-Khârezmi* : Extrait de son *Algèbre* traduit et annoté par Aristide Marre (2e édit. revue et corrigée sur le texte arabe publié par Rosen, Rome, 1866, br. in-4°);

6° Revue archéologique : déc. 1866;

7° L'Orient, l'Algérie, etc., n° 7.

M. J. Desnoyers demande la parole pour une présentation d'ouvrage :

« M. E. Lartet, dit-il, m'a chargé de présenter à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en son nom et au nom de la famille de feu M. Henry Christy, son collaborateur, les trois premières livraisons de l'ouvrage publié en anglais sous le titre de *Reliquiæ aquitanicæ being contributions to the archæology and palæontology of Perigord and the adjoining provinces of Southern France* (Londres et Paris, 1865-1866, grand in-4°). Cet ouvrage ne comprendra pas moins de vingt livraisons et de cent planches exécutées avec une grande perfection. Les deux auteurs sont bien connus du monde savant; M. E. Lartet, par ses nombreuses et importantes découvertes et descriptions paléontologiques de débris de mammifères des terrains tertiaires et des cavernes du midi de la France et par ses recherches plus récentes sur la contemporanéité de l'homme et des

espèces d'animaux éteintes ; M. Christy, par sa précieuse collection d'instruments des peuples sauvages et des nations pré-historiques, pour laquelle il n'avait épargné ni voyages ni dépenses, et qu'il avait formée avec autant de passion que de goût et de sagacité. C'est lui qui, des premiers, fixa l'attention des antiquaires sur les monuments de pierres brutes de la province de Constantine, analogues aux monuments dits *celtiques* de France et d'Angleterre, et qui en facilita généreusement les fouilles. Plusieurs membres de cette Académie ont connu M. Christy et je ne crains pas d'être l'interprète de leurs regrets en même temps que de ceux de M. Lartet, son ami et son collaborateur, en rappelant le caractère bienveillant de M. Christy et les sentiments généreux dont il a donné tant de preuves, particulièrement à l'occasion des recherches dans les cavernes du Périgord. Il en a distribué les produits dans les principaux musées d'Europe et la France en aura une des plus belles parts, M. Christy ayant stipulé lui-même que les objets uniques et les plus précieux y resteraient. L'impression des *Reliquiæ aquitanicæ*, commencée très-peu de temps avant la mort de M. Christy, en 1865, se continue à Londres sous la surveillance d'une commission composée surtout d'archéologues anglais (1). C'est l'un d'eux, M. Rupert Jones, qui donne particulièrement ses soins à l'ensemble de l'ouvrage, qui surveille l'impression, traduit le texte écrit en français, à Paris, par M. Lartet, et rédige en partie l'explication des planches qui sont aussi exécutées à Paris sous la direction de M. Lartet. La portion du texte rédigée en Angleterre est surtout relative aux instruments modernes des peuples sauvages faisant partie de la précieuse collection de M. Christy comparés aux nombreuses variétés de pierres taillées des temps anté-historiques. Un mémoire très-intéressant de M. Christy sur l'ensemble de ces découvertes, déjà publié dans les *Transactions de la Société ethnologique de Londres* (N. S. t. III), est reproduit dans les *Reliq. aquit.* Mais le mérite et la responsabilité des descriptions paléontologiques et même archéologiques appartient principalement à M. Lartet, de même que les recherches longues, délicates et difficiles faites dans les cavernes du Périgord, grâce au généreux concours de M. Christy, et dont cet ouvrage présente surtout les résultats, ont été dirigées scientifiquement par M. Lartet.

L'un des grands mérites de cet ouvrage, et qui lui donne une valeur bien supérieure à l'objet restreint auquel il semble limité, consiste dans la certitude des résultats qu'il expose. On peut accepter avec la confiance la plus

(1) Cette Commission se compose de MM. Evans, Franz et Rupert Jones. MM. Penguilly et Alph. Milne Edwards ont aussi promis leur collaboration pour des articles spéciaux.

entière les faits qui y sont énoncés et dont plusieurs excitèrent d'abord de l'étonnement et même quelque défiance aujourd'hui entièrement dissipée. Un autre mérite est la nouveauté même de plusieurs des découvertes que cet ouvrage fait connaître. En effet, non-seulement les fouilles des cavernes et des abris disposés à plusieurs étages, sur les flancs des roches calcaires de la vallée de la Vézère et de ses affluents, dans le département de la Dordogne, qui servirent de retraites à ses habitants primitifs, ont permis de constater d'une façon irrécusable, dans de nombreuses stations, la contemporanéité de l'homme et d'espèces de mammifères détruites, des milliers de silex taillés des formes les plus variées, dont on peut reconnaître ou présumer les diverses destinations, confondus avec des ossements non moins nombreux d'animaux n'existant plus dans les mêmes contrées et surtout du renne, de l'aurochs, de l'éléphant, ossements portant aussi pour la plupart les traces d'un travail humain; mais on a pu reconnaître, dans ces temps infiniment antérieurs aux monuments dits *celtiques*, plus anciens aussi que les habitations lacustres de Suisse avec instruments de pierre polie et avec armes de bronze, les vestiges d'une industrie assez perfectionnée, d'un goût remarquable pour la représentation de figures d'animaux, goût dont on ne se faisait aucune idée et qui doit être propre à une population particulière, autant au moins qu'à une période de ces temps pré-historiques. C'est ainsi qu'on a découvert dans les cavernes du Périgord et qu'on voit déjà figurés, mais seulement pour une petite partie, dans les premières livraisons de l'ouvrage de MM. Lartet et Christy, de véritables sculptures en os figurant des dards, des pointes de flèches barbelées, des hameçons ou harpons de pêche, des aiguilles, des scies, des sifflets et divers autres instruments d'un usage inconnu, les uns des objets de toilette, les autres probablement des symboles d'autorité. Ce qui est bien plus remarquable que ces objets, exécutés cependant la plupart avec beaucoup de goût et de délicatesse, ce sont les dessins d'animaux représentés souvent avec une grande perfection et quelquefois avec une vérité tout artistique. On a reconnu déjà les dessins de plus de dix espèces de mammifères gravés ou sculptés sur des os de renne et de cerf, plus rarement d'éléphant et d'autres mammifères, ainsi que sur des os d'oiseaux et plus rarement encore sur des plaques de schistes. Les représentations les plus fréquentes et les mieux exécutées sont celles du renne, du cerf, du cheval, de l'aurochs, d'un plus petit bœuf, du bouquetin, du chamois, de l'antilope saïga, de l'éléphant, de plusieurs mammifères carnassiers, figurés surtout par leurs peaux, tandis que les animaux paisibles sont ordinairement représentés en marche à la suite les uns des autres, ou combattant les uns contre les autres. On

a aussi reconnu des oiseaux, des poissons, des reptiles, mais plus grossièrement figurés. On a découvert le dessin d'un être humain ; ce dessin est plus imparfait que ceux des animaux. On doit espérer que des découvertes ultérieures feront connaître les représentations d'autres animaux dont on a retrouvé les ossements dans les mêmes cavernes, tels que l'hyène, le grand tigre (*felis spelæa*), un cerf à bois gigantesques, un rhinocéros, etc.

Ces types de dessins qu'on n'a point encore retrouvés hors de France ni même hors de la France méridionale, semblent jusqu'ici propres aux plus anciens habitants de l'Aquitaine. On en avait déjà indiqué un premier spécimen, il y a quelques années, dans une caverne du Poitou, et tout récemment M. Garrigou a fait connaître un dessin d'ours découvert dans la caverne de Massat, au pied des Pyrénées. Depuis lors, des fouilles entreprises dans la même vallée de la Vézère par M. le marquis de Vibraye ont pleinement confirmé les découvertes de MM. Lartet et Christy. Des sculptures analogues se sont retrouvées dans une autre partie de la même province, dans les grottes de Bruniquel (département de Tarn-et-Garonne) et sont conservées dans le musée de Montauban, ou dans la collection de M. Brun, directeur de ce musée, ou au *British museum* qui les a achetées de M. de Lastic, possesseur lui-même de plusieurs autres objets analogues provenant d'une caverne des bords de l'Aveyron.

Les dessins d'animaux découverts par MM. Lartet et Christy sont ou seront figurés dans leur ouvrage, dont les frères de M. Christy facilitent la publication conformément aux intentions de leur regrettable parent. Ils seront multipliés par des moulages très-fidèles qui prendront bientôt place dans plusieurs des plus importants musées d'Europe. La publication qui les fait connaître et les décrit, avec tant d'autres faits nouveaux, mérite donc l'estime et les encouragements de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des périodes les plus anciennes et les plus obscures de l'état social des populations primitives du sol de la Gaule. »

M. Laboulaye fait hommage à l'Académie de la *Consultation* signée de lui, non-seulement en sa qualité d'avocat à la Cour impériale de Paris, mais encore à titre de professeur de législation comparée au Collége de France et de membre de l'Institut, pour S. *A. Madame Marie-Caroline de Bade, duchesse d'Hamilton, en faveur de M. le duc de Châtellerault, son fils mineur* (in-4°). « M. Laboulaye, dans un aperçu rapide et lumineux, fait ressortir le double intérêt de la cause où il a été appelé à donner ses conclusions contre le marquis d'Abercorn, prétendant au titre de duc de Châtellerault, soit au point de vue de l'histoire politique de la France, soit au point de vue de notre ancien droit national. »

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la nomination de la Commission du prix Gobert pour le jugement du concours de 1867. — Sont élus pour former cette Commission : MM. Littré, Wallon, Delisle et de Lasteyrie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée des présentations aux places vacantes de correspondants.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres.

Ouvrages adressés pour le concours des antiquités de la France :

1° *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, par MM. De Lépinois et L. Merlet (1865, 3 vol. in-4°);

2° *Histoire de la ville et baronnie de Bressuire*, par Bélisaire Ledain, de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1866, 1 vol. in-8°);

3° *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, etc., par J. Simonnet, substitut du procureur général à Dijon (1867, in-8°, en double exemplaire);

4° *Etude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac (Tarn)*, par M. Elie A. Rossignol (Toulouse, 1866, in-8°, en double). « L'auteur, dans sa lettre d'envoi, fait observer que le manuscrit de cet ouvrage a déjà été présenté et distingué au concours de 1865, avec les deux premiers volumes de *ses Monographies communales;* deux autres volumes de ces dernières ont été aussi mentionnés au concours de 1866. L'*Etude* imprimée aujourd'hui n'est qu'un complément de ces *Monographies* et la révision du travail antérieurement présenté. Aussi M. Rossignol doute-t-il lui-même que l'ensemble de ces ouvrages puisse être admis au concours de 1867. La future Commission voudra bien faire connaître, après examen, sa pensée à ce sujet. » — Ces quatre ouvrages présentés sont admis, mais le dernier sous cette réserve expresse.

L'Académie admet en outre la *Dissertation* déjà présentée de M. Gasté

sur Olivier Basselin, ainsi que son recueil des *Chansons du XVe siècle*, pour le concours de 1867.

Ouvrages offerts :

1° Le 2e fascicule in-f° du tome XVI du *Gallia christiana*, continué par les soins de M. HAURÉAU, sous les auspices de l'Académie, et conduisant le texte de ce volume à la colonne 508 de l'*Histoire* et 216 des *Actes*, c'est-à-dire à la moitié environ de l'ensemble.

2°, au nom de M. JOURDAIN, la 4e et dernière livraison de l'*Histoire de l'Université de Paris, continuée en français pour le XVII*e *et le XVIII*e *siècle, jusqu'à la Révolution*, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, et publiée de 1862 à 1866, en 1 vol. in-fol. de 516 pages de *texte* et *tables*, plus 293 pages de *pièces justificatives*, avec leur table propre et un *Index chronologicus* des pièces se rapportant à l'histoire de l'Université depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle, complément nécessaire de la publication antérieure de Du Boullay, rédigé en latin comme celle-ci et augmenté d'un certain nombre de pièces inédites;

3°, au nom de M. HAURÉAU, *Charlemagne et sa Cour*, 2e édition (1867, 1 vol. in-12);

4°, au nom du traducteur et par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, le *Maha-Bharata*, etc., trad. par M. Fauche (6e volume, 1866, gr. in-8°);

5° *Descripcion general de las Monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes*, par Eloys Heiss; t. I (in-4° de 296 pages avec 72 planches de médailles, deux de fac-simile et une suite de très-beaux portraits des souverains de l'Espagne jusqu'à Isabelle II; Madrid, 1866);

6°, du même auteur, une *Note* (en français), avec planche, sur les *Monnaies celtibériennes*, lue à la *Société de numismatique et d'archéologie de Paris;*

7° *Die Bildung des coptischen Nomens*, von Veit Valentin de Francfort-sur-le-Mein, couronné par la Faculté de philosophie de l'Université de Goettingen (1866, in-4°);

8° *Taurobole de Tain (Drôme)*, restitution d'un mot de son inscription, par M. Ch. N. Robert (Valence, 1866, in-8°);

9° *Annales de philosophie chrétienne :* novembre 1866;

10°, au nom de M. Lenormant, et par l'entremise de M. DE SAULCY, l'*Introduction* de son Mémoire, couronné par l'Académie, *sur la propagation de l'alphabet phénicien* (Paris, 1866, gr. in-8°);

11°, au nom de M. Huillard-Bréholles, chef de section aux Archives de l'Empire, et par l'entremise de M. DELISLE, *Titres de la maison ducale de*

Bourbon, ouvrage faisant partie de la collection des *Inventaires et documents* publiés par ordre de l'Empereur; t. I (1867, gr. in-4°), moins l'*Introduction* qui doit figurer à la suite de la *Notice préliminaire*, et qui ne paraîtra qu'avec le 2e volume ou volume des *tables*. « Le *Mémoire sur la rançon du duc Jean Ier de Bourbon*, lu récemment par l'éditeur devant l'Académie (1), a montré, par un premier exemple, tout ce que l'histoire peut attendre de l'habile emploi de ces documents. »

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés pour les places de correspondants vacantes.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède aux élections, en commençant par celle de correspondant régnicole en remplacement de M. Weiss. Le scrutin est ouvert et M. Weil ayant obtenu 20 voix sur 31 votants est proclamé correspondant de l'Académie, à Besançon.

Un deuxième scrutin a lieu pour remplacer M. Wachsmuth. — M. Henzen est élu correspondant, à Rome, par 27 voix sur 32 votants.

Au troisième scrutin, pour le remplacement de M. Wolf, M. Dozy est élu, à la majorité de 20 voix sur 33, correspondant à Leyde. — Onze voix ont été données à M. Bonaini.

L'ordre du jour appelle ensuite le choix d'un lecteur, pour la séance trimestrielle du 9 janvier prochain. — M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle les lectures faites depuis la précédente séance. Une lecture nouvelle étant annoncée pour ce jour même, en vue de la séance dont il s'agit, M. WALLON a la parole.

M. WALLON lit la *Note* suivante « *Sur le nom et la nationalité de Jeanne d'Arc.* »

« Un savant paléographe, se fondant sur ce que le nom de la Pucelle se lit Darc dans les manuscrits, et que la forme d'Arc n'apparaît pour la première fois que vers la fin du seizième siècle (1576), a proposé de reve-

(1) Voy. ci-dessus, p. 295-298.

nir à l'ancienne orthographe (1), et il a été suivi par des historiens éminents et plusieurs autres. Que la forme Darc se trouve seule dans les manuscrits, cela n'a rien d'étonnant. L'apostrophe n'était point connue au moyen âge, et n'était pas même d'un emploi général au seizième siècle. Mais ce signe existant, a-t-on eu tort de l'appliquer au nom de la Pucelle? C'est une question qu'il convient de résoudre, puisqu'elle a été posée. Or, pour la résoudre, il n'y a qu'une voie, celle de l'étymologie ou du sens qu'on y attachait dans le temps même.

La forme Darc est barbare et n'a point de sens en français; la forme d'Arc s'explique, au contraire, soit qu'on la rapporte au village d'Arc, Arc en Barrois, par exemple, soit qu'elle rappelle l'arme favorite du paysan au moyen âge. On la repousse en disant que le père de Jeanne n'était point d'Arc, mais de Ceffonds; et on ne dissimule même pas que, si on la repousse, c'est qu'elle paraît donner une origine aristocratique à un nom tout populaire. Le caractère aristocratique de la particule est un préjugé qui existe aujourd'hui, sans doute, mais qui assurément était inconnu au temps de Jeanne d'Arc. Le mot *de* exprime un rapport; appliqué à un nom de lieu, il peut marquer une origine. On est du lieu : mais à quel titre? Est-ce comme seigneur, comme bourgeois ou comme vilain? C'est une question que ne résout point la particule, Jacques d'Arc n'était point noble : et la preuve en est dans l'acte même de Charles VII qui anoblit sa famille, en l'honneur de la Pucelle. Jacques d'Arc n'était point d'Arc non plus personnellement; mais un de ses aïeux, peut-être, en était ou y avait séjourné, en avait pris son nom et dès lors le lui avait transmis : la proximité d'Arc en Barrois, qu'on appellerait plus justement Arc en Bassigny, rend très-probable cette hypothèse.

C'est l'étymologie la plus vraisemblable : mais il y en a une autre qui, sans exclure positivement cette origine, permettrait, à la rigueur, de s'en passer : c'est celle qui rattache le nom d'Arc au mot *arc*; et elle pourrait se chercher un fondement dans un acte de la famille. Au rapport de Charles du Lis, issu du plus jeune frère de Jeanne (Pierre), Jacques d'Arc, père de la Pucelle, avait pour armoiries, ou, pour nous servir d'un mot moins ambitieux, pour signet ou pour sceau, « un arc bandé de trois flèches. » Jean du Lis, fils puîné de Pierre d'Arc, laissant à son aîné les armes que Jeanne et ses frères avaient obtenues de Charles VII, s'était contenté de retenir ces « armoiries anciennes de la famille, auxquelles il ajouta le timbre comme écuyer, et le chef d'un lion passant, à cause de la province à laquelle son roi (Louis XI) l'avait habitué (l'Artois) (2) : » c'étaient celles que Charles du Lis, son arrière-petit-fils, portait encore en 1612 (3), et auxquelles il obtint de Louis XIII, à l'extinction de la

(1) *Journal de l'Institut historique* et *Nouvelles Recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*.

(2) *Traité sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans* (1612 et 1628), p. 37. « Dès le quatorzième siècle, des familles ou des individus plus ou moins considérables, quoique non nobles, telles que pouvait l'être à cette époque la famille Darc, se servaient, pour leurs signets ou sceaux, etc., de marques ou insignes personnels et distincts. Ces marques se groupaient et se figuraient exactement comme des armoiries, à la seule exception du timbre ou heaume, lequel, étant essentiellement militaire, faisait le complément caractéristique du blason. » (Vallet de Viriville, *Nouvelles Recherches*, p. 34.)

(3) « D'azur à l'arc d'or, mis en fasce, chargé de trois flèches entre-

branche aînée de sa maison, la faveur de joindre, écartelées dans le même écusson, les armes reçues de Charles VII. La langue héraldique est figurée, et très-hardie, nous le savons, dans l'emploi de ses figures. Nous ne récusons aucun des exemples qu'on pourrait nous en alléguer. Mais, quoi qu'il en soit du sens primitif et de l'origine même de ce blason rustique, c'était au moins l'idée que la famille, dès avant Jeanne d'Arc, avait voulu attacher à son nom; et dès lors il est bien légitime de l'écrire selon qu'elle l'interprétait elle-même. Elle l'écrivait *Darc*, et on le dut écrire ainsi tant que la particule, après l'élision, s'unit à la voyelle initiale du mot suivant, sans apostrophe; mais depuis que ce signe est devenu en usage, on a le droit de l'appliquer à ce nom comme aux autres; ou, pour être conséquent, il faudrait écrire, comme autrefois, et comme on le trouve dans les mêmes manuscrits du Procès : comte Darmagnac, duc Dalençon, roy Dangleterre, etc. (car peu importe que le mot exprime un lieu ou autre chose). On écrivait encore ainsi au seizième siècle : c'est l'orthographe conservée par Lanz dans sa publication de la Correspondance de Charles-Quint (voy. t. I, p. 144, etc.); mais nul n'aura l'idée de la garder dans une histoire de Charles-Quint.

On dit : mais si le nom Darc devait s'écrire d'Arc, on aurait dit, en latin, *de Arco* (ou *de Arcu*), comme Jean d'Estivet se dit *Joannes de Estiveto*. — Soit; mais trouve-t-on dans le Procès *Darcus* ou *Darca?* Non; le mot n'a donc pas été latinisé au temps de Jeanne, et dès lors il a gardé la particule française comme on la trouve ailleurs dans le Procès : par exemple, « *Gauffridus Decrotay* » (Geoffroy de Crotay (t. I, p, 140), comme on trouve dans le Religieux de Saint-Denys, *Karolum Dalebret* (Charles d'Albret) (*Hist. de Ch. VI*, XXXIV, 35, p. 158), etc. En employant la forme *d'Arc*, on peut être assuré qu'on ne fait pas autre chose que ce qu'eût fait la famille au temps où elle prenait l'arc pour emblème, si l'apostrophe eût été alors usitée. C'est donc par une fausse fidélité à l'ancienne orthographe, que Charles du Lis écrivait ce nom comme il le trouvait dans les pièces du temps (1); et les pièces officielles ne font pas même autorité en cette matière; le nom *du Lis*, que cet héritier de la famille de Jeanne d'Arc écrit constamment en deux mots, selon l'étymologie, se trouve écrit *Dulis* dans les lettres patentes qu'il obtint de Louis XIII pour réunir dans un même écusson les diverses armoiries de sa famille (2).

En résumé, ni les manuscrits du procès, ni même les imprimés du seizième siècle (les temps qui suivent sont sans autorité), ne décident entre les deux formes Darc ou d'Arc. Mais la première est barbare; la

croisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent; et une d'argent, ferrée et plumetée d'or et le chef d'argent au lion passant de gueule. » *Lettres patentes de Louis XIII* (t. V, p. 228).

(1) Charles du Lis, qui écrit Darc, défendant ce nom contre la forme Day qu'on lisait quelque part, dit : « Il est bien certain que son père s'appelait Jacques Darc, comme il se voit par plusieurs titres de ses ancêtres et de ses frères, oncles de ladite Pucelle, et par le procès qui lui fut fait à Rouen et par celuy de sa justification où il y a grand nombre de témoins qui en déposent pertinemment, et par les armoiries mêmes de parents et autres descendants dudit Jacques Darc qui portaient un *arc*, bandé de trois flèches, qui se sont conservées jusques à présent comme il se verra cy-après. » (*Traité sommaire*, p. 6.)

(2) Voy. *Procès*, t. V, p. 225, et Godefroi, *Hist. de Charles VII*, p. 899.

seconde est française : qu'elle dérive du village d'Arc ou du mot *arc*. Et, quelle que soit l'origine de la famille, elle-même a déterminé la vraie forme de son nom en prenant l'arc pour emblème, soit qu'elle ait pris l'emblème à cause de son nom, soit qu'elle ait pris son nom de son emblème : absolument de la même sorte que les frères de Jeanne d'Arc s'appelèrent *du Lis*, laissant le nom rendu illustre à jamais par la Pucelle pour prendre un nom nouveau des fleurs de lis du blason donné à Jeanne par Charles VII, blason que Jeanne n'a jamais porté. Quoi qu'il en soit des variations du nom dans les auteurs des temps qui ont suivi, nous nous en tiendrons à l'orthographe qui est seule en rapport avec les formes régulières de la langue, à l'usage devenu justement populaire et consacré, on peut le dire, par le livre qui sera désormais la source de toute histoire de Jeanne d'Arc : l'édition des deux *Procès*, par M. J. Quicherat. La forme Darc n'a de sens que dans les langues germaniques. *Darc*, en anglais, « sombre, ténébreux. » — Fille des ténèbres ! » Les Anglais du temps n'auraient pas mieux trouvé. Gardons à la Pucelle son nom français de Jeanne d'Arc (1).

Une question qui n'est pas moins simple et qui n'a pas provoqué moins de discussion est celle-ci :

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ? Jeanne d'Arc était-elle Française ? Le débat a été principalement soutenu par deux savants, qui se sont faits les champions, l'un de la Lorraine, l'autre de la Champagne (2). Je rends hommage à la science et au patriotisme du premier, mais je n'hésite pas à dire que le second me paraît avoir les meilleures raisons de son côté.

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ? On l'a dit il y a longtemps déjà, et on l'a répété surtout depuis Villon :

« Et Jeanne la bonne Lorraine (3) ; »

mais cette assertion, prise à la lettre, ne supporte pas un seul instant l'examen. La Lorraine finissait à la rive droite de la Meuse : or Domremy est de la rive gauche. Ceux-là mêmes qui posent ainsi la question : « Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ? » et voudraient conclure qu'elle l'était, prouvent qu'elle ne l'était pas : car ils prétendent établir qu'elle était du Barrois, et le Barrrois, possédé au temps de Jeanne par un prince français, René d'Anjou, ne fut réuni à la Lorraine que l'année de la mort de la Pucelle. C'est en 1431 seulement que René d'Anjou, marié en 1420 à l'héritière de la Lorraine, en recueillit l'héritage.

Mais Jeanne était-elle du Barrois ? Dans le Barrois on distinguait la rive droite et la rive gauche de la Meuse : la rive droite faisant le duché de Bar proprement dit, et la rive gauche appartenant aussi au duché, et

(1) Nous ne connaissions pas, lorsque nous avons écrit cette page, la note publiée par M. Renard contre l'innovation proposée par M. Vallet de Viriville (1854). On y trouvera avec plus d'étendue les mêmes raisons que nous donnons ici. Si cette note avait été plus connue, on aurait le droit d'être plus surpris que tant d'écrivains se soient laissés aller à défigurer le nom de la Pucelle sous cette forme barbare de *Darc*.

(2) M. Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ?* 1852 et 1855, et *Un dernier mot sur la question*, 1856. — M. Renard, *Souvenirs du Bassigny champenois*, 1851, réimprimé en 1857 ; *Jeanne d'Arc était-elle Française ?* 1852, 1855, 1857.

(3) *Ballade des dames du temps jadis*. Œuvres de Fr. Villon, p. 44. (Paris, 1723, in-12.)

appelé Barrois mouvant, parce que depuis Philippe le Bel (1302) il relevait de la couronne de France. Ce serait donc de ce Barrois français qu'il s'agirait ici. Mais il y avait au milieu du Barrois mouvant une langue de terre qui appartenait directement à la couronne : Philippe de Valois, en 1335, avait acheté de Jean de Joinville la seigneurie de Vaucouleurs; et Charles V, frappé de l'importance de sa position, l'avait déclarée inséparablement unie au domaine, par une ordonnance de 1365 (1). La seigneurie de Vaucouleurs, rattachée à la Champagne, s'étendait dans la vallée, au sud, jusqu'à Domremy, et dans Domremy, jusqu'à un ruisseau qui la séparait du Barrois mouvant. Or, la maison où Jeanne d'Arc est née subsiste, maison réparée ou reconstruite en 1481, sous Louis XI, comme en témoigne l'inscription de la porte : et cette maison est à la gauche du ruisseau qui marque la frontière du pays, c'est-à-dire du côté de Greux et de Vaucouleurs, dans le pays français.

Voilà ce que tout le monde peut voir; et, pour ceux qui n'ont pas fait le voyage, le savant Lorrain a produit lui-même l'état des lieux, sans s'apercevoir qu'il était la réfutation directe de son système. Il est vrai que, reconnaissant sa faute, il a prétendu que le ruisseau, il y a cent cinquante ans, coulait plus au nord, et il a invoqué à l'appui de cette assertion le témoignage de deux octogénaires (2). Mais, si l'on admet un changement dans son cours, il faut en admettre deux, et conclure, que le dernier redressement n'a fait que remettre les choses en l'ancien état : car le cours actuel du ruisseau répond à merveille à l'idée que l'on se fait des lieux d'après d'anciens actes. Les seigneurs barrois qui occupaient dans l'île de la Meuse la Maison forte, ne réclamèrent jamais qu'une moitié au plus du village, et, en 1334, ils reconnaissaient pour limite *une pierre en envers le moustier* (près de l'église) (3). En 1461, les élus de Langres constatèrent que les habitants de Domremy, « depuis ung petit ruisseau sur lequel a une pierre plate en manière de planche, en tirant depuis ledit ruisseau vers la ville de Greux, » étaient du domaine de la couronne; tout en reconnaissant que les autres, « depuis lesdits ruisseau et pierre en tirant vers Neufchastel, » étaient mouvants de la châtellenie de Gondrecourt. Le procureur du roi soutenait que la ville était « entièrement située et assise au royaume ; » il avait tort (4); mais aurait-il pu avancer

(1) *Ordonn.*, t. IV, p. 583.
(2) *Un dernier mot sur la question*, 1857.
(3) En 1334, Jean de Bourlémont déclare tenir en fief du comte de Bar « la fort maison de Don Remey, le pourpris et les appartenances et la moitié de ladite ville... » En 1397 (après la mort et conséquemment après l'ordonnance de Charles V), Jean de Bourlémont reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bar... « Audit Donremi environ vingt et cinq conduis (ménages) de personnes, lesquels doivent chacun an... pour chacun cheval trayant... un veassel de froment... » (*Trésor des Chartes. Gondrecourt*, I, n° 112.) Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* 2e mémoire, 1852, p. 34.
(4) « Et au regard desdits autres habitants demourans en ladite ville depuis lesdits ruiceau et pierre, en tirant vers le Neufchâtel, et ou ban et finage dudit Donremi oultre ladite pierre... ledit procureur du roi n'a aucunement prouvé son intention à l'encontre d'eux; pourquoy, joyront iceulx habitans d'autel et semblable privilége... que font les habitans de ladite ville et chastellenie de Gondrecourt, dont nous trouvons lesdits ha-

cette thèse si la plus grande partie du village n'avait été en terre de France, c'est-à-dire au nord du ruisseau ? Le ruisseau coulait donc bien alors comme aujourd'hui vers l'extrémité sud du village, laissant l'église du côté de la France.

Une autre pièce que l'on doit, comme la précédente, à la parfaite connaissance que le champion de la Lorraine, M. Lepage, a des archives de son pays, prouve encore contre lui. En 1603, un habitant de Domremy, échappe à une réquisition des gens du roi « parce qu'il n'appert point que la maison où demeure ledict défendeur *assize au bout du village dudict Domremy, assez proche du petit ruisseau mentionné audict procès*, soit située en ce royaume (1). » Si la maison du défendeur, située hors du royaume, était *au bout du village assez proche du petit ruisseau*, il est donc vrai que le ruisseau qui servait de limite, assignait la plus grande partie du village au royaume et qu'il était alors, qu'il était auparavant là même, on peut le dire, où il est aujourd'hui. Ainsi la maison de Jeanne d'Arc était bien en terre de France ; et cette conclusion résulte des textes mêmes que ceux qui la combattent se sont chargés de nous fournir (2).

Il ne faut pas croire d'ailleurs que la vraie nationalité de la Pucelle ait été ignorée des anciens historiens. On disait qu'elle était venue des marches de la Lorraine ; d'où il est arrivé que plusieurs, surtout parmi les étrangers, l'ont fait venir de la Lorraine (3) : confusion très-facile, et le nom de Domremy, son village, était trop obscur pour servir à la dissiper. Mais d'autres, et parmi eux des gens qui la virent à son arrivée auprès du roi et qui devaient être plus curieux de savoir au vrai son origine, nous ont dit exactement d'où elle était et ce qu'était son village. Perceval de Boulainvilliers, qui se trouvait alors à la cour, écrit le 21 juin 1429 au duc de Milan, qu'« elle est née dans un petit village nommé Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà des frontières du royaume de France, sur la Meuse (4). » L'auteur de la Chronique de la

bitans estre mouvans. » Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ?* 1er mémoire, 1852, p. 34 et le *vidimus*, p. 49, *ibid.*

(1) Lepage, 1er mémoire, p. 54.

(2) Voyez pour toute cette discussion la *Réponse au Mémoire de M. H. Le Page*, p. 16, et sur les raisons tirées d'un déplacement du ruisseau la *Troisième et dernière réponse* de M. Renard.

(3) « Circa idem tempus venit de Lotharingia quædam virgo juvencula, nomine Johanna. » (Walter Bower, continuateur de la Chronique d'Ecosse de Fordun (*Scotichronicon*), *Procès*, t. IV, p. 478.) — » Stund eine Jungfrau auf in Lothringen. » (Eberhard de Windecken, *ibid.*, p. 486.) — « Janna, virgo Gallica, natione Lothoringensis. » (Philippe de Bergame, *ibid.*, p. 522.) — La cal era del pais e del dugat de Loreyne (Greffier de l'Hôtel de Ville d'Albi, *ibid.*, p. 300). — « Oriunda ex Lotharingia. » (Greffier de la Chambre des comptes du Brabant, *ibid.*, p. 426.) — « Du pays de Loraine, d'une ville appelée Vaucouleurs. » (Chron. de Flandre, ms. de Lille, n° 20. *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, juin 1857, p. 102. L'auteur qui met Vaucouleurs en Lorraine n'aurait pas eu plus de scrupule pour Domremy. » — « Native de Domremy, duché de Bar. « (Chroniqueur alençonnais, *Procès*, t. IV, p. 38.) — « Native d'un village du Barrois. » (Journal du Siége, *ibid.*, p. 118.) Il est sans intérêt de donner à cet égard les dires des écrivains d'un temps postérieur. On en pourrait grossir la liste sans rien ajouter à la valeur de leur opinion.

(4) Nata est in uno parvo villagio nominato Dompremii in *baillivia Bas-*

Pucelle, que l'on croit être Guillaume Cousinot, secrétaire du roi, puis conseiller sous Charles VII, dit à son tour : « L'an mil quatre cent vingt-neuf, y avoit une jeune fille, vers les marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'élection de Langres, qui (lequel village) est tout un avec le village de Grus (Greux) (1). » Mais ce qui efface tous ces témoignages, ce sont les déclarations de Jeanne d'Arc. Quel est après Dieu celui qu'elle appelle son seigneur? Le roi de France. C'est la marque irrécusable de sa nationalité; que si l'on en veut la preuve directe et pour elle et pour son pays, on la trouvera dans des pièces authentiques.

1° L'enquête des juges de Rouen : « Et elle est née dans le village de Greux, ayant pour père Jacques d'Arc et pour mère Isabelle son épouse; nourrie dans sa jeunesse jusqu'à dix-huit ans ou environ dans le village de Domremi, sur le fleuve de Meuse, au diocèse de Toul, dans le bailliage de Chaumont en Bassigny et la prévôté de Monteclère et d'Andelot. » M. Lepage demande (2e mémoire, p. 31) où il est dit que Domremy se rattachât à la prévôté d'Andelot. C'est ici même, dans les actes du procès. Comment l'auteur qui donne tant de textes n'a-t-il pas relevé et paraît-il ne pas voir celui-là? Son adversaire le lui citait dans chacun de ses mémoires. Et il s'agit de la partie de Domremy d'où était Jeanne, puisque cela est dit à propos de son origine : « Et est oriunda in villa de *Grus*,... nutrita... in villa de *Dompremi*,... in balliviatu de *Chaumont* en Bassigny, et præpositura de *Monteclere et d'Andelo*. » (*Procès*, t. I, p. 209). (Monteclaire est une colline voisine d'Andelot) (2). Quant à Greux, donné pour la patrie de Jeanne, ce n'est pas une erreur si ridicule ou si grossière, comme un autre l'a dit, puisque elle-même a déclaré qu'elle était née à *Domremy de Greux*; que Domremy faisait un même village avec Greux et qu'à Greux était la principale église (3). Aussi les habitants de Greux, dans une requête en vérification de leurs priviléges (1584), ne manquent-ils pas de tenir le même langage : « Jehanne la Pucelle, native dudit lieu de Greux » ;

2° Les lettres d'anoblissement de Jeanne d'Arc et de sa famille, où elle est dite de Domremy, du bailliage de Chaumont (5);

signata (Bassigny) *infra et in finibus regni Franciæ*, super fluvium *de Meuse*. (Perceval de Boulainvilliers, lettre écrite de la cour de France, le 21 juin 1429. *Procès*, t. V, p. 115.)

(1) Chron. de la Pucelle. (*Procès*, t. IV, p. 204.)

(2) M. Lepage en aurait pu trouver une preuve de plus, toujours à propos de Jeanne et du pays qui l'a vue naître, dans une autre pièce, donnée encore par lui-même, pièce relative à l'exemption d'impôts que Jeanne avait fait accorder à son pays natal. Il s'agit d'un extrait des registres de l'élection de Langres, levé à la requête « des habitants du village de Greux, du doyenné de la prévosté d'Andelot, » à la date du 27 juin 1584. Le procès-verbal et les extraits montrent que Domremy, comme Greux, dont il n'est jamais séparé, étaient compris dans les rôles de la prévôté d'Andelot. (Lepage, 2e mémoire, p. 86-90.)

(3) « Interrogata de loco originis respondit quod nata fuit in villa *Dompremi* quæ est eadem cum villa de Grus; et in loco de Grus est principalis ecclesia » (*Procès*, t. I, p. 46), ou comme il est dit dans le texte français : « En ung village qu'on appeloit Domremi de Grue (Greux) auquel lieu de Grue est la principale église. »

(4) Voir la pièce déjà citée au 2e mémoire de M. Lepage, p. 86.

(5) « Karolus Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam.....

3° L'acte par lequel Charles VII, en considération de ses services, accorda exemption d'impôts à Greux et à Domremy (Château-Thierry, 31 juillet 1429) (1). C'est bien là sans doute la preuve que ces villages, qui ne faisaient qu'un selon Jeanne d'Arc, et qui, à cause de cela, sont joints ensemble dans cette faveur comme son lieu de naissance (on ne naît pas dans deux villages), appartenaient à la couronne : car il est trop étrange de supposer que Charles VII ait exempté d'impôts la terre d'un autre, et plus étrange encore d'avancer à l'appui de cette trop gratuite hypothèse, qu'en accordant à Domremy cette faveur aux dépens du duc de Bar, le roi aura indemnisé ce dernier.

Quand Domremy a-t-il cessé de jouir de cette franchise? Son privilége a-t-il survécu au concordat du 15 février 1571, intervenu entre le roi de France et le duc de Lorraine? ou faut-il admettre que cet acte ait fait passer définitivement tout le village sous la domination de ce dernier? L'acte de 1571 ne parle pas expressément de Domremy (2). Mais, dans l'état où se trouvait la France vers la fin de Charles IX et encore sous Henri III, les villages mi-partis couraient grand risque de tomber tout entiers au copartageant qui n'était pas le roi de France. On sait ce qui advint alors des villes qui nous restaient en Italie! Domremy, sans être expressément cédé à la Lorraine, échut donc à la Lorraine. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer des choses qui semblent contradictoires : comment, de 1572 à 1576, on voit Domremy figurer encore avec Greux sur les registres de l'élection de Langres, — l'inscription au rôle des contributions n'étant que pour mémoire (*Néant*, A LA PUCELLE), le receveur n'y était pas compromis ; — ou comment encore, dans le procès de 1603, cité plus haut, on admet au profit du défendeur cette limite du ruisseau qui, dans tous les cas, le met en dehors de la juridiction de la France : tandis que réellement tout le village, sauf peut-être quelques maisons, était de fait hors de la domination de la France; que les habitants allaient désormais, ainsi qu'on le voit par la vente de la maison de la Pucelle, en 1586 et en 1611 (3), faire enregistrer leurs actes civils à Gondrecourt, et que, destitués de tout privilége, ils

Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias, celebri ministerio Puellæ Johannæ d'Ay de Domremyo, caræ et dilectæ nostræ, de baillivia Calvimontis seu ejus ressortis, nobis elargitas. » (Décembre 1429. *Procès*, t. V, p. 150.)

(1) « Sçavoir vous faisons que en faveur et à la requeste de nostre bien amée Jehanne la Pucelle, ... nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes aux manans et habitants des ville et villaige de Greux et Domremy, oudit bailliaige de Chaumont-en-Bassigny, dont ladite Jehanne est native, qu'ilz soyent d'ores en avant francs, quictes et exemptz de toutes tailles, aides, subsides et subvencions mises et à mettre oudit bailliaige (31 juillet 1429). (*Procès*, t. V, p. 138.)

(2) *Copie collationnée du procès-verbal dressé à Langres en vérification des priviléges des habitants de Greux et Domremy la Pucelle*, à la requête des habitants de Greux, le 25 juin 1584. (Lepage, 2e mémoire, p. 87-90.) Les habitants de Greux, même après que Domremy avait passé à la Lorraine, avaient intérêt à joindre son nom à celui de Greux, puisque c'était en raison de la Pucelle que leur avait été conféré ce privilége. Du reste, le nom de Domremy semble avoir disparu bientôt des registres sans que le privilége, conféré d'ailleurs nominativement à Greux en même temps qu'à Domremy, ait été retiré au village resté français.

(3) Ces actes sont donnés par M. Lepage, 2e mémoire, p. 79-84.

subissaient les charges communes du pays nouveau dont ils étaient sujets. C'est de 1571 en effet, comme du seul acte public d'où ait pu sortir leur nouvel état, que les habitants de Domremy font dater la perte de leur privilége, dans la requête qu'ils adressèrent au roi, quand la réunion de la Lorraine à la France (1766) les rendit à leur ancienne patrie. Ils envoyaient à l'appui de leur demande une copie authentique de la charte royale et comptaient bien rentrer en partage de la faveur dont les habitants de Greux, demeurés Français, n'avaient pas cessé de jouir. Leurs espérances furent singulièrement trompées. La requête amena un échange de notes entre l'intendant de la généralité de Lorraine et du Barrois et le contrôleur général, et eut pour résultat de faire retirer le privilége aux habitants de Greux, sans qu'il fût rendu aux habitants de Domremy (1776) (1).

Voici donc nos conclusions. Jeanne d'Arc n'a jamais été Lorraine : car la Lorraine s'arrêtait à la rive droite de la Meuse, et Domremy n'a appartenu à la Lorraine que depuis 1571. Jeanne d'Arc n'était pas davantage du Barrois, ni même du Barrois mouvant, c'est-à-dire relevant de la couronne : car la portion de Domremy qui se rattachait au Barrois mouvant était au sud du petit ruisseau qui faisait la limite des deux pays, et la maison de Jeanne d'Arc est au nord. Jeanne d'Arc est donc née en terre de France. Elle est Française par la naissance, comme elle l'était par son père, comme elle l'a été par toutes ses aspirations (2).

Voulons-nous par là contester à notre Lorraine, au profit de la Champagne, la parenté qu'elle revendique avec la Pucelle? En aucune sorte. Jeanne d'Arc est une enfant de la Meuse. Domremy ne se rattachait à la Champagne qu'administrativement; et la rive droite de la Meuse a naturellement avec la rive gauche plus d'affinité que n'en aura jamais la vallée de la Marne. On ne peut qu'être touché de voir les villages de cette rive, jadis si hostiles à Charles VII, comme Coussey, Outreville, élever au-dessus de leurs fontaines la statue de Jeanne d'Arc. On ne peut que louer le zèle, tout exclusif qu'il soit, de l'Académie de Stanislas à Nancy pour la même cause. Le village qui avait vu naître Jeanne d'Arc a été rattaché à la Lorraine. Il est bien que la Lorraine défende l'honneur des lieux qui lui sont échus en partage : et c'est une tâche dont elle s'est dignement acquittée. Mais si elle-même est française aujourd'hui, Domremy l'avait incontestablement devancée jadis dans le giron de la France. Domremy était terre de France au temps de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas d'un pays étranger (tout l'intérêt de la question est là) qu'est venue celle qui fut appelée à sauver la France. »

Cette lecture ayant été adoptée par l'Académie, M. Wallon est désigné à titre de lecteur pour la séance trimestrielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme, composée avec ses*

(1) Voy. Vallet de Viriville, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1854), p. 103 et suiv.

(2) Sur la patrie de son père, voy. *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*, par Charles du Lys, p. 7.

écrits, ses lettres, ses réglements et un grand nombre de documents contemporains inédits ou peu connus, par M. l'abbé Dubois (2 vol. in-8°, 6 exemplaires). — L'auteur, ayant envoyé deux autres exemplaires à la destination du concours des antiquités de la France, sera prévenu qu'il doit opter entre les deux concours, et qu'au surplus son ouvrage ne saurait, par l'époque qu'il traite, s'adresser qu'au premier;

2° *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. Augustin Challamel (t. I et II, 1866, in-8°. — 6 exempl.);

3° *Correspondance générale de madame de Maintenon*, publiée pour la première fois sur les autographes et les manuscrits authentiques, avec des notes et des commentaires, par M. Théophile Lavallée (1866, t. I-IV, 2 exempl.);

II. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône. Travaux anciens et modernes. — Canal du Bas-Rhône*, par M. Ernest Desjardins (1866, 1 vol. in-4°, avec 21 cartes, en double exemplaire);

2° *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), avec les formes anciennes et nouvelles*, par M. Jules Guillemin (1866, in-4°, en triple exempl.).

3° M. Leguay adresse en double, pour le concours, un recueil de six opuscules sous le titre d'*Etudes antéhistoriques sur les environs de Paris* (Meaux, 1865, in-8°), plus un troisième exemplaire destiné à la bibliothèque de l'Institut;

4° *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, par M. l'abbé D. Haigneré (Boulogne-sur-Mer, 1866, in-8°);

5° *Essai sur les fêtes religieuses et les traditions populaires qui s'y rattachent*, par M. Eugène Cortet (Paris, 1867, in-12);

6° *Mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher*, par le Dr H. Chauveau (Blois, 1866, br. in-8°).

7° M. Puiseux, professeur d'histoire au lycée impérial de Caen, archiviste de la Société des antiquaires de Normandie, adresse un ouvrage intitulé : « *Siége et prise de Rouen par les Anglais* (1418-19), *principalement d'après un poème anglais contemporain* (Caen, 1867, in-8°); un seul exemplaire, auquel sont joints trois opuscules antérieurs publiés de 1864 à 1866, savoir : I. *Etude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre en* 1386 (Caen, 1864); — II. *Les Docteurs normands au XV*e

siècle (1865, br. in-8°); — III. *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie, au XVe siècle* (Caen, 1866, br. in-8°);

8° *Campagne et Bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-95) (Nantes, 1866, in-12). L'auteur, M. de la Pilorgerie, n'ayant point écrit, sera prié de s'expliquer positivement sur la destination probable de ce livre.

9° *Cinq jours du siége de Calais*, drame en vers, par M. J. N. Morellet, avec des éclaircissements historiques en prose (1866, 1 vol. in-12).

III. Pour le concours du prix Volney, une brochure en six pages, avec une lettre, intitulée : « *L'Oracle panglotte universel*, etc. », par M. Gagne.

Ouvrages offerts :

1° *Mémoire de l'Académie impériale des sciences*, etc., *de Toulouse* : 6e série, t. IV (Toulouse, 1866);

2° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* (t. IX, Lille, 1866);

3° *L'Orient*, n° 8 (25 déc. 1866).

M. Delisle présente à l'Académie l'ouvrage intitulé : « Regeste genevois *ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année* 1312 » (Genève, 1866, in-4°); recueil dont il fait valoir l'importance.

M. le Président présente, de la part de M. Mantellier, une cinquième photographie du vase au sujet duquel le savant magistrat a écrit une lettre communiquée à l'Académie le 30 novembre dernier. Cette photographie complète les quatre qui accompagnaient cette lettre.

TABLE DES MATIÈRES.

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

—

P. 61, l. 1, au lieu de *Baudant, curé de* Chantelle, lis. *Boudant.*

P. 100, l. 13, au lieu de « *Il n'y a point ici de ces devoirs à remplir envers la science qui....* » lis. « *Il n'y a point ici un de ces devoirs*, etc. »

P. 133, l. 8, au lieu de « *M.* Renan *ne dit rien du texte de Josèphe qui constate l'*enterrement *des frères et des fils d'Izatès à Rome*, etc. » lis. « *M.* Renan *ne dit rien du texte de J. qui constate l'*internement, etc. »

P. 139, l. 27, au lieu de « *et reconstitué en partie par le D*r Périer, » lis. « *et reconstitué en partie par le D*r Terrier. »

P. 140, l. 22, au lieu de « *dans le dessin de M. le D*r Périer, » lis. « *dans le dessin de M. le D*r Terrier. »

P. 157, l. 9, au lieu de « *datant du règne de* Maximein, » lis. « *datant du règne de* Maximien. »

P. 293, l. 33, au lieu de « *leopardi qui sciunt equitare* » lis. « *leopardi qui sciant equitare.* »

P. 327, l. 15, au lieu de « *En l'absence de M.* Renier, *M. Oppert reprend la lecture*, » lis. « *En l'absence de M.* Renier, *inscrit à l'ordre du jour pour commencer la seconde lecture de son mémoire sur le conseil de guerre de Titus, M. Oppert reprend*, etc. »

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

NOUVELLE SÉRIE.

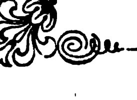
TOME II

PARIS

AUGUSTE DURAND, ÉDITEUR

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1866



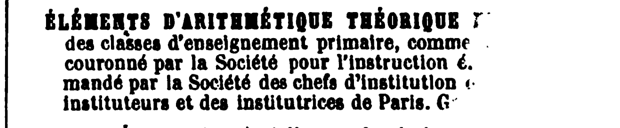


ON TROUVE A LA MÊM.

Ouvrages du même Aute..

CONFORMES AUX PROGR

COURS COMPLET D'ARITHMÉTIQUE (n° 1), autorisé l'Instruction publique ; complété par de nom sciences, au commerce et à la banque. 13ᵉ éditior



ÉLÉMENTS D'ARITHMÉTIQUE THÉORIQUE des classes d'enseignement primaire, comme couronné par la Société pour l'instruction é. mandé par la Société des chefs d'institution instituteurs et des institutrices de Paris. G

ARITHMÉTIQUE (n° 3), à l'usage des écoles taires de tous les établissements d'instr in-18 jésus.

COURS DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE, d'exercices et d'applications usuelles, suivi de usuelles. In-8° (*avec figures dans le texte*). 8ᵉ

COURS ÉLÉMENTAIRE DE GÉOMÉTRIE, à des classes élémentaires. 5ᵉ édition, grand

COURS ÉLÉMENTAIRE DE TR *figures dans le texte*), contenant et pratiques. 4ᵉ édition.

COURS DE MATHÉMATIQUES APPL partage des terrains, nivellement, et n l'usage des Lycées et Colléges, des écoles écoles professionnelles. In-8° (*avec fig.* *et signes conventionnels*). 4ᵉ édition.

NOUVELLES LEÇONS DE COSMOGRAP dans le texte). In-8°.

RECUEIL DE PROBLÈMES D'ARITHMÉT (proposés dans les deux Arithmétiques les réponses et les solutions dé tous les professeurs d'Arithmétique.

Paris. — Imprimé par F

COMPLET

ÈBRE

ENTAIRE

A L'USAGE

YCÉES ET COLLÉGES,

BLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE;

R A. GUILMIN,

DE MATHÉMATIQUES.

HUITIÈME ÉDITION

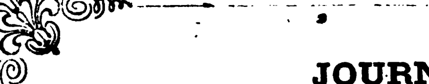
AU PROGRAMME OFFICIEL,

nombre d'exercices proposés
du Cours.

PARIS.

RAND, LIBRAIRE,
des Grès, 7.

5-1866



JOURNAUX

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE D'AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL,

RUE CUJAS, 9 (ancienne rue des Grès, 7.)

Annali del l'Instituto di correspondenza archeologica. Les trente premières années.. 900 »
Abonnement aux monuments et annales.............................. 48 »
— au Bulletin seul.. 8 »

Archives des Missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. 1864, 1865, 1866, 3 vol. 2e série. Gr. in-8.
Prix de l'abonnement annuel, depuis 1864, 1 vol.................. 9 »

Archives de la Commission Scientifique du Mexique, publiées sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 1865. Grand in-8°, Tome Ier et II.. 18 »

Bulletino di Archeologica cristiana, Del Cav. G.-B. de ROSSI.
Ce Bulletin se publie à Rome depuis janvier 1863 et paraît tous les deux mois par numéros de 16 pages in-4° à deux col.
Prix de l'abonnement pour Paris, 10 fr. — Pour les départements. 11 »
Les années 1863 à 1865 se vendent séparément au prix chacune de. 10 »

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, publiés par Ernest DESJARDINS.
La première série, publiée par M. Ernest Desjardins, forme 8 vol. in-8, et se vend. 40 fr. — Chaque volume séparément.................. 6 »
— Nouvelle série, par A. TARDIEU, sous-bibliothécaire de l'Institut et sous la direction de l'Académie (1865, 1866), 2 vol. in-8.......... 14 »
Ce JOURNAL paraît tous les mois par numéro de deux à trois feuilles in-8.
Prix de l'abonnement.. 7 »

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, en 1861, 1863, 1864, 1865, 1866 : recueil publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique.—Histoire, philologie et sciences morales. 5 vol. in-8. 45 »
— Archéologie, 5 vol. in-8. 45 »
Chaque vol. se vend séparément. 9 »

Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte rendu par M. Ch. VERGÉ, docteur en droit, sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie. Prix de chaque année séparée... 20 »
Prix d'abonnement : Paris, 20 fr.; Départements, 25 fr.; Etranger, 30 fr.
— Table générale alphabétique et chronologique par noms d'auteurs et par ordre des matières, etc. 1842-1859. 1 vol. in-8.................. 5 »

Revue historique de droit français et étranger, publiée sous la direction de M. Ed. LABOULAYE, membre de l'institut, professeur de législation comparée au Collége de France; Eug. de ROZIÈRE inspecteur général des archives; R. DARESTE, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation; Ch. GINOULHIAC, professeur à la Faculté de droit de Toulouse — Abonnement pour Paris, 10 fr.; Départements, 12 fr. —Cette revue paraît tous les deux mois.
— Il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de la collection complète 1855-1866, 12 forts vol. in-8°, 100 »

NOTA.— On vend séparément tous les volumes, moins le 1er.




Revue des Sociétés savantes des départements, publiée par le Comité impérial des Travaux historiques et des sociétés savantes, sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Bulletin mensuel, prix de l'abonnement annuel. 9 »

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

